LE
CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

128

TOME CENT VINGT-HUITIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-DOUZIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
29, RUE DE TOURNON, 29

—

1882

LE

CORRESPONDANT

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Les Finances françaises de 1870 *à* 1878, par M. Mathieu Bodet, ancien ministre des finances [1].

On accuse notre race d'être légère et susceptible d'émotions plus vives que durables, mais nos contemporains n'ont pas encore oublié l'impression causée par les désastres de 1871 et la révélation des conditions de la paix. Les plus indifférents étaient frappés de stupeur. Le sang bouillait dans nos veines à l'idée de la dégradation de la patrie. Cette nation qui avait occupé le premier rang parmi les nations de la terre, nous la voyions abaissée à un rang inférieur, reléguée dans la foule des peuples et devenue l'objet de leur dédaigneuse pitié. Nous sentions cette humiliation comme on ressent un outrage personnel, et ce sentiment était naturel, notre patrie avait été si grande, nous en avions été si fiers, et voici qu'après une courte campagne, après six mois de guerre, nous la retrouvions déchue, mutilée, privée de ses deux provinces les plus françaises, en proie aux déchirements intérieurs,

[1] Paris, librairie Hachette et Cᵉ, 1881.

et condamnée à de longs embarras, peut-être à la décadence par l'énormité de sa rançon. Après avoir amoindri le territoire de la France, le vainqueur s'était efforcé de consommer sa ruine. Lui infliger la banqueroute après la défaite, telle était sans doute la pensée de M. de Bismarck, lorsqu'il dictait les conditions du traité de Francfort.

L'empire n'avait pas laissé des finances intactes. Depuis longtemps ses budgets se réglaient en déficit. De 1852 à 1870, un seul, celui de 1858, avait présenté un excédent réel (12 888 013 fr.). Si quatre autres budgets, ceux de 1855, 1865, 1868 et 1869, figuraient dans les comptes généraux des finances avec des excédents, ces excédents n'étaient obtenus qu'au moyen de ressources extraordinaires et principalement de fonds d'emprunt. Les déficits budgétaires, pour les dix-huit années antérieures à 1870, montaient à plus de 500 millions, malgré 4 milliards empruntés en rentes perpétuelles (4 178 798 150 fr.) grevant annuellement les budgets de 200 millions d'arrérages (199 111 545 fr.).

La guerre avait naturellement empiré cette situation. Au commencement de 1871, les caisses de l'État étaient à peu près vides; les ressources extraordinaires provenant de l'emprunt de 750 millions, de l'emprunt Morgan et des divers emprunts faits à la Banque de France, étaient presque épuisées; l'insurrection de la Commune diminuait nos ressources et augmentait nos dépenses. Or l'Allemagne exigeait une indemnité de 5 milliards, payables en trois ans, avec intérêt à 5 0/0, et mettait à notre charge l'entretien des troupes allemandes jusqu'à l'entière évacuation du territoire. De plus, elle stipulait que le payement des 5 milliards serait effectué, dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, soit en métal, or ou argent, soit en billets des banques d'Angleterre et de Prusse, de la banque royale des Pays-Bas et de la banque nationale de Belgique, soit en billets à ordre ou en lettres de change négociables, valeur comptant. Dans les prévisions du vainqueur, cette dernière exigence devait produire une perte de change, une dépréciation de notre circulation fiduciaire et, par suite, une crise monétaire et financière qui accroîtrait notre dommage et les difficultés d'une situation suffisamment tendue. Les conditions si dures du traité étaient d'ailleurs aggravées par des interprétations abusives. Ainsi il n'avait été question, ni dans les préliminaires, ni dans le traité, des 147 000 hectares de forêts dont le domaine était propriétaire à titre privé, en Alsace et en Lorraine. Cependant l'Allemagne s'empara de ces forêts, sans que la propriété lui en eût été explicitement ou implicitement conférée.

L'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, s'était réunie à

Bordeaux; le 11, elle y avait constitué le gouvernement, et après la conclusion de la paix s'était transportée à Versailles. Son premier soin fut de chercher à se rendre compte de la situation des finances. C'était, à ce moment, une entreprise malaisée. Les communications étaient à peine rétablies; le service de la comptabilité, divisé pendant la guerre comme le gouvernement lui-même, n'avait pu centraliser et encore moins contrôler les recettes et les dépenses. Les lois avaient momentanément perdu leur empire, et les règlements avaient été suspendus. Des milliers de personnes avaient pris ou reçu le pouvoir d'ouvrir des crédits et de passer des marchés; plus de vingt mille étaient en cours d'exécution; des milliers de bons de réquisitions avaient été délivrés; les liquidations étaient à peine commencées. On ignorait, en un mot, ce qui était dû par le trésor, et les ressources sur lesquelles il pouvait compter. Néanmoins l'Assemblée ne désespéra pas de rétablir l'ordre dans ce chaos et de créer des recettes suffisantes pour combler le déficit et faire face à tous les engagements. Cette œuvre du relèvement des finances françaises vient d'être exposée avec de minutieux détails par l'un des membres les plus compétents des commissions du budget, M. Mathieu Bodet, ancien ministre des finances. L'auteur n'a rien avancé que d'exact dans ces deux volumes remplis de documents intéressants et de chiffres puisés aux sources officielles; en général, il s'est abstenu de conclure, il s'est borné à rassembler, pour le lecteur, les éléments d'un équitable jugement. Je voudrais feuilleter avec lui ces pages déjà oubliées de notre histoire financière, éclairer, au besoin, certains faits plus saillants et tout au plus donner un coup de sonde aux bons endroits.

I

A aucune époque, la France n'avait eu à supporter des charges et à triompher de difficultés comparables à celles qui sont résultées pour elle des événements de 1870. En remontant le cours des siècles pour y chercher des comparaisons, M. Mathieu Bodet se montre peu favorable aux traditions financières de l'ancien régime. L'ancienne monarchie a mené à bien une grande œuvre : elle a fondé la France, elle avait constitué des frontières que notre génération n'a pas su conserver. Toutefois, il y a dans son histoire un côté sombre à peine traversé par quelques éclaircies. Le régime financier est dominé par l'arbitraire. Champfort a compté cinquante-six violations de la foi publique depuis Henri IV jusqu'en 1789, et Champfort n'a peut-être pas tout compté. Quand les ministres

cherchaient un moyen pour sortir des embarras financiers, ils ne trouvaient que la banqueroute. On en a fait une à la fin de Louis XIV, une autre sous la régence, une autre au temps de Terray. A la banqueroute avouée, le gouvernement associait plus ou moins les suppressions de détails, les réductions, les retards indéfinis de payement et tous les procédés frauduleux qu'un débiteur puissant emploie impunément contre un créancier faible. Aussi, dans toutes les crises, la vieille royauté n'obtint du crédit public qu'un appui chancelant et précaire. Il est manifeste, dit Macaulay, que le crédit est subordonné à ces deux conditions : la capacité qu'a le débiteur de payer ses dettes, et la volonté qu'il a de les payer. Or l'ancien régime avait peut-être la volonté, mais rarement les moyens de payer ses dettes; il s'épuisait en dépenses improductives. Mais, bien que trop fréquemment contempteur de la foi jurée, alla-t-il jusqu'à *proclamer et légitimer hautement la théorie de la banqueroute?* M. Mathieu Bodet étaye cette accusation sur les témoignages de Saint-Simon et de l'abbé Dubois. Or Saint-Simon n'était à aucun degré homme de budget; il n'était pas plus expert en économie politique. Il n'a jamais dirigé les finances de l'État et il n'a jamais su diriger les siennes; il devint même insolvable, lorsqu'il eut perdu la noble femme qui savait à la fois tempérer la vivacité de son humeur, maintenir la joie dans ses foyers, l'ordre dans ses comptes et la règle dans sa maison. Celui que M. Mathieu Bodet appelle un écrivain éminent n'était même pas dans les lettres un esprit supérieur; c'était un moraliste et un peintre, mais l'un et l'autre à ce degré où l'on ne parvient que par le génie. Le régent lui offrit bien, après la mort de Louis XIV, de diriger les finances. « Je lui répondis que je n'avais nulle aptitude pour les finances, que c'était un détail devenu science et grimoire qui me passait; que le commerce, les monnaies, le change, la circulation, toutes choses essentielles à la gestion des finances, je n'en connaissais que les noms; que je ne savais pas les premières règles de l'arithmétique, que je ne m'étais jamais mêlé de l'administration de mon bien ni de ma dépense domestique, parce que je m'en sentais incapable, combien plus des finances de tout un royaume et embarrassées comme elles l'étaient. » En matière de finances, Saint-Simon attachait donc peu de poids à son propre témoignage; en pouvons-nous attacher beaucoup à celui de l'abbé Dubois : «... Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître... l'avarice, la débauche, l'ambition, étaient ses dieux; la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens; l'impiété parfaite, son repos; et l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères dont on se pare et qui n'ont de réalité dans personne, son principe... Il excel-

lait en basses intrigues, il en vivait... » Et le portrait vengeur se déroule, tout en relief et en saillie, vrai pourtant, et qui demanderait seulement à être adouci par quelques ombres. Dubois, non plus que Saint-Simon, n'était, au point de vue financier, l'organe autorisé de l'ancien régime.

Après la chute de la royauté, l'avènement de la république ne préserva point la France de l'emploi des expédients malhonnêtes. Sous la Convention, le trésor était alimenté par les confiscations plus que par l'impôt. Sous le Directoire, le gouvernement ne put jamais réussir à établir un semblant d'équilibre entre les recettes et les dépenses. Rien de plus curieux que les procédés financiers de ce régime. On fournissait à la dépense extraordinaire avec les ressources destinées à la dépense ordinaire; quand il fallait payer les troupes ou les fournitures, les rentiers étaient privés de leurs intérêts ou les employés de leurs salaires. On délivrait aux fournisseurs des ordonnances sur la trésorerie, dont le ministre réglait l'ordre d'acquittement, suivant l'urgence des besoins ou l'appui que rencontrait le fournisseur. Au besoin, le fournisseur prêtait aussi de l'argent; ainsi le ministre de la marine avait acheté des farines pour les escadres, à condition que le fournisseur, en livrant ses denrées à Brest, convertirait en argent une partie de ces farines, afin de payer la solde aux marins. Le dédommagement de ces avances se trouvait pour le fournisseur dans le prix accordé pour les farines. Il obtenait dans ce prix deux fois la valeur des fournitures et un intérêt usuraire. Ajoutez que l'un des directeurs, Barras, avait une part secrète dans les profits extraordinaires des fournisseurs, — tel était le gouvernement, — et que l'un des ministres, Talleyrand, vendait, à beaux deniers comptants, son appui aux créanciers du trésor et à tous les réclamants, — tels étaient les ministres [1]. Sous un pareil régime, la banqueroute était permanente. Depuis l'abolition du papier-monnaie et le retour du numéraire, les intérêts de la dette ne furent jamais exactement servis. Quand on les payait, le créancier n'obtenait qu'un quart en numéraire et trois quarts en bons sur les biens nationaux. Autant aurait

[1] Quand on voulait qu'une affaire réussit avec M. de Talleyrand, il fallait financer. Talleyrand profita de la saisie des navires américains par la France, à la suite du traité de commerce des États-Unis avec l'Angleterre, pour attirer à Paris les commissaires des États-Unis et tâcher de les rançonner. Il leur fit offrir par des entremetteurs à sa dévotion, dont les noms sont aujourd'hui connus, de se charger d'une réconciliation à l'amiable avec le Directoire, mais seulement à prix d'argent, de beaucoup d'argent. Une telle affaire avérée en suppose des milliers d'autres. Or rien de plus avéré que cette manœuvre de chantage. (Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, vol. XII.)

valu payer un quart en argent et trois quarts en assignats. A la banqueroute des intérêts, le Directoire ajouta la banqueroute du capital. Il résolut de continuer à servir en numéraire une partie seulement des intérêts de la dette et de rembourser en bons sur les biens nationaux non pas le surplus des intérêts, mais le capital même. Un tiers seulement des intérêts fut maintenu. Les deux autres tiers furent remboursés sur le pied de vingt fois le chiffre de la rente annuelle en bons recevables en payement des biens nationaux [1]. Il est vrai que ces bons étaient de véritables assignats. En moins de six années, la république avait été acculée à la banqueroute, après avoir dévoré 6 milliards.

L'Assemblée nationale rencontrait, dans les débuts de la Restauration, une analogie de situation plus frappante et de plus utiles enseignements. Les dernières guerres du premier empire et la double invasion avaient légué à la Restauration un lourd fardeau. L'arriéré antérieur au 1er janvier 1876 s'élevait à 653 millions. Le traité du 29 novembre 1815 attribuait aux puissances alliées une indemnité de 700 millions, les frais d'entretien des troupes étrangères, soit 663 millions, des indemnités diverses, soit 500 millions. L'ensemble de ces dépenses représentait 2480 millions et venait s'ajouter à la dette antérieure (63 300 000 francs de rentes, au 1er avril 1874). De telles charges pouvaient paraître écrasantes à une époque où la richesse de la France ne dépassait pas 60 à 70 milliards. Mais si la Restauration ne possédait plus la puissance qui résulte du nombre des combattants, elle obtint la force que procure la confiance des capitalistes. En peu de temps, la situation changea. La bonne foi devint la règle des contrats de l'État. Les dépenses publiques furent régulièrement acquittées. Le crédit public fut fondé sur des bases inébranlables avec un budget sérieux, une administration probe, et le contrôle efficace des Chambres. La Restauration a laissé les ressources accrues de 211 millions, les frais de perception réduits de 25 millions, les rentes viagères et les pensions diminuées de 17 millions, les contributions dégrevées de 92 millions, la propriété raffermie par l'indemnité des émigrés, dix budgets sur quatorze réglés en excédent, la dette publique ramenée par l'amortissement de 163 millions de rentes à 103 millions de rentes, en un mot, la situation la plus florissante succédant à la situation la plus compromise. Ce fut l'âge d'or de nos finances. Les difficultés du moment ajoutaient encore au mérite de l'œuvre. Ce crédit de l'État, si ébranlé par les procédés arbitraires, par les habitudes déloyales des régimes précédents, la Restauration l'a

[1] Loi de vendémiaire an VI.

constitué dans le temps où la France gémissait sous le poids de l'occupation étrangère, où les Chambres découragées se résignaient à des liquidations désastreuses. L'habileté des Chambres, ce fut leur probité, probité inébranlable et poussée jusqu'au scrupule. « Vous êtes pauvres, payez, et demain vous serez riches », disait le baron Louis à la Chambre, et la Chambre ne recula devant aucun sacrifice ; en ce temps-là l'honnêteté triomphait de la passion ; la Chambre royaliste paya les dettes de la Révolution, de l'Empire et des Cent-Jours.

Ces enseignements ont porté leurs fruits, et, en 1871, la probité financière était si bien passée dans les mœurs, qu'il ne vint à l'esprit de personne la pensée de se soustraire aux engagements antérieurs. On paya sans discuter les dépenses des gouvernements réguliers, on paya, après examen, les dépenses les moins justifiées des comités locaux et du gouvernement de la Défense nationale. Et ce n'était pas une médiocre hardiesse d'accepter le fardeau de tous ces engagements. On ne pouvait se libérer qu'en imposant au pays des charges considérables. Déjà, en 1869, les contribuables versaient au trésor près de 2 milliards ; il fallait ajouter presque subitement plus de 700 millions à ce total. Or la matière imposable semblait aussi lourdement taxée qu'elle pouvait l'être ; la France venait de perdre deux de ses provinces les plus riches et se trouvait dépouillée d'une partie de ses revenus ; la vie agricole, industrielle et commerciale, avait été presque entièrement suspendue pendant l'invasion ; la création de taxes, en de telles circonstances, offrait d'immenses difficultés ; l'Assemblée nationale ne recula point devant les périls de cette tâche. L'Assemblée paraîtra, elle ou ses commissions, plus fréquemment en scène que le gouvernement ou les ministres dont le rôle ne fut, surtout pendant deux années, qu'effacé et secondaire. Le gouvernement avait à sa tête un illustre homme d'État, chaque département ministériel était aussi pourvu d'un titulaire, mais, en réalité, M. Thiers entendait être le seul ministre. Aucune plainte ne s'éleva quand on le vit se réserver la direction des affaires étrangères. La diplomatie de l'Empire avait préparé l'unité de l'Italie, l'unité de l'Allemagne et finalement les défaites et l'abaissement de la France ; depuis longtemps aucun Français ne s'était montré capable de conduire à une heureuse issue une négociation essentielle avec les puissances étrangères. Le chef du gouvernement était au contraire merveilleusement doué pour l'emploi que n'auraient pu remplir les plus habiles politiques de l'Assemblée nationale. Ses mains tenaient le fil sans lequel il eût été imprudent de s'engager dans le labyrinthe de la politique européenne. Il devait s'écouler bien du temps avant que la France pût intervenir avec

autorité dans les affaires de l'Europe. Aussi l'Assemblée, pendant la présidence de M. Thiers, n'hésita pas à lui abandonner la conduite des affaires extérieures, et elle fut pleinement justifiée, car M. Thiers pratiqua avec dignité la politique de recueillement, la seule qui convînt à la France. Mais le président ne voulait pas se borner à diriger les affaires étrangères, il tenait à diriger toutes les affaires : affaires militaires et réorganisation de l'armée, affaires intérieures, travaux publics, agriculture, commerce ; il désirait tout connaître et aussi tout décider. Il comptait se réserver surtout la solution des questions de finance. Or un homme, si éminent qu'il fût, ne pouvait suffire à des tâches si diverses et se charger de cet immense labeur.

M. Thiers était d'ailleurs assez mal secondé. En général, ses choix ne furent pas heureux. C'est la faute habituelle aux esprits supérieurs d'aimer à s'entourer de gens médiocres, et dans leurs complaisances pour ces subalternes, ils retournent contre eux-mêmes les talents qu'ils ont repoussés. Le président de la république avait ce fâcheux travers; il conservait, en outre, sur les matières économiques, bon nombre de préjugés. S'il avait poursuivi le même but que l'Assemblée, s'il s'était borné à chercher des ressources pour équilibrer le budget, il se serait promptement entendu avec elle; mais il s'obstinait à préparer une réaction économique sous des prétextes financiers, il provoquait ainsi des contradictions inattendues, soulevait des coalitions d'intérêt, et compliquait une situation déjà très difficile. Cependant M. Thiers est représenté par quelques amis complaisants comme le libérateur du territoire. L'histoire ne ratifiera pas cet entraînement de la passion. Cinquante ans auparavant, le duc de Richelieu avait mérité ce glorieux titre, mais il avait su obtenir quelques adoucissements aux rigoureuses conditions des traités. D'abord, il avait décidé les alliés à opérer une réduction considérable dans leur armée d'occupation; ensuite il avait fait limiter à une somme fixe les réclamations indéfinies des créanciers étrangers; enfin, il avait réalisé l'entière libération du sol national, quatre années avant le terme fixé. M. Thiers n'a obtenu aucun adoucissement au traité de 1871, et, malgré ses rares facultés, il a plutôt entravé que secondé l'Assemblée dans sa mission.

II

Au commencement de 1871, le plus pressant était de liquider le passé. L'Assemblée nationale décida (loi du 6 avril 1871) qu'une commission serait chargée d'examiner les marchés passés à l'occasion de la guerre, d'en discuter les conditions, d'en contrôler l'exé-

cution et de rechercher les fraudes. On sait qu'il y avait plus de vingt mille marchés, la plupart en cours d'exécution. Dans l'esprit de ceux qui l'avaient nommée, la commission des marchés devait être à la fois une commission de liquidation et une chambre de justice; l'opinion, fort excitée contre les manœuvres et les déprédations des fournisseurs, lui attribuait surtout ce dernier caractère. On ne se rendait pas compte que la règle tutélaire de la séparation des pouvoirs interdisant à l'Assemblée nationale tout empiètement sur les attributions des tribunaux ordinaires, rendrait fort délicate l'exécution du mandat conféré à la commission des marchés.

Sous l'ancienne monarchie, le pouvoir exécutif n'étant pas nettement séparé du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, le fonctionnement des chambres de justice ne rencontrait pas les mêmes obstacles et ne soulevait pas les mêmes objections.

La chambre créée en novembre 1661 [1] citait devant elle tous les comptables qui, depuis 1635, avaient pris les impôts à ferme : eux-mêmes, s'ils vivaient encore, leurs veuves ou héritiers, en cas de décès. Dès le début, la chambre donna des arrêts de prise de corps contre les agents les plus connus de Fouquet : Boylève, Bruant, Catelan, Gourville. L'aimable Gourville et Bruant, l'un des principaux commis des finances, furent condamnés à mort par contumace. Elle cita devant elle les trésoriers de l'épargne, la Basinière, Jeannin de Castille, Claude de Guénégaud, frère du ministre; ils furent mis en accusation, dépossédés de leurs charges et leurs registres saisis. L'évêque d'Avranches, fils d'un ancien partisan, fut appelé à rendre compte de ses richesses. Un financier, nommé Dumont, fut pendu devant la Bastille; deux sergents des tailles furent exécutés à Orléans; d'autres furent envoyés aux galères. Il n'est pas besoin de rappeler le grand procès qui dominait toutes ces procédures et dont les détails nous sont connus par les lettres de Mme de Sévigné. Après la condamnation de Fouquet, le roi convertit en taxes pécuniaires les peines corporelles que les inculpés auraient eu à subir. Jeannin de Castille fut taxé à 8 millions; l'évêque d'Avranches rendit 1 200 000 livres, au lieu et place de son père; Pellisson, le lendemain de sa mise en liberté, reçut la signification de payer 200 000 livres. Bref, les taxes rapportèrent 110 millions. Le mal avait été grand, la répression fut sérieuse.

[1] Elle était composée du premier président, d'un autre président et de quatre conseillers au parlement de Paris, de quatre maîtres des requêtes, de deux conseillers au grand conseil, d'un président et de deux conseillers de la chambre des comptes, de deux conseillers de la cour des aides, d'un conseiller de chacun des parlements provinciaux, d'un avocat général au parlement de Paris, faisant fonction de procureur général, et d'un greffier.

Une autre chambre de justice, créée par édit du 12 mars 1716, devait punir les délits commis depuis 1689 par les traitants, les comptables et les fournisseurs [1]. L'effroi était tel parmi les gens d'affaires que plusieurs prévinrent leur arrêt par le suicide. Quelques-uns furent pendus; d'autres, exposés au pilori. Mais bientôt les traitants achetèrent l'appui des *roués*. Au bout de quelques mois, les poursuites criminelles cessèrent, et les peines corporelles furent converties en amendes imposées aux innocents comme aux coupables. Les rôles portèrent 220 millions à répartir entre 4470 personnes; mais les taxes, réduites pour les uns, furent supprimées pour les autres grâce, à l'appui de protecteurs intéressés. Sur les 4470 justiciables, près de 3000 furent affranchis de toute taxe. Les autres payèrent en tout 70 millions; encore la plupart s'acquittèrent-ils en papiers discrédités, si bien que l'État ne retira des poursuites que 15 millions en numéraire [2].

En 1763, un arrêt du conseil d'État institua une commission de magistrats, au Châtelet, présidée par M. de Sartine, lieutenant de police, pour juger souverainement les auteurs des prévarications commises au Canada. Les rapines de l'intendant François Bigot, à Louisbourg, avaient déjà provoqué, lors du siège de 1745, des mutineries dans la garnison et hâté la capitulation de la place. Au lieu d'être puni, le coupable fut envoyé avec avancement au Canada. Maître absolu dans l'administration, François Bigot y porta ses vices, et il eut bientôt créé des fonctionnaires à son image. Tous pillaient, depuis l'intendant jusqu'au moindre cadet. On volait sur les transports, on volait sur les travaux publics, on volait sur l'approvisionnement des places, sur les fournitures, sur le matériel de guerre et l'équipement. Enfin arriva la famine : ce fut le bon temps pour Bigot et ses complices. On revendit au poids de l'or à une population affamée les blés accaparés de longue main. Les exactions de Bigot contribuèrent presque autant que les armées anglaises à la perte du Canada [3]. Bigot et cinquante-cinq autres accusés comparurent devant la commission du Châtelet : l'instruction chargée d'éclaircir ces mystères d'iniquité dura deux ans. Enfin les coupables furent condamnés à restituer 12 millions; en outre, Bigot et un autre accusé, Varin, furent bannis à perpétuité.

La république aurait eu grand besoin de chambres de justice : le

[1] Elle était composée de deux présidents à mortier, six maîtres des requêtes, dix conseillers au parlement, huit maîtres des comptes et quatre conseillers à la cour des aides et du procureur général de la chambre des comptes, faisant fonction de procureur général.

[2] Henri Martin, *Histoire de France*.

[3] Ch. de Bonnechose, *Montcalm et le Canada français*.

désordre et l'anarchie favorisaient les rapines; les traitants, reparus sous le nom de fournisseurs, s'enrichissaient au milieu de la détresse publique; mais le tribunal révolutionnaire ne savait frapper que les innocents ou les victimes des réactions politiques. Quant au Directoire, ce fut une ère de triomphe pour la corruption et l'agiotage. Comment aurait-on pu réprimer les malversations des comptables ou les vols des fournisseurs, alors que les uns ou les autres pouvaient obtenir à prix d'argent la protection du ministre Talleyrand ou la complicité du directeur Barras?

D'ailleurs, le Consulat succéda bientôt au Directoire, et, sous le Consulat comme sous l'Empire, les affaires de fournitures se réglaient avec simplicité. Napoléon (janvier 1806), croyant avoir à se plaindre des *négociants réunis* : « Il faut, dit-il, que MM. Desprez, Vanlerberghe et Ouvrard, m'abandonnent tout ce qu'ils possèdent, ou je mettrai ces messieurs à Vincennes », et ce n'étaient pas de vaines paroles. L'empereur plaça M. Ouvrard et ses associés entre une poursuite criminelle ou l'abandon immédiat de tout ce qu'ils possédaient. Ils se résignèrent à ce sacrifice[1].

La commission des marchés n'avait à sa disposition ni les potences de l'ancien régime ni le donjon de Vincennes, mais elle eut la bonne fortune de rencontrer dans son président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, non seulement un orateur plein de flamme, dont l'éloquence transportait et entraînait l'Assemblée nationale, mais un chef énergique, habile, persévérant, inaccessible à toutes les séductions, bravant toutes les menaces, assumant toutes les responsabilités et restant jusqu'au dernier jour passionnément dévoué à son œuvre. M. le duc d'Audiffret-Pasquier connaissait les hommes et savait choisir ses instruments. Il associa aux travaux de la commission des fonctionnaires compétents, et sous son impulsion le terrain se déblaya peu à peu. Les marchés irréguliers furent acceptés lorsqu'ils ne révélaient point des manœuvres déloyales; tous les engagements furent tenus, les créanciers de l'État furent désintéressés. On rendit justice aux fournisseurs honnêtes, on réhabilita la commission d'armement, dont le président, M. Le Cesne, administrateur intègre et capable, avait été indignement calomnié, et la commission des marchés resta en présence des abus, des malversations et des fraudes.

Les souffrances endurées par nos armées pendant la guerre provoquaient à la fois l'indignation et la pitié. La presse se faisait l'écho de l'opinion, et tous les journaux étaient remplis d'accusations et de plaintes. On aimait à se persuader que si la résistance

[1] M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

n'avait pas été plus heureuse, on le devait surtout à la conduite de l'administration. Les armes et les munitions avaient manqué dès la première heure, et l'on rappelait les crédits qui avaient été affectés à l'approvisionnement des arsenaux. Les maladies et les rigueurs de l'hiver n'auraient pas été des calamités aussi terribles, si elles n'avaient été aggravées par la scélératesse des hommes. Ces fléaux avaient en général épargné les soldats pourvus de vêtements chauds et d'objets de campement, tandis qu'ils avaient enlevé par milliers ceux dont les vêtements tombaient en lambeaux et qui étaient forcés de coucher sans abri sur la terre humide ou glacée. A partir de la déclaration de guerre, des sommes immenses étaient sorties du trésor et aucun service n'avait bien fonctionné. On avait fait payer à la nation des milliers de chevaux, des capotes et des souliers par centaines de mille, et cependant l'artillerie était restée en arrière, faute de chevaux pour la traîner, et les soldats avaient marché dans la boue, sous la pluie et sous la neige, avec des souliers de carton et des vêtements troués. On avait tiré à grands frais de l'étranger des fusils, des canons et des cartouches, et voici que les fusils et les munitions étaient reconnus impropres à tout usage, et que les canons demeurés sur nos places publiques excitaient tour à tour l'indignation et la risée.

La commission des marchés avait à scruter d'abord la gestion de cette nuée de fonctionnaires sans mandat, sans compétence, sans capacité, qui s'étaient saisis de la fortune publique et en avaient disposé au mépris des lois, sans profit pour la défense nationale.

Elle s'aperçut bientôt que dans un grand nombre de départements et de villes on avait dissipé follement les fonds de l'État, des départements et des communes. — A Lyon, on avait dépensé plus de 30 millions, et de cette dépense de 30 millions il n'était sorti ni un bon fusil, ni un canon acceptable, ni un produit utile. — A Marseille, on avait gaspillé plus de 12 millions. On avait acheté des chevaux (201 854 fr., 90). Les chevaux avaient été revendus sans avoir été attelés. On avait commandé des batteries de canons (6 142 900 fr.), et les quatre cinquièmes des batteries n'avaient été livrées qu'après l'armistice. On avait commandé des projectiles (229 799 fr., 93), et la fabrication de ces projectiles défectueux avait continué après l'armistice, malgré les ordres contraires adressés par le gouvernement. Les marchés de poudre (414 323 fr.) révélaient la fraude dans les quantités et dans la qualité de la poudre fournie. La mauvaise qualité des fournitures était également constatée dans presque tous les marchés d'habillement et d'équipement (2 114 412 fr., 90); quant aux chaussures et aux havre-sacs (1 319 996 fr., 50), ces objets avaient été reconnus impropres à

tout service. On avait employé en mobilier de luxe, en volailles, en truffes, en vins fins, en liqueurs et autres comestibles, une grande partie des fonds versés dans la caisse de la préfecture (310 169 fr., 98). De son côté, la commission d'étude des moyens de défense avait dépensé plus de 16 millions (16 335 000 fr.), sans livrer d'autres produits que des fusils hors d'usage et des canons ridicules (canons Naquet).

La commission voulait renvoyer devant les tribunaux non pas seulement les fournisseurs, mais aussi les tristes agents investis de fonctions qu'ils étaient indignes de remplir. La législation ne permit pas de les atteindre, et d'ailleurs le gouvernement, indifférent ou complice, avait laissé disparaître des archives la plupart des pièces (relatives aux comptes de 1870-1871) qui établissaient matériellement l'existence des abus ou des fraudes.

L'administration de la guerre, alors qu'elle agissait par l'intermédiaire de ses agents réguliers, avait elle-même encouru de graves reproches. On pouvait constater, en rapprochant ses marchés (116 millions) de ceux de la commission d'armement (125 millions), que l'exagération des prix atteignait 31 0/0 en moyenne. On reconnaissait aussi que dès l'origine de la guerre le ministère avait désorganisé le marché anglais; qu'il avait rendu impossibles toutes les affaires sérieuses, sauf pour un seul contractant mis au courant des prix réels et recevant des avances; que ce même contractant, ancien fabricant de conserves, était accablé des commandes du ministère, des délégués du ministre, de l'intendance, etc., pour des produits tous étrangers à sa spécialité; que cependant le fabricant de conserves pouvait être considéré comme un bon choix, si on le comparait à l'étrange personnel des autres contractants, anciens faillis, aventuriers, négociants ruinés ou sans crédit, qui se passaient entre eux les contrats du ministère; que le ministère avait concédé, pour les livraisons, les payements, les prolongations ou extensions des traités, des facilités singulières, et que si l'on voulait s'abstenir de trouver dans ces concessions une complaisance coupable, on ne pouvait les expliquer que par une véritable incapacité.

Du reste, en remontant aux contrats plus anciens, ceux passés avant la guerre, on reconnaissait les traits qui caractérisaient les marchés récents. Il était donc entendu que l'administration avait l'habitude d'écarter les offres directes, celles qui venaient des fabriques, des maisons honorables; qu'elle recherchait les intermédiaires, leur allouait des prix exagérés, et presque toujours obtenait par leur entremise des produits défectueux. Poursuivant ses recherches, la commission des marchés avait dû remonter aux causes qui avaient rendu tous ces marchés nécessaires. Elle

avait été conduite à examiner la situation des arsenaux au commencement des hostilités et à discuter la valeur des déclarations par lesquelles, dès 1867, le gouvernement avait, à diverses reprises, affirmé que nous étions prêts[1]. Le ministère de la guerre avait soutenu, il prétendait encore que nos arsenaux renfermaient, à l'ouverture des hostilités, dix mille canons de campagne, plusieurs millions de fusils et du matériel en abondance. Dès lors comment avait-on manqué dès le début de la guerre de canons, de fusils et de cartouches? Comment avait-on été contraint de passer des marchés onéreux, de dépenser des sommes immenses pour armer, vêtir, équiper le soldat? L'enquête effectuée par la commission fit ressortir la situation de toutes nos ressources en matériel avec une exactitude scrupuleuse. En jetant les yeux sur le compte qu'elle fit établir, on pouvait s'assurer d'abord de la présence effective, dans les arsenaux ou magasins, des armes, des munitions, des approvisionnements de drap, d'effets, de médicaments, de substances, d'objets de toute nature, et ensuite de la qualité de ces matières. Par une simple inspection, il était facile de savoir quelles seraient les ressources immédiates en cas de guerre; on pouvait compter sur le matériel inscrit dans la première catégorie; on pouvait tirer encore quelque profit du matériel de la seconde; quant au matériel de la troisième, il devait être vendu, démoli ou refondu. Ce classement si simple et si nécessaire n'avait été entrepris dans aucun temps. Dès qu'il fut accompli, il devint évident que les déclarations réitérées du ministère de la guerre reposaient sur une équivoque; que si les objets mentionnés dans les relevés produits en 1870 existaient réellement dans les arsenaux, le ministère avait invoqué des totaux et cité des chiffres qui comprenaient à la fois le matériel utile et celui qui ne pouvait plus servir. On jouait donc sur les mots en rangeant parmi les canons de campagne des tubes de bronze d'un modèle ancien et qui n'étaient plus d'aucun usage, et notamment six mille quarante-neuf canons à âme lisse; aussi n'avait-on pu armer avec l'ancien matériel que deux cent trente batteries de campagne, c'est-à-dire n'utiliser que mille trois cent quatre-vingts canons. Pour mettre en ligne d'autres batteries, on avait manqué soit des affûts, soit des avant-trains, soit des caissons, soit des chariots, soit des chevaux ou des harnais correspondants. Il en était de même des fusils. Les relevés mentionnaient des millions de fusils, mais ces fusils appartenaient, sauf un million de chassepots, à des modèles déclassés. Il en était de même des approvisionnements de tous genres.

[1] La commission des marchés reçut de l'Assemblée nationale (loi du 4 mai 1872) la mission de faire une enquête sur la situation des arsenaux.

Les relevés trompeurs de l'administration de la guerre l'abusaient elle-même et elle abusait le pays. On absorbait dans l'entretien des effectifs[1] toutes les ressources affectées au budget de la guerre, on ne les consacrait jamais à former des approvisionnements de précaution et à mettre nos établissements militaires en rapport avec les exigences de la science moderne. Lorsqu'une guerre survenait, on additionnait des relevés imposants; au besoin, on les présentait aux Chambres, mais, en réalité, on n'avait ni le matériel, ni l'équipement, ni les vivres nécessaires. On courait chercher des armes, et la réserve à peine armée, on ne trouvait plus que de la ferraille. Pour compléter l'armement, pour rassembler des approvisionnements, il fallait prendre de toutes mains des fournitures défectueuses et passer ces marchés déplorables dont la commission signalait tant d'exemples. L'intervention de l'Assemblée nationale mit fin à ces fictions dangereuses. Le matériel nécessaire à une armée de douze cent mille hommes fut rigoureusement évalué; il ressortait au chiffre de 1409 millions. Le matériel existant représentait une valeur de 378 millions. Il fallait donc dépenser plus d'un milliard pour rassembler les approvisionnements nécessaires[2]. L'Assemblée nationale n'hésita pas; dans un moment où le budget révélait tant de besoins, où les contribuables étaient accablés de tant de charges, elle vota les fonds réclamés pour compléter l'armement, les approvisionnements et le matériel. Ces sommes durent être imputées désormais sur les crédits du compte de liquidation.

La commission des marchés n'avait reçu la mission ni de suspendre le cours de la justice ni d'usurper le rôle de la magistrature. Elle eut donc à renvoyer au garde des sceaux les dossiers de tous ceux (agents ou fournisseurs) dont les actes tombaient sous le

[1] Les effectifs étaient eux-mêmes réduits par les absences et les congés. Cette question des effectifs sera traitée dans la suite de cette étude.

[2] Rapport de la commission des marchés relatif à l'enquête sur le matériel de la guerre.

	VALEUR DU MATÉRIEL		
	NÉCESSAIRE	EXISTANT	A ACHETER
Vivres.	48 188 842	5 000 000	43 188 842
Hôpitaux.	39 163 000	24 873 937	14 289 063
Habillement.	498 000 000	112 155 000	385 845 000
Campement.	49 200 000	30 750 000	18 450 000
Equipages militaires. . . .	18 435 061	7 420 136	11 014 925
Remonte.	219 949 350	72 786 950	147 162 400
Harnachement (cavalerie) . .	12 748 736	»	12 748 736
Fourrages.	30 800 000	2 000 000	28 800 000
Artillerie.	490 581 285	123 118 383	367 462 902
Génie.	2 000 000	500 000	1 500 000
Total.	1 409 066 274	378 604 406	1 030 461 868

coup de la loi pénale. Elle obtenait rarement l'appui du gouvernement, elle rencontrait même une sorte d'hostilité dans l'entourage de M. Thiers. La présidence couvrait certains accusés; elle retenait les dossiers, elle s'opposait aux perquisitions, elle retardait la procédure [1]. Cependant les meilleurs rapports s'établirent entre la commission et l'autorité judiciaire. Non seulement il n'y eut aucun conflit, mais l'entente fut complète, autant que le permettait la séparation des pouvoirs. Une loi donnait à la commission des marchés le droit de prendre dans tous les services publics les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle s'était mise en relation avec les parquets et les juges d'instruction. Lorsqu'elle avait besoin d'un document trouvé dans une procédure judiciaire et que la communication de ce document ne pouvait compromettre les intérêts dont le pouvoir judiciaire avait la garde, les magistrats communiquaient les documents. Par contre, si la commission des marchés, dans ses vérifications et ses enquêtes, rencontrait un renseignement utile à la justice, elle en donnait avis. Le renseignement, soumis aux épreuves judiciaires, discuté, contrôlé, était admis dans le dossier ou rejeté après examen.

Grâce à ce bon accord et à ces communications réciproques, la commission des marchés put porter la lumière dans mainte opération ténébreuse et mieux sonder les plaies qu'elle avait résolu de guérir. L'union des deux pouvoirs devenait d'autant plus nécessaire qu'une partie de la presse était passée dans le camp des fournisseurs, et cherchait à faire prendre pour une persécution politique la poursuite vulgaire et déshonorante dirigée contre les accusés. On eut bientôt le secret de cette conversion des journaux; des livres saisis révélèrent l'importance du tribut payé à la presse. Ces livres des fournisseurs livrèrent aussi de plus utiles indications. Des poursuites relatives à des malversations dans le service de l'habillement de la gendarmerie avaient, au mois de mai 1872, nécessité la saisie des registres et des papiers de l'un des fournisseurs. La commission acquit la preuve qu'on se trouvait en présence d'un système de corruption ayant des règles fixes et s'étendant à un nombre immense de personnes. On offrait de l'argent pour faciliter les marchés du petit équipement, pour obtenir la fourniture des objets de campement, d'habillement, de harnachement et générale-

[1] La commission avait transmis au garde des sceaux, le 9 *août* 1871, un dossier concernant une affaire des plus graves. Le 17 *janvier* 1872, l'instruction n'était pas encore commencée, malgré les questions plusieurs fois posées au procureur général sur la marche de la procédure. M. Thiers a interdit toute perquisition chez l'un des fournisseurs les plus importants et les plus compromis.

ment toutes les fournitures militaires; on cherchait à se concilier, par des dons corrupteurs, la complaisance des agents chargés de la réception et du contrôle, et l'argent était accepté dans un grand nombre de cas[1]. Un des commis du fournisseur suspect, éprouvant de tardifs remords, avait écrit, le 5 mai 1872, au président de la commission des marchés : « Savez-vous que l'exaction et la corruption s'étendent comme une hideuse tache d'huile sur l'armée entière?... » Sans doute, en exprimant un pareil jugement, l'employé subissait l'influence du milieu dans lequel sa profession le faisait vivre, et il confondait avec l'armée cette portion des services qui, loin de la constituer, trop souvent la souille et lui est à charge. Mais, renfermée dans ces limites, l'accusation ne sembla que trop justifiée. Le fournisseur avait des commis-voyageurs chargés de parcourir la France et d'aller sur place solliciter les fournitures des régiments. La correspondance de tous ces gens, maîtres et serviteurs, s'exprimait sur les actes de corruption avec une franchise cynique : « Le capitaine d'habillement, dit l'un d'eux, et quelquefois le major, c'est tout! le colonel, rien ou presque rien. Les emplois sont généralement recherchés par des hommes qui spéculent dessus, qui sont mariés et qui établissent que, dans leurs dix ou douze années de fonctions, ils doivent amasser un capital de... » Et le correspondant parle des difficultés qu'il y a à traiter les questions de remises, de l'esprit d'observation nécessaire pour ne pas offenser des hommes intègres par des offres hasardées, et aussi pour ne pas donner les remises à des gens qui, quoique fort capables de les prendre, manquent de l'intelligence pouvant les rendre utiles; il parle aussi de la discrétion absolue dont il faut se faire une loi et il ajoute : « N'ai-je pas dû combattre les propos tenus que votre maison était montée par actions, ce qui offrait un véritable danger pour les traitants, attendu que les actionnaires, devant avoir connaissance de tout, devaient voir leurs noms (des traitants) figurer sur les livres. » Ailleurs, l'agent annonçait l'envoi d'une liste des régiments, désignant ceux pour lesquels la *remise* est obligatoire, son taux, et ceux où on ne la fait pas. Plus tard il se justifiait d'avoir fait des remises à une catégorie d'officiers qui n'en avait pas reçu jusqu'alors. « J'y suis contraint, B... (un fournisseur de Lyon) en a pris l'initiative, et il faut faire comme lui. » Un autre agent écrivait au fournisseur pour stipuler qu'il lui serait alloué 10 0/0, sur lesquels il prélèverait la remise nécessaire pour enlever l'affaire, et à cette occasion il donnait des renseignements précis sur le taux ordinaire des remises. Du reste, le fournisseur ne

[1] Pour un seul des procès, trente accusés furent envoyés devant la cour d'assises. Un autre s'était suicidé avant son interrogatoire.

se bornait pas à profiter du savoir-faire de ses agents, il leur indiquait lui-même comment il fallait procéder. Consulté par le directeur de son usine, il répondait qu'en général avec de bons prix de vente il accordait tant... Il écrivait à un autre agent, pour lui recommander de voir chaque membre des commissions de réception séparément, de se concilier les subalternes : «... En général, ajoutait-il, il est d'usage de livrer seulement une partie de belle marchandise et le reste de qualité inférieure, c'est là qu'est l'adresse... » ; et il explique que cette adresse consiste tantôt à enlever du magasin du corps l'effet qui a servi de type, afin d'y substituer un échantillon de qualité inférieure, tantôt à marquer les rares marchandises loyales d'un signe qui les fait reconnaître et qui permet à un complice de les offrir seules à la vérification, en dissimulant les autres : «Sur le marché du 56e, vous expédierez d'abord les quinze cents chemises. Vous en mettrez cinq cents absolument conformes à l'échantillon que je viens de laisser, le poids est de 545 grammes. Ces cinq cents chemises seront dans une balle à part dont vous signalerez le numéro au garde-magasin. Les paquets de cette balle couvriront les mille autres que vous pouvez donner plus légères. Vous ferez de même pour les caleçons, les sacs de petite monture et les havre-sacs. » « 89e. — Il faut mettre cent cinquante caleçons (quinze paquets) absolument conformes à l'échantillon. Ces quinze paquets serviront à la réception... » A un autre agent il recommandait (le 12 septembre 1871) de porter ce qui aurait trait aux commissions et remises sur des feuilles détachées destinées à être détruites. Une lettre du directeur de l'usine, relative à une fourniture de treillis faite par une maison du département du Nord[1], parle de ce qu'il faudra de *diplomatie* pour parer à certains défauts, et ajoute que cette maison lui paraît devoir supporter une partie des frais de *chancellerie*. La corruption avait tenté de se glisser partout. Une des pièces saisies constatait qu'un homme occupant une chaire de l'État et ayant une position auprès de l'administration militaire devait partager par moitié avec le fournisseur les bénéfices des fournitures obtenues par son intermédiaire du ministère de la guerre.

Des relations d'argent s'étaient établies entre le fournisseur et des fonctionnaires d'ordre encore plus élevé. Des bulletins de caisse, inscrits sur un carnet secret tenu par le caissier de la maison, portaient le nom et parfois la simple initiale du nom de l'intendant militaire chargé de surveiller, en dernier ressort, l'usine du fournis-

[1] Laquelle, pour le dire en passant, est une de celles qui, en 1872, ont été obligées, par la commission des marchés, de restituer des sommes *réclamées* et payées deux fois.

seur et de contrôler l'exécution de ses marchés. Ce nom ou cette initiale était inscrit à côté de sommes de 2000 et 3000 francs, qui pouvaient sembler relatives à quelques opérations de la maison. Une autre mention du même livre se rapportait à une somme de 25 000 francs, reçue des mains du fournisseur par l'intendant militaire. Celui-ci expliqua que ces diverses énonciations étaient relatives à un emprunt de 3000 francs, réduit d'abord à 2000 francs par un remboursement partiel et enfin payé par lui intégralement. Quant aux 25 000 francs, c'était, suivant lui, un emprunt contracté seulement pour quelques jours au moment de son mariage avec une femme sans fortune, afin de justifier, en apparence, de la dot réglementaire sans laquelle le ministère de la guerre n'eût pas autorisé le mariage projeté. Un compte au nom de cet intendant militaire existant sur les livres de la maison, il pouvait paraître singulier que ce compte ne mentionnât aucune des sommes suspectes, lesquelles figuraient seulement sur le carnet secret du caissier. Quoi qu'il en soit, il ne fut pas juridiquement établi que l'explication donnée était inadmissible[1].

Au surplus, toutes les fois que la commission des marchés eut l'occasion de consulter les livres saisis chez un fournisseur d'équipement militaire, elle constata les mêmes agissements. Chez un autre fournisseur, poursuivi et condamné pour faux et banqueroute frauduleuse, on avait également l'habitude de remettre aux fonctionnaires de l'administration des sommes qui n'étaient pas inscrites sur les livres d'une manière apparente ; ces libéralités étaient systématiquement confondues avec les commissions proportionnelles légitimement allouées comme salaire aux commis-voyageurs de la maison. Chez la plupart des fournisseurs, on usait de procédés analogues.

Le mal était profond et semblait général. La commission en rechercha les causes ; elle les vit surtout dans l'absence de contrôle. Habituellement le ministre donnait ou déléguait sa signature sans s'assurer de l'utilité, de la moralité des ordres qu'il signait. Encore bien moins s'assurait-il que ses ordres étaient exécutés. L'intendance, chargée à la fois de l'administration et du contrôle, ne révélait que rarement les erreurs, les irrégularités ou les fraudes. La commission des marchés demanda que l'intendance demeurât subordonnée au commandement, en temps de paix comme en temps de guerre ; qu'elle restât confinée désormais dans la direction des services administratifs, et que les actes de l'administration militaire fussent vérifiés et appréciés par un corps de contrôleurs

[1] Ces faits ont été signalés au ministère de la guerre par la commission des marchés, ce qui n'a pas empêché l'intendant militaire en question de devenir intendant général.

essentiellement mobile, se transportant sur tous les points du pays, correspondant avec le ministre, lui révélant les abus et lui proposant, au besoin, les réformes. Cette double innovation fut introduite dans la loi en préparation sur l'administration de l'armée [1].

La commission des marchés a donc travaillé avec persévérance à une meilleure organisation des arsenaux, des magasins et de tous les services de l'administration militaire. Au point de vue de la répression, bien qu'elle ait livré à la justice près de deux cents personnes, la commission n'a pas tenu, sans doute, tout ce qu'elle avait fait espérer. La multiplicité des délits, la difficulté de rassembler toutes les preuves, le nombre des coupables, l'influence latente ou avouée de leurs protecteurs, la complicité des bureaux, le détournement des pièces, l'hostilité de M. Thiers, ont trop souvent entravé ses efforts et nui à l'action de la justice. Cependant, même à ce point de vue, il semble que la leçon n'a pas été sans fruits. Les coupables sont restés longtemps sous l'appréhension des poursuites. Ces condamnations solennelles, ces restitutions, ces humiliations, ces suicides, ont dû contenir pendant quelque temps les âpres convoitises et contribué à diminuer les prévarications [2].

H. Le Trésor de la Rocque.

La suite prochainement.

[1] Cette loi a été votée en 1878 par le sénat, et seulement en 1882 par la Chambre des députés. Le journal le *Siècle* révèle que de ce déplorable retard l'auteur responsable est « un pouvoir occulte », celui de M. Gambetta, qui, excité par le sous-intendant Richard, a pu, avec l'assistance du général de Chanal, retarder pendant quatre années consécutives la discussion ou l'adoption de cette loi.

[2] Après la séparation de l'Assemblée nationale, les influences favorables à une certaine catégorie d'accusés sont redevenues puissantes. M. Emile Ferrand, l'un des fournisseurs livrés à la justice, qui figure au nombre des fondateurs de *la République française* (acte de société du 4 décembre 1872), qui a fait attester sous serment devant la justice anglaise qu'il était un des partisans les plus actifs de M. Gambetta, et dont l'arrestation a eu lieu au moment où M. Gambetta avait accepté l'invitation d'être son hôte, avait été condamné à la prison, à l'amende et à d'importantes restitutions. M. Ferrand a subi la prison, mais il en est sorti, paraît-il, sans qu'on ait pris à son égard les précautions accoutumées. Il a pu ainsi se soustraire aux restitutions prescrites. Or l'expert du tribunal a établi, d'après les pièces saisies, que, depuis sa mission, M. Ferrand avait employé des capitaux pour une somme qui ne s'élevait pas à moins de 1 206 000 francs, non compris ses dépenses personnelles et de maison. Il est certain que la justice n'a pu tout saisir ni tout connaître, et que ces 1 206 000 francs sont loin de représenter les détournements commis et le préjudice causé à l'État.

LA FAUSSE DIRECTION

DE LA DÉMOCRATIE

EN FRANCE

On se rappelle le mot d'un homme connu par sa vie parlementaire, notamment pendant la Restauration et le commencement du Gouvernement de Juillet : *La Démocratie coule à pleins bords*, dit un jour M. Royer-Collard. C'était le mot d'un politique qui, après avoir observé dans l'histoire de son pays l'autorité de l'ancien régime, les saturnales de la première République et l'autocratie du premier Empire, voyait s'établir sous les formes parlementaires l'influence de classes croissant progressivement en nombre, en passant de l'oligarchie à la démocratie.

Dans la géographie politique du temps, la démocratie apparaissait à M. Royer-Collard comme un élément nouveau pénétrant à travers les barrières anciennes de la centralisation administrative et de l'influence réservée à des classes dirigeantes peu nombreuses, à des censitaires représentant une oligarchie bourgeoise.

Les révolutions ont complété la liberté et l'expansion de la démocratie dont Royer-Collard signalait l'envahissement.

Depuis 1848, toutes les barrières du cens ont disparu en France. La démocratie coule moins à pleins bords qu'elle n'a inondé le territoire politique de la France, surtout depuis le 4 septembre 1870. A cette époque, la démocratie, placée d'une manière en quelque sorte latente, dans l'organisation de tous les conseils électifs et du Corps législatif, sous le second Empire, prit son essor indépendant par la disparition du pouvoir exécutif qui la balançait dans une certaine mesure sous l'influence de l'organisation napoléonnienne avec ses plébiscites, son Sénat viager et la participation du conseil d'État aux décisions législatives.

Dans cette vaste expansion de la démocratie indépendante le premier résultat a été la constitution républicaine. Elle a soumis au principe de l'élection l'organisation supérieure du pouvoir exécutif, et celle de la seconde Chambre, qui, sous divers noms, avait été presque toujours, dans notre siècle, posée sur des bases indépendantes de l'élection.

Après le vote de la Constitution, qui a complété en grande partie l'établissement démocratique, le fleuve dont Royer-Collard consi-

dérait l'écoulement puissant, semble avoir été dirigé dans un sens, à nos yeux, plus nouveau que fécond, et sur lequel il paraît utile d'appeler les réflexions d'un pays qu'on a prétendu souvent n'être pas à l'abri des erreurs qui ont pu lui être adroitement présentées.

Que signifie, au point de vue des véritables intérêts de la démocratie, la campagne antichrétienne manifestée par tant d'entreprises et de propositions contre les principales institutions religieuses de la France?

Le christianisme n'est inféodé à aucune forme politique spéciale. Il a été institué dans un pays soumis à une domination étrangère et privé de gouvernement national. Il a coexisté avec toutes les formes politiques et il s'est accommodé dans l'Italie, au moyen âge, et aujourd'hui dans les deux Amériques, avec la démocratie, comme dans le passé de l'Europe avec des monarchies de diverses formes.

Si l'on a vu en France le clergé quelque peu reconnaissant envers certains régimes monarchiques des bienfaits qu'il en avait reçus, la troisième République aurait pu faire appel à des sentiments analogues, que la seconde République n'avait point paru dédaigner, par des égards envers le clergé catholique, qui n'ont eu aucune influence sur la chute du second établissement républicain.

La politique antireligieuse de certains hommes de notre époque me paraît moins une politique qu'un aveuglement capricieux de l'esprit révolutionnaire, égaré dans un domaine chimérique, lorsqu'il croit agir sur la conscience d'une manière efficace et durable, et lorsqu'il se croit appelé à combattre l'idée de Dieu, mère de l'idée du devoir. Est-ce sur l'athéisme qu'on veut fonder cette condition des Républiques durables que Montesquieu appelait la vertu?

Les causes qui ont permis l'établissement du christianisme dans l'Empire romain ne laissent guère supposer qu'il puisse être détruit par des agitateurs vulgaires auxquels manque aussi bien l'esprit de l'empereur Julien que la vertu de Marc-Aurèle.

Si la chimère antireligieuse égare les gouverneurs d'occasion auxquels me paraît obéir notre démocratie française depuis quelques années, rien n'est plus surprenant que les grossières lacunes qu'on trouve dans la direction du gouvernement de la troisième République.

Tout le monde sait que notre système d'impôts renferme divers éléments, plutôt empruntés aux traditions du passé qu'à une théorie d'une exactitude rigoureuse. Deux principes nobles et grands qui sont reconnus dans la législation fiscale anglaise : l'égalité des valeurs mobilières et des valeurs immobilières devant l'impôt, l'exemption de taxes pour les consommations de première nécessité, ne sont pas encore pleinement reconnus dans la législation financière française.

Les parlements de notre pays ont été témoins de luttes prolongées pour les idées de progrès qui y ont pris successivement place dans l'ordre financier.

Plusieurs mesures tendant à la péréquation de l'impôt foncier ont été adoptées sous la Restauration.

Le Gouvernement de Juillet a discuté avec opiniâtreté la réduction des deux tiers sur l'impôt du sel et l'uniformité de la taxe postale.

Le triomphe de ces mesures de progrès a été assuré en 1848.

Le second Empire, quoique imparfaitement dégagé de certaines influences financières hostiles au courant dont nous venons de marquer quelques étapes, a établi, en 1857, et maintenu ultérieurement l'impôt sur les valeurs mobilières contre des résistances dont nous avons pu mesurer personnellement l'intensité.

Ce progrès dans la voie de la justice et de la proportionnalité des taxes semble avoir perdu depuis 1875 son essor généreux, qui avait été antérieurement assez marquant pour écarter de la race française le reproche d'incapacité économique qu'on serait tenté de lui adresser sous certains rapports.

Nous avons signalé, un jour, à la tribune du Sénat, tout ce qu'il y a de choquant dans notre inertie législative financière en ce qui touche un impôt sur les successions, établi, sans considération du passif qui les grève, la suspension des études sur la péréquation de l'impôt foncier, le maintien injuste de certains impôts d'État qui, comme l'impôt des huiles, ne pèsent pas indistinctement sur tous les citoyens.

Nous aurions donné plus de développement à ces critiques, si leurs prémices avait dû être salués par autre chose que des promesses d'examen gouvernemental un peu vagues. L'ardeur avec laquelle nos pères avaient touché à ces questions semble s'être complètement éteinte. Elle est trop modeste, sans doute, pour des démocrates plus disposés à essayer d'escalader le ciel de nos anciennes croyances religieuses.

Tout cela n'est, au fond, qu'une équation intime entre l'audace de certaines entreprises dans l'ordre moral, et l'impuissance dans l'ordre économique. C'est, sous ce dernier rapport, la désertion d'une des tâches les plus viriles qui ont été acceptées de tout temps par des démocraties sérieuses.

Le *sérieux* ne manque-t-il pas souvent à nos luttes sur les sujets les plus graves? La conciliation entre les principes politiques nouveaux et les besoins d'un ordre judiciaire qui réclame des garanties conservatrices est un sujet qui semble encore n'avoir été abordé dans notre Parlement avec aucune des qualités énergiques que la société est fondée à attendre de nos gouvernements et de nos législateurs. Que signifie un principe d'élection posé au sujet

de la magistrature sans aucune prévision des variétés si nombreuses que comporte la hiérarchie judiciaire remontant, par degré, du juge de paix cantonal au premier président de la Cour de cassation?

Dans les premières années du sénat, constitué en 1876, une haute et ancienne question pédagogique, celle de la création d'une école d'administration fut portée devant cette Assemblée par M. Carnot et quelques-uns de ses collègues.

La commission qui fut chargée d'examiner la proposition crut devoir y substituer le plan d'un développement de l'enseignement économique, administratif et politique, dans les facultés de droit. Le contre-projet de la commission fut soumis par le ministère de l'instruction publique, alors occupé par l'honorable M. Bardoux, aux facultés de droit qui lui donnèrent pour la plupart leur adhésion.

M. Carnot, qui ne voyait dans ces circonstances rien de favorable à la promotion de ses idées personnelles, retira son projet, de manière à désorganiser indirectement la commission chargée de son examen. Le ministère de l'instruction publique, représenté par un nouveau ministre, dont M. Carnot annonçait l'initiative [1], resta et est resté depuis plus de trois ans inactif, et au lieu de profiter de l'étude commencée dans les facultés de droit et de la brèche ouverte dans le mur de la routine, préféra poursuivre quelques détails du plan de l'instruction laïque et obligatoire rattachée à cette campagne antireligieuse, qui semble l'œuvre favorite de notre démocratie actuelle.

La petitesse des vues gouvernementales sembla confirmer le parti pris de fuir constamment les inspirations scientifiques, pour leur préférer l'obéissance à des impulsions instinctives et en réalité un peu ignorantines, revêtues d'un faux aspect populaire.

Nous devons applaudir à la propagation et à la diffusion croissante de l'instruction primaire; mais ce serait un tort d'y voir la totalité de l'avenir intellectuel et moral d'un peuple.

Le maître d'école a, dit-on, joué un grand rôle dans les développements de la puissance militaire de l'Allemagne. Mais l'impor-

[1] Voici les paroles de M. Carnot qu'on lit au *Journal officiel* du 4 avril 1879 :

« Messieurs, j'ai déposé sur le bureau du Sénat, en mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues une proposition de loi ayant pour objet l'établissement, à Paris, d'une école nationale d'administration. M. le ministre de l'Instruction publique ayant bien voulu m'annoncer qu'il préparait un projet de loi conçu dans la même pensée, et tendant au même but, j'ai consulté mes collègues.

« C'est avec leur assentiment que je viens retirer ma proposition afin de laisser au gouvernement l'initiative de cette mesure. »

M. le Président. — Acte est donné à M. Carnot du retrait de sa proposition de loi.

tance de la pédagogie germanique repose-t-elle tout entière sur l'organisation de l'instruction primaire? Ne faut-il pas y donner une grande part à ces Universités dotées de cours libres et variés, parmi lesquels on a remarqué depuis longtemps les facultés de science d'État, pour lesquelles nous avons si peu fait encore en France, malgré les efforts louables de la commission sénatoriale dissoute en 1879?

Je m'arrête, et, en présence du résumé des initiatives déployées en France depuis 1875, je me demande s'il en résulte bien que les progrès véritables à désirer pour notre nation se traduisent utilement dans l'effort de la législature et de l'administration pour diminuer l'influence du Christianisme, affaiblir le respect de ses croyances et de ses emblèmes, et remplacer tous les progrès entrevus dans l'organisation de la France moderne, par une marche continue vers le scepticisme qu'on veut intrôniser à la place de la foi, sur laquelle s'est si souvent appuyé le génie de nos pères.

Non, les diverses lacunes qui nous ont frappés dans l'ordre financier et pédagogique ne sont pas comblées par la guerre d'une intensité croissante qui est dirigée contre tout hommage rendu à la Divinité dans l'enseignement comme dans l'administration de la justice.

On a dit naguère que les peuples avaient souvent, dans certaines circonstances graves de leur histoire, le devoir de se recueillir. Si la démocratie française se recueillait, elle se demanderait, sans doute, si, au lieu des études scientifiques nécessaires pour le sage développement des institutions dans une forme politique quelconque, des sectaires ignorants ne s'efforcent pas de lui imprimer, sans intelligence réfléchie de ses besoins, une impulsion aveugle et stérile vers la négation des croyances et de la vie religieuse, meilleure base de la moralité et de la vie intellectuelle des peuples. Oui, notre démocratie se demanderait si elle ne travaille pas par l'énervement du spiritualisme à éloigner du gouvernement l'énergie intellectuelle et le caractère.

Je connais les entraînements de tous les gouvernements absolus et privés de contre-poids. Qu'ils résident dans un homme, une caste ou une foule, il est difficile d'arrêter les impulsions auxquelles ils se sont abandonnés. Le devoir du bon citoyen est cependant d'élever la voix pour signaler les tendances qui lui paraissent erronées et les courants qui lui semblent injustes. Sa voix peut se perdre dans le désert de la foule; les germes de ses idées peuvent être écrasés pour la plupart sous les pas pressés de la multitude. Cependant, le propre de la vérité est de dormir souvent, mais aussi de se réveiller quelquefois! E. de Parieu.

LA POLITIQUE DE RÉSISTANCE

APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830

II. CASIMIR PÉRIER (*suite*).

(*13 mars 1831 — 16 mai 1832*)

VII

Rétablir l'ordre au dedans, tel était, après le maintien de la paix au dehors, le second terme du programme ministériel. Pour comprendre la vraie portée d'une formule qui, en d'autres temps, eût paru une banalité, il faut se représenter à quelle sorte de barbarie la France semblait alors revenue. L'émeute impunie, tolérée, quelquefois caressée, exaltée même, était devenue l'état normal du pays. L'avènement de Casimir Périer n'y mit pas fin; au contraire, l'esprit de rébellion en fut comme exaspéré. De mars à septembre 1831, l'insurrection, ou tout au moins l'agitation et le tumulte furent à peu près permanents dans les rues de Paris: rassemblements et promenades accompagnés de chants factieux, plantations d'arbres de la liberté, bris de réverbères, sacs de boutiques, attaques à main armée contre les agents de la force publique, assauts de la foule contre l'hôtel d'un ministre ou contre le palais du roi. On demeurerait stupéfait s'il fallait marquer sur un calendrier tous les jours qui furent ainsi troublés. Chaque quartier était

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juin 1882.

tour à tour le théâtre de ces scènes, le faubourg Saint-Marceau ou le faubourg Saint-Antoine, la place Vendôme ou la place du Châtelet, le Panthéon ou la porte Saint-Denis. La cause du trouble était souvent un de ces incidents qui, à une époque tranquille eussent passé à peu près inaperçus : une nouvelle de l'étranger, un banquet, un procès politique, une rixe de cabaret, ou, comme au mois de juin, la querelle d'un passant avec un chanteur des rues. « Dans l'ordre ordinaire, disait à propos de cette dernière émeute le *Journal des Débats*, cela devait être fini au bout de deux heures; voilà cinq jours que cela dure »; tels ces corps malades et peu sains où la moindre contusion devient une plaie qu'on ne parvient plus à guérir. D'autres fois, le désordre était prémédité, sans que les meneurs se donnassent la peine de se cacher. Ainsi ils s'y prenaient, un mois à l'avance, pour préparer le mouvement du 14 juillet, multipliant les excitations factieuses, distribuant publiquement les mots d'ordre, poussant l'audace jusqu'à faire imprimer le programme et, pour ainsi parler, le scenario de l'insurrection. Étrange vie que celle du Paris d'alors, sous cette menace presque constante; à tout moment, il était interrompu dans ses affaires et dans ses plaisirs; la rumeur de l'émeute montait des quartiers populaires, les boutiques se fermaient à la hâte, le tambour promenait, à travers les rues, la batterie fiévreuse et lugubre du rappel, lè bourgeois revêtait son uniforme et prenait son fusil avec une sorte de colère inquiète et d'impatience fatiguée, puis il allait tristement et honnêtement au-devant du danger inconnu, des balles, des pierres, ou des injures qui l'attendaient au premier carrefour. Pauvres gardes nationaux! ils payaient cher la popularité mauvaise dont ils s'étaient enivrés après Juillet. Maintenant ils entendaient crier dans la foule : A bas la garde nationale! comme naguère ils criaient eux-mêmes : A bas les Suisses! S'ils ouvraient les journaux de gauche qui, il y a peu de temps, les portaient aux nues, ils y voyaient railler leurs angoisses et leurs combats. « Tout le monde, lisait-on dans le *National* [1], se souvient d'avoir vu Potier, sur le théâtre des Variétés, se jeter à plat ventre devant un mannequin qu'il a pris pour un voleur, et puis, s'apercevant de sa méprise, revenir petit à petit de sa terreur, s'approcher du mannequin, mettre la main dessus et bientôt le frapper à coups de pied et à coups de poing, le terrasser comme un véritable voleur, en lui adressant, de l'air le plus sérieux, les injures les plus burlesques. Nous avons de fiers champions de l'ordre public qui se conduisent avec l'être fantastique, demi-dieu ou demi-diable, qu'ils appellent

[1] 15 mai 1831, article de Carrel.

l'émeute, absolument comme M. Bonardin avec ses voleurs-mannequins. » Pour prouver la réalité des périls auxquels les gardes nationaux étaient exposés, Périer n'en était-il pas réduit à apporter à la tribune le chiffre des tués et des blessés?

Les agitateurs ne pouvaient sans doute se flatter qu'une de ces échauffourées suffirait à renverser le gouvernement. Seulement, c'était pour eux une façon de répandre partout l'inquiétude, d'entretenir le malaise, de prolonger l'anarchie révolutionnaire; ils croyaient ainsi tout ébranler, empêcher que rien ne se fondât; puis, dans ces désordres, ne se présenterait-il pas une occasion de surprise où ils pourraient pousser l'attaque à fond et tout culbuter? D'ailleurs, comme il arrive d'ordinaire, ce n'étaient pas les plus capables et les plus clairvoyants du parti qui décidaient, mais les écervelés, les aventuriers, les violents; les autres étaient contraints de suivre, par point d'honneur ou par crainte de devenir suspects. Leur reprochait-on, au nom du gouvernement, de faire appel à la violence? « Nous continuons seulement, répondaient-ils avec une sorte d'ingénuité, ce que vous nous louiez d'avoir fait en Juillet. »

Il était facile de discerner, dans ces émeutes, l'action des sociétés populaires. Après la révolution, il y avait eu une véritable efflorescence de clubs; on se fût presque cru en 1792, aux beaux jours des jacobins et des cordeliers : c'étaient la *Société de l'Ordre et du Progrès*, la *Loge des Amis de la vérité*, l'*Union*, les *Réclamants de Juillet*, la *Société gauloise*, l'*Association des écoles*, les *Amis de la patrie*. L'une de ces sociétés, celle des *Amis du peuple*, prit bientôt une importance prépondérante. Là se rencontraient les meneurs les plus en vue et les plus actifs : Godefroy Cavaignac, Guinard, Marrast, Raspail, Trélat, Flocon, Blanqui, Antony Thouret, Charles Teste, les deux Vignerte, Hubert, Fortoul, Delescluze, Avril, Gervais. Plusieurs députés, la Fayette, Cabet, de Ludre, Lamarque, Audry de Puyraveau, Laboissière, Dupont de l'Eure, Garnier Pagès, étaient, les uns membres, les autres protecteurs des *Amis du peuple*. Au début, l'association et le club avait fonctionné ouvertement, en dépit de l'article 291, qui paraissait caduc. Mais on sait comment, en septembre 1830, le club fut fermé, dans un jour de colère bourgeoise, et l'association déclarée dissoute par jugement. Il se fit alors une transformation. Sans revenir aux procédés mystérieux des anciennes Ventes de *Carbonari*, les *Amis du peuple* se masquèrent un peu plus, non pour cacher leur existence qui était notoire, mais pour ne pas se mettre trop brutalement en contradiction avec la loi. Ils tinrent toujours des réunions auxquelles assistaient parfois jusqu'à quinze cents personnes, et dont les déli-

bérations étaient imprimées[1]; seulement ce n'était plus un club public annoncé par affiches; personne autre que les affiliés n'était censé y assister. En même temps, l'association, bien loin de se disperser, resserra ses liens, étendit même ses ramifications en province, sauf à prendre soin que chaque section ne parût pas être composée de plus de vingt personnes. Encore ne se crut-on vraiment astreint à cette dernière précaution que quand l'avènement de Périer eut produit un effet d'intimidation qu'on ne pouvait attendre des hésitations ou des complaisances de M. Laffitte. Dans ce demi-mystère, les *Amis du peuple* travaillèrent plus ardemment que jamais à grouper et à discipliner les éléments de révolte, à recruter les mécontents, à centraliser et à activer la propagande, à exciter, à aigrir, à exaspérer les émotions et les haines, à entretenir l'agitation, à provoquer et à développer les émeutes.

A cette époque, les sociétés révolutionnaires paraissent principalement composées de bourgeois : hommes de lettres, avocats, médecins, commis, étudiants, élèves de l'École polytechnique. Dans les réunions où elles délibèrent, le peuple est à peu près absent. Il est même relativement peu nombreux dans les désordres de la rue; Il ne lit guère les journaux de gauche : on le voit au chiffre très réduit de leur tirage. Cependant, à y regarder de près, on peut déjà remarquer que les meneurs cherchent à attirer les ouvriers, et qu'ils commencent à les ébranler. Grave changement, dont l'origine remonte à 1830. Sous la Restauration, le peuple ne comptait pas dans la politique, et l'opposition la plus avancée ne songeait pas à lui. Carrel le reconnaissait peu de temps après la révolution : « Était-il question du peuple dans nos affaires, à l'époque de l'adresse des 221?... Nous nous excitions entre nous, docteurs, négociants, députés, gens de lettres... Pas le plus petit soupçon de ce qui se passait au-dessous de nous, dans la classe privée de droits politiques, qui n'était pas admise à l'honneur peu dangereux des résistances constitutionnelles. » Cela était tellement vrai, que le *National*, le plus violent des journaux d'opposition, avait reproché précisément à M. de Polignac de chercher son appui « dans une nation autre que celle qui lit les journaux, qui s'anime aux débats des Chambres, qui dispose des capitaux, commande l'industrie et possède le sol »; de « descendre dans les couches inférieures de la

[1] On ne se gênait pas pour attaquer le roi dans ces réunions. Henri Heine, y étant entré un jour, au commencement de 1832, avait entendu l'orateur « tonner contre ces boutiquiers qui avaient été chercher pour roi Louis-Philippe, la boutique incarnée, qu'ils choisirent dans leur propre intérêt, non dans celui du peuple qui n'était pas complice d'une si indigne usurpation. » (Henri Heine, *De la France*, p. 59.)

population où l'on ne rencontre plus d'opinion, où se trouve à peine, quelque discernement politique, et où fourmillent, par milliers, des êtres bons, droits, simples, mais faciles à tromper et à exaspérer, qui vivent au jour le jour, et, luttant, à toutes les heures de leur vie, contre le besoin, n'ont ni le temps ni le repos de corps et d'esprit nécessaires pour pouvoir songer quelquefois à la manière dont se gouvernent les affaires du pays [1] ». Grande fut la surprise de cette opposition exclusivement bourgeoise, quand sa campagne aboutit, en Juillet, à faire descendre dans la rue et triompher derrière les barricades ce peuple auquel elle pensait si peu, et qui, au fond, lui faisait si grand peur. Dès lors, les conditions des luttes politiques n'allaient-elles pas changer? Ce peuple consentirait-il à redevenir étranger aux affaires publiques, après y avoir joué momentanément un rôle si vanté, et avoir exercé, le fusil en main, ce que ses nouveaux courtisans appelaient sa souveraineté? En tout cas, n'avait-on pas indiqué ainsi aux opposants du lendemain de quel côté ils pourraient chercher un concours? Aussi, pendant que les anciens meneurs parlementaires, parvenus au pouvoir, se flattaient de reprendre, comme sous la Restauration, leur politique exclusivement bourgeoise, les agitateurs révolutionnaires commençaient à faire de la propagande dans le peuple, lui parlaient de ses droits, de son émancipation, surtout de son bien-être, déclaraient que 1830 devait être pour lui ce qu'avait été 1789 pour la bourgeoisie, tâchaient de l'embaucher dans les associations révolutionnaires et d'en faire l'armée permanente de l'émeute. Il peut sembler qu'au premier moment cette propagande n'eut qu'un succès restreint. Toutefois le mouvement était donné, et il ne s'arrêtera pas. Plus on ira, plus la proportion des ouvriers sera considérable dans les sociétés secrètes, et plus, par suite, les idées socialistes y prévaudront. C'est là un fait considérable, et cette modification démocratique apportée au caractère des luttes politiques ne doit pas être oubliée, quand on cherche à déterminer les conséquences de la révolution de 1830; celle-ci a commencé ce que 1848 devait consommer par la proclamation du suffrage universel.

VIII

Si l'insurrection était fréquente dans la rue, elle était permanente dans la presse. Nous ne parlons pas seulement des écrits clandestins que les sociétés révolutionnaires répandaient partout, mais des publications de propagande démocratique et républicaine dont

[1] *National* du 22 juillet 1830.

M. Pagnerre était généralement l'éditeur, et surtout des journaux [1]. Certains de ces journaux poussaient ouvertement à l'émeute : « Lisez, s'écriait M. Guizot, c'est le langage des plus mauvais temps de notre révolution; langage de gens prêts à répandre, au milieu de la société, dans les rues, sur les places, à y étaler (passez-moi l'expression) toutes les ordures de leur âme [2]. » Celles même des feuilles de gauche qui se piquaient alors d'être dynastiques, comme le *National* de 1831, prenaient cependant les émeutiers sous leur protection. Carrel refusait, comme une « lâcheté », de « répudier ces hommes audacieux, indisciplinés, que le ministère qualifiait d'anarchistes, de républicains », mais qu'on avait trouvés « entreprenants, intrépides, au jour du danger [3] ». Quel sophisme ne se cachait pas derrière cet étrange point d'honneur, quelle injustice derrière cette prétendue générosité, quelle faiblesse derrière ce faux courage! Carrel trouvait d'ailleurs plaisant que le gouvernement se plaignît du mal que lui donnaient les émeutes : « C'est pour veiller à l'ordre, disait-il, que nous vous donnons 1500 millions. S'il n'y avait pas à se remuer au poste où vous êtes, vous n'y gagneriez pas votre argent [4]. »

Que les ministres fussent attaqués avec passion, odieusement calomniés, que Périer fût couramment comparé à M. de Polignac, ce qui était alors la plus grosse injure, qu'on l'accusât ouvertement de concussion et de vol, rien là qui dépassât beaucoup ce qui s'est vu à d'autres époques. Le *National* ne cherchait pas à nier cette violence : « Une fois l'avènement du ministère du 13 mars notifié à la France, disait-il, les derniers liens furent brisés entre la presse et le pouvoir; on n'avait eu besoin que de s'entrevoir pour se haïr. » Mais les coups visaient et portaient plus haut que les ministres. A ce moment, s'évanouit presque subitement la popularité personnelle dont, au début, avait joui Louis-Philippe, et qui l'avait fait ménager dans les premières polémiques. Ne vous attendez pas à le voir protégé par la fiction prudente qui, dans le régime constitutionnel, place le roi et la royauté en dehors et au-dessus des débats : c'était une barrière trop fragile pour résister à la poussée révolutionnaire.

[1] Parmi les publications de ce temps, on peut nommer le pamphlet rimé et périodique de Barthélemy, la venimeuse *Némésis*, qui attendait le moment où le gouvernement achèterait son silence; on la verra alors vendre sa poésie aux industriels, aux dentistes, ou même la prostituer aux descriptions obscènes.

[2] Discours du 11 août 1831.

[3] *National*, 16 juillet 1831.

[4] *Ibid.*, 16 mai 1831.

L'acharnement était tel, que les actes les plus simples se trouvaient aussitôt grossis et dénaturés. Sur le conseil de Périer, le roi s'était installé aux Tuileries. Le jardin public s'étendait alors jusque sous les fenêtres du palais [1]. L'inconvénient était grand en un temps où le respect populaire et le prestige royal ne pouvaient pas suppléer aux clôtures absentes et garantir le prince et les siens contre la familiarité de leurs amis et les insultes de leurs ennemis. « Je ne puis souffrir, disait Louis-Philippe à M. Guizot, que des bandits viennent, sous mes fenêtres, assaillir ma femme et mes filles de leurs indignes propos. » Aussi fit-il fermer, par une grille et un fossé, une très étroite bande du jardin, où sa famille avait tout juste l'espace suffisant pour prendre l'air sans risquer d'être outragée [2]. On s'imaginerait difficilement aujourd'hui quel tapage s'éleva, à ce propos, dans tous les journaux de gauche. Ce modeste fossé se transforma en une menaçante fortification, et ce fut à qui dénoncerait le plus âprement le monarque qui, par défiance de son peuple, élevait contre lui une nouvelle Bastille. Le théâtre se mit de la partie, et la police dut interdire une pièce satirique intitulée : *le Fossé des Tuileries*.

Ce ne fut, du reste, qu'un incident entre beaucoup d'autres. Les journaux insistaient, les uns avec impertinence, les autres avec grossièreté, sur tout ce qui pouvait blesser ou avilir Louis-Philippe : souvenirs de sa famille, incidents plus ou moins travestis de sa jeunesse pendant la révolution ou l'émigration, insinuations insultantes sur son caractère, sur sa prétendue avarice ou sur sa faiblesse en face de l'étranger; le *Journal des Débats* était réduit à entreprendre, sur tous ces points, une justification en règle [3]. Les mêmes journaux rappelaient à la monarchie qu'œuvre du peuple, elle était à sa merci; que née sur les barricades, elle pouvait y mourir; que c'était elle qui devait reconnaissance à ses auteurs, et non ceux-ci qui lui devaient déférence et respect. Toute occasion était aussitôt saisie de faire affront au roi, qui parfois s'y exposait, en tendant aux révolutionnaires une main, aussitôt

[1] On disait officiellement le « palais » et non, comme avant 1830, le « château » des Tuileries. Ce mot de « château » avait été abandonné comme étant trop « féodal ».

[2] Ce jardin a été notablement étendu sous le règne de Napoléon III.

[3] Dans le numéro du 9 février 1832, le *Journal des Débats* énumérait ainsi les accusations auxquelles il voulait répondre : « Tantôt on fait jouer à Louis-Philippe, comme duc de Chartres, un rôle odieux dans le procès de Louis XVI; tantôt on défigure sa conduite à l'armée et l'on tourne en ridicule Jemmapes et Valmy; ici on l'accuse d'avoir porté les armes contre son pays dans l'émigration; là on parle d'une *camarilla* de courtisans qui, comme sous Charles X, dévorent les sueurs du peuple; enfin, on reproduit le reproche devenu banal de faiblesse et d'avarice. »

brutalement repoussée. La Chambre avait voté des « récompenses nationales » aux « combattants de Juillet ». Une ordonnance d'avril 1831 régla les conditions de la décoration nouvelle; celle-ci devait porter les dates des trois journées avec cette légende : *Donné par le roi des Français;* on annonçait une cérémonie solennelle à l'hôtel des Invalides, où le prince remettrait les croix et recevrait le serment des décorés. Aussitôt, protestation bruyante contre la légende et le serment. La presse déclare que les héros des barricades sont les bienfaiteurs, non les obligés du roi; qu'en une telle circonstance, il convient de rappeler leur souveraineté, non leur sujétion. On fait si bien que les « combattants » proclament, avec grand fracas de démonstrations factieuses, leur volonté de ne pas recevoir la décoration des mains du roi et de refuser le serment. Il fallut renoncer à la cérémonie projetée par crainte de scandale; les mairies furent chargées de la distribution, et des registres y furent ouverts pour constater le serment des décorés. La plupart s'abstinrent; quelques-uns voulurent néanmoins porter le ruban : l'un d'eux, poursuivi de ce chef, fut acquitté par le jury.

On ne se contentait pas de refuser au roi tout témoignage de respect et d'allégeance, on l'accusait ouvertement de n'avoir pas rempli les conditions auxquelles lui avait été donnée la couronne. Il n'était question, dans les journaux, que du prétendu « programme de l'Hôtel de Ville » et d'engagements autrefois souscrits, maintenant violés. Loin de dissimuler le dessein de renversement, on s'en glorifiait. « Il n'est pas un seul de nos numéros, disait la *Tribune*, pas un seul de nos articles, peut-être (et c'est notre vœu le plus ardent), pas un seul mot sorti de notre plume, qui ne soit attentatoire au principe du gouvernement, c'est-à-dire au dogme de la royauté. » Le régicide lui-même se démasquait; on indiquait que le parjure devait être puni chez Louis-Philippe, comme il l'avait été chez Louis XVI; et bientôt le *National* osera publier ces lignes : « Comme il n'y a que le malheur qui rende les princes intéressants, on se surprend à souhaiter, aux femmes accomplies qui composent la famille de Louis-Philippe, ce je ne sais quoi d'achevé que Bossuet admirait dans la veuve de Charles Ier. » Peut-on d'ailleurs être surpris d'un tel langage dans l'improvisation et dans l'échauffement des polémiques de presse, quand on voit l'étrange étude que, sans provocation aucune et sous le seul prétexte de faire de la « psychologie criminelle », un jeune philosophe, M. Barthélemy Saint-Hilaire, publiait alors, dans la *Revue des Deux-Mondes* [1], sur Louvel, l'assassin du

[1] Livraison de mai 1832.

duc de Berry. Sous sa plume, le meurtrier devenait intéressant et excusable ; il s'élevait à une hauteur d'où il semblait dominer ses accusateurs et ses juges, et son forfait n'était plus guère qu'une déviation du patriotisme ; jeu d'esprit et curiosité de penseur, si l'on veut, mais en tout cas préface compromettante aux tentatives de régicide qui vont être l'angoisse permanente des dix-huit années de la monarchie de Juillet.

Si redoutable que fût la parole imprimée, on se servit contre la monarchie d'une arme peut-être plus dangereuse encore. Le dessin satirique eut alors une telle audace, une telle importance, une efficacité si destructive, que l'histoire ne peut négliger ces feuilles illustrées, qu'à d'autres points de vue, elle serait tentée de mépriser. Au lendemain des journées de Juillet, la caricature avait commencé, avec sa générosité habituelle, par s'acharner contre les vaincus. Elle n'avait épargné aucun outrage à Charles X et même à l'ancienne captive du Temple, la duchesse d'Angoulême. De vrais artistes eurent, hélas ! leur part dans ces lâchetés du crayon, et on voudrait, par exemple, retrancher de l'œuvre de Decamps cette lithographie où il représentait le vieux roi exilé, chassant à tir des lapins de carton dans ses appartements. L'autre vaincu du jour, le clergé, n'avait pas été plus ménagé. A cette âpreté des basses représailles, s'était mêlée l'obscénité qui est, comme on peut encore s'en convaincre aujourd'hui, la compagne habituelle de l'effervescence révolutionnaire. Cette dernière forme du mal devait persister plusieurs années avec une répugnante monotonie ; et, en 1835, le duc de Broglie, à la tribune de la Chambre des députés, pourra encore montrer l'étranger qui arrive à Paris, « obligé de tenir les yeux baissés vers la terre, pour ne pas apercevoir cet étalage d'obscénités dégoûtantes, de turpitudes infâmes, de sales productions, dont les personnalités offensantes ne sont pas le pire, mais le moindre des scandales[1] ». Au contraire, dans la caricature politique, un changement se fit à partir de 1831. On laissa de côté les « carlistes » et les « jésuites », pour s'en prendre au gouvernement, au roi lui-même. Bientôt on s'attaqua presque exclusivement à ce dernier, et on le fit avec une audace qui devait aller croissant jusqu'au jour où les lois de septembre 1835 établiront la censure des dessins. Ce n'était pas la folie rieuse, la satire plaisante, la gaieté malicieuse et impertinente ; c'était une animosité réfléchie, obstinée, tantôt sournoise, tantôt violente, toujours méchante, ne cherchant pas à faire rire comme plus tard les charges de Cham, mais bien à souffler une haine meurtrière.

[1] *Écrits et discours* du feu duc de Broglie, t. II, p. 470.

Un homme fut l'âme de cette insurrection du dessin, de ce régicide par le crayon. Il s'appelait Philipon. Né à Lyon en 1800, occupé d'abord d'art industriel, il vint à Paris en 1823 et s'y lia avec les opposants les plus avancés. Après Juillet, il eut l'instinct de ce que pouvait devenir la caricature, grâce à la lithographie récemment inventée. Il eut bientôt créé le *Charivari* quotidien, la *Caricature* hebdomadaire, un autre recueil mensuel, sans compter beaucoup d'autres publications. Par lui-même il dessinait peu, mais il savait grouper, lancer, échauffer les artistes qu'il employait, leur inoculait son fiel et son audace, leur fournissait des idées, des légendes, bravait les procès et les condamnations, et devenait ainsi, lui obscur, l'un des plus dangereux adversaires de la royauté nouvelle, l'empêchant d'acquérir ce prestige, cette « respectabilité », sans lesquels elle ne pouvait vraiment se fonder. Parmi les artistes qu'il avait réunis, plusieurs n'étaient pas sans talent. C'était d'abord Daumier; il eut alors un renom que la récente exposition de ses œuvres n'a pas justifié; si son crayon brutal, cruel, a parfois une certaine puissance, une énergie sinistre, on y sent quelque chose d'acharné, d'exagéré, d'énorme, qui pouvait répondre aux passions du moment, mais qui, revu longtemps après, choque autant le sentiment de l'art que la justice et la convenance. C'étaient ensuite Grandville, laborieux sans naturel, sec, froid et amer; Traviez, nature souffreteuse, aux inspirations pleines d'aigreur, de rancune, aux visions de sang et de massacre; d'autres encore, qui s'employaient aux parties moins violentes de l'œuvre, parmi lesquels Raffet, Charlet, Decamps, Bellangé, Deveria [1].

Malheureux roi! était-il en France, fût-ce dans les régions les plus justement méprisées, un homme autant moqué, souffleté, sali? Lui-même pouvait, en juin 1832, demander aux chefs de la gauche s'il y avait « jamais eu une personne contre laquelle on eût vomi plus de calomnies [2]. » Pour se faire une idée de la façon dont il était traité, il faut avoir le courage de feuilleter les vieux recueils du *Charivari* et particulièrement de la *Caricature*. On ne se contentait pas de le tourner effrontément en ridicule, en l'affublant de déguisements grotesques qui, presque toujours, masquaient une odieuse calomnie [3]; l'outrage prenait souvent un caractère sinistre,

[1] Il faut faire honneur à deux autres dessinateurs satiriques, Gavarni et Henri Monnier, de ne s'être pas laissé embaucher par Philipon, d'avoir dédaigné les succès grossiers de la caricature politique. « Ces erreurs-là, disait Gavarni, ne sont pas des miennes; elles ont trop de fiel et trop peu de sincérité. »

[2] *Mémoires* d'O. Barrot, t I, p. 598.

[3] Voici, par exemple, le roi travesti en vulgaire escamoteur : « Tenez, mes-

menaçant. Regardez cette jeune fille entraînée dans le plus ignominieux des guet-apens : c'est la Liberté; derrière une porte suspecte, le misérable qui attend la victime laisse à peine entrevoir son profil perdu ; mais le toupet et les favoris le trahissent. Dans cet autre dessin, le roi est un « massacreur » qui savoure le spectacle des cadavres exposés à la Morgue. Voici une traduction du tableau de Proudhon : *le Crime poursuivi par la Vengeance divine;* le Crime est Louis-Philippe, qui s'enfuit après avoir égorgé la Liberté. Dès 1831, on colporte une grossière lithographie où le roi et deux de ses ministres sont livrés au supplice, avec cette étiquette : « Condamnés pour haute trahison. » Vingt fois, ce prince se voit comparé à Judas : la Liberté en bonnet phrygien est assise, comme le Christ à la cène : « En vérité, en vérité, je vous le dis, il en est un parmi vous qui me trahira » ; et le Judas, au coin, qui détourne la tête, vous le reconnaissez toujours à son toupet. « Ah! tu veux te frotter à la presse ! » lit-on au bas d'un dessin : un imprimeur du *National* a mis sous la presse Louis-Philippe dont la figure s'élargit en s'écrasant. Puis c'est un festin de Balthasar, où l'on prédit au roi son châtiment et sa ruine. Cette annonce, cette menace d'une prochaine révolution, se reproduisent sous toutes les formes [1]. Mêlez à ces attaques tout ce qui peut, par le contraste des misères des pauvres et des orgies des puissants, aviver et irriter dans le peuple les convoitises les plus âpres, par l'évocation des souffrances subies et du sang répandu, le pousser aux plus terribles vengeances. Loin de se défendre d'en vouloir au roi, la caricature met en scène sa propre audace : elle se représente elle-même plaçant la poire [2] sur le feu et demandant à ses clients à quelle sauce ils veulent la manger : ou bien encore empoignant le roi et son fils par le fond de leurs

sieurs, dit-il, voici trois muscades, la première s'appelle Juillet, la seconde Révolution, et la troisième Liberté. Je prends la Révolution qui était à gauche, je la mets à droite, ce qui était à droite je le mets à gauche. Je fais un micmac auquel le diable ne comprend goutte, ni vous non plus; je mets tout cela sous le gobelet du juste milieu, et avec un peu de poudre de non-intervention, je dis passe, impasse et contre-passe... Tout est passé, messieurs, pas plus de Liberté et de Révolution que dessus ma main... A un autre, messieurs. »

[1] Le roi, par exemple, se fait tirer les cartes : « Ton jeu, lui dit le sorcier, m'annonce qu'une femme brune que tu as épousée en juillet et avec laquelle tu veux divorcer, te causera bien du désagrément. Le public te donnera tort, il s'ensuivra beaucoup de querelles, tu feras une perte considérable d'argent à laquelle tu seras très sensible, *et tu entreprendras un grand voyage.* »

[2] On avait imaginé que le toupet et les épais favoris du roi lui donnaient quelque ressemblance avec une poire. Philipon exploita cette prétendue découverte avec une insolente persistance.

culottes, pendant que la Liberté joue du violon, avec cette légende : « Ah ! tu danseras ! » Rien de pareil ne s'était vu sous la Restauration. Louis XVIII et Charles X avaient rencontré des ennemis passionnés ; le dernier surtout avait été très impopulaire ; mais personne n'eût cru possible de ne pas leur témoigner un certain respect extérieur ; et quand un Fontan avait pris personnellement Charles X à partie, dans son pamphlet du *Mouton enragé*, le scandale avait été si grand, que les feuilles opposantes s'étaient empressées de le désavouer. Aussi a-t-on pu écrire que « les ennemis de la Restauration la renversèrent sans l'avoir méprisée ». Si l'on n'en peut dire autant de la monarchie de Juillet, n'est-ce pas encore une conséquence de la révolution ? Comme nous avons eu occasion de l'observer, les peuples ne se croient pas tenus à beaucoup respecter les rois qu'ils ont créés, et surtout qu'ils ont créés dans la violente familiarité de l'émeute. On l'avait déjà vu au dix-septième siècle, en Angleterre, où cependant le sentiment monarchique était autrement puissant que dans la France du dix-neuvième. Après 1688, Guillaume III s'était trouvé en butte à tant d'attaques et d'injures, que, dans un moment de dégoût, il avait songé à s'en aller ; ce désordre se prolongea sous plusieurs de ses successeurs ; ce n'est même que beaucoup plus tard, sous Guillaume IV, et surtout sous la reine Victoria, que le respect de la royauté a été pleinement restauré en Angleterre ; jusqu'alors le gouvernement s'était plutôt maintenu par la force de l'aristocratie que par le prestige fort ébranlé du monarque.

Louis-Philippe supportait ces railleries et ces insultes avec une sorte de philosophie souriante, quoique au fond un peu mélancolique. On sait l'anecdote du roi aidant un gamin à terminer la poire gigantesque que celui-ci avait commencée sur un mur du château de Neuilly. La reine, malgré son haut courage, se résignait moins facilement, sans doute parce qu'elle n'était jamais personnellement attaquée, et parfois sa fierté outragée d'épouse et de mère lui faisait venir les larmes aux yeux. « Ils veulent me démolir, disait, en 1832, le roi à M. Odilon Barrot ; tous les jours la presse m'attaque avec une violence sans exemple. Quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, si peu ou si mal défendu, j'en ai pris mon parti. Fort du témoignage de ma conscience, je suis persuadé que toutes ces attaques iront se briser contre le rocher du bon sens public [1]. » Louis-Philippe avait-il vraiment cette confiance ? En tout cas, avec l'expérience, il revint de cet optimisme ; il comprit mieux l'efficacité destructive de ces insultes et l'impossibilité pour une

[1] *Mémoires* d'Odilon Barrot, t. Ier, p. 600.

monarchie de se maintenir dans de telles conditions. Après 1848, en exil, il s'est expliqué plusieurs fois sur ce sujet : « J'ai été, durant mon règne, disait-il, la victime de cette arme que Voltaire appelait le mensonge imprimé, arme lâche et perfide, qui frappe souvent sans qu'on voie d'où le coup part, arme dont les blessures ne guérissent jamais, parce qu'elles sont empoisonnées. » Et encore : « Quand on m'attaquait, c'était la royauté qu'on attaquait... Aussi quand, après dix-huit ans d'attaques obstinées, on a jugé que le trône était suffisamment ébranlé, on n'a eu qu'à le pousser, et il s'est écroulé, au grand étonnement de mes amis et de mes ennemis. Il ne tenait plus [1]. » A la même époque, comme quelqu'un lui exprimait l'espoir de voir, avant de mourir, le comte de Paris sur le trône : « Vous pouvez avoir raison, mon cher monsieur, répondit le vieux roi désenchanté ; le comte de Paris est possible, comme le comte de Chambord et les Bonaparte sont possibles ; tout est possible en France ; mais rien n'y durera, parce que le respect n'y existe plus. » Cela n'était que trop vrai, et on a pu justement écrire : « Ce qui a péri en 1830, ce n'est pas seulement un gouvernement, c'est le respect de tout gouvernement. »

IX

L'avènement de Casimir Périer n'eut pas seulement pour effet d'éveiller dans le parti révolutionnaire cette colère, cette rage qu'on a vues fermenter dans les sociétés secrètes, éclater dans la presse ou dans les émeutes ; elle amena ce parti, le provoqua en quelque sorte, par l'énergie et la netteté de l'attaque, à se démasquer, à déployer son drapeau, à s'appeler de son vrai nom : le parti républicain. C'était un signe de désordre et une cause de faiblesse pour la monarchie de Juillet. Rien de pareil ne s'était vu en Angleterre après la révolution de 1688. La république des Têtes rondes n'y laissa pas des traces aussi profondes qu'en France celle des jacobins ; le parti républicain d'outre-Manche, que proscrivirent les Stuarts restaurés, et auquel la conscience publique ne pardonna jamais le meurtre de Charles Ier, n'eut pas de seconde génération ; le peu qui en restait émigra aux colonies. Aussi, sous Guillaume III, n'eût-on pas rencontré un whig, si hardi fût-il, qui osât parler de république, si ce n'est pour la maudire, et qui n'affichât, dans sa conduite envers le roi, le « loyalisme » le plus

[1] *Abdication du roi Louis-Philippe, racontée par lui-même et recueillie par* M. Édouard Lemoine.

absolu. En France, au contraire, les républicains ont, à partir de 1831, joué un tel rôle, que, jusqu'à 1836, la principale affaire de la monarchie nouvelle a été de se défendre contre leurs attaques. Pendant ce temps, l'opposition, qui eût préféré rester dynastique, a été reléguée au second plan, sans programme déterminé [1], incapable de diriger ou de contenir cette avant-garde, plus incapable encore de s'en séparer, réduite trop souvent à la suivre ou tout au moins à la couvrir. Il est donc naturel d'examiner avec quelque soin ce qu'étaient alors ces républicains. Aussi bien, est-ce là l'origine, la manifestation première d'un parti qui a eu, depuis cette époque, une fortune bien extraordinaire, qui a recueilli la succession de la monarchie après l'avoir renversée par surprise, et qui aujourd'hui prétend s'être emparé définitivement de la France. En dépit d'évolutions et de transformations successives, il existe un lien de filiation directe, ininterrompue et d'ailleurs avouée, entre les républicains de 1831 et ceux de notre temps.

Dans les journées de Juillet, ce parti n'avait pas paru, au moins sous son nom. Sans doute, cette jeunesse, sortie des Ventes de *carbonari*, qui s'agitait à l'Hôtel de Ville, autour de la Fayette, avait des arrière-pensées républicaines ; mais elle n'osait les manifester. Elle avouait elle-même l'impossibilité de faire accepter à la France et à l'Europe une forme de gouvernement sur laquelle pesaient encore les souvenirs de la Terreur [2]. Lisez les

[1] M. Odilon Barrot l'a avoué lui-même dans ses *Mémoires*. « Il faut le reconnaître, a-t-il dit, notre opposition n'avait encore ni discipline ni programme politique bien déterminé. Elle se décidait presque toujours par l'impression irréfléchie du moment. »

[2] L'un des républicains d'alors, M. Sarrans, confessait « la puissance de l'impression douloureuse que le mot de république avait laissée en France et l'effroi que ce nom inspirait encore aux contemporains de la Terreur et aux fils des nombreuses victimes qui avaient péri sous son règne ». Puis, après avoir rappelé quels « affreux souvenirs assiégeaient toutes les imaginations », il ajoutait : « Voilà, il faut en convenir, ce qui, par une prétention aussi ridicule qu'injuste, et par une confusion déplorable de la république avec les excès auxquels elle servit de prétexte, avait laissé dans les cœurs une aversion prononcée pour cette dénomination gouvernementale. » M. Arago, dans un entretien qu'il avait avec le roi, en 1832, rappelait qu'en 1830, les républicains s'étaient « soumis ». « Ils avaient été forcés de convenir, disait-il, car c'était alors l'opinion à peu près unanime de la capitale et des départements, que des institutions purement républicaines jetteraient dans le pays d'inépuisables germes de discorde, dont les étrangers ne manqueraient pas de profiter pour nous attaquer. » — Nous avions déjà constaté ce discrédit et cette impopularité de la république, en 1815, lorsque la Chambre des représentants avait délibéré sur le gouvernement qu'il convenait de donner à la France. (Voy. le *Parti libéral sous la Restauration*, p. 141.)

proclamations et documents de toutes sortes, émanés alors des groupes les plus avancés : la république n'y est pas nommée; on réclame une assemblée constituante, un gouvernement ou un « président » provisoires; les plus audacieux vont une fois jusqu'à crier : « Plus de royauté » : la commission municipale parle, dans son rapport, de ces « esprits généreux qui, par une noble fierté d'âme et par un pur enthousiasme de la vertu, voulaient la liberté sous la forme la plus austère »; mais il semble que nul n'ose prononcer le mot. Ceux-là seuls le font qui s'en servent comme d'un épouvantail, pour vaincre les hésitations du duc d'Orléans, ou pour faire accepter par l'opinion la monarchie nouvelle [1]. Les journaux de gauche ne cachaient point cette impopularité [2]. Des républicains poussaient à l'élévation de Louis-Philippe, dans la conviction où ils étaient que leur régime préféré était impossible : tels Béranger [3], et même de vieux conventionnels comme Grégoire; ils étaient, à la vérité, résolus à « républicaniser » le plus possible la monarchie.

La défaveur de la république persista dans les premiers mois qui suivirent la révolution : en septembre 1830, le *Journal des Débats* pouvait encore dire : « Ce mot de république à lui seul suffirait pour discréditer le parti qui oserait l'écrire sur ses étendards. Il fait peur à tout le monde... Allez donc parler aux commerçants, aux propriétaires, aux gardes nationaux, de république! » Toutefois à y regarder de plus près, on se fût aperçu que, dans l'échauffement des clubs et des sociétés secrètes, les haines s'exaspéraient contre la monarchie, que les républicains, naguère timides et presque honteux de leur drapeau, devenaient plus hardis. Et puis ceux-ci ne pouvaient-ils pas croire que l'opinion, après plusieurs mois d'état révolutionnaire, n'aurait plus les mêmes pudeurs, les mêmes effarouchements? Aussi, quand l'avènement de Périer vint leur signifier que le gouvernement nouveau entendait être

[1] Ainsi M. Thiers avait dit, dans la proclamation où il lançait l'idée de la dynastie nouvelle : « La république nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe. »

[2] Le *National* disait : « La république, qui a tant d'attraits pour les cœurs généreux, nous a mal réussi il y a trente ans » ; et, un autre jour, parmi les écueils qu'on avait à éviter, il plaçait « l'utopie républicaine qui peut nous rejeter dans les folies de Babeuf. » Le *Globe* : « La république n'a qu'un défaut, c'est de n'être pas jugée possible en France; peut-être, un jour, le deviendra-t-elle; peut-être est-elle le gouvernement définitif vers lequel tendent les nations; mais son siècle n'est pas venu. »

[3] Béranger écrivait, le 19 août 1830 : « Quoique républicain et l'un des chefs du parti, j'ai poussé tant que j'ai pu au duc d'Orléans. Cela m'a même mis en froid avec quelques amis. » Il disait aussi à cette époque, en parlant de la république : « Je ne veux pas qu'on nous donne, encore une fois, ce fruit trop vert »; il désirait qu'auparavant on « usât » la monarchie.

une monarchie véritable et qu'il ne consentait plus à couvrir une sorte d'anonymat révolutionnaire, il se produisit une explosion de républicanisme qui ne devait pas surprendre les observateurs clairvoyants.

Sous le ministère Laffitte, à la suite des troubles qui avaient accompagné le procès des ministres, dix-neuf jeunes gens, la plupart officiers dans l'artillerie de la garde nationale, tous fort engagés dans les sociétés secrètes, avaient été arrêtés, et une instruction dirigée contre eux pour complot tendant à changer la forme du gouvernement. L'affaire vint devant la cour d'assises, peu après l'avènement de Casimir Périer, le 6 avril 1831. La presse, qui menait, depuis quelque temps, grand bruit de cette poursuite, avait éveillé d'avance l'attention et l'émotion du public. Celui-ci vint à l'audience, nombreux et passionné. Dès le début, il fut manifeste que, par un renversement qui allait presque devenir de règle dans les procès politiques, les accusés, assurés de leur acquittement, se transformeraient en accusateurs du pouvoir. A l'interrogatoire du président, ils répondirent l'un après l'autre, avec une arrogance croissante, avec une exaltation dont parfois ils étaient dupes les premiers: confessant leur foi politique, à la veille d'un acquittement, du ton dont ils l'eussent fait s'ils avaient risqué l'échafaud; évoquant les combats de Juillet auxquels ils avaient tous pris part; niant la conspiration dont on les accusait, mais uniquement parce que, disaient-ils, une conspiration était superflue contre un gouvernement qui s'écroulait de lui-même. Le public, de plus en plus échauffé, applaudissait et excitait encore ces audaces. Quant aux magistrats, entraînés ou intimidés, ils n'osèrent rien empêcher et laissèrent se prolonger, pendant dix jours, le scandale de ces débats. La Fayette déposa en faveur de ces jeunes gens, comme pour les couvrir de sa protection; l'assemblée se leva à son arrivée, pendant que du banc des accusés partaient des signes d'affectueuse déférence. Les avocats, parmi lesquels on remarquait MM. Marie, Bethmont, Ploque, Boinvilliers, Dupont, parlèrent à l'unisson de leurs clients. On venait d'écouter ces orateurs, déjà connus au barreau de Paris, quand on vit se lever un avocat petit, trapu, chauve, le regard ardent, ayant dans tout son être quelque chose de fort, mais de grossier et d'un peu paysan; presque personne ne le connaissait: il sortit des bancs et se plaça au milieu du prétoire, comme pour se donner un champ plus libre; l'œil fixé sur ses juges, il commença; l'auditoire fut étonné d'abord, bientôt saisi; agitant d'une main convulsive ses notes éparses, l'orateur avait des bondissements et des éclats de bête fauve; le geste était d'une trivialité impérieuse et redoutable; le

mouvement, puissant; la parole, d'une rudesse et d'une nudité affectées, avec une recherche des mots populaires; et surtout, on sentait brûler, dans cette rhétorique, la flamme sombre des haines, des audaces et des colères démagogiques : tels furent les débuts de Michel de Bourges sur la scène parisienne. Quelques-uns des accusés avaient résolu de se défendre eux-mêmes. L'un d'eux, bien qu'à peine âgé de trente ans, semblait exercer sur ses compagnons un réel ascendant; le nom qu'il portait devait être illustré par son frère cadet : il s'appelait Godefroy Cavaignac. Quand il se leva, le silence se fit, comme si chacun s'attendait à entendre prononcer le mot décisif. Le jeune orateur parla d'une voix hautaine et sèche, avec un geste brusque. « Mon père, dit-il, fut un de ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la république à la face de l'Europe. Il la défendit aux armées. C'est pour cela qu'il est mort dans l'exil, après cinq années de proscription; et, tandis que la Restauration elle-même était forcée de laisser à la France les fruits de cette révolution qu'il avait servie, tandis qu'elle prodiguait ses faveurs à ces hommes que la république avait créés, mon père et ses collègues souffraient seuls pour la grande cause que d'autres trahissaient. Cette cause, messieurs, se lie à tous mes sentiments, comme fils. Les principes qu'elle proclamait sont mon héritage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques, et aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi de prononcer un mot que d'autres poursuivent, je le déclare, sans affectation comme sans feinte, de cœur et de conviction : je suis républicain! » Voilà le mot qu'attendait l'auditoire enfiévré. Vainement le président chercha-t-il tardivement et timidement à arrêter l'orateur, celui-ci continua en faisant l'apologie de la Convention. Il déclara que la royauté se suicidait, ce qui dispensait de l'attaquer. « Nous ne conspirons pas, dit-il, nous nous tenons prêts. » Puis il termina en s'écriant : « Nous avons fait notre devoir envers la France, et elle nous trouvera toutes les fois qu'elle aura besoin de nous. Quoi qu'elle nous demande, elle l'obtiendra. » L'auditoire salua de ses applaudissements enthousiastes le jeune fanatique qui venait de déployer audacieusement le drapeau de la république. Tel était alors le trouble des esprits que le président de la cour, dans son résumé, fit presque l'éloge des accusés et les recommanda à l'indulgence des jurés [1]. Cavaignac et ses amis furent acquittés. La foule les acclama à leur sortie de l'audience et détela les chevaux

[1] Le président déclarait « déplorer le sort de ces jeunes gens dont le cœur est plein de sentiments généreux et qui n'étaient pas nés pour l'humiliation de nos bancs »; puis il ajoutait, en s'adressant aux jurés : « Comme juges, si vous apercevez des coupables, vous sévirez; mais si vous ne

de leurs voitures. Le lendemain, l'agitation était telle, qu'on put croire à une insurrection : des groupes tumultueux et menaçants remplissaient les boulevards et les quais; les émissaires républicains parcouraient les faubourgs pour les soulever. Mais l'émeute se trouva en face de troupes nombreuses et résolument commandées; elle se borna à jeter quelques pierres et se dispersa.

Qu'était-ce que ce Godefroy Cavaignac? Ayant passé sa jeunesse en Belgique auprès de son père exilé, en compagnie de Levasseur, Vadier, Cambon, David et autres montagnards, il avait voué à la mémoire de ce père un véritable culte qui donnait à ses passions politiques le caractère d'une sorte de piété filiale et de point d'honneur de famille [1]. Au service de causes souvent détestables, il employait des qualités meilleures que ces causes. La taille élevée, les traits d'une régularité vigoureuse, la figure amaigrie, l'œil ferme et souvent triste, la lèvre ombragée par une moustache épaisse, sa démarche un peu militaire était celle d'un homme qui va droit devant lui, et, dans tout son être, il y avait comme une intrépidité fière qui donnait l'idée — si l'on peut accoler ces deux mots — d'un paladin de la démagogie. Hautain et sévère d'aspect, affectant le parler rare et bref, il se raidissait pour paraître plus énergique encore [2]. Ce rôle qu'il s'imposait ne l'empêchait pas de laisser voir, dans l'intimité, un fond de tendresse et de douceur qui le faisait aimer, et de traiter les indifférents avec une courtoisie aimable et élégante qui s'alliait étrangement aux passions implacables du sectaire. Son esprit était cultivé, ouvert particulièrement aux choses de l'art. Mais tous ces dons du cœur ou de

remarquez dans la cause que de l'inexpérience et un enthousiasme irréfléchi, comme pères, vous saurez absoudre. »

[1] Godefroy Cavaignac faisait partie des jeunes républicains que M. Thiers avait conduits au Palais-Royal, dans la soirée du 31 juillet 1830. Le duc d'Orléans ayant dans la conversation dit un mot des égarements de la Convention, Cavaignac l'avait interrompu avec une vivacité quelque peu impérieuse : « Monseigneur, avait-il dit, oublie que mon père était de la Convention. — Le mien aussi, monsieur, avait repris le duc. » M. Louis Blanc raconte que Cavaignac lui parlant, un jour, de l'*Histoire de dix ans* et du chapitre où hommage était rendu aux qualités militaires de son frère. « Sais-tu, lui disait-il, ce qui dans ce chapitre m'a particulièrement touché? C'est la note qui apprend au lecteur que le Cavaignac d'Afrique est mon frère. Mais pourquoi n'as-tu pas ajouté qu'il est le fils de cet autre Cavaignac... » Il regarda le ciel et ne put continuer, tant il était ému.

[2] J. Stuart Mill, racontant une visite qu'il avait faite à Godefroy Cavaignac, disait de lui : « Il répondait à la plus simple question d'un ton décidé qui vous faisait tressaillir et vous donnait le sentiment d'un pouvoir irrésistible et d'une indomptable volonté. » (J. Stuart Mill, *Dissertations and discussions*, t. Ier, p. 266.)

l'intelligence étaient comme faussés et étouffés par les sophismes et les haines dont l'avait pénétré sa première éducation. Il devait mourir à quarante-cinq ans, après une vie entière dépensée en conspirations stériles, fidèle à ses convictions, obstiné dans ses passions, mais dégoûté de son parti et probablement de son œuvre, laissant à ceux qui l'avaient approché le souvenir d'une nature supérieure, malheureusement dévoyée.

Autour de Cavaignac étaient quelques jeunes hommes, fanatiques, mais, comme lui, intrépides, apportant une certaine générosité dans leurs folles et criminelles entreprises, séduits par la fausse grandeur que semble revêtir parfois la violence, disposés à se croire des héros parce que, dans leur assaut contre la société, ils jouaient bravement leurs têtes, oubliant que le mépris étourdi et orgueilleux de leurs propres vies ne pouvait les absoudre de tant d'autres vies sacrifiées dans leurs rébellions avortées. Faisant allusion à cette génération, M. Gambetta l'a nommée quelquefois l'âge héroïque du parti républicain; il avait raison d'en parler comme d'une époque lointaine et bien finie, car, sous son inspiration, ce parti s'est certainement guéri de toute espèce de chevalerie. D'ailleurs, même en 1831, cette chevalerie n'était le fait que d'un petit nombre; la faction se trouvait composée, pour la plus grande part, d'éléments beaucoup moins purs : aventuriers et déclassés de toutes provenances, ambitieux déçus, misérables affamés de convoitises, débauchés en détresse, brutes échauffées de vin et de sang, vauriens en froid avec Dieu et le gendarme, jusqu'à des repris de justice, enfin tout ce ramassis que, comme au temps de Catilina, les conspirateurs, les fauteurs de politique violente, les rêveurs de coups de main sont réduits à employer, à commander et aussi à suivre. C'est ce qui permettait alors à M. Royer-Collard de dire : « La république a contre elle les républicains d'autrefois et les républicains d'aujourd'hui. »

Ce parti, en 1831, n'ignorait pas qu'il était, dans la nation, une infime minorité, et ne se voyait aucune chance de devenir prochainement majorité. Ne lui parlez pas d'action parlementaire ou électorale. Sa prétention n'était pas de gagner peu à peu l'opinion, mais de s'emparer du pouvoir par un coup de force ou de surprise. A vrai dire même, il ne songeait guère qu'à renverser ce qui existait. Godefroy Cavaignac exposait dogmatiquement à M. Stuart Mill qu'à certaines époques, en face de maux accumulés depuis des siècles, le progrès consiste seulement à détruire, et que les gens de bien, fussent-ils la minorité, sont tenus d'y employer tous leurs efforts.

L'idéal de ces jeunes sectaires, — on l'a vu par le manifeste de

Cavaignac, — était la Convention, jacobine au dedans, belliqueuse au dehors. Rien de neuf, si ce n'est quelques premiers symptômes de ce socialisme qui prendra tant de place dans le mouvement révolutionnaire, vers la fin de la monarchie de Juillet [1]. Tous les écrits du parti, articles de journaux, brochures, livres d'histoire, étaient une évocation audacieuse des plus détestables souvenirs de 1793. Au bout de peu de temps, on comptait par centaines les publications de ce genre. Aussi, dès 1831, M. de Salvandy dénonçait cette littérature où « s'étalait la forfanterie du crime » ; il montrait ceux qui « affectaient la passion malheureuse du sang, se rejetant dans le passé pour la satisfaire », « la jeunesse conviée au pied de la guillotine » que l'on transformait en « autel de la liberté ». « N'espérez pas, ajoutait-il, que ces débauches soient stériles. On imprime à quinze centimes, on colporte dans le peuple les discours immortels de Robespierre et de Saint-Just, moins, il est vrai, le grand discours en faveur de l'Être suprême... La poésie vient au secours de la prose épuisée. La Convention future a eu ses Tyrtées. » La Société des *Amis du peuple* faisait faire les bustes des terroristes, y compris Marat, et les distribuait à ses affidés. Après avoir assisté par hasard à l'une des séances de cette société et y avoir entendu Blanqui et Cavaignac, Henri Heine écrivait : « La réunion avait l'odeur d'un vieil exemplaire relu, gras et usé, du *Moniteur* de 1793 » : et il disait de ces orateurs que « le dernier discours de Robespierre, du 8 thermidor, était leur évangile [2] ».

D'où venait cette résurrection audacieuse d'un passé jusqu'alors si discrédité? Cavaignac s'y trouvait conduit par tradition de famille. En était-il de même chez ses jeunes compagnons? Saisit-on, entre eux et les vieux conventionnels, la trace de quelque relation? Sans doute 1830 avait rouvert les portes de la France aux « votants », exilés depuis 1815. Mais ceux-ci ne semblent pas avoir exercé alors grande action; oubliés, inconnus, ils se sont plaints d'avoir

[1] Dans un procès où plusieurs agitateurs du parti étaient impliqués, l'un d'eux, Blanqui, faisait, publiquement, dès janvier 1832, la déclaration suivante : « Ceci est la guerre entre les riches et les pauvres; les riches l'ont voulu, parce qu'ils ont été les agresseurs; les privilégiés vivent grassement de la sueur des pauvres. La Chambre des députés est une machine impitoyable qui broie vingt-cinq millions de paysans et cinq millions d'ouvriers, pour en tirer la substance qui est transfusée dans les veines des privilégiés. Les impôts sont le pillage des oisifs sur les classes laborieuses. »

[2] Lettre du 10 février 1832 (*De la France*, p. 59 et sq.) — L'abbé Lacordaire écrivait, le 2 novembre 1832, au comte de Montalembert, en parlant des républicains : « Fous sans idées, qui n'auraient peur de rien, ni du souvenir de Marat, ni d'un autre pire, s'il y en avait. »

été traités comme des revenants incommodes, de n'avoir vu aucune main se tendre, aucune porte s'ouvrir [1]; ceux d'entre eux qui se portaient candidats aux élections de juillet 1831, Barrère entre autres, échouaient partout. Ce fut donc d'eux-mêmes, par une sorte d'inspiration propre, germée et éclose dans la fermentation de 1830, que les jeunes républicains cherchèrent à se créer des ancêtres en pleine Convention et à renouer une tradition interrompue pendant de longues années. Leur fanatisme se plaisait dans cette audace; il y trouvait cette saveur du scandale, ce plaisir de l'effroi causé, dont les partis extrêmes ont toujours été friands. D'ailleurs n'avaient-ils pas été précédés et comme encouragés dans cette réhabilitation révolutionnaire? Un républicain plus modéré, M. Sarrans, voulant expliquer la dévotion de ses coreligionnaires aux souvenirs de 1793, rappelait comment M. Thiers et d'autres, « avaient excusé les violences les plus coupables de la révolution par l'impérieuse nécessité », et « prodigué les éloges aux hommes les plus épouvantablement célèbres de cette époque de sang ». N'était-il pas naturel que « ces sophismes, érigés en principe et inculqués dans des âmes vierges avec tout l'ascendant d'une persuasive éloquence, eussent égaré un certain nombre de jeunes gens? » Seulement M. Sarrans se demandait comment « ces historiens si hardis, ces philosophes si radicaux qui faisaient l'apologie de Saint-Just et de Danton », pouvaient maintenant « provoquer sans rougir des supplices contre les disciples qu'ils ont acquis, involontairement peut-être »: et il s'étonnait de les entendre « s'écrier aujourd'hui que tout va tomber dans le chaos de l'anarchie, parce que leur parole a été entendue et que leurs enseignements ont laissé des traces [2] ».

En 1831, le parti républicain était tristement représenté dans la presse. Son principal organe était la *Tribune*, journal d'une violence impudente, mais de peu de crédit politique et moral. Par un contraste singulier, cette feuille de carrefour, de club et d'émeute, avait pour rédacteur un jeune Méridional, de gracieuse tournure, à la physionomie fine et sensuelle, aux cheveux abon-

[1] M. Quinet était leur écho, quand il écrivait : « J'ai vu moi-même, en 1830, le retour des conventionnels, exilés depuis 1815. Ce souvenir me navre encore au moment où j'écris. Personne ne leur tendit la main. Ils reparurent étrangers dans leur propre maison... Ils voulurent revoir leurs provinces natales où ils avaient été autrefois honorés, applaudis. Pas un seuil ne s'ouvrit à eux; le séjour leur devint bientôt insupportable. Après s'être convaincus qu'ils étaient incommodes aux vivants, ils se retirèrent à l'écart, dans quelque abri obscur, regrettant, comme l'un d'eux me l'a avoué, l'exil lointain d'où ils étaient sortis, et trouvant le retour pire cent fois que la mort qui ne pouvait tarder de suivre. » (*La Révolution*, liv. XVII, § 13.)

[2] Sarrans, *la Fayette après la révolution de* 1830, t. II, p. 358-9.

dants et un peu crêpus, trahissant en tout la recherche de l'élégance et du bien-être, le dégoût du commun et du grossier, avec une sorte de fatuité hautaine qui devait le faire surnommer « le marquis de la révolution » ; esprit aiguisé, léger, facile avec indolence, sceptique, plus volontiers persifleur qu'enthousiaste, mêlant à la gaminerie destructive de Desmoulins quelque chose de la raillerie dissolvante de Beaumarchais; affamé de toutes les jouissances, de toutes les voluptés, aussi bien de celles de l'esprit que des autres beaucoup moins délicates, et semblant par nature mieux fait pour être le bel esprit d'une aristocratie épicurienne que le scribe du jacobinisme; plus tard, il devait acquérir une notoriété et une importance que les violences tapageuses de son début ne parvenaient pas à lui donner : il s'appelait Armand Marrast. Comment était-il arrivé dans la basse presse révolutionnaire? Par le plus vulgaire des chemins. Maître d'étude, puis professeur dans un petit collège des Landes, il avait été, à la fin de la Restauration, disgracié pour ses opinions politiques. Venu à Paris après la révolution de Juillet, il avait, dit-on, sollicité sans succès, diverses places, entre autres celles de lecteur du roi. Par ressentiment et par besoin, il était entré à la *Tribune*, d'abord comme critique théâtral, ensuite comme principal rédacteur politique.

Si habile écrivain que fût Marrast, il n'était en situation de donner au parti auquel il prêtait sa plume ni grande consistance ni haute considération. Ce parti fit une acquisition plus considérable le jour où, en janvier 1832, le rédacteur en chef du *National*, Armand Carrel, se déclara désabusé de la monarchie par l'épreuve qu'il venait d'en faire, et passa ouvertement à la république, lui apportant son talent, son caractère, et le crédit d'un journal qui avait joué un rôle décisif dans la révolution [1]. C'était, chez cet écrivain, une attitude toute nouvelle. A la veille de 1830, quand il faisait campagne contre M. de Polignac, il n'avait rêvé qu'un nouveau 1688 et s'était défendu, à plusieurs reprises, de songer seulement à la république. Après les journées de Juillet, on l'avait vu au milieu des vainqueurs et des satisfaits, parmi ceux qui se félicitaient d'avoir fait ce qu'ils voulaient et dans la mesure où ils le voulaient. Il se vantait même, dans *le National*, d'avoir eu, l'un des premiers, l'idée de porter au trône le duc d'Orléans. Aussi proclamait-il « qu'il ne se tournerait pas contre un résultat auquel il avait travaillé de tous ses moyens » et qui était « la réalisation de ses plus anciennes espérances [2] ». Il défendait alors la monar-

[1] *National* du 2 janvier 1832.
[2] Article du 30 août 1830.

chie nouvelle contre les pessimistes, les défiants, les impatients, les « théoriciens »; blâmait ceux qui voulaient continuer la guerre, comme sous la Restauration; désavouait surtout les traditions de 1793, pour se poser en disciple de Royer-Collard, de Camille Jordan et du général Foy [1], et combattait les préventions démocratiques et socialistes, en faisant l'éloge de cette « classe moyenne », de cette « glorieuse et loyale bourgeoisie » dont la « prépondérance » lui paraissait un fait heureux [2]. En venait-il, avec le temps, à faire opposition au gouvernement sur certains points, notamment sur les questions étrangères, il protestait toujours de son attachement à « notre jeune et mille fois légitime royauté [3] ».

Mais bientôt son opposition devient plus irritée, son langage plus âpre. Ce n'est pas seulement le ton, ce sont les idées qui se modifient. L'homme, qui tout à l'heure répudiait 1793, en arrive à faire de sang-froid l'apologie du meurtre de Louis XVI. Le même, qui célébrait la « prépondérance de la bourgeoisie », se plaint qu'on ait « laissé le peuple dehors » et réclame « l'émancipation des classes inférieures ». Néanmoins, en octobre 1831, il constate encore « la puissance d'effroi attachée à ce mot de république »; il n'ose pas briser avec la royauté; seulement il prétend de plus en plus l'entourer d'institutions républicaines, de façon à avoir « la république, moins le mot qui seul fait peur »; il doute que le pays veuille supporter une monarchie même ainsi réduite; il s'attaque à Louis-Philippe, pose sur son enfance et sur son éducation des interrogations outrageantes; il s'efforce surtout d'abaisser la royauté, déclare que le roi est « l'obligé » du peuple, que « la reconnaissance doit être du côté du donataire, non du donateur [4] ». Aussi, à la fin de 1831, n'a-t-il plus qu'une dernière marche à descendre, et non la plus haute, pour rejoindre les républicains. Cette descente s'est faite progressivement: si l'on compare l'article du jour à celui de la veille, la transition est à peine sensible: mais, entre le point de départ et celui d'arrivée, la distance est grande.

Quelle est la cause de ce changement? Est-ce, chez Carrel, le

[1] Article du 30 septembre 1830.

[2] *Ibid.*, des 12 et 21 septembre 1830.

[3] *Ibid.*, des 1er et 5 novembre 1830. — Carrel disait encore, le 22 décembre 1830: « L'intérêt bien entendu de l'immense majorité des citoyens de Paris, c'est, aujourd'hui comme au 30 juillet, la consolidation du trône élevé par la volonté nationale, parce qu'on ne peut rien mettre à la place... La démocratie absolue nous diviserait, nous armerait les uns contre les autres. »

[4] Voy., *passim*, dans le *National* de 1831, notamment les articles des 5, 20 mai, 19 juin, 16 juillet, 5 octobre.

dépit de n'avoir reçu de la monarchie nouvelle que l'offre d'une très modeste préfecture [1], alors qu'un autre rédacteur du *National*, M. Thiers, était bien mieux traité? Cette fortune si différente froissa-t-elle une susceptibilité, depuis longtemps souffrante, trop fière pour se plaindre, mais qui s'aigrissait plus encore dans le silence où elle s'enfermait? Le regret et l'irritation du journaliste ne durent-ils même pas être d'autant plus vifs, qu'il avait davantage les goûts et les aptitudes de l'action? M. Dupin ne veut voir que cette explication; mais peut-être est-il porté, par nature d'esprit et par expérience personnelle, à chercher surtout les motifs de ce genre. D'autres pourraient être indiqués : l'impatience croissante de l'opposition, surtout dans les questions étrangères où le roi intervenait d'une façon si décisive et devait paraître le principal obstacle à la revanche de Waterloo; le besoin de flatter les passions démocratiques et de les suivre pour paraître les commander, faiblesse accoutumée des hommes de gauche, même des plus hautains et des plus braves. Et puis Carrel avait-il jamais été vraiment monarchiste? Se trompait-il quand, répondant aux reproches de M. Thiers, il affirmait que la polémique de leur ancien *National*, sous la Restauration, n'avait pas été au fond moins destructive du principe monarchique que ne l'était celle du *National* de 1832, devenu ouvertement républicain? Il rappelait alors cet article, où M. Thiers, avant la révolution de Juillet avait indiqué que les esprits pourraient être un jour amenés à traverser l'Atlantique, pour trouver la solution cherchée d'abord en Angleterre; puis il ajoutait : « Nous avons fait le grand voyage entrevu par M. Thiers. »

Au premier moment, le nouveau venu fut médiocrement reçu dans le parti républicain : il se heurtait aux jalousies de ceux dont il menaçait l'importance et à la méfiance qui a toujours été le fond des jacobins. « Il est bon de savoir avec qui l'on va », s'écriait la *Tribune*, en prenant des airs de pudeur alarmée, et elle adressait aux rédacteurs du *National* une sorte d'interrogatoire combiné de façon à les rendre suspects s'ils se taisaient, à les humilier s'ils répondaient. Carrel releva avec hauteur ce mauvais procédé. Malgré ce premier accueil, il n'en devait pas moins devenir, avant peu, par son talent, par son caractère et par son renom, le personnage le plus en vue du parti républicain, celui que du dehors on regardera comme son chef : autorité apparente, il est vrai, apportant plus de responsabilité que de pouvoir. Il se verra impuissant à discipliner, à purifier, à « libéraliser » son nouveau parti, à substituer, dans son

[1] Il s'agissait de la préfecture du Cantal. On a dit, pour excuser l'imprudente insuffisance de cette offre, que l'irrégularité de la vie privée de Carrel ne permettait pas de lui donner un poste plus en vue.

programme, l'idéal américain à la tradition jacobine. Alors commenceront pour lui des déboires et des dégoûts mortels qu'il faudra raconter plus tard, car c'est une des pages les plus tristement instructives de l'histoire du parti républicain. Quant à présent, c'est-à-dire dans les derniers mois du ministère Périer, le néophyte est encore tout à l'illusion et à l'échauffement de sa foi récente, à l'attrait des hardiesses et des périls de son rôle, à cette sorte de satisfaction éphémère, de paix trompeuse, que l'esprit goûte parfois, au premier moment, dans les thèses absolues. Du reste, comme beaucoup, il croit la monarchie peu solide, il s'attend à la voir renversée d'une heure à l'autre, et il se flatte d'avoir été habile et prévoyant, en prenant position pour le jour où cette succession sera ouverte.

X

Voulant désigner le parti que nous venons d'étudier, M. de Salvandy disait, en 1831 : « Ce parti qu'on appelle tantôt bonapartiste, tantôt républicain » : double qualification qu'il semble étrange, au premier abord, de voir appliquer aux mêmes hommes ; mais ceux-là n'en seront point surpris qui se rappelleront qu'un semblable mélange s'était déjà produit dans l'opposition « libérale », sous le précédent régime [1]? Le bonapartisme, si vivace en 1820 et 1821 avait semblé s'assoupir vers la fin de la Restauration. Les journées de Juillet le réveillèrent, et on put se demander si la réapparition du drapeau tricolore ne serait pas le signal de sa revanche. Il ne se trouva pas sans doute assez organisé pour proposer son candidat au trône vacant ; mais partout ce fut comme une efflorescence de napoléonisme. On crut pouvoir d'autant plus impunément la laisser se produire qu'aucun prétendant ne paraissait en mesure d'en recueillir immédiatement le profit. La littérature grande et petite cherchait là son inspiration, et Victor Hugo menait le chœur nombreux et bruyant de l'impérialisme poétique, pendant que Barbier demeurait à peu près seul à protester contre « l'idole ». Il n'était pas de théâtre où l'on ne mît en scène Napoléon à tous les âges et dans toutes les postures [2]. Qui se fût promené dans Paris, en regar-

[1] Voyez mon étude sur le *Parti libéral sous la Restauration*, p. 140 à 158.

[2] On donnait, au Cirque, *le Passage du mont Saint-Bernard* et toute une série de pièces sur l'empereur ; à la Porte-Saint-Martin, *Schœnbrunn et Sainte-Hélène* ; à un autre théâtre, *l'Empereur*. Un peu plus tard, on représentait au Vaudeville, *Bonaparte lieutenant d'artillerie* ; aux Variétés, *Napoléon à Berlin* ; à la Gaîté, *la Malmaison et Sainte-Hélène* : à l'Opéra-Comique, *Joséphine ou le retour de Wagram* ; au théâtre du Luxembourg, *Quatorze ans de la*

dant aux vitrines des marchands de gravures ou de statuettes, en feuilletant les brochures, en écoutant les chansons populaires ou les harangues de carrefour, eût pu supposer que la révolution de 1830 venait de restaurer la dynastie impériale. Le gouvernement semblait d'ailleurs aider à cette illusion, avec un rare désintéressement; inaugurant cette politique un peu naïve qui devait aboutir, en 1840, au « retour des cendres de l'empereur », il rétablissait la statue du grand homme sur la colonne Vendôme[1], de la même main qui grattait partout les lis de la maison de France.

Dans cette effervescence bonapartiste, l'opposition vit comme une force sans emploi, dont elle crut habile de s'emparer. Elle s'en servit surtout dans les questions étrangères, ne fût-ce qu'en humiliant, par les souvenirs impériaux, les débuts nécessairement un peu timides de la nouvelle monarchie. Ses meneurs se réclamaient des Cent jours, au moins autant que de 1789 et de 1792; et chez beaucoup d'entre eux, on serait embarrassé de dire ce qui préva-

vie de Napoléon; aux Nouveautés, *Napoléon à Brienne,* où le rôle de Napoléon était joué par Mlle Déjazet, et *le Fils de l'homme,* où cette même actrice tenait le personnage du duc de Reichstadt; à l'Odéon, *Trente ans de l'histoire de France,* par Alexandre Dumas. Dans les petits vaudevilles du boulevard, on glissait une scène du temps de l'Empire et, si c'était possible, on faisait paraître « l'homme » lui-même : on croyait alors le succès assuré. Il n'était pas jusqu'au théâtre miniature de M. Comte qui n'offrît un Napoléon en raccourci. A l'Ambigu, dans une apothéose de Benjamin Constant, on faisait dire par Talma à Mme de Staël, dans les Champs-Élysées :

... Vous n'auriez aucun travers,
Si vous n'aviez gardé rancune
Au grand héros qu'admire l'univers.

Enfin, dans une bouffonnerie sacrilège, où le christianisme était traité, comme la mythologie a pu l'être, de notre temps, dans certaines opérettes, on montrait *Napoléon en Paradis.* Il y était « seul, au-dessus de tous, » et on y faisait chanter au vieux soldat :

On craindrait qu'un jour de goguette,
Le caporal dise au Bon Dieu :
Ot' toi d'là que j'm'y mette!

Dans chaque théâtre, on cherchait quel acteur, par sa taille, par son profil, par sa façon de mettre les mains derrière le dos, de jouer de la lorgnette, de parler bref, pouvait le mieux représenter Napoléon. Gobert, à la Porte-Saint-Martin, Edmond, au Cirque, s'étaient fait ainsi une sorte de réputation. La parodie s'en mêla. Aux Variétés, on voyait arriver tous les Napoléons à la file, en bon ordre, au pas militaire, ayant en tête le petit Napoléon du Théâtre miniature. Ils se rangeaient en ligne, exécutaient au commandement tous les gestes et mouvements consacrés; ils prononçaient tous à la fois les mêmes mots historiques : « Soldats, je suis content de vous... Soldats, du haut des pyramides, etc., etc. »

[1] Ordonnance du 8 avril 1831.

lait, de la prétention libérale ou de la dévotion napoléonienne : chez M. Mauguin et le général Lamarque, c'était évidemment la seconde. Au parlement, toutes les fois qu'une proposition ou une pétition avait une couleur bonapartiste, la gauche l'appuyait chaleureusement, qu'il s'agît de ratifier rétrospectivement les grades conférés en 1815, de ramener le corps de l'empereur, de transférer au Panthéon les dépouilles du maréchal Ney. Était-il question de mettre, dans une loi de bannissement, les Bourbons sur la même ligne que les Napoléon, M. de Salverte protestait à la tribune contre l'outrage fait à ces derniers. Mêmes sentiments dans la presse; bientôt, en août 1832, tous les journaux de gauche célébreront pieusement les funérailles du duc de Reichstadt. Dans le *National*, Carrel ne pouvait parler sans enthousiasme de l'empereur, sans attendrissement de son fils; il se « faisait gloire d'être de l'école de Napoléon [1] », et le proclamait « le grand esprit dont les traditions ont inspiré le peu de bien qui s'est fait depuis quinze ans [2] ». Ne lui objectez pas, avec M. Thiers, que l'auteur du 18 brumaire « avait renversé, à coups de pied, le premier essai de la république », il qualifiait cette parole d'indécente et il invoquait naïvement le témoignage du général Bertrand, « cet ami fidèle de Napoléon », déclarant à la tribune que, « dans ses conversations intimes, l'empereur parlait du régime républicain avec infiniment d'estime et confessait qu'il se fût contenté du poste de directeur à son retour d'Égypte, si l'âge requis ne lui eût manqué [3]. » Sans doute, Carrel se défendait de vouloir, pour le moment, une restauration impériale [4]; cette évocation du passé était, surtout pour lui, une machine de guerre contre le présent. « Le jour où Bonaparte est mort, disait-il, il est devenu le type de toutes les oppositions faites et à faire aux gouvernements monarchiques qui se succéderont en France; il a réuni en lui tant de puissance que chaque parti peut l'opposer à ce qui lui paraît sans force, sans ensemble et sans dignité. » Mais ce républicain était bien aveugle, s'il ne voyait pas qu'une telle opposition préparait, pour l'avenir, le succès de la cause bonapartiste, au moins autant qu'elle nuisait actuellement à la monarchie. Les penseurs et les érudits n'échappaient pas plus que les hommes d'action à cette obsession napoléonienne; voyez Edgard Quinet : encore inconnu à cette époque, il écrivait son poème de *Napoléon*, où il faisait, du

[1] Article du 8 mars 1832.
[2] *Ibid.*, du 4 octobre 1830.
[3] *Ibid.*, du 22 mars 1834.
[4] « La France, — écrivait Carrel, en août 1832, au moment de la mort du duc de Reichstadt, — ne voulait pas d'un second Napoléon; c'est elle, elle seule, qui continuera le grand homme. »

vaincu de Waterloo, l'incarnation gigantesque et romantique de la démocratie, cherchait à réveiller, dans la France de 1830, les ressentiments de 1815, et rêvait une sorte de république mélangée d'empire, sur laquelle planerait l'homme qui avait vaincu les dynasties du vieux monde.

Ce n'était pas dans la partie la plus violemment révolutionnaire de l'opposition que le bonapartisme était le moins visible. La *Tribune*, organe du jacobinisme extrême, comptait parmi ses collaborateurs M. Belmontet, déjà, à cette époque, apôtre zélé, en vers et en prose, du culte napoléonien ; cet écrivain annonçait que « la république devait nous venir à travers Napoléon II », et cette opinion lui valait d'être recommandé aux électeurs par les chefs de la gauche. Une autre feuille de même couleur et qui avait pour gérant M. Antony Thouret, *la Révolution*, soutenait, d'une façon plus ouverte encore, la cause du fils de l'empereur; elle demandait « l'appel au peuple » et déclarait que Napoléon II serait seul capable de donner « les institutions républicaines », promises dans le prétendu programme de l'Hôtel de Ville [1]. Le bonapartisme ne se manifestait-il pas jusque dans les émeutes? Le 9 mai 1831, les républicains avaient organisé un banquet aux *Vendanges de Bourgogne*, pour célébrer le récent acquittement de Godefroy Cavaignac et de ses amis; le repas terminé, les convives se dirigèrent processionnellement, au chant de la *Marseillaise*, vers la place Vendôme, entourèrent la colonne et se livrèrent, en l'honneur du grand homme, à des danses patriotiques accompagnées de chants séditieux. C'était, pour eux, un lieu habituel de pèlerinage; quelques jours auparavant, le 5 mai, anniversaire de la mort de l'empereur, la grille et la base du monument avaient été surchargées de couronnes; le gouvernement les ayant fait enlever, à cause des attroupements qui en résultaient, il y eut une tentative d'émeute, où l'on acclama la république, tout en distribuant des portraits du duc de Reichstadt. Lors des émeutes de septembre, après la chute de Varsovie, on criait : Vive l'empereur! en même temps que : Vive la république et Vive la Pologne! L'austère et farouche Godefroy Cavaignac n'échappait pas lui-même aux compromissions de ce genre; en 1832, accompagné de Guinard et de Bastide, il eut, en Angleterre, plusieurs entretiens avec le comte de Survilliers, naguère le roi Joseph, qui, depuis la révolution de Juillet, se remuait pour rétablir en France la fortune de sa maison [2]. Il paraît

[1] M. Thouret fut condamné de ce chef à trois mois de prison, le 7 février 1832. Il se fera remarquer parmi les républicains les plus exaltés de 1848.

[2] Ce fait est rapporté dans les *Mémoires et Correspondances du roi Jérôme*, et reproduit dans l'*Histoire du second Empire*, par M. Taxile Delord.

qu'on ne put s'entendre; mais le fait seul de l'entrevue est significatif.

A cette époque, du reste, presque tous les hommes importants du parti républicain étaient ou vont se mettre en relation avec les princes de la famille impériale. Béranger leur dédiait ses nouveaux volumes de poésie, leur exprimait son regret de voir maintenir leur expulsion du territoire français : c'est ce qu'il appelait « être bonapartiste comme le peuple, mais nullement impérialiste ». On verra bientôt Carrel, découragé, écouter les ouvertures et caresser les ambitieuses espérances du prince Louis-Napoléon [1]. Il n'était pas jusqu'à la Fayette, naguère adversaire si vif de l'empire, qui n'eût des rapports suspects avec ce prince [2]. Celui-ci, de son côté, tout entier déjà à la pensée de relever sa maison, ne négligeait rien pour se mettre dans les bonnes grâces des hommes de gauche. Dès 1832, il déclarait, dans ses *Rêveries politiques*, avoir des « principes entièrement républicains » ; il s'indignait contre « ceux qui avaient flétri la belle révolution de Juillet », et « qui, redoutant de planter l'arbre de la liberté, ne voulaient qu'en greffer les rameaux sur un tronc que les siècles avaient pourri et dont la civilisation ne voulait plus ». Il joignait à ces *Rêveries* un *Projet de constitution*, où se mêlaient le nom de république, l'établissement d'un souverain héréditaire et inviolable, la souveraineté du peuple, le suffrage universel, le plébiscite ratifiant l'avènement de l'héritier du trône, l'élection des juges, le droit au travail et à l'assistance.

[1] Peu de temps avant la mort de Carrel, vers 1835, le prince Louis-Napoléon lui envoya un de ses agents, probablement M. de Persigny. La conversation s'engagea. Carrel se montra découragé de l'état du parti républicain, se plaignant surtout du manque de chef. Il fut alors question du prince. « Le nom qu'il porte, dit Carrel, est le plus grand des temps modernes; c'est le seul qui puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. Si ce jeune homme sait comprendre les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. » (Laity, *le Prince Napoléon à Strasbourg*. Paris, 1838.)

[2] C'est encore M. Laity qui a fait cette révélation. Voici comme il raconte le fait : « En 1833, le général la Fayette fit dire au prince qu'il désirait beaucoup avoir une entrevue avec lui... Le rendez-vous fut donné. Le général reçut le prince avec la plus grande cordialité ; il lui avoua qu'il se repentait cruellement de ce qu'il avait aidé à faire en Juillet ; mais, ajoutait-il, la France n'est pas républicaine et nous n'avions alors personne à placer à la tête de la nation; on croyait Napoléon II prisonnier à Vienne. Il engagea fortement Napoléon-Louis à saisir la première occasion favorable de revenir en France, car, disait-il, ce gouvernement-ci ne pourra pas se soutenir, et votre nom est le seul populaire ; enfin il lui promit de l'aider de tous ses moyens, lorsque le moment serait arrivé. »

Le caractère bonapartiste de l'opposition révolutionnaire et républicaine était si manifeste, que, dès le premier jour, il frappait les contemporains. Plusieurs de ceux-ci le signalèrent en 1831, peu après l'avènement de Casimir Périer. Pendant que M. Thiers dénonçait, dans une brochure, « les anarchistes se servant du nom de Napoléon, parce qu'ils le trouvaient plus glorieux que le leur [1] », la Fayette, alors encore en méfiance de l'empire, disait dans une lettre intime : « Beaucoup de républicains renouvellent la fable du Cheval et de l'Homme, et croient qu'en se laissant monter sur le corps par le bonapartisme, ils s'en débarrasseront ensuite, ce qui est une grande erreur [2]. » A la même époque, un observateur clairvoyant et impartial, le baron d'Eckstein, écrivait dans le *Correspondant* : « Malgré leur démocratie radicale, les clubs sont exploités, à leur insu, par l'esprit bonapartiste. Tel n'est pas l'intérêt des clubs, mais il leur faut des auxiliaires puissants. Or ces auxiliaires finiront par dominer nos radicaux; et si les affaires de la France prenaient une funeste tournure, les jeunes républicains qui s'abandonnent à ce mouvement des clubs, par un besoin d'activité mal dirigé, auraient à s'en repentir; il est vrai que beaucoup d'entre eux abandonneront alors la carrière des principes pour la carrière plus lucrative des ambitions. » Peut-on dire que l'événement ait démenti cette prédiction?

Tel était, dans ses différentes manifestations, le parti révolutionnaire contre lequel voulait combattre Casimir Périer. Il nous reste à raconter ce que fut ce combat.

Paul THUREAU-DANGIN.

La suite prochainement.

[1] *La Monarchie de* 1830 (1831).
[2] Lettre du 22 juin 1831. *Mémoires* de la Fayette, t. VI.

M. RENAN

HIER ET AUJOURD'HUI [1]

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE. — M. OLIER. — MAISON D'ISSY. — MM. GOSSELIN, MANIER, PINAULT ET GOTTOFRAY.

I

« *Selon la règle*, après avoir terminé ma rhétorique à Saint-Nicolas du Chardonnet, j'allai à Issy, maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice, faire deux ans de philosophie. »

La *règle* dont parle ici M. Renan a besoin, pour être comprise, d'une interprétation qu'il n'a pas cru devoir donner à ses lecteurs, ce qui me force à la fournir aux miens.

Le programme des études du petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet ne comprenant pas le cours de philosophie, les élèves qui en sortaient, leur rhétorique achevée, prenaient deux directions différentes. Ceux qui ne se sentaient pas appelés au sacerdoce et aspiraient à une carrière libérale entraient dans un établissement de l'État ou reconnu par l'État [2], pour y faire leur philosophie et se préparer à l'examen du baccalauréat. Les élèves ecclésiastiques, au contraire, c'est-à-dire ceux qui étaient entrés au petit séminaire avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique et qui, pour la plupart — c'était le cas de M. Renan — y avaient été admis comme boursiers du diocèse, passaient, *selon la règle*, au séminaire d'Issy, pour y suivre un cours de philosophie et de sciences préparatoire à la théologie. Toutefois cette règle n'était pas si absolue qu'elle ne souffrît d'assez nombreuses exceptions.

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 mai et du 10 juin.

[2] En 1841, l'État avait le monopole de l'enseignement, auquel on nous ramène aujourd'hui avec l'athéisme en plus.

Arrivés au seuil du grand séminaire, quelques-uns ne se sentaient pas assez sûrs d'eux-mêmes pour le franchir. Quelques autres avaient le courage de faire ce premier pas, mais se retiraient après une courte épreuve. Enfin il s'en rencontrait que les maîtres éliminaient eux-mêmes, ne leur trouvant pas, selon l'expression consacrée, *faciem euntis*, c'est-à-dire des marques suffisantes de vocation à l'état ecclésiastique. On voit par là que l'entrée au séminaire d'Issy, même pour les élèves boursiers de Saint-Nicolas, était moins affaire de *règle* que de conscience. Comme il ne s'agissait pas simplement de passer de rhétorique en philosophie, mais de faire le premier pas dans le sanctuaire, le *compelle intrare* n'était pas de mise, et nos maîtres ne le pratiquaient pas. M. Renan aurait donc pu se soustraire à cette *règle* qu'il semble présenter comme obligatoire. S'il en décida autrement, ce fut en pleine connaissance de cause, avec une pleine et entière liberté. Sa détermination ne peut être imputable qu'à lui seul.

Il sortit donc, dans sa dix-neuvième année, « de la direction de M. Dupanloup, pour entrer sous une discipline *absolument opposée* à celle de Saint-Nicolas du Chardonnet ». Nous retrouvons ici le parti pris déjà signalé de mettre en contradiction absolue M. Dupanloup et messieurs de Saint-Sulpice, le petit et le grand séminaire. Je le répète, rien n'est moins justifié que cette affirmation. Assurément, il y avait entre la discipline de Saint-Nicolas et celle de Saint-Sulpice une très grande différence, exigée par l'âge des élèves, la nature des études et le but à atteindre. Mais cette différence n'était pas une contradiction.

Au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, nous étions soumis à une surveillance très paternelle, sans doute, mais active et incessante. L'œil du maître ne se fermait jamais sur nous, même pendant notre sommeil; des notes de travail et de conduite, proclamées publiquement chaque vendredi, distribuaient à chacun l'éloge ou le blâme qu'il avait mérité, et stimulaient par l'aiguillon de l'honneur le sentiment du devoir. On nous traitait en enfants et en écoliers, et on avait raison.

Le même régime n'était pas de mise au séminaire d'Issy. En y entrant, nous faisions acte d'homme. Même quand il sort d'un petit séminaire, le rhétoricien de dix-huit à vingt ans qui franchit le seuil de ce noviciat ecclésiastique se sent transporté comme dans une nouvelle terre et sous de nouveaux cieux. Lieux, études, discipline et maîtres, tout lui rappelle le mot de saint Paul, et semble lui dire : « lorsque j'étais enfant, je parlais et je pensais en enfant; mais me voilà devenu homme, il me faut rejeter ce qui est de l'enfance. »

Les hommes du monde, si tristement ignorants aujourd'hui de

tout ce qui touche à la religion et aux institutions de l'Église catholique, se représentent volontiers un séminaire comme une caserne ecclésiastique, soumise à une discipline rigide et étouffant toute vie personnelle. Ils s'attendrissent sur la destinée de ces jeunes gens, renfermés là comme dans une prison, et de là conduits à l'autel, sans connaissance d'eux-mêmes et de la vie, pour y prendre des engagements irrévocables dont ils ne soupçonnent pas la terrible gravité. Les hommes dont je parle s'épargneraient cette charitable pitié s'ils connaissaient mieux nos séminaires et savaient jusqu'à quel scrupule le régime qu'on y suit est respectueux de la liberté de conscience. Autant tout y est sagement prévu et ordonné en vue du but à atteindre, la formation du bon prêtre, autant tout y est exempt de contrainte, et laissé à la responsabilité morale de chacun. Je puis l'affirmer par expérience, et, sur ce point, les *souvenirs* de M. Renan sont d'accord avec les miens, nulle part ailleurs la liberté de conscience, dans ce qu'elle a de vraiment légitime, n'est ni mieux comprise ni traité avec un plus religieux respect.

Sans doute, puisqu'il s'agit du noviciat à une vie de sainteté, de renoncement et de sacrifice, le règlement y est austère, les études sérieuses, les exercices de piété fréquents et prolongés. Mais tout cela est proposé par la foi à la conscience, et jamais imposé par la contrainte à la volonté. Au séminaire, les maîtres sont des *directeurs*. C'est le titre qu'on leur donne et qui répond le mieux à la haute mission qu'ils remplissent par l'enseignement, par le conseil et surtout par l'exemple.

Ceux qui nous accueillirent, M. Renan et moi, au séminaire d'Issy, méritaient à tous égards le bel et juste éloge que Fénelon a fait de leurs prédécesseurs. Plusieurs d'entre eux ajoutaient, aux vertus sacerdotales qui sont le fond commun et héréditaire des prêtres de Saint-Sulpice, une notoriété acquise par de solides et remarquables écrits. MM. Gosselin, Manier, Pinault, n'étaient pas inconnus dans le monde des lettres et des sciences, et n'eût été leur soutane et leur modestie, ils auraient pu, sans plus de présomption que M. Renan, prétendre aux palmes de l'Institut. Mais ils connaissaient et pratiquaient la maxime de l'*Imitation* : « *Ama nesciri* », et leur unique souci était de faire bénéficier de leurs connaissances acquises par toute une vie d'étude et de méditation les jeunes lévites que leur envoyait la Providence.

Le fond de l'enseignement de M. Manier et de son jeune confrère, M. Gottofray, nos professeurs de philosophie, était le cartésianisme, entendu à la manière de Bossuet, et amendé, pour la logique et la psychologie, par des emprunts à l'École écossaise. La

méthode était rigoureusement scolastique, et, sauf pour l'histoire de la philosophie et la psychologie expérimentale, le latin était seul admis dans les leçons de classe et dans l'argumentation. Outre qu'il est la langue de la tradition, de la théologie et de l'Église, le latin a l'avantage d'empêcher les divagations auxquelles est toujours plus ou moins exposé un débutant en philosophie qui raisonne dans l'idiome maternel.

D'ailleurs, on ne nous tenait pas rigueur sur la liberté de discussion. En classe, dans des conférences journalières présidées par l'un de nous, dans des soutenances de thèses qui avaient lieu le dimanche devant la communauté, toute latitude nous était laissée de produire nos objections contre l'enseignement donné par nos professeurs, à nos risques et périls, sous la seule condition de respecter les règles de la convenance et de la logique. L'autorité intervenait sans doute, comme c'était son devoir, mais pour diriger notre raison inexpérimentée dans la recherche du vrai et non pour l'enchaîner à la parole du maître. Rien, assurément, ne ressemble moins au *magister dixit* qui, — je l'ai lu plus tard, à mon grand étonnement, dans des revues et des livres prétendus sérieux, — résumerait la méthode d'enseignement philosophique des écoles cléricales.

La liberté d'investigation et de discussion que nous laissaient nos maîtres, outre qu'elle était conforme à la nature des études philosophiques, avait un double avantage : elle stimulait l'activité de nos esprits, et elle donnait à nos croyances la fermeté de vérités conquises par une méditation personnelle et raisonnée.

On a remarqué, et le fait est malheureusement incontestable, que les études philosophiques, qui sont, dans notre système d'éducation classique, le couronnement de l'enseignement secondaire, deviennent souvent funestes à la foi d'un grand nombre d'élèves de nos lycées. Plusieurs, à partir de ce moment, rompent avec les habitudes religieuses de leur enfance et deviennent ou se disent libres penseurs. Les uns en ont conclu que la foi était irréconciliable avec la raison, les autres que la philosophie était une source d'erreurs. Ces deux conclusions sont également fausses. Il n'y a pas plus de contradiction entre la raison et la foi qu'il n'y en a entre la liberté et l'autorité. Mais il y a des sophistes qui se disent philosophes, comme des révolutionnaires qui se prétendent libéraux. Le philosophe n'est pas plus que le politique à l'abri des erreurs et des passions humaines ; et la vérité qu'il fait profession de chercher, loin d'être *une grande coquette*, est une vierge austère qui ne se montre que voilée et en compagnie de sa sœur, la vertu.

C'est ainsi que l'entendaient nos vénérables directeurs d'Issy. En nous excitant à l'étude scientifique du vrai, ils nous exhortaient avec plus de sollicitude encore à la recherche du bien, c'est-à-dire à la pratique des préceptes et des conseils évangéliques. Ils n'avaient pas recours, pour cela, à ces sermons solennels et terrifiants prononcés, le front plissé, le regard au ciel, que M. Renan prête, d'un esprit fort gai, à ses anciens maîtres de Tréguier. Leur méthode était beaucoup plus simple : ils mettaient sous nos yeux, dans des méditations et des avis spirituels où la rhétorique n'avait pas de place, l'Évangile commenté par les saints et par leur propre vie. Logés comme le dernier d'entre nous, dans de modestes et étroites cellules, ils étudiaient et priaient avec nous et en même temps que nous. Ils partageaient nos récréations, s'asseyaient à la même table, prenaient les mêmes heures de sommeil quand ils ne les abrégeaient pas par des prières et un travail prolongé dans la nuit, nous donnant toujours et partout l'exemple à l'appui de leurs leçons. Ces hommes vénérables, dignes par leur science et leur vertu des plus hautes charges de l'Église, n'avaient d'autre ambition que de vivre et de mourir en parfaits séminaristes.

L'action de pareils maîtres sur des jeunes gens ouverts à toute vérité et à tout bien devait être puissante. Elle l'était, en effet, et je n'ai vu nulle part plus qu'au séminaire d'Issy la réalisation de cette belle parole de l'Ecclésiastique : « Les enfants de la sagesse forment l'assemblée des justes, et le peuple qu'ils composent n'est qu'obéissance et amour. » Voilà près de quarante ans que j'ai quitté cette maison, berceau de mon sacerdoce, et les souvenirs toujours vivants que j'en garde avec un charme toujours nouveau me redisent chaque jour que les deux années que j'y ai passées sont les plus belles, les plus pures et les plus heureuses de ma vie.

II

M. Renan, étant « d'une autre race » que ses condisciples et ayant « l'habitude de voir sous terre et de discerner des bruits que d'autres oreilles n'entendent pas », a vu et entendu durant notre séjour à Issy des choses que, semblable aux dieux des nations, je n'ai su ni voir ni entendre. Ses *souvenirs* diffèrent donc considérablement des miens [1]. Ils ne sont pas moins intéressants; ce qu'ils perdent en vérité concrète est largement compensé par le charme des fictions qui les idéalisent.

[1] Voy. la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1881.

Le public de la *Revue des Deux-Mondes* n'appartient pas en général aux *parties simples de l'humanité*. Il est très cultivé et très savant. Mais enfin on ne peut tout savoir. La culture de l'esprit, plus encore que celle de la terre, laisse toujours quelque coin en friche dans le vaste domaine des connaissances, et ce coin, chez les lecteurs de M. Renan, pour une raison ou pour une autre, se trouve être presque toujours celui de la religion. Lui, qui est prophète en Israël, connaît les fidèles de son église, et, en homme avisé, il se garde bien de leur ouvrir les portes de Saint-Sulpice, avant de leur avoir appris, par une introduction préalable, dans quel pays aussi étranger qu'étrange il a dessein de les mener. Il commence ainsi :

« L'institut de Saint-Sulpice a exercé sur moi une telle influence et a si complètement décidé de la direction de ma vie, que je suis obligé d'en esquisser rapidement l'histoire, d'en exposer les principes et l'esprit, pour montrer comment cet esprit est resté la loi la plus profonde de tout mon développement intellectuel et moral. »

De tous les chocs produits sur ma raison par les affirmations de M. Renan, j'avoue que celui-là est le plus inattendu et le plus renversant. J'ai dû relire plusieurs fois ces lignes, me demandant si je n'étais pas victime d'une hallucination. M. Renan produit de Saint-Sulpice! L'esprit de Saint-Sulpice resté la loi la plus profonde de tout le développement intellectuel et moral de l'auteur de la *Vie de Jésus!* Autant dire que le soleil est le père de la nuit parce qu'elle se fait quand il se retire.

L'esprit de Saint-Sulpice, c'est l'esprit de M. Olier, toujours vivant dans ses disciples. Est-ce pour montrer la filiation qui rattache ses idées et sa morale à l'esprit de Saint-Sulpice, que M. Renan nous représente M. Olier, « flottant sans cesse de Louis de Léon à Spinosa? » Il a fait cette découverte, qui avait échappé à M. Faillon [1], dans un livre du vénérable fondateur de Saint-Sulpice, intitulé *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*. Ce catéchisme, dit-il, « qu'on ne lit plus guère hors de Saint-Sulpice, est un livre des plus extraordinaires, plein de poésie et de philosophie sombre, flottant sans cesse de Louis de Léon à Spinosa. Olier conçoit comme l'idéal du chrétien ce qu'il appelle l'*état de mort*. Les sombres rêves de Calvin sont presque de l'optimisme pélagien auprès des affreux cauchemars que le péché originel cause à notre pieux contemplatif. »

A l'appui de son dire, M. Renan cite quelques passages de ce

[1] Voyez la belle et savante *Vie de M. Olier*, par M. Faillon. C'est là que M. Renan a puisé les détails intéressants qu'il donne sur les origines de Saint-Sulpice et sur la maison d'Issy. C'est là aussi qu'on pourra se faire une idée juste de M. Olier.

catéchisme, choisis avec beaucoup d'habileté pour mettre en branle les nerfs délicats d'un public qui lit plus volontiers la *Revue des Deux-Mondes* que les Épîtres de saint Paul. C'est en effet à saint Paul et non à Calvin, à Baïus ou à Spinosa, qu'il faut demander compte des *affreux cauchemars* causés par le péché originel à notre pieux contemplatif. Saint Paul a dit avant M. Olier : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair; la chair n'est pas soumise à la loi de Dieu, elle ne peut l'être; vous êtes mort et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ: le baptême est un tombeau où doit être enseveli le vieil homme, et un berceau où doit naître l'homme nouveau. » Et cette doctrine de mort et de renaissance, de sépulture et de résurrection, Jésus-Christ l'avait enseignée lui-même à Nicodème, qui, à la vérité, comme les lecteurs de M. Renan, n'y comprit absolument rien, et s'écria tout ahuri : « Comment un homme peut-il rentrer dans le sein de sa mère et naître de nouveau? » M. Renan est un théologien plus fort que Nicodème. Il a manqué là une belle occasion d'expliquer aux *parties cultivées* de l'humanité qui préfèrent ses homélies au prône de leur curé le sens attaché par Jésus-Christ, par saint Paul et par M. Olier, à ces mots de chair, de mort, de sépulture et de résurrection, de vieil homme et d'homme nouveau. Rien ne lui était plus facile. Combien de fois n'a-t-il pas dit en mettant son surplis : *Indue me, Domine, novum hominem* « Revêtez-moi, Seigneur, de l'homme nouveau? » D'ailleurs, il sait son histoire. Quoiqu'il trouve que « tout n'était pas mauvais dans la franche gaieté rabelaisienne, qui, à cette époque, n'était pas tenue pour incompatible avec l'état ecclésiastique », il reconnaît néanmoins que les mœurs cléricales, sous Henri IV et au commencement de Louis XIII, avaient besoin de réformes. Ce besoin, qu'il exagère plutôt qu'il ne le dissimule, fut vivement senti par M. Olier, contemporain et coopérateur de saint Vincent de Paul, du cardinal de Bérulle, du P. de Condren, du P. Eudes, d'Adrien Bourdoise, tous animés du même esprit, tous fondateurs de congrégations religieuses ayant pour objet la réforme de l'éducation ecclésiastique. Il n'est donc pas étonnant que, dans son *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*, adressée surtout au clergé, M. Olier insiste avec force sur les ravages produits dans la nature humaine par le péché originel et sur la nécessité de la mortification de la chair. L'ardeur de son zèle lui suggère, je le veux bien, des expressions qui parfois semblent dépasser le but, mais il n'est que juste de reconnaître que « sa mystique » est pour le fond en parfait accord avec la doctrine morale des grands réformateurs religieux qui ont eu un rôle si considérable dans la préparation du dix-septième siècle.

Si les contradictions coûtaient quelque chose à M. Renan, on pourrait s'étonner de le voir critiquer, sur des apparences, dans M. Olier le manque d'orthodoxie qu'il approuve et exalte dans Port-Royal. Parallèlement à ces efforts de réformes, « se dresse, dit-il, Port-Royal, très supérieur à Saint-Sulpice, à Saint-Lazare, à la Doctrine chrétienne et même à l'Oratoire, pour la fermeté de la raison et le talent d'écrire, mais à qui manque *la plus essentielle des vertus catholiques, la docilité* ». Y aurait-il témérité à supposer que ce manque de docilité n'est pas le moindre titre de la préférence accordée ici à Port-Royal par un critique qui professe pour son propre compte n'avoir jamais obéi, et pour qui un « homme qui obéit est un *capitis minor*, souillé dans le germe même de la vie noble? »

En cela, au moins, il est difficile de rattacher son développement moral à l'esprit de M. Olier et de Saint-Sulpice.

M. Renan remarque dans M. Olier une autre *vertu catholique*, qui ne paraît pas non plus avoir eu sur son développement une influence bien décisive, ni le rattacher à Saint-Sulpice par un lien bien étroit.

« Héros de l'humilité chrétienne, dit-il, Olier croit bien faire en bafouant la nature humaine, en la traînant dans la boue. Il avait des visions, des faveurs intérieures dont on possède à Saint-Sulpice le cahier autographe, écrit pour son directeur. Il s'interrompt de temps en temps par des réflexions comme celles-ci : « Mon cou-« rage est parfois tout abattu en voyant les impertinences que j'écris. « Elles me semblent être de grandes pertes de temps pour mon cher « directeur, que j'ai crainte d'amuser. Je plains les heures qu'il doit « employer à les lire, et il me semble qu'il devrait me faire cesser « d'écrire ces niaiseries et ces impertinences tout à fait insupporta-« bles. »

Voilà un héroïsme que M. Renan n'est pas incapable d'admirer, lui qui déclare « n'avoir d'amour que pour les caractères d'un idéalisme absolu, martyrs, héros, utopistes, amis de l'impossible ». Mais cette admiration platonique ne l'empêche pas de voir ce que ne voient pas les exaltés; il « voit que ces grands accès n'ont plus d'utilité et que d'ici longtemps les héroïques folies (sans excepter celle de la croix) que le passé a déifiées ne réussiront plus ».

M. Renan est pour la littérature des résultats; il s'est donc mis en garde contre l'héroïsme de l'humilité chrétienne. Je ne connais pas de lui de préface où il dise aux lecteurs de ses écrits, comme M. Olier à son directeur : « Mon courage est parfois tout abattu en voyant les impertinences que j'écris. » Il n'est pas homme non plus à dire à M. Buloz : « Mes articles me semblent être de grandes

pertes de temps pour mon cher directeur, que j'ai crainte d'amuser. Je plains les heures qu'il doit employer à les lire, et il me semble qu'il devrait me faire cesser d'écrire ces niaiseries et ces impertinences tout à fait insupportables. »

Il n'admet ni l'humilité dans les sentiments ni la modestie dans le style; et se souvenant que, conformément à l'esprit de leur fondateur, « le principe que messieurs de Saint-Sulpice prêchaient le plus était de ne jamais faire parler de soi, et si l'on a quelque chose à dire, de le dire simplement et comme en se cachant », M. Renan les gourmande en ces termes protecteurs : « Vous en parliez bien à votre aise, chers maîtres, et avec cette complète ignorance du monde qui vous fait tant d'honneur. Mais si vous saviez à quel point le monde encourage peu la modestie, vous verriez combien la littérature aurait de la peine à s'accommoder de vos principes. Que serait-il arrivé si M. de Chateaubriand avait été modeste? Vous aviez raison d'être sévères pour les procédés charlatanesques d'une théologie aux abois, cherchant les applaudissements par des procédés tout mondains. Mais, hélas! votre théologie à vous, qui est-ce qui en parle? Elle n'a qu'un défaut, c'est qu'elle est morte. Vos principes littéraires ressemblaient à la rhétorique de Chrysippe, dont Cicéron disait qu'elle était excellente pour apprendre à se taire. »

Je pourrais répondre à M. Renan que les principes littéraires que nous inculquaient nos maîtres de Saint-Sulpice se résumaient dans ces belles paroles de Fénelon, l'un de leurs plus illustres et plus authentiques disciples : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. Rien n'est plus méprisable qu'un parleur de métier qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes. » Mais la question à résoudre n'est pas là. Elle consiste à montrer en quoi l'esprit de Saint-Sulpice est resté « la loi la plus profonde de tout le développement moral de M. Renan ». Or plus il se défie des principes de mortification, d'humilité et de modestie de ses anciens maîtres, moins il réussit à prouver que leur esprit est la loi profonde de son développement moral.

Peut-être leur influence sur *tout son développement intellectuel* sera-t-elle plus sensible. Écoutons donc ce qu'il dit de leur enseignement.

« La société fondée par Olier garda jusqu'à la révolution son respectable caractère de modestie et de vertu pratique. En théologie, son rôle fut faible. Elle n'eut pas l'indépendance et la hauteur de Port-Royal. Elle fut plus moliniste qu'il n'était nécessaire de l'être, et n'évita pas ces *mesquines vilenies* qui sont comme la consé-

quence des idées arrêtées de l'orthodoxe et le rachat de ses vertus. »

Je croirais faire injure à M. Renan de regarder comme « la loi profonde de tout son développement intellectuel » une théologie sans indépendance et sans hauteur, une théologie moliniste et orthodoxe qui rachète ses vertus par de mesquines vilenies. Là n'est pas évidemment le mot de l'énigme. Je ne le découvre pas non plus dans les réflexions suivantes :

« La règle des Sulpiciens est de ne rien publier que sous le voile de l'anonyme et d'écrire toujours du style le plus effacé, le plus éteint. Ils voient à merveille la vanité et les inconvénients du talent, et ils s'interdisent d'en avoir. Un mot les caractérise, la *médiocrité;* mais c'est une médiocrité voulue, systématique. Ils font exprès d'être médiocres. « Mariage de la mort et du vide », disait Michelet de l'alliance des Jésuites et des Sulpiciens. Sans doute, mais Michelet n'a pas assez vu que ce vide est ici aimé pour lui-même. Il devient alors quelque chose de touchant; on se défend de penser de peur de penser mal. »

C'est chose ardue de découvrir sous ce voile de l'anonyme, dans cette recherche du style le plus effacé et le plus éteint, dans ce dédain affecté du talent, dans cette médiocrité voulue et systématique, dans ce vide aimé, dans cette abstention de penser de peur de penser mal, la loi profonde du développement intellectuel d'un écrivain qui ne manque pas de vide, il est vrai, mais dont le style raffiné est le mets des délicats, dont la pensée ne recule devant aucune négation, n'a peur d'aucune audace, et redoute à ce point la médiocrité qu'il en perd le sens commun.

Et cependant il a fallu à M. Renan au moins une apparence, un prétexte, un titre plus ou moins coloré, pour qu'il se déclarât avec tant d'assurance un produit de Saint-Sulpice. En y regardant bien, nous le trouverons peut-être. Continuons.

Après avoir loué la modération politique et le gallicanisme mitigé des anciens directeurs de Saint-Sulpice, M. Renan ajoute : « Vers 1840, tout cela changea. Les vieux d'avant la révolution étaien morts; les jeunes passèrent presque tous à la thèse de l'infaillibilité papale; mais il resta toujours une profonde différence entre ces ultramontains de la dernière heure et les hardis contempteurs de la scolastique et de l'Église gallicane sortis de l'école de Lamennais... Ce qui est vieux doit rester vieux; comme tel, il est respectable... C'est par ce franc aveu des choses que Saint-Sulpice représente en religion quelque chose de tout à fait honnête... On n'y prouvait pas la divinité de Jésus-Christ par Mahomet ou par la bataille de Marengo. Ces *pantalonnades théologiques*, qu'on faisait applaudir, à Notre-Dame, à force d'aplomb et d'éloquence, n'avaient

aucun succès auprès de ces sérieux chrétiens... Ils manquaient de critique, en *s'imaginant* que le catholicisme des théologiens a été la religion même de Jésus et des apôtres; mais ils n'inventaient pas pour les gens du monde un christianisme revu et adopté à leurs idées. Voilà pourquoi l'étude (dirai-je la réforme?) sérieuse du christianisme viendra bien plutôt de Saint-Sulpice que de directions comme celles de M. Lacordaire ou de M. Gratry, à plus forte raison de M. Dupanloup, où tout est adouci, faussé, émoussé... Les conversions opérées par les prédications de cette sorte ne sont bonnes ni pour la religion ni pour l'esprit humain. On croit avoir fait des chrétiens; on a fait des esprits faux, des politiques manqués. Malheur au vague! mieux vaut le faux! »

C'est donc par l'étude honnête et sérieuse du christianisme que M. Renan prétend se rattacher à Saint-Sulpice. Pour honnête, je ne veux pas y contredire. Quant au sérieux, il peut être dans ses intentions et dans les tristes résultats que produisent ses écrits sur les âmes irréfléchies, il n'est pas dans ses écrits. Ce n'est pas moi, c'est lui qui dit de lui-même : « Si le penchant gascon à trancher beaucoup de questions par un sourire que ma mère avait mis en moi eût dormi éternellement, peut-être mon salut eût-il été plus assuré. » Il n'y aurait pas une évidente injustice à retourner contre lui ce qu'il affirme de l'*imagination* des théologiens de Saint-Sulpice, et du christianisme *adouci*, *faussé*, *émoussé* de l'école catholique moderne. L'anathème qu'il fulmine contre le vague retombe de tout son poids sur sa critique. Il est, s'il en fut, l'artiste de l'*adouci*, du nuancé, du flottant et de l'indécis. Ce qu'il dit de sa croyance s'applique exactement à ses écrits : « Le bien et le mal, le plaisir et la douleur, le beau et le laid, la raison et la folie s'y transforment les uns dans les autres par des nuances aussi indiscernables que celles du cou de la colombe. » Il y a, en particulier, plus de violence que de mesure et de sérieux dans la critique qu'il fait des PP. Lacordaire et Gratry, de Mgr Dupanloup et de l'école catholique. On voit trop qu'il ne leur pardonne pas l'influence qu'ils ont exercée de 1840 à 1852, et l'arrêt qu'ils ont mis à la marche de la libre pensée, aujourd'hui triomphante.

M. Renan a aussi peu d'estime que de goût pour les *vertus catholiques*. Il paraît cependant tenir beaucoup à ce qu'on sache qu'il procède de Saint-Sulpice par la vertu. « Saint-Sulpice est avant tout, dit-il, une école de vertu. C'est principalement par la vertu que Saint-Sulpice est une chose archaïque, un fossile de deux cents ans. Beaucoup de mes jugements étonnent les gens du monde, parce qu'ils n'ont pas vu ce que j'ai vu. J'ai vu à Saint-Sulpice l'absolu de la vertu et, *associée à des idées étroites*,

je l'avoue, la perfection de la bonté, de la politesse, de la modestie, de l'abnégation personnelle. Ce qu'il y a de vertu dans Saint-Sulpice suffirait pour gouverner un monde, et cela m'a rendu difficile pour ce que j'ai trouvé ailleurs. »

Il va sans dire que les *idées étroites* qui s'unissent à l'*absolu de la vertu* dans les prêtres de Saint-Sulpice, comme dans ceux de Tréguier, sont les *vertus catholiques*, à savoir : la *docilité*, qui les rend très inférieurs à Port-Royal; *l'humilité et la mortification*, ces accès héroïques qui n'ont plus d'*utilité* et qui ne *réussiront plus* à l'avenir.

La ressemblance ne suffirait pas à M. Renan, si, les imitant par la vertu, il ne se rattachait par les défauts à ses maîtres de Tréguier et de Saint-Sulpice. « Je ne fus pas prêtre de profession, dit-il, je le fus d'esprit. Tous mes défauts tiennent à cela; ce sont des défauts de prêtre. Mes maîtres m'avaient appris le mépris du laïque... J'ai toujours ainsi été très injuste d'instinct envers la bourgeoisie. Au contraire, j'ai un goût vif pour le peuple... »

« A la même cause se rattache un autre de mes défauts, un manque apparent de franchise dans certaines relations, je veux dire en paroles et en correspondance. Le prêtre porte en tout sa politique sacrée; sa parole implique beaucoup de convenu... Sous ce rapport, je suis resté prêtre... Voué par une sorte de parti pris à une politesse exagérée, une politesse de prêtre, je cherche trop à savoir ce que mon interlocuteur a envie qu'on lui dise. Mon attention, quand je suis avec quelqu'un, est de deviner ses idées et, par excès de déférence, de les lui servir anticipées... Je ne m'exprime librement qu'avec les gens que je sais dégagés de toute opinion et placés au point de vue d'une bienveillante ironie universelle. »

Un misanthrope dirait à M. Renan :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

Un logicien scolastique, raisonnant comme tout le monde, exigerait de plus, avant de lui accorder que ses défauts sont dus à son éducation cléricale, la solution préalable de ces deux petites questions. D'abord est-il bien certain que ces défauts ne sont pas, comme il dit, des *penchants gascons mis en lui par sa mère?* Il paraît bien que dans le renard gascon de la Fontaine le *manque apparent de franchise* était un vice de naissance. Ensuite, même en admettant que M. Renan soit né sans ces penchants vicieux, est-il démontré qu'ils soient des défauts de prêtres et tellement pro-

pres aux prêtres, qu'il n'ait pu les contracter que dans son commerce avec eux? — Mais évidemment ces questions sont du nombre de celles qu'il est habitué *à trancher par un sourire.*

Au fond, en attribuant à Saint-Sulpice la loi profonde de son développement intellectuel et moral, M. Renan obéit à deux sentiments que je suis prêt à reconnaître. Le premier est commun à tous les hommes de progrès ou de changements successifs. Généralement ils n'avancent pas : ils tournent, mais ils tiennent à ce qu'on sache qu'ils tournent sur le même pivot. Ils rendent ainsi hommage à ce principe d'Horace :

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Ils sont jaloux de l'unité de leur vie; s'ils changent de cocarde, c'est un pur changement de couleur qui n'atteint pas le fond. Combien de républicains ardents aujourd'hui ne veulent pas admettre que, il y a moins de dix ans, ils étaient ardemment autre chose? Ce qui se passe dans le monde mouvant de la politique se retrouve souvent dans les régions plus sereines de la pensée. Voilà pourquoi dans ce qu'il est aujourd'hui, M. Renan veut absolument retrouver le séminariste de Saint-Sulpice.

Il y est porté par un autre sentiment plus profond encore. Il y a du prêtre en M. Renan. Il n'a pu si bien déchirer sa soutane que des lambeaux ne soient restés collés à ses flancs. Il le dit lui-même en des termes qui, plaisants en apparence, révèlent le vide profond laissé dans son âme par la perte de la foi. Les voici :

« Mon jeune compatriote et ami Quillien, poète breton d'une verve si originale, le seul homme de notre temps chez lequel j'ai trouvé la faculté de créer des mythes, a rendu ce tour de ma destinée par une fiction très ingénieuse. Il prétend que mon âme habitera, après ma mort, sous forme d'une mouette blanche, autour de l'église ruinée de Saint-Michel, vieille masure frappée par la foudre, qui domine Tréguier. L'oiseau volera toutes les nuits avec des cris plaintifs autour de la porte et des fenêtres barricadées, cherchant à pénétrer dans le sanctuaire, mais ignorant l'entrée secrète; et ainsi durant toute l'éternité, sur cette colline, ma pauvre âme gémira d'un gémissement sans fin. — « C'est l'âme d'un « prêtre qui veut dire sa messe », dira le paysan qui passe. — « Il « ne trouvera jamais d'enfant pour la lui servir », dira un autre. Effectivement, voilà ce que je suis : un prêtre manqué. Quillien a très bien compris ce qui fera toujours défaut à mon église, c'est l'enfant de chœur. Ma vie est comme une messe sur laquelle pèse un sort, un éternel *Introibo ad altare Dei*, et personne pour

répondre : *Ad Deum qui lætificat juventutem meam.* Ma messe n'aura pas de servant. Faute de mieux, je me la réponds à moi-même, mais ce n'est pas la même chose. »

Hélas! oui, M. Renan est un prêtre manqué, un prêtre sans Dieu et sans autel, qui veut absolument dire sa messe. Critique et sentimental, sceptique et mystique, libre penseur et religieux, il est bien, comme il le dit, « un tissu de contradictions, rappelant l'*hircocerf* de la scolastique, qui avait deux natures ».

III

En entrant à Issy, M. Renan révéla avec plus de liberté et accusa en traits plus vifs cette double face de sa nature à la fois sceptique par l'esprit et mystique par le cœur. Sa piété devint plus sérieuse et plus fervente, mais en dehors et sans l'aveu de sa raison. De là, à la chapelle et dans les exercices religieux, un séminariste paraissant absorbé dans la prière, communiant avec ferveur, se délectant dans le sentiment d'une piété simple et instinctive; en classe et à l'étude, un disciple en contradiction permanente avec l'enseignement reçu, cherchant la vérité dans l'objection, l'erreur dans la thèse, prenant parti en toute question, philosophique, religieuse ou morale, pour le scepticisme contre le dogmatisme.

« La liberté de penser, avoue-t-il lui-même, arriva jusqu'à moi par les *solvuntur objecta* des théologies. La grande bonne foi de l'ancien enseignement ecclésiastique consistait à ne rien dissimuler de la force des objections; comme les réponses étaient très faibles, *un bon esprit* pouvait faire son profit de la vérité où il la trouvait. » Il tient à marquer ce procédé de son *bon esprit*, et il y revient à plusieurs reprises. « La grande bonne foi de la vieille scolastique ne permet pas de clore la démonstration d'une proposition sans l'avoir fait suivre de la rubrique : *solvuntur objecta.* Là sont exposées avec honnêteté les objections contre la proposition qu'il s'agit d'établir; ces objections sont ensuite résolues, souvent d'une manière qui laisse toute leur force aux idées hétérodoxes qu'on prétend réduire à néant. Ainsi, sous le couvert de réfutations faibles, tout l'ensemble des idées modernes venait à nous. »

On le voit, le séminariste de dix-neuf ans était déjà l'académicien de soixante ans, qui disait naguère à M. Pasteur : « Pour moi, quand on nie ces dogmes fondamentaux, j'ai envie d'y croire; quand on les affirme autrement qu'en beaux vers, je suis pris d'un doute invincible. J'ai peur qu'on en soit trop sûr. » Quel malheur qu'au lieu de faire sa philosophie à Issy, M. Renan n'ait pas suivi les

cours d'un professeur de la libre pensée ! Nous aurions aujourd'hui, au lieu d'un *prêtre manqué*, un vrai prêtre, disant sa messe et ne manquant jamais d'un enfant de chœur pour la servir.

C'est avec ce parti pris de contradiction qui, selon lui, est la marque d'un *bon esprit*, que M. Renan aborda l'étude de la philosophie scolastique. « Je m'y passionnai, dit-il, comme un ouistiti sur sa noix. » Moins heureux que le ouistiti, après quarante ans d'efforts, il en est toujours à ronger la coquille. Sa raison, plus déliée que ferme, plus dominée par l'imagination que réglée par la logique, ne put sonder sans vertige les profondeurs de la métaphysique. Plus d'une fois il me fit la confidence qu'obsédé par la pensée de l'éternel et de l'infini, et continuant pendant la nuit les méditations de la veille, il était pris d'hallucinations terrifiantes qu'il ne pouvait vaincre que par une diversion violente. C'était la vérité, se dérobant, comme la Psyché de la fable, à la curiosité indiscrète et aux exigences présomptueuses de ce nouvel Eros ; ou pour parler comme nos saints livres, c'était la majesté du Dieu qui se révèle aux humbles et résiste aux superbes, accablant du poids de sa gloire le scrutateur orgueilleux et intempérant du mystère impénétrable de sa nature.

Il est des esprits que le mystère en Dieu et en ses œuvres rappelle au sentiment de leur infirmité, et qui, suivant la belle comparaison de Bossuet, tenant les deux bouts de la chaîne, s'y attachent fortement, quoiqu'ils ignorent par quels anneaux ils se rattachent entre eux. Il en est d'autres, au contraire, que le mystère irrite, que l'incompréhensible révolte, et qui disent à la vérité, comme saint Thomas à son maître ressuscité : Tout ou rien ! ou je te verrai tout entière de mes yeux et te toucherai de mes mains, ou je ne croirai pas. M. Renan est de ces derniers esprits, les seuls qui lui paraissent avoir la faculté critique.

Cette faculté critique, dont il se croit éminemment doué, il l'appliqua, en passant à Issy, avec une liberté absolue, et aux hommes et aux doctrines. Les portraits qu'il esquisse de nos maîtres, MM. Gosselin, Pinault, Manier et Gottofray, sont d'une palette magistrale et d'une rare perfection plastique. Quant à leur caractère moral et à leur enseignement, il les voit de haut, en critique, « placé au point de vue d'une bienveillante ironie universelle », et trop « du coin de l'œil ».

« M. Gosselin, dit-il, était un érudit plutôt qu'un théologien. Sa critique était sûre dans les limites d'une orthodoxie dont il ne discuta jamais sérieusement les titres ; sa placidité, absolue. » Cette mince et incomplète critique du vénérable supérieur d'Issy ne lui laissa pas soupçonner ce que recélait la conscience de M. Renan,

qui l'avait pris pour directeur. « Comme il voyait l'honnêteté de ma nature, dit-il, la pureté de mes mœurs et la *droiture de mon esprit*, l'idée ne lui vint pas un instant que des doutes s'élèveraient pour moi sur des matières où lui-même n'en avait aucun. Le très grand nombre de jeunes ecclésiastiques qui avaient passé entre ses mains avaient un peu émoussé son diagnostic, il procédait par catégories générales. »

Il n'y avait pas loin de M. Gosselin à M. Manier, notre professeur de philosophie. Celui-ci « était, dit M. Renan, un parfait honnête homme, dont les opinions se rapprochaient de celles de l'école universitaire modérée, si décriée alors dans le clergé. Il affectionnait la philosophie écossaise et me fit lire Thomas Reid... Il devait à la fréquentation de Thomas Reid une grande aversion pour la métaphysique et une confiance absolue dans le bon sens. La philosophie allemande commençait à être connue; ce que j'en saisissais *me fascinait étrangement*. M. Manier me faisait remarquer que cette philosophie changeait trop et que pour la juger il fallait attendre qu'elle eût achevé son développement. « L'Écosse rassé- « rène, me disait-il, et conduit au christianisme. »

Ni la critique orthodoxe de M. Gosselin, semblable à « une vieille qui cherche à enfiler son aiguille en la tenant bien fixe entre la lampe et ses lunettes », ni le bon sens de M. Manier, qui avait pour texte favori : *Posuit in visceribus hominis sapientiam*, n'étaient de force à arracher M. Renan à la *fascination étrange* que commençaient à produire sur lui la critique transcendantale et la grande philosophie allemande du *devenir*. Le bon sens est l'apanage des *parties simples* de l'humanité, et M. Renan était, il nous l'a dit, d'autre race; la critique orthodoxe est enfermée dans certaines limites, et déjà sa critique, à lui, n'en voulait pas admettre.

MM. Pinault et Gottofray avaient de moins que MM. Gosselin et Manier la critique et le bon sens, ils avaient de plus l'exaltation mystique, le dédain de la science et le mépris de l'humanité.

« M. Pinault, professeur de mathématiques et de physique, ressemblait beaucoup à M. Littré par sa passion concentrée et par l'originalité de ses allures. Si M. Littré eût reçu une éducation catholique, il eût été un mystique exalté; si M. Pinault avait été élevé en dehors du catholicisme, il eût été révolutionnaire et positiviste. »

Cette antithèse hypothétique est tout à fait *dans le droit fil* de la critique de M. Renan, mais la preuve en serait difficile à faire. J'ai connu ces deux savants : l'un fut mon directenr au séminaire d'Issy, et j'ai vu l'autre d'assez près durant les dernières années de sa vie.

Il y avait assurément entre eux plus d'un trait de ressemblance; mais celui qui m'a paru le plus frappant était la profondeur du sens moral et la délicatesse de la conscience. Comme Kant, M. Littré est revenu à Dieu par le sentiment du devoir. Il s'est senti *responsable* de ses écrits et de ses actes avec une conviction si poignante et une humilité si profonde, qu'il a fini par comprendre, et a eu la sincérité de reconnaître qu'il était justiciable de quelqu'un, et que ce quelqu'un ne pouvait être qu'un Dieu vivant et personnel. Si donc il avait eu le bonheur de recevoir une éducation catholique, on peut présumer qu'il aurait été non un *mystique exalté*, non un *saint laïque*, mais un saint sans épithète, ce qui vaut beaucoup mieux.

Continuant ses antithèses sur M. Pinault, M. Renan ajoute « C'était un saint, c'était à peine un prêtre, ce n'était pas du tout un Sulpicien. Il manquait à la première règle de la compagnie, qui est d'abdiquer tout ce qui peut s'appeler talent, originalité, pour se plier à la discipline d'une commune médiocrité. M. Pinault avait commencé par être professeur de mathématiques dans l'Université. Comment associa-t-il à des études qui, selon nous, excluent la foi au surnaturel, un catholicisme fervent? De la même manière que M. Cauchy fut à la fois un mathématicien de premier ordre et un fidèle des plus dociles; de la même manière que l'Académie des sciences possède encore aujourd'hui dans son sein un grand nombre de croyants. Le christianisme se présente comme un fait historique surnaturel. C'est par les sciences historiques qu'on peut établir (et, selon moi, d'une manière péremptoire) que ce fait n'a pas été surnaturel et que, même, il n'y a jamais eu de fait surnaturel. Ce n'est pas par un raisonnement *a priori* que nous repoussons le miracle, c'est par un raisonnement critique ou historique. »

Je ne m'arrête pas à ce jeu puéril de mots, où M. Renan fait de M. Pinault un saint original et indisciplinable, pour avoir le prétexte de proclamer de nouveau la *commune médiocrité* de Saint-Sulpice. Mais je dois noter, en passant, l'explication qu'il donne de l'union de la foi et de la science dans M. Pinault, M. Cauchy et un grand nombre de membres de l'Académie des sciences. Évidemment ce fait le gêne, car il ne se lasse pas de poser le problème et de le résoudre à sa façon. Cette façon est connue et toujours la même. Elle se résume en cet aphorisme : Quiconque croit au surnaturel, fût-il un savant de premier ordre, fût-il M. Cauchy, M. Dumas ou M. Pasteur, manque de critique. La critique, tout est là. En effet, le christianisme se présente comme un fait historique surnaturel, et un fait ne se démontre pas *a priori;* il se constate par un raisonnement critique ou historique. Or la critique historique établit que le christianisme est un fait naturel et qu'il n'y a jamais eu de

fait surnaturel. Et voilà comment l'ignorance des sciences historiques explique le fait anormal d'un savant qui croit au surnaturel et en Jésus-Christ.

Ce raisonnement repose sur une hypothèse, à savoir, qu'il n'y a qu'une critique et que M. Renan en est le prophète. Il le prétend, mais il se trompe. Il se trompe même ici deux fois. D'abord il y a une critique historique, celle de M. Wallon, par exemple, qui contredit absolument la critique de M. Renan et arrive, non *a priori*, mais par des témoignages positifs, à une conclusion absolument opposée à la sienne. Je sais bien que M. Renan décrète souverainement que cette critique-là ne vaut rien et que la sienne est seule infaillible. Mais à cette affirmation gratuite, il n'est pas besoin d'autre réponse que celle qu'il a faite lui-même à M. Pasteur : *Quod gratis asseritur, gratis negatur*.

De plus, en ce qui le concerne, M. Renan se prévaut à tort de ses études historiques pour justifier sa perte de la foi chrétienne. C'est, je le maintiens, par des raisonnements *a priori* qu'il a abjuré le christianisme. Lui-même, tout à l'heure, nous en fournira, par ses propres aveux, les preuves irréfragables.

Achevant le portrait de M. Pinault, M. Renan lui prête « une ardente imagination mystique » unie à une « nullité théologique » absolue, ce qui lui donna une influence considérable sur de tout jeunes gens « qui n'avaient pas étudié les textes. Il fut le chef de ceux qu'entraînait une ardente piété, des *mystiques*, comme on les appelait. Il était leur directeur à tous ; cela faisait une coterie à part, une sorte d'école d'où les profanes étaient exclus et qui avait ses hauts secrets ».

Mais M. Pinault n'était pas le seul chef reconnu du bataillon des mystiques. « Un auxiliaire très puissant de ce parti était le concierge de la maison, celui qu'on appelait le père Hanique. J'étonne toujours les réalistes, quand je leur dis que j'ai vu de mes yeux un type que leur connaissance insuffisante du monde humain ne leur a pas permis de trouver sur leur chemin, je veux dire le portier sublime, arrivé aux degrés les plus transcendants de la spéculation. Dans sa pauvre loge de concierge, Hanique avait presque autant d'importance que M. Pinault. Ceux qui visaient à la sainteté le consultaient, l'admiraient. On opposait sa simplicité à la roideur d'âme des savants ; on le citait comme un exemple de la gratuité des dons de Dieu. Tout cela constituait une division profonde dans la maison. Les mystiques vivaient dans un état de tension si extraordinaire que quelques-uns d'entre eux en moururent. »

M. Renan procède dans ses *Souvenirs* comme dans la *Vie de Jésus*. Il raconte moins qu'il ne raisonne et plaisante, et son récit

et ses plaisanteries sont une thèse, toujours la même, à savoir que tous les chrétiens sont des esprits exaltés ou sans critique. Voilà pourquoi, négligeant ce qu'il appelle la *petite certitude des minuties, il sollicite doucement les faits* pour leur faire dire ce qu'il pense. Il les taille, comme le sculpteur le morceau de marbre, pour en faire sortir une œuvre d'art qui lui semble d'autant plus près de la vérité qu'elle est plus conforme à son idéal philosophique et qu'elle amuse le lecteur.

Ici, tant de choses sont *idéalisées*, que j'ai beaucoup de peine à les reconnaître telles que je les ai vues. Je ne reconnais pas le vrai M. Pinault : et cependant il était mon confesseur et mon professeur, je lui ai servi la messe pendant deux ans. J'ai donc vécu dans son intimité; comme M. Renan, j'ai connu en lui un saint, consumé de l'amour de Dieu et de zèle pour la sanctification du clergé. Sa mort tification était effrayante; sa piété à l'autel, celle d'un ange. Son cœur était aussi chaud que son esprit était froid et réfléchi. Quant à l'exaltation, je n'en ai jamais vu en lui le plus petit accès ni dans sa direction ni dans sa doctrine mystique. Il nous apprenait que la *science enfle et que la charité édifie;* mais en nous prémunissant, avec saint Paul, contre un danger que M. Renan a trop méconnu, il n'entendait pas nous dispenser de l'étude et nous en donnait lui-même l'exemple par le soin avec lequel il préparait ses classes. Il prêchait la mortification, l'humilité, le désintéressement par ses paroles et par sa propre conduite; mais il ne condamnait pas la nature humaine et ne méprisait pas l'humanité, comme un disciple de Port-Royal. Il voulait sans doute pour l'Église des prêtres instruits, mais il les voulait surtout saints, et il pensait avec raison qu'il n'y a pas de sainteté en dehors de la pratique des conseils évangéliques. Là fut le secret de « son influence considérable sur de tout jeunes gens qui n'avaient pas étudié les textes ». Sans doute ces jeunes gens n'étaient pas plus théologiens que M. Renan. Ils étaient peut-être moins philosophes que lui; mais peut-être aussi avaient-ils, plus que lui, la flamme qui fait les saints prêtres et les apôtres. Si quelques-uns, entraînés par l'ardeur naturelle à leur âge, et mettant à devenir saints le même zèle que mettait M. Renan à devenir libre penseur, dépassèrent les limites d'un sage et prudent prosélytisme, aucun d'eux n'en *mourut*, et la maison n'en fût pas aussi profondément *divisée* et troublée qu'il le prétend. M. Gosselin ne fut pas forcé de donner sa démission, comme il l'affirme. Quelques mots, dits avec une autorité paternelle, suffirent pour rétablir l'union et la paix. Voilà la vérité concrète. Tout ce qu'y ajoute M. Renan est ar pur et pure fantaisie.

Il lui a fallu aussi une imagination créatrice d'une grande

puissance, pour faire du portier Hanique « un auxiliaire très puissant » de M. Pinault dans la formation des jeunes clercs à la haute piété. Nommé, par M. Gosselin, aumônier des pauvres qui venaient tous les jours frapper à la porte du séminaire, j'avais avec ce brave homme des rapports quotidiens. Je l'ai donc connu plus que M. Renan qui, n'étant pas « mystique », mais de la race des penseurs, « qui voient de haut, ont peine à s'abaisser et ne savent pas dire les choses vulgaires », ne le voyait qu'en passant et uniquement pour lui dire, comme tout le monde : *Cordon, s'il vous plait!* Eh bien! dût M. Renan m'accuser d'une « connaissance insuffisante du monde humain », je suis pour le moins aussi étonné que les réalistes, ses amis, qu'il ait découvert dans Hanique « le portier sublime, arrivé aux degrés les plus transcendants de la spéculation ». En fait de haute spéculation, ce brave et honnête serviteur n'en connaissait pas d'autres que de surveiller la porte et de la tenir, selon le cas, ouverte ou fermée. Sincèrement et simplement pieux, il aimait, il est vrai, à prier Dieu et à parler, dans l'occasion, avec les séminaristes, des choses de la piété. Sa transcendance n'allait pas plus loin que le catéchisme. C'était assez pour savoir plus de vérités que n'en contiennent toutes les spéculations hautes ou basses des libres penseurs.

M. Pinault avait, pour conduire les séminaristes dans les voies du mysticisme, un auxiliaire plus sérieux que le portier Hanique : c'était M. Gottofray, l'un de nos professeurs de philosophie. M. Renan en a conservé un très vif souvenir. Il le peint, comme Georges Sand, ses héros de roman. Ce jeune prêtre de vingt-six ou vingt-huit ans « avait, dit-il, la ravissante figure rose d'une miss anglaise, de beaux grands yeux, où respirait une candeur triste. C'est le plus extraordinaire exemple que l'on puisse imaginer d'un suicide par orthodoxie mystique... Je n'ai pas connu d'homme qui eût pu être plus aimé des femmes. Il portait en lui un trésor infini d'amour. Il sentait le don supérieur qui lui avait été departi; puis, avec une sorte de fureur, il s'ingéniait à s'anéantir lui-même. On eût dit qu'il voyait Satan dans les grâces dont Dieu avait été pour lui si prodigue. Un vertige s'emparait de lui; il se prenait de rage en se voyant si charmant; il était comme une cellule de nacre, où un petit génie pervers serait toujours occupé à broyer sa perle intérieure. Au temps héroïque du christianisme, il eût cherché le martyre. A défaut du martyre, il courtisa si bien la mort, que cette froide fiancée, la seule qu'il ait aimée, finit par le prendre. Il partit pour le Canada. Le choléra, qui sévit à Montréal en 1846, lui offrit une belle occasion de contenter sa soif. Il soigna les cholériques avec frénésie et mourut. »

M. Renan, qui parle ici de Dieu et de Satan comme s'il y croyait, et de M. Gottofray, comme d'un Werther mystique, épris de l'amour du suicide, et ne se dévouant avec frénésie aux pestiférés que pour satisfaire sa passion de la mort, achève son portrait en le montrant aussi implacable contre sa raison que furieux contre sa beauté. « Ce qu'il y avait d'injuste, c'est qu'il se vengeait des troubles de sa nature inquiète sur la raison, qui peut-être n'y était pour rien. Il pratiquait l'absurdité voulue de Tertullien, se complaisait en la folie de saint Paul. Il était chargé de l'un des cours de philosophie; jamais on ne vit plus amère trahison; son dédain pour la science qu'il enseignait perçait à chaque mot; c'était un perpétuel sarcasme, où il développait une sorte de talent âpre. »

Malgré tout cela, M. Renan n'hésite pas à déclarer que M. Gottofray, comme M. Dupanloup, était « un homme vraiment supérieur ». Il l'était en effet. Mais la raison principale qu'il en donne, c'est la perspicacité de son fanatisme. Car, d'après les principes de la critique, les fanatiques sont des observateurs aussi sagaces que les mystiques sont des organisateurs puissants. « Le fanatisme rend parfois très sagace, dit-il, M. Gottofray me remarqua, me suivit; il démêla ce que l'optimisme paterne de M. Gosselin ne savait point voir. Il porta la foudre dans ma conscience, comme je le dirai bientôt, et, d'une main brutale, déchira tous les bandages par lesquels je me dissimulais à moi-même les blessures d'une foi profondément atteinte. »

A force de se mettre en garde contre l'enseignement de ses maîtres et de se laisser *fasciner* par les *idées modernes* et par la philosophie allemande, M. Renan en était venu peu à peu non seulement à douter de la foi chrétienne, mais des premiers principes de la métaphysique. « Je perdis de bonne heure, avoue-t-il, toute confiance en cette métaphysique abstraite qui a la prétention d'être une science en dehors des autres sciences et de résoudre à elle seule les plus hauts problèmes de l'humanité. La science positive m'apparut dès lors comme la seule source de la vérité... J'aperçus l'insuffisance de ce qu'on appelle le spiritualisme; les preuves cartésiennes de l'existence d'une âme distincte du corps me parurent toujours très faibles; dès lors j'étais idéaliste et non spiritualiste, dans le sens qu'on donne à ce mot. Un éternel *fieri*, une métamorphose sans fin me semblait la loi du monde. La nature m'apparaissait comme un ensemble où la création particulière n'a point de place, et où, par conséquent, tout se transforme. Comment cette conception, déjà assez claire, d'une philosophie positive ne chassait-elle pas de mon esprit la scolastique et le christianisme? Parce que j'étais jeune, inconséquent, et que la critique me manquait. »

Je trouve cette explication absolument insuffisante. Il ne faut ni beaucoup d'expérience, ni une logique bien déliée, ni une critique transcendante pour comprendre qu'un système philosophique qui nie la création et la distinction de l'âme et du corps est la négation même du christianisme ; le catéchisme suffit, et M. Renan savait au moins son catéchisme. Mais en admettant que son esprit si pénétrant et si observateur pour les autres s'ignorât lui-même à ce point, comment n'a-t-il pas vu clair dans sa conscience, après que la main *brutale* de M. Gottofray y eût porté la foudre et déchiré les bandages qui lui dissimulaient les blessures mortelles de sa foi?

Ce fait est important ; il l'a consigné lui-même dans ses *Souvenirs*, et je tiens à lui en laisser le récit.

« M. Gottofray me parlait très rarement, mais il m'observait attentivement avec une très grande curiosité. Mes argumentations latines, faites d'un ton ferme et accentué, l'étonnaient, l'inquiétaient... Un jour que mes objections avaient été poussées avec vigueur, et que, devant la faiblesse des réponses, quelques sourires s'étaient produits dans la conférence, il interrompit l'argumentation. Le soir, il me prit à part. Il me parla avec éloquence de ce qu'a d'antichrétien la confiance en la raison, de l'injure que le rationalisme fait à la foi. Il s'anima singulièrement, me reprocha mon goût pour l'étude (?). La recherche... à quoi bon? Tout ce qu'il y a d'essentiel est trouvé. Ce n'est point la science qui sauve les âmes. Et, s'exaltant peu à peu, il me dit avec un accent passionné : « Vous n'êtes pas chrétien ! »

« Je n'ai jamais ressenti d'effroi comme celui que j'éprouvai à ce mot prononcé d'une voix vibrante. En sortant de chez M. Gottofray, je chancelais; ces mots : « Vous n'êtes pas chrétien ! » retentirent toute la nuit à mon oreille comme un coup de tonnerre... M. Gottofray vit clair. Il avait raison, pleinement raison; je le reconnais maintenant. »

Malgré les terreurs de sa conscience, M. Renan ne le reconnut pas alors. Je le demande de nouveau : Pourquoi s'en est-il tenu quitte pour la peur? Quelles raisons ont pu tranquilliser sa conscience et la rassurer contre le péril si grave et si pressant de « jouer, comme il dit, avec les croyances les plus respectables une odieuse comédie? »

Outre sa jeunesse, son inconséquence et son manque de critique, M. Renan allègue deux motifs qui le déterminèrent à se croire chrétien et à le paraître, malgré l'autorité de M. Gottofray, et malgré sa philosophie du *fieri*, qui, de son aveu, « était l'hétérodoxie même ». Le premier fut l'exemple « de tant de grands esprits qui avaient vu

si profond dans la nature et qui pourtant étaient restés chrétiens. Il pensait surtout à Malebranche, qui dit sa messe toute sa vie, en professant sur la Providence générale de l'univers des idées peu différentes de celles auxquelles il arrivait ».

Ce premier motif me paraît d'un sérieux contestable. On peut être un grand esprit, voir profond dans la nature et demeurer chrétien de nom et d'effet. C'est le cas du P. Malebranche. Ce grand esprit, sur des matières qu'il croyait livrées à la libre discussion des philosophes, eut sans doute des idées singulières, mais jamais il ne les mit, jamais il ne les crut en opposition avec sa foi de chrétien. Il pouvait donc dire sa messe tous les jours sans « s'exposer à jouer avec les croyances les plus respectables une odieuse comédie ».

M. Renan allègue un second motif plus grave : la direction de son confesseur. Le lendemain du jour où M. Gottofray porta l'effroi dans sa conscience par ces terribles mots : *Vous n'êtes pas chrétien*, il se réfugia auprès de M. Gosselin, pour lui confier l'angoisse qui l'avait oppressé toute la nuit. « L'excellent homme, dit-il, me rassura; il ne vit rien, ne voulut rien voir. Il ne me dissimula même pas tout à fait combien il était surpris et mécontent de cette entreprise d'un zèle intempestif sur une conscience dont il était plus que personne responsable... Il me défendit de penser à ce qui venait d'arriver; je le trouvais même ensuite plus affectueux que jamais. Il ne comprit rien à la nature de mon esprit, ne devina pas ses futures évolutions logiques. »

Je crains qu'en donnant cette explication de sa conduite, M. Renan ne se soit mépris sur les droits et les devoirs réciproques du confesseur et du pénitent. Un confesseur n'est pas tenu à *deviner* la nature des esprits et l'état des consciences. Dans les jugements qu'il porte et dans la direction qu'il donne, il ne peut et ne doit se déterminer que d'après les informations qu'il reçoit de celui-là même qui veut être dirigé et conduit. De là pour ce dernier l'obligation étroite de *se révéler* lui-même tel qu'il se connaît, quand il sollicite la solution d'un cas de conscience. M. Renan accuse M. Gosselin de n'avoir rien voulu voir. Mais est-il bien sûr lui-même d'avoir suffisamment *éclairé sa lanterne*, et de n'être pour rien dans l'aveuglement et « l'optimisme paterne » de son directeur? « Une certaine modestie, dit-il, me retenait. » Cette modestie, qui n'est pas la qualité maîtresse de son caractère, n'aurait-elle pas dégénéré, à son insu, en un défaut qu'il se reconnaît et qu'il définit : « un manque apparent de franchise en paroles et en correspondance? » Conformément à la théorie des *sincérités graduées* dont il a enrichi la morale, il confesse qu'en conversations il s'applique à *servir* par

anticipation leur propre pensée à ses interlocuteurs, que dans sa correspondance il exprime mal la sienne, et que dans ses écrits seulement il la produit tout entière avec une sincérité absolue. Serait-il excessif et injuste de le croire et de le juger sur parole, surtout quand on y ajoute cet autre aveu, fait deux ans après sa sortie d'Issy : « Pour la *première fois de ma vie*, j'exposai à un homme (M. Dupanloup) le fond de mes idées et de mes doutes sur le catholicisme? »

Je n'insisterai pas sur une question qui est du domaine réservé de la conscience, et que je n'aurais pas abordée, si M. Renan ne l'eût posée et tranchée en sa faveur contre M. Gosselin et ses autres directeurs du séminaire.

Mais ce que je ne puis admettre à aucun degré, c'est qu'après avoir reconnu expressément que « sa philosophie était l'hétérodoxie même », il ait le droit de dire dans la même page : « Je ne peux pas dire que ma foi chrétienne fût réellement diminuée. Ma foi a été détruite par la critique historique, non par la scolastique ni par la philosophie. » Tout, dans ses propres aveux comme dans les faits, proteste contre cette prétention à laquelle il attache tant d'importance qu'il ne se lasse pas de la reproduire. Croire que l'âme n'est pas distincte du corps, qu'un éternel *fieri* est la loi du monde, que la nature est un ensemble où la création n'a point de place et où, par conséquent, tout se transforme, n'est pas, ne peut pas être le symbole d'un chrétien; et M. Renan, qui avait assez de réflexion et de force d'esprit pour concevoir et adopter de telles idées philosophiques, ne pouvait en être assez dénué pour ne pas comprendre qu'elles étaient absolument incompatibles avec la profession de la foi chrétienne. Un fait qu'il n'a pas raconté dans ses récits, mais dont le souvenir doit être très présent à sa mémoire, révèle, dans toute sa vérité, l'état de son âme, à la fin de son cours de philosophie. A cette époque, c'est-à-dire en 1843, il fut appelé à la tonsure et à faire ainsi le premier pas dans le sanctuaire.

Il était travaillé par des doutes terribles, et la parole de M. Gottofray : *Vous n'êtes pas chrétien!* retentissait avec une nouvelle force au fond de sa conscience. Sa perplexité fut cruelle. Que faire? Reculer, c'était s'exposer à des conséquences auxquelles il n'était pas préparé. Avancer, c'était s'engager dans une voie qui n'était pas la sienne. Mais on le poussait; il entendait dire qu'il était toujours bon d'obéir. Il obéit donc, contrairement à ses principes sur l'obéissance. Il marcha à l'autel. Mais avant de prononcer les paroles de son engagement en livrant sa chevelure aux ciseaux du pontife : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei*, il prit ses mesures pour mettre d'accord sa promesse et ses doutes. Par une

restriction mentale qui manque aux *Provinciales* de Pascal, il donna intérieurement à ces douces et suaves paroles : *Dominus pars*, un sens auquel pas un casuiste, fût-il Escobar, n'avait jamais pensé. Il prit pour son partage non le Dieu des chrétiens, le Dieu du Sinaï et du Calvaire, mais la vérité, qui est le Dieu caché ; il s'engagea à rechercher cette vérité, renonçant pour elle à tout ce qui n'est que profane, à tout ce qui peut éloigner l'homme de la sainte poursuite du beau et du vrai. M. Renan s'assurait ainsi la liberté de ses opinions pour l'avenir et se ménageait le droit de pouvoir dire un jour : « La foi qu'on a eue ne doit jamais être une chaîne. On est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts. »

Je n'apprécierai pas cette restriction mentale au point de vue de la morale ; je craindrais, en n'étant que juste, d'être forcé à un jugement trop sévère. Je n'y veux voir qu'une preuve historique, mais une preuve cette fois irréfutable, qu'en recevant la tonsure, M. Renan n'avait plus la foi et ne se sentait plus chrétien. Or, à cette époque, il ne savait ni l'hébreu ni l'allemand ; il n'avait traversé ni Gesenius, ni Ewald, ni l'exégèse allemande ; sa critique historique était à naître. Il impute donc à la critique historique d'avoir détruit sa foi avec autant de raison que le loup de la fable accuse l'agneau d'avoir troublé son breuvage. La vérité est qu'à sa sortie d'Issy, il avait posé les fondements de sa critique et élevé le gros œuvre de son scepticisme. Ce qui lui restait à faire et ce qu'il fit à Saint-Sulpice, c'était d'achever son bâtiment en lui donnant le jour, l'aménagement et les décorations nécessaires. En un mot, et sans figure, il appliqua à l'examen des origines et de la doctrine de la religion les principes qu'il s'était faits en philosophie. Sa critique et sa philosophie sont deux sœurs utérines, originaires l'une et l'autre d'outre-Rhin.

En terminant ses *Souvenirs* d'Issy, M. Renan, que la gloire de Darwin empêche de dormir, exprime le regret de n'avoir pas suivi l'impulsion de M. Gottofray, et quitté le séminaire. Au lieu de faire de l'hébreu et de la théologie, il se fût livré à l'étude de la physiologie et des sciences naturelles. « Or, ajoute-t-il, je puis bien le dire, l'ardeur extrême que ces sciences vitales excitaient dans mon esprit me fait croire que si je les avais cultivées d'une façon suivie, je fusse arrivé à plusieurs des résultats de Darwin, que j'entrevoyais. » A quoi tient la gloire humaine ! Darwin ne serait pas le célèbre Darwin, son tombeau ne serait pas dans l'abbaye de Westminster, si M. Renan ne fût entré à Saint-Sulpice, n'y eût appris l'allemand et n'eût été entraîné vers les sciences historiques, « petites sciences

conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites, et qu'on négligera dans cent ans ». M. Renan apprécie ici, à leur juste valeur, ses conjectures historiques dont la condition est de se défaire sans cesse après s'être faites; mais il se trompe en leur donnant une durée d'un siècle. Elles passeront probablement avant lui. « C'est par la chimie à un bout, ajoute-t-il, par l'astronomie à un autre, c'est surtout par la physiologie générale que nous tenons vraiment le secret de l'être, du monde, *de Dieu, comme on voudra l'appeler.* » Tenir le secret de l'être ou du monde ou de Dieu, ce qui est la même chose sous des noms différents, est une ambition bien digne d'une âme qui a dit au pied des autels : *Dominus pars*, et s'est solennellement voué à la recherche et au culte de l'idéal. L'on comprend donc que M. Renan s'écrie avec tristesse : « Le regret de ma vie est d'avoir choisi pour mes études un genre de recherches qui ne s'imposera jamais et restera toujours à l'état d'intéressantes considérations sur une réalité à jamais disparue. » Heureux Darwin! heureux Paul Bert! M. Renan vous envie.

Mais s'il y a en lui *un homme qui pleure*, il y a aussi *un homme qui rit.* Il ne mourra donc pas de chagrin, il nous en donne lui-même l'assurance : « Mais pour l'exercice et pour le plaisir de ma pensée, je pris certainement la meilleure part. A Saint-Sulpice, en effet, je fus mis en face de la Bible et des sources du christianisme. Je dirai dans un prochain récit l'ardeur avec laquelle je m'enfonçai dans cette étude, et comment, par une série de déductions critiques qui s'imposèrent à mon esprit, les bases de ma vie, telle que je l'avais comprise jusque-là, furent totalement renversées. »

Depuis six mois les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* et moi, nous attendons cet intéressant récit.

***.

La suite prochainement.

UNE ÉTRANGÈRE[1]

XV

Lorsque M. Francis Barold vint remercier lady Théobald de son hospitalité, M. Burmistone était avec lui, et dans ces visites souvent renouvelées, il l'accompagna presque toujours.

Peut-être n'est-il pas inutile de dire, en passant, que le propriétaire des moulins possédait un caractère ferme et décidé, et que, le jour du thé de lady Théobald, il avait pris la résolution de ne s'épargner aucune peine afin d'atteindre un certain but qu'il jugeait devoir contribuer au bonheur de sa vie.

— Il est naturel que lady Théobald me cause un peu d'effroi, avait-il dit froidement à Barold, en revenant chez lui, mais cette frayeur n'est pas telle qu'elle puisse nuire à mes plans.

— Avez-vous donc un plan? demanda Barold négligemment, après un moment de silence.

— Oui, répondit Burmistone, plusieurs même. J'aimerais à aller le plus souvent possible à Oldclough.

— Je suis obligé par politesse d'aller à Oldclough plus souvent que je ne voudrais; venez-y avec moi.

— J'aimerais aussi à être compris, pendant six mois, dans toutes les invitations aux thés de Slowbridge.

— On me comprendra dans toutes les invitations durant tout le temps que je resterai ici, et il n'est pas probable qu'on vous laisse de côté. Lorsque vous aurez été chez chaque personne une fois, on ne vous oubliera plus.

— Merci, c'est probable, dit M. Burmistone.

A toutes les réunions qui eurent lieu après celle de lady Théobald, les deux jeunes gens furent ainsi engagés ensemble. Le premier pas étant fait, les autres parurent tout naturels. Mistress Burnham fut la première des dames de Slowbridge à être surprise et

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juin 1882.

ravie en découvrant les mille qualités de l'homme dont, au début, elles s'étaient toutes concertées pour ignorer l'existence. Mistress Abercrombie décida que les manières de M. Burmistone étaient tout ce qu'on pouvait désirer de mieux. Miss Pilcher exprima sa haute approbation pour ses vues sur l'éducation des femmes et sur « nos devoirs à l'égard de la jeunesse qui nous est confiée ». Après la soirée de mistriss Egerton, le vent de l'opinion publique avait tourné subitement en sa faveur.

Toutefois la même opinion publique ne changea pas en ce qui concernait Octavia. Les anxiétés de la jeune fille ayant été calmées par plusieurs lettres rassurantes écrites de la Nevada par son père, elle commença à prendre son parti de s'amuser, et, il faut en convenir, entraînée par son caractère jeune et gai, elle ne laissa pas que de commettre un assez grand nombre de maladresses. A chaque occasion nouvelle, elle apparut dans un costume toujours différent et des plus élégants. Elle accepta les attentions de M. Francis Barold, comme si c'était la chose la plus simple du monde. Elle plaisanta « sur le ton de la Nevada », ainsi que le disait M. Burmistone, avec le révérend Arthur Poppleton, qui apparaissait plus fréquemment aux thés qu'il n'en avait eu jusqu'alors l'habitude. Elle jouait au croquet sur le gazon, avec lui et avec M. Barold, presque tous les jours et sous les yeux de tous les voisins. M. Burmistone, qu'elle avait réussi à attirer également, se joignait à ces innocentes parties, et, en réalité, pour se servir de l'expression de miss Pilcher, « il n'y avait plus de limites à l'inconvenance d'une conduite si peu féminine ».

Plusieurs fois les commentaires avaient été leur train par ce fait que Lucia Gaston avait été vue parmi les joueurs. Elle avait même joué avec Barold contre Octavia et M. Poppleton, le jour mémorable où ce dernier avait pris sa première leçon.

Barold, dans plusieurs occasions, avait profité de l'invitation octroyée par Octavia, à la très grande confusion de miss Belinda. Il était venu le soir du jour où le révérend avait fait sa fameuse visite.

— Lady Théobald vous aime-t-elle beaucoup? lui avait demandé Octavia dans le cours de la conversation.

— Elle est bien bonne, si elle m'aime, avait-il répondu en riant ironiquement.

— Vous aime-t-elle assez pour vous accorder tout ce que vous lui demanderiez?

— J'en doute fort, en vérité. Songez au degré d'affection que cela indiquerait! Moi-même, il n'est pas quelqu'un que j'aime assez pour faire tout ce qui lui conviendrait.

Octavia le regarda longtemps; et après un moment de silence :

— Eh bien, je crois ce que vous me dites.

Barold rougit légèrement.

— Est-ce une accusation ou quelque chose du même genre? Cela en a assez l'air, vous savez.

Pour toute réponse, Octavia se contenta de rire un peu, puis elle ajouta :

— Je désire que vous demandiez à lady Théobald de faire une certaine chose.

— Je crains de n'être pas aussi en faveur que vous vous l'imaginez, répondit-il en paraissant un peu contrarié.

— Eh bien, je crois cependant qu'elle ne vous refusera pas en cette occasion, continua-t-elle; si elle ne me méprisait pas autant, je le lui demanderais moi-même.

Il daigna sourire.

— Vous méprise-t-elle?

— Oui, fit-elle d'un mouvement de tête. Elle ne me parle qu'à cause de ma tante Belinda. Elle trouve que je suis *fast*. Le croyez-vous aussi?

Il fut pris au dépourvu, et ce n'était pas la première fois. Elle l'avait déjà, depuis leur récente rencontre, à plusieurs reprises, décontenancé, et il trouvait cela très désagréable, se sentant gré, dans son for intérieur, de rester toujours calme et froid. La réponse ne lui venant pas tout de suite, il garda durant une seconde le silence.

— Dites-moi la vérité, persista-t-elle à dire, je ne le ressentirai pas... beaucoup.

— Je crois que vous ne le ressentirez même pas du tout.

— Peut-être... allons! croyez-vous que je sois coquette et mondaine?

— Je dois vous dire que je ne vous trouve pas sauvage.

Elle le regarda de nouveau en souriant.

— Cela signifie que vous me trouvez mondaine et coquette. Après tout, cela m'est indifférent. Voulez-vous faire à lady Théobald la demande que je désire?

— Je ne dis pas que vous soyez le moins du monde coquette, répondit-il avec un peu de roideur, vous n'avez pas été élevée comme... comme lady Théobald a élevé miss Gaston, par exemple.

— Je le crois, en effet, répondit Octavia; puis elle ajouta résolument : elle a eu en cela ce que vous appelez de *grands avantages*.

Il ne put démêler l'expression de son visage. Elle parlait avec un parfait sérieux, les yeux baissés vers la table.

— Vous plaisantez, sans doute, dit-il évasivement.

Elle leva les yeux vers lui.

— Quoi qu'il en soit, il n'y a pas matière à plaisanterie en ce qui regarde Lucia Gaston. Voulez-vous faire ma commission ? Je voudrais que vous demandassiez à lady Théobald de laisser Lucia venir jouer au croquet avec nous mardi. Elle jouera avec vous contre M. Poppleton et moi.

— Qu'est-ce que ce M. Poppleton ? demanda-t-il d'un air contraint.

Il ne se souciait pas de se trouver en compagnie avec un étranger quelconque. On ne pouvait vraiment savoir ce dont était capable cette petite Américaine.

— C'est le pasteur de l'église, répondit-elle sans embarras. Il est très gentil, tout petit, très soigné et rougit jusqu'au bout de ses bottes. Il est venu voir ma tante Belinda, et je l'ai invité à venir prendre des leçons de croquet.

— Qui doit lui donner ces leçons ?

— Moi ! J'en ai donné à une vingtaine d'hommes, au moins, à New-York et à San-Francisco.

— J'espère qu'il sent tout le prix de votre amabilité ?

— Je voudrais lui faire oublier d'avoir peur, dit-elle avec un rire joyeux.

C'était assurément dépitant pour Barold de voir que son air de réserve et de mécontentement était toujours reçu avec tant d'indifférence et de légèreté. Elle ne paraissait jamais s'apercevoir de la froideur subite que voulaient exprimer ses manières. N'était la pensée de ce qu'il se devait à lui-même, il aurait pris avec elle une attitude toute glaciale. Mais elle continuait à badiner si gaiement, elle semblait ignorer si complètement sa mauvaise humeur, qu'il retrouva promptement son flegme habituel et oublia presque son récent mécontentement.

Avant de prendre congé, il promit donc de demander à lady Théobald de permettre à Lucia de se joindre à leur jeu de croquet. Il avait trouvé aussi charmante qu'affectueuse une des phrases d'Octavia à ce sujet.

— J'aime miss Gaston, avait-elle dit. Je crois que nous pourrions être amies, si lady Théobald le voulait bien. Ses *grands avantages*, dont nous parlions tout à l'heure, pourraient m'être utiles et me faire beaucoup de bien.

Elle ajouta en riant :

— Et je pense que j'ai besoin de faire des progrès. Tous mes *avantages*, à moi, n'ont été que d'une seule sorte.

Lorsque Francis Barold fut parti, elle étonna miss Belinda, en lui disant :

— J'ai demandé à M. Barold s'il me croyait coquette et mondaine, et je crois qu'il le trouve... J'en suis même certaine.

— Ah ! ma chère !... ma chère !... s'écria miss Belinda, quelle étrange question à adresser à un homme ; que va-t-il en penser ?

Octavia sourit de son air le plus calme.

— N'est-il pas singulier que vous me répétiez cela si souvent. Je crois que je périrais d'ennui s'il fallait, comme vous, me tenir sur la défensive. Je vais droit mon chemin ; je ne me tourmente jamais ; je n'ai pas l'intention de rien faire d'extraordinaire et je ne vois pas pourquoi on en aurait l'idée.

XVI

Lucia reçut permission de faire sa partie de croquet et de s'y rendre, escortée, en allant et en revenant, par Francis Barold. Peut-être lady Théobald songeait-elle intérieurement que le contraste, entre la réserve anglaise et les manières libres et hardies des jeunes filles de la Nevada, pourrait amener un heureux résultat.

— Je compte, dit-elle, que votre attitude fera clairement voir que vous, au moins, avez vécu dans un pays civilisé. Les jeunes gens d'aujourd'hui peuvent se laisser amuser par les jeunes personnes dont la conduite ferait monter la rougeur aux joues d'une femme de quarante ans, mais il n'entre pas dans leurs habitudes de les prendre au sérieux.

Lucia rougit ; elle ne dit rien, tout en regrettant de n'avoir pas le courage de prononcer les paroles qui montaient à ses lèvres. Elle avait récemment découvert que, parfois, lorsque sa colère était excitée, des réponses singulièrement caustiques lui venaient à point à l'esprit ; l'aplomb lui manquait encore pour les faire à haute voix ; mais elle sentait qu'étant donné le progrès que dénotait chez elle la seule pensée de ces réponses, le moment viendrait où, par son audace, elle laisserait lady Théobald confondue et muette d'étonnement.

Lucia se disait intérieurement : « C'est le cas ou jamais de me bien comporter, puisque, autrement, j'aurais devant moi la perspective de n'être pas prise au sérieux. Je suis curieuse de savoir si c'est M. Poppleton ou Francis Barold qui ne me prendrait pas au sérieux, et je me demande si les jeunes filles américaines sont plus libres et plus hardies que nous ne le sommes quelquefois en Angleterre, lorsque nous nous y essayons. »

Elle jouit infiniment de son après-midi, surtout vers le tard, quand Burmistone, qui passait par là, entra, invité par Octavia, qui l'aperçut par-dessus la haie. Après avoir été saluer miss Belinda, qui, pour

garder les convenances, se tenait assise dans le jardin, M. Burmistone se dirigea à travers le gazon vers Lucia. Elle attendait son tour de jouer et riait en voyant l'ardeur enthousiaste de M. Poppleton, qui, sous la direction d'Octavia, mettait tant d'énergie dans son jeu. Les yeux de Lucia étaient brillants, et elle avait momentanément perdu l'air embarrassé de quelqu'un qui se sent dans son tort.

— Je suis heureux de vous voir ici, lui dit M. Burmistone.

— Et moi, je suis heureuse d'y être, répondit-elle; j'ai eu une si bonne après-midi! tout m'a semblé si gai et si..... et si différent.....

— Différent est bien dit, reprit-il en riant.

— Ce mot exprime tant de choses!

— Cela est bien vrai.

— Regardez M. Poppleton et Octavia.

— En êtes-vous déjà à dire *Octavia?* demanda-t-il.

Elle baissa les yeux et rougit.

— Je ne dirais pas *Octavia* à ma grand'mère.

Puis le regardant tout à coup :

— C'est lâche, n'est-ce pas? dit-elle. Je trouve par moment que je suis très lâche. Quoique, en vérité, ce ne soit pas dans ma nature. J'aimerais mieux être droite et franche.

— Ce serait mieux, en effet.

— Vous le pensez? lui demanda-t-elle vivement.

Il ne put s'empêcher de sourire.

— Dites-vous jamais le contraire de la vérité à lady Théobald? reprit-il; s'il en était ainsi, je commencerais à m'alarmer.

— Pas en paroles, mais en fait, répondit-elle en rougissant beaucoup. C'est une sorte de mensonge, vous le savez, d'avoir l'air d'être de son avis lorsqu'il n'en est rien et de prétendre aimer un peu certaines choses qu'en réalité je déteste. J'ai essayé de me perfectionner dans ces derniers temps, et une ou deux fois je l'ai fort irritée. Elle dit que je suis désobéissante et que je lui manque de respect. Un jour elle m'a demandé si c'était mon intention d'imiter miss Octavia Bassett; c'est quand je lui ai dit qu'il me semblait que j'avais perdu mon temps en étudiant le piano.

Lucia, en terminant, soupira doucement.

Durant cette conversation, Octavia avait été obligée de s'occuper de M. Poppleton et de Francis Barold. Elle faisait de son mieux pour être une aimable hôtesse. Si elle avait eu l'intention d'user de séduction à l'égard de ces deux messieurs, elle n'aurait pu se plaindre de trouver la tâche difficile en ce qui concernait M. Poppleton. Sa première timidité passée, il se laissa captiver le plus facilement du monde. Lorsqu'il avait quitté Octavia, la bourse de soie entre les mains, il avait senti, sous son vêtement ecclésiastique,

son cœur battre d'émotion. C'était un cœur, il faut l'avouer, aussi sensible qu'inexpérimenté. Ce petit homme, d'un caractère doux et affectueux, avait nourri, depuis sa plus tendre jeunesse, des rêves confus d'un avenir de bonheur calme, sous la forme d'une créature charmante, éprise du même idéal que lui et qui aurait préféré le solide bien d'une affection sincère aux plaisirs d'un monde affolé. Une ou deux fois même, l'idole avait reçu son culte discret, mais comme, à chaque fois, ses espérances avaient été déçues avant leur épanouissement, en voyant celles qui en étaient l'objet unies à des êtres frivoles et perfides, jamais ses rêves n'avaient beaucoup approché de la réalité.

Depuis son établissement à Slowbridge, M. Poppleton s'était senti un peu opprimé par les circonstances. Il avait été péniblement affecté en s'apercevant que sa présence ne laissait pas que de faire naître une sorte de trouble chez des jeunes personnes qui n'étaient certainement pas moins innocentes que lui. Comment ne pas reconnaître que les demoiselles Egerton cessaient de causer librement dès qu'il s'approchait du groupe dont elles faisaient l'ornement? La même chose avait lieu pour presque toutes leurs compagnes. Leurs manières témoignaient d'une sorte de circonspection, comme si elles désiraient éloigner l'idée qu'elles fussent capables de commettre la moindre imprudence.

— Il semblerait qu'elles ont peur de moi, s'était-il dit une ou deux fois. Mon Dieu! j'espère qu'il n'y a rien dans ma manière d'être qui puisse faire penser que...

Il s'était senti si alarmé par cette terrible réflexion, qu'après cette épreuve il ne s'était jamais approché d'aucune de ces jeunes personnes sans une sorte de crainte et de tremblement, ce qui n'avait certainement pas ajouté au plaisir de leur rencontre.

L'existence du révérend Poppleton se trouvait, par conséquent, assez dénuée d'agrément.

— J'ai beaucoup de respect pour les jeunes personnes de Slowbridge, avait-il dit à Octavia dans cette même après-midi; il y en a de remarquables... très remarquables, en vérité. Elles prennent intérêt aux affaires de l'Église, aux pauvres, aux écoles, avec beaucoup de bonté et sans aucune préoccupation personnelle. Les jeunes personnes ont, en général, tant d'occasions de se laisser distraire de pareils sujets.

— Si je reste assez longtemps pour cela à Slowbridge, répondit Octavia, je m'intéresserai, à coup sûr, aux choses de l'Église, aux pauvres et aux écoles.

Il parut au révérend qu'il n'y avait jamais rien eu dans le monde de plus délicieux à entendre que le rire et les remarques

originales d'Octavia. Elle lui apparut si belle et d'une gaieté si charmante qu'il oublia tout, excepté son admiration pour elle. Il s'amusa si bien durant cette après-midi, qu'il en devint presque brillant au point d'exciter les commentaires sarcastiques de M. Francis Barold, qui, lui, ne s'amusait pas du tout.

— Que le diable l'emporte ! se disait-il à lui-même en regardant ce qui se passait. Est-ce donc pour cela que je suis venu ici? Je devais bien, du reste, m'y attendre. Elle est en train de se divertir avec ce pauvre innocent et me voici tout à fait laissé dans l'ombre. C'est probablement sa façon d'agir avec les jeunes gens de la Nevada.

Il n'avait nullement l'intention d'entrer en lice avec le révérend Arthur Poppleton ou de cacher à la coquette Octavia qu'il trouvait qu'elle faisait fausse route. Elle ne pouvait, dans son intérêt, en être trop tôt avertie. C'est pourquoi il se mit à jouer le plus mal possible avec beaucoup de dignité.

Mais Octavia était si profondément intéressée par l'ardeur des efforts de M. Poppleton pour faire honneur à ses leçons, qu'elle n'avait pas l'air d'avoir conscience d'autre chose.

Son jeu était des plus habiles, et elle fit arriver son partenaire au but avec un si vif contentement de sa propre adresse, que c'était un spectacle amusant à voir. De temps en temps, elle faisait comme des petits bonds. Elle donnait ses avis, ses directions ; elle contrôlait ses mouvements ; sa physionomie prenait presqu'un aspect désolé quand il avait fait quelque faute.

Mistress Burnham, qui, assise dans son grand fauteuil derrière les rideaux de sa fenêtre, surveillait de loin ce qui se passait, éprouvait la plus vive indignation à la vue de tout cet entrain déployé par Octavia.

— Il n'y a dans ses manières ni calme ni convenance, dit-elle. Est-ce qu'un jeu de croquet doit être une affaire de si grande importance? C'est presque de l'impiété que de concentrer toutes ses facultés sur un simple passe-temps.

— Elle paraît s'en amuser beaucoup, maman, répondit miss Laura Burnham, avec un léger soupir ; en regardant par-dessus l'épaule de sa mère. Tous, sans exception, semblent s'amuser. Jamais jusqu'à présent, je n'avais vu cette expression à Lucia. Le seul qui soit un peu triste, c'est M. Barold.

— Il est sans doute choqué des manières libres dont il est témoin et auxquelles il n'a pas été accoutumé. Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'en ait pas été frappé plus tôt.

XVII

Le jeu fini, Octavia quitta ses partenaires et s'avança avec grâce et d'un air victorieux vers Barold. Elle souriait et, pendant quelques instants, elle resta à la même place s'éventant, parce qu'elle avait chaud, avec un éventail japonais aux couleurs brillantes.

— Ne trouvez-vous pas que je suis un bon professeur? lui demanda-t-elle.

— J'en conviens en effet, répondit Barold, sans aucun enthousiasme; je crains d'ailleurs de n'être pas bon juge.

Elle continua à agiter gaiement son éventail.

— J'avais un si bon élève, dit-elle.

Et l'éventail, pour un moment, se tint en repos. Puis retournant en plein son visage de son côté :

— J'ai donc fait quelque chose que vous désapprouvez. J'en avais le sentiment.

Francis Barold se renferma aussitôt en lui-même. Il ne lui plaisait pas, de l'humeur dont il était, qu'elle crût qu'il s'intéressât beaucoup à ce qu'elle pouvait faire.

— Je n'oserais me prononcer, vous connaissant depuis si peu de temps, commença-t-il à dire.

Elle le regarda fixement, en s'éventant d'un mouvement lent et régulier.

— Vous ragez en ce moment, dit-elle; je m'en étais déjà aperçue.

L'expression de Barold devint, à ce mot, si dédaigneuse, qu'elle put à l'instant lire sa pensée sur son visage, et souriant légèrement :

— Ah! reprit-elle, c'est un mot américain. Il vous paraît étrange, n'est-ce pas? En Angleterre, vous dites *être vexé* au lieu de *rager*. Eh bien, vous êtes vexé.

— Si j'ai été assez mal-appris pour paraître de si mauvaise humeur, répondit-il, alors je vous en demande pardon. Je n'ai certainement pas le droit de montrer tant d'intérêt pour ce qui vous regarde.

Il crut sentir qu'il avait frappé juste. Mais elle n'en sembla pas le moins du monde décontenancée et elle sourit de nouveau.

— Personne, à vrai dire, n'aurait le droit de se mettre en rage... Je veux dire, d'être vexé, cependant je ne sais pas comment on ne peut vivre sans que cela ne vous arrive continuellement. Vingt fois le jour je me sens comme enragée... je veux dire vexée.

— En vérité? Ce furent les seules paroles de Barold.

— Je crois vraiment que c'est avec intention, dit-elle, que vous

êtes si froid; c'est parce que vous vous rappelez ce que je vous ai dit l'autre jour.

— Je regrette d'avoir à convenir que je ne m'en souviens pas en ce moment. J'espère que ce n'était rien de bien sérieux.

A sa grande surprise, Octavia baissa les yeux pour regarder son éventail et lui répondit presqu'à voix basse.

— Je vous ai dit que j'aurais quelquefois besoin d'être redressée.

Il faut avouer qu'il se sentit tout à coup désarmé. Il y avait une douceur dans ses manières qui lui faisait impression; il était à la fois embarrassé et charmé; cependant il avait en même temps le sentiment qu'il lui fallait se garder de prendre les choses trop au sérieux.

— Oh! dit-il, j'ai pensé que c'était une bonne plaisanterie.

— Non, ce n'était point une plaisanterie, dit-elle avec une intonation encore plus basse. J'en ai véritablement besoin.

Et en disant cela elle avait relevé la tête.

— Si vous m'avertissiez toutes les fois que je ferais quelque chose de mal à propos, je crois, dit-elle, que ce serait avantageux pour moi.

Il sentit qu'elle n'avait pas tout à fait tort, et fut aussi frappé de l'idée que le rôle de mentor ne laisserait pas que d'être très intéressant aussi longtemps qu'il pourrait le remplir sans s'engager plus qu'il ne le voulait. Cependant il lui en coûtait de descendre tout à coup de l'espèce de piédestal où il s'était placé.

— J'ai peur, dit-il, que vous n'en soyez bien ennuyée.

— Moi, j'ai peur, répondit-elle, que ce ne soit vous qui n'en soyez le premier ennuyé; vous auriez tant de choses à me dire et si souvent.

— Voulez-vous me donner à entendre que vous suivriez mes avis?

— Je ne puis dire que je les suivrais tous, fut sa réponse, mais j'en suivrais quelques-uns et peut-être beaucoup.

— Grand merci! dit-il, mais je ne me figure pas que j'en aie beaucoup à vous donner.

Elle se mit à sourire très simplement.

— On ne m'a jamais donné aucun conseil, dit-elle; je ne suis pas sûre que je les eusse fort goûtés, si j'en avais reçu, ni qu'ils m'eussent déplu, puisque je n'en ai jamais fait l'épreuve. Mon père m'a gâtée; il m'a laissée faire tout ce que je voulais; il disait ne s'en soucier à aucun degré, pourvu que je fusse heureuse, et je dois convenir que j'ai été presque toujours fort heureuse. Je ne vois pas comment il en aurait été autrement, pouvant faire tout ce que je voulais et n'ayant personne pour m'en empêcher. Je n'ai jamais été malade; j'ai toujours pu acheter ce dont j'avais envie et tout le reste de même, c'est ainsi que j'ai toujours été heureuse. J'ai vu,

dans des livres, des jeunes filles souhaitant d'avoir une mère pour prendre soin d'elles; je ne me souviens pas d'avoir particulièrement souhaité d'en avoir une. Je sais prendre soin de moi-même ; j'avoue aussi qu'il y a bien des mères dont on se passerait volontiers. Je connais plus d'une jeune personne ayant sa mère et cependant toujours malheureuse.

Barold se mit à rire en dépit de lui-même, et quoiqu'elle eût naïvement parlé avec le plus grand sérieux, Octavia se mit à rire comme lui.

Au bout d'un moment elle revint à la charge.

— Maintenant, dit-elle, apprenez-moi ce que j'ai fait de mal à propos cette après-midi, je veux dire ce qu'à ma place Lucia Gaston n'aurait point fait. Je dis cela, parce que je ne serais pas fâchée de ressembler un peu à Lucia Gaston... du moins en quelque chose.

— Lucia en devrait être fort reconnaissante.

— Ainsi fait-elle, reprit Octavia ; nous avons eu une petite conversation à ce sujet, et elle a été aussi charmée que possible de ce désir que je lui exprimais jusqu'au moment où je l'ai vu rougir. Devinez ce qu'elle m'a dit?

— Je ne saurais.

— Elle m'a dit qu'elle voyait tant de choses chez moi qu'elle enviait, qu'il lui était impossible de croire que j'eusse la moindre envie d'être tout à fait comme elle.

— C'était une réponse très polie, répondit Barold d'un air moqueur; je n'aurais jamais imaginé que lady Théobald l'eût si bien élevée.

— Elle pensait ce qu'elle disait, répondit Octavia; vous pourrez en croire ce que vous en voudrez, mais elle le pensait. Je sais très bien reconnaître quand les personnes pensent ce qu'elles disent ou quand elles ne le pensent pas.

— J'aimerais à en pouvoir dire autant.

Octavia se mit à regarder de nouveau son éventail.

— Eh bien, j'attends, dit-elle.

— Vous attendez quoi?

— Que vous me disiez par où j'ai péché.

— Quelle importance pouvez-vous attacher à mon opinion ?

— J'y attache quelque importance en ce moment.

Ces derniers mots impatientèrent réellement Barold, et peut-être le poussèrent-ils à bout.

— Si nous devons prendre modèle sur Lucia Gaston, dit-il, eh bien, il est probable que Lucia Gaston n'aurait pas eu de telles complaisances pour M. Poppleton.

— *Complaisances!* s'écria-t-elle, ouvrant tout grands ses jolis yeux; quand je m'évertuais tout simplement à lui apprendre à jouer au croquet? En vérité, je n'appellerais pas cela des *complaisances*.

— Lucia Gaston, répondit-il, n'aurait peut-être pas agi de même.

Elle parut un peu embarrassée.

— Vous ressemblez beaucoup à ma tante Belinda, dit-elle.

Il se redressa d'un air contraint. Il ne pensait pas avoir la moindre ressemblance avec miss Belinda.

Elle continua sans avoir remarqué son mouvement :

— Vous croyez que tout a son importance; vous m'avez dit cela absolument comme ma tante Belinda, qui me répète incessamment : « Qu'est-ce qu'on en pensera? » Il ne me vient jamais à l'idée qu'on en pensera quelque chose. Bon Dieu! Pourquoi s'en occuperait-on?

— Vous vous apercevrez un jour qu'on s'en occupe, répondit-il.

Lorsqu'on se sépara pour la soirée, Barold ramena Lucia chez elle, et Burmistone descendit la rue en compagnie du révérend.

M. Poppleton était agréablement excité; sa petite figure rayonnait de joie.

— Quelle charmante personne que miss Bassett! s'écria-t-il lorsqu'ils se furent un peu éloignés de la maison. Quelle charmante personne!

— Très charmante, répondit gravement M. Burmistone; je n'ai certainement jamais rien vu de plus joli; et quelles robes elle a!...

— Oh! interrompit M. Poppleton, avec un embarras qui n'était pas affecté, je... je voulais parler de miss Belinda Bassett, quoiqu'il est certain que ce que vous dites est vrai; miss Octavia Bassett... vraiment... je crois... Miss Octavia Bassett est *tout aussi*... on pourrait même dire est *plus* charmante que sa tante.

— Oui, reprit M. Burmistone, cela peut se dire assurément; elle est moins mûre, mais c'est un défaut dont elle se corrigera avec le temps.

— Ses manières sont empreintes d'une si ravissante gaieté, répondit M. Poppleton, d'une franchise si ingénue, avec une telle... une... une si grande vivacité et si... si communicative...

Le révérend marcha quelque temps en silence, repassant dans sa mémoire cette ravissante gaieté, cette franchise ingénue, puis il reprit avec enthousiasme :

— Et quelle existence extraordinaire que la sienne! Elle vient de me raconter qu'une fois, dans son enfance, elle avait passé plusieurs mois dans un placer, et qu'elle y était la seule femme. Elle dit que les hommes étaient très bons pour elle. Elle a connu les gens les plus étranges.

Au même moment, Francis Barold remettait Lucia sous la protection de lady Théobald, et les laissant ensemble, il leur fit ses adieux.

Sa Seigneurie, il faut en convenir, ne s'expliquait pas très bien ce qu'elle remarquait ou ce qu'elle croyait remarquer dans les manières et dans toute la personne de sa petite-fille. Elle sentait qu'elle n'avait jamais vu Lucia comme elle était dans cette après-midi; ses joues étaient plus rosées qu'à l'ordinaire, sa jolie taille était plus à son avantage, ses yeux avaient une vivacité toute nouvelle. En approchant de la maison, elle causait et riait gaiement avec Francis Barold, et, après son départ, elle s'était mise à aller et venir avec une aisance qui ne lui était pas habituelle.

— Il s'est rendu agréable auprès d'elle, se dit mylady, avec un sourire significatif; cela lui est facile quand il le veut, et c'est tout à fait l'homme qu'il faut pour plaire à une jeune fille... Beau et avec l'air dominateur.

— Comment vous êtes-vous amusée? demanda-t-elle.

— Beaucoup, répondit Lucia, plus que je ne m'étais jamais amusée; merci.

— Oh! s'écria Sa Seigneurie, laquelle de ses élégantes robes de New-York portait miss Octavia Bassett?

Elles étaient en train de dîner, et au lieu de baisser les yeux sur son assiette, Lucia regarda tranquillement et tout droit devant elle sa grand'mère assise de l'autre côté de la table.

— Elle portait une très jolie robe, d'un écru clair, et qui lui allait comme un gant. Cette robe faisait même paraître la mienne très laide et très passée de mode.

A ces mots lady Théobald posa sa cuiller.

— Elle vous a fait paraître mal habillée et hors de mode?... vous!

— Oui, il en est toujours ainsi. Je me demande ce qu'elle doit penser de nos toilettes de Slowbridge, répondit Lucia, qui se permit même de sourire légèrement.

— Ce qu'*elle* pense de nos toilettes, s'écria lady Théobald. *Elle!* Puis-je vous demander de quel poids peut être à Slowbridge l'opinion d'une jeune personne venant d'Amérique et de la Nevada?

Lucia prit tranquillement une cuillerée de soupe.

— Je ne pense pas, en effet, qu'à Slowbridge, on s'en soucie aucunement, dit-elle, mais... mais je ne crois pas que, de son côté, Octavia s'inquiète beaucoup de ce qu'on pense d'elle à Slowbridge. Il me semble que si j'étais à sa place, je ne m'en occuperais guère. Elle m'a toujours paru fort heureuse.

— Vous l'avez toujours trouvée heureuse! s'écria Sa Seigneurie,

Vous avez envié une jeune fille de la Nevada, qui s'habille comme une actrice et se couvre de bijoux comme une sauvagesse? Une fille dont les manières avec les hommes font... font frissonner.

— Les hommes l'admirent, répondit très simplement Lucia, plus qu'ils n'admirent Lydia Egerton et certainement plus qu'ils ne m'admirent.

— Et vous, l'admirez-vous aussi?

— Oui, grand'mère, répondit courageusement Lucia; je le crois du moins.

Jamais, dans toute sa vie, lady Théobald n'avait été si surprise. Durant quelques minutes elle ne put, pour ainsi dire, prononcer une seule parole. Puis, retrouvant son sang-froid, elle indiqua du doigt la porte.

— Allez dans votre chambre, dit-elle d'un ton de commandement, ceci s'appelle, je pense, la franchise américaine? Allez, dans votre chambre!

Lucia obéit, tout en se demandant ce que pourrait faire Sa Seigneurie si elle avait la hardiesse de ne pas se rendre à ses ordres; et ce n'était pas qu'elle parût incapable de résistance. Lorsque, quelques minutes plus tard, la jeune fille se tenait penchée à la fenêtre de sa chambre, ses joues étaient brûlantes et ses mains tremblaient.

— Je crois que j'ai été bien maladroite, se dit-elle; j'en suis même sûre... mais... mais ce sera comme une sorte d'apprentissage. J'étais si pressée de commencer l'essai de mon courage, que je n'ai pas suffisamment pesé mes mots. Il aurait mieux valu attendre le moment où les bonnes raisons ne m'auraient pas manqué. Je n'en avais pas encore assez, et j'ai été plus agressive qu'il ne convenait. Octavia n'est jamais agressive. Je me demande si je n'ai pas été impertinente; il me semble que j'avais un peu envie de l'être. Il faut que j'apprenne à me posséder, à demeurer de sang-froid et à n'être que franche.

Elle se mit alors à regarder un moment par la fenêtre.

— Ma bravoure n'a pas été si grande, se dit-elle un peu à contre-cœur. Je ne lui ai pas dit que M. Burmistone était là. Je n'aurais jamais osé. Après tout, j'ai bien peur d'être *lâche;* ceci en a l'air, assurément.

XVIII

— Lady Théobald va y mettre un terme. — Telle fut la remarque générale. — Rien de semblable n'aura, certainement, plus lieu.

Voilà ce qu'on disait le soir de la première réunion dans le jardin

de miss Belinda, en même temps qu'on y prédisait le prochain départ de M. Francis Barold.

Mais l'événement ne confirma pas ces deux prophéties. M. Barold ne retourna pas à Londres; et, chose étrange à dire, on vit nombre de fois Lucia jouer au croquet avec miss Octavia Bassett, et l'on apprit qu'elle passait des soirées entières avec elle.

Peut-être était-ce le résultat d'une invitation faite par miss Belinda à Sa Seigneurie, qui avait amené ces rencontres extraordinaires.

Miss Belinda avait fait, en effet, une visite particulière à Sa Seigneurie, afin de bien lui expliquer sa situation.

— Je suis si horriblement timide à propos de toutes choses, dit-elle, en versant presque des larmes, et je crains si fort de m'en rapporter à moi-même, que je sens, en vérité, que cela est une rude épreuve. Cette chère enfant a un cœur si tendre! je vous assure, chère lady Théobald, qu'elle a le cœur tendre, qu'elle est innocente et incapable de mal faire. Oui, je dis bien, si innocente qu'il semble cruel de la juger avec sévérité. Si elle avait eu l'avantage d'avoir été aussi bien élevée que la chère Lucia, je suis convaincue que sa conduite aurait été des plus exemplaires. Elle s'aperçoit bien elle-même qu'elle a des défauts; je vous assure qu'elle en a conscience. Hier soir, ne m'a-t-elle pas justement dit, de cette façon qui lui est particulière, après qu'elle était demeurée assise en paraissant réfléchir profondement quelques minutes, ne m'a-t-elle point dit : « Je ne serais pas étonnée que l'on me trouvât beaucoup mieux si je ressemblais davantage à Lucia Gaston. » Vous voyez quel tour ont pris ses idées; elle admire tant Lucia!

— Hier soir à dîner, dit lady Théobald gravement, Lucia m'a dit que, pour son compte, elle admirait beaucoup votre nièce.

Miss Belinda rougit, et sa figure s'éclaira visiblement.

— Vraiment, l'a-t-elle dit? s'écria-t-elle. Oh! combien Octavia sera heureuse de le savoir. Elle l'a dit vraiment?

Mais, avertie par une certaine froideur dans la contenance de Sa Seigneurie et dans l'absence de toute réponse, elle modéra l'expression de son contentement. Elle se mit à faire presque des excuses de sa hardiesse.

— Cette jeunesse est moins portée que nous à la sévérité, et la gentillesse d'Octavia...

— Je pense, interrompit lady Théobald, que Lucia a été élevée à comprendre que le corps est chose corruptible et destinée à périr et que la seule beauté n'est pas d'un grand prix.

Miss Belinda soupira de nouveau.

— Cela est bien vrai, s'empressa-t-elle de répéter avec humilité, absolument vrai.

— Il faut espérer que le séjour d'Octavia à Slowbridge sera de quelque profit pour elle, dit lady Théobald de son air le plus sentencieux. L'atmosphère en est toute différente de celle qui l'a environnée pendant la première période de son existence.

— Je ne doute pas qu'il ne lui soit très profitable, répondit vivement miss Belinda. La société habituelle de jeunes personnes bien élevées et de bonnes manières ne saurait que lui être très utile. Une compagne comme Lucia, si vous vouliez bien permettre qu'elle vînt de temps en temps passer quelques soirées chez nous, ne pourrait que lui faire faire de grands progrès et modifier heureusement ses façons d'être. M. Francis Barold me semble être.... Oui, il est, je pense, de cet avis; je me le suis, du moins, imaginé d'après quelques mots qu'il a laissé tomber.

— Francis Barold? répéta lady Théobald, et qu'a pu dire Francis Barold?

— C'était, en vérité, peu de chose, reprit avec hésitation miss Belinda, mais..... mais je n'ai pu m'empêcher de voir qu'il se livrait involontairement à des comparaisons. Octavia était en train d'enseigner à M. Poppleton à jouer au croquet; elle était tant soit peu excitée par le jeu, peut-être trop libre de manières, mais de la façon la plus innocente, tout à fait innocente, sans la moindre intention, comme il est d'usage chez les jeunes filles, et j'ai vu M. Barold jeter, tout en la regardant, les yeux sur Lucia, qui était près de là, et lorsque je lui ai dit : « Vous songez, sans doute, au contraste qui existe entre elles? » il m'a répondu : « Oui, elles diffèrent grandement, cela est vrai. » Et j'ai dû, à coup sûr, reconnaître que ce n'était pas ma pauvre Octavia qui avait l'avantage. Elle le sent elle-même parfaitement, j'en suis sûre; elle m'a choquée, l'autre jour, au delà de toute expression, en me disant qu'elle avait demandé à M. Francis Barold s'il ne pensait pas qu'elle fût coquette, et qu'elle était sûre qu'il la trouvait telle. Pauvre enfant! elle ne se doute évidemment pas de l'effrayante portée de telles paroles.

— Un homme comme Francis Barold en comprend parfaitement la portée, dit lady Théobald. Il est déplorable que votre nièce ne puisse être amenée à envisager ce que sera sa situation dans le monde si elle se fait une pareille réputation. Les hommes, aux jours où nous vivons, sont timorés et redoutent beaucoup de telles dispositions.

Cette effrayante conclusion épouvanta tellement la pauvre miss Belinda par sa solennité, qu'elle ne put s'empêcher d'en faire part à Octavia, tout en regrettant que cela ne produisît pas l'effet qu'elle en espérait.

— Ce serait tant mieux, répliqua sa nièce, si les hommes pou-

vaient devenir plus timorés qu'ils ne le sont actuellement; je n'y fais nul obstacle; on en a toujours une douzaine qui papillonnent autour de vous, qui ne font que vous ennuyer, qui ne cessent de vous inviter à danser quand ils ne savent pas danser du tout, mais seulement déchirer vos robes et vous marcher sur les pieds. S'ils pouvaient devenir timorés, ce serait tout bénéfice.

Pour miss Belinda, qui certainement n'avait pas souvenance d'avoir jamais vu personne du sexe fort papillonner autour d'elle, c'était chose pénible à entendre.

— Ma chère... ma chère, ne parlez point ainsi, il semblerait vraiment que cela vous fût arrivé.

Octavia, se retournant vers elle, se prit à regarder sa tante toute rougissante. Elle ne se permit d'abord aucune remarque, mais une pensée singulière se fit peu à peu jour dans son esprit.

— Chère tante Belinda, finit-elle par dire, est-ce que jamais personne..... personne?...

— Oh! non, ma chère. Non, non! je vous en donne ma parole, s'écria miss Belinda avec un frémissement impossible à décrire. Ah! Dieu! non, de pareilles... de pareilles choses arrivent rarement, très rarement à Slowbridge et, en outre, il m'aurait été impossible de l'imaginer. Jamais, en vérité, je ne l'aurais supporté.

Elle était si décontenancée, sa réserve et sa modestie étaient si offensées à cette seule pensée, qu'elle fut au moins une demi-heure sans pouvoir reprendre possession d'elle-même. Octavia, comprenant que c'était là un sujet sur lequel il n'était pas prudent d'insister, n'ajouta que ce seul mot de commentaire :

— Bonté divine!

XIX

A son grand étonnement, Lucia vit qu'il lui était accordé des libertés nouvelles. Elle avait la permission de passer fréquemment l'après-midi avec Octavia; et, en plusieurs occasions, cette dernière et miss Bassett furent engagées à prendre le thé à Oldclough, Francis Barold étant le seul étranger invité avec elles.

— Je ne comprends pas ce que cela peut signifier, et il me semble cependant que cela doit signifier quelque chose, dit Lucia à Octavia. En tout cas, c'est fort agréable. On ne m'avait jamais permis auparavant pareille intimité avec personne.

— Peut-être, suggéra judicieusement Octavia, lady Théobald se figure-t-elle qu'en me voyant souvent, vous en aurez bientôt assez de moi, et que je puis, du moins, de cette façon, vous être utile.

— Plus je vous vois, dit Lucia avec un petit air sérieux, plus je vous aime et plus je vous comprends. Vous n'êtes pas du tout ce que je vous avais cru d'abord, chère Octavia.

— Je ne sache pas qu'il y ait beaucoup de difficulté à me comprendre.

— Beaucoup, au contraire ; vous êtes souvent une énigme pour moi. Vous paraissez si franche, et cependant on vous connaît très peu. Par exemple, continua Lucia, qui croirait que vous avez une nature si affectueuse?

— Suis-je donc si affectueuse?

— Oui, répondit Lucia, je suis sûre que vous êtes très affectueuse. Je l'ai découvert peu à peu ; vous souffririez tout pour quelqu'un que vous aimeriez.

Octavia se prit à réfléchir.

— Oui, dit-elle à la fin, c'est vrai.

— Vous aimez beaucoup miss Bassett, continua Lucia, comme si elle tenait Octavia à la barre de son tribunal. Vous aimez beaucoup votre père, et je suis certaine qu'il y a d'autres personnes encore que vous aimez extrêmement... *extrêmement*.

Octavia réfléchit un moment.

— Oui, il y en a, mais ici personne ne se soucierait d'elles, de sorte que je ne veux pas en entretenir des indifférents. Vous aussi vous ne voudriez pas occuper les autres des gens que vous aimez.

— C'est *vous* qui ne le voudriez pas, repartit Lucia, vous êtes, dans un certain sens, assez semblable à Francis Barold, mais, dans un autre sens, vous êtes bien différente. Francis Barold ne veut jamais laisser voir son émotion, et il est si préoccupé de se retrancher comme derrière un mur, qu'on est tenté de penser qu'il se tient toujours sur ses gardes. Il semble craindre incessamment quelque indiscrétion. Pour vous, on n'en saurait dire autant ; aussi personne ne vous soupçonne. Je ne vous avais pas jusqu'à présent soupçonnée.

— Et de quoi me soupçonnez-vous maintenant?

— Je vous soupçonne d'être une personne dans la tête de laquelle il se passe beaucoup de choses, répondit affectueusement Lucia, et, en outre, d'être une personne remarquablement intelligente et très bonne.

Octavia se tut pendant quelques instants.

— Je pense, dit-elle, en rompant ce silence, que vous découvrirez bientôt que c'est là une grande erreur.

— Non, jamais, répliqua Lucia rayonnante d'enthousiasme, et je sens que j'aurai beaucoup à apprendre de vous.

Cette idée parut si extraordinaire à Octavia, qu'elle en fut embarrassée et qu'elle en devint toute rouge.

— C'est moi, dit-elle, qui aurais, je crois, beaucoup à apprendre ; je passe ma vie à faire des choses qui effrayent ma tante Belinda, et vous savez ce que les autres pensent de moi.

— Octavia, répondit Lucia avec une charmante naïveté, supposez que nous essayions de nous aider l'une l'autre. Si vous voulez me dire par où je pèche, je m'efforcerai d'avoir le courage d'en faire autant avec vous : ce sera d'un bon régime pour moi. Ce qui me manque le plus, c'est le courage et la franchise, et je suis sûre qu'il me faudra de grands efforts pour me décider à vous signaler vos... vos erreurs.

Octavia la regarda avec une admiration mêlée de respect.

— Voilà, dit-elle, une magnifique idée.

— Êtes-vous bien sûre, murmura Lucia, êtes-vous bien sûre que vous ne m'en voudrez pas des choses que j'aurai à vous dire ; elles sont bien insignifiantes en elles-mêmes et à peine dignes qu'on en parle.

— Dites-m'en une à l'instant même, dit Octavia.

— Oh ! non, s'écria Lucia, pas tout de suite, je vous en prie.

— Grand Dieu ! ce sont donc des vérités bien dures à entendre. Pourquoi reculez-vous ainsi ; elles ne deviendront pas moins désagréables demain, et c'est mal commencer que de vous refuser à m'en dire une seule à présent. Avez-vous peur ? Ce n'est pas bon signe pour vous de vous effrayer pour si peu de chose.

Lucia comprit qu'elle avait tort et s'efforça de reprendre contenance.

— Non, dit-elle, il n'en est rien ; cela m'arrive toujours ainsi. Je me dis continuellement que je vais être courageuse et franche et, à la première épreuve, je me sens faiblir. Je vous dirai, cependant, quelque chose.

Ici, elle s'arrêta court et regarda Octavia, comme si elle se sentait coupable.

— C'est une chose, il me semble qu'à votre place, je voudrais faire, balbutia Lucia ; une chose d'ailleurs bien insignifiante.

— Allez-donc, reprit Octavia avec quelque inquiétude.

La respiration de Lucia était comme suspendue, elle respira enfin et continua timidement en rougissant de son audace.

— Si j'étais à votre place, je pense que, peut-être..., oui, peut-être bien que..., je ne porterais pas mes cheveux... aussi bas que vous le faites sur le front.

Octavia quitta brusquement sa chaise et courut à la glace qui était sur la cheminée. Elle y regarda l'image de sa jolie figure

étonnée et portant la main aux petites mèches soyeuses et blondes qui bordaient ses sourcils, elle se retourna vivement du côté de Lucia.

— Est-ce que cela ne me va pas bien? demanda-t-elle avec quelque animation.

— Oh ! si, très bien, répondit Lucia.

Grande surprise d'Octavia.

— Alors, pourquoi ne voulez-vous pas que je les garde? Que voulez-vous dire?

Lucia sentit que sa position devenait très délicate; elle se mit à joindre les mains et tâcha de reprendre courage, mais elle était plus rougissante que jamais.

— Cela vous fera l'effet d'être un peu puéril si je vous le dis, répliqua-elle; mais je crois que j'aurais tort de ne pas vous le dire. Ces mèches de cheveux, comme vous les portez, semblent être ce qui caractérise le plus tous les affreux portraits d'actrice. J'en ai vu à l'étalage des boutiques, lorsque j'ai été à Harriford avec ma grand'-mère. C'étaient de si vilaines femmes, quelques-unes du moins, et si peu vêtues, que je n'ai pu m'empêcher de penser que je n'aimerais pas à leur ressembler en quoi que ce soit et...

— Est-ce que cela fait que je leur ressemble?

— Oh! très peu, répondit Lucia, très peu vraiment, cependant...

— Cependant, après tout, c'est la même chose.

— Oh ! oui, mais si peu, répondit Lucia, si peu... que ce n'est peut-être pas une raison...

Octavia se regarda de nouveau dans la glace.

— Ce n'est pas une bonne raison, mais enfin ce n'en est pas moins une raison.

Elle s'arrêta et regarda Lucia en face.

— Je ne pense pas que ce soit chose insignifiante que de vous entendre me dire que je ressemble à une actrice des *Bouffes*.

— Je n'ai rien voulu dire de pareil, s'écria Lucia presque en pleurant et dans une détresse inexprimable; je vous demande instamment pardon... J'avais si peur de vous déplaire, j'ai bien pensé que c'était prendre une grande liberté.

— Assurément cela ne me plaît pas beaucoup, mais qu'y faire? Je devais m'y attendre. Je ne songeais pas à vous rien dire à propos de vos cheveux lorsque nous avons commencé, reprit Octavia, en regardant la coiffure de la pauvre Lucia, et peut-être y aurait-il eu matière.

— Vous pouvez en dire ce que vous voudrez, répondit piteusement Lucia; je sais parfaitement que ma coiffure n'est pas seulement

de mauvais goût, mais qu'elle est laide et qu'elle ne me va pas du tout.

— Oui, répondit Octavia avec une cruelle franchise, elle est bien un peu tout cela.

— Et la vôtre n'est ni l'un ni l'autre, protesta Lucia, vous savez, Octavia, combien de fois je vous ai répété à quel point je la trouvais jolie.

Octavia se dirigea alors vers la table où était posé le panier à ouvrage de miss Belinda, et s'emparant d'une paire de ciseaux elle retourna vers la glace.

— A quelle hauteur les couperai-je ? demanda-t-elle.

— Oh ! non, s'écria Lucia, non... non !

Pour toute réponse Octavia donna un premier coup de ciseaux ; c'était un coup de ciseaux furieux, et la moitié de la longueur de ses chères boucles tomba sur la cheminée ; un second coup de ciseaux, et l'autre moitié prit le même chemin.

Lucia n'osait presque plus respirer.

Pendant un moment Octavia resta à se regarder, pâle et les yeux dilatés ; puis soudainement l'absurdité de ce qu'elle venait de faire se présenta à son esprit.

— Oh ! s'écria-t-elle, j'ai l'air épouvantable. Puis se tournant vers Lucia :

— Pourquoi m'avez-vous fait faire cela, c'est votre faute... tout à fait votre faute. Alors lançant les ciseaux à l'autre bout de la chambre, elle se jeta dans un fauteuil et fondit en larmes.

Le chagrin de Lucia était à son comble. Pendant trois minutes, au moins, elle se considéra comme une criminelle de la pire espèce. Les trois minutes passées, elle recouvra toutefois son bon sens et s'aperçut qu'elle était, suivant son habitude, au-dessous des circonstances.

— C'est encore être lâche, se dit-elle ; c'est pire que si je n'avais rien dit. Il est certain qu'elle aura l'air plus comme il faut maintenant qu'on peut mieux voir son front, et c'est lâche à moi de faiblir ainsi lorsque je n'ai fait qu'exprimer ma véritable impression. Je... oui, je vais lui dire ce que je pense.

— Octavia, commença-t-elle, je suis sûre que vous êtes de nouveau dans l'erreur. — Le ton dont elle prononça ces paroles était aussi décidé que possible, ce qui ne voulait pas beaucoup dire. — Vous... vous êtes beaucoup mieux ainsi.

— Je suis horrible, répondit Octavia, qui commençait à se trouver un peu ridicule.

— Pas le moins du monde. Votre front... et vous avez le plus joli front que j'aie jamais vu, et vos sourcils, dit vivement Lucia, sont la perfection même. Je... regardez donc encore une fois.

A la surprise de Lucia, Octavia commença à rire derrière son mouchoir. La réaction était en train de s'accomplir ; et, quoique le rire fût un peu nerveux, c'était cependant un véritable rire. Elle essuya ensuite ses yeux une dernière fois et se leva de nouveau pour se mettre devant la glace. Tout en se regardant, elle passa la main sur la légère frange de cheveux qui restait sur son front, puis se tournant vers Lucia d'un air résigné :

— Ne croyez-vous pas que les personnes habituées à les voir comme ils étaient auparavant vont à présent me trouver horrible? demanda-t-elle anxieusement.

— Elles vous trouveront plus jolie..... Beaucoup plus jolie, répondit Lucia avec chaleur. Ne savez-vous pas, Octavia, que vous avez le visage ainsi fait, que rien au monde ne saurait vous mal aller?

Durant quelques secondes, Octavia sembla absorbée dans de profondes réflexions.

— Jack me l'a toujours dit.

— Jack! répéta Lucia timidement.

Octavia parut alors sortir de sa distraction et sourit avec une expression douce et candide.

— C'est quelqu'un, reprit-elle, que je voyais à la Nevada. Il travaillait autrefois dans les mines de mon père.

— Vous avez dû le voir souvent, hasarda Lucia un peu effrayée.

— En effet, bien souvent, répondit Octavia avec calme.

Puis, fourrant son mouchoir dans la petite poche de sa basque, elle revint vers son fauteuil ; et regardant de nouveau Lucia :

— Eh ! bien, dit-elle, je pense que vous reconnaissez que vous vous étiez *trompée*, n'est-ce pas, chérie? Dites-moi encore quelque autre chose.

Lucia rougit.

— Non, répondit-elle, c'est assez pour aujourd'hui.

XX

Lucia était-elle dans le vrai, lorsqu'elle avait, en quelque sorte, accusé Octavia d'avoir une intelligence supérieure et de beaucoup réfléchir. C'est une énigme qu'auront à résoudre ceux qui, s'intéressant à elle, continueront à parcourir ces pages. Mais que cette supposition soit fondée ou non, il est à croire que notre héroïne a dû un peu réfléchir à la suite de sa conversation avec Lucia. Lorsque Barold la revit, il fut frappé d'un léger mais très réel changement dans sa toilette et dans sa coiffure. Ses jolis cheveux

avaient un air plus *naturel*. Il eut le plaisir de voir, pour la première fois, combien son front était blanc et combien était délicat le dessin de ses sourcils. Sa toilette avait un je ne sais quoi de plus simple et les bagues de diamant avaient disparu.

— Elle est mieux habillée qu'à son ordinaire, se dit-il à lui-même, et cependant elle est toujours bien habillée... Plutôt trop bien pour un endroit comme celui-ci, mais aujourd'hui c'est infiniment plus convenable, étant données les circonstances.

C'était, en effet, tellement « plus convenable », que son approbation fut entière. On eût dit qu'il en était comme dégelé et il devint tout particulièrement aimable.

Octavia, de son côté, ne voulut pas demeurer en reste. Elle lui adressa plusieurs questions de nature à l'intéresser.

— Croyez-vous, lui demanda-t-elle, qu'il soit de mauvais goût de porter des diamants?

— Ma mère en porte... quelquefois.

— Avez-vous des sœurs?

— Non.

— Des cousines... de mon âge?

— Oui.

— En portent-elles?

— Je dois dire, répondit-il, que non. D'abord, elles n'en ont pas; en second lieu, je me figure que lady Beauchamp... leur mère, ne leur permettrait pas de les porter si elles en avaient.

— Ne leur permettrait pas! dit Octavia. Alors elles font toujours ce que veut leur mère?

Il eut un léger sourire sur les lèvres.

— Ce serait de bien courageuses jeunes personnes si elles ne lui obéissaient pas.

— Que ferait donc leur mère si elles lui résistaient? Elle n'oserait les battre apparemment?

— En tous cas, elles n'essayeront jamais, répondit-il sèchement, et quoique je ne l'aie pas vu les battre, ni entendu ses filles gémir de ses mauvais traitements, je ne voudrais pas jurer qu'il n'y ait des choses que lady Beauchamp ne *pourrait* pas faire. Elle a un caractère très décidé... pour une femme du monde.

Octavia se mit à rire.

— Vous plaisantez, dit-elle.

— Lady Beauchamp ne prête guère à la plaisanterie; c'est, tout au moins, l'opinion de mes cousines.

— Je me demande si elle est aussi terrible que lady Théobald, qui dit que je n'ai pas le droit de porter des diamants, du moins, pas avant mon mariage? Mais je ne me soucie guère de ce que

pense lady Théobald, reprit-elle gaiement, je ne l'aime pas assez pour cela.

— Mais y a-t-il au monde quelqu'un que vous aimiez? demanda Barold d'un air en apparence indifférent, tout en lui jetant en dessous un regard où perçait une sorte de curiosité.

— Lucia prétend que oui, répondit-elle, avec le sang-froid d'une jeune fille qui entend laisser la discussion sur un terrain banal, en ce qui la concerne. Lucia soutient que je suis d'une nature affectueuse.

— Ah! dit Barold d'un air délibéré, serait-ce vrai?

Elle le regarda avec sérénité.

— N'est-ce pas votre avis? demanda-t-elle.

La conversation devenait trop personnelle pour que Barold y trouvât plaisir. Il n'était, certainement, pas *convenable* de mettre ainsi froidement un homme sur la sellette.

— En vérité, j'ai... je... n'ai pas eu l'occasion d'en juger, répondit-il, toujours préoccupé de la crainte de trop s'avancer.

Il ne croyait pas être si plaisant, mais il n'eut pas plus tôt parlé qu'il s'aperçut, non sans dépit, qu'elle s'amusait parfaitement de ce qu'il disait.

Elle riait franchement et ne se calma qu'en découvrant qu'il devenait tout à fait furieux. Par égard pour lui, elle eut soin de prendre un air de douceur et de gravité tant soit peu exagéré.

— Non, c'est vrai, dit-elle, vous n'en n'avez pas eu l'occasion.

Il garda le silence, trouvant cette gaieté fort désagréable et ne faisant aucun effort pour paraître s'y résigner tranquillement.

Alors elle se pencha un peu vers lui.

— Ah! s'écria-t-elle, vous voilà encore fâché; je vous fâche toujours.

Il y avait dans sa voix un léger accent de contrition, qui fit plaisir à Barold, mais il n'avait aucunement l'intention de lui pardonner si tôt.

— Je dois avouer qu'il m'est impossible de deviner pourquoi vous avez ri.

— Comment! en vérité? et son regard troublé s'arrêta un instant sur lui. Puis elle laissa échapper un faible soupir. Nous voyons les choses d'une manière si différente. Voilà le pourquoi, dit-elle.

— Sans doute, répliqua-t-il toujours froidement.

Malgré la mauvaise humeur de Barold, Octavia reprit tout à coup son air comparativement gai; une pensée drôle lui traversait l'esprit.

— Lucia vous demanderait pardon, dit-elle; j'apprends de Lucia les bonnes manières. Si je vous demandais pardon?

— Ce n'est pas du tout nécessaire.

— Lucia en jugerait autrement, et pourquoi ne serais-je pas aussi bien élevée que Lucia ? Je vous demande donc pardon.

Il se sentit un peu ridicule et cependant il était radouci. Elle avait parfois une manière de le regarder lorsqu'elle s'était rendue désagréable qui l'apaisait aussitôt. A vrai dire, il avait découvert récemment, à sa grande confusion, qu'elle possédait le don de le calmer ou de l'irriter à son gré.

Et maintenant, juste au moment où l'humeur d'Octavia venait d'entrer dans une de ses phases les plus aimables, un coup retentit à la porte. Mary-Anne, ayant été ouvrir, introduisit le ministre de Saint-James.

Le révérend Poppleton fit son entrée, rougissant, un peu intimidé sans doute, mais plus heureux qu'on ne saurait le dire de se retrouver dans le petit salon de miss Belinda, avec la nièce de miss Belinda.

Une ombre légère vint peut-être voiler son bonheur lorsqu'il aperçut M. Francis Barold. En tous cas, M. Francis Barold ne fut nullement charmé de le voir.

— Que veut ce personnage? se disait-il intérieurement, pourquoi vient-il ici, souriant niaisement, et rougissant? Pourquoi ne va-t-il pas, au lieu de cela, voir ses vieilles femmes et leur lire quelque petit traité? C'est là son affaire.

La manière dont Octavia reçut son visiteur fut une cause nouvelle d'irritation pour Barold. Elle traitait le ministre très convenablement ; elle paraissait contente de le voir ; elle ne lui disait rien pour l'embarrasser ; elle le regardait continuellement de la façon qui lui était particulière et elle ne songeait pas du tout à rire lorsqu'il n'y en avait pas sujet. Elle était si gaie et de si bonne humeur, que le révérend Arthur Poppleton, tout rayonnant, oubliait presque de changer de couleur. Il essaya même de causer avec animation et fit plusieurs petites plaisanteries.

— Je voudrais bien savoir, pensait Barold, devenant plus maussade à mesure que les autres semblaient plus à l'aise, je voudrais bien savoir ce qu'elle peut trouver de si charmant en lui, et pourquoi elle le traite mieux qu'elle ne me traite en général... car, certainement, elle le traite mieux.

Cette réflexion néanmoins était loin d'être juste. Barold était fort bien traité depuis quelque temps, et son intimité avec Octavia avait fait de rapides progrès. Pour dire la vérité, c'était toujours lui, généralement, qui, le premier, y mettait obstacle par un subit instinct de prudence qui lui faisait sentir qu'il marchait sur un terrain brûlant et ferait peut-être mieux de ne pas trop s'y risquer. Depuis une dizaine d'années qu'il passait pour un excellent *parti*, il n'avait pas été sans acquérir cette prudence, assez ordinaire à ceux qui

connaissent bien tout leur prix. L'air parfaitement aisé avec lequel Octavia acceptait ses attentions, l'obligeait quelquefois à se mettre sur la défensive. S'il n'avait été que Brown ou Jones, ou même Robinson, elle n'aurait pu les accepter plus naturellement. Lorsqu'en deux ou trois occasions il avait daigné lui dire des choses particulièrement aimables, elle les avait reçues sans cette charmante émotion à laquelle il avait été accoutumé. Octavia ne rougissait pas et ne baissait pas les yeux.

Son contentement était loin d'augmenter en la voyant aussi gaie et toute disposée à se laisser amuser par un petit ministre qui ne savait que rougir et balbutier, et n'était ni brillant, ni gracieux, ni distingué. Est-ce qu'elle ne pouvait pas reconnaître la différence qui existait entre lui et le révérend?

Dans cette disposition et voyant Octavia encourager si bien son visiteur et rire de ses plaisanteries sans l'interloquer une seule fois par des questions à brûle-pourpoint, comme il a déjà été dit, il sentit redoubler sa mauvaise humeur et, lorsque vint le moment de prendre congé, il avait retrouvé ses manières les plus froides et les plus hautaines. Aussitôt que miss Belinda fut entrée dans le salon et tandis qu'elle attirait, pendant un moment, l'attention de M. Poppleton, il se leva de sa chaise et il s'approcha d'Octavia.

— Je dois vous dire à revoir, lui dit-il.

Octavia, sans se déranger, lui répondit :

— Asseyez-vous encore un instant, pendant que tante Belinda parle de flanelle rouge, de bonnets de nuit et de lumbago, j'ai quelque chose à vous demander.

Croyez-vous que ce soit mauvais goût de ma part de porter des diamants?

Elle dit cela d'un air tout sérieux, fixant sur lui un regard interrogateur des plus candides et des plus charmants. Comme si c'était la chose la plus naturelle du monde qu'elle s'adressât à lui pour en obtenir des conseils. Il se sentit de nouveau faiblir. Comme ce front était blanc! comme cette légère frange de cheveux blonds était soyeuse! quelle jolie forme avaient ses yeux, comme ils étaient grands et limpides lorsqu'elle les levait vers lui!

— Pourquoi me le demandez-vous?

— Parce que je crois que vous êtes sans préjugés. Lady Théobald ne l'est pas. J'ai confiance en vous. Répondez-moi.

Il y eut un moment de silence.

— Vraiment, dit-il, je ne puis me figurer que mon opinion ait la moindre valeur pour vous. Je puis..... Je puis seulement vous dire qu'il n'est guère d'usage..... en Angleterre, pour les jeunes personnes, de porter une profusion d'ornements.

— Je me demande si j'en porte une profusion.

— En tous cas vous n'en avez pas besoin, répondit-il, vous êtes trop jeune et..... et tout le reste.

Elle regarda ses petites mains sans bagues avec une expression méditative.

— Lucia et moi, nous nous sommes presque querellées l'autre jour, dit-elle à la fin, du moins, je l'ai presque querellée. Ce n'est pas si agréable, après tout, d'être critiquée, et je dois dire que cela ne me plaît pas autant que je l'aurais cru.

Francis Barold resta plus longtemps qu'il n'en avait eu d'abord l'intention, et lorsqu'il se leva pour s'en aller, le révérend Arthur Poppleton donnait sa poignée de main d'adieu à miss Belinda, de sorte qu'il arriva que les deux jeunes gens quittèrent en même temps la maison.

— Vous connaissez beaucoup miss Octavia Bassett, je pense, demanda Barold d'un air de condescendance, tandis qu'ils passaient la grille. Vous autres ministres de l'Evangile, vous êtes d'heureux mortels.

— Je souhaiterais, monsieur, que d'autres la connussent aussi bien que moi, dit le révérend, rougissant de nouveau. Je souhaiterais qu'ils connussent sa..... sa générosité et la bonté de son cœur, et sa vive sympathie pour tous ceux qui souffrent.

— Ah! vraiment? se mit à dire M. Barold frisant sa moustache d'un air où perçait une certaine incrédulité.

Ce n'était point un semblable éloge qu'il s'attendait à entendre. Il ne lui serait jamais venu à l'esprit de croire Octavia douée de qualités aussi respectables et aussi orthodoxes.

— Il y a des gens... des personnes... qui ne la comprenneut pas, s'écria le ministre en s'échauffant, qui ne la comprennent pas du tout... Oui!... et qui qualifient durement son innocente gaieté et la franchise de sa conversation. Si on la connaissait comme je la connais, on s'abstiendrait de la critiquer avec cette sévérité.

— Je n'aurais jamais cru... reprit Barold.

— Il y en a même beaucoup... excusez-moi si je vous interromps, continua le révérend, qui ne voudraient pas me croire s'il m'était permis de leur révéler ce que je suis obligé de taire, à mon grand regret. En ce moment, je manque presque à ma parole, en vous disant que les pauvres dont j'ai la charge sont moins malheureux depuis qu'elle est ici, et il y en a qui l'ont vue plus d'une fois, quoiqu'elle n'ait pas été chez eux pour les sermonner ou leur reprocher leurs fautes. La manière dont elle s'y prend en allant les visiter étant nouvelle pour eux et peut-être moins sérieuse que celle des autres, ils ne la trouvent que plus agréable.

— Ah! murmura Barold.

— Oui! reprit M. Poppleton avec animation. Il ne leur arrive pas souvent de voir apparaître chez eux une très belle personne, les mains pleines, et qui donne avec tant de simplicité et de si bon cœur. Parfois, comme tant d'autres, ils n'y comprennent rien. Ils ont été accoutumés à plus de parcimonie et à plus d'exigences.

— Ils ont été accoutumés à lady Théobald, ajouta Barold avec un léger sourire.

— Il ne me conviendrait pas de me servir d'expressions dénigrantes en parlant de lady Théobald, reprit le révérend; les mieux disposés et les plus charitables parmi nous sont sujets à ne pas user toujours des moyens les meilleurs qui sont à leur portée. Il est probable que lady Théobald trouverait que miss Octavia Bassett est trop prodigue et qu'elle se laisse trop facilement entraîner.

— Elle est, sans doute, prodigue de son argent comme de ses diamants, dit Barold; c'est probablement une qualité particulière à la Nevada. Nous devons nous séparer ici, M. Poppleton, adieu.

XXI

La semaine suivante, un matin, mistress Burnham revêtit sa robe de soie noire de moyenne fraîcheur et, laissant les demoiselles Burnham étudier avec ardeur leur piano, elle se dirigea vers Oldclough Hall. En y arrivant elle fut introduite dans le salon bleu par Dobson, qui, à ce moment-là, remplissait les fonctions de valet de pied. Lucia parut quelques instants après.

Lorsque mistress Burnham la vit, elle affecta une légère expression de surprise.

— Ma chère, dit-elle en lui serrant la main, je vous aurais à peine reconnue.

Quoiqu'il y eût quelque exagération dans ces paroles, l'exclamation était assez naturelle. Lucia était en ce moment particulièrement charmante, et l'on pouvait remarquer divers petits changements dans sa toilette et dans toute sa personne. Le vilain nœud de cheveux avait disparu de sa tête; il était remplacé par des bandeaux ondés et un léger chignon crépé. Elle avait même été jusqu'à se permettre une rangée de petites boucles sur le haut de son front. Sa robe blanche du matin ne portait plus le cachet de miss Chickie, mais elle avait été refaite par quelqu'un ayant meilleur goût.

— Quelle jolie robe, ma chère! dit mistress Burnham, la regardant avec curiosité. N'appelez-vous pas ce que vous avez sur le dos

un... un pli Watteau?..... et des garnitures sur le devant, et des nœuds rose tendre! C'est tout à fait comme certaines robes de miss Octavia Bassett, seulement moins surchargé de garnitures.

— Je crois que les robes d'Octavia n'auraient pas l'air surchargé si elle les portait à Londres ou à Paris, dit courageusement Lucia. C'est seulement parce que nous sommes un monde si retiré et nous faisons si peu de toilette à Slowbridge, qu'elles paraissent ainsi.

— Et vos cheveux! remarqua de nouveau mistress Burnham, vous en avez pris l'idée sur une de ses coiffures, je suppose? Elle vous sied très bien en vérité; très bien, très bien! Comment lady Théobald aime-t-elle tout cela, ma chère?

— Je n'en sais trop rien..... commençait à dire Lucia, lorsqu'elle fut interrompue par l'entrée de Sa Seigneurie.

— Ma chère lady Théobald, dit la visiteuse en se levant, j'espère que vous êtes bien. J'étais précisément en train de complimenter Lucia sur sa jolie robe et sa nouvelle coiffure. Miss Octavia Bassett l'a fait profiter de son expérience, à ce qu'il paraît. Nous ne lui avons pas rendu justice. Qui aurait imaginé qu'elle serait venue de la Nevada pour nous guider dans la voie du progrès!

— Miss Octavia Bassett, dit mylady de sa forte voix, est venue de la Nevada pour enseigner bien des choses à nos jeunes filles... de nouvelles modes, de nouveaux devoirs, de nouvelles manières, et le respect pour les gens âgés. Espérons que ce leur sera d'une grande utilité.

— Si vous voulez permettre, grand'maman, dit Lucia d'une voix douce, mais ferme, je vais aller écrire les lettres que vous m'avez demandé d'écrire.

— Allez, dit mylady avec majesté.

Lucia se retira après avoir serré la main de mistress Burnham.

Si mistress Burnham s'était attendue à des explications sur le déplaisir évident de Sa Seigneurie, elle fut fort désappointée. L'excellente et sévère lady Théobald avait un trop vif sentiment de sa dignité pour condescendre à entrer en confidences, comme les simples mortels. Au lieu de parler de Lucia, elle entama un sujet plus terre à terre.

— J'espère que vos rhumatismes ne vous menacent plus, mistress Burnham?

— Je vais très bien, merci, chère madame, répondit mistress Burnham. Si bien, que je songe sérieusement à mener mes filles à la *matinée*, lorsqu'elle aura lieu.

— A la *matinée?* répéta lady Théobald. Puis-je vous demander qui pense à donner une matinée à Slowbridge?

— Ce n'est pas à Slowbridge, répondit gaiement la dame, c'est

chez quelqu'un qui demeure un peu en dehors de Slowbridge.... chez M. Burmistone, ma chère lady Théobald, dans sa nouvelle propriété.

— M. Burmistone!

— Oui, ma chère madame, et ce sera une partie charmante, si nous devons en croire tout ce qu'on en dit; M. Barold vous en a sûrement parlé?

— M. Barold n'est pas venu à Oldclough depuis plusieurs jours.

— Alors il vous en donnera les détails lorsqu'il viendra, car, assurément, il y a autant de part que M. Burmistone.

— Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de gens de l'espèce de M. Burmistone, réclamant les services des personnes bien posées dans la société quand ils veulent faire parade de leur argent pour recevoir; ce que je n'aurais jamais imaginé, c'est que Francis Barold consentît à servir de négociateur pour de pareils compromis.

— Mais, dit mistress Burnham, avec une certaine vivacité, il paraît que M. Burmistone n'est pas, après tout, un personnage aussi obscur. Il a été élevé à l'université d'Oxford; il y a remporté des succès; de plus, il est bien né et donne cette partie en l'honneur de son cousin et ami lord Lansdowne.

— Lord Lansdowne! répéta Sa Seigneurie de son air le plus rèche.

— Oui, le fils du marquis de Lauderdale, dont la femme était lady Honora Erroll.

— Est-ce de M. Burmistone que vous tenez ces renseignements? demanda lady Théobald avec une froide ironie.

Mistress Burnham rougit légèrement.

— Je... c'est-à-dire... une de mes femmes de chambre est un peu liée avec le maître d'hôtel de M. Burmistone. Et pendant qu'elle coiffait Lydia, elle lui a conté cette histoire. Lord Lansdowne et son père sont très intimes avec M. Burmistone, à ce qu'on dit.

— Il me paraît assez singulier que nous n'ayons pas su cela plus tôt.

— Mais comment l'aurions-nous su? Aucune de nous ne connaît lord Lansdowne ni même le marquis. Je crois qu'il n'est qu'un cousin au second ou au troisième degré. Nous ne sommes, chère madame, qu'une société... une très petite société et très restreinte à Slowbridge, vous le savez bien... et j'en ai fait la remarque quelquefois moi-même dans ces derniers temps.

— Je dois avouer, répondit lady Théobald, que je n'avais pas encore considéré les choses à ce point de vue.

— C'est parce que vous avez plus de droits qu'aucune de nous...

Plus de droits à vous montrer satisfaite de votre rang. Telle fut l'aimable réponse.

Lady Théobald se reconnaissait cet avantage. Elle trouva l'idée des plus correctes, cependant ses manières devinrent de plus en plus froides tant que dura encore la visite. Si étrange que puisse paraître une semblable supposition, il faut bien convenir qu'elle avait le sentiment que miss Octavia Bassett était pour quelque chose dans l'abandon où tout le monde la laissait et aussi dans l'invention de ces *matinées* et dans la dérogation à toutes les coutumes établies depuis si longtemps à Slowbridge. C'était le résultat naturel des manières libres et de la frivolité de la Nevada. Elle allait même probablement jusqu'à concevoir une vague idée qu'Octavia était responsable de lord Lansdowne et du marquis de Lauderdale; que, sans elle, M. Burmistone n'aurait pas été élevé à Oxford, qu'il n'y aurait pas remporté de succès, et que personne n'aurait jamais su qu'il était le parent de gens si haut placés. Sans elle, assurément, il serait resté toute sa vie dans l'obscurité qui lui convenait.

— Je suppose, dit-elle plus tard à Lucia, que votre amie miss Octavia Bassett a eu l'honneur d'être admise à la confiance de M. Burmistone, et je ne doute pas qu'elle n'ait eu connaissance de la matinée projetée depuis plusieurs semaines.

— Je n'en sais rien, grand'maman, répondit Lucia, tout en rangeant ses lettres et rougissant de plus en plus, la tête penchée vers sa table. Elle se demandait, en tremblant, ce que dirait Sa Seigneurie si elle savait toute la vérité... si elle savait que c'était elle, sa petite-fille, qui jouissait de la confiance de M. Burmistone.

— Ah ! pensait-elle, comment oserais-je jamais le lui dire?

Ce même jour, Francis Barold vint, en se promenant, faire une visite à Oldclough, et, ainsi que l'avait annoncé mistress Burnham, lady Théobald apprit tout ce qu'elle désirait savoir et bien plus encore.

— Qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on m'a raconté de M. Burmistone, Francis? demanda-t-elle. On dit qu'il a l'intention de donner une matinée et que lord Lansdowne doit y être? Il a même fait répandre le bruit qu'ils étaient cousins.

— Est-ce Lansdowne qui a fait répandre... ou bien Burmistone?

— Il est probable que lord Lansdowne...

— Pardon, dit Francis Barold, en interrompant Sa Seigneurie et en fixant adroitement son lorgnon sur son œil pour la regarder. Je ne vois pas pourquoi Lansdowne y aurait objection. Pour dire la vérité, il aime beaucoup plus Burmistone que des cousins ne s'aiment en général. En ce qui me concerne, je trouve maintenant ces amitiés assez ennuyeuses, mais cela ne semble pas être l'avis de

Lansdowne. Ils ont été en pension ensemble, à ce qu'il paraît, puis ensuite à Oxford. Burmistone, à ce que disent père et mère, s'est très bien conduit à une certaine époque à l'égard de Lansdowne, qui était alors un peu fou. Quant à Burmistone « faisant répandre le bruit », c'est parfaitement absurde. Cet homme n'est point du tout un malotru, vous savez.

— Je vous en prie, Francis, ne dites pas *vous savez*. Pour ma part je ne sais que ce qu'il m'a été donné de voir, et je dois avouer que je ne me suis pas sentie prévenue en faveur de M. Burmistone. Pourquoi n'a-t-il pas jugé à propos de nous informer...

— Qu'il était le cousin au second degré de lord Lansdowne et qu'il connaissait le marquis de Lauderdale, grand'maman? interrompit Lucia avec vivacité. Est-ce que cela vous aurait prévenue en sa faveur? Est-ce que vous lui auriez pardonné, à cause de lord Lansdowne, d'avoir construit les moulins? Je... je voudrais bien être la cousine d'un marquis.

Tout cela était terriblement hardi.

— Puis-je savoir, dit mylady, de sa façon la plus imposante, depuis quand vous êtes devenue le champion de M. Burmistone?

Frances Burnett.

La suite prochainement.

FLEURS

ET PEINTURE DE FLEURS[1]

IV

On s'imagine aisément l'admiration que firent naître les fleurs, quand elles joignaient à leur beauté naturelle le mérite d'être aussi rares que les diamants et celui, parfois, de venir de contrées non moins lointaines. Un certain Bachelier fut longtemps regardé comme un homme heureux, parce qu'il était le seul à Paris à posséder des anémones. Il les gardait avec cette inquiétude jalouse qui fait partie, dit-on, du véritable amour, et, pour lui ravir quelques graines, il fallut qu'un autre fleuriste usât d'autant de ruses qu'un héros de vieille comédie italienne contre un tuteur soupçonneux. Ce fut surtout dans la haute magistrature que le goût passionné des fleurs se répandit, et il paraît qu'il y persista longtemps, puisqu'au siècle dernier, le président d'Orbessan faisait encore paraître un ouvrage, gracieux du reste, sur les roses. Au temps de la Bruyère, le fleuriste le plus renommé de Paris était aussi un homme de robe, nommé Caboust, sieur des Coteaux, avocat au Parlement. C'était lui, disait-on, qui avait fourni à l'écrivain son portrait fameux de l'amateur de tulipes : « Vous le voyez planté et qui a pris racine au milieu de ses tulipes et devant la Solitaire; il ouvre de grands yeux; il frotte ses mains; il se baisse; il la voit de plus près; il ne l'a jamais vue si belle; il a le cœur épanoui de joie; il la quitte pour l'Orientale; de là, il va à la Veuve; il passe au Drap d'or; de celle-ci à l'Agate; d'où il revient enfin à la Solitaire, où il se fixe, où il se lasse, où il s'assied, où il oublie de dîner; aussi est-elle nuancée, bordée, huilée, à pièces emportées; elle a un beau vase ou un beau calice; il la contemple; il l'admire. Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a un culte et une reli-

[1] Voy. *le Correspondant* du 25 juin 1882.

gion, revient chez soi fatigué, affamé, mais fort content de sa journée; il a vu des tulipes. »

La raillerie est charmante; mais en vérité la Bruyère, pour un moraliste qui connaissait les hommes et savait le nombre de leurs mauvaises passions, se montre bien dur pour une des plus innocentes assurément parmi les innombrables manières d'extravaguer. Les fleuristes, s'ils avaient daigné se défendre, auraient pu opposer à ses mépris bien des noms qu'il n'aurait pu récuser. Je ne parle pas de Richelieu qu'il a appelé, dans son discours à l'Académie française, « un génie fort et supérieur » : il était admirateur de tulipes, et il avait même donné le nom de *chancelière* à une espèce qui était très recherchée. Mais Condé lui-même, le protecteur de la Bruyère, « admirable, » dit-il, « et par les choses qu'il a faites et par celles qu'il aurait pu faire », était fleuriste; il est vrai que ce n'était pas les tulipes qu'il aimait : c'était les œillets; et il dut à cette passion non seulement des plaisirs dans la prospérité, quand il montrait ses riches parterres aux hôtes de Chantilly, mais encore, à ce que l'on dit, quelques consolations dans ses mésaventures. Durant sa captivité à Vincennes, la chambre qu'on lui avait donnée, ouvrant sur une terrasse où il allait prendre l'air, quand il était fatigué de ses longues lectures, il s'y distrayait en cultivant dans des pots sa plante favorite, dont il arrosait les pieds lui-même. Il riait le premier de cette occupation pacifique, et, comme la princesse de Condé s'efforçait pendant ce temps de soulever la Guyenne en sa faveur : « Aurais-tu pensé, disait-il à son médecin, que ma femme aurait fait la guerre tandis que je suis ici cultivant mon jardin? »

M[me] de Motteville ajoute qu'après que Condé fut sorti de Vincennes, on allait en promenade de Paris, où il était aussi populaire que Mazarin l'était peu, visiter l'appartement qu'il avait habité. M[lle] de Scudéry, qui achevait alors le *Grand Cyrus*, où elle peint, comme on sait, Condé sous les traits de son héros, y vint aussi, peut-être pour s'inspirer; et, voyant sur la terrasse les fleurs du prince, elle improvisa ce quatrain qu'elle écrivit sur une muraille :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagnait les batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait les murailles,
Et ne t'étonne plus si Mars est jardinier.

La mythologie était alors à la mode, et ces vers firent pâmer d'aise tous les beaux esprits. Mais, sans parler des dieux, ne puis-je remarquer qu'un fameux capitaine de l'antiquité a osé dire que la seule vue d'une rangée de marmites en bel ordre et luisantes

plaît à un homme d'esprit? C'est Xénophon, et il n'en avait pas moins conduit la retraite des Dix-Mille : après cela, qui pourrait trouver à reprendre, si le futur vainqueur de Rocroy aimait à faire croître un bel œillet, conformé selon toutes les règles, c'est-à-dire « large, rond, bien panaché et sans mouchetures? »

Les fleurs qui amusaient ainsi le loisir forcé des héros, avaient, dans le même siècle, mais un peu avant, servi à la fortune d'un plus humble personnage. Un certain Renard, valet de chambre de l'évêque de Beauvais, et qui avait ses entrées au Louvre à cause de sa place, sachant qu'Anne d'Autriche aimait beaucoup les fleurs, s'avisa de lui offrir chaque matin un bouquet de fleurs fraîches fleuries. La reine le reçut bien et lui fit d'abord quelques menus présents; puis, le prenant à la longue en amitié, elle lui donna la jouissance d'un terrain dans le jardin des Tuileries, sans doute afin qu'il y cultivât les fleurs plus à son aise. Il y bâtit une maison, et il embellit si bien son coin de terre, que ce lieu devint un rendez-vous de promenade pour les personnes, comme dit Guy-Joly, « de la plus haute qualité ». « On s'y divertissait », ajoute-t-il; « on y jouait; souvent même on y tenait des conférences sur les affaires du temps ». Rien n'était plus à la mode, sous la minorité de Louis XIV, que de se réunir à la maison de Renard. Les frondeurs y tenaient ces assemblées que Mazarin, à ce que dit Conrard, appelait le *Sabbat;* et ce fut là qu'eut lieu, entre autres aventures, la fameuse insulte du duc de Beaufort au marquis de Jarzé, qui faillit causer tant de duels et finit par l'exil du marquis dans ses terres. Cependant l'intrigant fleuriste faisait bonne chère à tous les partis et prospérait. A la fin, quand il fut devenu riche, il se fit peindre en jeune garçon, tel qu'il était jadis, présentant des fleurs à la Fortune; celle-ci toute souriante, recevait, d'une main, ce don fragile, et, de l'autre main, elle répandait vers le donateur une pluie abondante de bonnes pièces d'or.

Enfin, les fleurs, et cette fois, les fleurs peintes eurent leur part dans la plus célèbre galanterie de ce siècle. On sait que le marquis de Montausier, l'original, disait-on, du *Misanthrope*, et l'ami de Boileau, épousa, après quatorze ans d'attente, la fille aînée de Mme de Rambouillet, Julie d'Angennes, celle que ses amis appelaient la divine ou l'incomparable Julie. Vers la dixième année de ce long amour, le marquis de Montausier, revenu pour un temps à Paris de son gouvernement d'Alsace, pensa faire à Julie un présent pour sa fête; et, par une imagination digne des sept troubadours qui fondèrent les Jeux Floraux, il voulut joindre ensemble pour elle ce qu'il y a de plus délicat parmi les choses de l'esprit et parmi les choses de la nature, c'est-à-dire la poésie et les fleurs.

L'art charmant de peindre en miniature, qui avait été autrefois une des gloires de Paris :

Quell'arte
Che illuminare è chiamata in Parigi,

n'y était plus guères pratiqué depuis près de deux siècles. Mais les délicats n'en sentaient pas moins la différence entre les chefs-d'œuvre de patience ornés par nos vieux artistes de lettres aux couleurs vives et variées, d'initiales d'or et de pourpre, d'arabesques légères et de fines figures, et les livres nouveaux aux lettres uniformes pressées en lourdes lignes noires, avec leurs gravures sur bois rares et grossières. Il était indigne de Montausier de mettre entre les mains de Julie un de ces ouvrages qui sortent des presses chaque jour en foule, et dont le semblable pouvait être donné à mille autres femmes. Il lui fallait un livre qui ne fût que pour Julie, et qui ne lui parlât que d'elle-même. Par son ordre, on prit quatre-vingt-dix feuilles de vélin choisi. Sur l'un des premiers feuillets, il fit peindre une couronne de fleurs autour de ces mots formant titre : *La guirlande de Julie.* Sur un autre feuillet, un peu plus loin, un Zéphyre laissait tomber à terre une couronne défaite de fleurs plus petites, sur lesquelles il soufflait pour les disperser. C'était lui, c'était ce Zéphyre qui, en sa qualité de dieu, était chargé de la dédicace de l'ouvrage, et Montausier le fait parler ainsi dans le madrigal qui accompagne la figure :

Recevez, ô nymphe adorable,
Dont les cœurs reçoivent les lois,
Cette couronne plus durable
Que celle que l'on met sur la tête des rois.
Les fleurs dont ma main la compose,
Font honte à ces fleurs d'or qu'on voit au firmament;
L'eau dont Permesse les arrose,
Leur donne une fraîcheur qui dure incessamment;
Et, tous les jours, ma belle Flore,
Qui me chérit et que j'adore,
Me reproche avecque courroux
Que mes soupirs jamais pour elle
N'ont fait naître de fleur si belle
Que j'en ai fait naître pour vous.

Quant au corps de l'ouvrage, il était formé de vingt-neuf fleurs peintes, choisies avec soin parmi celles que Julie aimait le mieux; et chacune de ces fleurs était accompagnée d'une ou de plusieurs pièces de vers à la louange de Julie, composées ou par Montausier lui-même ou par les beaux esprits qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet.

Chapelain, Colletet, Scudéry, Malleville, y avaient travaillé; et l'on attribue parfois à Corneille lui-même la pièce de la tulipe, celle du lis et celle de l'immortelle blanche. Enfin, les vers furent copiés de la main de Jarry, alors justement renommé pour la beauté de son écriture, et le meilleur relieur du temps, Legascon, acheva l'œuvre en la couvrant d'un maroquin rouge à filets d'or, marqué au milieu avec le chiffre de Julie, aussi en or.

Il faut avouer pourtant que le Zéphyre, inspiré par Montausier, exagérait poétiquement, quand il parlait, dans le style alors en usage, de fleurs à rendre Flore jalouse. Quoique les fleurs de la guirlande de Julie soient loin d'être sans mérite, elles sont peintes avec un peu de sécheresse, autant que j'en puis juger par quelque copie que j'en ai vue[1], et elles n'ont pas, par exemple, le charme naïf et délicat des fleurs de Jean Poyet. Il est vrai que leur auteur, Nicolas Robert, n'avait fait que par exception une œuvre d'art pur, comme celle-ci : c'était surtout un peintre botaniste. Gaston d'Orléans, l'oncle du roi, très grand amateur de jardins et de fleurs, l'avait attaché aux magnifiques jardins qu'il avait à Blois, et l'occupait à peindre, sur des feuilles de vélin, les plus brillantes et les plus rares parmi les fleurs nouvelles. Mais il arriva qu'un jour le protecteur et le protégé apprirent ensemble à estimer aussi la beauté plus simple des herbes des champs. Gaston d'Orléans aimait à herboriser dans la campagne; une fois qu'il s'était éloigné du château et que, traversant la superbe allée d'ormes qui unissait ses jardins à la forêt voisine, il avait poussé jusqu'au parc de Chambord, il remarqua une espèce de trèfle que l'on appelle le trèfle semeur, et qui est le *trifolium subterraneum* de Linné. C'est une plante commune dans nos climats, où elle donne, vers la fin de mai, de minces fleurs blanches disposées au bout des tiges en forme de petite fraise. Elle n'a rien qui la distingue des autres espèces de trèfle, dont elle est une des plus humbles, jusqu'au moment où ses fleurs tombent. Alors le pédoncule de la fleur se recourbe, et l'extrémité de son bouquet, qui seule porte des graines, vient toucher le sol et s'enfonce dans la poussière; en même temps, l'enveloppe des autres fleurs, qui ne sont pas fécondes, allonge de légers filaments autour des semences, qui se trouvent, par ce moyen, et enterrées, et défendues des insectes par une sorte de grille fine. Ainsi, quand la plante meurt, elle a assuré, par des semailles prévoyantes, une descendance de sa race au lieu même où elle a vécu; et on la rencontre souvent, en vastes îlots, nés d'un seul pied, au revers des fossés des champs, dans les pâturages et sous les bois.

[1] L'original appartient à la famille d'Uzès.

Gaston d'Orléans fit remarquer à son peintre de fleurs ces minuscules merveilles, et Robert fut, dit-on, si frappé de la beauté départie à ce simple brin d'herbe, qu'il cessa de peindre uniquement les nobles fleurs qu'il avait jusque-là seules aimées ; et, secondé par les botanistes éminents que Gaston attirait près de lui, Brunyer, Laugier, Morison, Marchand, il peignit sur des feuilles de vélin les fleurs de toute sorte que lui fournissaient les jardins, la campagne, les bois et les rives du Blaisois et de l'Orléanais. Il commença ainsi une collection à laquelle il travailla trente ans, et qui, continuée après lui par d'autres peintres, par Joubert, puis par Aubriet, le compagnon de Tournefort dans le Levant, devint la plus belle collection de plantes peintes qui peut-être existe au monde. Après avoir été longtemps au château de Versailles, où elle avait été transportée à la mort de Gaston d'Orléans, avec ses autres collections, elle est maintenant au Jardin botanique de Paris.

Après la perte de son premier protecteur, Nicolas Robert en avait trouvé un second dans le roi lui-même, qui, sur l'avis de Colbert, lui fit allouer 100 francs pour chaque fleur peinte, comme Gaston l'avait fait ; et peut-être qu'en lui accordant cette faveur, Louis XIV se souvenait que dans son enfance, lui aussi, il s'était essayé à la peinture de fleurs. Il y avait même pris tant de goût qu'on avait fait venir de Liège un Flamand, nommé Goswin, qui resta quelque temps à la cour, pour être son maître en cet amusement. Aussi, il eut toute sa vie l'amour des fleurs, quoiqu'il ne se plût pas à leurs parfums, « ne pouvant souffrir », dit Saint-Simon, « que la fleur d'oranger » ; et il tint toujours en estime particulière la peinture de fleurs, le seul genre qu'il ne dédaignât pas parmi ceux cultivés par les Hollandais.

V

Ces distractions étaient bonnes « à cet âge, où », comme dit Fléchier, « les rois n'ont pas encore l'éclat et la pompe de la royauté, mais seulement ces agréments que l'âge donne » ; mais quand Louis XIV eut passé l'enfance, sans quitter tout à fait le domaine des fleurs, il aima la magnificence des palais et des jardins qui prirent sous son règne un nouveau style.

L'élégance recherchée et fine des châteaux et des jardins de Fontainebleau, de Chambord ou d'Anet avait pu convenir aux petites cours voluptueuses, vives et galantes de François I[er] ou d'Henri II. Elle n'allait plus avec la majesté pompeuse de la royauté nouvelle. Ce que les deux Mansard et Perrault firent pour l'architecture, Le Nôtre le fit pour les jardins. Afin de correspondre aux solennelles

façades des châteaux, ornées de colonnes et de pilastres disposés régulièrement, il étendit devant elles, au pied des terrasses, de longues allées de hêtres, d'ormes, de tilleuls ou de marronniers; et, de même que les architectes rompaient leurs lignes droites par quelques pavillons et les variaient par des statues, Le Nôtre coupait de loin en loin ses rangées d'arbres par des bassins, des pelouses, des fontaines monumentales, des jets d'eau, des dieux en bronze ou en marbre, et de beaux vases. Les anciennes palissades italiennes lui servirent à former des salles de verdure : on en fit les murailles assez hautes pour arrêter le vent, assez basses pour y laisser donner le soleil, qui est doux dans nos climats. La raison et le goût de la grandeur, qui dominaient dans ces jardins, y réglaient la place des fleurs. Près du bâtiment principal, sous les yeux du maître, et encore en vue de ces cloîtres verts, qui étaient comme les dépendances du palais pour les beaux jours, on déployait leurs parterres aux riches couleurs. Des lignes de buis d'un dessin souple et large formaient des compartiments symétriques, où chaque espèce avait sa place, comme les sujets d'un État bien ordonné. Au bord des plates-bandes, on faisait des tapis avec l'oreille-d'ours, la violette de mars, l'hépatique, la marguerite, la pensée; ou l'on disposait en échiquier les tulipes, les narcisses, les hyacinthes, les anémones, fleurs à variétés précieuses, faites pour être admirées une à une et de près; derrière ces plantes basses, fleurissaient le chrysanthème, la rose d'Inde, l'œillet des poètes, l'amaranthe, le lis, l'impériale. Enfin, au milieu, dans le centre même du parterre, on formait des massifs avec des plantes de haute taille, telles que le tournesol, ou avec des plantes grimpantes supportées par des baguettes, le volubilis, le jasmin, le chèvrefeuille, la capucine. Cette disposition avait sa beauté : grâce à elle, on apercevait du château, au milieu de la verdure que des bois prolongeaient à l'horizon jusqu'à la faire paraître aussi étendue que la mer, des monticules de fleurs dispersés comme des îles, et, comme des îles aussi, inclinés du centre vers leurs bords.

Ce goût du grand et du simple, qui se manifestait dans l'extérieur des édifices et dans leurs alentours, n'y paraissait pas moins à l'intérieur, dans l'ornementation des appartements. On y retrouvait le même esprit d'ordre qui réglait l'ordonnance des jardins. Dans les grandes salles, dans les galeries des châteaux et des palais destinées à des réunions solennelles et à des fêtes, les fleurs n'occupaient pas la première place; on la réservait pour des peintures magnifiques et nobles. Sur les vastes plafonds, sur les larges panneaux des murailles, on déployait, dans des encadrements de sculpture dorée, d'imposantes scènes d'allégorie, de mythologie

ou d'histoire antique; c'était l'affaire des Lebrun, des Lafosse et des Bourdon. Mais, en des endroits moins en vue, au-dessus d'une porte, aux angles d'un plafond, entre deux fenêtres, on mettait, dans un tableau de petite dimension, soit quelque vue de monuments à l'antique dans un paysage, soit une bataille traitée lestement, soit enfin des fruits et surtout des fleurs; ou encore, on faisait courir de longues guirlandes de pilastre en pilastre, comme une immense couronne pendante, autour des salles. Les héros étaient bien sévères; il n'était pas de trop que des fleurs, épanouies sous une main habile, vinssent jeter au milieu d'eux la grâce de leurs nuances et la souplesse de leurs contours. Pour cela, on s'adressait à un peintre originaire de Lille, à J.-B. Monnoyer; il est resté populaire et, comme de son temps, on l'appelle encore quelquefois simplement Baptiste.

Cependant les fleurs n'étaient pas toujours employées à accompagner seulement la grande peinture. Si les sujets héroïques convenaient dans les palais et les châteaux des grandes familles, parce qu'ils y étaient en rapport avec la noblesse et l'opulence de la maison, ils eussent été déplacées dans des maisons plus modestes et dans des appartements destinés à des réunions plus familières. Or, depuis un siècle, le goût des réceptions, que les rois et les princes avaient d'abord été seuls à connaître, s'était étendu et avait gagné toutes les classes riches. Le désœuvrement d'une ville devenue populeuse, la curiosité croissante des affaires de l'esprit, l'habitude de la politesse que l'on prenait à la cour et qui s'imitait de proche en proche, avaient multiplié les relations de société, qui étaient alors chose presque nouvelle. On avait pris goût à se trouver ensemble, simplement pour se divertir, pour briller par la beauté ou par l'esprit, pour effleurer les sujets à la mode, pour apprendre les nouvelles, pour causer enfin. On s'assemblait d'abord à cet effet dans la chambre à coucher de la maîtresse de la maison qui recevait les hôtes assise sur un lit, dans une alcôve entourée de colonnettes de cuivre ou de bois sculpté, et décorée de vases de fleurs. Les choses ne se passaient pas autrement dans la fameuse chambre bleue de Mme de Rambouillet; et même, si l'on en croit Tallemant des Réaux, cette femme célèbre, dont on trouve à citer le nom si souvent dans l'histoire de nos lettres, aurait été maîtresse dans l'art de donner à une maison une heureuse ordonnance et à une chambre un aspect agréable. « C'est d'elle », dit Tallemant, « qu'on a appris à mettre les escaliers à côté, pour avoir une grande suite de chambres, à exhausser les planchers et à faire des fenêtres hautes et larges, vis-à-vis les unes des autres. » Et il ajoute : « C'est la première qui se soit avisée de faire peindre une chambre d'autre cou-

leur que de rouge ou de tanné. » Cependant on ne tarda pas à délaisser la chambre à coucher pour les réunions de société et à leur réserver un appartement qu'on appela le salon et que, dès l'origine, chacun mit tout son soin à embellir. Les uns le tendirent à l'antique de tapisseries de Flandre ou de France; d'autres couvrirent les murs de cuir imprimé de dessins et de fleurons à la façon des cuirs de Cordoue. Mais la mode qui l'emporta, fut de faire peindre les murailles d'une couleur blanche argentée, sur laquelle s'enlevaient, au milieu de bordures sculptées, des arabesques d'or, des guirlandes et des bouquets de fleurs.

Qu'il s'agît d'accompagner de guirlandes un sujet héroïque ou d'orner un salon de gracieux bouquets, c'est dans la décoration des appartements que Monnoyer excella. Il ne fit guère de tableaux de chevalet; on ne cite de lui qu'un ou deux bouquets entrepris pour le pur amour des fleurs et quelques couronnes de fleurs dont il entoura des Vierges de Lafosse ou de Stella. En retour, ses panneaux d'ornement et ses dessus de porte sont très nombreux. Il est même parfois difficile de distinguer ce qui lui appartient parmi ceux qui nous sont parvenus de son temps; car il ne signait pas ses œuvres, et sa facture est assez inégale. Quelquefois il jetait une guirlande à plein pinceau; d'autres fois il copie les fleurs avec une exactitude si vivante, qu'elles feraient illusion à un botaniste scrupuleux. Personne n'était habile comme lui à faire briller, sur un fond sombre ou de verdure, la blancheur argentée d'une hyacinthe, la nacre luisante d'une tulipe ou la chair délicate d'une anémone ou d'une rose. On voit fondre au soleil, sur ses fleurs, les gouttes de rosées dont le matin les avait trempées; et la poussière parfumée que recherchent les papillons et les abeilles semble flotter autour de leurs étamines. On discerne sous l'épiderme des pétales ces filaments légers qui les parcourent et qui transparaissent à la lumière comme les veines sous une peau fine. Il transportait sur sa toile toute l'intensité de la vie obscure qui anime les fleurs naturelles, et elles naissaient sous son pinceau aussi fraîches que dans les jardins. Ses bouquets n'ont même pas, comme ceux de certains Hollandais qui donnent à leurs fleurs un charme plus intime, cette langueur et cette fatigue légère qui paraît en presque toutes les fleurs, sitôt qu'elles sont coupées; il aurait craint d'amoindrir, sans doute, par ce trait de faiblesse, l'éclat et la dignité qu'il leur prêtait. Des contours harmonieux, des attitudes heureuses, des nuances caressantes à la vue, des oppositions de couleurs muettes ou chantantes, voilà ce qu'il rend dans les fleurs avec amour. Ses bouquets et ses guirlandes sont, avant tout, une occasion, pour son pinceau, de marier de belles lignes et de belles couleurs; le triomdhe de son art est l'ordonnance, et c'est surtout l'aspect de la

richesse qu'il se plaît à donner à ses tableaux. Aussi, les fleurs aux tiges fermes, aux calices bien formés, aux larges pétales, le pavot, l'anémone, la tulipe, le tournesol, l'iris, l'impériale, sont-elles ses fleurs favorites. S'il y mêle des fleurs douces, le jasmin, l'églantine, la jacinthe, l'œillet, le pois de senteur, le chèvrefeuille, la clématite, il met une adresse infinie à faire dominer sur celles-ci les fleurs les plus magnifiques d'aspect et les plus graves : il en use un peu comme les peintres d'histoire faisaient des figures jeunes ou féminines, qu'ils opposaient, pour adoucir la sévérité de leurs peintures, aux traits larges et accentués des héros. Une frêle jonquille pliera auprès de la tige épaisse et contournée d'un pavot; les étoiles d'une tubéreuse feront contraste avec la molle rondeur d'une rose; les clochettes rouge sombre d'une impériale pendront au-dessus de cyclamens blancs comme du lait; ici, une vrille de chèvrefeuille enveloppe le pied d'un lis, enroulée autour de lui comme un lierre autour d'une statue; là, un simple jasmin passe en écharpe devant un groupe de tulipes aux raies brunes et richement dorées; ailleurs, un tournesol s'élance magnifiquement du milieu d'un groupe de fragiles et modestes pensées.

Les fleurs de Monnoyer sont de grandes dames, et de grandes dames d'un temps où la beauté n'allait pas sans noblesse, et où Saint-Simon, faisant le portrait de la duchesse de Bourgogne, ajoutait, pour dernier trait, qu'elle avait « une marche de déesse sur les nues ». Elles ont la simplicité exquise qui vient d'un usage parfait du monde; elles n'ont pas la simplicité naïve qui touche dans les fleurs des champs. Il a beau les jeter quelquefois avec une apparent désordre dans une modeste corbeille d'osier tressé; elles sont charmantes en ce négligé; mais il leur va mieux d'être rassemblées dans un vase de bronze ou de marbre, orné de lions, d'amours, de satyres et de bacchantes, ou dans une potiche de Chine à pied doré, dont l'émail reflète leurs nuances en les adoucissant. Parfois la gerbe et le vase qui la porte se détachent sur un beau ciel. D'autres fois une tenture lourde et frangée d'or tombe au fond du tableau, et recouvre à demi une console de marbre rare aux larges veines; entre les plis majestueux de l'étoffe roulent des fruits choisis, un melon ouvert dont on voit la chair fondre, des pêches, des coings, des grenades montrant leurs perles, des raisins d'Espagne transparents sous leur écorce tachée, des noix dont l'une est brisée. Il arrive qu'un morceau d'armure, égaré parmi ces objets innocents, fasse entendre que cette belle récolte ne vient pas du marché vulgaire, mais du jardin d'une noble maison; ou encore, un oiseau rare, délices du maître sans doute, un paon, un perroquet, un faisan doré, errant au milieu des fleurs et des fruits, mêle

à leur éclat des nuances plus métalliques et moins douces. Baptiste est le Lebrun, ou, si l'on veut, le Rigaud des fleurs; il dut plaire en son temps plus qu'en tout autre, et il y passa pour avoir touché la perfection dans son art. Je ne sais pourtant si quelque fleuriste ne hochait pas la tête à toutes ces richesses, quand le peintre osait, ce qui arrivait parfois, mêler, comme au jardin des Hespérides, des fleurs du printemps avec des fruits qui ne mûrissent qu'à l'automne. Passe encore de joindre à des raisins ou même à des noix vertes quelques-unes des dernières roses. Mais, quand l'amateur méticuleux voyait des noisettes, des melons, des pêches, au pied d'un vase où s'épanouissaient des crocus, des jacinthes, des primevères, des lis et des anémones, j'imagine qu'il devait être aussi choqué que Boileau, quand il voyait les romanciers d'alors donner,

Ainsi que dans Clélie,
L'air et l'esprit français à l'antique Italie.

La vie de Monnoyer fut très simple, et il y a peu de chose à en dire. Il était au milieu de sa carrière, et son talent l'avait mené à l'Académie de peinture, avec le titre de conseiller, quand il quitta la France. Voici dans quelles circonstances. Pendant que lord Montaigu, fameux par sa grande fortune et par son goût pour les arts, était à Paris, son hôtel de Londres fut incendié, et il résolut d'en faire, en le rebâtissant, un monument qui fît honneur à son pays. Louis XIV, songeant aussi à la France, s'engagea à contribuer à la reconstruction pour la moitié de la dépense, si lord Montaigu consentait à se servir exclusivement d'artistes français. Le duc accepta, et il choisit, pour la peinture, Lafosse, Rousseau et Monnoyer. Lafosse peignit dans le grand salon la naissance de Minerve en présence des dieux, dans le grand escalier l'apothéose d'Isis, et dans le vestibule la chute de Phaéton. Rousseau orna le salon et l'escalier de riches décorations d'architecture, ce qui était son genre de talent; et Monnoyer, enfin, fut chargé de mêler à toutes ces magnificences ses plus frais bouquets et ses plus gracieuses guirlandes. Ce fut un de ses meilleurs ouvrages, et il s'y surpassa lui-même, si l'on en croit le goût éclairé d'Argenville. L'hôtel de Montaigu, qui, remanié dans le style grec, est à présent le Musée britannique, attira, lors de sa construction, l'attention de tout Londres. Le roi Guillaume III vint deux fois visiter les peintures des artistes français; et, comme il aimait les fleurs, n'eût-ce été qu'en souvenir de ses beaux jardins de Hollande, il goûta le talent de Monnoyer. La reine Marie, surtout, lui montra une grande faveur; elle aimait, dit-on, à le voir travailler; elle lui fit faire sous ses yeux une bordure de fleurs pour une glace destinée

à son palais de Kensington, et il peignit plusieurs panneaux de fleurs pour les salles du château de Hamptoncourt, où elle rassemblait ses magnifiques collections de porcelaines. Enfin il trouva une occupation nouvelle dans sa collaboration avec Kneller, le peintre de portraits à la mode en Angleterre en ce temps-là.

Ce Kneller, originaire de Lubeck, après avoir passé quelques années en Hollande, était venu chercher fortune à Londres. Il avait réussi, avait été nommé peintre du roi après la mort de son compatriote Lely, et menait grande vie. Il peignait d'une manière facile, où l'on sentait l'imitation de Van Dick, les beautés de la cour de Guillaume III. Car il en était à cette cour ce qu'il en avait été, si l'on en croit Hamilton, à la cour de Charles II : « Pour les beautés, il n'y avait qu'à se tourner pour en voir. » Kneller n'était pas homme à en diminuer le nombre; car il était de ces peintres que les Anglais appellent *lady-menders* [1], et il faisait tout pour flatter ses modèles. Entre autres moyens, il avait imaginé, pour les embellir, de les placer dans un beau jardin, au milieu des fleurs. Mais, comme les fleurs n'allaient pas à son pinceau trop rapide, il fut heureux d'emprunter la main de Monnoyer et d'ajouter ainsi au prix de ses tableaux. Cette mode gracieuse ne pouvait manquer de plaire parmi les Anglais, naturellement amateurs de vie en plein air, de fleurs et de jardins; et il ne fut grande dame qui ne voulût, quand elle se fit peindre, être représentée dans un jardin, penchée vers un buisson de roses, ou un bouquet à la main, marchant au long d'une rangée de vases remplis de fleurs épanouies.

Monnoyer n'avait pas quitté Paris sans esprit de retour, et il y fit plusieurs voyages. Mais un artiste reste volontiers où on l'admire, et Monnoyer mourut en Angleterre. En France, il n'avait trouvé d'imitateurs que dans sa famille. Un de ses fils, Antoine, fut peintre de fleurs comme lui; un autre apprit aussi la peinture; mais celui-ci se fit Dominicain, fut envoyé à Rome, et, laissant les fleurs pour les sujets de religion, peignit sur les murailles de son couvent la vie de saint Dominique.

Baptiste eut dans son gendre, Blain, que l'on appelait de Fontenay, un élève qui profita mieux de ses leçons que ses fils eux-mêmes. Né à Caen d'une famille protestante et entré assez jeune dans l'atelier de Monnoyer, il devint amoureux de la fille de son maître, et il l'épousa, après avoir changé de religion. Il succéda à Monnoyer dans la faveur de Louis XIV, et, comme lui, peignit pour les châteaux du roi, à Fontainebleau, à Trianon, à Versailles, surtout à Marly. Ses contemporains l'estimaient à l'égal de son

[1] Réformateurs, raccommodeurs de dames.

beau-père, et il est peut-être l'auteur de plusieurs tableaux qu'on attribue à présent à Monnoyer.

Enfin, Desportes, le peintre d'animaux, qui, comme Monnoyer, était Flamand, peignit quelquefois des fleurs ; mais ses fleurs sont loin d'être aussi vraies et surtout aussi fines que celles de Monnoyer ; les talents sont divers : il allait mieux à Desportes de caresser du pinceau le plumage chatoyant d'un perdreau rouge ou le poil soyeux d'un épagneul que l'incarnat d'une rose ou le velours bleu d'un iris.

Au reste, l'amour des fleurs, qui avait fait faire, un demi-siècle auparavant, tant d'innocentes folies, cessait d'être à la mode ; et l'on commençait à mettre ceux qui conservaient ce goût gothique au rang de ceux qui portaient encore de vastes perruques et des canons enrubannés. Dès la fin du dix-septième siècle, les fleuristes restés fidèles aux tulipes, aux œillets et aux anémones, se plaignaient de ce qu'ils appelaient « l'indifférence du temps présent pour la beauté ». L'un d'eux, qui écrivait sur les tulipes, après avoir fait l'éloge de sa plante favorite, ajoutait tristement : « Mais que m'a servi de vouloir parler de la dignité de cette fleur, puisque, dans ce siècle, il se trouve si peu de gens qui se portent à les aimer ? » — « Il semble que les tulipes », disait-il encore, oubliant le culte dont elles avaient été un moment l'objet : « il semble que les tulipes n'aient été apportées en Europe que pour être le but et le mépris de la plupart des hommes ; et cette belle étrangère n'a pas trouvé plus de bonheur en cette troisième partie du monde que la belle Angélique de l'Arioste, qui, après avoir couru de province en province, pour y trouver un asile, n'y rencontra enfin que des misérables, qui l'exposèrent pour servir de pâture à un monstre marin ».

A mesure que les fleurs cessaient d'inspirer un amour particulier entre les objets inanimés, on voyait de moins en moins, comme il est naturel, des artistes s'appliquer exclusivement à les peindre, et la peinture de fleurs venait aux mains des peintres de natures mortes. Déjà Blain de Fontenay avait aimé à mêler à ses bouquets des aiguières, des bustes, des armes, des instruments de musique. Plus on alla, plus ces accessoires envahirent la toile aux dépens des fleurs, qui perdirent de leur importance et arrivèrent à servir seulement à quelque contraste. Par exemple, si l'on peignait une lyre antique aux dorures rares et mi-effacées, couchée, avec un hautbois, une flûte, un tambour de basque, sur une draperie de velours, on mettait auprès un bouquet de fleurs pour relever par quelques nuances vivantes ce sujet un peu mort ; ou bien, on exprimait par le moyen des fleurs une pensée triste ou riante : triste, si l'on opposait à

leur brillante fragilité une tête de mort, une sphère, un livre à la couverture vieillie et froissée ; riante, si un bouquet placé avec soin dans un pot de terre vernissée accompagnait un flacon, un pâté entr'ouvert, quelques fruits, repas d'un sage heureux qui savait faire déjeuner ses yeux comme son palais. C'est ainsi que composaient les Pillement, les Bachelier, les Roland de la Porte, les Bellangé, lorsqu'ils s'essayaient à peindre la nature morte, et tâchaient d'imiter, non sans encourir les boutades de Diderot, les petites merveilles de l'inimitable Chardin.

Chassées du grand art, les fleurs se réfugièrent encore une fois dans les arts secondaires.

La grâce et la vérité que Monnoyer donnait à ses bouquets avaient fait paraître les défauts des décorations dont on avait paré jusque-là les meubles, les tentures, les étoffes et les bijoux. On avait abandonné, grâce à lui, les lourdes guirlandes encore compassées par l'imitation des guirlandes antiques sculptées, et les bouquets symétriques portant sur des tiges inflexibles des feuilles d'un vert à peine varié de brun et de jaune avec de larges fleurs sur lesquelles ne jouait aucune ombre. La fondation, par Colbert, de ce que l'on appela la manufacture des meubles de la couronne, consomma la réforme. On réunit là, aux Gobelins, d'abord sous la direction de Lebrun, puis sous celle de Mignard, toutes sortes d'ouvriers, « bons peintres », comme dit l'acte de fondation, « maîtres tapissiers de haute lisse, orfèvres, fondeurs, lapidaires, graveurs, menuisiers en ébène et en bois, et autres bons ouvriers en toutes sortes de métiers ». On y fabriquait, outre des tapisseries, non seulement des objets d'ameublement, tables, bureaux, armoires, consoles, mais aussi des étoffes d'or et d'argent, des soieries, des brocarts, des dentelles, des velours. Le goût qui régnait parmi les ouvriers était naturellement celui de la cour, et tout ce qui était fleur était à la manière de Monnoyer. Cette manufacture étant une sorte d'école pour les arts du mobilier, les dessinateurs qui s'y formaient allaient porter le style du maître dans tout le royaume. A la Savonnerie, à Beauvais, où l'on faisait des tapisseries de basse lisse pour servir de tapis d'appartement ou de couvertures de meubles ; à Tours, à Orléans, à Lyon, qui fabriquaient les soies brochées ; à Chantilly, à Alençon, à Argentan, à Valenciennes, d'où venaient les dentelles, on dessina les fleurs à la façon de Monnoyer. Une révolution rapide et toute pacifique changea ainsi tout le domaine des fleurs peintes ou tissées et pénétra dans ses provinces les plus éloignées. Les miniaturistes, qui peignaient les éventails ou le dessus de ces boîtes qu'il fut élégant, pendant quelques années, de porter dans ses poches, imitèrent les bouquets et les couronnes

de Monnoyer ; les graveurs aux gages des libraires ornèrent leurs vignettes de fleurs moins lourdes ; et les carrossiers eux-mêmes, se faisant presque artistes, jetèrent des guirlandes plus naturelles sur les panneaux des chaises à porteurs et des carrosses.

Enfin Monnoyer eut, par hasard, une influence assez directe sur l'art charmant de l'orfèvrerie. Il avait un de ses parents, nommé Robert Vauquier, orfèvre à Blois, ville alors renommée pour les bijoux et en particulier pour les montres, qui passaient même pour y avoir été inventées. Ce Vauquier commença par graver plusieurs compositions de Monnoyer, s'appropria sa manière et fit paraître à son tour un livre de fleurs ; puis, un de ses confrères, Jean Toutin, ayant découvert l'art de décorer les bijoux de peintures sur émail, il se fit peintre et orna de fleurs sur émail ses colliers, ses bracelets, ses boîtiers de montres, ses pendants d'oreilles. Les joailliers de Blois et des villes alors ses rivales en orfèvrerie, Orléans et Châteaudun, se mirent aussi à peindre en miniature, et l'on ne vit que bijoux embellis de fleurs peintes. Pierre Chartier, de Blois, se rendit surtout célèbre par son talent en ce genre, et il avait peint, sur une boîte, une guirlande de fleurs, qui était, au dire de Félibien, « l'ouvrage le plus petit et le plus achevé qu'on ait fait en cette sorte de peinture ».

Peu à peu, cependant, les traditions s'affaiblirent, et l'on s'éloigna insensiblement de la manière exacte et grave de Monnoyer. L'amour du doux, du gracieux, du facile, avait succédé à l'amour du vrai et du noble ; et il fallut que les fleurs elles-mêmes obéissent au caprice du temps. Les mœurs n'étant plus les mêmes, on avait changé la façon de disposer et d'orner les appartements ; on ne tenait plus à ces vastes galeries qui, au siècle précédent, servaient à des assemblées solennelles et à des fêtes nombreuses ; on préférait diviser les maisons en salles de médiocre dimension, en boudoirs, en petits salons, en cabinets, propres aux réceptions particulières, aux rendez-vous intimes, aux réunions composées de peu de personnes, où l'on discutait, entre soi, des questions nouvelles et hardies. Ce que l'on recherchait surtout dans la décoration et dans l'ameublement, c'était la grâce, et ce que l'on nommait la singularité. Les plafonds ne portaient plus ces majestueuses peintures à personnages, qui semblaient prêts à tomber sur la tête des gens assemblés : on les faisait blancs ou d'une teinte légère de bleu de ciel avec des oiseaux et des amours. Le principal ornement consistait, pour les murailles, en glaces qui égayaient et agrandissaient les salles en répétant les meubles, les tentures, les lustres et les flambeaux de bronze doré ornés de fleurs en porcelaine, les costumes et les visages ; même au-dessus des portes, on ne mettait plus guère de fleurs, comme au

temps de Monnoyer; on préférait y placer des scènes galantes de Watteau, de Pater ou de Lancret. On jetait seulement, sur les panneaux étroits et peints d'un ton doux à l'œil, gris de lin, rose, jonquille ou soufre tendre, de très légères guirlandes; et pour aller avec un fond si délicat, il fallait choisir des fleurs de nuances fines, qu'on avait soin d'amollir encore; par exemple, on aimait à mêler des roses blanches ou d'un incarnat pâle avec des bleuets à teinte effacée. Ce n'est pas que ces décorations ne soient parfois charmantes; mais les fleurs qui les composent ne se sont épanouies dans aucun jardin; aucune brise ne les a jamais caressées; aucune rosée n'est venue tomber sur elles au matin; elles sont faites pour aller avec les nymphes de Boucher dont l'air n'a jamais touché les chairs roses, ni le soleil doré le teint trop délicat.

Pour voir renaître la peinture de fleurs véritable, il faut approcher de notre siècle, et arriver au temps où J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre répandirent l'amour de la nature et rendirent la botanique populaire, en exposant, avec les charmes d'un style nouveau, les merveilles découvertes depuis deux siècles dans le monde végétal par la science. On se reprit à aimer, cette fois, non seulement les fleurs des jardins, mais toutes les plantes des champs, et cela, non plus pour leur éclat, mais pour elles-mêmes, avec cette pointe de sentiment qu'on mettait alors partout. Des Hollandais, derniers élèves de Van Huysum, Van Spaendonck, Van Daël, Elliaerts, ramenèrent les premiers chez nous le goût des fleurs peintes. Les Français vinrent ensuite : ce fut d'abord Redouté, qui fut moins un peintre de fleurs qu'un botaniste à main légère; Saint-Jean, de Lyon, qui essaya de faire exprimer à ses fleurs, baignées d'une lumière dorée, une pensée ou un sentiment, oubliant peut-être que la grâce se suffit à elle-même, et, pour ne rien dire, n'en est pas moins charmante; puis une foule d'autres s'efforcèrent après eux à donner aux fleurs l'immortalité passagère dont l'art dispose. Mais je m'arrête au seuil de notre siècle, comme disent les poètes; ce n'est pas à nous de raisonner sur nos sentiments :

Nous aimons, c'est assez; chacun à sa façon.

Ce sera l'affaire de nos arrière-neveux, si la vie qui va se compliquant de plus en plus, leur laisse encore un peu de ce bien, déjà si rare de nos jours, pourtant si précieux à l'ami du beau, je veux dire du loisir, ou, si l'on aime mieux, du temps à perdre. On a presque toujours un peu mauvaise grâce à parler de soi-même; nous serons plus à l'aise avec les Flamands et les Hollandais.

LOIR-MONGAZON.

MACHIAVEL

SES DOCTRINES ET SA MÉMOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX [1]

III. LE CONFLIT DES THÉORIES DE MACHIAVEL AVEC L'OPINION

I

Du vivant de Machiavel, le public n'a connu de lui que l'*Art de la guerre* [2] et la *Mandragore* [3]. Ses trois principaux ouvrages, l'*Histoire de Florence*, les *Discours sur la première décade de Tite Live* et le *Prince*, parurent en même temps [4], à Florence et à Rome

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai et 10 juin 1882.

[2] 1 vol. in-12. Florence, 1521, chez les Junte.

[3] Sans lieu ni date.

[4] *Opere varie*, Firenze, per Bernardo di Giunta, 1531-1532, trois parties in-4°. La première contient les *Discours*; la seconde, l'*Histoire de Florence*; la troisième, le *Prince* avec la vie de Castruccio Castracani. L'édition de Rome, 1531-1532, chez Blado d'Asola, a également trois parties in-4°, réimprimées à Venise en 1540, *in casa de' figliuoli d'Aldo*, en quatre parties in-8°, et en 1550, sans lieu ni nom d'imprimeur, en cinq parties in-4°. Cette dernière édition, dite *della testina*, parce que le titre est orné d'un portrait de Machiavel, est l'édition que cite toujours le Dictionnaire *della Crusca*. Elle est en quelque sorte consacrée en Italie, où elle est estimée. Cependant il est à supposer qu'elle est de Genève. Quant aux deux éditions de 1531-1532, quoique celle de Rome porte la date du 18 octobre et celle de Florence, la date du 10 novembre, on considère celle de Florence comme l'édition originale. Il est vrai qu'elle a le mérite de sortir des presses des Junte.

A partir de 1550, les éditions collectives ou partielles des Œuvres de Machiavel se multiplient ainsi que les traductions en diverses langues. Le nom de l'auteur est dès lors célèbre.

(1531-32), avec un privilège de Clément VII. Il y avait quatre ans que l'auteur était mort. On ne sache pas qu'il y eût en circulation auparavant des copies de l'*Histoire* et des *Discours*, quoique celles du *Prince* existassent en nombre. On en conserve deux à la bibliothèque Laurentienne de Florence, toutes les deux de la main de Buonaccorsi. L'une est ornée d'une lettre du copiste à Pandolfo Bellacci; Buonaccorsi lui envoie cet opuscule « nouvellement composé ».

La publicité obtenue par le *Prince* était moindre qu'on ne serait tenté de l'imaginer par le bruit qu'il a fait depuis. Elle était limitée, à ce qu'il semble, à quelque vingtaine d'exemplaires, et peut être comparée à la publicité des manuscrits avant la découverte de l'imprimerie. Ceux qui avaient eu communication du *Prince* étaient quelques amis, quelques humanistes, de rares hommes d'État. Comme la plupart ont laissé des écrits ou des souvenirs, leur voix peut un moment faire illusion sur le nombre des lecteurs de l'ouvrage. L'opinion y était étrangère. Même auprès de ceux qui l'avaient lu ou entendu commenter dans un cercle ou dans une chaire, il paraît n'avoir été qu'une distraction, une œuvre passagère, à laquelle on n'attachait pas d'importance. Elle ne disait rien d'inouï, au moins on le croyait. Les idées qu'elle contenait étaient les idées courantes, à Florence et dans le monde politique du temps, pas dans la foule, mais chez ceux qui s'occupaient des affaires publiques. La pensée y était forte, originale, mieux coordonnée que dans les écrits analogues. Ce mérite, propre à faire durer le *Prince*, n'était pas senti, à cause de la banalité du fond, au point de vue des opinions régnantes.

Si on veut avoir un aperçu de la gloire de Machiavel auprès des contemporains, comme auteur du *Prince*, on n'a qu'à réfléchir à ce fait que, dès 1523, Niphus a pu s'emparer du texte de Machiavel à peu près en entier, le traduire en latin, l'enrichir de quelques fioritures de son cru, et le donner comme sien, sans que personne y prît garde ou s'en doutât. L'auteur véritable du *Prince* mourut sans le savoir; pas un humaniste du seizième siècle n'a relevé le plagiat. Bien plus, au siècle suivant, Gabriel Naudé a pu spéculer sur les *Maximes de Machiavel*, rééditer Niphus, comparer ce dernier à l'auteur du *Prince*, sans découvrir que l'un était le plagiaire de l'autre. Naudé avait-il lu Niphus? Ce n'est pas probable; on n'est pas obligé de lire ceux qu'on édite. Naudé, comme beaucoup d'érudits, connaissait les titres et la table des matières d'infiniment de livres sans y avoir pénétré plus avant. Avait-il au moins lu Machiavel, qu'il juge? Il n'y a pas apparence. Il l'avait parcouru à bâtons ompus, selon son habitude. Son métier était de faire des livres,

non de compulser ceux d'autrui. De tout temps les doctrines des écrivains en renom sont des enseignes auxquelles on accroche ses propres doctrines, ou ce que l'on estime être des doctrines personnelles. Dans le tumulte où vivent en particulier les théories politiques lorsqu'elles sont encore vivantes, si quelqu'un cherche d'où elles viennent et quelle en est la teneur chez ceux à qui on les attribue, ce ne sont, à coup sûr, pas ceux qui les discutent :

Tous parlent; pas un n'entend ce que dit l'autre.

Les doctrines sont des mythes autour desquels on se bat. Quelques-uns les hantent en secret; la plupart exploitent leur autorité, sans en rechercher l'origine et le sens exact. Chacun a sa mouture à écouler :

Et des bouches au loin s'ouvrent avidement
A ces atomes fous que la nuit va semant.

C'est l'histoire de Machiavel et de Niphus. Il a fallu que M. Nourrisson signalât le plagiat de Niphus, pour qu'on en fût informé au bout de trois siècles et demi.

Le cas de Niphus est trop extraordinaire pour ne pas mériter la peine de s'y arrêter un instant. Nifo, en latin Niphus, était un humaniste italien, né, en 1473, à Japoli, dans la Calabre. Il mourut à Sessa, dans la Terre de Labour, en 1545, d'après les témoignages les plus autorisés. Ce vaniteux personnage se donnait à lui-même le titre d'illustre, de fortuné, *eutichus*, d'ami de Dieu, *philotheus*, de grand et de philosophe, *magnus et philosophus*. « Ce fut, écrit Naudé [1], un philosophe excellent, un médecin distingué, un savant profondément versé dans l'astronomie et la théologie. » Ce fut surtout un charlatan. M. Nourrisson le compare à Cardan. Le rapprochement serait légitime, s'il avait eu l'intelligence de Cardan. Cependant Niphus a quelque chose de la supériorité bizarre et du moi singulier de Cardan. Il en a eu aussi la réputation, qui a disparu plus complètement, s'il est possible. Un trait pourra suffire à le juger. « Il vivait du temps de Charles-Quint, dit Guy Patin. Cet empereur, l'ayant voulu voir, alla chez lui. Niphus le fit entrer dans une chambre où il n'y avait qu'une chaise sur laquelle il s'assit, en disant à l'empereur qu'il était assez grand pour en faire apporter une autre à son intention. » Il se sera souvenu de Diogène, à qui Alexandre demande ce qu'il peut faire afin de lui être agréable : « Te retirer de mon soleil », répond Diogène. Le procédé de Niphus n'est

[1] *De Augustino Nipho judicium.*

pas une note excentrique chez les humanistes de la Renaissance. Il est un fruit de leur éducation. Ils ont employé une partie de leur vie à étudier les philosophes grecs de la décadence. Les philosophes grecs tenaient école. A côté de leur enseignement, il y a une conduite qui fait corps avec lui. Ils font en sorte que cette conduite ne ressemble pas à celle du premier venu, mais soit différente de celle d'alentour, afin d'attirer l'attention et de se créer une clientèle. Ils se transportent de ville à autre, comme les jongleurs du moyen âge, qui vont dire des vers de castel en castel. Les humanistes ont hérité de ces précédents. Les cours, les universités, les font venir durant une saison, moyennant un prix fixé d'avance, exemple imité encore par les politiciens modernes qui font des conférences ou vont parler dans une réunion publique. Quand ils parlent dans une réunion publique, ce n'est pas, il est vrai, une rémunération en argent qu'ils ambitionnent, mais un mandat électif. L'essentiel de leur conduite est le même ; il n'y a que le salaire qui a augmenté. Les humanistes étaient donc les imitateurs des rhéteurs et des philosophes de la décadence. Ils leur avaient emprunté cela, comme leurs mœurs et leur langue. Niphus n'est pas une exception. Dans la visite que lui fit Charles-Quint, l'empereur montra la même condescendance que le jour où il ramassa le pinceau du Titien. Au lieu d'être interloqué de la réception de Niphus, il lui demande, selon la légende, des conseils sur la manière de gouverner ses États, car Niphus était un professeur de politique, comme la moitié de ses confrères. On devine la réponse qu'il fait à Charles-Quint : que l'empereur offre un portefeuille ministériel aux meilleurs élèves de Niphus, et les États de Charles-Quint seront bien gouvernés. On ne dit pas ce que fit Charles-Quint. Il y a lieu de supposer qu'il prit son chapeau et s'en alla.

En 1518, Léon X offrit à Niphus une chaire au collège de la Sapience. Niphus devait y défendre les doctrines de l'Église qu'il avait commencé par attaquer à fond dans un opuscule intitulé *de Intellectu et de daemonibus*. Il y démontrait la doctrine averroïste, c'est-à-dire panthéiste, de l'intelligence unique. Au collège de la Sapience, il professa en faveur de l'immortalité de l'âme, ce qui lui valut du Souverain Pontife, outre la dignité de comte palatin, le droit de créer des maîtres ès arts, des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil, enfin celui de légitimer des bâtards et d'anoblir trois personnes à son choix [1]. Paul Jove, qui aime la médisance, avance que Niphus mourut à l'âge de soixante-dix ans d'avoir trop dansé au son d'une

[1] Nourrisson, *Machiavel*, p. 201.

flûte et aussi des suites d'un mariage qu'il venait de contracter.

Niceron a dressé le catalogue des écrits de Niphus. Ils remplissent quarante-quatre volumes, parmi lesquels les in-folio abondent. Ce sont des commentaires sur Aristote et Averroès, des traités d'astronomie, d'astrologie, d'esthétique, de morale et de politique. La plupart ont eu plusieurs éditions. Tiraboschi les déclare, en bloc, « dignes de la poussière », et on peut souscrire à son jugement. Naudé, bibliothécaire de Mazarin et écrivain politique de la même famille que Niphus, c'est-à-dire dépourvu d'autorité et d'une opinion qu'il n'ait pas puisée à une source étrangère, a réédité, en 1645, quelques ouvrages de Niphus, sous le titre commun de *Opuscula moralia et politica*. On trouve parmi eux le *de Regnandi peritia*, dans lequel Niphus a emprunté le texte du *Prince*. On peut remarquer de plus que les *Considérations sur les coups d'État* de Naudé sont nourries d'emprunts faits au *Prince*. C'était naturellement un motif de maltraiter l'auteur du *Prince* : « Il y a, dit-il[1], des publicistes qui produisent au grand jour les secrets des princes, leurs fraudes cachées, les iniquités de leurs ministres, tout ce qu'on doit, en un mot, dans l'administration des royaumes, envelopper, comme les mystères d'Éleusis, d'une certaine obscurité, et qui livrent aux regards des profanes Diane nue et sans vêtements. Tels sont Procope et Machiavel. » Lui ne le fera pas, et il y a de cela, une bonne raison, c'est qu'il en est incapable. Il n'a même pas l'art de distinguer, entre le génie et l'ineptie. Entre Niphus et Machiavel, il n'hésite pas : il préfère Niphus. C'est pourquoi il le réédite, sans soupçonner que, dans le *de Regnandi peritia*, la pensée de Machiavel est, là, enterrée comme un manteau de roi parmi des haillons. D'ailleurs, selon Naudé, Niphus ne doit rien à personne, il a tiré ses œuvres de son propre fond : *proprio Marte composuit*.

M. Nourrisson a confronté le texte du *Prince* avec celui du *de Regnandi peritia*. Niphus avait déjà fait des emprunts au *Prince* dans quelques opuscules antérieurs; dans le *de Regnandi peritia*, il a tout pris. Il avait à un certain degré le sens critique. La valeur du *Prince* ne lui avait pas entièrement échappé. Cela explique pourquoi le *de Regnandi peritia* est celui de ses ouvrages qu'il met en avant. Il le dédie à Charles-Quint, le soumet à l'examen des écrivains en renom, l'orne des éloges que lui décernent avec complaisance les poètes et les humanistes ses confrères. Comme il possède l'art de la mise en scène, il a su acquérir tout de suite

[1] *Bibliographia politica*, 1633, 1 vol. in-12. Il en existe une traduction française de E. Challine, 1642, in-8°.

une autre réputation que Machiavel : le quatrain suivant indique assez, sous l'excès de la louange, le crédit dont il y jouit :

Quid laetos faciat populos urbesque beatas,
Quid regem similem reddat in orbe Deo,
Ecce docet Niphus. Tu, sanctum perfice munus,
Caesar ; habes campum quo deus esse potes.

« Voilà que Niphus apprend comment on rend les peuples contents et les villes heureuses, comment les rois s'élèvent au rang des dieux. Achève le livre de Niphus, César ; il dépend de toi d'être un dieu. »

La politique, c'était la science du bien public. Celui-ci laissait à désirer dans la tempête soulevée par la Renaissance ; mais si on n'en avait pas la réalité, on en sentait le besoin, qui ne devait pas être satisfait de sitôt. Une observation, qui a son prix, est que Niphus, dans sa dédicace à Charles-Quint, est loin d'être le personnage grotesque que montre Guy Patin. Le ton est digne, et la flatterie décente. Niphus est un homme de cour habitué à manier la vanité. De ce côté il dépasse Machiavel de plusieurs coudées. Sa dédicace vaut mieux que celle du *Prince*. Elle ne dit pas grand'-chose, mais elle est agréable. Niphus engage l'empereur à lire son œuvre ; il espère que les sujets de Charles-Quint auront leur part de cette lecture. La présomption se cache sous des fleurs d'une odeur délicate. On sait que Charles-Quint faisait cas du *Prince* et l'emportait en campagne ; on ne sait pas s'il a lu Niphus ; s'il l'a lu, il n'a pas pris la peine d'informer la postérité du plagiat commis par Niphus.

Des cinq livres dont se compose le *de Regnandi peritia*, quatre appartiennent au *Prince*. L'auteur les traduit littéralement en latin, où il leur fait subir l'opération que les Anglais appellent naïvement « une adaptation » ; on prend la pensée et on laisse la forme, soit en vue d'abréger l'original, soit en vue de s'accommoder au goût d'un public différent. Ici, le but est plutôt de dissimuler un emprunt difficile à avouer. D'autre part, Niphus intervertit l'ordre des chapitres. Ainsi les chapitres I, II, III, VIII, XXV du *Prince* sont reproduits dans son livre Ier, intitulé : *Des moyens par lesquels les simples particuliers acquièrent des principautés ;* les chapitres IV, XII, XIII, XIV, XXIV du *Prince* se retrouvent dans le livre II, intitulé : *Des armes, des soldats et des moyens par lesquels les souverains préservent leurs États de l'invasion des ennemis ;* les chapitres V, VI, VII du *Prince* font l'objet du livre III, intitulé : *Des lois, des causes, des artifices par lesquels les princes se mettent à couvert des insultes, des défections et des rébellions de leurs sujets ;* les

chapitres xv à xxiii du *Prince* sont la matière du livre IV qui a pour titre : *Des considérations qui sont utiles aux princes en temps de guerre et en temps de paix.* Le livre V est de Niphus; il a le droit de le revendiquer. Comme dirait Naudé, il l'a tiré de son fond : *proprio Marte composuit.* Il est vrai que c'est un recueil de lieux communs. Les conclusions de Niphus démentent aussi le contenu de l'ouvrage. Il n'aperçoit pas le principe qui dirige Machiavel, celui de la raison d'État. Il s'épanche en propos convenus sur la vertu nécessaire aux princes. C'est le thème ordinaire de ceux qui écrivent des traités sur l'éducation des princes. Un professeur du collège de la Sapience aurait été malvenu à s'éloigner de la leçon courante. Du reste, un rhéteur qui n'a pas d'expérience personnelle, qui a vécu loin des affaires d'État, à qui la lecture des historiens classiques n'avait pas ouvert l'esprit, était incapable de soupçonner la portée et l'étendue des doctrines professées dans le *Prince*. Il disserte au lieu de penser; à part le plagiat, l'infériorité de son livre résulte de la sienne.

Comment Niphus, honoré d'une réputation qui était une demi-gloire, a-t-il pu organiser tant de bruit autour de sa médiocrité, non seulement sans que Machiavel en fût avisé, mais sans qu'un lecteur du *Prince* fût tenté de montrer où il avait puisé une connaissance si approfondie des sciences politiques? L'explication du fait servira d'excuse à cette digression.

Ceux qui ont entrepris d'en fournir des motifs se rejettent sur le duel gigantesque engagé entre François Ier et Charles-Quint. Il absorbait l'attention générale; l'Italie, en particulier, était en proie à la guerre étrangère et aux discordes civiles, aux compétitions dynastiques et aux querelles des partis. Elle n'avait pas le temps de regarder de ce côté-là. Ces raisons ne sont pas dépourvues de quelque fondement. Il y avait une crise sociale et politique, suscitée par la Renaissance, et sans exemple depuis les invasions germaniques; mais il y avait autre chose. La vérité est que les idées de la Renaissance et ceux qui en avaient hérité étaient tombés dans un profond discrédit. Aux fruits, on avait jugé de l'arbre. On en était au point où en sont maintenant les physiocrates du dix-huitième siècle, et les jacobins de la Terreur : on n'écoutait plus ce que disaient les humanistes. Ils formaient désormais une secte déconsidérée; leurs dires étaient des assertions mortes. De même qu'aujourd'hui les arguments des physiocrates n'ont plus d'écho, que le style conventionnel est passé de mode, figé, terne, ennuyeux, parce qu'il traduit des passions et des préjugés qui n'ont plus cours, que les brochures révolutionnaires errent sur nos quais, où la pluie et la poussière achèvent d'en éteindre les cendres, de même aussi le

fatras des humanistes était abandonné. Leurs livres avaient été des instruments de guerre; on en était las, comme on est las au bout de six mois de tout ce qui n'a qu'une valeur d'occasion. La nature humaine ne change pas. Qui est-ce qui relit maintenant les journaux de l'an passé, la brochure qui a fait tant de bruit il y a deux ans, tel pamphlet qu'on pourrait nommer, qu'on s'arrachait, dont on payait les exemplaires un louis? Enfin, même dans leur nouveauté, plus il y en a, moins on s'y arrête. A certaines heures, l'opinion ressemble au public qui se presse dans une salle où tout le monde parle à la fois : on n'entend pas ce qu'on dit.

Eh bien, en 1523, on n'entendait pas plus ce que disait Niphus, dans le *de Regnandi peritia*, que ce que disait Machiavel, dans le *Prince*, quoique le *Prince* fût écrit en langue vulgaire et plus accessible. La différence de leur mérite n'en mettait pas dans la manière dont ils étaient accueillis. Les oreilles étaient assourdies par les clameurs venant de tous les points de l'horizon. Ce que pense Tiraboschi des œuvres de Niphus est vrai de tous les politiciens du temps de Machiavel, comme les autres : *Moltissime sono le opere che ne abbiamo, ma or quasi tutte abbandonnate alle pulvere, di cui veramente son degne.* Il a subsisté un grand nombre des élucubrations politiques, scientifiques, historiques, érudites d'alors. Elles pourrissent dans les dépôts publics, où elles ne reçoivent guère plus que la visite des vers, et c'est le plus clair de leur utilité actuelle. Les lisait-on davantage au moment où elles sortaient de la plume de ceux qui les écrivaient? Non. La voix mugissante des événements et des intérêts couvrait la leur. Elles étaient au lendemain de leur publication comme les balles qu'on recueille sur l'emplacement d'un champ de bataille. Elles avaient servi au combat; le combat terminé, leur rôle était fini. Elles n'avaient plus d'emploi, comme nos feuilles volantes, que dans le cabinet des collectionneurs. Les meilleurs écrits subissaient le sort commun. On ne les distinguait pas dans la rumeur universelle. Plus tard, quand cette rumeur est tombée, on en a ramassé quelques-uns. On n'a pas ramassé Niphus; mais on a ramassé Machiavel, comme on devait ramasser Guichardin.

Mais, dira-t-on, Machiavel était un homme de génie; on devait le distinguer tout de suite dans la cohue. Oui, certes; mais ce qui empêchait qu'on ne le distinguât tout de suite, c'est qu'il était à l'unisson de la pensée du moment. S'il avait été une exception, les oreilles attentives l'auraient remarqué. A part le talent et l'originalité, Niphus est du même avis que lui, à peu de choses près. Ce que Machiavel affirme, Niphus l'avance en qualité de compilateur. L'un est un rhéteur qui ne pense pas, qui n'a pas de personnalité, qui n'a

pas même à sa disposition la langue courante, la seule tout à l'heure qui aura de l'action et des lecteurs, parce qu'elle vit et que le latin ne vit plus; l'autre a la marque de ce qui dure, la puissance et l'autorité de la forme. Cela viendra plus tard à son secours. En attendant, il est confondu dans la foule parmi les politiciens d'occasion, et c'est par un effet de la communauté des sentiments qui l'animent, lui et les érudits d'alentour, qu'il est confondu parmi eux. Ce n'est qu'un politicien dans une armée de politiciens.

Ceux-ci pullulent d'une telle façon, qu'ils échappent à la nomenclature des historiens. Tiraboschi s'excuse de ne pouvoir nommer que les principaux dans son vaste recueil. Il ne les analyse pas : il les nomme. La guerre sociale est la mère de la littérature politique. L'Italie de la Renaissance, celle des humanistes et des tyrans, en a vu éclore dix fois plus qu'il n'y en avait eu en Europe depuis la fin de l'ère classique. Le moyen âge n'en a presque pas eu. Ce n'est pas parce qu'il ne pensait pas ou n'avait pas d'intérêts. Le moyen âge pensait, et des intérêts, il y en a toujours. Il a beaucoup rêvé et beaucoup agi, mais, quoi qu'en dise le désordre apparent des mœurs, elles ont une assiette fixe; la paix règne ou à peu près, sinon dans les intérêts, au moins dans la manière d'en concevoir l'ordre. Nul ne songe à refaire la société, qui a des habitudes dans lesquelles elle s'est incrustée et n'éprouve pas le besoin d'en changer. Enfin, au seizième siècle, il n'y a pas de journaux, bien qu'il y ait l'imprimerie. On fait des livres, des livres politiques surtout. Gabriel Naudé a essayé d'en esquisser le catalogue [1]. Il en omet les trois quarts; ce n'est pas par ignorance, mais parce qu'il y en a trop. Il écrit à propos d'un ouvrage de Botero [2], élève et commentateur de Machiavel, dont il a vu la doctrine réelle qui se résume dans la théorie de la raison d'État : « Le nombre, certainement, est considérable de ceux qui, dans le siècle précédent et de nos jours, ont entrepris de traiter et d'éclairer de leurs travaux ce même sujet du principat. » Naudé ne se demande pas pourquoi il y en a tant. Il ne se demande pas davantage pourquoi ils affectent cette forme du principat, considérée comme la fin dernière de la science politique. Il le voit bien, mais il prend cela pour ce que cela vaut, sans en chercher la cause. Pourquoi n'intitulent-ils pas leurs traités : *De la République*, comme Platon, Aristote et Cicéron? Eh! parce qu'ils ont un autre idéal, celui de l'unité du pouvoir fondé sur la raison d'État. Ce sont les tyrans italiens qui ont essayé de réaliser cet idéal, et ce

[1] *Bibliotheca politica* ad illustrissimum et eruditissimum virum Gaffarellum, 1633.

[2] *Della ragione di Stato*. Venise, 1589.

sont les humanistes à leur service qui les ont aidés devant l'opinion et créé un genre littéraire, *le genre traité de l'éducation d'un prince.* Il n'en existe pas un qui soit antérieur à la Renaissance; par contre, on en rencontre par dizaines au quinzième siècle; et au seizième, on ne les compte plus. Cela continue au dix-septième. D'Italie, le genre passe en France avec le *Prince* de Machiavel. Le *Prince* a des imitateurs français dès son apparition en langue française. Rabelais en est un. Le *traité de l'éducation d'un prince* est déjà une manie qui ouvre à son large rire des issues nouvelles. Il n'est pas improbable que *Pantagruel* ne soit une charge du *Prince.*

Nicole est indigné de la servilité présomptueuse des gens de lettres envers les grands. Ils en parlent comme les mythologues de l'antiquité parlent de l'éducation des dieux. Le catalogue des vertus qui leur sont nécessaires emplirait un volume. Il semble qu'il n'y ait que des princes sur la terre. Le moraliste comprend à merveille la source d'un si beau zèle. Le moindre plumitif rêve d'être précepteur d'un roi. La charge de précepteur d'un prince devient une carrière, un moyen d'ambition. Auparavant on parvenait par l'épée, par les affaires, par droit de naissance, parce qu'on était le favori du maître. Maintenant c'est par l'office de professeur de langues, par la surveillance des enfants. C'est une déchéance des mœurs. Les princes sont d'ailleurs des hommes. Le savoir, l'éloquence, le génie, la vertu, ont d'autres perspectives que d'élever les grands ou de les *diriger*, car le directeur succède au précepteur. Nicole aussi écrit un *Traité de l'éducation d'un prince* [1]; mais il se garde avec soin d'emboîter le pas à ses prédécesseurs. Dans le recueil de traités qui le composent, on trouve celui du danger des discours des hommes, les réflexions de Sénèque sur la brièveté de la vie, une dissertation sur la grandeur, trois discours de Pascal sur la condition des grands, qui paraissent ici pour la première fois. L'argument de Nicole est que la condition des grands n'est pas enviable. Il ne présume pas pouvoir ôter aux princes le goût de leur état. Il lui suffit de montrer à ceux qui ne le sont pas qu'après tout ils sont exempts de beaucoup de misères. « Chacun, dit-il, ne peut pas être grand, mais chacun peut désirer de l'être; chacun peut porter envie à ceux qui le sont ou s'élever au-dessus d'eux par un orgueil philosophique. Il est donc important à tout le monde de connaître l'état et les difficultés de la vie des grands, afin que cette connaissance serve à étouffer ces désirs ambitieux, cette maligne jalousie, cette vanité présomptueuse que la vue de l'état des grands leur peut causer, et qu'elle les porte à se tenir en repos en leur

[1] 1 vol. in-12. Sans nom d'auteur. Paris, 1670.

condition et à rendre grâces à Dieu de les avoir fait naître dans un état plus rabaissé, mais exposé à moins de danger. »

Le traité de Nicole est l'oraison funèbre du genre. Les gens de lettres écrivaient un traité de l'éducation d'un prince comme ils auraient composé une tragédie ou un poème épique. Ils n'en feront plus; on n'en fera plus que par état. Varillas en composa encore un en 1684. Mais c'était un tableau de l'éducation reçue par Charles-Quint [1]; Bossuet écrira la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, mais il était précepteur du Dauphin. On en peut dire autant de *Télémaque*, qui est aussi un traité de l'éducation d'un prince. Fénelon le composa à titre de précepteur du duc de Bourgogne, à qui il voulait fournir une esquisse de la société hellénique qu'il était seul à connaître parmi ses contemporains. Sa *Direction de la conscience d'un roi* offre un caractère analogue. Après Fénelon, le genre est épuisé. Il l'est à ce point qu'il ne figure pas chez les historiens de la littérature française. Du reste, ils ne soupçonnent pas qu'il ait existé, qu'il ait été en France une importation italienne, que le traité de l'éducation d'un prince soit une inspiration humaniste, due aux tyrans du quinzième siècle, et le *Prince* de Machiavel, un échantillon du genre.

La cause de cette apparition étrange de la littérature politique dans l'Italie de la Renaissance, alors qu'il n'y en a trace nulle part en Europe, se conçoit sans peine. La coexistence du Saint-Siège et du saint-empire dans l'Italie du moyen âge en avait fait un centre politique, le seul qui eût survécu à la ruine de l'empire romain. Il y avait en Italie deux partis : les guelfes et les gibelins, qui représentaient deux tendances opposées. Là également toutes les variétés du pouvoir se coudoyaient et se faisaient concurrence sous le patronage de l'Église. Des républiques très démocratiques de forme, sinon d'essence, vivaient à côté de tyrannies microscopiques imitées de l'Orient et introduites par l'influence byzantine. D'autre part, indépendamment des formes de gouvernement et des intérêts en conflit, deux esprits étaient en présence, qui étaient déjà ce qu'on appelle de nos jours l'esprit laïc et l'esprit clérical, car l'esprit laïc et l'esprit clérical perpétuent la vieille lutte du sacerdoce et de l'empire : *Nil sub sole novum*. L'esprit laïc et l'esprit clérical avaient créé en Italie deux écoles et deux littératures spéciales, inconnues hors de la péninsule. Au fait, c'est la littérature politique qui est la mère légitime de la littérature italienne. Dante est un écrivain politique. C'est parce qu'il est gibelin qu'il écrit en langue vulgaire, et son poème est une épopée gibeline. La langue

[1] Il était d'ailleurs historiographe de Louis XIV, à qui l'ouvrage est dédié, et il est probable qu'on le lui a demandé.

de l'Église était la langue latine, et ses écrivains politiques, saint Thomas d'Aquin et Gilles Colonne l'emploient de préférence.

Il y a donc deux écoles politiques en Italie, dès le treizième siècle, l'école guelfe et l'école gibeline. Si la première a deux chefs éminents dans saint Thomas d'Aquin et Gilles Colonne, l'école gibeline a Dante et Marsile de Padoue. Quand Dante se venge de ses adversaires, il emploie l'italien, mais quand il argumente, c'est en latin, comme Marsile de Padoue.

Saint Thomas et son disciple Gilles Colonne ont formulé la doctrine guelfe dans le *de Regimine principum*, [1] qui est, avec le *de Monarchia* de Dante, le premier essai de science politique des temps modernes, ou plutôt Gilles Colonne a résumé sous ce titre les doctrines de son maître, éparses dans la *Somme*, où elles sont inabordables sous leur aspect rébarbatif. Aux termes de cet enseignement, l'autorité et la société laïques dépendent de l'Église. Les œuvres de l'homme n'ont aucune valeur par elles-mêmes, sinon comme préparation à la vie future. L'Église a de droit le gouvernement de la société, de sorte que la cité des hommes est subordonnée à la cité de Dieu. La nature et l'histoire sont l'œuvre de Dieu; la main de Dieu guide les nations comme les individus au succès ou à la ruine. La volonté humaine est incapable de faire dévier le cours prédestiné des événements. Ce que le corps est à l'âme, la matière à l'esprit, le pouvoir temporel l'est au pouvoir spirituel. Tous les deux viennent de Dieu. Le pouvoir temporel, figuré par l'empire, représentant du droit, de la loi, de la force terrestre, doit obéissance au Saint-Siège, représentant du pouvoir spirituel et délégué de Dieu sur la terre. Le pouvoir temporel a pour symbole la lune, qui n'a pas de lumière propre, mais reçoit la sienne du soleil, qui symbolise, lui, le pouvoir spirituel [2]. Dans cet idéal, la morale domine le pouvoir; le pouvoir n'est que l'interprète de la morale.

La théorie gibeline n'est pas plus compliquée. Elle se contente de mettre l'empire là où la théorie guelfe met l'Église, et l'Église là où la théorie guelfe met l'empire. Elle remplace, dans le même ordre d'idées, le pape par l'empereur. Elle n'a pas la notion de la raison d'État, retrouvée dans les historiens romains et réduite, pour la première fois, en formule scientifique par Machiavel. Le Saint-Siège et le saint-empire avaient l'un et l'autre un pouvoir s'éten-

[1] Imprimé en 1473, 1 vol. in-folio. Gilles Colonne ou Gilles de Rome, mort en 1316, avait été le précepteur du roi de France, Philippe le Bel, et archevêque de Bourges. Il appartenait à la grande famille romaine des Colonna.

[2] Consultez Villari, ouvrage cité, t. II, p. 231.

dant à toutes les souverainetés particulières. Les gibelins comme les guelfes prenaient le Saint-Siège et l'empire avec leur autorité respective telle que les événements l'avaient faite, mais les gibelins subordonnaient le Saint-Siège à l'empire, la société ecclésiastique à la société laïque, comme fait Dante dans son livre *de Monarchia*. D'après lui, la société repose sur le droit, qui a une valeur propre, indépendante, divine; la justice est la volonté de Dieu, un de ses attributs. Le pouvoir de l'empereur vient de Dieu et ne dépend que de lui : il symbolise l'indépendance de la société laïque. Dante place à Rome le siège légitime de l'empire. Si le Saint-Siège déclare qu'il a hérité du pouvoir universel de l'empire romain, les gibelins réclament, comme les guelfes, l'exercice de ce pouvoir universel au nom de l'Italie. De sorte que, lorsque l'empereur se fait couronner à Rome, il ne commet pas un acte de soumission au Saint-Siège qui lui donne l'investiture : il reçoit la couronne dans la capitale de l'empire.

C'est le côté faible de la théorie gibeline. Si Rome est la capitale de l'empire, pourquoi l'empereur n'y a-t-il jamais siégé, tenu sa cour, exercé le pouvoir impérial ?

Quoi qu'il en soit, on voit que la doctrine de Gioberti — *il primato italiano* — n'est pas une découverte récente. L'Italie, héritière de tout l'*orbis romanus*, n'est pas en possession de son héritage. Cependant cet héritage est à elle. On l'en a frustrée injustement; elle attend l'heure d'y rentrer. Il existe un prince de Crouy-Chanel, descendant d'Arpad, qui réclame la couronne de Hongrie. En 1859, il avait inondé Paris de brochures, dans lesquelles il exposait ses droits et demandait avec confiance que l'armée française, alors en Lombardie, poussât jusqu'à Vienne, afin de les faire valoir. Les droits actuels de l'Italie à la possession des anciennes provinces de l'empire romain ne sont, à coup sûr, que de l'archéologie; au temps de Dante, elles n'étaient pas ridicules. L'Italie exerçait sur le monde une suprématie de fait, qui était une institution européenne, acceptée, reconnue légitime. C'était le Saint-Siège qui la lui avait rendue, après que les Césars l'eurent laissée choir. L'Italie laïque, réclamant un héritage dont elle travaille de tout son cœur à détruire la tradition, n'est pas dans le chemin qui y mène.

Ce qu'il y a de remarquable dans les principes énoncés par Dante, ce ne sont pas ces principes eux-mêmes, c'est la tendance à soustraire la société laïque à l'influence de l'autorité ecclésiastique. Il est un avant-goût de la Renaissance, qui se trouve ainsi avoir des ancêtres dans la société antérieure et n'être pas un brusque retour aux idées classiques. On a voulu indiquer le fait,

en disant que Dante a écrit l'épitaphe du saint-empire, et que Henri VII, son héros, avait été le dernier empereur du moyen âge[1]. Le désir d'enfermer dans un mot une situation aussi complexe que celle de l'Europe du quatorzième siècle a l'avantage de la rendre précise en apparence. Ce n'est qu'une vérité relative. Maintenant que les événements ont éclairé cet état de choses, il est aisé de lui donner une interprétation conforme à ce que l'avenir a démontré qu'il contenait en germe. Ce n'est pas de l'histoire, c'est du la Rochefoucauld.

Marsile de Padoue, l'autre chef de l'école gibeline, n'est pas un élève de Dante. Dante est un dissident dans une société qui le pénètre en entier. Marsile de Padoue n'est qu'un juriste aux gages de l'empereur. Son *defensor pacis* est un pamphlet plutôt qu'un exposé doctrinal. L'ouvrage est de 1327. L'auteur est un client de Louis de Bavière, qui avait repris à son profit, assez inutilement du reste, les visées des empereurs d'Allemagne en Italie. Marsile accorde libéralement à l'empereur le droit de convoquer des conciles généraux, de déposer les évêques et au besoin le Souverain Pontife. Sur quoi fonde-t-il de telles assertions? Il ne l'énonce pas. Ce n'est pas l'exemple des empereurs germaniques qui l'autorise à avancer cela. Il est vrai qu'on était au lendemain des entreprises de Philippe le Bel contre le Saint-Siège, entreprises qui avaient eu de l'écho ailleurs qu'en France. Il y a cependant, sous la plume du juriste de Padoue, des allégations inaccoutumées et qui témoignent du travail intérieur qui se fait dans les esprits. Il connaît Aristote; il distingue le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, ce qui est nouveau; il a des vues sur l'organisation administrative et sociale, ce qui est également nouveau; il met dans la volonté du peuple l'origine du pouvoir législatif; il invoque même le suffrage universel. Il entend le suffrage de tous les citoyens d'après Aristote. Il ne s'agit pas du suffrage universel à la façon moderne. La société antique était une société à esclaves. Dans l'Athènes d'Aristote, il y a vingt mille citoyens sur quatre cent mille habitants. Dans tous les cas, le suffrage de tous, d'après Marsile de Padoue, est le fondement commun de la société laïque et de la société ecclésiastique[2]. Sa monarchie est une république

[1] John Bryce, *the Holy roman Empire*. London, 1866. Villari cite de Bryce cette maxime qu'il considère comme le résumé de son œuvre : *With Henry the seventh ends the Story of empire in Italy and Dante's book is an epitaph instead of a prophecy*. « Avec Henri VII finit l'histoire du saint-empire en Italie, et le livre de Dante est une épitaphe au lieu d'une prophétie. »

[2] Villari traduit mal la pensée du publiciste gibelin qui copie Aristote

parlementaire avec un président élu. Les électeurs gardent le pouvoir de le déposer. Villari aurait raison d'avancer que c'est la plus ancienne théorie connue du régime parlementaire, si elle n'était un emprunt classique et si elle instituait des assemblées politiques de délégués du peuple, chargés du pouvoir législatif. Elle n'en institue pas, parce qu'elle est prise chez les anciens, et que les anciens n'avaient pas imaginé d'assemblées politiques composées de délégués. Marsile de Padoue n'a pas regardé la société qui vivait autour de lui. Il a fait de l'érudition spéciale, et il n'a pas un soupçon du régime parlementaire dont l'originalité consiste précisément dans des assemblées de délégués délibérant au nom de ceux dont elles tiennent leur mandat. Le conseil amphictyonique des Grecs, à qui Marsile de Padoue ne fait d'ailleurs aucune allusion, est le seul exemple antique d'une assemblée de délégués. Encore se composait-il d'envoyés des nations helléniques, et était-il un congrès diplomatique, non une assemblée parlementaire.

Quant à l'autorité ecclésiastique, selon Marsile de Padoue, elle a sa source dans la communauté des fidèles et dans l'Écriture sainte; il lui refuse le droit de répression, non seulement en matière civile, mais en matière d'hérésie. Dieu punira les hérétiques dans l'autre vie, s'ils ont des opinions contraires à la foi; l'empereur lui-même n'a le droit d'intervenir que s'ils menacent la sûreté de l'État. La langue de Marsile de Padoue a de la précision et une allure dégagée des entraves de la scolastique. Il n'est pas mystique comme Dante; il aspire à la qualité de jurisconsulte, de publiciste, prétention presque inouïe dans le milieu d'alors. On a voulu découvrir dans son *defensor pacis* une conception de l'État moderne, national, isolé de l'unité catholique. Il se demande, en effet, si, dans les diverses contrées de l'Europe, on n'a pas le droit d'obéir aux exigences climatologiques, ethnologiques, géographiques. Il répond à cela que ce sujet n'est pas celui qu'il a en vue d'examiner. Cependant le fait de poser la question est assez extraordinaire; il montre qu'elle existe, au moins aux yeux de quelques-uns, et c'est un signe. Elle ne tardera pas à grandir. Ce n'est pas elle qui préoccupe Marsile de Padoue: il n'est qu'un adversaire de l'Église, non un émancipé qui essaye d'échapper au joug de la coutume et de voler de ses propres ailes. Il ne vise qu'à nuire à la cause qu'il combat; il attribue à l'Église le désordre social qui règne. C'est afin d'y remédier qu'il écrit. La confusion des droits de l'Église et des droits de l'empire est la cause du mal social. Qu'on les

et n'a pas idée du suffrage universel d'aujourd'hui. (Voy. *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, p. 237.)

définisse, qu'on les sépare, que chacune des deux puissances s'enferme dans ses attributions. Ce qui fait que Marsile de Padoue n'est pas un publiciste, mais un érudit de l'école juridique, c'est qu'il n'a pas le sens historique du *perpétuel devenir* des institutions et des mœurs. D'autres l'auront prochainement et ils l'acquerront au spectacle des vicissitudes auxquelles la tyrannie les fera assister en Italie.

Les tyrannies italiennes en voie de formation donnent à réfléchir aux spectateurs attentifs. Leurs procédés éteignent rapidement la vieille idée du droit, au profit d'une puissance nouvelle, la fortune. C'est à qui réussira. Il y en a tant qui réussissent et à qui le succès sert de droit, que peu à peu le sentiment de l'instabilité des choses, de l'insuffisance des principes, de l'obligation de compter avec les instincts et les passions de tout le monde, avec les intérêts opposés, contribue à l'élaboration d'un idéal qu'on estime être une acquisition de l'expérience, bien que ce soit la marque de l'affaissement des caractères, de la fidélité féodale à son déclin. Cette nécessité de s'arranger avec les événements à mesure qu'elle frappe davantage achève de détruire la métaphysique spéciale de l'école. L'autorité morale succombe; elle sera remplacée par l'autorité de la force. La force est la volonté de la fortune. C'est ce que les positivistes appelleront un jour substituer l'étude des faits à celle des principes, comme moyen de savoir politique. Puis viennent les humanistes qui, avec des exemples tirés de l'antiquité, font tout de suite oublier ce qui, la veille, assiégeait la conscience de tous, les droits respectifs de l'empire et du Saint-Siège.

La transition n'est pas longue. Cinquante ans après l'apparition des humanistes, le duel du sacerdoce et de l'empire, les doctrines de Dante et de saint Thomas d'Aquin, ont l'air plus vieux et légendaire que la rivalité de Marius et de Sylla. Comme d'ailleurs il n'y a plus d'empire qu'en Allemagne, que, là même, ce qui en subsiste est tenu en échec par les puissances féodales, que l'Église a vu déchoir ce qu'elle avait de puissance politique, les deux puissances qui avaient gouverné le moyen âge sont éliminées de fait.

Il est vrai que rien n'est venu les remplacer; l'émiettement des idées et du pouvoir est général en Italie. Le pouvoir est dans chaque ville et dans chaque district à la disposition de qui sait le prendre. Désormais le hasard et l'habileté en seront les deux sources, et aussi la source de la science qu'on en peut avoir. Il n'y a plus de principes; la main de l'homme est seule à faire concurrence au destin. Aussi la politique devient un évangile divisé en trois ou quatre chapitres intitulés : *de la Prudence*, *de l'Astuce*,

du Mensonge, de la Force. Les tyrans et les républiques professent cet art d'une manière pratique; les politiciens regardent et prennent des notes. Les tyrans et les républiques en entretiennent des nuées qui leur font bientôt un corps diplomatique aussi nombreux que l'armée de Xerxès. Si Niphus en est un échantillon dans le domaine spéculatif, Machiavel en est un autre dans le domaine de l'action. De crédit, on l'a vu, ils n'en ont guères : ils sont trop nombreux. Pour ce qui est de leur enseignement, on l'a vu aussi, il se réduit à peu près à une proposition unique; c'est l'axiome d'Homère : le gouvernement de plusieurs n'est pas bon [1]. Le gouvernement d'un prince est le meilleur qu'il y ait. Le tout est que le prince soit à la hauteur de sa tâche. De là le nombre prodigieux de traités de l'éducation d'un prince; de là aussi cette conviction absolue que les humanistes communiquèrent à l'opinion, que la royauté est le dernier mot de la perfection du pouvoir, conviction qui a déterminé l'évolution monarchique de l'Europe au seizième siècle. Les races germanique et anglo-saxonne résistent au mouvement, mais il est uniforme dans les pays de race et d'éducation latines. Le fond de cette doctrine est césarien; Tacite est le maître qu'on a consulté. Tacite était un si excellent maître, qu'il a conservé son prestige. On objecte qu'il est l'ennemi des Césars. Ce n'est qu'une apparence. Il les juge sévèrement avec le caractère atrabilaire qui lui est propre. Il ne les condamne pas; il les redresse. César est le ministre de la raison d'État chez Tacite et les stoïciens, qui ont formé la légende impériale. La domination est la fin de la vie politique, l'intérêt romain, la mesure du droit. L'individu n'est rien, c'est un moellon de l'édifice politique. Il ne vaut que par l'obéissance et la vertu politiques. Il n'y a pas un mot dans Tacite qui soit hostile à l'institution impériale, c'est-à-dire dans le sens moderne, à l'institution monarchique soumise elle-même au principe suprême de la raison d'État. Seulement dans chacune des monarchies européennes, l'intérêt romain est devenu l'intérêt de l'État. Tout cela se passe, il est nécessaire de le remarquer, dans les hautes régions. L'immense majorité est passive. Elle cessera de l'être tout à l'heure quand on s'en prendra à ses croyances, à ses mœurs héréditaires, à ses intérêts et à son repos. Elle maudira Machiavel et les humanistes, qui ont déchaîné sur elle la tempête, sans les entendre, seulement comme artisans de guerre civile. Tant que celle-ci ne l'aura pas fait sortir de son attitude passive, on pourra écrire des livres comme le *Prince* sans qu'elle y fasse attention.

[1] *Iliade*, liv. II, vers 204-205.

II

Lorsque le *Prince* fut livré à l'impression, Machiavel n'avait plus d'ennemis personnels. Il y avait du fait une raison naturelle, c'est qu'il était mort. Il n'y a plus de quoi haïr un mort. Cependant son éditeur de Florence, Bernardo de' Giunta, dans une dédicace à monsignor Gaddi, le prie de prendre sous sa protection la mémoire de Machiavel. Le *Prince* a des adversaires : ils ne savent pas que ceux qui enseignent la médecine ont une théorie des poisons. Ils n'en indiquent pas les propriétés vénéneuses afin de venir au secours des empoisonneurs, mais au profit de ceux qui ont à se garder du poison. Il y avait peu de chose à craindre en Italie; le *Prince* n'y était pas un scandale, mais il fit tout de suite au dehors une fâcheuse impression. On n'était pas si avancé qu'à Florence. Dans l'apologie de son *Traité de l'unité de l'Église*, dédiée à Charles-Quint, le cardinal anglais Reginald Pool, parent d'Henri VIII, et l'un des hommes d'État les plus en vue qu'il y eut à cette époque, raconte que, de passage à Florence en 1534, sept ans après la mort de Machiavel, il avait eu l'occasion de causer avec des partisans du *Prince*. Il avait reproché à l'auteur d'avoir conseillé aux souverains de préférer être obéis par la crainte que par l'affection des sujets. On lui avait répondu ce qu'on avait entendu dire à Machiavel lui-même : qu'il n'avait pas eu égard uniquement à son propre jugement, mais à celui du prince, à l'intention duquel il avait écrit, qu'il lui savait l'humeur tyrannique, que ses conseils dans cette affaire, — la crainte donnée comme préférable à l'affection des sujets, — ne pouvaient manquer de lui être agréables. S'il les suivait, il lui arriverait ce que les écrivains qui ont écrit sur le pouvoir, d'accord avec l'expérience, montrent qu'il arrive toujours : son gouvernement ne durerait pas.

Or c'était ce que Machiavel désirait, car il nourrissait dans son cœur la haine du prince à qui son œuvre était destinée. Il n'avait eu d'autre objet en donnant des conseils à un tyran, que de lui enseigner ce qui plaît aux tyrans, afin qu'il courût lui-même à sa ruine. Cette excuse vaut ce qu'elle peut. Elle n'est pas invraisemblable dans la bouche de Machiavel. Il l'aura donnée après le retour de la république, à ceux qui l'accusaient d'avoir favorisé la domination des Médicis. Elle n'empêche pas que Machiavel n'ait écrit le *Prince* d'abondance de cœur, sans arrière-pensée et en communauté de sentiments avec les princes, les hommes d'État, les lettrés de l'Italie.

Ce qui peut donner le change à la critique, c'est qu'à Florence l'opposition aux Médicis s'incarna tout de suite dans la haine du *Prince*. On les maudit sous le couvert du *Prince* lorsque, après leur rétablissement définitif (1531), il n'y eut plus moyen de leur faire une opposition directe; comme au dix-septième siècle, quand la Fronde fut vaincue, l'opposition politique se réfugia sous le drapeau de l'école janséniste. Il en est de même ailleurs, en Italie, où le principe monarchique tend de plus en plus à prévaloir. L'opposition républicaine prend pour point de ralliement la haine du *Prince*. De sorte que Machiavel ne tarde pas à être un personnage plus important que durant sa vie. Il est le symbole de la tyrannie, une tête de Turc, sur laquelle on frappe sans péril. Cette façon de juger Machiavel n'est pas unanime, même parmi les libéraux, pour nous servir d'une expression qui n'existait pas, mais qui qualifie une classe d'hommes déjà nombreuse. Si le *Prince* prêtait à des accusations variées, les *Discours sur Tite Live* venaient au secours de l'auteur. Ils sont conçus dans le même esprit. Machiavel explique et approuve chez les patriciens de la république romaine la même conduite qu'il explique et approuve dans le *Prince* et qui se réduit à l'apologie de la raison d'État, de l'intérêt général procuré *per fas et nefas*. Mais on n'y regardait pas de si près, et le commun des lecteurs, habitués à se tenir dans les faits particuliers sans remonter à l'inspiration qui dirige l'auteur, disaient aux ennemis de Machiavel : « Vous voyez bien, il est républicain. » Non, il n'est pas républicain; il fait de l'art pour l'art. Des moyens étant donnés, il en tire le meilleur parti possible. Il explique la politique des patriciens romains, comme celle des princes, en se plaçant à leur point de vue, en embrassant leur opinion pour le besoin de la cause, de la même façon qu'un avocat défend son client, sans préoccupation autre que les motifs qui peuvent servir à la défense.

Dans une lettre à l'historien Varchi, du 23 janvier 1549, Busini[1] constate le double courant qui règne à propos de Machiavel. Il aimait la liberté; les *Discours sur Tite Live* en font foi. Mais on le hait à cause du *Prince*. « Il semblait aux riches, dit Busini, que le *Prince* était un document destiné à enseigner au duc le moyen de leur prendre leurs biens, et aux pauvres la liberté. Aux *piagnoni* (pleurards), anciens partisans de Savonarole, il avait l'air d'un hérétique; aux honnêtes gens, d'un malhonnête homme; aux méchants, plus méchant qu'eux et plus habile; de sorte que tout le monde le hait. » On le hait, parce qu'on vit sous un gouvernement qu'on

[1] *Littere di G. B. Busini a Benedetto Varchi*, pubblicate per cura di G. Milanesi, Firenze, 1851, presso Lemonnier.

n'aime pas et qu'il a flatté; si on avait la république on ne s'occuperait pas de lui; au moins ce ne seraient pas les mêmes personnes qui s'en occuperaient. Ce seraient les partisans de la monarchie qui feraient valoir son mérite, et sa réputation changerait. Ni ses amis ni ses adversaires n'étaient de bonne foi. Il avait le tort d'avoir traité des questions qui divisaient ses concitoyens. On lui était favorable ou hostile, suivant qu'on était pour ou contre les Médicis.

Et puis, la plupart de ceux qui le jugent ne sont pas en état de le juger. Il est au-dessus de leur esprit. Cette raillerie sanglante de la destinée sociale de l'homme qu'il livre sans pitié à l'ambition est comme une poésie vengeresse dans l'âme pessimiste de Machiavel. Son misérable sort, car il ne faut pas oublier la date de 1513, où le *Prince* fut composé, lui présente le monde comme un enfer habité par des furies. Tant mieux! le monde a ce qu'il mérite. Machiavel lui rit au nez, lui montre comme on le mène et comme il se laisse mener avec une verve impitoyable. Il est artiste au surplus; la politique est son art. Que veut-on? il n'a pas appris à mesurer du drap comme les mercanti de la cité. Il n'a que la politique à son service. La fortune l'a mis à la politique. Ce n'est pas de sa faute à lui. Il a fini par s'en éprendre. S'il ne l'avait pas fait, il eût été impropre à sa profession. Or il l'aime, il l'admire, il écrit dessus. L'ambition est l'héroïne de son roman. Elle a des qualités diverses, qui n'ont pas également le don de plaire. Il raconte l'épopée moderne de la dame. Le tout est plein d'incidents, d'épisodes, qui ont en vue d'établir combien elle a de ressources, de savoir-faire, par quels travaux d'Hercule elle arrive à ses fins. Elle est sa Clorinde. Le but qu'il poursuit est de la faire aimer et admirer comme il l'admire et comme il l'aime. C'est une héroïne difficile à satisfaire. Elle se joue de la vie et des intérêts du vulgaire : honni soit qui mal y pense. Cela ne le regarde pas, du reste; elle est faite ainsi. Du moment qu'elle parvient à de grands résultats, et il montre comment elle s'y prend, il lui est indifférent qu'elle piétine le genre humain. Tous les hommes sont méchants; ils ne sont pas à plaindre. Du reste, qu'on les plaigne, si l'on veut, Machiavel ne s'y oppose pas. Il étudie le pouvoir et la manière dont il s'exerce pour ceux qui ont à le subir et dont la destinée n'est pas l'objet de son étude. Il lui suffit d'avoir raison.

Ceux qui le louent ou le condamnent d'ordinaire ne sont pas de taille à s'élever jusqu'à ces hauteurs artistiques. Tant pis; ce n'est pas lui qui est le père de la fortune qui lui a fait son éducation. Elle procède ainsi. Telle qu'elle est, elle est belle aux yeux du poète qui a écrit le *Prince*. Il y a dans ses poésies diverses un morceau sur la fortune, qui est à sa manière un abrégé de ses doc-

trines politiques. Voici en quels termes il chante la fortune : « La multitude lui donne le nom de toute-puissante, parce que quiconque reçoit la vie en ce monde éprouve tôt ou tard sa puissance... Elle renverse de fond en comble les États et les royaumes au gré de son unique caprice, et elle ravit aux justes les biens dont elle est prodigue envers les injustes... Elle dispose du temps au gré de sa volonté... ; elle nous élève, elle nous renverse sans pitié, sans loi et sans raison... Personne ne sait ni de qui elle est fille ni de quelle race elle est née : ce qu'il y a de certain seulement, c'est que Jupiter lui-même redoute son pouvoir. Elle a établi le siège de son empire dans un palais ouvert de tous côtés et dont elle n'interdit l'entrée à personne ; mais la sortie n'en est pas également certaine. Tout l'univers se rassemble à l'entour, désireux de voir des choses nouvelles et tout entier livré à son ambition et à ses désirs. » Le palais est très fréquenté, surtout par l'audace et la jeunesse. Peu de gens y sont à l'aise : « l'occasion est seule à s'amuser dans ce lieu. » L'occasion est la première dame d'honneur de la princesse. La politique est l'art de plaire à chacune des deux, et il faut plaire d'abord à l'occasion si l'on veut être présenté par elle à la fortune.

Bref, jusque vers le milieu du seizième siècle, Machiavel n'est qu'un auteur florentin, discuté dans sa patrie, servant de bannière à des factions locales. Il est inconnu au dehors, sauf dans les cours et dans les universités où l'on disserte du *Prince* discrètement sans qu'il ait d'écho dans la rue.

A partir de 1550 la scène change ; cette date est solennelle dans l'histoire moderne. Il y a deux cents ans que la Renaissance couve en Italie et trente que la Réforme est née en Allemagne ; celle-ci n'est pas sortie de l'Allemagne et des pays de race germanique, mais les guerres françaises, depuis Charles VIII, ont introduit la Renaissance en France, d'où elle s'est répandue partout. La société catholique a été prise à l'improviste ; elle a d'abord laissé faire ; elle n'était attaquée que par en haut et les gouvernants étaient à moitié complices. Dès que les deux mouvements descendent dans les couches profondes de la vieille société, ils y déterminent des convulsions inattendues. La foi n'était pas éteinte comme l'imaginaient les novateurs ; les institutions avaient des racines encore vivantes. Cela n'aurait peut-être pas suffi à ramener les âmes, mais le trouble des intérêts, le désordre apporté dans les consciences, les habitudes dérangées, les menaces de ruine imminente du christianisme, le spectacle de ce qui se passait en Allemagne et en Italie, maintenant deux foyers de guerre sociale et religieuse, avaient causé une émotion universelle. Ce fut d'abord de la stupéfaction, puis on organisa la résistance ; les forces conservatrices qui subsistent sur

tous les points du sol européen à l'état latent, réveillées soudain, se concertent, se coalisent contre l'ennemi commun, la Réforme, d'une part, la Renaissance, de l'autre. Il commence à paraître clair que la Renaissance n'est pas un jeu d'érudits à l'usage des lettrés, que la querelle soulevée par Luther n'est pas une affaire d'indulgence, comme on l'avait cru au début. La tradition catholique et les mœurs nationales sont également en danger dans chaque État; il n'y avait pas un sentiment acquis, une situation faite, un intérêt au soleil, qui ne fussent en cause : c'était le chaos. Peu à peu une colère violente s'était emparée des masses, et l'Église, à son tour, avait compris que la Renaissance était autre chose qu'une question d'art, d'archéologie et de prose cicéronienne [1]. Il y avait même un point sur lequel l'Église catholique et la Réforme étaient d'accord : c'était la nécessité de protéger la société vivante contre

[1] « Pendant que Léon X s'occupait des arts, des affaires de l'Église, et de celles de l'État ; pendant que Clément VII, ce prince infortuné, inscrivait dans ses annales le nom de Luther, la séparation de l'Angleterre et le sac de Rome, la grande réaction contre les innovations religieuses du Nord mûrissait autour de ces papes, enflammait de plus en plus les consciences restées fidèles, qui n'avaient à y opposer que le vide du paganisme. Préparée d'abord à l'ombre au sein de cette société malade, désabusée, avide de consolations, elle éclatait enfin sous le pontificat suivant de Paul III..... Dans cette existence, — celle de Paul III, 1534-1549, — les deux courants se rencontrent et se combattent : l'ancien, le courant humaniste, tout-puissant encore lorsque Farnèse débuta dans la vie, le domine dans une certaine mesure; mais le nouveau est le plus fort des deux... le même contraste entre les deux tendances opposées se reproduit pour la dernière fois, mais à un moindre degré, sous le règne de Paul IV (Caraffa). L'ancien moine, le fondateur de l'ordre des Théatins, apporta sur le trône de saint Pierre (il y monta en 1555) l'ardeur, l'énergie, la sévérité qui caractérisent la grande réaction catholique... Le mouvement parti du grand milieu où s'agitent les intelligences et toutes les activités de la vie sociale, après avoir graduellement atteint les sphères élevées de l'Eglise, accomplissait alors sa dernière conquête, celle du pape saint Pie V (1567), représentant suprême de l'ère de luttes et de régénération où l'on venait d'entrer..... A ce sujet, les ambassadeurs de Venise, accrédités auprès de ces papes (Pie V, Grégoire XII et Sixte-Quint), sont unanimes à en exalter le mérite. En vérité, dit Lorenzo Priuli (1586), il semble que le seigneur Dieu ait ouvert l'œil de sa clémence envers la chrétienté, en nous donnant depuis la clôture du concile, l'un après l'autre, trois pontifes qui en ont été les bons exécuteurs. » (Le baron de Hübner, *Sixte-Quint,* 3 vol. in-8°. Paris, 1870, introduction, *passim.*) L'ouvrage du baron de Hübner, composé à l'aide de documents authentiques et inédits, la plupart tirés des archives d'État, et dont la maison Hachette prépare une nouvelle édition, augmentée en guise de préface, d'une lettre inédite de Montalembert, précisément relative à la grande réaction catholique du seizième siècle, est un morceau d'histoire considérable.

le césarisme, de la décadence compliqué du nihilisme ou libre-penser. Sur le compte du césarisme et du nihilisme, le catholicisme et la Réforme avaient une pensée identique, sauf que la Réforme réclamait la liberté d'examen dans les limites de la foi chrétienne.

Machiavel n'était que par accident le théoricien du mal romain : il était personnellement nihiliste. Cependant il ne professait pas le nihilisme, le nihilisme lui était indifférent; il n'était qu'un écrivain politique. Mais l'anarchie et le chaos dans lesquels on se sentait entraîné, le firent ranger, par les réformés, parmi les ennemis du libre examen, parce qu'il donnait aux princes la police des idées, et par l'Église, parmi les ennemis de l'Évangile, parce que ses principes politiques étaient hostiles à la loi morale, du moins à la morale privée. Il se cachait derrière la raison d'État, mais c'était un subterfuge; il n'y avait pas deux morales, disait-on, l'une à l'usage des princes et l'autre à l'usage de tout le monde.

C'était le public qui était appelé à décider en dernière analyse; il se prononça contre Machiavel, et c'était aisé à prévoir; on ne parviendra pas de sitôt à lui donner la notion de deux morales. Et puis le public sentait vaguement que l'état de guerre civile devenu permanent était la faute de quelqu'un, le résultat de la lutte engagée contre la tradition, qui le mettait, lui public, à la merci des factions et des ambitieux. Il est constant que Machiavel n'était qu'un élément de la situation, mais il faut des noms à qui l'on puisse s'en prendre; l'imagination populaire n'est point accessible à des raisons abstraites. Il y a, surtout en France, un motif différent de l'exécration vouée au nom de Machiavel, durant la deuxième moitié du seizième siècle : Catherine de Médicis avait importé Machiavel à la cour des Valois; il y fut, dès l'origine, une puissance. Le prestige de Machiavel à la cour des Valois n'était pas une exception dans les cours du continent; les souverains le choyaient de concert; le *Prince* était leur manuel ; ce n'avait pas été du premier coup, mais c'était arrivé. Il est évident que le *Prince* est un livre qui devait leur plaire beaucoup : l'exemple des tyrans italiens les avait tout de suite convertis à leurs maximes. Si Louis XI avait vécu, on peut croire qu'il aurait fait de Machiavel ce qu'il a fait de Commines [1], et du *Prince* son manuel ordinaire. On se demande ce qu'aurait été Machiavel s'il avait occupé auprès de Louis XI l'emploi qu'avait

[1] *Uomo di pessima fede,* dit Villari de Commines. Est-il vrai que Commines, dans la mission que Louis XI lui donna à Venise, fut très surpris d'y trouver plus fourbe que lui : *Più furbo di lui?* Si ce n'est pas vrai, c'est vraisemblable.

Commines, au lieu d'être le petit secrétaire d'une petite république italienne. Peut-être n'eût-il pas été dans le domaine de l'action ce qu'il est dans le domaine spéculatif. Mais l'emploi qu'il n'eut pas auprès de Louis XI ou de Ferdinand d'Aragon, également faits pour l'entendre et s'en servir, le *Prince* l'eut auprès de Charles-Quint, de François Ier, d'Henri VIII, que le cardinal Pool a voulu flétrir du sobriquet de Machiavel; il l'eut auprès d'Élisabeth, de Philippe II, du duc d'Albe [1], de Farnèse, de Spinola, de Philibert-Emmanuel de Savoie; il l'eut, en particulier, auprès de Catherine de Médicis, de son conseiller intime, l'Hospital, disciple fervent et inconnu du Florentin; il l'eut auprès des Guises, de Henri IV et de Richelieu. Il a été le précepteur intime de quatre ou cinq générations d'hommes d'État, sans compter ceux qui vinrent après et qui continuent de le consulter dans l'ombre de leur cabinet. Même en Orient, les sultans Mourad IV (1623-1640) et depuis Mustapha III l'ont fait traduire en langue turque [2].

Cependant il n'a vraiment régné qu'en France, où il a exercé une autorité en quelque sorte dynastique et fait de la raison d'État une institution nationale qui a duré jusqu'à la fin de l'ancien régime par Catherine de Médicis, par les Valois, par l'Hospital, par les Guises, par le rôle qu'il a joué dans les guerres de religion et à la cour. Par l'action lente de ses doctrines sur les errements de notre diplomatie, il est plus Français qu'Italien. En Italie et à Florence, il n'a été et il ne reste qu'un écrivain spécial, le meilleur qui existe dans la littérature de ce pays; en France, il a été plus que cela : il a été le conseiller de la monarchie dans des circonstances terribles, et l'objet des invectives des partis pendant un demi-siècle. Durant ce laps de temps, les humanistes l'avaient défendu comme un des leurs, le plus souvent par de mauvaises raisons. Juste Lipse, leur chef, l'appelle un homme unique, un génie âcre, subtil, igné [3]. Son influence à la cour des Valois est indépendante de ce que pensaient de lui les humanistes.

Sa gloire française est due à Catherine de Médicis, mais l'importance qu'il eut dans les guerres civiles de France est due à l'opposition catholique et réformée contre la monarchie. Sans la cour et l'opposition à la cour, il aurait été un publiciste comme un autre,

[1] Pourtant le duc d'Albe avait des scrupules. A propos de la Saint-Barthélemy, il s'écria : « C'est une chose furieuse et non pensée; j'aimerais mieux avoir les deux mains coupées que de l'avoir faite. »

[2] Voir les détails intéressants fournis par Artaud, t. II, p. 433. Machiavel porte chez les Turcs le nom de *Muchievel*.

[3] *Ingenium acre, subtile, igneum*. (*Politicorum libri sex,* p. 10 de l'édition de Plantin. Anvers 1625.)

comme Hobbes, par exemple, qu'on aurait discuté dans les écoles, que les philosophes auraient commenté ou contredit dans leurs ouvrages. Catherine de Médicis, en en faisant un instituteur royal, en l'introduisant dans la pratique des affaires d'État, lui a rendu une existence de fait comparable à celle d'un homme d'État, que sa conduite soumet au jugement de ceux qui partagent ou combattent ses principes. Ce n'était pas seulement un compatriote qui lui parlait dans sa langue maternelle. Elle était de la même famille d'esprits. Elle l'aimait, le lisait, le faisait lire à la cour, le citait, l'appliquait. Il fut à la mode, choyé des grands, à qui il servait de passeport auprès de la reine. Plus tard, à une époque où Machiavel était redevenu ce qu'il est, un écrivain célèbre, mais sans crédit actuel, Bayle rappelle cette fortune sans la justifier. « L'auteur du *Tocsin des massacreurs*, dit-il[1], observe que Charles IX avoit été très mal élevé et qu'on lui avoit laissé ignorer ces enseignements de l'Écriture, que le roy establi sur le peuple de Dieu ne doit point élever son cœur sur ses frères, ains qu'il doit ensuivre la loy du Seigneur de point en point et y méditer en la lisant tous les jours de sa vie..... au contraire de quoy la reine a fait instruire ses enfants ès principes qui estoient plus propres à un tyran qu'à un roy vertueux, lui faisant faire leçon non seulement des sots contes de Perceforest, mais surtout des traitz de cet athée Machiavel dont le but a été surtout d'enseigner le prince à se faire craindre qu'aimer, et à régner en grandeur qu'à bien régner, et de fait, on peut bien appeler ce livre l'évangile de la reine mère. » Selon Davila, Corbinelli lisait souvent le *Prince* au duc d'Anjou, qui devait être Henri III [2].

D'autre part, les œuvres de Machiavel avaient été mises à la portée de tous. L'*Art de la guerre* et les *Discours* sur Tite Live avaient été traduits en français dès l'année 1544 [3]. Il existe trois traductions différentes du *Prince*, publiées en français dans le cours du seizième siècle. La première, également de Jacques

[1] Note placée à l'article *Machiavel* du *Dictionnaire,* article d'ailleurs incomplet et rempli d'assertions inexactes.

[2] Le témoignage de l'auteur anonyme du *Tocsin des massacreurs* et celui de Davila ne sont pas isolés. Le ligueur Boucher écrit d'Henri III : *Machiavellum qui perpetuus ei in sacculo atque in manibus est.* On trouva un exemplaire du *Prince* dans le pourpoint du roi, le jour où il fut assassiné par Jacques Clément. On en trouve aussi un dans le pourpoint d'Henri IV, autre disciple de Machiavel, le jour où il fut tué par Ravaillac.

[3] Par Jacques Gohory, 1 vol. in-folio, Paris, Denys Janot. Le bibliographe Brunet possédait un exemplaire de cette édition, aux armes, chiffre et emblèmes de François Ier, avec une dédicace en dix vers au connétable Anne de Montmorency, de la main du traducteur.

Gohory, est de la fin du règne de François Ier. La seconde, qui est de 1553 et de format in-4°, porte, au feuillet 94, cette note singulière : « Les annotations que trouverez ès feuillets, 4, 49 et 62, ont esté mises par le depputez (*sic*) à visiter les livres à imprimer, afin que tels endroitz soient lus avec discrétion et jugement. » Il est évident qu'en France comme en Italie ce n'est pas l'autorité qui s'est opposée à la diffusion de Machiavel. Elle y apporta au contraire de la bonne volonté, sinon du zèle. Le Florentin n'est mal vu ni de la cour ni du Parlement. L'auteur de la traduction du *Prince*, en date de 1553, Guillaume Cappel, la dédie au garde des sceaux, Bertrandi, à qui il apprend que la politique est la reine de la vie active, tandis que les autres sciences « ne sont que demoiselles ou ornements de nostre grande dame ». Machiavel est une lumière qui luit en France ; son pays est « quasi le nostre ». C'est un grand homme en outre : « Il ne lui deffaut rien pour estre prince que la puissance et le nom de prince. » Il a pourtant des ennemis. Plusieurs d'entre eux « le blasment de nul religion » ; l'imputation est gratuite. Il n'y a pas trace dans le *Prince* de cette prétendue irréligion. La ruse, il est vrai, lui est familière. Ce n'est pas un argument à lui opposer : « Si Saturne, qui régna dans l'âge d'or, se montra fin et rusé, qu'eût-ce été s'il avait régné dans ce siècle de fer ? »

La société officielle est donc machiavélique. Le mot machiavélique est de l'invention d'un protestant, le président Gentillet, gentilhomme dauphinois, réfugié en Suisse, dont l'*Anti-Machiavel* très antérieur à celui du roi de Prusse Frédéric II, fut longtemps célèbre et l'une des meilleures productions littéraires de l'époque où il parut [1]. Gentillet, à l'exemple des théologiens de la Réforme, est un ardent adversaire de Machiavel, des humanistes, des mœurs italiennes et surtout des aventuriers italiens introduits par Catherine de Médicis à la cour. Ce sont eux qui sont coupables des maux du royaume. Quant à leur maître, l'opinion de Gentillet à son endroit tient dans l'épigraphe de l'*institution d'un prince chrétien*, de l'évêque portugais, Osorio [2], qui s'exprime en ces termes sur le

[1] *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou une autre principauté, divisé en trois livres, à savoir : du* conseil, *de la* religion *et* police *que doit tenir un prince, contre Nicolas Machiavel, Florentin.* (Lausanne, 1576, 1 vol. in-8°.) Gentillet, mort à Genève en 1595, et sur la vie duquel plane beaucoup d'obscurité, avait été conseiller et président de chambre au parlement de Grenoble. Son *Anti-Machiavel* fut publié à l'occasion de la Saint-Barthélemy, que Gentillet croit une application des doctrines de Machiavel, supposition qui peut être fondée.

[2] *De institutionne principis christiani* 1595. Le livre d'Osario est antérieur, mais nous n'en connaissons que cette édition.

compte de l'auteur du *Prince* : « *Quoniam fuit homo vafer ac subdolus, diabolicarum cogitationum faber optimus, cacodæmonis auxiliator.* — Ce fut un coquin, habile artisan de pensées diaboliques et auxiliaire de l'enfer. »

Le ton d'Osorio était devenu celui des théologiens catholiques à propos de Machiavel, au cours de la lutte engagée par l'Église contre la Réforme et les humanistes. Comment cela s'était-il fait? On sait que Clément VII avait accordé un privilège à l'imprimeur des œuvres et que celles-ci sortaient des presses pontificales. La mort de Clément VII (1534) avait mis fin au règne des humanistes à Rome, et de fait, le sac de Rome (1527) les avait déjà dispersés, car ils avaient fait de la cité papale le siège de leur propagande. Le Saint-Siège leur avait été comme affilié pendant le règne des papes politiques, c'est-à-dire depuis l'avènement de Nicolas V (1447). Paul III (1533), successeur de Clément VII, passait, avant son élévation à la chaire de Saint-Pierre, pour un ami des humanistes, et il l'était lui-même un peu. Mais ce n'était plus le cas de l'épiscopat ni en particulier des ordres monastiques. L'événement leur avait ouvert les yeux. Au-dessous d'eux les fidèles s'agitaient ; les protestations et les menaces venaient de partout. Paul III n'était d'ailleurs pas si bien disposé envers les humanistes qu'on le prétendait. Ce fut lui qui convoqua le concile de Trente, et il avait en vue les humanistes autant que les réformés, ou plutôt il avait en vue la Réforme en convoquant le concile, mais la tâche de réprimer les humanistes venait avant. En effet la réunion du concile est de 1545, et la fondation de la Société de Jésus est de 1539. Dans la pensée de l'Église, ce que le concile devait être au point de vue théologique et de la correction des mœurs, la Compagnie de Jésus devait l'être aussi dans la réforme de l'enseignement que les humanistes avaient envahi de concert avec les pouvoirs civils.

La réaction prit un caractère mieux défini sous le règne des papes sortis du cloître, Paul IV, saint Pie V et Sixte-Quint. Les Jésuites étaient chargés de pourvoir au danger dans le domaine de l'enseignement, mais il y avait les livres à surveiller. Une commission du concile de Trente entreprit de préparer un règlement destiné à servir de guide à une autre commission, celle-ci permanente, qui devait être plus tard la congrégation de l'Index. La congrégation de l'Index fut instituée par Sixte-Quint (1585-1590) sur les données de la commission du concile de Trente. Ce n'était pas tout à fait une innovation. Devant le débordement des livres protestants et humanistes, quelques universités et plusieurs facultés de théologie s'étaient occupées déjà de chercher un remède. Dès 1544, la Sorbonne avait dressé un catalogue partiel de livres pro-

hibés. En attendant que la congrégation de l'Index exécutât le projet conçu par le concile de Trente, les évêques faisaient la police des livres dans leurs diocèses. Les parlements et la royauté avaient devancé les évêques dans cette voie. Il y a une ordonnance du roi du 13 août 1526 qui défend de publier un ouvrage qui n'ait été « premièrement vu par la cour de parlement ou les *commis* », et un édit de Henri II, du 11 décembre 1547, qui oblige en outre les auteurs et imprimeurs d'apposer leurs noms et surnoms, avec l'enseigne ou marque du libraire sur les ouvrages publiés. Quand, quelques années après, les placards et les libelles clandestins annoncent l'explosion prochaine de la guerre civile, le roi, 28 septembre 1553, ordonne de procéder à une enquête et offre « secours d'artillerie, poudre et boulets en cas de besoin ». Plus tard on prononce « la confiscation de corps et de biens ». L'Église n'a pas recours à ces moyens sommaires. Ses prohibitions sont plutôt des conseils que des ordres, mais elle a le sentiment du danger, et elle obéit aux exigences croissantes de l'opinion. Son premier acte officiel d'hostilité contre les œuvres de Machiavel est de 1559, où le pape Paul IV prohibe le *Prince*, les *Discours* et même l'*Histoire de Florence*, celle-ci jusqu'à ce qu'elle fût corrigée. On trouve en effet ces trois ouvrages dans l'Index de 1564, dit Index du concile de Trente. La sentence d'interdiction vise l'avis conforme de plusieurs théologiens, moines ou évêques, dont chacun a rédigé un livre ou un mémoire à l'appui de ses conclusions. En dehors des actes publics de l'autorité ecclésiastique, l'animosité contre Machiavel se manifeste de plusieurs façons. En 1559, les Jésuites d'Ingolstadt le brûlent en effigie; Boccalini déclare que sa politique, enragée et désespérée, le rend digne des peines éternelles. C'est une croisade. Cependant en Italie, son lieu d'origine, et où il a conservé des sympathies, on essaye de tempéraments. Le crédit dont jouissent les œuvres inspire des scrupules à la commission de l'Index. Elle propose, en 1572, à Giuliano de Ricci et à Niccolò Machiavelli, tous les deux petits-fils de l'auteur du *Prince*, d'en préparer une édition expurgée. Ils y avaient consenti d'abord; ils refusèrent ensuite, à cause de l'obligation qu'on voulut leur imposer de ne pas y laisser figurer le nom de leur ancêtre.

Le résultat le plus clair de cette persécution fut de rendre Machiavel populaire, au moins en France où, il convient de le répéter, c'est la cour qu'on attaque dans sa personne, car on n'ignore pas qu'il y est une autorité. Les prédicateurs en chaire, les ministres réformés dans leurs prêches, les pamphlétaires de toute provenance s'évertuent à le traîner dans la boue. Dans l'imagination échauffée de la foule, il acquiert tout de suite la réputation

effrayante de Mme Veto pendant les premières années de la révolution. S'il pleut, il en est la cause. S'il y a une émeute quelque part, ce sont ses lecteurs qui l'ont faite. Les machiavélistes sont les ennemis de Dieu et de la paix. Ce sont les machiavélistes, par exemple, qui entretiennent l'insurrection dans les Pays-Bas espagnols, sous l'administration du duc d'Albe. Dans l'Espagne d'au delà des Pyrénées, il est à peu près inconnu, mais dans les Pays-Bas, où le joug de l'Espagne pèse à une population de race et de tempérament très différents, où l'inquisition fonctionne avec la rigueur déployée en Espagne contre les Maures et les juifs, où les agents de l'inquisition sont bientôt désignés sous le nom significatif de *Happs-chair*, la résistance irrite le clergé espagnol, qui l'attribue aux machiavélistes. Il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer la virulence des écrits publiés en Espagne contre Machiavel, qui n'y est pas, comme en France, une arme aux mains des factions. On a vu plus haut dans quels termes Osorio condamne Machiavel. Ribadeneira, dans un ouvrage intitulé, *de la Religion et des vertus nécessaires à un prince chrétien* [1], fait à l'intention de don Carlos, fils de Philippe II, est d'avis que « le feu infernal des politiques et machiavélistes, qui va croissant, menace d'incendier le monde ». Il conseille de les détruire comme des animaux nuisibles, sinon on sera détruit par eux. Il a sans doute retouché son livre qui parut au plus fort de la Ligue et fait allusion à des événements arrivés longtemps après la mort de don Carlos, car il contient l'apologie du meurtre d'Henri III, « mort de la main d'un pauvre frère, jeune, simple et pieux, mais d'un courage qui lui a permis d'immoler le tyran dans sa propre demeure, sans autre arme qu'un petit couteau ».

La période aiguë de la Ligue (1590-1594) marque l'apogée et le déclin de la popularité du nom de Machiavel en France. Il est le fauteur de la tyrannie, crient les ennemis d'Henri III; la Saint-Barthélemy a sa cause dans ses œuvres, répondent les prédicants de la Réforme. Une des principales sources d'information sur cet étrange incident de Machiavel considéré comme chef de faction, est l'ouvrage de Gentillet. Machiavel est le maître et la honte de la France. Gentillet apostrophe la France en vers latins :

Libera gens franca est; hanc unquam nulla tyrannis
    Compulit imperio subdere colla suo.
Francorum hoc igitur clarum deponite nomen
    Servire aut Tuscis desinite imperiis.

[1] *De religione et virtutibus principis christiani* adversus Machiavellum libri duo. C'est encore un traité de l'éducation d'un prince.

« La nation française est libre; aucune tyrannie n'a jamais eu assez d'empire pour lui faire ployer le col; ou déposez le noble nom de français, ou cessez d'obéir aux *commandements de l'Étrurie.* » Les commandements de l'Étrurie sont les maximes du *Prince*, que Gentillet appelle l'Alcoran des courtisans. Les courtisans sont des lâches façonnés par des étrangers à des leçons dont ils devraient rougir. Il n'est pas surprenant que la cour soit le paradis de Machiavel. Il y a fait son apparition par les Italiens faméliques et retors que Jésabel de Médicis y a introduits, à qui elle prodigue les emplois, les honneurs, le pouvoir. Ce sont à la fois des conseillers et des sbires. Ils conseillent le crime, et puis se chargent de l'exécuter et vont en toucher le prix qu'on ne leur refuse pas. Quant aux maximes de Machiavel, elles sont tarifées. Il y en a qui valent 100 livres et d'autres 20, selon qu'elles sont plus ou moins scélérates. Les courtisans parlent d'ailleurs agréablement la langue de Machiavel. Le temps approche où le français sera interdit à la cour; on y est mal vu, si on ne parle pas italien. Si l'on veut obtenir une faveur, qu'on la demande dans le langage *messeresque*, « parce que ces messers oyent volontiers ceux qui savent parler leur gergon et n'entendent pas bien le françois, mesme les termes de justice et les ordonnances royaux ».

La correspondance diplomatique de Catherine de Médicis qu'on est en train d'éditer [1], vient à l'appui du fait, d'ailleurs attesté par de nombreux documents, mais qui acquiert dans la correspondance un caractère de précision qui ne permet guère de révoquer en doute des assertions qu'on pouvait croire exagérées sous la plume des libellistes. La reine ne savait pas le français, à son arrivée à la cour (1533). Elle avait à peine quatorze ans. Son entourage italien n'était pas de nature à le lui faire apprendre vite. Elle continua de parler dans l'intimité la langue de sa patrie originelle. Elle sut toujours mal la langue française, l'orthographiait encore plus mal, et ne s'en servait que par nécessité dans sa correspondance. Quand elle écrit en Italie, elle s'exprime en italien; quand elle écrit à ses envoyés dans les différentes cours de l'Europe, les secrétaires d'État, Robertet en particulier, lui viennent au secours. Elle dicte et ils habillent sa pensée comme ils peuvent; mais il y a des choses qu'elle ne confie à personne, pas même à ses ministres; il y a surtout ses affaires de famille. Ses lettres à la reine d'Espagne sont écrites dans un style qui n'appartient à

[1] Hector de la Ferrière, *Correspondance politique de Catherine de Médicis*, t. I et II, in-4°. Paris, 1881, Imprimerie nationale. (Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France.)

aucun idiome quoiqu'elle sache dire ce qu'elle veut, non sans force ni sans autorité. Après son arrivée au pouvoir, elle s'entoura de plus en plus d'Italiens ; elle en peupla les conseils de la monarchie, les administrations, le corps diplomatique. Afin de gagner ses bonnes grâces, les Français eux-mêmes apprenaient et parlaient l'italien. Son auteur favori était Machiavel ; elle le lisait, le répandait, n'appliquait pas seulement ses maximes, mais les vantait, leur cherchait des adhérents. Machiavel n'aurait pas existé, que les Italiens n'auraient peut-être pas eu une moindre situation auprès d'elle. Quoi qu'il en soit, Machiavel était une arme contre elle et sa domesticité politique.

Gentillet raille cette manie de Machiavel chez la reine. Eh ! toutes les maximes du maître ne sont pas à dédaigner. Il y en a au moins une dans le *Prince* qui est bonne : c'est celle qui conseille de ne pas se fier aux étrangers. Catherine de Médicis devrait s'en souvenir à propos des messers d'au delà des Alpes. Il ne les condamne pas tous. Il reconnaît sans doute que les Strozzi et les Gondi, entre autres, n'étaient pas les premiers venus, et s'il avait vécu au dix-septième siècle, il aurait sans doute consenti à reconnaître que le cardinal de Retz, Mazarin et Albergoti n'étaient pas non plus les premiers venus. Il les apprécie à l'occasion, mais en fait un assez noir portrait. Ils sont, dit-il, « mornes, secrets, taciturnes ; ils ne laissent jamais tomber parole de leur bouche, sans avoir prémédité en quel sens on la pourra prendre... Ces François, disent-ils, sont volages, esventez, qui ne peuvent taire leurs secrets, abondants en paroles, indiscretz, qui parlent bien souvent plusieurs ensemble, qui n'ont nulle retenue en la bouche, et qui descouvrent leur pensée à chascun. » Ces messers sont donc assez observateurs et prudents. S'ils doivent à Machiavel les qualités que Gentillet leur prête, le *Prince* leur a servi à quelque chose.

Ce court exposé montre comment Machiavel était arrivé à être le publiciste le plus en vue du seizième siècle ; il le dut aux circonstances autant qu'à son génie. Aristote n'avait d'autorité que dans les écoles ; il avait acquis, lui, une autorité populaire, ne fût-ce que par l'injure. En France, cette autorité venait de Catherine de Médicis et des Valois ; dans l'Église, de la guerre faite aux institutions catholiques qu'il n'avait pas attaquées directement, mais contre lesquelles ses écrits avaient, à l'occasion, servi d'arguments ; il était le nom de l'ennemi plutôt que l'ennemi. On ne fut pas longtemps à s'en apercevoir. Catherine de Médicis morte, les Valois dans la tombe, les fureurs de la Ligue apaisées, le nom de Machiavel disparaît de la circulation avec celui des machiavélistes, comme par enchantement. Certes, les pratiques des tyrans italiens dont il

avait étayé ses doctrines continuèrent d'être, comme elles le méritent, considérées comme odieuses, mais les doctrines elles-mêmes restèrent. Elles se résumaient à deux points : l'excellence du principe monarchique et, comme justification du principe monarchique, la raison d'État. Les deux points étaient acquis. De ce moment Machiavel rentre dans la paix sereine de l'histoire. Bien plus, quelques années sont à peine écoulées, qu'on le juge de sang-froid et qu'on l'admet dans la mesure que lui-même aurait choisie. Charron constate ce retour du sentiment public à l'endroit de Machiavel. Charron n'est pas un politicien suspect; c'est un moraliste, le disciple et l'exécuteur testamentaire de Montaigne. Il ne traduit pas l'opinion nouvelle de l'Église; pourtant il est théologien, chanoine théologal de Condom. Il n'a pas été aux affaires, il n'en a pas l'expérience personnelle, mais il est sans préjugés, sans règle absolue ni principes, comme il convient chez un élève de Montaigne. Puis on est au lendemain des guerres civiles, et elles ont instruit beaucoup de gens. Son jugement peut donc être regardé comme une moyenne du sentiment qui règne. Le *Traité de la Sagesse* [1] parut à Bordeaux en 1601. Il y a, selon lui, trois sortes de gens au monde et trois degrés de l'esprit : En bas, sont les esprits faibles et plats, de petite capacité; c'est le plus grand nombre. Leur sort est d'obéir et d'être menés. D'instinct, ils sont hostiles à Machiavel. S'ils le louent, il y faudra voir un effet de la consigne; ce sont des outils dans la main de qui possède l'art de s'en emparer. Au-dessus d'eux il y a les médiocres : leur caractéristique est la suffisance; on les entend parler de science et d'habileté; ils sont asservis « aux opinions et lois municipales du lieu où ils se trouvent, dès lors qu'ils sont esclos ». Plus haut sont les hommes d'un jugement ferme et solide : ils ne s'arrêtent pas aux ouï-dire; ils se défient des passions qui ont cours, cherchent le motif des choses « jusqu'à la racine »; ils sont rares et la plupart sont modestes. De ces trois espèces d'hommes, ceux de la première et de la dernière « ne troublent point le monde, les uns par insuffisance et faiblesse, les autres par grande suffisance et fermeté ». Ceux du milieu font tout le bruit et les disputes qui sont au monde; présomptueux, « toujours agités et agitants ». C'est parmi eux que se recrutent les brouillons, les factieux, les politiciens, quiconque est disposé à incendier l'univers afin de faire cuire son œuf.

Machiavel en est-il? Non. Ayant à esquisser le tableau de ce que doit être la justice dans un souverain, Charron en emprunte

[1] 1 vol. in-8°, souvent réimprimé au dix-septième siècle et encore lu de nos jours.

les traits au *Prince* de Machiavel, sans le nommer néanmoins. L'idéal des poètes, lisez de ceux qui fond des traités de l'éducation d'un prince, est beau, la réalité se contente de moins. La justice d'un prince « chemine » d'un autre pas que celle des personnes privées. « Elle a ses allures plus larges et plus libres, à cause de la grande, pesante et dangereuse charge qu'il porte et conduit... Il lui faut quelquefois esquiver et gauchir, mêler la prudence avec la justice, et, comme on dit, *coudre à la peau du lion, si elle ne suffit, la peau du renard*, — maxime extraite textuellemeut du *Prince*. — ... Il est permis de jouer à fin contre fin, et près du renard, le renard contrefaire. Le monde est plein d'artifices et de malices; par fraudes et tromperies ordinaires, les estats sont subvertis, dit Aristote. Pourquoi ne sera-t-il pas loisible, pourquoi ne sera-t-il requis d'empêcher et destourner telz maux et sauver le public par les mesmes moyens que l'on le veut miner et ruiner? vouloir tousjours et avec telles gens suyvre la simplicité et le droit fil de la vraye raison et équité, ce seroit souvent trahir l'estat et le perdre. Il faut aussi que ce soit avec mesure et discrétion, afin que l'on n'en abuse pas et que les méchants ne prennent d'eux occasion de faire passer et valoir leurs méchancetez... Bien est-il quelquefois requis de mesler l'utile avec l'honneste et entrer en composition et compensation des deux. Il ne faut jamais tourner le dos à l'honneste, mais bien quelquefois aller à l'entour et le costoyer, y employer l'artifice et la ruse. »

Ce langage est celui de la raison d'État, puissance nouvelle, légitimée par Machiavel. Il ne l'a pas inventée; elle existait à Rome, sous la république comme sous l'empire. Parce que Machiavel l'approuve sous la toge républicaine, comme sous le manteau des Césars, on a prétendu qu'il se contredisait. C'est ne pas l'entendre; comme elle avait été le fond de la conduite du Sénat avant de l'être du Principat, Machiavel ne la boude sous aucune forme. Ce que les stoïciens avaient mis en maximes, et les historiens en principes de gouvernement, il le dégage, le fortifie de l'exemple des tyrans italiens de la Renaissance, afin qu'on ne lui reproche pas de n'être qu'un érudit. Ce n'est pas un secret qui lui fut tout à fait personnel. C'était un vent qui soufflait dans les âmes. Ce secret, il le partage d'ailleurs, à l'état scientifique, avec Guichardin, monarchiste comme lui, broyé comme lui et mieux que lui aux grandes affaires. La raison d'État est la substance des récits de Guichardin comme des écrits de Machiavel. Ce que Guichardin dissimule dans son récit, Machiavel en fait une formule appropriée aux circonstances, aux besoins d'une société distincte de la société antique. Le reste n'est qu'un ornement dans ses

œuvres, tient à sa condition, à son humeur, au milieu vicié dans lequel il a vécu. C'est par la raison d'État qu'il avait conquis tout de suite le suffrage des princes. Ce fut par les misères inhérentes à son caractère et à sa condition, les vicissitudes d'une existence tourmentée, qu'il avait mérité le mépris et l'injure des contemporains. Dès que la crise du seizième siècle est apaisée, les bons esprits en reviennent à un examen équitable. Par le *Prince* et les *Discours sur Tite Live*, il était entré dans le cabinet des rois, dans les chancelleries. Il y restera ; sa raison d'État va devenir un dogme politique, une boussole. Cela sera d'autant plus commode qu'elle se plie aux formes de gouvernement les plus diverses. Elle signifie l'intérêt général, négligeant s'il est nécessaire les règles applicables aux intérêts privés. Les *agitants*, comme dit Charron, en médiront en vain; les révolutions entreprendront en vain de supprimer la raison d'État, on ne s'en passera pas. Partout où il y aura du pouvoir, on y aura recours.

Cela n'empêche pas Charron de maltraiter Machiavel chaque fois qu'il le nomme, ce qui est une concession faite aux haines de la veille.

L. Derome.

La suite prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Médecine : Guérison d'un cas de rage. — Discussion à l'Académie de médecine. — Le nitrate de pilocarpine comme remède de la rage. — Histoire du berger Grillée, de Fouguerolles. — La rage et la folie rabique. — Exemples singuliers. — Influence du moral sur l'explosion du mal. — Les hydrophobes par imagination. — La peur de la rage. — Observations multiples tendant à montrer la part de l'effroi dans l'évolution du mal. — Un cas de rage après une morsure remontant à sept années. — Les remèdes expérimentés dans ces derniers temps. — Un nouvel antiseptique. — L'eau oxygénée. — Hygiène publique. — Le feu et l'assainissement des contrées marécageuses. — Les locomotives et la fièvre paludéenne. — Chimie : Les porte-cigares magiques. — Astronomie : Dernières nouvelles de la comète du mois de juin.

Il vient de se faire, dans le monde médical, certain bruit autour d'un cas de rage qui aurait été suivi de guérison. Le virus rabique passe pour ne jamais pardonner. L'observation présentée à l'Académie de médecine par M. le docteur Denis Dumont, chirurgien en chef de l'hôpital de Caen, vient de soulever de vives discussions. Avait-on réellement affaire à un cas de rage? et le remède employé a-t-il été vraiment efficace? La rage est une maladie si effrayante qu'on nous permettra d'insister un peu sur l'observation de M. Denis Dumont. Le mémoire du savant chirurgien de Caen a eu d'ailleurs les honneurs d'un rapport immédiat, lu par M. Bouley; il n'est pas superflu de résumer brièvement, à ce propos, l'état de nos connaissances, sur une maladie entourée encore de tant d'obscurités. Racontons les faits :

Dans un village des environs de Caen, un homme du nom de Grillée, berger de son état, est mordu, le 16 avril, à l'avant-bras gauche, par un chien errant.

Le même jour, dans le même village, une femme et une petite fille furent mordues par le même chien; un jeune garçon d'une commune voisine l'avait été également.

Ce ne fut que vingt-quatre heures après l'accident que Grillée toucha

la plaie produite par la morsure avec de l'acide nitrique fortement dilué; au bout de quelques jours cette plaie était cicatrisée.

Du 16 avril au 19 ou 20 mai, Grillée paraît être resté sans inquiétude sur les suites de l'accident dont il a été victime. Mais le 19 mai il apprend que la femme qui a été mordue le même jour que lui est atteinte de la rage; dès le lendemain de cette nouvelle, il devient soucieux, préoccupé. Dans la nuit du 21 au 22, il est très agité; dévoré par une soif ardente, il se lève souvent pour boire du petit cidre et ne le déglutit qu'avec difficulté. Bientôt il est pris d'un malaise extraordinaire et accuse une sensation de constriction à la gorge et d'étouffement; il quitte sa maison, se précipite sur la grande route, traverse le chemin de fer et va tomber à cent mètres de là; il grattait le sol avec ses ongles et mordait les cailloux. A un habitant qui veut l'approcher, il donne l'avertissement de se tenir à distance de peur qu'il ne le morde. Il se jette sur un bâton qu'on lui présente et le mord comme fait le chien enragé.

On l'attache et on le lie à un arbre; puis on le transporte dans une cour où il reste couché jusqu'au lendemain. Enfin il est conduit à l'Hôtel-Dieu de Caen où il arrive le 23 mai, vers cinq heures du soir.

Grillée s'était infligé à lui-même trois profondes morsures à la main gauche et avait de la propension à mordre, portant à la bouche, quand il avait les mains libres, et broyant entre ses dents tout ce qui était à sa portée.

Soif ardente, refus de toute autre boisson que le cidre, qu'il ne parvint pas à déglutir.

Dans l'intervalle des crises, Grillée récupérait son intelligence, se plaignait d'une vive douleur à l'épigastre et demandait qu'on l'achevât.

Placé dans une chambre à part et maintenu par une camisole de force, Grillée répond facilement aux questions qui lui sont faites pour établir son billet d'entrée; mais il est abattu et inquiet, se déclare perdu et aspire au moment d'en finir.

A plusieurs reprises, pendant la nuit, cris rauques et saccadés, ayant quelque analogie avec des aboiements.

M. Dumont essaya vainement de calmer la souffrance en prescrivant du bromure de potassium et du sirop de codéine. Les crises se rapprochaient toujours et s'aggravaient. C'est alors que, pour favoriser la transpiration et la salivation, M. Dumont eut l'heureuse idée de pratiquer des injections sous-cutanées de nitrate de pilocarpine. A trois reprises successives, il injecta 1 centigramme de pilocarpine, et le traitement fut poursuivi plusieurs jours. Des sueurs et des salivations extrêmement abondantes se produisirent rapidement; les accès s'affaiblirent, diminuèrent de fréquence et disparurent tout à fait. Aujourd'hui le berger Grillée est guéri.

Certes, cette observation paraît bien démonstrative. Constriction de la gorge, soif intense, déglutition impossible, tendance à mordre, perte temporaire du sentiment, secousses chroniques, salivations. Et comme confirmation, durée de l'incubation, mort de la femme mordue, modification de la plaie fermée avant les crises, ouverte ensuite avec l'aspect livide. Evidemment si le berger fût mort à la suite de l'attaque, aucun médecin n'eût songé à révoquer en doute la nature de l'affection à laquelle il était en proie. Et cependant les plus sceptiques refusent d'admettre que Grillée ait été réellement enragé.

Les principales raisons invoquées sont celles-ci. Il existe des exemples où le malade pris, comme d'un véritable délire rabique simulant complètement la fureur rabique n'était pas réellement enragé : c'est un cas de *pseudo-rage*. Grillée a été affecté de la maladie, seulement quand il a vu que la femme mordue était devenue enragée. C'est bien le moral qui a été affecté. Grillée a été mordu seulement à travers les vêtements, et dans ce cas le virus ne pénètre pas dans l'économie. Enfin Grillée a été guéri, par hypothèse, à l'aide de la pilocarpine. Or M. Germain Sée, M. Dujardin Beaumetz, ont essayé ce médicament à plusieurs reprises sans aucun succès; au contraire, affirme-t-on, il aurait produit des accidents. Tels sont les arguments pour et contre.

Il est très certain que le moral exerce une action singulière sur les personnes qui ont été mordues; l'imagination crée des crises présentant beaucoup d'analogie avec les crises rabiques. Un médecin, le docteur Bellanger, a été jusqu'à prétendre que « le virus rabique est une chimère ». Il fonde cette opinion sur une observation intéressante. Un jeune homme d'une imagination vive lui emprunte un jour un livre sur la rage. En le lui rapportant, le jeune lecteur lui exprima ses regrets d'avoir voulu satisfaire une curiosité imprudente : « Je suis persuadé, dit-il, que je tomberais très sérieusement malade, si jamais j'étais mordu, même par un chien qui ne serait pas enragé. » C'est précisément ce qui lui arriva. Ce jeune homme fut mordu non par un chien, mais par une chatte habituellement d'une extrême douceur. Il s'imagina vite que la chatte pourrait bien être enragée, et pris de terreur, le voilà en proie à des crises de suffocation. Quelques instants après, il s'écrie : « Ouvrez la fenêtre, donnez-moi de l'air, j'étouffe. » Et il saisit une timbale et cherche à boire quelques gorgées. « Tenez, tout mon mal est là, ajouta-t-il, il me semble que quelque chose me bouche le conduit de l'air. » Bientôt le visage devint violacé et la voix tout à fait rauque.

A ce moment, un miaulement se fit entendre à la porte de la chambre. « Ouvrez la porte, dit le malade, en faisant un bond sur son lit, ouvrez, ouvrez vite. » A la vue de la chatte, sa figure si abattue rayonna de joie. « Me voilà rassuré, me voilà guéri, fit-il joyeusement.

Je vois bien que la chatte n'est pas enragée. » M. Brouardel a rapporté dans le *Dictionnaire encyclopédique* un fait très analogue. Un chien de chasse se querelle avec un autre qu'il rencontre. Son propriétaire veut séparer les deux combattants; il est mordu par son propre chien, qui disparaît. Le chien n'était-il pas enragé? Absorbé par cette idée qui le poursuit, le jeune homme devient triste; la vue de l'eau lui fait peur; il s'agite et devient fou furieux. Il y avait deux jours qu'il était dans cet état quand le chien fugitif fut retrouvé. Le malade, qu'on avait été obligé de garrotter, demande à revoir l'animal avant de mourir. La vue du chien et ses caresses firent disparaître comme par enchantement le fantôme; le jeune homme reprit possession de son esprit et au bout de quatre jours il était guéri.

Trousseau a signalé aussi un exemple de cette nature. Un président de tribunal avait un chien de chasse, qui l'accompagnait quand il montait à cheval. Le chien sautait pour lécher la main qui tenait la cravache; c'était un signe de gaieté. Un jour, le chien venait encore de lécher son maître, quand il aperçut un troupeau de moutons. L'animal se précipita sur les moutons et en mordit plusieurs. Il était en effet enragé, et la présence des moutons avait amené la manifestation de la maladie qui était à la fin de la période d'incubation. Le président rappela son chien; il obéit d'abord, mais, sous l'influence de l'excitation rabique, il traversa une rivière pour aller s'attaquer à un autre troupeau. Quelques semaines plus tard, les accidents rabiques se déclarèrent chez tous les animaux mordus. Le magistrat se rappela le coup de langue de son chien, et, pris de terreur à son tour, il s'alita; il présenta tous les symptômes de l'hydrophobie, qui persistèrent pendant le délai maximum qu'on retrouve chez les personnes réellement atteintes de la rage. Ce malade par imagination ne guérit que lorsque la conviction fut entrée dans son esprit qu'il n'était pas enragé, puisqu'il n'était pas mort dans le délai où il aurait dû succomber.

Un vétérinaire bien connu, M. Decroix, a lui-même subi cette influence extraordinaire de la peur. M. Decroix soutenait, par des expériences entreprises sur lui-même, que la viande des animaux qui succombent aux maladies virulentes, pouvait sans danger servir à l'alimentation. Il avala un morceau de viande crue d'un chien qui avait succombé à la rage; au bout d'une semaine, il apprit qu'à Lyon, des expériences avaient démontré la possibilité de la contagion de la rage par l'alimentation; il fut pris immédiatement de troubles de la déglutation; sa voix se modifia, et, pendant quelques jours, il eut tous les symptômes de la rage. Il guérit cependant complètement.

Ces cas particuliers montrent bien l'influence remarquable de l'imagination sur l'explosion des accidents rabiques. Il existe évidemment une folie rabique, résultat d'une perturbation cérébrale.

Mais était-ce bien le même cas pour le berger Grillée? car la plaie s'est ouverte; tout l'organisme semblait atteint. Il est vrai que l'imagination pourrait bien avoir encore assez d'action pour déterminer l'ouverture de la plaie; on connaît des circonstances où, sous l'influence du système nerveux, des plaies fermées se rouvrent parfaitement. Tout est obscur dans cette effroyable maladie.

Faut-il rappeler encore l'exemple signalé, il y a quelques années, par M. le docteur Maurice Perrin. Un artilleur, sur le point de passer garde-magasin et de se marier, voit ses espérances échouer subitement. Il est pris de crises parfaitement caractérisées, offrant le tableau exact des crises rabiques; on le transporte au Val-de-Grâce où il ne tarde pas à succomber. Les médecins ont quelque peine à s'expliquer pareille catastrophe; on se livre en effet à une enquête et rien n'autorise à croire que l'homme ait été mordu par un chien enragé. Cependant l'enquête s'étend, et un peu plus tard on apprend que sept années auparavant, en Afrique, ce soldat avait été mordu par un chien enragé dont les morsures avaient produit la rage chez des camarades de l'artilleur. Sept années auparavant! Faut-il admettre que l'incubation a duré *sept ans*, ou bien l'artilleur est-il mort tué par son imagination? qui osera trancher la question? Un virus qui met sept années avant de produire son effet! et d'autre part, après une période aussi longue, comment prétendre que la terreur seule ait pu déterminer la mort? On voit combien tous ces faits sont complexes et sont loin d'être élucidés.

M. Bouley classe à part, avec raison il nous semble, le cas du berger Grillée; pour le savant académicien, il est assez probable, eu égard à la gravité des accidents, qu'on se trouvait en face d'un cas de rage véritable; toutefois, il est impossible de répondre par l'affirmative. M. Denis Dumont a manqué l'occasion de fournir la démonstration absolue qu'il avait le désir de donner. Il eut dû examiner l'action de la salive du berger sur un chien. Si le chien était devenu enragé, la preuve était faite.

M. Pasteur et ses collaborateurs MM. Chamberland, Roux et Thuillier, ont fait faire un grand pas en 1881 à la pathologie de la rage. Le virus rabique a un lieu de prédilection; il progresse lentement pour aller attaquer le système nerveux central, cerveau, bulbe et moelle. Là est le siège de la rage, la lésion consiste dans l'incorporation à la substance nerveuse de l'élément de la contagion rabique. La substance nerveuse ainsi attaquée devient virulente au point qu'on peut transmettre la rage avec elle par inoculation. Quand on trépane un cerveau sain et qu'on inocule un peu de la substance cérébrale virulente, la rage survient non plus au bout d'une ou deux semaines, mais après deux ou trois jours. Dans le cas du berger Grillée, en trépanant un

chien, on aurait pu savoir au bout de quarante-huit heures, si réellement le malade avait eu la rage.

Les expériences de M. Pasteur se poursuivent à l'École normale; et l'on peut répéter ici le *bene sperandum* de Bacon. On peut tout espérer, maintenant qu'on commence à comprendre le mécanisme du mal.

En attendant, doit-on croire à l'efficacité des remèdes déjà tentés? La pilocarpine est-elle efficace? La pilocarpine, alcaloïde extrait du Jaborandi, est un sudorifique puissant. La nature fait le possible pour rejeter au dehors le principe virulent en exagérant les fonctions des glandes salivaires et sudoripares. Il est toujours bon de l'aider, et quoi qu'on en puisse dire, on ne voit pas pourquoi la pilocarpine ne serait pas avec les sédatifs du système nerveux, bromure de potassium, codéine, etc., un adjuvant puissant. Il y aurait donc imprudence, croyons-nous, à refuser d'expérimenter encore la pilocarpine après l'observation de M. Denis Dumont. De ce que l'on a cru trouver ce médicament inefficace dans plusieurs essais, ce n'est pas une raison pour qu'il soit en réalité sans utilité. Les bains de vapeur paraissent amener des guérisons; le traitement russe a eu, semble-t-il, du succès. La pilocarpine agit dans le même sens.

En Chine, on s'est beaucoup servi de sels de mercure, toujours avec succès, prétendent les auteurs; ailleurs, dans le nord de l'Europe, on plonge les enragés des heures dans l'eau froide. S'ils en reviennent, dit la chronique, ils sont à tout jamais guéris.

M. Dujardin-Beaumetz a entrepris depuis, plusieurs années, l'essai de nouvelles substances médicamenteuses; elles n'ont pas amené la guérison, mais elles ont fait cesser les crises. Il a essayé notamment le *koang-nan*, la fausse angusture, la pelletièrine, la valdivine, l'ail et le sulfure d'allyle.

La pelletièrine agit un peu comme le curare, c'est l'alcaloïde qu'on extrait de l'écorce de grenadier. Son action n'a donné lieu à aucune terminaison heureuse. Le valdivine, alcaloïde extrait de cédron (*Picrolemna valdivia*), a supprimé, d'après les expériences de M. Nocard à Alfort, tous les accès rabiques; la mort est venue, mais sans crises. Chez l'homme, la valdivine n'a paru produire aucune amélioration notable. Le *koang-nan* surtout, préconisé par le P. Lecerteur, provient de la famille des Loganiacées (*strychnos gautheriana*). Les expériences n'ont pas réussi; les enragés ne déglutissaient pas les pilules facilement; il conviendra de recommencer, non plus avec des pilules, mais à l'aide d'injections hypodermiques.

M. Dujardin-Beaumetz, frappé de l'analogie qui existe entre le *koang-nan* et la fausse angusture a expérimenté un extrait de cette dernière substance. Résultat négatif.

En Russie et dans le Caucase, on traite la rage, non seulement par des bains de vapeur, mais encore par l'usage de l'ail à l'intérieur. M. Dujardin-Beaumetz a employé ce traitement deux fois. Dans le premier cas, il s'agissait d'une jeune fille mordue à la lèvre par un chien enragé et chez laquelle on n'avait pris aucune précaution après la morsure. Cette jeune fille, qui a suivi très rigoureusement le traitement russe, sous la direction du docteur Moretin, n'a jamais eu d'accident rabique. Dans une autre circonstance, il s'agissait d'une famille dont le père, la mère et le fils avaient été mordus tous trois à la main. M. Dujardin-Beaumetz a ordonné des bains de vapeur et l'ail, et en outre il a fait prendre des capsules contenant du sulfure d'allyle. Aucune des personnes ainsi traitées n'a eu la rage. Et la guérison remonte déjà à plus d'une année.

Malheureusement, dit fort bien M. Dujardin-Beaumetz, ces faits isolés n'ont pas grande signification. Car qui dit mordu ne dit pas enragé. Sur cent cinquante-six cas, d'après la dernière statistique, vingt-trois seulement ont succombé à la rage. Toutefois, ils font naître l'espoir que nous découvrirons enfin un spécifique contre la maladie, surtout quand elle ne fait que débuter. Prise à temps, elle doit être de celles qui cèderont comme la plupart des affections graves que nous connaissons. Il ne faut donc pas répéter sans cesse que la rage est une maladie qui ne pardonne jamais! Les temps sont proches où les progrès de la science permettront d'affirmer, au contraire, qu'on peut parfaitement bien guérir de la rage.

Encore un nouvel antiseptique qui paraît bon, du moins qui tend à avoir la vogue en ce moment. Beaucoup de chimistes et de physiologistes ont appelé l'attention sur le pouvoir oxydant et parasiticide de l'eau oxygénée. Récemment MM. Bert et Regnard ont démontré que l'eau oxygénée tuait les microbes. MM. Pean et Baldy viennent d'employer avec succès le nouvel antiseptique à l'hôpital Saint-Louis. L'eau oxygénée dont on se sert renferme de six à deux fois son volume d'oxygène.

Sous l'influence de l'eau oxygénée, les plaies récentes faites avec le bistouri ou les plaies anciennes même recouvertes de parties sphacélées et compliquées d'érysipèle prennent rapidement un bon aspect.

On a beaucoup cité dans la presse médicale une thèse originale soutenue par un médecin de l'armée américaine, M. King : *de l'Influence des locomotives sur les fièvres intermittentes*. M. King prétend que la malaria est devenue plus rare dans le voisinage des grandes villes depuis qu'il y passe sans cesse des locomotives. Il peut évidemment exister encore d'autres raisons pour cela. Mais M. King attribue,

avant tout, la cause de l'amélioration du climat des districts marécageux au passage répété des machines à feu.

Dans les régions autrefois si dangereuses des environs de New-York, de Philadelphie, etc., circulent maintenant, dit M. King, jour et nuit des trains avec leurs locomotives. Machines et wagons, par la rapidité de leur marche, par la chaleur et la fumée qu'elles dégagent renouvellent l'air. Or, si l'on admet que la fièvre intermittente a bien pour cause directe des microbes, on conçoit que ces organismes microscopiques soient déplacés à mesure qu'ils se forment et même détruits, soit par les mouvements de l'air, soit par la chaleur et la fumée des locomotives.

Cette explication de M. King ne nous paraît pas précisément suffisante pour rendre compte des faits. Nous préférerions croire plutôt, en pareil cas, à l'influence des foyers de chaleur en général sur l'assainissement d'un pays. Le feu est le meilleur des purificateurs. Il crée, en effet, un appel d'air sans cesse répété, et toute l'atmosphère ambiante est obligée, peu à peu, d'affluer dans le foyer incandescent. Le tirage se renouvelle et chaque parcelle en suspension dans l'air brûle à son tour. Les germes atmosphériques sont grillés ou asphyxiés par les gaz chauds.

Il y a longtemps qu'une instruction, rédigée pour les ouvriers travaillant dans les terrains marécageux, recommande l'allumage des feux au voisinage des chantiers; elle conseille même de multiplier autour des régions infestées le nombre des machines à vapeur. Nous revenons ainsi, par voie détournée, à l'influence des locomotives. Machines fixes ou machines mobiles, peu importe, au degré d'efficacité près, pourvu qu'il y ait oxydation des miasmes par tirage et appel d'air dans un foyer incandescent!

M. Colin attribue à l'usage des feux la préservation très certaine des colonnes d'ouvriers et de soldats obligés de bivouaquer dans des endroits marécageux.

Dans les villes à fièvre, à Rome, par exemple, l'assainissement est, en raison de la densité de la population, c'est-à-dire du nombre des foyers et des cheminées en feu; la fièvre disparaît quand les quartiers se peuplent et revient quand ils se dépeuplent. Partout où l'on construit des gares, des usines, la maladie s'atténue considérablement. Les quartiers de Rome et de Civita-Vecchia, transformés par la construction des chemins de fer et des gares, ont été presque complètement mis à l'abri des fièvres.

Il est donc bien possible qu'en réalité les locomotives exercent une certaine influence sur les fièvres. Toutefois, avant de conclure définitivement, il faudrait bien savoir d'abord s'il est exact que la fièvre intermittente disparaît le long des voies fréquentées par de nombreux trains,

et ensuite si parmi les autres facteurs qui jouent un rôle dans cette influence, les locomotives exercent bien une action prépondérante. Le problème est posé : on peut espérer qu'il sera résolu.

On trouve en ce moment dans le commerce des porte-cigares à photographie dite magique qui excitent la curiosité des fumeurs. Ces porte-cigares s'entr'ouvent pour laisser voir un petit trou à l'intérieur duquel on place un petit carré de papier blanc. Avec le porte-cigare, on vend un paquet de ces papiers de la dimension d'un timbre-poste. On fume son cigare; on ouvre l'étui et le papier tout à l'heure blanc montre une photographie, un portrait, un paysage etc. Le secret de ce tour de passe-passe est facile à donner. Chaque papier est une épreuve photographique; seulement après la préparation de l'image, on la trempe dans une solution de bichlorure de mercure qui a la propriété de blanchir complètement la photographie; il n'en reste plus trace, parce que le bichlorure de mercure transforme le chlorure d'argent noir de l'image en chlorure blanc et en protochlorure de mercure également blanc. Il suffit pour ramener l'épreuve à son état primitif de l'exposer à l'action de vapeurs ammoniacales, qui détruisent l'action du sel de mercure. Or la fumée de tabac renferme de l'ammoniaque; on comprend donc sans peine que le fumeur, en aspirant la fumée et en la faisant passer sur l'épreuve, fasse apparaître l'image. L'idée première des photographies magiques remonte à 1840. C'est Herschell qui en a indiqué les principes. Elles ont été introduites dans le commerce par M. Grune, de Berlin. C'est du vieux neuf.

La fameuse comète Wells, du mois dernier, n'a pas tenu toutes les promesses qu'on avait faites en son nom. Le ciel était couvert de nuages au moment où elle devenait nettement visible à l'œil nu et quand les nuages ont disparu, le crépuscule, très long au mois de juin, a empêché les observateurs de la voir dans tout son éclat. S. M. l'empereur du Brésil a adressé dernièrement un télégramme à l'Académie des sciences pour lui faire savoir que la comète était visible à Rio-Janeiro. Elle brille en effet en ce moment d'un éclat magnifique aux yeux des habitants du Brésil et de la république Argentine!

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juillet 1882.

Heureuse la république dont le président est bienheureux! — Il est regrettable que cette maxime n'ait pas encore été vérifiée par l'histoire : nous pourrions, pour notre propre bonheur, croire à la félicité de la république. Car, évidemment, il ne manque plus à M. Grévy une seule des béatitudes nécessaires. Il jouit de tous les biens de la réputation : on l'a proclamé sage, intègre et même austère; à peine la légende de ses vertus fait-elle sourire, çà et là, un sceptique. Les biens de la fortune n'abondent pas moins chez lui : l'État le sustente; il habite un palais; il ne voyage pas; il dépense peu; il économise et thésaurise, non comme dans la république d'Utopie, mais comme dans celle de Sparte; il achète des maisons à la ville, des bois et des prés autour de sa maison des champs. Rien de plus doux que son métier de prince républicain : il boit, mange et dort tranquille, aux pieds de la Constitution; ses ministres peuvent tout troubler, désorganiser, ruiner; il se contente, lui, de contresigner leurs lois et leurs décrets, sans rien dire; il n'a qu'un souci, qu'un tracas, c'est de disputer au bourreau les condamnés, il les grâcie presque tous et les assassins le bénissent, au fond de leurs prisons. Un rival, M. Gambetta, le menaçait : or M. Gambetta a tout perdu, le pouvoir, le crédit et presque l'espérance. Quant aux honneurs, ces biens de l'orgueil, la modestie débonnaire de M. Grévy a fini par s'en laisser couronner et par en porter royalement le poids précieux; les souverains de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique le traitent, non comme un cousin, mais comme un frère : le roi de Siam, le bey de Tunis, l'avaient déjà chamarré de leurs insignes, de leurs brillants; voici que l'ambassadeur du roi d'Espagne lui met au cou la Toison d'Or et que le roi de Suède se hâte de lui conférer l'ordre du Séraphin. Ce n'est pas tout. Le conseil municipal de Paris, cette fière congrégation de démocrates et de communards, l'invite à son banquet du 13 juillet : il occupera la

première place à la table de l'Hôtel de Ville, ce jour-là, entre M. Floquet et M. Songeon, non loin de M. Amouroux. M. Grévy n'a donc plus rien à désirer : il est parfaitement heureux ; M. Wilson et M. Duhamel lui-même, si difficile pourtant à saturer dans ses vœux, n'ont plus rien à lui souhaiter... Il n'y a plus que la république et la France à satisfaire !

Nous nous trompons, la république paraît satisfaite. Elle va pompeusement célébrer, le 14 juillet, sa fête « nationale », et elle a eu, le 2 juillet, une journée joyeuse à Chinon, où deux de ses ministres sont venus saluer solennellement la statue de Rabelais, au son de *la Marseillaise*. Ce sont des signes de liesse qui ont leur éloquence. Toutefois ce sont des signes fort inégaux. Que la république reconnaisse ses héros, ses initiateurs, parmi la canaille qui massacra traîtreusement, le 14 juillet 1789, les défenseurs de la Bastille, soit. Mais que cette république, dont « le propre » n'est certes ni « de rire » ni de faire rire, et qui, « entrant en lumière de ce monde », a bu plus de sang que Gargantua ne buvait de lait, range Rabelais parmi les aïeux de ses sectaires, c'est une prétention dont se moquerait fort Rabelais, s'il pouvait en parler librement aux violents ou aux ignares qui la gouvernent. Les érudits qui se sont ingéniés à interpréter le livre de Rabelais ignoraient donc que Rabelais était un précurseur de M. Jules Ferry ! Les pédagogues de la vieille Université ne savaient pas non plus que le livre de Rabelais dût figurer dans les bibliothèques de nos écoles à côté de ceux « de Molière, de la Fontaine et de Voltaire », selon le docte et pur désir de M. de Mahy : dorénavant, si M. Jules Ferry n'a pas trop de scrupules pudiques, le livre de Rabelais sera dans toutes nos bibliothèques scolaires avec ceux de M. de Sade et de M. Paul Bert, l'un dédié au Directoire, l'autre offert à nos instituteurs... En attendant, il nous semble que nos magisters feront bien d'épurer du nom de Dieu ce livre qui plaît tant à leur religion républicaine. Elle était, en effet, bien « cléricale », l'éducation de Gargantua : il faut qu'ils se défient de son exemple. Le matin, dès qu'il s'éveillait, « luy estoit lue quelque pagine de la divine Escripture »... et, « selon le propos et argument de ceste leçon, souventes foys se adonnoit à reverer, adorer, prier et supplier le bon Dieu, duquel la lecture monstroit la majesté et jugemens merveilleux. » Au milieu de la journée, Gargantua et son précepteur Ponocrates « rendoient grâces à Dieu par quelques beaulx canticques faicts à la louange de la munificence et bénignité divine ». Le soir, ils « prioient Dieu le créateur en l'adorant, et ratifiant leur foy envers luy, et le glorifiant de sa bonté immense, et luy rendant grâce de tout le temps passé, se recommandoient à sa divine clé-

mence pour tout l'advenir. » Pauvre Gargantua ! La loi du 28 mars était inconnue dans le royaume de son père ; il apprenait la gymnastique, il est vrai, à en rendre jaloux M. Jules Ferry lui-même, mais il ne recevait pas l'instruction obligatoire, gratuite et laïque ; ce jeune géant avait la faiblesse de croire en Dieu et de se croire une âme : superstitions qu'il devait, par la faute de Rabelais, à la tyrannique discipline d'un professeur qui était une sorte de « congréganiste » déguisé !..... Telle fut même, dans l'esprit de Gargantua, la force pernicieuse de cette éducation « cléricale » que, devenu père à son tour, il écrivait à son fils Pantagruel, étudiant à l'Université de Paris : « Parce que *science sans conscience n'est que ruine de l'âme*, il te convient servir, aymer et craindre Dieu, et en luy mettre toutes tes pensées et tout ton espoir, et par foy formée de charité estre à luy adjoinct, en sorte que jamais n'en soys désamparé par péché. » Voilà des paroles que M. Jules Ferry ne voudra pas qu'on prononce devant les écoliers de la république..... Quant à M. Grévy, nous l'avertissons que s'il consulte ce Rabelais qu'on métamorphose ainsi en docteur de la république, il aura fort à se plaindre de sa sévérité. Rabelais lui demandera certainement d'être un président de république plus actif, plus agissant, « pour entre ce peuple tant fervent et occupé n'estre veu seul cessateur et ocieux. » Sans trop de malice satirique, il lui proposera comme modèle ces princes qui font « Justice à Vertus succéder » et qui disent à leurs ministres comme Grandgousier à son fils : « Ma délibération n'est de provocquer, ains de apaiser. » Plaise à M. Grévy de régir sa république avec autant de bon sens et de bonne volonté que les monarques créés par Rabelais gouvernaient leur empire, et « désormais sera France superbement bournée, seront Françoys en repous asceurez ! »

De la Chambre qui nous change et nous ébauche tant de lois avec une telle furie d'ignorance ou de violence, ce Rabelais, devenu l'un des apôtres de la république, se gausserait fort, croyons-nous. Elle le scandaliserait aussi, ce semble. Ni lui ni ce Montaigne, que M. Jules Ferry invoque également, n'eussent vu sans stupéfaction nos républicains abolir le nom de Dieu dans le serment judiciaire, pour affranchir d'une prétendue gêne l'esprit de cinq ou six athées. Il serait bien difficile à nos gouvernants de citer, même parmi les contemporains de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, un plus grand nombre d'athées que celui-là, pour justifier par leur autorité cette suppression irréligieuse. Et ce n'est pas non plus le suffrage universel qui l'a demandée ! Encore moins ce suffrage universel d'un peuple resté fidèle en masse au catholicisme approuverait-il ces députés qui décrètent l'enlèvement du crucifix dans

les tribunaux. De tout temps a plané sur les tribunaux l'idée du Dieu que les philosophes de l'antiquité comme les Pères de l'Église ont proclamé le législateur suprême; il y a quatorze siècles que la France chrétienne a l'image du Crucifié dans ses prétoires. Ce crucifix ne rappelait pas seulement au coupable qu'il y a au-dessus de ce monde un dernier juge, le Dieu qui a fait la conscience humaine, le Dieu qui est clément et miséricordieux à notre humanité misérable; il avertissait le juge lui-même que la justice de ce monde est souvent faible, incertaine, inconstante, illogique, et qu'il faut prendre garde à l'exemple de ce magistrat romain, qui, craintif devant la multitude aussi bien que devant César, livra le Christ à ses bourreaux. Ces nobles pensées, ces grands sentiments, ces traditions éloquentes, la majorité n'en a cure. Qu'il disparaisse, le crucifix, ce témoin qui représente Dieu dans les tribunaux! Dieu, voilà l'ennemi de la liberté, l'ennemi de la république!... Il n'eût pas été moins agréable à la majorité de supprimer, fût-ce hypocritement, cette magistrature inamovible qu'elle déteste avec une prévention si fausse et même si sotte. D'habiles gens avaient imaginé un moyen de déplacer ou de remplacer au gré de leur parti les magistrats indépendants que n'a pas encore asservis leur toute-puissance ou touchés la grâce radicale de leur politique : cet expédient, c'était de suspendre l'inamovibilité provisoirement, en attendant la loi définitive. M. Ribot a pu le dire : ce moyen transitoire était « monstrueux ». L'extrême gauche elle-même a craint de mettre au service du gouvernement un tel instrument d'arbitraire. Pour des raisons diverses, M. Clémenceau, comme M. Ribot, et M. Varambon, comme nos amis de la droite, ont victorieusement repoussé cette proposition. Il reste que la commission chargée d'élaborer la loi qui nous constituerait une magistrature vraiment républicaine reprenne le principe tout démocratique de l'élection, pour nous modeler enfin cette magistrature idéale. Elle délibère depuis quelques jours sur les conditions de l'éligibilité, sur celles de l'électorat. Allons! avant qu'elle finisse cette délibération, nous avons le loisir encore de relire l'histoire édifiante des magistrats élus dans la république athénienne, sous le Directoire et aux États-Unis...

La Chambre s'est honorée par un nouvel exploit d'irréligion et d'intolérance : elle a pris en considération la demande d'abroger la loi en vertu de laquelle la construction de l'église du Sacré-Cœur fut déclarée, en 1873, une œuvre d'utilité publique. Il paraît que pour nos radicaux l'utilité publique, c'est de la détruire, cette église : genre de travail auquel excelle leur génie exercé, on le sait, à une sorte de destruction universelle et permanente. Il leur déplaît que cette église ait le vocable du Sacré-Cœur : pourtant les catholiques

ne leur contestent pas, à eux francs-maçons, les noms, si sublimes ou burlesques qu'ils puissent être, dont ils décorent leurs loges. Mais ce n'est pas tant encore le vocable qu'ils veulent abolir; c'est l'église qu'ils prétendent démolir : il leur déplaît qu'il s'élève là, sur cette colline qui domine Paris, un temple majestueux, un autel où sera prié ce Dieu dont leurs lois défendent de proférer le nom dans les écoles et dans les tribunaux! A les entendre, ce monument se dresse devant leur philosophie, devant leur liberté, comme « un défi » : c'est « une insulte à la conscience nationale. » Voilà des mots bien déclamatoires, bien puérils même. Qu'est-ce donc que cette « conscience nationale » qui ne se contente pas de connaître et de sentir simplement, uniquement, l'intérêt et la gloire de la patrie? Est-ce la conscience d'un État qui se proclame athée et qui interdit à tous les cultes de se bâtir des églises, en temps de république? Cette « conscience nationale » aurait-elle donc la fierté de se réjouir, si demain les cathédrales de Strasbourg et de Metz s'abattaient sous les coups de pioche des conquérants ou parmi les flammes qu'ils auraient allumées? Et puis, dans la conscience de cette France qui a été créée, agrandie, servie et illustrée par tant de catholiques, est-ce qu'il n'y a rien de catholique, en vérité, devant l'histoire aussi bien que devant la loi?... Il n'est guère sérieux, après tout, de croire ou de dire qu'un libre-penseur ne pourra pas des rues de Paris regarder à l'horizon cette église de Montmartre sans en frémir, sans en souffrir : c'est une délicatesse peu naturelle chez des gens qui ont dans l'âme une si stoïque indifférence et si peu d'imagination superstitieuse! Que si la vue de ces pierres sacrées leur est insupportable, pourrons-nous, nous citoyens que, depuis un siècle, les signes de dix révolutions, les marques de tant de gouvernements tour à tour odieux à nos pères ou à nous-mêmes, offensent dans nos souvenirs ou irritent dans nos vœux, pourrons-nous faire un seul pas à travers ce Paris si plein d'images et de monuments qui sont les témoignages d'actes ou de discours dont notre conscience politique aurait à gémir? Et quelles pierres faudra-t-il y laisser en paix?... Mais non : rien ne servirait de raisonner avec ces radicaux qui voudraient nous retirer jusqu'au droit d'avoir une religion; il ne servirait pas même de leur montrer l'étrangeté de cette logique qui ne permet pas qu'un archevêque construise une église et qui permettrait qu'un laïque expropriât cette église pour la transformer en un « temple de la libre-pensée ». La majorité a été sourde aux conseils de ses ministres eux-mêmes qui l'avertissaient qu'à moins de confiscation, il faudrait indemniser les donateurs, les propriétaires de cette église à laquelle une douzaine de millions ont été déjà dépensés; elle a réduit

M. Goblet, M. Jules Ferry, M. Cochery, M. de Mahy à voter avec les catholiques, avec les monarchistes, avec la minorité. N'est-ce pas un spectacle instructif? Et le Sénat nous le donnera-t-il, à son tour? Paris aura-t-il une ruine de plus à étaler devant l'étranger? La république commettra-t-elle un outrage de plus contre la liberté religieuse, contre la foi catholique? Si la Chambre persiste à le vouloir, le Sénat y consentira-t-il? Ou bien la Chambre n'a-t-elle offert qu'une satisfaction platonique aux sectaires dont elle subit les caprices et n'a-t-elle pris cette demande en considération qu'avec la secrète intention de la négliger et l'oublier? Elle est capable, assurément, de ce charlatanisme législatif. Mais quand donc reconnaîtra-t-elle combien ce charlatanisme est un amusement dangereux?...

Le Sénat aura quelque besogne, un labeur pénible, s'il veut réparer toutes les fautes que la Chambre, volontairement et involontairement, lui donne à corriger. Qu'il en ait le courage et il pourra prouver par cette sévérité salutaire l'utilité, la nécessité de son institution. Et qui sait? peut-être sa sagesse (ô prodige!) deviendra-t-elle populaire... Le suffrage universel commence lui-même à se montrer çà et là raisonnable, pendant que çà et là il se montre de plus en plus fou : la corrélation de ses choix est ainsi toute logique. A Cosne, dans la Nièvre, on nomme député le trop fameux Gambon, qui fut l'un des chefs de la Commune, et cette élection d'un des hommes qui signèrent l'ordre d'incendier Paris et de transférer les otages à la Roquette, fait tressaillir le parti communard : ses journalistes non seulement glorifient sur le ton du lyrisme, mais célèbrent avec des cris d'espérance ce Gambon qui, l'écharpe rouge à la ceinture et le drapeau rouge flottant devant lui, fut un des derniers à défendre l'une des dernières barricades de la Commune; et leur joie est d'autant plus légitime que les républicains soi-disant modérés ont voté pour lui, sur la recommandation même des journaux de M. Brisson et de M. About, comme si dans le communard la qualité de républicain suppléait ou purifiait tout le reste. A Paris, le parti « ouvrier » n'a pas eu, dimanche, tant de bonheur avec ses candidatures municipales, mais les candidats qui ont obtenu le plus de votes sont des « autonomistes »; or on sait que cette appellation savante est le nom mitigé des socialistes qui veulent rétablir la Commune légalement, peu à peu, « lentement et sûrement ». De leur côté, les électeurs de la Vienne ramènent à la Chambre M. Serph et M. Pain, si injustement invalidés. Les électeurs de la Vienne protestent ainsi contre la majorité oppressive qui avait frappé d'ostracisme M. Serph et M. Pain. Mais pourquoi leur nombre s'est-il si notablement accru? C'est que l'inquiétude

et le mécontentement augmentent de jour en jour dans le pays. Cette série de lois qui remanient tout l'État, de coups qui ébranlent toute la société, de menaces qui assaillent la magistrature et le clergé, de réformes qui doivent changer tout le régime de l'école et toute l'organisation de l'armée; ces persécutions fanatiques; ces grèves continuelles; ces prétentions de la Commune renaissante; ces perturbations économiques qui coûtent si cher à tant de familles; cette multiplication de crédits extraordinaires; ces désordres scandaleux de certaines préfectures; ce déménagement perpétuel des administrateurs républicains; ces chutes fréquentes de ministres, si grands qu'ils soient; cette banqueroute de tant de promesses sociales ou politiques; cette incertitude du lendemain; cette agitation qui ne s'apaise pas; ces haines qui divisent plus que jamais la nation; cette diplomatie brouillonne et incapable qui risque si témérairement la vie de la France; cet isolement de notre patrie dans un cercle de plus en plus étroit de jalousies et d'inimitiés : tout cela commence à émouvoir l'opinion de cette foule de neutres, de timides, d'indifférents, qui, moitié résignation, moitié entraînement, s'est rangée de plus en plus compacte derrière le parti républicain, de 1873 à 1878 : elle commence à douter, à se lasser, à s'alarmer. Eh bien, plus nos gouvernants méconnaîtront cet état du pays et cette nouvelle disposition du suffrage universel, plus leur république ira d'embarras en embarras, de péril en péril, jusqu'à l'heure où elle périra dans le mal, au grand soulagement de la France irritée et affligée.

Le sphinx n'a pas encore dit son secret, pas plus sur les bords du Nil que sur ceux de la Sprée. Arabi-Pacha continuera-t-il d'exercer en Égypte sa mystérieuse dictature, entre le khédive et le sultan, à côté ou plutôt au-dessus de Dervisch-Pacha? La soldatesque qui le chérit le suivrait-elle, s'il osait s'opposer au débarquement d'une armée européenne? Les puissances interviendront-elles militairement eu Égypte? laquelle ou lesquelles? Tant de menaces peuvent-elles se faire face, sous les murs d'Alexandrie, sans éclater bientôt? Ce qui est sûr, c'est qu'aucun genre de pacification ne s'est opéré ni par les soins du commissaire turc ni par ceux des puissances. Arabi-Pacha gouverne sous le nom de Ragheb-Pacha, son complice. Il a refusé courtoisement d'aller à Constantinople, où le sultan l'invitait à un colloque qu'il juge dangereux, et, loin que ce refus ait courroucé le sultan, il a gratifié aussitôt Arabi-Pacha de la décoration la plus brillante dont il pût l'orner, celle de Medjidié de première classe : le prestige d'Arabi-Pacha s'en est accru. Il a rassemblé treize mille hommes dans Alexandrie; il fortifie la rade; il annonce qu'il combattra les Européens avec

acharnement; il pousse l'audace jusqu'à déclarer qu'il tiendrait tête, s'il le fallait, aux troupes du sultan lui-même. Il est le maître, même quand il s'incline devant son khédive tremblant, le jour où celui-ci fête avec un faux fracas l'anniversaire de son règne dans ce palais d'où il peut voir rangés devant le port d'Alexandrie les canons de plus de trente vaisseaux européens. C'est dans toute l'Égypte une sorte d'anarchie qui ne peut finir, chacun le prévoit, que par un coup de force. Les impôts ne se perçoivent plus ou se perçoivent mal. Les indigènes sont dans la misère. Beaucoup même souffrent de la faim. Alexandrie se dépeuple d'heure en heure : à peine y reste-t-il quelques centaines des cinquante mille Européens qui l'habitaient. Le consul anglais, sir Malet, est parti; le consul français, M. Sinkiewicz, a pris un congé : M. des Vosges le remplace par intérim. On avait commencé une enquête sur le massacre du 1er juin; on l'a interrompue, après avoir constaté que la gendarmerie et la police avaient aidé les meurtriers. Le 26 juin, on tuait encore un Européen, à Benha el-Assel. Combien de temps durera donc cet état critique? L'Europe a laissé massacrer ses nationaux, devant le drapeau de la France et de l'Angleterre, sans s'inquiéter des victimes qui tombaient et sans se préoccuper du respect qu'obtiendrait désormais le nom d'Européen dans tout l'Orient. Depuis le 24 juin, la Conférence délibère à Constantinople, sans avoir pu décider la Turquie à participer à la délibération. La décidera-t-elle à intervenir en Egypte autrement que par les douteux avis et les vains conseils de Dervisch-Pacha? Et, si le sultan refuse d'envoyer ses troupes à Alexandrie pour y mettre à la raison Arabi-Pacha et ses mamelucks, l'Angleterre, la France et l'Italie en accepteront-elles ensemble la mission, comme on le murmure déjà dans certaines chancelleries?

Nous ne savons pas plus ce qui se médite à l'Élysée que nous ne savons ce qui se dit à Constantinople, dans le kiosque d'été du sultan ou sur le seuil de son sérail. M. de Freycinet dissimule en public comme en particulier ce qu'il veut faire en Égypte, à supposer qu'il sache lui-même ce qu'il doit faire. Deux fois, à la Chambre, M. Lockroy l'a interrogé; chaque fois, M. de Freycinet a répondu si vaguement, si évasivement, qu'on n'a rien pu apprendre par sa réponse. C'est un art ministériel qui n'est qu'à demi parlementaire et qui n'est nullement républicain. Sans prétendre obliger M. de Freycinet à nous dévoiler toute sa diplomatie, il est juste qu'au moins la France soit instruite des principaux desseins de son gouvernement : un peuple qui a tant à ménager ses ressources et son avenir, après un désastre comme celui de Sedan, en a le droit plus qu'aucun autre. Demander si, sur l'invitation de la

Conférence, la France interviendra en Égypte, soit isolément, soit de concert avec une ou plusieurs puissances, ce n'est point une indiscrétion excessive. Déjà, dans ses déclarations antérieures, M. de Freycinet avait affirmé : 1° que la France ne ferait pas seule, sans un mandat de l'Europe et sans l'assistance de l'Angleterre, une expédition en Égypte; 2° que la France ratifierait et exécuterait « les décisions » de la Conférence. A-t-il voulu avant-hier, en se dérobant aux questions de M. Lockroy, renier ou infirmer l'une ou l'autre de ces affirmations? Pourquoi préfère-t-il laisser la république dans le doute, dans l'ignorance? Nous admirons, en vérité, comme la république, ce gouvernement qui devait gérer au grand jour, sous la lumière de la tribune, tous les intérêts de la France, permet à ses ministres d'envelopper d'ombre des actes qui peuvent compromettre les destinées mêmes de la patrie. Ah! si, en 1840, pendant la fameuse querelle d'Orient, M. Thiers avait refusé d'informer la Chambre de la politique qu'il comptait pratiquer en Égypte, quel soulèvement de la minorité, quels murmures de la majorité elle-même, quelle indignation de la France!... Mais nous ne sommes plus en ces temps de vraie liberté et de virilité nationale. M. de Freycinet a donné l'ordre d'armer une escadre de six cuirassés dans la Manche; une autre de six cuirassés vogue déjà dans la Méditerranée; on travaille dans nos arsenaux, dans nos ports, comme pour une grande guerre. Est-ce prévoyance indéfinie? Est-ce précaution provisoire? Est-ce alarme rationnelle et crainte précise? Ne veut-on qu'observer les événements, en se tenant prêt à la moindre alerte de la fortune? Se méfie-t-on de tel ou tel voisin, de tel ou tel rival? S'agit-il de débarquer des troupes nombreuses à Alexandrie? Et la république va-t-elle détourner en Égypte comme en Tunisie une partie de ces forces que la France, il y a onze ans, se jurait de garder devant la brèche des Vosges? On peut tout supposer; on ignore tout. M. de Freycinet a daigné assurer à la Chambre qu'il n'entreprendrait rien en Égypte sans l'assentiment du Parlement. C'est notre unique garantie. Or, si constitutionnelle qu'elle soit, elle est faible, sous un gouvernement qui a pu, naguère, sans aveu, sans autorisation, occuper la Tunisie au prix d'une conquête déjà si coûteuse.

L'Angleterre, quoi qu'il advienne, ne sera point surprise par le hasard, dans ces mystères de l'Orient, dans ces intrigues de l'Occident. Elle n'abandonne pas à l'Europe le soin de ses affaires d'Egypte, surtout sur l'isthme de Suez : que la Conférence l'approuve ou la blâme, elle veut agir. Elle s'y dispose énergiquement, par l'armement de sa formidable marine; et non seulement elle a trois grandes escadres devant Alexandrie, à Malte, à Gibraltar, et

une autre en réserve dans la Manche, mais elle est prête à embarquer, dit-on, une quinzaine de mille hommes dans ses ports, pendant que de l'Inde une dizaine de mille cipayes viendraient par la mer Rouge s'établir à Suez même. De ce soin qui la passionne rien ne la distrait, ni le tumulte des « obstructionnistes » irlandais qu'on expulse de la Chambre des communes, ni les crimes agraires qui continuent de troubler l'Irlande. Non, rien ne dérangera l'ambition de l'Angleterre en Égypte : ce ne sera ni le droit international ni le droit de ses alliés. L'intérêt de l'Angleterre fait son droit et fait même son devoir : son histoire en témoigne assez. L'Égypte est devenue sa route de l'Inde : pour la garder libre à sa puissance, et, si l'occasion le permet, pour s'en emparer, elle sacrifiera bien des choses, et l'amitié crédule de notre république, et l'amitié naïve du sultan; elle bravera même, du haut de ses vaisseaux, plus d'une hostilité; s'il le faut, elle conclura des marchés avec les arbitres de l'Europe; les sentences platoniques de la Conférence ne sont pas pour effrayer sa hardiesse; elle déchirera volontiers « le protocole de désintéressement » qu'elle a signé à Constantinople. Elle a sa visée; peu lui importe de varier les jeux de sa politique. Jadis elle répugnait à entreprendre avec la France une expédition d'Égypte; elle aimait mieux la laisser entreprendre par la Turquie. Aujourd'hui elle demande à la France son assistance éventuelle, sans craindre ni d'offenser l'Europe ni de léser la Turquie. Lord Dufferin amuse par ses propositions respectueuses la Conférence de Constantinople; mais dores et déjà l'Angleterre a décidé d'intervenir en Égypte, seule ou non. Certes, elle veut bien que la France l'assiste d'un corps d'armée, en guise de légion étrangère. Car il faut à l'Angleterre une coopération matérielle, « substantielle », efficace : elle ne se contentera pas de mots, de circulaires, de promesses. « L'Angleterre, écrit un journal anglais qui a du moins le mérite de la franchise, a autre chose à faire qu'à consulter des prédilections sentimentales. Il n'est pas question de savoir ce que la France désire, mais ce qui sera profitable à l'Angleterre. » Si donc notre gouvernement juge, lui, que « ce qui sera profitable » à la France ne s'accorde pas aujourd'hui avec ce que « désire » l'Angleterre, nul doute que l'Angleterre ne s'associe l'Italie, à défaut de la Turquie et de la France. Peut-être même voudra-t-elle frapper seule un premier coup. Lord Seymour, qui commande son escadre devant Alexandrie, paraît avoir une hâte un peu fiévreuse de bombarder ces médiocres forts où il se plaint qu'Arabi-Pacha accumule les canons. Il a envoyé au gouverneur d'Alexandrie une sommation qui, à la vérité, ne saurait guère se justifier qu'en Orient : car, de bonne foi, les canons des vaisseaux anglais sont bien aussi me-

naçants pour Alexandrie que ceux d'Alexandrie pour les vaisseaux anglais. L'Angleterre a toléré, pendant la journée du 1er juin, le massacre de ses nationaux dans les rues d'Alexandrie. Est-ce maintenant d'un prétexte qu'elle a besoin? Ce n'est plus l'aiguillon de l'honneur qui la pique ; c'est celui de son intérêt qui la presse. Mais pourquoi cette précipitation particulière? Et que deviennent les dépêches, si correctes, si honnêtes, que lord Granville adressait à M. Gambetta dans la saison des « neiges d'antan »?

L'Italie, on peut le présumer, prêterait avidement son aide, dans une expédition d'Égypte, soit à l'Angleterre seule, soit à l'Angleterre et à la France réunies. Elle aspire à partager leur *condominion*, au Caire ; elle a surtout une âpre envie de se montrer et de s'établir, à un titre ou à un autre, sur cette terre d'Afrique dont l'antique Rome, paraît-il, lui a légué l'héritage. Peut-être serait-il habile à la France de céder à l'Italie l'honneur d'escorter et d'assister l'Angleterre sur les bords du Nil : il y a là des difficultés et des périls où l'Italie pourrait, sans trop de désavantage pour nous, occuper son activité, employer ses légions, dépenser son argent et même expérimenter l'alliance de l'Angleterre. Il nous suffirait que la France sauvegardât, avec l'Europe, ceux de ses intérêts qui sont communs à toutes les puissances européennes, c'est-à-dire la liberté du passage à travers le canal de Suez, le service de la dette garantie par la *Daïra* et le contrôle des finances égyptiennes. L'Italie a réclamé jadis le droit d'exercer ce contrôle avec la France et l'Angleterre. L'Angleterre condescendrait-elle à lui attribuer ce droit en échange de sa coopération militaire? C'est douteux. Au surplus, on peut déjà conjecturer que si les conditions du *condominion* étaient changées par les événements, ce ne serait pas l'Italie seule qui serait admise à l'exercice de ce contrôle. En attendant que l'Italie reçoive de l'Europe le mandat de pacifier l'Égypte de concert avec l'Angleterre, avec la France ou sans la France, il est curieux de voir son attitude et d'entendre ses discours aujourd'hui. Craignant de ne pouvoir s'acquérir en Égypte aucun profit propre, elle souhaite que la France et l'Angleterre y soient dépossédées du leur. « L'Italie, a dit, la semaine dernière, M. Mancini répondant au député Pantaleoni, l'Italie désire que les traités européens soient maintenus et que des moyens sérieux d'assurer en Égypte une situation normale soient fournis pour l'avenir, excluant toute participation de l'Europe à l'administration intérieure de l'Égypte. » On ne peut manifester plus clairement le désir de priver l'Angleterre et la France de leur droit de contrôle, si elles persistent à le vouloir conserver tout entier entre leurs mains. L'Italie n'est que jalouse de l'Angleterre dans la Méditerranée, mais elle hait la France. Oui, c'est une

vraie haine, que rien ne tempère. S'il ne faut exiger d'aucun peuple ni la généreuse vertu de la reconnaissance ni le mérite des calculs lointains, encore moins faut-il les demander à l'Italie. En vain lui feriez-vous compter nos soldats morts pour elle dans les plaines de Magenta et de Solferino : elle vous déclarerait qu'elle a payé à Nice et en Savoie la dette du sang français. En vain l'inviteriez-vous à regarder par delà les Alpes Juliennes cette masse terrible de l'Allemagne, qui, poussant l'Autriche en Orient, descendra souverainement un jour de la Carinthie et du Tyrol jusqu'à Trieste, sur les rivages de l'Adriatique. Aveuglément, l'Italie ne songe plus qu'à satisfaire contre la France ses regrets, son mépris, sa fureur, sa vindicte, sa convoitise : elle voudrait diminuer, humilier, déchirer la France, le *cara vicina*; si elle le pouvait, elle nous reprendrait, sinon le Dauphiné, au moins la Savoie, Nice et la Corse, tout ce qu'on appelle dans ses écoles « l'Italie française »; elle réduirait l'Algérie, elle occuperait Tunis, elle annulerait le contrôle de la France en Égypte, elle substituerait son protectorat à celui de la France dans tous les pays du Levant [1]. La république française, auprès de laquelle l'Italie ne daigne même plus avoir un ambassadeur, ne saurait surveiller avec trop de sollicitude cette inimitié que l'Allemagne favorise. Oh! la déception est grave pour les politiques français qui ont créé l'unité de l'Italie! Et quelle amère leçon pour ces républicains qui, non contents, parmi nos défaites, d'applaudir aux soldats de Victor-Emmanuel entrant dans Rome, s'empressaient, comme M. Sénard, d'offrir Nice et la Savoie à l'Italie, ou proposaient, comme M. Rochefort et M. Clémenceau, de lui donner la Corse!

Auguste Boucher.

[1] M. Auguste Brachet, qui, dans son livre *l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas*, avait supérieurement décrit cette inimitié de l'Italie envers la France, vient d'achever cette démonstration dans une brochure pleine de savoir et d'esprit qu'il a intitulée *Al misogallo signor Crispi*, en l'adressant au personnage qui porte ce triste nom de Crispi. Avec des preuves surabondantes et les détails les plus piquants, M. Auguste Brachet y fait voir comment cette Italie, qui enseigne à ses écoliers par ses livres, à son peuple et à son armée par ses journaux, que la France est pour elle « l'ennemi héréditaire », a tout tenté, depuis dix ans, à Nice, en Savoie, en Corse, en Tunisie, en Égypte, pour nuire à la France. C'est une œuvre de sagacité patriotique. Nous la signalons à l'attention de quiconque veut connaître exactement la situation de la France sur sa frontière des Alpes et l'état réel de ses relations avec l'Italie. Cette brochure a été publiée par l'éditeur E. Plon, 10, rue Garancière.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 25 JUIN AU 9 JUILLET 1882

Au grand dommage des affaires, la politique extérieure est en ce moment l'unique préoccupation, et, quand on s'inquiète à la Bourse des questions étrangères, les transactions s'arrêtent aussitôt. C'est l'histoire de ces quinze jours. La liquidation des opérations engagées pendant le mois de juin s'en est cruellement ressentie. Du 1er juin au 1er juillet toutes les valeurs sans exception, depuis les rentes françaises jusqu'aux actions des chemins de fer et des compagnies industrielles, ont été atteintes dans une proportion plus ou moins considérable, mais toujours importante, et, entre toutes, celles que l'on est convenu de désigner sous le nom de valeurs *à Turban*, les groupes ottomans et égyptiens, ont donné le spectacle d'une véritable déroute.

Les événements d'Égypte avaient surpris le marché en pleine confiance, et les puissants de la finance, qui avaient donné l'exemple et s'étaient portés sur les fonds internationaux et sur les fonds turcs et égyptiens, ont vu leurs calculs déjoués et de grandes pertes remplacer les bénéfices qu'ils avaient compté recueillir. Les grands manieurs d'argent sont en mesure de traverser les périodes difficiles et d'attendre les temps meilleurs qui les dédommagent amplement des avances passagères faites en quelque sorte à la fortune, mais la spéculation du second et du troisième degré, qui commençait à reprendre haleine, se trouve dans une situation bien différente. La voilà de nouveau dispersée, et l'épargne, prise de crainte, persistera, à son détriment, dans son immobilité.

L'histoire de ces six mois renferme, au reste, bien des enseignements qu'il est bon de rappeler. Personne n'a encore oublié (les ruines sont trop récentes), les catastrophes du mois de janvier et les jours noirs qui les ont suivis. De vrais forbans se sont rués alors sur le marché, et ils ont pu, en profitant des imprudences commises, précipiter les effondrements et s'enrichir des épaves des naufragés. La haute banque, au contraire, mettant les ressources dont elle dis-

pose à la disposition de la place et sauvant le marché qu'elle réorganisait, avait retiré, de son intervention de larges et légitimes bénéfices. Se croyant alors maîtresse de la situation, elle avait préparé de grandes combinaisons qui avaient tout à la fois pour objet l'Europe et l'Orient. Les intermédiaires du marché libre, à mesure qu'ils reprenaient leurs affaires, avaient favorisé ce mouvement et donné des facilités relatives à la petite clientèle qui se reformait peu à peu. Tout ce qui restait debout était donc très engagé sur les fonds internationaux, quand la crise d'Égypte, dont les symptômes avaient été en quelque sorte dédaignés, est venue surprendre à la fois et les forbans du mois de janvier, qui avaient suivi la même voie, et la haute banque déçue dans ses combinaisons, et s'étant aperçue un peu trop tard qu'il fallait laisser le temps et les établissements de crédit reconstituer peu à peu la clientèle, et garder jusque-là dans ses caisses les titres qu'elle avait absorbés et qu'elle ne pouvait écouler. De là cette lutte pour maintenir les cours; puis, quand les événements ont été les plus forts, la retraite en bon ordre, abandonnant la place un moment sans appui et produisant cet affaissement profond qui a entraîné toutes les valeurs sans exception. Seulement, comme les haussiers, pour la plupart, étaient gens de premier crédit et que l'intérêt commun l'emportait sur toutes les rivalités, les différences qui ont fait disparaître les bénéfices conquis ont été réglées sans difficultés, et, le prix des reports ayant été fixé à un taux peu élevé, les positions ont été maintenues.

Les suzerains de la finance croient, assure-t-on, que la situation générale ne présente point de danger sérieux, parce que, pour une cause ou pour une autre, la nécessité impose, cette année, à chaque puissance, l'impossibilité de se faire la guerre, ce qui produit la croyance dans la durée du concert européen, certain alors de dominer les révoltes de l'esprit oriental et les turbulences de l'Égypte. La Turquie, dont l'action se retrouve dans la préparation de ces troubles et qui a pu d'abord obéir à celui que les imaginations populaires et les spéculateurs peu respectueux ont coutume de traiter comme le grand impresario des remue-ménages de la politique, a dépassé, paraît-il, les habiletés permises qui ont eu pour résultat de consolider l'union qu'elle voulait détruire. L'attitude très ferme de l'Angleterre, le réveil de la baleine, comme l'on dit encore en argot de Bourse, a également produit un très bon effet. Les spéculateurs n'ont point coutume de se laisser aller aux préoccupations patriotiques, peu leur importe les froissements de l'amour-propre national; la probabilité de la perte ou du gain sert de mesure à leur appréciation. Dans les circonstances actuelles, ils jugent que l'application de la force servira leurs intérêts. Il leur suffit que

l'Angleterre soit décidée à l'action, pour qu'ils se trouvent prêts à reprendre les transactions. L'attitude de la Bourse est déjà beaucoup meilleure. Au premier coup de canon, la reprise s'accentuera encore. L'énergie des puissances occidentales est tout à la fois la garantie de la paix universelle et la sauvegarde des nombreux créanciers de l'Égypte.

Les intérêts ont, en eux-mêmes, et indépendamment des questions générales auxquelles ils peuvent se rattacher, une importance considérable. L'ensemble de la dette égyptienne, dont la répartition s'établit environ ainsi entre l'Angleterre et la France, — 2/3 pour l'Angleterre, 1/3 pour la France, s'élève en effet, d'après les arrangements conclus de 1876 à 1878, — à 2352 millions, se décomposant ainsi : 1475 millions pour la dette unifiée; 425 millions pour la dette privilégiée; 232 822 000 francs pour les dettes *daïra;* et 214 525 000 francs pour les dettes domaniales, dont l'ensemble nécessite pour le service des intérêts une annuité de 102 millions.

Les obligations de la dette unifiée sont émises en représentation de toutes les anciennes dettes de l'État, réduites et réunies sous cette qualification, en conformité du décret d'établissement de la caisse de la dette publique, en date du 2 mai 1876. La perception de diverses recettes du trésor, affectées spécialement au service de cette dette, s'effectue sous la surveillance d'un *contrôle européen* exercé par un délégué anglais et un délégué français représentant les créanciers de l'Égypte.

Les obligations privilégiées ainsi dénommées, parce qu'elles ont reçu en garantie spéciale les revenus du chemin de fer et les produits de la douane et du port d'Alexandrie, les recettes les plus sûres du trésor, représentent l'emprunt des chemins de fer qui a été réalisé en 1876 pour des opérations de conversion des dettes égyptiennes.

Les obligations de la Daïra-Senieh ont été émises en 1877 pour régulariser des emprunts particuliers du khédive. Outre les revenus des domaines spécialement affectés au payement des intérêts, le gouvernement égyptien garantit le payement du coupon au taux de 4 0/0.

Les obligations domaniales émises pour l'emprunt de 1878 sont garanties par une hypothèque prise sur un ensemble de biens territoriaux cédés ou restitués à l'État par le khédive et divers membres de sa famille. Les biens sont administrés par une commission européenne.

Les dettes de l'Égypte ont donc toutes des gages spéciaux et, ainsi qu'il est de droit constant, sont en outre couvertes par la

garantie collective de l'État. Reste, et là est le danger, ce qui, en langage juridique, s'appelle le *fait de prince*, c'est-à-dire le droit à la faillite. Ce droit fait partie des apanages de la souveraineté, mais il faut être de force à en faire usage, et, fort heureusement, ce n'est pas le cas de l'Égypte, où les intérêts des créanciers se trouvent mêlés à des intérêts de toute autre nature, trop considérables pour que l'Europe ne soit pas contrainte de les protéger.

Si l'on en croit donc l'opinion des grandes maisons de banque, en mesure d'être très bien renseignées, la crise actuelle est essentiellement passagère, et comme elle est de nature à rendre nécessaire le règlement définitif des questions très délicates, elle peut être considérée comme une sauvegarde pour l'avenir. L'épargne doit donc quitter son abstention et profiter de la stagnation du marché et du bas prix de la rente et des valeurs de tout repos, pour faire un choix judicieux et acheter les titres qui présentent des chances de majoration.

Quand l'on pousse la prudence à sa dernière limite et que l'on ne veut même pas avoir, dans le cas où les circonstances deviendraient plus difficiles, l'apparence d'une diminution de capital, le *mirage* de la perte, puisque le titre est levé, rend un intérêt régulier et est assuré d'une reprise à la première embellie ; il faut alors rechercher pour ses économies les obligations du Crédit foncier, qui restent immuables à 480, rapportent 20 fr. et sont remboursables à 500 fr. en cinquante-cinq ans. Et cependant, depuis la fusion avec la Banque hypothécaire, les actions mêmes du Crédit foncier ont acquis une valeur plus grande encore, et elles donnent à ceux qui les acquièrent maintenant la certitude d'un accroissement de capital. Signalons aussi l'excellente situation de la Compagnie foncière de France et d'Algérie, et des magasins généraux de France et d'Algérie ; quant aux fonds internationaux, leurs cours présentent peu de variations, l'Italien seul, soutenu par le syndicat, qui cherche toujours à placer les titres de la deuxième partie de l'emprunt, a eu quelque mouvement. *Dans le doute abstiens-toi*, dit le proverbe. L'attitude de l'Italie n'est pas trop faite pour inspirer confiance ; il faut donc se conformer au proverbe et ne point acheter ce fonds d'État.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LE PAPE ET L'EUROPE

I

« Le pouvoir pontifical, disait M. de Tocqueville en 1849, est une de ces puissances immatérielles, incompressibles, intangibles, si je puis m'exprimer ainsi, contre lesquelles les plus grandes puissances de la terre, dans tous les temps, se sont usées et s'useront [1]. »

La vérité de ces paroles, tant de fois attestée par l'histoire, recevra des événements contemporains une nouvelle confirmation. Déjà n'est-on pas frappé, à quelque opinion qu'on appartienne, de l'étonnant contraste que présente la situation de la papauté, suivant qu'on la considère en Italie ou en Europe?

Jamais pouvoir ne parut à la fois si faible et si fort, si menacé de ruine et si certain de vivre, si dépourvu de ressources et si plein d'autorité. En Italie, sur cette terre dont elle a, durant les siècles, sauvegardé l'indépendance, à Rome, dans cette ville qui lui a dû, dépouillée de son antique grandeur, de reconquérir, sous sa forme la plus haute, l'empire du monde, la papauté est captive, méconnue, persécutée, exposée quotidiennement aux outrages et aux périls. Chaque jour on peut se demander quelle sera le lendemain sa destinée. C'est un arbre déraciné contre lequel mille bras sont levés et qui n'attend pour tomber qu'un dernier coup.

Si vous portez vos regards vers l'Europe, vous découvrez un tout autre spectacle. Cette autorité pontificale qui paraît mourante à Rome vit dans les préoccupations des plus grands empires. Les souverains ambitionnent l'honneur de reprendre ou de resserrer leurs relations avec elle; les chancelleries, qui s'étaient flattés de ne plus la compter dans leurs combinaisons, délibèrent, comme d'un intérêt qui leur est propre, des moyens de faire respecter son indépendance. L'Allemagne accrédite solennellement auprès d'elle un ambassadeur; l'Angleterre lui députe un délégué; la Russie lui envoie ses princes; le roi de Wurtemberg, de passage à Rome, oublie son *incognito* pour se présenter, avec l'éclat de son rang, au Souverain Pontife [2]. Du

[1] *Moniteur* du 19 octobre 1849.

[2] « Quoique la paix ne soit pas encore signée, voilà le prince Henri de Prusse, petit-fils de l'empereur, qui arrive à Rome, et, après avoir présenté ses hommages au roi d'Italie, demande et obtient une audience de Sa Sainteté. Au lendemain, le même fait se reproduit : un roi protestant, le roi Charles de Wurtemberg, oubliant son nom de comte de Teck, qui cache

fond de ce palais, où il est prisonnier, le pape lui-même, ce faible vieillard, dont les jours sont sur le déclin, dont le pouvoir est menacé, continue à parler au monde, à diriger les âmes et à disposer de l'avenir, comme si le monde, les âmes et l'avenir lui appartenaient.

Ce qui ajoute à l'inexprimable et pathétique grandeur de cette scène, c'est la condition du gouvernement qui règne à Rome, vainqueur et souverain en face du pape vaincu et désarmé.

Voilà, ce semble, le pouvoir fort : à lui les soldats, le budget, les territoires; à lui les attributs, les pompes, les privilèges de la puissance. Cependant ses allures sont inquiètes, mobiles, indécises. Il est en proie à des contradictions perpétuelles, variant sans cesse dans ses prétentions et dans ses alliances, aspirant à tout et ne résolvant rien, tour à tour accepté et éconduit par les grands États, ayant à se prémunir, dans son propre intérieur, contre une partie de ses défenseurs. Tandis que la papauté voit dans le monde entier des millions d'hommes s'agenouiller devant sa détresse, il est obligé de surveiller les projets de ceux qui le soutiennent, et il démêle avec anxiété dans les théories qu'ils mettent en avant pour maintenir sa capitale à Rome les maximes qui doivent préparer son renversement.

D'où vient cet état de choses? Comment se peut-il qu'après avoir groupé tant de provinces, avec sa position géographique, les grands souvenirs de son histoire, les brillantes qualités de sa race, le prestige d'une maison royale, ancienne et valeureuse, l'Italie demeure sans influence réelle, à grand'peine admise dans l'alliance des États européens, marchant à leur suite plus que dans leur société, ayant dans toute son attitude, quelque chose d'incertain, d'agité, d'incohérent, qui marque une situation fausse et mal établie? A le bien prendre, et sans oublier ce qu'on peut dire sur l'inique origine de ses annexions, cette contradiction s'explique surtout par la contradiction que le gouvernement italien a mise lui-même dans son existence : en s'obstinant à rester à Rome il s'est engagé avec la religion catholique dans une lutte qui ne peut finir tant qu'il occupera la ville des papes, et qui paralysera en lui, tant qu'elle durera, tout principe de consistance et de développement.

II

Rome capitale n'est pas une idée nationale, c'est une formule révolutionnaire. Mazzini l'avait mise en avant; M. de Cavour s'en

son incognito, se rend au Vatican en forme officielle, et est reçu avec tous les honneurs dus au souverain. Peut-on nier après cela que ce ne soit pas la Prusse qui se montre empressée de conclure la paix? » (*Italie,* article cité par la *Gazette de France* du 22 avril 1882.)

est emparé pour rallier les démagogues à la maison de Savoie. Mais, en leur prenant leur mot d'ordre, il se flattait de ne pas l'appliquer. « Je suis convaincu, a écrit M. d'Azeglio, que Cavour pensait à faire de Rome la capitale, *comme à se pendre.* »

M. de Cavour proposa pourtant ce programme au Parlement de Turin; mais, parmi ceux qui le votèrent, beaucoup ne le firent qu'en gémissant, *la mort dans l'âme*, suivant un mot fréquemment répété dans nos récentes vicissitudes. Ce que nous avons entendu dire tant de fois, depuis que le mal révolutionnaire nous tient, on le disait alors de *Rome capitale* : « C'est une folie; mais on ne peut dire cela tout haut, il faut hurler avec tout le monde... On a voté, mais personne ne veut boire le vin qu'il a tiré. Ni en ville ni à la Chambre, il n'y a le moindre enthousiasme... Il y a même une impression de malaise[1]. »

L'homme d'État qui recueillait ces propos, Massimo d'Azeglio, n'était pas un ennemi de la révolution italienne. Adversaire déclaré du pouvoir temporel, très décidé pour l'unité, il n'avait pris que trop de part à l'annexion des Romagnes; mais il repoussait de toutes ses forces la pensée de faire de Rome la capitale de l'Italie : « Le jour où le gouvernement serait à Rome, écrivait-il en 1866, Mazzini et les siens seraient les maîtres, et l'Europe, à un moment donné, en aurait des nouvelles. »

On peut se demander aujourd'hui si le moment qu'a prévu d'Azeglio n'est pas arrivé.

Il est vrai que le triomphe de la démagogie s'est dissimulé jusqu'ici sous l'appareil du pouvoir monarchique. La maison de Savoie domine; elle imprime à l'œuvre révolutionnaire le caractère extérieur et la stabilité apparente d'un gouvernement, mais elle ne contient le parti qui l'a poussée à Rome qu'en subissant ses conditions Elle ne lui fait supporter le trône qu'en lui livrant l'Église.

La prétention du cabinet italien et, sans doute, le désir du roi d'Italie est de respecter l'indépendance et l'autorité du pape. Victor-Emmanuel s'y était engagé; M. de Cavour avait subordonné au respect de cette indépendance, hautement constatée par l'Europe, l'occupation de Rome. La loi du 13 mars 1871, dite *loi des garanties*, a été fastueusement votée comme la réalisation de ces promesses.

A entendre le gouvernement italien, cette loi protège contre toute atteinte la souveraineté du Saint-Siège, et il ne dépend que du pape d'en éprouver l'efficacité.

Les faits ont démontré ce que valaient ces assurances.

Il y a un an que le monde a été solennellement fixé sur le carac-

[1] *Correspondance politique* de Massimo d'Azeglio, publiée par Eugène Rendu. (Didier, 1867, p. 185, 190, etc.)

tère de la liberté dont jouit le Souverain Pontife. Il ne s'agissait pas de garantir au pape actuellement régnant le droit élémentaire de sortir en plein jour, avec les honneurs qui lui sont dus, dans les rues de Rome; non, il était seulement question de transférer pendant la nuit le corps de Pie IX dans la sépulture que le pape défunt s'était choisie, à Saint-Laurent hors les Murs. On se rappelle ce que fut cette nuit du 13 juillet : le cortège interrompu par des bandes de forcénés, les injures, les violences, les pierres lancées contre le char funèbre, les menaces bruyamment proférées de jeter dans le Tibre les restes du Pontife, rien ne manqua au scandale.

C'était donc là l'indépendance promise à la papauté! Si le gouvernement avait toléré ces indignités, que fallait-il croire de sa parole? Et, s'il n'avait pu les empêcher, que fallait-il penser de sa force?

Le dilemme s'est posé de lui-même, l'univers entier s'en est ému. Et, sur les lèvres les plus indifférentes, s'est trouvée cette question qui sert de titre à l'éloquent écrit de M. Emile Ollivier : « Le pape est-il libre à Rome [1]? »

D'autres manifestations venaient bientôt confirmer la réponse que déjà chacun avait faite à cette question. Au mois d'octobre suivant, on apprenait que les mêmes bandes avaient accueilli par les cris de *Mort au pape! à bas le Vatican!* les pèlerins italiens, réunis pour rendre hommage au Saint-Père : « On ne peut rien voir de plus honteux, écrivait le correspondant du *Times*, que la tentative faite hier soir de renouveler les scènes du 13 juillet... » Et, comme s'il suffisait de cacher les faits pour les supprimer, le correspondant constatait que l'autorité italienne avait interdit l'expédition du télégramme par lequel il envoyait au journal anglais la première annonce de ces désordres.

Ces violences, d'ailleurs, ne créaient pas l'oppression du Souverain Pontife, elles ne faisaient que la rendre publique. Bien d'autres indices avaient signalé déjà le mensonge de la loi des garanties; et, dans sa dernière allocution aux évêques italiens, le pape n'en fournissait-il pas une preuve, lorsqu'il constatait qu'au mépris des engagements contenus dans cette loi, vingt évêques, nommés par le Saint-Siège, se trouvaient, quelques-uns depuis plusieurs années, par le refus de l'*exequatur*, dans l'impossibilité de remplir leur mission [2]?

[1] *Le pape est-il libre à Rome?* par Emile Ollivier, de l'Académie française. (Garnier frères, 1882.)

[2] Consistoire du 3 juillet.

III

Un gouvernement peut naître d'une révolution ; il ne peut subsister par elle. Tous ceux qu'une insurrection a portés au pouvoir sont devenus, une fois en possession du pouvoir, les ennemis de l'insurrection. Ils ont cherché à se dégager de ces factions dont le propre est de renverser *ce qui est*, et à s'appuyer sur ces intérêts généraux, sur ces lois sociales qui semblent promettre aux gouvernements, en échange du respect que ceux-ci leur témoignent, quelque chose de leur permanence.

Cette tendance doit être d'autant plus celle du gouvernement italien, qu'il a gardé la forme monarchique. L'instinct de l'hérédité se transmet avec son principe ; on n'a jamais vu le détenteur d'une couronne travailler sciemment à la perdre ou à en déshériter ses enfants.

Le roi d'Italie doit donc avoir le désir de se maintenir sur le trône et d'y maintenir sa race.

Mais voici quel est l'écueil de son gouvernement. Il est voué, tant qu'il reste à Rome, à l'état révolutionnaire. Pour garder au royaume sa capitale, il est condamné à répudier les conditions qui pourraient sauver la royauté. Il s'est mis dans la nécessité de tourner contre lui les hommes dont l'adhésion est indispensable à sa durée et d'avoir besoin de ceux dont la dernière pensée est de le renverser. Les plus ardents pour *Rome capitale* sont aussi les plus ardents pour la république. Les défenseurs habituels de la monarchie sont les plus dévoués à la papauté. Ceux-ci pourraient être une force pour la royauté italienne ; mais, si elle veut gagner leur appui, il faut qu'elle renonce à Rome. Ceux-là veulent conserver Rome, mais si la royauté italienne fait cause commune avec eux, c'est son autorité qu'elle leur livre après leur avoir sacrifié le Saint-Siège : « *Rome capitale*, écrivait encore M. d'Azeglio, est la formule de ceux qui aspirent à se débarrasser du même coup et de la monarchie et de la papauté. »

On disait naguère en France : « La république sans les républicains. » Bien que, en apparence, illogique, la proposition n'était pas sans justesse, car la forme républicaine n'a donné quelques gages à l'ordre que tant qu'elle a été entre les mains de ceux qui ne s'en étaient pas montrés partisans. « La monarchie sans les monarchistes », « la monarchie avec les républicains » est un programme d'application plus difficile, la majorité des républicains du continent paraissant de moins en moins disposée à concilier avec le régime de leur choix les principes qu'on avait crus jusqu'ici, en tout pays et en tout temps, nécessaires à l'existence des gouvernements.

Nous supposons que ces vérités n'ont pas échappé à la royauté italienne. Mais si elle pouvait les méconnaître, le mouvement qui rapproche de la papauté les puissances européennes serait de nature à provoquer ses réflexions.

Chose curieuse! Les puissances ne paraissent pas se faire une égale idée des chances de durée des deux pouvoirs qui siègent, en face l'un de l'autre, à Rome; et celui dont l'existence semble leur inspirer des doutes, c'est le pouvoir vainqueur. Elles n'en ont pas sur la stabilité du pouvoir vaincu; non seulement elles croient à son avenir, mais, tout investies qu'elles sont de la force matérielle, avec les plus grandes armées et les plus belles flottes du monde, c'est dans l'intérêt de leur propre sécurité, pour assurer la paix de leurs propres États et le maintien de leur influence, qu'elles sentent la nécessité de s'allier avec cette autorité captive dont tant de voix prophétisent la ruine.

IV

On reconnaît ici ce retour des choses dont l'Église, au sein des plus terribles épreuves, ne désespère jamais, parce qu'il ne lui a jamais manqué.

Toutes les fois que le pouvoir civil a déchaîné contre elle la persécution, il a invoqué la raison d'État : les catholiques, à l'entendre, obéissaient à une puissance étrangère; l'unité nationale, l'ordre intérieur, le respect des lois du pays, exigeaient que le culte fût asservi ou que le gouvernement séculier rompît avec le Saint-Siège. Ainsi avaient raisonné, depuis la Réforme, l'Angleterre, la Hollande, les pays protestants, la révolution française; ainsi, dans ces dernières années, M. de Bismarck.

Et ce sont ces intérêts mêmes, dont l'invocation avait tant de fois servi de prétexte aux luttes engagées avec l'Église de Rome, qui commandent aujourd'hui à ceux qui les faisaient valoir de se réconcilier avec elle.

De cette nécessité, clairement entrevue par le génie de Bonaparte, était né le Concordat, œuvre essentielle à la reconstitution de l'ordre moral et politique en France, œuvre dont le pouvoir civil sentait encore plus l'avantage que l'Église elle-même. On vit, en 1848, quelque chose de semblable lorsque les hommes qui s'étaient le plus signalés par leurs préventions contre « les envahissements du clergé », qui, en 1845, avaient réclamé l'expulsion des Jésuites, furent les premiers, sous l'impression de la catastrophe de Février, à solliciter l'influence religieuse. C'était le temps où M. Thiers préparait, avec M. de Falloux et M. de Montalembert, la loi d'enseigne-

ment; où le *Journal des Débats*, terminant à peine la publication des *Mystères de Paris*, applaudissait aux conférences du P. Lacordaire, et conviait les prédicateurs à déployer leur éloquence et leur ascendant pour la défense de la société menacée.

Spectacle dont la crise que traverse la France nous réserve, sans doute, le renouvellement. Déjà bien des esprits, jusqu'ici hostiles ou indifférents, se sont déclarés en faveur de la religion, à la vue de ce torrent de barbarie sauvage et impie; et qui sait si ce n'est point parmi les persécuteurs, bientôt effarés et submergés par les excès qu'ils auront eux-mêmes déchaînés, que retentira le cri d'appel à l'Église.

« Au spectacle des passions populaires qui croissent chaque jour, nous le voyons, et prévalent de plus en plus au détriment non seulement de la religion, mais de la société civile, disait naguère Léon XIII, avec une ferme confiance, le temps viendra peut-être où les ennemis eux-mêmes reconnaîtront et invoqueront la vertu puissante et bienfaisante dont le pontificat romain est enrichi, même pour la défense de l'ordre public et pour le salut des peuples[1]. »

La sagesse du Souverain Pontife a merveilleusement facilité, il faut le dire bien haut, les retours qui se sont déjà produits.

Plus les événements indiquaient qu'un rapprochement avec le Saint-Siège était nécessaire, plus Léon XIII s'est attaché à le rendre possible. Représentant d'une Église infaillible, dépositaire de dogmes immuables, il a cherché dans ces puissances, que tant d'oppositions séparaient de lui, les principes communs : la nécessité d'une foi religieuse, les droits de l'autorité, le respect des lois morales, de la famille, de la propriété, attaquées de toutes parts. Il a montré aux princes que ces vérités n'avaient jamais eu de plus constant défenseur que le pontife romain; il leur a offert son concours pour les aider à relever dans leurs empires ces grandes lois sociales, leur faisant comprendre par là même que l'indépendance absolue de ce pouvoir tutélaire, personnification suprême des principes sur lesquels tous les États reposent, était pour eux un patrimoine que tous, pour leur propre avantage, devaient s'appliquer à maintenir.

Les gouvernements sont comme les hommes : la prospérité leur fait souvent oublier le devoir; l'épreuve réveille en eux le cri de la conscience, et le malheur les ramène à Dieu. De tragiques événements ont rendu plus sensibles les enseignements du Souverain Pontife. Les tentatives régicides de Berlin, les complots sans cesse renaissants des nihilistes, le meurtre d'Alexandre II, les attentats commis en Irlande, les espérances chaque jour enhardies, les projets audacieusement proclamés de la faction révolutionnaire ont

[1] Réponse du Saint-Père au cardinal di Pietro, au jour anniversaire de son couronnement.

amené les politiques à réfléchir sur la nécessité d'appeler au secours des pouvoirs établis l'autorité de la loi morale.

La voix du Saint-Père s'est de nouveau fait entendre :

« ... Plusieurs fois, disait Léon XIII dans son encyclique du 29 juin 1881, nous avons dénoncé ces graves périls, et nous avons indiqué le meilleur moyen de les repousser. Nous avons offert aux princes et à ceux qui sont chargés des affaires politiques, le secours de la religion, et nous avons exhorté les peuples à jouir davantage des grands biens que leur fournit l'Église. Nous agissons ainsi pour que les princes comprennent que le même secours, supérieur à tout, leur est offert; et nous les exhortons énergiquement, dans le Seigneur, à protéger la religion, et, ce qui est l'intérêt même de l'État, à permettre que l'Église jouisse d'une liberté dont elle ne peut être privée sans injustice et sans que tous en souffrent. Assurément l'Église ne peut être suspecte aux princes ni odieuse aux peuples. Elle invite les princes à suivre la justice et à ne jamais s'écarter de leur devoir, et, par beaucoup de raisons, elle fortifie et soutient leur autorité. Elle reconnaît et déclare que tout ce qui est d'ordre civil est sous leur puissance et sous leur suprême autorité; dans les choses dont le jugement, pour des causes diverses, appartient au pouvoir religieux et au pouvoir civil, elle veut qu'il existe un accord, par le bienfait duquel de funestes confusions soient épargnées aux deux pouvoirs. »

C'est ainsi que peu à peu les empires les moins favorables au Saint Siège ont appris à se rapprocher de lui, et qu'on a vu leurs envoyés se diriger vers le Vatican.

V

La force ne suffit pas au maintien des gouvernements, il leur faut encore l'autorité morale; et par une harmonie secrète des choses, les intérêts matériels eux-mêmes ne se sentent pleinement rassurés que le jour où des intérêts plus élevés et d'un autre ordre ont été satisfaits. C'est l'erreur des révolutionnaires de croire qu'on peut entrer impunément en lutte avec tous les instincts de l'âme humaine ; c'est la grandeur de l'homme, c'est la démonstration de la Providence mystérieusement cachée au fond des événements, que ce mépris de la puissance morale entraîne tôt ou tard, la chute des plus vastes entreprises, et que ceux qui l'avaient le plus hautement dédaignée, sont condamnés eux-mêmes à lui rendre hommage, soit en périssant pour n'avoir pas voulu la reconnaître, soit en s'inclinant devant elle pour continuer de vivre.

Dans un discours qui a fait dernièrement quelque bruit en Angle-

terre, un évêque anglais, Mgr Vaughan, évêque de Salford, s'adressant aux catholiques de Manchester, s'armait de cette nécessité de la puissance morale pour leur exposer les motifs d'un rapprochement du gouvernement britannique avec le Saint-Siège. Il montrait, non sans fierté, l'Angleterre dominant avec une des plus petites armées de l'Europe un immense empire, le plus grand du monde entier, et il expliquait par l'ascendant de la force morale ce rare et glorieux phénomène.

Mais, entre tous les éléments qui constituent cette force morale, les richesses, le savoir, l'intérêt personnel, la supériorité intellectuelle, ne faut-il pas mettre au premier rang la religion? Et peut-on parler de la religion, peut-on parler du christianisme, sans penser à l'Église catholique? Chef de la plus vaste communauté chrétienne de l'univers, le pape, de tous les pouvoirs moraux et spirituels, n'est-il pas le plus grand? « S'il y a donc une force morale dans le monde, disait le prélat, elle réside dans le pape. »

Cela étant, l'évêque de Salford concluait qu'un gouvernement, dont la solidité repose sur la combinaison des forces morales, ne pouvait, sans se manquer à lui-même, demeurer hostile ou étranger à cette merveilleuse autorité morale du pontificat romain; et passant immédiatement, avec l'instinct pratique de sa race, à des applications sensibles, il montrait, à Malte, à Gibraltar, au Canada, en Palestine, partout où elle rencontre des sujets ou des clients catholiques, l'Angleterre intéressée à trouver dans les évêques, dans les délégués apostoliques, des dispositions favorables, et pour les obtenir, à se ménager de bons rapports avec la papauté [1].

L'état de l'Irlande devait fournir à cette thèse un argument plus rapproché et plus décisif. Où est le temps où lord Palmerston et lord Russell applaudissaient à l'envahissement des États romains? Où est le temps où l'aristocratie britannique recevait en triomphe Garibaldi? L'Angleterre peut se demander aujourd'hui si les encouragements donnés par elle aux entreprises dont il fut le héros n'ont pas contribué à préparer les complots dont elle souffre, et l'on ne voit pas qu'elle songe, cette fois, pour ramener l'ordre en Irlande, à invoquer le nom de l'agitateur italien ou le concours de ses héritiers.

C'est à l'Église catholique qu'elle s'adresse, c'est au pape qu'elle fait appel, et c'est l'adversaire déclaré du pouvoir pontifical, c'est l'auteur éloquent et passionné de tant d'écrits contre le *Vaticanisme*, c'est M. Gladstone, qui se charge d'annoncer au Parlement, non sans quelque embarras, la mission confiée à M. Ervington. « Le gouvernement anglais, disait cet homme d'Etat à la Chambre des

[1] Voy. le discours tout entier dans l'*Univers* du 23 décembre 1881.

communes, le 20 avril dernier, le gouvernement anglais sait depuis longtemps que le pape exerce un grand pouvoir social dans tous les pays, et plus encore peut-être en Irlande que dans les autres États catholiques, et lord Granville a pensé, en conséquence, que, dans un temps de grande perturbation sociale, il était utile que le pape fût informé de l'état de ce pays. »

L'intervention du Pontife, on le sait, n'a pas manqué de répondre à cette démarche. Il a rappelé aux Irlandais leurs devoirs; sans méconnaître leurs souffrances ni déserter la cause d'un peuple malheureux, il leur a fait entendre, avec la majesté de sa parole, que « la juste et louable intention d'améliorer le sort de la patrie ne doit jamais être séparée de l'amour de la justice et de l'emploi des moyens légitimes [1]. »

VI

Plus étonnante encore est la révolution qui s'est accomplie en Allemagne. L'homme de fer a cédé devant le pape; il a laissé tomber les armes qu'il avait, durant huit années, forgées contre l'Église; il a envoyé un ambassadeur au Vatican, et une feuille protestante et républicaine a pu résumer ainsi la fin du conflit : « L'Église catholique sort triomphante de cette lutte, car elle a reconquis presque toutes les positions qui lui avaient été ravies, et elle n'a dû, pour les recouvrer, faire le sacrifice d'aucun de ses principes ni d'aucune de ses prétentions [2]. »

Quel enseignement pour les pauvres esprits qui ont allumé dans notre pays la guerre religieuse? Est-ce que ce changement ne leur dit rien? Est-ce qu'ils pensent venir à bout des difficultés que M. de Bismarck n'a pu vaincre? Est-ce qu'ils ne sont pas tentés de se demander quel motif, quel intérêt, quelle nécessité ont déterminé ce ministre, dont l'Europe retrouve partout avec inquiétude l'active et redoutable influence, à faire la paix avec le pontife romain, au risque de rendre vains ces orgueilleux serments que lui avait inspirés, comme à tant d'autres, l'infatuation du pouvoir?

« La lutte pour le *Kulturkampf* n'a plus de raison d'être, a dit nettement le chancelier au Reichstag; je subordonne tout à l'intérêt de l'Etat, qui seul me domine [3]. »

Cet intérêt, quel est-il? M. de Bismarck n'en a pas fait mystère. C'est de se défendre contre le radicalisme; c'est de combattre tous les ennemis du principe monarchique et de rallier à soi tous les ennemis de la révolution.

[1] Allocution du 5 mai aux pèlerins irlandais.
[2] *Temps* du 12 juin.
[3] Décembre 1881.

« Dans l'alternative de choisir entre les progressistes et le centre, a-t-il dit encore, je préférerai toujours le centre par des motifs d'homme d'État. Le centre peut être incommode pour le gouvernement, et il l'a déjà été; mais il ne peut jamais être aussi dangereux que les progressistes. » Et, précisant sa pensée : « dangereux pour l'ordre monarchique. »

Quelques jours plus tard, le chancelier exprimait, avec un tout autre éclat, les mêmes vues dans une harangue dont on n'a pas oublié le retentissement. Revenant sur les menaces du radicalisme et comparant les progressistes d'aujourd'hui aux girondins d'autrefois, il les montrait, les uns et les autres, menant aux abîmes les institutions constitutionnelles, sous prétexte de les rendre plus libérales :

« N'avons-nous pas vu, en France, dit-il tout à coup, une monarchie séculaire, dotée d'une constitution très raisonnable, s'écrouler, comme ensuite une autre monarchie et le second empire? Chaque fois l'extrême gauche constitutionnelle a glissé vers la république... Et ne considérez-vous pas la ruine de la monarchie héréditaire comme un malheur pour la nation française? Moi, c'est mon avis. »

Puis, arrivant sans transition à l'Italie, comme s'il avait voulu, en l'identifiant avec la France, la mettre en demeure de choisir entre l'alliance d'une république et celle des monarchies :

« Prenez l'Italie maintenant. Le républicanisme y couve déjà dans bien des esprits, et le progressisme germanique y est déjà bien dépassé. Quelle garantie voyez-vous dans ces pays contre la république, surtout si la Providence laissait s'éteindre la dynastie, qui n'est pas nombreuse? Ne voyez-vous pas que, de glissade en glissade, le gouvernement n'y peut pas être aujourd'hui plus à gauche, sans tomber dans le républicanisme? »

Ce que cette sortie imprévue produisit de stupeur en Italie, on n'a pas de peine à l'imaginer. C'était la lumière jetée par une main qu'il n'était pas facile d'écarter, sur un désordre qu'on ne pouvait nier. C'était aussi, et avant tout, un amer et cruel mécompte aux espérances d'accord dont on s'était bercé.

L'Italie, cependant, n'a pas regimbé sous ce rude langage; elle a plutôt cherché à en saisir le sens et à montrer qu'elle en comprenait la portée :

« Les paroles du grand chancelier, disait bientôt à la Chambre des députés, M. Mancini, peuvent toujours être considérées comme un avertissement... Il faut montrer qu'il n'est pas de pays où les institutions soient aussi fortes, la monarchie aussi solide, l'ordre aussi sûr que dans le nôtre. C'est là le seul moyen de démentir les appréciations acerbes de M. de Bismarck et de rétablir de bons rapports avec deux nations fortes. »

Dans la pensée du ministre italien, les paroles de M. de Bismarck ne constituaient donc pas un refus d'alliance ; c'était plutôt l'avis, hautainement signifié et humblement recueilli, des conditions auxquelles une alliance était possible. Cette option, que le chancelier avait faite à Berlin, il fallait que l'Italie la fît à son tour ; exposée, comme on le lui disait sans ambages, à tomber dans la république, il fallait qu'elle remontât vers la monarchie.

L'Italie a-t-elle déjà donné quelques gages en ce sens? On pourrait le croire, si l'on ne s'en rapportait qu'aux déclarations ministérielles récemment faites à Rome et à Berlin. D'une part, M. Mancini, avec l'indiscrétion empressée d'un homme qui n'est pas habitué à pareille fortune, ni sûr de la garder, s'est hâté de faire savoir au monde que l'Italie était entrée dans la coalition des grandes puissances ; d'autre part, M. de Bismarck, en confirmant cette coalition, a pris soin d'en déterminer le caractère hautement monarchique.

« L'avenir, disait-il, le 12 juin dernier, au Reichstag, repose principalement sur les dynasties. Elles éprouvent le besoin de s'appuyer les unes sur les autres, non seulement pour combattre les dangers venant de l'extérieur, mais aussi pour empêcher que l'on ne mine leurs droits monarchiques... Nous sommes unis par des liens solides avec les grandes monarchies non-allemandes qui ont les mêmes intérêts que nous. »

Cela ne veut pas dire que le gouvernement italien ait d'ores et déjà rompu avec la révolution, et résolu, pour sauver ce qui appartient au roi, de rendre au pape ce qui lui est dû. Mais cela ne fait que rendre plus pressantes la contradiction dans laquelle se débattent ses destinées et l'obligation qui lui incombe de prendre un parti. Favoriser au dehors les intérêts monarchiques et servir au dedans les passions révolutionnaires est un jeu d'autant moins permis à l'Italie, que sa politique intérieure, par là même qu'elle se heurte aux droits du Saint-Siège, ne se limite pas à ses frontières. L'oppression qu'elle exerce sur le chef de l'Église pèse sur tous les catholiques, et soulève contre elle ces sentiments religieux que les puissances, avec lesquelles elle ambitionne de marcher unie, ont résolu de satisfaire. Elle demeure donc, en maintenant sa capitale à Rome, comme un obstacle permanent à cette ligue conservatrice dont les grands États, par la bouche du chancelier d'Allemagne, lui imposent les engagements.

Ainsi, les nécessités de sa politique étrangère, aussi bien que l'intérêt de sa sécurité intérieure, obligent la royauté italienne à se réconcilier avec la papauté. Ce ne sont pas seulement les catholiques qui le lui font entendre : ce sont les protestants, les partisans de l'unité, en Allemagne, en Angleterre, jusqu'en Italie.

Au mois d'octobre dernier, le *Times*, si favorable naguère à la révolution italienne, reproduisait une conversation d'un homme d'État de la péninsule, témoignage bien saisissant du changement accompli dans les esprits : « Depuis dix ans, disait cet homme d'État, nous avons campé dans Rome, où nous avait poussés une nécessité absolue, mais nous n'avons pu nous y établir comme au siège d'un gouvernement régulier. Nous n'y sommes point chez nous... Nous sommes là comme sous la tente, en armes, et veillant sur un prisonnier qui n'est pas soumis... Nous vivons côte à côte avec un pouvoir qui conteste notre droit et que nous ne pouvons ni combattre ni discuter par les mêmes armes. Toute contestation entre le Vatican et le Quirinal tourne au profit de la révolution, et, entre ces deux adversaires, l'idée républicaine gagne chaque jour du terrain. J'avoue que je ne craindrais pas la république si elle menaçait seulement la dynastie, malgré mes sentiments sympathiques pour celle-ci, mais la république menacerait l'unité italienne elle-même... La maison de Savoie sera longtemps la seule force de l'unité italienne, et celle-ci succombera infailliblement dans le combat de la papauté avec la république victorieuse. » Puis, envisageant l'œuvre pacificatrice de Léon XIII, le montrant réconcilié ou à la veille de se réconcilier avec l'Allemagne, la Russie, la Turquie, l'Angleterre, l'Italien laissait tomber ces tristes paroles : « Avec l'Italie seule, pour laquelle la papauté a cessé d'être une menace, pour qui elle est une ressource et pourrait être un puissant allié, avec l'Italie seule la papauté ne peut être réconciliée. Et tout cela résulte de ce que nous sommes à Rome [1]. »

Presque au même moment où le journal anglais publiait cette instructive confession, la presse officieuse de Berlin prodiguait au cabinet du Quirinal des avertissements analogues.

Elle déclarait *intenable* la situation du pape et représentait à l'Italie les graves conséquences qu'aurait pour elle le refus d'y mettre un terme : « Le royaume d'Italie, disait notamment la *Post* de Berlin, est le plus manifestement intéressé à une réconciliation. La réconciliation avec la papauté serait pour cet État un puissant moyen de consolidation, et la continuation du conflit peut devenir pour lui un danger mortel, étant donné que l'Italie est travaillée intérieurement par des ferments redoutables. Un assaut livré au catholicisme ne pourrait que déchaîner ces éléments sans frein [2]... »

Sous la même inspiration, la même feuille revenait, il y a quel-

[1] Voyez cette conversation, extraite d'une correspondance du *Times*, datée du 10 octobre dernier, dans la brochure intitulée : *la Situation du pape et le dernier mot sur la question romaine*, p. 63. (Plon, novembre 1881.)

[2] 11 décembre 1881.

ques jours, sur ce sujet; elle répétait que la condition du pape était « anormale et insupportable », et, rappelant une idée déjà émise plusieurs fois par les organes habituels de M. de Bismarck, elle conviait le gouvernement italien à se prêter à un congrès international qui réglerait les garanties nécessaires à l'indépendance du Saint-Siège.

De tout ceci on peut conclure que le gouvernement italien ne restera pas à Rome. Le jour viendra où il n'y aura de partisans résolus de *Rome capitale* que dans les rangs des partisans résolus de l'abolition de la royauté. Comment s'accomplira le changement et quelle en sera la date? Nul ne saurait le dire; mais il y a des dénouements qu'on peut prévoir, encore bien qu'on n'en puisse assigner ni l'heure ni le mode. M. de Metternich, racontant ses prévisions sur l'empire en 1809, disait : « Napoléon *avait dépassé la limite du possible*, cela ne faisait aucun doute pour moi. Je prévoyais que lui et ses entreprises n'échapperaient pas à une ruine soudaine. Le *quand* et le *comment* étaient pour moi des énigmes[1]. »

La royauté italienne, en maintenant sa capitale à Rome, dans la ville des papes, *dépasse la limite du possible.* Voilà qui est visible; le reste est le secret de Dieu.

VII

En agitant ces prévisions de l'avenir, il est un nom que nous n'avons point prononcé; en nous demandant quel était sur la question romaine le sentiment des puissances, il en est une que nous avons omis d'interroger, et cependant l'avions-nous oubliée? Parler du sort de la papauté, et ne point parler de la France! Supposer une réunion des grands États, délibérant sur les conditions de la souveraineté du Saint-Siège, et admettre que la France n'y soit pas appelée, est-ce possible? Se figure-t-on la question romaine évoquée devant un congrès européen, et la France refusant d'y paraître ou se résignant à en être exclue!

« Le monde sourira, s'écriait M. Thiers en 1865, oui, il sourira quand il entendra poser la question de savoir si c'est un intérêt de la grandeur française d'abandonner la cause du catholicisme[2]. »

Est-ce que cette parole a cessée d'être vraie? Est-ce que la république a changé la nature des choses? Est-ce qu'elle a détruit les traditions, les croyances, les intérêts, les nécessités historiques et politiques de la France?

Mais, si l'on avait besoin de témoignages, l'Orient serait là pour

[1] Mémoires du prince de Metternich, t. I, p. 94. Librairie Plon.
[2] Séance du corps législatif du 13 avril 1865.

nous les fournir. Quelle est, aux yeux des peuples de l'Orient notre force, si ce n'est pas notre foi religieuse?

Il s'est rencontré une commission du budget pour repousser les crédits affectés aux missions religieuses, pour refuser toute subvention au clergé catholique en Tunisie, sous prétexte que l'organisation de ce clergé surexciterait le fanatisme musulman. Inepte et odieuse raison! Ce qui peut soulever les musulmans, ce qui peut les enhardir contre la France, en la reléguant, à leurs yeux, au dernier rang des nations, elle dont le pavillon jadis les couvrait toutes, ce n'est pas que la France honore ses prêtres, c'est qu'elle les persécute, ce n'est pas qu'elle ait un culte différent du Coran, c'est qu'elle n'en ait point. Le fils de Mahomet révère, même en détestant son joug, une nation religieuse; il méprise une nation athée.

Un jour, en 1837, deux Français, le docteur Warnier et le colonel de Maussion, furent envoyés à Abd-el-Kader, pour traiter avec lui de l'échange des prisonniers. Parmi les captifs se trouvaient des nègres que l'émir, les assimilant au bétail, prétendait garder. Le colonel de Maussion les réclamait, au même titre que les autres prisonniers, et il invoquait, à l'appui de ses arguments, la religion de la France, qui ne connaît point d'esclaves parmi les hommes et ne permet de traiter aucun d'eux comme des animaux : « Votre religion, reprend vivement Abd-el-Kader, mais vous n'en avez pas. Si vous étiez chrétiens, comme vous le prétendez, vous auriez des prêtres, des églises, et nous serions les meilleurs amis, attendu que le Coran, notre livre sacré, nous ordonne de vivre en paix avec les chrétiens et de respecter la religion de Jésus, fils de Marie, qui est une religion révélée, comme celle de l'islam, qui en est la confirmation. »

Les envoyés répondirent au chef arabe que si la France n'avait pas encore d'églises en Algérie, c'était que la guerre l'avait empêchée d'en bâtir, mais que, la paix survenant, elle en construirait.

Les esclaves furent alors rendus, et de cette conversation, rapportée aux Tuileries, naquit l'évêché d'Alger [1].

N'a-t-on pas constaté les mêmes signes en Tunisie? Ne sont-ce pas des feuilles républicaines qui racontaient naguères que le *Te Deum*, chanté solennellement en présence des troupes françaises, dans la chapelle catholique de Sousse, avait produit le meilleur effet sur les populations, en leur montrant que la France n'était pas une *nation athée?* Le *Siècle* n'était-il pas obligé de reconnaître, quelque effort que l'aveu lui coûtât, les éminents services rendus par le cardinal Lavigerie, et n'est-ce pas dans un journal italien,

[1] *L'Algérie devant l'empereur,* par le docteur A. Warnier. Librairie Challamel, 1865, p. 300. — Député de l'Algérie à l'Assemblée nationale, M. Warnier siégeait dans les rangs de la gauche.

ennemi de la France, dans la *Riforma*, qu'on pouvait lire que l'influence du prélat avait fait plus pour nous qu'un corps d'armée?

Voilà donc une immense région, l'Orient, où de l'aveu de tous, amis et ennemis, diplomates, marins, voyageurs, croyants et incroyants, la protection de l'Église catholique est la première condition de l'influence française. Chaque coup porté en France à nos religieux est un coup porté, en Orient, à notre ascendant. L'Orient n'a pas encore séparé le nom de Franc du nom de Chrétien; le jour où, sous les attentats réitérés de notre gouvernement, ce fatal divorce serait accompli, le jour où il serait avéré que la France n'est plus une nation chrétienne, devant les musulmans aussi bien que devant les chrétiens, elle ne compterait plus.

Ses intérêts sont-ils moins clairs en Europe et ses devoirs moins évidents? Quand toutes les puissances dominent leurs préventions, oublient leurs antécédents, surmontent les obstacles créés par leurs engagements ou par leur amour-propre, pour se rapprocher du Saint-Siège, y a-t-il un motif, un avantage, une raison d'État ou de patriotisme qui commande à la France de se tourner contre lui?

On nous annonce, du haut des tribunes de Rome et de Berlin, un accord des grandes puissances, et l'on prend soin de nous faire savoir qu'elles sont liées par la communauté des intérêts dynastiques. Assurément la France, avec la forme de gouvernement qui la régit, n'a point à entrer dans ce concert, et l'hostilité du chancelier n'était que trop prévoyante, lorsqu'il écrivait à M. d'Arnim : « Tant que les monarchies marchent d'accord, la république ne pourra rien leur faire, c'est pour cette raison que la république française trouvera très difficilement un allié parmi les États monarchiques. »

Il y avait cependant pour la république un moyen de triompher, jusqu'à un certain point, de cette difficulté : c'était de montrer, au dedans et au dehors, que le nouveau régime de la France n'avait modifié ni ses traditions ni sa politique, c'était de se rendre compte des inquiétudes que les adversaires de ce régime éprouvaient ou fomentaient contre lui, et de s'appliquer, par un inébranlable attachement aux principes conservateurs de toute société, à les démentir. Le premier de ces principes, c'était le respect de la foi religieuse. On eût, sous ce rapport, d'autant moins exigé des républicains, que de leur part on craignait tout. On ne leur demandait pas de privilèges, on ne leur demandait que la liberté. En s'abstenant de porter atteinte à des croyances qui, se souvenant de son histoire, voyaient dans son retour une menace, la république se fût acquis des adhérents ou des avocats, non seulement en France, où des vicissitudes sans nombre ont énervé la vigueur des convictions politiques, mais encore à l'étranger. Et comment aurait-on pu dénoncer aux puis-

sances ses tendances révolutionnaires, si les puissances, dans leur mouvement de retour vers le Saint-Siège, avaient trouvé, les devançant elles-mêmes, la république en paix avec lui?

Pures chimères assurément, les républicains nous l'ont bien fait voir. Mais de ce que, grâce à eux, ce ne sont là que des rêves, ont-ils donc à se féliciter? Quel est leur espoir? Où sont leurs ressources? Quelles sont leurs vues? Les plus grands empires ne se contentent pas de resserrer leur alliance, ils tiennent encore à mettre de leur côté cette grande force morale de la papauté. Et vous, qui n'avez pas un allié, qui le reconnaissez vous-mêmes, qui nous apprenez, dans l'abandon de vos récriminations mutuelles, que « la ligue des quatre » est réellement formée contre vous, vous voulez à cet isolement, dont, en face des noirs horizons, vous sondez avec effroi le péril, vous voulez ajouter le fléau de la guerre religieuse. Et quelle guerre! Non pas seulement la guerre contre les prêtres, contre les communautés, contre l'enseignement, contre la charité, contre toutes les œuvres catholiques, mais encore la guerre contre le Christ, contre les crucifix, contre Dieu, contre toute idée religieuse et spiritualiste! Dieu banni de l'école, de la justice, du serment, de la morale! Mais quels appuis pensez-vous gagner par cette rage sacrilège? Vous n'avez point assez de l'hostilité des gouvernements, il vous faut l'indignation des consciences. Il vous faut, dans le monde entier, mettre au cœur de tout homme, qui croit encore à une autre vie, qui fléchit encore le genou devant la Divinité, cette conviction que vous êtes des ennemis publics! Où cela vous mènera-t-il? Insensés qui parlez de rompre avec Dieu, au nom de l'humanité! C'est l'humanité qui vous répudie, quand vous prétendez l'arracher à Dieu.

On n'est pas libre d'ailleurs de se maintenir dans les théories. Les faits viennent à leur suite; ils vous débordent et c'est avec les faits qu'il faut compter.

Vous pouvez nier Dieu, mais vous ne pouvez pas supprimer les conséquences de vos négations. Vous pouvez exalter Garibaldi, et lui pardonner, en faveur de ses blasphèmes contre l'Église, ses insultes envers la France. Vous ne pouvez pas arrêter le mouvement qui se fait autour de la question de Rome, ni vous refuser à délibérer sur la conduite que l'examen de cette question, entrepris par l'Europe, pourra vous imposer.

C'est l'opinion à peu près unanime que la situation présente ne peut se maintenir à Rome. Tandis que les partisans de *Rome capitale* démasquent de jour en jour leurs visées républicaines, tandis que les conseillers les plus autorisés de la royauté italienne la pressent de porter ailleurs le siège du gouvernement, les défenseurs de

la souveraineté pontificale, s'armant du droit européen en même temps que des prescriptions de l'Eglise, protestent sans relâche contre l'occupation de la ville éternelle [1]. Le pape lui-même, avec une insistance que, dans une telle bouche, chacun reconnaît significative, déclare que « sa situation est intolérable » [2], et fait entrevoir le jour où il sera obligé de quitter Rome. « Souvenez-vous, disait naguère Léon XIII aux pèlerins italiens, souvenez-vous qu'il y a des gens qui menacent d'occuper notre propre palais apostolique pour nous réduire à une prison plus dure ou à l'EXIL. » (16 octobre 1881.)

Mais, le pape contraint d'abandonner Rome, imagine-t-on que les choses en resteraient là? « Si les populations catholiques, écrivait dès 1861 M. Guizot, voyaient le siège même de la papauté envahi, le pape fugitif, l'Église catholique ébranlée dans ses fondements et réclamant partout avec anxiété son gouvernement, son droit, sa capitale, son repos, c'est alors qu'elles ressentiraient le coup, et en feraient paraître leur ressentiment. La république française est morte sur l'échafaud de Louis XVI; que deviendrait le nouveau royaume italien en présence du pape détrôné, errant et mendiant au milieu de la chrétienté [3]? »

La monarchie italienne ne survivrait pas à cette catastrophe; les passions qu'elle aurait laissé monter contre la papauté, débarrassées de l'auguste et formidable digue, auraient bientôt renversé la dynastie, et la dynastie renversée, le royaume se dissoudrait irrémédiablement dans l'anarchie. Mais la crise s'étendrait bien au delà de l'Italie. Le pape, banni de Rome, ce serait pour la démagogie cosmopolite un triomphe, et dans la chute apparente du plus grand pouvoir de la terre, le présage de la chute de tous les trônes; ce serait par là même, pour les trônes, un avertissement solennel de mettre en action leur alliance pour une lutte définitive.

Dans ces conjonctures que ferait la France? Si l'on interroge ses traditions, la réponse n'est pas douteuse. Elle fut toujours au premier rang pour la défense de la civilisation chrétienne; mais, si l'on regarde ses gouvernants, c'est à la démagogie qu'ils devraient appartenir. Telle est, sans qu'ils y réfléchissent peut-être, la suite logique de leur langage et de leurs actes. Le voudraient-

[1] *Rome, capitale de l'Italie*, 1881. *La situation du pape et le dernier mot sur la question romaine.* — Novembre 1881. — Voy. aussi les articles de l'*Osservatore romano* et du *Journal de Rome*.

[2] « Léon XIII a terminé par son mot favori : « Ma situation, a-t-il dit, est intolérable. » Dans la bouche d'un pontife qui pèse toutes ses expressions, le mot a de la portée et fait pressentir que les projets de déplacement du Saint-Siège ne sont pas aussi abandonnés qu'on le croit généralement. » (*Journal des Débats* du 9 juillet.)

[3] *L'Eglise et la société chrétienne en* 1861. In-8°. Michel Lévy, p. 174.

ils cependant? Oseraient-ils entrer en guerre, pour le service des passions révolutionnaires, avec tout l'ordre européen? Mais, s'ils ne se sentaient pas cette audace, si, après avoir tout fait pour surexciter ces passions, ils reculaient terrifiés devant l'épouvantable responsabilité que leur criminelle imprévoyance aurait attirée sur la France, quelle serait leur résolution? Penseraient-ils pouvoir se blottir dans la neutralité, et se dérober par le néant de leur attitude aux conséquences de leur conduite? Inutile et honteux refuge dans lequel irait les chercher le mépris des deux partis en lutte, sans les soustraire à leurs somm.tions.

Dans un pareil conflit, la neutralité serait impossible et au gouvernement de la France moins qu'à aucun autre.

Il y a vingt-deux ans, un éloquent religieux, ami décidé de l'indépendance de l'Italie autant que fils dévoué de l'Église, le P. Lacordaire, disait aux Italiens : « Italiens! votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honorer... Pour un vain système d'unité numérique et absolue... vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances plus que des hommes; vous y avez mis le christianisme, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre, sa lumière et sa bonté visibles, l'empire des âmes, la pierre où sont venus se briser tous les desseins ennemis... Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas [1]. »

Dans l'inextricable situation que lui a créée l'occupation de Rome, l'Italie éprouve aujourd'hui la redoutable vérité de ces admirables et prophétiques paroles. Sera-t-il dit que la France méritera, elle aussi, de les entendre? Se pourrait-il que ce fatal arrêt fût jamais prononcé contre elle? Non, la seule supposition fait outrage à son honneur; non, la France ne reniera pas son sang, ses traditions, sa foi; non, il ne sera pas donné à la satanique hallucination de ses dominateurs d'un jour de mettre la nation très chrétienne en opposition avec le christianisme et d'élever contre l'avenir de la fille aînée de l'Église « une volonté éternelle de Dieu ».

Charles de Lacombe.

[1] *De la Liberté de l'Église et de l'Italie,* p. 36.

LA POLITIQUE DE RÉSISTANCE

APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830

III. CASIMIR PÉRIER (*suite*).

(*13 mars 1831 — 16 mai 1832*)

XI

Nous avons vu ce qu'était en 1831 le parti révolutionnaire, quel assaut audacieux, il dirigeait, dans la presse, dans les associations et jusque dans la rue, contre la monarchie et la société. C'est avec ce parti que le président du conseil, à peine arrivé au pouvoir, engage la lutte qui va remplir son ministère; lutte offensive et défensive, de tous les instants et sur tous les terrains; lutte si nécessaire et si méritoire, que le seul fait de l'avoir entreprise et soutenue, pendant un peu plus d'une année, a suffi à la gloire de Casimir Périer. Il n'hésite, ni ne parlemente, ni ne capitule, comme ses prédécesseurs. Toutes les forces que, dans cette société bouleversée et désarmée par une récente révolution, il trouve encore debout ou parvient à reconstituer, hommes et institutions, mœurs et lois, il les concentre dans ses mains, les oppose à l'ennemi, les anime en quelque sorte de son courage et de sa volonté. Seulement, s'il use hardiment de toutes les armes que lui fournit le droit commun, il n'en veut pas d'autres : quelque grave que soit le péril, quelque extraordinaires que soient les circonstances, il met son point d'honneur à ne pas proposer les lois d'exception auxquelles beaucoup de conservateurs lui conseillent de recourir[2].

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet.

[2] Faut-il croire cependant qu'à certaines heures d'irritation, Périer était tenté de ne plus se contenter du droit commun? Louis-Philippe, après la

Avant tout, Périer doit avoir raison des émeutes qui, dans les premiers mois de son ministère, d'avril à septembre, se succèdent d'une façon presque continue. Rien, chez lui, de cette timidité qui, depuis la révolution, embarrassait et arrêtait les ministres quand il leur fallait bousculer, dans la rue, le peuple souverain ou toucher à une de ces barricades que le souvenir de Juillet semblait rendre sacrées. Dès le premier jour, ayant constaté l'insuffisance de la loi contre les attroupements, il en présente et en fait voter une nouvelle[1]. Jusqu'alors, on n'avait osé se servir contre l'émeute que de la garde nationale, dont il fallait subir les variations, les exigences et les défaillances. Périer ne peut se passer de cette milice, dans laquelle il n'a qu'une confiance médiocre[2]; mais il veut l'encadrer dans des éléments plus solides. Il s'applique donc aussitôt à faire sortir l'armée, la garde municipale, la gendarmerie, de l'état de disgrâce et de suspicion où la révolution les avait mises et où le gouvernement les avait laissées; il leur fait comprendre qu'il compte sur elles, et qu'aussi elles peuvent compter sur lui. Résolu à dégager la préfecture de police des compromissions révolutionnaires où l'avaient entraînée les hommes politiques qui s'y étaient succédé depuis 1830, il y appelle un personnage nouveau dans les affaires publiques, mais d'un dévouement sûr, d'une intelligence et d'une hardiesse remarquables, M. Gisquet, ancien employé de sa maison de banque. Aussi, dès les premiers troubles qui éclatent le 16 avril 1831, à la suite de l'acquittement de Godefroy Cavaignac et de ses compagnons, la population voit, avec un sentiment d'étonnement et de sécurité, mettre en ligne des masses considérables d'infanterie et de cavalerie; après que des commissaires de police à cheval ont fait les sommations légales, ces troupes balayent vivement les rues et les quais; les factieux, désorientés par une vigueur à laquelle ils n'étaient plus accoutumés, sont promptement en déroute. Quelques jours plus tard, le 5 mai, le maréchal Lobau disperse une foule tumultueuse en la noyant avec des pompes à incendie : exécution grotesque et

mort de Périer, causant avec les chefs de la gauche, et cherchant un peu, il est vrai, à se faire valoir, aux dépens de son ministre, leur disait, après avoir rappelé la nécessité de la presse et du jury : « Aussi, me suis-je constamment opposé aux mesures d'exception que Périer me proposait souvent, quand il était dans ces accès de colère qui nous ont nui plus d'une fois. » (*Mémoires* d'O. Barrot, t. I, p. 607-608.)

[1] Mars-avril 1831.

[2] Périer estimait que l'organisation de la garde nationale et surtout l'élection de ses officiers présentaient de grands périls. « Cela ne peut pas durer, disait-il un jour à la Fayette;... il faut que ces anomalies disparaissent. »

méprisante qui montre bien que le gouvernement ne se croit pas obligé de traiter l'émeute avec déférence. Aux troubles de Juin, des gens du peuple se joignent à la force publique et bâtonnent les factieux, ce dont les journaux se vengent, en accusant bruyamment la police d'avoir organisé des bandes « d'assommeurs ». La répression, bien loin de se dissimuler et d'avoir honte d'elle-même, comme naguère, se montre au grand jour et s'annonce fièrement. « Le gouvernement, dit le *Moniteur* du 16 juin, ne manquera à aucun de ses devoirs, et saura déployer, dans ses mesures, la sévérité nécessaire; c'est la société qu'on menace, sous prétexte de l'attaquer lui-même; il la défendra par tous les moyens qu'elle lui a confiés. » Et encore : « La société ne se manquera pas plus à elle-même que le gouvernement ne lui manquera. » C'est un autre langage que celui des proclamations de M. Odilon Barrot ou du général la Fayette, pendant le procès des ministres!

Après chaque effort, après chaque combat, Périer soutient énergiquement, contre les plaintes hypocrites ou les colères vindicatives, tous ceux qui se sont compromis sous ses ordres; il assume, au besoin, la responsabilité des fautes commises par excès de zèle, sachant bien qu'à ce prix seulement, surtout au lendemain d'une révolution, le gouvernement peut s'assurer le dévouement et l'énergie de ses agents. Par contre, le ministre frappe sans merci ceux qui faiblissent. Le 25 septembre 1831, la garde nationale de Strasbourg s'est mutinée pour obtenir l'abolition d'un droit d'octroi; le préfet a parlementé et même capitulé, en promettant la réduction du droit. A peine informé, le ministre, par télégraphe, révoque le préfet et ordonne que la totalité du droit soit exigée.

L'énergie de la répression finit enfin par gêner un peu l'audace des perturbateurs; à partir du mois de septembre, les troubles, pour être encore trop fréquents, ne sont plus permanents. Les associations révolutionnaires n'ont cependant pas désarmé : seulement elles prennent de plus en plus le caractère de sociétés secrètes; l'émeute à ciel ouvert fait place au complot mystérieusement tramé. A la fin de 1831 et au commencement de 1832, on peut relever trois ou quatre complots républicains, sans compter deux complots légitimistes et un bonapartiste. Les uns sont découverts par la police avant explosion, les autres avortent au premier essai d'exécution.

Entre temps, le gouvernement se voyait aux prises avec une révolte d'un caractère absolument différent. A la fin de novembre 1831, on apprenait à Paris, non sans terreur, que Lyon était tombé au pouvoir de quatre-vingt mille ouvriers en armes et que le drapeau noir y flottait, avec cette sinistre devise : « Vivre en

travaillant ou mourir en combattant. » Cette révolte était née de la misère. La crise que l'industrie lyonnaise traversait déjà avant 1830, s'était trouvée singulièrement aggravée par les événements de Juillet. Réduction des salaires ou même complet chômage, telles avaient été, pour les ouvriers, les conséquences de cette révolution qui, en même temps, les rendait plus impatients du joug et de la souffrance. Les prédications de quelques saint-simoniens ou fouriéristes, venus en mission à Lyon, n'avaient pas peu contribué à troubler encore davantage les cerveaux et à irriter les cœurs. En septembre et octobre 1831, la fermentation était à son comble. Les ouvriers émirent la prétention qu'un tarif de salaires fût imposé aux fabricants. Le préfet, M. Bouvier-Dumolard, séduit par le rôle de pacificateur, flatté de s'entendre appeler le « père des ouvriers », se laissa aller à favoriser ces derniers, plus qu'il ne convenait à l'impartialité administrative. Sous ses auspices et au mépris de toutes les lois économiques, un tarif fut arrêté. C'était engager les ouvriers dans une voie sans issue : l'impossibilité d'appliquer ce tarif fut bientôt manifeste ; le peuple en réclama l'exécution avec colère, et la révolte finit par éclater générale et terrible. Les incertitudes et l'impuissance d'une résistance, politiquement et militairement mal conduite, rendirent facile la victoire des ouvriers ; la garde nationale passa presque tout entière à l'émeute ; après des alternatives de combats ou de négociations, les troupes de ligne, peu nombreuses d'ailleurs, furent réduites à battre en retraite hors de Lyon ; encore durent-elles s'ouvrir un chemin à coups de canon, non sans laisser derrière elles plus d'un cadavre. Le préfet, à bonne intention sans doute, ne suivit pas l'armée et demeura seul au milieu de l'insurrection triomphante ; si l'inspiration était courageuse, la conduite le fut moins. Exagérant encore ses concessions du début, il mit sa signature au bas de proclamations qui justifiaient, sanctionnaient la révolte et promettaient de la récompenser ; en même temps, pour rétablir un peu d'ordre matériel dans la ville, il demanda et obtint le concours des insurgés, dont il semblait être devenu le chef ou plutôt l'agent.

On devine ce que Casimir Périer dut penser d'une pacification achetée au prix de semblables capitulations. Si désireux qu'il fût d'éviter une nouvelle effusion de sang, il voulut avant tout que l'autorité du gouvernement fût intégralement rétablie, sans concessions ni conditions. Des troupes nombreuses furent massées autour de Lyon ; le maréchal Soult, ministre de la guerre, et le duc d'Orléans, qui fit preuve en cette circonstance d'une grande décision et d'un rare sang-froid, se mirent à leur tête. Les insurgés, convaincus de l'infériorité de leurs forces, embarrassés d'ailleurs de

leur première victoire dont ils n'avaient su quel parti tirer, n'essayèrent même pas d'opposer la moindre résistance. La garde nationale fut dissoute, la population désarmée, le tarif aboli, le préfet rappelé et remplacé par M. de Gasparin, quelques-uns des chefs militaires disgraciés. En même temps, sous l'inspiration du duc d'Orléans, des mesures charitables étaient prises pour soulager la misère trop réelle des ouvriers.

Cet événement avait surpris et vivement ému l'opinion. On avait reconnu tout de suite qu'il n'y avait là rien de semblable aux troubles si fréquents depuis les journées de Juillet; la main d'aucun parti, républicain, bonapartiste ou carliste, n'y apparaissait; tout était né d'une question de salaire. Certains beaux esprits de la bourgeoisie alors dirigeante crurent trouver là une raison de se rassurer. C'était avoir la vue courte. Pour qui regardait au delà des frontières un peu étroites du parlement ou des partis, cette première entrée en scène du socialisme armé n'était-elle pas au contraire le plus menaçant des symptômes? Et d'ailleurs ne suffisait-il pas d'observer comment les agitateurs républicains et les émissaires des sociétés secrètes avaient aussitôt cherché à se glisser dans les rangs des ouvriers lyonnais, pour s'apercevoir que, dès le premier jour, un lien s'établissait entre la révolution politique et la révolution sociale?

Le carnaval de mars 1832 fut, dans plusieurs villes de France, l'occasion de désordres que réprimèrent aussitôt les autorités locales, fidèles à l'impulsion donnée par Périer. A Grenoble, toutefois, des complications se produisirent qui fournirent au ministère une occasion nouvelle de marquer sa politique. Par le fait d'un préfet, peut-être un peu ardent, la troupe avait chargé la foule avec quelque précipitation; une dizaine de curieux avaient été blessés; grand émoi, aussitôt exploité par les agitateurs qui réclamèrent tumultueusement l'éloignement du régiment accusé « d'avoir versé le sang du peuple ». Le général Saint-Clair, commandant à Grenoble, ne sut pas faire tête à ces criailleries, et, un moment prisonnier de l'émeute, il consentit à tout ce qu'elle exigeait de lui; le 35ᵉ de ligne dut quitter honteusement la ville, où il fut remplacé par un autre régiment venant de Lyon. Une pareille défaillance était de nature à détruire l'œuvre de Périer; elle rendait à l'émeute la confiance qu'elle enlevait à l'armée. Aussi le gouvernement n'hésita-t-il pas un instant : il prononça la dissolution de la garde nationale de Grenoble; mit en disponibilité le général Saint-Clair et le commandant de la place; enfin donna ordre de faire rentrer le 35ᵉ à Grenoble, musique en tête et enseignes déployées. Le même jour, le ministre de la guerre publia une proclamation à

l'armée, où il disait : « L'ordre public a été troublé à Grenoble; le 35e régiment de ligne, chargé de le rétablir, a parfaitement rempli son devoir. Sa conduite a été telle qu'on pouvait l'attendre du bon esprit et de l'excellente discipline qui distinguent tous les régiments de l'armée. Le roi a ordonné que des témoignages de sa satisfaction fussent adressés au 35e. Sa Majesté n'a point approuvé que ce régiment se fût retiré de Grenoble. Le lieutenant général Delort, commandant supérieur de la 7e division militaire, a reçu l'ordre de le faire rentrer dans la ville, avec les autres troupes qui y sont dirigées. Aucune sorte de transaction relativement au 35e régiment n'avait été et n'avait pu être faite entre de prétendus députés de Grenoble et l'autorité supérieure militaire; elle la désavoue formellement... Soldats! depuis le jour où le drapeau national vous a été rendu, vous n'avez cessé de l'honorer par votre dévouement, votre courage et votre discipline. Vous avez entouré le trône et les institutions de Juillet d'un rempart, au pied duquel les partis sont venus expirer. Soldats! le roi et la France vous remercient. » Quand un gouvernement parle ainsi à l'armée, il peut compter sur elle, et dès lors il est assuré de demeurer maître de la rue.

XII

Périer ne croyait pas son œuvre complète parce qu'il avait employé la force des armes contre le désordre; il voulait aussi lui opposer la force du droit. De là, les poursuites nombreuses intentées pour complots, violences factieuses, associations illégales, délits de la parole, de la plume ou du crayon. Jamais les procès de ce genre, notamment ceux de presse, n'ont été plus fréquents [1]. On a dit du gouvernement de Juillet qu'il était « processif » ; M. Guizot a même paru croire, après coup, qu'il l'avait été trop. Ce n'est pas en tout cas le fait d'un pouvoir arbitraire et despotique, et nul n'oserait justifier les violences que l'on demandait alors à la justice de condamner. Le malheur était que trop souvent on ne parvenait pas à obtenir cette condamnation.

La compétence du jury en matière de délits politiques et de délits de presse était, avec la garde nationale, l'un des principes

[1] On a calculé, par exemple, que, de la révolution de Juillet au 1er octobre 1832, il y avait eu 281 saisies de journaux et 251 jugements: 86 journaux avaient été condamnés, dont 41 à Paris. Le total des mois de prison s'était élevé à 1226, et celui des amendes à 347 550 fr. En juillet 1835, la *Tribune* se vantait d'être à son 114e procès et d'avoir subi 159 000 fr. d'amendes. Or pendant toute la Restauration, il n'y avait eu que 181 condamnations pour délits de presse.

de l'école libérale, peut-être devrait-on dire l'une de ses illusions. Impossible de la modifier puisqu'on en avait fait, un peu précipitamment, un article de la Charte révisée. Quoi qu'on doive penser de cette juridiction à une époque de paix, de stabilité et de sangfroid, elle était certainement détestable au lendemain d'une révolution, quand tout était fait pour exciter, chez les jurés, les passionsqu'ils devaient réprimer, pour troubler en eux la notion du bien et du mal politique, pour leur enlever cette sécurité qui peut seule donner aux timides le courage de braver certains ressentiments. Le jury acquittait presque toujours. Dans les premiers mois du ministère Périer, sur cinq poursuites pour complot ou émeute, il n'y eut pas une condamnation; pourtant, loin de nier ce qu'on leur imputait, les accusés s'en faisaient un titre de gloire. Dans l'une de ces affaires, le jury avait déclaré tous les faits constants, en même temps qu'il proclamait les accusés « non coupables ». La *Société des Amis du peuple*, cinq ou six fois poursuivie, sortait de ces procès toujours indemne. A un banquet républicain, en mai 1831, M. Évariste Gallois avait brandi un poignard, en s'écriant : « A Louis-Philippe, s'il trahit! » Il avouait le propos, déclarait avoir voulu provoquer par là le meurtre du roi, au cas où « celui-ci sortirait de la légalité pour resserrer les liens du peuple »; et il ajoutait que « la marche du gouvernement devait faire supposer qu'on en viendrait là ». Le jury acquittait M. Gallois. Les articles de journaux les plus factieux, les plus outrageants pour le roi, demeuraient impunis. Le *National* entre autres n'était presque jamais frappé. M. Antony Thouret, gérant de la *Révolution*, feuille jacobine et bonapartiste de la dernière violence, poursuivi trente fois, était acquitté vingt-deux fois. Dans certaines villes de province, le rédacteur de la feuille locale était si assuré de ne pas être condamné, que le procès devenait pour lui une formalité indifférente; il y affectait une sorte d'impertinence ricaneuse à l'égard des juges et de familiarité amicale avec les jurés [1]. Et quel retentissement donné à ces verdicts! Applaudissements à l'audience, ovations tumultueuses dans la rue,

[1] M. Degouve-Denunques, rédacteur du *Progrès du Pas-de-Calais*, se vantait, en 1838, d'avoir été 24 fois poursuivi et 24 fois acquitté. De même, l'*Écho du peuple*, journal républicain de Poitiers, en 1835, comptait 13 acquittements sur 13 poursuites M. Anselme Petetin, rédacteur d'une feuille radicale de Lyon, poursuivi 13 fois en trois ans, n'avait été condamné qu'une fois. et encore disait-il que c'était faute d'avoir bien fait les récusations. C'est en 1846, pour la première fois, que le jury de Toulouse condamnait une feuille légitimiste. Sur d'autres points, à Paris notamment, le jury se montrait sévère contre les « carlistes », pendant qu'il acquittait les républicains.

cris de victoire dans la presse, sarcasmes contre le gouvernement et les magistrats. Partant de cette formule que « le jury était le pays », on prétendait que, par ces acquittements, le « pays » avait condamné le gouvernement ou même le roi [1].

Le jury se décide-t-il à affirmer la culpabilité, le scandale n'est pas moindre. Le condamné est aussitôt hissé sur une sorte de piédestal; il devient un opprimé, un martyr, pour lequel tout bon patriote doit prendre fait et cause. On ouvre des souscriptions publiques afin de payer ses amendes, et la Fayette annonce qu'il sera prêt à prendre part à toutes les souscriptions de ce genre[2]. Les journaux frappés impriment en gros caractères, quelquefois pendant plusieurs mois, le nom des jurés avec leur adresse. La *Révolution*, condamnée le 19 février 1832, publie, le lendemain, que cette condamnation est due à l'animosité de MM. Lachèze, avoué, et Billaud, agent de change. Une petite feuille satirique, *les Cancans*, se venge ainsi du verdict prononcé contre elle : « Ferme, messieurs les jurés, courage, déchaînez-vous... Pour commencer à m'acquitter envers vous, je vous condamne à figurer trois fois de suite en tête de mes *Cancans*. Je vous attache à ce poteau populaire, nouveau pilori, index vengeur de la liberté de la presse, où deux cent mille Français viendront vous saluer des noms qu'on prodigue toujours au *courage* ou à l'*indépendance*... Ah! la France entière saura vos noms... J'ai fait tirer leur honte à vingt mille exemplaires. » Les jurés, pour échapper à cette persécution, prennent, vers le commencement de 1832, l'habitude de voter secrètement. Fureur de la *Tribune*, qui ne veut pas qu'on lui arrache ses victimes; elle prétend que les jurés sont des hommes publics dont la presse a le droit d'enregistrer les actes; elle annonce même l'intention de publier la liste de toutes les condamnations, avec les noms des jurés en regard. Ces dénonciations, déjà, par elles seules, fort pénibles pour des bourgeois d'habitudes peu militantes, ont parfois des suites matérielles : témoin, ce notaire du faubourg Saint-Antoine qui sera dévalisé, dans les journées de Juin 1832, pour avoir condamné la *Tribune* [3].

[1] *Le Constitutionnel*, qui n'était cependant que centre gauche, déclarera, quelques années plus tard (3 janvier 1837), à propos d'un acquittement de journal, que les échecs parlementaires de l'opposition étaient plus que compensés par le succès judiciaire qu'elle venait d'obtenir; car, disait-il, le jury était le pays lui-même, tandis que la Chambre n'en était que la représentation. C'est à propos de ces déclamations sur le jury que M. Thiers, dans la discussion des lois de septembre, dénonçait « ces grands mots pédantesques que les partis aiment à créer, et avec lesquels ils veulent écraser la vérité ».

[2] Lettre du 26 octobre 1831. (*Mémoires* de la Fayette, t. VI.)

[3] Le fait a été cité par M. Persil, à la tribune, le 9 avril 1833.

D'ailleurs, que le procès se termine par un acquittement ou, ce qui est beaucoup plus rare, par une condamnation, les accusés ont soin de transformer leur sellette en une tribune, d'où ils appellent le peuple à la révolte et jettent au gouvernement le défi, l'accusation et l'outrage. Hubert avait donné l'exemple, en septembre 1830, lors du premier procès des *Amis du peuple;* Godefroy Cavaignac et ses compagnons l'ont suivi, en avril 1831. Depuis lors, c'est comme une enchère de scandale entre les accusés. L'un d'eux répond au magistrat qui lui demande sa profession : « Émeutier. » Le 11 juin 1831, dans une affaire de complot, les amis des prévenus insultent les témoins, les juges, les jurés, envahissent le prétoire et répondent par des sifflets et des huées aux ordres du président. En janvier 1832, un nouveau procès contre les *Amis du peuple* amène sur les bancs de la cour d'assises MM. Raspail, Thouret, Blanqui, Hubert, Trélat, etc.; l'un d'eux faisant allusion à la liste civile qu'on discutait alors à la Chambre, déclare qu'il « faudrait enterrer tout vivant, sous les ruines des Tuileries, tout homme qui demanderait au pauvre peuple quatorze millions pour vivre »; le jury, cependant, les acquitte; la cour seule les condamne à raison des délits commis à l'audience. « Nous avons encore des balles dans nos cartouches », s'écrie alors Thouret. Parfois les magistrats eux-mêmes se laissent gagner par la faiblesse du jury, ou tout au moins trahissent une hésitation inquiète. Ceux d'entre eux qui montrent quelque fermeté sont aussitôt personnellement attaqués avec une violence sans pareille.

Dans ces conditions, ne pouvait-on pas se demander si les poursuites n'aggravaient pas le désordre, au lieu de le réprimer? Casimir Périer, cependant, ne se décourageait pas de les ordonner. Estimait-il que cette fermeté, obstinée malgré l'insuccès, était une leçon nécessaire à l'esprit public? Se flattait-il que le scandale répété des acquittements finirait par provoquer une réaction, et que le jury prendrait courage, à mesure que les ministres le convaincraient mieux de leur force et de leur résolution? En effet, vers la fin du ministère, la proportion des condamnations devint un peu plus forte; pas assez cependant pour qu'on pût voir dans cette juridiction une garantie de répression sérieuse. Aussi, quelques années plus tard, lors des lois de septembre 1835, le législateur, instruit par l'expérience, cherchera-t-il à éluder autant que possible la disposition de la Charte qui l'obligeait à recourir au jury, en matière politique.

XIII

Quelque cas et quelque usage que Casimir Périer fît de la répression armée ou judiciaire, ce n'était pas la force sur laquelle il comptait le plus, pour avoir définitivement raison du désordre. Demeuré libéral, en pratiquant avec énergie la politique de résistance, il prétendait surtout agir par l'opinion à laquelle il faisait sans cesse appel. C'était chez lui une habitude, un goût, un système, de provoquer et d'apporter, dans chaque occasion, des explications publiques et complètes. Il disait à la tribune, le 30 mars 1831, peu de jours après avoir pris le pouvoir : « Devant l'étranger, comme devant le pays, nous expliquons ouvertement notre politique, nous l'expliquons aux fonctionnaires comme aux Chambres. Cette franchise est à nos yeux le premier besoin de l'époque; c'est la première garantie pour les peuples et pour le pouvoir surtout qui, après des déclarations si franches, ne craint pas que des promesses faites au dehors ni des programmes réservés au dedans puissent le compromettre jamais aux yeux de la France ni de l'Europe. » Il mettait en demeure ses adversaires d'en faire autant : « Accoutumés depuis quinze ans, disait-il, à savoir ce que nous voulons, nous devons souhaiter que tous les hommes d'État ou hommes de parti expliquent aussi clairement ce qu'ils veulent. »

Dans ces discussions, Périer avait recours à la presse, notamment au *Journal des Débats*, alors résolument conservateur, — ses adversaires disaient même : « cyniquement réactionnaire »; — il encourageait les habiles directeurs de cette feuille, MM. Bertin. Quelquefois, le soir, il venait aux bureaux du journal faire une partie de whist avec M. Bertin de Vaux, le comte de Saint-Cricq et M. Guizot. « C'était, a raconté ce dernier, le moment des conversations intimes sur l'état des affaires, les questions de conduite, les perspectives de l'avenir; et nous nous retirions, M. Périer, content de se sentir bien soutenu dans la presse comme à la tribune, M. Bertin de Vaux, satisfait de l'importance de son journal et de la sienne propre. » Le président du conseil faisait aussi insérer, dans le *Moniteur officiel*, des articles d'apologie et de polémique, écrits directement sous ses yeux. Toutefois, sur ce terrain de la presse, le nombre était contre lui; pour quelques rares journaux qui le défendaient, presque tous les autres l'attaquaient violemment [1]. Le

[1] Le *National* disait, le 23 avril 1831 : « Un seul journal soutient aujourd'hui avec chaleur le ministère du 13 mars : c'est le ci-devant journal de la légitimité, le *Journal des Débats*. » Le *Temps*, pourtant plutôt favorable au

vrai champ de bataille pour Périer, celui où il aimait que toutes les luttes vinssent aboutir et se décider, c'était le parlement. Celui-ci siégea presque en permanence, depuis le commencement jusqu'à la fin du ministère [1]. Ce n'est pas que l'œuvre purement législative ait été alors bien importante et surtout que le président du conseil y ait pris grande part; mais les débats politiques se succédaient fréquents, passionnés, retentissants, et Casimir Périer y trouvait son principal moyen de gouvernement. Dans cette société où la révolution avait détruit ou ébranlé toutes les forces morales et matérielles du pouvoir, il cherchait son point d'appui à la tribune et dans la majorité; c'était par des discours et des votes qu'il s'efforçait de défendre et d'assurer l'ordre et la paix. Il lui plaisait d'ailleurs d'aborder ses adversaires face à face, en un champ clos où ceux-ci ne pouvaient se dérober, de les contraindre, sinon à confesser, du moins à entendre la vérité, de serrer de près leurs équivoques, leurs calomnies et leurs sophismes. A défaut même du succès immédiat, il avait conscience de préparer ainsi la justice future, et cela l'aidait à se consoler des mensonges des partis : « Après tout, que m'importe? disait-il à ses amis; j'ai le *Moniteur* pour enregistrer mes actes, la tribune des Chambres pour les expliquer et l'avenir pour les juger. »

Cet homme qui prétendait gouverner au moyen du parlement était-il donc, par le don du génie ou la perfection de l'art, un orateur de premier ordre? Non, tel de ses adversaires et surtout de ses alliés, le primait sous ce rapport. Néanmoins sa parole avait les qualités qui convenaient à son rôle. Le feu duc de Broglie l'a appelée « magistrale »; « c'est le mot propre, a-t-il ajouté; attitude, accent, langage, tout était d'un maître [2] ». Même quand l'idée et la forme n'avaient, en elles seules, rien de saillant, on était souvent saisi par l'impression toute vive d'une volonté énergique et d'une impétueuse passion. A la tribune, Périer agissait plus encore qu'il ne discourait; il commandait, entraînait, plus qu'il ne persuadait. Profondément ému lui-même, il ébranlait de son émotion ceux qui l'écoutaient. Au milieu de ses emportements, — et il en avait de singulièrement violents et tragiques, — la pensée restait généralement nette et maîtresse d'elle-même. D'ailleurs s'il n'était pas

ministère, disait, à la même époque, qu'avec la presse périodique, telle que nos troubles l'avaient faite, le gouvernement n'avait qu'à choisir entre une existence assez mal assurée et neuf morts bien certaines. »

[1] Périer, en prenant le pouvoir, trouva une session en cours qui se prolongea jusqu'au 20 avril 1831. La nouvelle Chambre siégea ensuite d'une façon continue, du 23 juillet 1831 au 21 avril 1832.

[2] *Notes biographiques* inédites du duc de Broglie.

toujours adroit, il était toujours puissant. Quand, se dressant de toute sa grande taille à la tribune, pâli par la fièvre et la colère, il menaçait ses adversaires de sa main crispée, ou bien quand, bondissant sous une interruption, il rejetait le manuscrit où sa prudence avait d'abord contenu sa pensée, et écrasait sous quelque formidable apostrophe ceux qui avaient osé lui lancer un défi, la Chambre se sentait vraiment dominée. « C'était, a dit justement M. Guizot, la puissance de l'homme bien supérieure à celle de l'orateur. »

Cette énergie de la volonté et de la parole servit tout d'abord à raffermir la majorité. Nous avons dit quelles difficultés Périer avait rencontrées, dès le début, pour la constituer, et comment, un jour, en août 1831, il avait paru désespérer du succès [1]. Pour la conserver, une vigilance et un effort de tous les instants étaient nécessaires; au milieu de la bataille, en même temps qu'il faisait face aux attaques de l'ennemi, le ministre devait empêcher la débandade de ses propres troupes. C'était toujours la même main un peu rude; si grand besoin qu'il eût de cette majorité, il ne la flattait pas et la rappelait volontiers à la modestie de son rôle. L'un de ses alliés les plus actifs, M. Dupin, ayant, un jour, parlé d'une question où « le gouvernement, disait-il, avait plus que jamais besoin de la tutelle des Chambres », Périer interrompit avec véhémence : « La tutelle! s'écria-t-il; il n'y a pas de tutelle des Chambres! » D'autres fois, cependant, il cherchait à éveiller dans l'assemblée de nobles ambitions, en lui montrant la grandeur de sa tâche; il lui parlait de la reconnaissance dont elle serait entourée, quand elle aurait satisfait ce pays qui lui demandait avant tout « du repos, du calme, de la confiance et de l'avenir ». Il veillait à ce que cette ambition ne s'égarât point; ce n'était pas chose facile, car les têtes étaient tournées par la fausse gloire de la révolution; les plus conservateurs se laissaient aller à débiter ou à accepter, sur ce sujet les déclamations courantes. « Songez, messieurs, leur disait alors le président du conseil, qu'il y a plus de gloire pour ceux qui finissent les révolutions que pour ceux qui les commencent. » Cette majorité manquait surtout de courage; Périer s'efforçait de lui communiquer un peu de celui dont il était rempli. Écoutez ses viriles exhortations : « C'est la peur qui sert les partis, qui les grandit, qui les crée; car c'est elle qui fait croire à leur pouvoir; et ce pouvoir imaginaire ne réside que dans la faiblesse des majorités qui livrent sans cesse le monde aux minorités, dans la mollesse de la raison tremblante devant les passions, dans la

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juin.

lâcheté, disons le mot, des citoyens qui craignent de défendre, d'avouer, avec leurs égaux, leurs opinions, pour lesquelles ils sauraient combattre avec héroïsme, sur la frontière, devant l'ennemi. Il y a, dans cet état des esprits, le symptôme d'un mal grave dont il appartient à une assemblée française d'arrêter les progrès, en apprenant, par son exemple, à tous les citoyens à mépriser la vaine popularité du jour et à n'ambitionner que la reconnaissance de l'avenir [1]. » Grâce à ces efforts continus, la majorité, bien que quelquefois hésitante, ne fit défaut à Périer dans aucune circonstance décisive. Par moment même, on eût dit qu'il était parvenu à la pénétrer et à l'animer de ses propres passions : à sa voix, sous son impulsion, ces bourgeois naguère si froids, si incertains, si timides, sentaient s'allumer en eux des ardeurs, des colères qu'ils ne se connaissaient pas, et on les voyait, par l'effet d'une sorte d'imitation contagieuse, frémir, trépigner, menacer, maudire, à l'unisson du ministre.

Il importait d'autant plus à Périer de pouvoir s'appuyer sur une majorité fidèle, que le parti de l'émeute trouvait plus de complices, ou tout au moins de complaisants dans l'opposition parlementaire. Celle-ci avait pour tactique de nier le péril révolutionnaire. Telle est sa thèse dans la discussion de l'adresse, en août 1831. Que lui parlez-vous d'un parti républicain? Il n'existe que dans l'imagination craintive des ministres. Tout au plus y a-t-il quelques jeunes gens généreux, quelques rêveurs inoffensifs, dont il ne convient ni de blâmer ni de réprimer la conduite. Le péril est du côté des carlistes. « C'est la Restauration, la Restauration tout entière qui est au pouvoir, dit M. Mauguin, et l'on vient nous faire peur de la république! » S'il y a malaise, la faute en est à la politique du ministère. L'émeute a-t-elle éclaté, ne peut-elle plus être niée, s'est-elle manifestée terrible et sanglante comme à Lyon, alors l'opposition s'en prend au gouvernement, cause de tout le mal. « Il n'y a pas de faute dans un peuple, s'écrie M. Mauguin, sans que le gouvernement soit coupable; si le peuple se rend coupable, c'est que le gouvernement n'a pas su trouver le sentiment national [2]. » Ce qui fait dire au *Journal des Débats :* « Toute la politique de l'opposition est dans ce raisonnement : Chaque désordre, chaque émeute, est une réclamation juste, légitime, un droit qui cherche à se faire jour dans les lois.

[1] Discours du 9 août 1831. — Un autre jour, le 21 septembre de la même année, Périer demandait que les « amis du gouvernement se montrassent comme se montrent ses ennemis », car, ajoutait-il, « ce sont les incertitudes d'en haut qui font les inquiétudes d'en bas ».

[2] Discours du 19 septembre 1831.

Satisfaites ce droit et ce sentiment qui frémit de son exclusion ; plus de réclamations, alors plus d'émeutes [1]. »

Quelques orateurs ont un procédé plus simple encore pour tout imputer au pouvoir; ils voient dans les troubles l'œuvre d'une « police ténébreuse [2] », ou au moins reprochent au ministère de les avoir laissés volontairement grossir. Ils demandent à grand bruit des enquêtes; mais ce n'est pas sur le crime de la révolte, c'est sur celui de la répression. Pendant que l'opposition affecte, en parlant des insurgés, une impartialité ou une compassion hypocrites, elle réserve sa sévérité pour ceux qui ont eu la charge de défendre l'ordre; elle accuse le commandement de précipitation cruelle, l'armée d'animosité contre la population. Quelqu'un ayant soutenu que les soldats, qui venaient de réprimer une émeute, avaient même droit à la reconnaissance que les « combattants de Juillet », parce que, dans les deux cas, on luttait pour la loi, un député de la gauche, le général Demarçay, protestait contre cette assimilation : « Les soldats, disait-il, obéissaient à la voix de leur chef; rien n'obligeait la population de Paris à se dévouer. Les soldats n'affrontaient qu'une mort; les combattants de Juillet en affrontaient deux : les balles premièrement et, en cas de défaite, les supplices. » Aussi comprend-on que, dans un de ces débats scandaleux soulevés par l'opposition après chaque révolte, M. Dupin fût autorisé à dire : « Il n'éclate pas un désordre, on ne voit pas une émeute qui ne trouve dans la Chambre des excuses et des apologies. » Et il demandait « comment pouvait marcher le gouvernement, quand, dans la représentation nationale, la première impulsion était de donner tort à l'autorité et de donner raison au désordre ».

Cette détestable tactique n'était pas suivie seulement par les ennemis de la monarchie; elle était aussi celle de la partie de la gauche qui se piquait de constituer une opposition dynastique. Nous l'avons déjà vue, dans les questions étrangères, tout en se défendant de désirer la guerre, seconder ceux qui y poussaient; de même, à l'intérieur, tout en ne voulant pas la république, elle ne semblait avoir d'autre rôle que de couvrir les républicains, de plaider leur innocence ou au moins leur innocuité, de détourner d'eux la responsabilité et l'irritation, pour les rejeter toutes sur le gouvernement. Écoutez son principal orateur, M. Odilon Barrot : « On vient nous parler des troubles, des émeutes, des républicains. Est-ce que c'est là la véritable cause du malaise du pays? J'ai plus de con-

[1] *Journal des Débats*, 1er mai 1832.

[2] Discours de M. Mauguin, 19 et 20 septembre 1831 ; de M. Pagès, 9 avril 1832. Voy. aussi, dans le même sens, le *National* des 15, 30 mai et 16 juillet 1831.

fiance que vous dans la force de nos institutions, dans le bon sens national. Jamais je n'ai partagé vos terreurs, jamais je ne me suis associé à cette politique de la peur [1]. » Il ajoutait que le malaise venait uniquement de la politique méfiante et réactionnaire de Périer. Au lendemain des émeutes, il se plaignait qu'on eût employé la violence au lieu de « borner les moyens de répression » à cette « force morale », à cette « persuasion [2] », dont lui-même avait fait un si heureux et si honorable usage, lors du procès des ministres et du sac de Saint-Germain l'Auxerrois.

Casimir Périer tenait tête à tous ces adversaires, qu'ils fussent violents ou lâches, perfides ou niais. A ceux qui eussent pu et dû former une opposition constitutionnelle, il adressait cet avertissement que les partis de gauche ont si souvent mérité en France : « Qu'il me soit permis de dire à l'opposition qu'il n'y a, dans cette voie, ni présent ni avenir pour elle; de lui dire que ce n'est pas à de telles conditions qu'on se prépare à gouverner; qu'elle ne s'aperçoit pas que, si elle avait le malheur d'arriver ou de retourner au pouvoir par ces voies de destruction, par cette route couverte de ruines, elle aurait brisé elle-même d'avance ses moyens d'action et de force. Elle ne gouvernerait pas, elle serait gouvernée; car elle n'aurait derrière elle que des passions pour la pousser au lieu de convictions pour la soutenir. Tout gouvernement lui serait impossible, parce qu'elle aurait professé l'opinion qu'il ne faut pas gouverner notre révolution, mais la suivre, et qu'une révolution que l'on suit ne s'arrête jamais que dans l'abîme. » Contre ceux qui osaient l'accuser d'avoir fait faire l'émeute par la police, le ministre se portait à son tour accusateur : « Messieurs, s'écriait-il, il y va, non pas de notre honneur, que nous croyons, que vous croyez sans doute placé à l'abri de ces accusations, mais il y va de l'honneur de l'accusateur lui-même... C'est nous, à notre tour, qui l'interpellons... C'est nous qui venons, à notre tour, le sommer de répondre, au nom des lois, au nom de l'honneur. »

Spectacle émouvant et parfois grandiose que celui de cet homme, soutenant la lutte à la fois sur tous les terrains. Considérez-le, par exemple, à l'une des heures les plus tragiques de son ministère, en septembre 1831, quand la nouvelle de la prise de Varsovie a soulevé l'émeute dans Paris, mis la Chambre en feu, et que l'on

[1] Un peu plus tard, M. Barrot s'est-il fait une idée plus juste du parti républicain? Toujours est-il qu'en avril 1832, il crut devoir écrire une lettre publique pour se distinguer de ce parti. (O. Barrot, *Mémoires*, t. I, p. 213.)

[2] Voyez la plaidoirie de M. Barrot pour le *National*, après l'émeute du 14 juillet 1831, ou son discours à la Chambre, dans le débat qui suivit les événements de Grenoble, 20 mars 1832.

peut se demander si, dans le trouble général, le gouvernement ne sera pas abandonné par une partie de ses défenseurs. La foule s'est ameutée, tumultueuse, menaçante, devant le ministère des affaires étrangères. Tout à coup, la porte s'ouvre et un coupé sort. La populace, qui y reconnaît le président du conseil et le général Sébastiani, se précipite et arrête la voiture. Les ministres mettent pied à terre. Périer, pâle de colère, l'œil en feu, marche vers les plus animés. « Que voulez-vous? — Vive la Pologne! nous voulons nos libertés. — Vous les avez, qu'en faites-vous? Vous venez ici m'insulter, me menacer, moi, le représentant de la loi qui vous protège tous! » Et comme la foule hurlait : « Les ministres! les ministres! » — « Vous demandez les ministres! s'écrie Périer, les voici. Et vous, qui êtes-vous, prétendus amis de la liberté, qui menacez les hommes chargés de l'exécution des lois? » L'accent dominateur de sa voix, son regard, sa haute stature, saisissent les émeutiers qui s'écartent et laissent les deux ministres entrer à la chancellerie.

Suivez, dans ces mêmes journées, le président du conseil à la Chambre, où M. Mauguin reprend les attaques de la rue. Périer « arrive dans la salle des séances, raconte un témoin[1], couvert d'une longue redingote grisâtre, semblable au vêtement historique de Napoléon, jette, d'un geste menaçant, son portefeuille sur son pupitre, se croise les bras, comme pour défier ses ennemis de venir jusqu'à lui. Son air est si imposant, que sa petite cour, qui d'ordinaire lui faisait cortège à son entrée, reste immobile sur ses places, et que M. Thiers lui-même, qu'on voyait voltiger sans cesse autour du banc des ministres, s'arrête à moitié de la route. » Il y a, dans l'attitude de Périer, sur son visage, quelque chose de ce qui tout à l'heure a fait reculer l'émeute. Par moment, il se lève pour aller donner des ordres aux officiers qui viennent lui apporter des nouvelles. « Je sors aussi pour le voir, raconte le même témoin; il est nuit déjà, et je le trouve, dans l'enceinte extérieure, pressant la main de plusieurs officiers de la garde municipale et de la grosse cavalerie qui l'entouraient, et leur disant d'une voix forte : « A la vie et à la mort, messieurs! C'est notre affaire à tous. On « ne nous épargnerait pas plus les uns que les autres! » Vous jugez de la réponse. C'est un bruit de sabres et d'éperons, un cliquetis d'armes et de jurements. » Puis le ministre rentre dans la salle, et, pour ranimer ses troupes parlementaires comme il vient de faire les autres, il monte à la tribune. Son émotion et sa colère sont telles, qu'au premier moment il a peine à parler; il reste à la

[1] M. Loève-Veimars, *Lettres sur les hommes d'État de la France.*

tribune, l'œil étincelant, les narines ouvertes, soufflant comme un lion qui se prépare à combattre. Enfin la parole parvient à se frayer un passage, et jaillit vibrante, brève, saccadée : phrases un peu incohérentes, où l'orateur fait entrer on ne sait trop comment le cri de Vive le roi et de Vive la France. « Délibérez tranquillement, messieurs, dit-il en terminant; tant que le pouvoir nous sera confié, nous saurons le défendre et le faire respecter par les factieux. » C'est peu chose, mais rien n'est plus « imposant », dit encore notre témoin; « l'émotion de Casimir Périer, la chaleur de son apostrophe, l'impossibilité où il est de parler d'une manière suivie, le poing qu'il lève avec fureur contre les bancs de l'opposition, le danger qu'il a couru le matin de ce même jour où il a failli périr sur la place publique, le bruit du tambour et les rumeurs qu'on entend au dehors, tout, jusqu'à l'obscurité qui règne dans la salle, contribue à faire de ce moment l'une des scènes les plus solennelles de notre histoire parlementaire ». Et quel était l'enjeu de cette terrible partie? Il ne s'agissait pas d'une lutte de rhéteurs ou d'un conflit d'ambitieux se rencontrant sur quelque problème factice, comme il arrive parfois dans les assemblées politiques. Ordre ou anarchie, paix ou guerre, telle était l'alternative. La cause que Périer tenait en main, c'était le salut de la France et le repos du monde.

Vainement le ministre avait-il remporté la victoire, le lendemain tout était à recommencer, et il devait de nouveau faire face aux mêmes attaques : le dégoût qu'il en éprouvait ne lassait pas son courage. A la suite de la sanglante révolte de Lyon, M. Mauguin tente encore d'innocenter les révoltés pour charger le gouvernement; et trouvant sans doute, dans le cas particulier, sa cause trop mauvaise, il réveille toutes les méchantes querelles soulevées à propos des émeutes précédentes, notamment la prétendue histoire des bandes « d'assommeurs » embrigadés par la police lors des troubles du 14 juillet. Périer répond; sa voix est frémissante, sa lèvre trahit son mépris et sa colère. Pâle, épuisé, c'est à croire, en plus d'un moment, qu'il ne pourra continuer; mais sa passion et les applaudissements d'un auditoire auquel il a communiqué son indignation lui redonnent chaque fois comme un nouvel élan. Le débat dure plusieurs jours, le ministre n'a voulu laisser aucune calomnie, sans en faire justice; puis, avant de descendre de la tribune, il dit avec une fierté mélancolique : « Je persiste à défendre notre politique, la vôtre, non nos personnes. Car il faut le dire enfin (et après cette triste explication, j'en éprouve plus que jamais le besoin), il faut dire, permettez-le-moi une seule fois, que jamais je n'ai désiré le pouvoir, qu'entré aux affaires en homme de

cœur, je n'ai d'autre ambition que d'en sortir en homme d'honneur; que je demande, que j'ai droit de demander à mon pays son estime, parce que ma conscience me dit que je l'ai méritée. — Oui! oui! bravo! » crie-t-on des bancs de l'Assemblée et même des tribunes où le public n'a pu contenir son émotion. M. Odilon Barrot tâche de couvrir la retraite de l'opposition, en engageant la Chambre à se montrer « indulgente » pour le ministre. « Je n'accepte pas votre indulgence, je ne demande que justice », s'écrie dédaigneusement Périer; et la Chambre lui rend cette justice, en votant à une immense majorité l'ordre du jour qu'il demandait [1].

De telles luttes étaient parfois singulièrement douloureuses à celui qui en portait le poids. Périer avait des heures d'abattement; mais toute provocation de l'ennemi, toute attaque mettant son honneur en jeu et son courage en demeure, lui faisaient aussitôt relever la tête. Seulement, au prix de quelles fatigues, de quelles souffrances, pour cet homme déjà malade avant de prendre le pouvoir! Plus d'une fois, baigné de sueur, la voix altérée, le corps défaillant, il était obligé de s'interrompre et même de quitter la séance, comme faisait, quelques années auparavant, cet autre héroïque malade, M. de Serre. L'opposition semblait prendre un plaisir cruel à entretenir chez le ministre une irritation qui l'usait. M. Mauguin, surtout, s'attachait à cette œuvre meurtrière. C'était lui qui, avec sa faconde présomptueuse, engageait les campagnes, interpellant, pérorant à toute occasion, ressassant les mêmes déclamations. Il s'était constitué l'antagoniste personnel de Périer, antagoniste indigne, mais qui n'était pas, hélas! inoffensif. Il s'acharnait après lui avec une ténacité froide et méchante; sa main sûre le dardait de ses traits envenimés. « J'ai piqué le taureau », disait-il. Au lieu de répondre par le mépris, le ministre bondissait sous la blessure, s'épuisait en colère impétueuse, livrant son âme, là où l'autre ne jouait que de son esprit, et se fatiguait à frapper à coups de massue sur l'ennemi mobile qui se dérobait, en souriant d'avoir torturé une si noble victime. Victime en effet! Chaque heure de ces débats rapprochait de la tombe l'homme dont la vie était si précieuse à la France.

XIV

La lutte que Casimir Périer soutenait dans le Parlement, pour l'ordre intérieur et la paix de l'Europe, était vraiment son œuvre propre; il en avait pris l'initiative, gardé la direction; il lui avait imprimé la marque de son caractère, de son tempérament et de sa

[1] 21 décembre 1831.

volonté. Il serait injuste cependant d'oublier ceux qui le secondaient efficacement dans ces débats. Tels étaient d'abord les autres ministres, tous zélés, courageux, dociles, quelques-uns orateurs de mérite, mais si manifestement commandés, dominés, absorbés par leur chef, que leur personnalité en était un peu effacée. C'est en dehors du cabinet que Périer rencontrait ses auxiliaires les plus importants. Il avait su faire accepter son autorité, non seulement aux simples soldats, mais, ce qui est plus rare, à ceux qui, par leur situation et leur talent, pouvaient justement se croire des chefs. On sait de quelle difficulté il est, en temps de guerre, de trouver, pour le commandement supérieur, un général dont ses camarades et même ses anciens acceptent la prééminence sans envie ni indocilité. Périer était, dans les combats parlementaires, un de ces chefs d'armée incontestés. Autour de lui se groupaient tous les hommes considérables de l'opinion conservatrice, divers d'origine, de tendance et de nature, destinés après lui à se jalouser, à se diviser et à se combattre, mais consentant, pour le moment, à être ses lieutenants, se dépensant, s'exposant autant que s'ils étaient eux-mêmes au pouvoir, et ne connaissant alors entre eux d'autre rivalité que celle du dévouement au ministère et à sa politique. Au premier rang, il convient de nommer M. Dupin, M. Guizot et M. Thiers.

On peut être aujourd'hui surpris de voir M. Dupin placé à côté des deux autres; mais, en 1831, il n'avait pas encore été distancé par M. Guizot et M. Thiers qui n'en étaient qu'à leurs débuts parlementaires. L'âge de M. Dupin, — il avait quarante-sept ans, — le renom qu'il avait acquis au barreau, le rôle qu'il avait joué dans les assemblées politiques depuis 1828, et même dès 1815, pendant les Cent jours, lui assuraient une sorte de supériorité et faisaient de lui l'un des personnages les plus importants de la Chambre. Périer aurait désiré l'avoir pour collègue; lors de la formation du cabinet, il lui avait proposé, sans succès, d'être garde des sceaux. L'offre avait été renouvelée à l'occasion de la crise ministérielle, un moment ouverte en août 1831. Tout en refusant de prendre aucun portefeuille, M. Dupin avait promis un concours auquel le président du conseil attachait le plus grand prix. Toutes les fois que la lutte devenait un peu chaude : « Parlez, parlez, Dupin », disait Périer. Aussi, peu d'orateurs ont pris une part plus active aux débats de cette époque. Son talent était alors en pleine maturité; toujours les mêmes qualités qui s'étaient manifestées déjà dans les Chambres de la Restauration [1] : don d'improvisation prompte et brusque,

[1] Voyez *le Parti libéral sous la Restauration,* p. 421 à 424.

souple dans sa rudesse ; verve caustique, d'une familiarité vigoureuse, procédant à coups de boutoir pour l'attaque comme pour la défense ; pensée courte, superficielle, mais parfois saisissante ; façon de trouver un tour vif et pittoresque pour les idées vulgaires et de donner ainsi une sorte d'originalité à ce que sent et dit tout le monde [1] ; saillies de franc et sain bon sens contre la sottise et la déclamation démocratiques.

Pendant toute la durée du ministère, M. Dupin le défendit et le servit avec une fidélité et une résolution assez rares de la part de cet esprit égoïste, ombrageux et mobile, qui se montrera bientôt si rétif à toute discipline, si facilement effarouché de toute solidarité et de toute compromission. C'est que le danger se présentait alors, comme plus tard en 1848, sous la forme tangible et matérielle qui seule touchait M. Dupin. C'est aussi que ce dernier était sous l'empire d'une inquiétude et d'un ressentiment personnels. Avait-il, par quelqu'une de ses boutades, blessé au vif la vanité révolutionnaire? Toujours est-il que dès le lendemain des journées de Juillet, entre les hommes de la politique de résistance, il avait été l'un des plus maltraités dans les journaux, les caricatures et les clubs. L'avocat « libéral » et « gallican », hier encore en pleine jouissance de la popularité facile qu'il avait gagnée en plaidant pour Béranger et le *Constitutionnel*, en pourfendant le parti aristocratique ou le « parti prêtre », avait été fort troublé de se voir, à son tour, tympanisé comme réactionnaire, courtisan et même « jésuite » ; aussi sous ce titre : *Réponse aux calomnies*, avait-il publié une brochure apologétique, sûr moyen d'exciter encore plus l'animosité de ses détracteurs et de piquer au jeu leur malice. Il en était venu à se croire menacé dans sa vie et à se faire protéger par des agents de police [2]. Le *Journal des Débats* déplorait de le voir ainsi « persécuté », et le *Temps* croyait faire « acte de courage » en osant le louer. Dans la soirée du 14 février 1831, après le sac de Saint-Germain l'Auxerrois, une bande avait cherché à envahir sa maison, aux cris de : « Dupin est un carliste, un jésuite ! A mort ! Nous voulons sa tête ! »

Si conservateur et si « résistant » que M. Dupin se montrât sous l'empire de la peur et de l'irritation, il l'était avec je ne sais quoi d'un peu court et incomplet, qui était la marque de sa nature. Pendant les journées de Juillet, par prudence plus que par scru-

[1] « J'aime tant le naturel, disait M. Thiers, qu'il n'est pas jusqu'à ce plat de Dupin à qui je ne pardonne toujours parce qu'il est naturel. » (Sainte-Beuve, *Notes et Pensées*, t. XI des *Causeries du Lundi*.)

[2] Dupin, *Mémoires*, t. II, p. 304.

pule, il s'était montré l'un des plus timides et des plus lents à s'associer au mouvement; la révolution une fois faite, il avait voulu la limiter; toutefois, loin de chercher à rattacher la royauté nouvelle à l'ancienne, il prétendait l'en distinguer et la rabaisser, sinon au niveau démocratique, du moins au niveau bourgeois. Nul ne combattait avec plus d'insistance ce qu'il appelait la « quasi-restauration » et la « quasi-légitimité » de l'école doctrinaire. Repoussant la souveraineté populaire comme la tradition monarchique, il avait sur l'origine de ce qu'il appelait, dans un langage peu royal, « l'établissement de 1830 », une thèse, non de jurisconsulte, mais de procureur, nullement faite, ni dans le fond ni dans la forme, pour augmenter le prestige, la dignité et la solidité de cet « établissement ». Dans toutes les discussions contre le parti révolutionnaire, il ne parlait que la langue de l'intérêt égoïste, subalterne; reprochant surtout à l'émeute de faire « fermer les boutiques »; opposant à la propagande belliqueuse la formule peut-être sensée, mais un peu étroite, du « chacun chez soi »; souvent vulgaire alors même qu'il était dans le vrai, ce qui faisait dire au duc de Broglie : « Argumenter à la Dupin par des raisons de coin de rue [1]. » Mais, jusque par ses défauts, cet orateur n'était-il pas plus apte que tout autre à se faire entendre d'une partie de l'opinion victorieuse, à éveiller ses alarmes et sa colère, à la retourner contre le parti révolutionnaire, sans cependant l'élever à des régions où il n'eût pas été suivi et dont la hauteur eut même paru suspecte?

XV

Agé de quarante-trois ans, M. Guizot avait seulement quelques années de moins que M. Dupin. L'éclat de son enseignement à la Faculté des lettres, le rôle politique qu'il avait joué pendant la Restauration à côté de ses amis les doctrinaires, son passage au ministère de l'intérieur après 1830, tout contribuait à le mettre en vue. Cependant, entré dans la Chambre seulement en janvier 1830, il y était encore trop nouveau pour être en pleine possession de son talent oratoire. De ses années de professorat, il avait gardé, avec un ensemble de connaissances qu'on eût vainement cherché chez ses rivaux politiques, des habitudes de parole qui ne convenaient pas toutes aux débats du Parlement. Il y a loin, en effet, d'un monologue en Sorbonne, préparé à loisir, écouté avec déférence, au dialogue imprévu et violemment contredit de la tribune. M. Guizot

[1] *Papiers inédits.*

s'en aperçut, et tout en s'étudiant à une transformation dont il sentait la nécessité mieux qu'il n'en avait peut-être précisé d'abord toutes les conditions, il se tenait un peu sur la réserve, tâtait le terrain avant de s'engag[illegible] et ne faisait pas emploi de tous les trésors d'éloquence qu'il po[illegible]ais que lui-même ne connaissait pas encore complètemen[illegible] moins, dès cette époque, l'un des premiers orateurs [illegible]ant voir en germe ces qualités rares qui s'épanouiront [illegible]ce je ne sais quoi de sévère et de passionné, cette voix et cette action si belles, ce don de tout généraliser et de tout élever, cet accent qui dominait l'auditoire, non par une énergie impétueuse et emportée comme celle de Périer, mais par une assurance austère et dogmatique.

La place de M. Guizot était naturellement marquée parmi les défenseurs du ministère. Dès le lendemain de la révolution, après quelques incertitudes, il s'était posé en champion de la politique de résistance; il avait commencé le 25 septembre 1830, lors du débat sur les clubs, et avait ensuite marqué davantage cette attitude à mesure qu'avec M. Laffitte apparaissaient plus manifestes les périls et les misères du laisser-aller[1]. Il a raconté plus tard l'évolution qui s'était alors accomplie dans son esprit; il a dit comment il avait été épouvanté et illuminé au spectacle des suites de Juillet, de « cette société attaquée de toutes parts, impuissante à se défendre, et près de se dissoudre »; à la vue de ce « vaste flot d'idées insensées, de passions brutales, de velléités perverses, de fantaisies terribles, s'élevant, grossissant de minute en minute, et menaçant de tout submerger sur un sol qu'aucune digue ne défendait plus »; à « cette révélation soudaine des abîmes sur lesquels vit la société, des frêles barrières qui l'en séparent, et des légions destructives qui en sortent dès qu'ils s'entr'ouvrent »; « c'est à cette heure, ajoutait-il, que j'ai appris les conditions vitales de l'ordre

[1] « La liberté, s'écriait alors M. Guizot, est née quelquefois après les révolutions, et je ne doute pas qu'elle ne vienne après la nôtre, de même que l'ordre est venu quelquefois après le despotisme; mais l'esprit de révolution, l'esprit d'insurrection est un esprit radicalement contraire à la liberté. » Il montrait la cause de cette « anarchie croissante de la société et des esprits » dans « ces restes d'idées, de passions et d'habitudes anarchiques, venus soit de la révolution française, soit des tentatives continuelles de complots, de conspirations contre le gouvernement déchu. » (Discours des 25 novembre, 29 décembre 1830 et 27 janvier 1831.) Quelques mois auparavant, le ministère dont M. Guizot était un des membres importants, s'était associé officiellement à une manifestation en place de Grève, qui était une réparation solennelle faite à la mémoire des « sergents de la Rochelle » condamnés, en 1822, pour conspiration.

social, et la nécessité de la résistance pour le salut[1]. » Dès lors il ne les oubliera plus, sauf pendant le malheureux intermède de la coalition. En 1831, sous le ministère Périer, nul ne dénonçait avec un accent plus alarmé le péril social et « l'anarchie croissante[2] » ; nul ne prenait plus hardiment à partie la faction révolutionnaire et républicaine[3]; nul ne défendait plus vigoureusement la paix contre les témérités belliqueuses[4]; nul ne posait plus nettement la question entre les deux politiques, entre « la timidité qui ménage le mauvais parti et la franchise qui le combat ouvertement[5] ».

Au milieu de conservateurs qui étaient alors presque tous plus ou moins empiriques et hommes d'expédient, M. Guizot avait cette originalité, qu'il se préoccupait des principes. Il déclarait redouter plus encore l'anarchie des idées que celle des faits; ne croyait pas tout fini quand on s'était attaqué à la seconde; estimait que « le premier devoir d'un gouvernement » était de « résister, non seulement au mal, mais au principe du mal, non seulement au désordre, mais aux passions et aux idées qui enfantent le désordre ». Ne pouvant supprimer la révolution de Juillet ni répudier toutes ses conséquences, il aurait voulu au moins faire entre celles-ci un départ et en conserver le moins possible[6]. Il s'efforçait surtout de dégager la royauté nouvelle de l'origine élective que ses amis eux-mêmes semblaient disposés à lui attribuer. Dans la prétention des bourgeois qui croyaient avoir créé une dynastie et se rengorgeaient en parlant du « roi de leur choix », il ne voulait voir que « l'illusion d'une badauderie vaniteuse ». Avec quelle ingénieuse persévérance ne cherchait-il pas à imaginer une théorie plus monarchique qui pût s'adapter au compromis révolutionnaire de 1830, montrant dans Louis-Philippe non pas un roi « élu » ou « choisi », mais « un prince, heureusement trouvé près du trône

[1] *La Démocratie en France*, par M. Guizot (1849).

[2] Discours du 5 octobre 1831.

[3] M. Guizot définit ainsi ce parti : « *Caput mortuum* de ce qui s'est passé chez nous de 1789 à 1830, collection de toutes les idées fausses, de toutes les mauvaises passions, de tous les intérêts illégitimes qui se sont alliés à notre glorieuse révolution et qui l'ont corrompue quelque temps, pour la faire échouer aussi quelque temps. » (Discours du 11 août 1831.)

[4] Discours du 20 septembre 1831.

[5] Discours du 11 août 1831.

[6] M. Guizot devait écrire plus tard : « Un peuple qui a fait une révolution n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que lorsqu'il porte lui-même sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier, séparant le bon grain de l'ivraie et le froment de la paille destinée au feu. Tant que ce jugement n'est pas rendu, c'est le chaos; et le chaos, s'il se prolongeait au sein d'un peuple, ce serait la mort. » (*La Démocratie en France*, 1849.)

brisé, que la nécessité avait fait roi », et qui, dès lors, héritait des droits historiques de la branche aînée[1] ! C'est ce qu'on a pu appeler, d'un mot que M. Guizot se défendait du reste d'avoir jamais employé, la théorie de la « quasi-légitimité ». Sans doute, en pure logique. cette théorie avait bien des points critiquables, et il était malaisé de se maintenir sur un terrain si étroit et si fragile, entre les royalistes d'un côté, les révolutionnaires de l'autre. On avait donné prise aux attaques des uns et aux exigences des autres, le jour où l'on était une fois sorti du droit héréditaire. M. Guizot gémissait de cette faiblesse : « Ce qui nous manque, disait-il, c'est un point d'arrêt, une force indépendante qui se sente appelée à dire au mouvement révolutionnaire : Tu iras jusque-là, et pas plus loin. Il doutait que la « royauté nouvelle » pût « suffire à cette tâche », parce « qu'elle était elle-même d'origine révolutionnaire[2] ». « Que faisons-nous depuis quinze mois? disait-il encore. Nous cherchons péniblement à retrouver les principes du gouvernement, les bases les plus simples du pouvoir. Cette révolution si légitime est si grave, qu'elle a ébranlé tous les fondements de l'édifice politique et que nous avons grand peine à le rasseoir[3]. » Ces difficultés, douloureusement avouées, montrent, sans doute, une fois de plus, le prix dont il faut payer les révolutions; mais n'est-ce pas un spectacle intéressant que celui des efforts par lesquels M. Guizot, presque seul alors avec le duc de Broglie et quelques intelligences d'élite, tâchait ainsi d'arracher le gouvernement aux conséquences de son origine, ou tout au moins de les limiter? Ce n'est certes pas la tentative d'un esprit médiocre, et nous aimons mieux en louer le courage que nous donner le facile plaisir d'y signaler quelques contradictions.

Cette tentative n'eut pas tout d'abord grand succès. Les vainqueurs de Juillet étaient plus portés à voir, dans la monarchie nouvelle, un compromis avec la révolution que l'héritière par substitution de la légitimité. La théorie de M. Guizot offusquait leurs petits instincts non moins que leurs grandes passions, leur vanité bourgeoise autant que leur orgueil démocratique. Aussi la dénonçaient-ils comme un retour à la Restauration; accusation alors redoutable et qu'on cherchait à rendre plus plausible, en rappelant sans cesse les services rendus aux Bourbons par l'ami de M. Royer-Collard et de M. de Serre, le fameux voyage à Gand en 1815 et le concours donné aux ministres de Lous XVIII. M. Guizot ne semblait, d'ailleurs, rien faire pour retenir ou regagner la faveur publique. L'aus-

[1] Voy. notamment le discours du 21 décembre 1831.
[2] Discours du 5 octobre 1831.
[3] Discours du 21 décembre 1831.

térité simple de son intérieur, la dignité de sa tenue en imposaient aux plus ennemis; mais une sorte de sécheresse calviniste plus visible à cette époque qu'elle ne le sera dans la sérénité de sa vieillesse, une raideur à laquelle il s'appliquait comme à une des conditions de la fermeté, tenaient les autres à distance; ceux-ci, même quand il cherchait à les élever jusqu'à lui, ne se sentaient pas pleinement à l'aise. On eût dit parfois qu'il mettait son point d'honneur à exposer avec une opiniâtreté dédaigneuse les idées qui étaient le moins dans le courant général, et son hautain dogmatisme irritait plus la gauche, effarouchait plus le centre que les emportements agressifs de Périer. Il était alors admis par tous que M. Guizot était impopulaire. Les conservateurs, dont nous connaissons la timidité de caractère et l'incertitude de doctrine, tout en l'admirant de braver ainsi le sophisme révolutionnaire, avouaient volontiers qu'ils le trouvaient un peu absolu et compromettant. On lui en voulait de signaler trop haut et trop tôt des périls qu'on eût voulu oublier ou au moins taire, et il entendait souvent murmurer à ses oreilles, — c'est lui qui le raconte dans ses Mémoires, — les paroles de Prusias à Nicomède : « Ah! ne me brouillez pas avec la république ! »

Le roi, qui, de lui-même et au début, n'avait pas cru possible de placer aussi haut l'origine de sa royauté, était trop intelligent pour ne pas comprendre de quel intérêt il serait pour lui de voir prévaloir les idées de M. Guizot; et plus tard il lui dira sans cesse : « Vous avez mille fois raison, c'est au fond des esprits qu'il faut combattre le mal révolutionnaire; c'est là qu'il règne. » Mais, vers 1831, par crainte d'aliéner beaucoup de ses partisans, il n'osait approuver ouvertement le grand doctrinaire; il se bornait à lui témoigner son estime et à lui donner plus ou moins clairement à entendre qu'au fond ils étaient du même avis. Quant à Périer, s'il était par nature peu porté aux méditations philosophiques, et si, dans le combat qu'il soutenait, il ne s'inquiétait pas beaucoup des théories et des principes, il en sentait d'instinct la valeur, et était bien aise que d'autres s'en occupassent à côté de lui, au profit de sa cause, et sous son drapeau. Là même lui paraissait être l'avenir du parti conservateur. Il se considérait modestement comme un précurseur, un chef d'avant-garde chargé de déblayer le terrain : « Je ne suis, disait-il à M. Guizot, qu'un homme de circonstances et de lutte; la discussion parlementaire n'est pas mon fort. Vous reviendrez un jour ici, à ma place, quand le duc de Broglie ou le duc de Mortemart ira aux affaires étrangères. » Un autre jour, prévoyant l'heure où il ne pourrait continuer sa tâche : « Je ne m'en irai pas sans m'être donné des successeurs qui comprennent et qui veuillent conserver ce que j'ai fait. » Là-dessus, il entra dans

de longs détails sur quelques-uns de ses alliés, les drapant de main de maître : « Ce n'est pas avec ces hommes-là, ajouta-t-il, qu'on peut faire un gouvernement. Je sais que les doctrinaires ont de grands défauts et qu'ils n'ont pas l'art de se faire aimer du gros public; il n'y a qu'eux pourtant qui veuillent franchement ce que j'ai voulu. Je ne serai tranquille qu'avec Guizot. Nous avons gagné assez de terrain pour qu'il puisse entrer au pouvoir : ce sera ma condition[1]. »

XVI

M. Thiers était plus jeune que M. Guizot et M. Dupin; il n'avait que trente-quatre ans. Sa notoriété, cependant, était déjà grande. L'initiative audacieuse que, simple journaliste, il avait prise dans les journées de Juillet, la part qu'il avait eue au renversement des Bourbons et à l'élévation du duc d'Orléans, l'avaient mis fort en lumière et désigné pour jouer un rôle dans le gouvernement nouveau; le talent ne lui manquait pas, et il n'était pas d'humeur à se laisser oublier. Seulement de quel côté se rangerait-il? Rien, dans son passé, n'avait fait prévoir qu'il serait un jour, à côté de Périer, l'un des champions de la politique de résistance. Son attitude sous la Restauration[2], ses livres, ses articles de journaux, ses amitiés, semblaient plutôt le destiner à être l'allié de la Fayette, de Laffitte, de Barrot, de Carrel, de tous ceux qui voulaient pousser à gauche la monarchie de 1830. Au lendemain même de la révolution, il fut d'abord difficile de voir où se fixerait cette étoile déjà brillante, mais singulièrement mobile. Une seule chose apparut nettement, c'est que, de journaliste d'avant-garde, M. Thiers voulait passer homme d'État; las de la vie d'écrivain et d'opposant dont il avait rapidement épuisé toutes les satisfactions, il avait soif de mettre la main aux affaires, de dépouiller des dossiers, de faire jouer les ressorts administratifs, de donner des ordres au lieu d'écrire des articles, d'agir au lieu de parler. Était-ce seulement chez lui une ambition que son intelligence d'ailleurs justifiait, ou cette impatience de posséder, de jouir et de commander, fréquente chez ceux qui, partis de rien, sont les propres artisans de leur fortune? C'était peut-être plus encore une sorte de curiosité : curiosité toute vive, alerte, souple, active jusqu'à en être un peu brouillonne, audacieuse, parfois téméraire, avec des côtés presque ingénus et enfantins, en belle humeur de tout connaître, de tout manier, de parler sur tout, s'a-

[1] Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 237, 313.

[2] Sur le rôle de M. Thiers avant 1830, voy. *le Parti libéral sous la Restauration*, p. 201, 457, 465, etc.

musant à découvrir même ce qui était connu auparavant ; qualité ou défaut qui demeurera jusqu'à la vieillesse l'un des caractères dominants de cette vie si changeante et de cette nature toujours si jeune.

Sous le premier cabinet, M. Thiers, nommé conseiller d'État, avait été détaché auprès du baron Louis, pour remplir des fonctions analogues à celles d'un secrétaire général. Les circonstances lui avaient ouvert les finances ; il s'y était jeté. Il se fût jeté aussi bien et même plus volontiers dans les affaires étrangères ou militaires, prêt à tout, même à commander une armée, se croyant assuré de réussir partout, parce qu'il se sentait capable de tout comprendre et de tout expliquer. Bien que, par ce début, il eût été le collaborateur intime d'un ministre ouvertement dévoué à la résistance, il faut croire que son choix personnel n'était pas encore définitivement fait entre les deux politiques ; car à peine, en novembre 1830, lors de la dissolution du premier cabinet, s'était-il retiré avec le baron Louis, qu'il rentrait avec M. Laffitte, ayant cette fois le titre formel de secrétaire général du ministère des finances. Sa position était même devenue beaucoup plus importante. Le baron Louis n'était pas un de ces ministres fainéants qui tolèrent un maire du palais ; M. Thiers, qu'il traitait avec une bienveillance protectrice, n'avait eu auprès de lui qu'un rôle subalterne et contenu, profitable à son instruction, mais ne donnant pas satisfaction à son goût d'initiative. M. Laffitte, au contraire, vaniteux et indolent, était prêt à laisser entière liberté à qui lui épargnerait l'ennui du travail : le jeune secrétaire général en profita pour toucher à tout avec une hardiesse, intelligente sans doute, mais singulièrement inexpérimentée. Cette vie l'amusait par sa nouveauté et son activité, ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre déjà qu'on lui eût fait « abandonner ses études, perdre son repos et échangé une situation tranquille et sûre contre une situation agitée et précaire [1] ». Bien que M. Thiers fût parvenu à saisir une petite part du gouvernement, on ne le prenait pas encore beaucoup au

[1] Il est difficile de prendre au sérieux ce regret de « ses chères études » que M. Thiers s'est plu à témoigner jusqu'au dernier jour. Il avait, au contraire, la passion de l'action. Un jour, en 1852, causant avec M. Senior, M. Thiers se plaignait de n'être plus rien. — « Mais, interrompit son interlocuteur, n'est-ce donc rien, après avoir été l'un des deux premiers hommes d'État, d'être encore l'un des premiers écrivains du pays ? — Écrire, répondit M. Thiers, est peu de chose, quand on a été habitué à agir. Je donnerais dix bonnes histoires pour une bonne session ou pour une bonne campagne militaire. » Il a dit un autre jour : « Que l'homme soit ou ne soit pas destiné au bonheur, il est certain, du moins, que jamais la vie ne lui est insupportable, lorsqu'il agit fortement ; alors il s'oublie. »

sérieux. On le jugeait volontiers outrecuidant et peu sûr. Ses discours n'avaient pas grand succès. Dans la chambre, on reprochait à M. Laffitte la confiance qu'il témoignait à son secrétaire général. N'a-t-on pas raconté que quand le ministre voulait faire passer un projet contesté, il croyait prudent de promettre que M. Thiers ne le défendrait pas en qualité de commissaire? Les ennemis de ce dernier répandaient même, sur sa probité administrative, des accusations absolument calomnieuses que son renom de légèreté, son défaut de tenue et surtout son fâcheux entourage, firent accueillir trop facilement par une partie du public.

M. Thiers était-il définitivement engagé à la suite de M. Laffitte dans la politique de laisser-aller? Divers symptômes eussent pu alors le faire croire. Il se montrait, disait-on, d'un patriotisme presque belliqueux et professait la stratégie révolutionnaire aux vieux généraux qui fréquentaient les salons de son ministre. Il passait pour avoir regardé d'un œil indifférent, presque complaisant, le sac de l'archevêché [1]. D'autre part, cependant, il avait soin de ne pas se compromettre publiquement dans les questions de politique générale : il ne parlait que rarement à la tribune et dans les questions spéciales de son ministère. Plus M. Laffitte se discréditait, plus son secrétaire général gardait de réserve. Au dernier jour, quand le roi, embarrassé d'avoir à rompre, ne savait comment faire comprendre à son ministre qu'il devait se retirer, M. Thiers se chargeait de la commission. Enfin, il faisait si bien, qu'après la constitution du ministère du 13 mars, il se trouvait, grâce à une nouvelle et rapide conversion, au rang de ses plus ardents défenseurs, combattant, par la plume et la parole, aussi bien les anarchistes du dedans que les belliqueux du dehors, fort assidu auprès de Périer et ne mettant plus les pieds chez M. Laffitte. Tout est curieux dans les commencements d'un homme qui va jouer si vite un rôle considérable; c'est pourquoi nous avons noté ces premières évolutions que nous ne songeons pas, du reste, à juger bien sévèrement. Cette jeune ambition cherchait encore sa voie, et les tâtonnements étaient explicables. Qui donc aurait pu lui jeter la pierre, dans l'étrange confusion de ce lendemain de révolution, alors que les partis étaient si mal classés, que les hommes politiques savaient si peu ce qu'ils voulaient et que presque tous les ministres de Casimir Périer venaient d'être les collègues de M. Laffitte? Toutefois l'incertitude de ce début nuisait au crédit de M. Thiers auprès des conservateurs; ceux-ci ne s'habituaient

[1] Sur le rôle de M. Thiers en face de l'émeute du 14 février 1831, voyez le *Correspondant* du 10 novembre 1881, p. 458.

qu'avec quelque peine à le regarder comme un des leurs. Périer se servait de lui, appréciait ses ressources d'orateur ou d'écrivain et était bien aise de pouvoir en disposer, mais sans l'admettre au même rang ni le traiter avec les mêmes égards que M. Guizot ou M. Dupin. S'il faut en croire un témoin peu bienveillant et suspect par plus d'un côté, le président du conseil ne dissimulait pas son agacement quand, à la tribune, M. Thiers disait « nous », en parlant du ministère : ce témoin prétend même qu'un jour, M. Mauguin ayant appelé M. Thiers « l'organe du gouvernement », Périer, hors de lui, se serait écrié assez haut pour être entendu : « Ça, un organe du gouvernement; M. Mauguin se moque de nous [1] ! » Le *National*, énumérant, en juillet 1831, « les trois grandes renommées conservatrices derrière lesquelles se rangeaient ses adversaires », nommait MM. Périer, Dupin et Guizot; il ne jugeait pas à propos de citer M. Thiers, alors moins considérable et surtout moins considéré.

Tout en se mettant, sans compter, au service de la politique de résistance, si nouvelle pour lui, M. Thiers conservait quelque chose de son propre passé. On remarquait en lui une affectation à accompagner d'une certaine rhétorique révolutionnaire des conclusions pratiquement conservatrices. Il louait les conventionnels d'avoir « régénéré la France » et se vantait d'avoir été leur apologiste, au moment où il tâchait d'empêcher qu'on ne suivît leur exemple; il rachetait toute attaque contre les républicains par des invectives bien autrement âpres contre la Restauration et ses partisans. Il ne cherchait pas, comme M. Guizot, à rétablir les doctrines ébranlées ou détruites par la révolution. Plus attentif par nature au succès qu'aux principes, dédaignant même ceux-ci avec une sorte d'impertinence étourdie, n'en prenant, du moins, que ce qui était dans le courant vulgaire et ne pouvait devenir gênant, il se fût volontiers proclamé en 1831, comme il le fera plus tard en 1846, « le très humble serviteur des faits ». Pourquoi, du reste, eût-il travaillé à rendre à la monarchie tout ce que Juillet lui avait retiré? Ce qui lui importait, c'était que l'autorité légale fût subordonnée à la majorité parlementaire dont il comptait bien devenir le meneur et le mandataire. Tels étaient pour lui la raison d'être, le sens et le résultat de la révolution. Il repoussait vivement la théorie de la souveraineté popu-

[1] Loève-Veimars, *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1835. — Le même écrivain a prétendu que M. Thiers recevait de Périer une somme de 2000 francs par mois, prise sur les fonds secrets. Cette assertion, reproduite par d'autres, n'a pas été, à notre connaissance, démentie. Toutefois, ce témoignage n'a pas assez d'autorité pour que nous regardions le fait comme établi.

laire, mais pour y substituer ce qu'il appelait « la souveraineté de la majorité ». Il ne regrettait pas que la secousse de 1830 eût arraché à la monarchie tout pouvoir distinct et antérieur qui lui eût permis de traiter la majorité en inférieure ou seulement en égale; c'est pour cela, disait-il, qu'il « fallait forcément une atteinte à la légitimité », qu'il « fallait rompre la ligne des préjugés royaux, prendre une dynastie fondée sur un droit nouveau » et ayant tout reçu de « la volonté nationale ». « Si cette royauté, ajoutait M. Thiers, est aux Tuileries, comme l'ancienne, elle y est pour prouver que les Tuileries étaient à nous et que nous avons pu les lui donner; elle y est, mais tout le monde peut y entrer et l'y voir [1]. » Conception bien différente de celle de M. Guizot! La royauté n'est plus, pour M. Thiers, cette institution permanente créée par les siècles, qui a été de tout temps le moteur principal de la vie nationale et qui trouve prestige et puissance dans son long et glorieux passé; l'historien de la Révolution n'a guère regardé en arrière plus loin que la Constituante; pour lui, le roi-citoyen de 1830 est un peu le successeur du roi-fonctionnaire de 1791; il prend la royauté comme un expédient nécessaire à la nation et où sa propre ambition trouve son compte; il n'y voit même qu'une sorte de république, erreur analogue à celle qu'il commettra plus tard en prétendant voir dans la république une sorte de monarchie. C'est, du reste, presque à chaque pas que, dans cette première période conservatrice de M. Thiers, on trouve le germe des erreurs de doctrine ou de conduite par lesquelles il servira plus tard la cause révolutionnaire : dans la brochure que nous avons déjà citée et qu'il publiait alors pour défendre la politique de Casimir Périer, il demandait que le gouvernement de Louis-Philippe se plaçât, non sans doute à l'extrême gauche, mais à gauche; et il ajoutait : « Un gouvernement est dans sa vraie position quand il a, derrière lui, le parti ennemi et, un peu en avant de lui, son propre parti ». Cette formule ne semble guère à sa place dans un écrit fait au service d'un ministère qui professait et pratiquait au plus haut degré l'union conservatrice. A y bien regarder, n'est-ce pas le présage de l'œuvre néfaste que M. Thiers commencera, à partir de 1836, en dissolvant la majorité conservatrice au moyen du centre gauche, œuvre qu'il reprendra encore après 1871 ?

La nature de M. Thiers était, avant tout, pleine d'imprévu; ses préjugés révolutionnaires ne l'empêchaient pas de se faire parfois l'avocat des thèses les plus contraires aux préventions, non seule-

[1] Cf. *passim*, dans *la Monarchie de* 1830, brochure publiée par M. Thiers, en novembre 1831.

ment démocratiques, mais bourgeoises. Tel il se montra dans un débat important dont nous aurons à rendre compte, sur l'organisation de la Chambre haute. A côté de M. Guizot, de M. Royer-Collard et de M. Berryer, il fut du petit nombre de ceux qui, combattant pour l'honneur plus que pour le succès, défendirent l'hérédité de la pairie. Ce discours excita vivement la curiosité et provoqua un étonnement que M. Thiers attendait sans doute et désirait. Peut-être, après tant de hardiesses dans un autre sens, lui avait-il paru opportun de faire un coup d'éclat conservateur. Quel meilleur moyen de n'être plus confondu avec les irréguliers et les démolisseurs de la presse de gauche, et de se faire enfin recevoir au rang des hommes de gouvernement?

On a prétendu que ce discours célèbre, qui marquait une évolution si considérable dans l'attitude politique de M. Thiers, en marquait une aussi dans son talent oratoire. On a raconté qu'il avait jusque-là cultivé, sans grand succès, la rhétorique révolutionnaire, tâchant de copier les montagnards et les girondins dont il avait raconté l'histoire, essayant les grandes phrases et les grands mouvements qui convenaient mal à sa petite taille et à sa petite voix; puis, à jour fixe, dans cette discussion sur la pairie, une transformation soudaine se serait accomplie, sur les conseils discrets de M. de Talleyrand; le rhéteur emphatique et violent de la veille serait devenu d'un seul coup, devant un auditoire surpris d'abord, bientôt captivé, un causeur naturel et alerte, abondant et varié, parlant, comme on fait « dans un salon d'honnêtes gens » et non plus « dans un forum antique » ; il aurait créé, de toutes pièces, en une séance mémorable, ce genre nouveau, si bien fait pour dérouter tous les classificateurs de l'art oratoire, et par lequel il arrivait à l'éloquence sans avoir rien de ce qui paraissait constituer même l'orateur. L'exactitude historique ne comporte pas d'ordinaire tant de mise en scène. La vérité est qu'à ses débuts de tribune, M. Thiers avait un peu cherché sa voie. La note de ses premiers discours était violente. Mal accueilli, interrompu souvent par les murmures, il comprit son erreur, et, dès la discussion de l'adresse, en août 1831, plusieurs mois avant le débat sur la pairie, il avait modifié son ton, pour prendre, avec un succès reconnu par ses adversaires les plus jaloux [1], ce que ceux-ci appelaient « le genre de la conversation sans façon [2] ». Le discours

[1] Le *National* disait, le 10 août 1831 : « M. Thiers a gagné incontestablement, comme orateur, depuis la dernière session; mais il fera bien de se défaire de la mauvaise habitude de traiter d'absurdes, d'insensées, de sottes toutes les opinions qui ne sont pas les siennes. »

[2] *National* du 5 octobre 1831.

sur l'hérédité ne fit donc que continuer un changement déjà commencé qui ne s'accomplit pas en un jour et comme par un coup de théâtre. C'est peu à peu que l'orateur arriva à la pleine possession de l'art merveilleux par lequel il devait charmer tant de générations successives, sans jamais les fatiguer ni se fatiguer lui-même.

A mesure que M. Thiers se compromettait davantage avec les conservateurs, qu'il prenait, au milieu d'eux, par son talent et son zèle, une place plus importante et plus assurée, il était moins ménagé par ses anciens amis de la gauche. Ceux-ci le regardaient comme un transfuge à la défection duquel ils se croyaient le droit d'attribuer les plus bas motifs. Moins impopulaire que M. Guizot, il était moins respecté et plus maltraité. Son ancien journal, lui-même, le *National*, par la plume de Carrel, commençait à parler, avec une amertume contenue mais sévère, de « ceux qui avaient écrit l'histoire de la Révolution et qui s'en repentaient [1] ». D'autres attaquaient M. Thiers, non seulement dans ses opinions, mais dans son caractère, dans ses mœurs, dans sa probité. La Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, composée de tous ceux qui avaient fait campagne avec le rédacteur du *National*, à la fin de la Restauration, publiait contre le député conservateur un grossier et haineux pamphlet [2]. M. Thiers retournait-il à Aix et à Marseille, son pays natal lui donnait un charivari; les habitants se réunissaient à sa porte, les uns soufflant dans des cornets à bouquin, les autres frappant des chaudrons et des casseroles avec des pelles et des pincettes, ou cognant à tour de bras, avec des maillets monstrueux, sur des tonneaux vides; avec cela, un orage de sifflets, de hurlements, d'invectives, où les journaux de gauche,

[1] « Où mène l'esprit qui n'est que l'esprit? » disait encore le *National* à propos de M. Thiers, et il ajoutait : « Ce n'est pas sans douleur que nous le voyons s'égarer au service d'une politique basse, petite, misérable, à laquelle les inspirations du cœur, toujours si sûres, si fécondes, n'ont point de part. »

[2] Voici quelques extraits de ce factum, publié en 1831 : « Justice sévère, honte même à l'homme doué d'autant de talent que d'énergie, qui, grandi d'abord à l'ombre de la bannière que la France vient de reconquérir au prix de son sang, la renie ensuite avec scandale, fournit aux oppresseurs de la liberté l'appui d'un talent qu'il prêtait naguère à la liberté même... Orateur loquace et superficiel, doué d'une facilité déplorable, M. Thiers occupe la tribune des heures entières, et fatigue, assourdit, éblouit ses auditeurs. Il a la conscience d'un charlatan et la volubilité d'une femme en colère. Il embrouille et noie les questions les plus simples dans la fluidité confuse de son langage, tourne, déplace, escamote les difficultés, s'embourbe dans le gâchis de ses sophismes, et finit par rire le premier de la crédulité de ceux qui l'entourent. »

fort empressés à faire connaître cette manifestation de « la justice populaire », avaient recueilli ces injures : « A bas le patriote apostat! A bas le traître à son pays, le traître à la Pologne, le traître à l'Italie! A bas le trafiquant d'emplois, le protégé perfide du banquier de la grande semaine! A bas! A bas! » M. Viennet, compatissant, adressait à M. Thiers, sur *les Charivaris*, une épître qui débutait ainsi :

L'émeute a donc sur toi porté sa griffe impure;
Et des charivaris la glorieuse injure
Vient enfin, brave Thiers, d'accueillir ton retour
Dans la noble cité qui te donna le jour.

Que le baume de cette poésie suffît à guérir toutes les blessures du jeune député, on ne pourrait l'affirmer; mais il était trop intelligent pour ne pas comprendre que tout ce qu'il perdait en faveur révolutionnaire, il le gagnait en crédit auprès des conservateurs et du roi; or, pour le moment, c'est de ce côté qu'il visait.

Thiers, Guizot, Dupin, quelle réunion de forces et de talents autour de Casimir Périer! Ne nous inquiétons pas de leurs divergences, si profondes qu'elles soient; elles disparaissent et sont comme emportées dans le puissant courant que détermine et dirige la volonté vraiment maîtresse du président du conseil. Cette variété même ne sert qu'à étendre le cercle où sont recrutés les adhérents de la politique ministérielle : M. Guizot, à l'aile droite, rassure les monarchistes constitutionnels; M. Thiers, à l'aile gauche, rallie tout ce qui peut être rallié des anciens ennemis de la Restauration; M. Dupin, au centre, affermit les timides, enlève les indécis, contient les indépendants. L'administration fait imprimer et distribuer leurs discours en même temps que ceux de Périer. Jamais ministère n'a eu, nous ne dirons pas de tels protecteurs, le mot ne conviendrait pas, mais de tels alliés, on pourrait presque dire de tels serviteurs. L'opposition parlementaire ne présente alors rien de comparable : la Fayette, chaque jour plus vieilli, est un nom plutôt qu'un orateur; M. Odilon Barrot ne fait qu'essayer sa solennité oratoire; Garnier-Pagès l'aîné, entré à la Chambre dans les premiers mois de 1832, n'a pas encore donné la mesure de sa froide et âpre éloquence; Mauguin, le plus en vue, commence à s'user et à ne plus faire illusion à personne par sa superficielle faconde. Aussi M. Thiers peut-il écrire à cette époque : « On a remarqué que la plus grande masse des talents a couru du côté du pouvoir. »

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Les Finances françaises de 1870 *à* 1878, par M. Mathieu Bodet, ancien ministre des finances [1].

III

En même temps que la commission des marchés, la commission du budget s'était mise à l'œuvre. Il fallait, on l'a dit, plus de 700 millions pour assurer l'équilibre. L'Assemblée pouvait chercher des ressources soit dans une réforme générale des impôts, soit dans les mesures de détail basées sur le maintien du régime fiscal existant. Plusieurs membres de la commission du budget ne se dissimulaient ni les imperfections ni les lacunes de notre système d'impôts. Ils n'ignoraient point que la propriété agricole était plus lourdement taxée que la richesse mobilière [2]. Mais avait-on le loisir d'entreprendre une réforme générale? L'ennemi campait sur notre sol et devait occuper nos provinces jusqu'au payement de l'indemnité

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 juillet 1882.

[2] Aussi verra-t-on la commission du budget et l'Assemblée nationale se refuser à voter des centimes généraux additionnels à l'impôt foncier, proposés par le gouvernement à plusieurs reprises.

de guerre; l'armée était désorganisée; les frontières étaient ouvertes. Il fallait pourvoir à ces besoins, refaire un budget, combler le déficit, remettre le pays en état de se défendre, et préserver la France du sort de la Pologne.

Au mois de juin 1871, le gouvernement n'évaluait encore qu'à 446 millions les charges annuelles résultant de la guerre, de l'invasion et de la Commune. Il demandait (projet de loi déposé le 12 juin 1871) l'établissement de taxes dont il portait le produit à 488 millions. 90 millions devaient être donnés par l'enregistrement et le timbre; 244 millions, par les douanes; 154 millions, par les contributions indirectes. Le gouvernement, se conformant au sentiment manifesté par la commission du budget, maintenait le système d'impositions accepté par le pays. Ainsi les nouvelles taxes d'enregistrement ne changeaient pas les bases de la loi organique; les droits de timbre nouveaux ne modifiaient pas non plus les principes généraux de la législation du timbre; on se bornait à augmenter les tarifs ou bien à étendre certaines dispositions des lois existantes. Les produits de l'enregistrement étaient frappés d'un décime (en sus du décime existant), les droits de timbre de deux décimes; le droit proportionnel de timbre sur les effets de commerce était doublé. Les baux, écrits ou verbaux, étaient soumis à l'enregistrement. Cette mesure avait pour but de procurer au trésor un supplément de ressources et surtout de ménager à l'administration le moyen de connaître le revenu exact des immeubles, afin qu'elle pût asseoir le droit de mutation sur des valeurs réelles; auparavant, dépourvue de ce moyen de contrôle, elle ne les percevait le plus souvent que sur des valeurs fictives. L'Assemblée nationale ajouta au projet de loi plusieurs dispositions; elle établit un droit de timbre de 10 centimes sur les quittances, décharges, reçus ou titres quelconques, pouvant servir à constater la libération des débiteurs. Elle assujettit, en même temps, les avertissements donnés par les greffiers de justice de paix à un droit de 50 centimes.

Le gouvernement se préoccupait des dissimulations pratiquées dans beaucoup d'actes de vente pour échapper au droit très lourd imposé sur les mutations d'immeubles. Maintenant qu'il augmentait le droit, il y avait lieu de penser que les dissimulations deviendraient encore plus fréquentes. Afin de les prévenir, le ministre proposait de refuser au vendeur toute action en justice pour le payement des sommes dissimulées, et de donner à l'acquéreur la faculté de se faire restituer ce qui aurait été payé en vertu des stipulations secrètes. Si cette proposition avait été adoptée, les mœurs publiques auraient reçu une fâcheuse atteinte. En effet, pour combattre la fraude contre l'État, l'administration organisait

la fraude contre les particuliers; elle ne supprimait pas la mauvaise foi, elle en déplaçait le centre d'action et elle élargissait son domaine. L'Assemblée repoussa donc avec raison cette mesure. Seulement elle aggrava les amendes édictées en cas de dissimulation et remplaça, par diverses dispositions tendant à faciliter la constatation de la fraude, les moyens préventifs et répressifs imaginés par le ministre des finances.

Les ressources demandées à la douane se composaient d'abord de surtaxes : surtaxes sur les sucres, le café, le thé, le cacao, le poivre et autres épices, les vanilles, les vins étrangers, les alcools étrangers, les liqueurs étrangères, les tabacs étrangers, les huiles minérales et les essences de pétrole. La plupart de ces surtaxes furent votées sur l'initiative de la commission du budget. Celles que présenta le ministre et dont le caractère était purement fiscal ne furent pas contestées. Mais M. Thiers cherchait à dissimuler une révolution économique sous la création des ressources financières. Il proposa donc d'établir un impôt de 10 à 20 0/0 de leur valeur sur toutes les matières brutes qui, depuis les traités de 1860, étaient admises en franchise. Il proposa également d'imposer des droits sur les objets fabriqués à l'étranger, pour compenser les charges qui pesaient sur les produits français. Il réclama enfin des droits de sortie sur un certain nombre de produits : les vins, les beurres, les œufs, les fruits et quelques autres denrées. L'exposé des motifs reconnaissait qu'il y aurait une certaine contradiction à négocier avec les puissances étrangères pour les amener à réduire chez elles les droits d'entrée sur nos produits, alors que nous établirions chez nous des taxes de sortie sur ces mêmes produits. Cette partie du projet tomba d'elle-même; les taxes de sortie furent abandonnées par le ministre et remplacées dans ses propositions par un droit de statistique de 10 centimes par colis. Quant aux droits sur les matières premières et les produits fabriqués qui soulevaient bien d'autres objections, l'examen en fut ajourné, car il devint bientôt évident que de cette innovation naîtrait un conflit entre le gouvernement et l'Assemblée nationale.

En matière de contributions indirectes, l'Assemblée admit les rehaussements de tarif alors que la modération du tarif antérieur les rendait possibles. Elle augmenta le droit de circulation sur les vins; elle vota une surtaxe sur les alcools, elle en vota une sur les vins ayant une force alcoolique supérieure à 15 degrés, une autre sur les bières, une également sur les cartes à jouer et sur les poudres de chasse; elle doubla le droit de licence. Elle éleva le prix des timbres-poste et des diverses taxes postales. Des taxes furent établies sur les allumettes chimiques, sur les papiers, sur la chicorée.

Quant aux tabacs, l'accord ne put s'établir. Le gouvernement proposait de supprimer les zones dans lesquelles s'effectue la vente des tabacs à prix réduit, et de supprimer en même temps cette vente elle-même. Il prétendait que le préjudice résultant du développement inévitable de la contrebande serait largement compensé par la suppression des prix de faveur accordés aux populations des zones privilégiées. Pour bien comprendre la question, quelques explications sont indispensables.

Les départements du nord et de l'est de la France sont spécialement exposés par le fait de leur situation géographique à des tentatives d'introduction des tabacs de provenance étrangère. Combattue énergiquement par l'administration des douanes, cette fraude est également recherchée et poursuivie par le service des contributions indirectes et par la gendarmerie. Néanmoins il a toujours paru insuffisant d'y opposer une action purement répressive. Si l'on avait maintenu le tabac français ordinaire, dont le prix a varié de 8 francs à 12 fr., 50 le kilogramme, en face du tabac belge, qui coûtait de 1 franc à 1 fr.,25 le kilogramme, ni les lignes de douanes, ni les brigades de gendarmerie, ni les postes d'employés de contributions indirectes n'auraient pu empêcher les contrebandiers de procurer du tabac belge au consommateur français. En 1871, peu de temps après la guerre, alors que le tabac ordinaire de la régie ne se vendait encore que 8 francs le kilogramme, et le tabac de cantine, 2 fr., 50 le kilogramme, on découvrit une redoutable association de fraudeurs qui, condamnée par les tribunaux, proposa une transaction à l'administration. La régie demanda 60 000 francs, le ministre des finances, mieux avisé, en réclama 600 000 francs. Les 600 000 francs furent payés sans hésitation et sans retard. Il paraît que les fraudeurs faisaient encore une bonne affaire. Bref, on avait dû se résigner, sur les points que la fraude menaçait le plus, à l'arrêter préventivement par une concurrence de prix. C'est ainsi que, dans un rayon plus ou moins étendu des frontières du Nord et de l'Est, le monopole livre à prix réduits des tabacs dits de cantine. Ces tabacs, vendus à des prix qui vont en s'élevant quand on passe d'une zone à l'autre, devraient être consommés exclusivement dans la zone qui leur est propre. En réalité, ils sont, comme les tabacs de provenance étrangère (toutefois sur une échelle beaucoup moindre), l'objet d'une contrebande qui en transporte une certaine quantité d'une zone dans une zone supérieure, et de chacune d'elles sur les territoires où le tabac ordinaire est seul mis en vente. Si l'Assemblée avait accepté les propositions du gouvernement, elle aurait placé sans intermédiaire le tabac français ordinaire que la régie venait de porter à 10 francs

(prix qui fut bientôt élevé à 12 fr.,50 le kilogramme) en face du tabac belge qui se vendait 1 franc, du tabac allemand qui se vendait 3 francs, du tabac suisse qui se vendait 1 fr.,50 le kilogramme. C'était provoquer follement la fraude, anéantir dans plusieurs départements la consommation du tabac français, organiser une véritable rébellion et créer une agitation permanente sur la plus grande partie de nos frontières : les douaniers et les fraudeurs se seraient livré de véritables combats. La mesure ne présentait pas seulement des inconvénients financiers et politiques. Dans un moment où la situation de la France, après ses revers et ses malheurs, lui commandait de vivre en bons rapports avec les peuples voisins, la suppression des zones venait, sur toutes les frontières, déposer le germe de complications internationales. La mesure n'était même pas appuyée auprès du ministre par l'administration des contributions indirectes, évidemment la plus compétente. Celle-ci prétendait que la suppression des zones, loin d'augmenter les produits, déprimerait fatalement les recettes ; mais elle était réclamée par l'administration des tabacs, qui se souciait peu de fabriquer le tabac grossier vendu dans les zones, et par l'administration des douanes, désireuse d'augmenter son personnel et d'accroître son importance.

L'Assemblée n'admit pas la suppression des zones, elle en diminua seulement l'étendue, et, même ainsi restreinte, la mesure fut malheureuse. Après avoir constaté l'extension de la fraude et les pertes du trésor, le conseil d'État fut obligé, en 1879, d'abaisser, sur l'extrême frontière, le prix du tabac de cantine et d'augmenter la largeur des zones.

Sur la proposition de la commission du budget, l'Assemblée vota d'autres taxes : elle établit un droit de fabrication sur les huiles de schiste, une taxe sur les chevaux et les voitures, une taxe sur les billards, une autre sur les cercles ; elle rehaussa le droit de mutation sur les titres nominatifs ou au porteur d'actions ou d'obligations, en appliquant l'augmentation du droit aux obligations des départements, des communes, des établissements publics et de la Société du Crédit foncier ; elle rehaussa le droit établi sur les transports des voyageurs et des marchandises à grande vitesse. D'après les évaluations de la commission du budget et de l'administration des finances, le produit des impôts votés par l'Assemblée nationale était fixé à 366 349 000 francs.

Dans les prévisions de dépenses du gouvernement ne figuraient ni les dépenses de la garde nationale mobilisée, ni les indemnités allouées aux départements envahis et à la ville de Paris. (Lois du 4 septembre 1871 et du 7 avril 1873.) L'Assemblée nationale admit

en fait, pour l'ensemble du pays, la solidarité des charges résultant de la guerre. On ne pouvait, sans doute, contraindre judiciairement l'Etat à supporter ces charges, et il devait sembler assez inopportun d'accroître en ce moment le fardeau des contributions publiques. L'Assemblée accepta néanmoins ce supplément de sacrifices, et sa décision resserra les liens qui unissaient les habitants de nos diverses provinces. Il eût été cruel de rejeter la totalité des pertes sur ceux qui avaient déjà subi les douleurs et les dommages de l'invasion.

Dans cette même session de 1871, l'Assemblée avait adopté diverses mesures financières. La loi du 16 septembre 1871 supprima le service de l'amortissement constitué par la loi du 11 juillet 1866 [1]. Cette même loi supprima encore la faculté, conférée au gouvernement par la loi du 17 juillet 1856, d'accorder des pensions aux grands fonctionnaires de l'État, à leurs veuves et à leurs enfants. Elle décida que les ministres, sous-secrétaires d'État, secrétaires généraux, chefs de service et autres fonctionnaires, cesseraient d'être logés aux frais de l'Etat. La chute de l'empire et le rétablissement du régime parlementaire entraînaient des modifications essentielles dans les lois qui régissent la comptabilité législative. L'Assemblée se préoccupa d'abord de déterminer les droits du pouvoir exécutif en ce qui touche l'administration des finances. Elle supprima le droit de virement, qui avait donné lieu à des abus, mais elle rétablit pour le gouvernement la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires, en la subordonnant toutefois à l'autorisation de la loi, sauf le cas de prorogation de l'Assemblée nationale. Dans le cas de prorogation, les crédits supplémentaires et extraordinaires, devaient être ouverts par des décrets rendus en conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres; ces décrets devaient être soumis à la sanction législative dans la première quinzaine de la plus prochaine session. La faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires était limitée à certaines dépenses déterminées chaque année par la loi de finances, c'est-à-dire aux dépenses essentiellement variables par leur nature même, et dont le montant ne saurait être définitivement arrêté au moment de la présentation du projet de budget. Quant aux crédits extraordinaires, ils ne pouvaient être alloués que pour des services non prévus au budget. Sans doute, cette législation était sage et prévoyante, elle remédiait aux abus passés, et l'on pouvait espérer que toutes les

[1] Elle supprimait ainsi non pas l'amortissement lui-même, qui se trouvait au contraire mieux doté qu'auparavant, mais les procédés d'amortissement antérieurs.

précautions étaient prises afin de prévenir les exagérations des dépenses. Mais ce qu'on n'avait pu prévoir, c'est qu'un jour les Chambres elles-mêmes s'associeraient au gouvernement pour faire des crédits supplémentaires un usage immodéré et abusif[1].

Un premier effort avait été tenté en 1871, mais l'équilibre du budget était encore loin d'être obtenu. De nouveaux besoins s'étaient révélés, et, en 1872, le gouvernement réclamait 247 millions de ressources qu'il jugeait nécessaires, en sus des 366 millions déjà votés. Le projet de loi de finances, présenté dès le commencement de l'année, demandait deux nouveaux décimes sur les sucres, une taxe spéciale et directe sur le revenu des valeurs mobilières, une modification de l'impôt sur les allumettes, un droit sur le transport des journaux par la poste, un droit sur les sels employés dans les fabriques de soude, et les droits précédemment ajournés sur les matières brutes, les textiles, les produits fabriqués, ainsi que les droits de navigation et de statistique. M. Thiers tenait surtout aux droits sur les matières premières. La création de ressources financières lui offrait l'occasion de réaliser son projet favori, la restauration du régime protecteur. Il avait saisi cette occasion avec empressement, et persistait dans ses propositions avec une obstination tenace que ne fléchissaient ni les représentations ni les prières. Il prétendait que l'hostilité manifestée par l'Assemblée contre les droits sur les matières premières le mettrait dans l'impossibilité d'arriver à l'équilibre du budget. Mais l'illustre orateur n'avait pu opposer d'argument bien sérieux à des démonstrations convaincantes. L'Assemblée était persuadée qu'en demandant aux douanes plus de 50 à 60 millions, on imposerait des charges excessives aux producteurs et aux consommateurs[2]; elle croyait que les mesures proposées étaient impraticables, que le gouvernement exagérait le produit qu'il en fallait attendre, et que, selon toute apparence, les restitutions à opérer à la sortie finiraient par dépasser le chiffre de la perception sur les marchandises importées; que d'ailleurs, les conventions internationales n'autorisaient pas la France à établir des taxes sur les matières premières, que la plupart des objets taxés par le projet de loi, notamment les cotons, les laines d'Australie, les soies d'Italie et d'Égypte, les graines oléagineuses, les bois étaient en effet affranchis expressément par des conventions de tous droits à l'entrée en France.

La proposition ne fut donc pas accueillie, malgré l'influence

[1] On verra plus loin l'exagération des crédits supplémentaires autorisés ou provoqués par les Chambres qui succédèrent à l'Assemblée nationale.

[2] Discours du rapporteur, M. Léonce de Lavergne.

exercée par M. Thiers, malgré les séductions de sa parole et en dépit de la pression exercée sur l'Assemblée par le président de la république, qui donna nettement sa démission. Cette démission du président fut repoussée par l'Assemblée nationale, mais elle ne vota pas le projet. Elle vota seulement 2 décimes sur les sucres, un droit de statistique de 10 centimes par colis, une modification de la taxe sur les allumettes, des droits de tonnage et de francisation et la surtaxe de pavillon. Elle transforma un certain nombre de droits fixes d'enregistrement en droits gradués, elle augmenta les autres droits fixes établis sur les actes civils, administratifs et judiciaires. Elle assujettit les ordres, collocations et distributions amiables au même droit proportionnel que les ordres, collocations et distributions judiciaires, et les ventes de navires faites en France ou les actes de francisation en cas d'importation de navires étrangers, au droit de mutation mobilière. Elle imposa l'obligation de faire enregistrer dans un délai de trois mois les ventes de fonds de commerce et de clientèles. Elle soumit les lettres de change et tous les autres effets négociables au droit proportionnel de 0,50 0/0. Elle adopta une nouvelle surtaxe sur les tabacs. Elle établit un ensemble de mesures destinées à prévenir et à réprimer les fraudes sur les spiritueux. Elle surtaxa l'alcool entrant dans la fabrication des liqueurs et l'eau-de-vie en bouteilles; elle augmenta le droit d'entrée sur les alcools, le droit sur l'absinthe, divers droits de patente, ajouta une surtaxe au prix des dépêches télégraphiques, augmenta le droit de transmission sur les titres au porteur, rehaussa le taux d'abonnement au timbre des lettres de gage et obligations du Crédit foncier, soumit les titres émis par les villes, provinces et corporations étrangères à des droits de mutation et de timbre équivalents aux droits établis sur les valeurs françaises, augmenta la taxe annuelle des biens de main-morte, les droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent, le droit de timbre des récipissés délivrés par les chemins de fer, soumit au droit de timbre les objets réunis au moyen de groupage et assura la perception du droit établi sur les connaissements. Ces impôts s'élevaient à 125 millions. Réunis aux 366 millions de taxes créées en 1871, ils constituaient une ressource de plus de 491 millions. Mais les charges croissaient plus vite que les ressources. Pendant ces deux années (1871 et 1872), l'Assemblée venait de contracter pour assurer le payement de l'indemnité de guerre et la libération du territoire deux emprunts s'élevant en capital à 6 838 174 812 francs [1].

[1] Le capital reçu a été de 5 724 738 681 francs, mais en cas de remboursement il faudrait restituer 6 838 174 812 francs.

IV

On se rappelle, en effet, que l'État n'avait pas seulement à créer les recettes nécessaires pour le budget ordinaire, qu'il avait également besoin de ressources spéciales afin de payer 5 milliards, les intérêts de ces 5 milliards et les frais de l'occupation allemande. Des membres de l'Assemblée avaient proposé de ne pas recourir à l'emprunt; ils proposaient de frapper le capital mobilier ou immobilier de tous les Français d'un impôt extraordinaire dont le total aurait couvert le montant de l'indemnité de guerre. Le capital de la France pouvait être évalué, en 1871, à 150 milliards. On aurait assuré la libération de nos charges par un prélèvement de 3 1/2 0/0 sur chaque fortune. Cette solution offrait, disait-on, tous les avantages; elle imposait les sacrifices à la génération qui avait voulu la guerre ou qui l'avait tolérée; elle déchargeait l'avenir des lourdes taxes qui sont la conséquence des emprunts. Sans doute le projet était séduisant, mais l'examen le moins attentif prouvait que c'était une œuvre d'imagination et une chimère. Sur quelles bases aurait-on assis cette contribution extraordinaire? Le capital de chaque particulier n'est révélé par aucune statistique, et les contributions générales ou locales n'offrent aucune indication qui permette d'évaluer la fortune de chaque contribuable. Or si les vices de la répartition d'une contribution sont tolérables lorsque cette contribution ne représente au maximum qu'une faible part du revenu présumé, les inégalités deviendraient iniques s'il s'agissait d'asseoir sur des bases incertaines une contribution absorbant une partie du capital. La nécessité de recourir à l'emprunt fut donc admise : il restait à déterminer le mode d'emprunt. Un membre de la commission du budget ayant invoqué les précédents, on lui répondit avec raison qu'il n'y avait pas de précédents, la France n'ayant jamais été réduite à cette dure nécessité d'avoir à se procurer en quelques mois 5 milliards. Néanmoins M. Thiers se conformant à des traditions vicieuses insista pour une émission de rentes perpétuelles. Il assurait que dans la situation du pays aucun autre mode d'emprunt ne pouvait être adopté. D'autres membres de la commission du budget inclinaient au contraire vers le principe de l'emprunt amortissable. Malgré la grande autorité de M. Thiers, je persiste à penser que leur avis était le plus sage. Dans un pays, comme la France, chargé, avant la guerre, d'une dette de 9 milliards, à laquelle les désastres de l'invasion allaient ajouter un capital de plus de 10 mil-

liards [1], l'amortissement obligatoire s'imposait comme une nécessité. Une émission d'obligations remboursables avec prime n'aurait pas moins réussi que l'émission de rentes perpétuelles : les compagnies de chemins de fer, dont le crédit est inférieur à celui de l'État, écoulaient des obligations au moment même où le trésor contractait son emprunt : en faisant luire aux yeux des souscripteurs l'appât d'une prime un peu plus forte, on était assuré d'obtenir par une émission d'obligations toutes les sommes dont on aurait besoin. Il est certain qu'en 1871, ou dans les années qui suivirent, le succès des émissions d'obligations amortissables n'a pas été moins grand que celui des émissions de rentes perpétuelles. Un peu plus tard, le Crédit foncier, dont le crédit venait d'être compromis dans des opérations aventureuses, demandait 1400 millions au public; le public lui offrit près de 15 milliards [2]. Cet emprunt était amortissable à soixante ans avec primes et lots, et ne revenait pas à plus de 3,75 0/0. Si l'on adoptait le principe de l'emprunt amortissable, on pouvait choisir soit une émission d'obligations remboursables avec primes seulement, analogues aux obligations émises par les compagnies, soit une émission d'obligations remboursables avec primes et lots. On pouvait encore combiner un système mixte, consistant dans une double émission en rentes perpétuelles et en obligations amortissables avec primes et lots. Tous ces systèmes furent proposés, mais tous furent rejetés, et la commission du budget se prononça, ainsi que l'Assemblée, pour l'emprunt en rentes perpétuelles. Ce point décidé, il restait d'autres questions à résoudre. Fallait-il emprunter en rente 5 0/0 ou en

[1] Emprunt contractés pour couvrir les dépenses de la guerre de 1870-71 :

	PRODUIT	CAPITAL NOMINAL	INTÉRÊTS A SERVIR
Emprunt de 750 millions 3 0/0.	804 572 181	1 327 676 866	39 830 306
Emprunt de 250 millions (Morgan).	202 024 770	250 000 000	15 000 000
Emprunts à la Banque de France.	1 530 000 000	1 530 000 000	15 300 000
Dettes envers la compagnie de l'Est.	325 000 000	325 000 000	20 500 000
Indemnités allouées aux villes et communes. . . .	260 000 000	260 000 000	13 000 000
Réparations des dommages causés par le Génie. . . .	26 000 000	26 000 000	1 300 000
Emprunt de 2 milliards. . .	2 225 994 045	2 779 505 000	138 975 295
Emprunt de 3 milliards. . .	3 498 310 865	4 140 010 100	207 000 505
	8 871 901 861	10 638 191 966	450 906 106

[2] 14 623 000 000.

rente 3 0/0? L'Assemblée se décida pour la rente 5 0/0, et, cette fois, ce fut avec raison. La France venait d'éprouver de véritables désastres; or les États qui empruntent dans des temps difficiles subissent les conséquences de la dépréciation des valeurs. Ils doivent donc se réserver, pour des temps plus heureux, la faculté de s'affranchir de ces conditions onéreuses, au moyen de la conversion ou du remboursement de la dette au pair. Quand l'intérêt de l'argent est descendu, l'État peut convertir sa dette 5 0/0 en 4 1/2 ou la rembourser au pair. Si, ultérieurement, de nouvelles baisses d'intérêt se produisent, l'État peut effectuer de nouvelles conversions en 4 0/0, 3 1/2 0/0, 3 0/0, suivre, en un mot, les variations du taux de l'intérêt. Avec des rentes perpétuelles 3 0/0, la conversion aurait été ajournée et le remboursement au pair rendu presque impossible. Comment rembourser 100 francs lorsqu'on n'avait reçu que 60? Le mode d'émission fut aussi discuté. M. Thiers désirait que les emprunts fussent adjugés à un syndicat de banquiers qui les aurait ensuite placés dans le public à ses risques et périls, ou qu'une portion de l'emprunt fût garantie par ce syndicat. Le gouvernement avait donc demandé que le mode d'émission fût réservé et que la solution de la question lui fût abandonnée. Mais l'Assemblée ne voulait pas d'un syndicat de banquiers; elle considérait que cette association, quelle que fût sa puissance, ne pourrait sérieusement garantir une émission de plusieurs milliards; en cas de succès de la souscription, le syndicat aurait profité de la commission convenue; en cas d'échec, le syndicat n'aurait pu payer les milliards, et le trésor, ne pouvant exercer que des poursuites stériles, n'aurait eu contre lui aucune action efficace. M. Thiers, ayant maintenu sa proposition, la question dut être tranchée par la loi elle-même. Les lois du 21 juin 1871 et du 15 juillet 1872 réservèrent donc les emprunts à *des souscriptions publiques* et exclurent expressément l'intervention des banquiers.

Ces dispositions de la loi ne furent pas respectées. Le gouvernement admit l'intervention d'un syndicat de garantie. Les membres du syndicat, établissements ou banquiers, reçurent des commissions[1]. Des dépenses qui n'avaient aucun rapport avec les frais de l'emprunt furent imputées sur ces frais qui s'élevèrent à une somme considérable. Bref, les frais dépassèrent 176 millions, c'est-à-dire sept fois au moins la proportion normale, même en laissant en dehors 87 millions de frais de change et de payement. Ces dérogations aux lois de 1871 et 1872 furent toujours ignorées de l'As-

[1] M. Mathieu Bodet signale une commission de 2 0/0, montant à 21 200 000 francs, pour la garantie de 1 060 000 000 francs de l'emprunt, souscrite par divers banquiers.

semblée nationale; elle n'avait aucun moyen de les connaître, les comptes des années 1871 et 1872 n'ayant été publiés qu'après sa dissolution. Quant aux Chambres qui succédèrent à l'Assemblée, je montrerai, dans la suite de cette étude, comment elles surent remplir leur mission de contrôle.

Quoi qu'il en soit, les deux emprunts offraient au public des conditions très avantageuses, les souscripteurs affluèrent, la souscription fut plusieurs fois couverte, et l'administration se trouva en mesure d'exécuter les clauses du traité de paix, relatives au payement de l'indemnité de guerre.

V

Ces opérations ont été reproduites sommairement par M. Mathieu Bodet. Elles avaient été décrites avec détails dans un rapport de la commission du budget[1].

L'indemnité de guerre de 5 milliards était payable, savoir : 500 millions, dans les trente jours après le rétablissement de l'autorité du gouvernement français dans la ville de Paris; 1 milliard, dans le courant de 1871; et 1/2 milliard, le 1er mai 1872[2]; les 3 derniers milliards le 2 mars 1874. Les intérêts des 3 derniers milliards, fixés à 5 0/0, étaient exigibles le 3 mars de chaque année. Les frais d'alimentation des troupes étrangères étaient aussi à la charge de la France.

Les payements des 2 premiers milliards ont été effectués par compensation, jusqu'à concurrence des sommes dues par l'Allemagne et portées à l'actif du compte du trésor français :

Pour l'achat des chemins de fer de l'Est.	325 000 000 »
Pour le solde d'un règlement de compte avec la ville de Paris.	98 400 »
ET EN VALEURS CONVENUES :	
Dans le mois de juin 1871, en trois payements. . . .	125 000 000 »
Dans le mois de juillet en deux payements.	376 331 938 74
Dans le mois d'août.	175 059 770 11
Dans les mois de septembre et d'octobre.	510 005 825 36
Dans le mois de janvier 1872, en deux payements. . .	160 123 519 58
Dans le mois de février, en trois payements.	157 913 703 49
Dans le mois de mars, en trois payements.	182 367 438 89
Total en capital. . .	2 011 900 596 17
Pour les intérêts échus le 3 mars.	150 058 171 26
Total en capital et intérêts. . .	2 161 958 767 43

[1] Rapport présenté le 5 août 1874 par M. Léon Say au nom de la commission du budget de l'exercice 1875.

[2] Ce dernier terme fut changé (convention du 12 octobre 1871); au

Le dernier terme n'expirait que le 1er mai 1872. Les 2 premiers milliards ont donc été payés avant l'échéance des termes fixés.

Les 3 derniers milliards devaient être versés le 2 mars 1874. Cette échéance fut modifiée (convention du 29 juin 1872). Le gouvernement français s'engagea à payer les 3 milliards en quatre termes : 1/2 milliard, deux mois après la ratification de cette convention par l'Assemblée nationale; 1/2 milliard, le 1er février 1873; 1 milliard, le 1er mars 1874; 1 milliard, le 1er mars 1875. Mais il intervint encore une convention (15 mars 1873) pour régler les échéances des 1500 derniers millions : 500 millions étaient exigibles avant le 10 mai 1873; et le dernier milliard, divisé en quatre termes chacun de 250 millions de francs, devait être payé les 5 juin, 5 juillet, 4 août et 5 septembre 1873. Le gouvernement allemand toucha :

Du 29 août au 5 septembre 1872.	250 831 964 91
Les 6 et 7 septembre. . . . . , ...	255 922 497 71
Dans le mois d'octobre.	200 390 422 36
Dans le mois de novembre.	100 010 214 82
Dans le mois de décembre.	200 562 541 44
Dans le mois de janvier 1873.	150 089 285 71
Dans le mois de février.	200 051 022 37
Le 3 mars 1873, les intérêts dus à cette époque. . . .	128 864 058 25
Du 5 au 10 mars.	150 058 320 18
Dans le mois d'avril.	250 118 002 38
Du 5 au 10 mai.	250 604 015 40
Dans le mois de juin.	250 410 715 64
Dans le mois de juillet.	252 198 427 68
Dans le mois d'août.	250 223 129 93
Du 3 au 4 septembre.	240 263 912 08
Les intérêts échus au 5 septembre.	23 201 555 »
Total en capital et intérêts. . . .	3 153 800 085 86

Le gouvernement s'était procuré les ressources nécessaires pour le payement des 2 premiers milliards au moyen de l'emprunt de 2 milliards, et pour le payement des 3 derniers, au moyen de 3 milliards et des bons du trésor.

La somme de 5 315 758 853 fr., 29, qui forme le total de tous ces payements, se composait des valeurs ci-après :

lieu d'être exigibles en une seule fois, le 1er mai 1872, les 500 millions furent répartis, ainsi que les 150 millions d'intérêts échus le 3 mars 1872, en huit termes échelonnés entre le 15 janvier et le 1er mai.

Créance de la compagnie des chemins de fer de l'Est, par compensation	325 000 000	»
Créance de la ville de Paris, compensée également	98 400	»
Or français	273 003 058	10
Argent français	239 291 875	75
Billets de la Banque de France	125 000 000	»
Billets de banque allemande	105 039 145	18
Thalers	2 485 313 721	04
Florins de Francfort	235 128 152	79
Marcs Banco	265 216 990	40
Reichs marcs	79 072 309	89
Florins de Hollande	250 540 821	46
Francs de Belgique	295 704 546	40
Livres sterling	637 349 832	28
Total égal	5 315 758 853	29

L'Allemagne a touché en outre de la France :

Pour l'entretien de ses troupes			248 625 000	»
De la ville de Paris et autres villes (contributions de guerre)			251 000 000	»
En impôts perçus par elle			62 580 000	»
Il faut ajouter à ces diverses sommes la valeur (pour le trésor) des territoires cédés. Le produit des forêts domaniales et des impôts s'élevait dans l'Alsace-Lorraine à	78 743 800	»		
et en déduisant les frais d'exploitation de	12 553 800	»		
Il reste un produit net de	65 390 000	»		
Lequel capitalisé à 4 0/0 donne			1 659 750 000	»
La somme de			7 537 713 853	29

représente la valeur de nos dépouilles, mais non celle de nos pertes, qui a dépassé 12 milliards[1]. Il est bon de replacer ces chiffres sous les yeux de nos générations frivoles, afin de raviver dans les esprits les impressions qui déjà s'effacent, et de faire revivre dans les cœurs les sentiments qu'y avait laissés la défaite.

Dans les opérations nécessitées par le payement de la rançon

[1] M. Mathieu Bodet évalue les dommages causés par la guerre à 12 666 516 336 francs, savoir :

Sommes payées pour dépenses militaires	8 429 350 157	»
Frais d'emprunts et primes	1 156 357 955	»
Dépenses de travaux publics et autres	207 239 800	»
Sommes remboursées aux départements et communes	604 622 424	»
Pertes subies par l'État en sus des sommes payées	2 033 939 000	»
Pertes non réparées par l'État	535 007 000	»
	12 666 516 336	»

française, une des principales difficultés fut de se procurer le change nécessaire pour exécuter les engagements pris dans le traité de paix. Le chiffre des sommes à verser en numéraire ou en change était de 4 865 660 453 fr., 29 [1]. Le gouvernement se procura en or français 273 003 058 fr., 10; en argent français, 239 291 875 fr., 75; total : 512 294 933 fr., 85. En outre, les capitalistes étrangers, souscripteurs dans les deux emprunts de 5 milliards, et même un certain nombre de souscripteurs français, effectuèrent leurs versements en espèces métalliques ou en effets imposés par le traité de paix. Le gouvernement obtint de cette manière 1 773 000 000 francs; puis le trésor acheta pour 605 365 519 fr., 44 de numéraire, de billets de banque allemands et autres valeurs étrangères.

On a souvent loué l'administration de son habileté; cette partie des opérations fut, au contraire, très mal conduite. Au lieu de se passer d'intermédiaire, le trésor en choisit plusieurs et négligea d'associer et de combiner leurs efforts. Dès lors, il s'établit entre les banquiers chargés par lui d'acquérir les effets étrangers une concurrence qui faisait hausser les cours, et cette concurrence, le trésor la redoublait par des acquisitions directes, précipitées et maladroites. Le change sur Londres s'éleva, vers le 15 octobre 1871, jusqu'à 26 fr., 20. La prime de l'or en barre, à la Bourse de Paris, monta jusqu'à 25 francs pour 1000.

Eclairé, il est vrai, par cette expérience, le ministre conclut, à la date du 2 juillet 1872, un traité avec un syndicat de banquiers, par lequel ceux-ci s'engagèrent à lui procurer 700 millions de change. Ce syndicat, qui comprenait des maisons de banque françaises et des maisons étrangères, maintenait le cours du change au-dessous du taux, relativement modéré, auquel il s'était engagé à fournir les effets étrangers faisant l'objet du contrat, et le gouvernement profita des prix du change pour acheter lui-même directement 1 075 000 000 de valeurs libératoires qui lui manquaient encore. L'administration se procura par ces diverses combinaisons la somme de 4 353 365 519 fr., 44, en billets de banque allemands et en change qui, avec 512 294 933 fr., 85 d'or et d'argent français, ont complété les 4 865 660 453 fr., 29 de valeurs, qui ont servi à payer notre dette envers l'Allemagne.

[1] Payement total à effectuer en Allemagne.		5 315 758 853 29
Sommes payées ou compensations de dettes.	325 098 400 »	
Billets de banque acceptés (convention 21 mai 1871).	125 000 000 »	
A déduire.		450 098 400 »
Excédant. . .		4 865 660 453 29

Ce payement a entraîné des dépenses considérables. Les frais de change et autres se sont élevés à la somme de 86 801 551 fr., 33, indépendamment du montant des escomptes payés par le gouvernement pour déterminer le payement, en valeurs étrangères, d'une partie des rentes souscrites dans les emprunts.

La France a donc pu se libérer sans entamer gravement son stock métallique. Cette heureuse solution d'un difficile problème doit être attribuée à des causes diverses. Le commerce extérieur fut très prospère pendant les années 1872 et 1873. On a constaté dans cette période un excédant d'exportation de 424 millions. Les capitalistes étrangers, souscripteurs dans les deux emprunts, procurèrent au trésor 1 773 000 000 de change en payement des titres qui leur furent délivrés. Le payement en France des intérêts et dividendes des valeurs en titres étrangers, possédés par nos nationaux, nous a valu un change important; le numéraire que nous avions exporté rentrait donc par cette voie; il rentrait aussi par une autre. Toutes les valeurs ayant subi sur le marché français, dans les deux années qui ont suivi la guerre, une baisse notable, les titres étrangers s'y vendaient moins cher que sur les autres places de l'Europe. Cette différence dans les prix a eu pour conséquence de faire acheter en France, par les capitalistes étrangers, un grand nombre de leurs titres, et nous ramenaient l'or et l'argent exportés. Enfin, les étrangers qui voyagent et séjournent en France y ont laissé, pendant les trois années 1871, 1872 et 1873, de l'or, de l'argent et des valeurs.

L'origine et la nature des divers éléments composant les 5 315 758 853 fr., 29 transportés en Allemagne pendant les années 1871, 1872 et 1873 montrent du reste que, en fait, notre stock métallique a été peu diminué, et expliquent pourquoi la France a échappé à une crise monétaire :

Valeurs de compensation.	325 098 400	»
Billets de la Banque de France.	125 000 000	»
Or français	273 003 058	10
Argent français.	239 291 875	75
Change payé en titres de rentes françaises.	1 773 000 000	»
Coupons de titres étrangers, et aliénation de ces titres à des capitalistes étrangers ; valeurs apportées en France par des étrangers.	2 580 365 519	44
Total. . .	5 315 758 853	29

Ainsi sont déjouées les prévisions humaines, ainsi fut déçu l'espoir de notre ennemi. Il avait compté affaiblir la puissance économique de la France par l'effet des stipulations financières du

traité de 1871, autant qu'il avait affaibli notre puissance militaire par la cession imposée de l'Alsace et de la Lorraine. Cette fois, du moins, il échoua dans sa tentative. L'emprunt fut souscrit, la rançon fut payée, et la crise prévue ne se produisit pas. A partir de 1871, au contraire, la France sembla retrouver dans la progression de sa richesse une sorte de compensation pour la diminution de sa puissance. Les espions allemands, qui affluaient en France, ont dû signaler à Varzin, au lieu des désastres attendus, les villes qui s'agrandissaient, les cultures qui s'étendaient, les marchés trop étroits pour la foule des acheteurs, les ports trop resserrés pour contenir les navires, les habitations meublées avec un luxe croissant, les marchandises plus riches exposées dans des magasins plus vastes et d'autres signes non équivoques de la prospérité générale.

VI

L'Assemblée avait consenti, suivant une tradition ancienne, mais fâcheuse, à imputer sur le capital même des emprunts les arrérages des premiers trimestres. Mais ces arrérages allaient prendre place dans les budgets, au milieu des intérêts de la dette publique; on avait à pourvoir sans retard, par la création de nouvelles ressources, à cette charge nouvelle. Le ministre des finances (M. de Goulard) exposa, dans la séance du 24 juin 1872, le système financier du gouvernement. Il considérait que les ressources nécessaires pour assurer l'équilibre devaient être portées à 200 millions. Afin de procurer cette somme au trésor, il demandait aux matières premières 93 millions, 48 millions à des centimes additionnels aux quatre contributions directes, 30 millions à une surtaxe sur le sel, 20 millions à l'impôt sur l'alcool, dont le produit serait augmenté au moyen d'un contrôle plus sévère sur la fabrication des propriétaires qui distillent eux-mêmes les produits de leurs récoltes (bouilleurs de cru), soit, en tout, 191 millions. En réalité, le ministre ne proposait pas 191 millions de ressources, mais seulement 98, puisqu'il avait été établi que l'impôt sur les matières premières ne pourrait presque rien produire. Le gouvernement désertant son rôle, la commission du budget dut encore une fois prendre l'initiative.

L'Assemblée imposa les créances hypothécaires (loi du 28 juin 1872). Elle adopta une taxe de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières (loi du 29 juin 1872). Toutefois, la rente française fut exemptée de l'impôt, et cette décision fut prudente, car la dépréciation de la rente française, se produisant au moment même où l'on allait contracter l'emprunt de 3 milliards, aurait causé à l'État un

préjudice que le revenu donné par la taxe n'aurait pas compensé. L'impôt, assis sur les valeurs mobilières françaises, fut appliqué aux valeurs étrangères de même nature, cotées ou négociées en France. Cette extension de l'impôt ne pouvait être contestée, mais devait-on imposer également les rentes étrangères? Le gouvernement le pensa et il proposa de les taxer. Mais l'Assemblée considéra que la proposition était impraticable, car on n'avait aucun moyen d'obliger les gouvernements étrangers à payer la taxe. Elle était certainement impolitique. On était conduit fatalement à discuter l'admission à la cote des titres d'emprunts étrangers, à la refuser à ceux qui n'auraient pas acquitté l'impôt; on ouvrait ainsi la porte aux complications internationales. L'établissement de cette imposition devait vraisemblablement provoquer, de la part des gouvernements étrangers, la création de droits analogues sur les rentes françaises. Ce n'est pas au moment où le concours de tous les capitalistes était nécessaire pour les emprunts qu'on pouvait songer à susciter, à titre de représailles, des mesures qui auraient eu pour effet de déprécier la rente française sur les marchés extérieurs. L'Assemblée repoussa la disposition par laquelle le gouvernement soumettait les rentes étrangères à l'impôt. Ensuite elle établit 60 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes en sus des centimes généraux déjà existants[1]; elle modifia les lois relatives aux taxes sur les chevaux et sur les voitures, elle augmenta les droits sur les sucres extraits des mélasses et sur les glucoses; enfin elle admit, non sans hésitation, l'exercice chez les bouilleurs de cru.

Un impôt très élevé provoque naturellement des fraudes; la taxe sur l'alcool n'échappe pas à cette loi : déjà, sous le régime des anciens droits, la fraude était considérable, il était évident que l'Assemblée, doublant à peu près le tarif, avait à redouter un déficit dans ses prévisions et une perte sérieuse pour le trésor. Pour déjouer les manœuvres frauduleuses, on imagina un nouveau mode de contrôle : il consistait à mettre sous la main de la régie tout l'alcool fabriqué au moment même de sa fabrication; dans ce but, on assimilait les propriétaires qui distillent eux-mêmes leur vin ou le cidre récolté sur leur domaine aux industriels qui distillent le vin ou le cidre d'autrui, on les soumettait aux mêmes obligations et notamment aux formalités de l'exercice. C'était une mesure rigoureuse. Ouvrir à la régie les maisons d'une multitude de proprié-

[1] L'Assemblée repoussa la proposition d'établir des centimes additionnels à l'impôt foncier, et elle réduisit promptement le nombre des centimes additionnels de patentes.

taires, fermiers, métayers, vignerons, de tous ceux enfin qui distillent chez eux une partie de leur propre récolte, souvent en petites quantités et pour leurs besoins domestiques, ou, dans certains cas, pour le vinage, c'était porter une atteinte directe à la liberté du domicile et peser indirectement sur la liberté de la culture. On avait pu soumettre sans trop de résistance aux formalités de l'exercice les bouilleurs et distillateurs de profession, parce que leur nombre était limité, mais imposer un tel régime à toute une catégorie de cultivateurs, mettre des contrées entières sous la main d'une administration impopulaire, c'était s'exposer à des embarras et peut-être à des résistances. Mais il s'était formé dans l'Assemblée une majorité qui savait s'élever au-dessus des considérations de l'intérêt personnel; elle ne contestait pas l'impopularité de la mesure, mais elle répondait aux adversaires de l'exercice : « Croyez-vous que la nécessité de payer les dépenses de la guerre ne se fera sentir sous aucune forme? » Du reste, en soumettant les bouilleurs de cru à l'exercice, la loi du 2 août 1872 admit des adoucissements qui rendaient la formalité moins pénible. Elle les exemptait de la licence, elle affranchissait du payement de l'impôt général les eaux-de-vie produites et consommées sur place jusqu'à concurrence de 40 litres, et le bouilleur cessait d'être soumis à l'exercice dès qu'il n'avait plus en compte que la quantité exempte ou libérée de l'impôt. En un mot, la loi ne créait aucune taxe à la charge des bouilleurs de cru; elle avait uniquement pour but d'empêcher que les alcools fabriqués par eux fussent livrés à la consommation en fraude des lois fiscales.

Dans son désir d'équilibrer le budget, l'Assemblée avait accepté, sans les discuter suffisamment, plusieurs des rehaussements de droits qui lui avaient été proposés. On s'aperçut bientôt que l'augmentation de quelques tarifs avait diminué certaines recettes au lieu de les accroître. Il fallut réduire le droit de timbre sur les effets tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France. Le ministre des finances avait abandonné le projet de surtaxe sur le sel et les 15 centimes additionnels sur la contribution foncière qu'il avait demandés, au mois de juin 1872. Il évaluait, on le sait, à 200 millions les ressources nécessaires, et dans son système ces ressources devaient être procurées :

Par les droits sur les matières premières.	93 000 000 »
Par la loi sur les bouilleurs de cru.	20 000 000 »
Par la loi sur les valeurs mobilières.	30 000 000 »
Par la taxe sur les créances hypothécaires.	2 000 000 »
A reporter.	145 000 000 »

Report.	145 000 000 »
Par la taxe sur les métaux. . . . . , ...	9 000 000 »
Par 60 centimes additionnels sur les patentes.	41 000 000 »
Par 40 centimes sur les portes et fenêtres.	13 000 000 »
Par 20 centimes sur les contributions personnelles et mobilières.	7 000 000 »
Total. . .	215 000 000 »

Mais il fallait abroger la loi du 28 juin 1872, qui avait établi un impôt sur le revenu des créances hypothécaires, l'exécution de cette loi rencontrant dans la pratique des difficultés à peu près insurmontables. L'Assemblée persistait dans son refus d'établir des droits sur les matières premières [1]. Elle rejetait les centimes ajoutés au principal de l'impôt des portes et fenêtres et de la contribution mobilière. La loi des finances du 20 décembre 1872, qui avait compris ces taxes dans les voies et moyens, avait compté sur des ressources irréalisables; en réalité, le budget de 1873 était voté en déficit. Cependant on avait créé environ 60 millions de ressources [2], qui portaient à plus de 550 millions l'ensemble des taxes établies depuis la guerre. On se rapprochait peu à peu de l'équilibre.

Dans le premier projet de budget de 1873, le gouvernement avait fait entrer les 93 millions de droits sur les matières premières, 1 million provenant de la surtaxe de pavillon, 17 centimes additionnels au principal de la contribution foncière, 13 centimes additionnels au principal de la contribution personnelle mobilière et des portes et fenêtres. Tout cela constituait des ressources fictives ou qui ne furent pas agréées. Il y avait ainsi à opérer une diminution de plus de 134 millions de francs sur l'ensemble des recettes prévues. D'autre part, le gouvernement avait omis d'inscrire dans le projet de budget la garantie d'intérêts due aux compagnies de chemins de fer; il avait atténué d'autres dépenses; il y avait à ajouter environ 44 millions de dépenses au total primitif. C'était, en somme, un déficit de plus de 175 millions. Le nouveau ministre, M. Magne, dans un projet de budget rectifié, proposait 40 500 000 francs d'économie sur les dépenses du budget précédent et 149 millions d'impôts nouveaux.

[1] En réalité, l'Assemblée a voté, le 26 juillet 1872, l'impôt sur les matières premières, et l'a abrogé, le 25 juillet 1873, après s'être bien convaincu que l'existence des traités de commerce rendait la loi inapplicable.

[2] L'Assemblée avait voté la loi sur les bouilleurs de cru (20 millions), la loi sur les valeurs mobilières (30 millions), les centimes sur les patentes, 41 millions, total 91 millions; mais diverses réductions sur les évaluations des taxes antérieurement votées et l'abandon bientôt réalisé d'une partie des centimes sur les patentes, réduisit ce total à 60 millions.

Un demi-décime sur les droits d'enregistrement, sur les droits de douane et sur les contributions indirectes. .	35 494 000 »
Une augmentation des droits fixes sur les actes extra-judiciaires	5 000 000 »
Une augmentation des droits de timbre sur les effets de commerce.	13 000 000 »
Un droit de timbre proportionnel sur les chèques. . . .	6 000 000 »
Un demi-décime sur les sucres.	6 928 000 »
Un demi-décime sur les sels.	16 125 000 »
Un droit sur le sel de soude.	12 200 000 »
Un rehaussement du droit d'expédition sur les boissons.	1 873 000 »
Un rehaussement du droit d'entrée sur les boissons. . .	10 238 000 »
Un droit sur les huiles végétales.	6 250 000 »
Un droit sur les huiles minérales.	1 000 000 »
Un droit sur la stéarine.	8 000 000 »
Un demi-décime sur la petite vitesse.	25 000 000 »
Un droit de poste pour les réexpéditions.	1 000 000 »
La transformation des bureaux de distribution en bureaux de poste.	1 100 000 »
Total. .	149 208 000 »

L'Assemblée amenda ces propositions. Résignée à tous les sacrifices, elle ne voulait voter que des taxes réellement productives : non seulement quelques-unes de ces taxes n'auraient rien produit, mais les tarifs étaient déjà si élevés, que plusieurs des augmentations proposées auraient déprimé les recettes.

Elle ajouta un demi-décime aux impôts indirects, à l'enregistrement et aux douanes; elle augmenta les taxes sur les huiles minérales et les essences, elle assujettit les savons et les bougies à un droit d'accise, elle établit une surtaxe sur les expéditions autres que les congés (contributions indirectes), elle rehaussa le droit d'entrée sur les vins, elle établit un droit d'entrée sur les huiles végétales, elle augmenta de moitié les droits fixes d'enregistrement des actes extra-judiciaires, elle éleva les droits de timbre sur les effets de commerce et autres effets négociables, elle soumit à la taxe prélevée sur les lettres de change, les billets, obligations, délégations et tous mandats non négociables, servant à procurer une remise de fonds de place à place ; elle réduisit à 20 litres les quantités d'alcool affranchies du droit de consommation au profit des bouilleurs de cru, elle établit une taxe supplémentaire de 4 francs par 100 kilogrammes sur les viandes salées étrangères, indépendamment du droit d'importation dont elles étaient déjà passibles ; elle adopta une taxe sur les transports à petite vitesse, avec deux

exceptions en faveur des transports en transit et des marchandises exportées.

Le produit des taxes nouvelles, votées depuis la loi de finances du 29 décembre 1872, était évalué à la somme de 121 858 000 francs[1]. Depuis 1871, l'Assemblée avait déjà voté 670 millions de ressources. Mais il aurait fallu, comme on l'a vu précédemment, faire un pas de plus pour mettre les recettes et les dépenses en équilibre. Le budget de l'exercice 1874 était arrêté en déficit : l'insuffisance était de près de 22 millions.

Toutefois l'équilibre se rapprochait de plus en plus : l'Assemblée le préparait dans le présent et l'assurait dans l'avenir, en votant des mesures préventives et répressives sur les droits de timbre; elle avait décidé que la perception de l'impôt dans les distilleries serait assurée par un ensemble de mesures édictées par un règlement d'administration publique; elle soumettait les raffineries de sucre au régime de l'exercice. Ces mesures n'entraînaient aucune création d'impôts : elles avaient toutes le même but : assurer la rentrée dans les caisses du trésor des taxes réellement dues. Le gouvernement s'apercevait, en effet, que, par suite de l'élévation des tarifs, l'impôt commençait à s'échapper par toutes les fissures.

Le budget de 1875 était présenté par M. Magne, avec un excédant apparent de plus de 4 millions; mais lorsque le ministre avait

[1] Impôts autorisés par la loi du 30 décembre 1873 :

Demi-décime sur les droits d'enregistrement.	16 112 000	»
Demi-décime de douane.	3 790 000	»
Demi-décime sur les contributions indirectes.	15 592 000	»
Demi-décime sur les sucres.	6 603 000	»
Surtaxe sur les huiles minérales.	1 500 000	»
Droit d'entrée sur les huiles végétales.	6 250 000	»
Droit sur les savons.	7 000 000	»
Droit sur la stéarine et les bougies.	9 000 000	»
Augmentation du droit d'expédition.	1 873 000	»
Augmentation du droit d'entrée.	10 238 000	»
Transformation de bureaux de distribution en bureaux de poste.	1 100 000	»
Impôts autorisés par la loi du 19 février 1874 :		
Augmentation des droits fixes sur les actes extra-judiciaires.	5 000 000	»
Augmentation du timbre proportionnel des effets de commerce.	13 000 000	»
Chèques.	1 000 000	»
Impôts autorisés par la loi du 21 mars 1874 :		
Viandes salées	800 000	»
Production de la tolérance à 20 litres d'alcool. . . .	2 000 000	»
Petite vitesse.	21 000 000	»
Total. . .	121 858 000	»

déposé son projet de budget (12 janvier 1874), il supposait que les 149 millions d'impôts nouveaux seraient effectivement votés et que l'Assemblée lui accorderait, en outre, 10 centimes additionnels aux trois premières contributions directes devant produire 25 millions (25 440 000 francs). Or l'Assemblée n'avait créé que 122 millions d'impôts et refusait de voter les centimes additionnels[1]. Au lieu d'un excédant de 4 millions, on se trouvait en présence d'un déficit.

Les dépenses de 1876 devaient, en outre, être augmentées d'environ 40 millions pour les besoins des services des ministères de la guerre et des travaux publics. D'après les évaluations des chefs de service et toutes compensations opérées, les dépenses devaient atteindre, en 1876,

D'après les prévisions du budget.	2 615 602 924	»
Les recettes normales prévues pour cet exercice, ne s'élevant qu'à.	2 528 200 877	»
Il ressortait un déficit de.	88 402 047	»

Il fallait donc trouver plus de 88 millions de ressources.

M. Mathieu Bodet, ministre des finances, qui avait succédé à M. Magne, comprit qu'on ne pouvait raisonnablement demander à l'Assemblée de voter encore des taxes nouvelles, tant qu'on n'aurait pas fait rendre aux impôts établis tout ce qu'ils devaient produire. Il était avéré qu'en diminuant la part de la fraude, on pouvait arriver à combler en grande partie le déficit et résoudre presque sans création d'impôts le difficile problème de l'équilibre du budget. A peine installé, il réclama tout d'abord un crédit d'un million pour fortifier les services chargés du recouvrement des impôts indirects. Avec ce crédit d'un million accru d'une somme de 100 000 francs, provenant de la suppression d'emplois que la nouvelle organisation rendait inutiles, il réduisit l'étendue des circonscriptions et créa des postes nouveaux. Cette dépense d'un million devait produire et réalisa en effet une amélioration considérable dans les recettes. D'autre part, le ministre accrut le nombre des bureaux d'enregistrement, il agrandit le cadre des employés chargés du contrôle, et simplifia le travail matériel des receveurs afin de leur permettre de consacrer plus de temps aux recherches et au travail productif. Il adopta aussi pour les douanes des mesures devant avoir pour effet d'empêcher les fraudes pratiquées à la frontière et de réprimer à l'intérieur les falsifications ou les contrefaçons des

[1] C'est la seconde fois que l'Assemblée repoussait les centimes additionnels à l'impôt foncier.

denrées exotiques. En même temps, le ministre supprimait les privilèges, les tolérances, alors même qu'elles étaient consacrées par un long usage. Dans le service des contributions indirectes, M. Mathieu Bodet proposait que les manquants constatés chez les marchands de vins et de spiritueux en gros fussent frappés des taxes applicables aux ventes faites en bouteilles. Il sollicitait l'abrogation d'un article de la loi du 28 avril 1816 (art. 38), qui ne permettait ni d'établir le compte des entrées et des sorties de chaque marchand en gros dans les entrepôts publics, notamment dans les entrepôts de Paris, ni de percevoir les droits sur les manquants reconnus dans leurs magasins. Il assujettissait à la licence les marchands en gros des entrepôts de Paris. Il supprimait la déduction que la loi du 28 avril 1816 accordait à titre de déchet et de consommation de famille à tous les détaillants sujets à l'exercice. Il établissait une taxe sur les vinaigres et l'acide acétique. Il faisait préparer des projets de règlement pour donner à l'administration des finances des moyens de contrôle plus efficaces dans les distilleries, les brasseries et les raffineries de sucre. Il soumettait les mélasses à une taxe spéciale. Il élevait le droit sur les glucoses à 12 francs les 100 kilogrammes. Il soumettait la dynamite à une taxe spéciale, mettait la compagnie des allumettes en jouissance effective du monopole et la constituait débitrice de l'annuité à partir du 1er janvier 1875. D'autres réformes étaient obtenues dans le service de l'enregistrement et du timbre. Le ministre proposait des mesures répressives pour prévenir les dissimulations de prix dans les actes de vente ; il rendait obligatoire la perception des droits de transcription sur les donations contenant partage. Il demandait de modifier les bases de la liquidation des droits de mutation sur les transmissions à titre gratuit entre vifs ou par décès, en multipliant par 25, au lieu de le multiplier par 20, le revenu des biens ruraux ; de liquider le droit de mutation par décès sur les objets mobiliers, non d'après une évaluation atténuée, mais d'après le prix réel, lorsque les meubles étaient vendus soit avant la déclaration de succession, soit dans un certain délai après le décès ; de relever au taux du droit de mutation sur les ventes immobilières le droit assis sur les propriétés immobilières transmises par voie d'échange ; d'élever au même taux la taxe sur les soultes de partage et sur les parts acquises par licitation ; de soumettre à une taxe de 3 0/0 les primes payées au moment du remboursement aux porteurs d'obligations. Ces diverses modifications dans l'assiette de l'impôt en devaient augmenter le rendement. Elles furent bien accueillies par l'Assemblée, dont les mesures fiscales soulevaient naturellement de nombreuses réclamations, et qui redoutait un peu d'avoir encore

à créer de nouvelles taxes. On les vota sans difficulté. La Banque de France ayant consenti pour l'exercice 1876 une avance de 50 millions, on put même se contenter de 60 millions de ressources et renoncer à quelques-unes des mesures proposées par M. Mathieu Bodet.

L'Assemblée avait enfin accompli sa tâche; elle avait créé 730 millions d'impôts, et elle avait assuré l'équilibre non seulement des budgets de 1875 et de 1876, mais celui des budgets ultérieurs. La réorganisation des services et les mesures répressives votées en 1874 et 1875 devaient protéger efficacement le trésor, et porter bien au-delà de 730 millions le chiffre effectif des produits réalisés. Aujourd'hui l'État bénéficie encore de ces réformes qui ont assuré à ses recettes une plus-value toujours croissante. Lorsque les comptes généraux des exercices 1875 et 1876 furent publiés, on put constater que les résultats avaient dépassé les prévisions les plus optimistes; les recettes ayant donné des chiffres très supérieurs aux évaluations prudentes de la commission du budget, il ressortait pour l'exercice 1875 un excédant définitif de recettes de plus de 78 millions et pour l'exerciee 1876 un excédant de recettes de plus de 98 millions.

VII

L'Assemblée n'avait pas attendu l'amélioration des budgets pour commencer les remboursements à la Banque de France. Les avances de la Banque au trésor, montant à 1 485 millions, avaient été employées :

A la liquidation des dépenses de 1870.	247 959 335 74
Aux dépenses du budget de 1871.	613 321 322 03
Aux dépenses de la première partie du compte de liquidation.	498 719 342 23
Au payement de l'indemnité de guerre jusqu'à concurrence de.	125 000 000 »
	1 485 000 000 »

Pendant quelques mois, la Banque put satisfaire aux besoins du commerce et à ceux du trésor avec une circulation qui ne dépassait pas 1 700 millions de francs, mais à l'époque du payement de l'indemnité de guerre, les achats considérables de change, joints aux besoins du commerce et de l'industrie, exigèrent une émission plus forte. La loi du 29 décembre 1871 fixa la limite des émissions à 2 800 millions

et la loi du 15 juillet 1872 l'éleva à 3 200 millions. La circulation des billets de banque avec cours forcé a pu s'élever jusqu'à 3 milliards, sans qu'il se soit produit une baisse sensible dans la valeur du billet. Cependant une telle émission ne pouvait se maintenir sans inconvénient, et le cours forcé avait aussi ses périls. Aussi l'Assemblée veilla-t-elle à ce que les engagements pris par le trésor envers la Banque fussent tenus, afin d'arriver le plus promptement possible à la suppression du cours forcé. Les remboursements ont donc été effectués conformément aux conventions arrêtées :

En 1871.	19 610 629 10
En 1872.	180 389 370 90
En 1873.	200 000 000 »
En 1874.	200 000 000 »
En 1875.	225 000 000 »
	825 000 000 »

En se séparant, l'Assemblée ne laissait plus que 600 millions à rembourser à la Banque. Malgré les difficultés du présent et les besoins du trésor, elle avait diminué les charges de l'avenir ; elle avait consacré à l'amortissement 200 millions par année[1].

VIII

D'autres commissions de l'Assemblée, plus limitées dans leurs attributions que la commission du budget, auraient pu cependant influer sur la marche de nos finances. Telle était, par exemple, la commission des services administratifs, nommée au début de 1871 et chargée de procéder à la révision de tous les services. L'administration française a de grandes qualités, elle est probe et régulière. Certains corps de fonctionnaires, corps d'élite, il est vrai, sont renommés pour leurs lumières. On ne doit pas oublier que, pendant la guerre, alors que la France était séparée de son gouvernement, le pays a pu, grâce à son administration, traverser sans trop de dommages la plus redoutable des épreuves : cette administration imprégnait de ses méthodes et contenait par sa régularité le gouvernement inexpérimenté qui s'était formé au 4 septembre. Mais

[1] Le désintéressement et le patriotisme qui distinguaient l'Assemblée ont disparu avec elle. Dès 1876, les Chambres réduisaient à 150 millions par an le chiffre de l'amortissement. On verra, dans la suite de cette étude, que, plus tard, la dotation de l'amortissement fut encore plus abaissée.

ces qualités ont aussi leurs revers; l'administration est asservie à ses traditions, lente dans ses mouvements, hérissée de formalités, rebelle aux innovations, et elle emploie infiniment de temps, d'argent et de personnes pour arriver souvent à de médiocres résultats. La commission des services administratifs avait devant elle un vaste champ d'études; elle aurait pu examiner s'il ne convenait pas de réduire le personnel des administrations publiques à des cadres fortement constitués et de confier l'exécution des travaux purement matériels à de simples auxiliaires, et dans bien des cas à des enfants ou à des femmes. Elle aurait pu se demander comment des fonctionnaires, offrant toutes garanties par leur aptitude et leur origine[1], n'occupaient pas tous les postes de leur administration centrale et se trouvaient en fait dirigés par des commis recrutés au hasard et ne possédant ni leur expérience ni leurs connaissances techniques. Elle aurait pu chercher à rendre effective la responsabilité ministérielle, en introduisant dans tous les ministères une organisation analogue à celle du ministère des finances, laquelle permet au ministre de ne se prononcer sur les propositions de ses directeurs et sur les actes de ses agents qu'après avoir été éclairée par un contrôle intérieur ou extérieur. Elle aurait pu étudier les moyens de simplifier les écritures et les formalités... Il est certain qu'elle rencontra peu d'appui au sein du gouvernement, hostile en principe à sa mission, et moins de faveur encore auprès de bureaux opposés à toute idée de réforme. Elle aurait dû réclamer des pouvoirs mieux définis, s'adjoindre, comme la commission des marchés, des fonctionnaires compétents et les associer à ses travaux; ceux-ci l'aurait éclairée sur l'organisation, la marche et le détail des services; elle négligea de s'assurer leur concours. L'administration avait émis, dès l'origine, la prétention de ne laisser s'établir aucune communication directe entre la commission et les agents mêmes des services; toute communication devait avoir lieu par l'intermédiaire des ministres. Cette règle, qui doit être maintenue assurément pour les relations habituelles entre l'administration et les commissions parlementaires, aurait dû être suspendue lorsqu'il s'agissait de provoquer des améliorations et des réformes. La commission se suicidait en acceptant ces restrictions. Quelques-uns de ses rapports renferment cependant des vues ingénieuses et peuvent être consultés avec fruit. Celui de M. de la Monneraye (finances) concluait à une réforme des pensions civiles, étudiée et formulée depuis par le conseil d'État, adoptée par le sénat[2], et encore pendante devant la Chambre des députés. Ce

[1] Tels, par exemple, que les ingénieurs des ponts et chaussées.
[2] J'aurai l'occasion de revenir dans la suite de cette étude sur la question des pensions.

rapport eut le mérite de dévoiler quelques abus et de provoquer des améliorations utiles. Mais, en général, les réformes obtenues par la commission furent insignifiantes. On supprima les percepteurs des villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement. On réduisit de 40 à 20 le nombre des receveurs-percepteurs de Paris, et ces deux dispositions furent rapportées par des lois ultérieures (lois du 17 avril et 25 juillet 1879). La commission des services administratifs avait été nommée dans des vues d'économie, et la plupart de ses propositions ne produisaient que des augmentations de dépenses. Dans la préparation du budget de 1873, la commission du budget avait réduit de 21 millions les crédits proposés par le gouvernement. Après la discussion publique, dans laquelle intervinrent pour la première fois les rapporteurs de la commission des services administratifs, l'Assemblée ne vota que 12 millions de réductions. La commission des services administratifs aboutit donc à un avortement. Ni les Assemblées ni les commissions ne sauraient improviser les grandes réformes administratives. Le temps leur manque pour les préparer et la résolution pour les accomplir. A de telles œuvres, il faut l'autorité, le travail persévérant, le génie et la main d'un Colbert.

Si l'Assemblée échoua dans ses tentatives de réformes, elle sut, du moins, se garder des innovations téméraires.

Elle refusa de distraire la direction générale des forêts du ministère des finances pour la rattacher au ministère de l'agriculture et du commerce[1]. Elle savait que, soustraites à la forte discipline et aux contrôles rigoureux du ministère des finances, les administrations financières verraient diminuer leurs recettes et augmenter leurs dépenses. Elle repoussa l'augmentation du nombre des ministères, n'ignorant pas que ces créations avaient pour cause unique la satisfaction de convenances personnelles, et pour conséquence nécessaire une notable aggravation de dépenses. Un membre de l'Assemblée avait réclamé, par exemple, la division en deux parties de l'administration des finances, et la création d'un ministère de recettes et d'un ministère de dépenses. Cette division, disait-on, avait été maintenue depuis l'an X jusqu'à la fin du premier Empire, et il serait sage d'y revenir. N'y avait-il pas, en effet, dans le ministère, deux administrations juxtaposées mais distinctes : l'une, chargée de l'assiette et du recouvrement de l'impôt, absorbée dans

[1] Ce changement n'a lieu que plus tard, le 21 mai 1877, sur la proposition du ministre des finances. L'occasion se présentera, dans une autre partie de ces études, d'examiner la question de la réunion des forêts à l'agriculture.

les questions fiscales ; l'autre, chargée de pourvoir aux besoins de l'État et constituant le service du trésor ? Le ministre des finances, M. Magne, n'eut pas de peine à montrer que ce projet était incompatible avec l'organisation du régime parlementaire. Sous le Consulat et sous l'Empire, les deux administrations avaient pu rester distinctes, parce que leur chef était unique, Napoléon étant, à vrai dire, le seul ministre des finances. Les deux titulaires des départements ministériels n'étaient que des chefs de service subordonnés. Mais, dans l'hypothèse de la séparation, comment concevoir le rôle de ce ministre du trésor, obligé de tenir la balance en équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, lorsqu'il n'aurait pas lui-même la direction des deux plateaux, chargé de pourvoir à la dépense sans avoir d'action sur la recette ?... L'Assemblée s'empressa d'écarter cette proposition irréfléchie.

En général, elle sut maintenir une rigoureuse économie dans les dépenses. Elle repoussait avec énergie les propositions qui réclamaient l'intervention de l'État et prodiguaient l'argent des contribuables sans nécessité pour l'intérêt public. Si l'on rapproche le dernier budget normal de l'Empire, celui de 1869, du budget de 1875, année qui vit expirer les pouvoirs de l'Assemblée, on reconnaît que les augmentations constatées en 1875 (dette publique, frais de perception des impôts, ministère de la guerre) étaient la conséquence des événements de 1870, et que les crédits des ministères avaient été plutôt réduits qu'augmentés, comparativement aux crédits antérieurs.

C'est ainsi que l'Assemblée nationale a réussi, en moins de cinq années, à liquider le passé, à rétablir l'ordre dans les finances, à obtenir 5 milliards et demi par l'emprunt et plus de 730 millions de recettes annuelles par l'impôt [1]. Grâce à ces ressources, elle a promptement assuré la libération du territoire, la défense des frontières, la réorganisation de l'armée, la reconstitution du matériel de guerre et l'équilibre du budget. Néanmoins malgré l'importance de ces services, l'Assemblée nationale n'a pas été

[1] Les impôts établis par l'Assemblée se répartissent ainsi :

Enregistrement.	124 000 000	»
Timbre.	62 000 000	»
Impôts de consommation (Douanes).	87 000 000	»
Ibid. (Contributions indirectes).	307 000 000	»
Sucres.	62 000 000	»
Postes.	26 000 000	»
Valeurs mobilières	30 000 000	»
Patentes et autres taxes.	31 000 000	»
Total. . .	730 000 000	»

vraiment populaire. Élue au lendemain de la défaite, à la veille de la guerre civile, au milieu des humiliations de l'occupation étrangère, elle a dû subir les conditions d'une paix honteuse; elle n'a pu empêcher ni l'incendie de nos monuments ni l'assassinat des otages ; son origine est associée dans les esprits au souvenir de nos malheurs. Dans le cours de son orageuse existence, elle a connu les divisions, subi le joug des partis et les entraînements de la passion ; elle a enfin manqué à ses destinées, en livrant le pays au péril de redoutables aventures. Cependant, si la Providence réserve encore à notre nation des épreuves ou de mauvais jours, je souhaite à la France de retrouver dans ses conseils une réunion d'hommes aussi dévoués que les membres de l'Assemblée à la cause nationale, sacrifiant, comme eux, à leurs devoirs, leur santé, leurs intérêts, les douceurs de la popularité, et pénétrés, comme eux, de ce sentiment qui aujourd'hui sommeille et s'éteint dans bien des cœurs, l'amour de la patrie.

H. le Trésor de la Rocque.

La suite prochainement.

VICTOR HUGO AVANT 1830[1]

SIXIÈME PARTIE

LES *NOUVELLES ODES*. — *BUG-JARGAL*.
LE SACRE DE CHARLES X ET L'*ODE A LA COLONNE*.

I

Dans les quelques lignes consacrées par M. Victor Hugo à la *Muse française*, il ne s'est pas fait faute de reprocher à ses collaborateurs leur timidité, de tourner en ridicule leur polémique douceâtre et trop peu agressive. « Les questions, au lieu d'être abordées de front, étaient prises de biais, et l'on n'arrivait à aucune conclusion définitive. » Ah! s'il eût été le maître! ce n'est pas lui qui se serait contenté d'une *opposition de salon;* il aurait fait une *guerre à outrance* [2]. Comme *le bon Canaris* sur les vaisseaux des Turcs, il aurait, sur les tragédies des classiques, *arboré l'incendie!* [3] — M. Victor Hugo oublie qu'en 1824 il n'était pas aussi farouche que cela :

Gresset se trompe, il n'est pas si coupable.

1824, c'est l'année où parut le second volume des *Odes*; il était accompagné d'une préface dans laquelle l'auteur exposait ses principes et ses théories littéraires en toute liberté et sans avoir à tenir compte des ménagements et des scrupules de collaborateurs trop timorés. Or rien ne ressemble moins à une déclaration de guerre que ce manifeste, où Victor Hugo se montre à nous sous les traits non d'un romantique intransigeant, mais d'un modéré et d'un conciliateur. Il adresse aux deux partis en lutte des paroles de paix; il répudie toutes les violences; il écarte ce qui divise, pour rechercher ce qui rapproche. Il semble que par moment on l'entend s'écrier comme cet honnête Sosie :

Messieurs, ami de tout le monde.

Il y a maintenant, écrit-il, deux partis dans la littérature comme dans l'État... Les deux camps semblent plus impatients de combattre que de traiter... Quelques voix importantes néanmoins se sont élevées,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 25 mai et 10 juin 1882.
[2] *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, t. II, p. 83.
[3] *Les Orientales*, t. II.

depuis quelque temps, parmi les clameurs des deux armées. Des conciliateurs se sont présentés avec de sages paroles entre les deux fronts d'attaque. Ils seront peut-être les premiers immolés, mais qu'importe! C'est dans leurs rangs que l'auteur de ce livre veut être placé, dût-il y être confondu [1]...

Pour lui, il ignore profondément ce que c'est que le *genre classique* et le *genre romantique*. Sans doute, il admire Shakspeare et Calderon, mais il n'admire pas moins Racine et Boileau. Voici en quels termes il parle de ce dernier : « Nul ne pousse plus loin que l'auteur de ce livre l'estime pour cet excellent esprit. Boileau partage avec notre Racine le mérite *unique* d'avoir fixé la langue française, ce qui suffirait pour prouver que lui aussi avait un *génie créateur*. » Un seul reproche peut être adressé aux *admirables poètes du grand siècle* : Français et chrétiens, ils ont eu le tort de ne chanter que les dieux de l'Olympe, de ne célébrer que les héros de la Grèce et de Rome. Cette faute, en apparence purement littéraire, a eu, dans l'ordre politique et social, des conséquences funestes que l'auteur des *Nouvelles Odes* fait ressortir avec force dans une page éloquente :

Si la littérature du grand siècle de Louis le Grand eût invoqué le christianisme, au lieu d'adorer les dieux païens, si ses poètes eussent été ce qu'étaient ceux des temps primitifs, des prêtres chantant les grandes choses de leur religion et de leur patrie, le triomphe des doctrines *sophistiques* du dernier siècle eût été beaucoup plus difficile, peut-être même impossible. Aux premières attaques des novateurs, la religion et la morale se fussent réfugiées dans le sanctuaire des lettres, sous la garde de tant de grands hommes. Le goût national, accoutumé à ne point séparer les idées de religion et de poésie, eût répudié tout essai de poésie irréligieuse, et flétri cette monstruosité, non moins comme un sacrilège littéraire que comme un sacrilège social. Qui peut calculer ce qui fût arrivé de la *philosophie*, si la cause de Dieu, défendue en vain par la vertu, eût été aussi plaidée par le génie?... Mais la France n'eut pas ce bonheur ; ses poètes nationaux étaient presque tous des poètes païens; et notre littérature était plutôt l'expression d'une société idolâtre et démocratique que d'une société monarchique et chrétienne; aussi les philosophes parvinrent-ils, en moins d'un siècle, à chasser des cœurs une religion qui n'était pas dans les esprits [2].

Pour réparer le mal fait par les sophistes, il importe de ne pas retomber dans la faute commise au dix-septième siècle, il faut que les ouvrages des poètes nouveaux, vrais pour le fond, soient également

[1] Préface des *Nouvelles Odes*, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 25.

vrais dans la forme : la poésie vit moins de fiction que de vérité. « Le poète, aujourd'hui, disait Victor Hugo, en terminant, doit marcher devant les peuples, comme une lumière, et leur montrer le chemin..... Il ne sera jamais l'écho d'aucune parole, si ce n'est de celle de Dieu. Il se rappellera toujours ce que ses prédécesseurs ont trop oublié, que lui aussi il a une religion et une patrie. Ses chants célébreront sans cesse les gloires et les infortunes de son pays, les austérités et les ravissements de son culte..... Telle est la mission du génie; ses élus sont *ces sentinelles laissées par le Seigneur sur les tours de Jérusalem, et qui ne se tairont ni jour ni nuit.* »

Certes, c'était là un noble programme; mais ce programme était précisément celui de la *Muse française*, tel que l'avait exposé, peu de temps auparavant, Alexandre Guiraud, dans un article où il parlait au nom de tous ses collaborateurs et qui était intitulé : *Nos doctrines* [1]. Comme ses amis de la *Muse*, et après eux, Victor Hugo se bornait à revendiquer pour notre littérature le droit d'être française et chrétienne, pour le poète, le droit de puiser ses inspirations dans son âme et dans son cœur, dans nos traditions et dans nos croyances. En ce qui touche la forme même des vers, la versification proprement dite, l'auteur des *Nouvelles Odes* n'était pas plus révolutionnaire. « S'il est utile et parfois nécessaire, écrivait-il, de rajeunir quelques tournures usées, de renouveler quelques vieilles expressions, et peut-être d'essayer encore d'embellir notre versification par la plénitude du mètre et la pureté de la rime, on ne saurait trop répéter que là doit s'arrêter l'esprit du perfectionnement. Toute innovation contraire à la nature de notre prosodie et au génie de notre langue doit être signalée comme un attentat aux premiers principes du goût. »

Ni la brisure du rhythme, ni la césure mobile, ni l'enjambement, n'étaient encore inscrits sur son programme. Depuis, il s'est vanté d'avoir démoli la prosodie, cette Bastille des vers, et d'avoir mis l'hémistiche en liberté :

> Tous les envahisseurs et tous les ravageurs,
> Tous ces tigres, les Huns, les Scythes et les Daces,
> N'étaient que des toutous auprès de mes audaces [2]...

Ses audaces, en ce temps-là, n'allaient même pas jusqu'à rejeter complètement le joug de la périphrase, et il était sur ce point moins hardi que quelques-uns de ses confrères de la *Muse*. Tandis que Jules de Rességuier écrivait simplement :

[1] *La Muse française*, janvier 1824.
[2] *Les Contemplations*, t. I, p. 35.

Tes grâces sous ton *schall* te trahissent encore [1].

Victor Hugo, qui avait acheté à sa jeune femme, avec le produit de la première édition des *Odes et poésies diverses*, un beau schall Ternaux, ne se décidait à l'introduire dans ses vers qu'après l'avoir soigneusement enveloppé dans les plis de cette périphrase :

Couvre-toi du *tissu, trésor de Cachemir* [2]...

Ternaux eût approuvé, Delille eût applaudi.

II

Les *Nouvelles Odes* [3], dont la préface nous a retenu quelques instants, furent publiées chez Ladvocat, non au mois de février 1824, comme l'a dit Sainte-Beuve [4], mais dans les derniers jours de mars [5].

Dans l'édition définitive de 1828, M. Victor Hugo a distribué ses odes suivant un classement méthodique où il n'est tenu nul compte de leur date de publication. Afin de permettre au lecteur de rétablir la physionomie du volume de 1824, nous donnerons la liste des pièces qui le composaient, en les rangeant dans l'ordre même de leur composition, ainsi que nous l'avons fait pour le volume de 1822 :

Année 1823 : *A mes vers; l'Histoire; la Bande noire; le Repas libre; le Sylphe; la Grand'Mère; Mon Enfance; Epitaphe; A. G... V.; le Paysage; Encore à toi; Son Nom; le Dernier Chant; l'Ante-Christ; l'Ame; la Liberté; A mon père; le Poète; Actions de grâces; A mes Amis; A l'Ombre d'un enfant; la Guerre d'Espagne; A l'Arc de Triomphe de l'Étoile; la Mort de Mlle de Sombreuil.*

Année 1824 : *Ballade; le Chant de l'arène; le Chant du cirque; le Chant du tournoi.*

La première de ces pièces, *A mes Vers*, a pour titre, dans l'édition de 1828 : *A mes Odes*. Celle qui était intitulée, en 1824, *Ballade*, a maintenant pour titre : *Une fée :*

Que ce soit Urgèle ou Morgane,
J'aime, en un rêve sans effroi,
Qu'une fée, au corps diaphane,

[1] *Le Schall*, par Jules de Rességuier.
[2] *Odes et ballades : la Promenade.*
[3] *Nouvelles Odes*, par M. Victor Hugo ; avec cette épigraphe : *Nos canimus surdis*. Chez Ladvocat, libraire. Un vol. grand in-8°, orné d'une gravure. Prix : 4 fr.
[4] *Portraits contemporains*, t. I, p. 406.
[5] *Journal des Débats*, 24 mars 1824.

Ainsi qu'une fleur qui se fane,
Vienne pencher son front sur moi.

La *Bande noire* était dédiée à l'auteur du *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, à Charles Nodier. Cette dédicace a disparu. Disparue aussi la note qui précédait cette ode et qui était ainsi conçue :

On reprochera peut-être au titre de cette ode sa trivialité ; mais *la Bande noire* était une des institutions laissées par la révolution ; et en parlant des choses de cette révolution, la trivialité est souvent un défaut inévitable.

Victor Hugo a corrigé, dans les éditions suivantes, la plupart des pièces de son volume de 1824, refaisant bon nombre de vers, remaniant bon nombre de strophes. La place nous manquerait ici pour reproduire ces variantes, et nous devons nous borner à en signaler quelques-unes.

La sixième stance de *la Grand'Mère* se lisait ainsi dans l'édition de 1824 :

Ou montre-nous ta bible, aux figures dorées ;
Les saints, vêtus de blanc, protecteurs des hameaux,
Les vierges, de rayons dans leur joie entourées,
Et ces feuillets où luit, en lettres ignorées,
Le langage inconnu qui dit à Dieu nos maux.

Elle a été entièrement refaite dans l'édition de 1828 :

Ou montre-nous ta bible, et les belles images,
Le ciel d'or, les saints bleus, les saintes à genoux,
L'enfant Jésus, la crèche, et le bœuf et les mages ;
Fais-nous lire du doigt, dans le milieu des pages,
Un peu de ce latin qui parle à Dieu de nous.

Dans l'ode intitulée *Mon Enfance*, la strophe sixième était d'abord ainsi conçue :

Et j'accusais mon âge, et je disais : « O gloire !
Quand donc serai-je aussi connu de la victoire ?
Mon sang dormira-t-il, dans mes veines perdu ?
Faut-il qu'en un combat, célébré par l'histoire,
Il ne soit jamais répandu ? »

Elle a reçu, en 1828, les modifications suivantes :

Et j'accusais mon âge : — Ah ! dans une ombre obscure,
Grandir, vivre ! laisser refroidir sans murmure

Tout ce sang jeune et pur, bouillant chez mes pareils,
Qui dans un noir combat, sur l'acier d'une armure,
Coulerait à flots si vermeils !

La strophe deuxième de l'ode sur la *Liberté* n'a pas été remaniée moins heureusement :

Non, sur nos tristes bords, ô belle voyageuse !
Sœur auguste des rois, fille sainte de Dieu,
Liberté ! guide pur de la gloire orageuse,
Non, je ne t'ai point dit adieu !
Mes hymnes dévoués ne vont point sur l'arène,
Traînant dans la lutte une chaîne,
Mais du manteau d'azur vêtus.
Mon luth n'est point de ceux dont les voix importunes
Ne savent pas pleurer toutes les infortunes
Et bénir toutes les vertus.

Tel était le texte de 1824. Voici le texte de 1828 :

Liberté ! pur flambeau de la gloire orageuse,
Non, je ne t'ai point dit adieu !
Car mon luth est de ceux dont les voix importunes
Pleurent toutes les infortunes,
Bénissent toutes les vertus.
Mes hymnes dévoués ne traînent point la chaîne
Du vil gladiateur, mais ils vont dans l'arène,
Du linceul des martyrs vêtus.

Le *Journal des Débats* rendit compte des *Nouvelles Odes* dans son numéro du 14 juin 1824. L'article était signé Z. M. Victor Hugo a dit au tome Ier des *Misérables*, dans son chapitre sur *l'année* 1817 : « M. de Féletz signait A. et M. Hoffmann signait Z. » C'était un usage accepté, sauf de très rares exceptions, par les journalistes de l'Empire et de la Restauration, de ne jamais mettre leur nom au bas de leurs articles politiques, et de se contenter pour leurs articles littéraires d'un signe conventionnel ; les initiales jouaient, par suite, un rôle considérable dans la république des lettres. Les articles de l'abbé de Féletz étaient signés A., bien que leur auteur, depuis longtemps, n'en fût plus à l'A, B, C de la critique, où il était passé maître. Ceux de M. Hoffman (et non pas Hoffmann, ainsi que l'écrit M. Hugo, comme s'il s'agissait du célèbre conteur allemand) étaient signés, en 1817, de l'initiale de son nom, à laquelle il substitua plus tard la lettre Z. Un autre rédacteur des *Débats*, Dussault, signait Y. L'alphabet français y

avait passé tout entier. Un aimable érudit, M. Boissonnade, fut obligé de recourir à l'alphabet grec; il choisit modestement la dernière lettre et signa Ω.

« Hoffman, a dit quelque part Sainte-Beuve, avait bien des qualités du vrai critique : conscience, indépendance des idées, un avis à lui. Esprit exact, sincère et scrupuleux, il possédait l'art d'une ironie fine... Il était l'ennemi des engouements et de tous les charlatanismes [1]. » Son article sur les *Nouvelles Odes* est des plus spirituels, et, à côté de justes éloges, il renferme des traits qui eurent le don d'émouvoir M. Victor Hugo. Le poète se garda pourtant de tomber dans la faute de l'ancien archevêque de Malines, M. de Pradt, qui, piqué au vif par un article d'Hoffman, avait, un jour, gravi les quatre étages du critique et lui avait adressé une homélie d'une vivacité singulière, qui se terminait par ces mots : « Vous m'avez traité comme un prestolet, un procureur ou un journaliste. » Hoffman, qui était homme de théâtre et avait fait jouer, avec le plus vif succès, le *Roman d'une heure* et les *Rendez-vous bourgeois*, mit en scène dans les *Débats* le ci-devant *aumônier du dieu Mars*, et traduisit le plus gaiement du monde les injures, les gesticulations et les anathèmes du fougueux abbé; la visite de l'archevêque chez le journaliste, racontée par ce dernier, amusa pendant huit jours tout Paris [2].

Victor Hugo, au lieu d'aller trouver le critique, lui adressa une lettre qui parut, le 26 juillet 1824, dans le *Journal des Débats*. Cette lettre, qui a les dimensions d'une brochure, est un des documents les plus importants de l'histoire du romantisme, et on ne s'explique pas qu'elle n'ait point trouvé place dans l'édition des *Œuvres complètes* du poète. Nous ne pouvons en donner ici que de courts extraits.

Après avoir rendu hommage au caractère et au génie de Chateaubriand, « ce grand homme qui, non content d'avoir, dans le *Génie du Christianisme*, tracé les préceptes de la poésie nouvelle, en a donné dans ses *Martyrs* le plus magnifique exemple; généreux

[1] *Causeries du Lundi*, t. I, p. 362.

[2] Au tome I[er] de ses *Mémoires*, p. 279 et suiv., M. Philarète Chasles s'est approprié sans vergogne ces pages d'Hoffman. Il reproduit, sans y changer une syllabe, le récit de la visite de l'archevêque de Malines au critique des *Débats*, présente cette visite comme lui ayant été faite à lui-même et donne ce récit comme son œuvre personnelle. Cet homme d'esprit se disait sans doute que jamais personne n'irait déterrer ce *cadavre* enfoui dans les *Débats* du 3 août 1817; ou bien peut-être se proposait-il tout simplement de justifier, par ce larcin posthume, les sévérités de l'Académie française qui, en dépit de son rare talent, s'était obstinément refusée à l'admettre dans ses rangs.

écrivain qu'ont tour à tour trouvé fidèle, en leur temps de péril, la religion, la monarchie et la liberté, les trois grandes nécessités d'un grand peuple, » Victor Hugo continue en ces termes :

Vous avez choisi, monsieur, pour rendre votre démonstration plus sensible, quelques expressions qui vous paraissent caractériser essentiellement le genre *romantique*, et c'est à moi que vous avez fait l'honneur de les emprunter. Ayant depuis assez longtemps ces *Nouvelles Odes* entre les mains, je dois supposer que vous n'avez pas pris vos exemples au hasard, et que les locutions que vous citez sont celles qui vous ont paru représenter plus fidèlement les défauts particuliers à l'école nouvelle. Or, monsieur, si ces locutions, qui vous semblent spécialement *romantiques*, ont par hasard une foule de types et d'équivalents chez les auteurs classiques, ne faudra-t-il pas en conclure que la différence que vous avez voulu établir par des exemples entre les deux genres n'est pas moins illusoire que celle que vous avez indiquée par des raisonnements aussi spirituels qu'erronés? C'est ce que nous allons examiner.

Selon vous, « les anciens et les grands écrivains modernes ont toujours parlé aux sens pour mieux émouvoir l'esprit. Ils ne vous ont pas montré des *robes de vapeur*... » Je vous arrête ici, monsieur : Horace nous représente Apollon

Nube candentes humeros amictus.

Or, quand on est revêtu *d'un nuage*, ne porte-t-on pas une *robe de vapeur?* — « Ils n'ont pas, continuez-vous, donné à un dieu le *mystère* pour *vêtement*. » Je ne vous dirai pas que cette expression est littéralement empruntée à la Bible. La Bible n'est-elle pas un peu *romantique?* Mais je vous demanderai en quoi cette locution vous semble vicieuse. C'est, me direz-vous, parce qu'une idée abstraite, *le mystère*, y est immédiatement associée à une image physique, *le vêtement*. Hé bien! monsieur, ce genre d'alliances de mots, qui vous paraît si exclusivement *romantique*, se retrouve à chaque instant chez « les anciens et les grands écrivains modernes ». Virgile, dans sa belle peinture de l'*Antre des Cyclopes*, nous représente les compagnons de Vulcain, occupés à mêler, pour forger la foudre, *trois rayons de pluie* et le *BRUIT*, *trois rayons de flamme* et la *PEUR*. Voilà certainement une singulière fusion de réalités et d'abstractions, et ce n'est certainement pas du *Baal romantique* que les cyclopes de Virgile tiennent le secret de cette composition, où il n'entre pas moins d'éléments métaphysiques que d'éléments chimiques. Horace nous montre également Pallas apprêtant tout à la fois son *casque*, son *égide*, son *char* et sa *rage*... *currusque et RABIEM parat*. (Ode xv, liv. I.) Ailleurs, il charge *les vents de PORTER* dans la mer de Crète (*Creticum mare*) ses *CRAINTES*

et sa *TRISTESSE* (*TRISTITIAM* et *METUS*). Ici, il engage ses amis à *chasser* leurs *SOUCIS* par le *vin*, *vino pellite CURAS*, et de cette *romantique* alliance de mots est né le vieux proverbe, *noyer ses CHAGRINS dans la bouteille*. Plus loin, c'est Vénus plaçant sous des *jougs d'airain* (*juga ahenea*) *des ESPRITS inégaux* (*impares animos*); ou les *COLÈRES* (*tristes IRÆ*) *frappant l'airain avec plus de fureur que ne le frappent les corybantes*. Les exemples de ces sortes d'alliances de mots se présenteront en foule chez les classiques, monsieur. Toutefois, resserré par l'espace, je ne veux plus citer que quelques exemples décisifs. Vous affirmez que les classiques, soigneux de ne jamais lier les abstractions aux réalités, n'auraient pas donné à un dieu *le mystère* pour *vêtement;* mais, monsieur, ils ont donné la *JUSTICE* et la *VERITE* pour *fondement* à son *trône* (J.-B. Rousseau, ode XI, liv. I), et par conséquent ils ont appuyé une réalité, le *trône*, sur deux abstractions, la *justice* et la *vérité*. Autres exemples : Horace a dit, ode XXIX, liv. III :

VIRTUTE me involvo mea (je m'*enveloppe* de ma *VERTU*.)

Jean-Baptiste a dit : (liv. IV, ode x) :

Pour souverain mérite on ne demande aux hommes
Qu'un vice complaisant de *GRACE revêtu*.

Or, monsieur, quand Horace fait de la *VERTU* une *enveloppe*, et Rousseau, des *GRACES* un *vêtement*, n'emploie-t-on pas précisément la même figure, en appliquant la même expression au *MYSTERE*, qui est une abstraction comme les mots *grâce* et *vertu?*

Voici la fin de cette habile et spirituelle défense :

Il faut conclure, monsieur, et voici ma conclusion : Vous convenez positivement qu'il n'existe, entre les genres classique et romantique, de différence que dans le style, et vous établissez cette différence par des exemples qui vous paraissent caractéristiques. J'ai eu l'honneur de vous prouver que les locutions dans lesquelles vous découvrez tout le *romantisme* ont été au moins aussi fréquemment employées par les classiques anciens et modernes que par les écrivains contemporains; or, comme dans ces locutions résidait spécialement votre distinction entre les deux genres, cette distinction tombe d'elle-même; et il suit de là, toujours d'après votre système, qu'il n'existe aucune différence réelle entre les deux genres, puisque la seule que vous reconnaissez, celle du style, s'est complètement évanouie. Permettez-moi de vous remercier de ce résultat.

Cette lettre est longue, monsieur; je pourrais dire, avec un fameux écrivain : *Je n'ai pas eu le temps d'être court*. Pressé par le temps et par l'espace, obligé le plus souvent de citer de mémoire, je vous laisse à juger du degré d'évidence que j'aurais produit si j'avais eu votre éru-

dition profonde et votre ingénieux talent. Sûr de votre loyauté, c'est à vous que je m'adresse pour obtenir l'insertion de cette réponse dans le *Journal des Débats*. Venez vous-même m'ouvrir la porte de l'arène où je me présente pour vous combattre, avec plus de confiance en vous qu'en moi-même. Méritez de ma part encore cette reconnaissance, et faites que mes paroles aient du moins la même publicité que les vôtres, puisqu'elles ne peuvent avoir la même autorité.

VICTOR M. HUGO [1].

III

Après avoir fait paraître, en 1824, *Han d'Islande* et le second volume de ses *Odes*, Victor Hugo ne publia, l'année suivante, ni roman nouveau ni poésies nouvelles. Cette année 1825 fut cependant marquée pour lui par quelques événements dignes d'être notés.

On lit dans le *Moniteur* du 29 avril 1825 : « Le roi vient de nommer MM. Alphonse de Lamartine et Victor Hugo chevaliers de la Légion d'honneur. »

En même temps, le roi Charles X l'invitait à son sacre, qui devait avoir lieu le 29 mai. Lorsque cette invitation lui parvint, il était à Blois, chez son père, et c'est de là qu'il écrivait à l'un de ses amis, M. Augustin Soulié, rédacteur de la *Quotidienne* [2].

Blois, 27 avril 1825.

Savez-vous, mon bon Soulié, que les grâces royales pleuvent sur moi? Le roi me nomme chevalier de la Légion d'honneur et me fait l'insigne faveur de m'inviter à son sacre. Vous allez vous réjouir, vous qui m'aimez, et je vous assure que le plaisir que cette nouvelle vous donnera augmente beaucoup ma propre satisfaction. Ce qui accroît beaucoup le prix de cette croix à mes yeux, c'est que je l'obtiens avec Lamartine, par ordonnance spéciale qui ne nomme que nous deux... Je dois ajouter que M. de la Rochefoucauld [3] a été charmant dans cette circonstance pour Lamartine et moi. Il est impossible de s'effacer plus complètement pour laisser au roi toute la reconnaissance, de mettre

[1] *Journal des Débats*, 26 juillet 1824.

[2] Jean-Baptiste-Augustin Soulié, né à Castres en 1780, mort à Paris en 1845. Il avait pris part, le 12 mars 1814, au mouvement royaliste de Bordeaux, et il avait fondé dans cette ville trois journaux : le *Mémorial bordelais*, la *Ruche d'Aquitaine* et la *Ruche politique*. Fixé à Paris, à partir de 1820, il devint un des principaux rédacteurs de la *Quotidienne* et fut nommé conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal. Il a publié des traductions en vers de plusieurs poètes anglais, Gray, Robert, Charlotte Smith et James Montgomery, et donné une excellente édition des *Poésies de Charles d'Orléans*.

[3] Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, aide de camp du roi, chargé du département des Beaux-Arts.

plus de grâce et de délicatesse dans ses rapports avec nous. C'est à lui que nous devons nos croix et c'est lui qui nous remercie.

Je vais donc vous revoir, cher ami, et il me faut cette espérance pour apporter quelque adoucissement au chagrin de quitter mon Adèle pour la première fois.

VICTOR.

Le 7 mai suivant, il écrivait à un autre de ses amis, Adolphe de Saint-Valry :

Blois, 7 mai 1825.

Oui, mon ami, de cette ville historique et pittoresque, je tournerai bien souvent mes regards vers Paris et Montfort [1], et le château de Blois ne me fera point oublier Saint-Laurent. J'ai passé là, en août 1821, des moments bien doux, et votre excellente mère m'y a fait presque oublier pendant huit jours l'admirable mère que je venais de perdre.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Je suis charmé que le bon Jules Lefebvre vous doive la vente de son *Clocher de Saint-Marc*. C'est un homme d'un vrai talent, et il ne manque à son caractère qu'un succès.

Rien de tout cela ne vous manque à vous, mon cher ami, et vous avez tort de désespérer de vous-même, il faut que votre poème [2] se vende, et il se vendra. Entre le talent et le public, le traité est bientôt fait.

On me dit ici que l'on dit là-bas que j'ai fait abjuration de mes *hérésies littéraires*, comme notre grand poète Soumet. Démentez le fait bien haut, partout où vous serez. Vous me rendrez service.

J'ai visité hier Chambord. Vous ne pouvez vous figurer comme c'est singulièrement beau. Toutes les magies, toutes les poésies, toutes les *folies* même sont représentées dans l'admirable bizarrerie de ce palais de fées et de chevaliers. J'ai gravé mon nom sur le faîte de la plus haute tourelle; j'ai emporté un peu de pierre et de mousse de ce sommet, et un morceau du châssis de la croisée sur laquelle François Ier a inscrit les deux vers :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie!

Ces deux reliques me sont précieuses.

Adieu! mon ami, vous savez que le roi m'invite à son sacre. Je serai à Paris vers le 20, et je vous embrasserai.

L'amitié d'un homme comme vous est douce et inappréciable.

VICTOR.

[1] Montfort-l'Amaury, où Victor Hugo avait reçu, en 1821, l'hospitalité de Mme de Saint-Valry.
[2] *La chapelle de Notre-Dame du Chêne.*

Adolphe de Saint-Valry avait des premiers composé des vers sur le sacre. Victor Hugo lui écrivit, à cette occasion : « Je suis bien impatient de connaître des vers de vous sur *le sacre*. J'aime autant le poète que le sujet. Lamartine, qui est à Paris depuis trois jours pour huit, m'est venu voir deux fois, m'a dit en avoir fait aussi pour cette époque, et m'a demandé si j'en ferais. Je ne le crois pas; mais je l'ignore : *Spiritus flat ubi vult.*[1] »

Victor Hugo *aimait le sujet*; nul doute dès lors qu'il ne chantât le sacre de Charles X, comme il avait chanté le baptême du duc de Bordeaux. Il fit le voyage de Reims en compagnie de Charles Nodier, chargé d'écrire le discours préliminaire à la relation des cérémonies; de M. de Cailleux, secrétaire général des musées, et d'un jeune peintre, M. Alaux, qui fut depuis directeur de l'École de France à Rome. Le 29 mai, revêtu du costume officiel, habit à la française, épée en verrouil, manchettes et jabots de dentelles, il pénétra dans la vieille basilique, toute tapissée de velours et de soie, il s'agenouilla sur ces dalles qui avaient vu Jeanne d'Arc à genoux, et du fond de son cœur cette prière monta à ses lèvres :

O Dieu! garde à jamais ce roi qu'un peuple adore!
Romps de ses ennemis les flèches et les dards,
Qu'ils viennent du couchant, qu'ils viennent de l'aurore,
Sur des coursiers ou sur des chars!
Charles, comme au Sina, t'a pu voir face à face!
Du moins qu'un long bonheur efface
Ses bien longues adversités!
Qu'ici-bas des élus il ait l'habit de fête!
Prête à son front royal deux rayons de ta tête;
Mets deux anges à ses côtés[2]!

IV

« M. de Lamartine aussi était venu au sacre », dit M. Victor Hugo dans ses *Mémoires*[3]; et un peu plus loin : « A Reims, M. de Lamartine rappela à Victor Hugo la promesse qu'il lui avait faite d'aller le voir à Saint-Point. M. Nodier était présent, Lamartine l'invita aussi[4]. » — Ainsi M. Victor Hugo a vu Lamartine à Reims, au sacre de Charles X. Ses souvenirs à cet égard sont précis et formels.

[1] Lettre de Victor Hugo à Adolphe de Saint-Valry. Paris, 13 avril 1825.
[2] V. Hugo, *le Sacre de Charles X*. Reims, mai-juin 1825.
[3] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 103.
[4] *Op. cit.*, t. II, p. 107.

Malheureusement, la *Correspondance de Lamartine* est là, non moins précise et non moins formelle, et il en résulte que le poète des *Méditations* n'a pas mis les pieds à Reims en 1825.

Il écrit de Mâcon au comte de Virieu, le 7 avril :

Je suis forcé de partir à l'improviste pour Paris... J'y resterai dix jours et pas plus. Écris-moi chez M[me] de Vaux, rue Férou, n° 16, près la place Saint-Sulpice. C'est là que je vais débarquer, *étant trop souffrant* pour le bruit de notre quartier et l'abandon d'une auberge... Je vais vendre aussi un petit fragment intitulé : *le Chant du sacre ou la Veille des armes*. C'est mon poème de Fontenoy. Mais je ne le fais ni pour gloire ni pour argent, par pure conscience royaliste, et pour témoigner une juste reconnaissance à qui de droit... *Nous partons décidément pour Aix le 1[er] juin*. Venez-y donc, c'est un site divin. Voguons encore sur le lac [1] !

Le *Chant du sacre* était donc composé dès le commencement d'avril. Le poète s'était décidé à devancer ainsi les fêtes de Reims, sachant qu'il ne pourrait y assister et qu'à l'heure où elles se célébreraient il serait en route pour les eaux d'Aix, où l'envoyaient les médecins. Le 7 mai, il écrit à M. de Virieu :

Je ne puis te promettre une visite dont j'aurais plus besoin que toi : ma femme veut me garder et me soigner au moins un petit mois. Je prends le petit-lait, les bains, etc., pour couper ma fièvre qui paraît y céder un peu. *Le 29 mai*, nous allons à Aix pour six semaines avec M[me] de Barol, etc., et nous nous verrons au retour [2].

Quelques jours après, de Mâcon, où il est auprès de sa mère malade, il informe son ami qu'il le verra en passant à Lyon, *le* 30 *ou le* 31 *mai ou le* 1[er] *juin* [3].

Au commencement de juin, il est installé à Aix, et c'est de là qu'il a adressé à son fidèle correspondant cette nouvelle lettre :

Nous sommes malheureux cette année en rencontre : tu vas au nord et moi au midi... Quant au *Sacre*, tu sais, sans doute, qu'il se vend à 20 000, et peut-être ira-t-il à 30 000 exemplaires. Mon libraire me mande 5000 dans une journée ! Ils gagneront 50 000 francs avec ce rogaton dont j'ai eu 100 louis et la honte !

Sais-tu le tapage qu'il fait contre son auteur? Le duc d'Orléans est allé se plaindre au roi, *co' fiocchi*, des insultes que je lui adressais. Le roi a ordonné la suppression du passage. Les libraires, comme des

[1] *Correspondance de Lamartine*, t. III, p. 332.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 341.
[3] *Ibid.*, p. 342.

coquins, l'ont refusée. J'ai été instruit trop tard, et je me suis empressé d'écrire d'arrêter, de changer, de tout faire pour contenter le roi. *Le roi m'a fait écrire de Reims* son mécontentement par M. Doudeauville. J'ai répondu de mon mieux. Les journaux libéraux ont écrit. J'ai répondu pour disculper seulement le roi que ces coquins avaient l'air d'accuser de mon fait très isolé. Enfin tu triompheras à bon droit, une sanglante satire ne m'eût pas fait plus d'amis ; mais, malgré cela, je ris, excepté de la peine du roi.

Me voilà ici, venant du lac. O lac, ô pays, ô vignes festonnées, noyers, érables, prairies, délicieuses montagnes, neiges, ciel, lumière et ombre! Il y a de quoi s'exclamer jusqu'à la fin de la page. C'est toujours tout neuf, comme ce que Dieu a fait. Mais toi, je te plains : Plombières est du pittoresque pour les bourgeois de Paris [1].

Voilà donc une fois de plus les souvenirs personnels de M. Victor Hugo démontrés inexacts. Est-ce donc à dire que nous entendions mettre en doute la bonne foi du poète? En aucune façon. Il croit évidemment *que c'est arrivé*; il croit qu'il a vu *à Reims*, le 29 mai 1825, Lamartine, qui était ce jour-là sur la route de Mâcon à Lyon. Qui eut jamais plus que lui « l'imagination forte et vigoureuse? » Et Malebranche ne nous apprend-il pas que les esprits ainsi doués « s'imaginent les choses tout autrement qu'elles ne sont, et *en imaginent même qui ne sont point* [2]? » Tout ce chapitre de Malebranche sur les défauts et aussi sur la puissance de ceux qui ont « l'imagination forte » s'applique d'une façon merveilleuse à Victor Hugo, à sa vie et à ses œuvres : « Ces esprits sont excessifs en toute rencontre; ils relèvent les choses basses, ils agrandissent les petites... Rien ne leur paraît tel qu'il est. Ils admirent tout [3]. Ils n'imitent jamais la nature; tout est affecté, tout est forcé, tout est guindé. Ce ne sont que figures et qu'hyperboles [4]. »

Voilà les défauts. Voici maintenant les qualités : « Ceux qui imaginent fortement les choses les expriment avec beaucoup de force... Ils ont l'avantage de plaire, de toucher et de persuader, à cause qu'ils forment des images très vives et très sensibles de leurs pensées... Ils ne se servent que d'expressions et de termes qui ne réveillent que les notions confuses des sens, lesquelles sont toujours très fortes et très touchantes [5]. »

[1] *Correspondance de Lamartine*, t. III, p. 344.

[2] Malebranche, *de la Recherche de la vérité*, l. IIe, 3e partie, ch. I.

[3] « Quant à moi, qui parle ici, *j'admire tout*, comme une brute. » (Victor Hugo, *William Shakespeare*, p. 371.)

[4] Malebranche, *Ibid.*

[5] *Ibid., id.*

V

Victor Hugo quitta Reims dans les premiers jours de juin, après avoir composé, à l'ombre même de la cathédrale, son *Ode sur le sacre.* A peine avait-elle paru, que Charles X récompensait l'auteur de la façon la plus délicate: il conférait au général Hugo le titre de lieutenant général de ses armées [1]. Le 24 juin, le poète eut l'honneur de présenter ses vers au roi [2], et quelques jours après on lisait dans le *Moniteur :*

Nous avons annoncé que le roi avait accueilli avec bonté M. Victor Hugo, auteur d'une *Ode sur le sacre.* M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, chargé du département des Beaux-Arts, vient d'informer ce jeune poète que Sa Majesté, voulant témoigner la satisfaction que lui a causée la lecture de cette ode, avait ordonné qu'elle fût réimprimée avec tout le luxe typographique par les presses de l'Imprimerie royale [3].

Victor Hugo et Charles Nodier avaient formé à Reims le projet d'un voyage en Suisse, ils le réalisèrent au mois d'août 1825. Le bon éditeur Urbain Canel avançait les fonds en échange d'une promesse de manuscrit. Nodier, qui avait publié, en 1821, un si charmant livre sous ce titre : *Promenade de Dieppe aux montagnes d'Écosse*, devait écrire une *Promenade de Paris aux montagnes de Suisse*, à laquelle Victor Hugo apporterait un contingent de quatre odes et de deux ou trois feuilles de prose. Les deux amis reçurent un à-compte chacun de 1750 francs et louèrent aussitôt deux berlines. Mme Victor Hugo et sa petite fille Léopoldine, âgée de dix mois, Mme Charles Nodier et sa fille Marie, étaient du voyage, ainsi qu'un peintre, M. Gué, chargé d'*illustrer* le livre [4]. On sortit de Paris par la barrière de Fontainebleau, et à quelques jours de là la joyeuse caravane arrivait à Saint-Point, chez Lamartine.

« Nous quittons notre solitude de Saint-Point avec regrets, écrivait ce dernier à Mme Eugène de Genoude le 18 août 1825. Nous venons d'y recevoir nombreuse compagnie : M. et Mme Hugo, Charles Nodier, sa femme, sa fille, et un peintre qu'ils ont avec eux, et quelques Anglais. Nous sommes désolés que vous n'ayez pas pu trouver, Eugène et vous, une quinzaine à nous donner depuis

[1] *Moniteur* du 5 juin 1825.
[2] *Moniteur* du 25 juin 1825.
[3] *Moniteur* du 30 juin 1825.
[4] *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie,* par Mme Mennessier-Nodier, p. 268.

deux ans : vous y auriez laissé pour nous des souvenirs bien plus chers encore[1]. »

Trente ans plus tard, Lamartine, évoquant les souvenirs heureux de sa vie passée, retraçait avec complaisance les détails de cette visite de Victor Hugo et de Charles Nodier à Saint-Point :

Je passais un congé diplomatique dans mes montagnes natales. Je vis descendre par les rudes sentiers, en face de ma fenêtre, à travers les châtaigniers, une caravane de voyageurs, hommes, femmes et enfants, les uns à pied, les autres sur des *mules au pied réfléchi*, comme dit le poète. Bientôt la caravane eut atteint le pied sablonneux des montagnes, gayé le ruisseau, traversé les prés et regravi le mamelon du château. C'était Victor Hugo et Charles Nodier, suivis de leurs charmantes jeunes femmes et de leurs enfants. Ils venaient me demander l'hospitalité de quelques jours en allant en Suisse.

Charles Nodier était l'ami-né de toute gloire. Aimer le grand, c'était son état. Il ne se sentait de niveau qu'avec les sommets. Son indolence l'empêchait de produire lui-même des œuvres achevées, mais il était capable de tout ce qu'il admirait. Il se contentait de jouer avec son génie et avec sa sensibilité, comme un enfant avec l'écrin de sa mère. Il perdait les pierres précieuses comme le sable.

Cette incurie de sa richesse le rendait le Diderot, mais le Diderot sans charlatanisme et sans déclamation de notre époque. Nous nous aimions pour notre cœur et non pour nos talents. C'était un de ces hommes du coin du feu, un génie familier, un confident de toutes les âmes, dont la perte ne paraît pas faire un si grand vide que les grandes renommées. Mais ce vide se creuse toujours davantage. Il est dans le cœur.

Pendant que les femmes et les enfants jouaient dans le verger, nous goûtâmes, Hugo, Nodier et moi, l'ombre des bois, le frisson du vent, la fraîcheur des sources, le silence de la vallée, le balbutiement des vers futurs qui dormaient et qui chantaient en rêvant en nous comme les enfants des deux jeunes mères sur leurs genoux.

La caravane poétique reprit sa route vers les Alpes. Je la vis disparaître derrière la montagne[2]...

En 1834, après une lecture des *Mémoires d'Outre-Tombe* à l'Abbaye-aux-Bois, dans ce salon de Mme Récamier, où Chateaubriand, caché dans un fauteuil au coin de la cheminée, avait au-dessus de sa tête le portrait de Mme de Staël et le brillant tableau de Gérard, *Corinne au cap Misène*, Sainte-Beuve écrivait : « Staël !

[1] *Correspondance de Lamartine,* t. III, p. 356.
[2] *Souvenirs et Portraits,* par A. de Lamartine, t. III, p. 42.

Chateaubriand ! les voilà devant nous, l'une aussi présente, l'autre aussi dévoilé qu'ils peuvent l'être, unis tous les deux sous l'amitié vigilante d'un même cœur... Cour de Ferrare, jardins des Médicis, forêt de pins de Ravenne où fut Byron, tous lieux où se sont groupés des génies, des affections et des gloires, tous Édens mortels que la jeune postérité exagère toujours un peu et qu'elle adore, faut-il tant vous envier ! et n'enviera-t-on pas un jour ceci [1] ? »

Parmi ces lieux *où se sont groupés des génies, des affections et des gloires*, ceux qui gardent encore le culte des lettres se plairont toujours à saluer ce coteau lumineux de Saint-Point, où, par une belle matinée d'été, — au lendemain du sacre de Charles X, à l'heure où la France prospère, libre et forte, donnait le spectacle « du plus beau comme du plus hardi mouvement intellectuel qu'aucun de nos siècles eût encore vu [2] », — Lamartine, Hugo et Nodier s'entretenaient des choses de la poésie et de l'art, à l'ombre des grands arbres, en face des horizons du Jura et des Alpes, tandis que les enfants jouaient à leurs côtés dans l'herbe et que les mères parlaient entre elles des félicités présentes et des espérances de l'avenir.

L'avenir, en effet, ne s'annonçait-il pas plein de radieuses promesses pour elles et pour leurs enfants, surtout pour ces deux petites filles qui « jouaient dans le verger », et qui avaient trouvé dans leur berceau les noms des deux plus grands poètes de notre siècles : Julia de Lamartine et Léopoldine Hugo ! — L'une qui mourra à quatorze ans, en Orient, à mille lieues de la *terre natale ;* l'autre qui mourra à dix-neuf ans,

> Ainsi qu'Ophélia par le fleuve entraînée !

La Providence miséricordieuse nous voile l'avenir. Aucune ombre ne vint ternir la joie des heures passées par nos voyageurs à Saint-Point. Reprenant leur route vers les Alpes, ils traversèrent Lyon, puis Genève, et arrivèrent à Chamonix. Ils ne dépassèrent pas le mont Blanc, sur les flancs duquel ils auraient pu inscrire, avec une légère variante, le vers tracé par Regnard et ses compagnons sur le haut de la montagne Metevara :

> Hic tandem stetimus nobis ubi defuit... AURUM.

Les 3500 francs d'Urbain Canel étaient dépensés ou bien près de l'être, et il fallait songer au retour. A quelques jours de là, Nodier rentrait à l'Arsenal, et Victor Hugo, rue de Vaugirard. Le voyage était terminé, mais non le livre, qui ne le fut jamais, si nous en devons croire le *Témoin de la vie de Victor Hugo*, lequel ajoute :

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1834.
[2] Lamartine, *des Destinées de la poésie*.

« M. Victor Hugo seul fit sa part; M. Nodier attendit pour commencer la sienne que les dessins fussent prêts; la gravure prit des mois, et donna le temps à l'éditeur de faire faillite, ce qui dispensa M. Nodier de s'exécuter [1]. » Je trouve pourtant, dans la *Revue de Paris* d'août 1829, une note qui n'est point tout à fait d'accord avec l'assertion du *Témoin*. Voici le texte de cette note :

Au mois d'août 1825, M. Victor Hugo fit, de compagnie avec M. Charles Nodier, un voyage de plaisir à la célèbre vallée de Chamonix. Chemin faisant, les deux amis jetèrent, chacun de leur côté, sur leur album de voyage, les impressions qu'éveillait en eux la riche nature des Alpes. Cela fit un livre que M. Taylor, qui avait déjà visité les mêmes lieux, se plut à enrichir de huit dessins, et dont la publication, promise d'année en année, va enfin avoir lieu sous le titre d'*Album de trois voyageurs à la vallée de Chamonix*. L'*Album de trois voyageurs*, orné de huit gravures, faites en Angleterre, sur les dessins de M. Taylor, sera publié avec le plus grand luxe par les libraires Levavasseur et Canel [2].

Suivait, dans la *Revue de Paris*, un fragment du récit de Victor Hugo, racontant son voyage de Sallenches à Servoz. La *Revue des Deux-Mondes* de 1831 a publié la fin des notes du poète ; elles conduisent le lecteur de Servoz à Chamonix.

Ces notes de voyage, insérées par l'auteur au tome II de ses *Mémoires* [3], seraient peut-être mieux à leur place en tête de son livre sur *le Rhin*. Lors des premières représentations des *Burgraves*, M. Doudan écrivait : « Quoi ! ce *cyclope* de Victor Hugo a tiré une tragédie de son *absurde* livre sur *le Rhin?* Il devrait bien laisser ces bords du Rhin à Gœthe et à Schiller, et ne pas charbonner ses extravagances sur la porte des vieux châteaux abandonnés. » *Absurde* est bientôt dit ; n'en déplaise à M. Doudan, *le Rhin* renferme des descriptions d'un relief étonnant, des pages merveilleuses, dans lesquelles les sites grandioses, les vieilles cathédrales et les burgs démantelés se reflètent comme dans les eaux mêmes du grand fleuve. Quant à cet autre mot de M. Doudan, *ce cyclope de Victor Hugo*, il est plus heureux et vaut d'être retenu. Il peint bien la puissance et l'indomptable vigueur du poète, forgeant ses vers, qui ont l'éclat et la force de l'airain, comme les compagnons de Vulcain forgeaient, dans l'antre de Lemnos, le bouclier de Minerve et les foudres de Jupiter. Comme eux, il sait assouplir le bronze et façonner

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 153.
[2] *Revue de Paris*, t. V, p. 289.
[3] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 122-144.

le fer, et, comme eux aussi, il sait unir ensemble trois rayons de grêle entrelacés, trois rayons de nuages pluvieux, et trois d'un feu brillant et de vents à l'aile rapide :

Tres imbris torti radios, tres nubis aquosæ
Addiderant, rutili tres ignis, et alitis Austri [1].

Ne pourrait-on pas ajouter que depuis longtemps Victor Hugo, comme Brontes, Sterope et Pyracmon [2], n'a qu'un œil au milieu du front : il saisit admirablement les traits, les contours et les couleurs des *choses qui se voient;* les choses de l'âme lui échappent.

En 1825, grâce à Dieu, le poète n'en était pas encore là et il écrivait, dans son *Voyage à la vallée de Chamonix*, cette page charmante :

Le jour où nous arrivâmes, c'était le 15 août, fête de l'Assomption. Nous descendions rapidement le revers de la montagne, les yeux fixés comme magiquement sur le magnifique tableau de cette vallée, enfin ouverte à nos regards. Tout à coup un détour du chemin nous fit voir un autre spectacle. A nos pieds, dans la verte plaine, sur la pente de la colline qui élève l'église des Ouches au-dessus de son village, se développaient, en serpentant, deux files de villageois les mains jointes, de jeunes filles voilées et d'enfants, précédés de quelques prêtres et d'une croix. C'était une procession qui revenait du prieuré aux Ouches, en répétant les litanies de sainte Marie, mère de Dieu. Le vent nous apportait de temps à autre un écho entrecoupé de leurs chants. Je ne saurais dire quelle impression profonde vint sceller en quelque sorte les impressions qui m'accablaient et les rendre ineffaçables. J'aurai ce souvenir présent toute ma vie. En ce moment-là tous les bruits des Alpes se déployaient dans la vallée, l'Arve bouillonnait sur sa couche de rochers, les torrents grondaient, les cascades pluviales frémissaient en se brisant au fond des précipices, l'ouragan tourmentait les nuages dans un angle du Bréven, l'avalanche tonnait du haut des solitudes du mont Blanc; mais, pour mon âme, aucune de ces formidables voix des montagnes ne parlait aussi haut que la voix de ces pauvres pâtres implorant le nom d'une vierge.

Quelle puissance que celle qui fait sortir, le même jour, à la même heure, le pape et l'éclatante légion des cardinaux des portes dorées de Saint-Pierre de Rome, le cortège royal du riche portail de Notre-Dame de Paris, et de leur indigent presbytère, oublié dans la vallée, l'humble

[1] *Énéide*, liv. VIII. Victor Hugo a publié, dans le *Conservateur littéraire*, t. I, p. 327, une traduction en vers de cet épisode. Voy. le *Correspondant* du 25 mars 1882.

[2] Ferrum exercebant vasto Cyclopes in antro,
Brontesque, Steropesque et nudus membra Pyracmon.

procession des montagnes de Chamonix ! Quelle intelligence que celle qui peut, au même instant, donner la même pensée à tout un monde !

Outre ce récit de voyage, Victor Hugo composa, en 1825 un grand nombre d'odes et de ballades; il reprit le conte ébauché de *Bug-Jargal*, le remania et le récrivit presque en entier; mais ce roman, ces odes et ces ballades ne devaient paraître qu'en 1826. Leur auteur ne se rappela au public, en 1825, que par un écrit de quelques pages seulement, intitulé : *Guerre aux démolisseurs*[1]. Dans cet écrit, il appelle la nouvelle France au secours de l'ancienne : « Tous les genres de profanation, de dégradation et de ruine menacent à la fois le peu qui nous reste de ces admirables monuments du moyen âge, où s'est imprimée la vieille gloire nationale, auxquels s'attachent à la fois la mémoire des rois et la tradition du peuple. »

Il parle en ces termes du château de Chambord et de la souscription qui avait conservé ce chef-d'œuvre à la France : « Nous avons visité Chambord, cet Alhambra de la France. Il chancelle déjà, miné par les eaux du ciel qui ont filtré à travers la pierre tendre de ses toits dégarnis de plomb. Nous le déclarons avec douleur, si l'on n'y songe promptement, avant peu d'années, la souscription, souscription qui, certes, méritait d'être nationale, qui a rendu le chef-d'œuvre du Primatice au pays, aura été inutile; et bien peu de chose restera debout de cet édifice, beau comme un palais de fées, grand comme un palais de rois. »

Dans cette campagne contre les *démolisseurs*, Victor Hugo venait après Charles Nodier, qui, dès 1820, dans son *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, avait défendu avec éclat la cause de notre architecture nationale. C'est une remarque que nous avons eu déjà l'occasion de faire ; dans aucune question, sur aucun terrain, Victor Hugo n'est un initiateur. Si grand qu'il soit, il lui manque cette grandeur suprême d'avoir été un générateur d'idées, un chef de doctrines, un créateur d'âmes. Il lui reste, et cela certes suffit à sa gloire, d'avoir souvent, à défaut des premiers coups, porté les coups décisifs, d'avoir imprimé sa marque sur les idées d'autrui avec une telle puissance, avec un génie d'exécution si prodigieux, que ces idées demeureront frappées à son effigie. Les terres qu'il n'a pas découvertes porteront son nom : Améric Vespuce est immortel comme Christophe Colomb.

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Octobre 1825.

UNE ÉTRANGÈRE

XXII

Depuis quand était-elle devenue le champion de M. Burmistone? En vérité, Lucia n'aurait pu le dire, à moins, toutefois, qu'elle n'eût inscrit la date du jour où, à une certaine soirée, elle avait entendu son nom prononcé avec toutes sortes d'épithètes désagréables. Elle l'avait alors défendu dans son for intérieur, bien persuadée qu'il n'y avait de vrai qu'une bien faible partie du mal que l'on disait de lui, si toutefois, il y avait du vrai. Lorsque, pour la première fois, elle l'avait vu et lui avait parlé, elle était demeurée convaincue qu'elle ne s'était pas trompée et qu'on l'avait traité avec la plus cruelle injustice. Comme il était bon, énergique et capable! Avec quelle convenance n'avait-il pas su se comporter sous le coup de l'animadversion générale! Elle se demandait comment les gens pouvaient être assez aveugles pour l'accabler de cette façon.

S'il en avait été ainsi dès les commencements, on peut juger ce qu'elle éprouvait maintenant lorsque... Eh bien, oui, lorsque son amitié avait eu le temps de se transformer en un sentiment plus tendre.

— Il est vraiment singulier que je sois si différente de moi-même quand... je suis avec vous, lui avait-elle dit un jour; je me surprends à plaisanter, moi qui ne songerais jamais à faire la plus petite plaisanterie devant grand'maman. Du reste, elle ne semble guère les comprendre. Elle n'en rit jamais.

Qui sait si, tandis que Lucia arrangeait ses cheveux et se parait de rubans rose tendre et d'autres ornements de ce genre, la dissimulée petite personne n'avait pas entrevu en imagination d'autres témoins que mistress Burnham, et d'autres approbations que celles de cette excellente dame?

— Me permettez-vous de vous dire que vous avez une ravissante toilette, lui dit M. Burmistone la première fois qu'il la vit après la transformation de sa vieille robe.

— Je vous le permets, certainement, répondit Lucia en rougis-

[1] Voy. *le Correspondant* des 10, 25 juin et 10 juillet 1882.

sant très fort ; je dois même dire que cela me fait plaisir. C'est la récompense de mon industrie. Je me suis aussi coiffée autrement ; j'espère que vous approuvez également la coiffure? Grand'maman ne l'aime pas.

Lady Théobald avait, en effet, l'habitude de traiter toujours sévèrement Lucia. Ses manières à son égard donnaient toujours un peu à entendre qu'elle la trouvait en faute; et cependant Sa Seigneurie n'aurait pu dire qu'elle eût souhaité que la jeune fille fût autrement. Milady avait été élevée à l'école d'autrefois, alors qu'il était d'usage de regarder la jeunesse comme faible et toujours prête à faire des sottises si elle était livrée à elle-même. Lucia n'avait pas été laissée à ses propres inspirations. On lui avait appris à se regarder comme une créature très imparfaite et bien éloignée d'être ce que ses parents étaient en droit d'attendre d'elle. Se rencontrer avec une personne qui ne la considérait ni comme bête ni comme ennuyeuse, ni même comme une jeune fille ordinaire, c'était pour Lucia une grande nouveauté.

Quand les bruits relatifs à la *matinée* commencèrent à prendre de la consistance, et lorsqu'on ne put douter des projets de M. Burmistone, des conciliabules se tinrent immédiatement dans tous les salons de la société de Slowbridge. Lady Théobald permettrait-elle à Lucia d'y aller? On pensa, généralement, que Lucia n'irait pas, et, en effet, il est très probable qu'elle serait restée à la maison sans l'intervention de M. Francis Barold.

Ayant été faire une visite à Oldclough, il avait trouvé son auguste parente dans une disposition des plus sombres. Elle s'adressa de nouveau à lui pour avoir des détails.

— Vous pouvez peut-être me dire s'il est vrai que M. Burmistone ait demandé à Belinda Bassett — en appuyant sur *Belinda Bassett* — de l'aider à recevoir ses invités ?

— Oui, c'est vrai ; je crois même que c'est moi qui le lui ai conseillé. Burmistone l'aime beaucoup. Ils sont grands amis. Un maître de maison a besoin d'une femme en semblable occasion.

— Et il a choisi Belinda Bassett?

— D'abord ils sont assez intimes ensemble, comme je viens de vous le dire, répondit Barold ; en second lieu, elle est précisément la personne qu'il lui faut : bien élevée, bonne, peu disposée à se mêler d'aucune querelle...

Lady Théobald ne répondit pas et ne leva pas ses yeux baissés sur son ouvrage. Elle sentait qu'il la fixait avec calme à travers le lorgnon si adroitement maintenu sur son œil. Sa déplaisance était extrême peut-être parce qu'elle se sentait domptée et qu'elle ne trouvait plus rien à dire.

Il ne s'adressa pas à elle immédiatement, mais, se tournant vers Lucia, il laissa tomber son lorgnon et reprit son attitude ordinaire.

— Naturellement, vous viendrez? lui dit-il.

— Je... je ne sais pas; grand'maman...

— Oh! reprit Barold, il faut y aller. Il n'y a aucune raison pour refuser l'invitation... à moins que vous ne vous proposiez de faire quelque chose de désagréable à l'égard de... Burmistone, ce qui, bien entendu, est tout à fait inadmissible.

— Mais il peut y avoir des raisons..., commença à dire Sa Seigneurie.

— Burmistone est mon ami, reprit Barold de son ton le plus froid, et je suis votre parent, ce qui rendrait ma position vis-à-vis de lui assez délicate, à moins qu'il ne vous eût offensée.

Lorsque Lucia revit Octavia, elle put lui dire qu'elles avaient reçu à Oldclough des invitations pour la *fête*, et que lady Théobald les avait acceptées.

— Elle ne m'en a pas dit un mot, mais elle les a acceptées, dit Lucia. Depuis quelque temps je ne la comprends plus bien, Octavia. Évidemment elle aime beaucoup Francis Barold. Jamais il ne lui cède en rien, et cependant elle paraît toujours prête à se soumettre à ses désirs. Je sais qu'elle ne voulait pas me laisser aller à la fête, mais il a insisté de cette façon qui lui est particulière... comme s'il regardait les choses accordées d'avance.

La fête de M. Burmistone occasionnait naturellement une grande excitation. Miss Chickie n'avait jamais de sa vie été si occupée, et le bruit courait que ses sentiments avaient été très froissés en découvrant que mistress Burnham avait commandé les toilettes de ses filles à Harriford.

— Slowbridge est en train de changer, madame, dit miss Chickie, d'un air ironique à l'une de ses pratiques; nos dames sont dirigées dans leurs toilettes par une jeune personne de la Nevada... Nous faisons de rapides progrès... plus rapides que je n'aurais jamais osé l'espérer... Préférez-vous une ruche ou un volant, madame?

Octavia se sentait toute joyeuse à l'idée de la fête en question. Depuis quelques semaines, elle était en heureuse disposition; elle avait reçu de la Nevada des lettres qui contenaient de bonnes nouvelles, disait-elle. Les actions étaient remontées; son père avait presque arrangé ses affaires et devait bientôt arriver en Angleterre. Elle paraissait ravie de cette perspective. Lucia se sentit un peu blessée.

— Serez-vous donc si contente de nous quitter, Octavia? lui demanda-t-elle, nous ne serons pas si satisfaites, nous, de vous voir partir; nous nous sommes beaucoup attachées à vous.

— Je regretterai extrêmement de vous quitter, je vous assure, mais tante Belinda viendra avec nous. Vous ne vous attendez pas à ce que j'aime beaucoup Slowbridge, n'est-ce pas, et à ce que je me désole de ne pouvoir emmener mistress Burnham... et les autres?

Barold était présent à cette conversation, et ces derniers mots l'irritèrent.

— Suis-je un *des autres ?* dit-il, la première fois qu'il se retrouva seul avec Octavia.

Il était assez piqué pour en oublier son air de réserve et de hauteur.

— Cela vous ferait-il plaisir? répondit-elle.

— Oh ! beaucoup...

Ils étaient debout dans le jardin près d'un buisson de roses. Elle en effeuilla une fleur et parut la regarder avec intérêt.

— Eh bien, reprit-elle, je puis dire, je crois, que je me serais encore moins plu ici, si vous n'y aviez pas été. Vous avez rendu Slowbridge plus gai.

— Merci, vous êtes bien bonne.

— Oh! dit-elle, c'est la vérité; si cela n'était pas, je ne le dirais pas, je vous assure. Vous, M. Burmistone et M. Poppleton, avez certainement contribué à me rendre Slowbridge plus agréable.

Il rentra de si mauvaise humeur, que son hôte, qui, lui, se sentait plus heureux qu'à l'ordinaire, fit pendant le dîner des conjectures sur son aspect si grave.

— Il semble, mon bon ami, lui dit-il, que vous ayez reçu de mauvaises nouvelles. Qu'est-ce qu'il y a?

— Oh! rien, répondit-il ironiquement; rien assurément, si ce n'est que j'ai été maltraité par une jeune personne de la Nevada.

— Vraiment? lui fut-il répondu avec un air sérieux; c'est un peu dur.

— Ce sont là les charmantes petites manières qui lui sont habituelles, dit Barold.

Dans le fond de son âme, il était furieux et trouvait qu'il s'était montré infiniment trop aimable vis-à-vis d'Octavia. Il n'avait pas l'habitude de consacrer beaucoup de son temps aux femmes; mais quand cela lui arrivait, à de rares intervalles, il avait soin de choisir celles qui pouvaient faire le plus d'honneur à son bon goût, et lui donner, en même temps, le moins de tracas. Il était obligé de s'avouer qu'il n'avait pas cette fois suivi sa règle ordinaire. En analysant ses impressions, il ne pouvait s'empêcher de convenir en lui-même qu'il avait prolongé son séjour à Slowbridge uniquement afin de voir davantage cette jeune fille, et que, somme toute, il avait fait preuve à son égard d'infiniment de patience. Elle l'avait charmé et souvent

fort agréablement distrait, mais bien souvent aussi... trop souvent, elle l'avait mis dans une situation des plus embarrassantes. Ses manières n'étaient pas celles auxquelles il était accoutumé...

Ce soir-là, Barold resta à fumer chez Burmistone plus tard qu'à son ordinaire. Au moment de se retirer, il annonça une chose à laquelle son hôte ne s'attendait pas.

— Après votre fête, mon cher ami, dit-il, je dois retourner à Londres, et je serai sincèrement fâché de vous quitter.

— Voyons! répondit Burmistone, c'est une idée toute nouvelle, n'est-ce pas?

— Non, une vieille idée, au contraire, mais dont je remettais l'exécution de jour en jour. Je n'avais pas l'intention de rester aussi longtemps ici quand j'y suis arrivé, ajouta-t-il en riant d'un air légèrement contraint.

XXIII

Le jour suivant, Octavia ouvrit sa quatrième malle. Elle était en train de la faire descendre du grenier, lorsque Lucia Gaston entra.

Lucia était fort pâle, et ses grands yeux, si doux, exprimaient un certain effroi. Elle paraissait avoir marché très vite pour être tout essoufflée. Sans doute, quelque chose de nouveau était arrivé.

— Octavia, s'écria-t-elle, M. Dugald Binnie est à Oldclough.

— Qu'est-ce que M. Dugald Binnie?

— C'est mon grand-oncle, reprit Lucia, très émue. Il a beaucoup d'argent. Grand'maman....

Elle s'arrêta court, rougit, et releva la tête :

— Je ne comprends pas très bien grand'maman, Octavia. Hier soir, elle est entrée dans ma chambre pour me parler, et ce matin elle y est encore venue, et..., continua-t-elle avec indignation, comment a-t-elle pu me dire de telles choses!

— Qu'est-ce qu'elle vous a dit?

— Oh!... beaucoup de choses, avec une grande animation, et elle a mis longtemps à me les dire, ce qui ne m'étonne nullement, car, à sa place, j'y aurais assurément mis cent ans. J'ai... j'ai eu tort de dire que je ne les avais pas d'abord comprises, je les avais comprises avant qu'elle eût achevé de parler.

— Qu'est-ce que vous avez compris?

— Elle avait peur de dire les choses par leur nom. C'est la première fois que je la voyais hésiter. Elle disposait de mon avenir; il ne lui venait seulement pas à l'esprit que je pouvais y avoir quelque objection, tout simplement parce qu'elle connaît ma lâcheté et

qu'elle me méprise à cause de cela. C'est, du reste, bien mérité. Si je consens au mariage qu'elle a décidé, je crois que M. Binnie me laissera tout son argent. Ainsi il me faudra courir après un homme qui ne se soucie pas de moi, me rendre aussi séduisante que possible dans l'espoir qu'il daignera m'épouser, et tout cela, parce que M. Binnie pourrait me faire son héritière. Vous étonnez-vous maintenant que lady Théobald ait mis quelque temps à me proposer pareil arrangement?

— Eh bien, dit Octavia, vous vous y refuserez, je pense; à votre place, je ne m'en tourmenterais pas; c'est de M. Barold qu'il est question, je suppose?

Lucia la regarda étonnée.

— Comment l'avez-vous deviné?

— Je ne l'ai pas deviné, je l'ai toujours su, — elle souriait légèrement en parlant, — c'est une des raisons qui font qu'elle me déteste tant, ajouta-t-elle.

Lucia se renferma un moment dans ses réflexions. Elle découvrit tout à coup une foule de détails que d'abord elle ne s'était pas expliqués.

— Oh! c'est vrai! c'est vrai! Et elle y a pensé dès le commencement sans que je l'en aie soupçonnée.

Octavia sourit de nouveau. Lucia resta songeuse, ses mains serrées l'une contre l'autre.

— Je suis bien contente d'être venue ici, dit-elle à la fin; je suis en colère maintenant et je vois plus clairement les choses. Si elle n'y avait au moins pensé qu'à cause de la venue de M. Binnie, je le lui aurais plus facilement pardonné, mais il y a longtemps qu'elle machine la chose et qu'elle me traite avec mépris. Octavia, continua-t-elle, en lui montrant ses joues où le rouge était monté et ses yeux brillants d'animation, je crois que, pour la première fois de ma vie je suis complètement en colère... complètement. Je pense que désormais elle ne me fera plus jamais peur.

Ses délicates narines étaient en ce moment dilatées, elle tenait la tête haute, sa respiration était haletante; il y avait comme une sorte d'exaltation dans le ton dont elle accentuait ses paroles.

— Oui! dit-elle encore, je suis en colère. Je ne la crains plus. Je vais rentrer et lui dire ma façon de penser.

Il est probable qu'elle l'aurait fait comme elle venait de le dire, sans une petite aventure qui survint avant qu'elle ne fût arrivée près de Sa Seigneurie.

Elle avait marché très vite en quittant la maison, désirant atteindre Oldclough avant que sa colère ne fût tombée, quoiqu'elle sentît bien au fond que, de toute façon, son courage ne s'envolerait

pas. M. Dugald Binnie n'était pas habitué à se montrer jamais fort agréable. C'était un vieillard d'humeur aigre et fort despote. Il contredisait carrément lady Théobald toutes les cinq minutes et rudoyait à tout bout de champ son valet de chambre. Ce n'était pas toutefois contre lui que Lucia était montée. Elle devinait que lady Théobald était fort capable de lui avoir fait entendre que Francis Barold serait un bon parti pour elle, Lucia, et si les choses s'étaient ainsi passées, ce n'était guère la faute du vieillard s'il avait adopté cette idée. Elle comprenait à présent pourquoi on lui avait permis de rendre visite à Octavia, et d'autres détails encore devenaient clairs pour elle. On avait chargé Francis Barold de l'accompagner, on lui avait presque fait des reproches quand ses visites n'avaient pas été assez fréquentes ; peut-être même Sa Seigneurie avait-elle été assez bonne pour suggérer à Octavia l'idée de favoriser ses plans ; elle était aussi capable de cela que de bien d'autres choses qui pouvaient l'aider à atteindre son but. Les joues de Lucia devenaient de plus en plus rouges, ses yeux plus brillants à chaque pas, parce que chaque pas amenait de nouvelles révélations ; ses mains tremblaient et son cœur battait précipitamment.

— Non ! je n'aurai plus jamais peur d'elle, jamais ! jamais !

Tout à coup, au tournant de la route, un jeune homme sortit du bois, à sa droite, et s'arrêta devant elle.

Elle se rejeta en arrière en poussant un cri.

— Monsieur Burmistone !

Elle se demandait s'il n'avait point, par hasard, entendu les derniers mots qu'elle avait prononcés à haute voix. Il se saisit de ses petites mains tremblantes et contempla son visage tout ému.

— Je suis content de vous avoir rencontrée, lui dit-il du ton le plus tranquille qu'il lui fut possible de prendre. Qu'est-il arrivé ?

Lucia savait qu'elle serait incapable de dissimuler la vérité, et elle ne se sentait pas en disposition de l'essayer. Elle ne se possédait guère en ce moment.

— Je suis en colère, dit-elle avec son petit rire nerveux. Jamais, jusqu'à présent, vous ne m'aviez vue en colère, n'est-ce pas ? Je me rends auprès de ma... auprès de lady Théobald.

— Qu'allez-vous lui dire ?

— Je vais lui demander de m'expliquer ses intentions. Je vais lui dire qu'elle est dans l'erreur. Je vais lui prouver que, après tout, je ne suis pas aussi lâche qu'elle le pense. Je vais lui dire que j'*ose* lui désobéir... Voilà ce que je vais lui dire.

— Elle vous a donc fort irritée ? dit-il.

Alors, et avant de s'en être rendu compte à elle-même, elle lui dit tout ce qu'elle avait sur le cœur, plus même qu'elle n'en avait

dit à Octavia : ce n'avait pas été d'abord son intention, mais elle ne put s'empêcher de le faire.

— Je dois épouser M. Francis Barold, s'il veut bien de moi, dit-elle avec un petit sourire amer, M. Francis Barold, qui est si épris de moi, comme vous le savez. Sa mère approuve le projet et l'a envoyé ici pour me parler de sa passion, ce qu'il a fait comme vous avez pu le voir. Je n'ai pas de fortune à moi, mais si je fais un mariage qui lui plaise, M. Dugald Binnie me laissera probablement la sienne, ce qui, à ce qu'on pense, encouragera mon cousin... qui a besoin d'encouragement. Si je l'épouse, ou plutôt s'il m'épouse, lady Théobald pense que M. Binnie sera satisfait. Quant au sentiment de M. Francis Barold, il n'en est pas question ; et quant au mien, il n'est même pas nécessaire d'en parler. Ces deux dames ont tout concerté ensemble. Je suppose que l'on m'a offerte à Francis, qui m'a très probablement refusée ; mais peut-être pourra-t-on, avec le temps, lui persuader d'y revenir, si je suis bien sage, et si on réussit à lui faire comprendre l'avantage qu'il y aurait pour lui à joindre la fortune de M. Binnie à la sienne. Il est certain que pour y arriver il me faudra être très docile et très humble. C'est là ce que j'ai appris de la bouche de lady Théobald, hier soir, et c'est ce dont je vais causer avec elle. N'y a-t-il pas de quoi mettre quelqu'un en colère, n'est-ce pas ?

Il ne lui dit pas ce qu'il en pensait ; il continua à la regarder tranquillement.

— Lucia, dit-il, laissez-moi aller parler à lady Théobald.

— Vous ! répondit-elle en faisant un mouvement de surprise.

— Oui, laissez-moi aller la trouver et lui dire qu'au lieu d'épouser Francis Barold, c'est... *moi* que vous épouserez, si vous le voulez bien ?...

Les couleurs disparurent des joues de Lucia et les larmes remplirent ses yeux. Elle leva vers lui son visage tout empreint d'une expression pathétique :

— Vous avez donc réellement pitié de moi, murmura-t-elle ?...

— Je vous aime profondément, répondit Burmistone de son ton le plus calme ; je vous ai aimée depuis le jour où je vous ai vue pour la première fois... Dois-je y aller ?

Elle le regarda un moment avec incrédulité ; puis cédant à la fin :

— Oui, dit-elle.

Cependant elle continuait à le regarder, puis, en dépit du grand bonheur qu'elle ressentait, ou peut-être à cause de cela même, elle commença à pleurer doucement, oubliant qu'elle eût jamais été en colère, et lui, comme pour la protéger, l'enveloppa de ses bras robustes.

XXIV

Le jour où devait avoir lieu la *matinée* s'annonça pur et promettant un beau soleil. Slowbridge s'éveilla dans la plus grande excitation.

Les sentiments des habitants d'Oldclough se manifestaient de diverses façons. Les manières de lady Théobald se faisaient remarquer par leur extrême rigidité. Elle avait choisi comme costume de fête une robe de moire antique noire ornée de lourdes franges de jais. Ses bijoux de même espèce s'entre-choquaient avec un bruit lugubre lorsqu'elle marchait.

M. Dugald Binnie, qui avait reçu, lui aussi, une invitation, n'avait pas encore eu l'amabilité de dire si son intention était de s'y rendre. Il n'avait pas vu M. Burmistone, étant sorti lorsque celui-ci s'était présenté chez lui.

En descendant déjeuner, lady Théobald l'avait trouvé qui grognait en lisant son journal. Il s'était contenté de lever les yeux vers elle en marmottant avec un apparence de politesse :

— Vous allez à un enterrement ?

— J'accompagne ma petite-fille à cette... cette fête, répondit-elle ; ce n'est guère une occasion de plaisir pour moi.

— Alors il n'y avait pas de raison pour vous habiller ainsi. Pourquoi ne restez-vous pas chez vous, si vous n'avez pas envie d'y aller ? Le maître de la maison où vous allez est un homme comme il faut, n'est-ce pas ? J'ai connu, dans le temps, un homme du nom de Burmistone ; c'était un des plus rares caractères que j'aie jamais rencontrés. Si j'étais sûr que ce fût la même personne, j'irais certainement. Lorsque je découvre un individu qui n'est ni un misérable ni un sot, je m'attache à lui. J'ai envie d'envoyer aux informations. Où est Lucia ?

Quelle était l'opinion de M. Binnie au sujet de Lucia ? c'était difficile à deviner. Il avait l'agréable habitude de la regarder fixement par-dessus son journal et de l'autre côté de la table par-dessus son dîner. La seule fois qu'il eût exprimé son opinion sur son compte, ce fut le jour où il l'avait vu inaugurer une robe qu'elle avait copiée sur celle d'Octavia.

— Jolie robe ! avait-il dit brusquement ; elle ne vient pas d'ici, je parie.

— C'est une vieille robe que j'ai refaite sur un nouveau modèle, répondit Lucia un peu alarmée. Je l'ai taillée moi-même.

— On ne le dirait pas, dit-il en grognant.

Lucia avait également retouché une autre robe qu'elle se réjouissait de porter à la matinée.

— Ne vous présentez pas chez ma grand'mère avant mercredi, avait-elle dit à M. Burmistone. Elle ne me laisserait peut-être pas aller chez vous. Je suis sûre qu'elle sera bien irritée.

— Et cela ne vous fait pas peur?

— Non, je n'ai aucune peur, et il en sera toujours ainsi maintenant.

Pour dire la vérité, elle avait, par sa manière d'être, prodigieusement étonné Sa Seigneurie; elle supportait ses regards les plus courroucés sans baisser les yeux et sans chercher à les éviter; elle restait parfaitement calme devant les plus cuisants reproches. Lorsque, pour la seconde fois, milady s'était mise à faire allusion à ses plans pour l'avenir, elle reçut en plein corps un véritable coup; la jeune fille s'était levée de sa chaise et l'avait regardée en face avec une expression de résolution et presque de hauteur difficile à soutenir.

— Je vous demanderai de ne plus me parler de cela, dit-elle. Je ne veux pas écouter.

Puis, se retournant, elle s'était dirigée vers la porte et avait quitté la chambre.

— Ceci, s'était dit Sa Seigneurie, lorsqu'elle avait retrouvé son sang-froid, ceci vient de miss Octavia Bassett.

Et, depuis, le sujet ne fut plus remis sur le tapis.

Personne, dans tout Slowbridge, n'était plus en disposition de s'amuser qu'Octavia Bassett elle-même. Le matin du jour où la fête devait avoir lieu, avant le déjeuner, miss Belinda avait encore été bouleversée par l'arrivée d'un nouveau télégramme qui contenait ces mots :

« Arrivé aujourd'hui par *Russia*. Serai avec vous demain après midi. Un ami, avec moi. »

« Martin Bassett. »

En lisant ce télégramme miss Belinda se laissa aller à un déluge de larmes de joie.

— Mon cher, cher Martin! disait-elle en pleurant, penser que nous allons nous retrouver! Pourquoi ne nous a-t-il pas fait savoir qu'il était en route pour venir?

Octavia s'approcha de miss Belinda, l'embrassa et quitta la chambre précipitamment. Lorsqu'elle revint, un quart d'heure après, elle avait l'air tant soit peu émue, et ses yeux humides étaient encore plus brillants qu'à l'ordinaire.

Durant la fête Octavia fut très remarquée.

— Une nouvelle robe! ma chère, dit mistress Burnham. Quelles jolies couleurs ont ses joues! Elle est habituellement plus pâle. Je pense qu'elles sont dues à la présence de lord Lansdowne.

— Tout au moins sa robe lui sied fort bien, se dit à elle-même Lydia Burnham, dont le goût n'avait pas été consulté quant à sa propre toilette.

— C'est elle qui fait valoir ses robes, dit sa sœur, et non pas ses robes qui la font valoir, quoique ses costumes aient généralement beaucoup de genre; elle est aujourd'hui encore plus jolie que de coutume et elle a l'air de bien s'amuser.

Elle s'amusait en effet. C'est ce que M. Francis Barold remarquait de loin avec une vive contrariété. Elle s'amusait tellement, qu'elle n'avait pas eu l'air de s'apercevoir que, au lieu d'aller vers elle, il l'avait évitée à dessein. Cinq ou six jeunes gens s'étaient groupés autour d'elle faisant de leur mieux pour être aimables. Elle paraissait tout à fait à la hauteur de la situation. Les jeunes gens venus de Broadoaks s'étaient, dès le début, attelés à son char.

— Pourquoi, avaient-ils dit à Barold, pourquoi ne nous aviez vous pas parlé d'elle? Vous êtes un charmant garçon, en vérité, de venir rôder ici durant deux mois, en gardant tout pour vous.

Puis était arrivé lord Lansdowne, que l'on avait vu arrêter fixement ses regards sur un certain point, dans le jardin, pendant qu'il allait serrer la main de son hôte.

— Burmistone, dit-il après les premières paroles de bienvenue, quelle est cette grande jeune fille en blanc?

Et dix minutes plus tard, lady Théobald, mistress Burnham, M. Barold et bien d'autres encore, trop nombreux pour être énumérés, remarquèrent qu'il se tenait debout aux côtés d'Octavia, avec l'intention évidente de ne la point quitter de la journée.

Peu de temps après, Francis Barold se dirigea vers miss Belinda, qui était très occupée et un peu nerveuse.

— Votre nièce s'amuse beaucoup, lui dit-il.

— Octavia est particulièrement heureuse aujourd'hui, répondit miss Belinda. Son père arrivera à Slowbridge ce soir. Elle l'attend avec une grande impatience.

— Ah!

Barold mordait sa moustache se sentant mal à l'aise. Il lui semblait que le sort le traitait fort mal, et il regrettait de n'être pas retourné directement de Broadoaks à Londres, au lieu de s'éterniser à Slowbridge. Au début, il s'était amusé; mais peu à peu, à sa grande surprise, il avait trouvé que ses plaisirs perdaient de leur piquant. Toutefois, il se rendit, en rongeant son frein, vers un certain groupe de personnes réunies sous un hêtre, et comme il s'approchait, Octavia tourna la tête et l'aperçut. Elle lui sourit tranquillement en agitant son éventail, ce qui lui rappela vivement le jour où il l'avait vue pour la première fois dans le salon de lady Théobald.

Il daigna s'acheminer vers la pelouse où elle était. Une fois là, il fit de son mieux pour se rendre parfaitement désagréable, en gardant le silence avec un air plein de hauteur. Son idée était qu'il se le devait à lui-même. Il désapprouvait complètement les façons de Lansdowne, qui ne quittait pas Octavia.

— C'est fort malappris de sa part, se disait-il mentalement; que se propose-t-il par là?

Octavia ne songeait nullement à se demander ce que se proposait lord Lansdowne. Elle préférait laisser voir qu'elle se sentait heureuse, et ne pas paraître se douter qu'il y avait là quelqu'un qui la regardait sévèrement. Pourquoi n'aurait-elle pas trouvé lord Lansdowne aimable? C'était un fort gentil jeune homme, plein de gaieté et d'esprit. Il aimait toutes les nouveautés agréables, et Octavia était pour lui une nouveauté agréable. Depuis quelque temps il méditait un voyage en Amérique, et Octavia répondait aux innombrables questions qu'il lui adressait sur son pays.

Barold s'éloigna, mécontent et triste.

— Il est grand temps que je m'en retourne à Londres, se dit-il à lui-même.

— M. Francis Barold a l'air tout morose, dit mistress Burnham à lady Théobald.

— Je ne l'ai point remarqué, répondit Sa Seigneurie.

Mais quand Barold passa près d'elle, elle lui fit un signe de tête.

— Où est Lucia? lui demanda-t-elle.

— Je viens de la voir, il y a une demi-heure avec M. Burmistone, répondit-il froidement.

Et il ajouta :

— Avez-vous quelque commission pour ma mère? Je retourne demain à Londres, et je partirai de bonne heure.

Lady Théobald devint toute pâle. C'était une chose qu'elle n'avait point prévue et qui bouleversait entièrement ses projets.

— Qu'est-il donc arrivé? demanda-t-elle avec raideur.

— Rien du tout, répliqua-t-il. Je suis seulement resté ici plus longtemps que je ne comptais.

Elle se mit à tortiller entre ses doigts un de ses bracelets.

— Vous m'obligeriez si vous vouliez bien aller chercher Lucia.

Lady Théobald n'avait pas la moindre intention de laisser déjouer ses plans. Tant d'indifférence montrée d'un côté, et de l'autre une révolte si ouverte étaient de nature à la faire s'y obstiner davantage. Ce n'était pas pour rien qu'elle avait élevé Lucia sous ses yeux. On avait bien pu, dans ces derniers temps, déranger un peu ses habiles combinaisons, mais elle ne se considérait pas comme définitivement battue. Avec l'aide de M. Dugald Binnie, elle finirait

certainement par avoir raison de Lucia, quoique M. Dugald Binnie ne lui ait pas été encore d'un bien utile secours. Elle accomplirait son devoir jusqu'au bout. Elle aimait à se persuader que, si elle pouvait inspirer à Lucia une disposition d'esprit convenable, elle n'aurait pas grand'peine à venir à bout de Francis Barold.

XXV

Barold n'avait pas mis beaucoup d'empressement à aller chercher Lucia. Il s'était arrêté pour regarder une partie de *lawn-tennis*, engagée entre Octavia et lord Lansdowne, et il avait fini par oublier complètement la commission de lady Théobald.

Octavia était restée quelque temps sans le voir. Elle était en train de jouer avec animation, et lord Lansdowne semblait enchanté d'être son partenaire.

Le mouvement du jeu l'ayant amenée près de Barold, elle s'aperçut, en se retournant, qu'il avait les yeux fixés sur elle.

— Depuis quand êtes-vous là ? lui demanda-t-elle.

— Depuis quelque temps, et je voudrais vous parler lorsque vous serez libre.

— Très bien, dit-elle, après un moment de réflexion ; le jeu va bientôt finir. J'allais faire un tour dans les serres avec lord Lansdowne, mais, je pense, qu'il peut attendre.

Elle retourna sur la pelouse et termina la partie avec le même entrain qu'auparavant. Barold se dirigea alors de son côté. Il s'était senti blessé de ce qu'elle n'avait tenu aucun compte de sa présence quand il s'était trouvé près d'elle. Il lui en voulait du plaisir qu'elle semblait prendre dans la compagnie de ceux qui l'environnaient et, lorsqu'il l'emmena avec lui en laissant lord Lansdowne évidemment contrarié, il ne put s'empêcher de remarquer avec désappointement, qu'elle n'était nullement nerveuse et ne semblait pas s'étonner de son silence.

— Qu'avez-vous donc à me dire ? demanda-t-elle. Allons nous asseoir dans un de ces bosquets.

Ils firent quelques pas en silence.

— Pourquoi ne dites-vous rien ? lui demanda-t-elle?

Il la regarda ; son visage s'était comme illuminé, ses yeux exprimaient une sorte d'excitation ; Barold n'y comprenait rien.

Ils entrèrent sous un berceau de verdure. Octavia s'y assit en appuyant ses coudes sur une petite table rustique placée devant elle. Puis relevant la tête pour regarder les vignes-vierges qui couvraient le treillage :

— Maintenant qu'est-ce que vous avez à me dire ?

Barold était pâle et cherchait évidemment à conserver son calme ordinaire.

— Je vous ai amenée ici pour vous adresser une question.

— Eh bien? j'espère qu'elle n'est pas d'une trop grande importance. Vous paraissez terriblement sérieux.

— Elle est assez importante, répondit-il d'un air ironique. Vous allez, sans doute, bientôt vous éloigner d'ici?

— Cela n'est pas précisément une question, et elle n'a pas la même importance pour vous que pour moi.

Il se tut un instant, ennuyé de la difficulté qu'il trouvait à continuer, ennuyé aussi de ce qu'elle conservait son air de parfaite tranquillité.

Mais, à la fin, prenant son parti.

— Je ne crois pas que vous vous attendiez à la question que je vais vous poser; moi-même, je ne m'attendais pas à la faire avant ce moment. Je ne comprends même pas pourquoi... je m'y prends si maladroitement et pourquoi je me sens... tellement à mon désavantage... Je vous ai amenée en cet endroit pour vous demander... si vous consentiriez à m'épouser?...

Il avait à peine dit ces mots que toutes les petites façons gaies et légères d'Octavia avaient complètement disparu. Barold en fut heureusement impressionné. Aussitôt qu'il eut cessé de parler, il rencontra son regard directement fixé sur lui. Ses yeux étaient étonnamment grands, brillants et limpides.

— Vous venez de me dire que vous ne vous attendiez pas à me demander de vous épouser, dit-elle, pourquoi cela?

Ce n'était point du tout la réponse à laquelle il s'attendait; il ne comprenait rien à cette façon d'être.

— Je... je dois avouer, répondit-il avec une certaine raideur, que j'ai d'abord senti qu'il y avait... plus d'un obstacle à ce que je le fisse.

— Quels étaient les obstacles?

Il rougit et se redressa.

— J'ai été malheureux dans ma manière de m'exprimer, et je viens de vous dire que j'avais conscience de ma maladresse.

— Oui, reprit-elle tranquillement, vous avez été malheureux dans le choix de vos expressions; c'est ce qu'on peut en dire de mieux.

Octavia baissa alors les yeux vers la table et réfléchit un instant.

— Après tout, dit-elle, j'ai la consolation de savoir que vous avez dû être très épris de moi. Si vous n'aviez pas été très épris, vous ne m'auriez jamais demandé de vous épouser et vous n'auriez tenu compte que des obstacles.

— Je suis extrêmement épris de vous, s'écria-t-il avec une sorte de véhémence, ses sentiments prenant, pour cette fois, le pas sur son

orgueil. Oui, malgré la maladresse avec laquelle je me suis exprimé, je suis extrêmement épris de vous. J'ai été très malheureux depuis quelque temps.

— Est-ce parce que vous vous sentiez obligé de me demander de vous épouser ?

Chose étrange, la légère nuance de malice qui perçait sous les paroles d'Octavia n'avait fait qu'exciter de plus en plus l'admiration de Barold. Il entrevoyait qu'il avait peut-être, pour cette union, de meilleures raisons qu'il ne l'avait soupçonné d'abord. Il se rapprocha d'elle.

— Ne soyez pas trop sévère pour moi, dit-il de la façon la plus humble, étant donné que c'était lui.

Et il avança la main comme pour prendre la sienne. Mais elle la retira avec un imperceptible sourire.

— Croyez-vous donc que je ne sache pas quels sont les obstacles ? je vais vous les dire.

— Mon affection est assez grande pour en triompher, dit-il, sans quoi je ne serais pas ici en ce moment.

Elle sourit de nouveau.

— J'en connais le détail aussi bien que vous, répondit-elle ; j'en ai ri d'abord, mais à présent il n'en est plus ainsi : *leur gravité* comme dit ma tante Belinda, me fait impression, et je pense qu'ils sont *fort graves*... à vos yeux.

— Rien ne serait plus grave à mes yeux que de les voir se mettre à la traverse de mon bonheur, répondit-il, obligé qu'il était de revenir à ce qui le concernait, et étonné de la logique des réponses d'Octavia. Oublions ces obstacles, j'étais fou de parler comme je l'ai fait. Voulez-vous répondre à ma question ?

Elle se tut un instant ; puis, à la fin ;

— Vous ne vous attendiez pas à me demander de vous épouser, et moi non plus je ne m'attendais pas...

— Mais, à présent...? dit-il en l'interrompant avec impatience.

— A présent..., je voudrais que vous ne l'eussiez pas fait.

— Vous voudriez...

— Je ne suis pas ce qu'il vous faut, reprit-elle. Il vous faut une personne plus douce..., une personne qui vous respecterait beaucoup et vous obéirait. Je ne suis pas accoutumée à obéir.

— Voulez-vous dire aussi que vous ne me respecteriez pas? demanda-t-il, non sans amertume.

— Oh! répondit-elle, m'avez-vous donc beaucoup respectée, vous-même ?

— Pardonnez-moi... commençait-il à dire de son air le plus hautain.

— Vous ne m'avez pas assez respectée pour me croire digne de

vous épouser. Je n'étais pas le genre de femme que vous auriez choisie si vous aviez été en possession de toute votre raison.

— Vous me traitez bien injustement, s'écria-t-il.

— Me mettant à votre point de vue, je pense, répondit Octavia, que vous croyez me faire beaucoup d'honneur. Mais si, par hasard, je ne suis pas exactement ce que vous désirez?... De mon côté j'ai bien aussi quelque chose à donner. Je suis assez jeune pour espérer vivre encore longtemps, et il me faudrait vivre avec vous, si je vous épousais. Il y a de quoi y réfléchir, en vérité.

Il se leva de son siège, pâle de colère et profondément blessé dans tous ses sentiments.

— Ceci veut-il dire que vous me refusez et que votre réponse est *non?*

Elle se leva aussi, ni fière ni embarrassée, ni pâle ni émue. Jamais il ne l'avait vue si jolie, si charmante, ni plus simple.

— Ma réponse aurait été *non*, même s'il n'y avait eu aucun obstacle, lui répondit-elle.

— Alors je n'ai plus rien à dire. Je vois que je me suis... humilié en vain, et je dois ajouter que c'est assez dur.

— Cela n'a pas été ma faute, dit Octavia.

Barold fit un pas en arrière, avec un geste de la main, qui lui indiquait de passer la première, ce qu'elle fit. Au moment où elle se trouvait à l'entrée du berceau, elle se retourna et resta une minute comme encadrée par les vignes-vierges en fleurs.

— Il y a aussi une autre raison pour laquelle ce doit être *non*, dit-elle; je pense qu'il est aussi bien que vous la sachiez : c'est que je suis déjà fiancée à quelqu'un...

XXVI

La première personne que Barold et Octavia aperçurent, lorsqu'ils furent arrivés sur la pelouse, était M. Dugald Binnie, qui avait daigné venir et qui était en train de causer avec M. Burmistone, Lucia et miss Belinda.

— Je vais aller les retrouver, dit Octavia; ma tante doit se demander ce que je suis devenue.

Mais avant qu'ils eussent atteint ce groupe, lord Lansdowne se présenta devant eux, et Barold eut le triste plaisir de lui céder la place. En les regardant se diriger ensemble vers les serres, il éprouva un vif sentiment d'amertume.

— Qu'est-ce que peut avoir M. Barold? s'écria miss Pilcher. Regardez-le, je vous en prie.

— Il a causé avec miss Octavia Bassett, dans un des bosquets,

dit miss Lydia Burnham; Émilie et moi nous avons passé auprès d'eux, il n'y a qu'un moment, mais ils étaient si absorbés par ce qu'ils se disaient, qu'ils ne nous ont pas aperçues. Dieu sait ce que cela voulait dire.

— Lydia! se récria mistress Burnham, fort scandalisée du ton leste de sa fille.

Mais la minute d'après, elle échangea un regard d'intelligence avec miss Pilcher.

— Le croyez-vous...? Serait-ce possible...?

— Cela m'en a vraiment tout l'air, répondit miss Pilcher, quoique cela soit difficile à admettre. Regardez comme il est pâle et comme il a l'air mécontent.

Mistress Burnham jeta un coup d'œil du côté de Barold, puis, son visage s'éclaira d'un sourire, et elle fit gaiement cette remarque:

— Comme lady Théobald sera furieuse!

Naturellement, il ne se passa pas longtemps avant que M. Barold ne fût signalé à l'attention de plusieurs autres dames. On remarqua qu'il ne prenait part à aucun des plaisirs de la fête; qu'il n'avait pas recouvré son air de calme indifférence; qu'il ne s'approcha d'Octavia Bassett qu'au moment où, tout étant fini, elle était sur le point de prendre congé. Ce qu'il lui dit alors, personne ne l'entendit.

— Je pars pour Londres demain. Adieu!

— Adieu! répondit Octavia en lui tendant la main, et elle ajouta très vite et très bas : Vous auriez tort de m'en vouloir. Dans quelque temps, vous verrez que j'avais raison.

Pendant le trajet qui les ramenait chez elles, miss Belinda s'aperçut que sa nièce était devenue bien silencieuse.

— Je crains que vous ne soyez fatiguée, Octavia, dit-elle; ce serait dommage que Martin en arrivant ne vous trouvât pas bien.

— Oh! je ne suis pas fatiguée. Je... je réfléchissais seulement.

La tante et la nièce devinrent un peu agitées à mesure qu'elles approchaient de la maison.

— Penser que je vais revoir mon pauvre Martin! dit miss Belinda.

— S'*ils* étaient déjà là! dit Octavia avec agitation au moment où elles arrivaient.

— Ils! s'écria miss Belinda, qui, ils?

Elle ne put en dire davantage, Octavia poussa un cri, un petit cri très doux.

— Ils sont ici! Ils sont ici! Jack... Jack!

Elle sauta hors de la voiture; miss Belinda qui la suivait de près fut très scandalisée en voyant un grand jeune homme, au teint bronzé, la saisir dans ses bras et la minute d'après l'entraîner dans le petit salon.

M. Martin Bassett, qui était aussi très grand avec une figure toute

brunie par le soleil, avait, dans toute sa personne, une apparence de prospérité. Il se mit à sourire d'un air de triomphe.

— Martin... Martin! s'écria miss Belinda d'une voix entrecoupée, qu'est-ce que... oh! qu'est-ce que cela veut dire?

Martin la conduisit vers un siège et sourit d'un air plus satisfait encore.

— N'y faites pas attention, Belinda, n'ayez pas peur. C'est Jack Belasys. C'est le plus brave garçon de tout l'Ouest, et il y a deux ans qu'elle ne l'a vu.

— Martin, ce n'est pas convenable... réellement pas.

— Si, parfaitement, répondit M. Bassett, puisqu'ils vont se marier avant que nous ne partions pour le continent.

Ce jour fut mémorable pour toutes les personnes comprises dans ce récit. Avant qu'il ne prît fin, lady Théobald se trouva dans un état d'ahurissement indescriptible. M. Dugald Binnie en était cause plus qu'aucun autre. Il était monté dans la voiture de meilleure humeur qu'à son ordinaire.

— C'est bien l'homme que j'ai déjà rencontré, dit-il; je suis content de l'avoir revu. Je l'ai reconnu au premier coup d'œil.

— Faites-vous allusion à M. Burmistone?

— Oui, j'ai causé longtemps avec lui. Il doit venir vous voir demain. Il paraît qu'il a du goût pour Lucia. Il désire en parler avec vous. Il est tout à fait ce que je souhaite, et je crois que c'est aussi l'avis de Lucia, toutes les apparences y sont du moins. Heureusement qu'elle ne s'est pas montée la tête pour quelque personnage, comme cet imbécile de Barold; c'est pourtant l'habitude des jeunes filles. Burmistone en vaut dix comme lui.

Lucia, qui, pendant ce temps-là, avait regardé obstinément par la portière, se retourna d'un air étonné. Lady Théobald avait reçu un coup qui faisait trembler toutes ses chaînes de jais. Elle était à peine en état de le supporter.

— Dois-je... comprendre que M. Francis Barold ne rencontre pas votre approbation?

M. Binnie frappa avec sa canne le fond de la voiture.

— Par Saint-Georges! dit-il, je ne veux rien avoir à faire avec des individus comme celui-là. Si Lucia s'était arrangée avec lui, elle n'aurait plus jamais entendu parler de moi!

Lorsqu'ils furent arrivés à Oldclough, lady Théobald suivit Lucia jusqu'à sa chambre; elle se tint debout devant elle.

— Je commence à comprendre, dit-elle; je vois que je m'étais trompée sur les idées de M. Dugald Binnie, et sur *les vôtres*. Vous allez donc épouser M. Burmistone. Mon autorité cesse dès à présent; permettez-moi de vous féliciter.

Les larmes montèrent aux yeux de Lucia.

— Grand'maman, dit-elle d'une voix douce et voilée, je crois que j'aurais été plus franche avec vous si vous aviez été plus affectueuse avec moi.

— J'ai fait mon devoir à votre égard, répondit milady.

Lucia la regarda d'un air ému.

— J'étais honteuse parfois de vous dissimuler certaines choses, dit-elle en hésitant, et je me suis souvent répété que c'était... de la fausseté, mais je ne pouvais m'en empêcher.

— J'espère, dit Sa Seigneurie, que vous serez plus franche avec M. Burmistone.

Lucia rougit.

— Je le crois..., grand'maman.

Ce fut le révérend Poppleton qui assista le recteur de Saint-James lorsqu'il célébra le mariage d'Octavia Bassett avec Jack Belasys, et l'on remarqua, pendant la cérémonie, qu'il était aussi blanc que son surplis.

La société de Slowbridge n'avait jamais vu un mariage si somptueux, ni une mariée aussi élégante qu'Octavia. On trouva que Jack Belasys était un garçon remarquablement beau; qu'il avait un air entreprenant bien fait pour tout conquérir. On ajoutait qu'il possédait des mines d'argent; on parlait même de mines de diamants exploitées au Brésil où il venait de passer ces deux dernières années. On en conclut qu'Octavia, maintenant qu'elle était mariée, avait droit à étaler toutes sortes de splendeurs et qu'elles ne lui feraient pas défaut. Le cadeau qu'elle offrit à Lucia, l'une de ses demoiselles d'honneur, éblouit tous ceux qui le virent.

Lorsque le train emmena Octavia avec son père, son mari et miss Belinda qui inondait de ses larmes les brides de son chapeau, le révérend Alfred Poppleton fut le dernier à serrer la main d'Octavia. Il était quelque peu embarrassé d'un gros bouquet qu'elle avait choisi pour lui parmi les siens.

— Vous manquerez à Slowbridge, miss... mistress Belasys, dit-il avec une vive émotion; je... je sentirai profondément le vide... Mais il se peut que... que nous nous retrouvions un jour. J'ai pensé que, peut-être, j'aimerais à aller en Amérique.

Pendant que le train s'éloignait avec son coup de sifflet et disparaissait rapidement dans le lointain, il demeura quelques secondes immobile, puis, une larme tomba de ses yeux sur un lis blanc qui était au centre du bouquet.

FRANCES BURNETT.

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

EN ANGLETERRE

D'APRÈS LES DERNIERS DOCUMENTS[1]

A la suite de son rapide développement industriel, l'Angleterre a vu croître chez elle, plus que partout ailleurs, le fléau du paupérisme; mais, plus qu'aucun autre pays, elle a fait des efforts énergiques, des sacrifices énormes pour améliorer la condition de sa nombreuse population ouvrière. Les classes dirigeantes, les premières, se sont montrées soucieuses du sort de l'ouvrier et de sa famille; elles se sont empressées d'encourager, par leurs conseils comme par leurs souscriptions, la fondation des sociétés qui pouvaient développer le goût de l'épargne dans les classes laborieuses, ou assurer, après la mort du chef de famille, le sort de sa veuve et de ses enfants. Aujourd'hui encore, il est difficile de parcourir une collection de journaux anglais sans y voir que, dans telle ou telle ville, une réunion, destinée à arrêter les bases d'une nouvelle institution de prévoyance, a été tenue sous la présidence d'un homme d'État anglais, d'un membre de la noblesse ou de la haute industrie. Puis, si nous voulons suivre l'histoire de cette société de prévoyance, nous apprendrons que le même personnage a tenu à figurer en tête de la liste de souscriptions, a provoqué les libéralités de ses amis, et se montre, en toutes circonstances, le protecteur zélé de la nouvelle institution. On ne saurait trop louer cette conduite des classes dirigeantes anglaises; elles en sont récompensées d'ailleurs par le maintien d'une influence politique et sociale que perdent de plus en plus les aristocraties du continent. A côté de ces sociétés de prévoyance, fondées sous

[1] Reports of the Chief-Registrar of Friendly Societies for the year 1879. Life-assurance Companies. Statements and abstracts of Reports for 1880. (Parliamentary Papers of 1881.)

de hauts patronages, existent d'autres sociétés, créées et entretenues par les ouvriers eux-mêmes : on verra plus loin quels sont leur nombre et leur importance.

Mais le succès a-t-il souvent couronné ces louables et généreux efforts? En d'autres termes, les institutions de prévoyance qui pullulent dans le Royaume-Uni sont-elles généralement prospères? Beaucoup de personnes le croient et le répètent. N'entend-on pas tous les jours des publicistes superficiels célébrer la richesse des sociétés de prévoyance anglaises, sans ajouter un seul chiffre à l'appui? D'autres, après avoir lu le compte rendu satisfaisant d'une société bien administrée, en tireront trop vite la conclusion que toutes les autres sociétés lui ressemblent. Qu'on fasse une enquête un peu plus approfondie sur la situation financière des sociétés de prévoyance anglaises, et on ne tardera pas à voir combien le tableau réel diffère de celui qui nous a été maintes fois présenté.

Une occasion favorable s'offre à nous pour faire cette enquête. Les doutes sérieux qui, pendant plusieurs années, s'étaient élevés sur la solvabilité de certaines sociétés, notamment de plusieurs sociétés de secours mutuels, finirent par appeler l'attention du Parlement anglais. Il décida, en 1875, qu'une estimation du passif et de l'actif de toutes les sociétés de secours mutuels serait faite par un expert compétent, une fois au moins tous les cinq ans; le premier relevé devait être achevé à la date du 31 décembre 1880. Le *Chief-Registrar* chargé de recueillir tous les rapports n'en obtint que 18 en 1877, 40 en 1878, bien qu'il les réclamât avec une insistance croissante. A la fin de 1879, il en avait reçu 948 qu'il envoya au Parlement, en les accompagnant d'un rapport général et d'un appendice, où il résume les nombreuses pièces passées sous ses yeux et en fait ressortir les traits saillants. C'est à l'aide de ce remarquable document et aussi des comptes rendus annuels publiés par les sociétés d'assurance ouvrières que nous pourrons étudier avec quelque précision la situation financière des institutions de prévoyance anglaises. Loin de nous la pensée, en révélant la condition fâcheuse de beaucoup de ces sociétés, de conclure que leur succès est impossible, et de décourager les généreuses tentatives qui sont faites chez nous, pour acclimater ou développer des sociétés du même genre. Qui ne voit, au contraire, que le meilleur moyen de travailler au succès des associations de prévoyance françaises, c'est de leur signaler, afin qu'elles les évitent, les fautes commises par les sociétés d'outre-Manche?

I

Occupons-nous d'abord des sociétés de secours mutuels, les plus anciennes et les plus nombreuses parmi les sociétés de prévoyance.

Malgré sa tendance fort louable à s'abstenir de toute immixtion dans le domaine des intérêts privés, l'État, en Angleterre, exerce, depuis plus de quatre-vingts ans, un certain contrôle sur les sociétés de secours mutuels. Témoin des fraudes ou actes d'escroquerie à l'aide desquels les caissiers ou directeurs de sociétés mutuelles avaient volé les épargnes de familles ouvrières, le gouvernement anglais décidait, dès 1793, que les sociétés mutuelles pourraient être *enregistrées*, et que les statuts de celles qui rempliraient cette formalité seraient soumis au contrôle des autorités locales. L'enregistrement, comme on le voit, n'était que *facultatif;* et un nombre assez restreint de sociétés s'y soumirent, malgré le surcroît de garanties qu'elles eussent offert, par là, à leurs membres. Maintes fois, en voyant la persistance de certains abus, on demanda que l'enregistrement fût obligatoire pour toutes les sociétés. Le Parlement s'y refusa toujours par respect pour les droits privés; il fit toutefois quelques modifications à l'*act* de 1793. En 1829, le contrôle des sociétés fut enlevé aux autorités locales et transmis au *Barrister;* en 1846, on créa le poste de *Chief-Registrar*, sorte de greffier des sociétés de secours mutuels, chargé de centraliser la surveillance. Enfin, un dernier *act*, de 1875, remania certains points, reconnus défectueux, de la législation; mais depuis comme avant cet *act*, et malgré les réclamations persistantes de nombreux publicistes ou membres du Parlement, l'enregistrement des sociétés resta facultatif.

D'après les statistiques les plus dignes de foi, il existerait actuellement en Angleterre près de 30 000 sociétés ou branches de sociétés de secours mutuels, comprenant environ sept millions de membres, et possédant, en fonds accumulés, une somme de 15 millions sterling (375 millions de francs). Sur ces 30 000 sociétés, près de 11 000 ne sont pas enregistrées. Le nombre de celles qui, en 1880, avaient fait leur relevé annuel était de 12 300. Il est naturellement impossible de parler de la situation financière des sociétés qui n'ont pas présenté leurs comptes; tout porte à croire que cette situation, en général, est loin d'être brillante, et prête beaucoup plus encore que celle des autres sociétés le flanc à la critique.

Ne nous occupons donc que des 12 300 sociétés qui ont dressé et fait connaître leurs comptes; ce sont du reste les plus importantes, puisqu'à la fin de 1880, elles comptaient 4 672 175 membres, la sixième partie environ de la population de l'Angleterre et de l'Ecosse, et ne possédaient pas moins de 303 715 225 francs en fonds accumulés.

Quelle est la situation de ces sociétés? Pendant trop longtemps le public n'avait fait attention qu'aux sommes considérables possédées ou placées par les sociétés, et en avait conclu que leur situation était au-dessus de tout embarras. Mais le *Chief-Registrar*, dans son rapport, fait observer très justement que ce n'est pas ainsi qu'on peut juger de la solvabilité d'une société. « Il faut, dit-il, qu'une société dresse, d'une part, le tableau de ses engagements et, d'autre part, le tableau des ressources qu'elle possède pour y faire face. Sans cela, comment saura-t-elle si elle a le moyen de continuer à payer régulièrement tous les avantages promis aux soucripteurs, ou si elle est sur la pente de la faillite? » En d'autres termes, la solvabilité d'une société de secours mutuels dépend, non de l'argent qu'elle a en caisse, mais de ce fait que ses fonds existants, joints aux primes et souscriptions à recevoir, suffisent pour balancer les profits qui peuvent être dus aux membres, d'après les statuts, ainsi que les autres dépenses et engagements. Voici d'ailleurs, d'après le *Chief-Registrar*, la forme à prendre pour établir la situation d'une société.

PASSIF		ACTIF	
Evaluation des sommes qu'il peut y avoir à payer aux membres existants. . . .	.....	Evaluation des contributions à recevoir des membres existants.	......
Autres engagements. . . .	......	Fonds placés ou en caisse. .	......
Balance (excédant d'actif). .	......	Balance (Déficit).	......

Eh bien, en appliquant ce mode d'évaluation aux sociétés mutuelles anglaises, on arrive à ce résultat peu rassurant que, sur 948 bilans de sociétés, il en est 560, *plus de la moitié*, qui accusent un déficit! Ces sociétés en déficit comprennent 242 000 membres, et le total de leur déficit n'est pas inférieur à 420 000 livres sterling, soit 10 500 000 francs. Il n'existe en Angleterre que quatre comtés dont toutes les sociétés mutuelles, sans exception, présentent une situation satisfaisante; ce sont le Buckinghamshire, l'Essex, le Hampshire, et le Somersetshire. — Or, comme on l'a déjà dit, si telle est la situation des sociétés qui ont dressé et fait connaître leurs comptes, combien pire doit être celle des sociétés qui échappent à tout contrôle!

D'où viennent ces déficits considérables? Rien ne permet de supposer qu'ils soient dus, pour une part importante, à des malversations ou à de mauvais placements. Ils proviennent de plusieurs autres causes parfaitement mises en lumière dans le rapport du *Chief-Registrar*. — Dans quelques sociétés, la proportion des maladies et de la mortalité, parmi les membres, a été extraordinairement forte; mais ce cas est trop exceptionnel pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter. Une autre cause, qu'on rencontre beaucoup plus fréquemment, est l'habitude prise, par certaines sociétés, de prélever les dépenses d'administration sur les cotisations des membres. Ce prélèvement pour des dépenses parfois assez fortes réduit à une somme tout à fait insuffisante les fonds servant à garantir les engagements de la société. La plupart des sociétés qui commettent cette faute ont reconnu les graves inconvénients d'un semblable procédé, et elles exigent aujourd'hui, pour couvrir leurs frais d'administration, une contribution spéciale payée en même temps que la prime; toutefois les conséquences du passé pèsent encore sur plusieurs d'entre elles.

Mais la plus fréquente et la principale cause des déficits, dans le budget des sociétés mutuelles, c'est le manque de proportion entre les primes perçues et les avantages promis aux membres. Si nous parcourons les statuts de ces sociétés, que voyons-nous? A côté de celles qui promettent des indemnités aux malades, des sommes plus ou moins fortes au décès du chef de famille ou de sa veuve, d'autres garantissent, en sus des avantages précités, des annuités après soixante-cinq ans, même après soixante ans; il en est qui ne craignent pas de promettre une dot aux enfants! Une société de Liverpool, la *United assurance Society*, qui comprend 163 355 membres, et dont les comptes accusent un déficit de 1 380 000 francs, a la prétention, non seulement de payer une certaine somme à la mort des membres, et de doter les enfants, mais de subvenir aux dépenses des femmes en couches! En un mot, au lieu de calculer rigoureusement, d'après les données de la statistique et les tables de mortalité, les avantages qu'ils pouvaient promettre, en regard des primes perçues, les fondateurs de ces sociétés paraissent s'être demandé simplement quels pouvaient être les besoins, les vœux de leurs membres, et avoir rédigé leurs statuts avec la seule préoccupation de les satisfaire.

En Angleterre, dès qu'un mal est signalé, les remèdes ne se font pas attendre. A peine l'enquête avait-elle dévoilé la condition critique de nombreuses sociétés, que les directeurs ou administrateurs de ces dernières se mettaient courageusement à l'œuvre, afin d'arrêter les progrès du mal. On comprend sans peine ce qu'il leur

faut de patience et d'énergie pour faire adopter par leurs souscripteurs des réformes sérieuses, pour faire élever le taux des primes ou réduire les avantages promis, et pour affecter des primes spéciales au payement des frais d'administration. Malgré les difficultés de cette tâche, on peut espérer qu'ils la mèneront à bonne fin et amélioreront ainsi peu à peu la situation de leurs sociétés.

Mais ce qui est malheureusement sans remèdes, c'est la situation de ceux qui, après avoir versé, pendant un temps souvent fort long, leurs économies dans la caisse d'une société mutuelle, ont vu cette société, devenue insolvable, se dissoudre dans des conditions désastreuses et ont dû aller au *Workhouse* chercher un abri pour leur vieillesse. Le nombre de ces infortunés est plus grand qu'on ne serait tenté de le croire. Il y a peu de temps, le Parlement, sur la motion du vicomte Lymington, a fait demander, dans toutes les unions de paroisses, quels étaient, parmi les habitants actuels des Workhouses, ceux qui avaient appartenu à des sociétés de prévoyance. Il s'est trouvé que le nombre de ces anciens membres de sociétés mutuelles ou autres n'était pas inférieur à 11 304 ; il est vrai que près des deux tiers d'entre eux, soit 7391, étaient sortis de leur société pour non-payement des primes et ne pouvaient dès lors la rendre responsable de leur ruine. Mais il reste 3913 membres qui ont été reduits à la misère par la dissolution de sociétés mal administrées! Ajoutons que, sur ces 3913 personnes, 1026 avaient versé des cotisations pendant une durée de dix à vingt ans, 612, pendant vingt à trente ans, et 555, *pendant plus de trente ans!* Quoi de plus triste que le sort de ces honnêtes et courageux ouvriers pour lesquels une longue vie de travail, de privations et d'économies est récompensée par la ruine et la mort dans un Workhouse?

II

A côté des sociétés mutuelles, il en existe d'autres appelées *Collecting Societies;* à la différence des premières, elles font toucher à domicile les primes de leurs membres par l'entremise d'agents salariés. Trente et une de ces sociétés sont enregistrées; vingt-huit d'entre elles ont fait connaître leur situation financière au *Chief-Registrar*. Il en est plusieurs qui ont une grande importance, comme nombre de membres et comme encaisse. Ainsi la *Royal liver friendly Society* de Liverpool comptait, en 1879, 802 528 membres et avait un capital de près de 15 millions de francs. Une autre société de Liverpool, la *Victoria legal friendly Society*, comptait, à la même date, 430 690 membres et possédait environ

5 400 000 francs. Quatre autres sociétés comprenaient plus de cent mille membres, sans avoir proportionnellement la richesse des deux premières.

Comment sont employées les recettes de ces sociétés? D'après la rapport auquel nous empruntons tous ces détails, 27 *Collecting Societies* avaient reçu, en 1877, 15 502 275 francs; elles avaient payé à leurs membres 7 092 350 francs et dépensé en frais d'administration 6 138 475 francs.

Ces chiffres provoquent des observations sur lesquelles il y aura lieu d'insister plus longuement, à propos des sociétés d'assurances ouvrières. Les frais d'administration s'élèvent à un chiffre énorme et dépassent, dans plusieurs sociétés, les sommes payées aux membres. Ainsi, la *Liverpool Victoria legal* a dépassé 1 200 000 fr. en frais d'administration, et 1 020 000 francs en avantages accordés à ses membres. La *Royal London Society* a dépensé, du premier chef, 540 000 francs, et du second, 395 francs seulement.

Comment ces sociétés vivent-elles, malgré des dépenses aussi considérables? Le rapport du *Chief-Registrar* nous répond : elles ne subsistent que grâce au nombre des membres qui les quittent, en abandonnant les primes payées par eux. On serait tenté de croire que c'est là un cas tout exceptionnel; au contraire, la proportion des membres « disparus » est vraiment surprenante. Dans les vingt-sept *Collecting Societies* dont il a été parlé, 308 052 membres se sont fait inscrire, en 1877; 34 219 sont morts, et 182 011 ont disparu des registres des sociétés. Le nombre de ces disparitions est pour la société *the Integrity* (de Londres) de 28,6 pour 100; pour la *United assurance*, de 22,1 pour 100; pour la *Liverpool united legal* de 18,6 pour 100, etc., etc., etc.

D'où vient qu'une telle quantité de membres quittent ces sociétés, perdant ainsi toutes les primes qu'ils ont payées, peut-être pendant un grand nombre d'années? Une première cause en est dans la négligence des ouvriers; mais la cause principale tient à ce que les agents chargés du recouvrement des primes reçoivent une commission beaucoup plus forte sur les primes des nouveaux membres que sur celles des anciens; leur intérêt les presse ainsi à chercher sans cesse de nouveaux clients et à laisser de côté ceux qui font déjà partie de la société.

III

Nous avons hâte d'arriver aux sociétés d'assurances qui s'occupent spécialement des petites assurances, de l'assurance ouvrière. En Angleterre, on le sait, les assurances, notamment les assurances

sur la vie ont pris, dans les classes aisées de la société, un développement exceptionnel. Les efforts faits, soit par les sociétés privées, soit par le gouvernement pour populariser l'assurance et la faire apprécier des classes ouvrières, ont été cités maintes fois et proposés à l'imitation des nations voisines ; il importe donc de savoir exactement quel a été le résultat de ces efforts.

Les compagnies d'assurance ouvrières sont tenues, d'après un *act* de 1870, applicable d'ailleurs à toutes les sociétés d'assurance, de fournir certaines justifications au *Board of Trade;* mais elles ne sont pas obligées de faire estimer annuellement leur actif et leur passif par un expert public, ni d'envoyer leurs comptes au *Chief-Registrar*. C'est d'après le compte rendu annuel de leurs opérations qu'il est possible de les juger. A part cette différence, elles conduisent leurs affaires à peu près comme les sociétés de secours mutuels ou les *Collecting Societies;* chaque semaine ou chaque quinzaine, elles font percevoir les primes par un grand nombre d'agents, auxquels elles donnent de fortes commissions, surtout pour les nouvelles affaires.

Plusieurs de ces compagnies d'assurance ouvrière ont une grande importance; mais l'une d'elles fait, à elle seule, cinq ou six fois plus d'affaires que toutes les autres compagnies réunies. Cette société, nommée la *Prudential*, jouit d'une grande célébrité, non seulement en Angleterre, mais sur le continent. Bien qu'elle doive appeler spécialement notre attention dans le cours de ce travail, nous ne négligerons pas ses concurrentes plus modestes.

On peut se faire une idée du développement qu'a pris, en Angleterre, la petite assurance, en consultant le chiffre des primes perçues, en 1880, par les huit principales compagnies qui s'en occupent.

La Prudential a reçu, à ce titre.	35 178 575	»
La Refuge Friendley Society.	2 130 700	»
La Pearl Life assurance Company.	1 961 600	»
La British Workman assurance Company. . .	1 231 075	»
La United Kingdom assurance Corporation. . .	630 400	»
La London and Manchester industrial assurance Company.	458 375	»
La National Weekly Life assurance Company. .	199 250	»
L'Industrial assurance Company of Great Britain.	40 900	»
Soit pour les huit compagnies un total de	41 830 875	»

Le total des recettes de ces huit compagnies d'assurance dépasse de plus du double le revenu de toutes les *Collecting Societies* enregistrées; à elle seule, la *Prudential* a deux fois autant de

clients que les vingt-huit *Collecting Societies* dont il a été parlé plus haut. On peut dire qu'il n'y a pas moins de 4 à 5 millions de personnes qui vont porter leurs primes aux diverses compagnies d'assurances industrielles ; ces compagnies sont donc les grandes rivales non seulement des *Collecting Societies*, mais de toutes les sociétés de secours mutuels.

Quelle était, à la fin de l'année 1880, la situation financière de ces diverses compagnies? Si, au montant des primes encaissées par elles, nous ajoutons les capitaux et valeurs qu'elles possèdent, ainsi que le revenu de ces valeurs, nous arrivons à un chiffre de :

	54 926 150	fr.	pour la Prudential.
	3 068 825	»	pour la Refuge Friendly Society.
	2 524 750	»	pour la Pearl Life assurance Company.
	1 651 175	»	pour la British Workman assurance Company.
	997 275	»	pour la United Kingdom assurance Company.
	667 075	»	pour la London and Manchester industrial assurance Company.
	238 475	»	pour la national Weekly Life assurance Company.
	69 300	fr.	pour l'Industrial assurance Company.
Soit	64 143 025	»	pour les huit compagnies.

Passons au budget des dépenses de ces compagnies, pendant la même année 1880. Ici, comme pour les *Collecting Societies*, on est frappé tout d'abord du chiffre énorme des frais d'administration et des commissions payées aux agents. Ainsi, la *Prudential* a dépensé en frais d'administration 5 506 350 francs, en commissions aux agents 11 536 825 francs, en tout 17 043 175 francs, tandis que les sommes qu'elle a payées aux assurés ne dépassent pas 12 763 475 francs. Même observation pour le *Refuge friendly Society*, qui dépense en commissions et frais d'administration une somme totale de 1 060 925 francs, contre 996 900 francs payés aux assurés; pour la *United Kingdom assurance*, qui paye, comme commissions et frais d'administration, 332 200 francs contre 275 750 francs remis aux assurés ; et pour la *National Weekly life assurance Compagny*, qui dépense 96 000 francs en frais d'administration et seulement 94 075 francs en payements faits aux assurés. Pour certaines compagnies, les frais d'administration à eux seuls, et sans y comprendre les commissions aux agents, égalent ou dépassent les sommes payées aux assurés. Pour la *Pearl Life assurance Compagny*, les frais d'administration sont de 658 100 fr.; et la somme payée aux assurés, de 666 775 francs, c'est-à-dire à peine supérieure de quelques milliers de francs. *L'Industrial assurance Company*, qui n'a, il est vrai, qu'une courte existence, fait mieux

encore : contre 12 150 francs qu'elle paye à ses assurés, elle dépense en frais d'administration 16 275 francs et en commission aux agents 10 225 francs. En somme, en étudiant le budget des dépenses des huit compagnies précitées, on trouve que leurs dépenses d'administration et les commissions payées aux agents se sont élevées en totalité à 20 616 075 francs, tandis que les sommes payées aux assurés n'ont été que de 15 385 825 francs, soit 5 230 250 francs de moins.

Ces chiffres ont soulevé, dans la presse anglaise, de violentes critiques contre les sociétés qui se chargent de l'assurance ouvrière. On n'est pas allé jusqu'à les accuser de malhonnêteté dans leur gestion; leurs comptes semblaient réguliers et loyalement établis; mais on leur a durement reproché leur incapacité : « On dirait, en vérité, s'écrie ironiquement la *Revue de Westminster*[1], que les compagnies se proposent d'atteindre le maximum de dépenses et de procurer le minimum d'avantages aux assurés. » « Il est probable, ajoute plus loin le même recueil, que l'ouvrier anglais, mieux éclairé, se lassera de payer pour son assurance des sommes dont la plus grosse partie est immédiatement absorbée par les frais d'administration et les commissions aux agents? »

Il est surprenant qu'avec des frais d'administration aussi considérables, les compagnies d'assurances ouvrières, en Angleterre, arrivent non seulement à se soutenir, mais à distribuer parfois des dividendes, assez faibles, il est vrai, à leurs actionnaires. La source de leurs bénéfices paraît être la même que celle qui a été signalée plus haut pour les sociétés de secours mutuels; un nombre considérable d'assurés cessent de payer leur prime annuelle, et sont rayés des registres de la compagnie, après avoir perdu le bénéfice des primes déjà payées.

Rappelons ici qu'à l'imitation des sociétés de secours mutuels, certaines compagnies donnent à leurs agents une commission plus forte sur les primes des nouveaux associés que sur les autres, ce qui rend les agents plus intéressés à recruter de nouveaux adhérents qu'à conserver les anciens. De là, bien entendu, un autre sujet de critiques, non moins vives que les premières, contre les compagnies d'assurances qui chercheraient « à perdre leurs anciens assurés, afin de profiter de leurs primes payées, tout en se débarrassant des charges à venir ».

Ces critiques sont-elles fondées? Nous n'hésitons pas à dire qu'elles sont, pour le moins, fort exagérées. Les frais d'administration et de commission aux agents ne peuvent manquer d'être

[1] N° du 15 janvier 1882, p. 94-95.

fort élevés, infiniment plus élevés, en proportion, sur les petites assurances que sur les grosses. Un client riche, adressé par un agent à une compagnie, vient payer une première prime de 2500 francs, par exemple, pour assurer à un des siens un capital de 80 000 ou 100 000 francs, après sa mort. Lorsqu'elle aura payé la commission, même très forte, de l'agent, la visite du médecin à l'assuré, et acquitté les autres frais, la compagnie conservera encore un bénéfice qui s'accroîtra par le versement des primes ultérieures. Au contraire, un ouvrier ou un petit employé se présente au bureau de la compagnie et demande à assurer, après sa mort, à ses enfants, une somme de 200 à 300 francs. S'il est jeune, il aura à payer, selon les cas, 7 ou 8 francs par an. Il acquitte sa première prime. La compagnie qui vient de recevoir 8 francs, par exemple, devra remettre 5 francs au moins au médecin qui aura examiné l'assuré, peut-être 3 ou 4 francs à l'agent qui aura procuré ce nouveau client, et elle supportera encore diverses autres dépenses moins importantes. En un mot, elle aura une perte sèche d'un ou plusieurs francs, la première année. Sur les primes des années suivantes, il y aura encore une commission, plus faible, il est vrai, à payer à l'agent; il faudra peut-être, soit une visite de cet agent, soit une ou plusieurs lettres pour rappeler à l'assuré oublieux le payement de sa prime. Plusieurs années s'écouleront forcément avant que la compagnie puisse être dédommagée de toutes ses dépenses; parfois, elle ne le sera jamais. Ainsi s'expliquent tout naturellement, dans le budget des compagnies d'assurances ouvrières, les grosses sommes consacrées aux frais d'administration et aux commissions des agents. « Si les grandes compagnies françaises d'assurance se chargeaient des assurances ouvrières, nous disait récemment un des hommes les plus compétents en cette matière, elles ne dépenseraient pas moins que la *Prudential* et autres compagnies similaires. C'est le principal motif pour lequel elles ont toujours refusé ce genre d'affaires. » On prétend que les compagnies d'assurances ouvrières pourraient réduire leurs dépenses, supprimer, par exemple, les intermédiaires coûteux; si elles prenaient cette mesure, elles cesseraient aussitôt d'avoir de nouveaux clients; l'exemple de l'État le prouve bien. L'État n'a pas recours aux agents salariés pour attirer à lui de nouveaux assurés; or on verra plus loin combien est faible sa clientèle, comparée à celle de la *Prudential* et des autres compagnies.

Mais, dit-on, les compagnies sont fort coupables, quand elles laissent leurs assurés perdre le bénéfice des premières primes, faute du payement des primes ultérieures. Ici encore, il convient de n'être pas trop sévère à l'égard des compagnies. Peut-on les

blâmer, si elles ne font pas chaque année, pour recouvrer la modeste prime d'un assuré négligent, des dépenses égales ou supérieures au montant de cette prime même? Ajoutons que le petit assuré est souvent bien plus difficile à atteindre que l'assuré important. Le rentier, riche ou aisé, a un domicile fixe où il est connu, où une compagnie peut lui écrire pour réclamer la prime; d'ailleurs, il a en général des habitudes régulières et payera exactement la compagnie. Au contraire, le petit assuré, l'ouvrier surtout, fort négligent de sa nature, change fréquemment de domicile, même de ville, sans laisser derrière lui l'indication de sa nouvelle résidence. Où lui écrire, comment l'atteindre, s'il suspend le payement de ses primes?

IV

Ce qui vient d'être dit explique suffisamment la répugnance de la plupart des compagnies à se charger des petites assurances : les grandes compagnies d'assurances anglaises, comme celles de France, sont unanimes sur ce point : les plus accommodantes parmi elles n'acceptent pas d'assurances dont la prime soit inférieure à 25 francs (ce qui correspond, en général, à un capital de 800 à 1200 francs après la mort).

En 1864, M. Gladstone, membre d'un ministère whig dont il est aujourd'hui le chef, entreprit de donner un plus grand développement aux assurances ouvrières, et ouvrit une enquête sur ce sujet. Il s'adressa d'abord aux principales des 300 compagnies d'assurances qui existaient en Angleterre, afin de savoir à quelles conditions elles se chargeraient des petites assurances; on leur offrait notamment d'assurer tous les facteurs de l'administration des postes. Aucune d'elles ne voulut y consentir. « Cette opération, dirent-elles, ne nous donnerait aucun profit, attendu qu'il faut autant et souvent plus de papiers, d'écritures, de temps et de soins pour les petites assurances que pour les grosses. » L'enquête constata en même temps que parmi les compagnies qui faisaient de mauvaises affaires se trouvaient surtout celles qui envoyaient de tous côtés leurs agents dans les campagnes et affichaient leurs contrats sur tous les murs pour attirer les petits capitaux.

En voyant les grandes compagnies d'assurances si difficilement accessibles au peuple, M. Gladstone demeura convaincu que l'État seul pouvait faire descendre l'assurance dans les classes inférieures. Quoique cette intervention de l'État fût aussi contraire à ses propres tendances qu'aux habitudes anglaises, l'illustre homme politique ne craignit pas d'entrer dans l'étude pratique des combi-

naisons d'assurances sur la vie, de faire une campagne en règle, dans la presse et à la tribune, de prononcer trois ou quatre grands discours au Parlement, pour aboutir à la loi de 1864, qui fait l'État anglais assureur dans tous les bureaux de poste, jusqu'à concurrence de 2500 francs [1].

Au premier moment, cette loi souleva bien des critiques. « Elle augmente d'une façon abusive, disait-on, les attributions de l'État; il n'appartient pas à l'administration de faire concurrence aux compagnies d'assurance. » A cette objection, M. Gladstone répondait : « L'assurance sur la vie n'est point un contrat entre particuliers; il faut que l'assuré trouve quelqu'un qui ne meure pas pour lui confier le soin de pourvoir après sa mort. Cet être immortel, ce devraient être les compagnies d'assurances; mais la plus grande partie des compagnies qui acceptent les petites assurances succombent tôt ou tard, et les compagnies qui ont la vie puissante ne veulent pas s'en charger. Les sociétés mutuelles, de leur côté, ne savent pas établir l'assurance sur la vie pour de petites sommes. N'est-on pas, dès lors, dans un des cas indiqués par la théorie, où l'État fait bien d'intervenir, afin de provoquer chez les particuliers, en acceptant les petites assurances, l'esprit de prévoyance et d'épargne? » Ce raisonnement fut compris par l'opinion publique anglaise, et après un moment d'émotion ou d'inquiétude, la nouvelle loi finit par être accueillie avec faveur.

Voici quelles en sont les principales dispositions :

1° La loi de 1864 permet d'assurer une somme plus petite et par de plus petits dépôts que ne le permettent les compagnies ordinaires.

2° Elle ne déclare pas le contrat rompu, faute du payement d'une prime.

3° Elle permet d'assurer une somme ou une rente, soit par des dépôts annuels, semestriels ou trimestriels, soit par un simple dépôt une fois fait [2].

4° Elle autorise le service des postes à recevoir l'argent destiné aux assurances, comme il recevait déjà l'argent destiné à l'épargne.

[1] Voyez sur ce sujet le compte rendu qui fut lu à l'Académie des sciences, morales et politiques, les 10 et 17 juin 1865, par M. Auguste Cochin, ainsi qu'un rapport du même auteur sur les Institutions de Prévoyance. (*Études sociales et économiques*, p. 256 et suiv.)

[2] Ainsi 250 francs, versés à 35 ans, assurent 500 francs après la mort pour les enfants; 875 fr., versés à dix-sept ans, 1000 fr., versés à 25 ans, assurent 2500 fr. après la mort. Si l'on préfère verser par petites fractions, 10 fr. par an ou 2 fr. 50 tous les trois mois assurent 250 fr. après la mort; 36 fr. par an, depuis dix-sept ans, assurent 2500 fr.; 25 fr. par an, à partir du même âge, assurent 1500 francs.

Voici dix-huit ans que cette loi a été mise en vigueur. Quels résultats a-t-elle donnés? Les débuts avaient été encourageants : un mois après le vote de la loi, deux cents bureaux de poste (dont cent à Londres ou dans les environs) avaient été autorisés à recevoir les assurances. Des demandes avaient été faites pour tous les genres de versements, total, trimestriel, mensuel, hebdomadaire. Les assurances sur la vie étaient surtout contractées pour une somme de 80 livres sterling (2000 francs). Le public semblai trouver que les combinaisons de la loi étaient bien adaptées à ses besoins. Et cependant, si, après cette expérience de dix-huit années, nous ouvrons le dernier rapport du directeur général des postes (*Postmaster general*) sur la question, nous y voyons que les affaires d'assurances sur la vie *ne font que de lents progrès*; et les détails qu'il donne à l'appui de cette assertion ne sont pas d'une nature fort encourageante. Il est intéressant, croyons-nous, surtout en présence des tentatives qui sont faites, en France, pour développer l'assurance sur la vie par l'État, de voir comment ce système fonctionne en Angleterre, quelles sont les causes probables de son peu de succès et par quelles réformes nos voisins d'outre-Manche espèrent lui donner une nouvelle impulsion.

La lenteur des progrès de l'assurance sur la vie, dans les bureaux de poste, est d'autant plus surprenante, au premier abord, qu'un autre service, confié presque en même temps aux mêmes bureaux, celui de la caisse d'épargne postale (Post office savings Bank), a réussi au-delà de toute espérance. Le nombre des déposants à ces caisses d'épargne postales est déjà supérieur à 2 750 000, et il augmente d'environ 400 000 personnes par an. Ce chiffre est même dépassé annuellement, depuis l'ingénieuse innovation de M. Chetwynd, d'après laquelle chaque déposant peut, à mesure qu'il a épargné 2 pence (10 centimes), acheter et coller un timbre-poste de ce prix sur un carton divisé en douze cases; puis, quand le carton est couvert de douze timbres, il le remet au bureau de poste, dont le directeur inscrit sur son livret un versement d'un shilling.

Le service des rentes viagères et des assurances sur la vie par les bureaux de poste est bien loin, disons-nous, de donner des résultats aussi beaux. Depuis dix-huit ans que ce service existe, il n'a été signé, dans les bureaux de poste, que 12 435 contrats de rente viagère, et seulement 6524 polices d'assurance sur la vie. Si l'on recherche quel est, dans ces chiffres, le contingent de chaque année, on trouve sans doute que les contrats de rente viagère sont en progrès : la moyenne annuelle, qui était de 236 contrats dans les premières années, s'élève à 989 dans les trois dernières. En

revanche, les contrats d'assurance sur la vie sont en décroissance marquée; pendant les trois premières années, il était signé, en moyenne, 510 polices par an; pendant les trois dernières, le chiffre, inférieur de près de moitié, descend à 261.

Le Parlement anglais a été si frappé de ces fâcheux résultats, qu'il a nommé une commissien chargée d'en étudier les causes et d'y chercher un remède. Le rapport de cette commission, récemment publié, est fort intéressant, et nous servira plusieurs fois de guide dans les développements qui vont suivre. D'après ce document, quatre causes principales expliquent l'insuccès des bureaux de poste en matière de constitutions de rentes viagères et d'assurances sur la vie. 1° Ces bureaux n'ont pas d'agents, allant de maison en maison, chercher des clients et toucher les payements périodiques. 2° Le nombre des bureaux de poste où peuvent être signés ces contrats est trop peu nombreux, et ils sont fermés trop tôt dans l'après-midi. 3° On n'a ni assez abaissé le minimum, ni assez élevé le maximum des sommes qui peuvent être assurées à ces bureaux, soit en viager, soit après la mort. 4° Les formalités compliquées qui sont imposées à l'assuré le détournent du bureau de poste.

Est-il possible de remédier à ces inconvénients et d'amener aux bureaux de poste une clientèle plus nombreuse d'assurés? Le comité du Parlement le croit; quels moyens propose-t-il dans ce but?

Les agents allant à domicile chercher des clients et toucher des primes contribuent sans doute pour beaucoup au succès des compagnies d'assurances; cependant le comité n'approuve aucune des solutions imaginées pour donner des agents d'assurance à l'Etat. Charger de ce service les facteurs déjà si occupés, ce serait leur imposer un surcroît intolérable de besogne; les directeurs ou les employés des bureaux de poste n'ont également ni le temps ni, sans doute, le goût de se transformer en agents d'assurances. Créer de nouveaux employés *ad hoc*, dans le département des postes, entraînerait des frais considérables; il est naturel qu'on hésite à demander ce crédit aux pouvoirs publics. Plus simple et plus pratique semble l'idée soumise, en 1875, à un comité du Parlement, par le chef du Post-Office, M. Scudamore : « Les patrons, disait-il, devraient, dans l'intérêt du développement de l'assurance sur la vie, consentir à devenir nos collecteurs, en retenant les primes sur le montant des salaires de leurs ouvriers et employés. C'est ce qui se pratique dans le département des postes, dès qu'un employé a manifesté le désir de s'assurer. L'*East and West India docks Company* a adopté cette mesure pour un nombre considérable de

ses employés. La compagnie du *Midland Great Western Railway* d'Irlande, ainsi que deux départements ministériels, fait de même pour son personnel. » Cette idée mérite d'être étudiée sans doute; mais elle ne saurait être d'une application générale. Un autre moyen de faciliter la perception des primes, sans déranger l'assuré, consisterait à décider que les sommes déposées à la caisse d'épargne postale pourraient être, sur un simple avis du déposant, affectées au payement d'une prime d'assurance; l'opération se résumerait en un simple virement et n'entraînerait aucune perte de temps pour l'intéressé.

Quant au nombre trop limité des bureaux auxquels peut être contractée l'assurance, il y a un remède tout indiqué. Il n'existe, paraît-il, que 2000 bureaux de poste autorisés à s'occuper d'assurances, tandis que 6700 bureaux au moins ont une caisse d'épargne postale, et comptent en totalité 2 750 000 déposants. Qu'on réunisse le service des assurances avec la caisse d'épargne postale, aussitôt on triple le nombre des offices auxquels les intéressés pourront s'adresser; en même temps, pour mieux éclairer le public sur les avantages de l'assurance, on insérerait dans le livret des 2 750 000 déposants une feuille imprimée indiquant les conditions auxquelles on peut contracter une assurance ou obtenir une rente viagère.

Arrivons au troisième reproche adressé à la loi de 1864. Cette loi ne permet pas de s'assurer à un bureau de poste pour un capital inférieur à 500 francs ou supérieur à 2500 francs. Les rentes viagères obtenues par l'entremise des mêmes bureaux ne peuvent être inférieures à 100 francs ou supérieures à 1250 francs. En fixant ces limites *maxima* et *minima*, le Parlement avait voulu s'assurer que les bureaux de poste ne feraient pas une trop forte concurrence, d'une part, aux grandes sociétés d'assurance et, d'autre part, aux sociétés de secours mutuels. Ce but n'a été que trop bien atteint, et l'espace entre lequel ont été resserrées les assurances postales s'est trouvé être bien peu fertile. Il y aurait de nombreux clients au-delà et surtout en deçà des limites placées par la loi; il n'y en a presque pas dans ces limites. La plupart des ouvriers aimeraient, paraît-il, à s'assurer pour une somme de 200 francs, représentant largement les frais que leurs funérailles coûteront à leur famille. Actuellement ce sont les sociétés de secours mutuels qui font ces petites assurances, bien qu'elles aient aussi le droit de délivrer des polices d'assurance pour un capital de 5000 francs, c'est-à-dire pour le double du maximum fixé aux bureaux de poste. L'État ne doit-il pas s'inspirer de l'exemple de ces sociétés, s'il veut réussir comme elles? Le comité

d'enquête pense donc qu'il ne devrait y avoir aucun minimum pour les assurances et les rentes viagères postales, et que le maximum devrait être reculé jusqu'à 200 livres sterling, soit 5000 francs.

On critique, en outre, à propos de la loi 1864, les formalités trop nombreuses que doit remplir l'assuré. Ce reproche est fondé, surtout lorsqu'il s'agit de petites assurances ; un ouvrier qui désire s'assurer pour un capital de 100 francs, par exemple, devrait-il être astreint à l'obligation coûteuse d'un certificat de médecin, constatant son état de santé [1] ? Le comité parlementaire estime que non, et conseille, en outre, à l'administration des postes de supprimer toutes les autres formalités qui ne semblent pas absolument indispensables.

En dehors des recommandations faites par la commission d'enquête, la presse anglaise a indiqué d'autres conditions qui seraient, d'après elle, favorables au développement des petites assurances. « A notre avis, disait le *Times* du 16 septembre 1881, l'administration des postes a eu tort d'adopter, pour ses assurances, le système des vieilles compagnies qui, pour assurer tel ou tel capital, font varier la prime d'après l'âge de l'assuré. Pour les petites assurances, telles que les recherche l'administration des postes, la méthode inverse serait préférable. La prime devrait être invariable, et c'est la somme assurée qui serait alors plus ou moins forte, suivant l'âge de la personne. Les ouvriers comprennent mal le système des primes variables, et s'ils peuvent, par exemple, donner un penny ou deux par semaine, ils aiment à savoir quelle somme ils seront certains de recevoir en échange à un jour déterminé. Telle est la méthode suivie par les sociétés de secours mutuels, l'administration des postes aurait tout avantage à la leur emprunter. »

Ces réformes au système de la loi de 1864 seront probablement adoptées, au moins en partie, par le Parlement anglais. Réussiront-elles à donner une impulsion sérieuse aux assurances par les bureaux de poste ? On doit l'espérer, et cependant il faut reconnaître que les raisons de douter sont assez nombreuses. Le contrat d'assurance est une opération assez compliquée, toujours difficile à bien saisir pour un esprit peu exercé. L'ouvrier comprend facilement les avantages d'un dépôt à la caisse d'épargne, mais il a plus de peine à s'expliquer ceux d'un contrat d'assurance. Seuls,

[1] En France, l'État dispense de la visite du médecin ceux qui contractent une assurance avec lui; en revanche, il ne paye rien à la famille de l'assuré, si ce dernier meurt dans les deux premières années qui suivent la date du contrat.

les agents peuvent, en allant le trouver une ou plusieurs fois, en causant longuement avec lui, réfuter ses objections, dissiper ses craintes et lui faire signer le contrat. Sans l'intermédiaire des agents, aucune compagnie d'assurance n'eût réussi. Quoi qu'en dise le comité d'enquête parlementaire, il est à craindre que l'absence de ce rouage utile, quoique dispendieux, ne nuise pendant longtemps au bon fonctionnement des assurances postales.

Ce qui contribue aussi à entretenir dans l'esprit des hommes les plus expérimentés un certain doute sur le développement des petites assurances, c'est ce fait que, malgré des progrès incontestables, les classes laborieuses d'Angleterre sont encore bien peu disposées à penser à l'avenir. Elles travaillent beaucoup, mais elles songent peu à faire des provisions pour le jour où elles ne pourront plus travailler. « Ce jour, disent-elles, est fort éloigné; sait-on s'il viendra jamais? Alors même qu'il devrait venir, et qu'il serait prudent de s'assurer une petite somme pour cette époque, n'y a-t-il pas à craindre que nous ne donnions à des sociétés malhonnêtes un argent que nous ne reverrons jamais et que nous aurions dépensé plus agréablement en bière ou en tabac? Combien de nos camarades ont perdu ainsi le fruit de leurs économies! » Cette pensée a détourné bien des ouvriers de la voie de l'épargne et de la prévoyance. Avec l'État, ils n'ont pas à craindre la perte de leurs économies, et la confiance légitime qu'ils ont en lui est une des considérations qui justifient le mieux l'utilité de son rôle comme assureur. Mais, malgré tout, grand sera encore, pendant longtemps, le nombre des ouvriers qui, tout en gagnant de gros salaires, resteront imprévoyants toute leur vie, laisseront femme et enfants dans la misère, s'ils meurent jeunes, et, s'ils atteignent la vieillesse, finiront leurs jours dans le Workhouse.

Telles sont les considérations qui poussent bien des gens à douter du progrès des petites assurances. Il y a malheureusement une part de vérité dans leurs craintes; toutefois les statistiques sont là pour dissiper ce que ces alarmes ont d'exagéré. Elles nous révèlent qu'il existe en Angleterre près de 30 000 sociétés de secours mutuels, comptant près de 7 millions de membres, et environ 375 millions de fonds accumulés; 373 sociétés de prêts, avec 30 048 membres et 4 millions de francs en caisse; 396 sociétés de constructions, propriétaires de 365 millions de francs; 1163 sociétés de prévoyance, comptant 420 000 membres et 155 millions en caisse; 215 Trade-Unions enregistrées, renfermant 277 115 membres et 9 750 000 francs en caisse; 463 banques de dépôt, où 1 493 401 déposants possèdent 1080 millions de francs; 6700 caisses d'épargne postales, comprenant 2 750 000 dé-

posants, et plus de 700 millions de francs; enfin 9 caisses d'épargne des chemins de fer, avec 9898 déposants et 3 830 000 de francs en caisse. En additionnant tous ces chiffres on arrive à un total général de 10 121 694 déposants, dont les fonds accumulés dépassent 2 517 millions de francs! Sans doute, dans cette nombreuse clientèle des diverses sociétés d'épargne et de prévoyance, il y a autant, peut-être plus d'employés ou de très petits rentiers que d'ouvriers proprement dits. Néanmoins la proportion de ces derniers est certainement assez considérable pour qu'il soit permis de dire que, malgré certaines tendances trop peu économes, les ouvriers anglais, pris en masse, ne forment pas une légion de dissipateurs. Sans oser affirmer que l'assurance sur la vie prendra parmi eux un rapide développement, on peut croire du moins que l'élite d'entre eux est susceptible d'en comprendre les bienfaits et d'apprécier les mesures qui seront prises, soit par l'État, soit par les compagnies privées, pour lui faciliter l'accomplissement de cet acte de haute prévoyance.

V

Nous n'avons pas craint de donner un assez long développement à cette étude; car il y a, ce semble, pour nous autres Français, plus d'un enseignement utile à en retirer. Elle montre d'abord combien il est difficile d'encourager, d'une façon pratique et avec succès, l'esprit de prévoyance dans les classes ouvrières. Les sociétés qui sembleraient devoir rendre les plus grands services sont parfois au-dessous de leurs affaires et condamnées à des liquidations désastreuses; quand elles vivent, elles ne se soutiennent souvent que grâce aux membres qui les quittent en laissant dans leurs caisses les primes déjà payées. Que conclure de là, sinon qu'il faut beaucoup de prudence et de réflexion, avant de fonder des institutions de prévoyance nouvelles? Autant ces institutions rendent de services, si elles sont sagement conduites, surtout si elles ne promettent que ce qu'elles peuvent réellement donner, autant, si ces conditions leur font défaut, elles deviennent dangereuses et fatales à leurs fondateurs, comme à leurs membres.

L'assurance ouvrière a été l'objet principal de notre travail. En Angleterre, nous voyons sur ce terrain l'initiative individuelle, c'est-à-dire les compagnies privées, en concurrence avec l'État. Comme il arrive presque toujours, c'est l'initiative individuelle qui réussit le mieux. Les compagnies d'assurance, malgré la chûte d'un certain nombre d'entre elles, malgré les difficultés rencontrées

par celles qui subsistent, ont un nombre de clients près duquel le chiffre des assurances demandées à l'État fait triste figure. Ces compagnies auraient sans doute bien des réformes utiles à introduire dans leur fonctionnement; en somme, elles rendent de grands services et ont fait signer des contrats d'assurance à beaucoup de personnes qui ne fussent pas allés spontanément porter leur prime au Post-Office.

En France, nous n'avons pas de compagnies sérieuses qui se chargent, comme la *Prudential*, de l'assurance populaire, et quand on sait combien l'initiative privée est timide, dans notre pays, on peut craindre que, pendant longtemps encore, elle ne se tienne à l'écart, effrayée par les obstacles qu'ont à surmonter de semblables compagnies. Il ne faut donc pas regretter que l'État, imitant en cela le gouvernement anglais, se soit chargé, par la loi du 11 janvier 1868, des petites assurances. Sans doute, il est toujours dangereux, chez nous surtout, d'augmenter les attributions gouvernementales; mais là où l'initiative privée ne peut ou ne veut agir, il faut bien que l'État intervienne. D'ailleurs, il inspirera toujours à beaucoup de personnes plus de confiance que la plus solide des compagnies privées.

Seulement il faut reconnaître que jusqu'ici l'État, en France, a eu, comme assureur, moins de succès encore que l'État anglais. La loi de 1868 a donné pourtant certains avantages fort appréciables à ceux qui s'adressaient à l'administration; ils ont la faculté de s'assurer, non seulement dans toutes les recettes générales et particulières, mais chez tous les percepteurs; en outre, les tarifs officiels sont inférieurs à ceux des compagnies privées; l'État se contente de 1,77 pour 100, là où ces dernières exigeraient 2,40 pour 100. Eh bien, tous ces avantages n'ont pas donné à la caisse des assurances de l'État le succès qu'elle pouvait attendre. Au bout de dix ans de fonctionnement, alors qu'elle aurait dû être connue et appréciée, elle n'assurait, pendant toute l'année 1878, que le chiffre dérisoire de 85 845 francs, tandis que la plus petite compagnie avait assuré 3 millions de francs, et la plus grande 64 millions pour la même année! Depuis cette époque, ses progrès n'ont pas été plus rapides.

Ces chiffres sont peu encourageants; cependant nous n'hésitons pas à dire qu'on peut arriver à des résultats meilleurs, et que, dans ce but, il faut étudier et adopter, au moins en partie, les améliorations proposées par les Anglais au système des assurances par l'État. Si la petite assurance a peine à pénétrer dans les couches populaires, par les raisons citées plus haut, il est une autre catégorie de personnes, celle des petits employés, près de laquelle elle

doit trouver meilleur accueil. Les petits employés ne sont pas moins intéressants que l'ouvrier; souvent ils ne gagnent pas plus que lui (1500 à 1800 francs par an équivalent seulement à 4 ou 5 francs par jour), et cependant, dans leur logement, dans leur mise extérieure, dans tout leur train de vie, ils sont astreints à une propreté, nous dirions presque à un luxe relatif dont l'ouvrier se dispense facilement. Malgré des charges supérieures avec des salaires sensiblement égaux, les petits employés sont plus rarement endettés que l'ouvrier; c'est qu'il y a chez eux un esprit d'ordre, d'économie, de prévoyance, qu'on trouve difficilement dans le personnel des ateliers et manufactures. La petite assurance répond bien à leurs préoccupations d'avenir, à leur désir de laisser après eux une modeste somme d'argent à leur veuve et à leurs enfants. Moins négligents et moins nomades que les ouvriers, ils payeront plus régulièrement leurs primes, ou s'ils sont en retard, pourront plus facilement recevoir les avis ou lettres de rappel. L'État peut, ce semble, par d'intelligentes modifications à la loi de 1868, trouver, dans cet intéressant personnel des petits employés, une fidèle et nombreuse clientèle d'assurés.

Quant aux ouvriers, si la grande masse se montre encore rebelle à l'assurance sur la vie, il y au moins parmi eux, comme on le disait déjà à propos de l'Angleterre, une élite susceptible d'en comprendre les avantages et de devenir la clientèle de l'État. Quelque instabilité qu'ait amenée dans le monde ouvrier le développement de la grande industrie, il existe encore chez nous, en plus grand nombre qu'on ne le suppose, des centres industriels où les mêmes familles d'ouvriers travaillent de père en fils, pour les mêmes familles de patrons, et où ceux-ci, par la pratique continue de leurs devoirs, ont conservé un légitime ascendant. M. Reybaud, dans ses belles études sur les diverses industries françaises, nous a fait connaître quelques-uns de ces établissements privilégiés; et M. Fougerousse, dans son récent et instructif ouvrage, intitulé : *Patrons et ouvriers de Paris*, nous a montré que ces ateliers modèles se rencontraient jusqu'au centre de notre capitale. Dans la plupart des maisons où il nous fait pénétrer, on voit le patron pratiquer l'épargne pour l'ouvrier, retenir sur des salaires supplémentaires ou sur des parts de bénéfices une somme qu'il grossit de ses propres libéralités et qui assurera, dans l'avenir, des rentes viagères à cet ouvrier, ou un capital à ses enfants. Que tous les patrons qui peuvent le faire imitent cet exemple [1]. Grâce à leur

[1] Au moment où nous écrivions ces lignes, nous apprenions qu'un honorable industriel alsacien, bien connu par les nombreuses institutions phi-

concours ainsi qu'aux réformes législatives conseillées par l'étude et l'expérience, les petites assurances, sans prendre un très rapide développement, seront de plus en plus appréciées et pratiquées par les classes les moins fortunées de notre pays.

Anatole LANGLOIS.

lanthropiques qu'il a créées, M. Jean Dollfus, vient de faire un énergique et heureux effort pour développer la pratique de l'assurance sur la vie parmi les ouvriers de Mulhouse. De concert avec les chefs des maisons Schœffer-Lalance, Dollfus-Mieg et Kœchlin, il a consacré une somme de 30 000 fr. à payer la moitié des primes de ceux qui contracteraient une assurance sur la vie. En peu de mois, plus de cent polices d'assurances de 1000 francs, en moyenne, ont été souscrites par les ouvriers et contre-maîtres; de nouvelles demandes continuant à leur être adressées, M. Jean Dollfus et ses amis s'occupent de réunir une nouvelle somme pour y satisfaire : « Si nous pouvons arriver, disent-ils, à faire souscrire deux cents contrats en payant la moitié des primes, nous avons tout espoir de voir l'assurance sur la vie se maintenir et se propager, sans que nous soyons obligés de continuer à y contribuer par les payements que nous faisons actuellement. Car on sera beaucoup plus porté à contracter des assurances sur la vie, quand on verra combien elles sont nécessaires pour se procurer des ressources à un âge avancé, ou pour en assurer aux survivants. »

On ne peut proposer un meilleur exemple à l'imitation des patrons.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Encore l'Académie. Les dernières élections. La séance publique annuelle. Les prix de vertu et les prix littéraires. Quelques-uns des lauréats. Une concurrence à l'horizon. Projet d'une Académie *naturaliste*. Barême, poète. Une nouvelle statue à Rabelais. Le monument de Michelet, par Antonin Mercié, et son inauguration. Le bout de l'an de Paul de Saint-Victor. — Envois de Rome. Exposition de M. Baudry. Le sculpteur Jouffroy. Jadin, l'Apelles des chiens. Grandeur et décadence de Biard. Pluie de Mémoires et de Souvenirs, de Confessions et de Confidences. La *Correspondance inédite* de Rachel. — Les théâtres fermés. Les spectacles du 14 juillet. Le nouvel Hôtel de Ville et le banquet d'inauguration. Le palais du roi et le palais du peuple. M. Grévy et la Toison d'or. Une réception démocratique. La grande revue et la rentrée en scène des tambours.

Encore l'Académie! toujours l'Académie! Il serait bien tard pour nous étendre longuement sur le vote du 8 juin; il suffira, pour aujourd'hui, d'enregistrer le résultat, qui n'a pu figurer dans notre dernière chronique. Suivant toutes les prévisions, Mgr Perraud a été élu au premier tour de scrutin, comme successeur d'Auguste Barbier. Quant à l'héritage de M. Charles Blanc, l'auteur du *Monde où l'on s'ennuie*, et le chroniqueur politique de la *Revue des Deux-Mondes*, MM. Ed. Pailleron et de Mazade se le sont si bien disputé, que la victoire est restée indécise. Dès le deuxième tour de scrutin, les voix s'équilibraient. Le résultat dépendait d'un mystérieux bulletin blanc, qui eût tranché la question en se portant à son gré sur l'un ou l'autre des candidats. Mais comme il s'obstinait dans son *aparté* et que, d'autre part, pas une défection ne s'était produite d'un côté ni de l'autre parmi les soutiens des deux prétendants, l'Académie s'est décidée, après le troisième tour, à renvoyer l'élection à six mois. D'ici là, sans doute, bien des circonstances nouvelles auront dérangé l'immuable équilibre du dernier vote.

Le 6 juillet, l'Académie française a tenu sa séance publique annuelle. Au beau temps de M. Villemain, elle était presque aussi

courue que les grandes séances de réception. Les éloges de ce maître rhéteur, qui fut peut-être le premier lettré du siècle, assaisonnés de malices, d'allusions et de sous-entendus, avaient toutes les grâces piquantes d'un recueil d'épigrammes. Depuis sa mort, on dit, ce jour-là, du bien de tout le monde à l'Académie, ce qui n'a plus le même attrait. M. Camille Doucet s'applique beaucoup plus à renouveler l'éloge par un tour aimable, par un trait ingénieux et fin, qu'à l'aiguiser en pointe acérée et à y glisser *in cauda venenum*. S'il veut que sa louange ne soit jamais banale, il tient également à ce que sa critique demeure toujours bienveillante et courtoise.

En justifiant la décision de l'Académie française, qui a couronné la publication de la correspondance échangée entre Louis XVIII et M. de Talleyrand pendant le congrès de Vienne, par M. Georges Pallain, M. Doucet a fait ressortir avec quelle habileté le ministre, « renversant les rôles au nom du Droit et de la Tradition », avait su replacer au premier rang la France vaincue, et il a rendu un hommage éclatant au souverain qui, dans ces lettres historiques, « s'impose à notre admiration par la grandeur de son âme, par sa confiance dans son propre droit, comme par son respect de celui des autres ». C'est donc Louis XVIII qui a été couronné, en pleine république, dans la personne de son éditeur. Il eût été doublement sensible à cette approbation, car s'il aimait l'honneur de la France, il n'aimait pas moins les lettres.

L'Académie étend chaque année le cercle de ses récompenses littéraires. Un prix Montyon a été décerné à un livre du comédien Lafontaine. Mais, bien avant lui, un autre acteur, Moëssard, de la Porte-Saint-Martin, avait remporté le premier des prix Montyon-obtenu par un *enfant de la balle*, et non pour un livre, mais pour un bonne action, pour un acte prolongé de dévouement. Pendant onze ans, il avait recueilli chez lui, nourri, soigné comme une mère la veuve âgée et infirme d'un de ses camarades. Depuis cette canonisation de l'Académie, le comédien ne fut plus désigné que sous le nom du vertueux Moëssard.

Le prix Vitet a été décerné à Gustave Nadaud. J'aime à croire que l'Académie a ou, du moins, aurait excepté de son suffrage un certain nombre des chansons de Nadaud, celles qu'il intitule lui-même *Chansons légères* et qui remplissent tout un volume de l'édition publiée dans la *Petite bibliothèque artistique* de la librairie Jouaust, il y a quelques années. Elles ne sont point comprises dans la grande édition monumentale en deux volumes in-quarto, qui a paru à la fin de l'an dernier, et qui est sans doute celle qu'il a présentée à la commission académique. Nadaud a tous les bonheurs; c'est *Monsieur de la Chance*. Il a composé, paroles et musique, des

centaines de refrains presque tous devenus populaires, et dont beaucoup ont charmé à la fois la cour et la ville, comme on disait naguères. Il les chante lui-même dans les salons, où il joint les succès de l'artiste à ceux de l'homme du monde. Il les a fait illustrer par ses amis, — et cette légion d'amis s'appellent Gustave Doré, Hébert, Guillaumet, Rosa Bonheur, Madeleine Lemaire, Henriette Brown, Ph. Rousseau, Paul Dubois, Henner, Duez, J.-P. Laurens, Gust. Boulanger, Maxime Lalanne, Hector Leroux, Ad. Leleux, Jundt, Ulysse Butin, H. Pille, Portaëls et Gallait. Maintenant l'Académie vient illustrer à son tour les œuvres de Nadaud :

La gloire, c'est une couronne
Faite de myrte et de laurier.

Désormais le laurier ne manque plus à la couronne de l'auteur des *Deux gendarmes*.

Mais, parmi les lauréats, celui dont le nom est fait pour étonner le plus ceux qui en sont restés aux vieilles plaisanteries traditionnelles sur la timidité ou la morgue du goût académique, c'est celui de M. Léon Cladel, à qui a été attribué le prix de Maillé-Latour-Landry. Un académicien d'autrefois se fût voilé la face, rien que devant les titres des ouvrages de M. Léon Cladel ; son style sauvage eût excité l'indignation de Voltaire et fait tomber l'excellent M. Patin en syncope. Je crois pouvoir supposer sans jugement téméraire que, dans l'aréopage qui vient de le couronner, plusieurs ne se doutent point, et seraient surpris, probablement inquiets, si on leur mettait sous les yeux quelques échantillons choisis dans les livres qu'ils ont couronnés en bloc, dans les *Va-nu-pieds*, dans *Crête-Rouge*, dans *Ompdrailles, le tombeau des lutteurs*. Quoique M. Léon Cladel, avant les suffrages de l'Académie française, eût obtenu ceux de M. Barbey d'Aurevilly et de M. Louis Veuillot, il serait difficile de se dissimuler, en lisant la plupart de ses romans, que chez lui la libre pensée ne recule pas devant le matérialisme le plus crû, et que son républicanisme va très résolument jusqu'à la Commune. L'auteur des *Bouscassié* et de *la Fête votive de saint Bartholomée Porte-Glaive* est, assurément, un écrivain d'un talent original et robuste, mais d'une originalité laborieuse, d'une vigueur qui s'étale et se pousse à outrance. Il ne peint guère que la bête humaine, dans ses instincts, dans ses passions, dans ses appétits, et il la peint en des tableaux d'un coloris violent et chaud, d'une âpreté et d'une audace singulières. Ses récits sont à la fois réalistes jusqu'à la brutalité et lyriques jusqu'à l'emphase, comme son style étrange, composite, plein de scories, mêle aux idiotismes du Quercy

et du Rouergue les recherches du lettré et fait passer, çà et là, à travers sa forte saveur rustique, je ne sais quel arrière-goût d'hôtel Rambouillet.

A vrai dire, quoiqu'il ne faille pas confondre M. Cladel avec M. Huysmans ou M. Hennique, dans l'école crottée de M. Émile Zola, ses romans semblaient mieux faits pour être couronnés par l'Académie-Goncourt que par l'Académie française. C'est après la mort de l'auteur de la *Faustin* et de la *Fille Elisa*, que l'illustre compagnie, qui reconnaît pour père le cardinal de Richelieu, verra se dresser contre elle cette redoutable concurrence. Les deux frères avaient conçu ensemble ce projet; celui qui survit est décidé à léguer sa fortune, ses propriétés littéraires et ses collections artistiques pour l'exécution de la pensée commune. L'Académie-Goncourt se composera de dix membres désignés à l'origine par le fondateur, mais qui se recruteront ensuite eux-mêmes par voie d'élection. S'ils sont quatre fois moins nombreux, ces académiciens de l'avenir, en revanche, jouiront d'un traitement quatre fois plus considérable. Il sera alloué à chacun d'eux 4000 francs par an, et ils auront à décerner un prix de 5000 francs chaque année, réservé à l'auteur de la meilleure œuvre d'imagination, en particulier d'un roman. Tout membre de l'Académie française et tout poète sont rigoureusement exclus des cadres de l'Académie-Goncourt. On voit que l'intention formelle, incontestable, du fondateur a été non seulement de créer une rivale au Palais-Mazarin, mais encore d'en contre-balancer et, autant que possible, d'en annihiler la funeste influence sur les lettres. Un prix annuel, c'est bien peu sans doute pour atteindre ce résultat si désirable, mais il faut compter avec l'éclat et le retentissement que ne pourront manquer d'obtenir les choix d'une académie prédestinée aux faveurs de la jeune école et de la presse avancée. D'ailleurs ce prix est de 5000 francs, comme je l'ai dit, et rien n'empêchera M. Zola de léguer à son tour le fruit de ses nobles labeurs pour enrichir la caisse.

La clause qui interdit le cumul entre les deux compagnies va gêner M. Alphonse Daudet et peut-être quelques autres, dans les velléités académiques qu'ils pourraient avoir. Il est vrai que M. Daudet, qui a débuté dans la littérature par un charmant petit volume de vers, *les Amoureuses*, et qui a récidivé avec le poème de la *Double conversion*, est éliminé d'avance par cette faute originelle, si l'on veut appliquer à la rigueur l'article des statuts qui réserve les dix fauteuils à de purs prosateurs. Que dis-je? L'auteur de l'*Assommoir* lui-même, si naturellement désigné pour être l'ornement principal et le président d'honneur de cette académie naturaliste, n'a pas moins sacrifié à la Muse que l'auteur de *Numa Rou-*

mestan, et il a permis à l'un de ses biographes de nous révéler bon nombre de ses péchés de jeunesse. L'un des élèves les plus en vue et les plus brillants de l'école, M. Guy de Maupassant, a publié, en 1880, tout un volume simplement et bravement intitulé *: Des vers*. Balzac avait fait une tragédie, et Claude Bernard aussi. J'ai vu une romance d'Émile de Girardin et des couplets de M. Duvergier de Hauranne. Le distique de Mallebranche a conquis une renommée impérissable dans l'histoire littéraire. Il faudrait donc aller jusqu'à Barême. Eh bien, l'on n'aura pas même cette ressource. Barême a adressé une pièce de vers à M. de la Reynie, lieutenant de police. et je trouve une ode de sa façon en tête de sa *Géométrie servant à l'arpentage*, dédiée à M. Legendre, négociant. Si M. Edm. de Goncourt en veut la preuve, qu'il lise l'extrait suivant de cette poésie frugale, où sont mariées les grâces du négoce aux charmes de l'arpentage :

Monsieur, c'est votre bienveillance
Qui m'oblige présentement
A produire un ressentiment
Qui marque ma reconnaissance.
Vous m'avez si fort obligé,
Que, si j'eusse encor négligé.
Je serais devenu coupable :
L'ingratitude fait horreur,
Et je la tiens insupportable
A ceux qui vivent dans l'honneur.

Et le bouquet :

Je vous offre ce que je puis.
Pour avoir l'honneur de vous plaire.
Accordez-moi donc la faveur
De l'agréer, et de me crère
Votre très humble serviteur.

Si Barême a pincé de la lyre, où l'Académie des prosateurs ira-t-elle chercher ceux qui n'ont jamais sacrifié aux Muses?

Elle ne pourrait même revendiquer Rabelais, car ceux qui ont pratiqué l'auteur de la *Vietrès horrificque du grand Gargantua* savent qu'il a lui-même abordé parfois la poésie, ne fût-ce que dans le dizain adressé au lecteur, en tête de son œuvre, et dont les derniers vers ont été si souvent cités comme sa devise :

Mieulx est de ris que de larmes escrire,
Pour ce que rire est le propre de l'homme.

Après Tours, Chinon, patrie de Rabelais, vient de lui élever une

statue. L'inauguration a eu lieu le 2 juillet, avec une pompe officielle. Deux ministres se sont dérangés, — il est vrai que c'étaient les ministres de l'agriculture et des postes, qui ne tirent pas à conséquence, — sans parler du général Pittié, de M. Fourneret, des sénateurs et députés de la région, du préfet et de ses sous-préfets. Voilà bien des honneurs pour le curé de Meudon! C'est que Rabelais a racheté la honte d'être curé par la gloire d'être un libre penseur. Son génie exciterait moins de transports et recevrait moins d'hommages sans les impiétés et les obscénités qui en relèvent la saveur. Jusqu'au 16 mai, les compatriotes de Rabelais semblaient s'être médiocrement souciés de sa mémoire. Bien qu'il ait fait de Chinon même le centre et, pour ainsi dire, la capitale du pays pantagruélique, et qu'on reconnaisse aux alentours les noms de toutes les localités à travers lesquelles se déroule son épopée bouffonne, celle-ci n'est point devenue populaire dans la contrée. Le souvenir de Rabelais n'y a laissé aucune trace, n'y a donné naissance à aucune légende. Deux maisons se disputent l'honneur d'avoir abrité son enfance, sans avoir ni l'une ni l'autre le moindre titre authentique à faire valoir en faveur de leurs prétentions. Mais tout à coup la municipalité radicale de Chinon s'avisa que Rabelais avait fait la guerre aux chattemites, chats-fourrés, chats-fourillons, aux oiseaux de l'Ile sonnante, au Papegaut, et qu'il était urgent, en conséquence, de lui dresser un monument. On ouvrit une souscription et un concours : M. Hébert remporta le prix du concours, avec la médiocre statue qu'on a pu voir au Salon; mais la souscription n'est pas encore couverte.

Il s'est dit naturellement quelques sottises dans les discours prononcés en cette occurrence, comme il arrive toujours quand la passion antireligieuse est en jeu et quand la politique se mêle de ce qui ne la regarde pas : « Nous nous attendions, écrit un rédacteur du *Temps*, peu suspect en la matière, à voir Rabelais travesti en anticlérical et en ennemi de la magistrature inamovible. Cela n'a pas manqué. Il s'est trouvé des écrivains pour l'écrire. Il se trouvera peut-être un public pour le croire. Il s'en trouve toujours, en pareil cas. On oublie que cet anticlérical fut clerc et trois fois clerc : franciscain d'abord, puis bénédictin, puis chanoine et curé. On oublie que, s'il eut la liberté de tout dire sous ses bouffonnes fictions, c'est comme protégé des cardinaux et des papes. On oublie que, sollicité par la Réforme, voyant beaucoup de ses amis s'y convertir, il aima mieux rester fidèle à la religion dont il dénonçait les abus, sans en répudier le symbole. On oublie bien des choses, mais surtout une qualité de son esprit, une vertu de son caractère, qui contraste fort avec ses procédés de style et de composition, et qui court risque de

passer inaperçue, si on ne la dénonce : la modération. » Et, développant ce point de vue, le rédacteur en arrive à conclure qu'on devrait faire de la statue de Rabelais « un lieu de pèlerinage où tout esprit étroit, sectaire, serait tenu d'aller déposer, à l'heure même, son fanatisme et son étroitesse, sous peine des plus cruelles représailles du bon sens français révolté ».

Il est bien vrai que l'énormité et la bouffonnerie sont souvent chez Rabelais des accessoires qui cachent un fond juste et une mesure exacte dans la pensée. On pourrait le comparer à son bon géant Grandgousier, comme lui grand raillard, aimant à manger salé, à boire net et à *se rigoller*, s'abandonnant sans vergogne aux instincts de nature, ayant un penchant irrésistible pour les propos de *haulte gresse*, au fond pourtant doux, humain, sensé, modéré, judicieux. Mais il n'en reste pas moins qu'il a vraiment, même pour le lecteur le plus disposé à lui rendre justice, enveloppé sa philosophie dans l'ordure comme on roule un remède dans du sucre pour les enfants, et que tout esprit tant soit peu délicat se sentira toujours révolté à la lecture de certaines pages du *Gargantua* et du *Pantagruel*.

L'œuvre de Rabelais semblait faite pour devenir populaire ; elle ne l'est pas, elle ne l'a jamais été. Sa réputation vient des lettrés et reste confinée parmi eux. Rabelais est un érudit, un encyclopédiste, dont la langue même, forgée avec une curiosité savante, n'est pas accessible au vulgaire. Il n'arrive point jusqu'à la canaille, dont il serait le charme, — selon le mot de la Bruyère, — dans ses pages les plus obscènes. Mais il y a canaille et canaille : chaque classe d'esprit, comme chaque classe sociale, a sa canaille et son aristocratie, ses hautes sphères et ses basses régions. Par l'un de ses visages, Rabelais attire les lecteurs vils ; par l'autre, il retient les intelligences plus nobles. Toutefois, il faut bien le dire, ce n'est point par ses pages exquises de moraliste ingénieux et fin, là où « il peut être le mets des plus délicats », qu'il est devenu populaire, au sens restreint du mot, c'est-à-dire parmi les lettrés et les érudits dont on connaît le penchant professionnel, si je puis ainsi dire, pour les propos joyeux et gaulois. Et ce n'est pas non plus par là qu'il a mérité et obtenu la statue de Chinon.

Tout rapprochement est impossible entre Rabelais et Michelet, — Rabelais, le *humeur de piot* à la gaieté formidable ; Michelet, le buveur d'eau, crispé, fiévreux, nerveux et qui ne rit jamais, — sauf en ce point que c'est surtout par les parties les moins saines et les moins élevées de son œuvre, que Michelet a conquis, comme Rabelais, les hommages posthumes prodigués à sa mémoire. On croirait reconnaître la main savante d'un *impresario* dans l'art avec lequel ces manifestations sont réglées. La mémoire de Michelet est

mise en exploitation méthodique, et l'on en tire avec un soin vigilant tout ce qu'elle peut rapporter.

M. Antonin Mercié a été chargé du monument élevé par souscription sur la tombe de Michelet. Il a représenté en haut-relief l'historien étendu sur son lit funèbre, les yeux fermés, la poitrine découverte, le reste du corps enveloppé dans un suaire, tenant encore de la main droite la plume dont la flamme vient de s'éteindre entre ses doigts glacés. Le calme est répandu sur ses traits. Sa chevelure inonde l'oreiller. En avant du cadavre se dresse, ou plutôt s'envole dans un mouvement d'un rhythme élégant, une figure aux formes vigoureuses, drapée de longs voiles, dont la main gauche tient un rouleau sur lequel se lit : *Histoire de France*, dont la droite levée semble montrer à la fois le ciel et ces mots inscrits à l'angle supérieur du monument : « L'Histoire est une résurrection. » Je ne reconnais pas dans cette femme robuste, au visage impassible, aux lignes amples et harmonieusement pondérées comme celles de la Vénus de Milo, la Muse de Michelet. A la place de M. Mercié, je l'aurais faite plus grêle et plus svelte, plus nerveuse et plus agitée ; je lui aurais mis plus de flamme aux yeux, plus de fièvre dans l'attitude et dans le geste. Il est vrai que ce monument est une oraison funèbre et qu'il a le droit d'idéaliser.

On a choisi pour l'inaugurer la date du 13 juillet, afin de rattacher à l'anniversaire de la prise de la Bastille l'hommage rendu à l'historien de la Révolution française, au poète de la Fédération. La cérémonie offrait un caractère presque officiel. Le ministre de l'instruction publique, le président de la Chambre des députés, le préfet de police y figuraient au premier rang, et c'est M. Jules Ferry qui a ouvert le défilé des discours. Le dernier venu des souverains de l'Europe, le roi de Roumanie, s'y était fait représenter. Des délégués, qui s'étaient peut-être délégués eux-mêmes, avaient inscrit les noms de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Irlande sur des couronnes funèbres. Une députation des lycées de Paris, en costume, suivaient le cortège, entre la jeunesse des écoles et les typographes. Parmi les discours cosmopolites qui se sont, pendant plus d'une heure, succédé sur la tombe, véritable fédération d'éloges funèbres, l'un des plus applaudis a été celui d'un jeune noir d'Haïti, qui est venu rappeler que Michelet fut l'apôtre de toutes les races déshéritées. Personne n'a pris la parole au nom du conseil municipal. Faut-il croire qu'il s'est senti froissé dans ses principes par la phrase du testament de Michelet gravée ou bas de la stèle funéraire : *Que Dieu reçoive mon âme reconnaissante....*

Le 28 juin, on avait inauguré au Père Lachaise le buste du

chanteur Roger. Le 10 juillet, au même cimetière encore, on a inauguré le tombeau de Paul de Saint-Victor. Rien de plus simple que le monument et la cérémonie : un buste de M. E. Guillaume, buste vivant et d'un grand caractère ; une messe du bout de l'an dans la chapelle du cimetière, devant de trop rares amis ; un discours de M. Paul Dalloz, c'est tout. Mais M. Dalloz a su caractériser avec autant de justesse que d'élévation les qualités du merveilleux écrivain dont il fut l'ami et qu'il eut l'honneur de compter longtemps au premier rang de ses collaborateurs : « Ainsi que dans ses œuvres, sous la profusion décorative du style, se maintient toujours la ligne architecturale de l'idée première — loi de la variété dans l'unité qui est l'art lui-même, — ainsi le caractère de Saint-Victor s'affirmait par une ligne droite, ferme, primordiale, qui maintenait l'équilibre de tout son être moral. Rien de ce qui est humain, si élevé que fût le vol de son esprit, ne lui était étranger, mais surtout rien de ce qui est grand, noble, généreux dans l'humanité ne lui était indifférent. Son commerce avec les génies de l'antiquité avait façonné son âme comme il avait imprégné son talent. On a dit qu'il était hautain… Non, messieurs, il était haut. Être hautain, c'est se rapetisser ; être haut, c'est se grandir pour mieux sonder les horizons, pour voir de plus près les cieux. Cette hauteur d'aspirations et de vues en fit un écrivain exceptionnel, éclatante protestation du haut contre le bas, de l'élégance contre la trivialité, de l'idée libre contre la matière esclave. »

Depuis la mort de Paul de Saint-Victor, le second volume des *Deux masques* a paru. Eschyle remplissait le premier à lui seul ; Sophocle, Euripide et Aristophane se partagent le second, sans préjudice d'une courte étude sur Kalidasa et le théâtre indien. Nous aurons également le troisième, où doit dominer le grand nom de Shakespeare, et qui conduira l'étude de notre théâtre jusqu'à Beaumarchais, pas au delà. Le goût dédaigneux de Saint-Victor méprisait les modernes et ne voulait s'arrêter qu'aux sommets. Le second volume des *Deux Masques* est, comme le premier, l'œuvre d'une érudition créatrice et d'une critique vivante, féconde, enthousiaste, qui ressuscite les chefs-d'œuvre en les analysant et les appréciant, qui souffle sur la poussière de l'histoire pour l'animer, qui met à profit tous les souvenirs d'une lecture immense, la connaissance la plus intime et la plus profonde de l'antiquité, les rapprochements les plus neufs, les images les plus riches, toutes les ressources d'un style incomparable sachant unir la précision à la magnificence et la beauté sculpturale de la ligne à la splendeur soutenue du coloris. Sans doute le goût de M. Paul de Saint-Victor est plus haut que fin, et son pinceau plus vigoureux que souple. Il

ne faut point chercher dans ses tableaux éclatants les nuances subtiles, non plus que les grâces familières et négligées : l'écrivain garde toujours son allure aristocratique et sa façon patricienne; il ne saisit que les grandes lignes, mais il les saisit avec certitude, il les rend avec une puissance et une magie incomparables. Aussi bien qu'Eschyle il a compris Sophocle, qui lui succède « comme l'homme au Titan, moindre de taille, plus parfait de forme, » qui ramène à sa mesure naturelle, accorde à la règle harmonieuse du rhythme nouveau la tragédie grecque démesurément grandie par le fils d'Euphorion. Il goûte ces génies purs et modérés, qui n'ont rien d'orageux, qui ne dépassent point les proportions humaines, modèles accomplis où la race élue de la Grèce a réalisé son idéal comme dans le *canon* de Polyclète. Mais il garde une prédilection visible pour la grandeur, fût-elle encore à demi engagée dans la barbarie primitive, comme la partie inférieure du Centaure dans l'animalité, comme les corps des géants dans le limon du sol natal :

« Vénérons ces maîtres augustes, ainsi conclut son étude sur Sophocle, ces demi-dieux affables et sociables dont Sophocle nous offre l'exemple accompli. Attachons à leurs monuments les branches de lauriers roses que les Grecs suspendaient aux autels propices. Mais allons sacrifier sur les hauts lieux hantés par la foudre, dans les régions des orages où la respiration même exige un effort, aux dieux suprêmes et extraordinaires qui planent et tonnent au-dessus des sommets gravis. Reconnaissons en eux une race décidément supérieure, les souverains de l'esprit humain, les types primordiaux d'où tout descend et d'où tout dérive, même les littératures cultivées et les arts polis. C'est des flancs abrupts de la montagne, sillonnée de torrents, hérissée d'éclairs, que sortent les statues parfaites qui vont décorer les temples paisibles et sourire aux hommes assemblés. »

II

Paul de Saint-Victor exerçait la critique d'art avec le même goût dédaigneux et la même supériorité de style que la critique dramatique. Qu'eût-il pensé et qu'eût-il dit de toutes ces expositions dont on nous accable?

Les envois de Rome ont payé pour un tel abus de toiles peintes et d'exhibitions. Jamais ni le public ni la critique ne s'en occupèrent moins que cette année. La sculpture cependant méritait mieux que cette indifférence, surtout le groupe énergique et sobre de M. Fagel, la *Décapitation de saint Denis*, et l'*Abandonnée* de M. Peynot, une bonne étude de nu, exécutée d'une main souple et dans un

sentiment expressif et vrai. Mais la peinture! Quelle toile d'une facture molle, sourde et terne que la *Vision de saint François d'Assise*, par M. Chartran, où l'on peut cependant louer la figure du saint lui-même, ce qui est quelque chose! Il est possible aussi que l'esquisse de la *Résurrection de Lazare* par M. Schommer, devienne un bon tableau : l'artiste s'est appliqué à varier le cadre du sujet, et la composition m'a paru s'arranger d'une façon excellente. Je ne mets qu'une restriction à cet éloge, mais elle a son importance : la porte du tombeau est perpendiculaire, et Lazare a l'air de sortir d'une armoire, comme le don Carlos d'*Hernani*. Ce détail, s'il est conservé, nuira à la gravité du tableau.

Le public ne se porte également qu'avec un empressement bien médiocre vers l'exposition de M. Paul Baudry dans l'Orangerie des Tuileries. Il y verrait pourtant de fort beaux portraits, les esquisses des tableaux qui décorent le foyer de l'Opéra, les modèles d'un nouveau billet de banque et du diplôme de la dernière exposition universelle, dessinés par le maître, et surtout, comme peintures complètement inconnues de lui jusqu'à présent, les plafonds commandés par M. Vanderbilt de New-York, et un panneau de cheminée représentant la vision de saint Hubert, pour le château de Chantilly. J'avoue n'avoir absolument rien pu débrouiller à ce dernier morceau, où M. Baudry semble avoir cédé à la fantaisie de faire une enluminure archaïque, peinte avec la confusion, l'absence d'air et de perspective qu'eût pu y apporter un contemporain de l'Apôtre des Ardennes.

Nous avons perdu deux peintres et un sculpteur, tous trois fort âgés. Le sculpteur, M. Jouffroy, membre de l'Institut, est l'auteur de la *Jeune fille confiant son premier secret à Vénus*, acquise par le musée du Luxembourg et qui valut à son nom une certaine popularité. On peut voir au Palais de Justice, dans l'église Saint-Augustin, dans l'un des groupes colossaux du portail de Saint-Gervais, dans le bénitier de Saint-Germain l'Auxerrois, exécuté d'après un dessin de M[me] de Lamartine et qui représente trois enfants groupés au pied de la croix qu'ils invoquent ; enfin, pour nous borner là, au fronton de l'institution des Jeunes-Aveugles, où il a représenté en un beau bas-relief la Charité inspirant à Valentin Haüy l'ingénieuse méthode que ses élèves appliquent autour de lui, les preuves d'un talent qui brillait surtout par l'élégance et la distinction, la finesse et la grâce. M. Jouffroy s'était retiré de la vie active depuis plus de quinze ans. Il ne paraissait plus aux Salons, n'avait même point figuré aux deux dernières expositions universelles et s'était borné à envoyer sa statue la plus populaire à celle de 1855, ce qui explique comment sa mort a fait si peu de bruit, quoique son nom fût loin d'être oublié.

MM. Jadin et Biard, plus âgés encore, sont néanmoins restés fidèles jusqu'au bout aux expositions annuelles. M. Jadin avait débuté par le paysage avec figures; il avait fini par se rabattre à peu près exclusivement sur la gent canine, qu'il connaissait comme personne. Chiens de toute taille et de tout poil, de tout âge et de toutes races, dogues, épagneuls, bassets, limiers, levrettes, que sais-je encore? pas une variété qu'il n'eût peinte avec une habileté qui se fiait parfois trop à elle-même et ne serrait pas toujours la nature d'assez près. On s'adressait à lui, comme à l'Apelles du meilleur ami de l'homme, pour avoir l'effigie d'un *toutou* adoré; personne ne s'entendait mieux à donner au portrait d'un griffon ou d'un Kings'Charles une pose spirituelle et une expression vivante. On l'avait surnommé le *Michel-Ange* des chiens, mais, nous aimons à le croire, il avait trop d'esprit pour prendre au sérieux cette ambitieuse épithète. L'esprit et la verve, ce sont bien là, en effet, les qualités caractéristiques de son pinceau vivant et coloré. Jadin avait été l'ami de Balzac, d'Eugène Süe, de Frédéric Soulié, surtout d'Alexandre Dumas, qui l'a souvent mis en scène, avec son exubérance gasconne, dans ses *Impressions de voyage* et le *Capitaine Pamphile*, comme Flers, Decamps, Eugène Giraud, Desbarolles, et fit rejaillir sur lui une partie de sa popularité.

Auguste Biard est l'un des exemples les plus frappants que l'on puisse citer des revirements de la mode et des longs oublis qui suivent les succès disproportionnés. Il avait été, durant presque tout le règne de Louis-Philippe, un des favoris de la foule : dès qu'une de ses toiles était signalée, on y courait; il fallait percer lentement et laborieusement un triple cercle de curieux pour arriver jusqu'au *Bal à bord*, au *Mal de mer*, au *Baptême sous la Ligne*, que la lithographie et la gravure vulgarisaient à l'envi. Peintre médiocre, coloriste opaque et monotone, observateur trivial, artiste d'un goût douteux, Biard avait du moins pour lui une verve facile, une bonne humeur communicative, un riche trésor de souvenirs pittoresques recueillis dans les quatre parties du monde, à exploiter et à mettre en œuvre. Il savait vivement enlever un croquis, qu'il prenait pour un tableau. Son penchant à la charge s'était alourdi avec l'âge et il l'accusait de plus en plus, pour retenir la faveur publique, qu'il voyait lui échapper. A mesure qu'elle se prolongeait, la gaieté de ce forçat du genre désopilant revêtait un air lugubre. Amuseur d'abord de la bonne compagnie, Biard était tombé ensuite au rang de loustic des commis en nouveautés. Puis, sans transition apparente, sans changement bien sensible dans sa manière de peindre, il s'était enfoncé dans l'indifférence et l'oubli du public. Au Salon, que ses derniers ouvrages fussent relégués dans les hauteurs ou

accrochés sur la cimaise, la foule passait sans même les apercevoir.

On dit que Biard a laissé des *Mémoires*. Ils pourront être fort intéressants. Il a longtemps vécu, il a vu bien des règnes divers, il a coudoyé bien des hommes et bien des choses. Au temps de sa faveur, le grand monde se pressait dans son atelier. Il y a eu un drame intime, qui fit jadis grand bruit, dans sa paisible vie d'artiste. Il a prouvé, dans les récits de ses lointains voyages, qu'il avait un assez joli brin de plume attaché à son crayon. Et la mode est plus que jamais aujourd'hui aux Mémoires, aux Souvenirs, aux Confessions, aux Indiscrétions, aux Révélations. Artistes, comédiens, poètes, critiques, romanciers, tous, de leur vivant ou après leur mort, viennent se présenter à nous, en robe de chambre adroitement drapée, ou nous sont présentés par d'autres, qui ont écouté aux portes, regardé par le trou de la serrure, ramassé les petits papiers, reçu ou dérobé les confidences.

Je ne parle pas d'anciens Mémoires, comme ceux du marquis de Sourches, publiés pour la première fois et qui vont ajouter une riche mine d'informations à celles de Saint-Simon et de Dangeau ; ou ceux de Lucien Bonaparte, qu'on avait déjà en partie et que la publication nouvelle ne nous donne pas encore en entier ; ni des correspondances du dernier siècle, comme ces lettres si piquantes, d'un tour d'esprit si original et si caractéristique, exhumées par MM. Lucien Perrey et Gaston Maugras dans la *Jeunesse de Mme d'Épinay*, ou comme cette *Correspondance littéraire, philosophique et critique* du baron Grimm, de ses collaborateurs et de ses continuateurs, dont M. Maurice Tourneux vient de nous donner une édition qui semble définitive, en la revoyant sur les textes originaux, en restituant les parties inédites et les fragments supprimés par la censure impériale, et dont la reproduction a été poussée jusqu'au mois de mai 1793, avec une excellente table alphabétique des noms propres, en 356 colonnes de petit texte, qui permet de trouver du premier coup, dans ce labyrinthe de seize gros volumes, le renseignement dont on a besoin.

Non, je parle uniquement des contemporains. Nous avons eu, coup sur coup, les *Mémoires* ou les *Souvenirs* de Laferrière, de Samson, de Bouffé, de Frédérick Lemaître, du ténor Roger. Nous avons eu les Lettres de Doudan, celles de Mérimée, à une inconnue, à une nouvelle inconnue, à M. Panizzi ; celles de Georges Sand à une foule de personnes ; celles de Lamartine, qui remplissent six volumes in-8°, quoiqu'elles ne dépassent point 1852 ; celles de Proudhon, de Balzac, de Sainte-Beuve et, sur sa personne, le volume de M. François Morand, l'étude de M. Othenin d'Haussonville, les livres de ses secrétaires, M. Levallois, M. Troubat,

M. Pons; enfin, pour couronner le tout, la récente *Confession* de Sainte-Beuve, confession passablement scandaleuse que s'est chargé de faire publiquement pour lui un terrible homme qui n'en avait certainement pas été chargé, M. Louis Nicolardot.

Enfin, voici *Rachel, d'après sa correspondance*, par M. G. d'Heylli, en l'un de ces beaux volumes d'une exécution impeccable que publie la librairie des Bibliophiles pour la plus grande joie des amateurs. M. d'Heylli est un fureteur, un curieux, possédé par la passion du rare et de l'inédit. Il a colligé patiemment tout ce qu'il a pu réunir de ses lettres, en s'adressant d'abord à la famille même de Rachel, puis aux écrivains qui furent en rapports fréquents avec elle, comme M. Legouvé, enfin à quelques publications antérieures, et en les distribuant dans une série de chapitres, où, reliées entre elles par le récit et les commentaires de l'éditeur, elles nous montrent successivement Rachel dans ses rapports avec sa famille, puis avec la Comédie-Française, Rachel élève de Samson, Rachel en voyage, courant la province, exécutant en Europe ou en Amérique ces grandes tournées dramatiques dont la fatigue et la fièvre épuisèrent sa vie; Rachel malade et mourante. Il est piquant de voir la reine tragique descendre de son piédestal, échanger le cothurne contre des pantoufles et le péplum contre la robe de chambre, causer à cœur ouvert, familièrement, sans apprêt et, après avoir joué Hermione, Phèdre, Camille, Monime, se laisser voir elle-même, dans toute la sincérité de sa nature intime et de son caractère personnel. Après Rachel en costume, c'est Rachel en déshabillé. Mais que ce mot n'effraye point le lecteur délicat : M. d'Heylli n'a pas écarté d'une main hardie le rideau de la vie privée; il entre chez Rachel, mais il s'arrête au salon et ne va pas jusqu'à l'alcôve. Il n'a recherché qu'un intérêt littéraire et artistique, jamais un attrait de scandale.

Malgré les lacunes, ou plutôt malgré la nullité de son éducation, Rachel aimait évidemment à écrire, et elle écrivait sans effort apparent, sans rature, sans brouillon, des lettres presque toujours charmantes, qui vont du ton le plus familier au plus élevé et qui dans tous les tons montrent un esprit de primesaut et de franche allure. Parfois elle effleure l'argot et badine du bout de la plume avec ses réminiscences de la vie de bohème; mais elle a trop de tact pour appuyer longtemps, et elle s'échappe d'un mouvement preste! Tournez la page : une grande dame n'écrirait pas avec plus d'aisance et de distinction naturelles, avec un tour plus délicat et plus fin. En ces moments-là on se dit que si elle ne savait pas l'orthographe, les duchesses et les marquises du temps passé, sans même en excepter la marquise de Sévigné, ne la savaient pas davantage.

Parler de Rachel et de sa correspondance, c'est notre manière aujourd'hui de parler du théâtre. Depuis deux mois néant sur les affiches : pièces d'été, troupe de canicule. Une demi-douzaine de théâtres seulement demeurent ouverts : ce serait beaucoup pour une préfecture; c'est peu, ou plutôt ce n'est rien pour Paris. D'autant plus que, sur ces six ou sept théâtres, il en est trois ou quatre à peine qui vaillent l'honneur d'être comptés. Quelques-uns se sont rouverts pour les représentations gratuites du 14 juillet, mais le spectacle était surtout dans l'aspect de la grande ville pavoisée de drapeaux, de bannières et d'oriflammes, de mâts et de banderolles, d'écussons, d'inscriptions, de guirlandes et de bouquets de verdure, d'estrades et de kiosques, de ballons lumineux, de lanternes vénitiennes, de verres de couleur, de tout cet appareil joyeux, fragile et banal qui a déjà célébré la royauté, l'empire et la république, qui célèbrera encore la république, la royauté et peut-être l'empire.

III

Le nouvel Hôtel de Ville, relevé de ses ruines par MM. Ballu et de Perthes, débarrassé à la hâte de son immense cage de charpentes, se dresse maintenant dans sa blancheur immaculée, comme un gigantesque monument d'albâtre. Le voici prêt pour le pétrole de l'avenir. La Chambre a été si contente de revoir ce monument laïque, qu'elle a songé immédiatement à raser l'église du Sacré-Cœur. On a rendu un magnifique jouet tout neuf à ces enfants cruels animés de l'instinct de la destruction, et dont beaucoup rêvent déjà de lui faire subir le sort de l'ancien. Le palais des rois montre toujours ses murs calcinés, ses fenêtres béantes, ses décombres noirs hantés par le fantôme du Petit homme rouge, et où l'on entend, la nuit, des *hululements* plaintifs comme des soupirs de trépassés. Mais le palais du peuple reluit au soleil dans la splendeur de son renouveau, et après une longue éclipse nous revoyons le vaisseau symbolique de la Ville, au-dessous duquel nous nous demandons si l'on osera inscrire encore la devise menteuse : *Fluctuat nec mergitur*.

L'Hôtel de Ville n'est guère pour le moment qu'une apparence. Il faudra quatre à cinq ans encore et un plus grand nombre de millions pour l'achever. Les conseillers municipaux n'ont pas voulu attendre. L'avenir n'est à personne, mais le présent est à eux. Ils avaient hâte de cueillir la gloire de l'inauguration et d'inscrire leurs noms illustres sur la plaque historique qui doit les transmettre à la postérité. Tout est provisoire dans l'intérieur de l'édi-

fice, escaliers, planchers, plafonds, ornements. Les fontaines même érigées sur la place disparaîtront avec le matériel de la fête et peut-être en a-t-on jeté déjà les débris au tombereau. Le décorateur de l'Opéra, M. Lavastre, avec une armée d'ouvriers, est venu peindre en trompe-l'œil la voûte et les murailles. Notre magnifique conseil a dépensé, pour donner à ses convives et se donner à lui-même l'illusion d'un palais prêt à recevoir ses hôtes, une somme qui dépasse le budget de beaucoup de grandes villes. On a dîné au milieu d'un décor. Est-ce pour cela que *nos édiles*, qui n'ont pas invité le directeur de la Comédie-Française, avaient invité le directeur de l'Opéra, après avoir utilisé ses décorateurs et ses machinistes? Un moment, certains invités ont craint qu'on ne poussât le système à ses extrêmes limites et que le cuissot des Ardennes, la timbale de homards, le chaud-froid de mauviettes, les sorbets à l'italienne, le gâteau-ambroisie ne fussent en cartonnage peint, comme au théâtre. Horrible perspective, qui n'a peut-être pas été étrangère à quelques abstentions! Il n'en fut rien, heureusement, et le menu princier de ce banquet démocratique, qui prouve que nos magistrats républicains ont des aptitudes digestives au moins égales à celles des régimes déchus, a pu être savouré jusqu'au bout sans déception. Comme jadis la Charte, le dîner de l'Hôtel de Ville était une vérité.

On sait quelles disgrâces ont failli compromettre un banquet si bien ordonné. Les bourgmestres des capitales de l'Europe se sont montrés froids; les ambassadeurs n'ont déployé aucun enthousiasme; les journalistes conservateurs ont retourné leurs cartes; les adjoints se sont enveloppés dans leur dignité. Tel invité alléguait un engagement antérieur; tel autre ses rhumatismes; un troisième avait justement à faire un petit voyage pour ce jour-là. La liste fondait à vue d'œil, comme un sorbet à l'italienne. L'amphitryon se montrait inquiet. La veille, un nouveau point noir, beaucoup plus gros que les autres, se forma à l'horizon de la salle à manger. Le président du conseil municipal avait inséré dans son discours une phrase sur la mairie centrale. La mairie centrale a remplacé la laïcisation, qui avait remplacé l'amnistie, dans les *desiderata* du conseil, à mesure que l'amnistie et la laïcisation ont été obtenues. Quand elle aura été accordée elle-même, elle sera remplacée par autre chose. Ce n'est pas, au fond, qu'on y tienne beaucoup et qu'on ne sache parfaitement à quoi s'en tenir sur les vœux de la population parisienne, qui s'en soucie comme d'une guigne ou comme d'un discours de M. Songeon. Mais cela pose en républicain avancé, qui prend toujours les devants sur le gouvernement. Un radical qui resterait seulement quarante-huit heures sans réclamer quelque

chose au nom de la population parisienne, passerait immédiatement à l'état de vil conservateur. Mais le président de la république était prévenu; il attendait là le président du conseil municipal; il lui a rappelé sa promesse de ne point parler politique : M. Grévy n'aime pas la politique, au moins depuis qu'il préside à nos destinées. La politique l'ennuie, la politique le gêne. Elle gâte les meilleurs dîners. M. Songeon a essayé d'ergoter, en appelant à son aide tous les souvenirs de la scolastique la plus subtile et en prodiguant les *distinguo*. Mais M. Grévy s'est montré inflexible dans sa résolution de ne pas être dérangé par un mot importun et embarrassant. C'est un caractère : il l'a prouvé une fois de plus! Bref, si l'on ne sacrifiait la phrase, il s'abstiendrait, et son absence entraînerait celle des ministres et de tous les personnages officiels. Le banquet n'était plus dès lors qu'un dîner de famille. Devant ce désastre, le cœur de M. Songeon a fléchi, et ce Brutus du conseil, devenu réactionnaire par républicanisme, a immolé sa période en détournant les yeux.

Tout s'est donc bien passé. Le bataillon scolaire s'est grisé de champagne et il a été harangué laconiquement, dans un style à la fois pédagogique et militaire, par M. le ministre de l'instruction publique. Les ambassadeurs ont pu contempler, avec une admiration un peu inquiète, quelques représentants notables de la ville de Paris essuyant soigneusement leur assiette et soufflant dans leurs verres, avant de les rincer avec leurs serviettes, suivant les us de la société polie aux banquets de barrière. Les deux présidents et le préfet de la Seine se sont congratulés réciproquement. M. le duc de Fernan-Nuñez semblait attendre une allusion à la Toison d'or, mais il en a été moins question encore que de la mairie centrale. M. Songeon et M. Floquet sont deux démocrates trop purs pour rendre hommage à ces hochets de la vanité. A leur défaut, M. Deligny, membre du conseil, créé grand d'Espagne et comte d'Alosno en 1878, — on l'a oublié, — eût pu haranguer en homme compétent, presque en confrère, le nouveau chevalier.

Ouvrons ici une courte parenthèse. En remettant à M. Jules Grévy les insignes de la Toison d'or, M. le duc de Fernan-Nuñez, ambassadeur d'Espagne, a bien pu dispenser le président de la république de revêtir le costume de l'ordre : la robe rouge et le chaperon, avec la bande de pourpre flottant sur l'épaule. C'est une lacune au point de vue pittoresque, car M. Bonnat, ou mieux encore, M. Carolus Duran, y eût trouvé la matière d'un bien beau portrait. Mais il n'a pu le dispenser du serment. Nous avons tous lu dans le compte rendu de la cérémonie que la dernière question adressée à M. Grévy avant qu'on lui passât les insignes de l'ordre autour du cou, a été celle-ci :

« Le serment de l'ordre vous est-il connu ? L'acceptez-vous? » A quoi M. Grévy a répondu : « Je l'accepte. » Sans doute ce n'est là qu'une sorte de serment civil et très atténué, un peu dans le genre de celui que la Chambre vient de voter pour les dépositions en justice ; mais enfin c'est à tout le moins une promesse. Or l'ordre de la Toison d'or est placé sous la protection spéciale de la Vierge, et dans le préambule des statuts, Philippe le Bon déclare qu'il le fonde afin que « la vraye foy catholique, l'estat de notre mère saincte Église et la tranquillité et prospérité de la chose publique soient deffendus, gardés et maintenus. » Les statuts, approuvés par les papes Grégoire XIII et Clément VIII, appuient sur les mêmes points et déclarent particulièrement que tout chevalier doit travailler « à l'augmentation de la foi. »

Voilà donc M. Grévy officiellement enrôlé parmi les champions de l'Église.

La maladie du Nonce a dispensé le conseil municipal de commettre une impolitesse ou de se placer dans une situation embarrassante. Quelques personnes se sont étonnées qu'il n'eût point adressé d'invitation au Cardinal-Archevêque de Paris : il n'y aurait pas manqué sans doute si le banquet d'inauguration se fût donné, non la veille, mais le jour même de la fête nationale, qui tombait un vendredi. Quel plaisir d'inviter un archevêque à venir ce jour-là manger un cuissot de chevreuil et une poularde du Mans ! Le conseil n'a pas invité davantage les doyens des Facultés de théologie catholique et protestante, bien qu'ils rentrassent dans les catégories tracées d'avance. Mais il a invité les ministres du culte, — du seul culte qu'il reconnaisse et même qu'il pratique, — dans la personne d'un délégué du Grand-Orient et du grand maître du rite écossais, dont le ruban bleu en écharpe et les décorations ont obtenu presque autant de succès que la tunique rouge du sheriff Bennett et l'habit brodé d'argent du maire de Belgrade.

Le banquet a été suivi d'une réception indescriptible et inénarrable. La moitié des invités étaient venus en chapeaux mous, en cravates de couleur, en jaquettes ou en vestons. Il y avait même quelques blouses, à ce que l'on assure. Ils se promenaient à travers les salles le chapeau sur la tête et le cigare à la bouche. Le buffet a été mis à sec. Les huissiers ont essayé vainement de défendre contre l'invasion les salles réservées aux ministres et au corps diplomatique. On en a vu qui, foulant de leurs semelles crottées le satin des fauteuils et les divans capitonnés, se penchaient en dehors des fenêtres pour jouir du coup d'œil de la place et de l'avenue Victoria, prolongeant au loin une éblouissante perspective de lumières, et pour échanger des signaux avec la foule. Cinquante

mille badauds, massés devant l'édifice, regardent les illuminations de la façade, écoutent les flots d'harmonie cuivrée qui s'échappent des salles, envient les ombres qui passent devant les fenêtres, se livrent à des réflexions et à des quolibets irrévérencieux. De temps à autres, les artificiers, postés sur la place, allument des feux de bengale rouges, comme pour procurer à ceux qui n'ont pas vu la Commune, et rendre à ceux qui l'ont vue, qui l'ont faite peut-être, l'aspect de l'Hôtel de Ville incendié. Une grande clameur s'élève alors de la multitude. Quelques voix entonnent la *Marseillaise*, et bientôt un chœur de quinze ou vingt mille voix la répète.

Oh! la *Marseillaise*, qui dira la consommation qu'on en a faite ce jour-là? Au banquet d'inauguration, l'orchestre a joué la *Marseillaise* dès le potage et l'a rejouée pour le dessert. Tous les bals en plein air, le soir, se sont ouverts par la *Marseillaise*; tous les concerts organisés sur les places publiques et dans les carrefours avaient inscrit la *Marseillaise* sur leurs programmes. On jouait la *Marseillaise* sur les bateaux lumineux. On la chantait des Buttes-Chaumont au lion de Belfort, à la colonne de la Bastille comme devant la statue de Strasbourg. Huit jours après la fête nationale, on a élevé une statue à Rouget de Lisle dans la petite ville de Choisy-le-Roi, où il est mort, et le 14 juillet il en avait une autre, par M. Bartholdi, exposée devant le palais de l'Industrie avant son départ pour Lons-le-Saulnier. Mais si Rouget de l'Isle eût assisté en chair et en os à la fête nationale, au lieu d'y assister simplement en bronze, peut-être n'eût-il pas été très rassuré en entendant brailler son hymne sur tant de points et par tant de voix, lui qui dans sa vieillesse, après 1830, disait tout tremblant à son hôte : « Cela va mal; voilà qu'ils chantent la *Marseillaise!* »

Il était véritablement permis de craindre que les choses allassent mal quand, dans la décoration de la ville, sur un point central de la rive gauche qui n'a jamais, que je sache, passé pour un foyer brûlant de révolution, au carrefour Buci, les angles de chaque rue montraient non-seulement la statue de Camille Desmoulins et celle de la République, ceinturée de rouge et levant le triangle égalitaire, mais la face ignoble de Marat, exposée dans une niche de verdure, et le buste de Danton, avec cette inscription gravée sur une plaque de marbre : *Réorganiser sans Dieu ni roi, par le culte systématique de l'humanité.* De vagues inquiétudes planaient dans l'air. C'est la première fois que l'anniversaire du 14 juillet a eu contre lui non seulement les conservateurs, mais encore les radicaux exaltés; non seulement ceux qui devaient assister le lendemain à la messe de la saint Henri, mais encore ceux qui ont violé, pillé et brûlé les églises en 1871. Pour nous c'était une fête révolution-

naire; pour eux c'était une fête bourgeoise. Le grand banquet d'inauguration, en particulier, a exaspéré la pudeur des austères. Paule Minck avait protesté à sa manière en réclamant impérieusement une place à table pour la femme, qui a bien le droit de manger, puisqu'elle paye. Louise Michel et le citoyen Joffrin, avec une dignité plus farouche, ont maudit, au nom du peuple exploité, ce festin de satrapes et de Sardanapales. Un comité révolutionnaire occulte avait apposé sur les murs, pendant la nuit, des placards menaçants. Un autre, à moins que ce ne fût le même, ou que tous deux ne fussent que de lugubres mystificateurs, avait expédié par la poste à tous les concierges du quartier de l'Hôtel de Ville un avis imprimé conçu en termes mystérieux, la veille de la fête. Une heure après, la terrible explosion de gaz de la rue François-Miron effondrait deux ou trois maisons, blessait plus de quarante personnes, en tuait huit et répandait la terreur dans ce coin de Paris. Au premier moment, les imaginations affolées, rattachant cette catastrophe à l'avis anonyme expédié par la poste, l'interprétèrent comme une tentative de faire sauter l'Hôtel de Ville.

Mais ce n'était qu'un mauvais rêve. En somme, tout s'est bien passé. A peine si l'on s'est aperçu de quelques lacunes dans l'exécution du programme. La statue de la République, par M. Gauthuin, n'est point venue occuper son poste sur l'ancienne place du Château-d'Eau. Le groupe de M. Falguière, dont on a pu voir le projet au musée des arts décoratifs, qui représente la France, tenant d'une main le drapeau, de l'autre le tableau des droits de l'homme, sur un char emporté par quatre chevaux fougueux que dirigent deux Victoires, ne se dessine point encore sur le haut de l'Arc de Triomphe, où l'effet devait en être essayé le 14 juillet.

Le grand succès de la journée a été, comme toujours, pour la revue, et dans la revue, elle a été pour les tambours, qui faisaient leur rentrée triomphale, après un exil de deux ans, dont ni l'armée ni le public n'avaient pris leur parti. Dès qu'ils ont apparu dans le défilé, dès qu'on a entendu la première vibration de la peau d'âne sous le premier coup de baguette, une immense acclamation s'est élevée. Le général Farre les avait abolis, le général Billot nous les a rendus. Tambours, un ban pour le général Billot !

La suppression du tambour avait été le résultat de ce penchant fâcheux qu'on a depuis quelques années à considérer une armée comme un être de raison : on éteint les uniformes flambants, on coupe les panaches et les plumets, on rogne les galons, on a supprimé les lanciers, réduit le beau hussard à sa plus simple expression, émondé le sapeur, humilié le tambour-major, jadis orgueil du régiment, honteux et attristé comme un papillon redevenu chrysalide.

Les colonels se plaignent que le soldat ne s'attache plus à la vie militaire, que l'armée ne soit plus qu'un lieu de passage au lieu d'être une carrière et qu'on ne puisse désormais avoir de bons sous-officiers parce qu'ils ne consentent plus à vieillir sous le harnais. Est-on bien sûr que toutes ces réformes, qui enlèvent au métier ce qu'il avait de brillant et de propre à séduire, ne soient pas pour quelque chose, pour beaucoup peut-être, dans un si fâcheux détachement? Croit-on que ce soit avec des syllogismes qu'on puisse souffler la flamme guerrière aux cœurs d'un million d'hommes et les lancer à la mort? Il faut tenir compte de la nature humaine et du tempérament français. Un régiment sans tambours est comme un corps sans âme et sans voix. Pour être logique, il fallait pousser les réformes jusqu'au bout, éliminer les clairons et les musiques après les tambours, supprimer le drapeau, qui n'est qu'une loque tricolore; les croix, qui ne sont que des hochets; les uniformes, qui ne sont que des oripeaux. Après avoir fait litière de tous ces enfantillages et de toutes ces non-valeurs, on aurait eu une armée civile, en blouses, en paletots, en casquettes, en pantalons gris, comme ces *bizets* de la garde nationale dont on a tant ri sous Louis-Philippe, avec un sifflet pour marquer les divers mouvements de la manœuvre, et digne d'être commandée par un général civil.

Enfin, voici un point d'arrêt et un retour en arrière dans cette voie fatale. Le ministre de la guerre a compris que le tambour est l'une des traditions de l'armée, comme le drapeau. Dans toute notre histoire militaire, il y a un *tapin* qui joue son rôle, héroïque et familier. Nous avons le tambour Barra (tambour d'après la légende, mais non d'après l'histoire), le tambour du pont d'Arcole, chanté par Mistral et sculpté par David au fronton du Panthéon; le tambour de la Revue nocturne dessiné par Raffet, les tambours de l'Arc de Triomphe, célébrés par Victor Hugo. Jeune, Béranger l'avait chanté aussi; devenu vieux et morose, il a lancé contre l'instrument martial et sonore une diatribe qui pourrait bien avoir inspiré l'acte de vandalisme du général Farre :

Terreur des nuits, trouble des jours,
M'étourdirez-vous donc toujours,
Tambours, tambours, maudits tambours?

On peut abuser des meilleures choses, et il est certain qu'on abusa du tambour sous le premier empire et aussi sous la seconde république. Béranger doit avoir écrit sa chanson, horripilé par les rappels du 15 mai, des journées de juin et de toutes les autres journées révolutionnaires. Qu'eût-il dit sous la Commune? Ces souvenirs prouvent au moins que le tambour est impartial et qu'il le

calomniait en l'accusant « de battre aux champs pour tous les rois. » Ce n'est pas pour un roi qu'il battait aux champs le 14 juillet dernier. Serait-il plus déshonoré de battre pour Henri V, que pour M. Gambetta ou M. Grévy? Mais ne posons point de questions indiscrètes et restons sur notre terrain.

Le tambour est la vie et la gaieté de la caserne, l'âme des revues, des marches et des manœuvres, dont il marque le rhythme; l'aiguillon du soldat, qu'il raidit contre la fatigue et qu'il enivre contre le danger. Rien de tel pour mettre des ailes au pied et du cœur au ventre. Et figurez-vous une entrée dans la ville conquise ou une rentrée victorieuse après une campagne sans les tambours prêtant au triomphe leur voix retentissante!

C'est le tambour qui sonne la retraite, qui bat la charge et la générale, qui attire le bourgeois au seuil de sa porte, fait emboîter le pas aux gamins et entraîne dans le courant de ses *ra* et de ses *fla* des milliers de badauds en qui s'éveille l'instinct belliqueux. Le tambour est pour moitié, on peut le dire, dans l'amour du soldat pour son drapeau, dans l'enthousiasme qui s'empare à certains moments des foules et les pousse en avant vers l'ennemi, dans la fièvre qui fait battre le cœur du petit fantassin et l'excite à suivre l'exemple des aînés. C'est plus qu'un instrument, c'est une institution.

Le général Billot est maintenant assuré de laisser dans l'armée française un meilleur souvenir que le siège de Frigolet. Si l'histoire demande : « Qu'a-t-il fait pour le pays? » elle répondra : « Il a rétabli le tambour. » Sans doute il eût été beaucoup plus simple de ne pas le supprimer. Mais cela était véritablement trop simple. Et le général Farre, qu'eût-il fait? S'il n'eût point expulsé les tambours, avec le suffrage de la commission spéciale, nous étions sevrés du plaisir que vient de nous causer le général Billot en les rappelant, sur l'avis plus unanime encore des autorités non moins compétentes. Il faut bien qu'un ministre républicain détruise quelque chose, ne fût-ce que pour ménager à l'un de ses successeurs le moyen d'acquérir une popularité facile en rétablissant ce qu'il a détruit.

Et maintenant, ô France, dans ton entrain joyeux et ta mâle gaieté d'autrefois, te reverrons-nous jamais marcher en avant tête haute, panache au front, drapeau déployé — et tambour battant?

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris,* par le P. Regnault. — II. *Vie de Mgr Plantier, évêque de Nîmes,* par M. l'abbé Clastron. — III. *Le Christianisme et les temps présents,* par M. l'abbé Bougaud. Tome IV, *l'Église.* — IV. *Les Splendeurs de la foi,* par M. l'abbé Moigno. Tome V, *les Miracles et la Science.* — V. Livres de prix : *Don Quichotte,* édition des écoles et des familles. — *Habitations et édifices,* par M. J. Colomb. — *Heures illustrées.* — *Les Histoires d'Hérodote,* édition des écoles.

I

Tout entiers au souci et à la douleur de la guerre déclarée, en ce moment, à l'Église et à Dieu, nous avons presque oublié celle qui leur fut faite au siècle dernier; en présence des attaques ouvertes des matérialistes et des athées d'aujourd'hui, nous avons cessé de penser aux aggressions plus discrètes et plus contenues des « philosophes » d'il y a cent ans. Que de raisons cependant nous aurions de nous y reporter, d'en étudier les progrès et de rechercher les causes de leur fatal triomphe! La campagne impie que nous venons de voir s'ouvrir, à l'avènement de la troisième république, n'est en effet que la suite ou plutôt la reprise de celle qui marqua les derniers jours de la monarchie; elle n'en diffère que par l'audace et l'insolence plus grandes des assaillants, qui se sentent assurés de la tolérance, sinon du concours de l'État. La comparaison à faire entre l'une et l'autre peut avoir, croyons-nous, plusieurs résultats précieux, — celui, entre autres, de raffermir notre courage et nos espérances; car un fait en ressort incontestable, c'est que les conditions de la lutte nous sont plus favorables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient aux catholiques d'alors.

Cette conviction est née, chez nous, de la lecture d'un livre curieux et consciencieusement étudié, qui nous a mis sous les yeux, dans ses détails les plus intimes et les plus dramatiques, à l'aide de documents inédits ou presque inconnus de nos jours, le premier grand assaut qui ait été livré à l'Eglise, depuis la Réforme. Ce livre est l'*Histoire de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, de 1747 à 1781, par le R. P. Regnault, de la Compagnie de Jésus[1]. La crise religieuse et politique qui sévit à cette époque et aboutit à la révolution française s'encadre d'elle-même dans la biographie de ce prélat qui, durant un épiscopat de près de quarante ans, sur le premier siège de France, fit face, avec une vigilance et un courage indéfectibles, au milieu des plus grandes difficultés, à tous les ennemis de la religion. Comme soldat

[1] 2 volumes in 8°, avec portrait Librairie de V. Lecoffre.

de la cause sainte, il fut, à tous égards, le premier de son temps. Le plus valeureux des évêques, il en fut aussi le plus intègre dans ses mœurs et le plus charitable. Sur ces deux points, justice complète lui a été rendue, même par ses contemporains; mais sur d'autres, sur l'étendue de son savoir théologique, par exemple, sur son degré d'initiative personnelle dans ses attaques et ses poursuites, sur sa part réelle de paternité dans ses écrits, quelque chose était resté jusqu'ici, dans l'opinion, des nombreuses et insolentes colomnies de ses ennemis.

L'ouvrage du P. Regnault, le premier, pour le remarquer en passant, dont l'illustre archevêque ait encore été honoré, ne laissera rien subsister de ces préventions; — non, hâtons-nous de le dire, que l'auteur se soit imposé la tâche de les combattre en forme (son livre n'est ni une apologie ni un plaidoyer), — mais parce qu'elles tombent d'elles-mêmes devant les faits.

Les faits, c'est ce dont le P. Regnault s'est préoccupé avant tout; les recueillir, les mettre bien en lumière, tel a été son principal souci. Son livre en est riche, peut-être même un peu surchargé : la biographie de l'archevêque y est parfois un peu submergée; mais cela n'est pas pour déplaire aux lecteurs sérieux; l'important est la réunion des éléments d'instruction sur le sujet donné. Or ils sont tels ici que, au lieu du titre qu'ils portent, ces deux volumes pourraient aussi bien prendre celui de Préludes religieux et politiques de la révolution française. L'attaque au-devant de laquelle Christophe de Beaumont se jeta et qu'il soutint trop souvent seul, hélas! fut, pour ses adversaires, une préparation directe à l'œuvre de la Constituante et à celle de la Convention. A ce point de vue, l'histoire de Christophe de Beaumont a plus d'intérêt encore que le sujet ne semblerait l'indiquer. On y voit de près le jansénisme, rejeton bâtard du protestantisme, et l'*Encyclopédisme*, produit combiné de la perversion des idées et de la corruption des mœurs, se dessiner et s'organiser, le premier aidant à son insu le second, et concourant efficacement à son progrès; car, on l'a dit, si quelque chose contribua à affaiblir la foi et à développer le scepticisme, ce fut assurément le tour et le caractère que les disciples de Jansénius et de Quesnel donnèrent à la polémique religieuse.

Les débuts du nouvel archevêque s'annonçaient heureux, mais la situation était délicate; l'incapacité sénile de ses deux derniers prédécesseurs l'avaient gravement compromise. Grâce à la mollesse et aux tergiversations de M. de Noailles, notamment, les jansénistes *appelants* s'étaient glissés partout. Ch. de Beaumont en purgea tout d'abord son administration, n'entendant, déclara-t-il « se servir de personne qui ne fût *extérieurement* et *intérieurement* soumis à la bulle *Unigenitus* ». Il ne voulait pas auprès de lui des gens qui, en acceptant et en signant cette constitution, conserveraient dans leur cœur les sentiments qu'elle condamnait. Or c'est ce que faisaient ces honnêtes jansénistes, qui se scandalisaient si fort des « restrictions mentales » attribuées aux Jésuites. Un vertueux prélat, M. de la Motte, évêque d'Amiens,

avait porté une ordonnance qui enjoignait aux prêtres, avant d'administrer le Viatique aux malades, de s'assurer s'ils acceptaient la bulle comme « règle de foi ». Christophe de Beaumont en fit bientôt autant, sans tenir compte de la condamnation dont le Parlement avait frappé l'injonction pastorale de son pieux collègue; car, dit son historien, « il n'avait pas été le dernier à trouver étrange ce contrôle de l'autorité séculière, qui prétendait interdire aux évêques le droit d'être seuls juges de la conduite à tenir dans la dispensation des sacrements ». En elle-même, elle était effectivement singulière, ridicule, odieuse, cette ingérence des tribunaux séculiers dans les affaires de l'ordre spirituel; mais elle ne paraissait pas telle à tout le monde, en France. On n'y avait pas de la distinction des deux pouvoirs et de leurs attributions respectives une bien claire idée; l'école des juristes avait travaillé tout le moyen âge à en obscurcir et à en fausser la notion, au profit du pouvoir civil. De là, au temps dont nous parlons, la secte très nombreuse des prétendus orthodoxes dont, a dit M. de Carné, « la religion était un catholicisme sans soumission et un protestantisme sans courage », et qui attribuaient sans restriction aucune aux parlements l'infaillibilité qu'ils refusaient aux papes. Avons-nous bien fait des progrès sur ce point? Ne venons-nous pas de voir un ministre manifester la prétention de forcer les curés à admettre à la première communion les enfants qui auraient étudié le catéchisme dans le manuel de M. Paul Bert!

Voilà pourquoi, lorsqu'il résolut de gouverner son diocèse selon toute la rigueur des règles canoniques et conformément, en particulier, à la dernière constitution pontificale, le nouvel archevêque rencontra tant d'obstacle et ne trouva que de faibles et impuissants appuis. L'exercice le plus strictement religieux de ses droits d'évêque excita, dès le premier jour, quelque ménagement qu'il s'imposât, des réclamations violentes. Il fut dénoncé au Parlement, qui répondit avec empressement par une déclaration d'abus, et un arrêt ordonnant la saisie immédiate du temporel du prélat. A plusieurs reprises, le roi mit son *veto* souverain à l'exécution de ces iniques et injurieuses sentences, mais chaque fois plus mollement. L'autorité royale, absolue de nom, mais de fait impuissante, s'en allait composant, sur ce point, avec les factieux : elle finit, un jour, par abdiquer. Après avoir exilé le Parlement, Louis XV exila l'archevêque, qu'il traitait de « tête de fer », mais dont, au fond, il avait moins peur que du « bruit terrible » que feraient les robins, chez lesquels il voyait déjà « une armée de républicains ». Rendu à son Église, sur les instances des évêques, Beaumont, que cette sévérité imméritée n'a pas intimidé, et qui voit se développer plus audacieuses les pratiques du Parlement et ses entreprises sur la doctrine, l'administration des sacrements et la liberté des écoles religieuses, élève encore plus haut la voix, et les dénonce au monde dans un mandement foudroyant. Ce mandement, auquel s'associent la Sorbonne et presque tout l'épiscopat français, lui vaut un troisième exil. Cependant la guerre, l'assassinat du roi, font un ins-

tant diversion à ce combat d'évêques, comme disait Voltaire, et Beaumont revient à son siège. Mais un incident misérable, les impertinentes prétentions d'un couvent de filles, que soutient le Parlement et auxquelles résiste l'archevêque, le font exiler de nouveau, et, cette fois, jusqu'au fond des montagnes du Périgord.

Grâce à la guerre que le Parlement fait à l'archevêque, guerre qui le distrait de la surveillance des mauvais écrits, le mouvement philosophique s'accentue et se développe. Beaumont, toujours en éveil sur les dangers que court la foi, profite des loisirs forcés de son exil, pour dénoncer les progrès que fait de ce côté le mal, et lance un autre mandement contre le livre *de l'Esprit* d'Helvétius, qui avait obtenu l'estampille de la censure; il en obtient la condamnation, ainsi que le retrait du privilège accordé à l'*Encyclopédie*. La faction philosophique feint de voir là la main des Jésuites, et, sûre de l'appui et du concours du parti janséniste et parlementaire, commence résolument contre eux la campagne de calomnies, d'intrigues, de basses manœuvres qui doit amener leur suppression. Le P. Regnault raconte, avec des détails touchants et dont quelques-uns sont peu connus, les efforts énergiques mais vains que l'archevêque fit en leur faveur. La douleur que lui causa leur expulsion du royaume fut manifestement pour beaucoup dans l'altération, dès lors sensible, de sa forte constitution.

L'insuccès de son zèle, sur ce point, ne diminua rien de la vigilance avec laquelle il surveillait les publications philosophiques. Cette vigilance n'était pas, toutefois, l'effarouchement aveugle auquel on a voulu faire croire. La preuve en est dans la différence de conduite qu'il tint vis-à-vis du prétentieux roman de *Bélisaire* et du beau livre de l'*Esprit des lois*. Bien qu'il n'appréciât pas probablement cet ouvrage au même degré que l'a fait, de nos jours, un illustre religieux, il lui épargna du moins la condamnation dont furent par lui frappés presque tous ceux de la même école. Ces publications qui corrompaient les intelligences et les mœurs furent l'une des grandes douleurs des dernières années de sa vie. Une plus vive néanmoins fut celle que lui causa la suppression de la Compagnie de Jésus, qu'il avait plus constamment défendue que pas un autre évêque. Clément XIV avait sollicité une adhésion de l'épiscopat à cette mesure : la déclaration par laquelle Christophe de Beaumont y répondit fut loin d'en être une. Il ne vit, dit son historien, dans cette décision du pape que ce qu'il y avait en effet, l'expression d'un jugement personnel; et, « toujours fidèle à la devise de ses armes, *impavidum ferient ruinæ*, il attendit d'un autre pontificat la guérison de ce qu'il appelait une douloureuse plaie faite à la piété et à la vertu ». Le saint vieillard n'eut pas la satisfaction de la voir, mais l'avènement de Pie VI, qu'il put saluer encore, lui permit, en mourant, d'en espérer une prochaine réalisation.

Ce rétablissement, retardé par l'une des plus terribles crises par lesquelles l'Église a passé, se fit attendre quarante et un ans; mais il eut lieu enfin, comme Christophe de Beaumont l'espérait, et aujour-

d'hui la Compagnie de Jésus a repris sa place de combat dans les rangs de l'Église. Elle est, à la vérité, en butte à bien des attaques et poursuivie en beaucoup d'endroits, mais c'est son lot. La proscription qu'elle subit, en ce moment chez nous, par suite de l'arrivée au pouvoir des plagiaires de ses persécuteurs d'il y a cent ans, donne, ce nous semble, un intérêt particulier à la dette de reconnaissance qu'elle paye ici, par la plume d'un de ses membres les plus distingués, à la mémoire du plus courageux et du plus illustre de ses défenseurs d'alors.

II

La *Vie de Mgr Plantier, évêque de Nîmes*, par M. l'abbé Clastron [1] est aussi celle d'un ardent défenseur de l'Église. Elle sera, pour l'histoire religieuse du milieu de ce siècle, comme l'est celle de Christophe de Beaumont, pour le milieu du siècle précédent, une abondante source de renseignements. Il y a, en effet, entre les deux époques où ces prélats montèrent sur les sièges qu'ils devaient illustrer, de singulières ressemblances; tous deux trouvèrent la société prise d'un malaise politique et religieux prêt à dégénérer en fièvre ardente et qui sema leur carrière d'insurmontables obstacles. Tous deux aussi furent trahis par le souverain sur lequel ils avaient compté : Louis XV ne sut pas plus résister aux philosophes, que Napoléon III aux révolutionnaires.

C'est dans la troisième année du règne de ce prince que l'abbé Plantier, alors vicaire général de Lyon, fut nommé à l'évêché de Nîmes. La réputation qu'il s'était faite dans l'enseignement théologique et dans la chaire prévint favorablement pour lui son diocèse. Il y fut accueilli par toute la population, les dissidents comme les catholiques, avec un extrême empressement. Dans leur méridional enthousiasme, ses ouailles tiraient de ses trois prénoms : Claude-Henri-Augustin, les augures les plus flatteurs pour la gloire de leur Église. « Portant les noms d'un grand patriarche de la vie cénobitique, d'un grand empereur et d'un docteur illustre, le nouvel évêque devait avoir, disait-on, la pieuse régularité du saint religieux de la Franche-Comté, l'autorité débonnaire et paternelle du pieux souverain du moyen âge, la science de l'admirable évêque d'Hippone. »

Jusqu'à quel degré Mgr Plantier a réalisé ces prophéties, c'est à l'histoire qu'il appartiendra de le dire; l'ouvrage qui lui est aujourd'hui consacré n'en saurait être une encore. L'auteur est trop près du personnage qu'il a entrepris de peindre et des événements dans lesquels il eut un rôle pour les bien voir et les bien apprécier; la perspective manque à son tableau. Son œuvre est celle d'un contemporain bien informé, mais non suffisamment désintéressé pour émettre un jugement définitif; ces deux volumes sont des Mémoires biographiques plutôt qu'une biographie réelle. Cette qualification de Mémoires convient d'autant mieux au travail de M. l'abbé Clastron, que le prélat qui en est l'objet

[1] 2 vol. in-8°, avec portrait. Paris, librairie Oudin.

y intervient plus souvent lui-même de sa parole et de sa plume, et que ses discours, ses lettres, ses mandements, y tiennent la majeure place. Il en résulte, pour certain, un très grand intérêt. Le ton de l'auteur pourra paraître un peu monté à l'admiration, peut-être; mais ce n'est pas à ceux qui n'ont point eu l'honneur de connaître le prélat, de voir sur place tout le bien qu'il a fait et toute la grâce qu'il mettait à le faire, qu'il siérait de contrôler les sentiments qu'il a inspirés à d'autres. En ce qui concerne les grandes questions de religion et de politique, aux ardents débats desquelles il prit part, ainsi que la conduite qu'il crut devoir tenir, ce Recueil, qui fut en dissidence avec lui sur plus d'un point, a, ce nous semble, pour devoir, après les solutions données et les événements accomplis, de n'y point revenir. Le souvenir des dissentiments auxquels nous faisons allusion s'efface, pour nous, devant celui des grands combats que l'évêque de Nîmes livra en faveur de l'Église. « Écrire sa vie, dit éloquemment son successeur, dans une lettre à M. Clastron, c'est rappeler avec quel courage et quelle persévérance il a flétri les mauvais principes dont on fait l'application, et quels risques il a couru, pendant vingt ans, pour détourner de l'Église et de la France les maux qu'elles souffrent aujourd'hui. Depuis la guerre d'Italie jusqu'à la chute de l'empire, il n'a cessé de parler, de se récrier, de se plaindre, pareil à Démosthène, dont l'éloquence importunait les Athéniens, parce qu'elle visait juste et frappait fort. Plus préoccupé encore des progrès de la révolution que Démosthène ne l'était des progrès de Philippe, les sophistes n'ont pas écrit un mauvais livre qu'il ne l'ait réfuté; le gouvernement n'a pas donné un gage à la révolution qu'il ne l'ait averti. Il aimait la France comme un citoyen qui aime sa patrie se montre peu jaloux de lui plaire, pourvu qu'il puisse la sauver. Il aimait l'Église comme un fils aime sa mère. La passion de Pie IX l'a trouvé, comme Véronique sur le chemin du Calvaire, pour essuyer la face auguste de l'Accusé divin, comme saint Jean au pied de la croix, pour recueillir toutes les paroles du chef de l'Église, et s'en faire, dans ses lettres pastorales, l'écho fidèle et l'intrépide commentateur. »

III

L'Église et son chef! Combien on les connaît peu, non seulement dans le monde où on les hait, mais aussi dans celui où on les aime. L'idée qu'on s'en fait là est fausse, celle que l'on en a ici est incomplète et superficielle. Aussi annonçons-nous avec plaisir l'apparition d'un ouvrage destiné à éclairer ce double et inséparable sujet du jour, le mieux approprié aux yeux infirmes ou prévenus de notre époque. C'est la suite impatiemment attendue du beau travail d'apologétique de M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, dont trois volumes ont déjà paru sous ce titre : *le Christianisme et les temps présents*, et ont frappé par la distinction du langage, autant que par les profondeurs et la solidité de la science théologique. Le quatrième, que vient de donner l'auteur, à la suite d'une maladie qui, dit-il, en

a seule retardé la publication, mais qui en a, croyons-nous avec lui, augmenté l'opportunité, est intitulé particulièrement *l'Eglise*[1]. M. Bougaud y aborde cette question capitale avec l'espérance de lui faire faire un grand pas dans les esprits, parce que, dit-il, « la lumière afflue aujourd'hui sur ce point. Elle arrive abondante de deux côtés à la fois, ajoute-t-il. Le protestantisme, en rompant avec l'Église, a obligé le génie catholique à en examiner la vraie constitution, les notes distinctives, l'unité incommunicable, la merveilleuse fécondité. D'autre part, la révolution, en agitant les sociétés, en ébranlant les trônes, en dépouillant et en persécutant l'Église, a mis en lumière sa solidité à toute épreuve et son immutabilité divine. La question a mûri pendant trois siècles au milieu des orages; après quoi, comme toujours, elle a été définitivement élucidée par le concile du Vatican. »

Avant de nous montrer l'Église se manifestant progressivement et proportionnellement aux besoins du monde dans l'histoire, l'auteur, — l'orateur, allions-nous dire, tant l'exposition, chez M. Bougaud, a d'ampleur, — nous en révèle les mystérieuses origines, « origines qui se perdent, dit-il, par delà toutes les choses, par delà Jésus-Christ, par delà Abraham et Adam lui-même, par delà tout commencement, et qui remontent à la société divine du Père, du Fils et du Saint-Esprit, plongés dans la même lumière, vivant du même amour, à la fois un et plusieurs, dans une béatitude infinie. C'est là, si l'on n'ose dire le germe de l'Église, du moins le foyer d'où elle va sortir et où elle viendra s'abîmer; car l'Église, c'est la société des âmes créées par Dieu, pour leur communiquer sa lumière, son amour et les faire vivre de la même vie que lui, même sur cette terre, dans les sociétés d'ordre inférieur et transitoires formées par les hommes ». Cette société des âmes, qui les embrasse toutes, est cependant visible; elle a son plan, son ordonnance, son gouvernement, qui participe, dans une admirable proportion, des trois formes essentielles, monarchique, aristocratique et démocratique, qui de tout temps se sont disputé et se disputent encore les préférences des hommes. Chargée de conduire les âmes à l'éternité et de leur en assurer le bonheur, l'Église a nécessairement le dépôt de la vérité, dont la lumière leur est indispensable pour atteindre cette fin, et, nécessairement aussi, l'autorité obligée pour l'interpréter et la communiquer.

Ainsi l'auteur de ce beau traité de l'Église, où il a su, en les dépouillant de leur appareil didactique, mettre à notre portée les grands enseignements des maîtres, se trouve poussé, de proche en proche, à aborder cette question de l'infaillibilité du pape, qui a si profondément ému les esprits, il y a tantôt quinze ans. M. l'abbé Bougaud la prend résolument et la mène à fond, mais avec une dignité, un calme, un esprit d'équité et de charité que nous n'avons pas trouvé, à un égal degré, dans d'autres écrits sur le même sujet. Il ne s'étonne point, et moins encore s'en scandalise-t-il, d'avoir vu, et de plus près que

[1] 1 vol. in-8°, librairie Poussielgue frères.

personne, des prêtres, des laïcs pieux et d'illustres évêques, mettre en doute, ainsi que d'autres l'avaient fait trois cents ans plus tôt, au concile de Trente, l'opportunité d'une élévation à l'état de dogme de cette antique et universelle foi de l'Église. Peu s'en faut même que, devant la soumission touchante à la décision du concile des membres éminents qui auraient voulu l'ajourner, M. Bougaud ne s'en réjouisse. « Je ne suis pas, dit-il, de ceux qui se sont étonnés des vives discussions auxquelles les doctrines en question ont donné lieu, avant et après le concile; j'ajoute que je ne suis pas de ceux qui les ont regrettées. Si de telles questions qui touchent aux entrailles mêmes du christianisme et aux plus ardentes préoccupations de ce siècle, avaient pu être résolues sans discussion ni émotion, qu'auraient dit les ennemis de l'Église? Qu'il n'y avait plus en elle ni activité ni liberté. Et, au contraire, l'ardeur de la controverse avant la discussion, jointe à l'unanimité de la soumission après, forme un des grands spectacles de ce siècle et une preuve nouvelle de la beauté comme de la divinité de l'Église. L'opportunité des décrets du Vatican, leur grandeur quand on les considère en eux-mêmes, leur proportion avec les périls actuels des âmes et des sociétés, en fourniront une seconde preuve, dont les commotions de l'Europe se chargeront bientôt de démontrer la puissance. »

Du reste, M. l'abbé Bougaud se hâte de montrer quel est l'objet réel, le caractère vrai et les conditions d'exercice de cet attribut suprême de la papauté, et s'empresse-t-il ironiquement de rassurer les grands politiques qui s'en alarment pour l'indépendance des empires, des royaumes, voire des républiques démocratiques.

De la constitution de l'Église ainsi établie, l'auteur passe à la vie qui en résulte pour elle, vie normale impliquant deux choses qui semblent s'exclure et qui pourtant se combinent et s'accordent merveilleusement : l'immutabilité et le progrès. Actuelle entre toutes, cette question du progrès! M. Bougaud lui consacre une étude riche des vues les plus larges et les plus élevées, où sont exposées les conditions et mises en lumière des réalisations sublimes qui sont aujourd'hui, dans l'Église catholique, le fruit de leur observation. Combien, sous ce rapport, est différent le spectacle que présente le protestantisme, c'est ce que met en évidence et hors de contestation une grave étude comparée des deux Églises, qui occupe plus du tiers du volume, et où vient, par déduction, l'examen curieux de la prétendue décadence des races latines, que se flatte de remplacer la race tudesque, regardée elle-même comme à demi usée déjà par la race slave qui pèse sur ses frontières. Non, les races latines ne sont pas en décadence, s'écrie M. Bougaud; elles sont malades, pour avoir cessé de s'abreuver à la source catholique d'où elles avaient tiré leur grandeur et leur éclat; mais, toutes malades qu'elles sont, elles ont encore plus de vie et une vie meilleure que celles qui dévorent en idée leur succession. Qu'elles redeviennent chrétiennes — l'Église n'est point hostile à ce qu'il y a de légitime dans leurs aspirations — et elles reprendront dans le monde le grand rôle qu'elles y ont joué depuis la

chute de Rome. Telle est la conclusion de cette étude qu'appuie par une démonstration solide la troisième partie du volume consacrée à la réfutation de l'axiome révolutionnaire, qu'il y a incompatibilité entre l'Église et la société moderne.

Nous aimons à croire que, même après ce maigre aperçu, l'on se fera une idée de l'intérêt qu'offre ce volume, au double point de vue de la théologie doctrinale et de l'apologétique contemporaine. Il se termine par un mot d'espoir qui fera sourire les triomphateurs du moment, mais que ne tiendront pas pour une illusion, nous en sommes convaincus, les politiques réfléchis : « La restitution de Rome au pape par les votes libres de l'Italie catholique, voilà l'œuvre magnifique de l'avenir. »

IV

M. l'abbé Moigno, le vénérable et savant directeur du journal scientifique *Cosmos* (*les Mondes*), publie aujourd'hui le tome V d'un ouvrage commencé depuis longtemps sous ce titre : *les Splendeurs de la foi.* « Dans ma pensée, dit l'auteur, cet ouvrage a toujours formé six volumes : *la Foi*, 1 volume; *la Révélation et la Science*, 2 volumes; *la Raison et la Foi*, 1 volume; *le Miracle et la Science*, 2 volumes. Ce plan m'était imposé par les *libres penseurs*, qui opposent si brutalement la raison à la foi, la science au miracle, quand cependant rien n'est plus raisonnable, ou même rien n'est parfaitement raisonnable que la foi; quand rien n'est plus scientifique ou plus savamment démontré que le miracle. »

Le tome V, qui vient de paraître [1], a pour titre particulier : *le Miracle au tribunal de la science*. Dans la pensée de l'auteur, « pensée vieille de plus de quarante ans », dit-il, ce volume, comme celui qui doit le suivre, a dû être la reproduction exacte et aussi complète que possible des procès de béatification et de canonisation d'un grand serviteur de Dieu. Le grand serviteur de Dieu, dont la canonisation fait l'objet de ce volume, est le dernier et le plus humble de ceux que l'Église a placés sur ses autels. « Voici que, pour la première fois, s'écrie M. l'abbé Moigno, en présentant au public cet « acte de comparution « du miracle au tribunal de la science », j'apporte la démonstration rigoureuse et complète, par la science la plus avancée, la consécration éclatante par le tribunal le plus auguste et le plus éclairé de l'univers, de cinq miracles en tout semblables aux miracles de l'Évangile, opérés de nos jours, en plein dix-huitième et dix-neuvième siècles. »

De quel intérêt et de quelle autorité est cette démonstration, c'est ce que doit faire comprendre la haute réputation scientifique dont jouit, à l'étranger comme en France, le vulgarisateur des dernières conceptions de Cauchy, l'ancien correspondant de Humboldt, l'infatigable directeur du *Cosmos*.

[1] 1 volume in-8° de 900 pages. Blériot frères, éditeurs.

V

En ce moment de l'année, les distributions de prix approchant, les livres propres à être donnés en récompense dans les établissements d'éducation sont le souci de bien des maîtres. On en voudrait partout aujourd'hui qui, avec l'attrait du style, l'intérêt du sujet, l'adaptation de la forme aux divers âges, eussent un caractère d'utilité immédiate, et l'on nous demande de plusieurs côtés des indications et des conseils à cet égard. Nous reconnaissons, avec les personnes qui nous consultent, que ce qui existe en ce genre, dans les collections éditées depuis quelque temps et à bonne intention, en vue de ce besoin, n'y répond véritablement guère; mais nous avouons aussi ne pouvoir rien indiquer de mieux, — si ce n'est certaines œuvres demi-historiques et demi-fictives des littératures étrangères, traduites, avec de prudentes coupures et de sobres annotations, comme l'ont été, il y a quelques années, plusieurs des romans de Walter Scott.

Un arrangement de ce genre vient d'être fait pour l'une des productions les plus curieuses, les plus originales et les plus charmantes du génie espagnol, *don Quichotte de la Manche*. Cette épopée, moins satirique qu'on ne l'a dit, et qui est le trésor de la sagesse populaire de la race ibérique, offre, il est vrai, çà et là, outre des épisodes un peu hors de cadre, quelques scènes qui se sentent trop de la grossière liberté du temps. Mais ce sont là des scories tombées dans la fonte du bronze, et dont il peut être débarrassé sans en subir la moindre altération. Telle est l'opération dont s'est chargée une main délicate dans l'édition spéciale que vient de donner la librairie Hachette de la traduction, par Florian, du chef-d'œuvre de Michel Cervantes Saavedra [1]. Avec la toilette qu'on lui a faite ici, don Quichotte peut se présenter partout. D'autre part, Florian est un des meilleurs interprètes qu'il ait eus chez nous, sinon pour la rigueur, au moins pour le naturel et l'aisance de sa traduction.

Cette édition fait partie d'une collection qui porte le titre général de *Bibliothèque des écoles et des familles*, dont nous ne prendrions pas sous notre responsabilité toutes les publications, mais où nous en avons remarqué, à côté du *don Quichotte*, une autre que nous signalons volontiers ici pour son intérêt tout nouveau et sa relation avec les études le plus en faveur maintenant. C'est une de ces vulgarisations comme il s'en fait beaucoup aujourd'hui et auxquelles n'ont pas dédaigné de descendre parfois des hommes de premier ordre dans leur spécialité. Celle-ci est un travail original; il a pour sujet l'architecture. Bien que ce ne soit pas là, croyons-nous, la spécialité de l'auteur, son ouvrage n'en accuse pas moins des connaissances étendues et un sens artistique élevé. Nous n'en aimons pas toutefois le titre : *Habitations et édifices* [2], parce qu'il induirait à attribuer une origine trop basse au premier des

[1] 1 volume grand in-8°, avec de nombreuses gravures de Gustave Doré.

[2] *Habitations et édifices*, par M. Colomb, ancien élève de l'École normale. 1 volume avec 200 gravures dans le texte.

arts et à faire sortir le temple d'Éphèse de la caverne des troglodites.

M. J. Colomb croit-il à ce progrès darwinien de l'architecture? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il n'a pas fait de théorie à l'endroit de nos demeures préhistoriques, lacustres et autres, auxquelles il n'accorde que quelques pages préliminaires, et que c'est aux œuvres d'inspiration qu'il va tout de suite. Il est, sur celles des temps primitifs, plus complet que ne le sont bien des livres spéciaux. Avant d'arriver à l'antiquité classique, il résume avec beaucoup de clarté et d'intérêt ce que nous savons aujourd'hui de l'architecture, non seulement des anciens peuples de l'Afrique et de l'Asie : Égyptiens, Chaldéens, Syriens, Mèdes et Perses, mais des Hindous, des Chinois, des Mexicains, Péruviens, Astèques, et autres de l'Amérique. Même dans la caractérisation des œuvres de la Grèce et de Rome, M. Colomb tient, plus qu'on ne le fait ordinairement, compte du génie des populations et de l'influence des lieux. Un des chapitres les plus curieux de son livre est celui de l'art byzantin, dont la singularité a sa source dans l'histoire du temps où il s'est produit. C'est par l'histoire aussi, par les transformations opérées par les révolutions et l'empire des croyances nouvelles, que l'auteur explique l'avènement de l'architecture gothique, pour laquelle il professe une admiration intelligente et sans aucune des restrictions que font, aujourd'hui encore, certains critiques à son endroit. Ses prédilections pour l'art ogival ne le rendent pas ingrat néanmoins envers le style roman, qui en fut le prélude, et il en fait ressortir chaleureusement la robuste et grave beauté. La Renaissance, en revanche, la Renaissance italienne, en particulier, ne lui inspire qu'assez peu de sympathie; il est sans enthousiasme et avec raison, selon nous, pour ces créations pimpantes, mais quelque peu hybrides; moins encore est-il disposé, et cela devait être, pour les imitations qui s'en firent chez nous, notamment dans les églises, au seizième siècle. L'architecture religieuse en mourut en effet. Il y eut pourtant, à cette époque, en France, une architecture originale; mais ce fut une architecture civile; et elle fit, celle-là, dit M. Colomb, de rapides et merveilleux progrès. Les pages que l'auteur lui consacre sont d'un intérêt très piquant. Remarquables aussi, pour la justesse de l'appréciation, sont celles qu'obtiennent les œuvres architecturales du dix-septième siècle, qui ont bien, en effet, leur valeur et même leur originalité. « Les artistes inspirés ont disparu, dit M. Colomb, parlant de cette époque, mais le goût français n'est pas mort. Le pouvoir s'est centralisé, et l'art se centralise également : il devient *monarchique;* c'est assez dire que l'architecture vise par-dessus tout à la majesté, à la régularité. » Et la preuve que, sous cette inspiration, elle avait de la vie, c'est que, comme notre langue, qui était aussi marquée à ce sceau royal, elle régna deux siècles sur l'Europe. Pareille fortune attend-elle l'architecture d'aujourd'hui? Selon les lois de l'histoire, il en sera d'elle, à cet égard, on le voit déjà, comme du régime dépenaillé dont elle porte l'empreinte.

Nous avons sous les yeux un petit volume qui se rattache par un

côté au livre de M. Colomb, et rentre de l'autre dans la classe de ceux qui peuvent s'offrir en prix dans les pensionnats, d'où l'on nous écrit. Il n'est pas, pour le fond, du domaine de la critique, mais il lui revient pour la forme. C'est un simple *Paroissien*, mais un paroissien archéologique [1]. Les illustrations, d'une rare délicatesse d'ailleurs, sont empruntées, non pas aux livres d'heures enluminés du moyen âge, ce qui est devenu commun, mais aux décorations des églises de la meilleure époque et les plus remarquables de l'Italie. Les dessins en ont été relevés sur place par des artistes du pays. Ce que ce pieux manuel offre de particulier encore, c'est la concordance avec le texte liturgique des ornements qui l'encadrent, joyeux, par exemple, pour l'office de Pâques et la messe de mariage, mais avec tous les appareils historiques du deuil pour la messe des morts. Ce volume, œuvre d'une imprimerie de province, témoigne des progrès que fait partout, chez nous, la typographie, et, à ce titre encore, il nous semble avoir droit à une mention.

M. Colomb a commencé une autre publication plus scolaire et qui, comme celle du *don Quichotte*, dont nous parlions tout à l'heure, a pour objet de mettre le plus possible de livres éminents à la portée de la jeunesse. Il s'agit ici d'un classique, et d'un des plus anciens, d'Hérodote [2]. Du train que va, chez nous, l'enseignement classique, ce père de l'histoire sera bientôt lettre close, dans son texte, pour les garçons de nos écoles aussi bien que pour les filles. C'est donc une excellente idée qu'à eue M. Colomb d'en arranger, pour les uns et les autres, une bonne traduction. Il semblerait, au premier regard, qu'il n'y eût, pour cela, qu'une chose à faire : choisir la meilleure. C'est une erreur. Il y a, dans Hérodote, des détails, des énumérations précieuses sans doute pour les érudits, mais sans réel intérêt pour la jeunesse. Il s'y trouve, en outre, beaucoup de choses de nature à choquer la délicatesse moderne. Il fallait faire disparaître cela, sans couper le récit des événements et sans y faire de soudures. C'est à quoi nous semble avoir bien réussi l'auteur des *Habitations et édifices*. Les éditeurs, de leur côté, ont ajouté au texte quelques gravures sur bois représentant des médailles commémoratives, des restes d'édifices, des fragments d'art antique relatifs aux événements racontés; mais ils en ont été trop sobres. Espérons qu'ils feront davantage pour les autres volumes de cet Hérodote de la jeunesse. Celui que nous annonçons n'est que le premier, et il y en aura probablement deux autres; car des neuf Muses, sous le patronage desquelles le poétique et religieux chroniqueur grec a placé les diverses parties de son œuvre, nous n'avons encore ici que *Clio, Euterpe et Thalie.*

P. Douhaire.

[1] *Livre d'heures illustré,* 1 volume in-16, librairie Piltan. Paris, rue Bonaparte, 20.

[2] *Histoires d'Hérodote,* édition à l'usage de la jeunesse, par L.-C. Colomb, t. I, in-12, librairie Hachette.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juillet 1882.

L'anarchie règne et la guerre sévit, chacune avec tous ses maux, en Égypte ; des armées partent ou vont partir de trois ou quatre des rivages de l'Europe, pour rétablir l'ordre et faire la police sur toute la surface de ce pays si troublé, d'Alexandrie au Caire et le long du canal de Suez, pendant que les cipayes de l'Angleterre viendront remplir le même office aux bords de la mer Rouge et sur le haut Nil. Cette expédition d'Égypte occupe en ce moment les principales puissances de l'Europe, les unes qui doivent ou qui veulent y participer ensemble ou isolément sous leurs drapeaux jaloux, les autres qui se contentent de délibérer et qui, tranquilles sur les sièges de leur aréopage, attendent à Constantinople la fin des événements pour assurer à leurs intérêts une certaine part du bénéfice commun. Or toutes ces puissances sont libres ou presque libres, sauf une qui, en engageant sa liberté, risque sa sécurité même : c'est la république française, non seulement avec sa frontière ouverte, avec la charge écrasante de sa dette et la menace d'un déficit, avec ses forces désorganisées ou trop éparses, mais avec sa Chambre si divisée, son ministère si ébranlé, son gouvernement aussi incertain du jour qui passe que du jour qu'il attend. Il faut donc le dire : l'état de l'Égypte est triste, celui de l'Europe est grave, et, dans ces circonstances, celui de la France est inquiétant. On pacifiera l'Égypte. Mais quel changement s'opérera, en Afrique, dans la situation des puissances qui auront présidé à cet acte de pacification? Et ce changement même sera-t-il le prélude d'entreprises nouvelles sur tel ou tel point de l'Europe? Quelles sont surtout les espérances de la France dans cet inconnu? En peut-elle avoir? Voilà des doutes qui rendent hélas! douloureux à notre patriotisme le spectacle des faits et des desseins dont nous aurons été les témoins haletants, durant cette période.

Le 9 juillet, le commandant de la flotte anglaise, lord Seymour, qui feint d'être alarmé des armements exécutés dans les forts d'Alexandrie et qui se plaint qu'on les ait continués en dépit de ses sommations, intimait au gouverneur de la place l'ordre de lui

rendre ces forts pendant la journée. Le 10, il lui annonçait que, sans parlementer davantage, il bombarderait les forts le lendemain. Le 11, au matin, il les bombarde. Les soldats d'Arabi-Pacha, qui avaient en leur faveur le vent et les rayons du soleil, ripostent bravement ; mais leurs boulets ont le vol trop court : à peine atteignent-ils l'ennemi ; la *Penelope* a un canon démonté ; la cuirasse du *Superb* est percée en deux endroits ; vingt-cinq à trente Anglais sont blessés ou tués : c'est tout ce qu'il en coûte à lord Seymour. Le feu des Égyptiens s'éteint à onze heures : des forts, les uns ont sauté, les autres sont démantelés. Mais, la nuit, on répare les brèches de l'un d'eux. Donc, le 12, lord Seymour recommence le bombardement. L'incendie s'allume çà et là ; le palais Ras-el-Tin, où naguère le khédive étalait encore devant ses ministres l'ombre de sa grandeur tremblante, s'écroule parmi les flammes. Le 13, Arabi-Pacha hisse le drapeau blanc : sous cet abri, il gagne le temps de s'enfuir avec 9000 de ses soldats. Toutefois il a libéré les forçats ; il leur abandonne la ville, à eux et à la populace fanatique qui rugit de rage parmi ces coups de la vengeance anglaise : ils massacrent les Européens qui se sont obstinés à ne pas quitter cette ville déjà ensanglantée ; ils pillent et brûlent les maisons dépeuplées. Lord Seymour assiste impassible à ce saccage, à ce massacre ; du moins y assiste-t-il aussi impuissant qu'il a été imprévoyant : les troupes lui manquent ; à peine aura-t-il pu débarquer quelques centaines de matelots ou de fantassins. Durant plusieurs jours, Alexandrie se consume et s'effondre ; l'antique capitale des Ptolémées, cette grande cité de 300 000 habitants, ce vaste bazar de l'Europe en Égypte, n'est plus qu'un désert fumant. Les vaisseaux allemands, américains, grecs même, mettent à terre des marins pour protéger ce qui ne périt pas encore ou pour arracher ces débris aux scélérats qui achèvent la dévastation ; les Anglais fusillent les incendiaires et fouettent les voleurs ; ils s'emparent des portes d'Alexandrie. Le 18, le désastre est fini. On retrouve enfermé dans le palais de Ramleh le khédive sain et sauf ; Arabi-Pacha l'avait voulu faire assassiner ; Tewfik a pu, à prix d'or, corrompre 500 des soldats qui venaient l'égorger, à côté de Dervisch-Pacha ; les Anglais le délivrent ; il reprend ses droits, son gouvernement, dans ce royaume réduit aux décombres d'Alexandrie. Il destitue Arabi qui refuse de déposer ses armes. Arabi lui répond par une proclamation où hardiment il se déclare rebelle ; il rassemble des recrues, il décrète des impôts ; il excite de nouveaux massacres, au Caire, à Damiette, à Tantah ; il élève une digue qui barre le canal Mahmoudieh, pour priver d'eau Alexandrie ; il attend de pied ferme dans son camp de Kafr-Dowar

les 2600 hommes qui s'avancent contre lui avec le général Alison. Vaincu, il se réfugiera dans la citadelle du Caire. C'est toute une campagne qu'on devra faire peut-être à sa poursuite, de monceau de ruines en monceau de ruines. Combien de temps faudra-t-il pour achever la croisade qu'on prêche aujourd'hui contre Arabi-Pacha, à Londres et à Paris, même à Rome et même à Constantinople? Combien de temps faudra-t-il ensuite pour reconstituer au Caire le pouvoir du khédive et le contrôle de l'Europe? Plusieurs mois, selon toute vraisemblance. Et les croisés se retireront-ils aussitôt? Le sphinx égyptien ne le sait guère plus que nous. Certes, ce n'est pas à Londres qu'on se hâtera, ce semble, de fixer l'heure du retour. L'Égypte occupée, on voudra ou bien on pourra difficilement l'évacuer. Bien heureuse encore notre république, si ce n'est pas le Turc qui s'y établit en pacificateur pour y rester en dominateur!...

Que les philanthropes de tout l'univers gémissent du bombardement d'Alexandrie; qu'un ministre anglais, M. Bright indigné, se sépare de M. Gladstone pour protester contre cette « atrocité »; que M. Gladstone, en appelant ce bombardement « une mesure défensive », se soit moqué ou non, par ce langage pudique et faux, de la crédulité de l'Europe, peu importe à l'Angleterre : elle a battu des mains, dans son Parlement, à la nouvelle de cet exploit; elle avait ainsi fait expier à la ville d'Alexandrie, à l'Égypte, presque à tout l'Orient, l'outrage et le tort qu'elle y avait reçus; le pavillon de l'Angleterre avait reconquis par cette terreur son honneur, le respect du monde musulman. Lord Seymour s'était servi d'un vain prétexte, évidemment; il en aurait pris un autre, puis un autre encore, parce qu'il avait, pour agir, une raison non seulement suprême, mais implacable : il avait été décidé que l'Angleterre se vengerait, elle le devait dans l'intérêt de son empire, et, mathématiquement, jour pour jour, l'Angleterre a vengé sur Alexandrie, par le bombardement du 11 juillet, le massacre du 11 juin. Il lui a plu d'être seule pour cet acte de vengeance : son canon seul aura retenti à travers les échos de l'Orient, d'Alexandrie à Damas, à Aden, à Bombay; son nom seul y aura été prononcé de tente en tente, de mosquée en mosquée, comme celui d'une grande nation qui, brusque, violente, mais virile et ferme, ne laisse impunie ni une insulte ni une attaque : voilà son profit. L'Angleterre ne demande jamais à personne, fût-ce au roi de Prusse, fût-ce à un conseil amphictyonique de toute l'Europe, la permission d'agir, quand elle le juge nécessaire à sa dignité, à sa fortune; toute son histoire l'atteste. On aurait dû le savoir d'avance, à Paris; M. de Freycinet a pu paraître fort naïf et bien ignare à lord Lyons, quand il lui a manifesté son étonnement d'un bombardement si précipité. Plaise

à Dieu que M. de Freycinet n'ait pas d'autre surprise! L'Angleterre n'a aucun scrupule non plus à conclure des traités secrets, quand elle en a besoin pour protéger sa prospérité ou pour accroître sa puissance : ses marchés diplomatiques sont aussi rapides et audacieux que ses expéditions navales. Nous souhaitons que la France n'ait pas à le constater tôt ou tard à Berlin ou à Constantinople, dans cette affaire d'Égypte. Que veut l'Angleterre à Port-Saïd, à Suez? A-t-elle l'unique intention de pacifier l'Egypte? Sinon, quelle part léonine s'apprête-t-elle à réclamer, au Caire? Et se trompent-ils, les oracles qui nous murmurent que l'Angleterre a trafiqué d'avance avec l'Allemagne certaines libertés de prendre et de garder, l'une dans le duché du Luxembourg, l'autre sur les rives du Nil? La sagacité de nos diplomates a dû s'exercer à ces problèmes. Est-ce éclairé sur le dessein véritable de l'Angleterre que M. de Freycinet accepte pour la France cette alliance qui consiste à coopérer avec l'Angleterre à une guerre d'Égypte où, en bombardant à elle seule Alexandrie, elle a gagné toute la victoire morale et diplomatique qu'elle désirait, et où il ne reste plus, ce semble, que des frais et des périls à partager, ceux d'une corvée plus ou moins internationale dont notre propre nationalité n'a aucun avantage à tirer?...

Pour nous, rien ne nous consolera des fautes qu'a commises devant Alexandrie la politique aveugle de M. de Freycinet; à nos yeux, rien ne les compensera dans l'expédition qu'il médite. Nous ne sommes pas de ceux qui dédaignent la gloire comme un bien superflu chez un peuple qui vient d'être malheureux; mais, la gloire, nous la voulons utile pour le présent, nous la voulons fructueuse pour l'avenir. Que nos soldats aillent en Égypte reparcourir les champs de bataille de Bonaparte et de Kléber; qu'ils unissent devant les Pyramides leurs drapeaux à ceux de l'Angleterre et de l'Italie; qu'ils rapportent des antiques et mystérieux sépulcres ensevelis dans le désert avec leurs Pharaons mille ornements et mille trésors pour en enrichir nos musées, nous doutons que tous ces souvenirs, toutes ces légendes, toutes ces pompes, vaillent pour l'honneur de la France ce qu'aurait valu, non seulement en Orient, mais à l'Occident, un seul boulet jeté sur les murs d'Alexandrie, le jour où le sang de nos nationaux y a coulé et où la foule y insultait notre consul. Ce jour-là, le 11 juin, il n'était obligatoire ni de consulter l'Europe ni d'interroger l'Angleterre : la France se vengeait, elle ne conquérait pas, elle n'usurpait rien; elle faisait, pour la protection des siens, ce que l'Angleterre pouvait alors faire elle-même et ce qu'elle a fait un mois plus tard; ses canons signifiaient, non pas au sultan qu'elle voulait interve-

nir dans la querelle du khédive et d'Arabi-Pacha, mais au préfet de police et au gouverneur d'Alexandrie, à la populace musulmane et à tous les peuples d'Orient, qu'elle ne permettrait pas qu'on égorgeât ses enfants et qu'on huât ses représentants sous le sabord de ses vaisseaux. Les sept navires français qui stationnaient dans la rade suffisaient à cette tâche, le 11 juin, aussi bien que les navires anglais y ont suffi le 11 juillet. On eût même intimidé plus facilement à la première date qu'à la seconde les partisans et les satellites d'Arabi-Pacha. Cet acte de vigueur aurait eu sa légitimité, non seulement dans sa nécessité, mais dans son opportunité même. Il aurait relevé sur le littoral de l'Afrique, depuis Alexandrie jusqu'à Tripoli et Tunis, et plus loin, la réputation de la France. Il l'aurait presque désintéressée et dispensée de l'expédition où maintenant on l'entraîne. M. de Freycinet ne l'a pas voulu. Le 11 juin, la flotte française est restée immobile et muette, devant Alexandrie, pendant le massacre! Le 11 juillet, à l'heure où lord Seymour commence le bombardement d'Alexandrie, elle se retire du port, elle s'en va promener son pavillon à Port-Saïd! Un second massacre s'accomplit, le surlendemain, dans les rues d'Alexandrie; nos nationaux défendent leur vie dans les bâtiments de la Banque ottomane; la maison du consul français est en proie aux flammes; notre hôpital est comme assiégé d'incendiaires et de meurtriers; les marins de trois ou quatre nations débarquent; les marins de la France sont seuls absents!... En vérité, il ne servait guère qu'une flotte française eût été envoyée là. Ou plutôt la présence de cette flotte inerte n'aura servi qu'à mieux montrer à tout ce monde oriental la faiblesse, l'impuissance ou la pusillanimité de la France. Et M. de Freycinet qui a négligé cette occasion de maintenir justement et vaillamment le respect dû à la France, d'un bout de l'Orient à l'autre, pense-t-il la retrouver dans l'expédition où il va conduire nos armes, en société avec l'Angleterre et l'Italie, pour pourchasser et punir Arabi-Pacha?

La France est en train d'équiper plusieurs flottes; selon des dépêches officieuses, des troupes arriveront, les unes de Toulon, les autres des ports de l'Algérie et même de la Tunisie, à Port-Saïd et à Ismaïlia; les transports sont prêts; vingt mille hommes, davantage peut-être, formeront cette armée d'Égypte. Si, comme on l'annonce, l'Angleterre et l'Italie y envoient des armées égales, non seulement l'Egypte sera rapidement pacifiée, mais elle sera fortement occupée : on peut même croire que ces armées qui seront si formidables pour celle d'Arabi-Pacha sont moins destinées, par leur grand nombre, à combattre ce rebelle qu'à occuper le pays. Quand cessera l'expédition? quelle sera, dans l'occupation, le par-

tage des trois armées? Il y a là pour l'avenir des difficultés, sinon militaires, du moins diplomatiques, qui peuvent embarrasser grandement la France : M. de Freycinet doit, nous n'en doutons pas, connaître la querelle de la Prusse et de l'Autriche dans les Duchés. Quelle est au juste la mission de la France en Égypte? Cette mission, la conférence de Constantinople ne l'a pas encore précisée, ni même indiquée : la Turquie, qui daigne enfin participer à cette conférence, en est toujours à informer l'Europe qu'elle veut bien se charger elle-même du soin de pacifier cette Égypte dont le sultan se prétend avec tant de hauteur le seul souverain et maître. L'Angleterre attendra-t-elle la décision de la Turquie? Non, ce semble, puisque déjà le général Alison marche contre Arabi-Pacha. La France s'engagera-t-elle derrière l'Angleterre, intrépidement et sans délai? On peut le supposer, à voir la hâte de nos armements et à écouter nos journaux ministériels. L'armée française viendra-t-elle simplement protéger le canal de Suez, de concert avec l'Angleterre? M. de Freycinet l'a d'abord affirmé, par insinuation; il a même laissé entendre qu'il avait, dans ce dessein, signé une convention avec l'Angleterre, le 17 juillet. Or, à la Chambre des communes, sir Charles Dilke a témoigné que, cette convention, le gouvernement anglais ne la connaissait pas encore... Enfin, M. l'amiral Jauréguiberry a sollicité naguère un crédit de 7 800 000 francs, pour armer deux ou trois escadres, et ce n'était, au dire de M. de Freycinet, que par précaution, dans un devoir de prudence vague et nécessaire. Est-il vrai que M. de Freycinet veuille, cette semaine, demander 40 millions, par émulation avec M. Gladstone qui en demande 57? Voilà bien des hypothèses, bien des questions. Les discours prononcés à la tribune de la Chambre, le jour où le crédit de 7 800 000 francs a été alloué au ministre de la marine, ont eu un intérêt de curiosité historique et politique. M. Lockroy a rappelé les traditions de la vieille France en Égypte et démontré combien M. de Freycinet y avait été peu fidèle. M. Gambetta a rendu lui-même hommage à ces traditions de la monarchie et, sans souci des doctrines professées jadis par son propre parti, il a réprouvé ce trop fameux principe des nationalités avec lequel certaines rêveries néfastes, certaines ambitions funestes ont troublé l'équilibre de l'Europe. Tous deux ont mis cruellement en lumière les contradictions si choquantes de M. de Freycinet, les erreurs si changeantes et les subterfuges si divers de sa diplomatie, son irrésolution mêlée de tant d'hypocrisie, sa duplicité presque continuelle. Bien qu'avec une éloquence parfois brutale et peu digne, par ses aveux comme par ses cris, d'un homme qui se targue d'avoir le génie diplomatique et qui a gouverné nos affaires extérieures, M. Gambetta a pris dans

les sarcasmes patriotiques de son discours une revanche bien dure sur M. de Freycinet. Mais, ni ces discours, ni ceux de M. Charmes et de M. Clémenceau, ni même la réponse de M. de Freycinet n'ont vraiment appris à la France, pourquoi, au mépris de tant d'intérêts immédiats, si loin des lignes de sa défense nationale, elle doit intervenir en Égypte, après le bombardement d'Alexandrie, à la suite de l'Angleterre et en compagnie de l'Italie ; ils ne lui ont pas appris comment elle procéderait à cette intervention, dans quelles conditions et avec quels avantages. Nous ne savons sûrement qu'une chose par ces discours, mais surtout par celui de M. de Freycinet : c'est qu'on ne peut se fier ni à sa volonté ni à sa parole ; c'est qu'on ne peut confier le sort de la France à une politique qui ait moins d'esprit de suite, moins de netteté, moins de fermeté. M. de Freycinet a voulu une démonstration navale à Alexandrie... pour ne rien faire ; il a blâmé l'expédition que M. Gambetta projetait de faire avec l'Angleterre, et lui-même il la fait ; il a juré qu'il ne tolérerait pas une intervention turque, et voici qu'il consent, moyennant des garanties illusoires, à la laisser faire ; il a protesté qu'il n'emploierait pas les forces de la France à une guerre d'Égypte, et, cette guerre, il s'apprête à la faire ; il a déclaré qu'il maintiendrait en Égypte le *statu quo* antérieur aux désordres causés par Arabi-Pacha, et néanmoins il est d'avis aujourd'hui qu'après la pacification, il faudra modifier le contrôle. Quelle logique et quelle loyauté ! Quelle constance et quelle prévoyance !

Pour la France, du moins pour la république, cette expédition d'Égypte ressemble un peu à l'expédition de Tunisie, bien que la fin en doive être très différente. Même tactique pour organiser et diriger l'une que pour organiser et diriger l'autre ; mêmes procédés pour y induire de degré en degré, comme insensiblement, la volonté du Parlement et l'activité de la nation : on prétend mener cette expédition le long du canal de Suez, tandis qu'on sait que telle ou telle nécessité peut la pousser vers le Caire, sinon jusque sur le cours du haut Nil ; on demande d'abord une huitaine de millions et bientôt on en demandera une quarantaine ; on estime qu'il faut dix mille, puis vingt mille soldats, et déjà le général Billot calcule qu'il en faudra quarante mille. Eh quoi ! la France a depuis un an, dépensé cent millions en Tunisie ; elle ira en dépenser presque autant en Egypte, pour un bénéfice moins sûr et pour un intérêt moins positif encore ! Elle verra béante la brèche ouverte dans les Vosges par l'épée de l'Allemagne, elle entendra monter sur les flancs des Alpes les revendications de l'Italie, et, pendant ce temps-là, elle dispersera de Port-Saïd à Kairouan, de Tunis à Saïda, plus de 120 000 hommes ! En vérité, la république néglige

bien la France pour l'Afrique; M. de Freycinet sert bien la politique étrangère de M. de Bismarck... Encore si nos gouvernants nous prouvaient que le sang et l'argent de la France ont été intelligemment employés dans la Tunisie! Mais non, la domination de la France y est aussi incertaine qu'il y a un an; la révolte s'est apaisée, il est vrai; le traité du Bardo n'en reste pas moins impuissant, soit à rien constituer, soit à rien réformer; l'administration n'a pas changé, bien que le bey règne et ne gouverne plus. Quelle est à Tunis l'autorité réelle de la France? Est-ce un protectorat? On n'ose même pas le proclamer. A-t-on conquis la Tunisie et veut-on l'annexer? On n'ose pas l'avouer. On se contente d'occuper la Tunisie à grands frais, et, quand M. de Freycinet propose à la Chambre et au Sénat un système quelconque de protectorat plus ou moins direct, plus ou moins effectif, c'est seulement pour fonder une maison d'enseignement primaire et professionnel à Tunis, pour y établir un tribunal français, pour y créer un corps de troupes mixtes et y exécuter quelques travaux publics. Tel est même son peu de clairvoyance qu'il admettait les indigènes parmi les futurs artilleurs de ces troupes. Il a fallu qu'avertie de cette imprudence par M. le baron Reille, la Chambre corrigeât cet excès de générosité. Mais supprimer la commission internationale qui régente les finances de la Tunisie et abolir les capitulations qui, grâce aux conventions commerciales du bey, attribuent presque toute la justice aux tribunaux des consuls, M. de Freycinet ne l'a pas essayé; et cependant il ne peut ignorer que, tant qu'on maintiendra cette commission, tant qu'on observera ces capitulations, il ne sera pas possible d'améliorer l'administration financière et l'administration judiciaire de la Tunisie, il ne sera pas possible de les mettre sous la loi de la France. M. de Freycinet va-t-il obtenir en Égypte, par sa diplomatie, le renoncement de l'Angleterre et de l'Italie aux privilèges dont elles arment en Tunisie leurs prétentions? Et pourra-t-il seulement en donner l'espoir au Sénat, dans la discussion où M. le duc de Broglie l'interrogera, cette semaine, sur l'état de la Tunisie?...

Ce ne sont pas les lampions allumés, les banderolles déployées et les chants entonnés dans les rues de Paris, le 14 juillet; ce n'est pas le banquet donné, la veille, par la municipalité de Paris dans son nouvel Hôtel de Ville; ce n'est pas le puéril défilé de ses bataillons scolaires; ce n'est pas cette fête devenue déjà banale, ce ne sont pas tous ces vains signes de joie, tous ces titres somptueux et illusoires de confiance nationale et d'amour populaire, qui garantiront à la république une durée éternelle, quoi qu'en disent ses poètes et ses prophètes, ses apologistes et ses sectaires : déjà, dans l'esprit de la foule, il y a des doutes et des inquiétudes; que les consuls de

la république y prennent garde! Il ne faut plus beaucoup de fautes comme celles qu'elle a commises et qu'elle commet encore, dans sa politique étrangère, dans ses entreprises extérieures; il ne faut plus beaucoup de fautes comme celles qu'elle commet depuis trois ans, soit en épuisant nos finances, soit en opprimant de plus en plus notre liberté de conscience; le gouvernement de la république ne survivrait pas longtemps à la foi qu'il aurait trahie et à la reconnaissance qu'il aurait trompée dans ces populations dont il a capté par tant de sophismes, par tant de déclamations, les suffrages provisoires. Le spectacle de M. Grévy s'asseyant au banquet de l'Hôtel de Ville, entre ces « autonomistes », qui veulent y rétablir légalement la Commune, et ces communards qui, là, sur ce même emplacement, ont détruit par le feu le palais des anciens échevins et même des anciens maires de Paris, n'a rien qui assure à la république la paix civile et la paix sociale dont elle a besoin pour subsister immortellement. Et que penser du spectacle mis, quelques jours plus tard, sous les yeux de la France, par le ministère, par la Chambre, par le conseil municipal de Paris, par le préfet de la Seine? Un député de la Cochinchine, M. Blancsubé, rappelant et invoquant la solennelle promesse, fausse ou non, que M. de Freycinet fit naguère à M. Songeon, demande à M. Goblet s'il veut, décidément et prochainement, instituer par une loi la mairie centrale de Paris; M. Goblet équivoque et atermoie; il élude la question et réclame un délai; il veut l'ordre du jour pur et simple; la majorité, lasse et irritée de cette politique indécise et cauteleuse, le lui refuse; elle vote un ordre du jour qui déclare la Chambre « opposée à la création d'une mairie centrale à Paris... » Cet ordre du jour condamne M. Goblet et censure M. de Freycinet; le soir, ils offrent leur démission au président de la république; celui-ci ne l'accepte pas; et, le lendemain, la majorité, effrayée de sa hardiesse, retire son blâme de la veille. M. de Freycinet et M. Goblet reprennent leurs portefeuilles. Mais quel est donc le respect que mérite de l'opinion publique une majorité si versatile et si servile, si inconséquente et si imprévoyante? Quelle est, d'autre part, la force de ce ministère qui tombe et qui se relève avec cette soudaineté, avec cette légèreté? Quelle est la solidité d'un gouvernement travaillé par de telles dissensions et sujet à de pareils coups de hasard? Quelle est, devant le Parlement et dans le pays, l'autorité de ces ministres si peu sûrs de leur lendemain? Quel est surtout le crédit qu'une destinée si incertaine, si variable, si capricieuse, procure à leur éphémère pouvoir devant les autres gouvernements de l'Europe? Et ce n'est pas tout. L'esprit révolutionnaire fait tourner le ridicule à l'odieux et au dangereux. M. Floquet, qui, à la préfecture de la Seine, est moins

pour ce gouvernement un serviteur qu'un traître, a, lui aussi, offert sa démission, à l'instar de M. Goblet. Plus que M. Songeon, il est regardé comme « le défenseur de la cité » : il soutient la cause des « franchises communales ». Autant que M. Songeon, il convoite l'écharpe portée par Pétion : il veut pour lui-même et pour Paris la « mairie centrale ». Sous son inspiration, le conseil municipal vote un ordre du jour, qui non seulement glorifie et félicite M. Floquet de son abnégation héroïque, mais qui l'invite à se rasseoir non moins héroïquement sur ce fauteuil de préfet d'où il aspirait à descendre; en même temps, cet ordre du jour critique la Chambre, « la majorité rurale », qui, selon le jugement de M. Hovelacque, « s'est insurgée contre les droits de Paris »; de plus, le conseil municipal renouvelle le vœu qu'il avait émis déjà, le 6 novembre 1880, en faveur de la mairie centrale. Interrogé à la Chambre par M. Dreyfus, M. Goblet a déclaré qu'il annulerait cet ordre du jour. Mais que deviendra M. Floquet? Le laissera-t-on abdiquer? Le laissera-t-on ressaisir son sceptre et son chaperon rouge? Bravera-t-on la menace des quarante conseillers municipaux qui annoncent leur propre démission, pour protester contre une disgrâce de M. Floquet? C'est la question du jour. Or qu'est-ce que la question d'Égypte pour la France, pour la république, en comparaison de cette question de la mairie centrale?...

La Chambre n'a plus qu'une semaine ou deux pour finir sa session. Comment honorer du nom de travail et d'œuvre cette agitation stérile, cette suite bruyante et vide d'essais chimériques et d'emphatiques discours, tant de silence interrompu par des querelles oiseuses, tant de repos interrompu par des votes inutiles, tous ces ébats et ces élans d'une médiocrité si vulgaire et qui ne peut s'élever au-dessus de l'égoïsme des personnes ou des partis? La Chambre a commencé la discussion du budget. Aura-t-elle, au moins, le courage et le bon sens de reconnaître dans cet examen le péril auquel la république expose la France, là aussi? Voudra-t-elle éviter le déficit, le mal plus ou moins lointain de la banqueroute? M. Ribot l'a confessé à la commission du budget, dans son rapport : depuis trois ans, les dépenses extraordinaires absorbent les plus-values des impôts; la dette flottante est excessive; elle sera bientôt de 2 milliards 300 millions; on ne peut plus, sans les artifices imaginés par M. Léon Say, équilibrer le budget de 1883; on a trop emprunté; le dernier emprunt n'est pas même tout entier classé, à la Bourse. Libre à M. Allain-Targé d'appeler ce budget un budget d'expédients! Si ces expédients sont devenus nécessaires, c'est par la faute de la république : elle a, dans ses prodigalités, abusé des ressources de la France; elle ruine la fortune de notre

patrie, la seule qui, après les désastres de 1870, fût restée intacte sous le ciel de la France, au milieu de nos économes et laborieuses populations. M. Buffet, M. Edouard Bocher, M. Caillaux, M. Chesnelong le lui prédisaient depuis plusieurs années; M. Haentjens et M. Daynaud le lui démontrent maintenant. La Chambre sera-t-elle sourde aux avertissements de M. Léon Say et de M. Ribot comme elle l'a été à ceux de nos amis? Si elle les méconnaît, il faut du moins qu'elle renonce à ses onéreuses aventures d'Afrique, qu'elle cesse d'obérer la France en Tunisie et en Égypte : c'est bien assez d'y épuiser notre armée; c'est trop surtout d'y compromettre et notre honneur et notre sécurité nationale. Nous voudrions aussi que la république s'aperçût qu'il est temps, parmi ces dangers de la France, de faire une trêve de Dieu, de clore sa guerre religieuse. Quand, l'autre jour, M. Jules Ferry justifiait par de si mauvaises raisons cet instituteur de Beaumont-les-Autels, coupable d'avoir violé dans son école la liberté de conscience, comme M. Buffet l'a prouvé si éloquemment, est-ce que tous les républicains sensés et honnêtes ne sentaient pas le trouble profond qui émeut de jour en jour le cœur de tant de familles, l'âme de notre pays et comme les entrailles de notre société? Est-ce que M. Jules Ferry lui-même, parlant à la Chambre de cette loi tyrannique qu'elle a votée pour livrer en partie à l'arbitraire de l'État la liberté de l'enseignement secondaire, n'a pas senti une sorte d'horreur ou de frayeur en face de cette bande d'intolérants et d'athées qui ne consentent même plus à laisser à un prêtre, à un congréganiste, le plus petit droit d'enseigner? Que si la république veut plus sûrement encore se convaincre de cette faute et constater ce danger, si elle veut bien voir comment l'idée de Dieu élève le patriotisme et comment le respect de la religion importe réellement au service de la France, elle n'a qu'à regarder cet hôpital français qui, le 11 juillet, pendant le bombardement d'Alexandrie, restait debout parmi les flammes. Il n'y avait plus dans ces rues brûlantes ni consul français ni marin français; il n'y avait plus là, sous le drapeau de la France, que des Sœurs de charité, des missionnaires, des aumôniers; il n'y avait plus qu'eux, et, avec eux, Dieu et notre religion, pour représenter la France, pour garder le poste de notre humanité et celui de notre vieille gloire, au sein de cette ville qui se consumait et s'abattait. A ce témoignage sublime de ce que peut l'amour de Dieu uni à l'amour de la France, la république sera-t-elle indifférente? Est-ce une leçon qu'elle ne comprendra pas plus que toutes les autres déjà présentées par l'histoire au jugement de ses hommes d'Etat?...

Auguste Boucher.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 10 AU 24 JUILLET 1882

La Bourse a traversé pendant cette quinzaine des phases très diverses et nous l'avons vue passer tout à coup de l'extrême abattement à la confiance, pour retomber aussi rapidement dans la crainte, puis reprendre courage, s'inquiéter de nouveau et rester enfin incertaine et anxieuse sans perdre pourtant l'espérance. La politique étrangère et la politique intérieure ont exercé leur action néfaste et se sont réunies pour comprimer l'essor du marché.

Le bombardement des forts d'Alexandrie par les cuirassés anglais avait ranimé les transactions. Sa Majesté la Force, la grande souveraine de l'Orient, allait enfin dissiper les mirages, et, dès que l'action venait remplacer les lenteurs de la diplomatie, la haute Banque et la spéculation croyaient à une prompte solution de la question égyptienne. Le retard apporté dans le débarquement des troupes anglaises est venu encore une fois modifier la situation. Alexandrie a été incendiée, de nouveaux massacres ont eu lieu, et Arabi-Pacha est en train de passer dictateur; mais, par contre, pendant ce temps, l'union de la France et de l'Angleterre, à laquelle la Bourse attache une importance si grande, s'est affermie. La Turquie, il est vrai, comme pour compenser cette bonne nouvelle, manifestait tout à coup sa volonté de prendre part aux délibérations de la conférence dont elle affectait jusqu'ici d'ignorer même l'existence, et la spéculation voyait dans cette décision une nouvelle source d'embarras. La politique intérieure présentait un spectacle tout aussi changeant. Le ministère, obligé de subir un ordre du jour de regret pour n'avoir pas pris une attitude assez nette à propos de la mairie centrale de Paris, donnait sa démission, et la Chambre, satisfaite d'avoir fait connaître sa décision formelle et d'avoir ainsi protégé le gouvernement contre sa propre faiblesse, l'annulait par un autre vote. Les fluctuations de la Bourse n'ont donc rien qui doivent surprendre et l'on sent bien, à la fermeté relative des cours, que la hausse l'emportera dès que les troubles apportés en ce moment par la politique étrangère se seront dissipés.

Le monde des affaires est en effet convaincu que la paix générale de l'Europe n'est point compromise, et le rapprochement de la France et de l'Angleterre est à ses yeux un gage assuré du maintien de la tranquillité. Dès que les nuages se seront dissipés et que l'ordre, sous une forme quelconque, aura été rétabli en Égypte, l'abondance de l'argent, la beauté de la récolte et l'amélioration considérable survenue dans les conditions économiques de l'Europe exerceront leur action, et l'activité reprendra aussitôt sur tous les marchés financiers.

Ces prévisions ont grande chance de se réaliser ; aussi ne saurions-nous trop recommander à l'épargne de mettre à profit les circonstances actuelles et les hésitations qu'elles entraînent dans les cours, pour sortir de son immobilité et employer ses économies en achat de bonnes et solides valeurs qui lui donnent aux cours actuels un revenu très rémunérateur, tout en lui laissant les chances d'une majoration importante.

Les dépenses que peuvent entraîner les mouvements de troupes et les frais d'expédition, pas plus que les difficultés passagères où se trouvent nos finances, ne seraient une cause de baisse prolongée. La Bourse ne s'en émeut pas, parce qu'elle connaît la puissance des ressources du pays et qu'elle sait qu'un peu de volonté et de bon sens suffiront pour ramener l'ordre. Par contre, si les députés persistaient dans leur manie de dépenses, la position pourrait devenir dangereuse et exercer une influence désastreuse sur le mouvement des affaires.

La situation économique de la France est bonne et nous donne la possibilité de réparer le mal dont souffre notre situation financière, mal en quelque sorte artificiel et créé à plaisir par la Chambre, qui depuis trois années s'est livrée à un gaspillage vraiment scandaleux. Il faut, si nous ne voulons pas voir la banqueroute succéder aux déficits et de nouveaux impôts, quand on devra la conjurer à tout prix, remplacer les dégrèvements promis, il faut prendre une résolution virile et se refuser à toute dépense superflue. M. Léon Say, et ce sera son honneur, n'a point hésité à faire connaître la vérité. M. Ribot l'a confirmée et l'a démontrée dans son remarquable rapport sur le budget de 1883. Les budgets de 1881 et de 1882 se soldent en déficit, et celui de 1883 aura probablement le même sort. Le chemin parcouru en quatorze ans est effrayant. De 1621 millions en 1869, le budget ordinaire arrive à plus de 3 027 000 000 francs en 1883. Sur ce chiffre, en défalquant le montant des rentes, arrérages et autres annuités qui comprennent la rançon de nos désastres et s'élèvent, sans compter les arrérages des rentes amortissables, à 802 905 255 francs, les services des différents ministères

exigent 600 millions de plus qu'en 1869. Près de la moitié de cette somme (290 883 000 francs) est imputable sur les trois derniers exercices, en sorte que l'augmentation des dépenses ordinaires, si l'on y joint les arrérages des emprunts nouveaux ou des opérations de trésorerie qui se produisent chaque année, sous une forme ou sous une autre, est de 120 à 130 millions. L'augmentation moyenne des plus-values étant de 75 millions, la situation réelle est désastreuse.

Chaque époque, en France, a une manie ou, si l'on aime mieux, une mode particulière; maintenant la *furia* des dépenses porte sur l'instruction publique. Nos grands réformateurs semblent vouloir surprendre le pays et engager toutes les dépenses à la fois, sans lui donner le temps de la réflexion, comme s'ils avaient grand peur d'un prompt retour de l'opinion. La France entière doit se couvrir d'écoles bâties avec luxe, et, pour assurer ces constructions nouvelles, les conseils municipaux, sous la pression du gouvernement, disposent de l'avenir pendant de longues années. En 1880, l'instruction publique réclamait 58 millions; elle exige 134 millions en 1883; et M. Ferry, dans un de ses derniers discours, déclarait que 800 millions seraient nécessaires à bref délai.

La manie des dépenses est un genre de folie comme la manie des grandeurs, et, quand il s'agit surtout du budget extraordinaire, peut amener à une série d'ouvertures de crédits pour lesquels l'intérêt électoral, très spécial au député, peut l'emporter de beaucoup sur les intérêts généraux du pays. Tout espoir d'un retour à l'esprit de sagesse n'est pas cependant perdu. On est arrivé à l'extrême limite, aller plus loin aurait certainement pour conséquence, avant peu, la nécessité de retablir des impôts à peine abolis. Les électeurs, dûment avertis, commencent à le comprendre, et les députés, bon gré mal gré, vont se trouver ramenés à la raison. La Bourse l'espère au moins, et, comme elle sait qu'il suffit d'enrayer un moment pour que le niveau se rétablisse, la situation budgétaire, tant que le projet de budget de M. Léon Say ne subira pas de modifications importantes, ne l'effraye pas.

Le Trésor trouvera, en effet, avant peu de nouvelles ressources dans l'expiration prochaine des obligations à courts termes qui auront été remboursées en 1886 ; dans la diminution régulière et la disparition des garanties d'intérêt aux chemins de fer; dans la participation prochaine aux bénéfices des Compagnies du Nord, du Midi et de Lyon ; dans l'éventualité de la conversion du 5 0/0, dès que les circonstances économiques et politiques le permettront; et, enfin, comme mesure dernière, dans la diminution, si l'état du budget l'exige, des travaux publics. En un mot, il ne s'agit plus de puiser à

pleines mains et au hasard dans la caisse des contribuables, sans s'inquiéter si les rentrées sont égales aux sorties. Il faut savoir où l'on va et pourvoir, avec des ressources normales et régulières, aux dépenses que l'on a dû prévoir.

Cette situation transitoire, avec les défaillances qu'elle comporte, est favorable, nous ne saurions trop le répéter, à l'épargne, et le choix des valeurs qu'elle peut acheter en toute sécurité est considérable. A 1450, le Crédit foncier est à un prix peu élevé. Le conseil d'État vient d'émettre un avis favorable à la fusion de ce grand établissement de crédit et de la Banque hypothécaire, et la prolongation du privilège du Crédit foncier, pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, est également admise. Dès lors, l'approbation de M. le ministre des finances ne saurait être douteuse, et les actionnaires des deux Sociétés seront bientôt appelés à retirer les avantages matériels que, pour des raisons diverses et sous des formes différentes, le traité de fusion leur assure. Les bénéfices nets des six premiers mois de l'année s'élèvent, pour le Crédit foncier, à 6 979 000 francs, dépassant de 905 005 celui du premier semestre de 1881. Le portefeuille des prêts hypothécaires et communaux monte à 2 109 543 140 francs, et les prêts nouveaux réalisés depuis le commencement de l'année s'élèvent à 172 605 147 francs.

L'unifiée égyptienne, qui avait repris une légère avance à 275 fr., a reculé à 262 francs. Les nouvelles d'Égypte expliquent ce recul. L'on commence aussi à discuter en Angleterre les éventualités d'une diminution du revenu quand l'ordre sera rétabli. De lourdes charges, les indemnités dues pour le pillage, le remboursement des frais de guerre, voilà de bien lourdes charges pour l'Égypte, qui primeraient celles de la dette ancienne. Les petits porteurs feront bien de réfléchir et d'aviser.

La Banque ottomane se trouve dans des conditions bien différentes, et ses actions sont appelées à une majoration élevée. La prudence de ses administrateurs leur avait fait suspendre toute opération en Égypte depuis le mois de septembre. De ce côté donc aucune perte, pendant que l'on annonce la très prochaine conclusion de l'importante affaire de la régie des tabacs.

Sur les chemins de fer français il y a une reprise légère. Le trafic se maintient et les transactions sont assez actives. La récolte, malgré quelques orages, présente un bon aspect, et tout fait espérer que notre agriculture peut compter au moins sur une bonne année moyenne.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON

LA POLITIQUE DE RÉSISTANCE

APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830[1]

IV. CASIMIR PÉRIER (*fin*).

(*13 mars 1831 — 16 mai 1832*)

XVII

Nous avons pleinement admiré Casimir Périer, nous avons porté très haut l'homme et son œuvre. Loin de nous la pensée de revenir sur ce jugement. Mais, si énergique que fût la résistance opposée par Périer au désordre, elle avait ses faiblesses; si lumineuse que fût la figure du ministre, elle avait ses ombres. Force nous est de montrer les unes et les autres. L'histoire doit tout dire; elle n'a le droit de rien voiler par complaisance ou par respect. Cette partie de notre étude pourra, au premier abord, surprendre et peiner ceux qui, avec nous, ont admiré Périer; après réflexion, ils comprendront que cet homme est de ceux qui peuvent supporter sans dommage la pleine vérité. Ils se rendront compte que les défaillances secondaires ont laissé subsister les parties principales, décisives et vraiment méritoires de l'œuvre de résistance; ils verront surtout que ces défaillances ont été moins encore la faute de l'homme que le malheur d'une époque troublée. Presque tout ce que Périer a fait de bon vient de lui-même; ses erreurs et ses échecs viennent, pour une notable part, des passions ou des préjugés alors régnant. Ainsi apparaît toujours ce mal révolutionnaire dont le ministre subissait lui-même l'influence, au moment où il le combattait si courageusement.

Déjà nous avons eu, plus d'une fois, l'occasion de constater les conditions défavorables dans lesquelles Périer devait soutenir la lutte; on a vu comment, par l'effet de la révolution, les armes dont il se servait étaient émoussées, faussées, comme branlantes, et trahissaient parfois la vigueur de son effort; on a vu l'inconsistance de la majorité parlementaire, les acquittements scandaleux du jury, les défaillances de certains préfets ou de certains géné-

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 et 25 juillet 1882.

raux, la défection des gardes nationales passant à l'émeute au lieu de la combattre, et même parfois, au début, l'hésitation de l'armée[1]. Les ministres et ceux qui, à leur côté, s'étaient le plus courageusement engagés dans la résistance n'échappaient pas entièrement à cette faiblesse générale et originelle; alors même que leur énergie demeurait entière, leur autorité morale se trouvait atteinte. Ils n'avaient pas trempé naguère dans la révolution, à quelque degré que ce fût, sans être un peu embarrassés pour la combattre. Quand ils voulaient parler ou agir contre le parti anarchique, celui-ci leur objectait qu'ils avaient fait eux-mêmes, à leur jour, ce qu'ils lui reprochaient maintenant. A M. Barthe, devenu garde des sceaux, on rappelait qu'il avait été membre actif des sociétés secrètes, fauteur des conspirations, et la Fayette le nommait malicieusement, à la tribune, « son vieux complice[2] »; à M. Thiers, qu'il avait inauguré contre l'ancienne royauté, dans le *National* de 1830, la tactique reprise maintenant contre la nouvelle; à M. Guizot lui-même, qu'il avait été le collègue et l'allié des républicains dans la société *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Il n'était pas jusqu'à Casimir Périer qu'on ne se plût à mettre en contradiction avec son passé. A l'heure de ses plus tragiques combats, en septembre 1831, après la chute de Varsovie, les opposants de la Chambre, auxquels il reprochait avec une énergie si haute de s'appuyer sur l'émeute du dehors, se croyaient autorisés à répondre que lui-même leur avait donné, quelques années auparavant, l'exemple de prendre la révolte sous sa protection et de s'en servir pour peser sur le parlement. Il leur suffisait de remonter aux désordres qui avaient accompagné, en 1820, la discussion de la loi électorale, et de rappeler les véhémentes harangues où Périer, chef d'attaque, avait fait un crime au gouvernement d'alors de la plus légitime répression, protesté contre « les excès des soldats conduits par des hommes coupables », et parlé avec menace du « danger de développer tous les jours l'appareil militaire, au milieu d'une population où chacun pouvait se rappeler qu'il avait été soldat ». En 1820, ainsi qu'en 1831, c'était un grand ministre qui avait tenu tête, par sa seule parole, par son seul courage, à la coalition de la rue et de la tribune; et, pour compléter la

[1] A Tarascon, le 23 mai 1831, la troupe avait refusé de marcher contre les émeutiers.

[2] Dans le procès d'avril, quelques années plus tard, l'un des accusés interpella M. Barthe, pour lui rappeler qu'ensemble ils avaient juré haine à la royauté sur le même poignard. M. Barthe était, du reste, bien revenu de ses entraînements révolutionnaires. Le roi Louis-Philippe disait de lui, un jour, à M. Guizot : « Bien peu d'avocats comprennent les conditions du gouvernement; Barthe y est arrivé. Ce n'est pas un transfuge, c'est un converti; il a vu la lumière. »

ressemblance, chez M. de Serre, comme, plus tard, chez Casimir Périer, une santé détruite, la force physique toujours sur le point de manquer à une âme vaillante, et l'opposition, devenue par là vraiment meurtrière, pouvant mesurer, sur le front de son illustre victime, l'avance que de telles scènes faisaient prendre à une mort, hélas! trop proche.

Les occasions ne manquaient pas aux ripostes de ce genre. Les ministres ou leurs alliés reprochaient-ils à l'opposition qui se prétendait dynastique de faire campagne avec la faction républicaine, c'était encore en rappelant leur conduite sous la Restauration que leur répondait Carrel. « Qui les soutenait alors, disait-il, qui les applaudissait au dehors? Qu'entendaient-ils, dans ce temps-là, par ce parti libéral à qui ils demandaient la popularité... Ne savaient-ils pas que, sur les mêmes bancs où ils s'asseyaient, il y avait des ennemis déclarés des Bourbons, bonapartistes, partisans d'un 1688 français, ou républicains... C'est alors que nos hypocrites de légalité, nos hommes gouvernementaux d'aujourd'hui eussent dû proclamer hautement ce qu'ils pensaient et des bonapartistes, et des républicains, et des admirateurs de la Convention, et des théoriciens plus aventureux encore qui prétendaient que Babeuf et ses amis avaient péri innocemment... Non, on ne repoussait pas l'alliance de toutes ces sectes politiques. Alors on n'exécrait aucune nuance des opinions révolutionnaires, on ne répudiait aucune alliance. » Du côté du pouvoir, flétrissait-on, avec un juste mépris, la « presse de la rue », le *National* répliquait : « Et qu'êtes-vous, vous-mêmes? D'où venez-vous? Est-ce que votre royauté n'est pas la royauté de la rue?... Royauté de la rue, ministres de la rue, députés de la rue, sans cette investiture de la rue, qui vous releva de vos serments envers trois générations de Bourbons, vous ne seriez que des traîtres qui auriez déserté la monarchie légitime, au jour où elle vous appelait à la défendre contre la rue[1]. » Sans doute, l'opposition ne se justifiait pas ainsi, mais elle embarrassait les ministres et leurs amis; elle leur faisait, dans les discussions, une situation fausse qui n'était de nature ni à augmenter la force morale du gou-

[1] Jusqu'à la fin, l'opposition, avec la clairvoyance de la haine, se servira de cette origine pour rabaisser la monarchie. La veille de la crise de Février 1848, M. Mauguin disait encore à M. Guizot : « Pourquoi prononcer de grands mots contre les révolutions ? Mais notre gouvernement, nos Chambres, nos ministres, la couronne elle-même, est ce que tout cela n'est pas révolutionnaire? Est-ce que vous n'avez pas ici jugé un roi? Est-ce que vous n'avez pas prononcé la déchéance de ce roi? Est-ce que vous trouvez quelque chose de plus révolutionnaire que de prononcer la déchéance d'un roi, de déclarer la vacance d'un trône, de décerner une couronne? Vous êtes un gouvernement révolutionnaire. »

vernement, ni à relever les mœurs publiques, ni à redresser l'opinion.

Cette opinion était singulièrement dévoyée. Elle aussi se ressentait de la révolution. Le mal apparaissait non seulement dans les régions acquises à l'opposition, mais aussi dans celles où le gouvernement cherchait un appui. La masse conservatrice d'alors, malheureusement appauvrie par la séparation des éléments légitimistes, avait conservé des événements de Juillet bien des préjugés, des exigences et des passions. Périer y dénonçait un « sentiment de jalousie sociale », un « esprit de vertige », tels que, si on y cédait, on « n'aurait bientôt ni armée ni administration, et, il faut le dire, plus de pays ». Ajoutez ce malaise que M. de Résumat dépeignait ainsi à M. Guizot, le 29 juin 1831 : « L'état général des esprits me préoccupe... C'est un mélange d'irritation et de découragement, de crainte et de besoin de mouvement; c'est une maladie d'imagination qui ne peut ni se motiver ni se traduire, mais qui me paraît grave. Les esprits me semblent tout à fait à l'état révolutionnaire, en ce sens qu'ils aspirent à un changement, à une crise, qu'ils l'attendent, l'appellent, sans qu'aucun puisse dire pourquoi. »

Ce qui manquait le plus aux conservateurs de ce temps, c'était le sentiment monarchique. Le malheur du régime de 1830, on l'a dit, était que les vrais royalistes n'y criaient pas vive le roi! Parmi les partisans de ce régime, plusieurs eussent été surpris, peut-être même blessés, si on les avait traités de royalistes. Carrel a esquissé plaisamment d'après nature le bourgeois de ce temps. « Avez-vous quelquefois interrogé, dit-il, un de ces gens paisibles, excellents citoyens au fond, mais peu prévoyants, et qui s'étaient laissé enrégimenter dans le juste milieu, sous M. Périer?... Demandez à cet homme s'il est royaliste, il vous répondra qu'il est abonné depuis quinze ans au *Constitutionnel*, et que sans doute vous vous moquez. — Républicain? Pas davantage; mais il veut les conséquences de la révolution de Juillet. — Propagandiste? Il a horreur du mot, depuis qu'il a lu le discours de M. Périer; mais il tiendrait beaucoup cependant à ce que la France fût encore la grande nation, car il a dans sa bibliothèque, à côté d'un beau Voltaire, une superbe édition des *Victoires et conquêtes*, de M. Panckoucke, et il a été révolté de l'abandon de la Pologne. Notre homme n'est rien de ce qui fait un royaliste; il est, au contraire, implacable ennemi des chouans, des prêtres, des émigrés et de la Sainte-Alliance; il a toute l'étoffe d'un républicain, seulement il ne le sait pas; il a peur du mot et pas de la chose. Il prendrait son parti de la république, si elle pouvait venir sans trouble; mais, en attendant, il est pour l'ordre public, ou mieux encore *pour la tranquillité*. » Qui pourrait nier la part de vérité contenue dans cette satire? Le haut esprit du

duc de Broglie notait alors, avec dégoût et tristesse, chez ceux qui l'entouraient, « cet appétit pervers, naturel aux époques de révolution, de tout abaisser, la royauté surtout ». « Si l'on est obligé, ajoutait-il, de laisser subsister cette royauté », on cherche du moins à « la compromettre de plus en plus dans les idées et les intérêts révolutionnaires [1] ». La vanité des petites gens se plaisait à mettre sans cesse cette monarchie en face de son origine; ils avaient la bouche pleine, quand ils parlaient du « roi qu'ils avaient fait [2] », et se croyaient au moins ses égaux; lors des illuminations du 28 juillet 1831, un Parisien avait mis à sa fenêtre son propre portrait et celui du roi, avec ce distique écrit sur un transparent :

Il n'est point de distance entre Philippe et moi;
Il est roi-citoyen, je suis citoyen-roi.

Il n'était pas jusqu'aux mœurs simples du prince dont on n'abusât pour le traiter avec un sans-gêne plus irrespectueux. M. Doudan l'a dit : « L'homme est un animal insolent qui n'aime l'extrême simplicité que pour lui grimper sur les épaules »; et ce fin observateur en concluait plaisamment que, « s'il était par accident chef des peuples, il vivrait au milieu de la foudre et des éclairs, surtout, ajoutait-il, dans les temps où les idées d'égalité absolue auraient miné le monde [3] ». La vue des outrages dont la royauté était alors accablée par ses adversaires ne rappelait pas ses partisans à plus de respect. A voir même ces étranges conservateurs faire, aux caricatures de Philipon et de ses collaborateurs, un succès de curiosité, n'eût-on pas dit que le ridicule et la boue jetés sur le roi flattaient en eux je ne sais quel arrière-fond d'envie [4].

C'est que, chez la plupart de ceux qui soutenaient la monarchie nouvelle, le cœur n'était pas assez intéressé. On eût vainement cherché en eux ce mélange de tendresse et de foi, qui marquait autrefois les rapports du sujet et du roi, et qui avait, dans une certaine mesure, reparu sous la Restauration [5]. Bien au contraire, ils

[1] *Notes biographiques*, inédites du duc de Broglie.

[2] « Des bourgeois de province engendrer un roi de France! Cela, en effet, valait la peine d'être crié sur les toits, et ne se voit pas tous les jours; aussi n'entendis-je longtemps retentir à mes oreilles, à la Chambre et dans les couloirs, que ces mots ronflants et superbes : *Le roi que nous avons fait! Oui, le roi que nous avons fait!* Comme ils en remplissaient leur bouche! » (Cormenin, *Livre des orateurs*, Appendice, t. II, p. 375.)

[3] *Lettres* de Doudan, t. II, p. 178-179.

[4] Un observateur avisé, Mme Émile de Girardin, dira, quelques années plus tard : « Nous sommes maintenant un peuple d'envieux qui voulons rire de nos maîtres. » (*Lettres parisiennes* du vicomte de Launay, t. III, p. 73.)

[5] M. de Vigny écrivait dans son journal, le 21 août 1830, quelques jours après la révolution : « En politique je n'ai plus de cœur. Je ne suis pas

se vantaient d'avoir répudié cette sentimentalité et cette religiosité monarchiques. « Nous ne sommes pas des Vendéens », disait l'un d'eux à Louis-Philippe. Beaucoup n'étaient même pas des whigs. S'ils s'attachaient à la royauté, ce n'était ni par affection ni par principe; ce n'était guère que par intérêt. Cette royauté leur paraissait être, comme on l'a dit, « un paratonnerre pour protéger les boutiques ». Sa force était surtout de pouvoir répéter à la bourgeoisie ce que l'astrologue de Louis XI disait à ce prince, pour se mettre en garde contre ses fantaisies meurtrières : « Je mourrai juste trois jours avant Votre Majesté. » Est-il vrai, comme l'ont soutenu des esprits qui se piquaient d'être désabusés et positifs, que l'intérêt est pour la monarchie un fondement meilleur que le sentiment? Sans doute, l'intérêt peut, à un moment donné, assurer des concours nombreux; mais sont-ce les plus sûrs et les plus dévoués? Une telle fidélité a besoin d'être stimulée et entretenue par un danger en quelque sorte tangible; avec la sécurité, vient l'indifférence et une indifférence accessible à tous les caprices, à toutes les excitations malveillantes. Cet intérêt manque même de clairvoyance; il se trompe facilement sur la réalité du danger, et souvent il ne commence à s'en émouvoir que quand le temps est passé de l'écarter. Ainsi fera-t-il en 1848. C'est en ce sens que, dès 1832, un fin observateur disait à Henri Heine : « Le parti du roi est très nombreux, mais il n'est pas fort. »

Presque à chaque pas apparaissait alors ce défaut de véritable royalisme : on eût dit que, parmi les partisans de la monarchie nouvelle, beaucoup voulaient lui faire payer leur appui en l'humiliant, en la contrariant, et, pour nous servir d'une expression appropriée à la vulgarité d'une telle conduite, en lui faisant la vie dure. Cette tendance se manifesta surtout à propos de la fixation de la liste civile. Il eût importé à la dignité de la monarchie nouvelle qu'une telle question fût résolue largement et promptement, sans marchandage et presque sans débat. Quand, sous la Restauration, la liste civile de Louis XVIII avait été fixée à 34 millions, celle de Charles X à 32 millions, il n'y avait pas eu une objection. Si les choses ne se passèrent pas de même après 1830, la faute en fut au moins autant à la timidité ou aux idées fausses des partisans de la monarchie qu'aux manœuvres de ses adversaires. Les conservateurs s'étaient nourris de phrases sur « le gouvernement à bon marché ». Une royauté bourgeoise qui régnerait au rabais et qui serait mise en garde contre l'orgueil par de salutaires humiliations, tel était leur idéal. N'était-on pas d'ailleurs parvenu, à force de calomnies ouvertes

fâché qu'on me l'ait ôté; il gênait ma tête. Ma tête seule jugera dorénavant et avec sévérité. Hélas! »

ou de perfides insinuations, à leur persuader qu'il fallait se méfier de l'avarice de Louis-Philippe. Ce bâtisseur infatigable qui devait laisser après lui une liste civile obérée, on le présentait comme étant possédé d'une parcimonie et d'une avidité mesquines, vices les plus propres, après la lâcheté, à discréditer un prince en France; et plus d'un badaud avait fini par croire que le roi ne songerait qu'à économiser et à thésauriser les millions de sa dotation. Certaine manière d'être de Louis-Philippe aidait sur ce point la méchanceté de ses ennemis. Par amour de l'ordre, par souci surtout de l'avenir de ses enfants qu'il craignait de voir, un jour, « sans pain »[1], il avait, en ces questions de fortune, une préoccupation soigneuse, qui était plus d'un propriétaire prudent et d'un bon père de famille que d'un prince. Peut-être lui eût-il été profitable d'avoir quelques défauts de plus, un peu de l'insouciance, de l'imprévoyance en fait d'argent, qui, à tort ou à raison, paraissent en France la marque du gentilhomme. Tout en dépensant beaucoup et utilement, il n'avait pas, dans la forme, cette magnificence qu'un aventurier eût peut-être feinte avec plus d'adresse, et grâce à laquelle quelques louis jetés avec désinvolture font plus d'effet sur la foule que des millions dépensés avec une régularité bourgeoise. Néanmoins, rien dans tout cela ne pouvait justifier ou même seulement excuser cette imputation d'avarice qui ne fut pas la machine de guerre la moins efficace contre la monarchie nouvelle. Des injustices nombreuses auxquelles Louis-Philippe était exposé, nulle ne lui fut plus sensible, plus douloureuse, et la première fois que, dans son intimité, il prononça le mot d'abdication, ce fut après une attaque de ce genre.

En décembre 1830, M. Laffitte avait déposé un projet fixant la liste civile à 18 millions; mais, surpris et effrayé de l'opposition qui s'éleva, il ne pressa pas la discussion, et, dans la commission, se hâta d'abandonner le chiffre qu'il avait proposé. Périer, lui-même, sentit l'opinion si excitée, qu'il montra une timidité à laquelle il n'avait habitué ni ses amis ni ses adversaires. Ce fut seulement le 4 octobre 1831 qu'il se décida à présenter un nouveau projet : encore y laissa-t-il en blanc le chiffre de la dotation, voulant, disait-il, par un sentiment de haute convenance et par déférence pour une auguste volonté, remettre à la Chambre le soin de le fixer elle-même. Cette réserve, bien loin de désarmer les oppositions, les rendit au contraire plus audacieuses. On se livra, dans la presse, à toutes sortes de calculs perfides, de lamenta-

[1] C'est à M. Guizot que le roi disait, un jour, en lui prenant tout d'un coup les mains avec effusion : « Je vous dis, mon cher ministre, que mes enfants n'auront pas de pain. »

tions hypocrites, d'insinuations calomnieuses; sous prétexte de liste civile, ce fut le roi, dans sa vie privée, avec ses goûts supposés, qu'on mit sur la sellette et qu'on travestit outrageusement. Dès ce moment, un homme se fit une spécialité de cette diffamation factieuse : c'était M. de Cormenin. Ancien membre du conseil d'État sous l'Empire et sous la Restauration, connu comme juriste administratif, dynastique zélé sous ces deux régimes, gratifié par faveur du titre de vicomte, rien dans son passé ne l'avait préparé au rôle qu'il allait jouer. Il était député et s'appliquait, depuis Juillet, à voter avec le parti le plus avancé, mais sans faire grande figure dans la Chambre. A la tribune, le regard effrayé et la parole hésitante, il n'avait pas d'assurance, on devrait dire pas de courage. Est-ce pour cela qu'il préféra s'embusquer dans de petits pamphlets qu'il pouvait écrire sans avoir ses contradicteurs en face? Son titre de député ne lui était pas cependant inutile, puisqu'il lui assurait une inviolabilité fort avantageuse en ce rôle de calomniateur : ce qui ne l'empêchait pas de dire au « peuple » que, par amour pour lui, il s'exposait « aux sépulcres vivants de Pélagie ». Ses lettres sur la liste civile, publiées en décembre 1831, eurent un grand retentissement. La valeur en était cependant médiocre; langue pénible, sans naturel, guindée et limée, tout en étant singulièrement incorrecte [1]; phrases courtes, sans être toujours rapides; traits laborieux, railleries plus dénigrantes que malicieuses, rire plus nerveux que gai, émotion de rhéteur à froid; voilà ce qu'on prétendait égaler au style pur, délicat, parfois exquis, à l'esprit vif, bien qu'un peu sec, de Paul-Louis Courier. N'osa-t-on même pas prononcer, avec sérieux, le nom de Pascal? A défaut de mérite littéraire, ces pamphlets avaient une efficacité malfaisante. Leur dialectique vulgaire et sophistique imposait aux badauds. Des chiffres perfidement disposés donnaient à la critique une apparence de précision. L'auteur, par son instinct propre, devinait ce qui pouvait le mieux flatter les petits sentiments, exciter les envies mesquines et les haines souffreteuses. Ainsi mettait-il en regard la paille nécessaire à la litière des écuries royales, et celle qui manquait au lit de tant de pauvres familles, ou calculait-il combien, à quinze sous par jour, on nourrirait de paysans avec les millions de la liste civile. Au profit de qui l'ancien auditeur du premier Empire, le récent maître des requêtes de la Restauration, le futur con-

[1] A. Karr s'est amusé, dans ses *Guêpes*, à relever la phrase suivante de M. de Cormenin : « Le budget est un *livre* qui *pétrit* les *larmes* et les *sueurs* du peuple pour en *tirer* de l'*or*,... un *livre* qui *chamarre* d'or et de soie les manteaux des ministres, qui *nourrit* leurs coursiers fringants, et *tapisse* de coussins moelleux leurs boudoirs. »

seiller d'État de Napoléon III, faisait-il alors cette vilaine campagne? On serait embarrassé de répondre. Peut-être obéissait-il surtout à des ressentiments médiocres et à un naturel besoin de dénigrement. Pour le moment, il se disait républicain, et les républicains l'acceptaient comme un des leurs, en attendant qu'en 1848 ils reçussent de ses mains le suffrage universel, et lui confiassent, comme au plus compétent, la préparation de leur constitution.

Ces polémiques n'avaient que trop d'effet sur une opinion mal disposée. Enfin la discussion s'ouvrit à la Chambre, en janvier 1832. Elle ne dura pas moins de huit jours, âpre, violente, mesquine; on eût dit « un marchandage avec un entrepreneur avide et rusé dont les demandes sont suspectes et dont on s'applique à réduire les bénéfices[1] ». Une partie des conservateurs, au lieu de décourager et d'étouffer un débat mortel au prestige même de la royauté, suivait à demi l'opposition, ou du moins paraissait l'entendre sans déplaisir. Casimir Périer voyait bien la faute d'une telle conduite; il conjurait ses amis de se rappeler que « ce n'était plus une question financière », mais « une question politique » et, comme il le disait justement, une « question de royauté ». Néanmoins il sentait avoir affaire à des affections si froides et à des préjugés si vifs, que lui-même était craintif, embarrassé, « comme s'il eût demandé plus qu'il n'avait droit ou chance d'obtenir ». Des incidents bruyants et passionnés marquèrent ce triste et long débat. Un jour, M. de Montalivet était amené, au cours de son argumentation, à parler du roi et de ses « sujets ». Aussitôt éclate un effroyable tumulte sur les bancs de l'opposition : « Il n'y a plus de sujets depuis la révolution de Juillet, crie-t-on! — Les hommes qui font des rois ne sont pas des sujets! — A l'ordre, l'Excellence! » On ne permet pas au ministre de s'expliquer : c'est une rétractation qu'on exige; le trouble est tel, qu'il faut lever la séance. Vainement expose-t-on à ces « citoyens » que les Anglais ne sont pas moins libres, pour se dire les sujets du roi; vainement leur rappelle-t-on qu'eux-mêmes, depuis 1830, s'étaient déjà servis plusieurs fois de cette expression; ils ne veulent rien entendre, et M. Odilon Barrot rédige gravement une protestation que signent cent soixante-sept députés, tous fiers de cette résistance héroïque au despotisme royal. Quand vint le moment de voter sur les articles de la loi, il ne fut plus même question des 18 millions, d'abord proposés par M. Laffitte et provisoirement alloués au roi depuis la révolution. Le chiffre de 14 millions, appuyé par les ministres, fut repoussé comme trop élevé; il fallut se rabattre à 12 millions.

[1] Guizot, *Mémoires,* t. II, p. 224.

XVIII

Tel était le trouble des esprits, que Périer jugeait parfois impossible d'y résister, ou même semblait en être personnellement atteint. On pourrait noter plus d'un symptôme de cette faiblesse. Par exemple, à un moment où la population échauffée n'avait certes pas besoin d'être encouragée à la révolte, le gouvernement s'honorait de « célébrer la mémoire du 14 juillet 1789 », première émeute d'où tant d'autres étaient sorties, et accordait une pension de cinq cents francs aux « vainqueurs de la Bastille » qui « justifieraient de leur coopération à cette œuvre mémorable » ; les révolutionnaires, en cela plus logiques que le pouvoir, répondaient à cette avance, en préparant ouvertement, pour le jour de cette fête, des désordres qu'il fallait réprimer avec un grand déploiement de troupes. Une autre fois, le ministère laissait voter par la Chambre des députés, sans oser même intervenir, l'abrogation de la loi qui avait institué le deuil national du 21 janvier; vote aussitôt interprété par la presse comme la réhabilitation ou tout au moins l'absolution du meurtre de Louis XVI. Heureusement, il se trouva, à la Chambre des pairs, des voix pour dire ce que le gouvernement ne disait pas. Le duc de Broglie montra, avec une particulière élévation, que si l'on pouvait oublier les fautes des hommes, on ne devait pas oublier les leçons des événements : « Quant au 21 janvier lui-même, s'écria-t-il, point de molle complaisance, point de sophisme, point d'oubli non plus. Au temps où nous vivons, lorsque l'ouragan des révolutions gronde sur la tête des peuples et des rois, il importe à la France, il importe au monde de n'en pas perdre la mémoire. » Et, le lendemain, Casimir Périer disait un peu tristement à M. Guizot : « Le duc de Broglie est bien heureux; il a pu dire ce que pensent tous les honnêtes gens[1]. » Le ministère ne s'opposa pas davantage, dans la Chambre des députés, au rétablissement du divorce, mais la Chambre des pairs le repoussa.

L'obligation où le gouvernement croyait être de faire la part des

[1] Le projet voté par la Chambre des députés portait : « La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du 21 janvier, est abrogée. » La Chambre des pairs le modifia ainsi : « Art. 1er. Le 21 janvier demeure un jour de deuil national. — Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 19 janvier 1816 sont abrogées. » La Chambre des députés, ayant persisté dans son premier vote, la question revint, en 1823, à la Chambre des pairs, qui, cette fois, s'arrêta à la rédaction suivante : « La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier 1793, est abrogée. » Cette rédaction fut adoptée par la Chambre des députés.

passions et des préjugés apparut plus encore dans un débat autrement important. L'heure était venue de résoudre cette question de l'organisation de la pairie que, lors de la révision de la Charte, on avait renvoyée à la session de 1831, et qui, aux dernières élections, avait tenu tant de place dans les manifestes de tous les candidats. C'était ce que M. de Salvandy appelait alors « la grande bataille de la politique révolutionnaire ». Personnellement, Périer était pour le maintien de l'hérédité. Néanmoins l'opinion lui paraissait si montée, il craignait tant d'être abandonné par beaucoup des partisans habituels du ministère, qu'il ne jugea pas possible même d'essayer une résistance. M. Guizot s'est demandé après coup si l'impossibilité n'était pas plus grande en apparence qu'en réalité. Toujours est-il que ni lui ni aucun de ses amis n'avaient cru pouvoir alors conseiller la lutte; les principaux membres de la majorité, réunis et consultés par le ministre, s'étaient la plupart prononcés contre l'hérédité, et ceux qui lui étaient favorables avaient déclaré qu'il y aurait témérité périlleuse à la défendre.

Ce ne dut pas être sans une douloureuse angoisse et le sentiment amer de son humiliation que Périer se résigna à sacrifier une institution si importante devant la clameur démocratique. Aussi, quand, le 27 août 1831, il apporta le projet qui conservait au roi le droit de nommer les pairs, mais enlevait à ceux-ci l'hérédité, le président du conseil ne portait pas la tête aussi haute que d'habitude. Il ne dissimula pas que ce qu'il proposait était contraire à son sentiment propre; il rendit « hommage au mérite » de l'hérédité, en même temps qu'il proclamait « la puissance du fait » qui la condamnait; mettant en balance « l'intérêt à venir du pays » qui voudrait le maintien de l'hérédité et « ses opinions actuelles » qui en exigeaient la suppression, il se déclara tristement obligé à tenir compte de ces « opinions »; puis il ajouta : « Oui, messieurs, puisqu'une indépendance constitutionnelle qu'on doit, en théorie, regarder comme protectrice de la liberté politique est confondue, dans l'imagination des peuples, avec l'ancienne aristocratie nobiliaire, oppressive de nos libertés civiles; puisque notre devoir, notre besoin est de consulter l'impression populaire, en attendant la conviction nationale, nous vous proposons, comme ministres chargés de recueillir les vœux publics et d'y satisfaire en tout ce qui n'est pas contraire à la justice, nous vous proposons, comme dépositaires des intérêts d'ordre public, mais en vous laissant à vous, messieurs, comme législateurs, votre part, une grande part de responsabilité dans cette détermination, nous vous proposons de déclarer que la pairie cesse d'être héréditaire. » Périer n'avait pas accoutumé ses auditeurs à un langage si embar-

rassé. Il demanda seulement, — satisfaction bien illusoire donnée à ses scrupules, — que cet article de la Charte pût être révisé ultérieurement, le jour où la nation, mieux inspirée, voudrait réformer l'œuvre d'une époque de trouble. Quel plaisir ce fut, pour tous les journaux opposants, d'insister avec une malice impertinente sur la capitulation de ce ministre d'ordinaire si fier, de le montrer, n'osant pas soutenir son opinion, bien plus s'offrant lui-même à immoler l'institution dont il se déclarait partisan!

Le débat s'ouvrit, le 20 septembre, à la Chambre des députés. Abandonnée par le ministère, l'hérédité n'en trouva pas moins d'illustres champions, qui mirent leur honneur à faire comme de magnifiques funérailles à cette nouvelle victime de la révolution. Fait curieux, une thèse qu'on appelait aristocratique fut surtout défendue par quatre bourgeois. M. Berryer, M. Guizot, M. Thiers, et M. Royer-Collard, firent assaut d'éloquence, au service de cette cause perdue d'avance [1]. Entre tous, le discours de M. Royer-Collard fut un « événement » : c'est le mot dont se servait alors même Carrel. Cette grande voix, naguère si écoutée et si populaire, s'était tue depuis la révolution. On eût dit que l'illustre doctrinaire, dont on sait le rôle considérable sous la Restauration [2], avait regardé ce rôle comme terminé par la chute de Charles X. Il affectait de n'être plus qu'un spectateur découragé, avec un fond de raillerie un peu méprisante. Sa nature d'esprit se complaisait d'ailleurs à cette abstention hautaine et chagrine. Sous le régime précédent, ne l'avait-on pas vu se dérober soigneusement à l'action et au pouvoir, par l'effet de sentiments complexes où l'orgueil avait plus de part que la modestie, et où quelque égoïsme se mêlait à une fierté désintéressée. En juillet 1830, quand la résistance parlementaire dont il avait été l'un des chefs s'était brusquement tournée en révolution, on l'avait entendu dire : « Je suis parmi les victorieux, mais la victoire est bien triste. » Sans blâmer ceux qui prenaient part à l'établissement d'une dynastie nouvelle, il les avait encore moins approuvés et surtout ne leur avait pas promis le succès. Dans ses lettres ou dans sa conversation intime, il déclarait volontiers qu'il « ne s'entendait pas avec le présent », craignait l'avenir et ne vivait qu'avec les souvenirs du passé. Il insistait sur ce qu'il appelait « la contradiction des principes du nouveau gouvernement. » « Je n'avais, disait-il

[1] Nous avons dit ailleurs l'importance qu'a eue dans la carrière politique et oratoire de M. Thiers le discours qu'il a prononcé en cette circonstance.

[2] J'ai eu plus d'une fois l'occasion de marquer l'action de M. Royer-Collard et d'esquisser sa puissante et originale figure dans mon étude sur *le Parti libéral sous la Restauration*. (Cf. notamment, p. 80 et 418.)

encore, de vocation libérale qu'avec la légitimité; la quasi-légitimité n'est pas un contrepoids suffisant; elle aura bientôt usé les honnêtes gens qui s'y sont confiés. » De là, ce silence qu'il avait gardé à la Chambre, depuis l'avènement de la nouvelle monarchie, silence qu'il savait, du reste, rendre presque aussi imposant que l'avait été sa parole. Néanmoins, si étranger qu'il voulût demeurer à l'expé ience faite par les hommes de 1830, la suppression de l'hérédité de la pairie lui parut un pas si considérable dans la descente démocratique, qu'il crut devoir à son pays, et surtout se devoir à lui-même, une suprême protestation. Rarement son éloquence s'était élevée aussi haut : ce fut moins l'argumentation d'un contradicteur que l'avertissement d'un prophète. « La démocratie dans le gouvernement, dit-il, est de sa nature violente, guerrière, banqueroutière. Avant de faire un pas décisif vers elle, dites un long adieu à la liberté, à l'ordre, à la paix, au crédit, à la prospérité. » Puis, au milieu du recueillement profond de la Chambre qui l'écoutait non sans une sorte d'effroi intime, M. Royer-Collard terminait ainsi : « Messieurs, je contiens les pressentiments dont je ne puis me défendre; mes paroles n'ont point franchi la question qui vous occupe. Cependant, quelque grave qu'elle soit, elle révèle une situation plus grave encore, et dont nous faisons nous-mêmes partie. Il nous est donné, peut-être pour la dernière fois, de la changer, si nous arrêtons enfin, dans cette grande circonstance, le cours de nos destructions, je n'ose le dire, de nos dévastations. C'est assez de ruines, messieurs, assez d'innovations tentées contre l'expérience. La fatigue générale vous invite au repos. Les plus ignorants savent démolir, les plus habiles échouent à reconstruire. Maintenez avec fermeté, consacrez de nouveau l'hérédité de la pairie, et vous n'aurez pas seulement sauvé une institution protectrice de la liberté comme de l'ordre, vous aurez repoussé l'invasion de l'anarchie, vous aurez relevé l'édifice social qui penche vers sa ruine. »

Pour défendre la loi, Périer ne pouvait se placer aussi haut; il fut réduit à arguer de la nécessité politique, et à reproduire les explications embarrassées de son exposé des motifs. A droite comme à gauche, on avait vivement critiqué cette attitude d'un ministère laissant voir que la loi qu'il présentait était contraire à son opinion. « Quel est donc, s'était écrié M. Berryer, le devoir du législateur, si ce n'est de résister fortement à ce qu'il regarde comme dangereux, à ce qui répugne à sa conscience, à sa conviction, à ce qu'il considère comme une manifestation d'erreur publique! Honte à ceux qui, dans ce cas, désertent leur propre conviction. Je cherche en vain une expression pour qualifier cette

conduite: une seule un peu forte, vous me la passerez, peut rendre mon idée, c'est celle de trahison. » Périer répondit que les règles parlementaires ne pouvaient s'appliquer en présence de la Charte qui précisait la date de la révision, des passions soulevées contre l'hérédité et des élections qui l'avaient condamnée. « Il n'appartient à personne, ajoutait-il, de changer la situation et d'en ajourner les exigences, ou d'en modifier l'effet; la loi n'avait en quelque sorte qu'à la constater. Ce n'était donc pas la conscience du ministère qui se trouvait engagée contre les principes, c'était son action qui était toute tracée par les faits. Sa propre conviction n'était plus la question dominante; la loi paraissait toute écrite dans les circonstances. »

De l'aveu de tous, l'honneur du débat avait été pour la cause de l'hérédité. « C'est dommage que ceci finisse sitôt, disait le général Bugeaud à M. Guizot; vous n'aviez pas vingt voix au commencement; vous en aurez davantage. » Au vote, il y en eut quatre-vingt-six; qu'était-ce pour résister aux deux cent six députés qui, partageant ou servant les préjugés du jour, se prononcèrent contre l'hérédité? Ce premier vote émis, Périer retrouva un peu de son énergie pour défendre le droit de nomination royale contre l'élection : « Je prie la Chambre d'observer, dit-il, qu'il ne s'agit ici ni d'une question de pouvoir ministériel ni de la pairie, mais que c'est ici la question de la royauté tout entière qui s'agite devant elle. » Il fut décidé que le roi nommerait les pairs, sauf obligation de les choisir dans certaines catégories. Sur un autre point, le président du conseil fut moins heureux; malgré sa vive insistance, il ne put faire adopter l'article qui réservait aux Chambres la faculté de réviser plus tard cette disposition de la Charte; les adversaires de l'hérédité exigèrent une condamnation irrévocable.

Périer n'était pas encore au bout de ses peines. Il restait à imposer à la haute Chambre elle-même sa propre mutilation. Pour lui arracher un vote qu'au fond il déplorait, le ministre dut faire une « fournée de pairs » et s'engager à fond dans le débat. Au cours de son administration, il eut sans doute à soutenir des luttes autrement violentes et tragiques; il n'en connut pas peut-être de plus pénibles et de plus mortifiantes.

La ruine était consommée. Dépouillée de ce qui faisait son indépendance et son autorité, la Chambre des pairs n'existait plus qu'à l'état de conseil administratif ou de tribunal politique. Vainement était-elle riche en capacités, en expériences, en renommées, elle avait désormais perdu toute influence sur la direction du gouvernement; on ne pouvait y trouver ni un obstacle ni un appui. Dans l'atmosphère démocratique où nous vivons aujourd'hui, nous n'avons plus même l'idée d'une Chambre héréditaire. C'est pré-

cisément parce que de telles institutions, une fois détruites, ne sauraient être rétablies artificiellement, qu'il eût fallu se garder d'y porter légèrement atteinte. En 1830, l'hérédité de la pairie existait ; les libéraux de la Restauration, à la suite de Benjamin Constant, y avaient vu l'un des principes essentiels du gouvernement parlementaire. Après la crise de Juillet, l'hérédité eût dû apparaître plus utile encore : il n'y avait plus d'autre contrepoids aux forces populaires, tant accrues par la révolution. Mais la bourgeoisie victorieuse, par peur ou haine d'un fantôme aristocratique qui ne pouvait gêner son ambition, se jeta du côté de la démocratie, qui, était sa vraie rivale, sa menaçante et impatiente héritière; dans son aveuglement, elle ne comprit pas que les démocrates avaient, contre la prépondérance des classes moyennes, la même animosité, contre le principe de la monarchie, les mêmes objections que contre l'hérédité de la pairie. Ce qui aggrave sa faute et sa responsabilité, c'est qu'elle agit ainsi par de petits motifs : sottes rancunes, jalousies mesquines, lâcheté ou timidité à remonter le courant. La monarchie se trouvait désormais sans point d'appui, en face d'une Chambre élue qui était d'autant plus portée à exagérer sa prépondérance, qu'elle pouvait se flatter d'avoir seule créé la royauté et fait la constitution. Qui eût osé affirmer que cette monarchie née de la veille, sortie d'une révolution, suspecte à l'Europe, trouverait en elle-même de quoi compenser cette diminution de force?

XIX

La faiblesse que nous venons de noter chez Périer apparaissait surtout dans sa politique religieuse. Non, sans doute, que l'avènement du ministère n'eût marqué, sous ce rapport comme sous les autres, un changement considérable et un heureux progrès. Dans le discours où il exposait son programme, le président du conseil annonçait solennellement que « la liberté des cultes serait protégée comme le droit le plus précieux des consciences qui l'invoquent ». Parole significative, au lendemain du jour où le ministère Laffitte avait honteusement laissé saccager Saint-Germain l'Auxerrois [1]. Le clergé, depuis la révolution, avait souffert surtout par les vexations arbitraires des pouvoirs locaux, particulièrement des municipalités. Dès les premiers jours d'avril, le ministre des cultes, M. de Montalivet, invita les préfets à « rappeler à MM. les

[1] Peu après l'avènement de Périer, l'*Ami de la Religion* disait de lui : « On assure qu'il blâme les vexations exercées en tant de lieux contre le clergé, et qu'il s'est prononcé, entre autres, très fortement contre les enlèvements et destructions de croix. »

maires qu'ils n'avaient aucune injonction à faire aux curés et desservants, touchant l'exercice du culte » ; il ajouta « que l'autorité locale et la garde nationale devaient protection à tout citoyen français et à ses propriétés; que, dès lors, quels que fussent les torts qu'aurait un prêtre, il ne pouvait être puni que conformément aux lois; ce qui excluait et rendait coupable tout acte arbitraire contre sa personne et son domicile ». Il termina en indiquant comment « toute atteinte portée au respect que doivent inspirer les temples et les signes que chaque religion a le droit d'offrir à la vénération des peuples devait être nécessairement prévenue ou réprimée ».

Louis-Philippe, de son côté, s'employait à rétablir une confiance et une sécurité que trop de faits avaient ébranlées. Dans le voyage qu'il fit, en juin et juillet 1831, à travers les départements du Nord et de l'Est, il accueillit partout avec bienveillance les évêques ou les curés, mit un soin remarqué à les « assurer » qu'ils « recevraient toute la protection à laquelle la loi leur donnait droit », et leur promit « de soutenir toujours de tout son pouvoir le respect qui était dû à la religion ». Par contre, il demanda au clergé de « le seconder », réclama de lui « quelque chose de plus que la soumission aux lois ». « Il fallait, dit le roi, qu'on crût que le clergé entretenait l'esprit d'obéissance et d'affection pour le gouvernement[1]. » Ce ne furent pas seulement de vaines paroles : Périer n'était pas depuis quelques mois au pouvoir, que l'opposition l'accusait de « faire trop de concessions au clergé ». Celui-ci, de son côté, ne tarda pas à reconnaître le changement heureux qui s'était accompli. Un prélat justement considéré et nullement suspect de faiblesse politique, Mgr Devie, évêque de Belley, écrivait à ses prêtres, le 18 juillet 1831 : « Dans le moment présent, on déclame moins contre les ecclésiastiques, même dans les journaux; il n'est plus question de renverser les croix, de dévaster les églises, de nous accuser d'avoir des armes, de faire l'exercice, de correspondre avec les ennemis de l'État; la foi n'est point attaquée légalement; on nous laisse la liberté d'exercer notre ministère; on respecte même et on fait respecter les ecclésiastiques dont la conduite sage, mesurée et toute religieuse est concentrée dans l'accomplissement de leurs devoirs. » Et le pieux évêque ajoutait : « Faisons en sorte qu'on n'aperçoive parmi nous qu'un seul esprit, l'amour de la paix, le dégagement des choses de la terre, le désir constant et si raisonnable des biens éternels[2]. »

Ce langage montre que ce n'était pas du clergé qu'on pouvait

[1] Voy. entre autres les discours prononcés à Amiens, à Meaux, à Besançon, etc., etc. (*Ami de la Religion*, passim.)
[2] *Vie de Mgr Devie*, par M. l'abbé Cognat, t. II, p. 21.

attendre un obstacle au plein rétablissement de la paix religieuse. Sans doute, beaucoup de prêtres conservaient pour les Bourbons une affection, ressentaient de leur chute un regret, que la conduite du gouvernement, depuis la révolution, n'avait pas toujours été faite pour affaiblir. Néanmoins, que ce fût intimidation ou plutôt prudence chrétienne, chez la plupart, ces sentiments, demeurés au fond des cœurs, ne se traduisirent par aucun acte d'hostilité, n'empêchèrent ni la soumission loyale, ni même une sorte de bonne volonté conciliante envers la monarchie nouvelle. Nous ne parlons pas de l'école de l'*Avenir*, qui, dans sa rupture avec les légitimistes, allait d'un bond presque jusqu'à l'opposition révolutionnaire; nous parlons de la masse plus tranquille et plus rassise du clergé paroissial. Telle fut notamment, sauf de rares exceptions, l'attitude des évêques. A l'instar de Mgr Devie, dont nous citions tout à l'heure la lettre pastorale, ils recommandaient avec insistance à leurs prêtres de demeurer étrangers à toutes les divisions de parti, de se renfermer, avec le moins de bruit possible, dans l'exercice de leur ministère, d'éviter, non seulement dans leur langage public, mais dans leur vie privée et dans leurs conversations intimes, tout ce qui pouvait fournir un prétexte aux préventions dont ils étaient l'objet [1]. Le moindre acte de bienveillance ou seulement de justice les trouvait prompts à la reconnaissance. Avaient-ils à se plaindre, ce qui était alors trop fréquent, ils ne le faisaient qu'à huis clos, et même avec une timidité qui étonne un peu; formés dans l'esprit du vieux clergé, sans expérience des armes nouvelles de la publicité et de la liberté, s'en méfiant d'autant plus que l'*Avenir* les leur avait rendues plus suspectes par ses excès, ils n'avaient pas encore, dans leurs rapports avec le pouvoir, tant du moins que la foi n'était pas en jeu, cette indépendance plus virile, plus facilement militante, qu'ils devaient bientôt apprendre en faisant campagne, à côté de M. de Montalembert, pour la liberté d'enseignement. Tant de modération était faite pour frapper un homme d'État qui pouvait avoir conservé des préventions, mais qui n'avait nulle animosité; aussi, vers la fin de son ministère, après avoir vu l'Église de France à l'œuvre, Périer rendait publiquement témoignage de sa sagesse ; il déclarait que « les plaintes reçues » par le gouvernement contre ce clergé tant attaqué étaient, en somme, « très peu de chose », et qu'au contraire, « dans une très grande partie, il voyait une parfaite soumission aux lois [2] ».

[1] Voy. notamment les lettres pastorales des archevêques ou évêques de Tours, Sens, Belley, Strasbourg, Troyes, Angers, des vicaires capitulaires d'Avignon. (Cf. passim, *Ami de la Religion* de 1830 et 1831.)

[2] Séance du 13 février 1832.

Cette attitude des évêques était conforme aux instructions et aux exemples de la cour romaine. Après les journées de Juillet, le nonce avait quitté Paris; la nonciature ne devait être rétablie qu'en 1843. Un simple chargé d'affaires était demeuré en France : c'était l'abbé Garibaldi; par son tact fin, son adroite modestie, son esprit délié, ouvert et conciliant, sa connaissance et son intelligence des affaires françaises, ses relations faciles avec les hommes du jour, il ne contribua pas peu, dans une crise si difficile, à empêcher une rupture entre Rome et la France de 1830, et même à remettre petit à petit les rapports sur un bon pied. Dès le début, un incident s'était produit, qui avait manifesté les dispositions du Saint-Siège. Pie VIII, interrogé par plusieurs évêques sur la possibilité de prêter serment au nouveau gouvernement, avait répondu affirmativement par un bref en date du 29 septembre 1830; dans ce bref, il se félicitait des « sentiments dont son très cher fils en Jésus-Christ, le nouveau roi Louis-Philippe, se disait animé pour les évêques et tout le reste du clergé ». Causant plus librement avec l'envoyé de Mgr de Quélen, le pape lui avait dit : « Il ne faut pas briser le roseau penché, et je pense qu'on ne réussira à améliorer l'état actuel des choses que par les seuls moyens de douceur et de persuasion; aussi j'en suis tellement convaincu, que je promets d'avance, et vous pouvez le dire, qu'à moins qu'on ne vienne attaquer la religion, tout le temps qu'il plaira à Dieu de prolonger mon pontificat, on ne verra émaner d'ici que des mesures de douceur et de bienveillance. » Il exprimait, en outre, très fermement cette opinion, « que le clergé ne devait en rien se mêler de politique[1] ». Grégoire XVI, qui succéda à Pie VIII, le 2 février 1831, n'eut pas une autre conduite; il désapprouvait les rares membres du clergé qui gardaient, par esprit de parti, une attitude hostile envers le gouvernement. Il savait d'autant plus gré à Périer de contenir la révolution en France et d'empêcher la propagande au dehors, qu'il était lui-même, dans ses États, en lutte contre de redoutables insurrections. Ces insurrections, d'un autre côté, mirent la diplomatie française en relations plus fréquentes et plus étroites avec le Saint-Siège; grâce surtout à M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Rome, ces relations furent cordiales et confiantes, sauf lors des difficultés momentanées auxquelles donna lieu l'expédition d'Ancône.

C'était beaucoup, sans doute, d'en être là, moins d'un an après cette révolution de 1830, à laquelle les circonstances avaient donné le caractère d'une victoire et d'une sorte de revanche de l'irré-

[1] *Vie de Mgr Devie*, par l'abbé Cognat, t. II, p. 5. — *Vie de Mgr de Quélen*, par M. d'Exauvillez, t. II, p. 45-46.

ligion contre le clergé et le catholicisme. Qui songe aux préjugés et aux passions de l'opinion régnante, qui se rappelle la situation faite à l'Église de France pendant les sept premiers mois de la monarchie nouvelle [1], ne peut sans injustice méconnaître ce qui est dû à Périer. Comparée à ce qui avait précédé et à ce qui semblait la conséquence fatale de Juillet, cette partie de la politique ministérielle témoigne, comme les autres, d'un réel progrès. Toutefois, comparée à ce que doit être la politique d'une époque régulière, elle présente encore de graves lacunes : lacunes qui sont plus le malheur du temps que l'effet d'une volonté mauvaise. Périer n'avait personnellement aucune hostilité contre le catholicisme. Si sa nature d'esprit, son éducation et les occupations de sa vie ne l'avaient pas porté à réfléchir assez sérieusement sur les mystères de l'âme et sur ses rapports avec Dieu, sa conduite n'était nullement celle d'un homme qui veut rester en dehors de l'Église; elle marquait, au contraire, un respect sincère pour la foi et le culte chrétiens, peut-être même davantage [2]. Mme Périer était pieuse jusqu'à la dévotion, et son mari, si impérieux, si despote dans son intérieur, acceptait sans difficulté, au foyer domestique, les témoignages extérieurs de cette dévotion. Mais, hors de la vie privée, il n'était guère préparé soit par lui-même, soit par les idées alors dominantes, à comprendre tous les devoirs du gouvernement envers la religion; comme la plupart de ses contemporains, il n'avait pas toujours, dans une mesure suffisante, l'intelligence profonde, la vue haute, le souci délicat des problèmes soulevés par les rapports de l'État avec l'Église. S'il ne voulait plus de violences contre le clergé, c'est surtout parce qu'il y voyait une des formes de ce désordre matériel qu'il détestait et dont il se donnait mission de purger la France de 1830; il se croyait volontiers quitte quand il avait fait la police autour des églises, ainsi qu'il l'eût faite autour d'un café-concert ou d'un cirque forain; il trouvait même que, avec un clergé aussi impopulaire, une telle conduite était méritoire, et il accusait sincèrement « d'ingratitude » les prêtres qui ne se montraient pas satisfaits à ce prix. Mais ne lui demandez pas de se beaucoup préoccuper du désordre moral, du mal intellectuel d'un État où la religion n'a pas, dans la croyance et la confiance des populations, dans le respect et la protection des pouvoirs publics, la place à laquelle elle a droit. Il ne sentait pas

[1] Sur l'état de la religion et du clergé à cette époque, voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1881.

[2] Un homme politique qui s'est trouvé, en 1829, accompagner Périer aux bains de Louèche a remarqué qu'il ne manquait jamais la messe le dimanche, et que, le plus souvent même, il assistait aux vêpres.

quel intérêt il avait, intérêt social et politique, à combattre ce désordre ; il ne comprenait pas comment le gouvernement y pouvait quelque chose, comment, sans toucher aucunement à la liberté de conscience, il avait, en cette matière, des devoirs à remplir, des exemples à donner, un usage à faire de sa puissance. Périer désirait éviter avec l'Église des conflits qui lui paraissaient un ennui inutile et un désagréable embarras ; son bon sens eût même trouvé particulièrement absurde et misérable de perdre son temps et ses forces dans des querelles de sacristies, à une époque où il lui fallait chaque jour livrer bataille, au parlement ou dans la rue, contre les ennemis mortels de la monarchie et de la société. Mais était-ce assez? L'absence de guerre ne suffit pas à constituer la paix entre les puissances politiques, à plus forte raison entre l'Église et l'État. Pour posséder cette paix des esprits, plus nécessaire que celle des rues à l'ordre vrai d'un pays, il faut un accord bienveillant et confiant entre les deux pouvoirs temporel et spirituel. C'est encore ce que Périer ne paraissait pas toujours bien comprendre. Sous l'empire de la réaction générale contre « l'union du trône et de l'autel », ses idées s'étaient faussées et obscurcies ; rien de mieux, sans doute, que de repousser toute combinaison politique qui transformerait le clergé en instrument d'un parti, au grand détriment de l'un et de l'autre ; mais le tort était de ne pas voir quelle force le gouvernement peut trouver dans cette harmonie féconde qui laisse à chacun des deux pouvoirs sa sphère propre et son indépendance légitime, qui fournit à l'Église, assurée de sa pleine liberté, reconnaissante de se sentir protégée et respectée, les moyens de répandre la vertu de discipline, de prêcher le devoir de sacrifice et de résignation, fondements les plus fermes de la concorde et de la prospérité des États ; le tort était surtout de ne pas voir que ce concours de l'Église était plus précieux, plus indispensable encore, à une époque troublée où toutes les autres forces matérielles et morales dont peut disposer un gouvernement étaient détruites ou ébranlées par une récente révolution. Périer était d'autant moins porté à attendre et à chercher un tel concours, que le clergé lui paraissait un vaincu dont l'influence était pour longtemps compromise. Peu habitué à réfléchir par lui-même sur cet ordre de sujets, il semblait presque parfois croire sur parole les philosophes qui annonçaient, avec un sentiment mêlé d'orgueil et de tristesse, « les funérailles d'un grand culte », et il disait alors à des ecclésiastiques, nullement par animosité personnelle, seulement pour constater un fait : « Le moment arrive, où vous n'aurez plus pour vous qu'un petit nombre de dévotes [1]. »

[1] Ces paroles sont rapportées dans une lettre écrite, en 1843, par Mgr Devie, au ministre des cultes. (*Vie de Mgr Devie,* par l'abbé Cognat, t. II, p. 225.)

D'ailleurs, si bien que Périer eût dépouillé le vieil homme, quelque changement que la pratique du pouvoir et les rapports avec les évêques apportassent chaque jour dans ses idées d'autrefois, il restait chez lui un peu des préventions du « libéral » longtemps en guerre contre le « parti prêtre ». Quand certaines apparences l'induisaient en erreur, il se retrouvait trop facilement disposé à voir, dans une fraction du clergé, moins une force sociale dont il avait intérêt à rechercher et à mériter l'alliance, qu'un parti politique, suspect, presque ennemi, qu'il devait surveiller et parfois combattre[1].

XX

Ce que nous venons de dire explique, atténue même les fautes commises par Périer dans les questions religieuses, mais ne les justifie pas et surtout ne dispense pas l'histoire de les noter au passage. Le nouveau ministère n'eût certes pas toléré, comme M. Laffitte, le sac d'une église ou d'un évêché, mais il se montrait singulièrement hésitant à en réparer les conséquences. Depuis la hideuse journée du 14 février 1831, Saint-Germain l'Auxerrois était demeuré fermé par mesure administrative; le clergé et les fidèles de cette paroisse étaient réduits, pour leurs offices, à solliciter l'hospitalité de Saint-Eustache. Prolonger cet état de choses, ce n'était pas seulement entraver gravement l'exercice du culte, c'était surtout paraître sanctionner la désaffectation sacrilège voulue par l'émeute. Le ministère eût désiré donner satisfaction aux catholiques qui réclamaient la réouverture de l'église; par moment, il y paraissait presque décidé, commençait même certains travaux, mais il finissait toujours par reculer devant les criailleries de la presse et les menaces de troubles. Dans les matières qui lui tenaient vraiment à cœur, il n'était pas si timide. Encore devait-on s'estimer heureux qu'il n'acceptât pas l'expédient que lui offraient plusieurs journaux, entre autres le *Constitutionnel*. Cet expédient d'un vandalisme

[1] Dans une circulaire, en date du 2 septembre 1831, relative à la surveillance à exercer sur les carlistes, Casimir Périer disait à ses préfets : « Recommandez aux maires de vous signaler avec exactitude le déplacement clandestin des ecclésiastiques, et faites-le-moi connaître. » Dans l'état des esprits et avec les dispositions de beaucoup de municipalités, on conçoit quels abus pouvait encourager une semblable recommandation. Faut-il s'étonner que, peu après, le 8 octobre, l'évêque de Saint-Dié fût réduit à engager ses prêtres « à se refuser la consolation de visiter leurs confrères », afin d'éviter « ce qui pourrait dégénérer en sujet de trouble, par la prévention maligne d'un œil qui, n'étant pas bon pour vous, ne voit jamais vos actions, même les plus simples, que sous un jour peu favorable ». « Les visites, dit-il, que les prêtres pourraient se faire mutuellement ne seraient pas sans désagrément pour leurs personnes et sans préjudice pour la religion. »

impudent consistait à raser une charmante église devenue politiquement embarrassante; on prenait pour prétexte une grande opération de voierie destinée à dégager les abords du Louvre. Saint-Germain l'Auxerrois échappa à la démolition un moment menaçante; mais il ne devait être rendu au culte qu'en 1838, sous le ministère de M. Molé.

Ce fut par une timidité analogue que le gouvernement, au lieu de faire droit aux réclamations de l'archevêque de Paris, qui demandait la reconstruction de son palais et offrait même de l'entreprendre à ses frais, affecta au logement du prélat un hôtel de la rue de Lille, et mit en adjudication la démolition définitive du vieil archevêché. Mgr de Quélen fut fort ému d'une décision qui consommait officiellement la ruine commencée et exigée par la violence populaire et qui dépouillait l'Église de Paris de la demeure où ses chefs avaient vécu pendant des siècles, à l'ombre de leur cathédrale. Il protesta avec vivacité et adressa à ses curés une lettre publique, où, généralisant ses griefs, il signalait en termes émus « les malheurs de la religion », le culte public entravé, les églises fermées [1]. Irrité de ces plaintes, le gouvernement y répondit, dans le *Moniteur* [2], par un article d'un ton singulièrement agressif, accusant l'archevêque « d'injustice » et « d'ingratitude », déclarant que « ses plaintes et ses protestations reposaient sur un prétexte frivole », lui reprochant « d'irriter au lieu de calmer les consciences pieuses », et de « n'avoir pas contenu le zèle fanatique » comme le gouvernement avait « maîtrisé les passions impies ». Prélat d'une grande dignité de caractère et d'une vertu incontestée, Mgr de Quélen était, sans doute, par ses sympathies personnelles et par les traditions de sa vieille race bretonne, fort attaché à la royauté déchue. Ces sentiments le rendaient, à l'égard du gouvernement, moins prompt à la conciliation que tels autres de ses collègues : plus tard, on pourra lui reprocher une obstination boudeuse, une froideur un peu méprisante que le Saint-Siège n'approuvera pas et où l'honneur du gentilhomme aura peut-être plus de part que la sollicitude épiscopale. Mais, en 1831, après que cet évêque avait été deux fois chassé par l'émeute de son palais saccagé, sans que le pouvoir lui eût jamais accordé la protection due au plus humble citoyen; après qu'il avait été obligé de se cacher, pendant plusieurs mois, dans sa ville épiscopale, comme le fait un missionnaire en Corée; au moment où, même sous le ministère de Périer, il se sentait à ce point menacé, qu'il était réduit, le 17 avril 1831, à procéder de nuit et à la dérobée, dans

[1] Lettre du 29 août 1831.
[2] *Moniteur* du 13 septembre 1831.

une chapelle de couvent, au sacre de Mgr Gallard, le nouvel évêque de Meaux; quand on lui refusait la réouverture ou la réparation des temples dévastés par la populace et que l'administration des domaines vendait, sous ses yeux, à l'encan, les croix brisées et profanées qu'on avait arrachées des églises, franchement le gouvernement était-il en droit d'adresser à ce prélat un reproche « d'ingratitude »?

Ce n'était pas seulement à Paris que le ministère hésitait à défaire l'œuvre de l'émeute. Celle-ci, le 17 février 1831, à la nouvelle des désordres de la capitale, avait envahi et saccagé le grand séminaire de Nancy. Même désordre s'était produit à Metz, dès le 6 octobre 1830. Depuis lors ces établissements avaient été fermés administrativement, mesure arbitraire qui interrompait absolument dans ces diocèses le recrutement du clergé. Vainement les autorités ecclésiastiques réclamaient-elles avec insistance, le gouvernement, qui reconnaissait au fond la légitimité de leur plainte, alléguait, pour n'y pas faire droit, la crainte d'une émeute et les dispositions mauvaises des gardes nationales. Toutefois, la réparation, bien que tardive, finit par venir, et cette fois Périer n'en laissa pas l'honneur à ses successeurs. Le séminaire de Metz fut rouvert en février 1832, et celui de Nancy au mois d'avril suivant, après une interruption qui, pour chacun de ces établissements, avait duré plus d'une année.

Le ministère ne se contentait pas de refuser ou de retarder la réparation des violences antérieures, lui-même en commettait. Dans les populations royalistes de l'Ouest, la révolution de Juillet avait naturellement causé une vive émotion. Quelques bandes de chouans, qui toutes, il est vrai, n'étaient pas mues par des motifs politiques, s'étaient formées et parcouraient la contrée. Les autorités, sans cesse sur le qui-vive, recueillaient de vagues rumeurs de complot et de soulèvement. Se rendant imparfaitement compte du changement qui s'était opéré, depuis quarante ans, dans les mœurs et jusque dans la disposition des lieux, elles se demandaient si ce n'était pas le prélude d'une nouvelle guerre de Vendée. Dès le début de son ministère, l'attention de Périer avait été attirée de ce côté; le 16 mai 1831, il avait nommé le général Bonnet « commissaire extraordinaire dans l'Ouest », avec des pouvoirs étendus qui mettaient sous ses ordres cinquante mille hommes de bonnes troupes, et à sa disposition tous les fonctionnaires administratifs ou judiciaires. C'est dans ces circonstances que les « bleus » de la Loire-Inférieure dénoncèrent avec insistance, comme l'un des centres de l'agitation carliste, la Trappe de la Meilleraye, située sur la frontière de la Bretagne et de la Vendée. L'abbé du monastère, le R. P. Antoine, de son nom de famille M. Saulnier de Beauregard, religieux austère et homme du monde accompli,

était particulièrement signalé comme un redoutable conspirateur. Le conseil d'arrondissement de Châteaubriant appelait les rigueurs du gouvernement sur cet « établissement très dangereux pour la tranquillité publique, formé après la Restauration comme un de ses moyens d'abrutissement, devenu maintenant un véritable foyer de conspiration ». Le conseil général de la Loire-Inférieure demandait la suppression du monastère. L'administration locale appuyait ces plaintes par des rapports alarmants.

A la fin du siècle dernier, des moines, obligés par la Terreur de fuir la France, avaient fondé à Lulworth, en Angleterre, une Trappe, bientôt très florissante. Louis XVIII les y avait connus et admirés pendant son exil. Monté sur le trône, il avait désiré ramener dans son royaume ces incomparables défricheurs, et s'était occupé lui-même de les établir à la Meilleraye, dans une région de landes et de marécages, où une ferme modèle était particulièrement utile. La liste civile subventionna le monastère, et la famille royale lui marqua plus d'une fois son bienveillant patronage. Le succès de cette fondation fut complet. Au bout de quelques années, le couvent, en pleine ferveur, comptait environ cent quatre-vingts religieux, dont quatre-vingts Anglais ou Irlandais. Les résultats agricoles et industriels étaient merveilleux : les conditions matérielles du pays avaient été transformées ; le bienfait était grand pour la masse de la population, mais un tel changement n'avait pu s'opérer sans froisser des intérêts particuliers et éveiller des jalousies qui furent, sans doute, pour beaucoup dans les dénonciations de 1831. Qu'y avait-il de fondé dans ces dénonciations? Que quelques-uns des religieux, que l'abbé notamment, ancien émigré de 1792, restassent dévoués à la famille royale qui avait fondé et protégé leur monastère ; qu'ils entretinssent des relations avec les propriétaires de leur voisinage, presque tous ardents légitimistes ; que, dans des correspondances ou dans des conversations, ils eussent, plus qu'il ne convenait à des moines, exprimé des regrets et des espérances, peut-être même engagé à prier pour Henri V, ou distribué quelques-unes de ces prophéties apocryphes qui sont, dans l'épreuve, la consolation d'une certaine classe de royalistes : ces faits paraissent, les uns certains, les autres probables. Du complot menaçant, de l'agitation délictueuse dont on les accusait, les perquisitions les plus sévères n'ont jamais pu faire saisir le moindre indice.

Ce fut cependant sur la foi de ces accusations que le gouvernement se décida à agir. Déjà, sous l'empire de préoccupations analogues, il avait, dans cette même région, fermé le petit séminaire de Beaupréau et celui de Vitré. Il fit prendre, le 5 août 1831,

par le préfet de la Loire-Inférieure, un arrêté qui prononçait la dissolution de la communauté religieuse de la Meilleraye; l'arrêté visait la loi du 28 vendémiaire an VI, relative à l'expulsion des étrangers, les lois révolutionnaires de 1790 et de 1792 contre les congrégations, et ce décret napoléonien du 3 messidor an XII que récemment on a de nouveau exhumé. Une répugnance naturelle retarda quelque temps l'exécution. Cependant, le 28 septembre, des troupes nombreuses cernèrent la Trappe, et en dépit des protestations de l'abbé, quarante-cinq religieux français reçurent des passeports pour se rendre dans leurs communes natales; les étrangers furent avisés qu'ils devaient prochainement retourner dans leur pays; sauf les malades et vingt hommes valides laissés pour l'exploitation, l'administration exigeait la dispersion de tous les autres moines; un détachement de gendarmerie fut installé au couvent pour surveiller l'exécution de ces mesures.

A peine informée de ces événements, l'Agence pour la défense de la liberté religieuse, fondée par les rédacteurs de l'*Avenir*, y vit une occasion excellente d'employer son zèle et d'appliquer ses principes. Elle prit en main la cause des Trappistes, et ouvrit à grand bruit, par toute la France, des souscriptions destinées à couvrir les frais de la lutte. Un de ses membres, M. de Regnon, vint s'établir au monastère et conseilla aussitôt de résister hardiment à la violence du gouvernement, en se plaçant sur le terrain du droit commun, de la Charte et de la liberté pour tous. Sur ses indications, le 8 novembre, les religieux, demeurés au couvent, reprirent la vie monastique interrompue par l'exécution de l'arrêté préfectoral, revêtirent leur saint costume qu'ils avaient dépouillé, sonnèrent leur cloche silencieuse depuis plusieurs semaines et recommencèrent leurs offices. En même temps l'abbé signifia, par ministère d'huissier, qu'il entendait jouir librement de ses droits de citoyen et de propriétaire, avec les ouvriers qu'il lui plaisait d'employer à son exploitation, et se refusa à fournir plus longtemps la nourriture des cinquante gendarmes qui avaient envahi et occupaient illégalement son domicile. Ce changement d'attitude troubla et irrita les ennemis des Trappistes. Par effarement ou par perfidie, ils répandirent le bruit que la Meilleraye était en pleine révolte et qu'on y sonnait le tocsin pour appeler aux armes les « carlistes » des environs. Les autorités crurent ou feignirent de croire à ce péril : une nouvelle expédition militaire fut faite, plus brutale que la première; elle aboutit à enlever et à embarquer immédiatement les soixante-dix-huit religieux anglais ou irlandais qui étaient encore au monastère. Dès lors, il ne restait plus à la Meilleraye, avec l'abbé propriétaire, que vingt-huit religieux.

Toujours sur les conseils et par les soins de l'agence, l'abbé entama une double instance. Il demanda d'abord à la Chambre l'autorisation de poursuivre M. Casimir Périer comme auteur responsable de l'attentat commis contre le monastère et ses habitants; le rapporteur, M. Bérenger, conclut à la légalité des actes du gouvernement et au refus de l'autorisation, non toutefois sans appeler de ses vœux une législation plus libérale[1]; ses conclusions furent adoptées, après un court débat où M. Dubois, l'ancien rédacteur du *Globe*, défendit la liberté des religieux, et où M. Dupin, au contraire, saisit avec joie l'occasion de reprendre, contre une autre congrégation, la petite guerre qu'il avait commencée, sous Charles X, contre les Jésuites[2]. En même temps, le tribunal de Nantes était saisi d'une action civile dirigée contre le préfet par l'abbé de la Meilleraye, agissant comme propriétaire et chef d'exploitation agricole; celui-ci demandait sa réintégration, le libre exercice de son industrie et 150 000 francs de dommages et intérêts pour le trouble qui lui avait été causé; le procès fut plaidé, avec quelque éclat, par Mᵉ Janvier, pour les Trappistes, et par Mᵉ Billault, pour le préfet; le tribunal se déclara incompétent[3].

Devant ces violences, dont le caractère arbitraire tranche si complètement avec la conduite habituelle de Périer, avec l'espèce de point d'honneur qu'il s'était fait de n'employer, même contre les pires factieux du parti révolutionnaire, ni l'état de siège, ni aucune loi d'exception, on ne peut s'empêcher de donner raison à Mᵉ Janvier, disant devant le tribunal de Nantes : « Plus M. Périer se montre grand et fort, et plus il était au-dessous de lui de condescendre à devenir un persécuteur des Trappistes. Ce rôle ne lui va pas; en le subissant, il s'est manqué à lui-même; il a trahi ces magnifiques paroles prononcées par lui dans l'effusion de son cœur : *Qu'il ne concéderait jamais la liberté d'écraser les vaincus.* » Le plus grand châtiment de cette faute est qu'elle ait pu servir de précédent à d'autres violences, qu'elle ait fourni prétexte à des personnages indignes d'un tel rapprochement, de se couvrir du nom de Périer. Non, sans doute, que nous acceptions sans réserve ce rapprochement. Pour être fondée sur les mêmes prétendues lois que des attentats plus récents, et pour avoir été exécutée par des procédés analogues[4], la disper-

[1] M. Bérenger exprimait le regret que, « sous un gouvernement libre et après une révolution qui consacre cette liberté, des citoyens ne puissent, sans opposition, se vêtir et prier Dieu comme ils l'entendaient, dans leur maison, alors surtout qu'on ne demandait à la loi d'autre protection que celle qui est due à tous les citoyens »

[2] Séance du 31 décembre 1831.

[3] Jugement du 20 janvier 1832.

[4] Dans l'éloquente plaidoirie qu'il a prononcée dernièrement, devant le

sion des Trappistes de la Meilleraye n'avait pas été faite par les mêmes motifs, dans les mêmes conditions politiques et morales : elle avait été ordonnée, non par une pensée de persécution contre les congrégations en général, mais sous l'impression mal fondée d'un péril local, passager, exceptionnel, une crainte de complot et de guerre civile ; comme l'a dit M. Bérenger, dans son rapport à la Chambre, cette mesure « se rattachait à la pacification des départements de l'Ouest ». Aussi quand, à cette époque, des journaux de gauche, mis en goût par cette première violence, demandèrent qu'on procédât de même contre certains couvents, notamment contre les Trappistes de Bellefontaine, le gouvernement, plus honteux probablement de son premier exploit que désireux de l'étendre, fit la sourde oreille. Tous les autres monastères furent laissés en paix, et le trop fameux décret de messidor rentra dans la poudre d'où un ministre soucieux du droit et de la liberté n'eût jamais dû le faire sortir. Les religieux, laissés à la Meilleraye avec leur abbé, reprirent leur costume et leurs exercices. Seulement, pendant plusieurs années, il leur fut interdit d'augmenter leur nombre. Ce ne fut qu'en 1838 qu'ils purent accepter des novices, qui affluèrent aussitôt et eurent avant peu comblé les vides produits par la violence de 1831. Celle-ci n'avait eu, en définitive, qu'un résultat : elle avait amené la fondation de deux nouvelles Trappes, créées par les expulsés, l'une à Mount-Melleray, en Irlande, l'autre au mont Saint-Bernard, en Angleterre. C'est souvent ce que l'on gagne à persécuter les moines.

Sous la Restauration, les processions et autres cérémonies extérieures du culte avaient été en grande faveur, et plus d'une fois Charles X y avait pris part. Les interdire parut à plusieurs, après 1830, une représaille naturelle. Il ne fallait pas s'attendre que le

tribunal des conflits, pour d'autres religieux dispersés, Mᵉ Sabatier a noté, entre les exécutions de 1830 et celle de la Meilleraye, une différence importante, au point de vue juridique. A la Meilleraye, il y avait eu grand déploiement de force armée, sans doute parce qu'on se croyait sous la menace d'une insurrection carliste ; mais cette force armée paraît n'avoir été mise en action contre la personne des religieux que lors de la seconde expédition et seulement contre les étrangers ; dans ce cas, en effet, elle était brutale, mais n'avait rien d'illégal. Quant aux religieux français expulsés lors de la première expédition, ils avaient protesté, mais avaient fini par se disperser volontairement. Rien n'avait été fait contre eux qui pût être comparé aux portes crochetées et brisées, aux citoyens français arrachés de force de leurs domiciles, à toutes les violences scandaleusement illégales dont nous avons été témoins. Même, d'après les instructions du ministre de 1831, citées dans le rapport de M. Bérenger, le sous-préfet devait, en cas de refus des moines, « requérir immédiatement l'intervention du procureur du roi », ce qui semble signifier un recours aux voies judiciaires.

gouvernement résistât bien vigoureusement à cette intolérance. Aucune mesure générale et uniforme ne fut prise pour les processions de la Fête-Dieu, en 1831; les autorités locales agirent à leur guise. Ce fut un sujet de bruyantes polémiques et même une occasion de troubles provoqués par ces étranges « libéraux » que révoltait la seule vue d'une cérémonie religieuse. Le ministère, effrayé de leurs dispositions et de leurs exigences, interdit, par circulaire, à tous les évêques, la procession du vœu de Louis XIII, qui se faisait le 15 août. Ce n'était pas qu'il tînt beaucoup à être obéi : dans plusieurs villes on trouva moyen de tourner la prohibition, et la procession eut lieu, en l'honneur de l'Assomption, sinon en souvenir de Louis XIII; à Vannes même, elle fut suivie par le préfet et par les autres fonctionnaires. Est-ce par une concession aux mêmes exigences, qu'à cette époque, on fit enlever de Notre-Dame les belles statues à genoux de Louis XIII et de Louis XIV [1]? Ces statues y avaient été placées en 1715, pour rappeler le vœu fait à la Vierge par le premier de ces rois et confirmé par le second. Craignait-on qu'elles ne fussent détériorées par ceux qui déclaraient ne plus vouloir de « roi à genoux [2]? »

Ce clergé qu'on prétendait renfermer dans l'intérieur de ses églises, au moins l'y laissait-on pleinement libre? Le gouvernement en avait le désir; mais ce désir incertain et débile ne l'empêchait pas, à la première occasion, de porter à l'indépendance du sanctuaire des atteintes dont il ne paraissait même pas comprendre la gravité sacrilège. Grégoire, ancien évêque constitutionnel et membre de la Convention, était mort en mai 1831, sans avoir voulu renier son passé et faire les rétractations exigées par l'archevêque de Paris. L'Église ne pouvait être tenue de rendre les honneurs à celui qui s'était ainsi séparé d'elle. Cette vérité évidente de conscience et de bon sens échappa aux ministres ou du moins leur parut primée par une considération supérieure. Ils virent seulement, en cette affaire, le désordre matériel dont le refus de service religieux pourrait être l'occasion; ils ne virent pas le désordre moral dont ils allaient se rendre eux-mêmes coupables. Par leurs ordres, le préfet de police, alléguant un décret du 23 prairial an XII, signifia au curé de l'Abbaye-aux-Bois sa prétention de disposer malgré lui de son église; il recruta quelques prêtres étrangers au diocèse de Paris, tous plus ou moins interdits, trouva, on ne sait où, — certains disent à la chapelle des Tuileries, — des ornements sacerdotaux,

[1] *Ami de la Religion*, t. LXIX, p. 102 et 117.

[2] Ces statues ont été plus tard portées dans la chapelle du château de Versailles. Elles n'ont été replacées à Notre-Dame, derrière le maître-autel, que sous le second empire, lors de la restauration dirigée par M. Viollet-Leduc.

et, dans le temple occupé de force, fit célébrer par ces intrus les obsèques religieuses de l'évêque schismatique. Les discours prononcés au cimetière couronnèrent dignement cette scandaleuse cérémonie. On y entendit Raspail appeler les générations nouvelles à la guerre « contre les hommes du jour ». Thibaudeau, ancien régicide, remercia la révolution de Juillet « d'avoir associé la Convention nationale au trône » et « d'avoir enfin ouvert aux conventionnels, pour leur défense, cette tribune de la mort ». Puis il ajouta, en parlant des hommes de 1830 : « Que leur a-t-il manqué pour être ce que, par un haineux abus de la langue, ils ont appelé régicide? que Charles X fût fait prisonnier et que le peuple le leur livrât [1]. » En présence d'un tel langage, le gouvernement ne dut pas se sentir bien fier d'avoir pris le parti des amis de Grégoire contre le clergé catholique et d'avoir assumé la responsabilité d'obsèques ainsi commentées? Le lendemain, cependant, il faisait insérer dans le *Moniteur* un article, où il se félicitait presque naïvement de sa conduite [2]. Son procédé pour s'emparer des églises et y faire célébrer des offices malgré l'autorité religieuse lui parut même si heureusement trouvé, qu'il s'empressa d'en user de nouveau, au mois d'octobre suivant, pour les obsèques de M. Deberthier, autre évêque constitutionnel. L'archevêque de Paris écrivit une circulaire à son clergé, afin de protester contre le renouvellement de ce scandale.

[1] Dans ce même discours, Thibeaudeau s'écriait, en s'adressant aux mânes de Grégoire : « Tant qu'un souffle de vie nous animera, à son exemple, nous le consacrerons au culte de la liberté et de la patrie. » Est-ce pour tenir ce serment si solennel qu'en 1852, au lendemain du coup d'État, ce dernier survivant des régicides se faisait porter sur la première liste des membres du Sénat impérial?

[2] On lisait dans cet article, en date du 31 mai 1831 : « Les obsèques de M. l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, ont eu lieu aujourd'hui, 30 mai, avec toute la régularité et la décence qu'exigeait une cérémonie de ce genre... On savait que l'autorité ecclésiastique ne croyait pas pouvoir accorder les prières de la communion catholique à cet ancien évêque. Sans vouloir examiner jusqu'à quel point cette détermination était compatible avec de hautes considérations d'État et sans oublier que les libertés religieuses font aussi partie des libertés françaises, le gouvernement ne dut s'appliquer qu'à prévenir les fâcheuses interprétations ou les prétextes de troubles qui pouvaient résulter de ce refus. » Puis, après avoir raconté comment s'était faite la cérémonie, le *Moniteur* ajoutait : « Les lieux ont été remis régulièrement à M. le curé de l'Abbaye-aux-Bois. Tout est calme. Nous voilà bien loin des scandales qui, il y a peu d'années, accompagnaient des conflits de ce genre. C'est un des fruits de la raison publique... On comprend mieux toutes les libertés; on les possède plus sûrement; on en jouit avec plus de sagesse. » Le lendemain, cependant, le *Moniteur* jugea nécessaire de protester contre le discours de Thibeaudeau.

Quelques-uns des amis du cabinet avaient cependant, en ces matières, une idée plus haute et plus sensée des conditions de la liberté religieuse; tel était le *Journal des Débats*, qui disait quelques mois après : « De bonne foi, il faut convenir qu'un misérable esprit de réaction s'est manifesté contre l'autorité légitime des ministres du culte. Il y a des gens qui se moquent tout haut des lois de l'Église, qui ne croient ni à ses dogmes, ni à l'efficacité de ses sacrements, ni à la sainteté de ses pratiques... Mais que le prêtre refuse à un cercueil les derniers offices de la religion, et cela parce que sa conscience le lui ordonne, aussitôt voilà le zèle pieux de ces incrédules qui se rallume; ils enfoncent les portes de l'église dans laquelle peut-être ils n'avaient pas mis le pied depuis leur baptême ou leur première communion; ils sonnent les cloches, ils récitent des prières avec le plus grand recueillement, comme on a bien soin de le dire, et finissent, dans leur sainte ferveur, par piller et brûler la maison du curé. Ce n'est pas une simple hypothèse, c'est malheureusement le récit exact des scènes honteuses et coupables dont la ville de Clermont vient d'être le théâtre [1]. » Le dernier trait seul avait manqué aux obsèques de Grégoire et de Deberthier.

La mort de Grégoire donna lieu à une autre difficulté qui touchait à une question singulièrement grave, celle du choix des évêques par le gouvernement. Au moment où le prélat schismatique refusait obstinément, sur son lit de mort, les rétractations exigées par l'archevêque de Paris, un prêtre, professeur à la Sorbonne et aumônier de la reine, l'abbé Guillon, avait consenti à lui donner les derniers sacrements. S'il y avait eu erreur de sa part, elle était un peu volontaire, et la faiblesse envers le pouvoir civil y avait sa part. Frappé disciplinairement par l'archevêque, l'abbé Guillon voulut se défendre; il s'ensuivit une polémique qui fit quelque scandale. Or ce prêtre se trouvait avoir été désigné par le gouvernement, le 25 novembre 1830, pour l'évêché de Beauvais. Le clergé de ce diocèse s'émut de la conduite tenue par son futur chef; des protestations se signèrent; des adresses furent envoyées au pape pour le supplier de ne pas ratifier le choix du pouvoir civil. Cette difficulté arrivait d'autant plus mal à propos que, au même moment, le ministère Périer appelait aux sièges vacants de Dijon et d'Avignon deux ecclésiastiques, M. Rey et M. d'Humières, dont les mœurs et la foi n'avaient encouru aucun reproche, mais que leur caractère et leurs habitudes d'esprit rendaient peu dignes et peu capables de ces hautes fonctions. De telles nominations n'étaient-elles pas des arguments pour la thèse que l'*Avenir* venait de sou-

[1] *Journal des Débats*, février 1832.

lever si témérairement au sujet de la rupture du Concordat? Le Saint-Siège montra, en cette circonstance délicate, l'esprit de conciliation qui l'animait. Faisant la part du temps, il agréa, malgré leurs défauts, MM. Rey et d'Humières, qui furent préconisés le 6 mars 1832, mais il n'accepta pas M. Guillon. Le gouvernement, qui désirait sincèrement éviter le conflit et qui avait péché par ignorance des choses religieuses plutôt que par volonté mauvaise, ne pressa point le pape. Bientôt, du reste, M. Guillon fit honorablement sa soumission à l'archevêque de Paris et donna sa démission d'évêque nommé à Beauvais; il devait recevoir, en 1832, un canonicat à Saint-Denis et le titre d'évêque du Maroc *in partibus infidelium*. Quant à MM. d'Humières et Rey, leur élévation avait été si mal vue dans le monde ecclésiastique, qu'ils ne purent trouver, en France, de prélat consécrateur; il fallut recourir au ministère d'un évêque étranger, et se faire autoriser à remplacer par de simples prêtres les évêques assistants. Mgr d'Humières mourut un an après son sacre, sans avoir exercé les fonctions épiscopales. Mgr Rey troubla si profondément le diocèse de Dijon, qu'au bout de sept ans, il dut donner sa démission que lui demandaient à la fois le gouvernement et le pape [1]. Ces fautes du début, la monarchie de Juillet ne les répétera plus. Mieux éclairée, par la suite, elle fera, au contraire, de son droit de désigner les évêques, un usage qui lui méritera, à plusieurs reprises, les éloges reconnaissants du Saint-Siège.

Quand le gouvernement lui-même méconnaissait l'indépendance de l'Église, comme il l'avait fait lors des obsèques de Grégoire et de Deberthier, on peut se figurer ce dont étaient capables des municipalités à la fois moins éclairées et plus passionnées. Sans doute, le ministère, dès le premier jour, par une circulaire que nous avons citée, avait annoncé l'intention de prévenir et de réprimer les ingérences de ces municipalités dans l'exercice du culte, leurs atteintes à la liberté religieuse; et il essayait de le faire toutes les fois que le scandale était trop grossier. Le plus souvent cependant son action était un peu molle pour en imposer beaucoup; il ne paraissait pas prendre assez à cœur les droits qu'il recommandait de respecter. N'eût-il pas fallu surtout que son exemple ne vînt jamais contredire ses recommandations? Aussi les vexations et les intrusions des pouvoirs locaux, pour être devenues moins fréquentes, étaient loin d'avoir complètement cessé. C'étaient des maires qui, sous prétexte que le curé ne chantait pas le *Domine salvum* à leur gré, pénétraient dans l'église, interrompaient bruyamment l'office, criaient tout haut leurs reproches et leurs injonctions. Un autre,

[1] *Vie du cardinal Mathieu,* par Mgr Besson, t. I, p. 114 et 146.

trouvant que, pour le jour de la fête du roi, on n'avait pas allumé assez de cierges, allait en chercher dans la sacristie et les posait de force sur l'autel. Celui-ci abattait violemment, en pleine procession, les panaches du dais, sous prétexte qu'ils étaient blancs et, par suite, suspects de carlisme. Celui-là, qui croyait avoir à se plaindre du curé, lui notifiait interdiction de dire sa messe le dimanche de Quasimodo. Beaucoup faisaient installer dans l'église un buste de Louis-Philippe. Aux messes pour l'anniversaire des journées de Juillet, plusieurs se conduisaient comme si eux et leurs partisans s'étaient emparés d'assaut du temple; ils prétendaient diriger l'office à leur fantaisie, faisaient étouffer par des roulements de tambour la voix du curé, chantaient la *Parisienne* ou la *Marseillaise* au moment de l'élévation, et, en plus d'un endroit, le populaire ainsi échauffé terminait la pieuse cérémonie en saccageant le presbytère [1].

Si le gouvernement avait parfois la prétention de pénétrer de force dans les églises pour y célébrer les cérémonies du culte malgré l'autorité ecclésiastique, il paraissait cependant préoccupé d'écarter systématiquement la religion et presque le nom de Dieu des actes de sa vie publique. M. de Salvandy se plaignait, en 1831, que, « dans le temps même où cette autre religion, qui est le mysticisme de l'anarchie, s'avançait hautement vers la jeunesse française, le jeune grand maître de l'Université [2], quand il parlait aux élèves pressés dans le champ de mai des grands concours et célébrait avec raison devant eux la patrie et la liberté, ne murmurât même pas le nom du Dieu qui a mis ces biens sur la terre ». Il dénonçait, dans « ce silence, une concession au génie fatal qui nous dominait [3] ». Voulait-on rendre hommage aux morts des « trois journées », le roi et les pouvoirs publics se rendaient, le 27 juillet 1831, au Panthéon, dont la croix venait d'être arrachée quelques jours auparavant, et y célébraient je ne sais quelle cérémonie païenne, où, en guise d'hymnes religieux, les artistes de l'Opéra chantaient la *Marseillaise* et la *Parisienne*. Cette solennité laissa une impression pénible à toutes les âmes un peu hautes. En en sortant, la duchesse de Broglie, qui était protestante, ne pouvait se contenir, et, rencontrant M. Thiers, elle lui dit : « *Bienheureux les morts qui meurent au Seigneur;* cela vaut mieux, monsieur, que tout ce que nous venons d'entendre. » Son accent indigné, la flamme de son regard, l'émotion de son noble et beau visage, tout cela était fort

[1] Sur toutes ces petites persécutions des municipalités, cf. l'*Ami de la Religion* de 1831 et de 1832, *passim*, notamment t. LXVII, p. 587; t. LXIX, p. 104, 134, 152, 169, 183; t. LXX, p. 215, 247, 281; t. LXXI, p 596.

[2] M. de Montalivet était alors ministre de l'instruction publique.

[3] M. de Salvandy, *Seize mois ou la Révolution et les Révolutionnaires*, p. 420.

imposant, et M. Thiers ne sut trop que répondre. « Je ne puis m'empêcher de trouver, disait à ce même propos M. de Salvandy, qu'il y a un grand vide dans ces pompes, et je demande à Dieu que le déchaînement des passions mauvaises ne le comble pas. » Puis il ajoutait cette phrase que nous avons déjà eu occasion de citer : « Il y a quelques mois on mettait partout le prêtre; aujourd'hui on ne mettra Dieu nulle part. » Cette prétention d'organiser une sorte de culte civil, en dehors du christianisme, se manifesta de nouveau au parlement, lors de la discussion sur les honneurs à décerner, dans le Panthéon, aux morts illustres [1]. Ce fut une occasion de répéter les déclamations odieuses ou niaises des rhéteurs de la première révolution. Le gouvernement n'osa rien faire pour arrêter la Chambre, mais les législateurs ne purent même pas s'entendre sur la liste des grands hommes qu'ils proposeraient à la dévotion civique. Le débat se prolongea, pendant plusieurs jours, violent et désordonné. Tout avorta dans une ridicule impuissance, et, une fois de plus, la confusion des langues vint châtier l'orgueil humain en révolte contre Dieu. Les journaux raillèrent ce fiasco, et M. Saint-Marc Girardin put écrire, dans le *Journal des Débats*, après l'une des séances : « Arbitres de l'immortalité, ayez donc un peu de dignité et de décence! En faisant des dieux, soyez au moins des hommes! »

Si « laïque » cependant que voulût être le gouvernement, il n'eût pas cru possible alors d'exclure la religion de l'enseignement populaire. Le 24 octobre 1831, M. de Montalivet déposait un projet dont l'article 1er indiquait, en tête des matières enseignées dans l'école primaire, « l'instruction morale et religieuse », ajoutant seulement que « le vœu des pères de famille serait toujours consulté et suivi, en ce qui concernait la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse ». De plus, bien qu'on fût alors en pleine réaction contre l'intervention du clergé dans les choses administratives, le projet réservait une place de droit aux ministres du culte dans les comités divers auxquels étaient confiées la direction, la surveillance et l'inspection des écoles. Enfin, dans son exposé des motifs, le ministre n'hésitait pas à faire l'éloge « des frères des Écoles chrétiennes, hommes laborieux et utiles, véritables fondateurs de l'enseignement élémentaire, repoussés aujourd'hui par des préventions exagérées, comme gens de routine et d'obscurantisme ». Ce projet de loi ne devait pas aboutir. Toutefois, après avoir été soumis à une commission de la Chambre, il fut l'objet d'un rapport rédigé par un ancien conventionnel non suspect de

[1] Février 1832.

« cléricalisme », M. Daunou[1]. Le rapport n'hésitait pas un instant à prescrire l'instruction religieuse. La présence de droit des ministres du culte, dans les comités de l'enseignement, avait été discutée au sein de la commission ; la majorité l'avait maintenue « afin, disait le rapporteur, d'assurer à la première instruction le caractère religieux qu'elle doit conserver ». M. Daunou répudiait hautement l'idée « des libéraux » qui voulaient refuser ou limiter la liberté d'enseignement, par crainte qu'elle ne profitât à leurs adversaires[2]. Il écartait notamment toute mesure restrictive contre les congréganistes. « Que des instituteurs, disait-il, appartiennent ou non à quelque société, nous n'avons vu en eux que des individus jouissant de la même liberté et soumis aux mêmes règles dans l'exercice de leur profession. »

Ces conclusions sont d'autant plus significatives que le monde parlementaire était alors animé d'une trop réelle malveillance contre la religion ; malveillance mesquine qui, n'osant « faire grand », se rattrapait sur les petites choses. Ne donnait-elle pas sa mesure, par exemple, quand elle faisait décider, contrairement à tous les usages et à toutes les convenances, que la Chambre siégerait le jour de l'Assomption et celui de la Toussaint ? Telle également elle se manifesta dans le débat sur le budget du ministère des cultes, en février 1832. Il ne fut pas question de mesures radicales, mais par animosité plus encore que par parcimonie, on s'appliqua à rogner misérablement les diverses parties de ce budget, déjà cependant

[1] Séance du 22 décembre 1831.

[2] Le rapporteur se pose cette question : La liberté d'enseignement n'est-elle pas dangereuse pour la liberté publique, en fournissant à ses ennemis des armes nouvelles, ardemment désirées par eux ? Il répond : « Les ennemis de la révolution de Juillet auraient contre nous trop d'avantages s'il leur suffisait de réclamer les lois justes, les institutions sages qu'elle promettait, pour nous disposer à nous en priver, et s'il fallait nous refuser à nous-mêmes tous les biens dont ils se flattent de profiter. Ce sont, depuis quarante ans, des alarmes de cette espèce qui nous ont valu tant de lois funestes, et, de tous les maux que nous ont faits les partisans de l'ancien despotisme, le plus profond peut-être consiste dans l'injustice ou l'imprudence des résolutions législatives, dictées, à diverses époques, par les peurs qu'ils inspirèrent... La liberté publique jouit contre eux de toutes ses forces, quand ils jouissent eux-mêmes de tous ses bienfaits et quand elle ne leur refuse que des privilèges. Vous remplirez donc le vœu exprimé par l'article 69 de la Charte Vous garantirez la liberté des écoles privées, et vous avouerez qu'elle serait chimérique, si le gouvernement intervenait dans leur régime intérieur, par des nominations, des injonctions, des prohibitions, par d'autres actes enfin que ceux qui tiendraient à l'exécution des dispositions précises de la loi. Vous affranchirez surtout les écoles particulières de l'empire d'un corps enseignant qui, jusqu'en 1830, ne leur a laissé ni permis aucune indépendance. »

réduit par les propositions du gouvernement. C'était dans le même esprit que presque tous les conseils généraux et beaucoup de conseils municipaux avaient, en 1831, supprimé les subventions allouées au clergé. « Il y a quelque chose de blessant, disait le *Journal des Débats*, pendant cette discussion du budget, à voir ainsi tout ce que les hommes respectent, tarifé, marchandé, mis au rabais. » Vainement ce journal rappelait-il que « la religion était encore bien forte, quoi qu'on pût en penser », et qu'il était imprudent « de lui donner juste sujet de se plaindre », ces avertissements n'étaient guère écoutés. On eût dit que, pour une bonne partie des députés encore imbus de leurs préjugés d'avant 1830, le principal ennemi était toujours « le parti prêtre [1] ». Le ministre des cultes, M. de Montalivet, auquel Casimir Périer laissa presque exclusivement la charge de ce débat, essaya de retenir la Chambre dans la voie détestable où elle s'engageait: après avoir cédé sur plusieurs points, il parvint à faire écarter quelques-uns des amendements les plus graves, notamment celui qui diminuait le nombre des évêchés sans entente avec le pape: mais il ne put empêcher l'adoption de certains autres, par exemple de celui qui réduisait le traitement des évêques. Et pourtant que de concessions il faisait, dans sa manière même de discuter, aux préventions qu'il voulait contenir, affectant de poursuivre le même but et de ne différer que sur les moyens, se faisant honneur d'avoir opéré de son propre mouvement plus de réductions sur le budget des cultes que n'en avait demandée l'opposition avant 1830, se vantant même d'avoir retenu le traitement des ecclésiastiques dont politiquement il croyait avoir à se plaindre, mesure arbitraire et absolument illégale?

Sur un tel sujet, et en face de telles attaques, on eût souhaité de la part du gouvernement un langage plus haut et plus ferme. Ce langage, il se trouva, en dehors du cabinet et à côté de lui, quelqu'un pour le tenir. M. Guizot eut ce mérite et cet honneur. Les honteuses violences des 14 et 15 février 1831 lui avaient causé une profonde impression: il n'y avait pas vu seulement, comme la plupart des conservateurs de ce temps, un désordre matériel à réprimer, mais surtout le signe d'un mal moral à guérir [2]. Quand il prit la parole dans la discussion du budget

[1] Un député, M. Aug. Giraud, disait, aux applaudissements de ses collègues : « Jamais je n'ai redouté le parti républicain. Il est si peu nombreux, qu'il est impuissant à faire le mal. Il n'en est pas de même du parti carliste et du parti prêtre. C'est sur ce parti que nous devons fixer nos regards. »

[2] M. Guizot avait écrit, à ce propos, dans la *Revue de Paris* du 6 mars 1831, les réflexions suivantes, qui contrastent singulièrement avec tout ce qu'on disait alors autour de lui : « La liberté religieuse a été violée, les croix insultées,

des cultes, il ne craignit pas de traiter de « misérables » les amendements soumis à la Chambre pour réduire tels ou tels crédits. Puis, s'élevant plus haut, il se demanda quelle devait être, envers l'Église, la conduite de tout gouvernement, particulièrement du gouvernement de Juillet. Il concédait qu'il pût y avoir, dans le passé, « des motifs fort naturels de rancune et des raisons fort légitimes de défiance ». Seulement, ajoutait-il aussitôt, « ce ne sont pas les souvenirs du passé, ce sont les intérêts et les besoins du présent qui doivent régler notre conduite ». Parlant de la « masse ecclésiastique, tranquille, pacifique », il déclarait « que non seulement on ne lui devait pas de la froideur et de l'indifférence, mais qu'on lui devait bienveillance ». Si « le pouvoir politique » du clergé est fini, il faut lui faire voir que « son existence religieuse n'est pas compromise ». « Nous souffrons, disait-il, de ce que nos convictions politiques et morales sont incertaines, nous en souffrons d'autant plus que nous avons à lutter contre le fanatisme révolutionnaire. C'est la religion seule qui peut nous donner ce dont nous manquons, répandre et fortifier les sentiments nécessaires pour combattre le péril qui nous menace. » Puis il ajoutait ces paroles vraies de tout temps, mais particulièrement remarquables à cette époque : « La religion fait quelques fanatiques; oui, mais, pour un fanatique, la religion fait cent citoyens soumis aux lois, respectueux pour tout ce qui est respectable, ennemis du désordre, du dévergondage et du cynisme. C'est par là qu'indépendamment de tout pouvoir politique, la religion est un principe éminemment social, l'allié naturel, l'appui nécessaire de tout gouvernement régulier; il n'est arrivé, sans grave péril, à aucun gouvernement régulier de se séparer complètement de cet appui, et de se rendre hostile la première force morale du pays. Et non seulement, permettez-moi de le dire avec franchise, la religion répand et fortifie, dans tous les esprits, l'amour de l'ordre et les instincts honnêtes, mais elle donne à tout gouvernement un caractère d'élévation et de grandeur qui manque trop souvent sans elle. Je me sens

brisées; tout ce que nos pères adoraient, tout ce que nous vénérons a été livré à la destruction et à l'outrage; une église antique n'a été protégée qu'en devenant une mairie, et il a fallu la déguiser pour la sauver. Les catholiques, et ils sont plus nombreux aujourd'hui qu'avant le 14 février, parce que tout honnête homme se souvient de sa religion, quand il la voit outragée, les catholiques sont inquiets dans toute la France. Les députés belges ont pu conter dans la Flandre catholique, comment, à Paris, on traite les églises. La capitale de la France a pu passer aux yeux des étrangers pour une ville d'irréligion fanatique, et, ce qu'il y a de pis, c'est que tous ces maux, vous ne pouvez pas les réparer. Il n'est pas en votre pouvoir de faire remettre une croix abattue sur une église chrétienne. »

obligé de le dire. Il importe extrêmement à la révolution de Juillet de ne pas se brouiller avec tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans la nature humaine et dans le monde. Il lui importe de ne pas se laisser aller à rabaisser, à rétrécir toutes choses, car elle pourrait fort bien à la fois se trouver abaissée et rétrécie elle-même. L'humanité ne se passe pas longtemps de grandeur; elle a besoin de se voir elle-même grande et glorifiée; et permettez-moi d'ajouter que le gouvernement qui prétendrait se fonder uniquement sur le bien-être matériel du peuple, s'abuserait étrangement... Je crois que la révolution de Juillet et le gouvernement qui en est né seront bien conseillés s'ils s'appliquent à rechercher l'alliance de la religion, à donner satisfaction à cette portion considérable du clergé qui veut rester paisible et se renfermer dans sa mission religieuse. Ne nous trompons pas par les mots, il ne s'agit pas de formes polies, de respect extérieur, de pure convenance; il faut donner au clergé la ferme conviction que le gouvernement porte un respect profond à sa mission religieuse, qu'il a un profond sentiment de son utilité sociale; il faut que le clergé prenne confiance dans le gouvernement, sente sa bienveillance; il lui donnera en retour l'appui dont je parlais tout à l'heure, et qui peut, plus qu'un autre, vous mettre en état de lutter contre les ennemis dont vous êtes investis. »

XXI

C'est assez, c'est trop nous arrêter sur les faiblesses d'un grand ministre. Si l'histoire, qui n'oublie rien, ne peut les passer sous silence, elle doit, lorsqu'il s'agit de regarder et d'apprécier l'ensemble, les reléguer à leur place, c'est-à-dire au second plan, dans une demie-ombre qui les laisse voir sans les faire sauter aux yeux. Au premier plan, dans la pleine lumière, frappant tout de suite le regard, comme le sujet principal du tableau, apparaîtra ce qui est vraiment l'œuvre propre de Périer, celle par laquelle il mérite d'être jugé, la résistance à la révolution. Nous en avons raconté les diverses vicissitudes. Maintenant, il convient de constater quels en sont les résultats après une année de ministère.

A l'extérieur, la partie était gagnée. La guerre, tout à l'heure si probable, était définitivement écartée. Le *Journal des Débats* pouvait écrire, le 31 mars 1832 : « La pacification de l'Europe, il y a un an, était regardée comme une chimère. Aujourd'hui, c'est un fait accompli... Elle a désormais force de chose jugée, et le système de la paix, le système du ministère du 13 mars a pleinement triomphé. »

En Pologne, en Belgique, en Italie, les trois grands foyers d'incendie, un moment si menaçants, étaient éteints, ou du moins il n'y avait plus à craindre d'en voir sortir l'embrasement de l'Europe. Les questions n'étaient pas toutes résolues, mais elles avaient cessé d'être révolutionnaires, pour devenir simplement diplomatiques. Les partisans de la guerre, Carrel en tête, se reconnaissaient « battus »[1] et étaient réduits à récriminer sur le passé. C'est précisément à cette date que M. Louis Blanc a placé ce qu'il appelle « la ruine du principe révolutionnaire en Europe ». M. Guizot, examinant, dans la séance du 7 mars 1832, les rapports de la France avec les gouvernements étrangers, se félicitait de la voir « sortir de cette situation violente où la question révolutionnaire domine et étouffe toutes les autres ». Dès lors, disait-il, les méfiances des autres puissances tendent à se calmer; « il n'y a plus de coalition européenne contre la France ». L'orateur entrevoyait un ordre nouveau de relations entre les divers États, chacun d'eux revenant à une politique plus personnelle, plus libre, et notre gouvernement pouvant prendre sa place dans ces combinaisons internationales. Peut-être cette espérance était-elle un peu trop prompte : nous ne devions pas nous trouver sitôt maîtres de choisir nos alliances. Toutefois le progrès était réel et considérable. Un soir, vers le milieu de mars, Périer, se promenant dans son jardin avec un de ses jeunes collaborateurs, lui parlait avec abandon de ses projets et de ses plans; il venait précisément de recevoir de Londres et de Vienne des dépêches lui permettant d'espérer que, dans un délai prochain, les puissances continentales désarmeraient sur une grande échelle : « Dès lors, ajoutait-il, toute cette mousse de guerre tombera, et, cela fait, je me retire; ma tâche sera terminée[2]. »

A l'intérieur, le succès était moins complet et moins décisif. Pendant les premiers temps même, plusieurs l'avaient cru presque impossible. Le 19 juin 1831, M. Bertin aîné écrivait à Mme Récamier que les affaires publiques lui paraissaient tout à fait désespérées, et il ajoutait : « Dieu veuille que juillet et le retour des immortelles journées n'amènent point l'effroyable dénouement que je redoute! » A cette date, on retrouverait beaucoup d'aveux du même genre chez les meilleurs amis de la monarchie. Celle-ci leur faisait un peu l'effet d'un de ces enfants mal nés, qu'on tâche de faire vivre, sans avoir au fond grand espoir. Mais, au commencement

[1] *National* du 25 novembre 1831.

[2] Cette conversation eut lieu avec M. Vitet. (*Mémoires* de M. Guizot, t. II, p. 312-313.)

de 1832, si le désordre n'a pas entièrement disparu, il s'est affaibli; l'ordre surtout s'est fortifié. Les émeutes n'ont pas désarmé, mais elles sont devenues plus rares; leur défaite est plus certaine et plus prompte. Au lieu de la misérable impuissance dans laquelle s'était écroulé le ministère Laffitte, le gouvernement a repris l'attitude et la réalité du commandement; à ses amis comme à ses ennemis, il a rendu le sentiment de sa propre existence, donnant direction et espoir aux uns, imposant respect et crainte aux autres. Les agents de tous ordres se sont réhabitués à obéir avec courage et dévouement à des ministres qui savent ce qu'ils veulent et qui veulent tous la même chose. Avec les éléments les plus inconsistants, le gouvernement est parvenu à former, dans les Chambres, une majorité, dans le pays, un parti conservateur, qu'on y eût vainement cherchés quelques mois auparavant. La formule et le programme de la politique de résistance sont trouvés; le drapeau est déployé; l'impulsion surtout est donnée; c'est de ce côté, et non du côté révolutionnaire, qu'est désormais l'élan et qu'on se sent gagner du terrain. Des signes matériels permettent de mesurer la décroissance de l'effroyable crise économique qui avait marqué la fin du dernier ministère. Le commerce et l'industrie se sont ranimés. Le recouvrement des impôts ne rencontre plus d'obstacle. Le produit des contributions indirectes, pour être inférieur à ce qu'il avait été avant la révolution, dépasse beaucoup ce qu'il était au moment où Périer a pris le pouvoir. Le spectre de la banqueroute, naguère si menaçant, s'est évanoui; les payements du Trésor sont assurés; son crédit est relevé. La rente 5 0/0, qui était à 82 francs, et même à 75 francs en mars 1831, atteint, un an plus tard, les cours de 96 ou 97 francs, et le gouvernement peut même emprunter à 98 fr. 50. Partout un retour marqué de confiance et de sécurité.

Périer avait conscience d'un changement qui était le fruit de ses efforts, et, le 6 février 1832, il pouvait dire, avec une apparente modestie qui cachait mal une très légitime fierté : « Il ne nous appartient pas de rappeler dans quelle situation nous avons pris les affaires, ni de vous inviter à considérer dans quel état elles sont aujourd'hui. C'est à vous d'en juger. » Un an, jour pour jour, après la formation du cabinet, le 13 mars 1832, le *Journal des Débats* posait sans crainte cette question : « Dans quel état était la France, il y a un an, et dans quel état est-elle aujourd'hui? N'est-il pas vrai que l'ordre s'affermit, que la confiance renaît, que notre avenir s'éclaircit? » M. Thiers se sentait assez rassuré pour avouer qu'il avait, un moment, cru la monarchie nouvelle perdue et le pays condamné à de nouveaux bouleversements. Désormais la France lui paraissait « sauvée ». « La confiance, disait-il, l'ordre, la sécu-

rité renaissent de toutes parts, et le bien-être public se rétablit. Tout n'est pas achevé sans doute... Mais ce travail se fait, se poursuit à vue d'œil. Le temps court, court à tire d'aile; il va aussi vite dans le bien que nous l'avons vu aller dans le mal. » Pour donner l'idée du changement accompli par quelques mois du gouvernement de Périer, M. Thiers ne craignait pas d'évoquer le souvenir du Consulat succédant au Directoire, et faisait seulement remarquer que, cette fois, il n'en coûtait rien à la liberté : « Jamais, ajoutait-il, jamais rien de plus honorable ne s'est passé pour l'humanité[1]. »

Récusera-t-on comme suspect le témoignage du ministre ou de ses amis? Il faudra bien accepter celui des républicains, constatant que le « système » de Périer avait seul préservé la monarchie d'une ruine certaine. Quelques années plus tard, une discussion rétrospective s'engageait entre les conservateurs et les opposants dynastiques : ceux-ci soutenaient qu'au lieu de combattre la révolution, comme l'avait fait Périer, la monarchie nouvelle aurait eu intérêt à lui tendre une main amie, ainsi que le lui avaient conseillé MM. Laffitte, la Fayette, O. Barrot, Mauguin. C'était la querelle bien ancienne et non encore vidée entre la politique de résistance et celle de laisser aller. Carrel intervint dans la controverse. Il pouvait être tenté de se montrer partial pour les opposants dynastiques, ses alliés dans les combats de chaque jour. « Nous savons, disait-il, qu'il serait de bonne tactique de déplorer que Louis-Philippe n'ait pas connu ses véritables amis, » la Fayette et les autres; « mais ne mentons pas, car la situation du pays est trop grave pour que ce ne soit pas un devoir de dire la vérité, si étrange ou si inhabile qu'elle puisse paraître. » Carrel déclarait donc que, si l'on n'eût pas suivi la politique de Casimir Périer, « la royauté de Louis-Philippe n'existerait peut-être plus, ou, si elle existait encore, ce serait tout au plus à l'état d'impuissance absolue, de suspicion et de demi-captivité qui précéda, pour Louis XVI, la catastrophe du 10 août, et dont Ferdinand VII ne fut tiré, en 1823, que par l'invasion étrangère. Voilà la vérité telle que nous la sentons, sans exagération comme sans réticence. Pourquoi ne dirions-nous pas toute la vérité? Pourquoi chercherions-nous à tromper les autres, quand nous ne pourrions pas réussir à nous tromper nous-mêmes, et que, malgré nous, l'évidence nous pénètre, nous entraîne et nous force à parler? » Puis, précisant ce qu'auraient été les opposants dynastiques au pouvoir, si Périer ne les en avait pas

[1] *La Monarchie de* 1830, passim. Cette brochure a été publiée à la fin de 1831.

écartés avec une résolution si décisive, le journaliste républicain ajoutait : « En voulant nous rendre la monarchie plus attrayante ou moins repoussante, ils l'auraient peu à peu désarmée; ses victoires contre les agitations populaires eussent été moins complètes; on eût eu moins peur d'elle; on aurait regardé ses conseillers patriotes comme des espèces d'auxiliaires introduits dans la place pour en diminuer les défenses, au risque de leur propre salut. La royauté du 7 août aurait eu successivement ses Necker, ses Bailly, ses Roland, ses Clavières..... Ces hommes n'auraient pas recruté des majorités furibondes pour les pousser contre les justes réclamations de nos classes inférieures, retombées dans l'ilotisme après leur glorieux, humain et magnanime règne des trois jours. Ils auraient peut-être risqué la guerre pour sauver la nationalité polonaise, pour appuyer la révolution en Italie, en Suisse et sur les bords du Rhin, ou tout au moins pour soutenir la non-intervention révolutionnaire contre l'action incessante et cruelle du principe absolutiste. Si habiles qu'ils eussent été, ces hommes eussent perdu la royauté de Juillet [1]. »

La politique, dont amis et adversaires s'accordaient à reconnaître l'efficacité, apparaissait bien l'œuvre propre de Casimir Périer : on eût dit qu'elle était attachée à sa personne. C'était lui qui en avait eu l'idée et qui lui avait imprimé sa marque. C'était lui qui, dans l'incertitude, le désarroi et l'abandon général, avait révélé à la nation ce dont elle avait besoin et ce qu'elle devait faire, « la comprenant et la défendant mieux qu'elle ne savait se comprendre et se défendre elle-même [2] ». Cette volonté, cette énergie, cette passion si nouvelles, qui, depuis lors, s'étaient manifestées dans l'opinion conservatrice et dans les pouvoirs publics, c'étaient la volonté, l'énergie, la passion de Périer. La confiance si nouvelle aussi que l'on commençait à ressentir en France et hors de France, c'était la con-

[1] Carrel prévoit l'objection : N'est-ce pas la complète justification de la politique de résistance qu'il a de tout temps combattue? — « Oui, répond-il, aux yeux de ceux qui voulaient faire sortir une monarchie de la révolution de 1830. » Mais, ajoute-t-il, « ce qui a pu être fort avantageux à la dynastie a pu être fort mauvais au pays. » C'est le point de vue républicain. (*National*, article du 7 novembre 1834).

[2] Expression de M. Guizot. — Le *Journal des Débats* disait aussi, le 29 octobre 1831 : « Le grand danger des époques révolutionnaires, c'est que les esprits ne savent plus à quoi se rattacher et que cette incertitude peut les livrer aux expérimentateurs politiques. L'homme ou le principe qui les tire de cette incertitude et qui a su deviner, au fond de leurs hésitations, vers quelle pensée ou quel intérêt ils penchaient le plus généralement, a trouvé le plus sûr moyen d'influence et souvent de succès. C'est ce qu'a su faire le ministère de la Charte et de la paix. »

fiance dans Périer . Il paraissait le garant de la paix extérieure et de la sécurité intérieure. Le monde le regardait avec une attention émue, et calculait ses chances avec angoisse. « On admire et on plaint M. Périer, » écrivait de l'étranger M. de Barante. Les hommes d'État d'Europe, comme les boutiquiers de Paris, avaient le sentiment que, s'il disparaissait, tout serait remis en péril [1]. En même temps que les gens d'affaires ne juraient que par lui, un soldat éminent, le général Bugeaud, écrivait à un de ses amis, le 22 janvier 1832 : « Je suis dans un redoublement d'admiration pour M. Casimir Périer. On a voté pour M. de Richelieu une récompense nationale; je ne mets pas en doute son mérite, mais, selon moi, il n'y a rien de comparable au président du conseil. Son courage et son dévouement sont bien au-dessus des héros qui gagnent des batailles. » L'ascendant et, si l'on peut ainsi parler, la nécessité de ce ministre étaient reconnus par la foule aussi bien que par l'élite. On disait couramment alors que c'était le seul homme vraiment supérieur qui se fût manifesté en France depuis Napoléon [2]. Quelque chose de cette impression si générale pénétrait jusque dans le château fermé de Prague, où l'exil avait conduit Charles X, et le vieux roi s'écriait, en causant avec le comte de Bouillé : « Si j'avais donné du pouvoir à Casimir Périer! Il a prouvé qu'il avait caractère et talent [3]. » Cet homme d'État en imposait même à ses adversaires. Il leur portait sans doute des coups trop rudes pour ne pas être détesté par eux et surtout redouté : on l'injuriait, on le calomniait, on cherchait à lui faire les blessures les plus meurtrières. Mais nul n'eût songé à feindre le dédain à son égard, à essayer de le ridiculiser. Un jour que quelqu'un paraissait vouloir rire du ministre, l'un des opposants les plus acharnés interrompit le rieur : « Croyez-moi, lui dit-il, cet homme n'est pas moquable. » Les pamphlétaires de gauche étaient plutôt disposés à lui prêter une sorte de grandeur monstrueuse et satanique. Henri Heine, qui s'inspirait alors auprès d'eux, écrivait à la *Gazette d'Augsbourg*, le 1er mars 1832 : « Le frisson me saisit toutes les fois que je l'approche. Je suis resté naguère, pendant une heure, comme enchaîné auprès de lui par un charme mystérieux,

[1] Le *Journal des Débats* pouvait écrire, le 13 mars 1822, sans que personne l'accusât d'adulation exagérée : « ... Dès aujourd'hui, nous le disons hautement, M. Casimir Périer trouve la récompense de son courage et de ses nobles efforts dans la confiance sans bornes que la France lui accorde... Cette confiance l'Europe la partage. Le nom de M. Périer est une garantie de paix pour l'Europe. »

[2] « Il y a des bonnes gens à qui M. Périer a réussi à persuader qu'il n'y a plus d'ordre, plus de liberté, plus de gouvernement possible en France, s'il venait à quitter le ministère. » (*National* du 25 juillet 1831.)

[3] *Mémoires* du vicomte de la Rochefoucauld, t, XIII, p. 183.

et j'observais cette figure sombre qui s'est placée si hardiment entre les peuples et le soleil de Juillet. Si cet homme tombe, me disais-je alors, la grande éclipse de soleil finira et l'étendard tricolore du Panthéon reprendra son éclat inspirateur, et les arbres de la liberté fleuriront de nouveau. Cet homme est l'Atlas qui porte sur ses épaules la Bourse et tout l'échafaudage des puissances européennes, et, s'il tombe, tomberont aussi les comptoirs de change, et les cours, et l'égoïsme, et la grande boutique où l'on a trafiqué des espérances les plus nobles de l'humanité [1]. » Un tel langage, dans la bouche d'un ennemi, est un hommage à la grandeur de celui qu'on attaque. En somme, jamais un homme qui n'avait gagné aucune bataille, écrit aucun livre, qui n'était même pas un orateur de premier ordre, n'était arrivé si vite à tenir une si grande place dans son pays, à y exercer une prépondérance si incontestée. Jamais aussi le régime parlementaire, loyalement pratiqué, n'avait abouti à un gouvernement plus personnel. Le pouvoir, l'influence, l'action se trouvaient tellement concentrés dans un seul homme, qu'on a pu dire de Périer qu'il avait exercé une « dictature libérale [2] ».

Et cependant, plus la situation de ce ministre grandissait, plus son âme semblait envahie par une mélancolie souvent pleine d'amertume. A la fierté avec laquelle il affirmait son succès quand il était en vue de ses adversaires, se mêlait, quand il était seul en face de son œuvre, un sentiment de doute et d'inquiétude. On eût dit vraiment que arrivé presqu'au terme, il était plus triste qu'au début, lorsque tout avait paru désespéré. Était-ce le contre-coup d'un état maladif qui s'aggravait chaque jour et le pressentiment d'une mort prochaine? Était-ce l'effet de cette susceptibilité douloureuse qui rendait ce grand batailleur si sensible aux blessures et le laissait meurtri jusqu'au plus profond de son âme, même après ses plus belles victoires? Se sentait-il pris de découragement en voyant ce qui restait, malgré tout, de sottise et de lâcheté dans ce public et jusque dans ce parlement qu'il s'était tant efforcé de redresser et d'aguerrir, découragement qui lui arrachait ces plaintes, vers la fin de son ministère : « Personne ne fait tout son devoir; personne ne vient en aide au gouvernement dans les moments difficiles. Je ne puis pas tout faire. Je ne sortirai pas de l'ornière à moi tout seul. Je suis pourtant un bon cheval; je me tuerai, s'il le faut, à la peine. Mais que tout le monde s'y mette franchement et donne avec moi le coup de collier; sans cela la France est perdue [3]. »

[1] Henri Heine, *De la France.*
[2] Expression de M. Vitet.
[3] Guizot, *Mémoires,* t. II, p. 311-312.

Cette tristesse du ministre venait peut-être d'un doute plus poignant encore, doute qui portait, non plus seulement sur ses auxiliaires, mais sur son œuvre elle-même. Peut-être commençait-il à se demander si, dans son grand effort pour rétablir l'ordre à la surface, il ne laissait pas subsister au fond le désordre moral. Royer-Collard, grand admirateur cependant de Périer, était un penseur assez perspicace pour voir cette lacune, et il se complaisait trop dans son pessimisme chagrin pour la taire. « C'est la nécessité, écrivait-il le 21 janvier 1832, qui défend roi, ministre, gouvernement dit représentatif, ordre dans les rues, la paix enfin. — La raison morale? Il n'y en a pas, ni dans le commandement ni dans l'obéissance. Le bien, le mal, le vrai, le faux, sont hors de tous les esprits; le sentiment du respect est éteint; mais la nécessité étend partout son sceptre. Périer, sans remonter plus haut, reste debout, battu par tous les vents. C'est qu'il est l'expression de la nécessité... Est-ce de la doctrine? Hélas! non. C'est le témoignage grossier de mes sens. Il suffit de voir, d'entendre ce malheureux ministre au milieu de cette Chambre dont les trois quarts ne l'aiment pas, mais qui s'arrête et tremble au moindre danger de le renverse.r » Périer différait absolument de Royer-Collard, dont il n'avait ni les qualités ni les défauts. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater, sa nature le portait à se préoccuper plus des faits matériels et extérieurs que des doctrines. Mais son âme avait grandi par l'héroïsme de la lutte; son esprit s'était ouvert par l'usage du gouvernement; il était alors mieux en mesure de sentir l'absence et le prix de cette « raison morale » dont parlait Royer-Collard. Éclairé tardivement sur les idées fausses et les illusions dont il s'était nourri pendant sa longue opposition, pénétrant plus à fond le mal de toutes nos révolutions, y compris celle de 1830, discernant plus clairement les germes de faiblesse et de dissolution dont elles avaient infecté notre organisme politique et social, il pressentait probablement que sa victoire d'un jour, pour avoir arrêté et même fait reculer le mal, ne l'avait pas guéri ou étouffé, et il entrevoyait, par-delà ce court répit, les déceptions, les avortements et les ruines nouvelles que l'avenir réservait à notre malheureux pays. De là ces doutes, ces inquiétudes presque mêlées de remords, qui oppressaient davantage sa pensée, lui arrachaient des aveux plus douloureux, des prédictions plus sombres, à mesure que son succès paraissait plus complet et plus universellement reconnu.

Sa physionomie trahissait cette angoisse intérieure. A la fin de son ministère, dans ces premiers mois de 1832, que restait-il du Périer de la Restauration, souriant, l'œil brillant de confiante har-

diesse, portant haut la tête, secouant d'un air vainqueur une forêt de cheveux noirs? Sa figure était encore belle, majestueuse, mais ravagée, son crâne à peine couvert de rares cheveux gris, son long corps amaigri et tout courbé. Une seule chose subsistait, l'énergie de l'attitude et la flamme du regard, mais avec quelque chose de sombre, d'amer et de souffrant, qui frappait tout le monde et où les adversaires affectaient de voir les tourments intérieurs du « libéral renégat[1] ». Par toutes ces souffrances morales et physiques, n'était-ce pas une victime toute préparée au choléra qui s'avançait?

XXII

Aujourd'hui que nous sommes familiarisés avec le choléra et que cette maladie, par sa diffusion même, est devenue moins violente, nous nous faisons difficilement une idée de l'effet produit par sa première invasion. Venu d'Asie, transporté par les armées russes en Pologne, le fléau avait parcouru l'Europe; en janvier 1832, il était à Londres, mais assez bénin. Le 29 mars, le *Moniteur* signala sa présence à Paris. C'était le jour de la mi-carême. La population, toute à ses plaisirs, prit d'abord la chose en plaisanterie; de sinistres bouffons se promenèrent par les rues, affublés de travestissements qui parodiaient la redoutable épidémie; le soir, les bals publics étaient plus remplis que jamais. Mais les excès même de cette journée fournirent au choléra l'occasion d'une vengeance meurtrière contre ceux qui avaient osé le railler; pendant la nuit, des voitures amenèrent à l'Hôtel-Dieu les masques surpris et terrassés par la contagion sous leur burlesque déguisement. Le mal sévit tout de suite avec une effroyable intensité. Dès le 9 avril, on comptait huit cent soixante-et-un décès dans un seul jour[2]. Sur toute la ville régnait une sorte de terreur, plus horrible, disait un témoin, que celle de 1793, car les exécutions avaient lieu avec plus de promptitude et de mystère : « C'était, ajoutait-il, un bourreau masqué qui marchait dans Paris, escorté d'une invisible guillotine. » Pour symboliser ce règne de la mort, le peuple avait mis un drapeau

[1] C'est ainsi que Henri Heine le représentait alors, « le cœur dévoré par tous les serpents du remords et la tête chargée de toutes les malédictions de l'humanité ». Et il ajoutait : « Les damnés de l'enfer se consoleraient entre eux, en se racontant les tourments de cet homme. »

[2] On a évalué à environ vingt mille le chiffre des victimes du choléra, à Paris. Il faudrait y ajouter les décès survenus dans les vingt-deux départements que le fléau visita.

noir aux mains de la statue d'Henri IV. Presque tous ceux qui le pouvaient s'étaient enfuis. Les théâtres étaient fermés ou déserts. Les passants rares marchaient rapidement, la physionomie morne et crispée, en tenant leur main ou leur mouchoir sur leur bouche. Presque plus de voitures dans les rues. Rien que des convois funèbres et, ce qui était plus navrant encore, des convois que personne ne suivait. Les corbillards ne suffisant plus au service, on employait des tapissières, des voitures de toutes formes, bizarrement tendues d'étoffes noires; elles parcouraient les rues, ramassant les cadavres, souvent renfermés dans de simples sacs, et les emportaient ensuite par douzaine aux cimetières; il fallut même recourir aux fiacres : on y plaçait les cercueils en travers, les deux extrémités sortant par les portières. Seule, la politique ne chômait pas. Vainement le *Journal des Débats* rappelait-il que, dans Athènes envahie par la peste au temps de Thucydide, les factions avaient fait trêve, nos partis plus implacables se refusaient à désarmer. Les journaux continuaient leurs polémiques. Cependant la Chambre, à demi vidée par la fuite de ses membres, avait peine à finir les travaux de sa longue session [1]. Au milieu de cette désertion générale, la famille royale restait à Paris, faisant pleinement et généreusement tout son devoir; les jeunes princes parcouraient les quartiers les plus atteints ou visitaient les hôpitaux; le salon des princesses était transformé en atelier où l'on préparait tous les secours, et la reine présidait à cette œuvre de charité.

On ne pouvait s'attendre, au lendemain de 1830, à rencontrer ces signes extérieurs de la piété publique qui avaient, à d'autres époques, en des crises semblables, soutenu, consolé, relevé l'âme du peuple : la religion semblait même si absente, que Henri Heine, tout païen qu'il fût, s'en montrait presque effrayé [2]; certains hôpitaux étaient privés d'aumôniers, de sœurs; et les prêtres, comme l'écrivait l'un d'eux, qui devait être le P. Lacordaire, ne parvenaient à y pénétrer que furtivement et au prix « d'incroyables avanies ». Toutefois, en dépit de cette sorte d'irréligion officielle et de ce qu'elle ajoutait à la désolation de l'épidémie, on n'en pouvait pas moins constater alors une certaine détente dans les relations du parti régnant avec le clergé. Celui-ci était admirable de générosité et de dévouement, ne comptant ni la fatigue, ni l'argent, ni le péril, se proposant partout pour soigner les malades et pour organiser des hôpitaux temporaires. C'était là sa vengeance contre ceux qui l'avaient méconnu, outragé,

[1] La session fut close le 21 avril.

[2] Heine écrivait alors : « Je n'ai jamais vu l'Église représentée, ni par ses ministres, ni par ses symboles, dans aucun des milliers de cortèges de deuil qui ont passé devant moi pendant la période du choléra. »

maltraité. Sous la protection de ce rôle bienfaisant, des prêtres recommençaient à se montrer en soutane dans les rues, ce qu'ils n'avaient pas osé faire depuis Juillet. Mgr de Quélen sortait de sa cachette, afin de se dévouer entièrement aux cholériques, et la charité de l'évêque imposait silence et même respect aux haines politiques [1]. Il offrait son séminaire pour y recevoir des malades et ses séminaristes pour les soigner, offre acceptée avec reconnaissance, malgré l'opposition de ceux qui craignaient, avec le *Constitutionnel*, que « la présence et le costume des séminaristes ne fussent guère propres à rassurer l'imagination des cholériques ». Le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, menacé lors de la révolution, s'était réfugié à Rome; à peine apprenait-il l'invasion du choléra, que, dédaignant les avertissements inquiets de ses amis, il revenait dans son diocèse pour y secourir et consoler ses ouailles; reçu d'abord par des manifestations tumultueuses qui se reproduisirent, trois jours de suite, devant son palais, sa charité n'en était pas découragée et triomphait de ces violences. Tel était même le changement opéré dans les esprits, que le gouvernement pouvait, sans être trop maltraité, demander aux évêques des prières publiques; dans plusieurs villes, il y eut des processions solennelles auxquelles assistèrent les autorités; dans d'autres, il est vrai, ces cérémonies furent interdites.

Il était bien besoin que la religion vînt apporter son *sursum corda*, car trop d'autres symptômes donnaient une affligeante idée de l'état moral et intellectuel de la population. Après avoir fait son entrée au milieu des orgies d'un jour de carnaval, le fléau semblait prendre pour escorte les plus hideuses émeutes. C'étaient d'abord les chiffonniers qui se révoltaient, parce que, pour une raison de salubrité, on avait ordonné l'enlèvement des ordures par charrettes, et la *Tribune* s'efforçait, par des déclamations forcenées, de transformer cette échauffourée en un soulèvement général des prolétaires contre les riches. A peine ce désordre comprimé, le bruit se répandit que le peuple était victime, non d'une maladie, mais d'un empoisonnement des eaux et des comestibles. Qui avait le premier inventé cette nouvelle absurde et terrible? On ne sait; mais ce fut le parti révolutionnaire qui l'exploita. Il lança des proclamations incendiaires : « Depuis bientôt deux ans, y lisait-on, le peuple est en proie aux angoisses de la plus profonde misère... Voilà maintenant que, sous prétexte d'un fléau prétendu, on l'empoisonne dans les hôpitaux... Que la torche, la hache, la pique, nous ouvrent un

[1] Ce fut le 15 août suivant que Mgr de Quélen officia, pour la première fois depuis la révolution, dans l'église Notre-Dame.

passage!... Aux armes! » Dans une autre : « Citoyens, nous laisserons-nous empoisonner et égorger impunément? » Et encore : « Le choléra est un fléau moins cruel que le gouvernement de Louis-Philippe... Louis-Philippe envoie son fils à l'Hôtel-Dieu, pour voir de plus près la misère du peuple. Le peuple vous rendra vos visites, comme au 10 août, comme au 29 juillet... Que le peuple se montre; qu'il aille, lui qui n'a rien, lever son impôt sur ceux qui ont tout ». Le *National* lui-même affirmait la réalité des tentatives d'empoisonnement [1]. Il n'était pas jusqu'à une maladroite proclamation du préfet de police qui ne parût donner crédit à ces soupçons. De là, dans la population, un état d'angoisse épouvantée qui se traduisit bientôt en accès de fureur sauvage. La foule parcourait les rues, affamée de vengeance. Des bandes se tenaient au coin des rues; sous prétexte de surveiller les empoisonneurs, elles arrêtaient ceux qui paraissaient suspects à leur imagination troublée. Malheur aux passants sur lesquels on découvrait une fiole ou une poudre quelconque! quelques-uns étaient aussitôt torturés, parfois égorgés. Plus d'un meurtre fut ainsi commis. Ce désordre se prolongea pendant plusieurs jours. C'était à se croire retombé en pleine barbarie. Les témoins en étaient épouvantés. « Nul aspect, disait l'un d'eux notant au moment même ses impressions, n'est plus horrible que cette colère du peuple, quand il a soif de sang et qu'il égorge ses victimes désarmées. Alors roule dans les rues une mer d'hommes au flots noirs, au milieu desquels écument çà et là les ouvriers en chemise comme les blanches vagues qui s'entre-choquent, et tout cela gronde et hurle sans parole de merci, comme des damnés, comme des démons. J'entendis, dans la rue Saint-Denis, le fameux cri : *A la lanterne!* Et quelques voix pleines de rage m'apprirent qu'on pendait un empoisonneur. Les uns disaient que c'était un carliste, qu'on avait trouvé dans sa poche un *brevet du lis*, les autres que c'était un prêtre et qu'un pareil misérable était capable de tout. Dans la rue de Vaugirard, où l'on massacra deux hommes qui étaient porteurs d'une poudre blanche, je vis un de ces infortunés au moment où il râlait encore, et les vieilles femmes tirèrent leurs sabots de leurs pieds pour l'en frapper sur la tête jusqu'à ce qu'il mourût. Il était entièrement nu et couvert de

[1] Le *National* disait, le 4 avril 1832 : « Nous avons la douleur d'annoncer qu'il n'est que trop vrai que des tentatives d'empoisonnement sur le vin des débitants et la viande de boucherie ont été pratiquées par une bande de misérables dont l'atroce manie ne peut être comparée qu'à celle des incendiaires qui désolèrent, il y a deux ans, les départements de l'Ouest. » Le lendemain, à la vérité, ce journal déclarait que la nouvelle lui paraissait douteuse.

sang et de meurtrissures; on lui déchira non seulement ses habits, mais les cheveux, les lèvres et le nez; puis vint un homme dégoûtant qui lia une corde autour des pieds du cadavre et le traîna par les rues, en criant sans relâche : *Voilà le choléra-morbus!* Une femme admirablement belle, le sein découvert et les mains ensanglantées, se trouvait là ; elle donna un dernier coup de pied au cadavre, quand il passa devant elle [1]. » Un autre spectateur nous a dépeint « cette tourbe ignorante et déçue, poussant dans les rues ses cris de rage et de meurtre, arrêtant un corbillard par des blasphèmes, enivrée de désespoir, de fureur, de terreur, de vengeance, de faim et de sédition; rebelle à la science, inaccessible à la persuasion, incapable d'une abstinence nécessaire et d'une pieuse force d'âme ». « Qui a vu ces bacchanales de sang et de mort, s'écriait-il, ne les oubliera jamais. Qui a vu l'émeute et le choléra s'embrasser comme frère et sœur et courir la ville, échevelés, ne les oubliera pas. Affreux mélange d'énervement chez les puissants, de férocité chez les pauvres! » Et il concluait trop justement : « La maladie morale de la nation paraissait plus digne de pitié que son mal physique [2]. »

Tel était le cadre vraiment lugubre au milieu duquel allait se placer la mort de Casimir Périer. Le 1er avril, le président du conseil avait accompagné le duc d'Orléans dans une visite aux cholériques de l'Hôtel-Dieu. Il en était sorti plein d'admiration pour le sang-froid du jeune prince, mais aussi très frappé du spectacle funèbre dont il avait été témoin. Quand il en parlait à ses amis, ceux-ci remarquaient avec inquiétude l'ardeur de son regard, la pâleur de son teint, l'altération de sa physionomie. Trois jours après, il fut obligé de s'aliter. C'était à ce moment que la populace massacrait dans les rues les prétendus empoisonneurs. Périer en ressentit une impression navrante qui aggrava son mal. « Ce n'est pas là, disait-il, la pensée d'un peuple civilisé, c'est le cri d'un peuple sauvage. » Humilié et découragé par les signes trop manifestes d'un désordre moral persistant, il faisait sur son pays et sur lui-même les plus sombres prédictions. Le 5 avril au soir, à M. de Montalivet qui le voyait pour la dernière fois, il répéta cette parole qu'il avait prononcée en acceptant le pouvoir : « Je vous l'ai déjà dit, je sortirai de ce ministère, les pieds en avant. » Cependant le caractère de la maladie se manifestait chaque jour davantage, et, le 8 avril, le *Journal des Débats* dut annoncer que le président du conseil était atteint du choléra.

[1] Lettre du 19 avril 1832, écrite par Henri Heine à la *Gazette d'Augsbourg*. — *De la France*, p. 139-140.

[2] Philarète Chasles, *Mémoires*.

La lutte de la maladie fut, chez Périer, particulièrement violente et tragique. « Des spasmes nerveux, rapporte un témoin, soulevaient ce grand corps, par une sorte de mouvement mécanique dont la puissance irrésistible était effrayante. » Puis vint le délire. Ses yeux brillants sous deux larges sourcils encore noirs, ses cheveux blanchis en désordre, sa longue et belle figure jaunie et sillonnée par la souffrance, il se dressait sur son lit avec sa majesté naturelle. Des paroles entrecoupées révélaient, jusque dans le trouble de la fièvre, l'angoisse de son patriotisme, puis il retombait en s'écriant d'un accent lugubre : « Quel malheur! le président du conseil est fou! » Redevenait-il plus calme, reprenait-il possession de lui-même, il parlait du pays, de la politique à suivre au dedans et au dehors; épanchements douloureux où l'inquiétude dominait : « J'ai les ailes coupées, disait-il, je suis bien malade; mais le pays est encore plus malade que moi. »

Si l'approche de la mort ne faisait pas la paix au dedans de cette âme encore toute secouée des luttes au milieu desquelles la maladie l'avait saisie, le combat ne cessait pas non plus au dehors. Les adversaires politiques du ministre refusaient de désarmer devant ce lit de douleur; ils semblaient même s'y être donné rendez-vous, pour assouvir leur haine par ce spectacle. Leurs journaux faisaient tout haut le calcul des heures que ce moribond avait encore à vivre, escomptaient les avantages de sa disparition, analysaient et dénaturaient les incidents de son agonie, affectaient de voir dans son délire une sorte de folie furieuse produite par l'excitation ou le remords d'une politique violente [1]. Leur seul regret était de voir ce criminel ainsi soustrait aux comptes qu'ils auraient voulu lui faire rendre. Langage si dur, que la Fayette lui-même s'en plaignait [2]. Par contre, à mesure que l'état du malade empirait, le grand public, celui qui vivait en dehors des passions de parti, sentait davantage la grandeur de la perte dont il était menacé. « Périer, écrivait, le 12 mai, un de ses ennemis, gagne la sympathie de la foule qui s'aperçoit tout d'un coup qu'il était un grand homme [3]. » Quelle

[1] Le *National* racontait, avec une sorte de joie sauvage, que le ministre était « aliéné » et « entre les mains du médecin en chef de Charenton ». Il parlait de « ce malheureux privé de sa raison qui, depuis huit jours, n'a retrouvé de courts intervalles lucides que pour maudire l'instant qui lui fit prêter son nom et l'énergie maladive de son tempérament au système personnel du roi ». (Article du 29 avril.) La *Tribune* disait de lui que c'était un « malheureux se débattant dans sa camisole de force ».

[2] La Fayette, dans une lettre intime du 28 avril 1831, exprimait une douloureuse sympathie pour Périer. Il ajoutait : « Les journaux sont durs à son égard, je l'ai dit à ceux de ma connaissance qui y travaillent. »

[3] H. Heine, *De la France,* p. 153.

angoisse surtout chez ceux qui, au dehors et au dedans, étaient engagés dans l'œuvre de paix et d'ordre entreprise par le grand ministre! Cette angoisse se manifestait même chez les hommes les moins portés à l'attendrissement. De Londres, M. de Talleyrand écrivait, le 4 mai : « A chaque heure, j'invoque M. Périer! et j'ai bien peur que ce ne soit en vain et que je n'aie plus à m'adresser qu'à ses mânes... Un grand mot d'un grand homme est celui-ci : Je crains plus une armée de cent moutons commandée par un lion, qu'une armée de cent lions commandée par un mouton [1]. »

Cette terrible agonie ne se prolongea pas moins de six semaines, avec des alternatives diverses. Par moment, on se prenait à espérer que le malade triompherait du mal, comme avaient fait M. d'Argout et M. Guizot, également atteints. Ne voyait-on pas autour de lui l'épidémie en pleine décroissance [2]? Mais bientôt toute illusion s'évanouit, et, le 16 mai au matin, la nouvelle se répandit dans Paris que Casimir Périer n'était plus. Il n'avait que cinquante-cinq ans. Pendant que quelques fanatiques obscurs illuminaient de joie à la prison de la Force [3], le pays, si énervé qu'il fût par ses récentes terreurs, se sentit averti, comme par une secousse, que quelque chose de grand s'était écroulé. Partout, chez les amis de l'ordre, le regret, l'alarme et la consternation. Le jour des obsèques, ce ne fut pas seulement M. Royer-Collard qui vint, au nom de la science politique, rendre au grand homme de gouvernement un imposant hommage; la foule elle-même, comprenant d'instinct les services que ce ministre lui avait rendus et le vide qu'il laissait, se pressa derrière son char funèbre et souscrivit au monument que lui élevait la reconnaissance nationale.

C'était la gloire qui commençait pour Périer, et, depuis lors, le temps, bien loin de rien enlever à cette gloire, n'a fait que la grandir. Ce ministère si court, si combattu, est resté comme l'événement le plus considérable, le plus décisif de la monarchie de Juillet, et son influence a persisté pendant les seize années qui ont suivi. Le « système » de Périer, ce « système » que, par l'énergie de sa volonté, il avait substitué aux incertitudes et aux défaillances du

[1] Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. XII, p. 95.

[2] C'est vers la fin d'avril que le choléra commença à diminuer d'intensité. Il y eut, en juillet, une assez forte recrudescence, et le fléau ne disparut complètement qu'à la fin de septembre.

[3] Voici le document que publiait la *Tribune* du 17 mai : « A la nouvelle de la mort du président du conseil, les détenus politiques soussignés, carlistes et républicains, ont unanimement résolu qu'une illumination générale aurait lieu ce soir à l'intérieur de leurs humides cabanons. Signé : Baron de Schauenbourg, Roger, Toutain, Lemestre, henriquinquistes; Pelvillain, Considère, Degaune, républicains. »

début, est devenu celui du règne. Les conservateurs n'ont plus eu d'autre mot d'ordre que de le continuer. Parmi les ministres qui se sont succédé après le cabinet du 13 mars, presque aucun qui ne se sentît le besoin de se mettre à l'abri de ce grand nom, et c'était entre eux à qui se vanterait de suivre plus fidèlement le sillon que leur illustre prédécesseur avait si fortement creusé. Tous eussent volontiers confirmé ce jugement que le feu duc de Broglie portera au déclin de sa vie, en recueillant et en comparant ses souvenirs : « C'était là, plus que nous ne le savions au premier moment, plus que Périer ne le savait peut-être lui-même, un ministère, un vrai ministère, et, qu'il me soit permis d'ajouter, *experto credite*, le meilleur qu'ait eu la France, sous notre défunt régime constitutionnel[1]. » Les partis mêmes, qui avaient combattu si violemment Périer de son vivant, ont compris, aussitôt sa mort, qu'ils se heurteraient à une mémoire trop honorée et trop populaire, s'ils la traitaient en ennemie. On les a vus alors, changeant de tactique, profitant de ce que le grand ministre n'était plus là pour leur jeter un de ses terribles démentis, tâcher de le tirer à eux et de l'opposer à ceux qui cherchaient à continuer sa politique. Étrange manœuvre que M. O. Barrot commençait déjà, peu après la mort de Périer, contre M. Thiers, dans ce temps-là ardent conservateur ; elle devait se renouveler jusque sous nos yeux. Mais aussi, singulier hommage rendu au prestige inattaquable de ce nom ! L'instinct public, du reste, ne s'y est pas trompé. Toutes les fois que, depuis un demi-siècle, le pays a traversé une crise périlleuse, et Dieu sait combien il en a connu, toutes les fois surtout qu'il a senti le pouvoir lâche et le mal audacieux, il a poussé ce cri : Donnez-nous un Casimir Périer ! Pour ceux même qui connaissent le moins son histoire, ce personnage est devenu comme l'incarnation et le modèle de la seule politique où, dans ses heures de détresse, la nation entrevoie le salut et l'honneur. Il avait suffi de quelques mois de ministère pour conquérir cette gloire? N'est-ce pas une grave leçon à l'adresse des hommes d'État. Presque tous doivent, à une certaine heure, faire leur choix entre les sévères devoirs de la politique de résistance et les tentations faciles de la politique de laisser aller. Nous leur demandons seulement, avant de se décider, de comparer la place qu'occupent dans l'estime du pays et dans les jugements de l'histoire ces deux noms : Laffitte et Casimir Périer.

Paul Thureau-Dangin.

[1] *Notes biographiques* inédites du duc de Broglie.

LA

CAMPAGNE ANTIRELIGIEUSE

DANS LE PARLEMENT

A quelque opinion que l'on appartienne et à quelque point de vue qu'on se place pour examiner ce qui se passe en France aujourd'hui, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il existe une agitation très vive autour des questions religieuses.

Cette agitation, à raison des querelles qu'elle soulève, des discussions qu'elle excite, du résultat auquel elle peut aboutir, a même pris le caractère d'une véritable guerre dont la liberté de conscience et l'avenir religieux de notre pays constituent l'enjeu.

Dès lors il n'est pas inutile, à la veille des combats peut-être décisifs, de se rendre compte du champ de bataille, d'étudier la position des belligérants et de pénétrer les plans de campagne. C'est là ce que nous voulons faire, en recherchant quelles ont été jusqu'à présent les premières phases de la lutte, pour voir ensuite où l'on en est et ce qu'on peut attendre, craindre ou espérer.

Il serait superflu de rechercher le point de départ exact de cette lutte qui dure depuis plusieurs années, tantôt sourde, tantôt violente, et dans laquelle sont venus prendre leur rang, comme généraux ou capitaines, à des dates diverses, les Gambetta, les Spuller, les Brisson, les Paul Bert et les Jules Roche.

Les premiers temps se passèrent en préparatifs, en reconnaissances, en escarmouches, jusqu'à ce que le cri de guerre retentissant et solennel eut éclaté à Romans, le 22 septembre 1878 : « *Le cléricalisme c'est l'ennemi!* »

Le caractère dominant de la lutte fut dès le début ce qu'il est encore aujourd'hui : jamais elle n'a été franche.

Avec le mot hypocrite et peu français que nous venons de rapporter, on s'est toujours efforcé de produire une confusion dans les esprits et on a espéré faire croire qu'on n'en voulait pas à la religion. On prétendait, au contraire, la respecter et la protéger contre ses pires ennemis.

M. Gambetta le disait en propres termes :

« Nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion. Nous sommes, au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques [1]. »

Et MM. Bertauld, Spuller, Ferry, Paul Bert, avec beaucoup d'autres, disaient les mêmes choses [2]. Ils font encore aujourd'hui des protestations analogues, continuant un système de duplicité qui ne doit plus tromper personne.

En réalité, la lutte a bien été dirigée dès le début contre la religion ; seulement, elle a été conduite avec une prudence tout *opportuniste*. On a voulu marcher lentement pour marcher plus sûrement. On a commencé par rompre peu à peu les liens qui unissaient la religion à l'État, puis on a enlevé successivement à la première toutes ses protections et ses garanties légales et on l'a attaquée sur son domaine ; on va poursuivre maintenant ses prêtres et ses croyants : on veut enfin l'atteindre dans ses temples et la détruire.

Et si nous démontrons que cela est vrai, nous pourrons dire que ce n'est pas le cléricalisme qui est l'ennemi : c'est la religion, non pas une religion en particulier, plus directement visée parce qu'elle est plus forte et plus vivace, mais la religion dans sa formule la plus haute et la plus générale, la croyance à l'infini, à l'idéal, à l'immortalité.

L'ennemi, c'est le spiritualisme, c'est le déisme. L'ennemi c'est

[1] Discours de Romans.

[2] Quelques citations pourront être instructives.

M. Bertauld — plus tard sénateur et procureur général et aujourd'hui mort — disait, lors de la première discussion sur la liberté d'enseignement à Versailles : « Je veux toutes les libertés, notamment la liberté d'enseignement ; mais je la veux *pour et non pas contre* les religions qui ont fait leurs preuves et auxquelles nous devons les bienfaits de notre civilisation ; je veux la liberté *pour et non pas contre* cette morale si belle, si sublime, si divine de l'Évangile ; je veux la liberté *pour et non pas contre la philosophie spiritualiste...* »

Un député de la gauche disait dans la même discussion : « Je ne saurais m'accoutumer à l'idée que notre société moderne doit considérer le catholicisme comme un ennemi. Le catholicisme ! il est la source, il est le fond, il est l'âme même de notre civilisation ! »

Et M. Spuller, dans son rapport sur la liberté d'enseignement, en 1879, projet Ferry : « *Nul ne songe parmi nous à déchaîner la guerre religieuse, la pire de toutes, la plus implacable, la plus funeste, celle que les gouvernements sages doivent éviter à tout prix comme le plus grand des fléaux.* »

Et plus loin encore : « L'enseignement de l'État serait-il devenu tout à coup irréligieux ? Propose-t-on de supprimer l'enseignement religieux dans les lycées et les collèges ? A-t-on expulsé les aumôniers de ces établissements ?... Qui est-ce qui parle de catholiciser la France. » (P. 69 et 80.)

Contradiction ou hypocrisie ?

Dieu, quels que soient le nom qu'on lui donne et les formules suivant lesquelles on l'invoque ; et tandis qu'on dit tout haut : Prêtre retire-toi ! on a dans le cœur la formule de Proudhon : Dieu retire-toi !

La Mennais a dit : « Défions-nous de ceux qui disent : Liberté ! Liberté ! et qui la détruisent dans leurs actes. »

Nous avons le droit dès lors de nous défier de ceux qui nous gouvernent et qui mentent à leur passé et à leurs promesses. Nous avons le droit de nous défendre contre eux, d'arracher les masques dont ils couvrent leurs visages et de leur crier : Cessez de vous dire républicains libéraux, vous n'êtes que des jacobins persécuteurs !

Nous voulons montrer que nous avons ce droit, en suivant de près la lutte, là où elle est plus vive et plus dangereuse, dans le Parlement, qui est son véritable terrain et où les coups décisifs seront portés, en examinant avec soin les projets déjà votés ou encore soumis à la Chambre des députés, et nous espérons faire voir aux hommes de religion et de liberté, par ce qui a été accompli et par ce qui reste à craindre, ce qu'ils peuvent avoir à faire.

I

On a commencé par effacer du budget public les allocations supplémentaires accordées jusqu'alors aux évêques et par supprimer un certain nombre de bourses des séminaires. On a ensuite, sous prétexte de protéger la liberté de consience des athées nécessiteux, *réorganisé* les bureaux de bienfaisance, en écartant les prêtres de leur sein, en faisant de cette institution un instrument d'oppression vis-à-vis des familles, au point de vue de l'enseignement, et peut-être le moyen de fournir des secours à des hommes plus intéressants par leurs opinions politiques que par leur véritable misère [1].

On a découvert, après cela, qu'il y avait dans l'armée certains hommes que la présence d'un prêtre agaçait et gênait, et, sans souci du plus grand nombre de nos soldats, on a supprimé les aumôniers militaires qui les encourageaient en temps de paix à supporter les fatigues du métier, et qui, pendant la guerre, les aidaient à mourir pour Dieu et la patrie [2]. Et nous ne voulons pas nous demander si cette mesure a contribué à faire à la France une armée plus forte et plus disciplinée.

Enfin, après s'être occupé des pauvres athées et des soldats

[1] Loi du 7 août 1879.
[2] *Ibid.* du 8 juillet 1880.

athées, on a pensé qu'il fallait aussi songer aux ouvriers athées, et on a abrogé la loi de 1814, qui interdisait le travail du dimanche, c'est-à-dire que, sous prétexte de protéger la liberté de conscience de quelques-uns, on a permis d'entraver celle de tous les autres. Car il est à remarquer, dès maintenant, que si le gouvernement républicain parle très souvent de la liberté de conscience, il ne l'invoque jamais qu'en faveur des athées.

Et déjà, sous prétexte de garantir les droits de l'État, on avait, dès la fin de 1878, commencé partout l'œuvre qu'on a caractérisée par un nom bien dur aux oreilles comme aux cœurs : la laïcisation; et on poursuivait non seulement les prêtres, mais tous ceux qui portaient un habit religieux et parlaient de Dieu.

Cette œuvre, ses progrès, ses résultats, tout le monde les connaît. On a chassé de partout où on l'a pu, par mesure administrative, les frères et les sœurs. Les frères, qui avaient montré leur patriotisme sur tous les champs de bataille des environs de Paris pendant le siège, ont été expulsés d'un grand nombre d'écoles publiques. Les sœurs n'ont pas été seulement chassées des écoles : celles dont le dévouement est légendaire dans notre armée depuis la guerre et le choléra de Crimée sont maintenant repoussées des hôpitaux, malgré les protestations des hommes compétents, des médecins illustres qui se préoccupent plus de l'intérêt des malades que de leurs opinions religieuses.

Mais on ne veut plus qu'il y ait, au chevet des mourants, ces messagères du ciel, qui leur parlaient de Dieu, les exhortaient à la patience et adoucissaient, par leurs délicates consolations, les plus cruelles souffrances.

On fait plus encore. On veut que rien ne reste de ce qui attestait la reconnaissance des peuples et des villes pour les frères et les sœurs. Ils jouissaient les uns et les autres d'un privilège bien modeste et bien justifié, la concession gratuite d'un terrain dans les cimetières. On leur retire cette concession. Et il y a deux mois, dans une ville de province, la municipalité, sans être arrêtée par le respect dû à la mort, a fait exhumer d'un terrain concédé, pour les jeter dans la fosse commune, les restes d'une sainte fille qui était morte victime de son dévouement, épuisée à soigner les petits enfants et que toute la population avait connue et vénérée.

Et cela se passait pendant que le conseil municipal de Paris octroyait une concession gratuite et perpétuelle aux restes de l'incendiaire Delescluze!

On poursuit aussi les prêtres dans les hôpitaux, où on leur rend plus difficile l'accomplissement de leur ministère d'aumôniers, en attendant qu'on le supprime. Le ministre de Dieu ne peut presque

plus venir au chevet du malade, lui parler de l'éternité et lui apporter les suprêmes secours de la religion. On fait en sorte qu'il arrive trop tard, et le malade meurt sans espérance comme sans consolation, tandis qu'au contraire des sociétés antireligieuses, fondées dans les hôpitaux même avec la protection officielle des autorités, le circonviennent et cherchent à s'emparer de son corps pour leurs manifestations ridicules.

On a encore atteint la religion et ses représentants dans les cimetières en enlevant, à ces lieux leur caractère religieux, en supprimant la consécration et la séparation des terrains affectés aux diverses religions, bien que chaque culte réclamât le maintien de cette séparation [1].

Il y a une série d'actes plus graves, nous voulons parler de ceux qui ont trait à l'enseignement. Ceux qui conduisent la campagne y ont montré toute leur perfidie et toute leur habileté. Ils savent que l'avenir de la France appartient aux enfants qui sont à l'école et qui y seront demain. Ils savent que l'enfant, sauf des cas exceptionnels, garde toute sa vie les principes et les idées qu'il a reçus pendant la période de sa formation intellectuelle et morale, et, par conséquent, que si l'on veut détruire la religion en France, c'est l'enseignement religieux qu'il faut détruire.

On s'en est occupé, et M. Jules Ferry plus que personne. Nous ne rappellerons pas toutes les discussions soulevées par les projets de ce grand ministre. Il suffit de dire quels ont été les résultats de ses efforts.

On a d'abord exclu du conseil supérieur de l'instruction publique les évêques représentants des familles chrétiennes qui eussent été des témoins gênants pour tout ce qu'on se proposait de faire [2]. On a ensuite organisé un conseil supérieur et des conseils académiques [3] composés de façon à les rendre dociles, souples, et dévoués. On compte sur leurs complaisances. On a obtenu d'eux, déjà, qu'au moyen de cette théorie singulièrement hardie de l'*immoralité professionnelle*, ils permissent au gouvernement de persécuter à son gré et d'entraver à sa convenance l'enseignement libre chrétien [4].

[1] Loi supprimant le décret du 23 prairial an XII. — Il y eut des protestations du grand rabbin et des présidents de consistoire en même temps que des archevêques et évêques.

[2] Loi du 27 février 1880.

[3] Loi du 27 février 1880.

[4] Il faut rappeler ici l'odieuse tentative de l'article 7, qui se rattache à cette période et dont l'avortement amena les décrets du 29 mars 1880. On a le devoir de protester en toute occasion contre ces mesures illégales et violentes qui rendirent victimes des vengeances de M. Ferry et de la Chambre des députés 261 couvents qu'on ferma et 5643 religieux qu'on

Toutes les préoccupations se sont ensuite dirigées vers l'enseignement primaire, l'école du peuple, c'est-à-dire la vraie pépinière des générations futures. Et la loi du 28 mars 1882 a été préparée, discutée, votée, loi qu'on a déjà bien des fois critiquée, mais qu'on ne saurait trop flétrir, parce qu'elle est aussi bien antilibérale qu'antireligieuse.

Elle proclame l'enseignement gratuit, mais cette gratuité est menteuse, car la part des riches retombera sur les pauvres.

Elle proclame l'enseignement obligatoire, sous les pénalités les plus rigoureuses pour le père qui, surtout si son fils fréquente une école libre, pourra être condamné, pour d'assez légères infractions commises avec récidive, à l'amende et à la prison. Elle méconnaît les droits de la conscience, les droits des pères de famille et ce qu'on a fort bien appelé les droits de la misère, et ce n'est pas seulement l'enseignement qu'elle rend obligatoire, *c'est l'école*.

On dit bien que les pères, outre qu'ils pourront envoyer leurs enfants à une école libre, s'il y en a, auront la faculté de les élever eux-mêmes. Mais le programme des études primaires est si chargé, si compliqué, qu'un père, à moins d'y consacrer tout son temps, ne pourrait suffire à l'éducation de son enfant. Et celui-ci sera examiné chaque année par un jury spécial, dépendant du gouvernement, qui, s'il juge les progrès insuffisants *et n'admet pas d'excuse* (?), pourra forcer le père à l'envoyer à l'école publique.

Cette école, que sera-t-elle? Elle sera laïque, et ce mot ne veut pas dire neutre, comme on le prétend, cela veut dire irréligieuse. Le prêtre n'y aura pas accès; l'instituteur a reçu défense d'y parler de Dieu et même d'y enseigner la morale spiritualiste; l'enseignement religieux ne peut être donné que, *si les parents le désirent*, un jour par semaine et dans l'église ou dans des locaux spéciaux que les ministres du culte devront fournir et aménager[1].

expulsa de leurs domiciles, et auxquels on parvint, grâce aux conseils académiques, à interdire presque absolument l'enseignement.

[1] Voici les dispositions importantes de la loi :

Art. 1er. — L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique; la lecture et l'écriture; la langue et les éléments de la littérature française; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours; *quelques notions usuelles de droit et d'économie politique*; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels; travaux manuels et *usage des outils des principaux métiers*; les éléments du dessin, du modelage, de la musique; la gymnastique; pour les garçons, les exercices militaires; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Art. 2. — Les écoles publiques vaqueront une fois par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, *s'ils le dési-*

Cela a été écrit dans la loi, et le nom de Dieu en a été effacé malgré des efforts courageux qui honorent ceux qui les ont tentés et particulièrement un homme qui a donné aux républicains un bel exemple de sincérité et de libéralisme, M. Jules Simon[1].

On n'avait pas d'ailleurs attendu que le nom de Dieu fût effacé de la loi pour enlever outrageusement son image des salles de classe au profit de la figure si peu artistique et si peu idéale de la Marianne républicaine.

Quant à la morale spiritualiste et religieuse, nous savons qu'on veut la remplacer par une morale spéciale, laïque et civique, portant l'estampille gouvernementale. M. Paul Bert s'est chargé d'en être le premier professeur, et il en a réuni les notions fondamentales dans ce petit livre déjà célèbre[2], aussi peu français de pensée que de style, qui, excluant Jésus-Christ même du nombre des grands hommes, y met à sa place Zoroastre et M. Gambetta.

Ce livre nous a appris qu'il n'y avait chez nous avant 1789 que misère épouvantable, forçant les hommes à se manger les uns les autres, et que la France n'existait pas alors comme grande nation. L'auteur méconnaît ainsi et apprend à nos enfants à méconnaître toutes nos gloires du passé; il oublie que les grands souvenirs nationaux, d'où qu'ils viennent et à quelque époque qu'ils remontent, doivent être chers à tous les cœurs de patriotes.

rent, à leurs enfants l'instruction religieuse en *dehors des édifices scolaires.*

Les articles 12, 13, 14, 15 fixent les pénalités, les rendent applicables aux écoles libres et obligent les directeurs de celles-ci à dénoncer les infractions, sous les peines les plus rigoureuses.

Art. 16. — Les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille doivent, chaque année, à partir de la fin de la deuxième année d'instruction obligatoire (huit ans), subir un examen qui portera sur les matières de l'enseignement correspondant à leur âge dans les écoles publiques, dans les formes et suivant des programmes déterminés par arrêtés ministériels rendus en conseil supérieur.

Le jury d'examen se composera de : l'inspecteur primaire ou son délégué président; un délégué cantonal; une personne munie d'un diplôme universitaire ou d'un brevet de capacité : *les juges seront choisis par l'inspecteur d'académie.*

Si l'examen de l'enfant est jugé insuffisant et qu'*aucune excuse ne soit admise* par le jury, les parents sont mis en demeure d'envoyer leur enfant dans une école publique ou privée dans la huitaine de la notification et de faire savoir au maire quelle école ils ont choisie.

En cas de non-déclaration, l'inscription aura lieu d'office...

[1] « Oui, nous avons l'audace de prononcer le nom de Dieu; nous croyons en Dieu et nous le disons tout haut; nous poussons jusque-là notre audace. » (Discours de M. Jules Simon au Sénat, le 11 mars 1882.)

[2] *L'instruction civique à l'école*, par Paul Bert. Cf., pp, 38, 77, 82, 138, 145, 150, 153, 157, etc.

Et après avoir appris à nos fils que Zoroastre est un grand homme et que la France date de 1789, si on encombre leur esprit d'études inutiles, on n'oublie pas les filles. Pour elles, on crée *des lycées*, magnifique invention, pleine de garanties pour leur bonne éducation. On leur y enseignera un peu de morale (laïque bien entendu), mais pas beaucoup, — une heure par semaine, — et énormément *de latin*, *de physique*, *de chimie*, *d'astronomie* et de *physiologie*[1].

Nous ne savons si cela fera de bonnes mères de familles, mais nous nous rappelons le vieux précepte du poète grec[2] : *Les femmes doivent rester dans leur maison;* et nous avons peur qu'il ne sorte de ces lycées des femmes trop savantes, espèce dangereuse, ou des femmes trop émancipées, espèce plus dangereuse encore.

II

Nous venons de montrer ce qui a été fait jusqu'à présent. Ce n'est rien encore à côté de ce qu'on projette, et la Chambre des députés, pendant la session qui finit, a été saisie de plus de vingt propositions de loi toutes très importantes, ayant trait, plus ou moins directement, aux choses religieuses et organisant les vexations ou les persécutions[3].

[1] Consultez le programme de l'enseignement dans les lycées de filles, arrêté en conseil supérieur de l'instruction publique, le 30 décembre 1881.

[2] Euripide.

[3] Vingt-deux propositions ou projets doivent être signalés. Ce sont les suivants :

1° Proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'*organisation de l'enseignement primaire*.

2° Proposition de loi de M. Paul Bert, sur *l'enseignement secondaire privé*.

3° Proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger *des garanties de capacité des directeurs et professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire*.

4° Proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet *d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires*.

5° Proposition de loi de M. Chevandier, sur *les enterrements civils*.

6° Proposition de loi de M. Naquet, relative au *rétablissement du divorce*.

7° Proposition de loi de M. Jules Roche, tendant à garantir *la liberté de conscience devant les tribunaux*. (Serment et suppression des emblèmes religieux.)

8° Proposition de loi de M. Saint-Martin, ayant pour objet de modifier les articles 162, 163 et 164 du Code civil. (Mariage des prêtres.)

9° Proposition de loi de M. Delattre, concernant *l'église du Sacré-Cœur de Montmartre*.

10° Proposition de loi de M. Jules Roche, tendant à la démolition de *la Chapelle expiatoire*.

Nous examinerons d'abord celles qui touchent à l'enseignement.

M. Paul Bert, qui a l'esprit particulièrement lucide quand sa haine de la religion l'éclaire, pense que la loi du 28 mars n'est pas encore suffisante. Il a peur que, malgré tout ce qu'on a fait, des instituteurs congréganistes restés en fonctions ne trouvent quelques moyens de parler de Dieu aux enfants, que même certains instituteurs laïques, mais honnêtes, ne se refusent à donner l'enseignement matérialiste et athée. De là son projet de loi sur *l'organisation de l'enseignement primaire.* Il demande que les écoles publiques soient laïcisées dans le plus bref délai, et son impatience ne cède que devant les impossibilités invincibles. Cette laïcisation, il le dit, « est le fait considérable qui domine le projet de loi tout entier [1] ».

Après cela, « il entoure l'exercice des fonctions d'instituteur *de garanties* jusqu'ici *inconnues* [2] ». Jugez-en : Les instituteurs de tous ordres devront avant d'être nommés avoir reçu un certificat d'aptitude, c'est-à-dire un *satisfecit*, d'un conseil départemental créé sur le modèle des conseils académiques; ils seront soumis hiérarchiquement à la fois au directeur départemental, au préfet et au recteur (tous dépendant du ministre) et révocables à peu près à merci. C'est-à-dire qu'on veut les avoir complètement dans la main.

Quant aux écoles privées qu'on n'ose pas officiellement empêcher d'exister, on a différents moyens de leur resteindre la

11° Propositions de loi de MM. Paul Bert et Boysset, ayant pour objet la *suppression des facultés de théologie.*

12° Proposition de loi de M. Jules Roche, tendant à *la suppression de neuf archevêchés et de trente-deux évêchés.*

13° Proposition de loi de M. Lefebvre, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques et aux consistoires le *monopole des inhumations.*

14° Proposition de loi de M. Labuze, réorganisant *les conseils de fabrique.*

15° Proposition de loi de M. Gatineau, ayant pour objet *l'abrogation des lois sur le rétablissement des congrégations et de la mainmorte.*

16° Proposition de loi de M. Waldeck-Rousseau, *sur les associations.*

17° Proposition de loi de M. Boysset, tendant *à l'abrogation du Concordat.*

18° Proposition de loi de M. Paul Bert, concernant l'*exercice public du culte catholique en France.*

19° Proposition de loi de M. Corentin Guyho, portant *garanties complémentaires vis-à-vis du clergé.*

20° Proposition de loi de M. Jules Roche, ayant pour objet la *sécularisation des biens des congrégations et des fabriques.*

21° Propositions de loi de M. Gambetta et de M. le général Billot, relatives au *recrutement et à l'organisation de l'armée.*

22° Proposition de loi de M. Talandier, tendant à faire dresser la *statistique des opinions religieuses.*

[1] Exposé des motifs, *Officiel,* 1882, pp. 303 et suiv.

[2] *Ibid.*

liberté. D'abord aucun instituteur révoqué (et il y en aura plus d'un) ne pourra ouvrir une école libre dans la commune où il exerçait ses fonctions. Tous les directeurs d'écoles seront soumis aux minutieuses inspections et à la surveillance incessante des conseils départementaux. La terrible théorie de l'immoralité professionnelle leur est applicable et permettra de les suspendre et de fermer leurs établissements [1].

[1] Voici les dispositions essentielles de cet important projet :

Art. 18. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Art. 20. — Nul ne peut être nommé directeur ou directrice d'école publique avant l'âge de vingt-cinq ans et s'il n'est muni du certificat d'aptitude pédagogique (institué par le décret du 4 janvier 1881). Le brevet supérieur de capacité sera en outre exigé pour la direction d'une école primaire supérieure.

Art. 24. — Sont interdits aux instituteurs et institutrices de tout ordre : les fonctions administratives, les professions commerciales et industrielles, les emplois rémunérés ou gratuits dans les services ecclésiastiques.

Art. 45. — En outre, lorsqu'il s'agira d'un instituteur public révoqué et voulant s'établir comme instituteur privé dans la commune où il exerçait, l'opposition pourra être faite dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 49. — Tout instituteur privé pourra, sur la plainte du directeur départemental, être traduit pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil départemental, et être censuré ou interdit de l'exercice de la profession, soit dans la commune où il exerce, soit dans le département, selon la gravité de la faute commise.

Il peut enfin être frappé d'interdiction absolue par le conseil académique, dans la même forme et suivant la même procédure que l'instituteur public.

En cas d'interdiction limitée ou absolue, l'instituteur privé peut faire appel devant le conseil supérieur dans les formes et selon la procédure indiquée à l'article 40.

Art. 50. — Tout directeur d'école privée qui refusera de se soumettre à la surveillance et à l'inspection des autorités scolaires dans les conditions établies par la présente loi sera traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement et condamné à une amende de 100 à 1000 francs.

En cas de récidive, l'amende sera de 500 à 2000 francs.

Si le refus a donné lieu à deux condamnations dans l'année, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée par le jugement qui prononcera la seconde condamnation.

L'article 463 du code pénal pourra être appliqué.

Art. 73. — En ce qui concerne le personnel enseignant des écoles publiques de garçons, aucune nomination nouvelle d'instituteur congréganiste n'aura lieu à partir de la promulgation de la présente loi.

Dans le délai de deux ans, à partir de la même date, toutes les écoles primaires publiques de garçons devront être confiées à un personnel exclusivement laïque.

Art. 74. — En ce qui concerne le personnel enseignant des écoles publiques de filles, il ne sera fait, à partir de la promulgation de la présente

On espère bien que, dans ces conditions, l'enseignement libre ne pourra soutenir la lutte.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire libre, même après l'expulsion des congrégations, même après la réforme des conseils académiques, même avec la théorie facile de *l'immoralité*, on a peur qu'il ne puisse encore jouir de la liberté. Et comme, dans ces établissements, « une éducation pernicieuse[1] » est donnée à *huis clos* à plus de la moitié des enfants de la France[2], M. Paul Bert, puissamment aidé par M. Marcou, s'en prend à eux[3]. Ces deux *libéraux* visent surtout les petits séminaires[4] qui élèvent à eux seuls trente mille enfants dans des idées religieuses, et, pour les détruire, ils *organisent* l'enseignement secondaire libre, exigent de tous les professeurs, sous prétexte d'élever le niveau des études qui, paraît-il, a baissé, des diplômes et des grades analogues à ceux des professeurs de l'État, et les soumettent pour cela à une classification arbitraire. Ils veulent en outre que les directeurs d'établissements ne

loi, aucune nomination d'institutrice congréganiste au poste de directrice d'école, dans le sens où ce titre a été défini par les articles 19 et 20.

[1] « La moitié environ de la jeunesse française, destinée à recruter les écoles de l'État, les carrières libérales, à occuper les positions les plus élevées dans l'industrie et le commerce, et, par suite, à exercer une influence prépondérante sur la société, échappe de dix à dix-huit ans à toute surveillance officielle, *s'élève dans l'ombre* et reçoit des leçons dont les tendances et la portée ne se manifestent que quand il est trop tard pour y porter remède.

« Cet état de choses qui existe depuis trente ans a des conséquences d'autant plus graves que ces établissements sont des internats, que la majorité des élèves n'a presque aucun contact avec le dehors, et que les influences extérieures ne corrigent pas les effets d'une éducation qui se donne à *huis clos* et échappe à tout contrôle. » (Paul Bert, Exposé, etc. *Officiel*, ann. 1882, p. 10.)

[2] En 1876, il y avait dans les établissements publics 75 259 enfants; dans les établissements libres, 78 065; et de 1876 à 1880, la proportion avait encore augmenté en faveur des derniers.

[3] Paul Bert, Proposition de loi sur *l'Enseignement secondaire privé*. *Officiel*, ann. 1882, p. 10.

Marcou, Proposition de loi ayant pour objet *d'exiger des garanties de capacité*, etc. *Officiel*, 1881, p. 185, rapport 1882, p. 166.

[4] « Les petits séminaires ne peuvent se soustraire au droit commun plus longtemps. Du reste, ils ont cessé d'être des écoles spéciales; ils furent, à l'origine, fondés *sournoisement* par les évêques, pour servir de recrutement aux grands séminaires... Depuis longtemps les petits séminaires ne diffèrent des pensions laïques que par l'*esprit jésuitique* qui préside à leur éducation. Très peu de leurs élèves se destinent *bona fide* à l'état ecclésiastique, et le plus grand nombre, leurs études terminées, entrent dans la vie civile; *on sait les tendances qu'ils y apportent*. (Marcou, Rapport, 19 janvier 1882. *Officiel*, p. 166.)

puissent ouvrir une maison sans être munis d'un certificat d'aptitude pédagogique, qui leur sera délivré (s'il y a lieu) par un jury spécial nommé par le ministre, ne présentant presque aucune garantie d'impartialité [1].

Mais M. Marcou pense que cette proposition, même transformée en loi, ne suffit pas encore. Il croit qu'on n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas détruit complètement l'enseignement libre, et il veut qu'on oblige tous les jeunes gens qui ont commencé leur éducation dans des écoles privées à passer leurs trois dernières années scolaires au moins dans les établissements universitaires [2]. « Tant qu'il y aura des catholiques, dit-il, il y aura deux France [3] ». C'est-à-dire qu'il veut qu'il y ait une philosophie d'État, une histoire d'État, une opinion d'État, — on peut ajouter une irréligion d'État [4], qui seront enseignés à tous les enfants de quatorze à dix-sept ans par des professeurs officiellement patentés et payés dans ce but.

Voilà où tend le *certificat d'études universitaires*. On pourra, il est vrai, se dispenser de le produire si on ne veut pas être bachelier ou si l'on est élevé dans sa famille. Mais, comme on n'est élevé dans sa famille qu'à condition de jouir d'une certaine fortune et qu'on ne peut à notre époque rien faire sans être bachelier, tous ceux qui ne sont pas millionnaires auront la liberté de mourir de faim.

Mais M. Marcou ne se soucie pas d'être libéral. Il a la franchise

[1] Cette proposition a été prise en considération, puis adoptée par la Chambre des députés, malgré les efforts de MM. Freppel, de Mun, d'Aillières, Maze, qui l'ont combattue. On a modifié seulement, dans un sens un peu moins antilibéral, les dispositions relatives au certificat d'aptitude pédagogique et à la composition du jury spécial qui doit le délivrer.

[2] Proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet *d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires*. Exposé. *Officiel*, 1881, p. 1855. Rapport. *Officiel*, ann. 1882, p. 175.

[3] Il faut citer les paroles mêmes de M. Marcou :

« Les générations qui reçoivent cet enseignement (des établissements libres) ne sont plus de notre temps; elles relèvent d'une civilisation différente de celle du dix-huitième siècle et de la révolution française. De là une scission profonde entre les classes de la société actuelle; de là deux tendances opposées qui se contrarient et se heurtent jusqu'à provoquer des désordres dans les écoles de l'État, dans l'armée, dans la magistrature, et qui engendrent *souvent des dissensions déplorables dans les familles*.

« Il importe à la paix, à l'unité morale et politique de la France, de faire cesser cet antagonisme, ce trouble permanent dans les esprits et dans les consciences.

« La pacification, la réconciliation des intelligences ne peut être que l'œuvre de l'éducation nationale, au moyen d'un enseignement animé de l'esprit moderne. » (Exposé des motifs.)

[4] Cf. les décisions du conseil supérieur sur l'enseignement religieux dans les lycées et collèges et les projets de loi ayant pour objet de garantir la liberté de conscience dans les mêmes établissements.

de ses violences. Il déclare qu'il en veut à la conscience des enfants[1] et que le but qu'il poursuit est bien de faire fermer toutes « les jésuitières », le mot est de lui, et de détruire l'enseignement religieux. Qu'importe après cela que la liberté soit étouffée[2] ?

III

Après les questions d'enseignement, viennent des projets secondaires que nous ne pouvons analyser minutieusement, mais qui tous tendent à enlever à la religion ses dernières protections légales et à détruire tout ce qui, dans nos mœurs, comme dans nos lois, porte un caractère religieux ou seulement spiritualiste.

Ainsi le projet de loi[3], pris en considération, sur les enterrements civils, autorise la création d'associations de libres penseurs et leur permet d'user de tous les moyens de pression sur les citoyens pour priver leurs corps, après la mort, au mépris des droits de la famille, des honneurs religieux. Il autorise en quelque sorte l'extorsion de déclarations qui seront reconnues valables, fut-ce après

[1] Citons encore :

« On sait les tristes fruits que porta cette loi (la loi de 1850). Les établissements ecclésiastiques de tous ordres pullulèrent aussitôt. Le niveau des études s'abaissa et, quelques années après, les produits de cette éducation ecclésiastique peuplèrent l'armée, la magistrature, les fonctions publiques et y firent prévaloir leur esprit rétrograde et hostile à la nouvelle société. Nous les avons retrouvés dans presque toutes les fonctions publiques, longtemps même après la chute de l'empire. Dans les classes bourgeoises et même dans les classes supérieures, l'esprit clérical avait creusé des scissions, des séparations qui semblaient préparer la guerre intestine. L'unité morale du pays était menacée. L'ultramontanisme avait fini par dominer dans les sphères gouvernementales et jusque dans l'ordre intellectuel. Le libre examen était devenu timide : de novateur, d'agressif même sous les gouvernements précédents, il était descendu au rôle d'accusé plaidant les circonstances atténuantes, pour se faire pardonner ses anciennes audaces dans le champ philosophique. Sa marche en avant était arrêtée, le véritable génie français se trouvait profondément atteint. »

Une dernière phrase du même rapport laisse peut-être percer le bout de l'oreille, nous la donnons encore :

« On sait ce qu'ils sont, ce qu'ils enseignent et *le tort qu'ils font* aux institutions laïques et aux collèges communaux. »

Question de concurrence alors ?

[2] Nous sommes heureux d'avoir à signaler, pour ses conclusions à peu près semblables aux nôtres sur ce point, le travail publié dans la *Revue des Deux-Mondes* des 15 juin et 1er août, par un homme politique et un universitaire, M. E. Beaussire, sur *les questions d'enseignement secondaire sous la troisième république.*

[3] Projet de loi de M. Chevandier. *Officiel,* ann. 1881, p. 1707. — Rapport 1882, p. 203.

trente ou quarante ans, rendues exécutoires par l'autorité municipale, malgré toutes protestations, à peine d'amende et de prison même, et surtout lorsqu'elles seront produites par les susdites associations.

Comme conséquence, on veut enlever aux fabriques des églises le droit de fournir le matériel des inhumations, c'est-à-dire les dépouiller de leur principale et souvent unique ressource[1].

La loi sur le divorce, qui est à demi votée[2], n'est pas seulement la substitution à la sainte et salutaire indissolubilité du mariage, d'une sorte de « libre échange matrimonial ». C'est, — et elle doit à cela seulement son succès, — un défi jeté à la religion, et un dissolvant jeté parmi les catholiques.

On se propose encore de détruire la Chapelle expiatoire, « qui est un outrage public et permanent à la nation[3], » parce qu'elle rappelle le souvenir de la grande iniquité révolutionnaire, et de démolir l'église du Sacré-Cœur de Montmartre[4], qui atteste qu'après ses malheurs, la France, fidèle à son passé, s'est tournée vers le ciel, pour lancer un cri de supplication et d'espérance.

Enfin, chacun sait de quelle ridicule façon la question du serment judiciaire a été soulevée par quelques hommes qui ont voulu faire du bruit autour de leur nom, et que nos législateurs se sont empressés de suivre dans leurs manifestations vaniteuses.

Ces bons athées, que M. Jules Roche compare avec complaisance aux premiers chrétiens, prétendaient que leur conscience leur défendait de prendre Dieu à témoin... Il fallait rire et les renvoyer tout simplement à la spirituelle comédie de Sardou, *Rabagas*, dans laquelle des républicains libres penseurs infligent une amende de 50 centimes à tous ceux d'entre eux qui prononcent par mégarde le nom de Dieu.

Mais, grâce au souffle d'athéisme qui a traversé depuis quelque temps les hautes sphères politiques, on les a pris au sérieux; et pour garantir la liberté de conscience d'une poignée de sots que l'idée de Dieu « blesse », et qui ne croient peut-être pas même à la conscience, on propose de supprimer le serment, comme « inutile *pour un peuple libre et éclairé* ».

On oublie que c'est ainsi priver les accusés de la meilleure des garanties sur lesquelles ils puissent compter, et les priver même

[1] Proposition de M. Lefebvre. *Officiel*, ann. 1882, p. 11.

[2] Proposition de M. Naquet. *Officiel*, ann. 1881, pp. 1704, 1837. — Rapport de M. de Marcère, 1882, p. 808. Cf. Discussion à la Chambre.

[3] Proposition de M. Jules Roche. — Exposé des motifs. *Officiel*, ann. 1882, p. 278.

[4] Proposition de M. Delattre. — *Officiel*, ann. 1881, p. 1970.

de la vue et de l'appui du Dieu souffrant dont l'image, blessante aussi pour les yeux des athées, doit disparaître des salles de justice, d'après la même proposition [1].

Ces différents projets montrent que l'État, non seulement ne veut en aucune façon soutenir de son autorité la religion, mais encore entend bannir de la loi, de tous les actes officiels, des chaires de la république et des bâtiments publics, le nom et l'image de Dieu, aussi bien que la philosophie spiritualiste elle-même.

Veut-on, du moins, en dehors de toute protection, laisser à la religion et à ceux qui désirent la pratiquer toute leur liberté? On le prétend encore. Mais voici un certain nombre de nouveaux projets que nous devons examiner pour juger de la vérité de cette affirmation.

Nous y verrons — il faut le craindre — que la religion, les prêtres et le culte y sont directement visés dans un tout autre but.

IV

Les ennemis de la religion ont toujours considéré les congrégations religieuses comme leur principal objectif. Bien qu'ils proclament, malgré les protestations des évêques et du clergé, qu'au lieu de faire partie de l'Église, elles se sont imposées à elle pour la dominer, ils savent bien qu'en les frappant ils porteront de rudes coups à la religion, et c'est tout ce qu'ils se proposent [2].

Or les décrets de dissolution ne semblent pas encore avoir fait assez. Ils ont substitué à un état de choses régulier un autre état de choses non légal, difficile à maintenir, mais qui laisse encore dans une certaine limite aux congrégations, avec leurs biens, leur existence. Il faut donc de nouvelles mesures.

M. Gatineau, qui est un homme doux et gai, en propose qui n'ont point l'apparence violente, et notamment l'abrogation des lois sur le rétablissement de la mainmorte [3]. La mainmorte a quelque chose

[1] Proposition de loi de MM. Jules Roche, Clémenceau, etc. Exposé. *Officiel*, ann. 1882, n° 383.

[2] On ne s'en cache pas d'ailleurs, et il a paru récemment dans le journal *la Justice* (27, 28 avril, 1er, 3, 7, 12 et 18 mai), sous ce titre : *Sus aux congrégations*, une série d'articles dans lesquels on cherchait, au moyen d'accusations calomnieuses mille fois répétées, mais audacieusement reprises, à exciter contre les religieux la haine des citoyens. On faisait une peinture terrible des dangers qui résultent de l'existence des congrégations pour les familles et la société, et on y disait entre autres aménités que les pratiques le plus en honneur chez elles étaient *la dépravation, la spoliation, la séquestration*. — Nous avons déjà vu cela dans les romans de Mme Gagneur.

[3] Proposition de loi ayant pour objet l'abrogation de loi sur le rétablis-

qui sent l'ancien régime; cela doit être dangereux, et beaucoup de personnes ignorantes la verraient supprimer sans s'en désoler. Les lois de mainmorte, dit M. Gatineau, sont « des violations de notre droit public »; elles ont fait naître « un état de choses irrégulier et anormal ». Il faut donc les abolir. C'est-à-dire que toutes les sociétés, associations, congrégations, tous les établissements qui, jusqu'ici, ont possédé de par la loi et dans les conditions fixées par la loi, seront, de par la loi, privés du droit de posséder. Quant aux biens actuels qu'en fera-t-on? L'auteur du projet est muet sur ce point. Nous nous permettons de trouver son silence un peu inquiétant, et nous verrons tout à l'heure que d'autres sont plus explicites.

Dépouiller les congrégations du droit de posséder, c'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez. Pauvres et sans ressources, elles pourraient encore exister. — Les ordres mendiants ont bien vécu et subsistent encore. — Aussi, l'un des jeunes amis de M. Gambetta, le ministre de l'intérieur du grand ministère, M. Waldeck-Rousseau, va-t-il plus loin.

Dans un projet de loi sur le contrat d'association [1], qui est bien le plus astucieux et le plus perfide que nous connaissions, il proclame *illicites et immorales* toutes les congrégations religieuses, c'est-à-dire les associations dans lesquelles chacun, « renonçant à ses droits individuels ou à *l'un d'eux*, subordonne sa personne pour le tout ou pour partie à une tierce volonté [2] ».

C'est à grand renfort d'arguments en apparence juridiques, qu'il justifie cette thèse. Il invoque les craintes sociales, les constitutions républicaines, les intérêts économiques, etc., etc. Mais qui veut trop prouver ne prouve rien, et nous ne voyons pas bien que la définition ci-dessus donnée d'une association immorale ne puisse s'appliquer à toute espèce de société. On a même très spirituellement montré que les sociétaires de la Comédie-Française, qui, assurément, n'ont rien de commun avec une congrégation religieuse, tomberaient sous le coup de l'interdiction.

sement des congrégations et de la mainmorte. *Officiel*, ann. 1881, p. 1993.

[1] Proposition de M. Waldeck-Rousseau. *Officiel*, ann. 1882, p. 345.

Art. 3. — Toute convention ayant pour but ou pour résultat, *soit, au moyen de vœux, soit par un engagement quelconque, d'emporter renonciation totale ou partielle au libre exercice des droits attachés à la personne ou de subordonner cet exercice à l'autorité d'une tierce personne, est illicite comme contraire à l'ordre public.*

Art. 5. — Toute société formée entre les membres d'une association illicite est nulle. Elle ne peut acquérir ou posséder, ni par elle ni par ses membres.

[2] *Ibid.*

Mais ces contradictions et ces absurdités ne sont pas pour arrêter nos législateurs, et les associations religieuses seront finalement interdites. Quant à leurs biens, rien de plus simple. L'association a toujours été illicite, « elle n'a jamais pu acquérir ni recevoir » légalement. « Si donc l'association illicite a réuni des valeurs, *cette « apparente* propriété n'a pu exister un seul instant sur sa tête », et par conséquent on n'a qu'à liquider cette *apparente* propriété, dont la plus grosse partie entrera dans les caisses de l'État.

Ce projet semble quelque peu autoritaire. Eh bien, non, il proclame, au contraire, la liberté d'association... Il n'y a qu'une toute petite réserve qui étonnera peut-être certains esprits, mais qui n'arrêtera pas les autres. On sait bien que la liberté des religieux et des catholiques n'est pas la liberté !

Après les congrégations, qui sont l'avant-garde de l'Église, on arrive au clergé lui-même, et différents projets de lois qui l'atteignent nous semblent violer directement les principales prescriptions du Concordat, qui ont pour objet d'assurer l'exercice « public » du culte catholique en France.

En supprimant d'une façon définitive les bourses accordées par l'État dans les grands séminaires, on commencerait déjà à entraver sérieusement le recrutement du clergé.

Ceux qui veulent supprimer les facultés de théologie [1] espèrent ainsi l'empêcher de s'instruire et de se former, et ils prétendent tout au moins que l'État ne contribue plus en aucune façon à sa formation.

Ceux qui veulent diminuer le nombre des archevêchés et des évêchés des trois quarts [2] ont le désir à la fois de rendre plus difficile l'administration du clergé et de le priver des chefs éclairés qui le dirigent et le soutiennent.

Enfin, quand on projette de réorganiser les conseils de fabrique [3], en introduisant quelque confusion de plus dans la législation, déjà trop compliquée sur cette matière, c'est pour soustraire les communes à l'obligation de contribuer aux dépenses du culte et diminuer le plus possible le budget de l'Église dans les campagnes.

Deux catégories de projets tendent d'une façon plus directe encore à un guerre contre la religion.

Les uns, soutenus par des hommes qui, tout en ne voyant pas juste, se prétendent encore, avec quelque apparence de raison, des

[1] Projet de MM. Paul Bert et Boysset. *Officiel*, ann. 1882, p. 290, 341, 485.

[2] Projet de M. Jules Roche. *Officiel*, ann. 1882, p. 291, 485.

[3] Proposition de loi, *réorganisant les conseils de fabrique*, par M. Labuze, député. *Officiel*, ann. 1882, p. 185.

libéraux, demandent l'abrogation du Concordat, la suppression du budget des cultes et la rupture de tous liens entre l'Église et l'Etat[1].

Les hommes dont nous parlons pensent qu'il n'est pas besoin de beaucoup de lois ni de dispositions compliquées. Une seule résolution, mais une résolution énergique, suffit : celle de rompre tous liens entre la religion et l'État. Après quoi, le droit commun seul régirait les religions comme les individus.

Ces projets radicaux ne manquent pas de logique; mais il faudrait avant toutes choses se rendre compte des conditions sous lesquelles ils pourraient être adoptés.

On parle beaucoup du Concordat depuis quelque temps. Les uns veulent le conserver et prétendent s'en faire une arme contre les catholiques; les autres veulent le détruire. Ni les uns ni les autres ne savent au juste ce que c'est.

Eh bien, le Concordat, il faut encore une fois le redire, est un traité, une convention entre deux puissances : l'Église catholique, représentée par son chef, le pape; et la France, représentée par Napoléon Ier. Cette convention a été arrêtée, signée, après discussion, d'un commun accord; elle lie absolument les deux signataires, et l'un ne peut sans le consentement de l'autre se soustraire à son exécution. C'est, si l'on nous permet une comparaison un peu vulgaire, quelque chose d'analogue à un règlement de compte entre deux commerçants, à titre de transaction. Une fois signé, un pareil acte emporte obligation absolue et ne peut être violé. Et pour faire voir combien cette comparaison est juste, il suffit de rappeler dans quelles conditions le Concordat a été conclu.

L'État français avait pris au clergé et aux catholiques des biens représentant une somme d'environ 4 milliards, et les victimes de cette spoliation réclamaient. Le pape, leur représentant, a consenti à transiger en leur nom, et à faire remise de la dette moyennant un payement annuel de 50 millions — c'est le budget des cultes — et la garantie que le culte catholique pourrait être librement pratiqué et célébré en France sous certaines conditions.

L'État français est donc lié : il ne peut se soustraire au payement de sa dette que par un acte de mauvaise foi insigne, d'improbité politique aussi grave que le pourrait être un acte d'improbité commerciale. S'il le faisait, il laisserait protester sa signature et faillirait à ses engagements. Voilà ce que ne semblent pas savoir les auteurs de la proposition.

[1] Proposition de loi *tendant à l'abrogation du Concordat,* par M. Boysset et quatre-vingt-quatre collègues. *Officiel,* ann. 1881, pp. 1780 et 1882, 278 et 333.

Quand ils veulent ensuite soutenir « que nous, république française de 1882, nous ne sommes à aucun titre les héritiers de Napoléon Bonaparte... et que nous ne pouvons être liés par un tel contrat [1] », ils font preuve d'une connaissance bien incomplète du droit constitutionnel et produisent une théorie qui pourrait aboutir à enlever toute confiance en l'État et à faire, si elle était adoptée, qu'à chaque changement de gouvernement, — et ce serait fréquent, — il y eût en France une banqueroute. L'abrogation du Concordat, par un acte du pouvoir législatif, est donc impossible, et la suppression du budget des cultes serait malhonnête.

On ne peut parler, dans cet état de choses, de séparation entre l'Église et l'État.

Que si, en dehors de ces considérations, il se pouvait faire que, d'accord avec le pape, et sous des conditions équitables et libérales, la séparation fût proposée, nous étonnerions peut-être beaucoup nos adversaires en discutant sur ce terrain, et nous leur montrerions que si l'Église catholique proteste contre la spoliation, elle n'aurait pas peur de la liberté.

Mais on ne veut pas de la liberté, du moins pour nous. Et cela est si vrai, et les véritables hommes politiques de la secte antireligieuse ont une telle peur de la liberté pour tous, qu'ils repoussent énergiquement même cette proposition de séparation faite par leurs amis. Ils aiment mieux avoir une Église liée à l'État, parce qu'ils espèrent pouvoir plus facilement l'asservir ou la ruiner.

V

C'est cette idée qui inspire les projets de la seconde catégorie dont nous parlions tout à l'heure, projets qui ont trait à l'organisation du clergé et à l'exercice du culte, et qui émanent de MM. Corentin Guyho et Paul Bert [2].

Ces deux législateurs éminents, qui sont aussi de profonds théologiens, considèrent l'Église comme une institution d'État (c'est nous ramener à Louis XIV, quant au principe), et ils veulent la réformer et la réorganiser. Ils s'occupent à la fois du dogme et de

[1] Exposé des motifs. — Nous ne parlons pas du rapport de M. Steeg, sur la proposition Boysset; il est fait uniquement à un point de vue hostile au catholicisme.

[2] Corentin Guyho, Proposition de loi portant garanties complémentaires, etc. *Officiel*, ann. 1882, p. 709.

Paul Bert, Proposition de loi concernant l'exercice du culte catholique en France. *Officiel*, ann. 1882, p. 333.

la discipline, et ils se substituent en même temps, avec une merveilleuse fatuité, au pape, aux évêques et aux conciles.

Il est juste de dire qu'on sent, dans la rédaction de leurs projets, l'intervention d'autres plumes que les leurs, plus habituées à traiter les questions religieuses, et qui doivent être celles de quelques mauvais prêtres rejetés de l'Église et en quête de vengeance. Mais, quoi qu'il en soit, œuvre de renégats déclassés ou de réformateurs ambitieux, les projets dont il s'agit ne sont pas moins dangereux. Ils doivent être examinés de très près.

M. Corentin Guyho fait d'abord une peinture affreusement noire de l'état du clergé qui croupit dans l'ignorance, car « les grands séminaires donnent aux jeunes gens une éducation fausse et une instruction défectueuse ». Il s'apitoie beaucoup sur l'état de dépendance dans lequel se trouve le clergé de second ordre vis-à-vis des évêques. Il paraît qu'il a entendu les plaintes *sourdes* du bas clergé, et il en résulte que les évêques sont de véritables tyrans. « Un évêque tient en ses mains la position, la dignité, la personne *et jusqu'à un certain point* (?) la vie de tous les membres de son clergé. » Et savez-vous quel cas il fait de tout cela, l'évêque? Frémissez! *Il le joue aux cartes et au billard*[1]! Et les chapitres, qui devraient être les protecteurs du clergé contre les évêques, « sont réduits à l'impuissance et au servilisme ». On écrit ces choses-là en 1882!

M. Corentin Guyho veut donc venir en aide au clergé des campagnes. Il lui promet de nombreux avantages et entre autres l'inamovibilité, espérant ainsi — c'est aussi le rêve de M. Paul Bert — constituer un clergé national hostile aux évêques, dévoué à l'État.

Vieille et bien folle idée. Ceux qui l'adoptent oublient volontairement toutes les hontes du clergé assermenté de 1792, de ce clergé dont Danton lui-même disait avec dégoût qu'il lui préférait les réfractaires. Ils ne connaissent pas non plus l'admirable dévouement du clergé d'aujourd'hui, son union intime avec ses chefs et son profond respect pour eux. Ils trouveraient peut-être pour les suivre quelques ambitieux ou quelques sots, mais ils n'entameront jamais le corps lui-même.

Ils s'en doutent bien pourtant, et M. Guyho lui-même est si peu confiant qu'il se hâte de chercher des mesures plus efficaces que ses promesses pour rendre l'État maître du clergé. Il rappelle l'attitude politique du clergé dans ces dernières années, pour conclure à la nécessité d'une répression. Puis il se demande quel moyen il faut prendre pour arriver au résultat désiré. Séparer l'Église et l'État lui paraît dangereux pour l'État, qu'on

[1] Cf. Exposé des motifs, *passim*.

donne ou non la liberté à l'Église. Conclure avec le pape une convention nouvelle plus favorable que le Concordat lui semble difficile. Maintenir le Concordat est donc le meilleur, mais il faut l'appliquer d'une façon « loyale et bienveillante », et « ferme en même temps [1] ».

L'État doit prendre des garanties vis-à-vis du clergé. Il peut le faire en nommant lui-même les évêques directement, en exigeant des candidats aux différentes fonctions ecclésiastiques des grades que l'autorité ecclésiastique n'exige pas, en mettant au maintien et à l'obtention des bourses dans les séminaires de rigoureuses conditions. Enfin, l'État doit être armé du pouvoir de réprimer les écarts de *son* clergé par des pénalités disciplinaires, pécuniaires et corporelles, et sur ce dernier point, le projet de M. Corentin Guyho se rapproche beaucoup de celui de M. Paul Bert.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire de ce projet. Il cite avec complaisance les lois de mai de l'empire d'Allemagne, et montre ainsi où il cherche de préférence ses modèles et ses exemples. Cela ne suffit-il pas pour le juger ?

Quant à l'ancien grand ministre des cultes, il s'occupe surtout de protéger « l'État contre les empiètements du clergé », et dans ce sens il va beaucoup plus loin que son collègue. Il pose en principe que c'est la richesse du clergé qui fait sa puissance, et il diminue ses ressources autant qu'il le peut. Il supprime les bourses des séminaires, prend tous les bâtiments occupés sans titre régulier par les établissements religieux, pour les donner à l'Université, enlève la personnalité civile aux diocèses et aux établissements religieux, impose toutes sortes de restrictions et de difficultés aux dons et legs, rogne les jardins des presbytères, interdit les quêtes, fait enlever les troncs des églises. Enfin, il organise les conseils de fabrique de façon à ce que le ministre les ait tout à fait sous sa dépendance ; il supprime quelques églises, un certain nombre de chapelles et les chapitres, où les vieux prêtres recevaient une retraite après de longs services.

Cela fait, il s'occupe de la répression, ajoute un chapitre au code pénal, organise une surveillance incessante qui tracassera les prêtres et les évêques dans l'exercice de leur ministère, les atteindra, s'ils ne plaisent pas, par des vexations, des privations de traitement, des amendes et même par la prison.

Et quand ce projet sera voté et transformé en loi, la religion catholique, comme le stipule le Concordat, « pourra être *librement*

[1] Il y a cela à noter dans le projet de M. Guyho, qu'il donne quelques bons arguments en faveur du Concordat et contre les articles organiques.

exercée en France » par des prêtres dépouillés et placés, comme des malfaiteurs, sous la surveillance de la haute police !

VI

Nos lecteurs qui ont suivi jusqu'ici l'énumération des divers projets dont nous nous sommes occupés et leur examen peuvent voir déjà où ils aboutissent.

Leurs auteurs espèrent qu'en chassant la religion des hôpitaux, des lois et de tout ce qui est public, en lui faisant ailleurs la place de plus en plus petite, ils détruiront en France le sentiment religieux ; qu'en constituant l'école sans Dieu et en forçant la plupart des enfants à y recevoir l'enseignement officiel, ils l'empêcheront de renaître ; qu'enfin en multipliant autour du clergé les empêchements et les entraves, ils le décourageront de l'entretenir. Ils devraient méditer ces paroles d'un homme qui n'était point clérical, Edgar Quinet : « Un peuple qui perdrait l'idée de Dieu perdrait par là même tout idéal. Je ne m'explique pas sur quoi il pourrait continuer à orienter sa marche. »

Et, d'ailleurs, ils comptent sans l'esprit d'abnégation et de sacrifice des prêtres qui sauront souffrir, résister et faire leur devoir, sans l'énergie des pères et des mères de famille que rien n'empêchera de transmettre toujours à leurs enfants l'héritage de leurs croyances et de leur religion. Pourtant, les plus clairvoyants redoutent ce dévouement et cette énergie, mais au lieu de reculer, ils cherchent des armes nouvelles plus terribles que les premières, et voici celles qu'apportent M. Jules Roche et M. Gambetta.

M. Jules Roche, qui est l'auteur de plusieurs des propositions que nous avons passées en revue, mérite qu'on retienne son nom. Neveu d'un évêque, élevé par des prêtres, il est animé de la haine violente des ingrats qui veulent à tout prix se venger du bien qu'on leur a fait. Il possède une fécondité législative étonnante, et l'on pourrait croire qu'il est seulement l'agent d'une société nombreuse qui le charge de déposer et de soutenir les projets qu'elle a conçus et rédigés.

Quoi qu'il en soit, il a trouvé le moyen, il le croit, de porter un coup mortel au catholicisme, et il vient attaquer l'Église chez elle. Son projet [1], qui embrasse, lui aussi, toutes les questions religieuses

[1] Proposition de loi ayant pour objet la sécularisation des biens des congrégations et des fabriques. *Officiel*, ann. 1885, p. 393.

Art. 2. — La République française ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

et qui vient d'être discuté une première fois à la Chambre et pris en considération, est sérieusement radical. Pour couper *le mal* dans sa racine, il enlève les églises aux cultes et confisque tous leurs biens. Tous les biens, vous entendez? Qu'ils appartiennent aux congrégations, aux fabriques, aux consistoires, c'est-à-dire à n'importe quel établissement religieux de n'importe quel culte. Cela est très simple. Et voici ce que dit l'article 4 de ce projet : « ..... Les valeurs mobilières et objets mobiliers *de toute nature* seront vendus dans le délai de six mois..... et le produit versé dans la caisse des écoles. »

Les objets mobiliers *de toute nature*, cela comprend les vases sacrés et ornements d'église qui seront saisis; et on infligera aux fidèles de tous les cultes qui les ont payés la douleur et l'insulte de les vendre à l'encan, probablement, sur une place publique! Et le produit sera versé où?... à la caisse des écoles, c'est-à-dire qu'il contribuera encore à subvenir aux frais de la guerre contre la religion.

Ainsi ce projet porte la plus grave atteinte au principe de la propriété; il autorise pour l'avenir toutes les spoliations communistes ou collectivistes; il proclame la légitimité du vol, car il n'est pas possible de fuir la définition du dictionnaire : prendre le bien d'autrui, c'est voler.

Enfin, voici le dernier engin de guerre, et c'est M. Gambetta lui-

Elle ne fournit aucun local ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement de leurs ministres.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, l'État, les départements, les communes, rentreront immédiatement en pleine possession et jouissance de leurs immeubles actuellement affectés au service des cultes ou aux logements de leurs ministres ou des congrégations religieuses.

Art. 4. — Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires, des consistoires appartiennent à la nation, qui en prendra possession immédiate.

Toutefois, les biens ou valeurs provenant de dons ou legs, ou fondations, ayant une destination spéciale, feront retour aux donateurs ou aux héritiers des testateurs ou donateurs, jusqu'au sixième degré inclusivement.

Les valeurs mobilières et objets mobiliers de toute nature seront vendus dans le délai de six mois, à partir de la promulgation de la présente loi, et le produit versé dans la caisse des écoles.

Les immeubles seront vendus dans le délai de deux ans et le prix versé dans la même caisse.

Art. 5. — Les départements, communes ou sections de communes ne pourront acquérir, ni recevoir, ni prendre ou donner à bail aucun local pour l'exercice d'un culte, ni établir aucune taxe, ni fournir aucune subvention pour les dépenses d'aucun culte ou le logement de ses ministres.

Par disposition transitoire, les communes sont autorisées à céder à bail leurs immeubles pour l'exercice du culte, pendant cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi.

même qui l'apporte. Si, malgré la fermeture des églises et la confiscation des objets du culte, il se trouvé encore des catholiques, on veut qu'il ne puisse plus y avoir de prêtres et on impose aux jeunes gens qui désirent se consacrer au sacerdoce une épreuve à laquelle on espère bien qu'ils ne résisteront pas, nous voulons dire le service militaire [1].

On les obligera à passer trois ans dans une caserne, au milieu des blasphèmes et de la corruption, dans un métier fatigant et démoralisateur qui déflorera leur âme et détruira leur vocation. Il y en aura bien peu qui résisteront et ainsi le recrutement du clergé déjà bien difficile, puisque il y a un cinquième des postes vacant, deviendra à peu près impossible. Cela n'empêche pas de proclamer la liberté des cultes. C'est la liberté dans la mort.

Mais, pourtant, si, malgré les menaces, les vexations, les tracasseries, il reste des pères de famille décidés à garder leur religion ; si, par permission de la Providence, malgré la laïcisation et la destruction de l'enseignement religieux, les enfants demeurent fidèles à la foi de leurs ancêtres ; si, malgré la pauvreté qu'ils connaissent déjà bien, et la persécution dont on les menace, il se trouve encore des prêtres, et il s'en trouvera, car

Leur sang est éternel et leurs os sont féconds [2],

alors ce sont les citoyens croyants et pratiquant eux-mêmes qu'on cherchera à atteindre.

Comment? Nous ne pouvons le savoir. Mais pourtant nous sommes déjà en présence d'une proposition qu'on a seulement jugée grotesque alors qu'elle peut être dangereuse ; elle émane d'un député de Paris, M. Talandier [3], qui demande qu'on fasse chaque année dans

[1] Proposition de loi sur le recrutement de l'armée.

[2] Victor Hugo, *Torquemada*.

[3] Proposition de loi relative à la statistique des opinions religieuses. *Officiel*, ann. 1882, n° 418. Cette proposition vaut la peine que nous la donnions ici .

PROPOSITION DE LOI

Art. 1er. — Cette année, en 1885, et tous les cinq ans à partir de 1885, il sera fait, le jour de Pâques, pour les chrétiens, et le 14 juillet, pour les libres penseurs, une statistique des opinions religieuses individuelles des citoyens français.

Art. 2. — Les officiers municipaux chargés de faire cette statistique se rendront à cet effet et au jour dit dans les églises ou temples affectés aux cultes et y recevront les déclarations des citoyens qui auront satisfait aux commandements de leur Église.

Art. 3. — Pour les libres penseurs, la statistique sera dressée durant les

toute la France, le recensement des hommes pratiquant effectivement leur religion. Qui sait, à supposer que ce recensement puisse se faire, si les listes ne se transformeraient pas, à un moment donné, en listes de suspects et peut-être de proscrits? Et voilà à quoi nous en serions arrivés sous le régime de la liberté républicaine!

VII

On dira peut-être que nous exagérons et que tout cela n'est point fait et ne se fera pas. Hélas! les observations qui précèdent ne sont inspirées ni par un esprit morose disposé à voir tout en noir, ni par un parti pris de toujours critiquer. Nous ne prétendons surtout rien prophétiser, mais ce que nous avons déjà vu et ce que nous savons des choses politiques de notre époque nous fait beaucoup craindre. Plusieurs des projets dont nous avons parlé ci-dessus ont été accueillis avec faveur par la majorité républicaine, renvoyés à des commissions qui les étudient sérieusement, ce qui est déjà trop, et pris en considération par la Chambre, et comme, lorsqu'on s'est engagé sur un terrain aussi dangereux, lorsqu'on a excité les haines populaires, on ne peut s'arrêter aisément, ils finiront peut-être, dans un délai plus ou moins long, par être votés.

Qui l'empêcherait?

Sera-ce la Chambre? Nous n'attendons rien d'elle. Inintelligente, de l'avis même de ses chefs, aveuglée par la haine *du cléricalisme*, elle obéit à quelques hommes violents qui la dominent et la dirigent. Et si, dans sa minorité, des députés modérés et honnêtes, quelques-uns orateurs de talent, protestent et combattent, ils sont à peine écoutés. Les autres votent tout ce qu'on leur présente sans souci de l'avenir de la France ni de leur dignité. Ils songent bien plus à s'assurer le parcours gratuit sur les chemins de fer, une augmentation de traitement ou des places pour leurs amis, qu'aux conséquences de leurs votes, à l'équilibre du budget et à la liberté de

trois jours qui précéderont et les trois jours qui suivront le 14 juillet, à la mairie de chaque commune.

Art. 4. — Les résultats de cette statistique seront envoyés par les maires au préfet de leur département, et les statistiques obtenues ainsi par les préfets seront par eux adressées à M. le ministre de l'instruction publique, qui les centralisera, les coordonnera, les résumera et fera la publication de ce résumé.

Art. 5. — En Algérie, cette statistique sera faite à la mosquée, le jour de Rhamadan, pour les musulmans, et comme il a été dit plus haut pour les chrétiens et pour les libres penseurs.

conscience. Il y a donc lieu de craindre qu'ils n'acceptent à bref délai la plupart des propositions que nous redoutons.

Compterons nous sur le Sénat?

Ce sera peut-être pour les historiens de l'avenir une singulière histoire à écrire que celle de ce grand corps politique, composé en majorité d'hommes remarquables, mais pour la plupart timides, faibles, hésitants. S'ils voient parfois le bien, ils n'ont pas le courage d'aller à lui franchement. Ils ont, certains jours, résisté, mais pour céder bientôt devant l'insistance et les menaces. Le dernier renouvellement a diminué encore la force de résistance du Sénat, et il ne peut plus désormais se produire dans son sein que des protestations plus éloquentes qu'efficaces.

La résistance viendra-t-elle du gouvernement?

Nous ne pouvons compter sur son chef suprême, qui comprend si bien son rôle constitutionnel, qu'il s'efface continuellement et ne demande qu'à rester oublié dans sa retraite opulente de l'Elysée. Sait-il ce que font les ministres et ce que font les Chambres? Nous n'oserions répondre à cette grave question. Toujours est-il qu'il a jusqu'à présent laissé tout faire et qu'il semble peu probable qu'on le voie sortir de sa solennelle indolence.

Quant aux ministres, — d'aujourd'hui ou de demain, — on a contre eux, s'ils voulaient résister, des armes excellentes; on peut les renverser; mais nous ne croyons pas même que cela devienne nécessaire. Ils sauront comprendre facilement que leur intérêt est d'obéir; ils y sont résignés et l'ont déjà montré en s'associant à la demande de prise en considération de certains projets, et ce serait vraiment une étrange idée que celle de leur demander un peu d'énergie. Plus tard, dans la discussion, ils auront peut-être des velléités d'indignation : ils diront que telle chose est excessive, telle autre inopportune. Si l'on insiste, ils céderont ou se retireront pour laisser la place à d'autres qui feront ce qu'ils ne voulaient pas faire. Ainsi ont été consommées depuis l'amnistie bien des choses. N'est-il pas à craindre que, par ce procédé, le clergé, comme l'armée, comme la magistrature, ne soient sacrifiés?

Est-ce à dire, pourtant, que devant les ruines déjà amoncelées et les menaces sinistres de l'avenir, il faille désespérer et se décourager? A Dieu ne plaise! Si nous n'avons rien à attendre du gouvernement ni des représentants du pays, il nous reste nous-mêmes, et nous ne devons pas plus nous laisser aller au désespoir qu'à la confiance.

Il y en a qui disent : Notre cause est bonne; c'est celle de Dieu : Il se chargera bien de la faire triompher! Ceux-là ont tort. Nous croyons bien, comme eux, que la cause que nous défendons est

bonne, que notre religion a les promesses du temps et de l'éternité, et que Dieu ne la laissera pas périr. Il suffit de regarder, le soir, la haute croix qui, du sommet de l'une de nos églises, s'élance vers l'infini, pour se sentir dans l'âme une suprême confiance. Mais il y a un vieux proverbe qui dit : « Aide-toi, le ciel t'aidera », et nous pensons que, pour être devenu banal, il n'en est pas moins vrai.

Nous voulons donc le rappeler à ceux qui liront ces lignes; nous les engageons à lutter, à protester, à résister sans relâche et sans trêve, s'ils veulent le triomphe de la liberté et de leurs croyances. Leurs protestations seront peut-être entendues du Parlement. Et si ceux-ci ne veulent pas entendre, le pays lui-même à la fin pourra s'émouvoir. Un revirement est prompt dans les esprits français; le nombre appartient aujourd'hui à ceux que nous combattons. Pourquoi ne serait-il pas demain pour nous, c'est-à-dire pour la liberté? C'est le cas de rappeler cette parole d'O'Connell, sous la haute autorité duquel nous abritons notre faiblesse et notre audace : « Il ne faut pas parler aujourd'hui et demain, s'associer aujourd'hui et demain; il faut parler toujours, écrire toujours, pétitionner toujours, s'associer toujours, jusqu'à ce que le but soit atteint et le droit satisfait. Il faut lasser la patience de l'injustice et forcer la main à la Providence. »

A. Deville.

LE DERNIER
DES FAUX DAUPHINS

I

On a compté jusqu'à quatorze ou quinze aventuriers, qui ont essayé de se faire passer pour le fils de Louis XVI, mort au Temple, le 8 juin 1795. Quelque extraordinaire que soit ce chiffre, il est pourtant bien au-dessous de la vérité. Nous tenons de source certaine que Mme la duchesse d'Angoulême a déclaré à un de ses amis qu'elle avait reçu des lettres de vingt-huit de ces imposteurs, dont chacun prétendait être son frère et lui demandait de le reconnaître comme tel.

Ce n'est pas tout encore, il s'est formé une petite école historique, qui, tout en rejetant hautement et sans exception tous ces faux Dauphins, comme indignes de la moindre confiance, n'en soutient pas moins la thèse que Louis XVII a été ou a pu être enlevé du Temple, sans qu'elle puisse nous dire, toutefois, à quelle date et par quels moyens s'est opérée cette merveilleuse évasion, ni en quels lieux le Dauphin a traîné et fini son obscure existence.

A la tête des partisans très peu nombreux de cette hypothèse, qui ne nous semble reposer sur aucune preuve vraiment solide, on est tout surpris de voir un historien de la valeur de M. Louis Blanc [1]. Comment un critique au coup d'œil si exercé, si pénétrant, d'ordinaire si scrupuleux dans le choix de ses matériaux, a-t-il pu, sur ce chapitre spécial, ne tenir aucun compte des pièces officielles, des témoignages les plus honnêtes et les plus certains, et se laisser entraîner, plus d'une fois, à considérer comme authentiques, comme dignes de l'histoire, des documents suspects, et qui, plus est, des pièces fabriquées, notamment par le soi-disant baron de Richemont, faussaire émérite s'il en fût, et l'un de ces faux Dauphins que M. Louis Blanc lui-même a voués, tout le premier, au mépris public? N'est-il pas étrange et piquant qu'il soit allé puiser ses arguments

[1] *Histoire de la révolution française,* édition in-8° de 1862, t. XII, ch. IV. *Les Mystères du Temple.*

et quelques-uns de ses documents dans les recueils de cet insigne imposteur, et qu'il ait cru à ses assertions, ne croyant pas le moins du monde à son identité avec le fils de Louis XVI !

Ajoutons que M. Louis Blanc n'affirme rien à propos de la prétendue évasion du Dauphin, qu'il se borne à soumettre sa thèse au lecteur, d'une manière dubitative, et qu'il se garde bien surtout d'essayer de nous raconter la vie du jeune prince après le 8 juin 1795, époque de sa mort, d'après les actes authentiques du temps. Il penche à croire sinon absolument à l'évasion, du moins à la possibilité de l'évasion ; il ne va pas au delà. « Le récit qu'on va lire, dit-il, ne résout certes pas la question, mais il en exposera du moins les divers éléments. »

Un de ses disciples sur cette même question, et qui s'est inspiré des mêmes arguments et des mêmes documents que lui, ne s'est pas arrêté en si beau chemin. M. Nauroy, tout en professant la même opinion que M. Louis Blanc sur tous les Dauphins de mauvais aloi, qui, depuis Hervagault jusqu'à Richemont, ont exploité tant de dupes pendant plus de soixante ans, M. Nauroy croit avoir découvert un nouveau Dauphin, qui, soit par amour du repos, soit indifférence ou impuissance, se serait résigné à ne jamais revendiquer ses droits, à ne troubler en rien les parents indignes qui auraient usurpé sa couronne, et, jusqu'à sa mort, à vivre sous un faux nom et dans la plus profonde obscurité.

Il ne sera pas sans intérêt d'examiner tour à tour sur quels fondements reposent la thèse de M. Louis Blanc et celle de M. Nauroy, qui a essayé tout récemment de donner un corps à cette nouvelle légende [1].

II

L'enfant qui mourut au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), se demande d'abord M. Louis Blanc, était-il le Dauphin, ou bien un enfant substitué ? Et entrant aussitôt en matière, il commence par s'appuyer sur un article d'un prétendu traité secret entre les alliés et Louis XVIII, dans lequel il aurait été spécifié que ce prince, tout en portant ostensiblement le titre de roi, ne serait considéré par eux, dans leurs transactions secrètes, qu'en la simple qualité de régent du royaume, tant qu'on n'aurait pas tiré au clair le problème de l'existence ou de la mort de Louis XVII. Sur quelle autorité s'appuie M. Louis Blanc pour garantir l'authenticité de cet acte ? Uniquement

[1] *Les Secrets des Bourbons*, par M. Charles Nauroy, in-18. Paris, Charavay, frères, 4, rue de Furstenberg, 1882. 2e partie : *le Vrai Louis XVII*. Cette deuxième partie, sous le même titre, a paru dans *la Nouvelle Revue*, du 15 février 1882.

sur une brochure de Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe. Or veut-on savoir jusqu'où avait pu descendre la complaisance de M. Labreli, pour le soi-disant baron de *Richemont*, qui commençait, après 1830, à essayer son rôle de Dauphin? A donner, comme la pièce du monde la plus authentique, le récit de l'évasion du *Temple*, que lui avait fourni *Richemont*, et que celui-ci avait copié presque mot à mot dans le *Cimetière de la Madeleine*, méchant roman paru en 1801, et dans lequel on peut lire, pour la première fois, le fabuleux récit de l'enfant du Temple enlevé dans un cheval de carton. Tout ce qu'a raconté Labreli sur les prétendues relations de *Richemont*, avec la feue duchesse d'Orléans et plusieurs autres personnages est tout aussi fabuleux.

Telle est la première des bases fondamentales de l'édifice de M. Louis Blanc. Voyons s'il aura été plus heureux dans le choix de la seconde : « Brémond, dit-il, ancien secrétaire intime de Louis XVI, lorsqu'il fut interrogé sur l'existence du Dauphin par le tribunal de Vevey, déclara avoir appris la nouvelle de l'évasion du jeune prince par l'avoyer de Steiger, lequel la tenait, disait-il, de généraux vendéens. » A quelle source est puisé cet autre document? Dans la plaidoirie de Jules Favre en faveur des héritiers Naundorff. De qui, Jules Favre, l'homme le plus incommensurablement naïf et crédule qui se soit jamais rencontré, tenait-il cette pièce? — De ses clients, les héritiers de Naundorff, le fameux horloger prussien, lequel, après avoir été condamné en Prusse pour fausse monnaie à trois ans de fers, se fit passer pour le fils de Louis XVI, à sa sortie de prison. Telle est la seconde pierre fondamentale de la thèse de M. Louis Blanc.

La vérité est, poursuit l'éminent historien, que les circonstances mystérieuses qui précédèrent la mort du fils de Louis XVI, les souvenirs étranges qu'elle réveille, le caractère contradictoire des témoignages qui s'y rapportent, les doutes qu'elle fit naître à l'époque même où elle arriva, les mensonges officiels et publics auxquels elle donna lieu, l'obscurité qui couvre le fait de l'enterrement, et enfin l'indifférence extraordinaire que montrèrent pour la mémoire d'un jeune prince, mort roi selon les principes monarchiques, ses parents et ses successeurs, tout contribue à mettre l'événement dont il s'agit au nombre des problèmes historiques.

Tel est l'exposé de la thèse de M. Louis Blanc. Nous allons essayer de démontrer aux lecteurs combien elle est peu fondée, même sur les points les plus essentiels.

M. Louis Blanc se demande d'abord si le Dauphin ne put pas être enlevé, au moment où le savetier Simon, gardien de l'enfant, forcé d'opter entre cette charge et celle de municipal, préféra la seconde, et sortit du Temple avec sa femme, le 19 janvier 1794.

« *Ici*, dit M. Louis Blanc, *commence le mystère.* » A ce propos, il cite un passage des Mémoires de la duchesse d'Angoulème, qui raconte que, le jour du déménagement de Simon, elle entendit un grand bruit chez son frère, et qu'ayant vu par le trou de la serrure qu'on emportait des paquets, elle fut persuadée qu'il était parti.

Ce qu'il y a de certain, et ce que l'on sait à n'en pouvoir douter, c'est que Simon et sa femme, après avoir livré l'enfant aux commissaires civils de la municipalité, après avoir fait constater son identité, restèrent encore pendant quelques jours au Temple, où ils furent installés dans une chambre près de la loge du concierge. A partir du jour où ils quittèrent leur appartement du second étage, ils ne revirent plus l'enfant. Par conséquent, le Dauphin, s'il y avait eu la moindre possibilité de l'enlever sous les yeux de cent trente hommes de garde et de toutes les personnes attachées au service du Temple, n'aurait pu l'être par eux.

« Que s'était-il passé? » se demande M. Louis Blanc. Quelques-uns ont prétendu « que, le 19 janvier 1794, jour du déménagement de Simon et de sa femme, *un enfant muet* fut substitué dans la tour du Temple au fils de Louis XVI; *que cet enlèvement eut lieu par les soins de MM. de Frotté et Ojardias*, émissaires du prince de Condé, etc., etc. » Après avoir écarté d'abord cette version inventée par *Richemont* et propagée par quelques-uns de ses partisans, hommes de la plus incroyable crédulité, M. Louis Blanc ajoute que, « parmi les témoignages dont il s'agit ici, il en est qui ont pour objet de prouver l'évasion et la substitution et que ceux-là (lui) ont paru valoir qu'on ne les écartât pas avec dédain ». En conséquence, M. Louis Blanc s'appuie sur de prétendues déclarations qui auraient été faites plus tard par la veuve Simon, retirée aux Incurables pendant les dernières années de sa vie, et où elle mourut, comme le dit *très exactement* M. Louis Blanc, le 10 juin 1819. « Or les sœurs de l'hospice ont déclaré, poursuit-il, avoir toujours entendu dire à la veuve Simon que le Dauphin n'était pas mort au Temple; qu'il en avait été enlevé; *qu'elle et son mari avaient contribué à l'évasion;* et que le moment choisi pour cette évasion avait été celui de leur déménagement. » D'après ce récit apocryphe de la veuve Simon, l'on aurait amené dans une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, et dans cette manne, entre autres joujoux destinés au jeune prince, un cheval de

carton. De ce cheval de carton, l'on aurait tiré l'enfant qui devait être substitué au prisonnier, et l'on aurait mis celui-ci dans la voiture sous un tas de linge appartenant à la veuve Simon. A la sortie du Temple, les gardiens auraient fait mine de visiter la voiture, mais la femme de Simon, qu'on avait alors toutes sortes de motifs pour ne point soupçonner, aurait feint beaucoup d'emportement, se serait écriée que c'était son linge sale, et on l'aurait laissé passer.

A quel recueil M. Louis Blanc a-t-il emprunté ce prétendu récit de la veuve Simon? A un volume intitulé : *la Restauration convaincue d'hypocrisie*, etc., *ou preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, œuvre d'un avocat, J. Suvigny, dupe ou compère du fameux *baron de Richemont*, et qui fut pour celui-ci aussi naïf ou complaisant que Jules Favre pour Naundorff. Or Suvigny, sciemment ou sans le savoir, a inséré dans son livre nombre de pièces fausses fabriquées par le *baron*, et entre autres, celle dont nous venons de parler. M. Nauroy vient, pour la première fois, de publier intégralement les dépositions de la veuve Simon devant la police du duc Decazes, en 1816. Or la veuve Simon n'y dit nulle part qu'elle et son mari aient contribué en quoi que ce soit à la prétendue évasion du Dauphin, soit le jour de son déménagement, soit après; elle y parle encore moins du cheval de carton, dans lequel on aurait fait entrer, au Temple, l'enfant qui devait être substitué au fils de Louis XVI, non plus que de la discussion qu'elle aurait eue à la sortie avec les gardiens qui auraient fait mine de visiter la voiture, etc.

Elle déclare simplement *qu'elle a une entière conviction que le jeune prince n'est point mort dans la tour du Temple, ainsi que la nouvelle en fut répandue dans le temps, que cette conviction est si intime, que rien ne pourrait l'en dissuader; que la veille du jour où la mort du jeune prince fut annoncée par les papiers publics, elle vit, se trouvant à côté de l'Ecole de chirurgie, passer la voiture du blanchisseur employé au Temple, qu'elle reconnut une manne ou panier dans lequel ON AURA PU introduire un autre enfant destiné à être substitué au jeune prince, qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque.*

Notez bien que la veuve Simon, en donnant cette date de l'évasion prétendue, qui est celle de la mort du Dauphin, c'est-à-dire le 8 juin 1795, écarte, par cette supposition même, l'idée qu'il ait été enlevé le 19 janvier 1794, date du déménagement.

Poursuivons : elle ajoute, dans cette même déclaration du 16 novembre 1816, « qu'elle a vu, il y a eu onze ans au mois de juillet dernier, le jeune prince; qu'il est entré, ayant à ses côtés un nègre d'environ vingt ans, dans une salle des Incurables..., qu'il passa

devant elle, ne la nomma point, mais la salua, en portant la main à son cœur, etc... »

Ou cette prétendue visite du jeune prince n'avait eu lieu que dans l'imagination de la veuve Simon, ou elle avait été faite, comme l'a dit Eckard, par Hervagault, qui se faisait passer alors pour le Dauphin, et qui fut condamné, le 3 avril 1802, par le tribunal criminel de la Marne, à quatre ans de prison, pour escroquerie. En supposant que la veuve Simon ait commis une erreur de date, ce ne peut être qu'au commencement de 1806, qu'Hervagault, à sa sortie de prison, dut lui faire cette visite.

Dans une autre déclaration, la veuve Simon est plus explicite que dans la première, à propos de l'évasion qu'elle n'avait présentée d'abord que d'une manière dubitative ; et cette contradiction dans ses récits nous montre le peu de foi qu'il est permis d'y ajouter. Elle déclare dans cette autre version (2 août 1817) :

Qu'elle ne doute nullement qu'il ait été enlevé de la prison du Temple, parce qu'elle fut informée, dans le temps, par le cuisinier de la prison, et de ce fait et de la translation au Temple d'un enfant rachitique et contrefait, *qu'elle avait elle-même vu sortir de l'École de médecine dans un panier qu'on avait chargé sur une voiture de linge sale*, etc.

Comme on le voit, la veuve Simon ne parlait que par ouï-dire, puisqu'elle avait quitté le Temple un an et demi avant la mort du petit prince, et que depuis cette époque elle ne l'avait plus revu. Était-elle de bonne foi dans son erreur, ou, comme l'a supposé avec raison M. Louis Blanc lui-même, cédait-elle, en parlant de la sorte, « au désir de se disculper du reproche d'avoir maltraité un enfant, à l'envie de se donner de l'importance et à la tentation d'étonner autrui par un récit merveilleux, par la révélation d'un secret d'État? » Il est fort vraisemblable qu'elle était guidée dans ses paroles par l'un ou l'autre de ces motifs. Mais ce qui est absolument certain, c'est que le récit que lui prête M. Louis Blanc, et qu'il a emprunté à Suvigny, l'avocat et la dupe de Richemont, est absolument controuvé. Au surplus, M. Louis Blanc, qui n'ajoute aucune foi à ce récit, convient très loyalement que ce qui rend invraisemblable l'enlèvement de l'enfant par les époux Simon, c'est que le mari, à supposer qu'il eût été gagné à prix d'or, « ne chercha pas à fuir, au lieu d'attendre à Paris un dénouement redoutable ».

M. Louis Blanc témoigne sa surprise de ce qu'après le départ de Simon, on n'ait pas donné un autre gardien à l'enfant, qu'on l'ait relégué seul dans une chambre obscure, dont la porte fut scellée à clous et à vis, où il ne put recevoir ses aliments qu'au moyen d'une espèce de tour, *sans être vu*, dit-il, *et sans voir*. Il ne trouve pas

moins étrange que le conseil des municipaux, siégeant au Temple, ait fait consolider les abat-jour ajustés à la croisée du petit prisonnier, placer de forts barreaux à la porte de son cachot, et qu'on n'ait éclairé ce sombre réduit qu'au moyen d'un réverbère suspendu vis-à-vis des barreaux de la porte d'entrée. « *Précautions incompréhensibles*, s'écrie-t-il, *à moins* que leur but (des membres du conseil) n'ait été *d'empêcher l'enfant d'être vu!* »

Voici, selon nous, l'explication bien simple de ces changements. Après le départ de Simon, le conseil de la Commune demanda à la Convention nationale que *les enfants de Capet*, qui avaient été jusque-là considérés et traités par la Convention, eux et leurs parents, comme prisonniers d'État, fussent assimilés désormais aux prisonniers ordinaires et enfermés dans les prisons des escrocs et des voleurs. La Convention, par un sentiment de dignité facile à comprendre, repoussa cette monstrueuse proposition, mais elle eut la faiblesse de souffrir que les hommes féroces de la Commune introduisissent dans le Temple le régime des prisons ordinaires. Au lieu donc de la table abondante et vraiment luxueuse que la Convention avait accordée jusque-là à la famille royale, ainsi que le prouvent les nombreux états de dépenses qui existent encore aux Archives nationales, les Chaumette, les Hébert et autres scélérats de la même espèce qui peuplaient la municipalité condamnèrent les deux enfants de Louis XVI à la grossière nourriture des prisonniers de droit commun. Ce furent les fournisseurs ordinaires des prisons qui, désormais, furent chargés des vivres du Temple. Par la même raison, les prisonniers ordinaires n'ayant pas de serviteurs attachés à leurs personnes, Simon et sa femme ne furent pas remplacés, et le petit prince et sa sœur furent condamnés à balayer leur chambre et à faire leur lit de leurs propres mains. Ajoutons que ce ne fut pas seulement dans la chambre du Dauphin que l'on déploya ce luxe de ferrures, d'abat-jour, de grilles, de précautions de toute sorte; on soumit sa sœur au même régime, et certes on ne dira pas que ce fut pour la dérober aux regards, afin de faciliter son évasion. De même que son frère, elle fut privée de feu et de lumière, ainsi que l'étaient les voleurs et les escrocs. En un mot, on soumit le frère et la sœur au régime des simples détenus. S'il y eut une barbarie inouïe dans ces procédés, il n'y eut, à coup sûr, aucun mystère. Cette idée de mystère, attachée à toutes ces mesures, n'a été inventée que par les faux Dauphins, pour faire croire à la possibilité de l'évasion, alors que la Commune et la Convention, pendant tout le temps que subsista cet affreux régime de la séquestration du fils et de la fille de Louis XVI, ne déployèrent jamais plus de précautions afin

d'empêcher l'évasion du jeune roi. Cet enfant, le premier de tous les otages, était entre leurs mains un gage trop précieux pour qu'elles eussent un seul instant la pensée de s'en dessaisir. Sans parler des cent trente hommes qui, tous les jours, montaient la garde au Temple, des geôliers, des guichetiers et des porte-clefs, qui veillaient sans cesse, *au péril de leur tête*, la Convention et la municipalité, pendant ce temps-là, envoyaient chaque jour au Temple un commissaire civil chargé de constater l'identité des deux enfants, et de faire un rapport au Comité de sûreté générale. Celui-ci forçait le Dauphin et sa sœur à se présenter au guichet de leur cachot, et constatait leur présence et leur identité. Gardiens et commissaires répondaient des enfants sur leur tête. Pour éviter un enlèvement, il y eut un redoublement de mesures de plus en plus sévères : défense de laisser les enfants se promener dans le jardin ou sur les combles de la tour; défense même de les laisser communiquer ensemble, sous aucun prétexte, ordre barbare qui fut signifié au Temple par le conventionnel Mathieu. Loin de voir dans toutes ces précautions appliquées également aux deux enfants le moindre mystère, le moindre désir secret de faciliter ou de cacher l'évasion du Dauphin, nous n'y voyons, nous, que la ferme intention de la prévenir et de la rendre impossible. Et, en effet, c'est ce qui eut lieu.

Barras, le 11 thermidor an II (29 juillet 1794), le jour même de l'exécution de Robespierre et de ses principaux partisans, parmi lesquels se trouvait le savetier Simon, Barras, ce jour-là, se rendit au Temple, pour y constater l'identité du Dauphin, car le bruit avait couru de son évasion même au sein des deux comités. Il voulut s'assurer de la vérité par ses propres yeux, et il a consigné ce curieux épisode dans ses Mémoires inédits, qui sont aujourd'hui entre les mains de M. Horace de Saint-Albin. Barras, appartenant à une des plus anciennes familles de France, connaissait très certainement le Dauphin pour l'avoir vu aux Tuileries. Or voici ce que dit Barras, et ce qui est tout à fait caractéristique pour prouver que l'enfant qu'il vit était bien le Dauphin, que cet enfant était déjà scrofuleux, et que, de plus, il n'était pas *muet*, comme des imposteurs l'ont prétendu pour faire croire à une substitution :

Toujours prompt, dit Barras, à voler au secours des vainqueurs, Barrère, au nom des comités, présenta un rapport aussi violent que calomnieux contre Robespierre; il se déchaîna contre ceux qui ne pouvaient plus se défendre; il eut même l'audace d'accuser Robespierre d'avoir voulu rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, et d'avoir, pour son propre compte, projeté d'épouser Mademoiselle, fille

de ce monarque... A la suite du rapport de Barrère et dans ce système de mensonges destinés au peuple, que les gouvernements les plus différents semblent se passer l'un à l'autre, dans la même vue de déception, les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfants de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison, je visitai ce prince; je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait : il était couché au milieu de la chambre dans un misérable lit qui n'était guère qu'une espèce de berceau; *ses genoux et ses chevilles étaient enflés*. Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé, et me dit : *Je préfère ce berceau où vous me voyez, au grand lit que voilà; du reste, je ne dis pas de mal de mes surveillants*. Et en parlant ainsi, il me regardait et les regardait alternativement, moi, pour se mettre en quelque sorte sous ma protection, eux, pour prévenir le ressentiment qu'ils auraient pu avoir de ses reproches s'il m'en avait présenté contre ses oppresseurs, aussitôt que je n'aurais plus été là pour le défendre. « Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes sur la malpropreté de cette chambre. »

Je montai chez Madame : la sienne était un peu moins indécemment tenue. Madame s'était habillée de bonne heure, à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit (du 9 au 10 thermidor [1]).

J'ordonnai que les deux enfants de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leurs prisons; sur le compte que je rendis au Comité de salut public, j'obtins que des médecins examinassent le jeune malade, et qu'ils fissent leur rapport. Les médecins, parmi lesquels se trouvaient M. Desault, déclarèrent la maladie très grave. En accordant aux prisonniers la promenade du soir et du matin, je voulus qu'on adjoignît, au gardien chargé de soigner le fils de Louis XVI, deux femmes qui préviendraient ses besoins, *et veilleraient surtout à la salubrité de son local*. J'ai appris depuis, par un commissaire du Temple [2], que mes ordres n'avaient point été exécutés.

Ce récit de Barras, que M. Louis Blanc n'a pas connu au moment où il écrivait son *Histoire de la révolution* [3], et qui l'eût obligé, sans doute, à modifier sa thèse de l'évasion, du moins jusqu'à cette époque, ce récit est d'une importance capitale dans la question qui nous occupe. Remarquons d'abord que Barras constate que les genoux et les chevilles de l'enfant sont enflés, signe évident qu'il était devenu *scrofuleux* dans son cachot; en second lieu, que

[1] La duchesse d'Angoulême parle dans ses Mémoires de la visite que lui fit Barras à la même date, du 10 thermidor.

[2] Sans doute par Laurent, qui entra au Temple le lendemain en qualité de gardien des deux enfants.

[3] M. de Beauchesne ne l'a pas connu non plus.

le Dauphin parla à Barras, ce qui exclut jusque-là l'absurde invention d'un enfant *muet* qui lui aurait été substitué.

Ces deux points bien établis, à la date du 10 thermidor, nous fourniront la preuve, par de nombreux témoins irrécusables, qu'à partir de ce moment, de même qu'auparavant, le Dauphin ne cessa jamais de parler jusqu'à sa mort, et qu'il conserva jusqu'à la fin aux *chevilles* et aux *genoux les tumeurs scrofuleuses* que Barras remarqua le premier, et qu'il a eu soin de mentionner dans son récit.

Quant à ce récit en lui-même, quelle foi faut-il y ajouter? La foi, selon nous, la plus entière, car il est confirmé, avec de nouveaux détails, en tout et pour tout, par deux amis et confidents de Barras, qui le tenaient de sa propre bouche, et qui, bien avant la publication du fragment ci-dessus des Mémoires du général, l'avaient fait connaître, chacun de son côté.

L'un de ces deux hommes est Lombard (de Langres), juge au tribunal de cassation sous le Directoire, l'autre, P. Grand, ancien avocat de Barras. Il nous semble qu'il est d'un intérêt capital de remettre sous les yeux du lecteur leurs relations qui impriment au récit de Barras le dernier sceau de la vérité.

A la journée de thermidor, dit Lombard (de Langres [1]), les jacobins, essayant de faire diversion, répandirent le bruit que le fils de Louis XVI venait d'être enlevé par les royalistes. Barras, qui commandait la force armée, fut invité par les Comités du gouvernement, à vérifier le fait; il se rendit au Temple.

La chambre occupée par l'enfant royal était dans un état de malpropreté repoussant; des ordures étaient amoncelées dans plusieurs coins.

Toutefois, le général vit un lit assez proprement arrangé, mais dont il paraissait que l'enfant ne faisait point usage. Ce qui frappa le plus le général, ce fut une petite couchette en forme de berceau, qui était au milieu de la chambre. Dans cette couchette il n'y avait qu'un matelas sans drap, sur lequel le fils de Louis XVI était polotonné, ce berceau étant trop petit pour qu'il pût s'y étendre tout de son long. Ne s'étant point dérangé de sa position quand on était entré, Barras crut qu'il dormait; mais s'apercevant qu'il avait les yeux ouverts, il lui demanda pourquoi il préférait ce berceau à son lit où il serait beaucoup mieux. L'enfant, sans bouger davantage, *répondit qu'il souffrait moins dans cette couchette que dans son lit.* Sur la question que lui fit le général, s'il était malade et où était son mal, l'enfant, au lieu de parler, se

[1] Dans ses *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la révolution française,* par Lombard (de Langres), ancien ambassadeur en Hollande et membre de la cour de cassation sous le Directoire. 2 vol, in-8°. Paris, 1823.

contenta d'indiquer sa tête et ses genoux. Barras l'engagea à se lever. Il ne bougea point : alors il dit à l'officier municipal et au garçon de service de soulever l'enfant avec précaution, et de le mettre à terre pour qu'il le vît marcher. L'enfant ne se prêta qu'à regret aux soins que l'on prit pour le mettre debout. Il ne fut pas plus tôt sur ses pieds, qu'il voulut s'étayer de son berceau où il se jeta la tête la première. Barras ordonna de nouveau qu'on tentât de le placer sur ses jambes en le soutenant sous les bras; mais, au premier pas, il parut éprouver des douleurs si vives qu'à l'instant on le fit asseoir. Il avait pour vêtement un gilet et un pantalon de drap gris, le pantalon était étroit et semblait le gêner. Barras, pour voir le mal, fit couper, de bas en haut des deux côtés, le pantalon jusqu'au-dessus des genoux, *qu'il trouva prodigieusement gonflés et d'une couleur livide.*

Il apprit que l'enfant ne dormait ni ne mangeait. Il ordonna que, sans perdre de temps, on fît venir un homme de l'art, afin de lui donner les soins qu'exigeait son état; et, après avoir réprimandé le commissaire et le garçon de service sur la malpropreté où on laissait l'enfant, il se retira.

Autres détails non moins caractéristiques racontés par le même Lombard (de Langres) :

Le médecin appelé, dit-il, avait ordonné une potion. A sa visite du lendemain, voyant qu'elle était encore intacte, il en demanda la raison au garçon de service, qui répond que l'enfant, sans s'expliquer, a constamment refusé de la prendre. Le médecin, s'adressant au jeune prince, l'engage à lui dire les motifs de sa répugnance, la liqueur qui lui était destinée n'étant pas désagréable à boire. Le Dauphin gardant encore le silence, le docteur comprend enfin qu'instruit du sort de son père, de sa mère et de sa tante, l'enfant craigne qu'on n'en veuille aussi à sa vie. Pour le rassurer, il prend un verre, y verse la potion et la porte à sa bouche, quand le pauvre enfant, devinant sa pensée, saisit le vase avant qu'il ait touché les lèvres du médecin et boit la liqueur tout d'un trait.

Il est juste de dire que M. Louis Blanc reconnaît très loyalement que, s'il faut ajouter foi aux Mémoires de Lombard (de Langres), l'hypothèse du mutisme de l'enfant est fort compromise. Or nous venons de voir que le témoignage de Lombard est absolument conforme, quant au fond, au récit de Barras.

Sa version, plus intéressante encore et dont les détails sont plus complets et plus précis, a été évidemment recueillie de la bouche même du directeur, à une époque plus rapprochée de l'événement, et bien antérieure à la rédaction des Mémoires de Barras. Elle

confirme pleinement ces deux points essentiels, à savoir, que l'enfant n'était pas *muet;* en second lieu, qu'il avait *une affection scrofuleuse.*

Le récit de M. P. Grand [1] n'est pas moins explicite sur ces deux points; et, de plus, il nous fait connaître une autre particularité d'une valeur considérable dans la question que nous traitons, à savoir que Barras était certain de la mort du Dauphin au Temple.

Tout le monde, dit M. P. Grand, sait que, comme ami et avocat de l'ex-directeur Barras, j'ai été en position de recevoir de cet ancien gouvernant des renseignements intéressants sur beaucoup de faits qui appartiennent à l'époque de la révolution. *Or la mort de Louis XVII est l'un de ces faits dont il m'a souvent parlé.* Ce qu'il m'en a dit et les paragraphes qu'il m'a dictés à cet égard sont en harmonie parfaite avec la déposition du sieur Lasne, qui fut chargé de garder au Temple le Dauphin, fils de Louis XVI, et entre les bras duquel cet enfant a rendu le dernier soupir.

Ainsi que M. Lasne, qui en a fait la déposition à l'audience de la cour d'assises de la Seine, le 30 octobre dernier, *Barras était bien convaincu que le véritable Louis XVII était mort au Temple et que des intrigants seuls pouvaient se parer de son nom.* Voici sur quelles circonstances était basée l'opinion de l'ex-directeur.

En l'an III [2], Barras, alors membre de la Convention, reçut du gouvernement la mission de visiter Louis XVII au Temple, et de veiller à ce qu'il fût traité avec humanité. Aussitôt que Barras le vit, *il le reconnut parfaitement pour être le jeune Dauphin qu'il avait vu autrefois aux Tuileries.* Personne ne s'étonnera que Barras, qui appartenait à la noblesse la plus ancienne, puisque, suivant un vieux dicton bien connu dans le Midi, la famille Barras était réputée aussi ancienne que les rochers de la Provence; personne, dis-je, ne s'étonnera que Barras ait vu souvent le Dauphin antérieurement aux graves événements qui se passaient alors. Barras interrogea le jeune enfant avec beaucoup de douceur sur l'état de sa santé. *Celui-ci se plaignit d'éprouver de très vives douleurs au genou et de ne pouvoir plus le plier...* Barras reconnut, en effet, *qu'une tumeur y avait produit de très grands ravages, et que la situation de l'enfant était réellement désespérée.* Il ne se trompait pas, car, malgré les soins les plus empressés, le jeune Dauphin mourut bientôt.

M. Lasne, comme on le voit par ce court exposé, n'est donc pas le

[1] Voy. sa lettre insérée dans la *Gazette des tribunaux,* de la fin de novembre 1834, reproduite aussi dans les *Mémoires* de Gisquet, t. III.

[2] Ce ne fut pas en l'an III, mais le 9 thermidor an II, qu'eut lieu la visite de Barras au Temple.

seul qui puisse établir l'identité de l'enfant mort au Temple et du Dauphin Louis XVII.

J'ai été frappé de la coïncidence parfaite qui existe entre la déposition de l'ancien gardien du jeune Louis XVII et les souvenirs historiques de Barras; et c'est afin que chacun puisse l'apprécier comme moi, que je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre intéressant journal.

Agréez, etc.

P. Grand, substitut du procureur du roi de Charleville.

De la comparaison de ces trois documents, dont les deux derniers émanent de deux magistrats dont rien ne permet de suspecter la probité et la véracité, il résulte donc, jusqu'à la dernière évidence, que l'enfant que Barras vit le 10 thermidor était bien le Dauphin, que cet enfant lui *répondit en quelques mots*, et qu'il avait aux genoux et aux chevilles des tumeurs scrofuleuses.

Et comment pourrait-on s'étonner que l'enfant fût devenu scrofuleux, après avoir passé six mois dans un cachot, dont la fenêtre n'était jamais ouverte, dont l'air n'était jamais renouvelé et était incessamment corrompu par l'odeur de ses déjections, qui, pendant ces mortels six mois, ne furent jamais enlevées? Il n'est aucun homme de la science qui ne soit forcé d'affirmer qu'un enfant des plus sains et des plus robustes, condamné à une claustration semblable et aux mêmes causes d'insalubrité, ne devienne forcément scrofuleux dans le même laps de temps.

Le malheureux Dauphin, on ne saurait en douter, ne put échapper à cette horrible maladie. Tous les conventionnels et commissaires civils qui le visitèrent successivement pour s'assurer de son identité; tous les médecins qui lui donnèrent des soins à ses derniers moments, et qui procédèrent à l'autopsie du cadavre, constatèrent l'existence des mêmes tumeurs que Barras fut le premier à découvrir à ses chevilles et à ses genoux.

Quant aux paroles que prononça l'enfant à diverses reprises jusqu'à sa mort, nous aurons soin de les signaler successivement, et en ne nous appuyant, pour cette constation, que sur des témoins auriculaires dont on ne saurait révoquer en doute l'honnêteté et la véracité.

La démonstration de ces deux points capitaux, à savoir que le Dauphin était *scrofuleux* et qu'il n'a cessé de parler jusqu'à ses derniers moments, réduira à sa juste valeur la fable absurde imaginée afin de faire croire que, pour le faire évader, on lui aurait tour à tour substitué un enfant *muet*, puis un enfant *scrofuleux*.

Le lendemain de sa visite au Temple, Barras y envoyait, en qua-

lité de gardien des deux enfants, un de ses protégés, un créole nommé Laurent, qui, bien qu'ardent révolutionnaire, était d'un caractère doux, et paresseux comme le sont la plupart des créoles. Ce fut à peine si, à de longs intervalles, cet homme négligent fit nettoyer la chambre et la personne du petit prince pour le débarrasser de la vermine qui le rongeait depuis six mois et qui avait fait de son corps une seule plaie, objet à la fois de pitié et d'horreur.

Longtemps avant que l'on connût le fragment des Mémoires de Barras et la lettre de M. P. Grand, que nous venons de placer sous les yeux des lecteurs, Naundorff, l'horloger prussien, qui, pendant quelques années, joua le rôle du fils de Louis XVI, a fait de Barras et de Laurent les complices et les instruments de sa prétendue évasion. Comme on vient de le voir, le choix de ces deux personnages n'était rien moins qu'heureux, pour donner quelque crédit à une telle fable. C'est Barras lui-même et son avocat qui lui ont donné un démenti posthume. Naundorff avait fait plus : il avait fabriqué trois lettres de Laurent à Barras, dans lesquelles Laurent, ennemi juré des rois, était censé l'entretenir d'un prétendu projet d'évasion pour le Dauphin. Dans une de ces lettres, Naundorff faisait même dire à Laurent que les ordres de Barras étaient exécutés, et qu'il avait substitué au Dauphin un enfant *muet*. Notez bien que cette fable de l'enfant *muet* n'a été inventée que quarante ans après la mort du Dauphin, et que tous les contemporains, sans exception, n'ont attribué le *mutisme* du jeune prince qu'à son opiniâtreté ou à sa terreur, lorsqu'il se trouvait en présence de quelques visages hostiles. Lors du procès des héritiers Naundorff, en 1851, il fut prouvé, par le ministère public, que ces trois lettres, dont on ne produisait que des *copies*, étaient évidemment fausses. Les faussaires, au lieu de se conformer à l'orthographe du nom de *Laurent*, qui se termine par un *t*, ainsi qu'on peut le vérifier aux Archives nationales par sa signature, l'avaient maladroitement terminé par un *z*, *Laurenz*.

Il va sans dire que Jules Favre, le défenseur des héritiers Naundorff, et dont la crédulité et la naïveté étaient sans bornes, croyait fermement à l'authenticité de ces lettres. Disons que M. Louis Blanc, bien moins facile à se laisser duper que Jules Favre, s'est rangé à l'avis de M. Dupré-Lasalle, substitut du procureur de la république, et qu'il a, comme lui, rejeté ces trois lettres de la discussion.

Le 19 brumaire an II (9 novembre 1794), la Convention adjoignit à Laurent, comme second gardien des enfants de Louis XVI, un nommé Gomin, tapissier, homme d'un caractère très doux, très humain, mais d'une extrême timidité. Gomin resta attaché à la

personne des deux enfants, jusqu'à la sortie de Madame, du Temple. A plusieurs reprises, il n'a cessé de déclarer solennellement, devant les tribunaux, qu'avant d'entrer au Temple, commandant d'un bataillon de la garde nationale, et montant quelquefois la garde aux Tuileries, il avait souvent vu le petit prince dans son jardin de la terrasse du bord de l'eau; qu'au Temple il le reconnut parfaitement; que l'enfant, auquel il avait inspiré une grande confiance par sa douceur et les soins qu'il lui donnait, lui adressait souvent la parole, et qu'enfin il le vit mourir sous ses yeux, le 8 juin 1795. Quelle foi faut-il ajouter à ces déclarations de Gomin? Les faux Dauphins Naundorff et Richemont avaient le plus grand intérêt à détruire la juste réputation de probité et de véracité d'un tel témoin, car si ses affirmations devaient prévaloir, c'en était fait sans retour de toutes leurs prétentions au trône de France. Aussi n'ont-ils rien épargné, eux, les faussaires par excellence, afin de le faire passer pour un faux témoin. Comme Gomin, sur quelques détails de peu d'importance, s'était parfois contredit, à de longs intervalles, dans ses déclarations devant les tribunaux, ils n'ont pas manqué de faire ressortir ces contradictions très insignifiantes, quant au fond de la question, pour le diffamer et le récuser. Il serait trop long d'entrer dans la discussion approfondie de ces dépositions de Gomin, faites plus de quarante ans après la mort du petit prince. Qu'un vieillard de plus de quatre-vingts ans se soit trompé sur quelques dates et quelques détails, qu'il n'ait pu établir sur-le-champ la concordance du calendrier républicain avec le calendrier grégorien, qu'y a-t-il en cela de surprenant? C'est tout le contraire qui aurait pu nous surprendre. Jules Favre, qui, dans son fameux traité avec M. de Bismarck, a si misérablement oublié notre armée de l'Est, Jules Favre, qui, par ce déplorable oubli, a été cause d'un immense désastre, a trouvé inexplicable que Lasne et Gomin, plus qu'octogénaires, aient manqué de mémoire et se soient contredits sur des faits de peu d'importance. C'est par ces misérables arguments qu'il a essayé de ravir à ces deux vieillards la réputation d'intégrité dont ils avaient joui depuis si longtemps. Que Jules Favre, l'homme naïf et le sophiste par excellence, soit allé jusque-là, c'est ce qui, de sa part, nous paraît tout naturel. Mais que M. Louis Blanc, un grave historien, qui, malgré ses passions, n'aime pas à se payer de mots et d'apparences, ait marché sur ses traces et n'ait pas plus épargné que lui ces deux honorables vieillards, qu'il ait porté sur eux un jugement aussi sévère qu'injuste, voilà ce qui peut causer autant de surprise que de peine.

Gomin et Lasne ont-ils donc mérité d'être traités de la sorte? Nous avons dit quel était le point de départ de ces attaques. Ils

n'ont cessé d'affirmer qu'ils connaissaient le Dauphin avant son entrée au Temple, qu'ils l'ont reconnu au Temple, qu'il est mort sous leurs yeux au Temple. C'en était assez pour attirer sur leur tête toutes les calomnies et tous les mensonges des imposteurs intéressés par-dessus tout à soutenir le contraire. Ce sont des faussaires qui ont commencé les premiers à soutenir que Lasne et Gomin étaient de faux témoins; et la faute de Jules Favre et de M. Louis Blanc, c'est d'avoir un peu trop cru sur parole de tels accusateurs. Pour nous, l'honorabilité et l'intégrité de Gomin et de Lasne, les deux derniers gardiens du Dauphin au Temple, sont hors de doute et d'atteinte. Ont-ils jamais tergiversé sur les points essentiels, sur les seuls points qui intéressent les amis de la vérité dans cette question? Non, ils ont toujours déclaré fermement et invariablement que l'enfant auquel ils donnèrent des soins si touchants était bien le Dauphin, et que cet enfant est mort sous leurs yeux, le 8 juin 1795. Il n'eût tenu qu'à eux de prêter l'oreille aux offres des imposteurs qui, plus d'une fois, essayèrent à prix d'or de les gagner à leur cause. Ces deux hommes se sont-ils laissé séduire? Non, à coup sûr, puisqu'ils ne se sont jamais, sur ces points essentiels, démenti une seule fois. Que l'enfant ait parlé *un peu* ou *souvent;* il n'en a pas moins parlé; et ne fût-ce *qu'une seule fois*, l'absurde thèse de l'enfant *muet*, qui lui aurait été substitué, est réduite à néant. C'est dans leur conduite même, c'est par l'uniformité de leurs déclarations sur les points surtout qui intéressent la question, qu'éclate la parfaite honorabilité de ces deux témoins. Si l'on pouvait en douter, que l'on se rappelle les éloges qui leur ont été décernés, soit par la duchesse d'Angoulême dans ses Mémoires, soit par les représentants de la justice dans des circonstances solennelles, et l'on sentira que Lasne et Gomin sont bien vengés des attaques de quelques imposteurs et de leurs complices sans le savoir.

Plus loin, M. Louis Blanc conteste tous les affreux détails qui ont été donnés, en 1817, par Simien Despréaux[1], sur le séjour du petit prince dans son cachot. Il va même jusqu'à dire que le livre de Simien Despréaux n'est qu'une rapsodie. Nous sommes loin de partager cette opinion : l'auteur était un honorable professeur de belles-lettres au lycée Louis-le-Grand, et nous pouvons certifier que tout ce qu'il a dit dans son livre, il le tenait de plusieurs survivants du Temple, entre autres de Jean-Barthélemy Gasnier, ancien officier de bouche de Louis XVI, attaché au service de la cuisine du Temple, et qui en sortit après le 9 thermidor, c'est-à-dire après la sortie du Dauphin de son cachot. Tout ce que raconte Simien Despréaux des

[1] Dans son intéressant volume, intitulé *Louis XVII.*

souffrances de l'enfant dans son cachot lui avait été dit par Gasnier, et celui-ci le tenait de la bouche même du jeune prince. M. de Beauchesne a donné la relation de Despréaux, sans savoir que celui-ci avait appris les particularités de son récit de Gasnier lui-même. Après avoir accusé Lasne et Gomin d'imposture, osera-t-on dire que Gasnier est, lui aussi, un faux témoin, parce qu'il a osé dire que l'enfant, au sortir de son cachot, lui avait raconté toutes ses tortures, en entrant dans les plus grands détails? Nous pouvons attester la parfaite authenticité de ce fait par des documents inédits qui sont entre nos mains.

M. Louis Blanc, afin de donner quelque vraisemblance à la fable de la substitution, ajoute que la duchesse d'Angoulême, une fois séparée de son frère, « ne put elle-même connaître ce qui regardait l'enfant que d'une manière indirecte, *très accidentellement et très confusément* ». Nous répondrons qu'en outre des nouvelles de son frère qu'elle obtenait de quelques municipaux, royalistes secrets, elle en avait aussi, *trois fois par jour*, par deux hommes, qui étaient *secrètement* dévoués à la famille royale, par Baron, le porte-clefs, et par Caron, le garçon servant. Baron, qui avait été au service du comte d'Artois depuis 1777, avait, par un noble dévouement pour la famille des Bourbons, demandé comme une grâce de remplir auprès d'eux la fonction de geôlier. Dira-t-on que Baron ne connaissait pas le petit prince, lui qui l'avait certainement vu mainte et mainte fois dans le jardin du Temple, aux premiers temps de la captivité de la famille royale? Pendant la séquestration absolue du malheureux enfant dans son cachot, Baron (ou Gourlet, l'autre porte-clefs) ouvrait trois fois par jour la première porte du logement du Dauphin aux officiers civils qui se présentaient, à trois reprises, pour constater son identité. Baron voyait sans cesse le petit prince, lorsqu'on forçait celui-ci à montrer son visage au guichet. Et comme trois fois par jour il remplissait le même office d'ouvrir la porte de la princesse aux mêmes commissaires civils, il est impossible de ne pas croire que cet homme dévoué n'ait trouvé moyen de la tenir constamment au courant de l'état de son frère. Il y a plus, Baron fut témoin de ses propres yeux de la mort du Dauphin. Osera t-on prétendre que Baron ne le connaissait pas et qu'il ait menti impudemment?

Madame avait de plus, à chaque repas, des nouvelles de son frère par Caron, le garçon servant, ancien officier de bouche de Louis XVI, *aux Tuileries*. Trois fois par jour, ce fidèle serviteur, qui, par dévouement pour ses maîtres, avait sollicité cette humble fonction, Caron portait à déjeuner, à dîner et à souper au Dauphin, que personne ne connaissait mieux que lui, et trois fois par jour il

faisait le même service auprès de la princesse. Caron, de même que Baron, assista à la mort du Dauphin : c'est un fait hors de doute. La princesse, dans ses Mémoires, raconte brièvement, mais de la manière la plus exacte, tous les principaux événements de la captivité de son frère, les détails saillants de sa dernière maladie et de sa mort. Tous les faits qu'elle raconte ont été confirmés par les témoins qui vivaient autour d'elle. Qui pourrait douter que les mieux renseignés de tous les hommes ne soient les princes, fussent-ils au fond d'un cachot?

M. Louis Blanc déclare qu'il ne croit pas à l'authenticité des *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, par *la comtesse d'Adhémar* (œuvre apocryphe par le trop fameux La Mothe Langon), non plus qu'à celle de l'*Histoire secrète du Directoire*, qui n'est qu'une spéculation de librairie. Alors pourquoi citer ces deux ouvrages, dans lesquels des écrivains sans la moindre autorité se prononcent pour l'évasion du Dauphin, du Temple? Dans une de ces compilations, on prétend que Cambacérès connut ce prétendu secret, et M. Louis Blanc suppose qu'à cela il n'y aurait rien d'impossible, attendu que les Bourbons firent séquestrer les papiers de Cambacérès après sa mort. Cette considération ne nous semble d'aucune portée, car ce n'est un secret pour personne que les rois de France, depuis plusieurs centaines d'années, s'étaient réservé le droit, après la mort de leurs anciens ministres, de mettre le séquestre sur leurs papiers, afin d'en retirer les correspondances politiques et de les faire rentrer dans les archives de l'État. Ce que l'on fit à l'égard de Cambacérès ne fut donc pas une exception et ne prouve absolument rien dans le sens que prête à cette mesure l'éminent historien.

Dans le courant de février 1795, la nouvelle étant parvenue au Comité de sûreté générale que l'état du petit prince était devenu inquiétant, ce comité envoya au Temple trois de ses membres (27 février 1795) : Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon. Harmand n'avait pas voté la mort du roi, mais le bannissement perpétuel, c'était un homme modéré, humain, accessible à la pitié. Quant à Mathieu et Reverchon, c'étaient deux hommes violents, deux anciens régicides. Le premier, surtout, avait prononcé, depuis peu de temps, à la tribune des paroles atroces contre les deux malheureux orphelins du Temple : « La Convention, avait-il dit, sait bien comment on fait tomber la tête des rois; elle ignore comment on élève leurs enfants! » Et cet homme sans entrailles avait conclu à ce qu'il ne fût introduit aucune amélioration dans le sort des enfants de Louis Capet. Il existe une relation de cette visite au Temple par ces trois membres du comité, écrite par Harmand (de la Meuse) et publiée seulement par lui en 1816 ou en 1817, sous les Bourbons, à une époque où il voulait faire oublier son passé de

conventionnel, afin d'obtenir quelque emploi. Cette relation respire un sentiment de royalisme trop exagéré, une pitié trop tendre et trop expansive à l'égard de l'orphelin du Temple, pour qu'un semblable langage ait pu se produire tel quel devant le farouche Mathieu et devant Reverchon. Mais supprimez tous ces détails invraisemblables, surtout dans les circonstances et au temps où les place Harmand (de la Meuse), et il restera devant vos yeux un tableau aussi vrai que saisissant.

Mais, diront quelques incrédules, ces trois députés, envoyés par la Convention, connaissaient-ils le Dauphin? et dès lors comment pouvaient-ils, s'ils ne l'avaient jamais vu, constater son identité? Nous avons vu souvent se produire cette objection, qui, suivant nous, n'est d'aucune valeur, au moins en ce qui touche les conventionnels. Qui ne sait, en effet, que Louis XVI, pendant toute la journée du 10 août, était installé, avec la reine et ses enfants, dans la loge du logographe, loge découverte, au rez-de-chaussée, et faisant face de biais, du côté droit, à la tribune de la Législative? Comment dès lors tous les membres de cette assemblée, dont un grand nombre fit ensuite partie de la Convention nationale, auraient-ils pu ne pas voir le Dauphin, lorsque, surtout, pendant la suspension des séances, ils pouvaient se promener à deux pas devant cette loge? Comment auraient-ils pu ne pas connaître le Dauphin dont le portrait avait été si souvent gravé et exposé si longtemps à toutes les vitrines des marchands d'estampes avant la journée du 10 août? Y avait-il une figure plus connue que la sienne et celle de son père et de sa mère? Aucun des trois députés, nommés ci-dessus, ni alors ni depuis, n'a exprimé le moindre doute sur l'identité du jeune prince. Harmand (de la Meuse) lui-même, l'auteur du récit, ne doute pas un seul instant qu'il ne soit en présence du fils de Louis XVI, et il aurait trouvé fort étrange qu'on eût osé lui soutenir le contraire. Suivant ce récit, l'enfant était assis devant une petite table, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer, les unes pliées en forme de caisses et de boîtes, les autres élevées en château; il était occupé de ces cartes lorsque les trois députés entrèrent, et il ne quitta pas son jeu. Il portait un habit neuf à la matelot, d'un drap couleur ardoise, et sa tête était nue. Sa chambre était propre et bien éclairée. Son lit se composait d'une couchette en bois sans rideaux, garnie de bons matelas et de draps d'une belle toile. Harmand, toujours d'après son propre récit, adressa plusieurs fois la parole au petit prince pour lui offrir tout ce qu'il pourrait souhaiter afin de se distraire, et celui-ci garda un silence obstiné.

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur, lui dit Harmand, si

vous désirez un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge, que nous vous présenterons avant que de les installer auprès de vous? Voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin ou monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des gâteaux? Pas de réponse. « L'enfant, dit Harmand, se contentait de me regarder avec une fixité étonnante et la plus grande indifférence. »

J'étais au désespoir et mes collègues aussi ; ce regard surtout avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : « Que m'importe? achevez votre victime. »

Harmand, pour vaincre ce silence opiniâtre, prit le ton du commandement, et dit au prince : « Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main. »

Il me la présenta, poursuit Harmand, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, *une tumeur au poignet et une au coude*, comme des *nodus;* il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas. — « L'autre main, monsieur. » Il la présenta aussi, il n'y avait rien. « Permettez, monsieur, que je touche aussi vos jambes, vos genoux. » Il se leva. Je trouvai *les mêmes grosseurs aux deux genoux sous les jarrets.* (Que l'on remarque la parfaite conformité sur ce point entre les deux récits d'Harmand et de Barras.)

Placé ainsi, le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, *la tête très belle dans tous ses détails*, le teint clair, mais sans couleurs; les cheveux longs et beaux, bien tenus, *châtain clair.* (Telle était, en effet, la couleur des cheveux du Dauphin).

« Maintenant, monsieur, ayez la complaisance de marcher.» Il le fit aussitôt en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

Harmand lui adressa de nouveau la parole, le questionna. Pas un signe, pas un mot de réponse. Il le pria de marcher de nouveau. Mais, de même que devant Barras, *à cette seconde injonction*, silence et refus ; « il resta sur son siège, les coudes appuyés sur la table; ses traits ne changèrent pas un instant, pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit : j'observe que mes collègues ne parlèrent pas. Nous nous regardions d'étonnement et nous faisions quelques pas l'un vers l'autre pour nous communiquer nos réflexions. Lorsqu'on apporta le dîner du prince. Nouvelle scène de douleur... Une

écuelle de terre rouge contenait un potage noir couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli noir aussi et retiré..., une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties, un couvert d'étain, *point de couteau;* les commissaires nous dirent que c'était l'ordre du conseil de la Commune; et point de vin. Tel était le dîner *du fils de Louis XVI*...

« J'ai dit les motifs auxquels les commissaires attribuaient *le silence opiniâtre du prince*. Je leur demandai, dans l'antichambre, si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition contre la reine, sa mère ; ils renouvelèrent leur assertion à cet égard, et nous protestèrent que, depuis le soir de ce jour-là, le prince n'avait pas parlé... Est-il possible qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer, c'est ce qui n'est pas vraisemblable, sans doute, mais je réponds *à ceux qui douteraient ou qui nieraient* par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

« J'ignore *si ce jeune prince a parlé à M. Desault*, lorsque ce médecin est allé le voir, parce que, peu de jours après notre visite au Temple, une intrigue me fit nommer par la Convention commissaire aux Grandes-Indes. Je partis, en effet, pour Brest, où je restai plusieurs mois, et, à mon retour, j'appris que malade et médecin étaient morts, *et celui-ci sans avoir laissé de notes ou de mémoires*... Quoi qu'il en soit, avant de sortir de l'antichambre du prince, mes collègues et moi, nous convînmes que, pour l'honneur de la nation, qui l'ignorait, pour celui de la Convention, qui, à la vérité, l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite, pour celui de la coupable municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires, qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public, mais en comité secret, dans le comité seulement, ce qui fut fait ainsi. » (Il va sans dire qu'aucune amélioration ne fut demandée et ne fut ordonnée.)

Nous avons mis sous les yeux des lecteurs les fragments les plus caractéristiques de ce récit d'Harmand, afin qu'ils puissent juger eux-mêmes à quel point on en a forcé le sens et la portée. M. Louis Blanc dit que l'enfant mit beaucoup de bonne grâce à faire tout ce qu'on lui demanda, à l'exception de ceci : *parler*. Harmand lui demande de tendre la main, et il la tend aussitôt; de se lever, et il se lève; de marcher et il marche; « preuve évidente, conclut M. Louis Blanc, que s'il ne parlait pas, c'était *impuissance et non mauvaise volonté* ». Comme on a pu s'en assurer par le texte du récit d'Harmand, celui-ci n'a jamais eu et n'a pas une seule fois

exprimé le soupçon que l'enfant fût *muet*. Il n'a jamais eu non plus le moindre doute sur l'identité du petit prince. Si l'enfant ne parle pas, c'est *qu'il s'obstine à garder le silence*, et non parce qu'il est *muet*. Harmand n'explique pas autrement son mutisme. L'enfant entend très bien toutes les *paroles* que lui adresse Harmand, et lorsqu'il lui tend la main, ce n'est pas pour obéir à un *geste* d'Harmand, dont celui-ci ne parle pas, mais à une *parole* qu'Harmand déclare lui avoir *adressée;* l'enfant n'était donc ni *sourd* ni *muet* de naissance. Harmand le prie de marcher, et il obéit à sa *voix* et non à un *signe*, comme on l'a prétendu, en faussant le récit du conventionnel, et pour accréditer la fable que l'enfant était *muet*. Quant à la cause attribuée au *mutisme* volontaire de l'enfant par Harmand (de la Meuse), nous sommes pleinement de l'avis de M. Louis Blanc. Il est ridicule de donner pour motif à cette prétendue résolution « le remords d'avoir signé la trop fameuse déposition dont Hébert eut l'infamie de s'armer contre Marie-Antoinette : tout concourt, en effet, dit loyalement M. Louis Blanc, à démontrer que lorsqu'il signa cette déposition, le Dauphin ignorait complètement l'usage qu'on en voulait faire, usage dont rien ne vint l'instruire depuis, attendu qu'on lui cacha soigneusement, ainsi qu'à sa sœur, la mort de sa mère ». Cette objection écartée pour expliquer le silence du Dauphin, M. Louis Blanc, n'y trouvant pas d'autre cause plausible, ajoute pour conclure : « Reste donc ce fait qu'il faut absolument expliquer, *si l'on nie celui de l'évasion suivie d'une substitution :* à l'époque de la visite d'Harmand (de la Meuse), l'enfant se trouva être *muet*. »

Il serait assez singulier de prétendre qu'une personne est naturellement *muette*, parce qu'elle garde un *silence obstiné*. Pour nous, rien ne nous paraît plus simple que d'expliquer le silence du Dauphin devant des personnes qu'il ne connaissait pas. Le malheureux enfant avait été si rudoyé, si effrayé, si terrifié, surtout pendant les six mois qu'il avait passés dans son cachot, on avait troublé si souvent son sommeil, au milieu de la nuit, en lui criant : « Capet, lève-toi ! » pour qu'il vînt se montrer au guichet, que la vue de tout nouveau visage lui inspirait une défiance et une crainte instinctive : il était paralysé au point de ne pouvoir trouver une parole. S'il répondit aux questions que lui adressa Barras, c'est que celui-ci, sans aucun doute, lui parla avec douceur et lui montra de la bienveillance. Peut-être eût-il répondu de même à Harmand, si celui-ci s'était trouvé seul en face de lui ; mais n'oublions pas qu'il était accompagné de Reverchon et du régicide Mathieu, l'un des hommes les plus violents de la Convention nationale, qui, tout récemment, venait de prononcer d'atroces paroles contre le tyran

et toute sa race. Pense-t-on que cet homme, en présence de l'enfant, fit taire ses sentiments au point de lui inspirer confiance et sympathie? Si l'enfant ne répondit pas aux paroles bienveillantes d'Harmand, à supposer même que celui-ci ait osé les prononcer devant ses deux terribles collègues, il est facile de comprendre que le visage naturellement peu tendre de Mathieu ne dut pas l'engager à rompre le silence. Harmand se demande si, plus tard, *l'enfant répondit à Desault*, lorsque celui-ci vint lui donner des soins. Nous apprendrons bientôt, par le témoignage d'un ami du célèbre chirurgien, que l'enfant lui adressa quelques paroles émues pour le remercier des soins qu'il lui donnait.

Sur ce chapitre essentiel du *mutisme* de l'enfant prisonnier au Temple, M. Louis Blanc, afin d'établir la preuve que ce *mutisme* était *absolu*, *organique* et non *volontaire*, s'attache à détruire l'une par l'autre les dépositions de Gomin et de Lasne, les deux derniers gardiens de l'enfant, en faisant ressortir quelques contradictions plutôt apparentes que réelles qu'elles présentent sur ce point capital.

Pendant sa maladie, déposait Gomin devant la justice, en 1837, le prince que je voyais, causait sans effort, il a même parlé une heure avant de mourir... J'ajouterai que plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il était confié à ma garde, et que jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient, *ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet*. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi [1].

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut de la parfaite honorabilité de ce témoin, qui, en sa qualité d'ancien commandant de la garde nationale, avait souvent, lorsqu'il était de service aux Tuileries, vu le petit prince dans son jardin sur les bords de l'eau. Gomin fut nommé gardien du Dauphin le 8 novembre 1794, et resta auprès de lui jusqu'à sa mort, à laquelle il assista et dont il a déclaré, à plusieurs reprises, avoir été témoin.

Le dernier gardien du Dauphin, qui fut envoyé au Temple en cette qualité, le 31 mars 1795, se nommait Lasne. Ancien capitaine des grenadiers du bataillon du poste Saint-Antoine et appelé à monter la garde aux Tuileries, il avait vu souvent, lui aussi, le jeune prince jouer dans son jardin sur la terrasse du bord de l'eau.

J'eus, dit Lasne, dans une de ses dépositions devant le tribunal de la Seine, j'eus, dans cette position et toutes les fois que j'étais de garde au château, occasion de voir les enfants du roi Louis XVI. Le jeune

[1] *Gazette des tribunaux*, du 7 juin 1851.

Dauphin se faisait remarquer par la beauté de ses traits et la vivacité de son caractère, et son regard imposant et plein d'expression... Après la journée du 10 août, je fus nommé commandant en chef de la section des Droits de l'homme. En cette qualité, j'allai au Temple pour y inspecter les hommes de service, et j'y voyais les enfants de Louis XVI, lorsqu'ils jouaient dans le jardin. *J'ai parfaitement reconnu le Dauphin* pour celui que j'avais vu et sur la terrasse des Feuillants et dans les promenades aux Tuileries. En germinal an III [1], je fus chargé, par le Comité de sûreté générale, de la garde du prince et de sa sœur. A mon arrivée au Temple, je visitai le Dauphin; *c'était bien assurément le même*, mais l'incurie de ses anciens gardiens l'avait mis dans un tel état, que ce malheureux enfant inspirait la pitié et presque le dégoût... *L'enfant avait des calus et une tumeur assez forte aux genoux;* il se soutenait à peine. Comme il faisait ses déjections sous lui et que l'on n'avait pas pris la précaution de le changer de linge en temps utile, il était tout couvert d'érosités... On ne put se rendre maître d'une fièvre interne qui le dévorait. Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire; aucune plainte ne sortait de sa bouche, *et jamais il ne rompait le silence. Dans une seule circonstance, il daigna m'adresser la parole... ce sont les seules paroles*, ajoute Lasne, *que je lui ai entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé auprès de lui*... Le mal avait étendu ses ravages trop loin... Un matin, et le souvenir de ce moment me suivra jusqu'au tombeau, il me fit signe qu'un besoin le tourmentait; depuis deux jours il était alité, je le pris dans mes bras, il jeta les siens autour de mon cou, puis un soupir sortit de sa poitrine, l'infortuné avait cessé de souffrir... Aussitôt je fis à la Convention le récit détaillé de ce qui venait de se passer... Je dirai une dernière fois que le fils de Louis XVI *est bien mort, et que ceux qui usurpent le titre de Dauphin sont des imposteurs.* Je le leur ai bien fait entendre quand ils se sont présentés chez moi pour chercher à surprendre ma bonne foi, et je désire que la déclaration solennelle que fait un vieillard sur le bord de la tombe, et qui fut acteur et témoin dans ces grandes scènes, serve à fixer enfin un point d'histoire que la malveillance ou la cupidité peuvent seules avoir intérêt à obscurcir [2].

M. Louis Blanc rapproche de cette déclaration de Lasne une autre déposition du même, faite en 1834, lors du procès de Richemont, qui semble de prime abord en contradiction complète avec la précédente.

Le Président : Avez-vous causé avec l'enfant? — *R.* Tous les jours.

[1] Le 31 mars 1795.
[2] *Gazette des tribunaux,* du 6 juin 1851, contenant une déposition de Lasne, faite en 1837.

— *D*. Sur quels objets? — *R*. Jamais que sur des objets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds en moi... Je surprendrais l'auditoire, si je voulais dire ce qu'il disait [1]...

Comparons les deux récits. Dans le premier, Lasne ne fait allusion au *silence* du Dauphin que *pendant les derniers jours de sa maladie.* Il n'entendit, à cette époque, dit-il, sortir de sa bouche qu'une seule parole. Mais cette *seule parole* nous suffit pour répondre à la thèse de la substitution d'un enfant *muet.*

Quant aux conversations que Lasne déclare avoir eues avec le Dauphin, on remarquera qu'il ne les rattache pas à l'époque des derniers jours de sa maladie, et que, par conséquent, il n'y a pas contradiction, si on les place, comme il est naturel de les placer, à une époque antérieure.

Insistons sur ce point, le malheureux enfant, ruiné par l'affreuse maladie qui le consumait, en proie au *marasme*, tombé dans un *abattement* et un *engourdissement* profonds, suivant le témoignage de sa sœur, fort bien renseignée, ne devait, comme il semble, parler que fort peu dans les derniers temps de sa douloureuse agonie. Il est tout naturel de croire, au contraire, ainsi que l'a dit souvent, du temps de la Restauration, et depuis 1830, l'honnête Gomin, que l'enfant, avant que son mal eût presque éteint les rayons de sa vive intelligence, et lorsqu'il en avait encore la force, aimait à converser avec ses gardiens, et leur témoignait sa reconnaissance pour leurs soins délicats. Qu'il ait voulu constamment rester muet devant certains conventionnels et commissaires civils dont la voix ou le visage lui causait un invincible effroi, quoi de plus facile à comprendre sans y chercher le moindre mystère? Ne voit-on pas sans cesse des enfants s'obstiner, pour le plus futile grief, sous l'empire du plus inexplicable caprice, à garder le silence le plus opiniâtre, et braver, avec un courage digne des jeunes Spartiates, les menaces et les coups? Pourquoi donc s'étonner si le Dauphin, *apprivoisé* par ses gardiens, causait volontiers avec eux, et si, tremblant de crainte à la vue de quelque farouche sans-culotte, il gardait un silence que rien ne pouvait lui faire rompre.

Il répondit à Barras, parce qu'il reconnut en lui un homme du monde qui lui témoignait de la pitié; il refusa de répondre aux paroles même bienveillantes d'Harmand (de la Meuse), parce qu'il fut intimidé, sans aucun doute, par les figures révolutionnaires de ses deux compagnons.

Harmand s'est demandé avec curiosité si Desault put arracher quelques paroles à l'enfant, lorsqu'il fut envoyé au Temple, dans le

[1] *Gazette des tribunaux,* du 31 octobre 1834.

courant de mai 1795, pour lui donner des soins. Nous avons, sur ce point et pour l'affirmative, un témoignage qui ne saurait laisser aucun doute, celui d'un ami et d'un confident de Desault. Voici ce que dit, dans ses *Mémoires historiques sur Louis XVII*, Eckard, ancien avocat [1], dont M. Louis Blanc lui-même se plaît à reconnaître la véracité :

Desault, dit-il, employait toutes les ressources que ses talents et son zèle lui suggéraient pour améliorer la situation du royal prisonnier. Le prince fut sensible aux soins assidus de son chirurgien. Il le lui témoigna, en s'abandonnant à lui avec confiance, *et en rompant avec lui le silence absolu qu'il gardait avec les geôliers et les commissaires de la municipalité*. Lorsque ces commissaires annonçaient que la visite allait cesser, l'auguste enfant, ne voulant pas s'adresser à eux pour la prolonger, retenait Desault par le pan de son habit. *C'était les larmes aux yeux que le franc et sensible Desault, sortant du Temple, racontait, chez lui, à M. Nicolle et à ses amis intimes, les paroles et les instances du jeune prince.*

C'était de la bouche même de Nicolle, son éditeur, et des anciens amis de Desault, que M. Eckard tenait ces renseignements [2]. Beaulieu, dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France* (t. VI, p. 196), apporte aussi son témoignage sur la question de savoir si le Dauphin aurait été empoisonné. « Le fameux chirurgien Desault, dit-il, avec qui j'avais fait connaissance en prison, m'a dit, *après l'avoir visité*, qu'il ne le croyait pas. » On peut juger par là du compte qu'il faut faire de cette fable, inventée cinquante ans après, que Desault aurait été empoisonné, parce qu'il n'aurait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant prisonnier au Temple.

Ce n'est pas tout, le 31 mai 1795, c'est-à-dire huit jours avant la mort du Dauphin, M. Bélanger, qui fut plus tard dessinateur du cabinet du roi, était de service au Temple, en qualité de commissaire civil. Il demanda au jeune prince la permission de dessiner sa figure de profil sur un album, ce que le prince lui accorda, *en entrant en conversation avec lui*, dit le même Eckard, fort bien informé. Ce fut d'après cette esquisse que fut exécuté, peu de temps après, par Beaumont, le sculpteur, le buste de Louis XVII en biscuit.

Enfin, M. Eckard, qui, sur nombre de faits, est parfaitement d'accord avec des documents des Archives nationales, raconte le

[1] Paris, 1818, 1 vol. in-8°. 3e édition.

[2] M. Louis Blanc, par erreur, attribue ces détails si précis à l'imagination de M. de Beauchesne. Or on voit que celui-ci n'a fait que les copier et qu'il n'en est pas l'inventeur.

fait suivant, dont on a eu la maladresse d'attribuer l'invention à M. de Beauchesne.

M. Pelletan, dit Eckard, blâma les municipaux de n'avoir point fait disparaître les barreaux qui obstruaient les fenêtres, ainsi que les énormes verrous dont le bruit rappelait sans cesse à l'innocente victime les tourments qu'elle avait endurés, et qui l'avaient réduite à un état aussi désespéré. Comme il s'exprimait assez haut sur ce sujet, le jeune prince lui fit signe d'approcher et le pria de lui parler plus bas : *Je craindrais*, lui dit-il, *que ma sœur ne vous entendît, et je serais bien fâché qu'elle apprît que je suis malade, parce que cela lui ferait beaucoup de peine.*

On a conclu de ce que le prince se trouvant au second étage de la tour du Temple, et sa sœur au troisième étage, ces paroles n'avaient pu être prononcées; et, pour faire mieux encore, on les a mises sur le compte de l'imagination de M. de Beauchesne[1]. M. Eckard écrivait et publiait son livre du vivant de l'honorable docteur Pelletan, et jamais celui-ci ne lui a donné le moindre démenti sur ce point, non plus que sur le récit de tous les faits auxquels il a été mêlé. Avant de publier la troisième édition de son intéressant ouvrage, Eckard avait pu découvrir Gomin, et il avait appris de lui beaucoup de détails, vingt-deux ou vingt-trois ans à peine après les événements.

Plus loin, M. Louis Blanc avance que, dans l'arrêté qui nommait Desault (17 floréal an III), pour donner des soins au Dauphin, il fut ordonné que le célèbre chirurgien (*précaution caractéristique*, dit-il) ne serait admis auprès de l'enfant qu'en présence de ses gardiens. A quoi bon, si l'enfant était *sourd et muet?* Nous voyons, au contraire, dans cette précaution, la preuve que l'enfant entendait et parlait fort bien. S'il avait été sourd et muet, elle eût été un non-sens. « Desault, poursuit M. Louis Blanc, questionna l'enfant sans pouvoir obtenir une réponse. » (Nous venons de prouver le contraire par le témoignage des amis et confidents de Desault.)

Il lui prodigua les soins de son art, et, — nouveau mystère en cette histoire pleine de mystères, — on ne tarda pas à apprendre la mort, non du malade, mais du médecin. En effet, dans la nuit du 10 au 11 prairial (29-30 mai 1795), Desault fut saisi tout à coup d'une fièvre qui débuta par un délire violent. Le 13 prairial (1er juin), il n'était plus. Profonde et sinistre fut l'impression que produisit dans

[1] Il est fort probable que le jeune prince, surtout dans les derniers jours de sa maladie, ait pu ne pas se souvenir que sa sœur se trouvait à un autre étage que lui.

Paris la nouvelle de cette mort si soudaine et si prématurée. Les uns, se rappelant le mot de Brival (le conventionnel) et la théorie des *crimes utiles*, crurent que Desault avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter à des desseins criminels sur la vie du malade qu'il soignait; les autres, *avec beaucoup plus de fondement, pensèrent qu'on avait voulu se défaire de lui, parce qu'il n'avait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant rachitique et muet de la tour du Temple.*

Afin de prouver que cette dernière supposition est vraie, M. Louis Blanc s'appuie sur le document apocryphe suivant :

Je soussignée, Agathe Calmet, veuve de Pierre-Alexis Thouvenin, demeurant à Paris, rue de l'Estrapade, 34; déclare que, du vivant de M. Thouvenin, mon mari, neveu de M. le docteur Desault, j'ai souvent entendu M[me] Desault, ma tante, me raconter que, le 17 floréal an III de la république, le docteur Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut appelé pour visiter l'enfant « Capet », qui était à cette époque enfermé au Temple. — Ce sont les expressions dont se servent les membres du Comité de sûreté générale de la Convention dans l'ordre écrit qui fut transmis à M. Desault. Lorsqu'il fit sa visite au malade qui était au Temple, on lui présenta un enfant *qu'il ne reconnut pas pour être le Dauphin*, qu'il avait vu quelquefois avant l'arrestation de la famille royale. Le jour où M. Desault déposa son rapport, *après avoir fait quelques recherches pour tâcher de découvrir ce que pouvait être devenu le fils de Louis XVI, puisqu'on avait présenté un autre enfant à sa place, un dîner lui fut offert par les conventionnels. Au sortir de ce repas, en rentrant chez lui, le docteur Desault fut pris de violents vomissements, à la suite desquels il cessa de vivre*, ce qui laissa croire qu'il avait été empoisonné.

Signé : A. THOUVENIN.

Paris, le 5 mai 1845.

A quelle source M. Louis Blanc a-t-il emprunté ce document? Aux prétendues *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, par J. Suvigny, avocat (p. 42 et 43). Qu'était Suvigny? Le conseil et le confident du prétendu *baron* de Richemont, le faux Louis XVII, le faussaire par excellence. La pièce, signée du 5 mai 1845, parut *pour la première fois l'année suivante*, 1846, dans les *Mémoires d'un contemporain*, etc. (par Richemont). La signature de la veuve Thouvenin *n'est pas légalisée* et n'offre d'autre garantie que celle que prétend lui donner un imposteur émérite. M. Louis Blanc s'appuie, de plus, sur un autre témoignage non moins suspect, puisqu'il provient de Labreli de Fontaine, autre compère de Richemont : c'est la prétendue déclaration d'un sieur Abeillé, soi-disant élève en médecine

sous le docteur Desault, et auquel on fait dire aussi que Desault ne reconnut pas le Dauphin au Temple.

Quittons le roman, rentrons dans l'histoire et interrogeons des témoins oculaires vraiment dignes de foi, les hommes les plus considérables de la science en ce temps-là, de vrais amis et élèves de Desault. Citons un document de la plus haute importance, négligé jusqu'à présent par les historiens, et dont l'autorité jette sur la question une lumière décisive. Voici ce que dit Xavier Bichat, dans son *Éloge de Desault*, dont il était l'élève et l'ami, et qui fut un des témoins dans l'acte mortuaire du célèbre chirurgien [1]. Après avoir raconté que Desault, sur la dénonciation de Chaumette, avait été incarcéré, le 28 mai 1793, au Luxembourg, et qu'il fut délivré sur un arrêté du Comité de sûreté générale, Bichat ajoute :

Il mourut le 1er juin (13 prairial) 1795. *Les troubles du 1er prairial* avaient profondément affecté son âme. La crainte de voir renaître les proscriptions le frappa, *et dès lors on le vit traîner une vie languissante.* En vain, pour se distraire, chercha-t-il à s'entourer de ses amis et à se jeter dans une vie plus bruyante. Que pouvait l'amitié *contre le mal dont il portait le germe?* Tous les symptômes d'une fièvre maligne se déclarèrent dans la nuit du 29 au 30 mai. Leurs rapides progrès firent présager bientôt quelle en serait l'issue. Ses élèves accoururent dès qu'ils apprirent son état, pour lui donner leurs soins. Soins inutiles! Dès le premier jour de sa maladie, il était tombé dans un délire, dont il ne sortit plus les trois jours qui précédèrent sa mort... *Le vulgaire se persuada qu'il avait été empoisonné.* Ce bruit eut pour fondement la promptitude et l'époque de sa mort, qui ne précéda que de quelques jours *celle du fils de Louis XVI, qu'il voyait malade dans sa prison du Temple. On publia qu'il mourait victime de son refus constant à se prêter à des vues criminelles sur la vie de cet enfant*. Quels sont les hommes célèbres dont la mort n'ait pas été le sujet de fausses conjectures du public, toujours empressé d'y trouver quelque chose d'extraordinaire? Accoutumé à les voir marcher par des routes différentes des siennes pendant la vie, il se persuade que, pour la quitter, ils ne doivent pas suivre la même voie.

Comme on le voit par cette déclaration de Bichat, l'ami et le premier élève de Desault, l'état languissant de celui-ci commence au 1er *prairial*, c'est-à-dire le jour même de la fameuse insurrection, et c'est uniquement à cette cause, à la terreur qu'elle lui causa, que Bichat, témoin oculaire, et dont personne ne contestera l'intégrité

[1] *Œuvres chirurgicales ou exposé de la doctrine et de la pratique de P.-J. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris*, par X. Bichat, 3e édition. Paris, Baillière, 1830, 3 vol. in-8o. Notes de l'*Éloge de Desault* dans le t. Ier.

et la science, attribue la dernière maladie de son maître. Qui pouvait en être mieux informé que lui? Cette date seule fait justice de l'accusation calomnieuse portée contre les conventionnels qui l'auraient empoisonné dans un repas, à la suite duquel il serait mort presque subitement. On remarquera, en second lieu, que ni Bichat ni les autres élèves de Desault n'ont appris de la bouche de celui-ci que l'enfant qu'il a soigné au Temple ne fût pas le Dauphin. Pas l'ombre d'un doute sur ce point. Quant à la cause de l'empoisonnement prétendu de Desault, on voit que les bruits publics du temps ne l'attribuent pas à la déclaration qu'aurait faite Desault *qu'il n'aurait pas reconnu le Dauphin* (hypothèse qui n'a été inventée que de longues années après), mais à son refus d'empoisonner le petit prince. Enfin, Bichat, pour en finir avec tous ces bruits controuvés et mensongers, s'exprime en ces termes :

Quelques détails sur l'ouverture de Desault et sur sa maladie démentiront ces bruits que la crédulité accueille encore, et que peut-être la malignité s'est plu à entretenir. Je dois ces détails au citoyen Corvisart (qui fut plus tard le premier médecin de Napoléon I[er]), professeur de médecine clinique à l'École de santé, en qui Desault trouva, dans ses derniers instants, les tendres jours de l'amitié et les secours éclairés de l'art. Les citoyens Lepreux et Laurens lui furent associés dans ces tristes devoirs.

Suit le procès-verbal d'autopsie, dans lequel on remarque que l'intégrité des viscères abdominaux était parfaite, et que, bien que Desault eût été sujet, pendant toute sa vie, à de fréquentes coliques, il n'en éprouva point pendant sa maladie. Dans ce procès-verbal, où se trouvent décrites les diverses phases de la maladie et les symptômes qu'elle présenta, il n'est nullement question des *violents vomissements*, inventés dans la pièce attribuée à la veuve Thouvenin, par *Richemont*. Corvisart, après avoir examiné toutes les parties du corps, déclare que la nature de la maladie était essentiellement *maligne et nerveuse*, et qu'elle avait son siège dans l'état de collapsus particulier du cerveau.

En effet, dit-il, dès le premier jour de son invasion, pesanteur de tête, altération de la face, regard fixe, trouble dans les idées; le second, délire caractérisé, et dès lors trémoussements habituels, mouvements irréguliers et convulsifs des différentes parties; mais toujours nul symptôme inflammatoire, nulle apparence d'état humoral... Les cordiaux, les stimulants, les vésicatoires, largement étendus, tout l'appareil des moyens propres à exciter l'action vitale, profondément atteinte, ont composé la suite du traitement, qui n'a

paru avoir sur les symptômes aucune influence. Leur violence, constamment accrue chaque jour, n'a laissé que quelques intervalles de mieux, auxquels succédait bientôt un état plus fâcheux. La mort les a terminés le quatrième jour à neuf heures du soir.

Voilà ce que déclarait Bichat en 1800, dans la troisième édition des *Œuvres de Desault*, à une époque où il n'aurait rien eu à craindre pour constater l'empoisonnement, s'il avait eu lieu.

M. Louis Blanc, qui n'a pas connu le document dont nous venons de parler, avant d'épuiser ce chapitre, et pour fortifier l'hypothèse de l'empoisonnement, ajoute que, « six jours après la mort subite de Desault, eut lieu la mort subite du *pharmacien* Chopart, qui fournissait les remèdes, et qui avait commencé, avec Desault, son ami, le traitement du jeune malade..., on supposa naturellement que le secret découvert par le premier avait été révélé au second, et que de ce dernier aussi on avait cru important de se défaire ». Encore un empoisonnement auquel nous ne croyons pas plus qu'à l'autre. D'abord Chopart n'était pas *pharmacien*, ainsi que l'ont inventé Richemont et ses partisans, pour faire croire à ses visites au Temple et à la prétendue substitution d'un enfant au Dauphin. La vérité est que Chopart était *chirurgien*[1], et qu'il n'entra jamais au Temple ; il n'existe aucun document qui permette de le prouver. Si Chopart est mort peu de jours après la mort de Desault, ne serait-il pas absurde de croire qu'il aurait été empoisonné pour la possession d'un secret qui n'exista pas plus pour lui que pour Desault?

Quoi qu'il en soit, le 17 prairial (5 juin), le Comité de sûreté générale nomma, pour remplacer Desault auprès du jeune prince, le docteur Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité. Celui-ci s'adjoignit le docteur Dumangin. M. Louis Blanc s'appuie sur l'autorité de Suvigny, l'apologiste et l'historiographe de Richemont, pour prétendre que « les nouveaux médecins auraient questionné l'enfant, mais sans succès : avertis par les gardiens et les municipaux *qu'il ne disait mot*, ils auraient cessé de l'interroger plus longtemps ». On ne trouve cette anecdote apocryphe nulle part ailleurs que dans le livre de Suvigny, et l'on sait le cas qu'il convient de faire de ce recueil de documents, la plupart fabriqués par son *prince*[2].

Or nous avons vu, par un document authentique cité plus haut, quelles furent les paroles que le Dauphin adressa à Pelletan.

R. Chantelauze.

La suite prochainement.

[1] Il a laissé plusieurs ouvrages de chirurgie.
[2] Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVII*, p. 50.

ENVERS ET CONTRE TOUT[1]

PREMIÈRE PARTIE

I

André Bernard à son frère Jacques.

Mon cher Jacques,

Je t'écris d'une petite bourgade perdue, à la frontière de la Styrie, où je viens de m'arrêter, rompu d'une nuit passée dans un affreux véhicule traînard, cahotant, remorqué par des chevaux trépassés depuis l'an dernier, et qui prêtent leurs fantômes à un conducteur toujours en train de rêver qu'il dort. J'ai partagé le coupé avec une femme en deuil, voilée d'une si épaisse dentelle, qu'il était impossible de distinguer ses traits sous les réseaux. Au départ, une fois qu'elle fut casée dans le coin opposé au mien, le dialogue suivant s'engagea entre elle et le conducteur qui semblait la connaître :

— Madame va être fatiguée tout de même!

— Peu importe, pourvu que je gagne quelques heures; par la voie ferrée j'aurais fait un trop long détour; ma pauvre fille doit m'attendre avec une telle impatience!

— Est-ce son aîné qui est malade?

— Non, c'est le plus jeune.

— Ben, ça vaut mieux... s'il arrive malheur, il ne sera pas si dépaysé que l'autre en retournant là-haut ce petiot! Bonne nuit, madame.

Il referma la portière.

Le roman que j'avais bâti en dix minutes, en voyant monter cette

[1] Reproduction interdite à tous les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres.

femme voilée, d'une tournure élégante, finissait au titre ; l'inconnue, héroïne fugitive, dont j'allais devenir le chevalier, était une respectable aïeule. Je n'avais plus qu'à m'endormir du sommeil de l'innocence. Ce matin, au petit jour, il ne me restait de ce projet que l'innocence et des contusions. Nous avons versé à moitié dans une fondrière où j'ai laissé mon chapeau. Pendant cet aimable exercice, la bonne grand'mère n'a pas bougé de son coin ni soufflé mot. La glace, de mon côté, s'étant fendue, je m'enveloppai la tête d'un foulard, en pensant *in petto* que je devais encore avoir meilleur air, ainsi que ma voisine, qui cachait certainement sous son épais voile noir quelque formidable béguin de nuit. Ma déception avait un bon côté : si l'inconnue eût été jeune, je restais nu-tête et je prenais un coryza féroce.

Il était six heures du matin, quand, d'un pli de la montagne qui domine la route, les tourelles d'un château surgirent du milieu des brumes roses d'où le soleil sortait sans se presser.

Quelques minutes après, apparut un vieux bonhomme, en livrée verdâtre, planté droit sur ses pieds, au bas d'un sentier ombragé, comme un soldat au port d'armes. Ma compagne baissa la glace et cria : « Bonjour, Franz ! » A ce cri, la patache s'arrêta, et le vieux accourut. Pendant qu'il aidait sa maîtresse à descendre, je ramassai divers petits paquets posés près d'elle, et je les lui tendis en la saluant de mon foulard groseille, dont le vent agitait agréablement les pointes trop longues au-dessus de ma tête.

— Merci, monsieur, me dit la vénérable dame en relevant son voile, et je vis, mon cher, je vis un ravissant visage de jeune fille, point classique, mais adorable. Un visage à peine ovale, d'un rose velouté, troué de fossettes, avec un de ces petits nez retroussés qui se moquent du monde; une bouche rieuse, et de grands yeux tristes, mouillés de sommeil. Le voile se rabattit sur un rire argentin, et je restai là, encadré dans la portière, avec ma tête encornée, stupide et furieuse.

— Une jolie fille! n'est-ce pas, monsieur? me dit le conducteur d'un air goguenard.

— Va te promener, animal! grommelai-je en français, et je m'enfouis dans mon coin.

Mais Wilhelm tenait à causer. Sans se soucier des « allons donc! » des autres voyageurs, il se mit à bourrer tranquillement sa pipe de porcelaine et reprit :

— C'est la gouvernante des enfants de là-haut. Ça a vingt ans, ni père ni mère, et c'est mignon à croquer, mais honnête comme le pain blanc. Deux fois par an, elle va en vacances chez des amis, c'est donc quatre fois que je la voiture sur ce chemin, et toujours

de nuit pour gagner une journée là-bas. Au premier voyage, elle a été ennuyée par un jeune homme qui voulait rire un peu. Alors elle a eu l'idée d'inventer cette histoire de grand'mère et d'enfant malade, et à chaque départ nous récitons chacun notre bout de rôle; vous avez vu, monsieur, que ça réussit joliment. Il cligna ses gros yeux et remonta sur son siège. « Ça a vingt ans, ni père ni mère », me redit une voix intérieure, et toute ma colère se fondit dans un attendrissement.

A bientôt, mon cher Jacques, je vais dormir et tâcher de ne pas rêver de la tête que j'avais.

Je compte trouver une lettre de toi chez le duc de Rosenthal, j'y serai dans deux jours.

Je t'embrasse, ANDRÉ.

II

Mon cher Jacques,

Me voici l'hôte de Rosenthal, un vieux château d'un très grand air, qui s'élève à mi-côte du Plabutsch. L'intérieur est d'un luxe princier, mais un peu austère. Tentures de Cordoue splendides, meubles de chêne d'un fouillé merveilleux, bronzes, marbres, pas une dorure. Tout est du gothique le plus pur. Quant aux châtelaines, elles remontent certainement à l'époque du paradis. Ces deux blanches et suaves figures se détachent sur ce sombre cadre, comme les têtes nimbées des chérubins dans les tableaux des vieux maîtres espagnols. Je commence par te présenter Mlle Mina, diminutif de Wilhelmine, que j'ai rencontrée la première.

Je venais de Gœsting, et je montais jusqu'au *Jungfrauensrung*, rocher du haut duquel une demoiselle Anna de Gœsting se précipita parce que les deux amis qui se disputaient son cœur s'étaient tués en duel.

A mi-chemin, sous un bouquet d'arbres, je vis deux femmes assises sur des pliants; l'une, un album ouvert sur ses genoux, dessinait, l'autre lisait. La première avait environ dix-huit ans. Un chapeau rond de batiste blanche abritait sa tête. De temps en temps elle la relevait pour fixer le paysage, et montrait son délicieux visage à ton sournois de frère, qui s'en délectait, caché derrière un chêne. Mets-toi devant la Marguerite de Gœthe de l'oncle Jean, et tu jouiras du spectacle : même front pur, même regard chaste, même sourire naïf; sur les épaules, les deux grosses nattes blondes. Au second regard, le profil est plus fier, le teint

plus transparent, le buste plus fin : une Marguerite blasonnée. Elle portait une robe exquisement simple, un lainage léger, tourterelle, semé de fleurettes. Un mantelet pareil était posé près d'elle, sur l'herbe, avec des gants très longs. Sa compagne pouvait avoir trente ans. Brune, petite, potelée; physionomie gracieuse et point banale, éclairée par de grands yeux d'une nuance indécise, dont l'expression dominante est la bonté. Dans tout l'ensemble de sa mignonne personne, quelque chose d'enfantin, je dirais presque d'innocent, qui lui faisait comme une parenté avec la jolie créature assise près d'elle. Ce groupe séduisant, sous un ciel bleu tendre, un coquin de petit parfum printanier courant dans l'air, « quelque diable aussi me poussant », j'abandonnais le fantôme de Mlle de Gœsting sur son rocher, et, mon chapeau à la main, je m'avançai vers les deux femmes, demandant ce que je savais fort bien : le chemin le plus direct conduisant à Rosenthal.

La blonde m'enveloppa d'un rapide regard et, se penchant vers la brune, murmura : « Notre Français ! » Puis elle se mit à m'examiner curieusement de ses grands yeux limpides, pendant que sa compagne me renseignait. Au milieu de ses explications la jeune fille s'écria :

— Mon amie, emmenons monsieur dans la voiture. Voulez-vous, monsieur?

Et sans me laisser le temps de répondre, elle ajouta :

— Vous êtes le Parisien que papa attend, n'est-ce pas?

— Oui, mademoiselle.

— Quel bonheur! Papa dit que les Français sont très gais, très aimables. Désirez-vous partir de suite? Si vous n'êtes pas trop fatigué, je finirai mon arbre.

Je balbutiais quelques mots signifiant que j'étais à ses ordres.

— Alors, asseyez-vous là, dit-elle, en reculant son écharpe, j'en ai pour dix minutes.

Je restai un moment presque décontenancé par cette simplicité charmante, à laquelle m'ont peu habitué les jeunes Parisiennes, angéliques et timides, qui, dans les salons où on me présente sous l'étiquette d'un célibataire bien pourvu, me font la révérence, les yeux baissés, en se regardant dans la glace.

La gouvernante de Mlle Mina, car cette petite femme brune, à l'air intelligent et bon, était sa gouvernante, ou plutôt son amie, ne paraissait nullement étonnée de sa manière d'être avec moi. Elle avait posé son livre et me considérait, souriante.

— Vous savez, monsieur, me dit Mlle Mina, en taillant son crayon, qu'à ce rocher que vous voyez là-haut est attaché tout un roman, un roman terrible.

— Non, je ne sais pas, fis-je avec candeur, voulez-vous me le raconter?

Il fallait entendre cette dramatique histoire d'Anna de Gœsting, contée par cette enfant naïve. Quelle petite tête romanesque elle vous a! Et à quel point elle ignore la vie!

« C'est toujours ainsi, lorsque celui qu'on aime meurt, on meurt. La pauvre Anna avait eu vraiment grand tort de se tuer, outre que c'est un horrible péché, elle devait être certaine de mourir de son désespoir. »

Tandis que je l'écoutais, ce mot d'une Parisienne, une des plus jolies filles de la finance, me revint à l'esprit. Sur le point de se marier, elle montrait à une amie les magnificences de sa corbeille.

— Je trouve qu'il y a excès de dentelles noires, fit l'amie.

— Trop? dit la belle fiancée, non. On peut devenir veuve, ma chère.

M[lle] Mina m'a singulièrement rajeuni les jeunes filles. Lorsqu'elle eut terminé son arbre, je me penchai sur son album, en lui demandant la permission de lui donner quelques conseils pour *aérer* une masse de feuillage un peu lourde, disant que je peignais.

— Ah! que c'est gentil! s'écria-t-elle, moi qui adore les peintres.

Cela lancé sans rougir, avec l'aplomb d'une innocence qui me paraît ne pas avoir une ombre.

Elle voulut que je fisse moi-même la retouche indiquée. Pendant ce temps, agenouillée dans l'herbe, elle resta courbée sur moi, suivant le va-et-vient de mon crayon, avec la mine attentive d'une écolière. Je t'avoue que par moments j'avais les yeux troubles, en voyant, à un pouce du mien, ce frais visage, et en sentant courir sur mes doigts cette douce haleine.

Quand j'eus fini, M[lle] Mina, après avoir affirmé que son arbre avait l'air vivant, jeta au hasard son mantelet sur elle, ramassa lestement son petit bagage que je lui pris des mains, dit : « Partons, » et courut sans s'arrêter jusqu'à la route où stationnait la voiture. C'est en cet équipage et en cette compagnie, que je fis mon entrée triomphale à Rosenthal.

A quelques mètres, nous croisâmes un cavalier de haute mine qui passa au galop. M[lle] Mina se leva vivement et, tournée vers ce personnage, cria de toute sa voix, en allemand, — elle ne me parlait que français :

— Papa! nous avons trouvé votre monsieur de Paris dans les chemins et nous vous l'apportons.

Telle fut ma présentation au duc de Rosenthal. Je ne compris pas ce qu'il répondit, mais je le vis qui agitait son chapeau.

Après avoir franchi un pont-levis, la voiture entra dans la cour

d'honneur, au milieu de laquelle s'élève un perron monumental, gardé par deux énormes lions de bronze florentin. Tandis que nous en franchissions les degrés, Mlle Mina me dit :

— A présent, monsieur, je vais vous conduire à maman, qui sera enchantée de vous voir; elle est Polonaise et raffole des Français.

J'objectai que j'étais bien poudreux pour me présenter chez la duchesse, que mes bagages devaient être arrivés.

— Bah! fit-elle, poudreux, c'est de la couleur locale, avec vos cheveux un peu ébouriffés. Vous avez le temps de vous montrer en gravure de modes... et d'être aussi ennuyeux à regarder que les autres, ajouta-t-elle en aparté.

J'ai l'oreille fine et j'entendis.

L'appartement de la duchesse est situé dans l'aile droite; nous y arrivâmes par une suite de longs corridors lambrissés de chêne, où sont curieusement sculptés les principaux épisodes de l'Ancien Testament, au travers desquels circulent des animaux bizarres qui rappellent la naïveté de composition du moyen âge.

— N'est-ce pas qu'elles ont de bonnes têtes, nos bêtes? me dit Mlle Mina. Figurez-vous que plusieurs ressemblent à des gens que nous connaissons. Quand vous les aurez vus, je vous les ferai reconnaître là.

— Madame la princesse, j'ai bien l'honneur!... Et elle fit une comique révérence à une licorne. Puis elle poussa une porte capitonnée d'une grosse soie de Chine, et dit : « C'est ici. »

Nous étions dans une grande pièce carrée, tendue et meublée de damas de Gênes. Au centre, sur un fauteuil d'ébène incrusté d'argent, était assise la duchesse de Rosenthal, en déshabillé de satin à la reine, mauve pâle, garni de dentelles blanches. Une exquise beauté, blonde avec de grands yeux bleus, rêveurs et tendres. L'âge? Impossible de le préciser. N'étaient les dix-huit ans que la fille fait fièrement sonner, on donnerait à la mère aussi bien vingt-six ans que trente-six. Elle était entourée de trois ou quatre femmes de chambre, très coquettement attifées dans le costume national, et travaillait avec elles à une immense tapisserie : des roses pourpres et des lis d'or sur un fond de soie blanche. J'ai su depuis que c'était un tapis d'autel pour la Vierge de Mariazell, le pèlerinage le plus célèbre de l'Autriche. Devant le tableau que je te décris, j'étais transporté à des siècles en arrière; il me semblait venir saluer une châtelaine du temps des croisades; l'époux était en terre sainte, et l'épouse fidèle, entourée de ses suivantes, travaillait activement pour accomplir quelque vœu fait pour le cher absent. Aussi étais-je sérieusement embarrassé de ma « couleur

locale » par trop moderne, en m'inclinant devant la duchesse, qui m'accueillit avec une extrême bonne grâce. Bonne grâce étrangement digne et chaste, dans son abandon, et qui n'a aucune parenté avec cette coquetterie « honnête » qui constitue, en général, l'amabilité des femmes « bien ».

Nous causâmes trois quarts d'heure environ de Paris, de la France, de nos malheurs, dont elle me parla avec un visible attendrissement. Lorsqu'elle prononce le nom de M. de Bismarck, elle fait au bas de son corsage un petit signe de croix rapide, comme si elle voulait conjurer le démon. Un frère qu'elle chérissait a été tué à Sadowa. Un beau jeune homme de vingt-huit ans dont le portrait, voilé d'un crêpe, fait face à son fauteuil.

J'allais demander la permission de me retirer dans mon appartement, quand le domestique de service dans l'antichambre annonça :

— Monsieur le duc.

Le duc de Rosenthal, qui a des Hohenstaufen et des Hapsbourg dans son arbre généalogique, est un homme d'une cinquantaine d'années, d'une taille élevée, dont un léger embonpoint combat à peine l'élégance. Les cheveux grisonnent sur les tempes; l'œil, d'un bleu d'acier, a des éclairs de flamme; le profil est superbe et tout le personnage est empreint de cette distinction courtoise et un peu hautaine des grandes aristocraties.

D'un mouvement plein d'une grâce chevaleresque, le duc s'inclina devant sa femme et lui baisa la main d'un air très passionné, ma foi. Je regardais, charmé, cette jolie entrée en scène, embarrassé et humilié, en pensant combien en France, à l'ombre du progrès, nous étions devenus grossiers pour les femmes. En fait de progrès, celui du mauvais genre des hommes est le plus certain. En se relevant, le duc me tendit la main, et me souhaita sous son toit la plus aimable des bienvenues. Il me parla de l'oncle Jean, auquel il conserve une sincère amitié, et finalement de mon histoire de l'*Interrègne*. Il m'a dit que je trouverais tous les matériaux nécessaires à mon ouvrage, rassemblés dans la tour des Archives du vieux Rosenthal, qu'avec un peu d'imagination je pourrais facilement réédifier tel qu'il était à l'époque où son terrible ancêtre, Conrad le Rouge, remplissait de terreur la contrée. La cloche sonna le premier coup pour le dîner.

— Je vais vous conduire chez vous, me dit le duc, nous sommes voisins.

Lorsque nous fûmes sortis, il reprit :

— Vous avez vu mes trésors... Ma femme est un ange civilisé, ma fille est un ange à l'état sauvage, et je l'y conserve précieusement. Tous les ans je leur fais passer trois mois d'hiver à Vienne;

l'été, je les conduis six semaines, dans une ville d'eau quelconque, respirer l'air du monde. Pendant ce temps, je monte autour d'elles une garde farouche, à éclipser tous les amoureux de la vieille Espagne. J'ai une peur qu'on me les abîme! Dès que je les vois au milieu d'un cercle, j'y apparais et n'en bouge; si bien qu'on cherche, chaque saison, de quelle amie de la duchesse je puis bien être épris. C'est beaucoup trop simple d'aimer sa femme, aussi personne ne s'imagine que je suis là pour la mienne. J'ai, du reste, l'air parfaitement détaché à son endroit, c'est une façon de voir venir. La chère créature, qui n'a pas l'ombre de coquetterie et qui n'existe que pour moi et pour sa fille, ne se doute point des passions qu'elle a inspirées et qu'elle inspire encore. L'année dernière, en Thuringe, un jeune Werther maladif lui a écrit une demi-douzaine d'épîtres à incendier la maison. A la sixième lettre, je suis allé charitablement le prévenir que c'était moi qui recevais ses déclarations, la duchesse n'ouvrant jamais un pli d'une écriture inconnue. Durant cinq semaines, le malheureux avait brûlé son encens devant ma barbe grise, je crus qu'il s'en pendrait. Un vieux serviteur qui a vu naître ma femme est mon agent de police, un agent zélé, je vous assure, aussi jaloux que moi du repos et de la sérénité de cette âme angélique. Il faut voir ses fureurs lorsqu'il évente une nouvelle piste! C'est, dit-il, comme s'il trouvait un billet doux sur l'autel de la sainte Vierge. Quant à Mina, qui prend les langueurs de regards des jolis messieurs pour de la myopie, nous n'avons encore à surveiller que sa passion pour les mendiants, tous « des proscrits polonais » : agréable illusion qui peuple les communs de pensionnaires bizarres, et vide ma bourse; mais je ne m'en plains pas. Mlle Dumont, l'institutrice, est Française. Elle est arrivée ici à dix-neuf ans, en sortant du couvent, pour être dame de compagnie de la duchesse que je venais d'épouser, et depuis elle ne nous a pas quittés, n'ayant que des parents éloignés qu'elle connaît à peine. Sa vie se passe à étudier, à instruire ma fille et à travailler pour les pauvres et pour les églises. A vingt-cinq ans, elle se fiança à un jeune officier polonais qui voulait être capitaine avant de l'épouser. Un beau jour il partit et ne revint pas; on n'en a plus entendu parler. Elle le croit en Sibérie, compromis dans une conspiration contre le czar, et l'attend en priant pour lui. Moi, je sais qu'il est marié et père de famille; il a quitté le service et habite une assez belle terre aux environs de Varsovie. Si j'apprenais cela à Mlle Dumont, je la trouverais incrédule. Elle ne croit qu'à l'amour éternel : « L'amour qui finit n'a pas été l'amour, mais une distraction ou une erreur. » Voilà son *credo* en sentiment. Aussi je me tais, et je la laisse à son rêve. C'est le troisième esprit céleste de ma maison.

Quant à votre serviteur, ce n'est, hélas! qu'un diplomate, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins angélique et de moins romanesque, mais honnête homme et à l'entier service de ses amis. Sur ce, mon cher hôte, je vous quitte, car j'empiète sur le temps de votre toilette.

A bon entendeur salut, pensais-je, pendant qu'il s'éloignait. Une femme ravissante, une fille délicieuse, une institutrice charmante, regardez, mais n'y touchez pas.

Au dîner, grande chère et somptueux service, tout en vaisselle plate jusqu'au dessert, où apparut un vieux Sèvres admirable. Au lieu de ce linge damassé si désagréable, une nappe et des serviettes en toile de Hollande, encadrées de guipure qu'on change à chaque service. Je te mentionne un surtout de milieu en argent massif : une gerbe de rose d'où sort un envolement d'amours. C'est signé : Benvenuto Cellini. Les surtouts des bouts, — la table forme un ovale très allongé, — sont des corbeilles en porcelaine de Saxe, pleines de violettes et de lilas blanc. La verrerie de Bohême est tout ce qu'on peut voir de beau en ce genre. Du plafond descend un lustre qui est un immense bouquet de fleurs de cristal, dont les pistils sont des flammes. Pour compléter, aux deux extrémités de la pièce, deux vestales, en marbre de Carrare, tiennent dans leurs mains élevées des torchères de vieil argent. C'est un joli éclairage. Sous ces reflets, les personnages des tentures de Cordoue prennent une vie étrange. A ce dîner, la duchesse et Mlle Mina étaient en blanc : la mère en satin, avec des torsades de perles dans les cheveux, aux bras et au cou; la fille, en taffetas, corsage suissesse, lacé d'or, sur une guimpe de batiste montante. Pas de bijoux; ses belles nattes blondes relevées en couronne. Jamais, certes, diadème fleuronné ne lui siéra aussi bien. Une heureuse innovation, à signaler à tout le high-life, est celle de la toilette du duc. Moi, dans mon *nec plus ultra*, j'étais absolument en uniforme avec les domestiques, ainsi que nous le sommes tous le soir. J'eus une agréable surprise en voyant paraître le duc en habit noir de grosse soie mate et souple, à la française, avec jabot et manchettes de point. La culotte courte, d'étoffe semblable à l'habit, et terminée par un flot de rubans tombant sur le bas de soie également noir. L'ensemble était d'un *chic* achevé. Pour moi, je ne me suis jamais trouvé si laid.

A l'entrée de son père, Mlle Mina suivit mon regard, et lorsqu'elle en eut saisi l'expression, elle s'écria avec sa pétulance d'enfant :

— N'est-ce pas que mon cher papa est beau! monsieur? Vous êtes beau et je vous aime à la folie, papa!

Et prenant une touffe de violettes, elle y mit un baiser et la lança gentiment au duc, qui la plaça à sa boutonnière en disant :

— Merci, mon petit sauvageon.

Il se retourna vers moi et sourit, tandis qu'une lueur humide éteignait un instant l'éclat de son œil bleu.

— Vous me représentez le bon Dieu dans le ciel, monsieur le duc, dis-je.

— Ah ! c'est charmant ! fit Mlle Mina, et très cela.

Puis elle ajouta :

— Pour pendant, monsieur sera le diable, puisqu'il occupe cet appartement dont les tapisseries reproduisent des scènes du sabbat et que j'appelle l'enfer.

O Ève ingénue qu'il m'est interdit de tenter, quel diable piteux je ferai !

En quittant la table, nous allâmes prendre le café dans le petit salon d'été de la duchesse. Une pure merveille. Il est tendu de brocart d'argent ; le meuble, seizième siècle, est en ébène sculpté, incrusté de nacre, avec des têtes de clous en grenat. Aux fenêtres, des stores de vieilles dentelles de Venise tombent sur des transparents de soie rouge.

Je finissais ma tasse de café, constatant avec regret la disparition de Mlle Mina, quand tout à coup, en face de moi, la tenture se partagea en deux, glissant doucement sur des rainures, et, à travers un treillage aussi fin qu'un réseau de tulle, j'aperçus une serre féerique, une serre immense, où des centaines d'oiseaux volaient en chantant, réveillés par la lumière, au milieu des plus rares produits de la flore des deux mondes. Au centre, un jet d'eau retombait en pluie irisée dans un bassin de porphyre sur lequel se penchait coquettement une naïade de marbre dont un bras enlaçait, comme pour se retenir, le tronc svelte d'un palmier.

Soudain, du fond de cet enchantement, le long des bosquets dont les fleurs semblaient l'encenser au passage, je vis s'avancer Mlle Mina, tenant un oiseau qu'elle embrassait avec passion.

— Ce n'est qu'un pauvre petit rouge-gorge, me dit le duc, mais c'est son favori ; et ses brillants compagnons ont beau étaler leur chatoyant plumage, ils ne reçoivent pâture et baisers qu'après lui. Mina l'a trouvé un matin dans la neige, à demi mort, l'a sauvé et apprivoisé. Dès qu'elle entre dans la serre, il vole vers elle, et c'est une fête !

A ce moment, la jeune fille, arrivée à peu de distance de nous, s'assit devant un piano caché par des buissons de roses, et commença à jouer une rêverie qui parut charmer profondément le rouge-gorge immobile sur son épaule. Lorsqu'elle eut achevé, elle vint jusqu'au treillage et me dit :

— Eh bien, monsieur, je vous joue les plaintes d'une captive, et vous restez tranquille sur votre fauteuil. Allons ! prenez votre épée

et venez me délivrer... Je suis une princesse infortunée qu'un méchant enchanteur retient prisonnière depuis sa naissance.

— Princesse, répondis-je, vous oubliez que je suis le diable, et que si je vous délivrais je ne pourrais que vous emporter en enfer.

— La France est un joli enfer, fit-elle, l'air songeur. Papa chéri, l'année prochaine vous nous conduirez à Paris, n'est-ce pas? et nous irons rendre visite à monsieur. Il faudra qu'il se dépêche de se marier, à son retour, afin de pouvoir recevoir des dames.

En disant cela, sa petite main s'appuyait sur un ressort, les deux côtés de la cloison se rejoignirent, et la serre disparut comme un rêve qui s'efface.

Je restais un instant sous l'impression d'une singulière tristesse; est-ce parce que cette vision mettait encore plus loin de moi cette perle de beauté enchâssée dans un luxe royal? Mais je n'ai apporté ici aucune espérance. On a de ces mélancolies bêtes.

Pour compléter le récit de cette première journée, mon cher Jacques, je te dirai que je l'ai terminée par un pur impérial, savouré dans un fumoir de porcelaine, meublé de bambou. Dans l'antichambre qui le précède, un domestique m'enleva mon habit, et me passa à la place une sorte de robe de chambre en soie ramagée du Japon.

— De cette façon, me dit le duc, nous sentirons moins notre vice en allant saluer ces dames avant leur coucher. Je dois ajouter que cette précaution, prise pour ma femme, désole Mina, qui fourre son petit nez jusqu'au fond de ma barbe, en me disant bonsoir, pour fumer aussi son cigare. C'est une libre penseuse... en tabac.

Tout en causant, nous sommes revenus sur cette affreuse guerre. Mon aimable hôte m'a parlé de notre armée dans des termes qui m'ont vivement touché, disant qu'une nation comme la nôtre n'est jamais vaincue, parce que la vaillance de ses soldats est toujours plus grande que ses malheurs.

— Statistique en main, conclut-il, c'est vous qui avez battu la Prusse. Vous étiez un contre dix, et elle a perdu plus d'hommes que vous. Ensuite il est une autre défaite que vous lui avez infligée. Votre richesse matérielle a battu sa misère. Les soldats allemands, en rentrant chez eux manger leur pain noir, y ont rapporté le souvenir amer et jaloux du bien-être de vos ouvriers et de vos laboureurs. Vos milliards sont tombés dans leur pauvreté comme une goutte d'eau dans la mer. Chez vous, la prospérité nationale a été à peine effleurée par cette énorme saignée faite à vos coffres, et on raconte avec envie, de l'autre côté du Rhin, que vos ouvriers, dont les patrons ont doublé le salaire, continuent à s'acheter des meubles en acajou et des pendules. Vous voyez

bien, jeune homme, que c'est vous qui avez vaincu la Prusse. Qu'importe qu'un prince ait rendu son épée, le pays a gardé la sienne; et, croyez-moi, il est encore réservé à cette épée de peser lourd dans la balance de l'Europe.

Ces bonnes paroles m'ont tout réconforté. Nous sommes tellement habitués en France à nous dire du mal de nous, à nous noircir, que peu à peu nous y perdons, sinon l'amour, au moins le respect du pays et la confiance dans ses destinées.

C'est en ouvrant les yeux à la vertueuse aurore de huit heures, que je t'ai continué ce matin cette longue lettre commencée hier au soir. Tu ne te plaindras point que je ne tiens pas mes promesses. Te voilà presque aussi à Rosenthal que moi. Mon « enfer », en vieux Beauvais, est d'un confort achevé, et j'ai délicieusement rôti dans un grand lit à colonnes torses, au milieu d'une toile de Flandre parfumée. J'espérais voir en songe Mlle Mina, et j'ai honteusement rêvé d'une bouteille de Johannisberg... mais du Johannisberg! là...

Je t'embrasse affectueusement.

André.

III

Ce même matin, Mlle Mina écrivait sur ses notes et sous cette ligne : « Un de mes bouvreuils est mort de la pépie », cette mention : « Le Français de papa, arrivé hier, me plaît. Maman le trouve « un « charmant jeune homme ». C'est sa formule pour tous les jeunes gens qui escaladent Rosenthal ; au fond, cela lui est égal. Mon opinion, à moi, est que ce Français ne ressemble nullement à cet éternel « charmant jeune homme » toujours ancien et toujours nouveau, qui défile ici de temps en temps, ne variant guère que par la couleur des cravates. Non, ce qui plaît dans M. André Bernard est quelque chose de très à lui, que je ne puis définir. Cela se sent, voilà. »

Pour nous, ce quelque chose est sans mystère. André Bernard, nature d'artiste, pleine d'originalité, de verve et d'indépendance, devait nécessairement trancher en vigoureux relief sur le monde de Mlle de Rosenthal, cette aristocratie correcte, où il n'est guère que les demi-teintes qui soient de bon ton, et où la crainte de manquer de mesure l'emporte sur celle de manquer d'esprit. Mlle Mina, qui en avait un fort moqueur, et qui était née on ne savait par quel miracle, ayant fleuri sur les deux plus fiers blasons de l'Allemagne, avec l'horreur de l'étiquette et du convenu, avait irrévérencieusement baptisé la société d'élite où elle vivait du nom de « Ma tante crépuscule ». Lorsqu'elle trouvait dans les bois

un vieux nid, et qu'elle s'écriait : « Oh ! le bijou ! » elle faisait aussitôt la révérence à une chanoinesse invisible et ajoutait : « Pardon, c'est excessif. » Ou bien encore, si elle joignait un baiser à l'argent dont elle payait les fleurs sauvages que lui apportait sur le chemin une gentille mendiante, elle promettait, avec un effroi comique, à la terrible *tante*, de demander un rince-bouche en rentrant. Sans compter cette chanoinesse fantôme, Mlle Mina en possédait trois de chair et d'os dans sa famille. Trois grandes dames solennelles qui, à chacune de leurs visites à Rosenthal, s'efforçaient « d'élever » leur nièce, et qui n'y gagnaient, prétendait la malicieuse enfant, que des coups de sang à leur blason.

En vain le duc et la duchesse, appelés à la rescousse, essayaient-ils de prendre un air sévère, ce masque ne pouvait tenir longtemps devant les mines dolentes de la patiente, s'exerçant à marcher « majestueuse » entre deux de ses tantes.

Ces promenades à travers les salons se terminaient généralement par quelque saut désordonné de Mlle Mina, à l'issue duquel le duc s'esquivait pour ne pas éclater de rire. Quant à Mme de Rosenthal, elle convenait avec contrition que sa fille manquait de tenue, et assurait qu'elle en était désolée. Mais l'accent de cette désolation sonnait si faux, que ses nobles parentes en haussaient mentalement les épaules.

L'une d'elles voulut découvrir le mystère qui faisait de l'héritière d'une maison greffée sur les Hohenstaufen et les Hapsbourg une créature aussi incorrecte et aussi insensible au prestige des quartiers. A force de recherches, elle arriva un jour à Rosenthal chargée de paperasses, et criant : *Eureka*, en vrai grec qu'elle savait. Or ces papiers établissaient que la nourrice de Mina, une Polonaise née d'une mère française, était, par cette filière, l'arrière-petite-cousine de Danton. La chanoinesse fit venir la brave femme employée à la lingerie du château, et lui reprocha amèrement d'avoir nourri sa nièce d'un lait empoisonné. La malheureuse s'en alla ahurie, n'ayant rien compris à cette semonce dont elle faillit faire une maladie. Pour son nourrisson, on devait s'attendre à ce qu'il votât la mort de l'empereur, au cas échéant, si les femmes votaient en ce temps-là.

Malgré cette goutte d'affreux sang égarée dans ses veines bleues, Mlle de Rosenthal avait tranquillement grandi entre de fortes études et d'innocents plaisirs. Peu à peu la fougue de son adolescence s'était enveloppée de la grâce chaste de la jeune fille, et un petit air de dignité doucement fier, qu'elle arborait dans les grandes circonstances, l'aidait à faire des révérences passables, pour *la tante*, chez les archiduchesses, lorsqu'elle allait à Vienne.

Les excellentes leçons de Mlle Dumont, avidement recueillies par sa vive intelligence, avaient fait de cette enfant de dix-huit ans presque une savante, quand André Bernard devint l'hôte de Rosenthal. Elle parlait couramment le français, l'anglais et l'italien, et savait le latin aussi bien que l'allemand. Avec cela, musicienne « comme un séraphin », disait Mlle Dumont, et enlevant au bout de son crayon n'importe quel point de vue qu'elle peignait ensuite avec un joli petit talent féminin, vaporeux et léché.

Le bouquet de cette éducation parfaite, n'en déplaise aux trois chanoinesses, était la candeur profonde de cet esprit et de cette beauté qui semblaient s'ignorer également. Mina, que Mlle Dumont ne quittait jamais, n'avait point eu de ces charmantes amies intimes avec lesquelles on mesure la longueur de ses yeux, la grosseur de sa taille, et qui vous font des confidences sur l'expression des regards de leurs danseurs. Aucun de ces babillages, si dangereux sous leur forme naïve et dans leur inexpérience, n'avait développé cette innocence. A tout ce côté suave de la vierge se mêlaient des intrépidités, des crâneries, des bravoures d'étudiant. Mlle Mina montait à cheval, chassait à tir et à courre, et supportait la fatigue comme l'homme le plus robuste.

Un vieux garde qui l'adorait raconta même un jour que, sous bois, la jeune demoiselle grimpait aux arbres pour regarder dans les nids. Au château, on feignit de ne rien croire de cette histoire, craignant, si elle s'ébruitait, que les trois chanoinesses n'en eussent une pamoison.

Dispos, l'esprit léger, le cœur joyeux, André Bernard parcourait, de ce pas élastique des gens de belle humeur, les allées du parc de Rosenthal, en attendant le dernier coup de cloche du déjeuner. Alors âgé de vingt-huit ans, ce jeune homme, supérieurement doué, donnait déjà sa mesure. Aimant les arts avec passion, il avait eu le rare bonheur de réussir dans tous, et d'imprimer à chacune de ses œuvres sa marque, un je ne sais quoi qui était la grâce dans la force, le puissant dans l'exquis, rendu avec une touche absolument personnelle. Ces contrastes fondus se retrouvaient en lui sous une légère couche de scepticisme; scepticisme à fleur d'âme, destiné à préserver le dessous fort tendre et prompt aux enthousiasmes des dangereux incendies. C'était un délicat, qui professait sur l'amour et sur la femme qu'on aime des théories idéales, qu'il caressait en silence dans ses rêveries de poète. Comme Pygmalion, il avait sa statue, à laquelle il ajoutait chaque jour quelque charme, quelque séduction. Seulement, sa Galatée, à lui, n'était point insensible, et tel soir de printemps il revenait d'une flânerie dans les bois, en disant à un ami d'une voix vibrante, avec

un reste d'extase dans le regard : « Si tu savais comme nous nous sommes aimés, aujourd'hui, elle et moi sous les lilas ! » On conçoit que les femmes rencontrées par André dans le vrai monde et dans l'autre se trouvaient fort dépoétisées par le voisinage de cette rayonnante chimère, qui réunissait à elle seule toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Cette amante éthérée avait préservé jusque-là le jeune artiste, très absorbé d'ailleurs par ses travaux, de ce qu'on nomme une *passion*. Il vivait ainsi au milieu de gais caprices, qu'il appelait « les profils perdus » de sa déesse, et de nobles labeurs ; fidèle à l'adorée, mais n'espérant pas la rencontrer en ce monde. C'est ce qui faisait qu'il ne songeait point au mariage, ne voulant que le front de sa Galatée pour la fleur d'oranger.

A l'heure présente, sous les ombrages de Rosenthal, il suivait d'un œil distrait un vol de papillons, pensant vaguement à mille choses, lorsqu'un beau garçonnet d'une dizaine d'années, sorte de petit page attaché à Mlle Mina, vint lui dire qu'elle le priait de passer chez elle avant le déjeuner, et d'un pas agile il le guida vers l'appartement occupé par la jeune fille.

Il la trouva avec Mlle Dumont, dans une salle d'études en cuir mordoré. A droite, par une porte entr'ouverte, on apercevait des flocconnements de mousseline des Indes, sur une soie bleue très pâle, c'était la chambre à coucher ; à gauche, un salon en satin blanc, dont les jardinières en Sèvres débordaient de fleurs.

La jeune maîtresse de céans prenait une leçon ; elle expliquait, avec la netteté et la concision d'un vieux docteur, que le *rationalisme* est un abus de l'esprit philosophique.

Quand André entra, elle lui coula un joli regard de côté qui voulait dire : Prenez patience ! et continua gravement.

Intelligence d'homme, se dit André, avec la naïve impertinence de son sexe, candeur d'enfant, « la mienne », aussi, a cela et elle lui ressemble. Attention ! mon cœur. Heureusement celle-ci est une héritière, « la mienne » est pauvre...

— Eh bien, monsieur, dit la jeune fille après un instant, si vous me présentiez vos respects au lieu de me regarder, sans sonner mot, avec de grands yeux... les yeux de mes cousins quand je les inspire. Je vous confie que j'ai vingt-deux cousins qui me font des vers, tellement qu'il n'y a pas assez de rats dans le château pour les dévorer. Là, un joli salut parisien, plus une poignée de main à l'anglaise. Maintenant asseyez-vous, je vous prie, et veuillez écouter si le programme de notre après-dîner vous agrée. Papa me constitue votre cicérone.

Donc, j'ai commandé deux chevaux pour une heure. Nous prendrons Fritz, un vieux cher homme à moi, qui nous fera monter au

Burg par des chemins impossibles. Ce sera ravissant ! Lorsque j'aurai présenté ledit Burg à votre Honneur, nous nous en reviendrons tranquillement, car aujourd'hui vous ne travaillerez pas, c'est congé, et nous irons goûter à mon île déserte. Vous ferez le sauvage, voulez-vous ? je n'en ai pas.

— A la condition que vous me permettrez de me civiliser peu à peu.

Sur ce bavardage, qui établissait dès l'abord entre les deux jeunes gens une franche camaraderie, la cloche sonna le second coup du déjeuner.

André était profondément charmé. La veille au soir, quand il avait vu venir à lui, à travers la merveilleuse serre, l'héritière des Rosenthal, dans sa robe blanche lacée d'or, il s'était dit qu'elle était rentrée dans son vrai cadre, et il avait eu un regret pour la jolie fille vêtue de laine grise, rencontrée sur les chemins de Gœsting. Voilà qu'il la retrouvait dans sa simplicité naïve, le traitant en grand frère, en vieil ami, « parce qu'elle aimait tant les Français ».

« Si je faisais baisser ces yeux, si je mettais une rougeur sur ce front, pensait André, je serais le dernier des misérables. »

Après le déjeuner, tandis que Fritz aidait Mlle Mina à se mettre en selle, le duc, du bas du perron, fit à son hôte quelques recommandations au sujet des chevaux, bêtes de race pleines de feu, puis il ajouta en souriant :

— Quant à ma fille, je ne la recommande jamais.

L'accent avait deux tons, et André était trop bon musicien pour ne pas les saisir.

IV

Cette journée de printemps, avec son ciel bleu tendre, son clair soleil aux rayons tièdes, et ses verdures nouvelles, faisait un fond exquis et doux à la jolie chevauchée de cette jeunesse, qui s'en allait grimpant, avec des rires frais, vers le sommet de la montagne, où se dressait, comme un nid d'aigle, le vieux Burg, sombre et démantelé.

Des sept tours, celle des Archives, hantée par *Conrad le Rouge*, restait seule debout et à peu près intacte. Autour d'elle les murailles, éventrées par les boulets turcs, cachaient leurs blessures sous d'inextricables enlacements de lianes fleuries, où le vent balançait des nichées d'oisillons.

— Grâce « aux fourriers d'été », dit Mlle Mina, ce repaire de hiboux vous a des airs de bonne grand'mère en habit pompadour.

— Qui établit sa famille, fit André; toute la gent emplumée des alentours paraît avoir élu domicile ici pour les épousailles.

— Et pour les baptêmes. Tenez, cet horrible petit amour encore tout nu avec un bec jaune. Aidez-moi à descendre, je vous prie, que je le voie de plus près.

Elle tendit vers André ses deux bras, et appuya ses mains à ses épaules; lui l'enleva par la taille et la posa doucement à terre, un peu plus troublé qu'il n'eût fallu, pendant qu'elle ajoutait avec sérénité :

— Je réclamerai souvent de vous cet office dans nos promenades, cela épargnera un peu mon Fritz; je le tue le cher vieux.

— En tout cas, il meurt bien joliment.

— Parisien! Le beau bonheur de périr massacré par le poids d'une demoiselle lourde comme « un pouff ». C'est le mot de maman quand je fais la petite et que je veux me mettre sur ses genoux.

Ne retrouvant point « l'horrible petit amour », la jeune fille revint vers son compagnon.

— Savez-vous ce que je rêve, monsieur le poète? dit-elle.

— Ce que vous rêvez? Dans quel genre?

— Le genre mariage.

— Ah!

— Eh bien, je rêve d'un proscrit, pauvre, persécuté, qui deviendrait mon seigneur et maître. Poursuivis, traqués, nous nous réfugierions ici, dans les souterrains, avec quelques serviteurs fidèles. Ce serait une existence délicieuse! Plus de couturières, plus de visites, plus de révérences; nous porterions des tuniques de laine, comme au temps d'Abraham, et je dirais *tu* à mon mari. Peu à peu on nous oublierait, alors nous remonterions au jour. On transformerait en une serre deux fois plus grande que celle de Rosenthal ce qui reste du Burg, et nous vivrions là avec des divans de toisons d'agneaux dans tous les coins, et plein de bêtes. J'aime les bêtes follement, c'est bon.

— Avec vous, dans la serre?

— Oh non! des étables là et là... et la maison des gens. Derrière nous tous, pour oreiller, ce bois immense qui va rejoindre des prairies grasses sur l'autre versant.

— Et l'hiver, la neige, les tourmentes...

— L'hiver, nous habiterions la tour des Archives, et nous inviterions Conrad le Rouge à venir chauffer ses pieds de fantôme à notre feu. Pour les vivants raffinés, nous pourrions même avoir un petit salon semblable à celui où maman s'installe dès les premiers

froids : en renard bleu avec des braseros d'argent. Est-ce que mon programme ne fait pas envie?

— Je le trouve trop haut perché.

— Oh ! que vous allez faire tantôt un pitoyable sauvage !

— Ainsi être proscrit est indispensable?

— Absolument. Mais l'heure passe, je suis une vraie pie... Montons vite aux Archives.

Elle releva sa longue jupe sur son bras, et sautant au milieu des ronces et des pierres, elle s'engagea en chantonnant dans l'escalier de la tour. André la suivit.

Au premier étage, M[lle] Mina s'arrêta devant une porte massive, plaquée de ferrures bizarrement découpées, et posa son doigt sur l'une d'elles. Le ressort un peu rouillé grinça, la porte tourna sur ses gonds, et laissa voir une vaste pièce ronde, lambrissée de cèdre à hauteur d'homme, et garnie d'armures de toutes les époques de la chevalerie.

— Tenez, reprit M[lle] Mina, en indiquant une table sur laquelle était posé un énorme coffre en fer ouvragé, voici les paperasses.

Elle ouvrit et chercha dans les liasses de parchemins.

— Ce rouleau, lié d'un fil d'argent, contient, la « tant lamentable histoire des infortunes de la duchesse Gisèle, et de son *doulat* ami le baron Wolfrang ». C'est là qu'il a été muré.

Elle appuya le pommeau de sa cravache sur une plaque de marbre où était gravée une courte inscription :

— Muré !

— Oui ! une gentillesse de Conrad... Quand je songe que j'ai de ce sang-là dans les veines ! Derrière cette plaque est une armoire profonde, qui est devenue le tombeau du baron Wolfrang de Happenfeld. Un trépas héroïque; il fera bien dans votre histoire de l'*Interrègne*.

— Je savais seulement, dit André, que Conrad était jaloux jusqu'à la frénésie. Contez-moi donc cette tragique aventure, mademoiselle. Je serai très fier de mettre dans mon livre qu'elle m'a été narrée en pleine couleur locale par une descendante de la duchesse Gisèle.

— Vous m'imprimerez ainsi toute vive? Ne me regardez pas, cela me donnerait envie de rire, ce qui est inconvenant pour parler des malheurs d'une aïeule. Écoutez :

Elle s'assit en face d'André, la table entre eux, ôta ses gants de daim, croisa dessus ses mains blanches, et, aux murmures plaintifs du vent dans les ruines, conta ainsi :

— C'est vers le milieu du grand interrègne, qui commença, vous le savez, à la mort de Conrad de Hohenstaufen, que notre Conrad, à

nous, petit cousin du dernier empereur, é pousa en cinquièmes noces, — le monstre! Dieu sait ce qu'il était advenu des quatre premières femmes ! — Gisèle de Laufenbourg, un rameau de cette maison de Hapsbourg qui allait bientôt sauver la patrie allemande. Gisèle, élevée dans la solitude d'un vieux manoir de Thuringe, fief de sa famille maternelle, près d'un grand-père infirme, qui, paraît-il, était de fort sauvage humeur, eut donc une jeunesse très mélancolique. « C'était une aimante et douce créature, dit la chronique, pieuse comme une sainte et belle comme le jour. » Outre ses femmes, elle avait pour compagnon, dans sa retraite, un orphelin adopté par son père au berceau, ce Wolfrang de Happenfeld. Nature poétique, fine, charmante, fleur exquise de chevalerie et de bravoure, il semblait « d'une essence céleste » à côté de ces rudes hommes de guerre, qui, la plupart, en ces tristes temps, vivaient plus en bandits qu'en gentilshommes. A ces qualités si rares, Wolfrang joignait les dons corporels qui font un cavalier accompli. C'eût été vraiment grand miracle si lui et Gisèle ne se fussent point aimés. Les âmes s'en viennent mariées de là-haut ; les malheureuses sont celles qui se perdent ; les heureuses, celles qui se retrouvent. Le jour où la jeune fille eut ses quinze ans, elle se fiança secrètement à son ami devant la Vierge de son oratoire ; mais, n'osant porter l'anneau à ses armes qu'il lui avait donné, par crainte du terrible grand-père, qu'on espérait gagner peu à peu, elle le confia à « Madame la Vierge », pensant que cela lui porterait bonheur. « Las jamais son tendre doigt ne remit le cher annel. »

Un soir que, retirée dans ses appartements, avec deux de ses femmes, elle accompagnait sur sa harpe d'or la voix mélodieuse de son ami qui lui chantait un *lied* d'amour, le vieux prince entra avec Conrad et dit :

— Damoiselle, ma petite-fille, voici le duc de Rosenthal, un féal chevalier, cousin de Sa Majesté l'empereur défunt dont Dieu ait l'âme, qui me fait l'honneur de solliciter votre main. Je la lui accorde, et dans trois jours nous célébrerons vos épousailles.

La pauvre Gisèle faillit s'évanouir en tirant sa révérence, mais ne protesta point. Elle savait trop que c'eût été inutile pour elle et dangereux pour son ami. En effet, un an avant, le « chevalier » de sa cousine, la comtesse Gertrude, mariée à seize ans à un vieillard, avait disparu mystérieusement, et oncques depuis sa « dame » n'en avait ouï parler.

Il ne restait donc à Gisèle, pour éviter si navrante aventure, qu'à se résigner... Entre parenthèses, « ces tant doulces et gentes damoiselles » me font bondir... Se soumettre et pleurer... Moi, je me serais débattue pour sauver mon bonheur, j'aurais fait les cent

coups, tellement que tous mes grands-pères s'en seraient arraché les cheveux.

— Et madame Gisèle n'eut point cette belle imagination ?

— Las non ! la pauvrette... Trois jours après, elle était duchesse de Rosenthal, et venait habiter ce burg-ci.

Une légende rapporte que tant elle et son ami « pleurèrent », en se quittant, au bord du ruisselet où ils avaient joué enfants, qu'il déborda. Depuis, maints énamourés de Thuringe y vinrent en pèlerinage, et gentil amour est si cuisant mal, que mignon ruisselet est devenu petite rivière.

Quatre ans passèrent. Wolfrang guerroyait en terre sainte sous les couleurs de Gisèle. Celle-ci avait octroyé deux fils à son méchant époux, tout en fort soupirant, pour l'absent, de soupirs purs comme aile de colombe. Dur et brutal était son seigneur, la querellant, la molestant à tout propos. Jamais couronne ducale n'eut si perçantes épines sous ses fleurons, que celle que portait la belle et dolente châtelaine, en regrettant moult le modeste tortil perlé de son ami.

Sa consolation unique était de songer aux quatre défuntes qui l'avaient précédée, espérant bien que le vilain sire, son époux, possédait encore le secret avec lequel il les avait fait trépasser. D'aucuns assuraient que c'était un philtre ; au fond, nul ne savait.

Lors il arriva que Wolfrang, blessé en Palestine, revint en Europe tout languissant. Dès qu'il eut repris force et mine, il accourut s'agenouiller aux pieds de madame Gisèle, et lui demanda sa main à baiser pour prix de sa fidélité : cela pendant que le duc était en chasse. Celui-ci, prévenu sur l'heure par un de ses espions, s'en revint donc, avec son monde, menant terrible bruit, et fit dire à la duchesse qu'elle se hâtât de vestir ses atours pour recevoir ses hôtes. Éperdue, elle fit cacher son ami en cette armoire, craignant qu'il ne fût reconnu, si elle le laissait aller au clair soleil. Ils convinrent de son départ pour la nuit close, puis, tremblante d'effroi, la duchesse se rendit aux ordres de son seigneur, dans son grand habillé de brocart d'or, brodé de roses de rubis.

Quand il la vit entourée des chevaliers ses compagnons, le duc, tourmenté de défiance, monta à cette pièce avec des maçons, et fit murer l'entrée de l'escalier de service et aussi un cabinet. En son armoire, Wolfrang bénissait le bon ange de Gisèle, qui lui avait inspiré l'idée de ce réduit plutôt que celui du cabinet. Mais voilà que la ruse de Satan souffla à Conrad nouvelle malice. Avisant l'armoire il dit : « Ceci non plus ne me plaît point chez gente dame ; or ça, chiens de manœuvres, murez et dépêchons. »

Les maçons reprirent leurs truelles, et leur travail s'acheva sans

que souffle ou soupir eût été entendu. C'est ainsi que le baron Wolfrang sauva l'honneur de la duchesse Gisèle.

Conrad lors la joignit, et commencèrent, avec leurs hôtes, grande chère et grand boire jusqu'à la moitié de la nuit. Après ce festoiement, dont elle était demi-morte, Gisèle, sans pouvoir s'échapper, dut suivre son époux en la chambre nuptiale, où ses femmes, glacées d'horreur, ne lui purent faire aucun signe, le duc étant là, dardant ses yeux. Il ne la quitta que vers le midi du lendemain.

Aussitôt se rendit l'infortunée en cette chambre, d'où elle croyait son ami départi à la nuitée, par le petit escalier, n'ayant point fermé l'armoire, mais espérant trouver tendre mot en son missel. Elle vit escalier, cabinet, armoire murés, jeta long cri, et tomba le cœur rompu.

— Point ne sera besoin de breuvage pour celle-ci, fit un vieil écuyer, en relevant le corps. Sire Dieu, ayez pitié de la sixième!

Heureusement, il n'y eut pas de sixième, ce fut Conrad qui s'en alla rostir chez monseigneur Satan.

Et voilà, monsieur, mon histoire finie.

— C'est grand dommage! je vous aurais écoutée ainsi jusqu'à l'éternité, *damoiselle*. Le naïf et touchant récit! Ces tant chastes et douloureuses amours de la duchesse Gisèle, contées dans le lieu même où six cents ans auparavant s'est accompli le drame, quel fin régal pour un romancier et quel précieux collaborateur je vais avoir en vous!

— Pour les légendes, moi, je connais à peu près toutes celles de l'Allemagne.

— *Damoiselle*, reprit André, que deux heures de solitude dans cette vieille tour, avec cette séduisante créature, et un récit d'amour en tiers, avaient un peu chauffé; je ne suis ni baron ni comte, cependant je sollicite la permission de baiser votre main pour vous remercier.

— Voyez-vous! dit-elle en riant, la faveur que me fait monsieur... quand pour pareille aubaine, ce pauvre Wolfrang guerroya quatre ans en terre sainte! Êtes-vous assez dégénéré, ô sexe fort! Tenez.

Et elle offrit sa main, jouant avec ce baiser comme un enfant tandis qu'André se sentait pâlir.

Quelques instants après, on reprit le chemin de Rosenthal à un petit trot flâneur, jasant avec cet abandon charmant de la jeunesse, tandis que le soleil descendait peu à peu à l'horizon, teignant de pourpre le paysage.

Le soir, dans sa chambre, André se demanda : « Ah çà! pourquoi ne suis-je pas d'un gai franc? Mlle Mina est une merveille que

j'admire en artiste, un type exquis pour mon prochain roman, voilà... c'est du métier... Point n'est besoin de battre la chamade, ô mon cœur! vous vous trompez. »

V

Le lendemain se leva dans un brouillard léger, qui ne tarda pas à fondre en une pluie douce, sous laquelle les floraisons printanières, un peu alanguies par la sécheresse des jours précédents, se rafraîchirent et se ravivèrent.

— Moi qui gémissais, dit Mlle Mina, en entrant dans la bibliothèque où André prenait des notes, ce n'était qu'une coquetterie de dame nature pour être plus séduisante, cette pleurade. J'ai averti mon Fritz, nous irons passer notre après-dîner dans l'île avec mademoiselle.

Elle s'approcha de la fenêtre et regarda tomber les dernières gouttes.

— Pauvres nous! fit-elle, pourquoi les larmes, qui sont nos pluies, ne nous font-elles pas aussi reverdir?

— Oh! quelle mélancolie! Une damoiselle qui en est pour si longtemps au vert tendre.

— Je songe à une malheureuse personne que je viens de voir chez maman. La plus misérable destinée! Moi, depuis que je me souviens, je n'ai jamais pleuré; à peine un attendrissement sur le trépas de mes poupées. Je suis d'un heureux! Le passé, le présent, l'avenir, tout est rose. La personne à laquelle je faisais allusion est la dernière d'une noble famille; pauvre à avoir faim, on ne peut la secourir. A chacune de mes joies répond chez elle une douleur; à chacun de mes petits triomphes de beautés, de talents, de fortune, une humiliation; toutes ces chaudes tendresses que j'ai au cœur, dans le sien sont des blessures. Elle est seule : elle prie, elle travaille, elle souffre; voilà sa vie; pas une éclaircie, pas un rayon. Avant de la connaître, je me figurais que les malheureux étaient des coupables qui expiaient. Elle, dit maman, s'en ira de ce monde avec la robe de son baptême. Alors pourquoi? pourquoi moi tout, et elle rien?

— Elle aura le ciel.

— Eh bien, et moi aussi... je ne suis pas du tout méchante, je fais bourse commune avec les pauvres, j'aime beaucoup le bon Dieu et je me garde de l'offenser.

— C'est une sombre question, une question insondable, que vous

soulevez là, dit André pensif. Moi, je l'ai obstinément repoussée lorsqu'elle s'est présentée à mon esprit, mais il m'est resté de sa visite une sorte d'effroi de mon bonheur.

— Vous êtes comme moi dans les heureux effrayants?

— Oui... sans avoir ni vieux blason ni gros millions, ma part est telle que je n'ai jamais rien envié d'autre jusqu'à ce jour... où, ajouta-t-il mentalement, une petite greffe sur un Hohenstaufen égaré m'irait fort.

— La question ne peut être irrésoluble, sans quoi Dieu ne serait pas juste, ce qui ne s'admet point, reprit Mlle Mina avec la jolie mine sérieuse de sa leçon de philosophie. Je conclus qu'une heure viendra où vous et moi serons d'une manière quelconque des infortunés; il est impossible que cela ne soit pas.

— C'est bien malsain avant déjeuner de pareils discours, *damoiselle*.

— C'est un hors-d'œuvre de ma façon que je vous servirai avec variantes par toutes les averses. Je vois des choses terribles dans le gris... Je vous engage, si vous voulez toujours penser joyeux ici, à prier l'ange du beau temps de veiller sur le soleil. Tenez, avec ce rayon mon nuage s'en va... Pour résumer, le malheur et la misère me révoltent contre moi-même, et j'ai besoin de me dire, de me crier de loin en loin : Tu souffriras! Cela m'épouvante, mais me remet en équilibre.

Sur ce dernier mot le duc entra, et menaçant sa fille du doigt, il dit le mot des chanoinesses : « Révolutionnaire! »

Puis il la prit dans ses bras, l'embrassa et ajouta :

— Tante Ulrique vient déjeuner avec nous, tu seras sage...

— Oui, père chéri, comme un enfant en sucre... Or çà, je me sauve, j'ai encore du travail à expédier. Vous savez que mademoiselle et moi avons entrepris de traduire la *Messiade* en français?

— Bien du plaisir, mes enfants!

La porte retomba sur la jeune fille.

— Eh bien, mon cher hôte, dit le duc, trouvez-vous votre vie? Là, au fond, il y a des manuscrits où vous aurez de précieux documents. Voyez les dates : 1269, 1261.

— Quels trésors!

— J'ai mieux encore, venez.

Le duc possédait une des plus curieuses collections de manuscrits anciens, et André, paléographe distingué, eut ce matin-là une vraie fête. Pour se rendre à la bibliothèque, il avait traversé une galerie de tableaux, où, depuis trois cents ans, les Rosenthal réunissaient les plus purs chefs-d'œuvre de toutes les écoles. Çà et là, une statue, signée d'un nom illustre, se détachait, dans sa blan-

cheur, sur le fond lumineux d'un Titien ou d'un Véronèse, ou semblait en extase devant une madone de Raphaël.

« Vraiment, se disait André, cette maison-là est plus dangereuse que les jardins d'Armide... Quatre mois de ces délices, et en rentrant dans mon appartement de Paris, je vais me trouver pauvre comme Job, et amoureux peut-être, pour compléter le désastre... Non, cela je ne le veux pas, on a une volonté, enfin ! »

Dans la salle à manger d'été, tendue de pékin rayé, lilas et blanc, et qui ouvrait sur un parterre délicieusement fleuri, haute et puissante dame Ulrique-Dorothée-Griseldis-Hildegarde-Mechthilde-Luitpolde de Rosenthal, comtesse d'Ilbourghausen, chanoinesse du chapitre noble de Romanewska, recevait de son air majestueux le bonjour de Mlle Mina, ravissante dans une batiste rose garnie de valenciennes.

— Papa vous a-t-il annoncé que nous avions un Français ici, ma tante? dit la jeune fille, un Parisien...

— Je n'ai encore vu que ta mère avec laquelle nous avons parlé de cette malheureuse Mlle de Wurtzbourg.

— Qui meurt de faim !

— Ta mère peut lui inventer un héritage, une restitution d'un inconnu... l'inconnu ce sera nous deux... Est-il bien ce Français?

— Très bien, une intelligence d'élite.

— Vieille noblesse !

— Non...

— Du Bonaparte?

— Plus jeune que cela, fit Mlle Mina, réprimant une forte envie de rire en voyant s'allonger la lèvre dédaigneuse de sa tante.

— Quelque baron du second empire, sorti on ne sait d'où?

— Pas baron du second non plus... il s'appelle tout uniment André Bernard, et il est charmant et très distingué.

— Je serais curieuse de savoir en quoi consiste la distinction d'un monsieur qui s'appelle Bernard tout sec, dit la chanoinesse, en froissant nerveusement dans ses longues mains blanches les plis de sa robe de satin vieil or. Quel abus de mots tu fais, ma pauvre Mina ! Il est dit que je ne pourrai venir ici sans que tu me choques d'une façon quelconque. La dernière fois, tu m'arrives tout courant de ta promenade, disant que tu avais rencontré l'épicier qui montait les provisions, et qu'il avait un superbe nez romain. Il n'y a que toi sous le ciel, dans les gens nés, pour regarder un épicier. Moi, j'ai des domestiques depuis vingt ans, et je ne sais pas de quelle couleur ils ont les cheveux.

« Je crois bien, pensa Mlle Mina, elle est d'un myope ! »

A ce moment entrèrent le duc et André. Le duc fit la présenta-

tion de la façon la plus aimable pour son hôte, au respectueux salut duquel la chanoinesse répondit par un lent mouvement de la tête, une perfection d'impertinence. Après quoi, elle le dévisagea un instant de ses malhonnêtes yeux myopes, puis les détourna et ne lui ouvrit pas la bouche. Déjeuner avec un homme pas *né* était de sa part condescendance assez haute pour qu'elle pût s'en tenir là.

Pendant le repas, d'ailleurs, elle parla peu. L'idée que le père ou le grand-père de « ce garçon » avait peut-être vendu de la flanelle la faisait frissonner jusqu'à la pointe de ses nobles cheveux, et son regard s'attachait, avec une expression irritée et lamentable, à un panneau où les armes des Rosenthal s'écartelaient sur le double écusson des Hohenstaufen et des Hapsbourg, comme pour les prendre à témoin de l'insulte qu'elle recevait.

« C'était pendant que son frère avait fait un intérim d'ambassade près de ce gouvernement de parvenus qu'on appelait la république française, qu'il avait pris l'habitude de recevoir ces gens-là, et de les traiter de pair. Cette France empoisonnait le monde. »

André supportait d'un beau sang-froid le silence de la chanoinesse à son égard, se contentant de penser philosophiquement qu'il tenait là un maître type d'orgueil aristocratique. Le duc et la duchesse soutenaient la conversation ; quant à Mlle Mina, de temps à autre elle fronçait légèrement les sourcils. Enfin elle arriva à placer, avec beaucoup d'adresse, que, chez une peuplade sauvage de l'Amérique du Sud, les étrangers étaient traités si courtoisement, que beaucoup assuraient n'avoir pas rencontré tant de politesse en Europe. Entre deux clignements, la chanoinesse transperça sa nièce d'un regard aigu; la coupable sourit gracieusement, et fit remarquer combien sa chère tante avait bonne mine. Le déjeuner finit sur cet incident.

Lorsqu'on sortit de table, Mlle Mina dit à André :

— Vite, dans l'île! j'ai la permission de maman; ma tante va reconstituer la généalogie de Mlle de Wurtzbourg, la moitié du nobiliaire allemand, de quoi prendre une fièvre chaude. On rêve, la nuit, qu'on est une bête héraldique, avec un lambel en travers du corps et trois besants d'or au cou, c'est terrible!

Elle disait cela, riant de tout son cœur, de son rire frais qui semblait une chanson jouée sur ses dents blanches, et courait presque sur le sable fin de l'allée descendant à la petite rivière.

Quand Mlle Dumont les eut rejoints, la jeune fille sauta dans la barque que le vieux Fritz venait de détacher en disant :

— Allons, monsieur Bernard, à nous deux les rames.

En quelques coups d'aviron ils abordèrent à l'île, sorte de jardin

vierge, qui ressemblait à un grand bouquet emporté au fil de l'eau.

Au centre, au milieu de la végétation la plus fantaisiste, s'élevait une maisonnette d'écorce d'arbre, toute tapissée de chèvrefeuille sauvage et d'églantiers. L'intérieur était garni d'un banc de mousse, piqué de fleurettes des champs. Sur une table de bois blanc, des assiettes de faïence commune à dessins étranges, une miche de pain bis, une tranche de lard et une jatte de crème.

— Eh bien, monsieur, dit Mlle Mina, est-ce que ces préparatifs ne vous font pas courir un frisson de gourmandise dans l'estomac?

— Je vous avoue, damoiselle, que je préfère le cadre.

— Comment ce joli lard rosé ne vous inspire rien?...

— Je ne suis pas encore à ce degré d'impressionnisme.

— Ma bonne amie, reprit la jeune fille, en se tournant vers son institutrice, faisons-lui une concession, pêchons une friture, nous avons des loisirs jusqu'au goûter.

— Adopté!

— Eh bien, allez avec mademoiselle, chercher les lignes à la grotte; moi, pendant ce temps, je vais passer mon costume de cuisinière.

La grotte, amoncellement de roches superposées, enlacées de plantes grasses, contenait un attirail de pêcherie complet. Mlle Dumont et André s'en armèrent; quelques instants après, la porte de la maisonnette s'ouvrit et, dans l'encadrement des chèvrefeuilles et des églantiers, parut la plus ravissante paysanne que faiseur d'idylles ait jamais rêvée. Corselet de velours noir, serrant la taille ronde, chemisette de fine toile plissée, dégageant bien le cou et dont les manches s'arrêtaient au coude, jupon court, rayé blanc et rouge, battant de ses plis coquets des bas à jour, qu'André, qui se souvenait de l'escalier de la tour, se promit de ne pas regarder deux fois. De mignons souliers de chevreau noir enfermaient des pieds à tenir dans la main. Sur les épaules pendaient les deux longues tresses blondes, et la jolie tête fière, ainsi découronnée, avait un charme plus doux sous la mouvante guirlande qui l'entourait.

— Voilà! fit Mlle Mina, avec la révérence en plongeon des filles des champs; et je m'appelle Fleurette!...

Ils s'assirent tous trois sur une pente gazonnée et lancèrent les lignes. André enseigna à ses compagnes les ruses du métier qu'il pratiquait souvent, et bientôt la corbeille d'osier contint un nombre respectable de frétillantes bestioles, désagréablement surprises de s'y trouver.

— Jamais nous n'en avons tant pris, dit Mlle Mina; monsieur

Bernard, vous aurez la prime sur tous les « charmant jeune homme » qui sont venus ici.

Et se penchant vers Mlle Dumont, elle ajouta :

— Je crois, mon amie, que nous aurons un faible pour celui-là.

André pensait : « Je l'aurais commandée exprès au bon Dieu, qu'elle ne serait pas plus à mes souhaits. Si je me sauvais? »

Pendant ce temps, Gothe, la femme du jardinier, préparait la friture, et Mlle Dumont mettait le couvert sur une nappe d'églantines, de muguets et de violettes. Ce fut un joyeux repas; André l'assaisonna d'histoires comiques, absolument inoffensives, mais auxquelles sa verve et son originalité donnèrent un si plaisant tour, que ses compagnes en rirent à grosses larmes. C'est ainsi que se passa cette seconde journée.

VI

Le lendemain, André se mit au travail, aidé dans ses recherches par Mlle Mina, qui apportait à cette collaboration une vive ardeur. Tantôt on allait s'établir au vieux Burg; et, tandis que le jeune écrivain faisait courir sa plume, Mlle Mina fouillait les parchemins, triant ceux qui pouvaient être utiles, les annotant, puis disait quelque nouvelle légende à son « damoiseau ». Par les temps incertains on restait à Rosenthal, où Mlle Dumont, le duc et la duchesse venaient prendre des nouvelles de l'*Interrègne* et sourire au beau feu de Mlle Mina, qui, bon prophète, assurait que l'ouvrage serait couronné par l'Académie.

Grimpée sur un marchepied, un gros in-folio dans les mains, décoiffée par le mouvement qu'elle se donnait sur son échelle, la jeune fille était pour le pauvre André le plus intelligent et le plus dangereux des aides. Parfois, d'un bond, sautant à terre, elle se penchait sur l'épaule du jeune homme, lisant à demi-voix ce qu'il écrivait, toute à cette œuvre, histoire de son pays, qui passionnait son esprit sérieux, sans songer que sa tête touchait celle d'André. Lui, immobile, les yeux rivés à son papier, était aussi à son aise que sur un gril. De temps en temps il hasardait un : « Quelle chaleur! » que justifiait son visage enflammé et s'échappait un instant vers la fenêtre, furieux de se sentir « entourbillonné », tâchant de reprendre pied, disant : « C'est insensé! c'est bête! » Pendant qu'à son oreille revenait, avec la ténacité des vieux refrains, cette phrase de la tant lamentable histoire de la duchesse Gisèle :

« C'eût été grand miracle, vraiment, si elle et Wolfrang ne se fussent point aimés. »

Deux mois s'étaient écoulés, et André, se rappelant ce récit, monologuait ainsi un matin dans sa chambre : « Ma *damoiselle*, à moi, ne m'aimera pas, son cœur n'est pas au point; et, le fût-il, entre lui et le mien il y a trop d'armoiries. Ce qu'elle nomme son « libéralisme » n'est que de l'indépendance, l'horreur du convenu. Ce proscrit qu'elle rêve : ne suis-je pas une sorte de proscrit de son monde? Ah! fou... Il lui faut les fleurons d'une couronne au front de ce banni. Je ne suis dans sa vie actuelle qu'une distraction intelligente, et je n'y resterai que sous la forme d'un souvenir sympathique. Il est évident que je lui plais, elle en convient avec cette franchise naïve qui est une de ses mille grâces. Qu'elle était tremblante, l'autre soir, pendant notre promenade au fond du parc, lorsqu'elle me dit après un long silence : « Là-bas, à Paris, « dans ce que vous appelez les heures noires, où votre âme a froid, « vous l'enverrez ici; il y aura toujours un bon coin chaud pour « elle... » C'était trop pour moi... c'est depuis que je me sens perdu. Encore deux mois de ce délicieux supplice! Je prends peur... Allons! soyons homme. Oui, je songerai à vous, Mina, dans les heures noires, mais comme on songe à une sœur qu'on a au paradis! »

De grands bois entouraient Rosenthal. Deux fois par semaine, au petit jour, les sons du cor retentissaient sous les fenêtres d'André; c'était le signal de Mlle Mina. Il la rejoignait promptement, et suivis du vieux Fritz et d'un piqueur, ils partaient joyeux, sous le ciel vermeil, jouissant délicieusement de cette heure matinale, salués par les premiers chants d'oiseaux, recueillant cette fraîcheur suave de parfums que les fleurs renouvellent la nuit dans leurs calices clos. Sous le couvert des chênes centenaires, nos promeneurs évoquaient les brillantes chevauchées qui avaient passé là. Chevaliers sur leurs fougueux coursiers de guerre, nobles dames aux blanches haquenées, dont les housses frangées d'or battaient les buissons, comme les cœurs peut-être. On s'aimait *moult* en ce temps-là! et les jeunes gens croyaient entendre bruire, dans les murmures du vent, l'écho affaibli du doux parler d'amour. La tête remplie de merveilleuses chroniques, l'âme pleine de généreuses chimères, la fille du duc de Rosenthal, mise bien au-dessus de de toute préoccupation matérielle par une immense fortune, ignorait la vraie vie autant qu'un enfant qui naît. Lorsqu'André abandonnait avec elle le domaine du sentiment, de l'idéal, elle l'appelait « morceau de prose ». Elle ne croyait qu'au bon, au tendre et au charmant. Les jeunes filles qu'elle connaissait étaient des anges;

les femmes, des perfections; les jeunes ménages, des nids d'amour; les autres, de vieux bouquets touchants, dont les fleurs pâlies avaient gardé tous leurs parfums.

André l'écoutait avec un sourire un peu triste, en songeant à ce que le temps devait faucher et flétrir à son heure dans ce champ d'illusions rayonnantes.

La duchesse, qui parfois venait les joindre, jetait en ces instants un regard à André, en posant un doigt sur ses lèvres, semblant dire : « Laissez-lui sa foi, ne touchez pas à ses confiances. Voyez, moi, comme elle, j'ai cru et espéré, et rien ne m'a trahie, et de mes espérances la destinée a fait de saintes et enivrantes joies. »

André se disait : « C'est vrai! Ce noble et grand amour qu'a rencontré la mère, et qui depuis la garde avec un soin jaloux contre la corruption et les méchancetés du monde, pourquoi la fille ne le rencontrerait-elle pas, étant si digne de l'inspirer? Oui, pourquoi? »

Dans la partie inférieure de l'être, ce vilain rez-de-chaussée où le *moi* vit caché, honteux de lui-même, le jeune homme devait convenir que l'idée de ce bonheur, donné par un autre, était aussi irritante qu'il se pouvait. *En haut*, il s'en réjouissait mélancoliquement. N'allait-il point partir? L'adieu sans revoir n'allait-il pas être échangé bientôt entre lui, modeste bourgeois après tout, et cette héritière d'une des plus aristocratiques maisons de l'Allemagne? Que servait de se révolter alors? L'*adorée* apportée avec lui, cette blonde imaginaire qui parfois était brune, avait fondu comme une statue de neige au soleil. Il dresserait le souvenir de Mlle Mina sur le piédestal vide, et c'est ainsi qu'il la garderait dans sa vie. En ces conditions peu importait le mari futur...

« Je suis pourtant ce qu'on appelle une bonne nature, murmura André, en s'assoupissant un soir sur une réflexion de ce genre. Drôle de machine humaine! »

Ainsi s'écoulaient les jours. Le vieux Burg, la vieille forêt, l'île fleurie, la bibliothèque de Rosenthal et le salon de la duchesse, le duc était retourné à Vienne, après avoir constaté que l'*Interrègne* était devenue une belle œuvre savante et poétique. Les trois chanoinesses, qui faisaient une apparition par mois, avaient daigné s'y intéresser, et même la tante Ulrique-Dorothée-Griseldis-Hildegarde-Mechthilde-Luitpolde, comtesse d'Ilbourghausen, se laissa arracher ce témoignage flatteur : « Ce petit bourgeois de France a positivement dans le style je ne sais quoi qui sent la race; c'est bien étrange! »

— Ne prononcez pas le nom de la ville où vous êtes né, souffla Mlle Mina à l'oreille d'André, où vous verrez sous peu apparaître ici votre généalogie depuis l'arche.

Les beaux rires de la jeune fille, ces derniers temps, s'éteignaient presque aussitôt dans une note attendrie; elle paraissait monter du fond d'une tristesse, cette petite note brisée. Pressant son front de ses deux mains, Mlle Mina disait :

— J'ai du vague! ça me fait mal je ne sais où dans l'âme.

Et retirant à André la page commencée, elle ajoutait :

— Mon damoiseau, contez-moi une amusette ou je pleure!

Et le damoiseau pensait avec amertume : « Voilà le bouton qui devient rose, mais ce n'est pas nous qui la cueillerons, mon cœur. »

A cette époque, la duchesse écrivit à son mari :

« Je crois que notre existence est un peu monotone pour les dix-huit ans de Mina, elle prend de l'ennui et moi du chagrin. C'est le premier battement d'ailes de notre colombe pour s'envoler. Il faudra passer tout l'hiver à Vienne. Dès à présent, mon ami, cherchez, afin de pouvoir le présenter à votre fille, ce *vous* rajeuni qu'elle rêve. Dieu veuille le lui accorder!

« Venez nous donner quelques jours avant le départ de M. Bernard. La société de ce jeune homme nous a été vraiment charmante; son attitude vis-à-vis de Mina dénote la meilleure éducation et la plus parfaite délicatesse. Il lui plaît, et elle se jette à sa tête avec ces façons ingénues que vous savez, auxquelles un saint même ne pourrait trouver grain de malice; M. Bernard, lui, sous les dehors d'une aimable camaraderie, est d'une exquise mesure. Si toute la bourgeoisie de France est élevée ainsi, il ne faut plus trop s'étonner des mésalliances du faubourg Saint-Germain.

« Songez, n'est-ce pas? à ce vague de Mina, etc. »

Cette lettre, passant sous les yeux de la jeune fille et d'André, que fût-il advenu? Pour l'un, elle eût été une lumière; pour l'autre, un encouragement. Tandis que jusqu'au bout Mlle Mina ignore pourquoi elle « avait mal dans l'âme », quant à André, la crainte de se trahir le fit s'envelopper de glace à mesure que s'approchait le terme.

Un jour, à ce propos, Mlle Mina dit à son institutrice :

— M. Bernard commence à avoir la nostalgie de son pays, je croyais qu'il nous aimait davantage.

Mlle Dumont répondit placidement :

— Il nous aime autant qu'il convient pour son rôle de passant; on ne tombe point ainsi en de grandes tendresses pour des gens qu'on ne doit jamais revoir.

A quoi tient le bonheur! Et ce fil léger auquel il est suspendu, la destinée le tisse-t-elle une seconde fois, quand nous l'avons laissé rompre!

VII

Ce fut vers la fin d'août, deux jours avant celui arrêté pour le départ d'André, que M[lle] Mina revint sur cette fantaisie dont elle avait parlé à leur première visite au Burg : d'y faire porter un piano, et d'y jouer la nuit, avec André et M[lle] Dumont, « toutes les musiques à fendre l'âme ».

La duchesse se récria d'abord un peu sur l'extra-romanesque de l'aventure, puis céda, en déclarant qu'elle prenait le deuil du piano. Accompagnés de trois domestiques bien armés, nos dilettantes se mirent en route vers dix heures du soir, à la blanche clarté des étoiles. Ils allaient en silence, savourant ce charme mystérieux de la nature endormie, et plus encore l'étrangeté de cette promenade, à laquelle il ne manquait, assurait M[lle] Mina, qu'un petit brigand pour être le comble des délices. De temps à autre, un vol de vautour, rasant les cimes, rayait d'une aile sombre la pâleur argentée du ciel. Dans un pli de verdure, quelques moutons levaient la tête, une clochette tintait faiblement, des aboiements se répondaient des bergeries, puis le grand calme renaissait. En approchant du sommet de la montagne, on eut le saisissant spectacle d'une procession de spectres géants. Ce n'était de près qu'une galerie effondrée, dont la lune découpait les piliers restés debout en silhouettes gigantesques. M[lle] Mina battit des mains de plaisir, ce qui fit déloger bruyamment les hiboux et les orfraies. Tandis qu'ils les regardaient tournoyer effarés, la jeune fille étouffa un cri, en désignant de sa cravache la tour de Conrad. Une lumière rougeâtre brillait à une fenêtre, comme un grand œil sanglant. Quelqu'un veillait là, que les pas des chevaux ne paraissaient point émouvoir, quelqu'un ayant découvert le ressort secret de cette porte à ferrures qui protégeait les archives.

— Seigneur! dit M[lle] Mina, nos paysans, qui assurent que Conrad revient chaque nuit pleurer son crime dans cette chambre où Wolfrang a été muré, auraient-ils raison! Tant pis, montons, je tremble de peur, mais je ne veux pas perdre l'occasion de tirer ma révérence à mon gracieux ancêtre. Mon amie, mettons-nous au milieu : deux hommes devant et deux derrière. C'est cela.

Elle fit un signe de croix, et prit le bras de M[lle] Dumont, ainsi qu'elle, moitié inquiète, moitié ravie. André et les domestiques armèrent leurs pistolets. Ils montèrent à pas étouffés.

Arrivés au premier étage, André, en appuyant sa main contre la massive porte, sentit qu'elle résistait.

— Pour le coup, murmura Mlle Mina, c'est un esprit! il n'y a que papa et moi qui sachions la fermer en dedans, en tournant cinq têtes de clous d'une certaine façon. Cela ne se trouve point, il faut le savoir. Maintenant une hache seule pourrait l'entamer.

— Cela devient plus que bizarre, dit Mlle Dumont.

— Nous n'allons pas redescendre penauds, reprit André, nous sommes en nombre...

— Certes! fit Mlle Mina avec un geste de résolution.

Et se plaçant près d'André, de façon à ce que le bras armé fût entre elle et la porte, elle cria :

— Je suis Wilhelmine de Rosenthal, qui que vous soyez, je vous ordonne d'ouvrir.

On entendit un bruit de sièges remués, un pas lourd et traînant s'approcha, la porte s'ouvrit, et... le vieux Fritz parut, sa casquette à la main, les yeux bouffis de sommeil. Ce fut alors une telle explosion de rires, que le brave homme en resta tout décontenancé; il s'examinait d'un regard troublé, cherchant à découvrir si quelque chose, dans son accoutrement, n'excitait point cette hilarité.

Lorsque Mlle Mina put parler, elle lui raconta leurs suppositions et ajouta :

— Mon cher vieux, vous m'avez donné une peur que je rêvais d'avoir depuis je ne sais quand, une peur à beaucoup ensemble... J'achèterai demain un costume de fête à votre fille aînée. Mais expliquez-moi ce que vous faisiez là, pendant que je vous croyais au lit. J'avais prié maman de ne pas vous envoyer à cause de vos rhumatismes.

— J'ai une consigne de monsieur le duc, mademoiselle.

— Ah! bon... Alors c'est mon père qui vous a appris le secret pour ouvrir et pour fermer?

— Oui, mademoiselle.

— Le piano est au rez-de-chaussée, n'est-ce pas?

— On l'y avait déposé tantôt; moi, en arrivant, j'ai appelé des pâtres qui m'ont aidé à le transporter dans la salle des gardes où il y a l'écho.

— Quelle heureuse idée! Elle ne m'était pas venue. Merci, mon Fritz.

— Il y brûle un grand feu que les deux pâtres que j'ai gardés entretiennent depuis quatre heures, j'ai aussi dressé une solide collation.

— Nous apportons des gâteaux et du vin d'Espagne.

— Je me doutais bien qu'on ne songerait pas à la viande, cependant quand ces demoiselles et monsieur auront joué et chanté longtemps, j'ai deux faisans et un coq de bruyère; c'est ma femme qui

les a préparés. Si je les avais demandés au chef, qui est un bavard, toute la maison l'aurait su, et je voulais surprendre mademoiselle. Je m'étais installé ici, en attendant que ça se réchauffe là-bas pour mes vieilles jambes. Tant mieux que mademoiselle soit contente d'avoir eu peur, car j'aurais un grand regret d'être parti en avant sans rien dire.

— Mon brave Fritz! vous êtes bien le meilleur des serviteurs. Conduisez-nous à la salle des gardes.

Située dans la partie la moins écroulée du Burg, en haut de cette montagne, à cette heure de la nuit, cette salle était vraiment, au milieu des décombres qui l'entouraient, d'un fantastique aspect, vivement éclairée par six torches de résine, et le feu d'une immense cheminée où brûlaient des moitiés d'arbres. Devant ce foyer, deux pâtres roulés dans leurs manteaux; à droite, la collation appétissante dressée dans de la mousse; au milieu de la pièce, le piano et les cahiers de musique.

Sur les lambeaux de tapisserie qui pendaient des murs, Fritz et les pâtres avaient cloué des feuillages: une épaisse couche de sable couvrait les dalles; des bottes d'herbes et de fleurs bouchaient les ouvertures, laissant filtrer à peine quelque tremblant rayon d'étoile.

Fritz fut pleinement récompensé de la peine qu'il avait prise par la joie que manifesta sa jeune maîtresse. Elle exigea que lui et les autres domestiques, qui refusaient de s'asseoir devant elle, prissent les vieux escabeaux aux armes de Conrad, rangés près du feu; et craignant le froid du sol, malgré le sable pour le pied goutteux de Fritz, elle lui fit un tabouret d'un des manteaux de fourrure apportés pour elle.

Cette installation terminée, Mlle Mina et André se mirent au piano, Mlle Dumont se disposa à tourner les pages, et le nocturne concert commença, à l'émerveillement des auditeurs, par la sérénade de Schubert.

Il y eut alors, dans l'immense salle, une résonnance magique; l'amoureuse mélodie, répercutée par l'écho dans les profondeurs des ruines, revenait aux oreilles avec des sons mourants d'une langueur ineffable. André sentait passer sur lui un souffle de flamme; Mlle Mina, les yeux noyés dans une extase, les lèvres entr'ouvertes par la respiration plus pressée, semblait éprouver un imperceptible tressaillement, chaque fois que ses doigts effleuraient sur les touches la main brûlante de son « damoiseau ».

Après ce début, vint le tour des musiques « à fendre l'âme », coupées d'airs nationaux vifs et dansants. L'un deux, joué par Mlle Dumont, et accompagné par la musette des pâtres, fut uue petite perle de grâce champêtre. Ensuite André chanta : *Faites-lui*

mes aveux, de *Faust;* Mlle Mina, *Car je suis ton bon ange*, du *Domino noir;* Mlle Dumont, la chanson de *Mignon*. Tendres et douces paroles que l'écho alla redire, en la chambre de la duchesse Gisèle, à la jeune ombre du baron Wolfrang.

Ce morceau terminé, Fritz avertit sa maîtresse qu'il était trois heures et qu'elle était servie.

Mlle Mina, Mlle Dumont et André, au haut bout de la grande table de chêne vermoulu, jonchée de myrtes, les domestiques et les pâtres à l'autre bout, on soupa « à la patriarche », après un grave *Benedicite* de la charmante hôtesse, qui s'amusa beaucoup de l'air recueilli des pâtres buvant le vin d'Espagne. L'aube blanchissait les fonds lointains du ciel, lorsque le repas s'acheva. Pendant que les gens s'en allaient avec les torches seller les chevaux, et que Mlle Dumont aidait Fritz à rallumer les lanternes, André joua dans l'ombre la *valse des adieux*. Mlle Mina l'écouta au coin du feu, dans la pose de la *Madeleine* de Canova, sans retourner la tête. En fermant le piano, André avait les yeux rougis.

Un quart d'heure après, on était en route.

Ce fut le 1er septembre, par une fraîche et lumineuse matinée, qu'André quitta Rosenthal. Le duc, revenu exprès de Vienne, lui exprima chaudement la sympathie qu'il avait inspirée à lui et à tous dans sa maison, et très délicatement, en outre, lui fit comprendre qu'il le tenait pour un parfait galant homme.

Mlle Mina, animée et assez nerveuse, à ce qu'il parut au jeune homme, déclara qu'elle accompagnerait, avec Fritz, son « damoiseau » jusqu'aux environs de la station, ce qui lui ferait sa promenade de ce jour-là, et l'on partit.

Mlle Mina galopait à la portière de la voiture; un peu pâle, les lèvres serrées par une légère contraction, elle gardait le silence. André la contemplait avec un inexprimable déchirement, tandis qu'une voix intérieure lui criait :

« C'est le bonheur que tu laisses! c'est l'idéal réalisé de ta jeunesse! c'est l'âme que Dieu avait choisie au ciel pour répondre à ton âme ici-bas!... »

A ce moment, Mlle Mina lui montra, flottant dans un rayon de soleil, un fil de la Vierge qui descendait vers eux.

— Voyez, mon damoiseau, fit-elle avec un demi-sourire, là-haut, aussi, on vous regrette pour nous, voilà ce que les anges m'envoient pour vous attacher...

Elle saisit le fil et l'inclina vers lui.

Il dut faire un effort pour ne pas saisir sa main, un instant dégantée, et la couvrir de baisers.

— Hélas! pensa-t-il, si c'est à moi que la destinée la réservait,

pourquoi a-t-elle élevé entre nous cette barrière de parchemins et de millions?

Enfin, à l'entrée de la ville, il fallut se séparer.

— Adieu, mademoiselle Mina... dit André d'une voix sourde, adieu!

Il ne put ajouter une parole. Elle, sans parler, lui tendit ses mains, baissant ses longues paupières sur deux larmes dissimulées, et brusquement tourna bride. André se rejeta dans le fond de la voiture en étouffant un sanglot.

C'est ainsi que ce charmant amour, ce mal « étrange et doux », dont M[lle] Mina n'avait pas trouvé le nom, fut tranché dans sa fleur.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

André Gérard.

La suite prochainement.

VICTOR HUGO AVANT 1830[1]

SIXIÈME PARTIE

LES *NOUVELLES ODES*. — *BUG-JARGAL*. *LE SACRE DE CHARLES X* ET L'*ODE A LA COLONNE*.

VI

Après avoir ouvert l'année 1826 par la publication de *Bug-Jargal*, Victor Hugo la termina par la publication du troisième volume de ses poésies, qui parut au mois d'octobre, sous le titre d'*Odes et Ballades*.

Ce volume se composait de treize odes et de dix ballades, dont nous donnons ici la liste, en rangeant ces pièces dans l'ordre même de leur composition, ainsi que nous l'avons fait précédemment pour les *Odes et Poésies diverses*, et pour les *Nouvelles Odes* :

Année 1824 : *A M. de Chateaubriand, la Fée et la Péri, les Funérailles de Louis XVIII.*

Année 1825 : *A une jeune fille, un Chant de fête de Néron, le Géant, A Trilby, le Lutin d'Argail, Hymne oriental, le Voyage, le Sacre de Charles X, les Deux Iles, les Deux Archers, Au colonel G.-A. Gustaffson, la Mêlée, l'Aveu du châtelain, la Fiancée du timbalier, Promenade, Aux Ruines de Montfort-l'Amaury, A M. Alphonse de Lamartine, A un Passant, A***, le Portrait d'une enfant, la Ronde du Sabbat.*

L'*Hymne oriental* ne figure plus depuis longtemps dans les éditions des *Odes et Ballades*. L'auteur a transporté cette pièce dans les *Orientales*, où elle a pour titre *la Ville prise*.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 25 mai, 10 juin et 25 juillet 1882.

La ballade qui était intitulée, dans l'édition de 1826, *l'Aveu du Châtelain* est celle qui a maintenant pour titre : *Écoute-moi, Madeleine.*

Le *Portrait d'une enfant* est peut-être la pièce la plus charmante de ce troisième volume :

Oui, ce front, ce sourire et cette fraîche joue,
 C'est bien l'enfant qui pleure et joue,
 Et qu'un esprit du ciel défend.
De ses doux traits, ravis à la sainte phalange,
 C'est bien le délicat mélange ;
 Poète, j'y crois voir un ange,
 Père, j'y trouve mon enfant.

Cette enfant, c'était la petite Léopoldine, celle pour qui M. Victor Hugo composera bientôt *la Prière pour tous :*

Ma fille, va prier! vois, la nuit est venue [1]...

La pièce des *Odes et Ballades* porte cette dédicace : *A Mlle J.-D. de M.* Ces initiales cachaient le nom de Mlle Julie Duvidal de Montferrier, qui avait fait le portrait de la fille du poète. Mlle de Montferrier est devenue depuis Mme la comtesse Abel Hugo.

Comme les volumes de 1822 et 1824, le volume de 1826 était ardemment royaliste. Dans *les Deux Iles*, le poète qui devait écrire, quelques années plus tard,

Napoléon, soleil dont je suis le Memnon,

faisait entendre contre Bonaparte un cri de haine et de malédiction :

Qu'à son nom, du Volga, du Tibre, de la Seine,
Des murs de l'Alhambra, des fossés de Vincenne,
De Jaffa, du Kremlin, qu'il brûla sans remords,
Des plaines du carnage et des champs de victoire,
Tonne, comme un écho de sa fatale gloire,
 La malédiction des morts !

Qu'il voie autour de lui se presser ses victimes !
Que tout ce peuple en foule échappé des abîmes,
Innombrable, annonçant les secrets du cercueil,
Mutilé par le fer, sillonné par la foudre,
Heurtant confusément des os noircis de poudre,
Lui fasse un Josaphat de Sainte-Hélène en deuil !

[1] *Les Feuilles d'automne.*

L'ode *au colonel G.-A. Gustaffson*[1], — celles sur les *Funérailles de Louis XVIII* et sur le *Sacre de Charles X*, venant après les odes sur la *Vendée*, *Quiberon*, la *Mort du duc de Berry*, la *Naissance* et le *Baptême du duc de Bordeaux*, la *Guerre d'Espagne*, faisaient de Victor Hugo, bien plus encore que de Lamartine, le poète-lauréat de la Restauration. Aussi rien n'était-il plus légitime, après la publication de son troisième volume, que sa demande d'une troisième pension. Voici la lettre qu'à cette occasion, et à la fin de l'année 1826, il adressa à M. le vicomte de la Rochefoucauld, aide de camp du roi, chargé du département des beaux-arts :

Monsieur le vicomte,

Par décision du mois de septembre 1822, S. M. Louis XVIII, sur la proposition de M. le marquis de Lauriston, alors ministre de la maison du roi et sur la recommandation spéciale de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, transmise au ministre par Mme la maréchale, duchesse de Reggio, daigna m'accorder une pension de 1000 francs.

Le ministre et M. le vicomte de Senonnes, alors secrétaire général de la maison du roi, en me transmettant la nouvelle de cet honorable bienfait du roi, me donnèrent l'assurance verbale que cette pension, que plusieurs circonstances n'avaient point permis de créer plus forte, ne serait que provisoire, et qu'ils ne tarderaient pas à en solliciter l'augmentation auprès de Sa Majesté.

Quatre ans se sont écoulés depuis cette époque; et si ma pension est restée ce qu'elle était, j'ai eu du moins la joie de voir la bonté du roi augmenter les pensions de plusieurs hommes de lettres de mes amis, pensions obtenues en même temps que la mienne ou même depuis, et dont quelques-unes, maintenant, la dépassent de plus du double.

Ma pension seule étant restée stationnaire, je pense, monsieur le vicomte, n'être pas sans quelques droits à une augmentation. Si j'avais quelques titres à l'époque où je l'obtins, ces titres ne sont rien auprès de ceux que je pourrais réunir aujourd'hui, et qui eux-mêmes, je suis loin de me le dissimuler, sont encore bien peu de chose; mais, sans me faire illusion sur leur insuffisance, j'espère surtout, monsieur le vicomte, dans la flatteuse bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves, et qui, chez vous, s'allie à une sollicitude si éclairée pour les lettres. Je dépose avec confiance ma demande entre vos mains, en vous priant de vouloir bien la mettre sous les yeux de ce roi qui veut faire des beaux-arts le fleuron le plus éclatant de sa couronne.

[1] C'était le nom qu'avait pris le roi de Suède, Gustave IV, détrôné en 1809. Gustave IV est mort à Saint-Gall (Suisse), en 1837.

Quel que soit le résultat de la demande que j'ai l'honneur de vous soumettre, vous savez, monsieur le vicomte, que rien n'égale la reconnaissance et le respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Victor Hugo,
rue de Vaugirard, 90.

« *Quatre ans se sont écoulés depuis cette époque* (1822), *et ma pension* (de 1000 francs) *est restée ce qu'elle était... — Ma pension* (de 1000 francs) *est restée stationnaire.* » Hé! sans doute, la passion de 1822 sur la cassette particulière du roi était restée stationnaire; mais en 1823 était venue s'y ajouter une pension de 2000 francs sur les fonds littéraires du ministère de l'intérieur [1]. Dans sa lettre, M. Victor Hugo garde sur cette seconde pension un *silence prudent* et que je me borne à signaler. Soulignons aussi, sans d'ailleurs y insister, cet autre passage : « *Si ma pension est restée ce qu'elle était, j'ai eu du moins la joie de voir la bonté du roi augmenter les pensions de plusieurs hommes de lettres de mes amis, pensions obtenues en même temps que la mienne ou même depuis, et dont quelques-unes, maintenant, la dépassent de plus du double.* »

M. Victor Hugo mettait du génie jusque dans ses suppliques. Ses ballades de 1826 étaient des chefs-d'œuvre, — et ses placets aussi.

VII

Le volume des *Odes et Ballades* fut l'objet, dans le *Globe* de janvier 1827, de deux articles dont il convient que nous disions quelques mots, car ces articles sont une date dans l'histoire de la critique au dix-neuvième siècle. L'auteur y faisait la part des beautés et celle des défauts avec une équité parfaite, avec une sûreté de goût singulièrement remarquable. Il ne s'en tenait pas là, et comme s'il eût été doué du don de seconde vue (le vrai critique est quelquefois, lui aussi, un prophète, *vates*), il signalait chez le poète, encore au matin de sa vie et à l'aurore de son talent, les défauts qui ne devaient devenir apparents pour tous que dans les œuvres de M. Victor Hugo à son déclin :

En poésie comme ailleurs, disait-il, rien de si périlleux que la force; si on la laisse faire, elle abuse de tout; par elle, ce qui n'était qu'original et neuf est bien près de devenir bizarre; un contraste brillant

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1882, p. 699.

dégénère en antithèse précieuse. L'auteur vise à la grâce et à la simplicité, et il va jusqu'à la mignardise et à la simplesse; il ne cherche que l'héroïque, et il rencontre le gigantesque; s'il tente jamais le gigantesque, il n'évitera pas le puéril. M. Hugo pourrait nous en fournir des preuves [1]....

Et plus loin :

Si dans l'abus de décrire — il n'échappe jamais à ce défaut — l'auteur porte parfois de la combinaison et du calcul, le plus ordinairement, néanmoins, la faute n'appartient qu'à son imagination. Cette imagination est si rapide, en effet, qu'elle se meut sur chaque point à la fois et qu'elle met la main à tout; elle devient analytique à force d'être alerte et perçante. Ce que Delille et ses disciples faisaient à froid et par système, M. Hugo le fait surtout par inadvertance et illusion; c'est une sorte de simplicité enfantine qui se laisse prendre par les yeux... Jamais il ne rencontrera une tour dont il ne compte les angles, les faces et les pointes.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

De là un éclat brillanté qui blesse; nulle gradation de couleur, nulle science des lointains : le pli d'un manteau tient autant de place que la plus noble pensée.

Le critique terminait ainsi son second article :

Que M. Hugo se garde surtout de l'excès de sa force; qu'à l'heure de la méditation, il sache attendre à loisir ses propres rêves, les laissant venir à lui et s'y abandonnant plutôt que de s'y précipiter; qu'à l'heure de produire, il se reporte sans cesse aux impressions naïves qu'il veut rendre, les contemple longuement avant de les retracer, et plus d'une fois s'interrompe en les retraçant pour les contempler encore; que, n'épuisant pas à chaque trait ses couleurs, il approche par degrés de son idéal, et consente, s'il le faut, à rester au-dessous plutôt que de le dépasser, ce qui est la pire manière de ne pas l'atteindre...

Racine lui-même, j'oserai l'affirmer, Racine, dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, n'a pas fait passer tout ce que son âme avait conçu de mélodie céleste et d'onction sacrée. Et quelle aisance pourtant dans ces admirables chœurs, quelle quiétude, quelle sérénité de génie! C'est qu'il a senti combien devant l'impuissance humaine il valait mieux encore se résigner que se débattre; là où il a désespéré d'être excellent, il a mieux aimé rester un peu faible, en voilant sa faiblesse d'une molle et noble douceur, que de s'épuiser en vains efforts pour

[1] Le *Globe* du 9 janvier 1827.

retomber de plus haut. C'était la seule manière d'être parfait en poésie, autant qu'il est donné à l'humanité de le devenir.

Ces deux articles, où se montrait déjà tout entier le talent de l'écrivain appelé à devenir bientôt le premier critique de notre temps, avaient pour auteur M. Sainte-Beuve, qui depuis a beaucoup écrit sur M. Victor Hugo, mais jamais avec autant de justesse et d'indépendance [1]. Dans cette première rencontre, comme il avait dit avec fermeté les défauts, il saluait avec sympathie les qualités éclatantes du jeune poète, de celui qu'il appelait le *La Mennais de la poésie*. Il disait, par exemple, des stances *A une jeune fille :* « Il n'y a que vingt vers, mais ils sont parfaits de naturel et de mélodie : on dirait le doux et mélancolique regard par lequel l'homme qui a souffert répond aux caresses d'un enfant. Quand on a fait ces vingt vers, on doit comprendre qu'il est un moyen de laisser voir la pensée sans s'épuiser à la peindre. » — « Qu'on imagine à plaisir, écrivait-il encore, tout ce qu'il y a de plus pur dans l'amour, de plus chaste dans l'hymen, de plus sacré dans l'union des âmes sous l'œil de Dieu ; qu'on rêve, en un mot, la volupté ravie au ciel sur l'aile de la prière, et l'on n'aura rien imaginé que ne réalise et n'efface encore M. Hugo dans les pièces délicieuses intitulées *Encore à toi* et *Son nom;* les citer seulement, c'est presqu'en ternir déjà la pudique délicatesse. »

Sainte-Beuve ne connaissait pas encore Victor Hugo, lorsqu'il écrivait ces articles, et c'est de leur publication que datent, entre le critique et le poète, ces rapports intimes, cette vive amitié, consacrée par le recueil des *Consolations*, célébrée par les *Feuilles d'automne*, et qui, si elle a eu l'éclat des plus beaux vers, en a eu aussi la fragilité.

Au tome II de ses *Mémoires*, M. Victor Hugo raconte à sa façon l'origine de sa liaison avec celui qui allait être son critique en titre, le héraut d'armes qui criera place autour de lui, l'écuyer qui marchera devant son char [2].

Il y avait alors, dit-il, un journal auquel le nom de ses rédacteurs, MM. Guizot, Dubois, Jouffroy, Cousin, etc., donnait une certaine importance, surtout dans les salons : le *Globe* universitaire et gourmé avait pour les novateurs une sorte de bienveillance protectrice. Il s'interposait entre les combattants, enseignant le progrès à droite et la modération à gauche. M. Dubois fit un article plus chaleureux que

[1] Voy. ces articles au tome Ier des *Nouveaux Lundis*.
[2] Voy., dans les *Portraits contemporains*, t. I, p. 417, l'article de Sainte-Beuve sur *les Feuilles d'automne*.

l'auteur ne l'avait attendu, et presque enthousiaste de l'ode intitulée *les Deux Iles*.

M. Victor Hugo ne fermait jamais sa porte, même pendant ses repas. Un matin, il déjeunait, quand la domestique annonça M. Sainte-Beuve. Elle introduisit un jeune homme qui se présenta comme voisin et comme rédacteur d'un journal ami; il demeurait rue Notre-Dame-des-Champs, et il écrivait dans le *Globe*. Le *Globe* ne s'en tiendrait pas, dit-il, à un seul article sur *Cromwell;* c'était lui-même qui ferait les autres. Il avait demandé à s'en charger, redoutant un retour de M. Dubois, qui n'était pas tous les jours d'une humeur si admirative et qui redeviendrait bien vite professeur. L'entrevue fut fort agréable, et l'on se promit de se revoir, ce qui était d'autant plus facile que M. Victor Hugo allait se rapprocher encore de son critique et loger lui-même rue Notre-Dame-des-Champs [1].

Que M. Victor Hugo ait transformé en rédacteurs du *Globe* MM. Guizot et Cousin, qui n'ont jamais écrit dans ce journal, la faute est vénielle. Ce qui est plus grave, c'est le peu de souci qu'il a pris de rapporter fidèlement les circonstances dans lesquelles Sainte-Beuve et lui firent connaissance. L'auteur des *Causeries du lundi* a rétabli la vérité sur ce point dans une note de la dernière édition de ses *Portraits contemporains :*

Ce ne fut point à l'occasion du *Cromwell* que j'allai pour la première fois chez Victor Hugo (en janvier 1827); le *Cromwell* n'avait point encore paru [2], et l'auteur devait seulement en faire prochainement lecture, en partie, dans le salon de son beau-père. Je n'y allais pas non plus pour m'offrir d'en parler, ni pour faire des avances; j'étais trop critique, même dans ma jeunesse, pour aller d'emblée me jeter à la tête des auteurs dont je pouvais avoir à parler. Mais voici ce qui se passa : J'avais été chargé par M. Dubois de rendre compte, dans le *Globe*, du recueil des *Odes et Ballades;* je l'avais fait avec des réserves mais dans un assez vif sentiment de sympathie et de haute estime. Victor Hugo étant allé voir M. Dubois lui demanda mon nom et mon adresse pour me remercier. Or, précisément, je demeurais porte à porte et, sans le savoir, près de Victor Hugo, non pas encore rue Notre-Dame-des-Champs, mais bien rue de Vaugirard. Hugo y occupait un modeste appartement au second, n° 90, et moi j'y habitais, avec ma mère, au n° 94. Hugo étant venu chez moi sans me rencontrer et m'ayant laissé sa carte, j'allai lui rendre sa visite le lendemain vers midi, et je le trouvai à déjeuner. La conversation, dès les premiers

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 154.
[2] Il fut publié seulement en décembre 1827.

mots, roula en plein sur la poésie... Quelques mois après, nous allions, lui et moi, habiter rue Notre-Dame-des-Champs, où, par un nouvel et heureux hasard, je me trouvai encore son proche voisin, lui au nº 11, et moi au 19 [1].

VIII

L'année 1827 est, aux yeux de M. Victor Hugo, une année mémorable entre toutes, non sans doute parce qu'elle a été marquée pour lui par sa liaison avec Sainte-Beuve, — non pas même parce qu'elle a vu paraître *Cromwell* et sa préface, — mais parce que c'est l'année où il a publié l'*Ode à la colonne de la place Vendôme*.

Dans cette ode, M. Victor Hugo n'écrit plus *Buonaparte* ni même *Bonaparte*, il écrit *Napoléon;* — et alors de triompher et de dire : — Vous voyez bien qu'en 1827 je n'étais plus royaliste! Tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai écrit avant cette époque, je vous l'abandonne, car je n'étais qu'un enfant, et l'homme ne saurait répondre des opinions de l'enfant. C'est *en* 1827 seulement que *j'ai eu âge d'homme*, et dès cette époque, je me suis débarrassé des puérilités de mon enfance; j'ai embrassé, pour y rester inviolablement fidèle, les opinions que je professe aujourd'hui [2]!

Mahomet s'étant échappé de la Mecque et s'étant réfugiée à Yatreb, qui reçut de là le nom de Médine, *Medinet al-Nabi*, l'année où se produisit cet événement fut appelée l'*Hégire* (ou la fuite) et devint pour les sectateurs du Prophète le point de départ d'une ère nouvelle. Convient-il de voir dans l'année 1827 une autre *Hégire*, non moins fameuse que la première et destinée à rappeler le jour où, désertant les vieilles superstitions monarchiques et sacerdotales, comme le fondateur de l'islamisme avait déserté la Mecque, M. Victor Hugo a fait comme Mahomet et est allé à la Montagne?

Si vif est le désir du poète de rattacher à cette année 1827 sa conversion aux idées révolutionnaires, qu'il le conduit à employer des moyens tels que celui-ci : dans les *Chansons des rues et des bois*, publiées en 1866, il glisse une pièce, où la Restauration et le roi Charles X sont grossièrement insultés, et dont voici quelques extraits :

Le passé règne, il nous menace;
Le trône est son premier sujet,
Apre, il remet sa dent tenace
Sur l'esprit humain qu'il rongeait.

[1] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I, p. 468, édition de 1869.
[2] *Actes et Paroles*, par Victor Hugo, t. I, p. 292.

Les nations sont des cloaques,
Les consciences des égouts;
L'un vendrait la France aux Cosaques,
L'autre vendrait l'âme aux hiboux.

Le prince est bonhomme; la rue
Est pourtant sanglante. — Bravo!
Dit Dracon. — La royauté grue
Monte sur le roi soliveau.

Cela continue ainsi pendant soixante vers, en tête desquels se lisent ces mots : ÉCRIT EN 1827. Non, ces vers n'ont pas été écrits en 1827, — parce qu'à cette époque M. Victor Hugo n'écrivait pas de ce style, parce que cette façon d'accoler deux substantifs, pour faire du second l'adjectif du premier, — la *royauté grue*, le *roi soliveau*, ne se rencontre pas une seule fois dans ses œuvres avant 1852, et qu'elle constitue, au contraire, depuis cette époque, un des signes particuliers de sa nouvelle manière [1]. M. Victor Hugo n'a pas écrit ces vers *en* 1827 pour une autre raison. A la fin de 1826, dans une lettre que nous citions tout à l'heure, il disait à l'un des ministres de Charles X : « Si j'avais quelque titre, il y a quatre ans, à une pension du roi, ces titres ne sont rien auprès de ceux que je pourrais réunir aujourd'hui. » En 1829, dans une autre lettre que nous aurons lieu de reproduire bientôt, il disait à un autre ministre : « Le roi ne doit attendre de Victor Hugo que des preuves de FIDÉLITÉ, de LOYAUTÉ et de DÉVOUEMENT. » Et ce serait entre ces deux lettres qu'il aurait écrit les vers publiés en 1866! Ce prince auquel il prodiguait ses protestations de fidélité, il l'aurait insulté dans l'ombre! Pour l'honneur de M. Hugo, nous n'en croyons rien.

Reste l'*Ode à la colonne*, qui, elle, est bien de 1827. Voyons si elle témoigne d'un changement véritable dans les opinions et dans les principes politiques de l'auteur.

On sait à quelle occasion fut composée cette Ode, l'une des plus belles du poète.

En 1814, lors de la conclusion du traité de Paris, l'Autriche

[1] C'est surtout dans les *Contemplations* (1856) que M. Victor Hugo se complaît à accoler ensemble des substantifs qui n'ont d'autre lien que leur juxtaposition : l'*arbre éternité*, la *branche destin*, le *crible cimetière*, le *grelot monde*, la *biche illusion*, la *fosse silence*, le *fossoyeur oubli*, la *bouche tombeau*. M. Victor Hugo sait-il qu'il a eu pour précurseur dans cette voie le plus arriéré des classiques, cet excellent M. Viennet, qui, dès 1843, dans son *Epître à Alexandre Duval sur l'ingratitude*, parlant de certains députés célèbres hier, aujourd'hui oubliés, s'écriait :

Le *gouffre Moniteur* garde seul leur mémoire?

avait exigé que les sujets français, pourvus par Napoléon de titres impliquant un droit féodal sur une ville ou une province de l'empire autrichien, cessassent de porter ces titres. Le roi Louis XVIII avait obtenu que cette stipulation ne fût pas rendue publique, et grâce à l'habileté de son gouvernement, grâce aussi à la bonne volonté de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le baron de Vincent[1], les difficultés qu'elle était de nature à soulever avaient dormi pendant douze ans. Au commencement de 1827, M. de Vincent fut remplacé par le comte Appony, et le cabinet de Vienne enjoignit au nouvel ambassadeur de réveiller la question et de la trancher enfin par un éclat public. Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, et le maréchal Soult, duc de Dalmatie, s'étant présentés à l'une de ses soirées, furent annoncés seulement sous leurs noms de famille. Ils se retirèrent aussitôt. L'incident, rendu public par les journaux, produisit une émotion considérable. Il fut porté à la tribune de la Chambre des députés dans la séance du 31 janvier, et le *Journal des Débats* publia, dans son numéro du 9 février, des vers de Victor Hugo sous ce titre : *Ode à la colonne de la place Vendôme.*

« L'ode, dit M. Victor Hugo, dans ses *Mémoires*, où il consacre à cet épisode de sa vie littéraire et politique tout un chapitre, l'ode publiée *immédiatement*[2] par les *Débats*, en *premier Paris*[3], et répétée par plusieurs journaux, produisit un effet profond... Attaquer l'Autriche, c'était attaquer les Bourbons, qu'elle avait ramenés en France ; glorifier les maréchaux, c'était glorifier l'empire. L'ode fit aux royalistes purs l'effet d'une désertion, ce fut le début de la rupture... »

Ainsi, d'après M. Victor Hugo, prendre parti pour les maréchaux contre l'ambassadeur d'Autriche, c'était attaquer les Bourbons. Cela est si peu vrai, que les journaux et les orateurs royalistes s'étaient, dès le premier jour et bien avant M. Hugo, énergiquement élevés contre le procédé du comte Appony. Dès le 31 janvier, M. Hyde de Neuville, qui était pourtant un *royalistes pur*, avait porté l'incident à la tribune, déclarant que « si l'ambassadeur d'Autriche avait osé inviter de braves maréchaux pour les faire dé-

[1] « Le baron de Vincent était célibataire et ne tenait pas une grande maison... On raconte que les jours où il donnait à dîner, il se tenait sans affectation près de la porte de son salon, ce qui dispensait d'annoncer et de nommer les convives. » (*Histoire de la Restauration,* par M. Louis de Vieil-Castel, t. XVI, p. 156.)

[2] Ceci n'est pas tout à fait exact. L'ode ne parut que dix jours après la soirée du comte Appony.

[3] Autre inexactitude : l'*Ode à la colonne de la place Vendôme* fut publiée par le *Journal des Débats* en troisième et quatrième page, après les *Faits divers.*

baptiser par un valet, il avait manqué au roi et à la France[1] ». Le *Journal des Débats*, qui, à cette date de janvier-février 1827, était encore ardemment royaliste, demandait « si on laisserait impunément les valets d'une cour étrangère dépouiller les guerriers illustres qui tenaient leurs titres de Dieu, du roi et de leur épée ». Les salons du faubourg Saint-Germain, les pairs de France, les principaux personnages de la cour, toute la société royaliste enfin, prit parti pour les maréchaux. L'ambassadeur d'Autriche ayant donné un grand bal dans les premiers jours de février, pas un seul costume militaire, pas un costume de cour, n'y figurèrent[2], et le lendemain le *Journal des Débats* écrivait : « Les pairs de France s'engagent à ne plus rentrer dans un salon où l'armée vient d'être insultée dans ses plus glorieuses illustrations... Tous les officiers souscrivent avec empressement à cette légitime et innocente coalition. Le même engagement est pris par tout ce qui compose la maison militaire du roi, par tout ce qui vit trop près du trône, pour ne pas apprendre à respecter l'honneur national[3]. » Le roi lui-même pensait à cet égard comme les officiers de sa maison militaire. « Hâtons-nous de dire, lisons-nous encore dans les *Débats*, que nous croyons être sûrs qu'à défaut de l'intérêt du ministère, une attention plus auguste est éveillée sur ce débat, une protection plus haute assurée à notre honneur méconnu. La France se sentirait blessée dans tous les coups portés au trône de ses rois. Nos rois sont depuis mille ans en possession de prouver au monde que s'attaquer à notre gloire, c'est vouloir, comme disait un d'eux, leur déchirer le pourpoint[4]. »

En prenant la défense des maréchaux, Victor Hugo ne faisait donc qu'entrer dans les vues du roi lui-même, que suivre l'exemple donné par les journaux et par les salons royalistes *purs*. Il insiste cependant. — En glorifiant les maréchaux, dit-il, je glorifiais l'empire! Donc, je me séparais des Bourbons! — Lamartine, l'ennemi invétéré du régime impérial, avait-il donc cessé d'être royaliste le jour où, dans le *Chant du sacre*, il avait célébré, en vers magnifiques, ces mêmes maréchaux, et *Reggio* et *Tarente* et *Bellune*:

> C'est le second Bayard! C'est VICTOR! C'est BELLUNE!
> Plus brave que son nom, plus grand que sa fortune!

[1] *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, par M. Duvergier de Hauranne, t. IX, p. 136.

[2] Duvergier de Hauranne, t. IX, p, 137. — De Viel-Castel, t. XVI, p. 158. — Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 534.

[3] *Journal des Débats*, 8 février 1827.

[4] *Ibid.*, 31 janvier 1827.

Est-ce que ces maréchaux, d'ailleurs, n'étaient pas au premier rang parmi les serviteurs du roi? Le duc de Reggio n'était-il pas précisément, parmi les chefs de l'ancienne armée, le plus en faveur à la cour [1]? La duchesse, sa femme, n'était-elle pas la dame d'honneur de MADAME? — Et M. Victor Hugo ne l'ignorait point, puisque c'était elle qui avait été chargée, par la veuve du duc de Berry, de transmettre au ministre de la maison du roi la demande d'une pension pour l'auteur de l'*Ode sur la naissance du duc de Bordeaux?* Est-ce que Macdonald, duc de Tarente, n'était pas grand chancelier de la Légion d'honneur; et, tout récemment encore, l'un de ses enfants n'avait-il pas été tenu sur les fonts baptismaux par le roi et par la dauphine? Est-ce que Victor, duc de Bellune, n'avait pas reçu du roi le commandement du camp de Reims, établi à l'occasion du sacre? Est-ce que tous les trois n'étaient pas chargés, avec le maréchal duc de Raguse, de commander en chef, à tour de rôle, la garde royale de service aux Tuileries? Tous les trois enfin n'avaient-ils pas été choisis par Charles X pour être ses pairs et ses témoins, sous les voûtes de la cathédrale de Reims, avec Suchet, duc d'Albuféra, et Moncey, duc de Conegliano, avec le duc de la Trémouille et le duc de Montmorency, avec Chateaubriand et M. de Sèze, avec les ducs d'Angoulême, de Bourbon et d'Orléans?

Victor Hugo pouvait donc célébrer leur gloire sans être infidèle à ses convictions royalistes. Dans ses vers *à la colonne*, il est resté le poète du *Rétablissement de la statue de Henri IV :*

Au bronze de Henri mon orgueil te marie.
J'aime à vous voir tous deux, honneur de la patrie,
Immortels, dominant nos troubles passagers,
Sortir, signes jumeaux d'amour et de colère,
Lui, de l'épargne populaire,
Toi, des arsenaux étrangers!

Et plus loin :

Les Bourbons ont toujours adopté des victoires.
Nos rois t'ont défendu d'un ennemi tremblant,
O trophée! à leurs pieds tes palmes se déposent;
Et si tes quatre aigles reposent,
C'est à l'ombre du drapeau blanc.

Ailleurs, enfin, il évoque les souvenirs de la Vendée, et il termine en disant :

[1] M. de Viel-Castel, *op. cit.*, t. XVI, p. 156.

Français! vous n'avez plus l'aigle qui de son aire
Sur tous les fronts trop hauts portait votre tonnerre.
Mais il vous reste encore l'oriflamme et les lys!

Le *bronze immortel de Henri, les Bourbons, le drapeau blanc, l'oriflamme et les lys!* tout cela, il le faut reconnaître, n'est pas précisément pour justifier les paroles de M. Victor Hugo, proclamant, au mois de mai 1850, du haut de la tribune de l'Assemblée législative, que ses opinions d'alors, — il siégeait à ce moment sur les bancs les plus élevés de la Montagne, — remontaient à l'*année* 1827 :

Je vous livre, disait-il, depuis l'année 1827, *époque où j'ai eu l'âge d'homme,* je vous livre tout ce que j'ai écrit, partout où j'ai écrit, tout ce que j'ai dit, partout où j'ai parlé, je vous livre tout, sans rien retenir, sans rien réserver, et je vous porte à tous, du haut de cette tribune, le défi de trouver dans tout cela une page, une ligne, un mot, qui, sur quelque question que ce soit, me mette en contradiction avec ce que je dis et avec ce que je suis aujourd'hui [1].

Nous n'écrivons point ici l'*histoire des variations* de M. Victor Hugo. Notre seul but, — et nous ne nous en écarterons pas, — est d'étudier la vie et les œuvres du poète avant 1830. Mais puisque nous avons été amené à citer les fières paroles que l'on vient de lire, qu'il nous soit permis, avant de terminer ce chapitre, d'indiquer au lecteur deux documents qu'il ne trouvera point dans les *Œuvres complètes* de M. Hugo, et qui appartiennent à une époque où il avait depuis longtemps *âge d'homme.*

A la suite de la mort du duc d'Orléans, au mois de juillet 1842, M. Victor Hugo, qui avait été élu, le 28 juin précédent, directeur de l'Académie française, fut chargé par ses confrères de rédiger une adresse au roi Louis-Philippe. Le 21 juillet, le roi, entouré des princes ses fils, reçut dans la salle du Trône, en même temps que les membres des grands corps de l'État, ceux de l'Institut. M. Victor Hugo, — qui n'était pas encore pair de France, — donna lecture de l'adresse qu'il avait composée et qui était ainsi conçue :

Sire,

L'Institut de France dépose au pied du trône l'expression de sa profonde douleur.

Votre royal fils est mort. C'est une perte pour la France et pour l'Europe; c'est un vide parmi les intelligences. La nation pleure le prince; l'armée pleure le soldat; l'Institut regrette le penseur.

[1] *Moniteur* du 24 mai 1850. — *Actes et Paroles,* par Victor Hugo, t. I, p. 292.

Le duc d'Orléans avait compris, en effet, que, dans le siècle laborieux et mémorable où nous sommes, être l'héritier du trône de France, ce n'est pas seulement occuper une haute position, c'est aussi exercer une grande fonction. Ce que le roi fait pour le présent, le prince royal doit le faire pour l'avenir; tandis que le père, chargé des destinées actuelles de la patrie, auguste et infatigable gardien de la nationalité et de la civilisation, fait tête aux événements, le fils, prince des générations nouvelles et roi des générations futures, doit ouvrir son âme aux idées. L'action est le partage du roi, l'étude est le partage du prince royal. En attendant l'heure de régner, il faut qu'il médite sans cesse l'histoire de ses aïeux, la tradition de son père, les besoins nouveaux de son pays. C'est ce que le duc d'Orléans avait admirablement senti. Ame haute, calme, sereine, ferme et douce, noble intelligence au niveau de tous les talents, fils de Henri IV par le sang, par la bravoure, par l'aménité cordiale et charmante de sa personne, fils de la Révolution par le respect de tout droit et l'amour de toute liberté; entraîné vers la gloire militaire par l'instinct de sa race, ramené vers les travaux de la paix par les besoins de son esprit; capable et avide de grandes choses; populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué excepté le temps; et l'on peut dire que tous les germes d'un grand roi se manifestaient déjà dans ce prince, mort si jeune, hélas! qui aimait les arts comme François Ier, les lettres comme Louis XIV, la patrie comme vous-même.

Sire, votre sang est le sang même du pays; votre famille et la France ont le même cœur. Ce qui frappe l'une blesse l'autre. C'est avec une inexprimable sympathie que le peuple français fixe en ce moment ses regards sur votre famille, sur vous, Sire, qui vivrez longtemps encore, car Dieu et la France ont besoin de vous; sur cette reine, mère auguste et éprouvée entre toutes les mères; sur cette princesse, enfin, si Française par son cœur et par son adoption, qui a donné à la patrie deux Français, à la dynastie deux princes, à l'avenir deux espérances.

Que du moins cette affliction universelle soit pour Votre Majesté une sorte de consolation! Sire, c'est aussi là une acclamation! La mort fatale du prince eût pu ébranler le trône, ce deuil public et national consolide la dynastie. La France qui vous consacrait, il y a douze ans, par l'unanimité de son adhésion, vous consacre aujourd'hui une seconde fois par l'unanimité de sa douleur [1].

Le 27 février 1845, Sainte-Beuve venait prendre séance à l'Académie française, en remplacement de Casimir Delavigne. Chargé de lui répondre, M. Victor Hugo prononça un discours, dans lequel,

[1] *Moniteur* du 22 juillet 1842.

pour le dire en passant, se trouvait un nouvel éloge du roi Louis-Philippe, et, à quelques jours de là, il s'empressait de faire hommage de sa harangue... au roi de Prusse! Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion au baron Alexandre de Humboldt, chambellan de S. M. Frédéric-Guillaume IV :

20 mars 1845.

Vous avez bien voulu, monsieur le baron et illustre confrère, me promettre que vous accepteriez de ma main *Notre-Dame de Paris* et être assez bon pour vous charger de l'offrir, en mon nom, à votre auguste roi, pour lequel vous connaissez ma sympathie et mon admiration. Je joins à *Notre-Dame de Paris* mon discours si sérieux à l'Académie. Je serais heureux que vous eussiez quelque plaisir à accueillir cette marque de ma haute et profonde considération.

Victor Hugo.

Après avoir dit et écrit ces choses, — sous la monarchie, — le pair de France du 15 avril 1845, quand la république est venue, s'est fait républicain. Soit. Dans cette étude consacrée au poète, je m'abstiens de porter un jugement sur l'homme politique. Mais que M. Victor Hugo ait, en 1829, protesté de sa *fidélité*, de sa *loyauté* et de son *dévouement* au roi Charles X; qu'il ait dit, en 1842, au roi Louis-Philippe : *Sire, Dieu et la France ont besoin de vous*, et qu'il ait, en 1845, déposé l'hommage de sa *sympathie* et de *son admiration* aux pieds du roi de Prusse; qu'il ait *béni l'avènement* de la reine Victoria au trône d'Angleterre [1] et célébré le czar Nicolas, *le noble et pieux empereur* [2]; — qu'il ait ensuite jeté l'insulte à tous les rois, qu'après les avoir traités de *monstres*, de *bandits* et de *vampires*, il les ait comparés à des *poux sur une souquenille immonde;* — et que maintenant il nous veuille contraindre à saluer l'unité de sa vie, la fixité de ses opinions, la fermeté immuable de ses principes, cela, — qu'il nous permette de le lui dire, — cela *C'EST RAIDE!*

Edmond Biré.

[1] *Le Rhin,* t. III, p. 288.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 331.

La suite prochainement.

MÉLANGES

ESSAI SUR LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS

Par un Diplomate [1].

QU'EST-CE QU'UNE NATION?

Par M. Ernest Renan [2].

Cette idée assez récente des nationalités fait son chemin dans le monde. Il n'est pays, si petit ou si obscur qu'il soit, où elle ne germe et ne soulève des incidents plus ou moins graves; c'est aujourd'hui l'un des grands soucis de la politique. L'Europe en a déjà été bouleversée, de grandes nations en ont été amoindries, de petites en sont nées; elle a fait, sous nos yeux, des princes et des rois; peut-être va-t-elle ressusciter les pharaons. Arabi ne se pose-t-il pas comme le mandataire des fellahs? Peut-être va-t-il revendiquer pour eux le droit de se constituer à part et de se donner un souverain, comme les Roumains viennent de le faire. Et pourquoi pas, en effet, les choses allant du train que nous voyons? Pourquoi ce que nous avons vu tout à l'heure se produire sur les rives du Danube ne se répéterait-il point sur les bords du Nil? Les descendants des vieux Égyptiens ont bien, ce semble, autant de titres que les descendants des colons romains de Marc Aurèle à se faire reconnaître comme nation. S'il n'en est pas ainsi, que la conférence de Constantinople nous le dise. Il est urgent que l'on soit éclairé sur ce point; car cette idée des nationalités, si claire en apparence, prête aux malentendus les plus graves et les plus déplorables.

En attendant que les congrès, dont ce serait l'affaire, s'expliquent à cet égard, et comblent la lacune que présente, sur ce point, le vieux code international du droit des gens, des esprits généreux essayent de rectifier les erreurs qui prévalent maintenant en cette matière et qui sont en voie de compromettre les progrès de la civilisa-

[1] Un volume. E. Plon, éditeur.
[2] In-8. Calmann-Lévy, éditeur.

tion. Tel est le but que se sont proposé les auteurs des deux ouvrages dont nous venons de donner les titres.

L'un d'eux est un étranger, ce qui apparaît moins à la manière un peu contrainte, moins distinguée d'ailleurs, dont il écrit dans notre langue, qu'à la connaissance qu'il possède et à l'emploi qu'il fait des publicistes qui, hors de chez nous, se sont occupés du même sujet. Ses fréquents retours sur les États formés de population de races diverses nous feraient volontiers penser qu'il appartient à l'empire d'Autriche. Il y a, du reste, quelque chose de piquant dans le rapprochement entre la qualification de diplomate que prend l'auteur de ce livre et le sujet dont il traite. Certes, si cette contagion de l'idée de nationalité doit donner des préoccupations quelque part, c'est assurément dans l'honorable corps de la diplomatie.

Le travail dont nous parlons porte, d'ailleurs, l'empreinte des habitudes d'esprit de l'auteur; le ton en est simple, l'allure réservée, les conclusions discrètement déduites. Mais, pour s'abstenir de toute formule théorique, l'*Essai sur le principe des nationalités* n'en touche pas moins, avec une grande élévation de vues et une grande fermeté, à tous les points de la question. Il en signale d'abord l'extrême importance. « Le principe des nationalités a pris, dit-il, un grand ascendant dans la politique, et l'on tend, de divers côtés, à lui assurer une influence plus grande encore. » Il déclare fausse l'idée qu'on se fait de ce principe, en lui donnant pour base la race et la langue. Pas plus que le sang, le langage ne saurait être un signe de nationalité, dit-il. Arguer de ces choses-là, c'est reculer vers les temps anciens, vers l'âge païen, où les sociétés étaient confinées dans le cercle des origines et des idiomes, et où quiconque y était étranger passait pour ennemi. « La *race* est un produit physique, matériel; la *nation*, un produit intellectuel et moral. Autre chose est donc l'idée de race, et autre chose l'idée de nationalité. Il y a une nation française et il n'y pas de race française. » C'est le christianisme qui a fait tomber les vieux murs de séparation qui s'étaient élevés entre les hommes; il a placé l'humanité au-dessus de la nationalité. Au moyen âge, on tenait peu de compte de la nationalité; le principal était d'être chrétien : la nationalité n'était qu'une chose secondaire. Que si ces vieilles barrières de jalousies, de haines, d'aversion se sont relevées, de nos jours, c'est à l'ambition de quelques conquérants qu'il faut l'attribuer et à la violence qu'ils ont faite aux peuples, en cherchant à les ranger sous leur sceptre. Ce qui se passe aujourd'hui est une réaction déplorable, mais explicable, sinon même excusable à certains égards. La faute en est, pour beaucoup, à Charles-Quint, Louis XIV et Napoléon. Mais prenons garde que cet esprit de revanche ne fasse loi; il aurait les conséquences les plus fatales. « L'esprit actuel de nationalité nous menace d'une véri-

table barbarie », dit formellement l'auteur de l'*Essai*. Il ne voit, quant à lui, de remède à ce danger que dans le retour à l'esprit chrétien. Lui seul rendra possible et pourra maintenir les empires composés de races différentes, lesquels sont bien supérieurs et ont bien plus d'avenir que ceux d'une homogénéité native; car, ainsi que le dit un savant d'outre-Rhin, « on a constaté depuis longtemps que les nations dont le sang est le plus mêlé priment toutes les autres par le développement de l'intelligence et des richesses et par l'intensité du patriotisme.

L'*Essai sur le principe des nationalités* est plutôt une suite de considérations qu'une étude en forme du symptôme social que nous signalons. Il n'en est pas ainsi de l'écrit de M. Renan; c'est une consultation philosophique en règle. Cette publication, assez sommaire du reste, a été, dans l'origine, une conférence faite à la réunion annuelle de l'*Association scientifique de France*, fondée, il y a quinze ans, par M. Le Verrier. Comme le diplomate autrichien, M. Renan voit un danger dans cette idée de nationalité, pour laquelle on se passionne aujourd'hui, car il lui semble qu'on l'entend mal, et qu'il s'y mêle des considérations étrangères qui empêchent qu'on ne l'étudie sous son véritable jour. Pour la faire comme il faut, c'est-à-dire scientifiquement, il convient d'abord d'en écarter la politique. « Pour ne pas fausser la science, dit M. Renan, dispensons-la de nous donner son avis sur un problème où sont engagés des intérêts mobiles. Soyez sûrs que si on la charge de fournir des éléments à la diplomatie, on la surprendra bien des fois en flagrant délit de complaisance. »

N'y a-t-il pas, en effet, beaucoup de complaisance pour les vanités et les ambitions dans la théorie des races populaires? En vertu de cette théorie, une famille de peuple, la famille germanique ou la famille slave, par exemple, pourra reprendre tous ses membres épars, même quand ces membres ne demanderont pas à se rejoindre au corps dont ils ont été séparés par le temps, les événements et leurs intérêts peut-être. Le fait de la race est ainsi plus fort que la volonté des individus qui s'y rattachent originairement. « On crée ainsi, dit M. Renan, une sorte de droit primordial, analogue à celui des rois de droit divin; au principe des nations, on substitue celui de l'ethnographie. C'est là une très grande erreur qui, si elle devenait dominante, perdrait la civilisation européenne. » Elle nous ramènerait, en effet, au régime du monde ancien, ou plutôt à la barbarie, comme le dit l'auteur de l'*Essai sur le principe des nationalités*.

Mais ce droit de rapatriement, à supposer qu'il fût légitime en lui, quel peuple pourrait être admis à l'exercer aujourd'hui? Il n'en est plus de race pure. « Les plus nobles pays, dit M. Renan, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-

elle à cet égard une exception? Est-elle un pays germanique pur? Quelle illusion! Tout le Sud a été gaulois. Tout l'Est, à partir de l'Elbe, est slave. Et les parties que l'on prétend réellement pures le sont-elles en effet? Nous touchons ici à un des problèmes sur lesquels il importe le plus de se faire des idées claires et de prévenir les malentendus. »

La considération ethnographique, examinée au point de vue de l'histoire, n'a d'ailleurs pas plus d'autorité qu'envisagée en elle-même : elle n'a été pour rien dans la constitution des nations modernes. Et il en est de la langue comme de l'ethnographie; la langue, poursuit M. Renan, invite à se réunir; elle n'y force pas. Les États-Unis et l'Angleterre, les républiques de l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment cependant pas une seule nation. Au contraire, la Suisse, si bien faite, puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. C'est qu'il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue, c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ses idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude de langage souvent obtenue par des vexations, comme celles dont nous avons sous nos yeux l'odieux spectacle en Alsace et en Lorraine. Un fait honorable pour la France, c'est qu'elle n'a jamais cherché à obtenir l'unité de langue qu'elle offre depuis tant de siècles par aucune mesure de coercition.

M. Renan n'admet pas non plus, comme base suffisante à l'établissement d'une nationalité moderne, ce qu'on appelle les frontières naturelles. La géographie est assurément un des facteurs de l'histoire; mais il ne faut pas lui faire une part trop grande dans le passé et une autorité trop absolue dans le présent. Non, dit-il, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait une nation. Ce n'est pas la religion non plus, ajoute-t-il; la preuve en est, à toutes les époques et dans tous les pays, dans l'inanité des tentatives faites pour l'établissement, par la force, d'une religion d'État. La liberté morale de l'homme, qui a droit d'être respectée, sera toujours un obstacle à ce qu'une religion devienne un principe constitutif d'unité nationale. Il n'y a donc pas dans tout ce qu'on allègue de nos jours un réel élément de nationalité. La nationalité, dans son essence, vient de plus haut. Le christianisme en a le premier dégagé le principe, qui s'est compliqué, avec le temps, de causes secondaires, multiples et diverses.

M. Renan s'est plus attaché à combattre la fausse idée qu'on se fait du principe des nationalités, qu'à en développer la véritable notion. Toutefois sa pensée, à cet égard, se révèle avec éclat dans ces lignes par lesquelles se termine sa conférence :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses, qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spiri-

tuel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple. »

Ce sont là de nobles paroles qu'on est heureux d'entendre et auxquelles, quelques réserves qu'on puisse avoir à faire sur le discours qu'elles couronnent, il faut franchement applaudir. Mais comme nous sommes loin, aujourd'hui, de cet idéal, et comme la république semble peu faite pour nous y ramener !

P. Douhaire.

SERMONS A DES RELIGIEUSES

Par Mgr Landriot, archevêque de Reims [1].

En 1852, l'abbé Landriot, alors supérieur du petit séminaire d'Autun, intervenait dans la controverse que *le Ver rongeur*, de feu Mgr Gaume, avait soulevée, et il motivait son avis avec une rare compétence. Mais la tradition littéraire des écoles de l'Occident ne lui était pas seule connue; une tradition plus haute lui était familière. Devenu évêque de la Rochelle, il publiait, *sur le vrai sens de la Folie de la Croix*, une instruction pastorale où se déployait toute l'érudition qu'il avait puisée dans le commerce des Pères. « Dans notre siècle d'ignorance et de témérité », écrivait-il, « on ne saurait trop citer les anciens maîtres de la religion, et les leçons doivent tomber de haut. » Jusqu'au jour où une mort prématurée nous l'a ravi, Mgr Landriot a été au premier rang de ces docteurs qui, sans s'appauvrir et se lasser jamais, tirent des choses anciennes et des choses nouvelles du trésor de leur âme. Les choses anciennes, anciennes pour lui, non, hélas! pour la plupart de ses lecteurs qui y découvraient des nouveautés austères ou charmantes, c'étaient les textes patristiques qui sortaient de

[1] Un vol. in-12. Paris, Palmé.

sa plénitude; les choses nouvelles, c'étaient tant d'aperçus ingénieux, tant de sentiments humains et chrétiens tout ensemble, où l'évêque de la Rochelle, où l'archevêque de Reims se révèle tout entier. Optimiste, non pas comme Malebranche qui croit défendre la sagesse de Dieu, en traçant à sa miséricorde des limites où elle ne s'enferme pas, j'en suis sûr, mais optimiste comme saint François de Sales, Mgr Landriot se plaisait à dévoiler les richesses et les industries de l'éternel amour; et, fidèle à sa méthode, il faisait parler les plus éloquents comme les plus aimables témoins de la tradition catholique. Les prévisions les plus sombres, les plus navrantes réalités, n'entamaient pas cette conviction qui reposait sur le granit d'une inexpugnable théologie. En septembre 1860, au lendemain du désastre de Castelfidardo et des massacres du Liban, il s'attachait, dans son panégyrique de saint Vincent de Paul, à relever nos courages, et à nous montrer par des textes de saint Jean Chrysostome, de saint Thomas d'Aquin, de sainte Catherine de Sienne, que le mal a beau combattre le bien et remporter sur lui des victoires qui nous épouvantent : le mal sera vaincu, et, par les vertus qu'il aura provoquées, par les dévouements et les héroïsmes dont il aura été l'occasion, le mal servira à parachever la beauté, à rehausser la gloire de son immortel vainqueur. Cette pensée domine dans toute l'œuvre de Mgr Landriot : c'est dire qu'une telle œuvre est utile aux âmes; elle les élève, les enflamme et les arme.

Quelque chose a cependant manqué à l'archevêque de Reims. Il n'a point lié par un ciment indestructible les riches matériaux que ses études lui avaient fournis; le dirai-je? avec ces pierres solides ou brillantes, il n'a point élevé un monument. L'héritage qu'il nous a laissé ne nous sera pas moins cher. Le volume que j'annonce fait partie de cet héritage. C'est aux religieuses surtout qu'il s'adresse, mais les chrétiens du monde pourront en profiter. Eux aussi n'ont-ils pas à apprendre ces vertus qui ne sont point l'exclusif apanage du cloître : l'amour de Dieu, la charité fraternelle, le support du prochain? Ils tiennent à la vie terrestre plus qu'on n'y tient d'ordinaire dans le cloître : raison de plus pour penser quelquefois à l'inévitable mort, pour se familiariser, pour *s'apprivoiser* avec elle, comme dit Malebranche. C'est à quoi ce volume de sermons les aidera beaucoup. Je sais donc gré, aux mains pieuses qui ont recueilli les restes du festin que Mgr Landriot offrait à ses auditeurs, d'en avoir rempli des corbeilles qui gardent pour plus d'une indigence l'aliment substantiel et savoureux.

Augustin LARGENT,
prêtre de l'Oratoire.

REVUE DES SCIENCES

Astronomie : La planète Mars. — Découverte de M. Schiaparelli. — Singularités géographiques révélées par le télescope. — Médecine : Le muguet des bois, médicament cardiaque. — Recherches de M. Germain Sée. — Guérison de l'hydropisie. — Anthropométrie. — Procédé d'identification des récidivistes. — Caractéristique des condamnés. — Les mesures invariables sur le corps humain. — Variations de la taille avec l'âge. — Méthode de M. Alph. Bertillon. — Exploitation des mines : Les cartouches à la chaux vive. — Nouveau procédé d'abatage de la houille. — Art militaire : Les torpilleuses sous-marines Dgévetzki. — La première expédition d'Égypte. — L'infanterie montée de Bonaparte. — Le régiment de dromadaires. — Physique : Variation d'éclat des flammes avec l'altitude. — Le pouvoir lumineux du gaz dans les principales villes du monde.

M. G.-V. Schiaparelli, directeur de l'observatoire de Milan, vient de publier les récentes observations qu'il a faites sur la planète Mars avec l'objectif de Mertz, de 3 mètres de distance focale, grossissant 322 fois et 468 fois. La planète était alors en opposition et le ciel très pur. M. Schiaparelli a découvert des faits bien singuliers sur la nature physique du monde de Mars, celui qui, avec Vénus, paraît se rapprocher le plus de la terre. Depuis 1879, la surface de l'astre s'est beaucoup modifiée. Les espaces sombres que l'on suppose être des océans se sont transformés dans leurs grandes lignes; on voyait, dans l'espace appelé par les astronomes « mer Cimmérienne », une sorte de grande île ou de traînée lumineuse qui le partageait dans toute sa longueur. L'aspect est aujourd'hui tout autre. La grande Syrte a envahi la Libye et s'est étendue en forme de ruban noir et large, jusqu'à 60 degrés de latitude nord. Ailleurs, des centaines de milliers de kilomètres carrés de surface sont devenus sombres, de brillants qu'ils étaient, et, inver-

sement, les régions foncées sont devenues claires. Il semble donc que les variations de teinte résultent de changements dans la distribution des eaux de la planète ou plus simplement dans la végétation. Il est possible que les observations aient été faites en 1879, pendant que les végétaux ne couvraient pas le sol, tandis qu'en 1882 les arbres étaient en pleine feuillaison. Les hypothèses sont faciles à faire en pareil sujet.

Mais la découverte la plus extraordinaire est celle qu'a faite le directeur de l'observatoire de Milan, d'un très grand nombre de lignes sombres traversant les continents. On en avait, dès 1864, aperçu quelques-unes ; mais, cette fois, M. Schiaparelli en a vu plus de soixante. Ces sortes de canaux semblent aller d'une tache sombre, considérée comme une mer par les astronomes, à une autre tache sombre ; bien mieux, ils forment comme un réseau méthodiquement conçu ; leur disposition paraît invariable et permanente [1] ; ils se croisent les uns et les autres ; ils ont bien 2 degrés de largeur, soit 120 kilomètres, et plusieurs s'étendent sur une longueur de 80 degrés ou 4800 kilomètres. Leur nuance est à peu près la même que celle des mers.

Ce qui devient absolument incompréhensible, c'est qu'en certaines saisons ces canaux se dédoublent ou plutôt se doublent. A côté de la première ligne, il s'en forme une seconde parallèle, d'abord peu apparente, puis très distincte. M. Schiaparelli a noté vingt exemples de dédoublement, dont 17 sont survenus dans l'espace d'un mois, du 19 janvier au 19 février 1882. L'écartement entre les deux lignes est d'à peu près 6 à 12 degrés, c'est-à-dire de 350 à 700 kilomètres. Il semble qu'il s'en produise encore de beaucoup plus rapprochés.

Cette superficie géographique est tout à fait différente à première vue de ce que nous connaissons sur terre. M. Schiaparelli dit avec raison : « Dans l'état actuel des choses, il serait prématuré d'émettre des conjectures sur la *nature* des canaux. Quant à leur existence, j'ai pris toutes les précautions possibles pour me mettre à l'abri des illusions ; ce que j'avance, je l'ai bien vu. » Encore une énigme à déchiffrer !

M. le professeur Germain Sée et M. Bochefontaine viennent d'appeler l'attention sur les propriétés précieuses de l'extrait alcoolique du muguet. Le joli muguet des bois est un médicament cardiaque très supérieur à la digitale. Les paysans russes s'en doutaient bien, puisqu'ils disaient aux hydropiques : « Allez cueillir du muguet et vous

[1] Le journal mensuel récemment fondé par M. Flammarion, *l'Astronomie*, publie un dessin de M. Schiaparelli, représentant les canaux.

guérirez. » Mais jusqu'ici les vertus du muguet étaient restées à l état de légende. M. Germain Sée a voulu savoir à quoi s'en tenir sur ce point, et il a fait préparer, par M. Langlebert, différents extraits du *Convallaria maïalis*.

L'extrait de toute la plante est très efficace, la macération hydro-alcoolique est très efficace; seul, l'extrait simple des feuilles est peu actif. Le muguet est un poison comme la digitale, l'upasantior, l'erythrophlœum, l'inée, etc.; il arrête le cœur en systole ventriculaire. Le cœur d'une grenouille sur lequel on a déposé une goutte d'extrait de muguet cesse de battre au bout d'une à deux minutes. Quatre gouttes injectées dans la veine d'un chien de taille moyenne déterminent la mort en dix minutes. Mais lorsqu'on n'emploie l'extrait qu'à dose thérapeutique, les effets obtenus sont très caractéristiques : ralentissement des mouvements du cœur, augmentation de la pression extra-vasculaire, amplitude des mouvements respiratoires, etc... Chez l'homme, l'extrait de muguet ne provoque pas l'inappétence comme la digitaline; une fois dans le sang, les palpitations cèdent et le pouls s'éteint; la circulation s'effectue avec plus de régularité et sans battements; la respiration se modifie; les inspirations sont plus profondes. L'extrait de muguet agit ici comme l'iodure de potassium, dont M. Sée a déjà signalé l'influence énergique dans la curation de l'asthme.

Selon la conclusion de MM. Germain Sée et Bochefontaine, l'extrait du *maïalis* constitue un médicament cardiaque puissant, ne présentant pas les inconvénients de la digitale; ses propriétés diurétiques sont supérieures à tous les agents connus. Dans toutes les affections cardiaques indistinctement, dès qu'elles ont produit l'infiltration des membres et à plus forte raison une hydropisie générale, le muguet possède une action évidente, prompte et sûre. La combinaison du *maïalis* avec l'iodure de potassium, constitue, pour le traitement de l'asthme, une médication des plus utiles. Enfin, dans les cardiopathies avec hydropisie, le *maïalis* surpasse toutes les autres médications.

M. Alph. Bertillon a eu une idée qui paraît fort logique et qui ne manque pas d'originalité. Il s'agit d'un procédé d'*identification* des récidivistes, permettant de retrouver facilement le nom d'un condamné. Lorsqu'un individu qui a déjà subi une ou plusieurs condamnations est arrêté pour un nouveau délit, il a tout intérêt à cacher son nom véritable. Cette dissimulation d'identité est si fréquente, paraît-il, que les gardiens des prisons de Paris reconnaissent très souvent, parmi les « entrants », d'anciens détenus condamnés antérieurement sous d'autres noms, et en dénoncent jusqu'à dix par jour. Pour éluder ces fraudes, la police fait photographier tous les condamnés; mais ce

moyen est illusoire, car, en cinq années, on a déjà réuni cinquante mille cartes photographiques. Comment rechercher le portrait d'un récidiviste dans cette énorme collection!

M. Alph. Bertillon propose, pour faciliter les recherches, de joindre aux photographies des mesures anthropométriques; il classe les récidivistes d'après la mesure de certains éléments définis, longueur de la tête, longueur du pied, longueur du médium, taille, etc. M. Bertillon a déterminé chez plus de 10 000 sujets la longueur de la tête, pieds, etc., et il a trouvé des différences assez saillantes, pour qu'on puisse classer les récidivistes en groupes suffisamment nombreux facilitant les recherches. On ira chercher dans chaque groupe; puis, s'il le faut, dans des subdivisions, on n'aura plus en face de soi qu'un petit nombre de photographies à comparer, et l'identification sera obtenue rapidement.

M. Bertillon critique avec raison les caractères dont on se sert aujourd'hui pour obtenir le signalement d'un individu. Ainsi, on marque la taille; on dit : nez moyen, cheveux châtains, etc. Mais la taille varie avec l'âge; à partir de trente-cinq ans, elle baisse. L'individu lui-même peut, à volonté, se grandir ou se rapetisser de quelques millimètres. On ne peut guère déterminer la taille qu'à cinq centimètres près. Et les cheveux? Sur 100 signalements on a : cheveux châtains, 87; blonds, 10; noirs, 2,7; roux 0,3. Ce qui montre qu'un individu qui a les cheveux châtains est confondu avec les 9/10 de la population totale; en d'autres termes, 5 fois sur 10, l'indication de la couleur des cheveux est illusoire.

La couleur des yeux est plus significative; mais la longueur de la tête est un signe bien meilleur; elle varie beaucoup pour chaque individu. De même l'espacement des hanches, la longueur du doigt du milieu, la hauteur d'entre-jambes, etc. Autant de variations très accusées constituant autant de groupes. Un homme ainsi mesuré, défini par ses caractéristiques, est un homme mathématiquement classé et identifié. Son dossier est éternellement fixe; il subsiste même après la mort.

Certes, il faudra un certain effort pour prendre ces mesures sur chaque condamné; mais ce n'est pas plus difficile, au fond, que de prendre la photographie; le sujet est même obligé de s'y prêter mieux qu'il ne le fait pour la photographie; il peut modifier sa physionomie devant l'appareil, et il ne peut changer de longueur de tête ou de doigt. Les tailleurs et les chapeliers prennent des mesures analogues toute la journée. Les caractères anthropométriques sont d'ailleurs les seuls qui échappent à la fraude. Le procédé de M. Bertillon mérite l'attention, et d'autant plus que le nombre des récidivistes va augmentant tous les jours, et que la police est désarmée devant le grand nombre de portraits qu'il

faut compulser avant de mettre un nom exact sur la figure d'un sujet.

Nouveau mode d'exploitations des mines et des carrières. Jusqu'ici pour faire sauter les roches, on s'est servi de cartouches de poudre ou de dynamite. On vient d'envoyer en Angleterre, dans les mines de Shipley, près Derby, des cartouches d'un nouveau genre; elles sont tout simplement constituées par de la chaux vive. On sait que la chaux a une grande affinité pour l'eau; elle s'imbibe d'eau, et son volume devient alors près de deux fois plus grand qu'il n'était avant le contact avec le liquide. Cette augmentation de volume produit une force énorme suffisante pour briser les obstacles les plus résistants. Admettons qu'on loge dans des trous forés, au sein de la roche, des cartouches de chaux vive, et qu'on fasse arriver de l'eau au-dessus des cartouches, la muraille rocheuse se brise presque aussitôt en gros fragments.

MM. Smith et Moore ont abattu ainsi, devant une commission d'ingénieurs, 15 à 20 tonnes de houille en 24 minutes. On creusa huit trous de 3 pieds dans le front d'attaque; on enfonça une demi-douzaine de cartouches; on envoya avec une pompe foulante de l'eau au-dessus de la chaux; les cartouches doublèrent de volume et le charbon se brisa sans bruit; on enleva les étais et la masse tomba sans donner de menu. On affirme que ce procédé si simple est économique; on gagnerait 0,40 par tonne, et l'on évite le bruit, la fumée et les gaz.

Où s'arrêtera-t-on dans l'art de tuer son semblable? On parle beaucoup en ce moment de nouveaux bateaux de combat destinés à faire merveille. M. Dgévetzki, ingénieur russe, a imaginé des bateaux sous-marins avec lesquels les gros cuirassés devront compter. Ce sont les plus petits bateaux sous-marins que l'on ait encore construits; ils sont dangereux en raison même de leur exiguïté; ils ont seulement de 4 à 6 mètres de longueur; ils filent entre deux eaux, invisibles et silencieux; ils pèsent 2500 kilogrammes, de telle sorte qu'un navire de guerre peut en emporter plusieurs le long de ses bastingages, à la façon des canots ordinaires. Une fois à l'eau, leur petitesse leur permet de passer, sans être vus, dans le creux des lames. Ils ont la forme ordinaire des bateaux sous-marins, la forme du fuseau ou du cigare allongé; il ne sort au-dessus de l'eau qu'un petit dôme vitré, un houblot, une fenêtre sur la mer, si l'on veut, pour pouvoir diriger l'embarcation, et encore tout disparaît sous l'eau quand la route qu'il faut suivre a été bien déterminée.

Ces petits bateaux présentent sur les autres cet avantage énorme

qu'ils sont toujours prêts à l'attaque. M. Dgévetzki a en effet supprimé la machine motrice. Point de moteur, point de lest à enlever ou d'eau à faire entrer pour obliger l'embarcation à se relever ou à plonger. Aucune complication mécanique. Pas de mise sous pression d'une chaudière, pas de mise en train. On est toujours prêt à courir sur l'ennemi. Quatre hommes font le service sous les ordres d'un officier; ils s'attèlent à l'hélice et l'obligent à tourner. On ne progresse pas très vite, mais assez toutefois pour les besoins de l'attaque. Le torpilleur avance de 130 mètres par minute. Le gouvernail est tenu par le commandant. Les cinq hommes sont logés au centre du bateau, dans la cabine surmontée de l'observatoire vitrée. L'équipage peut voir au loin en même temps qu'il travaille à faire progresser le bateau. Les autres compartiments renferment de l'air sous pression qu'un régulateur débite lentement au taux convenable au milieu de la cabine; l'approvisionnement d'air est calculé pour une station prolongée sous l'eau de vingt-quatre heures. L'air vicié est débarrassé de son acide carbonique et de son excès d'humidité à l'aide d'ingrédients chimiques.

Le mécanisme qui fait monter ou descendre le bateau sous l'eau est très ingénieux. Deux tiges de fer prolongent l'axe du torpilleur. Sur chacune d'elles est embroché un poids que l'on peut déplacer de l'intérieur au moyen de chaînes. Le poids est ramené à volonté vers le centre de l'embarcation. Lorsqu'il s'agit de faire plonger le bateau, on pousse le poids à l'extrémité de la barre d'avant; l'avant s'enfonce; on met l'hélice en mouvement et tout le système progresse avec une certaine inclinaison. Lorsqu'on est parvenu à la profondeur convenable, ce qu'un manomètre révèle facilement aux yeux, on ramène le poids dans sa position première, le bateau reprend son horizontalité et file en droite ligne jusqu'au navire ennemi. Pour remonter, on éloigne le poids d'arrière, ce qui oblige l'avant à se relever, et le bateau se dirige obliquement vers la surface.

Les torpilles sont disposées le long des flancs du bateau. Un mécanisme intérieur permet de les dégager de leurs liens au moment utile. La manœuvre du torpilleur Dgévetzki est facile. Quand l'ennemi a été reconnu et qu'on s'en est approché suffisamment, le bateau plonge et va se placer au-dessous de la quille du navire; l'équipage lâche les torpilles. Celles-ci montent à travers l'eau et vont se coller comme des pieuvres à la coque du bâtiment; elles sont effectivement munies de grandes ventouses en caoutchouc qui s'appliquent contre la muraille du vaisseau ennemi. Le torpilleur s'éloigne doucement en dévidant les fils électriques dont les torpilles sont munies; puis, parvenu à quelques dizaines de mètres, il produit l'explosion. Malheur au navire dépourvu de filets protecteurs qui se sera laissé surprendre!

Les premiers bateaux sous-marins Dgévetzki ont été expérimentés à Cronstadt. Les essais ont paru si satisfaisants, que l'amirauté en fait construire en ce moment plus de cinquante pour les escadres de la Baltique et de la mer Noire!

L'expédition d'Égypte et la nécessité où nous serons de guerroyer encore longtemps en Algérie ramènent l'attention sur la question des transports des armées en campagne. Les Anglais se servent avantageusement des éléphants et des bœufs dans les Indes; peut-être avons-nous tort de nous en tenir au cheval pour les transports; mais tout en signalant les essais qui pourraient être tentés dans cette direction, notre but est surtout de rappeler aujourd'hui l'intéressante expérience qui fut faite par Bonaparte, pendant l'expédition d'Egypte.

Deux dromadaires sellés et bridés attendaient leurs cavaliers près de la tente d'un cheik. Voulant savoir si ce qu'on lui avait dit de la vitesse et de la docilité de ces animaux était exact, Bonaparte dit à Eugène de Beauharnais et à Edouard Colbert de faire courir les dromadaires. « A peine étions-nous montés sur ces animaux, raconte le général Colbert, dans ses souvenirs inédits, que Bonaparte, sa cravache à la main, lançant son cheval au galop, chercha à nous rejoindre; il se mit à nous poursuivre sans pouvoir nous atteindre, bien qu'il montât un excellent cheval. » Le général en chef frappé de la légèreté de ces animaux, de leur sobriété et de leur résistance à la fatigue, conçut aussitôt l'idée de les utiliser. Les Bédouins inquiétaient souvent les derrières de l'armée et venaient jusque dans les faubourgs du Caire commettre des vols et des assassinats. Grâce à la vitesse supérieure de leurs chevaux, ils échappaient presque toujours à la cavalerie française. Bonaparte tenait à mettre un terme à ses incursions. Par un arrêté en date du 9 janvier 1799, l'armée fut augmentée d'un régiment de dromadaires à quatre escadrons. On choisit pour monter ces animaux des hommes d'élite. Chaque chameau portait des vivres et de l'eau pour cinq ou six jours; il était monté par deux hommes placés dos à dos. L'uniforme de ce régiment, dessiné par Kléber, dans le goût oriental, était très brillant.

Le nouveau régiment, affirme le général Colbert, rendit de grands services; il était employé non seulement à surveiller et à combattre les Arabes et les contrebandiers du désert, mais encore à éclairer les marches, à faire des reconnaissances lointaines, à porter des ordres pressés. Une remarque assez curieuse à noter, c'est qu'à peu près au même moment, Desaix, dans la haute Égypte, avait eu la même idée que Bonaparte, et il avait fait monter sur ses dromadaires un bataillon de la 21e demi-brigade.

Il serait intéressant de comparer les tentatives anciennes d'infanterie montée à celles qui ont été faites dernièrement dans le sud oranais, pour transporter rapidement nos troupes et essayer de surprendre les tribus ennemies.

On s'illusionnerait beaucoup si l'on pensait qu'une flamme possède partout le même pouvoir éclairant ; un bec de gaz, une bougie, n'éclairent pas de la même façon à Paris et à Mâcon, à la cave et au cinquième étage : l'éclat d'une flamme varie avec l'altitude. Les différences sont insignifiantes quand la variation de hauteur est elle-même faible, mais quand il s'agit de changements de niveau un peu considérables, l'éclat baisse assez pour qu'il soit sensible à des yeux expérimentés.

Tyndall a fait jadis, avec M. Frankland, des expériences très nettes à cet égard. Ces deux physiciens achetèrent six bougies à Chamounix et les pesèrent ; on les fit brûler pendant une heure à l'abri des courants d'air, et l'on détermina la perte de poids qu'elles avaient subie. Ces mêmes bougies furent portées au sommet du mont Blanc, et là, on les fit brûler également à l'abri de tout courant d'air. « L'aspect des six flammes qu'elles donnaient à cette hauteur nous surprit, écrit M. Tyndall, dans son beau livre, *la Chaleur ;* elles semblaient n'être qu'un reflet éteint des flammes que les mêmes bougies donnaient dans la vallée de Chamounix. Pâles, petites, elles accusaient une énergie de combustion grandement diminuée. » On pesa de nouveau les bougies, au retour, et l'on constata ce fait inattendu, que la quantité de stéarine consumée en haut était presque la même que celle qui avait été consumée en bas. Ainsi, quoique le pouvoir éclairant fût diminué dans une proportion extraordinaire par l'élévation, l'énergie de la combustion était restée la même. M. Tyndall explique le résultat, en disant que les particules d'oxygène pénètrent au sein de la flamme avec une liberté relativement plus grande aux hauts niveaux qu'en bas, agissent plus rapidement, et la promptitude de leur action compense leur moins forte quantité. L'oxydation reste sensiblement constante. Si l'éclat est diminué, c'est que les particules charbonneuses de la flamme se refroidissant plus vite au milieu d'un air dilaté ne sont pas portées au même degré d'incandescence. Cette explication ne nous satisfait pas complètement, à vrai dire ; nous la reproduisons en attendant mieux ; ce qui nous importe, c'est le fait en lui-même, et il est incontestable. L'éclat de la lumière s'abaisse quand on s'élève. Dans les hôtels de niveaux élevés en Suisse, on peut, en effet, reconnaître sans peine que le gaz donne moins d'éclat que dans les hôtels des vallées.

Ces considérations viennent sous notre plume à propos d'expériences récentes, qui ont été faites, par M. Bremond, sur le chemin de

fer du nord de l'Espagne, entre Madrid, altitude 595 mètres au-dessus de la mer, et la Canada, altitude 1375 mètres. Selon M. Bremond, on perdrait en pouvoir éclairant, par 50 mètres de changement de niveau, soit par 5 millimètres de dépression barométrique, au moins 1 litre de gaz de pouvoir éclairant. Voici, d'après cet expérimentateur, les chiffres qui s'appliqueraient à différentes villes connues; nous lui en laissons toute la responsabilité.

	ALTITUDE	PRESSION BAROMÉTRIQUE	POUVOIR ÉCLAIRANT
Paris	0	0,754	105
Vienne	68	0,747	103
Moscou	255	0,732	99
Madrid	595	0,706	87
Mexico	2212	0,572	30

Ainsi Paris, 105! Mexico, 30! A Paris, plus de trois fois plus de lumière qu'à Mexico! Voici un argument qu'ont oublié de faire valoir les partisans de la lumière électrique. La lumière électrique par incandescence dans le vide brille naturellement du même éclat à toutes les altitudes. Au contraire, le gaz, à dépense égale, bien entendu, perd en éclat lumineux à mesure qu'on s'élève. C'est un fait assez peu connu et qu'il nous a paru bon de mettre en évidence.

Henri DE PARVILLE.

QUINZAINE POLITIQUE

9 août 1882.

Dans le spectacle que, depuis dix jours, la république donne de la France, aussi bien que dans celui que la France donne de la république, tout est grave, tout est triste, et l'enseignement en est si catégorique, la leçon si rapide, que les prophètes les plus sagaces et les pessimistes les plus sombres en sont eux-mêmes comme étonnés. Quoi! la république a pu, si vite et si profondément, faire ce mal à la France et s'en faire tant à elle-même! La France réduite à l'impuissance en Europe, à l'inaction en Égypte, par l'impéritie de ses hommes d'État républicains; la république réduite, par l'incapacité de ses chefs et par la discorde de ses partis, à l'impossibilité de se constituer un ministère et de se reconstituer un gouvernement; en un mot, la France annihilée dans le monde par la république et la république désorganisée par les républicains : voilà la moralité lamentable des événements dont nous sommes les témoins, depuis dix jours; et, parmi tant d'intrigues et de confusion, parmi tout le trouble de M. Grévy effaré qui cherche des ministres et de ce parlement fatigué qui en attend, c'est le souvenir que gardera surtout la France déçue et dégoûtée. Survienne une autre crise, et la France, avertie qu'elle pourrait périr tôt ou tard par ces fautes et par ces vices de la république, ne sera pas longtemps à se dire : « Périsse elle-même la république! »

Depuis douze ans, aucun des nombreux ministères qui ont régi la république n'avait encore succombé sous le poids de sa politique extérieure. Celui de M. de Freycinet a eu, le premier, ce fatal honneur. Quelles n'avaient pas été ses erreurs, ses illusions, ses imprudences! Quelle n'avait pas été la série de ses contradictions, de ses sophismes et de ses mensonges! Pour délivrer notre infortunée patrie de l'embarras et du péril où la diplomatie incertaine, trompeuse, pusillanime et humiliante de M. de Freycinet mettait tour à tour la dignité et la sécurité de la France, il a fallu

comme un effort extraordinaire : on a dû rompre cette sorte de pacte patriotique qui s'était tacitement conclu entre tous les partis pour écarter de la tribune les griefs de notre nationalité souffrante. On a renversé M. de Freycinet devant l'étranger; personne ne l'avait encore mérité comme lui, quels que fussent les torts de ses trois prédécesseurs; et M. de Freycinet tombé n'a su qu'exciter le mépris, le jour où, espérant se relever par la main de M. de Bismarck, il a fait ou laissé afficher dans les couloirs de la Chambre cette dépêche adressée de Berlin au *Times* par son correspondant : « Le prince de Bismarck a chargé l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince de Hohenlohe, d'exprimer à M. de Freycinet le profond regret que lui a fait éprouver la chute du cabinet français. Il espère voir M. de Freycinet rentrer aux affaires et ajoute que, dans ce cas, le gouvernement allemand serait disposé à soutenir, autant qu'il le pourrait, la politique française en Orient. » Il faut avouer que ce lieutenant de M. Gambetta, cet assistant bouillant et présomptueux de la dictature militaire de Tours et de Bordeaux, avait plus que tempéré la haine farouche qui l'animait au temps de la Défense nationale : on n'aurait guère pu prévoir alors qu'un jour viendrait où ce même M. de Freycinet invoquerait, indirectement ou non, le patronage de M. de Bismarck, pour redevenir ministre. M. de Bismarck eût-il voulu ruiner à jamais l'autorité morale de l'ingénieur qui voulait être l'émule et le rival de M. de Moltke, il n'aurait pu user d'un moyen plus sûr. M. de Freycinet s'en va, coupable d'avoir annulé en Égypte, en Europe, ce qui restait de force et de crédit à la France; et, en s'en allant, il partage cette responsabilité avec M. Gambetta dont il avait recueilli l'héritage diplomatique. En sept mois, tous deux ont perdu pour toujours par les bévues, par l'ignorance brouillonne, par l'aveuglement de leur diplomatie, la réputation que leur génie belliqueux leur avait value devant un certain populaire, en 1870 et en 1871. C'est fini d'eux. Les républicains eux-mêmes ont dû les condamner l'un après l'autre, en 1882, et cette singularité du sort de M. Gambetta et de M. de Freycinet n'est pas l'un des traits les moins curieux de cette histoire.

Tout en accordant le crédit des 7 835 000 francs que le ministère demandait pour armer une partie de la flotte, le Sénat n'en avait pas moins blâmé, par la voix du rapporteur, M. Schérer, la politique de M. de Freycinet en Égypte : si le Sénat avait mis son suffrage d'accord avec sa conscience, si le Sénat avait osé donner sa vraie sanction au discours si admirablement persuasif de M. le duc de Broglie, si le Sénat avait pu voter sous l'empire de tant de raison et d'éloquence, il aurait, avec M. le duc de Broglie,

refusé ce crédit. Quatre jours plus tard, le 29 juillet, la Chambre a refusé le crédit des 9 410 000 francs que le ministère demandait pour l'envoi des troupes naïvement destinées par M. de Freycinet à garder les bords du canal de Suez : le rapporteur, M. Sarrien, avait, comme M. Schérer, blâmé la politique de M. de Freycinet en Égypte; c'est un discours fort sensé, fort logique, de M. Clémenceau, qui a décidé la Chambre à ce refus. Une majorité de 416 députés, groupés par leur seul patriotisme, a repoussé ce projet d'intervention « restreinte » qui n'avait les avantages ni de l'action ni de l'abstention, tout en prétendant agir d'un côté et s'abstenir de l'autre. Elle a compris que, si c'était assez pour tourner contre la France certaines hostilités qui l'épient, c'était trop peu pour lui assurer le droit de modérer la victoire de l'Angleterre. Elle a craint que cette demi-mesure n'attribuât à la France une fonction fatigante d'abord, dangereuse ensuite, tout en laissant à la seule Angleterre et la gloire et le profit. En outre, elle s'est défiée de la duplicité de ses gouvernants; elle a pu soupçonner que, de degré en degré, M. de Freycinet engagerait le drapeau de la France en Égypte comme M. Jules Ferry en Tunisie. Elle a regardé à nos frontières, à celles de l'Alsace-Lorraine et même à celles de la Savoie; elle a cru que nos soldats seraient mieux en sentinelle au pied des Vosges ou des Alpes que le long du canal de Suez, dans cet espace de quarante lieues qui, de Port-Saïd à Suez, s'étend là, entre les sables du désert. Et puis le langage équivoque de M. de Freycinet, de ce ministre qui semblait n'avoir ni une idée claire, ni une intention fixe, ni une volonté propre, l'avait indignée autant qu'alarmée. Coïncidence instructive! Une dépêche qui semblait dictée pour la circonstance, était venue, la veille, démentir une des plus fanfaronnes déclarations de M. de Freycinet : la Turquie acceptait de cette même conférence convoquée si spécialement par M. de Freycinet le mandat d'intervenir en Égypte. L'événement trompait ainsi la politique à la fois si cauteleuse et si candide de M. de Freycinet. Cette nouvelle a suffi pour achever la démonstration.

Quels que soient les sentiments et les opinions qui ont motivé le vote de la Chambre, c'est le discours de M. le duc de Broglie qui formera certainement le jugement de l'histoire. L'histoire aime cette critique élevée, ce large examen, ces vues sereines, ces raisons si pénétrantes, ces traits si justes, ces vérités choisies parmi les plus durables comme parmi les plus générales. On ne pouvait faire avec plus de sûreté le tableau des fautes commises par la république dans nos affaires étrangères. La république a renoncé, depuis trois ans, à la politique de M. Thiers, à cette politique

qui consistait, selon la définition si nette de M. le duc de Broglie, « non à s'enfermer dans un isolement farouche, mais à vivre en bons rapports avec tout le monde, sans engagements étroits avec personne, en conservant pour les éventualités inconnues de l'avenir la pleine liberté de ses alliances et de ses mouvements » : c'est la faute initiale, c'est la faute majeure. On sait comment la république, en Grèce et en Tunisie, a pratiqué « sa politique d'action », sous les auspices de M. Gambetta et de M. Jules Ferry : elle ne s'est pas même acquis à Dulcigno la gratitude de la Grèce ; elle n'a craint, à Tunis, ni de briser la vieille alliance de la Turquie et de la France, ni de soulever contre la France le dépit irrité de l'Italie. En Égypte, la politique de la république est-elle plus sage, plus habile, plus heureuse? Et quels ont été les actes et les desseins de M. de Barthélemy Saint-Hilaire, de M. Gambetta, de M. de Freycinet, au Caire ou à Alexandrie? M. le duc de Broglie le dit avec autant de précision que d'esprit, en peignant ainsi ces trois ministres si promptement disparus : « Le premier voyant grossir l'orage, n'imaginant rien de mieux, pour le prévenir, que de révoquer le consul général qui l'en avertit. Le second, entrant avec passion dans la pensée d'une opération belliqueuse, sur la foi d'un concours que l'Angleterre ne lui a pas promis, en se faisant fort des paroles qu'on ne lui a pas données, et quand son propre ambassadeur l'avertit qu'il se méprend sur leur signification... Chargé, de plus, de rédiger une note pour intimider les insurgés égyptiens, la libellant de telle manière qu'elle produit le double résultat d'ébranler un ministère favorable à la France, à Alexandrie, et d'inquiéter tous les cabinets de l'Europe. Le troisième, enfin, ne pouvant pas rester du même avis, je ne dis pas deux jours, deux heures, pas même tout le cours d'une séance de la Chambre des députés ; un jour déclarant que l'intervention turque est ce qu'il y a de pire dans le monde, qu'aucun ministère français ne pourra jamais s'y prêter, et le lendemain, la proposant lui-même, dans des conditions qu'il est difficile de prendre au sérieux ; un autre jour encore, affirmant que la France est prépondérante en Égypte, avec une telle emphase et dans de tels termes, qu'il a fallu les expliquer et les commenter au Parlement anglais qui s'en offensait, et, le jour suivant, demandant à entrer dans une conférence sur le pied d'égalité ; puis, envoyant à Alexandrie une démonstration navale, apparemment pour qu'elle pût répandre dans la ville en révolte un salutaire effroi, et déclarant en même temps, à la tribune, qu'il n'interviendra jamais militairement, ce qui était enclouer ses canons d'avance ; et, en définitive, comme résultat de toutes ces tergiversations, condamnant nos marins à

assister, du haut de la dunette de leurs navires, au massacre de nos nationaux, et à se retirer ensuite au premier coup de canon du bombardement qui le venge. » Quant au genre d'intervention « restreinte » que M. de Freycinet avait inventé, M. le duc de Broglie en a décrit les inconvénients avec une sagacité si exacte que M. Clémenceau n'a eu qu'à en répéter l'énumération devant la Chambre. C'était, le long du canal de Suez, une intervention qui ne pouvait pas « se suffire ni se maintenir elle seule ; » il en aurait fallu une autre dans l'intérieur de l'Égypte, « pour la compléter et la rendre même longtemps possible ; » or, cette autre intervention, l'Angleterre en devait accaparer tous les bénéfices en allant au Caire rétablir le khédive sur son trône. Et pourquoi disperser dans toutes ces aventures et ces entreprises africaines les forces et les ressources de la France? Qui peut affirmer que cette expédition d'Égypte ne sera pas « une cause de conflagration européenne? » M. le duc de Broglie, dans un appel pathétique à ceux de ses anciens collègues de l'Assemblée nationale qui ont travaillé à la réorganisation de notre armée en 1872, leur a posé éloquemment cette question : « Je leur demande si quelqu'un à ce moment était venu le leur dire : « Dans dix ans on vous proposera d'avoir plus de 100,000 hommes en Algérie et en Tunisie, et d'envoyer de plus 25 ou 30,000 hommes en Égypte, c'est-à-dire d'avoir, pour un temps indéfini, 125,000 hommes paralysés à 500 lieues de la France, sur la côte africaine, c'est-à-dire, encore, l'élément le plus clair, le plus pur, le plus fort, le plus éprouvé et le meilleur de notre armée », qu'est-ce qu'ils auraient dit? Qu'est-ce qu'ils auraient pensé de celui qui aurait ainsi parlé? Ils auraient dit : « C'est un fou, ou bien un traître à son pays! » — L'histoire aura le même étonnement. Plaise seulement à Dieu que l'histoire n'ait pas à raconter que, cette faute de la république, la France l'a cruellement expiée!

Pendant dix jours, la république est restée sans ministres. D'abord, M. Grévy, lentement et d'un air somnolent, assemble comme au hasard des noms que rien ne recommande ou que rien n'accorde. On croirait qu'il veut gagner du temps, lasser les partis agités, dérouter les ambitieux, pour pouvoir, à la fin, imposer à tout le monde sa propre préférence. Lui, le pur doctrinaire de 1848, il cherche des expédients qui puissent suppléer aux principes; il néglige même ou il méconnaît les règles parlementaires : les doctes racontent que M. Jules Ferry a dû lui donner une leçon de convenance constitutionnelle. Cependant les journées se passent. Personne ne se soucie d'être ministre, tant le métier est difficile, la besogne pénible! Ces républicains qui se prétendent si loyalement

dévoués à l'État, ces stoïques patriotes qui se vantent d'aimer la république avec toutes les vertus de Spartiates et de Romains, s'épargnent, se ménagent, se réservent. M. Brisson, qu'on proclame le plus capable parmi les candidats dignes d'être agréés, va même jusqu'à se déclarer incapable, pour se dérober à la charge sous laquelle M. de Freycinet vient de succomber : il confesse, avec plus d'affectation que de modestie, avec plus de calcul que d'abnégation, sa parfaite ignorance de la politique étrangère. M. Grévy a beau le conjurer. Vainement M. Gambetta, jaloux de voir la réputation d'un radical si puritain, d'un Jacobin si rigide, mise enfin à l'essai de ce pouvoir républicain qui use ou qui broie tout ce qu'il touche, adresse-t-il à M. Brisson, dans ses journaux, les supplications les plus flatteuses. Tout est superflu. M. Brisson résiste obstinément, peu respectueusement, aux prières mêmes de la majorité qui lui a décerné plusieurs fois déjà la présidence de la Chambre. Qui donc sera ministre? Après le naufrage des deux politiciens les plus habiles du parti républicain, M. Gambetta et M. de Freycinet, on ne trouve personne qui ait assez de talents et assez d'autorité pour former un ministère sérieux. En douze ans, la république n'a pas pu créer un homme qui soit apte à gouverner la France dans cet état périlleux de notre pays et de l'Europe. Qui veut, qui peut être ministre? c'est la question de chaque matin, pendant dix jours; question grave et qui peu à peu devient une question ridicule. M. Grévy choisit le général Billot, puis désigne M. Leblond, tente M. Teisserenc de Bort, évoque M. de Freycinet, rappelle M. Jules Ferry; il consulte M. de Marcère, il interroge M. Devès, il sonde M. Martin-Feuillée. Entretiens inutiles, efforts infructueux, peines stériles, M. Grévy se désespère, le Parlement s'irrite, le public se moque. Tour à tour, M. Grévy s'évertue à composer un cabinet d'affaires et un ministère politique; il ne parvient qu'à créer, le dixième jour, « un ministère de vacances ». C'est un ministère provisoire dont le destin est si bien borné d'avance qu'il ne subsistera qu'un trimestre, tout le monde le lui annonce. M. Duclerc, qui fut ministre des finances de la seconde république et qui est un des riches financiers de la troisième, préside le nouveau Conseil et dirigera notre diplomatie. M. Tirard remplace M. Léon Say; M. Fallières reçoit le portefeuille de M. Goblet et M. Devaux succède à M. Jules Ferry; M. Devès est érigé en garde des sceaux. Ce ministère ne se dissimule pas, il est vrai, son peu de force et son peu d'importance : rien de plus humble que son attitude et rien de plus insignifiant que sa déclaration, à la Chambre et au Sénat. Encore aura-t-il eu, dès la première heure, un adversaire redoutable : M. Clémenceau, qui distingue trois amis de M. Gambetta dans ce cabinet où les radicaux de l'extrême gauche

ne comptent pas un seul des leurs, est monté immédiatement à la tribune pour témoigner à M. Duclerc sa défiance et lui dénoncer les hostilités. La semaine prochaine, le Sénat et la Chambre auront, tant bien que mal, à la hâte, voté les quatre contributions, bâclé une partie du budget : leurs travaux seront achevés. Comment les plus subtils et les plus diserts orateurs du parti républicain, sénateurs ou députés, pourront-ils excuser devant leurs électeurs, devant la France, soit l'impuissance diplomatique, militaire, nationale, de la république, soit son impuissance parlementaire et ministérielle? Et qu'adviendra-t-il des intérêts de notre patrie, pendant toute cette période de complications et peut-être de luttes européennes, où la France, à peine administrée, ne sera pas gouvernée, et où, de toutes les choses capitales qui peuvent changer encore une fois en Europe la fortune de plusieurs peuples, les unes se feront sans elle et les autres contre elle?

En Égypte, la guerre a commencé entre Arabi-Pacha et l'Angleterre. Par une lettre datée du 2 juillet et directement adressée à M. Gladstone, Arabi avait menacé de faire « prêcher la guerre sainte en Syrie, en Arabie et dans l'Inde »; le sang coulerait « dans toute l'étendue de l'Asie et de l'Afrique », « et la responsabilité en pèserait sur la tête de l'Angleterre ». Voici sa menace en train de s'exécuter. Arabi a proclamé la guerre sainte. Rien ne l'intimide. Il règne en dictateur, avec la volonté de pousser à tous les extrêmes son commandement, sa force, sa résistance. Le khédive le somme de venir au palais de Raz-el-Tyn négocier avec lord Seymour; Arabi refuse. Le khédive le destitue et le dénonce au peuple égyptien, non seulement comme un rebelle, mais comme un provocateur qui attire sur l'Égypte tous les maux, tous les fléaux. Destitution vaine, vaine dénonciation. Arabi est le maître au Caire, sur le haut Nil, comme dans son camp de Kafrdawar; et ce khédive, tremblant entre des sujets qui veulent le déposséder de son trône et des protecteurs qui méditent de lui soustraire son royaume, n'est plus rien sur cette terre d'Égypte, hors des murs d'Alexandrie : autant vaudrait qu'il fût une momie de Pharaon, dans la grande pyramide. Non content de le braver, Arabi le destitue lui-même : il assemble au Caire trois cents notables; il leur montre Tewfick prisonnier des Anglais et serviteur de ces « chiens » de chrétiens; et, sur son avis, ces notables, parmi lesquels Tewfick reconnaîtrait des princes qui sont ses frères, mettent le khédive hors la loi musulmane; ils abrogent hardiment tous ses décrets, comme si déjà le sultan lui-même l'avait déposé. Le sultan! Arabi est son loyal et fidèle rebelle. Mais que le sultan se garde bien de faiblir devant les Anglais; Arabi traiterait le calife comme un autre khédive. Dans un des premiers

colloques qu'il eut avec Dervisch-Pacha, Arabi lui apporta un exemplaire du Coran, et, posant sa main dessus, il prononça ces mots : « Je jure obéissance au calife, tant qu'il agira conformément aux principes sacrés de ce livre ; mais je ne puis rien faire de plus, et vous-même, si vous êtes un bon musulman, vous ne pouvez exiger de moi davantage. » Un autre jour, Arabi affirmait que, si le sultan se rangeait du côté du khédive et des Anglais, il violerait les préceptes du Coran. On peut donc présumer que si, selon la demande de l'ambassadeur anglais, le sultan déclarait Arabi rebelle, Arabi, qui n'a pas craint de prendre déjà le turban vert et la robe du prophète, répliquerait par telle ou telle sentence de la mosquée d'Azhar qui déclarerait apostat le calife lui-même. Quant aux Anglais, Arabi se prépare, énergiquement et non sans une certaine habileté, à tenir tête à leur armée dans la basse Égypte, sur tout ce pays que le Nil inondera de ses eaux vers le 15 août. A-t-il ou non sous ses ordres une quarantaine de mille hommes? On l'ignore. Mais il est certain qu'en ce moment, retranché à Kafrdawar, il bloque les troupes anglaises dans Alexandrie; malgré l'effort qu'elles ont tenté au combat douteux du 5 août, elles n'ont pas pu franchir la ligne de Ramleh. A celles qui ont occupé Suez et à celles qui viendraient occuper Ismaïlia, Arabi opposera les troupes qu'il a massées à Tel-el-Kebir. Peut-être l'Angleterre aura-t-elle plus de peine à vaincre Arabi que ne l'imaginent ceux de ses généraux qui, en quittant Londres, ont prédit pour le 15 septembre la fin de leur expédition triomphale!

L'Angleterre, il faut le constater à l'honneur de son ambitieux et vigoureux patriotisme, ne néglige rien pour cette victoire : elle l'organise comme pour une conquête. Elle n'épargne ni les ressources de sa puissance ni les moyens de sa diplomatie. On sent qu'elle est résolue, qu'elle ne reculera devant aucune menace de l'Afrique ou de l'Asie, qu'elle engage sa nationalité dans cette affaire d'Égypte comme pour un intérêt vital et que, s'il le faut, elle affrontera l'envie et la colère de l'Europe elle-même. Le 25 juillet, M. Gladstone tenait à la Chambre des communes ce langage significatif : « Le gouvernement anglais pense que la défense du canal ne suffit pas. Nous désirerions la coopération des puissances de l'Europe, si nous pouvions l'obtenir, non seulement pour diminuer les charges de l'Angleterre, mais encore pour ôter à son action tout caractère égoïste et agressif. Si le gouvernement ne réussit pas à obtenir cette coopération, nous n'hésiterons pas à entreprendre, avec nos seules forces, ce que nous regardons comme un devoir. » Avec ses seules forces! heureuse, à nos yeux, heureuse cette Angleterre qui peut parler si fermement, du haut de ses rivages et de la

poupe de ses vaisseaux, devant l'Europe, devant l'arbitre de l'Europe! M. Gladstone lui-même devient fier et audacieux, à la manière de lord Palmerston et de lord Beaconsfield; pour suivre leur tradition, il oublie sa philosophie humanitaire; l'Anglais reprend au fond de son cœur tous ses droits, toutes ses prétentions. Lord Granville se mesure avec M. de Bismarck sur le champ de bataille diplomatique de Constantinople. Lord Dufferin adresse au sultan ses sommations hautaines et lord Seymour s'apprête à couler les navires turcs qui oseraient débarquer des troupes à Alexandrie ou à Port-Saïd, sans la permission de la reine. Ce n'est qu'un cri dans tous les journaux anglais : « Celui qui a les Indes doit avoir aussi l'Égypte! » Que l'occasion soit bonne ou non, la nécessité semble impérieuse au peuple anglais, et, fort de sa marine formidable, fort également de l'impuissance de la France, il veut et il va, sous le nom de protectorat ou sous un autre, totalement ou partiellement, s'emparer de cette Égypte où sa domination ne s'exerçait hier que dans un « condominion » faible et jaloux. Au mois de mars 1878, M. de Bismarck offrait l'Égypte à l'Angleterre. « Que vous fait la Bulgarie, disait-il à lord Odo Russell? Que vous fait la Bessarabie? Et le Danube? Non, vous n'avez qu'un souci : c'est de posséder la route de l'Inde. Or, cette route, vous le savez fort bien, elle ne passe pas par la vallée de l'Euphrate, mais par le canal de Suez, par l'Égypte. Eh bien! prenez l'Égypte. » Et comme, à cette parole, l'ambassadeur anglais avait tressailli, M. de Bismarck continua ainsi son discours séducteur : « Oui, certainement... Avec l'Égypte, il ne se passera dans la Méditerranée que ce que vous voudrez, et nous serons tous contents... excepté la France peut-être. Mais nous ne sommes chargés, ni vous ni moi, d'assurer le bonheur de la France... D'ailleurs, la France se résignera assez vite... » Aujourd'hui la fortune décide l'Angleterre; que l'Allemagne retire ou non son offre, que la France se plaigne ou non, l'Angleterre répète à ses soldats et à ses marins le mot fameux de M. de Bismarck : « Prenez l'Égypte! »

Le Parlement a fourni à M. Gladstone un crédit de 60 millions; l'armée, avec le contingent indien qui arrive de Bombay à Suez, se composera de 34 000 hommes commandés par un chef plusieurs fois victorieux déjà en Afrique, le général G. Wolseley. Ce n'est plus le temps des Mameluks et ce ne sera pas l'épopée de Bonaparte. Mais, à moins que l'Europe ne fasse de la question d'Égypte une question d'Orient et que, pour la protection du canal de Suez, quatre ou cinq grandes puissances n'organisent une sorte de croisade en Égypte contre l'Angleterre elle-même, il est indubitable que l'Angleterre aura raison d'Arabi-Pacha et il est vraisemblable

que, dès l'hiver de 1883, elle pourra pratiquer en Égypte la maxime du *Beati possidentes*. Il y a dans ses premiers actes une initiative hardie et une confiance orgueilleuse qui marquent bien sa résolution de ne se laisser arrêter, dans sa tâche, par aucun scrupule. Lord Seymour coupe le câble télégraphique par lequel Constantinople communiquait avec l'Égypte. Pendant que la conférence délibère encore et que la Turquie accepte enfin le mandat de rétablir la paix en Égypte, les troupes anglaises s'établissent à Alexandrie et le général Alison livre un premier combat à Arabi. Par la bouche de son grand vizir, Saïd-Pacha, le sultan prie l'Angleterre d'évacuer Alexandrie et de laisser le champ libre aux troupes turques : l'Angleterre refuse de satisfaire à ce vœu du sultan; elle prétend que l'intervention du sultan est trop tardive pour paraître sérieuse et pour être efficace. Elle refuse même à la Turquie la faculté d'intervenir en Égypte, fût-ce avec le mandat de l'Europe, si elle ne se soumet pas préalablement à ces deux conditions que lord Dufferin signifie à Saïd-Pacha : 1° la Turquie placera ses troupes sous les ordres du général anglais, qui s'en servira comme d'auxiliaires; 2° les troupes turques ne débarqueront qu'après que le sultan aura déclaré rebelle Arabi-Pacha; sinon, lord Seymour empêchera la flotte du sultan d'aborder au rivage. C'est que l'Angleterre veut se précautionner contre toutes les perfidies de cet Orient qu'elle connaît si bien : elle craint que les soldats turcs ne viennent à Ismaïlia ou à Zagazig se mettre en contact avec les bandes d'Arabi et pactiser avec celui-ci, pendant que l'armée de Wolseley se battrait sur la route d'Alexandrie au Caire; l'accord ainsi opéré entre Arabi et les Turcs, le sultan pourrait se targuer alors d'avoir tout réglé, tout pacifié; il ne resterait plus à l'Angleterre qu'à subir en Égypte la volonté du sultan ou à lutter contre les Turcs et les Égyptiens réunis. Sur le canal de Suez, l'Angleterre n'est pas moins entreprenante : aux protestations de M. de Lesseps, qui s'indigne de la voir violer par ses canonnières la neutralité du canal, elle passe outre; à l'Italie, c'est-à-dire à l'Allemagne, qui propose une occupation « collective » du canal, elle répond en tentant d'occuper Ismaïlia et en occupant Suez. L'Angleterre ne consulte ni n'écoute la Turquie ou l'Europe; brutalement, superbement, elle va droit son chemin dans cette conquête ou demi-conquête de l'Égypte. Qui lui barrera le passage?...

Certes, la Turquie s'est gravement trompée dans les calculs de sa diplomatie et l'Angleterre l'a bien induite en erreur. Où est le temps que lord Granville affectait devant M. Gambetta un si honnête et si pieux respect pour le droit du sultan? La Turquie s'est alliée à l'Allemagne et à l'Autriche; elle a M. de Bismarck, non

seulement comme conseiller antique, mais comme protecteur et défenseur. Eh bien! l'Angleterre s'en est-elle effrayée? Nullement. M. de Bismarck ne voulait pas que la France et l'Angleterre se substituassent en Égypte au suzerain du khédive, au sultan; et néanmoins, l'Angleterre intervient, elle intervient seule; il y a plus, elle a l'audace d'interdire au sultan d'intervenir sans son autorisation, autrement que pour assister l'armée anglaise. En vain la Turquie allègue-t-elle qu'ayant accepté, dans la conférence de Constantinople, les conditions stipulées par la note identique du 15 juillet, elle n'a plus à définir son dessein, elle conforme sa conduite aux désirs mêmes que l'Angleterre manifestait alors conjointement avec la France et toutes les puissances. En vain la Turquie représente-t-elle qu'elle ne saurait dénoncer Arabi-Pacha comme rebelle, avant que, ses troupes étant sur la terre d'Égypte, le sultan puisse donner à sa proclamation la sanction de la force. L'Angleterre reste sourde; elle insiste. La Turquie se trouve donc dans un dilemme dangereux. Si le sultan prononce contre Arabi la sentence que l'Angleterre réclame, Arabi pourra non seulement attester et prouver qu'en se rebellant contre le khédive, il n'a fait qu'agir en sujet obéissant du Sultan; il pourra renier ce Commandeur des croyants qui abandonne « ceux dont il est le calife dans le monde entier; » il pourra même oser, avec la consécration de tel ou tel grand prêtre complaisant et aux applaudissements des ulémas de la Mecque comme des ulémas du Caire, se créer un khalifat quelconque entre le Caire et Damas. Que, si, au contraire, le sultan ménage Arabi, il irrite et s'aliène l'Angleterre; il la provoque à une guerre qui serait peut-être pour l'empire ottoman le commencement du suprême désastre. A-t-il rêvé, avec les astrologues qui le hantent à Yildiz-Kiosque, que M. de Bismarck avait le pouvoir d'isoler l'Angleterre en 1882 comme on isola la France en 1840? Croit-il que le duel diplomatique de l'Angleterre et de l'Allemagne se tournera en conflit militaire? Pense-t-il que, si une ligue se forme contre l'Angleterre, la France prêtera aux coalisés le secours de sa flotte, secours sans lequel les autres flottes de l'Europe seraient impuissantes contre celle de ce peuple anglais qui règne en maître sur toutes les mers et qui se sent invulnérable dans son île? Si le sultan a cette démence, nous avons peur pour lui qu'il ne s'éveille un jour parmi les flammes de Constantinople bombardé par les mêmes vaisseaux qui ont détruit Alexandrie. Et, dût-il voir ses étendards victorieux en Égypte du pavillon anglais, qui peut l'assurer qu'à l'heure même où le Caire fêterait cette victoire de l'Islam et le retour du khalife, une armée autrichienne, escortée des vœux de M. de Bismarck, ne prendrait pas la route de Salonique?... Mais c'est trop d'hypothèses. Lord Dufferin a remis à

Saïd-Pacha un ultimatum : il y demande que la Turquie s'abstienne d'envoyer aucun de ses soldats en Égypte avant d'avoir signé la convention qui subordonnerait les troupes du sultan au chef de l'armée anglaise. Si cet ultimatum est rejeté, l'ambassadeur anglais quittera Constantinople. Vraisemblablement, le sultan aura la prudence de ne pas résister; il temporisera, il laissera faire Arabi, il laissera faire les Anglais.....

Si M. de Bismarck voulait réellement contrecarrer l'Angleterre, lui infliger un échec, l'affaiblir, ou plutôt s'il y avait encore une Europe, s'il y avait encore une France, c'est sur l'isthme de Suez que la querelle s'élèverait. M. de Lesseps, avec un courage qui ne craint pas d'être téméraire et qui n'aura pas, il le sait bien, l'appui du gouvernement français, s'efforce de garantir contre l'Angleterre la neutralité du canal de Suez : tandis que le khédive autorise lord Seymour à occuper toute la ligne du canal, Arabi approuve et remercie M. de Lesseps qui proteste, à Port-Saïd et à Ismaïlia, contre les tentatives de débarquement qu'y fait la flotte anglaise; Arabi promet même à M. de Lesseps de respecter la liberté du commerce dans le canal, tant que les Européens n'y commettront aucun acte de guerre. Dans une déclaration expresse, la Compagnie du canal de Suez a dit, non sans raison : « Le khédive, dont le pouvoir n'a pas été jugé suffisant pour réunir, sans l'autorisation du sultan, la Méditerranée à la mer Rouge, ne peut avoir une autorité plus étendue lorsqu'il s'agit de porter atteinte aux stipulations formelles du texte de la concession. L'accord même des auteurs de la concession ne pourrait modifier l'engagement solennel qu'ils ont contracté envers le monde entier en déclarant la neutralité du canal de Suez. » Est-ce que le sultan, qui, en concédant à la Compagnie le droit de creuser le canal de Suez, a proclamé la neutralité de ce passage, est prêt à punir le khédive et lord Seymour de leur usurpation? Est-ce que la Compagnie a une armée pour sauvegarder la neutralité du canal? Et l'Angleterre s'inquiète-t-elle de protestations platoniques? A supposer qu'elle en ait le souci, lui sera-t-il jamais facile de régler la neutralisation du canal avec des puissances qui n'ont pas les mêmes intérêts qu'elle à protéger le canal de Suez? Enfin, quelle sera la jurisprudence internationale qui pourra prévaloir et, de cette jurisprudence, quel sera le gardien, l'exécuteur? L'Italie, qui, conseillée par l'Allemagne, a refusé de s'associer à la France et à l'Angleterre pour intervenir militairement en Égypte, a fait à la conférence de Constantinople la proposition d'organiser une protection « collective » du canal : ce serait une sorte de police navale exercée par toutes les puissances, sans en excepter la Turquie elle-même; aucune troupe ne pourrait débar-

quer sur la rive. Cette proposition, que l'Allemagne a conçue, paraît-il, et que l'Italie n'a présentée que pour rendre inutile sur le canal la protection temporaire de la France, l'Angleterre n'est nullement disposée à la prendre en considération : avant-hier, pendant la nuit, une canonnière anglaise a parcouru le canal, entre Suez et le lac Timsah, sans en demander la permission et sans même acquitter le péage. Que l'Angleterre consente à se fermer en temps de guerre cette route de l'Inde, il ne faut pas espérer d'elle un traité si désavantageux à sa puissance. Qui voudra, qui pourra l'y contraindre actuellement? Sera-ce l'Italie alliée à l'Allemagne et à l'Autriche? L'Italie se risquera-t-elle dans cette lutte? Sera-ce la Russie? Elle souhaite, assurément, que l'Europe intercepte, en temps de guerre, cette communication de l'Angleterre et de l'Inde; la rivalité qui peut mettre la Russie aux prises avec l'Angleterre en Asie l'incite à clore cette route aux vaisseaux anglais; l'autre jour, la Russie a nettement témoigné ce sentiment de jalousie et de prévoyance : ceux de ses navires marchands qui ont franchi le canal n'ont pas voulu se laisser accompagner par des canonnières anglaises. Mais la Russie peut-elle et veut-elle aujourd'hui susciter une nouvelle question d'Orient? Le peut-elle et le veut-elle, en compagnie de l'Allemagne et pour le bénéfice de l'Autriche? Parmi ces doutes des autres peuples et en face de ces difficultés, l'Angleterre croit l'heure propice pour agir, et elle agit. Ce n'est pas la république française qui l'en pourra empêcher, et, si une nouvelle question d'Orient provoquait en Europe une guerre générale, la France n'aurait-elle pas à se défendre sur ses frontières avant de courir chercher dans les dépouilles de l'empire turc telle ou telle part de butin? N'aurait-elle pas, autant que la Turquie elle-même, à se préserver contre les haines et contre les convoitises de ses voisins?

Auguste BOUCHER.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 25 JUILLET AU 9 AOUT 1882

M. de Freycinet n'est plus président du Conseil et M. Léon Say a quitté le ministère des finances; le 29 juillet, à la veille de la reprise des primes, en pleine liquidation, quand, par suite de la position de la place, les haussiers allaient remporter un éclatant triomphe. Cette grave nouvelle qui, en d'autres temps, aurait produit une émotion profonde, a laissé le marché dans une complète indifférence; l'arrêt de la hausse et une baisse de quelques centimes, remplacée par une vive reprise, voilà le bilan des souvenirs et des regrets témoignés par les gens d'affaires.

Les incertitudes et les équivoques de la politique étrangère avaient énervé la Bourse et le vote de la Chambre lui a causé une impression de soulagement. Pour la première fois, une décision pratique, dont les conséquences pouvaient s'apprécier immédiatement, était prise et l'abstention avait au moins le mérite de préserver des entraînements et des engrenages de l'inconnu. On passerait l'été sans aventures, et si, comme on l'espérait, la volonté tenace de l'Angleterre était venue à bout, pour l'automne, de toutes les résistances, l'abondance de l'argent l'emporterait et les affaires reprendraient avec une grande activité. Quant à M. Léon Say, la Bourse voit, sans doute avec un certain sentiment d'inquiétude, son éloignement du ministère et elle regrette vivement la lucidité, le bon sens et la fermeté qu'il avait déployés dans la question de nos finances; mais, la discussion même du budget et les votes de la Chambre la rassurent. Elle est certaine, quoi qu'il arrive, de ne point voir modifier les grandes lignes du système du budget préparé par M. Léon Say, et cela lui suffit. Le talent dont le rapporteur de la commission, M. Ribot, a fait preuve, lui donne confiance.

La Bourse cependant ne saurait admettre les théories de certains orateurs républicains venant soutenir à la tribune que les intérêts matériels des Français à l'étranger ne sont dignes d'aucune protection. Nos capitaux, et c'est là pour la France une condition vi-

tale, ont pénétré de toutes parts et lèvent, en quelque sorte, sur le monde entier un tribut qui nous permet de compenser la différence des importations sur nos exportations. L'ensemble de ces créances dépasse 20 milliards, et l'annuité que nous touchons s'élève, au minimum, entre 11 et 1200 millions. En réalité, le nouveau programme républicain, s'il était appliqué, aurait pour conséquence de consacrer le droit au pillage du cinquième des richesses générales de la France.

Pendant dix jours, la Bourse a dû attendre le résultat des négociations engagées avec les différents groupes de la Chambre pour la formation du ministère, et l'on a cru, un moment, qu'un temps plus long serait nécessaire encore. L'impression causée par tous ces retards et la constatation de l'impuissance des partis a produit, dans le monde des affaires et dans le pays entier, la plus pénible impression. On commence à sentir le besoin de l'autorité et du commandement, et les prochaines élections pourraient bien, avant peu, exprimer ces tendances nouvelles. Le ministère et la déclaration très courte et très réservée qu'il a faite à la Chambre ont été bien accueillis. On a remarqué avec satisfaction que le vote de la Chambre renversant M. de Freycinet avait été ramené au point spécial qu'il avait visé, et que l'action de la France, si les circonstances le commandaient, avait été réservée. La politique de recueillement, en effet, ne présente quelque sûreté qu'à la condition de concentrer et de préparer nos forces et de nous tenir toujours prêts à imposer le respect. Comme la reprise des affaires gouvernementales, si une expression aussi peu déférente pouvait être employée, coïncidait pour le gouvernement avec de bonnes nouvelles venues de Constantinople, de Londres et de tous les marchés financiers internationaux, la Bourse a montré sa satisfaction par une demande constante sur toutes les valeurs et une élévation de tous les cours.

L'abondance de l'argent est en effet considérable, qu'il provienne soit de l'abstention des capitaux soit des économies nouvelles du pays, dont la situation économique continue à être excellente. Pour peu que l'apaisement se fasse dans la politique étrangère, la hausse se produira, et l'épargne agirait avec sagesse, en profitant des circonstances actuelles, pour employer son argent. Les bonnes valeurs ne font pas défaut, on n'a que l'embarras du choix. Les détenteurs des titres égyptiens, très répandus en France, ne doivent point se laisser aller à de trop vives appréhensions. L'Angleterre, quoi qu'il arrive maintenant, est absolument obligée d'assurer l'ordre en Égypte, et, comme le Nil et le soleil, les deux grands générateurs de la richesse, ne peuvent être détruits par les bandes d'Arabi,

ces terres fécondes donneront toujours les produits nécessaires pour effectuer les payements. Sans doute la guerre et les pillages qu'il faudra réparer amèneront des charges nouvelles dont les anciens créanciers devront supporter leur part, mais la consolidation, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la sécurité qui sera la conséquence indispensable pour les Indes de l'œuvre entreprise par les Anglais, compensera largement la légère diminution d'intérêt qu'ils seront obligés d'abandonner.

La convention conclue avec la Compagnie d'Orléans par M. Léon Say pour le remboursement anticipé de la créance de l'État devait être ratifiée par la Chambre avant le 31 juillet. Elle est donc annulée de plein droit pour le nouveau ministre des finances, qui ne comptait point avoir recours à ce moyen de trésorerie ; car, il ne faut point oublier que cette convention est un procédé ingénieux de se procurer des ressources, mais elle ne touche pas à l'économie même du budget, et l'on peut assurer le service sous une autre forme. En réalité, la brillante discussion, brusquement interrompue à la Chambre des députés par l'effondrement ministériel, avait mis en présence deux systèmes financiers absolument opposés, et, la Chambre ayant approuvé les projets de M. Léon Say défendus par le rapporteur du budget M. Ribot, et ayant voté l'article 5 du budget du ministère des finances, qui implique l'acceptation des idées d'une sage prévoyance, la Bourse est sans crainte.

Dans le premier de ces systèmes, soutenu par M. Allain Targé et M. Rouvier, et repoussé par M. Léon Say et par M. Ribot, l'État tout-puissant absorberait, pour constituer le budget de la démocratie, toutes les économies de la France par des émissions continuelles, au risque de nous amener à la situation financière de l'Espagne. Dans le second, au contraire, l'État intervient comme le régulateur prudent, le père de famille qui aménage les rentrées et féconde leur développement par le sage emploi de toutes les forces du pays, préparant l'œuvre de l'initiative individuelle qui, par l'association, se concentre et donne des résultats que l'intérêt privé, sagement encouragé, peut seul obtenir. Ces deux systèmes, qui viennent de se heurter devant la Chambre, donneront lieu encore à bien des luttes et nous les verrons sans doute discutés avant peu dans les comices électoraux ; mais les électeurs auront bientôt compris (et aucun effort ne doit être négligé pour atteindre ce but d'où dépend le salut économique de la France) que ces budgets soi-disant démocratiques mettent leurs intérêts en souffrance. La réaction alors ne se fera point attendre, et elle pourra surprendre avant peu les promoteurs de l'ingérence universelle de l'État.

Un des exemples les plus remarquables des résultats féconds que

donne l'accord de la surveillance de l'Etat, maintenue dans une sage mesure, et de l'initiative privée, est à coup sûr fourni par le développement des opérations du Crédit foncier et l'action qu'il exerce maintenant sur le régime de la propriété française. La fusion avec la Banque hypothécaire, devenue un fait accompli par la sanction du ministre des finances, va lui donner des facilités nouvelles pour le placement de ses obligations, pendant que ses actionnaires verront leurs actions entièrement libérées, grâce à la soulte de 100 francs que leur apporte la Banque hypothécaire. Aux cours actuels qui, par suite de la crise, se tiennent dans les environs de 1440 francs, l'action rapporte 4 0/0 et le dividende, assuré dès le commencement de l'exercice, sans que les événements puissent le diminuer, car il est le résultat des prêts antérieurement consentis, s'augmente encore du bénéfice sur tous les prêts nombreux conclus pendant le cours de l'année. On peut donc les acheter avec l'espoir, et, l'on peut dire, presque la certitude de les voir atteindre des prix plus élevés. Les obligations sont, avant tout, une valeur de tout repos, qui attirent les sages et les prudents, voulant être assurés de la possibilité de rentrer quand il leur convient dans le prix de leur achat et de l'égalité constante du revenu. Emises à 480, elles sont remboursables à 500 francs et rapportent 20 francs, payables à la caisse de tous les agents du Trésor.

La Compagnie foncière de France et d'Algérie et les magasins généraux de France et d'Algérie attirent également l'attention du public. Les cours, entraînés par le courant général, ne tarderont point à se relever, car la situation des affaires est bonne. Disons encore que le brillant exemple des parts des fondateurs de Panama et de Suez peut aussi servir d'enseignement à ceux qui aiment à tenter la fortune. Le même avenir semble réservé aux parts de fondateurs du canal de Corinthe. L'instinct de la spéculation la porte avec raison de ce côté. La vitesse est la loi de la vie moderne et les canaux maritimes qui abrègent les distances sont assurés de larges profits.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA FRANCE

DANS LES LUTTES RELIGIEUSES DE L'EUROPE[1]

IV. L'ALLEMAGNE.

I

En passant successivement en revue l'Angleterre, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, nous avons en quelque sorte fait le tour et marqué les confins de l'Europe protestante : il faut maintenant en aborder le centre et le cœur, explorer le pays d'où est parti le protestantisme, le champ clos où ses plus lointains champions sont venus rejoindre ses premiers défenseurs; le territoire où fut tracée, d'abord par l'épée des capitaines, ensuite par la plume des négociateurs, la ligne de démarcation des deux cultes : l'Allemagne.

Nous approchons du moment où la France va se mêler aux luttes de l'Europe : il est temps de reconnaître avec les forces des combattants le terrain du combat, ou plutôt il est temps de voir ce combat s'engager, car il a commencé au seizième siècle. La lutte religieuse et politique qui a abouti au traité de Westphalie remonte à Luther et à Charles-Quint, et il est impossible de rien comprendre à la politique de Richelieu et de Mazarin, si l'on ne s'est d'abord orienté à travers les guerres et les alliances de François Ier, de Henri II, de Henri IV.

Nous entrons ici sur un terrain historique qui appartient aux Allemands. Ils l'ont labouré en tout sens, ils l'ont fouillé à une grande profondeur, on ne peut plus le parcourir sans les prendre pour guides. Faut-il le dire cependant? Ils me paraissent avoir porté jusque sur ce terrain leur goût de représailles contre la France. La prépondérance obtenue par nous il y a deux ou trois

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février, 10 mars, 10 mai, 25 juin 1882.

siècles les offense encore, et partout où ils la voient poindre, ils se plaignent et nous accusent. C'est pourquoi je me propose de marcher à leur suite sans me placer toujours à leur point de vue. Non qu'il nous convienne d'imiter leur exemple et de récriminer à notre tour contre l'Allemagne. Notre patriotisme ne doit plus se complaire désormais ni à voiler nos propres fautes ni à chercher sans fondement querelle à autrui. Mais, sans être injuste pour l'Allemagne, il me semble possible d'être plus juste envers la France que les Allemands ne l'ont été. Je voudrais l'essayer.

Les deux événements qui devaient faire de l'Allemagne entière un champ de bataille, l'élection de Charles-Quint à l'empire et la rébellion de Luther contre le Saint-Siège, avaient eu lieu en même temps.

C'était le 28 juin 1519, dans l'église de Saint-Barthélemy, à Francfort, que Charles, déjà investi de l'héritage des maisons d'Autriche et de Bourgogne, et roi d'Espagne, du chef de sa mère, avait été élu, contre le roi de France, François I[er], pour succéder sur le trône impérial à son grand-père Maximilien.

C'était le 10 décembre 1520, sur la place publique de Wittenberg, que Martin Luther, après avoir disputé et prêché contre les indulgences, avait brûlé la bulle lancée contre lui par Léon X.

Ces deux actes accomplis, l'un par les princes électeurs de l'empire, l'autre par un pauvre moine, semblaient fort étrangers l'un à l'autre. Ni les électeurs ne prévoyaient alors que l'autorité impériale dont ils investissaient l'heureux Charles-Quint se consumerait à travers une lutte religieuse; ni Luther ne pouvait savoir encore que sa révolte contre Rome partagerait en deux camps sa patrie et la chrétienté. Cependant moins d'un an après que se fut allumé le bûcher de Wittenberg, moins de deux ans après l'élection de Charles V, dans la première diète tenue, à Worms, par le nouvel empereur à son arrivée d'Espagne, les deux puissances qui devaient se disputer l'Allemagne se rencontrèrent face à face. Le réformateur comparut devant l'empereur, et ayant déjà bravé l'autorité spirituelle, il refusa de fléchir devant l'autorité séculière. Condamné par l'une et par l'autre, il trouva pour le mettre à l'abri un prince, pour le soutenir un peuple de disciples se soulevant de toutes parts. Du premier coup, la rébellion était devenue révolution.

Après que les hérésies antérieures avaient successivement contesté chacun des dogmes chrétiens, le progrès de l'incroyance consistait à nier l'autorité même qui définissait et imposait ces dogmes, et cette négation, la plus considérable qu'eût encore connue la chrétienté, survint précisément à l'heure où l'imprimerie, multipliant la parole écrite, la répandant partout, la mettant à la portée de tous,

semblait faite pour affranchir de tout autre maître l'esprit humain. Elle survint chez un peuple enclin à vivre séparé, dispersé. Les anciens Germains, au témoignage de Tacite, ne souffraient pas que leurs demeures se touchassent; autour d'eux, il leur fallait au bord des fontaines, à travers les champs et les bois, un espace libre et vide[1]. Leurs descendants furent attirés dans une religion qui laissait les âmes solitaires en face de Dieu et de sa parole. *Colunt discreti ac diversi.*

Luther répudia donc, à Worms, les décrets des conciles aussi bien que les jugements des papes, et proclama, avec plus de netteté qu'il ne l'avait encore jamais fait, sa résolution de n'accepter d'autre règle de foi que l'Écriture[2]. Quelque temps auparavant, dans un *appel adressé à l'empereur et à la noblesse allemande*, il avait pris soin, en regard de la puissance spirituelle qu'il déprimait déjà, d'exalter la puissance civile, établissant d'abord que le prêtre n'a point un caractère différent du simple fidèle, et demandant ensuite « pourquoi le magistrat ne corrigerait pas le clergé », question à laquelle il répondait : « Le pouvoir séculier a été établi de Dieu : il faut le laisser agir dans toute la chrétienté, qui que ce soit qu'il atteigne, pape, évêques, prêtres, moines ou nonnes[3]. »

Désormais le protestantisme était en possession des deux principes qu'il lui fallait, l'un pour renverser, à travers l'Allemagne et plus loin, l'Église catholique et les princes qui la défendaient, l'autre pour édifier, avec l'appui des princes qui le soutiendraient, des Églises nationales. Non que le novateur eût conçu tout d'une pièce sa doctrine et son dessein. Tel n'était pas le génie de Luther, plus prompt à tirer parti des événements qu'habile à les prévoir et les devancer. Intrépide et fougueux, violent et grossier jusqu'à l'obscénité, et pourtant resté capable jusqu'à son dernier jour de tendresse et de mélancolie, ayant le premier fait du rire une puissance de destruction et rendu formidable une colère qui n'avait d'autre arme que la parole et la plume, se contredisant sans cesse et ne reculant jamais, il portait au fond de lui-même l'agitation et le

[1] « Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. » (Tacite, *de Moribus Germanorum*, 16). J'emprunte ce rapprochement à M. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. Ier, chap. v.

[2] « Je ne puis soumettre ma foi ni aux papes, ni aux conciles... Si donc je ne suis convaincu par des témoignages de l'Écriture ou par des raisons évidentes, je ne puis ni ne veux me rétracter. » (Actes de Worms, 18 avril 1519. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au seizième siècle*, nouvelle édition. Paris, Meyrueis, 1860, t. II, p. 248, 249.)

[3] Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, t. II, p. 93.

trouble qu'il répandait au dehors ; il embrasait le monde du feu qui dévorait son âme. A mesure que se déroulait la révolution inaugurée par lui, cette faculté de se contredire, que nul homme peut-être n'a possédée à un plus rare degré, lui faisait trouver, avec un merveilleux instinct, avec une clairvoyance soudaine, les paroles propres à assurer le triomphe de cette révolution.

C'est ainsi qu'il a pu d'abord ébranler l'Église romaine avant de la quitter et fomenter la révolte en réclamant les réformes ; ensuite, la révolte étant déclarée, la propager du sein des couvents et des universités jusqu'au fond des campagnes, émouvoir et soulever le peuple[1]; enfin, quand ce peuple soulevé menace de tout détruire, jeter sur lui sans hésitation ni pitié des princes qui l'écrasent[2], et pour bâtir sur les ruines de l'antique Église un nouvel édifice, refouler le torrent que lui-même a déchaîné. Par une fortune singulière dans l'histoire des révolutions, le même homme a suffi tour à tour à susciter le désordre et à l'arrêter, à secouer l'autorité du pape à Wittenberg, à tenir tête à l'empereur à Worms, à dompter les paysans anabaptistes à Munster, et, à travers les divisions et les déchirements dont il était le premier auteur, il a donné enfin quelque consistance à l'établissement protestant en Allemagne.

Toutefois, si puissant que fût Luther, si appropriée à son siècle et à son pays que parût sa parole, la cause principale de son succès est ailleurs : chez ses adversaires. L'Église catholique au delà du Rhin a dû sa ruine aux abus qui la déformaient et la ruinaient depuis plusieurs siècles ; amis et ennemis en rendent également témoignage. Luther n'était pas encore né, et déjà au quinzième siècle le cardinal Julien Cesarini, censeur véhément, défenseur fidèle de l'Église romaine[3], le plus grand homme de son siècle, a dit Bossuet, le cardinal Julien, envoyé par le pape Eugène IV en Allemagne, annonçait la révolution qu'il aurait voulu prévenir par une réforme : « Les désordres du clergé », écrivait-il, « excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique ; après que l'hérésie de Bohême sera éteinte, il s'en élèvera une autre plus dangereuse... On se jettera sur nous quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction ; bientôt les hommes croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitant et dépouillant les ecclésiastiques... La cognée est à la racine, l'arbre penche, et, au

[1] Jean Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes* (*Histoire du peuple allemand*), Freiburg im Breisgau, 1880, t. II, liv. II, paragraphes 2 et 3.

[2] *Ibid.*, liv. III, chap. IV et V.

[3] Voy., sur ce cardinal, Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le quinzième siècle*, liv. II, chap. IV et V.

lieu de le soutenir quand on le pourrait encore, nous le précipitons[1]. »

Lorsqu'en effet cette hérésie, plus dangereuse que celle de Bohême, s'est élevée, le pape même, qui se consume à la combattre, l'austère et sincère Adrien VI, en fait, à son tour, remonter la responsabilité jusqu'au Siège apostolique, « aux abominations qui l'ont souillé, à l'abus qui s'y est fait des choses saintes, à ses mauvais choix, enfin à ses abus de pouvoir[2] » ; et si cet aveu public, adressé à la diète de Nuremberg, a été taxé d'imprudence par quelques historiens catholiques, aucun n'en a contesté la véracité[3].

Descend-on du chef aux membres? Le premier nonce envoyé en Allemagne après que Luther s'est déclaré, Aleandro, représente la plupart des ecclésiastiques prenant parti pour le novateur, parce qu'ils sont « ignorants et dissolus », et les moines se précipitant hors de leurs monastères, « comme des forçats qui rompent leur ban[4] ».

Quelques années après, jusque dans les pays encore catholiques en apparence, sur cent prêtres à peine y en a-t-il un qui ne vive pas publiquement avec une femme : les princes qui demandent à Rome de tolérer le mariage des prêtres allèguent qu'en abrogeant le célibat ecclésiastique les protestants n'ont pas fait autre chose que ratifier ce qui se pratiquait communément[5].

Au-dessus de ces prêtres que faisaient et que valaient les évêques? Les cardinaux chargés par Paul III de la recherche e de la correction des abus nous les représentent, vers 1536, ayant abandonné leurs troupeaux pour les livrer à des mercenaires. Mais les plaintes de ces cardinaux ne sont pas écoutées, le mal se prolonge et s'aggrave. Vers 1568, au plus fort de la lutte, quand un autre cardinal, Commendon, envoyé par le Saint-Siège, arrive à Vienne, ni dans cette ville ni dans beaucoup d'autres il ne trouve d'évêques; presque nulle part il n'en rencontre aucun qui remplisse son office; il voit les évêchés et leurs revenus abandonnés soit à des courtisans qui suivent l'empereur, soit à des hommes de guerre à titre de récompense militaire[6].

[1] Cité par Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. Ier, chap. Ier.
[2] Instruction au nonce Cherigato, 1522.
[3] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. VII.
[4] *Ibid.*, liv. Ier, chap. XXIV.
[5] *Ibid.*, liv. XV, chap. VII. — Ranke, *die Rœmischen Pæpste in den letzten vier Jahrhundert* (*les Papes romains dans les quatre derniers siècles*), Leipzig, 1878, t. II, liv. V. — Charveriat, *Histoire de la guerre de Trente ans*. Paris, Plon, 1878, t. Ier, p. 13.
[6] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. IV. — Gratiani, *Vita Com-*

Écoute-t-on, d'autre part, les premières doléances des hommes qui vont se séparer de Rome? Quelles allégations mettent-ils en avant, assurés qu'elles trouveront écho? Qu'on prenne leurs *Cent griefs* tels qu'ils les formulèrent à la suite de cette diète de Nuremberg qui avait entendu les généreux aveux d'Adrien VI, tels qu'ils les répandirent de tous côtés! La plupart sont des griefs financiers [1]. A lire cet écrit, il semble que les papes ne font plus sentir leur pouvoir à l'Allemagne qu'en tirant d'elle de l'argent, en prélevant des contributions au profit de Rome et des Romains. Qu'avaient à faire les Allemands des monuments qui rajeunissaient alors la ville éternelle, de la magnificence de la cour pontificale et de tout l'éclat de la renaissance italienne? Non seulement cette renaissance leur coûtait cher, mais, de plus, elle leur déplaisait. Le soleil du Midi blessait le regard de l'homme du Nord.

Quand Luther, vers 1510, quitta son cloître, encore paisible, pour visiter Rome, il était de loin pieusement attaché à l'Église romaine. Lorsqu'il aperçut pour la première fois les sept collines, il se prosterna à terre en s'écriant : « Je te salue, Rome la sainte! » Quand il revint, son cœur était aliéné; le chrétien n'avait trouvé que sujets de scandale dans la ville sainte; le Saxon n'avait admiré que peu de choses sous le ciel d'Italie; c'est pourquoi, repassant plus tard les circonstances qui avaient décidé de sa carrière, il répétait : « Je ne voudrais pas pour 100 000 florins n'avoir point vu Rome. Je serais resté dans l'inquiétude de faire peut-être injustice au pape [2]. » Vers le même temps, un chevalier de Franconie, destiné à guerroyer avec la plume et à devenir le plus hardi, le plus aventureux champion de Luther et de sa cause, Ulrich de Hutten, faisant le même voyage, avait éprouvé même sentiment [3], et le consignait dans ses mordantes poésies latines : sentiment

mendoni. — Laderchi, *Annales ecclesiastici* continuatio, t. XXIII, an. 1568, nº 26. — Ranke, *les Papes romains,* t. Ier, liv. II.

[1] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente,* liv. II, chap. VII à X.

[2] Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation,* t. Ier, liv. II, chap. VI. — Michelet, *Mémoires de Luther,* t. II, chap. Ier. Ce résultat du voyage de Luther à Rome est contesté par M. Janssen, *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge.* Il établit que Luther ne fut pas mécontent, comme l'a prétendu le duc de Saxe, soit de ce qu'on ne l'eût pas fait cardinal, soit de ce qu'il n'obtenait pas permission de se marier. Il constate également qu'il admira plusieurs choses en Italie, entre autres la sobriété du peuple et la propreté des hôpitaux. Tout cela n'infirme pas cependant ce que Luther a dit lui-même, non pas sur tel ou tel point, mais sur l'impression générale qui lui resta de ce voyage. (Liv. Ier, chap. III, p. 73.)

[3] Heinrich, *Histoire de la littérature allemande,* t. Ier, liv. III, chap, IV.

si naturel alors aux hommes de race allemande, qu'Adrien d'Utrecht, en devenant pape, n'y put échapper à son tour. La corruption effrénée de l'Italie répugnait à sa vertu; la civilisation brillante et raffinée de l'Italie convint mal à son humeur. Aussi, en même temps qu'il s'efforçait de rendre sa cour plus austère, il travaillait à la faire paraître moins italienne. Mais il n'en eut pas le temps; il mécontenta les Romains, sans regagner les Allemands[1]; les papes qui le suivirent recommencèrent à être Italiens, et l'opposition des deux races continua de favoriser la séparation des deux cultes.

Voilà pour quelles causes diverses et profondes la question des indulgences avait pris tout à coup tant d'importance, et comment le trafic qui s'en faisait pour bâtir Saint-Pierre de Rome occasionna la révolte de l'Allemagne : « La construction de l'édifice matériel ruina une grande portion de l'édifice spirituel », a écrit, au début de son *Histoire du Concile de Trente*, le jésuite Pallavicini[2].

De là aussi le succès de cette révolte quand elle attaque en face le Saint-Siège. Tels étaient, comme le dit encore Pallavicini, « les préjugés sinistres des Allemands, » que ses représentants même osaient à peine le défendre devant eux. Quand le nonce Aleandro, chargé, par Léon X, de dénoncer Luther et ses nouveautés, eut à parler devant la diète de Worms, son véhément et long discours roula principalement sur les dangers qu'une doctrine qui niait le libre arbitre et le mérite des œuvres humaines, une prédication qui détournait alors le peuple de s'armer contre le Turc, faisait courir à la société civile et à la patrie allemande. Mais de l'autorité pontificale et de la guerre qui lui était déclarée, il ne dit que peu de choses; il savait que, sur ce point, ses plaintes ne seraient point écoutées, et s'il parla de la cour romaine, ce fut pour en promettre l'amendement et la réforme[3].

Dans le discrédit ou était tombé le chef de l'Église, et dans la décadence de l'Église germanique tout entière, l'envoyé du Saint-Siège ne comptait plus, pour combattre l'hérésie, que sur le pouvoir séculier. De Worms il écrivait à Rome :

[1] Gachard, *Correspondance de Charles V et d'Adrien VI,* introduction, § 7. — Maurenbrecher, *Geschichte der catholischen Reformation* (*Histoire de la Réformation catholique*), liv. II, chap. III.

[2] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente,* liv. Ier, chap. V.

[3] *Ibid.*, liv. Ier, chap. XXV. On sait que cette histoire a été entreprise par l'ordre des papes, pour répondre à celle de frà Paolo Sarpi, que Bossuet appelle « un protestant déguisé en moine », qu'elle mérita à son auteur le chapeau de cardinal et qu'elle a été puisée dans les archives du Vatican. Le premier livre, en particulier, est composé avec les dépêches d'Aleandro.

« *Et spes et ratio vincendi in Cæsare tantum*[1]. »

Cet espoir en César ne parut point déçu d'abord. Il est vrai qu'Aleandro, tenant Luther pour déjà condamné, voulut vainement détourner Charles V de le citer devant la diète et de l'entendre. Un sauf-conduit fut accordé au novateur, et malgré des suggestions contraires, malgré le sanglant précédent de Jean Huss à Constance, ce sauf-conduit demeura respecté. Ayant refusé de se rétracter, Luther put se retirer librement. La loyauté du jeune empereur, retenant son bras, répondit à l'intrépidité du moine s'offrant à ses coups : loyauté que Charles V, fatigué et déçu par la lutte, aigri par les revers, devait, dit-on, regretter vers la fin de sa vie[2], et qui néanmoins honore sa mémoire.

Mais s'il épargna le novateur, il ne balança point à se prononcer contre lui. L'ayant laissé partir, il le mit au ban de l'empire. Un édit, publié à Worms le 8 mai 1521, déclara Martin Luther et ses disciples hérétiques notoires et convaincus, ordonna en conséquence de saisir leurs personnes et leurs biens, de brûler leurs écrits, et défendit à l'avenir d'imprimer aucun livre sur les matières de foi sans autorisation de l'Ordinaire. Cet édit était rendu sur l'avis conforme des princes et États de l'empire[3]. Les partisans de Luther, se trouvant impuissants à le défendre dans la délibération solennelle que Charles V dirigeait, s'en étaient retirés. Ainsi la crainte des nouveautés, le respect des choses établies, prévalaient encore parmi les hommes qui régissaient l'Allemagne contre l'enthousiasme populaire excité par Luther. Le luthéranisme, anathématisé par le pape, était proscrit d'un commun accord par la diète et par l'empereur. Restait à savoir comment s'exécuterait cette proscription, et si l'empereur, qui l'avait provoquée, pourrait et voudrait la maintenir. Pour s'en rendre compte, il faut considérer de quelle puissance cet empereur disposait en effet, quelles entreprises diverses il devait tenter, quels obstacles il avait à surmonter.

II

En prenant possession de la dignité impériale à l'ouverture de la diète de Worms, Charles V avait déclaré qu'il espérait, au moyen de

[1] Au cardinal Jules de Médicis. (Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. Ier, chap. XXIV.)

[2] Théodore Juste, d'après Sandoval, *les Pays-Bas sous Philippe II*, t. Ier, p. 98.

[3] Frà Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, traduite par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, 1688, liv. Ier, p. 14.

ses nombreux royaumes et de ses grandes alliances, relever de sa déchéance et rétablir dans son antique gloire l'empire romain, auquel le monde presque entier avait obéi jadis. Pour rétablir et soutenir sa dignité élective, il fallait, selon lui, toute sa puissance héréditaire; et, d'autre part, cette puissance héréditaire, composée de tant de domaines différents, lui aurait paru amoindrie et ébranlée, s'il lui avait manqué ce couronnement suprême. Aussi ne s'était-il pas contenté de combattre l'élection de son rival, le roi de France, il avait repoussé avec une égale résolution « l'élection d'un tiers », dont il savait les Français prêts à s'accommoder, ce tiers fût-il son propre frère Ferdinand, descendant, comme lui, de Rodolphe de Hapsbourg et de Maximilien, mais n'ayant pas, disait-il, « assez de biens pour conserver avec son patrimoine les droits impériaux ». Vainement sa tante Marguerite d'Autriche, chargée de ses intérêts dans les Pays-Bas, avait-elle songé à cet arrangement pour sauvegarder l'avenir de leur maison. Vainement savait-il les Allemands mieux disposés à élire un prince qui leur appartiendrait en propre, et voyait-il les Espagnols mécontents d'avoir un roi qui ne paraissait point Espagnol[1] et qui se montrait pressé de les quitter. Il avait empêché son frère de partir pour l'Allemagne, rompu toute pratique, interdit toute démarche en faveur de ce cadet; et, quand enfin lui-même fut élu, il laissa une révolte couver en Espagne, pour aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle[2].

Pour la première fois depuis Charlemagne, l'Allemagne avait mis à sa tête un chef qui possédait en même temps l'Espagne et la plus grande partie de l'Italie. Cet empereur, qui ne voulait pas alors laisser « démembrer les pays et seigneuries d'Autriche », tenait de plus le nord et l'est de l'ancienne Gaule, depuis la Frise et les Flandres jusqu'à l'Alsace et au comté de Bourgogne, et dépassant de tous côtés les frontières de l'Allemagne pour l'environner et l'étreindre, il devait bientôt acquérir à sa maison, à côté de l'Autriche, de la Styrie et du Tyrol, la Hongrie et la Bohême[3]. Enfin, pour remplacer et au delà ce qui lui manquait de l'empire

[1] Relation de Contarini, en 1525. Gachard, *les Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 65.

[2] « Instruction et mémoires à notre amé et féal chambellan, le sieur de Beaurain, de ce qu'il aura à dire et déclarer de par nous, à Madame ma bonne tante l'archiduchesse d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. 5 mars 1518, Barcelone. » — Marguerite et les gens du conseil au roi de Castille. *Négociations entre la France et l'Autriche*, publiées par Leglay, t. II, nos 83 et 85. *Documents inédits sur l'histoire de France*. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles V*, t. Ier, chap. II.

[3] En 1526, Pfeffel, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, t. II, p. 139 et 140.

de Charlemagne, un nouveau monde venait d'être découvert et lui était livré. A l'intérieur de la chrétienté que restait-il hors de son atteinte? Dans la péninsule ibérique, le Portugal destiné à tomber aux mains de son fils; dans l'autre péninsule, Venise et le pape réduits pour maintenir leur indépendance à osciller sans cesse entre la France et lui; sur les flancs de l'Allemagne, la Pologne que les princes de sa maison devaient bientôt convoiter; au nord, les États scandinaves dont le roi Christian avait épousé sa sœur, et se rangea sous sa dépendance quand, chassé à la fois de la Suède et du Danemark, il voulut les reconquérir. Deux États demeuraient seuls encore capables de lui tenir tête : la Grande-Bretagne et la France. Il devait faire asseoir un instant son fils sur le trône de la Grande-Bretagne, et constamment en guerre avec la France, il entreprit de l'envahir et de la démembrer.

Est-ce donc ou porter trop haut ou calomnier Charles V que le représenter aspirant à la monarchie universelle, à la « monarchie du monde », comme on disait alors, monarchie qu'autorisaient les traditions du saint-empire romain encore vivantes dans l'imagination des peuples, et qui, pourtant, devait différer singulièrement de cet empire tel que, depuis Charlemagne, l'avait rêvé plutôt que connu le moyen âge? L'autorité impériale, au moyen âge, était conférée à Rome par une sorte d'investiture spirituelle, et rendait celui qui en était revêtu, qu'il possédât ou non beaucoup de terres, le bras armé de l'Église. Considéré comme une magistrature élective et non comme une propriété, elle avait pour mission de sauvegarder l'intégrité de la foi et de la loi chrétienne au-dessus de la mêlée confuse des peuples encore enfants. Elle s'était ruinée, elle-même, par sa lutte contre la papauté; le bras s'était rompu en se tournant contre la tête. L'autorité impériale sous Charles-Quint avait pour appui la puissance territoriale la plus vaste que le monde eût jamais connue et pour objet, en maintenant l'unité religieuse, d'établir l'unité politique de la chrétienté, de ranger sous une domination commune des nations distinctes et déjà formées. Mais cette domination commune ne convenait plus à ces nations séparées désormais par le territoire et par la langue, par les mœurs et par les lois. Il fallait à chacune, pour poursuivre sa destinée, un chef national. Tant de races et d'États différents devaient faire éclater le moule dans lequel on prétendait les couler et les fondre ensemble. De là l'échec définitif de Charles-Quint et de la plupart de ses entreprises.

Avant d'aboutir à cet échec, il eut à lutter et il lutta contre trois ennemis : deux que nous connaissons déjà, la France et le protestantisme, et le troisième, l'ennemi même de la chrétienté : le

Turc. Cette triple lutte, qui a rempli la carrière de Charles-Quint et s'est prolongée fort au delà, était inévitable. La France, non seulement lui disputait l'Italie, mais, de plus, le menaçait ou le gênait partout. Il ne se sentait pas maître en Europe, ni même chez lui, aussi longtemps qu'au milieu de ses possessions un si grand Etat demeurerait indépendant et debout. Le protestantisme mettait en révolution l'Allemagne, la division des Églises ruinait l'unité de l'empire. Enfin, pour régir et dominer la chrétienté, la première condition était de la défendre de l'invasion étrangère qui déjà l'avait entamée; et, d'ailleurs, à cette invasion, les territoires de la maison d'Autriche se trouvaient exposés les premiers. Ainsi Charles-Quint fut aux prises avec trois ennemis à la fois.

Ces trois ennemis, pour lui mieux résister, en vinrent à s'accorder entre eux, malgré tout ce qui les séparait. Il faut donc considérer ensemble les trois guerres, si l'on veut apprécier équitablement à travers quelles difficultés, au moyen de quelles ressources, au prix de quels sacrifices, avec quel succès chacune fut soutenue.

La guerre des Turcs ne rentre pas dans le cadre de nos études; il nous importe seulement ici d'en connaître le contre-coup sur les deux autres. Il n'en est pas qui fasse pareil honneur à Charles V, ni qui ait eu si bon succès. L'empire ottoman, n'ayant pas encore épuisé en son propre sein la vigueur impétueuse du fanatisme et de la barbarie, et recrutant de toutes parts à son service les bandits, les renégats de la chrétienté; gouverné de plus, à ce moment, par un maître qui joignait aux croyances, aux passions, au farouche orgueil de sa race, un génie puissant et dominateur, Soliman; pourvu avant les nations de l'Occident d'une armée permanente, sillonnant la mer de ses flottes et la ravageant avec ses pirates; maître des côtes de l'Afrique et de l'Asie; installé dans Constantinople, sa récente conquête, pour humilier de là et menacer toute l'Europe; prêt à faire tomber les deux boulevards qui couvraient le Danube et protégeaient la Méditerrannée, Rhodes et Belgrade; l'empire ottoman surpassait sans conteste tout autre Etat par sa force militaire [1].

Aussi l'Europe était-elle pleine alors de la terreur qui a plus d'une fois saisi la civilisation en face de la barbarie. L'intérêt immédiat que Charles-Quint avait à éloigner le Turc, soit à Naples, soit en Autriche, de son propre patrimoine, et les ressources qu'il pouvait tirer pour le combattre soit de l'ancien, soit du nouveau monde, furent son principal titre au suffrage de l'Allemagne. A cette portion de sa tâche, il ne faillit jamais. Que ses troupes

[1] Robertson, *Histoire de Charles-Quint,* Introduction.

arrêtent Soliman devant Vienne [1], ou qu'à la tête de la chevalerie de l'Espagne et de l'Italie il aille frapper la marine turque et délivre vingt mille esclaves chrétiens dans Tunis [2]; que dans une autre expédition devant Alger, il voie son armée et sa flotte détruites par la tempête [3], ou bien qu'il soit réduit à négocier à Constantinople pour arracher la Hongrie au conquérant qui la foule et en racheter les terres à prix d'argent [4], partout et toujours le successeur de Frédéric Barberousse, l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, travaille à fermer l'Occident aux enfants de Mahomet. Tantôt servi, tantôt trahi par la fortune, en définitive, il y parvient. Si de loin il assiste impuissant à la chute de Belgrade, son frère et ses armes préservent Vienne. Si la Hongrie est écrasée à Mohacs, il y pousse et traîne à sa suite les forces de l'Allemagne et fait de ce territoire un champ de bataille toujours disputé que l'invasion ne dépassera pas. A Rhodes subjugué, il substitue Malte, pour abriter l'étendard de la croix, pour garder la Méditerranée ouverte aux pavillons chrétiens; et Malte, donné par lui aux chevaliers de Saint-Jean, devient imprenable. Son désastre devant Alger ne détourne pas son regard et son bras de la côte d'Afrique, il y garde les postes avancés conquis par ses ancêtres ou par lui-même. Enfin, pour prix de sa constance, il mérite, après lui, à son fils Philippe II l'honneur de fournir, à son autre fils don Juan, la gloire de commander les forces qui vaincront à Lépante et raviront pour jamais au Croissant l'empire de la Méditerranée.

Cette efficace et glorieuse résistance qui arrêta l'islamisme sur mer et sur terre avait pourtant été contrariée par les deux autres ennemis de Charles-Quint : Luther et François Ier. Luther, au début de sa réformation et quand les Turcs semblaient menacer surtout l'Italie, les avait considérés comme un secours que le ciel lui envoyait : « Combattre le Turc », écrivait-il en 1526, « c'est regimber contre Dieu qui l'emploie comme une verge pour frapper nos iniquités. Mieux vaux le Turc que le pape. » Tandis que le novateur bouleversait l'Allemagne, il travaillait à la désarmer. Mais quand cette Allemagne, à moitié conquise par sa parole, fut devenue le siège de son culte et qu'il la vit serrée et menacée de près, il ne consentit plus à la livrer à la verge de Dieu; il lança,

[1] Le premier siège de Vienne fut levé le 14 octobre 1529. — Hammer, *Geschichte der Osmanischen Reiches* (*Histoire de l'Empire ottoman*, liv. XXVI.)

[2] 14 juillet 1535. Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, liv. XXVIII.

[3] 31 octobre 1531. Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, liv. XXX.

[4] Premières négociations infructueuses en 1533. Paix signée par Vettwich avec le grand vizir Rustan, le 13 juin 1547. (Hammer, *Histoire de l'Empir ottoman*, liv. XXVI et XXX).

en 1528, contre les Turcs, un manifeste enflammé, pareil aux écrits qui, trois ans auparavant, avaient mis les anabaptistes et les paysans en déroute. A condition de n'être pas inquiétés chez eux et d'y rester maîtres de la religion, les princes protestants concoururent à la défense de l'empire contre l'ennemi commun, et cet ennemi repoussé, Luther s'associa, par un cri de triomphe, à la joie populaire : « Dieu », s'écria-t-il, « a manifestement combattu pour nous [1]. »

L'accord de François Ier avec Soliman fut moins prompt et dura davantage. Il fallut la défaite de Pavie, la captivité du roi et le péril mortel du royaume, pour que la France fît solliciter à Constantinople une diversion contre l'empire [2]. Soliman la promit et, au lieu de forcer les frontières impériales qu'il trouva munies, il se jeta soudain sur la Hongrie qu'il pouvait abattre et pensait s'approprier d'un seul coup [3].

Accusé par Charles-Quint du désastre de Mohacs, François Ier se défendit toujours d'avoir attiré sur son allié les armes qu'il voulait tourner contre son ennemi. Car le roi de Hongrie était l'allié de la France, qui avait intérêt à maintenir sur les flancs de l'empire des États indépendants, et il est vrai que la ruine de la dynastie nationale, en ce royaume, eut pour résultat d'agrandir la maison d'Autriche [4].

Cependant l'étrange intelligence du roi très chrétien avec le sultan demeura longtemps secrète, désavouée, intermittente. Elle avait cessé quand Soliman se présenta devant Vienne et qu'en vertu d'un traité conclu avec la France, Charles-Quint put disposer contre lui de toutes ses forces [5]. Elle se renoua et devint publique et permanente quand Charles-Quint se prépara à tourner contre

[1] 27 octobre 1520. Michelet, *Mémoires de Luther*, t. III, p. 1, 2 et 223.

[2] Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, 2e partie, chap. 1er, p. 112 et suiv. *Documents inédits sur l'Histoire de France*.

[3] C'est ce qui résulte d'une lettre de l'archiduc Ferdinand à son frère Charles V, datée d'Inspruck, le 14 mars 1525, dix-huit jours après la bataille de Pavie, lettre publiée par Lang et citée par M. Charrière. (*Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 113.)

[4] Sur cette accusation d'avoir provoqué le désastre de Mohacs, que Charles V a portée publiquement contre François Ier, et la réponse qu'y a faite François Ier, consultez M. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 147 et 155. Cette question ne peut être ici discutée en détail. Dans une étude publiée par la *Revue contemporaine*, le 15 décembre 1854, sur les relations de la France et de la Turquie, j'ai moi-même essayé, il y a longtemps, de justifier François Ier, en m'appuyant sur les textes donnés par M. Charrière.

[5] Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 174.

Marseille la flotte victorieuse qui venait de soumettre Tunis [1].

François Ier comprend alors que pour « rabaisser le dessein du roi des Espagnes, qui n'aspire et ne tend, comme on voit, qu'à la monarchie du monde [2] », la France a besoin d'un point d'appui; et ce point d'appui, ne le trouvant nulle part, il se résigne à le chercher ouvertement jusqu'à Constantinople. A ses agents secrets succède une ambassade solennelle dont le premier titulaire est un chevalier de Malte, Jean de la Forêt. La flotte française et la flotte turque se joignent pour la première fois le 15 septembre 1537, dans le golfe de Patras, et les deux pavillons voguent de concert à travers la Méditerranée [3].

Barberousse ravage, brûle et pille les côtes d'Italie. La chrétienté tout entière frémit et s'indigne de voir les fleurs de lis à côté du croissant. La France même répugne au contact de ses nouveaux alliés, et quand plus tard le roi veut leur ouvrir Toulon, il faut qu'il en fasse d'abord sortir tous ses sujets; si la ville française n'est pas vide et muette, le Turc ne s'y sentira pas tranquille [4]. Cependant Charles-Quint essaye en vain de poser le pied en Provence, il ne peut avancer, il est bientôt forcé de se retirer; pendant que son armée est repoussée de la France, la marine ottomane, destinée à demeurer longtemps à notre disposition, effraye et menace sa flotte [5].

Cette alliance avec la Porte, que le pape Paul III, malgré les instances de Charles V, avait refusé de condamner [6], était le prélude de celle que nous devions bientôt contracter avec les dissidents d'Allemagne. La nécessité l'avait amenée, l'usage que nous en fîmes la justifia. En traitant avec les ennemis du nom chrétien, nous prîmes chez eux la défense des intérêts chrétiens. Dès ses premières relations avec Soliman, François Ier obtient le patronage des sanctuaires de terre sainte [7]. Ainsi, dans le moment même où il paraissait à l'Europe s'éloigner davantage des traditions de saint Louis, il retrouvait et reprenait ses traces en Asie. Quand, plus tard, il fit un pacte avec le sultan, il stipula, il ga-

[1] Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. Ier, p. 251.

[2] Instruction de la Forêt pour son ambassade à la Porte. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 261.)

[3] Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 279 et 340.

[4] Ce fait singulier et significatif est constaté par les registres des délibérations du conseil de la ville de Toulon, en 1543. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 567.)

[5] Charrière, *Négociations sous Henri II*, t. II, 2e partie, chap. IV et V.

[6] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. V, chap. IV.

[7] Lettre de Soliman II à François Ier. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 129.)

rantit la liberté religieuse, la liberté civile et commerciale, non pas seulement des Français, mais de tout peuple d'Europe qui voudrait suivre les Français, dans le Levant[1]. L'Autriche même devait à son tour mettre à profit cette stipulation et en réclamer le bénéfice[2]. En même temps, partout à côté de nos consuls, des évêques étaient institués, des religieux s'établissaient, des missions catholiques se fondaient; à l'abri de l'ambassade de France, un foyer d'apostolat était entretenu et faisait pénétrer quelques rayons de lumière jusqu'au fond de la Tauride, de la Perse et de la Tartarie[3]. En sorte que si l'on considère de haut et de loin le rôle joué par les deux rivaux vis-à-vis la puissance ottomane, on voit Charles-Quint fermer l'Occident aux musulmans par ses armes, et François Ier ouvrir l'Orient aux chrétiens par ses négociations.

III

Envers le perturbateur de la chrétienté, Luther, la conduite de Charles-Quint fut tout autre qu'envers l'ennemi extérieur. Autant il fut toujours prêt à tourner ses armes contre les Turcs, autant il évita longtemps d'employer la force contre les protestants d'Allemagne. Non qu'il ait jamais incliné vers leurs doctrines ou douté de son droit de les réprimer. En aucun temps sa foi ne fut ou ne parut ébranlée ni incertaine, pas même quand il avait en Italie le pape pour adversaire. Jamais, hors de l'Allemagne, dans ses États héréditaires des Pays-Bas ou d'Espagne, il n'épargna les dissidents; nous ne l'avons que trop vu dans les Pays-Bas; nous le verrons bientôt pour l'Espagne. Mais, en Allemagne, il garda vingt-cinq ans la conviction, lui-même l'a déclaré, que « l'obstination des protestants et leur puissance étaient trop grandes pour en venir à bout par la force[4] ». Aussi durant ce temps Luther vantait « son admirable et surprenante douceur ». Selon Mélanchthon, personne à la cour impériale n'était aussi modéré que l'empereur[5]. Cependant l'empereur n'était pas seul alors à recon-

[1] Premier traité officiel de la France avec la Porte. (Charrière, *Négociations*, t. Ier, p. 283 et suivantes.)

[2] Charrière, *Négociations*, t. Ier, 4e partie, chap IV et V, et t. II, p. 29.

[3] Charrière, t. Ier, Introduction, p. XLVIII. — Charles de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. VI; *Henri IV et les chrétiens d'Orient*.

[4] *Commentaires de Charles V*, publiés pour la première fois par le baron Kervyn de Lettenhone. Bruxelles, 1862, p. 100.

[5] Pastor, *die Kirchlichen Reunionsbestrebungen wahrend der regierung Carls V (les Tentatives de réunion religieuse sous le règne de Charles V)*, 1 vol. Fribourg en Brisgau, 1879, liv. Ier, p. 61.)

naître l'inutilité et à redouter les dangers d'une guerre de religion. Depuis que l'hérésie s'était propagée, la cour de Rome avait cessé de réclamer des mesures de rigueur. En 1540, le légat Morone. examinant les divers moyens de ramener les dissidents, écrivait au Saint-Siège que si la guerre devait leur être déclarée, il fallait que ce fût, non à cause de leur foi, mais à cause de leurs violences et de leur désobéissance envers l'empereur; et même ainsi engagée, il n'estimait cette guerre ni probable, Charles V était trop occupé de repousser à la fois les Français et les Turcs, ni désirable : « On a vu en Bohême », disait-il, « que la guerre tue les hommes et ne tue pas l'hérésie. » Ce légat du pape se prononçait donc en ce moment contre l'emploi des armes, et le cardinal Farnèse lui répondait que le pape Paul III approuvait son sentiment [1].

Néanmoins l'édit de Worms n'était pas retiré; il avait même été renouvelé dans plusieurs diètes successives, à Nuremberg, en 1522, 1523 et 1524 [2]. Mais l'exécution de cet édit était commise aux princes allemands; et en vertu d'abord d'une tolérance tacite, ensuite des délibérations formelles et réitérées de plusieurs diètes tenues à Spire, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Worms, de 1526 à 1545, ceux-là seuls à qui l'édit agréait durent l'appliquer; les autres étaient laissés provisoirement maîtres de professer et de faire régner chez eux la confession de foi qu'ils avaient adoptée à Augsbourg [3]. Ainsi le luthéranisme demeurait condamné en droit et libre en fait dans presque toute l'Allemagne.

Dès sa naissance, l'éloignement de Charles V lui avait valu le bénéfice de cette situation. Le vicaire de l'empire appelé à le gouverner jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui mit deux ans à venir d'Espagne, appelé à le gouverner encore après son départ, qui suivit de près la diète de Worms, était l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, précisément le premier prince qui s'était prononcé pour Luther. Plus tard, quand il fut convenu que les lois de l'empire en matière religieuse resteraient suspendues dans les domaines des princes luthériens, le plus grand nombre était devenu tel, à l'exemple de Frédéric le Sage, et ceux mêmes qui ne professaient pas la nouvelle doctrine, les archiducs d'Autriche, l'électeur de Bavière, le duc de Clèves, ne se souciaient pas alors d'entrer en lutte avec leurs sujets pour la combattre [4].

De là, que résultait-il? Le légat Morone va nous l'apprendre.

[1] Pastor, *les Tentatives de réunion*, liv. IV, p. 175.
[2] Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 129, 130, 132.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 138, 143, 146, 159, 160, 163, 165.
[4] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap I. — Ranke, *les Papes romains*, liv. V, § 1.

En 1536, il écrivait à l'ancien nonce Aleandro, qui, après avoir paru en face de Luther devant la diète de Worms, était revenu plusieurs fois en Allemagne : « Les affaires ne sont plus dans l'état où Votre Seigneurie les a laissées. Alors les violences réciproques des hérétiques et des catholiques faisaient paraître le feu de l'hérésie plus ardent peut-être. Mais, en réalité, cette peste s'est accrue. Depuis qu'il est licite à chacun de croire ce qu'il veut, la confusion est partout : non seulement dans le domaine des princes infestés de la contagion, mais chez ceux-mêmes qui sont restés catholiques. Les peuples ne savent plus à quelle opinion s'attacher : je l'ai vu dans le comté de Tyrol, en Bavière et dans quelques endroits de l'Autriche; j'en puis rendre témoignage. En beaucoup d'endroits et jusque dans les villes, les cures sont abandonnées faute de prêtres; les peuples restent privés des sacrements, eussent-ils bonne intention de s'en approcher. Et, comme je demandais pourquoi il ne se faisait pas de prêtres, il m'a été répondu que, tout étant en suspens et incertain, on attendait les délibérations du concile. Cependant les mauvaises habitudes se prennent, les églises perdent leurs ressources, leurs biens sont usurpés, parce que personne n'est là pour les garder et en prendre soin [1]. »

Les choses arrivèrent à ce point qu'en 1558 un ambassadeur Vénitien ne comptait plus en Allemagne qu'un catholique sur dix habitants [2]. A vrai dire, il était difficile de distinguer alors qui était catholique et qui était protestant. Beaucoup d'Allemands ne savaient guère encore ce qu'ils étaient eux-mêmes; beaucoup suivaient les novateurs, sans vouloir rompre avec l'ancien culte dont Luther et ses premiers disciples avaient eu grand soin de ne point abolir toutes les cérémonies. Plusieurs, prince ou peuple, imaginaient en quelque sorte pouvoir être à la fois catholiques et protestants. En 1536, des commissaires protestants du comté de Nassau trouvèrent, dans la vallée de la Weil, un curé qui avait deux paroisses : l'une, Rode, était catholique; et l'autre, Hasselbach, protestante. Le dimanche, en habit de chœur, il faisait d'abord le prêche à Rode; puis il allait revêtir la chasuble et célébrer la messe à Hasselbach. Reprimandé par les commissaires, ce curé s'excusa sur les dispositions contradictoires de ses paroissiens, promit de s'amender et fut, en définitive, laissé à son poste [3]. Vers 1556, le duc de Bavière Albert V, sans cesser d'être catholique, ne se faisait pas faute

[1] 17 décembre 1536. Laemmer, *Meletematum Romanorum mantissa.*
[2] Ranke, *les Papes romains,* liv. V, § 1.
[3] Pastor, *les Tentatives de réunion,* liv. III, p. 114.

d'assister quelquefois au prêche protestant; et le duc Guillaume de Clèves, également catholique, recevait dans sa chapelle la communion sous les deux espèces [1].

Le mal signalé par Morone consistait donc moins désormais dans la contradiction et la lutte, violente ou non, des deux cultes que dans la confusion, l'incertitude et la promiscuité qui s'établissait entre eux. C'est ainsi qu'après la première explosion de la révolte, l'Église catholique continuait de perdre du terrain, et malheureusement pour sa cause en Allemagne, les remèdes employés pour guérir le mal contribuèrent longtemps à l'entretenir.

En effet, le recours aux armes contre l'hérésie étant écarté d'un commun accord, nous venons de le voir, par le pape et par l'empereur, on ne connaissait plus alors que deux moyens de ramener l'unité de foi : un concile œcuménique, où serait appelée toute la chrétienté, ou des conférences nationales, des colloques entre les représentants des deux confessions en Allemagne : le concile devant rendre des sentences, et les colloques préparer des transactions.

A vrai dire, il y avait quelque illusion parmi les catholiques à attendre d'un concile l'extinction d'une hérésie qui consistait précisément à nier l'autorité de l'Église. Quand le tribunal appelé à juger de la doctrine était lui-même l'objet du litige, comment sa décision pouvait-elle le terminer? Dès son début, Luther ne s'y était pas trompé; il avait rejeté les décrets des anciens conciles en même temps que les bulles des papes, et d'avance il refusait soumission à l'Église assemblée [2]. Plus tard, ses partisans, qui ne l'avaient pas d'abord suivi jusque-là, ne parvinrent jamais à s'entendre avec les catholiques sur les conditions dans lesquelles il fallait en effet que l'Église s'assemblât. A leurs yeux, le pape étant partie contre eux ne pouvait pas convoquer et présider leurs juges; et les théologiens de la réformation, au lieu de comparaître devant les évêques en communion avec Rome, devaient siéger à côté d'eux et prononcer avec eux [3].

Ces difficultés tenaient au fond même du débat, elles étaient inévitables; néanmoins elles n'avaient pas été d'abord aperçues de tous. A l'autorité du pape discréditée en Allemagne, il paraissait

[1] Ranke, *les Papes romains,* liv. V, § 1.

[2] Actes de Worms, déjà cités. 18 avril 1519. Appel à Sa Majesté Impériale et à la noblesse allemande en 1520. Conférences de Worms, — Michelet, *Mémoires* de Luther, t. II, p. 271, 280. — Pastor, *les Tentatives de réunion,* liv. II.

[3] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente,* liv. III, chap. IX; liv. V, chap. IV; et liv. XII, chap. XIV.

naturel et nécessaire de substituer celle de toute l'Eglise. La plupart de ceux qui étaient fatigués de l'une ne se sentaient pas encore et ne s'avouaient pas résolus à rompre avec l'autre; les esprits en suspens, les âmes troublées attendaient d'une délibération commune de la chrétienté une manifestation plus claire et plus pure de sa foi; ils avaient droit et les plus fermes croyants avaient droit avec eux d'attendre aussi de cette délibération la réforme des abus contre lesquels s'étaient élevés les novateurs. Ainsi, soit défiance du Saint-Siège, soit instinct du malade appelant le remède, la chrétienté entière et surtout l'Allemagne réclamaient le concile. L'empereur Charles V se fit, à Rome, l'organe de ce sentiment[1]. Le pape Clément VII, qui avait succédé, en 1523, au pape Adrien VI, y résista sans franchise, mais avec ténacité. Depuis Constance et Bâle, Rome se méfiait des conciles; elle y voyait une menace pour le pouvoir pontifical; de plus, la cour romaine redoutait une réforme qui devait remonter jusqu'à elle. Encore que les mœurs de Clément VII lui-même n'eussent pas besoin d'être réformées[2], il ne surmonta pas les craintes de son entourage, il promit le concile et tant qu'il vécut travailla à l'ajourner[3].

Le concile fut enfin voulu sérieusement, sincèrement et fortement, par le successeur de Clément VII, Paul III, que les cardinaux avaient élu parce qu'ils le savaient résolu à le réunir[4]. Mais alors les obstacles vinrent d'ailleurs, des guerres qui ensanglantaient la chrétienté, des rivalités et des jalousies des princes chrétiens. Aucun d'eux ne pouvait rester indifférent à une assemblée de laquelle paraissaient dépendre, en même temps que le salut des âmes, la paix de l'Europe et le repos des États. Organes des besoins et des sentiments de leurs peuples, ayant charge de mettre la loi civile d'accord avec la loi religieuse, ils devaient être représentés et entendus dans cette assemblée, et, là comme partout, Charles V et François Ier ne pouvaient manquer de se disputer la prépondérance. Le temps et le lieu qui convenaient à l'empereur ne convenaient pas au roi de France. Retenus tour à tour par leurs souverains respectifs, les évêques ne se rendaient pas à l'appel du pape et laissaient les légats les attendre en vain dans les villes assignées à leurs réunions. C'est pourquoi, convoqué une première fois, en 1537, à Mantoue, une seconde fois, en 1538, à Vienne, enfin,

[1] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. x, xiv, et liv. III, chap. v. — Pastor, *les Tentatives de réunion*, liv. II.

[2] Ranke, *les Papes romains*, liv. Ier, chap. iii.

[3] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, chap. x, liv. III, chap. v, vii et xvi.

[4] Pallavicini, *ibid.*, liv. III, chap. xvii.

en 1542, à Trente[1], le concile ne put s'ouvrir qu'en 1545[2]. A peine avait-il siégé quinze mois, que la crainte de la peste en occasionna le transfert de Trente, ville impériale et à demi allemande, à Bologne, cité italienne et pontificale[3], ce qui acheva d'aliéner Charles V et de le tourner contre une assemblée dont il n'attendait plus désormais la pacification et la soumission de l'Allemagne[4]. Sa résolution de ne pas reconnaître les décisions rendues à Bologne, sa défense aux évêques de ses États d'y participer, entravèrent d'abord les délibérations du concile[5] et forcèrent bientôt à l'interrompre[6]. Il fut malaisé de le rouvrir. Tandis que l'empereur interdisait aux évêques de ses États de siéger en Italie, le roi de France ne laissait pas les évêques français se rendre en Allemagne[7], et voilà pourquoi il resta dix ans suspendu[8]. Il ne put se terminer là où il avait commencé, à Trente, que bien après l'abdication et la mort de Charles V, dans un intervalle de paix de la maison de France et de la maison d'Autriche[9]. De sa première à sa dernière session dix-huit ans s'étaient écoulés, et durant ce grand espace de temps il n'avait pas siégé et délibéré plus de quatre ans[10].

Clément VII, après l'avoir promis, avait différé de l'ouvrir; Charles V, après l'avoir réclamé, Charles V et ses luttes avec la France en avaient entravé le cours[11], retardé le terme, et, durant ces délais, le déchirement de la chrétienté était devenu irrémédiable. Réuni plus tôt, moins lentement achevé, il n'aurait pas, sans doute, étouffé l'hérésie, mais il l'aurait empêchée de s'étendre. A l'époque où il se tint, il ne pouvait plus rendre à l'Église ce qu'elle avait perdu, mais il devait la raffermir dans les contrées qu'elle possédait encore et la régénérer en la réformant. Nous verrons bientôt avec quel succès cette tâche fut accomplie en Allemagne.

Cependant, à défaut du concile et pendant qu'il tardait à se

[1] Labbe, *Sacrosancta concilia* (édit. de Venise, 1723), t. XX, col. 2. Bulla indictionis sacri œcumenici concilii sub Paulo III.

[2] *Ibid.*, t. XX, col. 8, sessio prima, 3 décembre 1545.

[3] *Ibid.*, t. XX, col. 39. Decretum de translatione concilii, 11 mars 1547.

[4] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv, IX, chap. XVIII, XIX, XX.

[5] *Ibid.*, liv. X, chap. VIII à XV.

[6] Labbe, *Concil.*, t. XX, col. 111. Decretum suspensionis, 28 april. 1552.

[7] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XI, chap. IV, V, XII, XVI, XVII.

[8] Jusqu'au 18 janvier 1562. Labbe, *Concil.*, t. XX, col. 116. Decretum de celebrando concilio.

[9] Labbe, *Concil.*, t. XX, col. 195. De fine concilii.

[10] *Ibid.*, t. XX, p. 1, Ex sinopsi historica.

[11] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. XIV, chap. XIII et XIV.

réunir, Charles V essaya dans son empire, au sein des diètes qu'il présidait, des conférences entre les théologiens des deux communions; comme ces conférences se tenaient sous son patronage et avaient pour objet un accord avec les dissidents, il en vint même à les préférer au concile, il en attendit la paix de l'Allemagne. Mais autant de tels pourparlers convenaient à l'empereur, autant ils devaient déplaire au pape. Ce fut en présentant le concile comme le seul moyen de les éviter que les serviteurs du Saint-Siège qui souhaitaient sa réunion, Morone en particulier, amenèrent enfin Rome à la vouloir et à la préparer [1]. Le pape, en effet, pouvait-il laisser à l'empereur et à ses conseillers le soin de prononcer sur les disputes des théologiens et de régler la foi des peuples? Les délibérations canoniques de l'Église universelle devaient éclaircir et fixer la vraie doctrine en la définissant; les colloques engagés dans les diètes allemandes avec les dissidents couraient risque de l'altérer par des transactions ou de l'obscurcir par des équivoques. Dès qu'il en fut question à la diète de Nuremberg, en 1524, Rome en prévit et en dénonça le péril [2]. Plus tard, si ses représentants y prirent part, ce fut le plus souvent à contre-cœur et sans en rien espérer, comme Morone [3]; ce ne fut pas quelquefois sans dommage. L'évêque Vergerio, envoyé par Paul III pour amener les protestants à Trente, se laissa gagner par eux et passa dans leur camp [4]. Le pieux, savant et généreux Contarini, dans sa légation de Ratisbonne, employa envers eux et même envers leurs doctrines des ménagements qui parurent à Rome excéder la mesure et qui pourtant ne suffirent pas à les satisfaire [5]. Ils ne devaient jamais se rapprocher des catholiques plus près qu'ils ne l'avaient fait dans la confession d'Augsbourg, et tendaient, au contraire, chaque jour à s'en éloigner davantage. Cette confession d'Augsbourg, dressée par le plus

[1] Dépêche déjà citée du 17 décembre 1536. (Laemmer, *Meletematum Romanorum mantissa*, et Mémoire du 18 avril 1540.) Cf. Mémoire de l'archevêque de Vienne, Nausea, à Ferdinand I[er], en 1541. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 176 et 283.)

[2] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, ch. x.

[3] Morone au cardinal Farnèse, à propos des conférences de Worms, 5 décembre 1540. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 208.)

[4] Les instructions données par Paul III à Vergerio et les premières entrevues de Vergerio avec Luther ont été exposées d'une façon contradictoire par Sarpi et par Pallavicini. Bayle compare et discute ces deux récits, et malgré ces dispositions défavorables aux catholiques, il est obligé de reconnaître et il établit, preuves en mains, que c'est à Pallavicini qu'il faut ici ajouter foi. (*Dictionnaire historique*, art. *Vergerio*, note A.)

[5] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, l. IV, chap. xiv et xv. — Ranke, *les Papes romains*, liv. II, § 2. — Pastor, *Tentatives de réunion*, liv. VI.

modéré et le plus vacillant des réformés, Mélanchthon, dans une pensée à la fois de conciliation et d'équivoque, présentée à l'empereur et à la diète comme une base de paix, et répudiée d'abord à ce titre par Luther [1], n'en n'était pas moins devenue le fondement sur lequel s'élevait le nouveau culte, le terrain où les dissidents, jusque-là dispersés et désunis, s'étaient ralliés à côté mais en dehors de l'ancienne Église; et ce fut pour garder et défendre ce terrain, ce fut parce qu'ils étaient désormais en possession d'un symbole, que les princes luthériens, en sortant d'Augsbourg, formèrent, à Smalkalde, la ligue qui devait si longtemps tenir l'empire divisé et l'empereur en échec.

Ainsi les conférences d'Augsbourg avaient tracé le fossé entre les deux communions, les conférences de Ratisbonne ne l'avaient pas comblé; tous ces colloques n'avaient profité qu'au novateur. L'accord que les théologiens ne parvenaient point à conclure entre eux, Charles V résolut alors de le faire lui-même. Il annonça, en 1541, l'intention d'imposer, à défaut de paix, une trêve religieuse, en déterminant les dogmes et les rites qui devaient rester communs à tous et ceux que chacun serait libre d'admettre ou de rejeter au moins jusqu'aux décisions du concile [2]. Vainement Paul III lui représenta-t-il que la foi est indivisible, réprouvant d'avance une tolérance qui consisterait à tenir pour incertaine ou indifférente une portion de la vraie doctrine. Il ajoutait que ce n'était pas au pape de prononcer s'il convenait à ce moment d'opposer aux protestants la force des armes, que si les princes luthériens attaquaient l'empereur, si l'empereur se trouvait obligé de les combattre, le Saint-Siège s'associerait à cette guerre, mais qu'il ne la demandait pas. Ce qu'il souhaitait pour sa part, ce qu'il ne ne cessait de présenter à la chrétienté comme le remède à ses maux, ce qu'il lui appartenait de préparer et de prescrire, c'était le concile. Jadis l'empereur l'avait réclamé, désormais il ne tenait pas au pape qu'il ne s'ouvrît. L'Église était prête à rendre, en matière de doctrine, des décisions définitives. A quoi bon chercher des formules provisoires [3]?

Ces représentations du Saint-Siège n'arrêtèrent pas Charles V. Ayant besoin du concours des protestants contre la France et contre le Turc, il suspendit, à la diète de Spire, en 1544, les édits rendus contre eux, promit de se rendre juge, l'automne et l'hiver

[1] Dœllinger, *la Réforme*, t. I : *Mélanchthon*. — Maurenbrecher, *Histoire de la Réforme catholique*, liv. III, ch. II. — Pastor, *Tentatives de réunion*, liv. I, p. 23 et suiv.

[2] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, t. IV, ch. XV.

[3] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, continuatio, t. XIII, anon 1541, § 18 à 24.

suivant, de leurs différends avec les catholiques, si, d'ici là, le concile n'avait pas prononcé; en attendant, il les appela à siéger dans la Chambre impériale et prescrivit à cette Chambre de ne pas les inquiéter dans la possession des églises dont ils s'étaient emparés.

Quel fut le résultat de cette tentative de conciliation? D'un côté elle ne pouvait manquer de mécontenter le pape, qui l'avait condamnée d'avance. Pourtant Paul III prit soin de ne pas se brouiller avec l'empereur et s'employa à le réconcilier avec la France, mais, en même temps, il lui reprocha en un langage vraiment apostolique d'usurper sur l'autorité spirituelle, de porter, nouvel Osias, une main profane et téméraire à l'encensoir[1].

De l'autre côté les protestants ne se tinrent pas pour satisfaits. Ce qui leur était concédé à titre précaire, ils prétendirent l'obtenir à perpétuité[2]. Lorsque, après une campagne en France et un traité de paix avec François Ier[3], l'empereur revint en Allemagne, pour y chercher des ressources contre le Turc, la plupart des princes luthériens, convoqués à la diète de Worms, évitèrent de s'y rendre; leurs envoyés ne travaillèrent qu'à éluder les demandes impériales, à mettre le désordre dans la diète, à empêcher toute résolution commune[4]. C'est alors seulement que Charles V reconnut, ainsi qu'il l'a raconté lui-même, qu'avec les protestants « les moyens de concorde et de douceur étaient impuissants, que pour remédier à leur obstination, à leur insolence croissante, il ne restait plus à employer que la force ». C'est alors qu'il se décida, en effet, à l'employer[5].

IV

Le moment semblait propice. Luther venait de mourir[6]; Calvin avait paru; les protestants se divisaient. Depuis la paix de Crespy, l'empereur n'avait plus la France à combattre; et s'il se préparait toujours à combattre le Turc, une trêve conclue par son frère Ferdinand lui assurait de ce côté cinq ans de répit. Enfin il venait de faire l'essai de sa puissance en Allemagne. La facilité avec laquelle il avait pu réduire le duc de Clèves, le punir de son alliance avec

[1] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente,* liv. V. ch. v et vi. — Pfeffel, *Abrégé chronologique,* t. II, p. 163.

[2] Pfeffel, *Abrégé chronologique,* t. II, p. 165.

[3] Traité de Crespy en Valois, 18 septembre 1544.

[4] Lettre de l'empereur à sa sœur Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 9 juillet 1546. (Pastor, *les Tentatives de réunion,* p. 342.)

[5] *Commentaires de Charles V,* p. 102 à 105.

[6] 18 février 1546.

François Ier et le forcer à la rompre [1], l'encourageait à tenter davantage [2]. Il résolut donc de briser et d'abattre la ligue que les princes luthériens avaient formée à Smalkalde, pour lui tenir tête et maintenir leur foi par les armes.

A l'exécution d'un tel dessein, il fallait associer le Saint-Siège. Or le Saint-Siège ne songeait alors à opposer aux dissidents rien autre chose que le concile, et tout ce qu'il demandait à l'empereur, c'était d'en favoriser la réunion et d'en attendre les décrets. Aussi, à l'ouverture que Charles V fit en grand secret à Vienne au légat Farnèse, petit-fils de Paul III, celui-ci resta saisi de surprise et de frayeur : ne sachant que répondre, ne voulant confier à personne le soin de soumettre une si grave affaire au pape, il partit sans retard pour Rome. Charles V a accusé les lenteurs de ce voyage et les délibérations du consistoire que le pape voulut consulter d'avoir retardé d'un an l'entreprise et de l'avoir compromise en l'ébruitant [3]. Ce qui reste avéré, c'est que Rome, qui ne l'avait point souhaitée, ne s'y prêta point sans appréhension. Cependant elle ne s'y refusa pas, seulement elle mit pour conditions à son concours que la guerre aurait pour objet le rétablissement de la vraie foi, qu'en conséquence, l'empereur ne conclurait aucun arrangement avec les dissidents, ne consentirait aucune transaction en matière de doctrine sans l'assentiment du pape ou de son légat. Charles V s'y engagea, moyennant quoi il obtint du Saint-Siège un subside de 100 000 écus d'or, l'autorisation de lever une contribution sur le clergé et les monastères d'Espagne, enfin un corps de douze mille fantassins rangé sous la bannière de l'Église et commandé par Octave Farnèse. L'autre Farnèse, celui même à qui Charles V s'était d'abord ouvert, retournait de nouveau comme légat près de lui et devait, en cette qualité, suivre l'expédition [4].

Mais pendant qu'à Rome la guerre était reconnue et déclarée guerre sainte, en Allemagne, l'empereur se défendait de lui donner ce caractère. Il assurait les villes protestantes que ce n'était pas contre la liberté de leur religion qu'il prenait les armes, mais seulement contre la rébellion obstinée de quelques princes. Ces princes étaient les deux chefs de la ligue de Smalkalde, le duc Frédéric de Saxe et le landgrave de Hesse, qui avaient soutenu, contre le duc de Brunswick, alors catholique, les protestants soulevés dans son duché, l'avaient vaincu, dépouillé, et le retenaient prisonnier,

[1] Par la prise de Duren et le traité de Venlo en septembre 1543. (Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 163.)

[2] *Commentaires de Charles V*, p. 101.

[3] *Ibid.*, p. 105 et suiv.

[4] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII, ch. I.

introduisant ainsi les premiers la guerre civile, la guerre de conquête entre les deux cultes en Allemagne. Était-ce donc uniquement pour réprimer et terminer cette guerre que s'armait l'empereur? Était-ce, au contraire, pour y prendre part à son tour et écraser l'un des partis? De ces deux desseins le premier était le seul que, pour diviser et affaiblir ses ennemis, Charles V avouât en Allemagne. Dans le moment où ses troupes étaient déjà en marche, Mélanchthon écrivait : « Charles a voulu de bons et profitables arrangements entre notre Église et l'Église opposée; il les veut encore; mais il ne croit en venir à bout qu'en écartant d'abord les princes les plus opiniâtres. Voilà véritablement pourquoi il prend les armes. Je le sais bien, et beaucoup de nos amis le savent comme moi [1]. » Ainsi l'entreprise qui se poursuivait en Allemagne ne paraissait plus celle qui avait été concertée à Rome [2].

Grâce à cette équivoque, elle réussit, mais son succès fut stérile et court. La victoire n'avait été remportée sur le champ de bataille de Muhlberg qu'avec le concours du luthérien Maurice de Saxe, qui s'était tourné du côté de l'empereur contre son cousin l'électeur Frédéric, contre son beau-père le landgrave Philippe de Hesse, contre ses coreligionnaires de la ligue protestante. Elle ne profita qu'à lui seul. Il y gagna l'électorat dont le chef de sa maison fut dépouillé. Une branche luthérienne de cette maison fut substituée à une autre branche luthérienne : voilà tout le changement qui se fit dans le corps germanique. Une triste expérience devait bientôt apprendre à Charles V ce qu'un tel changement valait pour lui-même. Quant au pape, sans lequel cet arrangement s'était conclu, il n'eut pas besoin d'attendre plus longtemps pour reconnaître que l'Église catholique ne retirait de la guerre aucun avantage. Ayant d'ailleurs quelques démêlés avec l'empereur, en Italie, il rappela ses troupes et mit fin à une alliance dont les conditions n'étaient pas remplies. Ainsi le résultat du triomphe de Charles V sur la ligue protestante fut de l'éloigner davantage de Rome [3].

Dans cette conjoncture, il revint aux projets que Rome avait blâmés avant la guerre. Il résolut d'employer la force que lui donnait la victoire à un compromis entre les deux cultes. Ce fut l'*Intérim* d'Augsbourg. Un formulaire dressé par ordre de l'empereur et promulgué par lui dans la diète d'Augsbourg, en 1548, qui détermina les dogmes, les rites et la discipline à laquelle l'Alle-

[1] 8 juillet 1546. Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 340.

[2] Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles V et Philippe II*, Préface, p. XXXV. — Relation de Contarini. (Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 343.) — Lettre de Charles V à Marie de Hongrie, 9 juillet 1546.

[3] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, l. IX, ch. III.

magne entière devait se soumettre. A considérer le fond de la doctrine, ce formulaire était catholique, encore qu'il employât sur quelques points contestés et notamment sur la question que les dissidents avaient le plus à cœur, sur la justification par la foi, des termes conciliants jusqu'à l'équivoque. Mais dans les signes extérieurs qui distinguaient aux yeux du peuple les deux cultes et les deux clergés, les luthériens obtenaient satisfaction; la communion sous les deux espèces était autorisée pour les laïques et le mariage pour les prêtres [1].

Il est vrai que ces décisions étaient déclarées provisoires, de là le nom d'*Intérim* donné à l'acte qui les contenait. Rendues en attendant l'achèvement du concile, elles devaient tomber quand il aurait prononcé, elles impliquaient d'avance soumission à ses décrets. Mais, à ce moment même, l'empereur protestait contre la tenue de ce concile, parce qu'il avait été transféré malgré lui de Trente à Bologne. Il refusait de le reconnaître tant qu'il resterait dans cette ville papale, le traitait de « trompeur et de vain », empêchait les évêques de ses États de s'y rendre [2], et ceux-ci, à son instigation, annonçaient à toute l'Allemagne qu'en effet la réunion d'un véritable concile œcuménique était devenue impossible, c'est pourquoi ils assemblaient à Cologne, à Augsbourg, à Mayence, à Trèves des conciles provinciaux pour entreprendre, de concert avec l'empereur et loin du pape la réforme de leur clergé [3].

Mélanchthon ne s'était donc point mépris en annonçant que la guerre, fût-elle heureuse pour Charles V, n'aboutirait qu'à des essais d'arrangement avec les protestants.

Mais il se trompait en supposant que ses coreligionnaires trouveraient ces arrangements acceptables. Tandis que, à Rome, le pape condamnait l'*Intérim* [4], tandis qu'au milieu de l'Allemagne encore catholique, le duc de Bavière réprouvait ce compromis comme une infidélité envers la cause que l'empereur avait prétendu défendre [5], parmi les protestants vaincus et désarmés, quelques-uns refusaient d'y souscrire, notamment Albert de Saxe, tout prisonnier qu'il était; la plupart ne s'y soumettaient en apparence que pour l'éluder aussitôt, n'en tenir pratiquement aucun compte et préparer à bref délai leur revanche. Cette revanche était en même temps celle des

[1] Pallavicini, *Histoire du concile de Trente,* liv. X, ch. XVI et XVII. — Raynaldi, *Annales,* continuatio, t. XIV, ann. 1548, § 57, 58, 59. — Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 362 à 368.

[2] *Ibid.*, liv. IX, ch. XVIII, XIX, XX; liv. X. ch. VIII, XI, XII.

[3] *Ibid.,* liv. II, ch. II. — Labbe, *Concil. collect.,* t. XIX, colon. 1205 à 1439.

[4] Raynaldi, t. XIV, anno 1549, § 8.

[5] Pastor, *Tentatives de réunion,* p. 356.

princes allemands qui redoutaient l'autorité impériale et se sentaient tous humiliés et menacés par la dépossession et la captivité de leurs pareils, Albert de Saxe et Philippe de Hesse. Que cette captivité fût ou non conforme aux textes du traité dicté par le vainqueur, elle parut un abus du triomphe. Elle fournit au nouvel électeur Maurice un prétexte pour se retourner contre Charles V, revenir à ses coreligionnaires, mettre à leur service la puissance qu'il venait d'acquérir en les combattant, et, grâce à cette puissance, se placer à leur tête. Une trahison de ce prince avait donné la victoire à l'empereur, une autre trahison du même prince la lui enleva. Ainsi Charles V fut, cinq ans après la bataille de Muhlberg, surpris à Inspruck ; et lui, qui avait eu successivement pour prisonniers tous ses principaux adversaires, prince, roi, pape même, il se vit menacé de devenir prisonnier à son tour, obligé de fuir, réduit enfin à capituler avec les luthériens.

Telle fut la triste issue d'une lutte qui avait paru d'abord sinon réunir dans une foi commune l'Allemagne divisée, du moins la ranger tout entière sous une seule domination. L'unité religieuse et l'unité politique de ce grand pays en sortirent ensemble irrévocablement rompues.

Il fallut régler autrement son sort : il fallut le laisser vivre divisé. Charles V se refusa à débattre et à reconnaître lui-même les conséquences de sa défaite. Il abandonna à son frère le soin de traiter avec les vainqueurs ; et quand la paix convenue avec eux par Ferdinand à Passau, dut être confirmée et complétée, étendue à tous les États de l'empire et ratifiée par eux, Charles convoqua la diète à Augsbourg, mais ne la présida pas ; ayant une dernière fois voulu tenter la fortune en guerroyant contre la France, et l'ayant encore trouvée infidèle, il avait abdiqué. Le traité de Passau, en 1552, le rescrit d'Augsbourg, en 1555, n'en étaient pas moins la conclusion de son règne, conclusion qu'il condamnait [1], mais qu'il ne dépendait plus de lui d'empêcher. La puissance la plus catholique de l'empire, la plus opposée aux protestants, la Bavière, s'était portée médiatrice entre les belligérants pour obtenir, aux seules conditions réputées possibles alors, une paix nécessaire. Cette paix fut en grande partie l'ouvrage de l'électeur de Bavière [2].

Désormais un nouveau droit public était introduit en Allemagne. Jusque-là les divers arrangements imaginés pour mettre fin aux luttes religieuses avaient été déclarés provisoires, parce qu'on ne consentait point à désespérer du rétablissement de l'unité. L'unité

[1] Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 448 et suiv.

[2] Aretin, *Bayerns auswærtige Verhæltnisse* (*Relations extérieures de la Bavière depuis le commencement du seizième siècle*), t. I, p. 47.

ne s'était pas rétablie, et les trêves n'avaient jamais duré. Pour la première fois à ce moment, la paix fut proclamée perpétuelle, parce que la division fut reconnue irrévocable; et, en effet, les principes posés alors à Passau et à Augsbourg ont régi l'Allemagne pendant plusieurs siècles.

Voici en quoi ils consistaient. Dans chaque État de l'empire, le souverain était reconnu maître de la religion, maître de choisir entre les deux confessions qui se disputaient l'Allemagne, maître de passer de l'une à l'autre à son gré, car la paix n'était faite qu'avec les luthériens et à leur profit, le bénéfice ne devait en être étendu que plus tard aux calvinistes. Les sujets qui professaient un autre culte que le souverain avaient la faculté de vendre leurs biens et de s'établir dans un autre État. Si le prince changeait de religion, la religion de l'État changeait en même temps. Les biens ecclésiastiques dont les protestants s'étaient emparés à cette époque leur étaient garantis, et ceux que les catholiques avaient gardés leur étaient également garantis à l'avenir. Afin que ces dispositions diverses ne restassent pas dépourvues de sanction, la Chambre impériale, appelée à les appliquer, à les interpréter, à juger les difficultés auxquelles elles pouvaient donner lieu, dut être composée de catholiques et de protestants : ces derniers furent autorisés à prêter serment au nom de Dieu et du saint Évangile, tandis que les catholiques continuaient à prêter serment au nom de Dieu et des saints.

Au droit absolu des souverains en matière religieuse deux réserves étaient pourtant apportées. Dès le début de la réforme, une principauté ecclésiastique, celle de l'ordre teutonique avait été sécularisée; le grand maître de l'ordre, Albert de Brandebourg, en se séparant de l'Église romaine, s'était approprié le duché de Prusse pour le transmettre à sa postérité. Plus d'un prélat pouvait être tenté par un tel exemple. Le nouvel empereur Ferdinand considéra donc que les principautés ecclésiastiques n'étaient point possédées par leurs titulaires en la même qualité que les principautés laïques, et qu'il ne devait point dépendre de ces titulaires viagers de changer un État électif en État héréditaire : c'est pourquoi il décida qu'un prince ecclésiastique; ne pourrait quitter l'Église romaine sans perdre en même temps sa principauté. Ce fut ce qu'on nomma la réserve ecclésiastique; et, en retour de cet avantage fait à l'ancienne Église, Ferdinand exempta les nobles et bourgeois sujets des princes ecclésiastiques de l'obligation de suivre la religion du souverain. Le culte luthérien put être pratiqué dans les châteaux et dans les villes qui relevaient d'un évêque. Partout ailleurs la liberté de religion était donnée aux

princes, nulle part ailleurs aux sujets; et encore ces deux restrictions au droit qui était reconnu aux princes, soit de changer de croyance, soit d'imposer la croyance qu'ils professaient, ces deux réserves furent pareillement contestées, la première par les luthériens, la seconde par les catholiques; elles soulevèrent des protestations contradictoires dont l'empereur dut donner acte aux deux partis qui n'avaient point renoncé à empiéter l'un sur l'autre [1].

Voilà donc à quel résultat avaient abouti la puissance et les efforts de Charles-Quint, ses transactions et ses guerres, et cet espoir en César qu'aux premiers jours de la réformation, l'envoyé de Léon X avait exprimé au nom de l'Église romaine. A l'avenir, les deux cultes qui divisaient l'Allemagne devaient avancer et reculer tour à tour; la volonté des princes, le sort des armes, pouvaient déplacer les limites des territoires respectifs assignés à chacun; mais ce qui ne varia plus, ce furent les règles en vertu desquelles ces limites étaient posées, ces partages opérés. A cet égard, la paix de Westphalie n'a rien innové; elle n'a fait autre chose que confirmer et perpétuer le régime inauguré un siècle auparavant par la paix d'Augsbourg, et qui se résumait tout entier dans cette parole : *Cujus regio, ejus religio.* La religion était rangée parmi les droits régaliens : le prince n'avait plus seulement, comme jadis, le devoir de la défendre et de la faire régner, il recevait pouvoir de la choisir; de la condition de disciple et de serviteur armé de la vérité, il passait au rang de juge et d'arbitre de cette vérité même.

Ce régime convenait au protestantisme, surtout à sa naissance; il répondait aux desseins de ses premiers fondateurs; leurs écrits, nous l'avons vu, et leurs démarches l'attestent. En affranchissant les âmes de l'autorité de l'Église, ils n'avaient ni pu ni voulu les déshabituer tout à coup d'obéir. Elles gardaient le besoin d'être gouvernées. C'est pourquoi elles n'échappaient au pape que pour se soumettre au prince.

Ce régime ne pouvait manquer d'être réprouvé par le Saint-Siège. Paul IV, qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre, condamna la paix d'Augsbourg. Mais en même temps la division des croyances réduisait les catholiques à s'en accommoder, et plus tard nous les verrons, en réclamer le bénéfice [2]. L'Allemagne, en effet, étant partagée entre deux doctrines que la force était impuissante à dompter, et qui ne reconnaissaient plus entre elles un juge commun pour trancher leur différend par ses sentences, quelle

[1] Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 181. — Charveriat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 9 à 13.

[2] Hergenrother, *l'Eglise et l'État chrétien*, chap. XIV et XIX.

alternative se présentait encore? Une transaction amiable entre les deux cultes? Elle avait été tentée, et les deux cultes l'avaient repoussée. Il ne restait qu'à choisir l'un ou l'autre. Qui choisirait dans chaque État? Le chef de l'État pour son peuple ou chaque citoyen pour lui-même? Il fallait ou que le culte du souverain fût imposé dans les limites de son domaine, ou que les deux cultes pussent être partout professés ensemble. Désormais, dans le déchirement de la chrétienté, nulle autorité spirituelle supérieure aux princes n'étant unanimement reconnue par eux, le seul moyen de soustraire la religion à leur puissance arbitraire eût été d'accorder la liberté religieuse à leurs sujets.

Ce ne fut pas la liberté religieuse, nouveauté encore sans exemple en Europe, et que les protestants devaient repousser plus opiniâtrément que les catholiques, ce ne fut pas la liberté religieuse à peine essayée, çà et là, par exception dans quelques principautés ecclésiastiques, qui prévalut en Allemagne. Aucun pays n'y était moins préparé par son histoire. Dans une portion de la Germanie, le christianisme avait été, à l'origine, établi par contrainte, l'Église fondée par droit de conquête. Nulle part, la distinction des deux puissances spirituelle et séculière n'avait été aussi difficile à introduire au moyen âge. Nulle part, elles ne se touchaient encore de si près et ne restaient autant mêlées ensemble. Là, des évêques gouvernaient à titre de princes, des princes régnaient en qualité d'évêques. Quand Luther eut prêché ses nouveautés, une première émotion souleva les peuples, agita les cloîtres et les universités ; mais bientôt peuple et clergé laissèrent les princes vider entre eux la querelle religieuse sans y paraître autrement qu'à leur suite et sous leurs ordres. Les princes ayant donc seuls pris part au débat, seuls aussi traitèrent, seuls revendiquèrent pour eux-mêmes la liberté de religion; et de cette liberté de religion, bornée à la personne du souverain, découla sa puissance absolue sur la religion de son peuple.

En fait, ce qui rendit cette puissance supportable, ce fut la division de l'Allemagne en une multitude de souverainetés indépendantes. Les Églises diverses étaient cantonnées sur des territoires différents, mais voisins. Elles vécurent se proscrivant mutuellement, mais fort rapprochées les unes des autres; et quelque culte que professât un Allemand, il n'avait que peu de chemin à faire pour le pouvoir exercer. Ce chemin plusieurs le firent. Des deux côtés, les hommes qu'animait une foi ardente, les hommes qui eussent été capables d'en soulever d'autres, usèrent de la faculté qui leur était laissée de changer de demeure pour ne pas changer d'Église. Le grand nombre, indifférent par ignorance et habitué à obéir, resta

dans ses foyers ayant besoin d'un culte, sans doute, mais n'en cherchant pas d'autre que celui qui se pratiquait à sa porte : *Cujus regio, ejus religio.*

Quarante ans plus tard, dans une autre nation où les deux cultes se trouvaient aussi en présence et se rencontraient face à face, un autre régime était inauguré. En France, après une lutte opiniâtre entre le peuple qui s'était levé pour défendre sa foi et un parti de dissidents indomptables, la liberté de religion avait été assurée, non pas au prince, obligé d'embrasser la foi du peuple, mais, au contraire, aux sujets. Pas plus en France qu'en Allemagne, pas plus en vertu de l'édit de Nantes qu'en vertu de la paix d'Augsbourg, les deux cultes rivaux ne s'exercèrent partout dans les mêmes lieux : les mœurs du temps ne comportaient point une telle tolérance; mais les asiles assignés en France au culte protestant par l'édit de Nantes appartenaient au même État, relevaient du même souverain que le reste du territoire où prévalait le culte catholique, et tant que ces asiles demeurèrent debouts et respectés, ils attestèrent à tous les regards que le pouvoir de ce souverain, absolu sur tout le reste, ne s'étendait pas jusqu'aux consciences. Ainsi se perpétua dans la France monarchique l'unité nationale, ainsi put-elle survivre par l'institution de la liberté religieuse à la diversité des religions. Dans l'Allemagne féodale, la diversité des religions correspondit au morcellement de l'empire; il y eut division sans liberté.

Ni l'édit de Nantes ni la paix d'Augsbourg n'accomplissaient, sans doute, dans sa plénitude le vœu de l'Église, appelant tous les hommes *dans un seul bercail et sous un seul pasteur*. Mais, puisque le monde, puisque la chrétienté, étaient en ce siècle irrémédiablement livrés à la contradiction des croyances, lequel des deux régimes traitait avec plus de respect et les âmes et la vérité? Il ne semble pas difficile de le discerner.

La suite de cette histoire montrera lequel était en même temps le plus capable de restaurer et d'entretenir la vigueur et la fécondité de la foi, de conserver et d'accroître la force et la vie d'un peuple.

V

Toutefois, avant d'aller plus loin, une question nous reste à résoudre. Pourquoi l'empire est-il sorti des mains de Charles V, morcelé ? A quelles causes remonte ce morcellement politique qui a favorisé d'abord les divisions religieuses et a été, plus tard, favorisé par elles?

Tandis que, d'un bout de l'Europe à l'autre, les peuples parve-

naient alors à l'unité sous un roi, par quel privilège étrange, au centre de cette Europe, la féodalité allemande s'est-elle affranchie de son suzerain l'empereur, pour tenir la nation allemande partagée en une multitude d'États indépendants et désunis?

Ce qu'ont pu faire en Espagne Isabelle et Ferdinand, en Angleterre les Tudor, en France les Valois, pourquoi Charles V et la maison d'Autriche ne l'ont-ils pas fait en Allemagne?

Les écrivains allemands s'en prennent à la France, à la France de François Ier et de Henri II, comme à celle de Henri IV et de Richelieu; ils l'accusent, non sans amertume, d'avoir fomenté les divisions de leur patrie pour la réduire à l'impuissance; et cette impuissance dont ils sont pourtant aujourd'hui bien vengés, ils semblent ne nous l'avoir point encore pardonnée. C'est attribuer à l'étranger trop d'ascendant sur leur sort. Il est vrai que la France a profité des divisions de l'Allemagne; mais ce n'est pas elle qui leur a donné naissance, et ce n'est pas elle non plus qui avait charge d'y mettre un terme. Avant de rendre leurs voisins, leurs rivaux, responsables de leurs dissentiments domestiques, que les Allemands regardent plus près d'eux, qu'ils recherchent si ces dissentiments n'ont pas été provoqués par l'autorité même qui avait, chez eux, mission de les conjurer.

C'est, en effet, l'étendue de la puissance impériale sous Charles-Quint qui a fait sa faiblesse des rives du Rhin aux bords du Danube. Ce sont les dangers que cette puissance démesurée faisait courir à toute l'Europe, qui ont armé contre elle la France et, avec la France, une portion de l'Allemagne. Lorsque, après son élection à l'empire, l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle, de Maximilien et de Marie de Bourgogne se vantait que la multitude de ses possessions, la variété de ses ressources, l'aiderait à soutenir le poids de sa nouvelle couronne, il se trompait. Dans le moment même où les électeurs, réduits à choisir entre un roi de France et un roi d'Espagne, donnaient ou plutôt vendaient à ce dernier leurs suffrages, le tenant pour moins étranger que son concurrent à l'Allemagne, ils se défiaient déjà de sa puissance; ils se défiaient surtout de la diversité de ses intérêts et de ses entreprises; ils dressaient et lui faisaient souscrire une capitulation à laquelle ils n'avaient pas songé aussi longtemps qu'ils avaient trouvé un prince allemand à mettre à leur tête, et par laquelle le nouvel élu s'obligeait non seulement à n'établir ni loi ni impôt sans le consentement de la diète, mais encore à n'engager sans elle l'empire dans aucune guerre ni dans aucune alliance, à n'y introduire aucune troupe étrangère, à n'en conférer les offices et dignités qu'à des Allemands, à n'employer dans les actes du gouvernement d'autre langue que le latin ou l'allemand,

enfin à venir promptement et à résider souvent en Allemagne [1].

Ces précautions dénotaient, sans doute, chez les électeurs de l'empire la crainte d'être dominés par un maître, mais plus encore celle d'être sacrifiés à des étrangers. Quand Henri VII et Henri VIII, en Angleterre, Louis XI et François Ier, en France, s'emparaient de l'argent, des hommes, des libertés de leur pays, du moins ce n'était pas au profit d'un autre pays. Souvent violente et dure, ambitieuse et téméraire, leur politique demeurait nationale.

La chrétienté voyait donc s'élever alors deux sortes de maisons souveraines : les unes, mariées avec un seul peuple dont elles portaient le nom, dont elles réglaient et suivaient la destinée, l'autre, ayant épousé plusieurs peuples à la fois, occupée tantôt de l'un, tantôt de l'autre, en ne faisant en définitive vie commune avec aucun. Les unes s'appliquaient sans relâche à fortifier et agrandir un seul État, l'autre ne se lassait pas d'acquérir des États différents et prétendait régner partout. Il y avait contradiction, il y eut lutte entre les deux systèmes : le système national et le système impérial; ce fut la lutte de la maison de France et de la maison d'Autriche.

Non que la maison de France ait d'abord embrassé par choix le rôle qu'elle devait soutenir avec tant de constance et à la fois de succès et de gloire. Avant de devenir l'antagoniste de la puissance impériale, elle l'avait briguée. Son orageuse mais brillante fortune eut pour origine un échec. Si François Ier eût été sage, plus sage que son rival, au lieu de rechercher l'empire pour lui-même, il se serait contenté d'en écarter Charles-Quint, en plaçant à la tête de l'Allemagne un chef allemand. Le pape, qui préférait cette combinaison, mais n'osait la proposer par crainte des deux compétiteurs, l'aurait secondé. L'Allemagne, qui les redoutait l'un et l'autre et ne savait comment leur échapper, se serait sentie soulagée et satisfaite. Que l'empire eût été transféré à la maison de Bavière, de Brandebourg ou de Saxe, comme le suggéra à la dernière heure et sans insister l'archevêque de Trèves [2], il cessait d'être redouté et jalousé par la France, il devenait son allié. Fût-il même resté dans la maison de Hapsbourg, le propre frère de Charles, Ferdinand eût-il été élu, on présumait encore que le roi de France s'accorderait à

[1] Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 120 et 188. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, chap. II, *in fine*.

[2] Discours à la diète électorale, 28 juin 1519. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 219. — Il est, sans doute, inutile de faire remarquer qu'à cette époque les dissidences religieuses n'avaient pas encore éclaté en Allemagne, et par conséquent qu'en indiquant l'électeur de Saxe ou le marquis de Brandebourg, l'archevêque de Trèves n'entendait pas proposer un empereur luthérien.

cette époque avec un empereur qui ne serait pas en même temps roi de Naples et roi d'Espagne [1]. Il y avait donc moyen d'épargner à notre nation de mortels périls, à l'Europe un siècle de guerre et des torrents de sang. Un instant, François Ier entrevit cette politique et s'y rangea, mais seulement quand il désespéra d'être élu lui-même. Il était trop tard. Un tel dessein, pour réussir, aurait eu besoin d'être préparé de longue main et non adopté comme pis aller. Après les efforts extrêmes des deux concurrents, un choix intermédiaire était devenu impossible aux électeurs qui s'étaient tour à tour engagés des deux côtés et n'avaient enfin échappé à François Ier que pour se livrer à Charles-Quint.

Rien ne devait empêcher ni amortir le choc des deux maisons de France et d'Autriche [2]. Charles-Quint devenu empereur, il ne resta à François Ier d'autre alternative que de ruiner la puissance impériale ou d'en dépendre. Cette puissance l'enveloppait de toutes parts : quand il allait chercher aventure au delà des Alpes, il se heurtait contre son heureux rival ; rentrait-il chez lui, il le retrouvait menaçant sur les cimes du Jura, en Franche-Comté ; vers les rives de la Somme, dans les Flandres ; il le rencontrait dans les défilés des Pyrénées, où la Navarre venait d'être ravie à l'allié, au client de la maison de France, Henri d'Albret ; et lorsque enfin les Impériaux voulurent passer par la brèche que la défection du connétable de Bourbon leur ouvrait à travers le royaume, c'était pour en arracher la Provence et la Bourgogne.

Dans ces conjonctures, si François Ier compromit trop souvent par sa témérité la fortune de la France, du moins il eut le mérite de n'en désespérer jamais et, après avoir inauguré son règne par d'éclatants triomphes, de ne point fléchir sous le poids des défaites. Il n'y eut qu'une épreuve que ce prince impétueux et léger ne sut pas supporter jusqu'au bout : ce fut sa captivité [3]. Dans le reste de

[1] Instructions données à Beaurain, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t, II, p. 304.

[2] Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles V*, t. I, chap. II.

[3] Mignet, *ibid.*, t. II. chap. VIII et IX. — Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, quatrième section, *Délivrance de François Ier*. (Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.) Dans l'introduction qui précède ce précieux recueil de pièces authentiques si bien mises en œuvre par M. Mignet, M. Champollion-Figeac a réuni tout ce qui peut être allégué en faveur de François Ier. Il établit, preuves en main, que le roi prisonnier avait annoncé d'avance la nullité des promesses auxquelles il fut contraint par l'inflexible dureté de Charles V, qu'il s'était décidé à abdiquer et avait signé son abdication, que la jeunesse de ses enfants et la mauvaise santé de sa mère ne lui permirent pas de la maintenir sous peine de perdre l'État, qu'alors seulement il se décida à prescrire à ses ministres et à prendre lui-même pour sa délivrance des engagements qu'il était résolu à

sa carrière, autant il se montra prompt à affronter les périls, autant il demeura indomptable dans les revers. Nous l'avons vu cherchant des alliés jusqu'à Constantinople. Auparavant il s'était appliqué à découvrir par où son gigantesque adversaire était vulnérable, et il n'avait pas eu de peine à apercevoir que le nombre même et la dispersion de ses domaines multipliaient contre lui les points d'attaque. Il l'avait tâté d'abord en Espagne, en appuyant, par une expédition en Navarre, le soulèvement des *communeros* de Castille; mais, malgré l'éloignement de Charles-Quint, qui venait de partir pour l'Allemagne, cette révolte avait été promptement domptée [1]. Il le tint plus longtemps en échec en Italie, mais enfin le fils de François Ier, Henri II, dut se retirer de cette péninsule où son père avait guerroyé trop longtemps et où les forces françaises s'usaient plus inutilement et plus vite que celles des Impériaux. C'était en Allemagne que la maison d'Autriche était vulnérable, précisément parce que la diversité de ses possessions et de ses intérêts l'empêchait, d'une part, de tenir les princes allemands sous sa main et, d'autre part, détournait ces princes de faire cause commune avec elle. François Ier se fit donc écouter d'eux, quand il accusa cette maison de « mésestimer et tenir peu compte de la noble Germanie par ambitieuseté de dominer de là les monts », quand il leur dénonça l'Italie comme « la mère ribaude et principale cause des pauvretés, misères et inconvénients qui jusqu'à présent ont été en ladite noble Germanie et à toute nation [2] ». De là les premières alliances formées par la France avec des membres de l'empire contre l'empereur.

Vers le même temps, la plupart des princes embrassaient la confession d'Augsbourg et se liguaient à Smalkalde pour la maintenir et la défendre. Au témoignage des ambassadeurs vénitiens, « ceux qui approchaient ces princes et pouvaient lire au fond de leur cœur avouaient que ce qui les avait engagés dans la secte luthérienne, c'était principalement la crainte que la maison d'Autriche ne voulût les subjuguer ». Ce qu'ils avaient cherché dans la reli-

violer, que Charles V lui-même ne comptait pas sur l'observation fidèle du traité de Madrid, et enfin que le pape, le roi d'Angleterre et la plupart des princes de l'Europe, en conseillaient et en approuvaient la violation. Tout cela excuse beaucoup, sans doute, mais ne justifie pas le roi de France. Ce qui est irréprochable et glorieux, c'est la conduite de la nation même qui, n'ayant rien promis, refusa de se laisser démembrer, demeura d'un cœur unanime fidèle à son roi vaincu et prisonnier, et dans cette détresse ne lui marchanda aucun sacrifice.

[1] Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, chap, III. Janssen, *Histoire du peuple allemand*, t. II, liv II, chap. VII.

[2] François Ier, aux états de l'empire, assemblés à Spire. Blois, 25 mars 1528. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 456.)

gion nouvelle, c'était « un moyen d'entraîner les peuples avec eux contre les deux frères dont ils redoutaient la grandeur », Charles-Quint et Ferdinand; et, en effet, selon ces mêmes ambassadeurs, il avait fallu l'esprit de secte et les passions excitées par les prédicateurs hérétiques pour que les peuples supportassent les lourdes charges auxquelles les avait condamnés la ligue de Smalkalde en lutte avec l'empereur [1]. Ils n'auraient pas fait de tels sacrifices s'il s'était agi seulement pour eux de ne point changer de maître. Ainsi se trouvèrent associées ensemble les deux causes : celle de Luther et de sa réforme, celle des princes allemands et de leur indépendance. Pour séduire ceux de ces princes qui étaient besoigneux et cupides, il aurait suffi, sans doute, que le novateur leur livrât les biens et les trésors de l'ancienne Église. Mais il leur offrait encore un autre appât. En substituant, à cette ancienne Église et à la religion commune de l'empire, des Églises séparées et subordonnées, il paraissait leur fournir un gage d'affranchissement, un complément de souveraineté.

Cette association des princes allemands avec Luther n'empêcha pas leur accord avec la France. François I[er] adhéra à la ligue de Smalkalde. Non qu'il prétendît alors favoriser la doctrine luthérienne. Le moment où il conclut cette alliance était précisément celui où il venait de reconnaître clairement le danger des nouveautés en France et commençait de les détester et de les poursuivre [2]. En Allemagne, même à la demande expresse du pape, il s'efforça de tirer parti de ses premières relations avec les dissidents pour les rapprocher de Rome. Pallavicini atteste que, vers 1534, il les pressa avec les plus vives instances, bien que sans succès, de venir au concile en Italie [3]. Il est vrai qu'un peu plus tard, en 1541, le même Pallavicini accuse ses ambassadeurs, à la diète de Worms, de démarches opposées. D'accord avec les ambassadeurs d'Angleterre, ils détournèrent alors les protestants de se rendre à Mantoue, ville

[1] Relation de Marino Giustiniano, 1541, citée par Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 219; et Relation de Frédéric Badoaro, 1557, citée par Gachard, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 10.

[2] L'adhésion du roi de France à la ligue de Smalkalde est de 1536. (Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 155.) La première manifestation de François I[er] contre les protestants, la première procession expiatoire à laquelle il assista à Paris après qu'ils avaient abattu une statue de la Vierge est de 1528; jusque-là, personnellement, ce prince avait ménagé les novateurs. La seconde manifestation, la seconde procession expiatoire à la suite des placards injurieux répandus contre le culte catholique, eut lieu en 1536. C'est alors que le roi tint contre les hérétiques le plus menaçant discours et en fit immédiatement brûler six. (*Luttes religieuses*, chap. I.)

[3] Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, l. III, ch. XIV et XVI.

italienne, mais relevant de l'empereur et non du Saint-Siège, où Paul III consentait à convoquer le concile[1]. François Ier redoutait tout ce qui pouvait replacer ses alliés sous la dépendance de son ennemi. Toutefois, il ne persista pas longtemps dans une conduite contraire à la foi que la France et lui professaient. Les historiens ecclésiastiques rapportent qu'aussitôt après avoir traité à Crespy avec son rival, il pressa de nouveau ses alliés de renoncer à Luther, et tandis que l'empereur employait cette courte paix à préparer son *Intérim*, le roi de France poussait les confédérés de Smalkalde à se réconcilier franchement avec le Saint-Siège[2]. Ainsi se terminèrent ses relations avec eux. Peu de temps après il mourait.

Mais les liens qu'il avait formés devaient se renouer et se resserrer après lui. Sous Henri II, comme sous François Ier, la France et l'empire avaient ensemble de constants motifs de querelle, et les princes allemands continuaient de se plaindre des empiètements de l'empereur contre « leurs droits, prérogatives, immunités et libertés[3] ».

Telle était la teneur de leurs griefs; et la preuve que ces griefs semblaient en réalité politiques et nationaux plutôt que religieux, c'est que la maison la plus catholique de l'Allemagne, la Bavière, s'y associa longtemps. Sans entrer dans la ligue de Smalkalde, elle se montrait disposée à s'entendre contre son suzerain avec la France et avec les protestants[4]. « Les deux ducs de Bavière et leur frère l'archevêque de Salzbourg », écrivait, en 1541, l'ambassadeur de Venise, Marino Giustiniano, « feraient tout pour leur croyance, mais, d'autre part, rien ne leur est plus odieux que la puissance de l'empereur, et ils feront tout pour empêcher l'union de l'Allemagne avec lui. » Et il ajoutait : « Tous les princes sont opposés à la maison d'Autriche, où Charles est le cœur, Ferdinand, le souffle vital qui ne respire qu'au gré du cœur[5]. » Charles-Quint le sentait. En Allemagne, il n'était pas chez lui comme dans ses États héréditaires. Avant de restaurer dans ce pays troublé l'autorité de l'Église, il jugeait nécessaire d'y établir d'abord sa propre domination. De là ses ménagements pour les protestants et ses compromis avec eux jusqu'à sa victoire de Muhlberg et même après.

Cette victoire remportée cependant, il se crut maître. La peur

[1] Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, l. III, ch. XVIII. Raynaldi, *Annales Ecclesiastici cont.*, t. XIV, anno 1541, § 32.
[2] Raynaldi, *Annales*, t. XIV, anno 1546, § 27.
[3] *Histoire de notre temps* (attribuée à Émile de Piguerre.) 1 vol. in-folio, 1581, l. I, ch. XVII.
[4] Maurenbrecher, *Histoire de la Réforme catholique*, l. III, ch. II.
[5] Pastor, *Tentatives de réunion*, p. 220 et 221.

des hérétiques et de leurs progrès avait enfin surmonté la répugnance de la Bavière et des autres États catholiques à se joindre à lui, et en même temps il avait trouvé moyen de gagner quelques princes protestants et de les entraîner à sa suite. Il avait vaincu et brisé la ligue de Smalkalde. Il dictait à son gré des lois à la diète. Il lui imposait, aux conditions qui lui semblaient bonnes, l'entrée des Pays-Bas dans la Confédération germanique [1]; il se proposait d'y faire entrer également ses possessions d'Italie, de confondre ainsi l'Allemagne malgré elle avec des races et des territoires différents et de se faire de ce faisceau d'États, dont il serait le seul lien, un instrument pour subjuguer peu à peu le reste du monde [2]. En même temps qu'il travaillait de la sorte à fortifier sa puissance, il méditait d'en perpétuer après lui l'immensité. Au début de son règne, il avait consenti à partager sa succession entre son frère et son fils; et n'ayant pas permis que ce frère cadet obtînt l'empire à sa place, il avait assuré du moins qu'il l'aurait après lui; il l'avait fait élire roi des Romains. Maintenant cet arrangement ne le contentait plus; il voulait que son fils devînt ce qu'il avait été lui-même : empereur en même temps que roi d'Espagne; il prétendait livrer l'Allemagne à la branche espagnole de sa maison [3].

Jamais Charles-Quint n'avait porté si haut ses desseins; jamais il n'avait paru si capable de les accomplir. Jamais, en réalité, il n'avait été si près de les voir crouler. La sagacité vénitienne ne s'y trompa pas. Voici comment l'ambassadeur, qui était alors chargé d'observer l'Allemagne, Laurent Contarini, en décrivait les dispositions : « Si les princes et les villes n'aimaient pas l'empereur avant la guerre à cause de la défiance que leur inspirait sa grandeur et son esprit de domination, ils l'aiment à présent d'autant moins qu'il est devenu plus grand encore. Le comte Palatin le hait, sachant qu'il a perdu son amitié depuis qu'il s'est fait luthérien, et aussi parce qu'on ne tient plus de lui le compte qu'on en tenait autrefois. — Le duc Maurice est mécontent à cause de la captivité du landgrave son beau-père. — Le marquis de Brandebourg est fâché aussi à cause de cette captivité, et ensuite

[1] *Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p. 319 à 330. — Déclaration de Charles-Quint comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne réunis aux princes et États de l'empire assemblés à la diète d'Augsbourg, et projet du traité à conclure entre l'empereur comme souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne et les états de l'empire, 1548.

[2] Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II,* Préface.

[3] *Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p. 632. Discours prononcé à la conférence de Passau, par Jean de Fresse, évêque de Bayonne, ambassadeur de France, 1552. — Aretin, *Relations extérieures de la Bavière,* t. I, p. 47.

parce que l'empereur a refusé un évêché à son fils. Le duc de Bavière a toujours été contraire à l'empereur, et la puissance de la maison d'Autriche lui est d'autant plus suspecte que ses États sont tout environnés des domaines de cette maison. Néanmoins, par des motifs de religion et dans l'espoir de s'agrandir, il a aidé l'empereur dans la dernière guerre. Mais, la guerre finie, il n'en a rien reçu. De là une haine plus vive encore. Le duc de Wurtemberg a perdu ses forteresses, a donné de l'argent et est maintenant traduit en jugement pour se voir privé de ses États. — Le duc de Prusse est mis au ban de l'empire. — Les ducs de Poméranie ont été, dans cette guerre, contraires à Sa Majesté et ne sont pas rentrés en grâce. — Le duc de Saxe, Jean-Frédéric, est prisonnier et dépouillé. — Restent pour l'empereur, le duc Henri de Brunswick, homme de peu de valeur, et dans la maison de Brandebourg, les deux marquis Albert et Jean, dont on ne doit pas faire grand compte ; si la fortune changeait, ils suivraient le vainqueur. Les villes sont mal disposées envers l'empereur, d'abord parce qu'il les a subjuguées, et qu'après qu'elles ont supporté beaucoup de dépenses durant la guerre, il veut encore en tirer de l'argent, mais surtout parce qu'il les donne à garder à ses soldats qui se conduisent comme il leur plaît et font chaque jour quelque injure aux bourgeois. Tout cela donne à croire à chacun que l'empereur est aujourd'hui en général plus haï qu'auparavant [1]. »

Dans ces conjonctures et pour parer au péril que courait l'indépendance de la France et de l'Europe, Henri II, suivant l'exemple que lui a donné son père, fit appel au mécontentement de l'Allemagne. Maurice de Saxe et les anciens confédérés de Smalkalde traitèrent avec lui. Ils lui déférèrent le titre de « Protecteur des princes captifs et défenseurs de la liberté germanique ». Ce fut en cette qualité qu'il adressa un manifeste à la nation allemande et dirigea ses troupes vers la Moselle et le Rhin [2].

Ce concours de la France n'était pas donné aux princes allemands sans conditions. Dans ses négociations secrètes avec les luthériens, le roi exigea et obtint d'eux l'assurance expresse qu'ils n'entendaient contraindre personne en matière religieuse ; et dans le manifeste qu'il publia ensuite, il inséra, en effet, la promesse solennelle que tous les catholiques, et les gens d'Église en particulier, seraient respectés par les confédérés. Ceux-ci n'étaient guère disposés pourtant à tenir une telle promesse : si leur victoire n'a

[1] Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Préface, p. XXXIX et suiv. Le texte italien de cette relation de 1548 est cité en note, p. XLIII et suiv.

[2] *Histoire de notre temps*, l. I, chap. XIX. — Pfeffel, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 176.

pas amené la ruine complète de l'ancien culte en Allemagne, ce n'est pas seulement parce qu'ils avaient traité avec la France, c'est avant tout parce qu'ils continuaient à avoir besoin d'elle et qu'ils devaient la ménager [1].

De plus, l'intervention française ne fut pas désintéressée : nous y gagnâmes les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun : territoire où l'on parlait français et sur lequel nos rois avaient de vieilles prétentions, les mêmes que sur la Lorraine, mais que l'empire germanique tenait pour sien et possédait depuis des siècles. Les princes allemands nous le cédèrent pour s'affranchir d'une domination cosmopolite, pour n'être pas livrés eux-mêmes à un souverain espagnol.

Aussi, quand, bientôt après, un patriote allemand reprochait amèrement au roi de France d'avoir volé, sous prétexte de protection, une clef du saint-empire, un historien français, bien instruit des pourpalers qui avaient précédé notre entrée à Metz, lui répondait que « toute la perfidie, s'il y en avait aucune, provenait des princes de sa nation qui poussèrent Sa Majesté à cette investiture [2] ». Reçue des mains de l'Allemagne, Metz fut gardée par la vaillance française. Quand Charles-Quint voulut, avec cent mille hommes, reprendre cette ville impériale, il trouva derrière ses remparts la fleur de notre noblesse commandée par un prince lorrain, François de Guise, et comptant dans ses rangs trois cadets de sang royal. Après quarante-cinq jours de siège, il dut se retirer sans avoir pu même tenter un assaut. C'est alors qu'il désespéra de sa fortune.

Cette acquisition des trois évêchés devait avoir pour nous une importance singulière, non pas seulement parce qu'elle arrondit et fortifia notre territoire, mais surtout parce qu'elle changea la direction de notre politique et de nos armes ; elle les reporta du sud à l'est, de l'Italie à l'Allemagne. Quand, plus tard, Henri II vit les revers succéder aux premiers succès de son règne, quand la défaite de Saint-Quentin l'eut contraint d'abandonner au roi d'Espagne ce qui lui restait de places conquises au delà des Alpes, il était dédommagé d'avance au pied des Vosges. Les militaires maudirent tous alors ce traité de Cateau-Cambrésis qui les écartait à jamais du théâtre de leurs plus brillants exploits. Les politiques eurent à se féliciter, plus tard, du double mouvement et de conquête et de retraite qui mit fin à des aventures stériles, pour reporter tout

[1] C'est ce que reconnait, avec une autorité et une sincérité non suspectes, un historien allemand et catholique très favorable à Charles-Quint. (M. Pastor, p. 446.) Son livre sur les tentatives de réunion religieuse sous le règne de Charles-Quint est rempli de renseignements curieux et intéressants. J'en ai beaucoup profité.

[2] *Mémoires* de Vieilleville, écrits par son sécrétaire Carlois, l, IV, ch. XIII.

l'effort de notre puissance du côté où elle avait à la fois le plus besoin d'être défendue et les meilleures chances de s'agrandir. Il y a eu des temps où la France a profité même d'un désastre.

Tel n'était point alors le sort de Charles-Quint. Habitué durant la plus grande portion de sa vie à prévaloir et à vaincre, il voyait, au terme de sa laborieuse carrière, la plupart de ses desseins s'écrouler. Dans l'ordre religieux, il avait voulu pacifier l'Allemagne au moyen d'une transaction, et l'Allemagne sortait de ses mains divisée sans retour entre deux cultes opposés. Dans l'ordre politique, il avait prétendu tenir l'empire sous sa domination absolue et l'étendre au delà des frontières germaniques, et il laissait après lui l'empire diminué, l'empereur sans pouvoir. Enfin un dernier mécompte l'attendait : quand il tenta de revenir sur le partage que lui-même avait fait de sa succession et de la transférer tout entière à Philippe II, ses plus proches alliés, ses plus fidèles vassaux se concertèrent pour fermer l'Allemagne à l'Espagnol et ne la donner qu'à un Allemand : la couronne élective qu'il souhaitait pour son fils demeura garantie à son frère[1].

L'empereur Charles-Quint avait alors cinquante-six ans. Les fatigues de ses expéditions et de ses voyages l'avaient prématurément vieilli. Il s'était usé à suffire seul au gouvernement et à la défense de tant d'États divers. Son corps infirme, aussi bien que son âme attristée, portaient la peine de son excès de puissance : dégoûté désormais de cette puissance, il mit à la quitter une grandeur vraiment royale et vraiment chrétienne. Montaigne l'a loué « d'avoir su reconnaître que la raison nous commande assez de nous dépouiller quand nos robes nous chargent et empêchent, de nous coucher quand les jambes nous faillent[2] ». L'éloge est juste ; mais il faut convenir que ce n'étaient pas seulement les membres de Charles-Quint qui défaillaient ni ses vêtements qu'il avait peine à porter.

Voilà donc, au point de l'histoire où nous sommes parvenus, le régime impérial qui penche à sa ruine, et la moitié de l'Allemagne qui a changé de religion. La suite de cette histoire nous montrera à travers quelles alternatives la maison de Hapsbourg a pu survivre à cette ruine, dans quelle mesure elle s'en est relevée et pourquoi s'est perpétuée sa lutte avec la maison de France. Nous rechercherons surtout comment l'Église catholique a cessé de déchoir et de perdre du terrain, comment elle a refleuri dans les contrées qui lui restaient.

C. DE MEAUX.

[1] Aretin, *Relations extérieures de la Bavière,* t. I, p. 47.
[2] *Essais,* l. II, ch. VIII.

L'ÉTAT CIVIL DE TURGOT

Parmi les oppositions presque innombrables que Montyon s'est plu à signaler entre Terray et Turgot, dans le parallèle qu'il a fait de ces deux contrôleurs généraux, il y en a une qui se trouve particulièrement frappante. « Un dérèglement de mœurs qui allait jusqu'à la crapule, écrit l'ancien intendant, qui les avait l'un et l'autre bien connus, était le genre de vie qui plaisait à l'abbé Terray. Son état d'ecclésiastique en aggravait l'indécence, et ses liaisons avec les femmes n'étaient pas même colorées par l'apparence du sentiment. M. Turgot, qui n'était gêné ni par son état ni par les liens du mariage, a toujours eu une conduite décente. Il y a lieu de croire qu'il n'a pas été sans penchant et sans attachement pour le sexe; mais les objets de ses liaisons n'ont jamais été soupçonnés [1]. »

Voilà, ce semble, des paroles qui ne laissent place à aucune incertitude. Premièrement, Turgot ne s'est point montré insensible aux séductions de la beauté, tout en respectant jusqu'au scrupule les convenances, et n'oubliant jamais ce qu'il devait aux autres ni ce qu'il se devait à lui-même. En second lieu, et le fait est notoire, Turgot ne s'est point engagé dans les liens du mariage; il a vécu célibataire. Dès lors, son état civil ne reste-t-il pas nettement fixé?

Toutefois, pour peu qu'on y réfléchisse, la question recule en quelque sorte, beaucoup plus qu'elle n'est résolue. On est, en effet, conduit à se demander pourquoi Turgot ne s'était pas marié. Question impertinente et naïve, dira-t-on peut-être, parce que mille motifs, et qu'il y aurait indiscrétion singulière à vouloir deviner, peuvent avoir déterminé un homme à garder le célibat. Question d'ailleurs purement oiseuse, attendu que le célibat, pour quelque raison qu'on s'y soit tenu, n'en constitue pas moins un état civil parfaitement défini.

[1] Montyon, *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres depuis* 1660 *jusqu'en* 1791. Londres, 1812, in-8.

I

Il le faut remarquer : il s'agit d'un personnage qui s'appelle Turgot. C'est pourquoi ses amis les plus intimes eux-mêmes, et dont quelques-uns furent en même temps ses biographes les plus autorisés, croyaient devoir aller au-devant d'une question qu'ils jugeaient d'autant moins impertinente et naïve, qu'elle s'imposait à leur propre esprit. C'est ainsi que Dupont de Nemours, tout en regrettant, et pour ses concitoyens et pour Turgot lui-même, que Turgot ne se fût pas marié, cherche à expliquer en termes favorables cette fâcheuse résolution. « Il a sans doute manqué, écrit-il, un bonheur à M. Turgot, dont tous les sentiments étaient rapprochés de la nature, et qui regardait la famille comme le sanctuaire dont la société est le temple, et la félicité domestique comme la première félicité ; il lui a manqué une épouse et des enfants. C'est une espèce de malheur public qu'il n'ait point laissé de postérité. Mais M. Turgot avait une trop haute idée de la sainteté du mariage et méprisait trop la façon dont on contracte parmi nous cet engagement, pour être facile à marier[1]. »

Une seule fois, mais une fois, Turgot a eu comme une occasion publique de s'expliquer sur ce qu'il pensait du mariage. Ce fut Mme de Graffigny qui la lui fournit, en le priant de lui donner son opinion sur les *Lettres péruviennes*, récemment publiées et dont elle préparait une nouvelle édition. Or, dans cette critique trop peu connue et qu'il rédigea en 1751, c'est-à-dire presque le lendemain du jour où il quittait la maison de Sorbonne, Turgot témoigne effectivement concevoir de la sainteté du mariage une idée très haute. Il condamne donc avec une sorte d'énergie vertueuse les abus qu'il a sous les yeux. « Nous faisons nos mariages avec bassesse, observe-t-il, par des vues d'ambition ou d'intérêt ; et comme par cette raison il y en a beaucoup de malheureux, nous voyons s'établir, de jour en jour, une façon de penser bien funeste aux Etats, aux mœurs, à la durée des familles, au bonheur et aux vertus domestiques. On craint les liens du mariage, on craint les soins et la dépense des enfants[2]. » S'ensuit-il pour cela que Turgot soit un ennemi ou un détracteur du mariage? Assurément non. C'est, au contraire, l'égoïsme du célibat qu'il réprouve, et ce sont uniquement les mauvais mariages qu'il déplore, précisément parce qu'ils éloignent du mariage. Aussi,

[1] *Œuvres de M. Turgot, ministre d'État, précédées et accompagnées de Mémoires et de Notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages.* Paris, 1861. 9 vol. in-8, t. I, p. 420 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 275.

ajoute-t-il, « qu'il y a longtemps qu'il pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et le bon mariage[1] ». Loin de repousser le mariage comme une chaîne ou un fardeau insupportable, Turgot se déclare ainsi partisan décidé du mariage. Il en est même le défenseur si convaincu, qu'il ne peut s'empêcher de railler agréablement ceux qui considèrent comme nécessairement mauvais tout mariage d'inclination. Rien n'est, suivant lui, plus blâmable « que la manière dont on fait les mariages sans que les époux qu'on engage se connaissent, uniquement sur l'autorité des parents, qui ne se déterminent que par la fortune de rang ou d'argent, ou de rang que l'on espère bien qui se traduira un jour en argent; au point que c'est un propos qui se tient tous les jours que celui-ci : *Il a fait une sottise, un mariage d'inclination* ». « Je sais, continue Turgot, je sais que les mariages d'inclination même ne réussissent pas toujours. Ainsi de ce qu'en choisissant, on se trompe, on conclut qu'il ne faut pas choisir. La conséquence est plaisante[2]. »

C'est un peu, sans contredit, une conséquence de même sorte à laquelle aboutit Dupont de Nemours, lorsqu'il s'avise de conclure que l'idée trop relevée que s'était faite Turgot de la sainteté du mariage était probablement la cause qui l'avait empêché de se marier. Évidemment, c'était du mauvais mariage, non du bon mariage, qu'une telle idée devait détourner Turgot; et du nombre des bons mariages, nous venons d'en avoir l'aveu de sa propre bouche, il n'avait garde d'exclure les mariages d'inclination. « Faire une folie, avait observé avant lui la Bruyère, et se marier par *amourette*, c'est épouser Mélite, qui est jeune, belle, sage, économe, qui plaît, qui vous aime, qui a moins de bien qu'Ægine, qu'on vous propose, et qui, avec une riche dot, apporte de riches dispositions à la consumer, et tout votre fonds avec sa dot[3]. » Le sentiment de l'auteur des *Caractères* est celui de Turgot.

Il y a plus ; au témoignage de Montyon, Turgot, nous l'avons vu, n'était pas incapable d'un attachement, pourvu qu'il fût honnête. Morellet, de son côté, son ancien condisciple, Morellet, nous apprend, dans ses *Mémoires*, que, même durant son séjour en Sorbonne, Turgot savait céder aux attraits innocents des grâces et aux charmes de la jeunesse. « Passionné pour la littérature, écrit-il, Turgot s'était fait présenter à Mme de Graffigny, qui rassemblait chez elle beaucoup de gens de lettres; mais il quittait souvent le cercle pour aller jouer au volant en soutane avec Minette, qui était une grande et belle jeune fille de vingt-deux à vingt-trois ans. Et je me suis étonné

[1] *Œuvres* de Turgot, t. IX, p. 275.
[2] *Ibid., id.*, p. 277 et suiv.
[3] *De quelques usages.*

que de cette familiarité ne soit pas née une véritable passion. Mais, quelles que fussent les causes d'une si grande réserve, il était resté une amitié tendre entre l'un et l'autre[1]. » Et qu'était-ce que Minette? Une nièce de Mme de Graffigny, intéressante orpheline, qu'elle avait fait venir de Lorraine, et qui s'appelait Mlle de Ligniville.

Il est vrai que Minette se trouva presque immédiatement ravie à la naissante et très discrète sympathie de Turgot. Car dès 1750, elle épousait Helvétius. Mais quoi! quels que fussent les agréments de cette femme rare, qui devait, déjà fort âgée, inspirer à Franklin plus que septuagénaire une passion quasi juvénile, est-il croyable que son souvenir eût tellement rempli le cœur de Turgot, qu'il l'eût rendu impénétrable à une nouvelle et semblable affection? Ou ne faut-il pas chercher ailleurs les raisons qui éloignèrent l'ancien élève de Sorbonne du mariage, dont il faisait pourtant si grand cas, et auquel, par sa pure et aimante nature, il paraissait lui-même comme prédestiné? Car assurément il n'était point de ces épicuriens hypocrites, qui, tout en prêchant aux autres le mariage, se disent à eux-mêmes que rien ne vaut le célibat.

Nil ait esse prius, melius nil cælibe vita[2].

II

Sans doute il serait permis de soutenir qu'absorbé d'abord par l'étude, puis par les grandes affaires, Turgot ne crut pas pouvoir partager son temps entre des occupations qui le réclamaient tout entier et les mille soins qu'impose la vie domestique. Il n'y aurait non plus aucune invraisemblance à conjecturer que, tourmenté de très bonne heure par une goutte héréditaire, et persuadé, comme il le répétait, afin d'excuser sa dévorante activité, que l'on mourait dans sa famille à cinquante ans, il lui avait répugné d'associer d'autres existences à son existence précaire et constamment menacée. De telles explications n'offriraient, à coup sûr, rien que de fort plausible; on reconnaîtra néanmoins qu'elles n'aboutiraient guère qu'à des probabilités. On obtiendrait, au contraire, une certitude, si on arrivait à découvrir qu'il y avait à ce que Turgot contractât mariage des obstacles légaux insurmontables. C'est ici que la question de savoir pourquoi Turgot ne s'est pas marié cesse d'apparaître non

[1] *Mémoires* de l'abbé Morellet. Paris, 1821, 2 vol. in-8, t. I, p. 153.
[2] Horace, *Epist.* I, I, 88.

seulement une question impertinente et naïve, mais encore une question oiseuse. Car, manifestement, elle revient à se demander quel était, en définitive, l'état civil de Turgot.

D'un seul mot, Turgot, en quittant la maison de Sorbonne, n'avait-il pas retenu, par son engagement dans les ordres sacrés, le caractère indélébile d'ecclésiastique, ce qui, en droit, eût incontestablement rendu pour lui tout mariage irréalisable? Chacun sait, en effet, que l'Église confère à ceux qui ont charge de la représenter des ordres qui se distinguent en mineurs (portier, exorciste, lecteur, acolyte) et majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise). Personne n'ignore davantage que si les premiers n'emportent pas d'engagement irrévocable, il n'en est pas de même des seconds qui forment notamment un empêchement dirimant pour le mariage. Supposez, par conséquent, que Turgot ait été diacre ou simplement sous-diacre, et l'énigme de son célibat est résolue en même temps que son état civil pleinement fixé.

On le doit d'abord constater. Les contemporains de Turgot n'ont jamais témoigné croire qu'il fût resté homme d'Église, même après avoir abandonné l'état ecclésiastique. Jamais effectivement on ne les a entendus dire : l'abbé Turgot, comme ils disaient, par exemple, l'abbé de Mably, quoique Mably n'eût reçu pourtant que le sous-diaconat. Ce n'est pas tout; les biographes attitrés de Turgot, Dupont de Nemours et Condorcet, se sont comme appliqués à éloigner de l'esprit de leurs lecteurs toute idée que Turgot eût, à aucune époque, contracté avec l'Église d'inviolables engagements. Écoutez Dupont : « Destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique, M. Turgot, écrit-il, borna sa déférence, pour les projets qu'on avait sur lui, à l'étude de la théologie; il en fit un cours avec distinction, on peut même dire avec une véritable piété. Élu prieur de Sorbonne en décembre 1749, il prononça, en cette qualité, un discours, le 13 juillet 1750, et un autre le 11 décembre de la même année. Il quitta l'habit ecclésiastique au commencement de 1751 [1]. » Détail d'ailleurs notable et qu'il importe de ne pas omettre, Dupont n'a pas manqué de nous apprendre que les principaux condisciples de Turgot en Sorbonne, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin, s'efforcèrent cordialement de s'opposer, dès qu'ils le connurent, à son dessein d'abandonner la voie qu'ils suivaient eux-mêmes. Or, parmi toutes les considérations qu'ils mirent en avant pour dissuader Turgot de quitter les rangs du clergé, on ne voit pas qu'aucun d'eux, si le récit de Dupont est complet, eût cru devoir lui parler de liens qu'il lui

[1] *Œuvres de Turgot, Mémoire sur la vie de M. Turgot,* t. I, p. 11, 28.

aurait été impossible de rompre [1]. Il est vrai que le caractère ecclésiastique n'eût pas été un obstacle à la carrière parlementaire que, au sortir du collège de Sorbonne, Turgot semblait vouloir embrasser. Ne comptait-on pas, en effet, au Parlement des conseillers-clercs? Et Terray lui-même n'avait-il pas figuré parmi eux?

Condorcet, de son côté, se montre, à ce sujet, plus explicite encore. « Le goût de M. Turgot pour l'étude, dit Condorcet, la modestie et la simplicité de ses manières, son caractère réfléchi, une sorte de timidité qui l'éloignait de la dissipation, tout semblait le rendre propre à l'état ecclésiastique, et il semblait qu'il lui aurait coûté peu de sacrifices pour se livrer à l'espérance de la fortune brillante que ses talents, réunis à sa naissance, lui auraient assurée. Mais M. Turgot eut à peine atteint l'âge où l'on commence à réfléchir, qu'il prit à la fois la résolution de sacrifier ces avantages à sa liberté et à sa conscience, et celle de suivre cependant les études ecclésiastiques, et de ne déclarer sa répugnance à ses parents qu'à l'instant d'un engagement irrévocable. Cet état n'imposait à M. Turgot aucun devoir de conduite qui pût l'effrayer, mais il sentait combien tout engagement pour la vie est imprudent... Le temps où il fallait déclarer enfin qu'il ne serait pas ecclésiastique était arrivé. Il annonça cette résolution à son père dans une lettre motivée, et il obtint son consentement [2]. »

Quoi qu'il en soit de cette étrange résolution en partie double dont parle Condorcet, à ne consulter que la tradition et les écrivains qui en sont, au dix-huitième siècle, en ce qui concerne Turgot, les représentants accrédités, rien n'est plus clair. Turgot se serait arrêté, en quelque sorte, au seuil même du sanctuaire; il n'aurait point franchi le dernier pas. Et telle est, en effet, l'opinion commune qui a prévalu.

Cette opinion, je l'avouerai, m'avait paru à moi-même indiscutable, ou plutôt je n'avais même pas songé un seul instant qu'il y eût lieu de la discuter, lorsque la rencontre d'un livre bien étranger, ce semble, à la biographie de Turgot, est venu éveiller mes scrupules, en attirant mon attention. Il s'agit d'une publication intitulée : *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun, avec tous les documents authentiques et inédits*, par M. J. Delort. Paris, 1829, 3 vol. in-8. Dans le second volume de cet ouvrage, l'auteur a consacré un chapitre à Morellet, qui subit, en effet, une assez courte détention à la Bas-

[1] *Œuvres de Turgot,* t. Ier, p. 28, en note.
[2] *Vie de M. Turgot,* p. 9.

tille. Comment le nom de Morellet n'eût-il pas rappelé celui de Turgot ? Aussi l'auteur n'oublie-t-il point de mentionner « que le jeune Morellet, nommé bientôt le bon Morellet, eut pour compagnon d'études le célèbre Turgot ». Et c'est à ce propos qu'il ajoute, page 312, une note assurément fort inattendue. « Dans les listes de la licence en Sorbonne, qui m'ont été communiquées par M. Petit-Radel, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, on voit, dit M. J. Delort, que l'abbé Morellet fit sa licence de 1750 à 1752, et qu'il fut nommé le seizième de mérite sur cent treize concurrents. Turgot est inscrit sur cette liste comme sous-diacre, raison pour laquelle il ne contracta point les liens du mariage : ce qu'on ignorait. »

On en tombera d'accord : cette note devenait comme un trait de lumière, ou du moins donnait beaucoup à penser. On ne pouvait, d'autre part, accepter une telle information que sous bénéfice d'inventaire, et il devenait indispensable d'en contrôler l'exactitude. Il n'y avait d'ailleurs qu'un seul moyen valable de vérification, moyen simple, en apparence, quoique, en réalité, d'une application assez difficile. Il consistait à consulter directement les registres de la maison de Sorbonne. Mais ces registres subsistaient-ils? Avaient-ils été conservés intacts? Et où les prendre? C'étaient là les embarrassantes questions qu'au préalable il fallait résoudre. Mes recherches à ce sujet ne devaient pas demeurer complètement infructueuses.

III

Il se trouve que ce qui reste des registres de la maison de Sorbonne, après avoir appartenu aux Archives nationales, a été attribué à la Bibliothèque de la Sorbonne, pour passer enfin à la Bibliothèque nationale, qui en conserve actuellement le dépôt. Ces registres portent les numéros 15440, 15441, 15442, 15444 de l'*Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros* 15176, 16718 *du fonds latin*, par Delisle, 1870, pages 11 et suivantes de l'*Inventaire*.

Le numéro 15441, qui comprend la liste des prieurs de Sorbonne, n'offrait malheureusement, relativement à Turgot, aucune indication. Car il s'arrête à l'année 1660 et la liste n'a pas été continuée, ou, ce qui est plus vraisemblable, cette continuation aura été perdue.

Il était naturel de se reporter ensuite et aussitôt au numéro

15440, lequel est intitulé : *Catalogue des licenciés de la Faculté de théologie de Paris depuis 1373 jusqu'au dix-huitième siècle.* Comme, en effet, nul ne pouvait être licencié qui ne fût diacre [1], il va de soi que si le nom de Turgot se rencontrait sur cette liste, on en devait implicitement et sûrement conclure que Turgot avait reçu non seulement le sous-diaconat, mais le diaconat. Mais ici une nouvelle déception attend le lecteur; car, tandis que le nom de Morellet figure bien, et à sa date, sur la liste des licenciés, c'est en vain qu'on espérerait y lire le nom du Turgot. Ce nom n'y est pas.

Il suit de là que, si on se bornait à l'examen de ces pièces pourtant principales, on serait obligé de croire ou que l'abbé Petit-Radel avait consulté des registres aujourd'hui disparus, ou que son témoignage a été, en partie, indûment invoqué par l'auteur de l'*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*. Ce qui est plus probable, c'est que M. Delort aura mal indiqué les sources auxquelles Petit-Radel avait puisé.

Effectivement, si on poursuit ses investigations, on est tout étonné de rencontrer tour à tour plus et moins que ce que l'on cherchait. C'est la surprise que réserve particulièrement le numéro 15442 de l'*Inventaire*, lequel est intitulé : *Conclusions de la Sorbonne de* 1688 *à* 1756. Ce registre, rédigé en latin, est le recueil manuscrit des procès-verbaux des assemblées tenues par les membres de la Sorbonne, avec l'énoncé des décisions qui y ont été prises, l'indication nominative de ceux qui y ont assisté, en même temps que la mention officielle de leurs titres et qualités. C'est en quelque sorte un journal qui constitue une histoire authentique de la maison de Sorbonne et qui devient pour chacun de ceux qui lui appartenaient une sorte de *curriculum vitæ*. Aussi peut-on y suivre, comme pas à pas, l'existence de Turgot.

Morellet a rappelé sommairement dans ses *Mémoires* quelle fut et ce que dura la vie de Turgot en Sorbonne. « M. Turgot, écrit-il, voué par son père à l'état ecclésiastique, entra, comme moi, dans la maison en 1748, et ne la quitta qu'en 1750, à la seconde

[1] Relativement à la nécessité d'être diacre pour être licencié, voyez, dans le nº 15444 de l'*Inventaire*, les *Actes de la Faculté de théologie*, p. 614. Ordonnance du roi : « Ne voulant pas, pour de bonnes et justes considérations, que le défaut de l'ordre de diacre que n'a pu recevoir jusqu'à présent le sieur Lenfant, bachelier de la Faculté de théologie, porte préjudice à sa licence, nous vous mandons et ordonnons de lui permettre de soutenir dans la présente licence sa seconde grande thèse avant qu'il ait reçu ledit ordre et quoique la licence dans laquelle il a soutenu ses autres thèses soit finie le 1er du présent mois de janvier, en exécutant d'ailleurs vos statuts et conclusions, et sans qu'il puisse prétendre à recevoir la bénédiction de licence avant le diaconat. »

année de sa licence, au moment de la mort de son père [1]. »

Pour être rigoureusement exact, Morellet aurait dû noter que ce ne fut qu'au commencement de 1751 que Turgot quitta la Sorbonne. D'un autre côté, s'il y entra dès 1748, ce n'est qu'à partir de 1749 qu'il y compte et prend part aux assemblées.

C'est en effet dans le procès-verbal de l'assemblée qui se tint le vendredi 23 mai 1749 que son nom figure pour la première fois. Turgot y est même inscrit à deux reprises, d'abord parmi ceux qui sollicitent le titre de membre de la Société avec les avantages et privilèges y attachés, ensuite au nombre de ceux qui sont admis à faire les preuves nécessaires à cet effet, et à qui, conséquemment, on désigne des examinateurs.

« Décisions prises dans les assemblées de Sorbonne, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1749. Louis Duplessis d'Argentré, prêtre de Rennes, prieur. Le vendredi 23 mai, avant-veille de la Pentecôte, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle :

« 1° Après avoir rendu grâces au vénérable doyen Delorme, pour le pieux et élégant discours qu'il a prononcé, la Société a été d'avis que la fête de la Pentecôte fût célébrée avec la plus grande dévotion, et a prié le même vénérable doyen de présider à la sainte cérémonie;

« 2° La Société a été d'avis que l'on procédât par voie de scrutin à ce qui concerne la demande des dénommés..... et d'Anne-Robert Turgot...

« 12° Par voie de scrutin ont été admis à la preuve des mœurs et cours pour la Société... et Anne-Robert Turgot... auxquels ont été assignés comme examinateurs choisis par le sort... à Turgot, M[es] Parent et Maurelet. Certifié : Duplessis d'Argentré, prieur [2]. »

Eh bien, sait-on quelle est la qualification dont est suivi, dans

[1] *Mémoires*, t. I, p. 11.

[2] P. 402. « Conclusiones latæ in comitiis Sorbonæ anno D. N. Jesu Christi 1749, priore M. Ludovico Duplessis d'Argentré, Presb. Rhedoninensi, die Veneris vigesima tertia Maii in prævigilio Pentecostes habita sunt comitia generalia eademque ordinaria in quibus primo gratiis actis Ven. Dom. Sen. S. M. N. Delorme pro pia et eleganti quam habuit oratione, censuit Societas festum Pentecostes summo cum pietatis affectu celebrandum esse, rogavitque eumdem Ven. D. Sen. ut præsit sacris... 2° Censuit via scrutinii procedendum esse circa supplicationem MM. scilicet... M. Annæ Roberti Turgot, *diaconi Parisini*. 12° Via scrutinii admissi sunt ad prolationem morum et cursus pro Societate... M. Anna Robertus Turgot, *diaconus Parisinus*... Quibus assignati sunt inquisitores sorte ducti, scilicet... M. Turgot SS. MM. NN. Parent, Maurelet. Ita est : Duplessis d'Argentré, prior. »

cette pièce et par deux fois, le nom de Turgot? C'est la qualification de diacre, *diaconus Parisinus!*

Oui, deux fois, le 23 mai 1749, Turgot est inscrit sur les registres de la Société comme diacre parisien. Néanmoins, chose singulière! cette qualification ne lui est pas maintenue dans le procès-verbal subséquent, celui de l'assemblée du jeudi 30 octobre de la même année, où, par voie de scrutin, Turgot est définitivement agrégé à la maison de Sorbonne :

« Le jeudi 30 octobre, avant-veille de la fête de tous les Saints, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle la Société a été d'avis :

« 1° Que l'on célébrât avec la plus grande dévotion la fête de la Toussaint.

« 2° Que l'on procédât par voie de scrutin à ce qui concerne la demande des dénommés... et d'Anne-Robert-Jacques Turgot...

« 4° Par voie de scrutin ont été admis dans la Société... et Anne-Robert-Jacques Turgot...

« Moi soussigné, prieur de Sorbonne, j'ai envoyé en possession réelle et actuelle de la Société de Sorbonne Anne-Louis (*sic*) Jacques Turgot... Duplessis d'Argentré, prieur de Sorbonne [1]. »

Or, dans cette nouvelle pièce, après avoir été antérieurement deux fois qualifié de diacre, Turgot n'est plus, à deux reprises aussi, qualifié que d'acolyte, *acolitus Parisinus!*

Diacre parisien, acolyte parisien! Comment expliquer, à deux dates si rapprochées, deux qualifications si différentes, et dont la deuxième est en progrès si décroissant sur la première? Ou devrait-on supposer que le rédacteur du second procès-verbal s'est mépris en attribuant à Turgot le titre d'acolyte au lieu de celui de diacre, de même qu'il s'est trompé, en lui donnant, au lieu du prénom de Robert celui de Louis, qui n'est pas le sien? Manifestement, les deux erreurs ne sont pas de même importance.

Mais nous ne sommes pas au bout des surprises que nous réservent les procès-verbaux. Turgot allait, à son tour, être nommé prieur, et ce fut même lui qui présida en cette qualité l'assemblée du 16 mai 1650, où son ami Morellet fut admis à faire ses preuves,

[1] « Die Jovis trigesima octobris in prævigilio festi Sanctorum omnium habita sunt comitia generalia eademque ordinaria in quibus Societas censuit primo cum summo pietatis sensu celebrandum esse festum SS. omnium, etc. 2° Procedendum esse via scrutinii circa supplicationem MM. scilicet... M. Anna Roberti Turgot, *acoliti Parisini.* 4° Via scrutinii admissi sunt ad Societatem... M. Anna Robertus Jacobus Turgot, *acolitus Parisinus...* Ego infra scriptus Sorbonæ prior misi in possessionem realem et actualem Societatis Sorbonicæ Annam Ludovicum Jacobum Turgot. — Duplessis d'Argentré, prior. »

et celle du 13 août de la même année, où on l'agrégea définitivement à la Société.

« 16 mai, avant-veille de la fête de la Pentecôte, a été tenue une assemblée générale et ordinaire. — 8° Par voie de scrutin ont été admis à la preuve de doctrine et de mœurs pour la Société... et André Morellet, diacre lyonnais. »

« 13 août : 9° Par voie de scrutin ont été admis dans la Société... et André Morellet, diacre lyonnais. Certifié : Turgot, prieur [1]. »

A coup sûr, si Turgot devait être exactement qualifié, c'était dans le procès-verbal de sa nomination de prieur, laquelle eut lieu le dernier jour de décembre 1749 :

« Le mercredi 31 décembre 1749, a été tenue une assemblée générale et ordinaire... 9° Par voie de scrutin a été élu, comme prieur de la maison, Me Anne-Robert-Jacques Turgot. »

Cependant, quel titre canonique donne-t-on à Turgot dans cette circonstance solennelle? Est-ce celui de diacre? Est-ce celui d'acolyte? Non, c'est celui de sous-diacre, *subdiaconus Parisinus*, et cela est certifié par le doyen d'âge de la Société : *Ita est : Societatis senior, Lenormant* [2]. Mais il y a plus. Comme pour mettre le comble à la confusion, la qualification d'acolyte parisien est de nouveau attribuée à Turgot, et sous sa signature, en tête des procès-verbaux des assemblées tenues pendant qu'il était prieur, *Conclusiones latæ in comitiis Sorbonæ, anno D. N. J. C.* 1750, *priore M. Anna Roberto Jacobo Turgot, acolytho Parisino. Ita est : Turgot, prior.* Enfin, c'est sans le qualifier d'aucune sorte, qu'à la date du 31 décembre 1750, les registres mentionnent la sortie de Turgot de sa charge de prieur, en même temps qu'ils relatent que c'est avec une distinction rare qu'il l'a exercée.

1750 « Le jeudi, 31 décembre, a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle : 1° de très amples actions de grâces ayant été rendues à Me Turgot pour la rare distinction avec laquelle il a rempli sa charge de prieur, la Société a été d'avis qu'il fût procédé par voie de scrutin à l'élection tant du prieur de la Maison que de son assesseur. Lenormant, doyen d'âge de la Société [3]. »

[1] « Die sexta et decima Maii, in prævigilio festi Pentecostes habita sunt comitia generalia eademque ordinaria. — 8° Via scrutinii admissi sunt ad probationem doctrinæ et morum pro Societate... M. Andreas Morellet, diaconus Lugdunensis. » — « 13 août. 9° Via scrutinii admissi sunt ad Societatem... Andreas Morellet, diaconus Lugdunensis. Ita est : Turgot, prior. »

[2] « Die Mercurii trigesima prima decembris (1749) habita sunt comitia, etc. — 9° Via scrutinii electus est in priorem domus M. Anna Robertus Jacobus Turgot, *subdiaconus Parisinus*. Ita est : Societatis senior, Lenormant. »

[3] « Die Jovis trigesima prima decembris (1750) habita sunt comitia, etc., in quibus : primo gratiis amplissimis actis M. Turgot ob gestum maxima

IV

Au demeurant, que conclure? Turgot a-t-il été diacre? a-t-il été sous-diacre? ou n'a-t-il pas dépassé le rang d'acolyte, le plus élevé des ordres mineurs, le plus rapproché par conséquent des ordres majeurs? La lecture des registres de Sorbonne, par l'incohérence même de leur rédaction, autorise évidemment, à des degrés divers, ces diverses suppositions. Toutefois, qu'on y réfléchisse! un diacre, certaines circonstances étant données, peut, à la rigueur, être qualifié de sous-diacre, ou même d'acolyte. Mais comment entendre qu'en pleine Sorbonne un simple acolyte (et cet acolyte est Turgot!) ait jamais été, à aucun moment, qualifié de diacre ou même de sous-diacre? Qu'on y songe! C'est en 1748 que Turgot est entré à la Sorbonne, afin, comme on disait alors, d'y courir sa licence, et s'est fait agréger à la Maison; 1749 a été la première année de sa licence; 1750 en a été la seconde, quoique, en définitive, répétons-le, les registres qui subsistent ne fournissent pas la preuve qu'il ait terminé sa licence et reçu le grade de licencié. Mais ces mêmes registres attestent que l'année 1750 a été tout entière occupée par son office de prieur. Et pourtant Turgot n'eût été qu'acolyte et fût resté simple acolyte! La vraisemblance, on en conviendra, n'est point pour une pareille supposition.

Aussi bien, cette hypothèse s'affaiblit encore, si l'on considère quel fut pour Turgot l'emploi des années qui précédèrent immédiatement son entrée à la Sorbonne. Et c'est ce que nous apprend le numéro 15444 de l'*Inventaire* dressé par M. Delisle, et qui est intitulé : *Actes de la Faculté de théologie de* 1730 *à* 1759, *recueillis par son secrétaire M*[e] *Hérissant. — Sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis commentarii, opera et studio M. Herissant actuarii Facultatis.*

De ce registre il appert qu'au commencement de décembre 1743, au plus tard, Turgot (il avait alors seize ans) appartenait comme élève à la Faculté de théologie. On le voit en effet, à cette date, solliciter en personne de la Faculté assemblée la dispense de rédiger les cours pendant les trois ans de leur durée, alléguant qu'il est atteint d'une grave infirmité de la vue. « Le 2 décembre 1743 a été tenue l'assemblée générale et ordinaire dans la grande salle du collège de Sorbonne, et pour lors : 1° ont été lues et approuvées les décisions des précédentes assemblées; 2° a été introduit dans

cum laude prioratum, censuit Societas procedendum esse via scrutinii ad electionem tum prioris domus, tum conscriptoris. Lenormant, senior Societatis. »

la salle de l'assemblée Me Turgot, qui a présenté requête, afin d'être exempté de l'obligation de rédiger les cours pendant l'espace de trois ans, à cause de la grave ophthalmie dont il souffre [1]. » Ce fut avec la meilleure grâce du monde que la Faculté accorda la dispense désirée, et cela, concluait-elle, soit en raison d'un mal d'yeux parfaitement attesté, soit parce que Turgot était un jeune homme de grande espérance, *magnæ spei adolescens*. Elle mettait pourtant à l'exemption cette restriction, qu'il ne serait par là p éjudicié en rien à la nécessité, pour l'impétrant, de subir l'examen à la fin de chaque année [2].

Turgot n'abusa point de la faveur qu'il avait obtenue et montra, au contraire, qu'il en était digne. Non seulement il satisfit à toutes les exigences de fin d'année, mais, au bout de trois ans, en octobre 1746, il sollicita, toujours en personne, l'autorisation « de subir avant l'âge les examens préliminaires à ce qu'on appelait la *tentative* et de soutenir la tentative elle-même ». Pour être admis à cette épreuve, les règlements exigeaient vingt et un ans, et Turgot n'en avait que dix-neuf! La dispense devait, par conséquent, sembler difficile à obtenir. Aussi Turgot ne crut-il pas que ce fût trop que de faire appuyer sa demande par une recommandation du roi lui-même. Il se drésenta donc devant la Faculté de théologie, muni de la lettre suivante :

« De par le Roy. — Chers et bien amés, le sieur Anne-Robert-Jacques Turgot, clerc tonsuré du diocèse de Paris, nous ayant représenté que n'ayant pas encore l'âge requis par vos statuts pour être admis aux examens nécessaires pour soutenir sa thèse de bachelier, il vous suppliait de lui en accorder la dispense; et désirant traiter favorablement le dit sieur Turgot, nous vous faisons cette lettre pour vous dire qu'il nous sera agréable que vous receviez favorablement sa supplique, lorsqu'il se présentera pour subir les examens qui doivent précéder sa thèse de bachelier, nonobstant qu'il n'ait encore l'âge requis par vos statuts, et sans

[1] Page 486 : « 2 décembre 1743. Habita sunt comitia, etc., in aula majori collegii Sorbonæ in quibus : 1° lecta est et confirmata præcedentium comitiorum conclusio; 2° aulam comitiorum ingressus est M. Turgot qui suppliciter efflagitavit immunitatem ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, ob gravem qua laborat oculorum infirmitatem. »

[2] Pages 488, 490 : « Addidit syndicus nihil morari se quominus M. Turgot concedatur immunitas ab onere scribendi in scholis theologicis ad triennium, tum ob testatissimam oculorum infirmitatem, tum quod sit ipse magnæ spei adolescens... Quibus articulis propositis et in deliberationem missis sacra Facultas : 2° indulsit M. Turgot ut eximatur ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, modo tamen serventur statuta et conclusiones de subeundo examine in fine uniuscujusque anni. »

néanmoins tirer à conséquence; si n'y faites faute, car il est notre bon plaisir. — Donné à Versailles, le 29 septembre 1746. Signé : Louis, (et plus bas) Phélippeaux. »

La Faculté de théologie n'eut garde de refuser un tel solliciteur. Elle s'empressa, le 1er octobre 1746, d'accorder cette nouvelle dispense, « ayant égard à la très puissante recommandation du roi »; mais aussi, disait-elle, « en souvenir des services que, pendant son administration, le très illustre père de Me Turgot avait rendus à la ville de Paris et aux divers ordres de la Faculté elle-même ». La Faculté exigeait toutefois que Turgot témoignât expressément sa reconnaissance dans la prochaine assemblée, après avoir, au préalable, rendu visite aux anciens. Elle enjoignait, en outre, à son syndic de demander au comte de Maurepas, qui y consentit, qu'avant d'être transcrite sur les registres, la lettre du roi fût remise en due forme. Car la Faculté observait qu'au lieu de lui avoir été directement adressée suivant l'usage, elle l'avait été au syndic de la Sorbonne, lequel était sans qualité pour la recevoir [1]. Il arrivait en effet, même alors, que l'on confondît avec la Sorbonne, association toute privée, la Faculté de théologie, qui parfois tenait ses séances dans les bâtiments de la Sorbonne, et qui comptait quelques-uns de ses docteurs les plus réputés parmi les agrégés de la Maison.

V

Ainsi voilà comment Turgot avait préludé à son admission en Sorbonne, laquelle n'eut lieu qu'en 1748. Dès 1743, il fréquente les cours de la Faculté de théologie et il les suit durant trois ans, *per triennium*, en remplissant ponctuellement toutes les obligations de

[1] Page 548 : 1er octobre 1746. « M. Turgot aulam comitiorum ingressus est, postulavitque a sacra Facultate ut sibi liceret ante annum ætatis vigesimum primum, tum subire examina prævia ad tentativam, tum ipsam tentativam propugnare... Cum D. syndicus postulasset ut legerentur epistolæ regiæ a se acceptæ et ad se directæ quibus rex christianissimus jubet ut S. Facultas M. Turgot petita concedat, observatum est non ad sacrum ordinem, ut moris est, directam esse epistolam, sed ad Sorbonæ syndicum, qui nullus est, conclusumque fuit, lecta epistola regia, indulgendum esse M. Turgot, ob regis potentissimam commendationem, et ob Urbi variisque S. Facultatis ordinibus præstita officia ab illustrissimo patre dum fasces præfectorias gereret; voluit tamen sacer ordo tum ut M. Turgot accederet proximis comitiis gratias acturus, invisis prius MM. antiquioribus, tum ut D. syndicus postularet ab illustrissimo comite De Maurepas ut vellet litteras regias solitæ formæ restituere, antequam in Commentariis describerentur. — 4 novembre. « Lecta est a scriba epistola regia, eaque solitæ formæ restituta, quam rex christianissimus indulsit M. Turgot. »

fin d'année. Dès 1746, et qualifié déjà de clerc tonsuré du diocèse de Paris, il sollicite et obtient de passer, avec dispense d'âge, tous les examens préliminaires au baccalauréat. Par conséquent, à n'en pas douter, il est bachelier en théologie, lorsque, deux ans après, il entre à la Sorbonne, en même temps que Morellet, diacre de Lyon. Comment donc supposer que bachelier dès 1748, il ne soit pas devenu, de 1748 à 1751, licencié? Ou le moyen d'admettre (la promotion dans les ordres sacrés étant d'ordinaire comme parallèle à la collation des grades théologiques) que, clerc tonsuré en 1746 ou même dès 1743, il ne soit encore, en 1751, que simple acolyte, alors surtout que les registres de la Sorbonne lui donnent tour à tour, avec la qualification d'acolyte, celle de sous-diacre et même de diacre? En résumé, il n'est pas absolument impossible que Turgot n'ait jamais dépassé les ordres mineurs; mais certainement, cela serait extraordinaire, difficile à expliquer et cadrerait mal avec ce que nous apprennent de son existence d'étudiant des pièces irréfragables. C'est pourquoi, si ces documents, en raison d'énonciations divergentes et même d'apparentes contradictions, ne permettent point d'affirmer péremptoirement que c'est parce qu'il était engagé dans les ordres que Turgot ne s'est pas marié, peut-être ne serait-il point déraisonnable de penser que c'est précisément parce qu'il ne s'est pas marié, malgré son goût très prononcé pour le mariage qu'on doit d'autant plus incliner à croire que Turgot était engagé dans les ordres. Quoi qu'il en soit, et encore qu'on s'en tînt au doute, comme d'ailleurs, malgré tout, je m'y tiens moi-même, ce qui demeure hors de conteste, c'est que, de 1743 à 1751, Turgot a passé huit des plus belles et des plus fécondes années de sa jeunesse dans l'étude de la théologie et le commerce des théologiens.

Le 3 mars 1838 et peu de mois avant sa mort (17 mai 1838), M. de Talleyrand, en acteur consommé et qui soigne sa sortie, prononçait, à l'Académie des sciences morales et politiques, l'éloge du comte Rheinhard. Dans ce discours, l'ancien évêque d'Autun hasardait de dire (ce sont ces expressions) « que les études premières de Rheinhard l'avaient heureusement préparé à la carrière diplomatique qu'il avait choisie ; que celle de la théologie surtout lui avait donné une force et en même temps une souplesse de raisonnement que l'on retrouvait dans toutes les pièces qui sont sorties de sa plume ». Et il ajoutait : « Pour m'ôter à moi-même la crainte de me laisser aller à une idée qui pourrait paraître paradoxale, je me sens obligé de rappeler ici les noms de plusieurs de nos grands négociateurs, tous théologiens, et tous remarqués par l'histoire comme ayant conduit les affaires politiques de leur temps, le cardinal chancelier Duprat, le cardinal d'Ossat, le cardinal de Polignac. »

S'il n'en était pas, à quelques égards, de la vue de l'esprit comme de la vue du corps, qui n'aperçoit rien que dans un certain éloignement et nous dérobe, en quelque façon, les objets les plus rapprochés, M. de Talleyrand, qui, aussi bien, ne pouvait décemment se citer lui-même, M. de Talleyrand, joignant aux noms de plusieurs de nos diplomates illustres, tous théologiens, ceux de plusieurs de nos hommes d'État célèbres également tous théologiens, au nombre de ces derniers aurait du moins cité Turgot. D'un côté, en effet, l'étude de la théologie, qui est, à sa manière, une géométrie, ne contribua pas peu, en même temps qu'elle tournait la pensée de Turgot vers les plus hauts problèmes, à développer en lui le besoin de rigueur et l'habileté d'analyse qui furent les traits distinctifs de son talent. D'autre part, et quoiqu'il en fût venu non seulement à quitter la Sorbonne, mais à répudier les dogmes chrétiens, l'influence du christianisme qui, dès l'enfance, l'avait pénétré jusqu'aux moelles, devait rester finalement, en politique, sa plus puissante comme sa plus patriotique inspiration.

NOURRISSON.

LA QUESTION DE L'ANIMISME

EN PHYSIOLOGIE ET EN BIOLOGIE

AVEC SES CONSÉQUENCES

Dans le monde qui s'offre à nos regards, il y a deux sortes de corps : ceux qui ne vivent pas et ceux qui vivent. Les uns et les autres sont formés de la même matière. Il n'y a pas dans les êtres vivants un seul élément matériel qui ne se trouve dans les autres. La différence qui est entre eux ne vient donc pas de la nature des matériaux. Elle provient de ce que les éléments n'ont pas la même distribution et le *même groupement* dans les deux espèces de corps. Ceux qui ne vivent pas, appelés aussi *inorganiques*, peuvent n'avoir qu'un seul élément. Ceux qui vivent, ou les *organisés*, en ont toujours plusieurs, au moins quatre, savoir : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote. Et ils peuvent en avoir un nombre considérable, outre les précédents, par exemple : du calcium, du potassium, du phosphore, du soufre, du fer, etc.; des sels minéraux, qui ont un rôle important dans l'organisation.

Ces éléments constituent, en s'associant, les matériaux organiques simples, qui sont les *principes immédiats*. Parmi eux, il y en a qui ont de l'azote : l'albuminose, la fibrine, la caséine, l'amandine, la glutine, etc. D'autres sont dépourvus d'azote : la cellulose, les amidons, les fécules, les sucres, etc. Ces principes immédiats, composés de matière organique, se groupent et forment un composé organisé simple. Le plus simple de tous est la *cellule;* et les cellules, en se groupant, forment les *éléments anatomiques*, qui, ayant déjà une structure, s'assemblent pour donner les *tissus*, lesquels enfin, en se groupant aussi, forment les *organes* dont chacun a une fonction, et dont le total constitue l'organisation et un *organisme*.

Une autre différence, même quant à la forme, existe entre les

êtres vivants et ceux qui ne vivent pas. Ceux-ci peuvent être sous l'un des trois états : gazeux, liquide, solide. Dans les autres, au contraire, la matière est toujours, et à la fois, sous les trois états.

Il est donc certain que ce n'est pas par la nature même de la matière qui les compose, que les êtres organisés se distinguent des corps inorganiques. La différence qui est entre eux est due au groupement des parties élémentaires, qui sont disposées d'une manière particulière dans les corps vivants, et y produisent le résultat complexe de l'organisation. Et cette loi de groupement, qui donne lieu aux tissus et à la structure des organes, est si importante et si généralisée, qu'elle se voit non seulement dans le règne organique tout entier, mais dans chaque individu et dans ses parties. Les tissus sont plus ou moins complexes ; les tissus musculaire et nerveux le sont plus que le tissu lamineux. Les animaux ont une structure plus composée que les végétaux ; et même, dans les premiers, la complexité monte par une échelle graduée, depuis les plus inférieurs jusqu'à l'homme.

Entre toutes les différences qui existent, on ne veut plus en signaler qu'une. Le corps inorganique peut persister indéfiniment sans changement dans son état, comme le font une masse de terre, un bloc de marbre. Tout être vivant, au contraire, subit, non pas seulement une variation légère ou apparente, mais une mutation réelle dans sa composition, en vertu de la double fonction d'*assimilation* et de *désassimilation* qui constituent à elles deux la *nutrition*. Il n'y a point d'être vivant, plante ou animal, sans nutrition, acte qui est le premier et le plus indispensable de toute vie. Pour accomplir cet acte, les animaux comme les végétaux empruntent des matériaux au dehors, les absorbent, les fixent en eux-mêmes pour leur entretien et rejettent le résidu. Mais tandis que, pour se nourrir, les animaux trouvent de la matière organique toute formée, puisqu'ils consomment des produits végétaux ou même animaux, les plantes ne s'entretiennent qu'avec des éléments de la matière générale qu'elles puisent dans l'eau, dans l'air et dans le sol.

Par conséquent, si l'on considère la nature dans son ensemble, on voit, d'une part, la matière générale non animée, et, d'autre part, le groupe des êtres vivants représentés par les règnes végétal et animal. Puis on découvre que la matière traverse un premier mode ou degré d'organisation dans les plantes qui sont, en réalité et d'une manière exacte, un laboratoire de fabrication naturelle pour la matière organique. La plante transforme l'eau et l'acide carbonique en gommes, amidon, huiles, sucres, résines, ligneux, etc. Et quand la vie est ainsi parvenue au premier degré, elle sert à organiser et à entretenir les animaux, qui tous se nourrissent de plantes

ou même de matière animale. Dans cette mutation ou transmission des parties, non seulement d'un règne à l'autre règne, mais dans le même individu et à travers les organes, les matières rejetées ou excrétées sont équivalentes en quantité et en poids à celles qui ont été absorbées. Cela a été vérifié exactement. Tout ce qui est pris à la matière générale pour constituer les êtres vivants lui est rendu en même proportion de matière minérale. Et si, à cet échange continu du dehors au dedans et du dedans au dehors, pour chaque être vivant, et pour son entretien, on ajoute qu'à la mort de tout corps organisé, ses éléments retournent au grand réservoir commun, on devra reconnaître que, non pas au sens figuré seulement, mais au sens vrai, la matière parcourt un cercle sans fin, quittant une forme et en traversant une autre, pour revenir à la première, se renouvelant, mais ne se perdant jamais. Lorsqu'un être vivant finit, ce qui cesse et meurt, c'est sa forme : sa matière servira à de nouveaux organismes dans une circulation indéfinie.

De ce grand courant ou *circulus*, on voit un exemple déterminé dans les actes de la respiration, comparés dans le règne végétal et le règne animal. Les animaux prennent, dans l'atmosphère, à la surface des poumons, à celle des branchies ou des trachées, de l'air dont l'oxygène va se mêler au sang, et en échange ils exhalent de l'acide carbonique et de l'eau. Et ces deux produits, versés dans l'atmosphère, y sont pris par les feuilles et les parties vertes des plantes, sous l'action de la lumière solaire et même de la lumière diffuse; ils s'y transforment, ainsi que cela a été dit, en huiles, en sucres, en ligneux, etc., et, après un travail de réduction qui fixe le carbone, l'oxygène est de nouveau versé dans l'air. A l'ombre ou pendant la nuit, le travail de réduction est inverse. Les plantes absorbent de l'oxygène et exhalent de l'acide carbonique : toutefois, le premier travail a plus d'intensité que le second. Et de cet échange d'actions entre les deux règnes, végétal et animal, il résulte que l'atmosphère est maintenue dans un état d'équilibre pour la composition de ses parties.

En absorbant l'oxygène qui se mêle à leur sang, les animaux développent, par une combustion intérieure, une quantité de calorique qui a été chiffrée, et qui donne une chaleur propre, cause de la *température animale*. Et les plantes, en fixant dans leurs tissus, sous l'action du soleil, le carbone de l'air, y accumulent des sources directes de calorique. En se fixant par réduction, le carbone accumule de la chaleur en réserve, à l'état d'*activité potentielle*. Et comme cette réduction et cette fixation se sont faites sous l'action des rayons solaires, on a pu dire que toute la chaleur de nos foyers, celle qui alimente nos usines par le moyen de la

houille extraite du sol, sont un produit de la chaleur solaire, emmagasinée depuis les temps où d'immenses forêts couvraient la surface de la terre[1].

I

Si les éléments de la matière sont de même nature dans les corps vivants et dans ceux qui ne vivent pas, en est-il de même pour les forces, pour les propriétés que possèdent les uns et les autres? On a dit plus haut que le règne végétal est un laboratoire où la matière brute se transforme en matière organique et organisée. La chimie conçoit et montre l'espérance d'imiter en cela la nature et de l'égaler peut-être. M. Berthelot est parvenu à créer des principes immédiats, même assez nombreux. Mais les principes immédiats ne sont pas de la *matière organisée*, ils n'en sont que le commencement. Et quelle distance il y a de là à un élément anatomique ou à une cellule vivante, laquelle est encore bien au-dessous d'un être vrai et vivant? Par conséquent, le laboratoire naturel représenté par la végétation est bien supérieur à celui des chimistes. Ainsi que le reconnaît et le déclare Cl. Bernard, les affinités chimiques ont lieu dans les corps vivants, comme dans les autres corps, mais suivant un procédé particulier. Lorsque la plante organise de la matière minérale, en faisant de l'huile, du sucre, de l'amidon, avec du carbone et de l'eau, elle est elle-même vivante, et la vie qu'elle a en elle, elle l'a reçue par génération de parents semblables à elle. Voilà pourquoi ce laboratoire est particulier et agit avec des procédés qui lui sont propres[2].

Dans tous les corps, doués de vie ou sans vie, il y a des qualités, des propriétés, des forces. En physique, on nomme *force* la propriété d'un corps qui imprime un mouvement à un autre corps. Ainsi, l'attraction, l'électricité, le calorique, sont des forces. On est parvenu, par un travail moderne, à ramener des forces que l'on croyait distinctes à une seule qui est le *mouvement*. Et des savants, des biologistes, ont pensé que l'on pourra ramener ou réduire à cette seule force toutes les propriétés qui existent dans le monde, celles des êtres organisés aussi bien que celles du monde général.

Certains biologistes préfèrent au nom de forces celui de *pro-*

[1] Dans la plante, c'est la cellule de la chlorophylle qui décompose l'acide carbonique de l'air et fixe le carbone. Le carbone des plantes leur est fourni presque entièrement ainsi, et les racines en puisent très peu dans l'humus du sol.

[2] Cela a été contesté par des hommes distingués, par M. Gavarret, entre autres. On le verra plus loin.

priétés, même dans l'étude de la vie, parce qu'ils redoutent une tendance qui a régné, en effet, et qui a fait quelquefois considérer les forces comme des êtres existant par eux-mêmes et en dehors des corps. On peut respecter ce scrupule et remplacer le mot de forces par celui de propriétés. L'essentiel, ici, est de bien connaître, de définir exactement, celles qui appartiennent aux corps de la matière générale et celles de la matière organisée ou vivante.

Toutes les particules de matière ont des propriétés, celles de la matière brute aussi bien que celles de l'autre, et même il est vrai que toute matière a une certaine activité. La matière brute, attirée par la pesanteur, a une activité; et c'est parce qu'on la compare à d'autres activités plus visibles, comme celles des êtres vivants, que l'on dit, que l'on peut dire, que la matière brute est inerte. Mais toutes ces activités ne sont pas les mêmes. Celles de la chimie, que M. Berthelot essaye, par un travail récent, de ramener à celles de la physique[1], ont déjà un mode particulier, et on doit rechercher si ses propriétés ou *lois* (car on peut employer encore ce mot comme à peu près équivalent) sont de la même nature dans les corps inorganiques et dans les êtres vivants.

Là est une question difficile, grande, bien des fois débattue et exposée. Elle n'a pas précisément en vue la cause et l'essence de la vie. Elle veut décider si la vie a en elle *quelque chose de spécial*. Ce que l'on voit chez les êtres organisés est-il le produit et l'effet des lois physico-chimiques, comme ce qui a eu lieu dans le monde minéral? Ou bien y a-t-il chez eux, à côté de ces lois et jointe à elles, une propriété ou une force particulière que l'on peut appeler *vitale?* La réponse ne résoudrait pas toute la question de la vie; mais elle touche à un point important de son histoire, et c'est surtout en considérant ce point que l'on a établi les diverses conceptions ou les diverses théories de la vie.

Il y a deux solutions possibles : 1° ou bien tout ce qui est dans les êtres vivants est un prolongement des lois de la physique et de la chimie plus ou moins modifiées; 2° ou bien il y a en eux des forces particulières, qui, sans contredire les lois physico-chimiques, et sans lutter avec ou contre elles, ainsi qu'on l'a cru et dit à tort pendant longtemps, sont différentes et agissent de concert avec elles.

Ceux qui adoptent la première solution sont regardés comme des matérialistes en physiologie et en biologie. Il serait mieux de les appeler des *minéralistes*. Tous ceux qui préfèrent la seconde sont des *vitalistes*.

[1] *Revue scientifique* (janvier, février 1880).

Les vitalistes se partagent en trois groupes : 1° ceux qui admettent que la vie est produite et dirigée par une *âme :* ce sont les *animistes;* 2° ceux qui, avec et depuis Barthez, croient que la vie reconnaît pour cause un *principe vital;* 3° ceux qui, rejetant l'âme et le principe vital, se contentent, avec Bordeu et Bichat, de simples *forces vitales* en nombre à déterminer.

Notre but est de donner notre avis sur l'animisme et spécialement sur l'essai récent de sa restauration. Mais, comme, si on le rejette, tout en croyant à une différence vraie d'activité entre les corps organisés et les corps inorganiques, il est nécessaire de se rattacher alors soit au principe vital, soit aux forces ou propriétés vitales, il faut définir et circonscrire ces deux secondes formes du vitalisme.

La doctrine du principe vital a été très habilement, et, on doit le dire, scientifiquement posée par Barthez. Le grand médecin de Montpellier ne dit pas que ce principe soit séparé et indépendant du corps. Il incline à croire que le contraire a lieu, et déclare que s'il désigne par ce mot la cause de la vie, on pourrait, à la manière des algébristes, la nommer X, comme une inconnue. Mais lui-même, dans toute la suite de son exposition, ne reste pas fidèle à cette première réserve ; et bientôt ses disciples, exagérant encore, ont attribué au principe vital les prévoyances, les directions intentionnelles et même l'indépendance, qui sont le privilège d'une âme. C'est par là que la théorie a été ébranlée, puis a péri, car elle a été presque généralement abandonnée.

Cette tendance à placer au milieu des choses de la vie une action et une direction volontaires est telle, et si naturelle en quelque sorte, que la théorie des forces vitales, sortie des travaux de Haller, de Bordeu, et nettement formulée par Bichat, en a conservé l'empreinte. Manifestement, pour Bichat lui-même, les propriétés vitales agissent avec discernement, puisqu'elles résistent aux lois de la physique et de la chimie, pour maintenir le corps vivant qui serait en conflit avec le monde extérieur. Et il est arrivé même, comme pour la doctrine du principe vital, que les disciples et des partisans exagérés ont cru mieux faire, en accordant aux forces vitales une indépendance et une séparation d'avec les parties organiques.

Toutefois, cet excès n'a pas été général, et il est aisé de le faire cesser aujourd'hui. Pour être juste, on doit reconnaître que la théorie physiologique des forces, ou de la force vitale, ne contient pas ces deux conséquences extrêmes, d'une direction intentionnelle et de l'indépendance d'avec les organes. Et c'est combattre contre des moulins à vent, en quelque sorte, que de vouloir ruiner le

vitalisme tout entier, ainsi que le font trop souvent même des hommes très savants, en rappelant ces deux exagérations qu'aucun biologiste vrai ne voudrait soutenir de nos jours.

C'est donc à tort que M. Dastre, dans un remarquable travail, sur le *Problème physiologique de la vie* [1], dit que « le vitalisme regarde les phénomènes vitaux comme les effets immédiats d'une cause spéciale en dehors du corps vivant ». C'est à tort également que M. le professeur Gavarret reproche aux vitalistes d'admettre dans l'organisme une force vitale *indépendante*, *séparée* et *surajoutée* [2]. Et il ne craint pas d'adresser ce reproche, ainsi qu'on le verra plus loin, à Cl. Bernard, comme si Bernard pouvait le mériter.

Si l'on veut savoir quelle est l'opinion scientifique, car il y en a une, des vitalistes actuels, on peut lire attentivement ce qu'a écrit sur ces matières M. Littré, à la fois si compétent, si exact, si scrupuleux dans l'emploi des termes, et si clair dans l'exposé de toutes ses idées ; et l'on doit lui associer M. Robin, qui est un biologiste éminent, très peu suspect d'exagérer la croyance au vitalisme. Tous deux ont consigné leur manière de voir dans un ouvrage didactique et classique de médecine [3].

Voici des extraits de cet ouvrage, que nous donnons textuellement à cause de l'importance du sujet.

« Force et propriété ont le même sens, la même signification, puisque la force, qui est une source de mouvement, ne peut être qu'une propriété. L'essentiel est qu'il faut admettre que la force ou la propriété sont inhérentes à la matière, en sont immanentes. »

« La vie n'est que la manifestation de l'une [4] ou de l'ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée, et que ne possède pas la matière brute. »

« La substance organisée est douée de propriétés de même ordre que celles que possèdent les corps bruts ; mais elle possède en outre *des propriétés qui n'appartiennent qu'à elle*. On leur a donné le nom de propriétés d'ordre organique ou vital [5]. » La matière organisée a donc d'abord les propriétés des corps bruts, puis elle offre, en outre, des propriétés ou des modes d'agir que n'ont pas ceux-ci. Il a fallu, par conséquent, un mot nouveau pour désigner ces autres propriétés, et c'est le terme vital qu'on a choisi. Or cela ne veut pas dire qu'il y a là une entité imaginaire, séparable de la matière organisée, que chacun pourrait considérer à sa

[1] *Revue philosophique*, novembre 1878, mars et avril 1879.
[2] *Les Phénomènes physiques de la vie*, p. 293. Paris, 1869.
[3] *Dictionnaire* (de Nysten) *de médecine, chirurgie, etc.*
[4] *Ibid.*, au mot *Propriétés*.
[5] 1° *Ibid.*, au mot *Vital*.

manière sous les noms d'âme, d'archée, d'agent vital, mais seulement qu'il s'agit de « propriétés qui ne sont ni mécaniques, ni physiques, ni chimiques. Elles sont d'un ordre différent, tant au point de vue des lois qu'elles suivent dans leurs manifestations, qu'à celui de la complexité de la matière à laquelle elles sont immanentes. Beaucoup d'éléments anatomiques ont plus d'une propriété vitale; ils en ont tous *une* au moins, *car sans cela ils n'auraient pas de vie*. Celle qu'ils ont tous sans exception est celle de nutrition. C'est la seule propriété vitale qui soit absolument commune à tous les éléments anatomiques [1] ».

Voilà, assurément, une théorie vitaliste et une théorie fondée sur une méthode scientifique. Toute matière a un certain mode d'activité. La matière dite brute a la pesanteur, l'électricité, etc. La matière organisée a d'abord les mêmes propriétés que la matière brute, et, en outre, des propriétés que l'on appelle organiques ou vitales. Celles-ci, comme les premières, sont inséparables des éléments matériels et leur sont inhérentes. Voilà donc un certain vitalisme, dont peut n'avoir honte personne. Il est absolument scientifique. L'essentiel, pour le maintenir à ce rang, est de ne pas placer les activités vitales sous la dépendance d'une âme, d'un principe, et de déclarer qu'elles ne sont ni séparées ni indépendantes de la matière organisée. Sans doute, Cl. Bernard, qui lui-même, on le verra plus loin, appartient à ce vitalisme scientifique, a écrit ceci : « Le mot force vitale est provisoire, ne fait que cacher notre ignorance, et un jour disparaîtra. » Cette réserve prouve seulement un soin extrême de vouloir ne pas se compromettre; mais, au fond, en quoi est-il défendu de croire que le groupement de matériaux empruntés au monde minéral, que leur combinaison, leur arrangement en structure, en texture, en toute la complexité réalisée par l'organisation, ne puissent pas faire naître des propriétés ou force nouvelles, c'est-à-dire particulières? Voici sur ce point une opinion du même Cl. Bernard : « En effet, les propriétés des corps ne résultent pas seulement de la nature des propriétés de la matière, mais encore de l'arrangement de cette même matière. En outre, il arrive, comme on sait, que les propriétés qui apparaissent ou disparaissent, dans la synthèse ou dans l'analyse, ne peuvent pas être considérées comme une simple addition ou une soustraction de propriétés des corps composants. C'est ainsi, par exemple, que les propriétés de l'oxygène et de l'hydrogène ne nous rendent pas compte des propriétés de l'eau, qui résulte cependant de leur combinaison [2]. »

[1] *Dictionnaire*, (de Nysten), au mot *Vital*, p. 1685, 1686, 13e édition 1873.
[2] Cl. Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865, p. 156.

Il est donc clair qu'en dehors de l'animisme et de la théorie du principe vital, il y a un vitalisme vrai, qui peut se défendre et se maintenir au milieu de la science moderne. Et, afin de le caractériser tel qu'il est, il faut se hâter de dire que ce vitalisme ne suppose pas qu'il y a lutte entre les êtres vivants et les agents du monde extérieur. Bichat a défini la vie : l'ensemble des forces qui résistent à la mort ; et il admet que les lois de la physique et de la chimie s'opposent aux manifestations vitales. On sait aujourd'hui que cette opinion est entièrement fausse. Loin d'être nuisibles à la vie, les propriétés physico-chimiques lui sont indispensables. Sans l'air, sans le calorique, sans l'électricité, sans toutes les influences générales telluriques et cosmiques, la vie ne serait pas ; par conséquent, il n'y a aucune incompatibilité, aucune opposition entre le corps vivant et le monde inorganique. Les deux, au contraire, constituent un ensemble d'une harmonie commune. Les lois du second ont leur effet dans le premier ; la différence qui est entre eux est ailleurs. Elle est en ceci, que le monde général ne suffit pas pour rendre compte de celui qui possède la vie. Le premier est nécessaire au second, le pénètre et s'y mêle ; mais une autre influence, une chose inconnue, nommée X, comme le proposait Barthez, est nécessaire pour l'achever. Cela joint à ce que ce quelque chose est inséparable de la matière organisée et lui est inhérente, comme les forces générales sont immanentes et inhérentes à la matière brute, voilà la doctrine du vrai vitalisme moderne.

Cela étant ainsi déterminé et établi, voyons ce qu'est l'animisme Cette théorie ou cette doctrine, qui a été la première conçue en physiologie, avait à peu près disparu devant le principe vital de Barthez et les forces vitales de Bichat. Mais il lui est arrivé cette fortune inattendue de renaître sous l'impulsion et les efforts de la pensée métaphysique, et de recevoir l'adhésion sincère et entière d'un médecin éminent, le docteur Émile Chauffard.

Peut-être le début de cette renaissance vient-il de l'ouvrage de Tissot, professeur de philosophie à la faculté de Dijon [1]. Peu de temps après, Albert Lemoine, maître de conférence à l'École normale supérieure, dans un travail historique sur le vitalisme de Stahl [2], travail bientôt suivi de l'excellente traduction des œuvres

[1] *La Vie dans l'homme.* Paris, 1861, chez V. Masson.
[2] *Le Vitalisme et l'animisme de Stahl,* 1864, Germer Baillière.

complètes du grand médecin de Hall, par M. le docteur Blondin, remit en honneur la question de l'animisme; puis M. Franc-Bouillier redonna un grand mouvement de faveur à la doctrine, par son livre sur le *Principe vital et l'âme pensante* [1]. Le docteur Émile Chauffard, enfin, a complété le cycle, par son ouvrage sur la *Vie et la biologie générale* [2], et à sa suite, dans un travail étendu de critique, M. Vacherot a voulu exprimer l'alliance, sur ce sujet, entre la métaphysique et la médecine [3].

Tous ceux qui pensent que les seules forces de la physique et de la chimie ne suffisent pas pour rendre compte de la vie sont des *vitalistes;* parmi eux, il y en a qui croient que ce qui est nécessaire en plus est un principe d'action, organisant et gouvernant le corps à la manière d'une âme : ce sont les *animistes.*

Le fondateur de l'animisme a été Aristote. On chercherait vainement l'origine de cette doctrine dans les livres hippocratiques. Le grand médecin de Cos est seulement vitaliste et admet une force, une vertu qui maintient la santé et lutte contre la maladie : *virtus medicatrix.* Au temps d'Aristote, on n'avait que des notions très vagues sur la vie, et ces notions ne nous ont été transmises que par lui-même, qui a pris le soin de les exposer, de les discuter et de les réfuter. Son vaste génie, le plus grand et le plus universel qui se soit vu, a tout embrassé : la politique, la morale, la métaphysique, l'histoire naturelle tout entière; il a trouvé et tracé les grandes lois de l'organisation et de la vie.

A ses yeux, la matière, livrée à elle-même, n'est qu'en capacité ou *en puissance.* Pour qu'elle soit *en acte*, il faut qu'il s'y joigne une force, qui est l'*entéléchie;* et l'âme est la *première entéléchie d'un corps organisé et vivant.* Il y a une âme dans les plantes, une dans les animaux, une dans l'homme, car, dans son *Traité de l'âme* [4], Aristote embrasse le monde vivant tout entier; et c'est cette âme qui organise les corps et les fait vivre. Cette âme, ou entéléchie, différente de la matière et dont celle-ci a besoin pour vivre, semble, pour le Stagyrite, n'être pas matérielle elle-même et est d'ordre métaphysique. Quoique jointe aux corps, en est-elle distincte, séparable, *comme le nocher dans son navire?* Les commentateurs arabes et ceux du moyen âge ont disserté à l'infini sur ce point de doctrine. Le plus probable est qu'Aristote n'admet pas la séparation entre l'entéléchie, l'âme ou *la forme*, et le corps vivant. L'un et l'autre sont unis comme, dans une image de cire, l'empreinte fait

[1] Paris, chez Jean-Baptiste Baillière. 1re édition, 1862. 2e édition, 1878.
[2] Chez Jean-Baptiste Baillière, 1878.
[3] *Revue des Deux-Mondes,* décembre 1878.
[4] Περὶ ψυχῆς.

partie de la matière. La figure, qui est ici la forme, est inséparable de l'objet. Toutefois, comme il considère toujours les réalités, il étudie les manifestations de la vie et constate qu'elles sont en nombre multiple. Il indique d'abord la faculté de *se nourrir*, qui est la base de toute vie et existe seule dans les plantes; il montre ensuite que les facultés de *se mouvoir* et de *sentir* sont, chez les animaux, en plus de celle de se nourrir; et dans l'homme il place au degré supérieur l'intelligence, qui est le couronnement des autres. Or, s'il n'admet pas une séparation entre le corps et les facultés de se nourrir, de se mouvoir et de sentir, il croit à cette distinction en ce qui concerne l'intelligence ou la pensée. « Si, dit-il, les facultés de se nourrir, de se mouvoir et de sentir ne sont pas séparables du corps, on ne saurait affirmer qu'il en est de même pour l'intelligence, parce que celle-ci est un autre genre d'âme qui diffère de tout le reste, comme l'éternel diffère du périssable [1]. » On ne peut et on ne veut pas s'étendre ici sur ce point très important, qui a reçu d'amples développements dans divers traités d'Aristote.

Cet exposé rapide suffit pour que l'on découvre dans le grand Stagyrite la ferme croyance à une force spéciale, qui est la source de la vie dans les êtres organisés. Cette force, qui en s'alliant à la matière lui donne la forme ou l'acte, et, en un mot, la fait vivre, a été le point de départ de toutes les doctrines animistes, et sous le nom de première entéléchie ou âme que lui a donné Aristote, elle a été l'origine de l'animisme tout entier. Et cette idée, inconnue auparavant, a été si fortement conçue, si amplement formulée et développée dans le grand *Traité de l'âme*, qu'elle a régné de tout temps, traversant les âges, à peu près intacte, de l'antiquité jusqu'à nous.

Sous l'influence des commentaires arabes, surtout sous la direction de la scolastique, qui, en s'appuyant sur le Stagyrite, éprouvait le besoin de se mettre d'accord avec les croyances de l'Église, on introduisit quelques modifications dans la doctrine. Les trois âmes qu'avait admises Aristote, chacune pour un des trois groupes de la vie, les plantes, les animaux et l'homme, l'école les réunit et les associa, de façon à placer deux âmes dans l'animal : la *végétative* et la *sensitive*, et trois dans l'homme : l'âme de l'intelligence et de la raison en plus des deux autres. Il y avait donc autant d'âmes que de degrés dans la vie; et l'homme, qui en occupe le faîte, en avait trois.

En même temps que cela était admis, on ne pouvait éviter de

[1] *Traité de l'âme*, traduit de Barthélemy Saint-Hilaire, p. 29 de la traduction. Paris, 1846.

discuter sur les qualités et même sur la nature de ces trois âmes. Les deux premières furent considérées comme inférieures; et bientôt saint Thomas d'Aquin, qui a été la grande lumière de la philosophie scolastique, nia la coexistence ou l'existence simultanée des trois âmes dans l'homme. Il affirma que lorsque le nouveau-né passe de l'état d'embryon à celui de fœtus, son âme végétative est remplacée par la sensitive, et que quand le fœtus devient un enfant, l'âme intelligente se substitue aux deux autres, suffisant seule pour faire l'âme unique de l'homme [1]. Une marque incontestable de cette opinion se trouve, on le verra plus tard, dans l'animisme moderne.

Puis, comme avec le temps, l'idée de la spiritualité se formait et s'établissait, on reconnut que l'âme raisonnable, au moins, n'avait rien de matériel, et, par suite, on déclara qu'elle était distincte et séparable du corps, revenant ainsi au spiritualisme pur, qui n'est pas absent dans Aristote, mais qui était plus affirmé par son maître Platon. Et bientôt, par une extension d'idées qui est inévitable, on fut disposé à croire que les âmes de la vie elle-même n'étaient pas matérielles ou qu'elles l'étaient le moins possible, et, par suite. indépendantes ou à peu près des organes. De là cette opinion, infusée dans toute la doctrine animiste, que la cause de la vie est distincte des organes et leur est, en quelque sorte, surajoutée. Et cette pensée a été et devait être tellement durable, qu'elle a survécu à l'animisme, en le traversant, et se retrouve dans la théorie des forces vitales, à ce point que M. Gavarret croit l'y apercevoi encore aujourd'hui.

Comme dans tous les cas, pour ceux qui continuaient à admettre trois âmes simultanées dans l'homme ou deux dans les animaux, il fallait établir entre elles une différence, on déclara que celle de l'homme seule était immatérielle et immortelle; que celle des bêtes, quoique composée de matière très subtile, était périssable et donnée par la génération. Au dix-septième siècle, le physiologiste anglais Willis se conforma à cette opinion, en décrivant, avec le cerveau humain et sous le titre : *De anima brutorum, quæ hominis vitalis ac sensitiva est*, nombre de nos actes, la mémoire, l'imagination ou

[1] Faisant une comparaison, il dit que l'âme végétative et l'âme sensitive sont contenues dans l'âme intelligente, comme un trigone et un tétragone sont inclus dans un pentagone... « Sicut pentagonum continet tetragonum et excedit, sic igitur anima intellectiva continet in suâ virtute quidquid habet anima sensitiva brutorum et nutritiva plantarum; sicut ergo superficies quæ habet figuram pentagonum non per aliam figuram est tetragona et per aliam pentagona, ita nec per aliam animam Socrates est homo, et per aliam, animal, sed per unam et eamdem. » (*Summa theologica, questio,* 76; *artic.* 3.) Édit. de 1677, Lyon.

fantaisie, et toutes les maladies nerveuses. Et l'on compléta ces suppositions, l'on acheva ces accommodements, en plaçant à côté et au-dessous des âmes de la vie, surtout de la sensitive, des ministres dociles, intermédiaires entre le corps et les âmes et qui exécutaient les ordres de celles-ci. Ce sont les *esprits* (*vital*, *naturel* et *animal*) empruntés à Galien, qui, vraisemblablement, les avait reçus de l'école d'Alexandrie; matériels, un peu plus que les âmes, mais d'une substance ténue et mobile. On comprend qu'avec de tels secours, les âmes et les esprits, il fût facile de tout expliquer dans les fonctions du corps et les phénomènes de la vie. Et après que l'on eut mis à part l'âme de la raison, on n'hésita pas, pour obtenir l'explication de toute chose, à placer des âmes et des esprits partout, dans les astres et ailleurs. Un exemple de ce prodigieux abus se voit jusque dans les œuvres du chancelier Bacon, le restaurateur des sciences. « L'âme, sensitive ou des bêtes, dit-il, doit être regardée comme une substance tout à fait corporelle, atténuée par la chaleur, et rendue invisible par cette atténuation; un fluide tenant de la nature de l'air et de celle de la flamme, doué de la souplesse de l'air pour recevoir des impressions et de l'activité du feu pour darder son action, nourri en partie de substances huileuses [1]. » Il dit encore : « Dans tous les corps animés, il y a deux sortes d'esprits : les mortels et les vitaux. Les esprits vitaux des animaux et des végétaux sont des soufflets composés de *pneumes* aériformes et enflammés... »

Et pour terminer cet exposé des fantaisies d'une physiologie, qui ne savait presque rien et voulait tout expliquer, qu'on lise cet extrait de la *Monadologie* de Leibniz. Le grand philosophe, au courant des découvertes de son temps, n'ignore pas que Lewenhoeck a aperçu des animalcules dans le liquide spermatique, et il dit à leur occasion : « Il y a pourtant cela de particulier dans les animaux raisonnables, que leurs petits animaux spermatiques, tant qu'ils ne sont que cela, ont seulement des âmes ordinaires ou sensitives; mais dès que *ceux qui sont élus*, pour ainsi dire, parviennent, par une nouvelle conception, à la nature humaine, leurs âmes sensitives (à ces petits animaux spermatiques) sont élevées au degré de la raison et à la prérogative des esprits [2]. »

[1] *De la dignité et accroissement des sciences*, liv. IV, chap. III.

[2] Leibniz, la *Monadologie*, nº 82. Cet ouvrage a paru en 1714, dédié au prince Eugène.

III

Tout cela arriva jusqu'à René Descartes et devant lui. C'étaient le moyen âge et la scolastique avec les formes substantielles et les substances formelles, répandues partout.

Ce génie puissant, le second après Aristote, aussi grand que lui, qui a été profond et universel, qui a tout étudié, qui a été le rénovateur de la science moderne, comme son devancier avait marqué le début de la science ancienne, conduit par le seul effort de sa pensée, par sa manière de concevoir la vraie âme, a fait disparaître le fantôme des âmes de la vie. Ne se contentant pas d'avoir renouvelé la métaphysique, d'avoir fait progresser la physique et les mathématiques, il embrassa avec passion les sciences de la médecine, et a écrit ceci : « Car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'il faut le chercher [1]. » Il a fait des traités sur l'*homme*, sur la *formation du fœtus*, sur les *passions* qu'il ramène à la physique des esprits animaux. Il a pratiqué des dissections sans nombre, chez lui, chez des bouchers. Et un jour qu'un gentilhomme, ayant obtenu la faveur de lui être présenté, lui demandait à voir sa bibliothèque et quels livres de physique il estimait le plus, Descartes, le conduisant sur le derrière de son logis et tirant un rideau, lui montra un veau qu'il allait disséquer et lui dit : « Voilà ma bibliothèque, voilà l'étude à laquelle je m'applique le plus maintenant [2]. »

Ainsi qu'on le voit par le *Discours de la méthode*, Descartes conduisit à la fois son travail tout entier et devait l'exposer dans un traité *sur le monde*, que « certaines considérations l'empêchèrent de publier ». Des parties de ce traité ne virent le jour qu'après sa mort. Mais il conçut presqu'en même temps tout son système, qui est lié et se tient. Sa pensée fondamentale a été de renouveler et on pourrait dire de fonder le spiritualisme, car celui même de Platon était méconnu, et il l'a élevé si haut, si au-dessus du corps, que c'est de cela qu'on l'accuse le plus aujourd'hui, même dans le sein de la philosophie spiritualiste. Il n'a pas ignoré que notre âme

[1] *Discours de la méthode,* Ve partie.

[2] Il dit dans une lettre à Mersenne : « Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie, et j'ai été un hyver, à Amsterdam, que j'allais tous les jours en la maison d'un boucher pour lui voir tuer des bêtes et faisais de là apporter à mon logis les parties que je voulais anatomiser plus à loisir, ce que j'ai encore fait en tous lieux que j'ai été. »

est associée à un corps, puisqu'il a dit : « ... Il ne suffit pas qu'elle soit logée dans le corps humain ainsi qu'un pilote en son navire... mais il est besoin qu'elle soit jointe et unie plus étroitement avec lui, pour avoir, outre cela, des sentiments et des appétits semblables aux nôtres, et ainsi composer un vrai homme. » Mais, entraîné par une logique inexorable, tourmenté par ces apparences d'âmes, qui, comme l'a dit Littré, l'inquiétaient, il les anéantit, supprima les âmes végétative et sensitive, et allant, jusqu'au bout, supprima la vie elle-même, déclarant, suivant une opinion acceptée et caressée de nos jours, qu'elle est un résultat et un produit de la physique et de la chimie. Il ne nia pas la vie seulement dans les végétaux. Il affirma qu'il n'y a rien de particulier dans les animaux. « Bien que, dit-il, il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous, en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent point du tout en beaucoup d'autres : de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit, car, à ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous et feraient mieux en toute autre chose; mais ils n'en ont point, et c'est la nature qui agit en eux, selon la disposition de leurs organes, ainsi qu'on voit qu'une horloge, qui n'est composée que de roues et de ressorts, peut compter les heures et mesurer le temps aussi bien que nous avec toute notre prudence [1]. »

On peut le dire, jamais on n'avait vu une telle hardiesse. En s'élevant jusqu'au sublime, le réformateur élève avec lui, en un point inaccessible, la vraie âme, la seule qui existe; et, ne se bornant pas à anéantir les fausses âmes de la vie, il anéantit la vie elle-même, ce qu'elle a de particulier dans le jeu des fonctions organiques, dans l'action nerveuse, que tout entière il explique par la dynamique des esprits animaux, car ceux-ci ont trouvé grâce devant lui, et il a conservé ce dernier reste des théories anciennes.

Avec un système si absolu, Descartes froissa le sens commun et dépassa la vérité [2]. A cette première partie de la doctrine cartésienne, Littré a fait une critique juste : « Dans sa philosophie toute psychologique, dit-il, Descartes se fondait exclusivement sur le témoignage de l'âme humaine; mais ce témoignage se trouvait inquiété par ces apparences d'âme que présentent les animaux, avec la sensibilité, leur moralité, leur intelligence, moindres sans doute que chez l'homme, mais de même ordre. Il se débarrassa de

[1] *Discours de la méthode*, Ve partie.

[2] Baillet, qui a donné tant de détails, même sur la vie intime et privée de Descartes, ne dit pas qu'il ait eu à côté de lui, dans cette longue vie solitaire de plus de vingt années en Hollande, un chien pour lui tenir compagnie; peut-être un tel serviteur affectueux et fidèle eût-il pu l'avertir?

l'obstacle en le niant, soutint que les animaux étaient des machines, fut conséquent, révolta le sens commun et ne douta pas que la vérité suprême, qu'il croyait tenir, n'emportât tôt ou tard l'exception gênante et inexpliquée qui se rencontrait dans la nature des bêtes. Il en est arrivé tout autrement, et c'est *l'exception qui a emporté le prétendu principe*[1]. » Hâtons-nous de dire que cette dernière conclusion de Littré est elle-même aussi contestable que l'opinion de Descartes. Elle sera examinée et appréciée plus loin.

Quoi qu'il en soit, le grand philosophe exerça bientôt, du fond de sa retraite, une influence souveraine. L'automatisme des bêtes fut accepté, ainsi qu'on le voit dans le traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, de Bossuet. La médecine fut remplie de ses adeptes, et des universités de Hollande lui demandèrent de désigner de ses disciples pour propager ses idées dans la chaire des écoles.

Au dix-septième siècle, les sciences n'étaient pas assez avancées pour que toutes les sources de l'animisme fussent taries. L'effort de Descartes avait été grand, mais l'excès même de sa conclusion appelait une résistance. Ce fut le célèbre médecin G. Ern. Stahl qui reprit la tradition et proposa un animisme nouveau, que l'on doit appeler l'*animisme moderne*. Descartes avait supprimé les âmes végétative et sensitive, qui ne reparurent plus; mais il avait conservé les esprits animaux. Stahl, sans ressusciter les fausses âmes, condamna les esprits, disant avec raison : « Pourquoi avoir créé toutes ces chimères, afin de débarrasser l'âme raisonnable d'une action sur le corps, par le motif qu'elle est immatérielle? Ne faut-il pas que l'âme agisse sur les esprits qui eux-mêmes sont matériels [2]?

« ..... Et n'est-il pas incroyable de faire une distinction entre la matière épaisse et la subtile, et de prétendre que l'âme a un commerce plus aisé avec ce qui est moins épais? Et, chose non moins étonnante, ces théoriciens dotent leurs agents intermédiaires d'un certain degré d'intelligence pour conduire les actions organiques. Les esprits savent ce qu'il faut faire, où, quand et comment, comprennent même les intentions les plus délicates de l'âme et accomplissent précisément ce que celle-ci pense et veut! Et en échange, l'âme raisonnable, elle, quoique intelligente et directrice, ignore toutes les actions que sont censés faire ses agents! Or c'est tout le contraire qui existe [3]. »

[1] *La Philosophie positive*, Stuart Mill; et Aug. Comte, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1866.
[2] Stahl, *Theoria medic. vera : De scopo seu fine corporis*, § X.
[3] *Ibid.*, § XI.

Cette page excellente méritait d'être citée. Peut-on voir une critique plus judicieuse et plus fine de ces *esprits*, dont Descartes lui-même fit un tel abus dans son *Traité des passions*, ainsi que dans toute sa phys ologie, et dont l'influence devait persister encore, puisqu'on les retrouve jusque dans des écrivains de la fin du dix-huitième siècle. Il faut donc rendre à Stahl l'honneur de n'avoir voulu se servir ni des âmes ni des esprits. Mais, d'autre part, comme il croit à la vie fermement; que le bruit fait à côté de lui, à l'université de Hall, par Frédéric Hoffmann, et un peu plus loin à Leyde, par Boerhaave, au profit des théories iatro-mécaniciennes, ne l'ébranle pas, il lui faut quelque chose pour expliquer le mystère, la coordination et la fin des actes vitaux. Que reste-t-il en dehors de l'âme spirituelle et immortelle de la raison, élevée si haut par Descartes, Malebranche, Leibniz et tout le dix-septième siècle? Elle demeure seule. Et c'est elle qui sera la cause, la source de la vie. Elle agit sur le corps, dans le corps, accomplit non seulement la pensée, mais préside à l'exécution des fonctions organiques, à la digestion, à la sécrétion de la bile, etc. Et pour rattacher à l'ancien animisme le nouveau, Stahl déclare, avec Aristote, que l'âme est la forme du corps, l'organise et le maintient.

Alors pourra-t-on demander si c'est l'âme de la raison qui fait vivre le corps, pourquoi l'homme meurt-il puisque cette âme est immortelle [1]? Stahl lui-même se pose cette question et essaye d'y répondre; mais sa réponse est obscure et ne dit rien.

On ne veut pas indiquer les objections graves qui, même dans le temps, furent adressées à la doctrine de Stahl. Au sein de la discussion médicale, le grand Leibniz se mêla à la querelle et soutint contre le médecin réformateur un débat aigre et hautain [2], lui reprochant surtout de compromettre l'existence et la noblesse de l'âme, par cette intime promiscuité avec tous les organes du corps.

Nous pouvons arrêter ici cet exposé historique, qui nous a paru indispensable pour faire comprendre la théorie de l'animisme. On voit que cette doctrine a eu deux périodes : la première, à dater d'Aristote, et modifiée dans le moyen âge; la deuxième, introduite par le célèbre médecin de Hall. En réalité, c'est de la doctrine de ce dernier que sort l'animisme moderne, celui des derniers jours, qui essaye de renaître, puisqu'il admet, avec Stahl, que c'est l'âme intelligente et raisonnable qui organise le corps et le fait vivre. Notre but est de dire et de montrer combien une telle théorie est fausse.

[1] *Quod ratio reddi non possit cur homo naturaliter morietur?*

[2] Voy. dans les traités de Stahl, *Otiosum negotium.*

Elle est inutile, d'abord, si l'on parvient à rendre compte de la vie et des phénomènes vitaux, par la seule intervention de propriétés organiques particulières, ainsi que le comprend le vitalisme scientifique dont nous avons parlé. Pourquoi une âme serait-elle nécessaire si les seules forces organiques suffisent? Les anciennes âmes de la vie ont disparu à mesure que le temps marchait et que la physiologie faisait des progrès. Les esprits n'ont pas survécu à la critique de Stahl. L'animisme stahlien, lui-même, après une durée assez longue, a été remplacé par le principe vital de Barthez, et à celui-ci a succédé la théorie des forces vitales. Dans cette marche lentement progressive, on s'est éloigné de plus en plus des choses occultes, pour s'approcher des explications organiques. Il s'agit de savoir s'il convient de retourner en arrière, s'il faut remonter à l'explication d'une âme organique, qu'elle soit celle d'Aristote, celle de Stahl ou celle d'Émile Chauffard, car ce dernier, on le verra, croit avoir inauguré une théorie nouvelle et définitive.

Pour faire comprendre la portée du progrès de la science, on peut citer un exemple de physiologie, pris entre plusieurs. Les animaux et l'homme possèdent et conservent une chaleur qui change à peine au milieu des variations atmosphériques. De cette propriété remarquable les anciens ignoraient complètement la cause. Ils supposaient qu'il y a dans le cœur un centre de *feu vital et inné;* et Descartes, qui a eu de l'inclination pour les explications mécaniques et chimiques, dit « que le cœur contient un feu sans lumière, de la nature de celui qui fait échauffer le foin quand on l'a enfermé avant qu'il fût sec, ou qui fait bouillir les vins nouveaux lorsqu'on les laisse cuver sur leur râpe [1] ». Et il ajoute que c'est la dilatation produite par ce feu qui pousse le sang dans toutes les artères. — John Hunter, célèbre physiologiste de la fin du dernier siècle, croit que la *chaleur animale* est faite par un *principe*, ayant probablement son siège dans l'estomac, d'où il dirige intérieurement toute la machine [2]. Pour Barthez, notre température est produite par le *principe vital* qui en règle le développement. — Or la cause vraie de la chaleur animale est dans la combinaison de l'oxygène de l'air avec le carbone qui est dans le sang, combinaison qui se fait dans et par l'acte respiratoire. Cette admirable découverte de Lavoisier a tout expliqué, clairement, complètement; et ce grand chimiste, qui n'était pas médecin, a révélé du même coup quel est le rôle de la respiration, ce que l'on ignorait encore à cette date, puisque l'on croyait qu'elle a surtout pour but de

[1] *Discours de la méthode,* Ve partie.
[2] *Œuvres* de John Hunter, t. IV, p. 208, traduction Richelot.

rafraîchir le sang en lui ôtant une part du feu interne qu'il avait pris dans le cœur.

Donc, ici, deux actes de la vie, aussi importants qu'obscurs, ont trouvé leur explication dans l'avancement de la chimie. Cela ne veut pas dire que cette science fournisse, même un jour, l'interprétation de toute la vie elle-même; mais on aperçoit aisément par cet exemple comment la physiologie, soit par elle-même, soit aidée d'autres sciences, peut faire évanouir la théorie animiste, ainsi qu'elle a effacé les anciennes âmes végétative et sensitive.

IV

Pour connaître les motifs qui autorisent la physiologie à ne pas accepter, et par conséquent à rejeter l'animisme, il faut consulter les travaux de Cl. Bernard : 1° parce que ce savant a imprimé à la biologie une marche et un progrès qui lui sont personnels; 2° parce qu'en définitive, il a admis une conclusion vitaliste, et que si le vitalisme est vrai, l'animisme est inutile; 3° parce que les défenseurs récents de la théorie de l'animisme croient pouvoir s'appuyer sur ses travaux, spécialement Ém. Chauffard et, à sa suite, M. Vacherot.

Tout le monde sait combien Bernard a renouvelé et accru le domaine de la science naturelle. Il est le plus grand physiologiste du siècle, après Bichat, dont le génie avait fait de si grandes choses en peu d'années. Il a exercé et fécondé plus que nul autre l'expérimentation, en a tracé les règles, l'a instituée en méthode et a laissé une école dont l'avenir connaîtra toute l'importance. Pendant trente ans, il a touché à presque tous les points de la science; il a été un expérimentateur d'une habileté incomparable, un inventeur fécond, et, en plus, un penseur sachant s'élever par la synthèse aux conclusions de la science et de la philosophie. Non seulement, il a créé en physiologie une école qui sera durable et féconde, mais il a réagi sur la science entière, sur la philosophie, sur la métaphysique et un peu même sur la littérature. Chaque jour, en Sorbonne, on soutient des thèses où il est question du *déterminisme*, mot qu'il a créé, qui s'est introduit jusque dans la langue de la morale, et qui, on peut le dire, est devenu tout à fait à la mode [1]

En dehors donc des faits de détail innombrables où Bernard a porté la lumière en biologie, il a exercé une influence doctrinale considérable. Venu en un temps où la chimie avait une puissance acquise, il a accepté hautement l'intervention de cette science, et

[1] On verra plus loin que le *déterminisme* est plutôt un mot qu'une vraie méthode.

a propagé plus que personne sa participation dans les faits de la vie. Très évidemment, à partir de lui, la physiologie prend une direction nouvelle; et à côté des phénomènes vitaux cachés et obscurs qu'on doit étudier par tous les moyens, la chimie offre des ressources d'explication telles, qu'il va jusqu'à dire qu'elle est la *cause d'exécution* de tous les actes organiques. Il le dit, à plusieurs reprises, d'une manière si persistante, que cette pensée fait partie de sa doctrine fondamentale.

Cependant, on doit le reconnaître, lorsque Bernard, après tant de travaux surprenants, par l'habileté, l'invention et les résultats, a voulu résumer ses idées, ses conclusions, peut-être trouve-t-on dans ces conclusions un certain degré d'obscurité, de contradiction, au moins un manque de clarté absolue. Il avait promis de donner, un jour, le résumé de toutes ses pensées. Le temps et la mort l'en ont empêché. Néanmoins, deux opinions ressortent manifestement de tout ce qu'il a écrit.

D'abord, il ne veut être attaché à aucune des écoles régnantes; il ne veut être appelé ni mécanicien, ni positiviste, ni vitaliste. Son esprit veut être libre de se mouvoir dans toutes les directions. Ensuite il croit à une intervention extrêmement considérable des lois physico-chimiques dans l'accomplissement des actes de la vie. Elles en sont la *condition* et le *moyen d'exécution :* voilà sa pensée exprimée et répétée. « L'erreur des vitalistes, dit-il, a été de croire que les phénomènes des corps vivants ne sont point semblables et étaient même opposés, par leur nature et les lois qui les régissent, à ceux qui se passent dans les corps bruts[1]. « ... Tous les phénomènes d'exécution sont accomplis, produits, par les lois de la physique et de la chimie. »

Toutefois, il pense que ces lois, en agissant dans les êtres vivants, « le font suivant des procédés spéciaux... que c'est une mauvaise tendance de vouloir assimiler les procédés physico-chimiques de l'organisme à ceux de la matière générale... La chimie, dans les corps vivants, opère au milieu et avec des instruments particuliers, des instruments organiques ». Il ne faut rien omettre. Voici une affirmation contradictoire avec ce qui précède : « Les propriétés vitales n'ont pas plus de spontanéité par elles-mêmes que les propriétés minérales, et ce sont les mêmes conditions physico-chimiques qui président aux manifestations des unes et des autres[2]. »

A travers ces marques de contradiction, il reste vrai que, pour Cl. Bernard, l'intervention chimique a un rôle considérable dans les

[1] *Rapport sur les progrès et la marche de la physiologie générale.* 1867, p. 223.
[2] *Introduction à la médecine expérimentale.*

actes vitaux, et personne avant lui n'avait autant accepté et démontré cette intervention.

D'autre part, Bernard a une autre opinion qui n'a pas moins d'importance. Il reconnaît, à côté de l'exécution des phénomènes vitaux, une *direction*. Il s'exprime ainsi : « Je pourrais dire que dans les corps vivants les forces directrices ou évolutives des phénomènes sont morphologiquement vitales, tandis que leurs forces exécutives sont les mêmes que dans les corps bruts. » Il ajoute : « Si des conditions matérielles spéciales (les organes ou la composition organique) sont nécessaires pour donner naissance à des phénomènes de nutrition et d'évolution déterminée, il ne faudrait pas croire pour cela que c'est la matière qui a engendré la loi d'ordre et de succession qui donne le sens et la relation des phénomènes : ce serait tomber dans l'erreur grossière des matérialistes [1]. »

Voici qui est encore plus important et plus décisif. A l'origine du nouvel être, Bernard admet sans hésitation une force spéciale. « Dans le germe est une cause de vie, cause créatrice... Cette cause de vie, une fois déposée dans le germe, se réalise comme une idée [2]. » Cette pensée, chez lui, est fondamentale ; il l'a répète sous plusieurs formes, l'exprime avec insistance. « L'œuf, dit-il, *est un devenir*. Comment concevoir qu'une matière ait pour propriété de renfermer des propriétés et des jeux de mécanisme qui n'existent pas encore [3] ? » Ailleurs, il exprime la même idée sous une autre forme : « Lorsque le poulet se développe dans un œuf, le groupement des éléments se fait par suite des lois qui régissent les propriétés physico-chimiques de la matière ; mais ce qui est essentiellement du domaine de la vie et *n'appartient ni à la physique ni à la chimie*, c'est *l'idée directrice* de cette évolution vitale. Dans tout germe vivant, il y a une idée créatrice qui se développe et se manifeste par l'organisation [4]. »

Cette force, il la nomme quelquefois vitale, et ajoute : « Le mot force vitale n'intervient pas ici pour différencier ou spécifier la nature des phénomènes, mais pour désigner la cause créatrice de la matière organisée, qui donne la forme des mécanismes vitaux [5]. »

Ces extraits sont déjà nombreux. On ne résiste pas à donner encore le suivant, qui est le clair résumé de la pensée de Bernard. « Quand on considère l'évolution complète d'un être vivant, on voit clairement que son organisation est la conséquence d'une loi organogéné-

[1] *Rapport sur la physiol. génér.*, p. 221.
[2] *Ibid.*, p. 224.
[3] *Ibid.*, p. 110.
[4] *Introduction à la médecine expérimentale*, p. 110.
[5] *Ibid.*, p. 162.

tique, qui préexiste d'après une idée préconçue et qui se transmet par tradition organique d'un être à l'autre... On voit apparaître d'abord une simple ébauche de l'être avant toute organisation. Les contours du corps, des organes, sont d'abord simplement arrêtés; aucun tissu n'est encore distinct; toute la masse n'est constituée que par des cellules plasmatiques et embryonnaires, mais dans ce canevas vital est le dessin idéal d'une organisation encore invisible, qui a assigné à chaque élément, à chaque partie, sa place, sa structure, ses propriétés. Là où doivent être des vaisseaux sanguins, des nerfs, des muscles, des os, les cellules embryonnaires se changent en globules du sang, en tissus artériel, veineux, musculaire, nerveux, osseux... Et cette puissance organisatrice n'existe pas seulement au début de la vie, dans l'œuf, dans l'embryon ou le fœtus : elle poursuit son œuvre chez l'adulte, en présidant aux manifestations des phénomènes vitaux. L'organisation n'est donc ici que cette puissance génératrice continuée et s'affaiblissant de plus en plus; c'est pourquoi on peut appeler phénomènes organotrophiques tous les phénomènes d'organisation, de nutrition, ou de création organique chez l'embryon [1]. »

Voilà un beau langage. Cet homme, si habile dans l'expérimentation, si ingénieux et si fécond dans ses découvertes; qui a replacé dans l'explication des phénomènes de la vie la nécessaire influence des lois du monde général, qui, avec une analyse profonde, a pénétré le secret des actes intimes du système nerveux, de la nutrition, de la sécrétion, de la calorification et de l'organisme presque entier; qui a écrit que les lois de la physique et de la chimie *exécutent* les actes des êtres vivants; après ces efforts de savoir, de recherches et d'explications, cet homme, sorti de son laboratoire, retiré dans sa pensée et dans la réflexion de son cerveau, s'est dit : Mais il y a l'origine de l'être vivant, son commencement, sa naissance de parents semblables à lui, puis son évolution, son organotrophie qui se maintient jusqu'à la mort. Or, là, en cela, il y a une force que l'on appellera comme on voudra, mais qui est comme *une idée qui crée et qui dirige*, qui, d'une cellule où il n'y a rien ou presque rien, fera sortir, comme *d'un devenir*, tout ce que l'on sait et voit dans l'épanouissement de la vie. Par là, évidemment, Bernard est vitaliste. On l'en a accusé; on a voulu l'en diminuer. Mais il est grand comme la vie elle-même, qui est si grande, et c'est parce qu'il croit à cette vie, qu'il la sent, qu'il la comprend après l'avoir fouillée dans tous les sens, qu'il se décide, à la fin, à dire sa pensée dans un langage, qui est celui du savant

[1] *Rapport général,* p. 125.

éclairé par la philosophie, et on a envie de dire par une âme d'artiste, car ne faut-il pas sentir et aimer l'art, pour comprendre la nature qui est le plus grand de tous les artistes?

V

Comme c'est en la génération que se montre et que réside l'acte le plus essentiel de la vie, il convient de la considérer. Cet acte, les animistes eux-mêmes ne doivent pas l'oublier, *est un acte organique.*

Ceux qui pensent que les seules lois physico-chimiques suffisent pour rendre compte de la vie sont disposés à admettre ou admettent qu'il y a eu des *générations spontanées*, et cette croyance est chère à la théorie du *transformisme.* M. Gavarret accepte la génération spontanée. Il dit ceci : « La matière organisable peut être produite directement par les forces physico-chimiques s'exerçant dans des conditions déterminées et encore inconnues sur les éléments minéraux [1]. » Il va plus loin et pense que la matière organique, ou plutôt organisable, ainsi produite, peut se grouper en éléments histologiques, en cellules. Or la cellule formée, se dit-il, peut-elle vivre? « Oui, cette cellule, ce protoorganisme, formé sous l'influence des agents cosmiques sur la matière générale, préalablement transformée en matière organisable, doit entrer en activité, contracter avec le monde extérieur des rapports d'action et de réaction réciproques, en un mot, *vivre* et se développer, s'il est placé dans des conditions de milieu, de chaleur et de lumière. » L'opinion de M. Gavarret est assurément d'un grand poids. Néanmoins, sans discuter ici à fond la question de la *génération spontanée*, on peut affirmer qu'elle n'est pas démontrée scientifiquement, malgré les travaux de G. Pouchet. « Ce dernier, dit Cl. Bernard, a voulu établir qu'il n'y avait pas de génération spontanée de l'être adulte, mais génération de son œuf ou de son germe; or cette vue me paraît tout à fait inadmissible, même pour une hypothèse [2]. »

La génération au moyen de germes (graines ou œufs) provenant de parents peut être regardée comme le fait constant et naturel. Le germe ou ovule est l'élément hystologique primitif. Dans les êtres vivants déjà un peu élevés, il y a deux parties ou facteurs pour former l'œuf : l'élément femelle, ovule; l'élément mâle, zoosperme [3].

[1] *Phénomènes physiques de la vie,* p. 274.
[2] *Rapport général,* p. 104.
[3] Les zoospermes ou animalcules spermatiques sont des *cellules vibratiles* ou à cils vibratiles, observées pour la première fois, en 1677, par Jean Ham (de Leyde) et Lewenhoeck.

L'élément femelle, toujours identique, consiste en une cellule. L'élément mâle est un peu plus variable dans ses formes. Tous deux sont un produit de sécrétion. L'œuf femelle, ou ovule ovarique, et l'œuf mâle, ou spermatique, sont l'un et l'autre une cellule, une cellule épithéliale. C'est de l'union de la cellule mâle avec la cellule femelle que se forme l'*œuf*[1], et de leur conflit résulte la fécondation. De l'œuf, ainsi fécondé, sort le nouveau vivant, plante ou animal.

Voilà ce qu'est l'œuf, que se passe-t-il en lui? Il s'y fait des changements chimiques, comme en toute matière organisée, et, de plus, il est le siège d'un travail organique interne, que tout le monde regarde comme extrêmement obscur et même inconnu, surtout dans le commencement. M. Gavarret dit : « Dans le germe, chaque élément travaille en vertu de son activité propre, et l'activité ou vie d'ensemble n'est que la résultante de ces activités partielles. »

Sans doute, mais cela n'explique et même ne dit rien, il ajoute : « L'évolution du germe s'opère forcément dans une direction déterminée qui est celle de *cette résultante*, et non d'une force indépendante, hypothétiquement et inutilement surajoutée[2]. » En premier lieu, personne, aujourd'hui (excepté les animistes), n'admet une force indépendante et surajoutée. Ensuite, que signifie une évolution forcément déterminée vers le résultat? Cela est-il clair, scientifiquement? On veut indiquer par là le fait qui arrive, c'est-à-dire la production d'un être vivant par le travail de l'œuf. Mais en quoi l'explique-t-on ou le fait-on comprendre? M. Gavarret insiste, et ce débat étant de la plus grande importance, il faut le suivre.

« Bien que, dit-il, le mécanisme intime de la production des éléments du germe soit enveloppé de profondes ténèbres, on comprend cependant que, dès leur formation dans les organes mâle et femelle, ces éléments puissent contracter des qualités qui exercent une profonde influence sur le mode ultérieur du germe. Mais en quoi et comment la constitution des parents peut-elle avoir action sur une force indépendante, *directrice* et même *créatrice*, que nous savons ne préexister ni dans l'ovule ni dans la liqueur fécondante, surtout dans la fécondation externe, si fréquente dans la série animale[3]. » Ici est une attaque visible contre Cl. Bernard. Le tout

[1] La cellule ovarique est constituée, comme celle de l'œuf ordinaire : 1° d'une enveloppe (membrane vitelline); 2° d'un contenu (vitellin); 3° d'un noyau (vésicule germinative); 4° d'un nucléole (tache germinative); 5°, d'après M. Balbiani, d'un corps particulier ou vésicule germinative proprement dite, commune à l'œuf végétal et à l'œuf animal, qui forme la matière plastique qui servira au développement de l'être nouveau.

[2] *Ibid.*, p. 298.

[3] *Ibid.*, p. 299.

vise à expliquer comment un être vivant sort d'un germe ou d'un œuf, mais on n'y aperçoit aucune explication scientifique, physico-chimique ou autre.

En opposition avec ce qui précède, Bernard croit qu'il y a dans l'*œuf fécondé* une force de vie. Elle ne préexiste pas dans l'un des deux éléments du germe, n'est pas indépendante, surajoutée. Simplement, elle existe dans le germe fécondé et se manifeste par ce qui arrive, c'est-à-dire par la formation d'un être vivant, qui naît de deux cellules jointes et à l'état amorphe. Il est superflu de faire remarquer que Bernard ne veut pas faire intervenir une force occulte. Frappé de ce fait que de deux cellules qui n'ont presque aucune propriété physico-chimique, sort un être déterminé, ayant le type, la forme, la ressemblance et la même évolution que ses parents, il a dit que ce qui fait cela, la force qui est cause de cela, est comme une *création* ou comme une *direction*, ou comme une *idée* qui se déroule et se réalise. C'est une comparaison qu'il emploie, pour faire comprendre sa pensée; au fond, la science n'explique pas la génération. Plus elle s'approche du commencement du germe, de ce qui s'y passe, moins elle saisit le travail organique et ses conditions. Mais il est évident qu'à ce début de l'organisme, une force représentée par X, si l'on veut, est nécessaire pour transformer deux cellules amorphes en un nouvel être, qui se développe et arrive à l'état parfait. Et pour admettre cela, il est vrai que Bernard est vitaliste. Mais quel est donc le biologiste assez certain de sa science pour ne pas l'être? M. Gavarret reproche à Bernard d'avoir écrit ceci : « Nous distinguons aujourd'hui trois ordres de propriétés dans les phénomènes des êtres vivants : propriétés *physiques*, propriétés *chimiques*, propriétés *vitales*. Cette dernière dénomination de propriétés vitales n'est elle-même que provisoire, car nous appelons vitales les propriétés que nous n'avons pas pu réduire à des considérations (*sic*) physico-chimiques; mais il n'est pas douteux qu'on y arrive un jour [1]. » Cette réserve, en désaccord avec d'autres pensées, « on y arrivera un jour », est l'effet de la pression universelle qui, aujourd'hui, combat et mésestime les vitalistes. Mais en quoi M. Gavarret est-il plus clair, plus vrai, même plus scientifique, lorsqu'il remplace la propriété vitale de Bernard par l'*activité propre de l'élément histologique?* car c'est là sa préférence et sa conclusion [2].

[1] Cl. Bernard, *Introd. à la méd. experiment.*, p. 161.
[2] Gavarret, *ibid.*, p. 7.

VI

Il nous faut considérer, à présent, certaines modalités de la vie, qui sont des *lois de l'organisation*, et sur lesquelles se fondent, depuis tous les temps, et s'appuient encore aujourd'hui les animistes, pour soutenir leur doctrine. Ces modes de la vie sont l'harmonie et le *consensus* entre les actes vitaux; la concentration vers un ensemble et une unité, la spontanéité des actes, leur tendance vers une fin, ce qui s'exprime par le mot *finalité*.

Réellement, ces modalités, ou, si l'on veut, ces formes, ces manières d'être, se voient dans les êtres vivants; tout être ayant la vie en exercice les possède; elles sont des lois de l'organisation, sont inhérentes à celle-ci et en constituent les caractères vrais. Mais, entre la constatation de ces lois et la nécessité d'invoquer un principe dirigeant et voulant, une âme, pour en rendre compte, il y a une dis ance infinie.

D'abord, l'*harmonie* se montre bien ailleurs dans la nature, on peut dire que la nature en est remplie. Est-ce que ce n'est pas en vertu d'une loi d'harmonie que, depuis des temps infinis, les astres parcourent les espaces du ciel sans se heurter? Et la cause de cette marche régulière n'est-elle pas une simple force du monde général, la gravitation? Si l'on présente à un sauvage une montre qui marque les heures sans se tromper, il ne sait pas que ce résultat est obtenu par un mouvement mécanique qui dépend de l'élasticité d'un ressort, aidée des roues qui lui obéissent. Il croit qu'il y a à l'intérieur un esprit ou une âme qui est la cause de ce qu'il voit. Et nos ancêtres aussi ont cru qu'il y a des âmes dans les astres. Est-ce que ce n'est pas suivant une loi d'harmonie que se font les échanges de gaz entre les deux règnes du monde vivant? Les végétaux émettent dans l'atmosphère, surtout la nuit, de l'oxygène dont les animaux ont besoin; et ces derniers y exhalent de l'acide carbonique, du carbone dont les plantes font leurs tissus; de sorte que l'air, conservant des proportions à peu près fixes, est un réservoir inépuisable fournissant à chaque règne ce dont il a besoin pour vivre et pour s'entretenir. Que l'on étende ses regards partout dans le monde, est-ce que la vapeur d'eau ne s'élève pas de la surface des mers et des fleuves, pour former les nuages qui retombent en pluies, arrosant et fécondant la terre, de façon que les eaux, partout répandues et distribuées diversement, se maintiennent dans un équilibre constant. Parmi les êtres organisés, le règne végétal, puisant la matière minérale brute, la fait parvenir à un premier degré d'organisation et de vie, où le règne animal la trouve toute formée pour se nourrir. N'est-ce pas là une harmonie? Et

outre que le second règne ne pourrait pas exister sans le premier, il s'en nourrit et le transforme en ses propres organes. Dans chaque individu, la vie ne se maintient qu'aux dépens d'une autre vie; et, comme pour chacun la durée a un terme, la génération fait engendrer ou recommencer la vie par une autre vie, de sorte qu'avec des êtres particuliers, transitoires, les races, les espèces et le monde organisé tout entier, se propagent sans périr et à l'infini.

Assurément, il y a dans ces lois, ainsi réglées et dont tous sont témoins, la preuve d'une harmonie et la manifestation d'une direction, d'une tendance vers une fin, en vue de la conservation de la nature et du monde. La cause de ces lois est la cause créatrice elle-même; et personne ne songe, comme aux temps de la mythologie primitive, à placer une volonté particulière, un dieu à la tête de chacune d'elles. Si, au sein de cette harmonie universelle, les êtres organisés en offrent des exemples et des modes pour chacun des êtres vivants, pourquoi ne pas y voir une loi naturelle de l'organisation, dépendante de la grande nature qui en a tant d'autres, sans recourir à une âme particulière pour chacun de ces êtres?

La *spontanéité*, l'activité propre, n'existent dans les êtres organisés que d'une manière apparente et à un degré relatif. Pour être entretenue, elle exige le concours de toutes les influences telluriques et cosmiques; et sans l'intervention incessante de la physique et de la chimie, elle ne serait pas. Que serait, par exemple, la vie, sans l'air et sans l'eau?

Et l'*unité* dans les phénomènes vitaux que serait-elle sans cette même influence, si, par exemple, l'oxygène de l'air n'allait pas imprégner les globules du sang? En outre, que devient l'unité d'un principe vivant, lorsqu'un ver, coupé en trois ou quatre fragments, repousse à l'état d'autant d'individus complets; lorsqu'une queue ou une partie de membre séparées sont greffées ailleurs et repoussent? L'unité première, se divisant en plusieurs, n'était donc pas une unité. Sans doute, il y a un *tout* dans un être vivant, un ensemble régulier, mais c'est une *unité organique*. L'élément anatomique est une unité, comme la cellule est une unité organique; ce n'est pas une vraie unité, au sens absolu et métaphysique, où l'entendent les animistes.

C'est donc sur ces modalités de la vie, sur ces lois de l'organisation, que se fonde principalement l'animisme, et que s'appuient tous ses partisans, en particulier Émile Chauffard. Dans le commentaire étendu qu'il a donné des travaux de ce dernier, M. Vacherot adopte les mêmes idées et rapporte la direction et la finalité des lois organiques à un principe. S'il ne demande pas précisément

que ce principe soit une âme, car il semble être plutôt vitaliste qu'animiste, au moins son principe a-t-il le même rôle que l'âme d'Ém. Chauffard. Et tous d'eux s'appuient ensemble sur Cl. Bernard, pour faire triompher leur cause.

L'influence de ce dernier a été singulière, et nul n'eût été plus surpris que lui-même s'il avait pu la prévoir ou en être témoin. Nous avons vu qu'il avait été conduit par le travail de sa pensée à donner une sorte de définition de la vie, et à dire qu'elle était « une création et comme une idée qui se réalise » ; mais, très certainement, lui qui craignait même d'être appelé vitaliste, qui n'employait le mot *force vitale* qu'en ajoutant que l'emploi de ce mot est provisoire, n'a pas entendu parler, même dans l'acte de la génération, d'un principe, d'un agent quelconque. Il n'a pas même cru que la génération fût une création vraie, *ex nihilo*. Quiconque l'a connu, a pénétré dans l'essence de son œuvre et de sa pensée, est certain qu'il n'a pas voulu faire autre chose qu'une comparaison, pour indiquer ce qu'il y a de spécial dans l'origine d'un nouvel être vivant.

Au fond, quand on parle de ces modalités de la vie, du *consensus* des actes et de leur réunion vers une fin et un total, il n'y a pas à invoquer autre chose que l'organisation elle-même et les lois qui en sont la caractéristique. Ces modes de vivre sont des lois sans lesquelles il n'y a pas d'organisation. Elles appartiennent à l'arrangement qui constitue la matière organisée et vivante, comme les autres lois appartiennent à la matière générale. Personne ne peut nier que la génération ne soit un acte *sui generis*. Par cet acte, des cellules primitives de l'œuf, de sa matière amorphe, sortent des tissus, des organes qui revêtent chacun une structure propre, et ont parallèlement des attributs particuliers, comme de se mouvoir, de sentir, de sécréter, etc. Ce grand fait, qui tient à la nature des choses, ne peut être connu tout entier. On doit en rechercher les conditions, sans vouloir pénétrer jusqu'à son essence. C'est le cas de suivre la sage et savante réserve de Newton, qui, après avoir découvert et formulé la loi de la gravitation, n'a pas cru devoir remonter jusqu'à sa cause : *Satis est, quod gravitas revera existat.*

C'est pour n'avoir pas voulu imiter cette réserve philosophique, que l'on a émis des opinions extrêmes, dont plusieurs dépassent la limite ordinaire de l'animisme. M. le Dr Pidoux, médecin remarquable par son mérite et par d'estimables travaux, a essayé de faire admettre un *spiritualisme organique* [1]. M. Ch. Levêque,

[1] *Des phénomènes psychologiques pendant et après l'anesthésie.* — Rapport à

glissant sur la pente où peut conduire une logique plus trompeuse que rigoureuse, a écrit ceci : « C'est qu'en effet si la raison humaine n'est pas le jouet de ses propres intuitions, ce qui s'agite au fond de la cornue du chimiste, c'est de l'esprit, mais de l'esprit à son minimum d'énergie. On a prétendu que c'était de l'esprit éteint. L'esprit de l'atome n'est pas éteint. Le mot est inexact quoique ingénieux. L'esprit de l'atome n'est pas éteint, puisque ni la chaleur de la vie, ni le feu de la passion, ni les ardeurs de la volonté, ni la flamme intellectuelle, n'ont encore brûlé en lui. Non, cette chose mystérieuse et certaine, humble et pourtant puissante (la force de l'atome), c'est de l'esprit moins les rayons qui, à mesure qu'ils s'allument, manifestent successivement l'âme du chêne, celle du lion, et, à leur plus grand éclat, la nôtre [1]. » Ces paroles, qui ne sont pas de la science, sont-elles de la poésie ou de la fantaisie? Pour montrer que, au moins, elles sont vaines, nous citons les phrases suivantes de Diderot, qui, se plaçant à un point de vue matérialiste, soutient une thèse absolument contraire. « Toute la nature n'est qu'une série de sensations graduées. La pierre sent, mais faiblement, la plante sent plus que la pierre, l'huître plus que la plante, et c'est ainsi que je m'élève jusqu'à l'homme : de faibles sensations ne laissent aucun souvenir d'elles-mêmes. L'empreinte légère de mon doigt sur un corps dur ne saurait se conserver ; mais des sensations plus fortes produisent enfin un souvenir ; souvenir qui n'est autre chose que la pensée ou, si vous l'aimez mieux, qu'une empreinte durable. La seule matière suffit donc à l'explication de ces phénomènes [2]. »

Que faut-il croire, en définitive? On doit se borner à constater les lois organiques, à les étudier dans leur exécution et ne pas vouloir les expliquer, soit par un agent, soit par une âme, soit autrement. M. Littré, qui, presque toujours, a l'esprit exact et juste, a essayé en vain d'en donner une sorte d'explication. Il a dit ceci : « Quant à la disposition des organes pour leur fin, il est de fait que la matière organisée est douée de la propriété de prendre l'arrangement qui convient à la fonction : les organes ne naissent pas autrement que par et pour une accommodation de la matière organisée à ses fins [3]. » Et, remarquant que Hegel a émis une idée métaphysique qui a de l'analogie avec son opinion, il ajoute

l'Académie de médecine. — *Nouvelles études sur le spiritualisme organique.* Paris, 1869.

[1] Ch. Levêque, *la Nouvelle philosophie de la nature.*

[2] *Conversation de Diderot dans le salon de Mme Necker,* par M. Othen d'Haussonville, *Revue des Deux-Mondes.* 1er mars 1880.

[3] *Matérialisme et spiritualisme,* par Alp. Leblais, Préface de M. Littré, 1865.

« qu'il a été le premier, en biologie, à avoir assimilé la disposition des parties pour leur fin, la propriété qu'a le tissu musculaire, le tissu nerveux de se contracter ». Ces explications prétendues ne font que constater ce qui existe, sans l'expliquer.

VII

On a pu voir, précédemment, comment la question de la vie a toujours été mêlée à la philosophie. C'est pour cela, sans doute, que M. Franc. Bouillier a pu se détourner de ses travaux habituels pour écrire son livre sur le *principe vital et l'âme pensante* [1], dans lequel il défend et soutient la doctrine de l'animisme.

Historiquement, il trouve et montre, par un travail prodigieux de recherches, que l'animisme a été conçu, accepté de tout temps, par les philosophes, par des médecins et des savants. Ces recherches sont curieuses et assurément intéressantes. Mais on sait d'abord que dans l'histoire des sciences, et surtout dans celle des opinions, on trouve tout ce que l'on veut. Il serait possible de dresser un tableau tout à fait opposé à celui que met sous nos yeux M. Bouillier, en un sujet obscur, difficile, mêlé de philosophie et de médecine, et où les points de vue, ainsi que la valeur des mots, ont varié et ont manqué de précision. Puis, au fond, que prouve cette sorte de démonstration archéologique? Est-ce que jusqu'à 1632, avant la découverte de Galilée, on n'avait pas accumulé les témoignages et les opinions contre le mouvement de la terre? En science, l'histoire prouve peu de chose, et rien ne remplace la démonstration scientifique.

Un autre argument de M. Bouillier est celui-ci. En admettant une âme unique, qui organise et dirige le corps en même temps qu'elle est la cause de la pensée, il n'y a qu'un seul principe ou agent dans l'homme, il y a par conséquent *mono-dynamisme*. Si, au contraire, on veut un principe pour l'organisation, principe de Barthez, ou une âme vitale, ce principe, placé à côté de l'âme intelligente et vraie, fait naître un *duo-dynamisme*. On se demande quel serait l'inconvénient absolu de cette juxtaposition ou association, attendu qu'au temps de Maine de Biran, de Royer-Collard, de Cousin, de Jouffroy et de bien d'autres, ce duo-dynamisme a régné avec éclat, les deux principes faisant, en termes vulgaires, bon ménage. Mais depuis lors la difficulté, s'il en existe au fond, a diminué, puisque, avec Bernard et d'autres biologistes savants, on supprime l'âme de la vie pour la remplacer par une propriété orga-

[1] Chez J.-B. Baillière. Paris, 1862. 2e édition, 1878.

nique. Si, donc, il est une raison métaphysique fondamentale pour ne pas faire coexister dans l'homme deux volontés dirigeantes, qui pourraient se contredire ou se nuire, il y a là un motif de plus pour abandonner l'animisme. Cela seul suffirait pour ruiner toute la croyance à cette doctrine et serait même une démonstration de sa fausseté.

Voyons maintenant quelles sont les opinions d'Ém. Chauffard, le plus récent et qui sera peut-être le dernier des animistes. Il commence par combattre quelques-unes des idées principales de M. Bouillier. On va trouver encore ici bien des citations, des extraits, nous en demandons pardon; mais dans un sujet où tout est délicat et doit être précis et exact, il est impossible de procéder autrement.

M. Bouillier, dans la partie métaphysique de sa démonstration, s'appuie sur un des principes de Maine de Biran, savoir, « que le sens intime est le sens de l'effort immanent » ; et il admet, en conséquence, qu'il y a une énergie motrice dans l'âme pour l'exercice de la volonté. « Cet effort, dit-il, existe non seulement pour les mouvements volontaires et spontanés dans les fonctions organiques, mais dans l'exercice de la pensée, exercice lui-même qui n'existe pas, d'après notre sentiment intime, sans quelque effort dans le cerveau... Ce déploiement de force est surtout manifeste dans la réflexion et le calcul, et dans toutes les opérations intellectuelles. » Conséquemment, dit Chauffard, l'âme est une force. « Étant une force, elle est nécessaîrement une cause sans cesse agissante, c'est-à-dire sans cesse mouvante... Son caractère essentiel est de produire le mouvement... Et cet effort moteur, cette force motrice est identique avec la source, la cause de la vie. »

De là résulte, continue Chauffard, dans l'examen qu'il fait de la doctrine de M. Bouillier, que cette doctrine peut se résumer ainsi : « L'âme est une force motrice, une action continue contre les organes; cette force s'attache à la matière organique, lui imprime des mouvements, une direction particulière et ainsi détermine la vie [1]. »

Il semble bien que cette manière de s'exprimer soit conforme à la pensée fondamentale de l'animisme (on pourrait dire même à la pensée d'Aristote); Émile Chauffard est d'un avis différent. « Cette définition, dit-il, est erronée, est une entière méconnaissance de l'activité propre de l'âme et de la vie. » Et, continuant, il ajoute : « Dire que l'âme et la vie sont une force, et ajouter qu'elles sont une force, une énergie motrices, c'est reconnaître que l'âme et la vie ne sont, elles aussi, que *mouvement;* c'est les rejeter dans la

[1] Émile Chauffard, *la Vie. Études et problèmes de biologie générale,* p. 405. — J.-B. Baillière, 1878.

causalité physique qui devient l'universelle causalité. Et dire que l'âme est une force, c'est méconnaître son plus absolu caractère, d'être une substance individuelle, une unité [1]. » Il appuie sur cette condamnation. « Dire que l'âme et la vie sont une force, une énergie motrice, qu'y a-t-il au fond de ces mots? Il y a la négation même de l'âme et de la vie, et leur absorption totale dans l'ample sein des forces physiques et chimiques. »

MM. Bouillier et Chauffard sont animistes sincères et tous deux convaincus. Le premier représente la métaphysique, le second croit représenter la métaphysique et la biologie, confondues en une même science. Pour conclure, le second dit du premier ceci : « M. Bouillier donne sans le vouloir la main à ceux qui font de la pensée une simple vibration d'une ou de plusieurs cellules cérébrales. »

Cette réfutation et cette accusation ont dû surprendre M. Bouillier, qui n'a pas dû être embarrassé pour les écarter. On va voir ce que mettra Chauffard à la place de ces *idoles* qu'il renverse. N'est-ce pas déjà une forte objection contre une telle doctrine, lorsqu'on a de la peine à rencontrer aujourd'hui deux animistes également convaincus et spiritualistes, de voir que l'un combat l'autre d'une telle sorte? Il faut que Chauffard ait pour lui la certitude d'avoir la révélation de la vérité.

Il dit d'abord que comprendre « l'âme dans la vie et la vie dans l'âme, restituer l'unité au sommet de toute l'existence vivante, telle est la forme philosophique provoquée par le développement des études biologiques ». On pourrait faire remarquer ici que des biologistes très savants, en France et ailleurs, ceux qui ont fait faire le plus de progrès à la science, ne croient pas à l'*unité vivante*, ne croient pas du tout à l'âme de la vie, et que plusieurs ne croient à aucune âme.

D'autre part, il n'est pas besoin de tant de connaissances biologiques pour adopter l'animisme. Stahl, qui l'a fondé, quoique extrêmement instruit pour son temps, n'avait que des connaissances restreintes. « A la vérité, dit avec hauteur Émile Chauffard, cet animisme (celui de Stahl) a un caractère illusoire et décevant. Nous essayerons de substituer, à ces notions insuffisantes ou erronées, une conception qui traduise plus pleinement les réalités de l'âme et de la vie. »

Déclarons ici, d'un mot, que le point fondamental par où Chauffard se sépare de Stahl est que, pour celui-ci, l'âme qui est celle du dix-septième siècle, celle de Descartes et de Leibniz, c'est-à-dire

[1] Émile Chauffard, *la Vie. Études et problèmes de biologie générale*, p. 110.

spirituelle et immortelle, est distincte du corps, séparable du corps. Chauffard repousse cette distinction et cette séparation. Pour lui, c'est bien la même âme qui fait la vie et la pensée; il n'y en a qu'une; mais elle est inséparable du corps et confondue avec lui. Cela est un point de vue nouveau, introduit dans l'animisme par Chauffard, point de vue qui, en réalité, fonde un *troisième animisme*.

Mais on doit rappeler que M. Pidoux a dit la même chose, ou, si l'on veut, proclamé le même principe dans son *Spiritualisme organique*. Il dit nettement que la doctrine « d'un être immatériel, uni au corps humain, substantiellement distinct du corps et capable d'exister personnellement sans lui, ce spiritualisme a vécu » ; il dit encore : « La pensée est un produit de la vie à sa plus haute puissance, et il n'est pas nécessaire de créer une force distincte de la force vitale, c'est-à-dire du *germe humain arrivé au terme de son évolution, qui est l'esprit*, pour expliquer les actes de l'intelligence et de la volonté [1]. » Au fond, les idées de M. Pidoux et celles de Chauffard sont les mêmes. Tous les deux se fondent sur l'unité de la vie, disent s'appuyer sur les développements de la biologie, et ont le ferme désir d'être spiritualistes. Leur spiritualisme, toutefois, est particulier et n'est pas celui des écoles. De plus, ils ne s'aperçoivent pas qu'en mêlant à ce point et confondant l'âme avec la vie, la pensée avec les organes, lorsqu'on aura démontré, ce qui est fait suivant nous, que la vie est le seul effet de propriétés organiques, et non d'un principe, on aura, du même coup, ruiné toute la doctrine. Ils se croient spiritualistes, parce qu'ils sont animistes. Et ils ne voient pas que toute la biologie moderne tend à absorber l'âme dans le corps et à la faire disparaître avec l'animisme et le spiritualisme, qui, au moins, devrait éviter le tort d'enfanter des produits hybrides.

Achevons notre exposé des idées de Chauffard. Son but, dit-il, « est d'assigner à l'âme et à la vie un caractère qui nous en traduise le fonds commun, et les sépare du monde physique... Ce problème plane à la fois sur les sommets de la physiologie et de la psychologie, et doit fournir un invincible trait d'union entre deux parts d'un même être... livrer une même et suprême règle à la pensée, d'un côté, au fonctionnement des organes, de l'autre ».

Conséquemment, la définition de l'âme devra convenir, à la fois, ensemble, à ce qui pense et à ce qui vit. Quelle est cette définition? La voici : la vie et l'âme qui ne font qu'un sont une *création*, une *génération*. Nous voilà, ainsi qu'on pourrait dire, en plein Cl. Ber-

[1] Pidoux, *Spiritualisme organique*. Paris, 1869.

nard, lequel aurait été surpris, très certainement, d'avoir produit cette suite de ces idées. Comment Chauffard parvient-il à s'appuyer sur la pensée de Bernard? Il rappelle que ce dernier a dit : « La vie, c'est la création... Dans tout être vivant, il y a une idée de création qui se développe et se maintient par l'organisation. » Or, se demande Chauffard, que signifie ce mot de création appliqué à la vie? La réponse est aisée, dit-il : « L'être vivant seul crée et est créé ; il est créé, parce qu'il est engendré ; il crée, parce qu'il engendre. La création dans la vie, c'est la génération. Création et génération sont deux termes équivalents... La vie, c'est la génération... L'âme est une puissance génératrice. Toute la philosophie de l'âme et de la vie sont dans ces mots [1]. »

Ceci est tellement délicat, qu'il faut continuer de citer le texte même de l'auteur. Il s'applique à prouver que « la génération est le fond de toutes les opérations vivantes, des intellectuelles comme des autres [2] ».

Voici une première application de ces idées : « Dans la nutrition, la cellule, impressionnée par le milieu vivant, ressent ce milieu, et la fécondation a lieu. Cette fécondation amène une conception vitale au sein de la cellule. » Cela est une génération dans l'ordre organique. En voici une dans l'ordre psychique et relevant de la même source. Dans l'exercice des sens, l'excitation du nerf « produit la conception d'une image, d'un son, et la perception d'un corps devient la génération fonctionnelle de chacun des sens. Si l'image frappe une rétine inattentive, il n'y a pas de conception ni de génération fonctionnelle ».

Si, à quelques lecteurs, ces idées paraissent peu nettes, semblent être des comparaisons ou des images plutôt que l'expression réelle des choses, peut-être vont-elles s'éclaircir en remontant vers la partie de l'âme qui est l'esprit, siège ordinaire de toute clarté et de toute lumière. Voyons comment Chauffard applique sa théorie à l'âme pensante. Il n'hésite pas. « Ici, dit-il, la démonstration va être saisissante. » Reprochant encore une fois à M. Bouillier d'avoir défini l'âme une *force motrice*, et d'avoir introduit dans la pensée un caractère (le mouvement) qu'on n'y trouve pas, il s'écrie : « Nous allons voir ces étranges contradictions disparaître dans l'âme génératrice, et l'harmonie divine éclater en ce fait éminent que la pensée est *une génération véritable, comparable à toutes les générations fonctionnelles de l'organisme* [3]. »

Voilà donc le but atteint. L'âme est une génération. Les sensa-

[1] Pidoux, *Spiritualisme organique,* p. 423.
[2] *Ibid.*, p. 425.
[3] *Ibid.*, p. 431.

tions, venues du dehors à la pensée, à l'esprit, au moi, lui servent à *engendrer les idées*. « Tout jugement, toute pensée sortent de l'âme par génération, et cette génération devient l'activité essentielle de l'âme intellectuelle. » Dans le langage, on emploie ces mots : « conceptions de l'âme et de l'esprit, aliment de l'âme, pain de l'esprit. En effet, l'âme se nourrit; et pour elle, comme pour le corps, se nourrir, c'est engendrer. La parole écoutée ou lue est le pain de l'esprit... Ce langage, emprunté à la physiologie, est le plus spiritualiste des langages[1]. »

Encore une fois, que l'on excuse nos citations si nombreuses. Il faut voir l'animisme physiologique moderne dans toute son extension, et presque dans sa beauté; il faut contempler la réforme philosophique, « provoquée par le développement des études biologiques », suivant la promesse de l'auteur.

On ne saurait oublier que Chauffard, esprit chrétien, croit à l'immortalité de l'âme. Comment associe-t-il les pensées annoncées ci-dessus avec sa croyance? Le voici : « Il y a, dit-il, une différence profonde dans l'âme, entre les générations qui relèvent de la vie et les générations qui appartiennent à la pensée. Les premières périssent; leur production languit, s'affaisse; la mort arrive. La pensée, au contraire, plus elle se développe, plus elle s'élève vers les régions éternelles du beau, du vrai, de l'infini... Et de cette croissance indéfinie de l'âme (de la pensée), n'y a-t-il pas à conclure que la mort est étrangère à l'âme, que cette portion de nous échappe à la destruction? » Ceci prouve, ce nous semble, que l'on fait un syllogisme pour admettre tout ce que l'on désire admettre. L'auteur termine en disant : « Si cette mort, continue et fatale, n'atteint pas l'âme qui pense, n'est-ce pas parce que cette âme ne meurt pas et ne saurait mourir, et qu'à l'opposé du corps qu'elle anime, elle est vouée à l'immortalité[2]? »

Tel est ce grand effort de conception de Chauffard; tel est son animisme, un peu différent de celui de Stahl, et par lequel, en appliquant à l'âme unique de la vie et de la pensée des mots que Bernard avait employés pour définir la vie, il croit avoir pénétré le mystère de l'âme tout entière, et fondé une théorie nouvelle, qui s'appuierait sur le mutuel concours de la métaphysique et de la biologie.

Dr DEBROU.

La fin prochainement.

[1] Pidoux, *Spiritualisme organique*, p. 435.
[2] *Ibid.*, p. 438.

LE DERNIER

DES FAUX DAUPHINS[1]

III

Le Dauphin mourut au Temple, le 8 juin 1795. La Convention nationale, bien qu'on ait souvent affirmé le contraire, comme le fait M. Louis Blanc, fit constater le décès, non seulement dans la forme des actes de l'état civil alors en usage, mais encore en prenant les précautions les plus minutieuses pour que l'identité fût aussi constatée avec toute la publicité possible. D'abord, elle envoya, le lendemain du décès, à huit heures du matin, *quatre membres du Comité de sûreté générale* à la tour du Temple. Après avoir examiné et reconnu le cadavre, ils décidèrent que les officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante seraient tous invités, à midi, à se rendre dans la chambre mortuaire pour y constater la mort et l'identité du fils de Louis XVI. Au lieu de deux commissaires requis, chaque jour, pour séjourner au Temple pendant vingt-quatre heures, quatre furent convoqués extraordinairement ce jour-là. On sait qu'ils avaient pour mission spéciale de constater la présence du petit prince, de prévenir toute tentative d'évasion et de surveiller les deux gardiens de l'enfant. Par conséquent, investis, aux termes de la loi, de la fonction d'établir l'identité par un procès-verbal quotidien, ils avaient également pour mission de constater le décès, et leur déclaration est valable jusqu'à preuve de faux. Ces quatre commissaires civils, de garde au Temple,

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1882.

le jour de la mort du Dauphin, étaient : *Darlot*, de la section du Temple ; *Damont*, de la section du Nord ; *Bigot*, de la section des Droits-de-l'Homme ; et *Bouquet*, de la section de la Fidélité. Damont, ayant demandé à tous les officiers et sous-officiers, les uns après les autres, s'ils reconnaissaient le corps pour être celui du Dauphin, la plupart attestèrent *le reconnaître* pour l'avoir vu aux Tuileries, et, séance tenante, procès-verbal de leur déclaration fut rédigé par *Darlot* et signé par une vingtaine de ces officiers et sous-officiers, ainsi que par les quatre commissaires civils nommés ci-dessus. Cet acte fut inséré dans le *journal-registre du Temple*, qui, plus tard, le 19 germinal an IV, fut remis par Lasne, dernier gardien de l'enfant, à Bénezech, ministre de l'intérieur. Eckard, avocat à la cour royale de Paris, a déclaré avoir appris de la bouche de Damont toutes les particularités de ce procès-verbal, qu'il a fait connaître dans son volume sur *Louis XVII*. Il cite même les noms des officiers et sous-officiers qui le signèrent, parmi lesquels, en première ligne, figure Bourgeois, commandant en chef de la section de la Fidélité.

Comme il avait couru des bruits d'empoisonnement, la Convention nationale, pour écarter cette odieuse et mensongère accusation, jugea à propos d'ordonner l'autopsie du jeune prince, et elle choisit deux hommes de science en renom : *Pelletan*, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, et *Dumangin*, médecin en chef de l'hospice de l'Unité. Ceux-ci, pour donner plus d'autorité à leur déclaration, s'adjoignirent l'ancien chirurgien de Madame Victoire de France, M. de Lassus, professeur de médecine légale à l'école de Santé de Paris, qui avait autrefois connu le Dauphin, et Janroy, professeur aux Écoles de médecine de Paris. L'opération eut lieu aussitôt après la rédaction du procès-verbal d'identité. Les quatre médecins et chirurgiens, il ne faut pas perdre cette considération de vue, avaient uniquement pour mission de procéder à l'autopsie et non de confirmer la déclaration précédente, qui avait été dûment constatée. Ce fut pour cette raison qu'ils durent se renfermer dans les formules usuelles de leur art et de leurs fonctions. « Parvenus au deuxième étage, disent-ils au procès-verbal, dans un appartement..., nous avons trouvé sur un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. » Que n'a-t-on pas dit à propos des expressions de ce procès-verbal ? Par exemple, que les quatre opérateurs craignirent à tel point de se compromettre en affirmant l'identité, qu'ils évitèrent avec le plus grand soin de se prononcer

sur cette question. M. Louis Blanc a même prétendu que de ces quatre chirurgiens aucun d'eux ne connaissait le Dauphin. Nous avons dit que M. de Lassus avait été chirurgien de Madame Victoire et qu'il avait vu souvent le petit prince. Pelletan, qui fut spécialement chargé de l'opération, était si bien convaincu qu'il était en présence du cadavre du Dauphin, qu'à la dérobée, il s'empara du cœur comme d'une relique. Dumangin, sous la Restauration, déclara publiquement qu'il n'avait jamais douté de l'identité. Enfin, la duchesse de Tourzel raconte, dans ses Mémoires encore inédits, qui appartiennent à M. le duc d'Escars, que Janroy, qui avait conservé le plus profond souvenir de la beauté des traits de l'enfant mort au Temple, le reconnut parfaitement dans un portrait qu'elle lui montra. « On ne peut s'y méprendre, dit-il, c'est lui-même, et on ne peut le méconnaître. » Par le procès verbal, il fut constaté que l'enfant présentait aux poignets et aux genoux les mêmes tumeurs déjà signalées par Barras, Harmand (de la Meuse), par les gardiens du jeune prince et d'autres témoins ; enfin, qu'il était mort victime « d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps ».

Le surlendemain de la mort, le 22 prairial an III (10 juin 1795), aux termes de la loi du 22 décembre 1792, et en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale, Dusser, commissaire de police de la section du Temple, rédig a la déclaration du décès, et la fit signer par les deux gardiens du petit prince, Lasne et Gomin, ainsi que par deux commissaires civils de garde au Temple, les sieurs Arnoult et Goddet. C'est M. de Beauchesne qui a retrouvé l'original de cet acte aux anciennes archives de l'Hôtel de Ville, dans les registres des commissaires de police, n° 23. Il en a donné un *fac-simile* dans son édition in-8°. Aux termes de la même loi du 22 décembre 1792, susmentionnée, c'était dans les vingt-quatre heures, *à partir de la déclaration de décès rédigée par le commissaire de police* [1], que devait être dressé l'acte mortuaire à la maison commune, et c'est ce qui eut lieu, en effet, dans les termes légaux, le 12 juin 1795. Tous ceux qui ont argumenté, en soutenant que ce dernier acte est nul parce qu'il n'a pas été rédigé dans les vingt-quatre heures, sont donc dans l'erreur.

A cette époque, dit M. Louis Blanc, comme aujourd'hui, en cas de décès, dans une prison, il en devait être donné avis sur-le-champ à la municipalité, qui se transportait immédiatement sur les lieux, vérifiait le décès et signait l'acte. Qu'arriva-t-il cependant? L'enfant était mort

[1] Il est dit dans une note *imprimée* de la déclaration de décès : « Les citoyens qui ont fait déclaration sont obligés de faire dresser l'acte à la maison commune dans les *vingt-quatre* heures, sous les peines portées par la loi. »

le 8 juin, et l'acte de décès fut dressé le 12 seulement. Pourquoi ce délai inutile? Y eut-il hésitation sur la question de savoir s'il valait mieux *avouer l'évasion* ou *faire un faux*? Nous empruntons cette remarque au livre de M. Suvigny (p. 50 et 51), ajoute M. Louis Blanc.

Au lieu de s'appuyer sur cette autorité suspecte et de mauvais aloi, M. Louis Blanc aurait mieux fait de lire l'article 1er du décret de 19-24 décembre 1792, ainsi conçu et qui tranche la question : « Les personnes désignées... pour faire les déclarations de naissance et de *décès* seront tenues de faire ces déclarations *dans les trois jours* de la naissance et du *décès* », c'est-à-dire dans les trois jours, sans compter celui de la naissance ou du décès. La déclaration et l'acte de décès avaient donc été faits et rédigés dans les délais exigés par la loi. En conséquence, par son arrêt de 1874, la cour d'appel de Paris a formellement décidé que l'acte de décès du Dauphin était parfaitement régulier, et il n'y a plus à revenir sur cette décision.

M. Louis Blanc ajoute de plus que l'acte de décès « fut fait en dehors des prescriptions légales, en l'absence du *commissaire de section préposé, par la loi spéciale du temps, à la garde du prince*, et signé par *deux témoins obscurs* ».

M. Louis Blanc, je lui en demande bien pardon, est encore dans l'erreur. Le sieur *Bigot*, qui a signé, et qu'il prend pour un témoin obscur, est précisément ce *commissaire civil* préposé à la garde du prince. Il était l'un des commissaires civils de la section des Droits-de-l'Homme. L'acte de décès était, de plus, rédigé par Pierre-Jacques Robin, l'officier public, qui avait qualité pour cela, et enfin signé par Lasne, commandant en chef de la section des Droits-de-l'Homme, et entre les bras duquel était mort le prince.

M. Louis Blanc dit qu'il y eut obscurité sur le fait de l'enterrement. A moins de nier l'évidence, il n'y eut jamais de fait mieux constaté que celui-là. En vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale, du 22 prairial (10 juin), le comité civil de la section du Temple dut se concerter avec les commissaires civils de garde au Temple pour faire donner la sépulture « au fils de Louis Capet », en présence du nombre de témoins déterminé par la loi et de deux membres du comité civil de la même section. En conséquence, le même jour, 10 juin, Dominique Goddet et Nicolas Arnoult, commissaires civils de la section du Temple, en vertu de la loi du 20 septembre 1792, ayant requis Pierre Dusser, commissaire de police de leur section, de se transporter avec eux au Temple, ils y trouvèrent Lasne et Gomin, les deux anciens gardiens du petit prince, et Joseph Guérin, commissaire civil de la section de l'Homme-Armé, qui leur

présentèrent le cadavre, « *lequel fut reconnu pour être celui de Louis-Charles Capet* ». Sur-le-champ et en leur présence, ils le firent déposer dans une bière, et, accompagnés de J. Garnier, chef de brigade de la section de Montreuil, de Pierre Vallon, capitaine de la même section, et de Lasne, ils conduisirent le corps au cimetière Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine, où il fut déposé dans une fosse qui fut recouverte sous leurs yeux [1].

Voici en quels termes laconiques le *Moniteur universel* du 26 prairial an III racontait cette funèbre cérémonie : « Avant-hier, à huit heures et demie du soir, deux commissaires civils et le commissaire de police de la section du Temple se transportèrent à la tour du Temple pour, en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale, enlever le corps du fils de Louis Capet. Ils le trouvèrent découvert; et, en leur présence, il fut mis dans un cercueil de bois et transporté de suite au cimetière de Sainte-Marguerite, rue du Faubourg-Saint-Antoine, où il fut inhumé. Des mesures de sûreté générale ont fait escorter ce convoi, de loin en loin, par des détachements d'infanterie [2]. »

Comme on le voit, la cérémonie eut lieu au grand jour et sans l'ombre de mystère.

Dès le 9 juin, c'est-à-dire le lendemain de la mort du Dauphin, Sévestre, député d'Ille-et-Vilaine, l'avait annoncée à la tribune [3]...

« Nous avons reçu, disait-il, la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de sûreté générale m'a chargé de vous en informer. Tout est constaté. *Voici* les procès-verbaux *qui* demeureront déposés dans vos archives [4]. »

Veut-on savoir comment se termine cette déclaration de Sévestre, à la fin du texte qu'en a donné Jules Favre, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers Naundorff, en 1874? « ... *Tout est constaté. Les procès-verbaux seront déposés aux Archives.* »

Dans le texte du *Moniteur*, il y a : « Voici les procès-verbaux, etc. » Sévestre, en se servant du mot voici, atteste par là qu'il tient dans ses mains les procès-verbaux *dûment rédigés*. Dans le texte de Jules Favre, le mot essentiel *voici* est supprimé, d'où l'on pouvait

1 Le procès-verbal de l'inhumation existe en minute dans les archives de la préfecture de police, où il a été découvert par M. de Beauchesne.

2 Notons, en passant, que M. de Beauchesne n'a pas cité ce passage du *Moniteur*, qui se trouve à la suite du texte du procès-verbal d'autopsie du corps du Dauphin.

3 Sévestre, dans son rapport, et avant de connaître le procès-verbal d'autopsie, constatait que « le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. »

4 *Moniteur universel*, du 23 prairial an III.

supposer que les procès-verbaux n'existaient pas encore. Et c'est, en effet, ce que concluait Jules Favre, un peu trop confiant dans le texte que lui avaient fourni ses honorables clients : « La Convention, dit-il, décrète l'impression de ce rapport, mais les procès-verbaux dont on parle n'ont jamais été déposés aux Archives, *car il n'en a jamais été rédigé.* » Trois fois naïf Jules Favre, qui n'avait pas jugé utile de collationner ses textes sur les originaux! Que n'a-t-il pas cru et que ne lui a-t-on pas fait croire! N'était-il pas fermement convaincu, par exemple, que la Convention nationale, après avoir fait constater avec tant de précautions et de formalités la mort du Dauphin, avait, à quelques jours de là, lancé un arrêté pour ordonner de poursuivre en tous lieux et d'arrêter ce même Dauphin qui se serait évadé du Temple. Or ce fameux décret, que l'on chercherait en vain dans le *Moniteur*, n'a jamais existé que dans l'imagination de Jules Favre et des faux Dauphins dont il défendait la *légitimité*, en ne s'appuyant que sur les *documents historiques* fournis par eux. M. Louis Blanc a pris soin lui-même de relever cette absurde erreur de Jules Favre [1], en ajoutant, ce qui est parfaitement exact, que « rien n'est moins vraisemblable que l'arrêté dont il s'agit, et dont on a beaucoup parlé sans pouvoir le produire ».

M. Louis Blanc, sur la fin de son chapitre sur les prétendus *Mystères du Temple*, pose plusieurs questions, sous forme d'énigmes, qui, suivant nous, peuvent être résolues de la manière la plus simple et la plus naturelle. Pourquoi, se demande l'éminent historien, si le petit prince est vraiment mort au Temple, ses successeurs ont-ils fait plus d'efforts pour épaissir les ténèbres qu'il ne leur en eût peut-être fallu pour les dissiper? Pourquoi, ce qui est plus inexplicable encore, ont-ils montré une répugnance invincible à attester par un acte public que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI? Pourquoi, par exemple, ne fit-on pas exhumer le corps de Louis XVII pour le transporter à Saint-Denis, à côté des dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette? Pourquoi les Bourbons ne firent-ils pas célébrer de services funèbres en son honneur? Pourquoi un monument ne lui fut-il pas érigé dans la chapelle expiatoire? Pourquoi la duchesse d'Angoulême refusa-t-elle de recevoir le cœur de son frère que lui offrit le docteur Pelletan, qui avait trouvé moyen de l'enlever secrètement, lorsqu'il fit l'autopsie? Pourquoi cette incroyable indifférence des Bourbons pour tout ce qui touchait au souvenir de ce malheureux enfant?

[1] *Gazette des tribunaux*, du 7 juin 1851. Plaidoirie de Jules Favre en faveur des héritiers Naundorff.

Toutes ces objections sont bien plus spécieuses que solides. Louis XVIII, qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la mort de son neveu au Temple, prescrivit par deux ordonnances, en date des 19 janvier et 14 février 1816, l'achèvement de l'église de la Madeleine, au faubourg Saint-Honoré, pour y placer les monuments expiatoires de Louis XVI, de Louis XVII, de Marie-Antoinette et de Mme Élisabeth. Lemot, un habile sculpteur, fut chargé de l'exécution du monument du jeune prince. Par ordre du roi, le comte Decazes, ministre de la police générale, chargea le comte Anglès, préfet de police [1], de rechercher dans le cimetière Sainte-Marguerite les dépouilles mortelles de Louis XVII.

Le comte Anglès ne négligea rien pour arriver à cette intéressante découverte. Ses agents parvinrent à retrouver la plupart des personnes qui avaient joué un rôle dans la cérémonie funèbre : *Dusser*, l'ancien commissaire de police de la section du Temple, qui avait dirigé l'inhumation; *Voisin*, le conducteur des convois, qui avait été chargé du matériel de la cérémonie; le sieur *Bureau*, concierge du cimetière; *Lasne*, le dernier gardien du prince, qui avait escorté son cercueil jusqu'à sa dernière demeure; la veuve du fossoyeur *Bertrancourt*, dit *Valentin*, qui avait creusé la fosse; et un sieur Decouflet, ami de *Valentin*, et qui, de même que la veuve de ce dernier, avait reçu de lui les plus précieuses confidences.

Dusser, qui, en 1816, sollicitait un poste de commissaire de police et qui se donnait alors pour *royaliste*, prétendit que, sans crainte du tribunal révolutionnaire, il avait fait enterrer le corps de l'enfant dans une fosse séparée; mais il ne put désigner de lieu précis. Son témoignage trop intéressé parut suspect à la police et fut rejeté par elle.

Lasne croyait aussi que le Dauphin avait été enterré dans une fosse particulière. Peut-être tenait-il cette particularité de Valentin.

Voisin, vieillard de soixante-quinze ans, alors retiré à l'hospice de Bicêtre, déclara que le corps fut *mis par lui dans une fosse particulière qu'il avait creusée lui-même dans la matinée.* Conduit dans le cimetière par les agents du comte Anglès, il traça, à gauche de la croix élevée au milieu du cimetière, une enceinte de terrain d'environ 10 pieds de longueur sur 12 de largeur, dans laquelle il soutint que l'on trouverait, « à 6 pieds de profondeur, le cercueil du jeune roi, fait en bois blanc, et ayant à la tête et aux pieds un D écrit par lui avec du charbon ». Il était peu présumable que Voisin, alors qu'il était conducteur des convois, eût rempli, en cette occasion, l'office de fossoyeur, et l'on aurait dû, comme il semble, ne

[1] Le comte Decazes au comte Anglès. Paris, 1er mars 1818.

tenir aucun compte de son témoignage qui, sans doute, n'était pas désintéressé.

La déposition de *Bureau*, concierge du cimetière, prouva jusqu'à l'évidence que le corps du prince fut *d'abord* déposé dans la fosse commune, attendu que, par respect pour l'égalité, il n'y avait pas alors d'autre manière d'enterrer les gens.

Quant à *Pierre Bertrancourt*, dit *Valentin*, fossoyeur au moment de la mort du Dauphin, il était mort depuis plusieurs années, mais non sans laisser à sa veuve et à son ami, le sieur *Lecouflet*, bedeau de la paroisse des Quinze-Vingts, les indications les plus précises sur l'endroit où lui-même avait enterré le corps du Dauphin. Homme discret et courageux, secrètement dévoué aux Bourbons, Valentin, la nuit qui suivit l'inhumation ou la suivante au plus tard, retira de la fosse commune la bière du petit prince et la déposa « dans une fosse creusée, partie dans le mur de fondation, partie dans le cimetière, à la gauche de la porte de l'église (Sainte-Marguerite), du côté de l'autel de la communion ». En pratiquant des fouilles de ce côté, on eût très probablement retrouvé le corps du Dauphin et on aurait pu constater son identité de la manière la plus certaine à une particularité qui fut indiquée, en 1817, par le docteur Pelletan. « Pour faire l'anatomie du cerveau, il avait scié le crâne de l'enfant en travers, au niveau des orbites. » L'opération terminée, il avait « remis la calotte en place » et l'avait fortement rattachée au crâne avec un linge.

La police du comte Decazes déclarait qu'il n'y avait qu'à choisir entre la version de Voisin et celle de Valentin, et elle penchait à croire que cette dernière était la seule vraie. Au lieu de suivre cette indication et d'ordonner des fouilles, le gouvernement de Louis XVIII, en présence de tant de déclarations contradictoires, n'osait passer outre. Ce qui mit le comble à ses hésitations et à ses incertitudes, ce fut l'étrange déposition que fit, à la préfecture de police, le 11 juin 1816, le sieur Charpentier, jardinier en chef du palais du Luxembourg. Celui-ci prétendit que, le 25 prairial an III, c'est-à-dire le 13 juin 1795, *cinq jours après la mort du Dauphin*, et trois jours après l'enterrement, il fut requis de se rendre au comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, à dix heures du soir, avec deux de ses ouvriers munis de pioches et de pelles, et, de là, conduit en voiture, ainsi que ses hommes, jusqu'au cimetière de Clamart par un membre du même comité. Là, il leur fut ordonné de creuser une fosse large de 3 pieds et qui en eût 6 en longueur comme en profondeur. Ce travail terminé, Charpentier entendit le bruit d'une voiture qui entrait dans le cimetière et il en vit sortir trois autres membres du comité révolutionnaire, revêtus

de leurs écharpes. En même temps il aperçut dans le carrosse, ainsi que ses compagnons, un cercueil de 8 à 10 pouces de largeur environ et de 4 pieds et demi de longueur, « que les membres du comité, avec l'aide du cocher, prirent eux-mêmes le soin de descendre et de déposer à l'entrée du cimetière ». Après quoi, Charpentier et ses ouvriers ayant reçu ordre de sortir du cimetière et d'attendre à la porte, les membres du comité déposèrent eux-mêmes le mystérieux cercueil dans la fosse et le recouvrirent de 5 ou 6 pouces de terre. Cette opération achevée, ils firent rentrer Charpentier et ses hommes et leur ordonnèrent de combler la fosse et de piétiner la terre de toutes leurs forces pour faire disparaître la trace de l'inhumation. Le plus grand secret sur ce qui venait de se passer leur fut prescrit d'un ton menaçant, et nul d'entre eux n'aurait peut-être jamais eu le mot de l'énigme, si l'un des commissaires ne l'avait révélé, sans le vouloir : *Le petit Capet, dit-il en riant, aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille.*

Cette déposition, qui vint jeter une nouvelle incertitude dans la conduite du pouvoir, ne méritait cependant pas, suivant nous, l'importance qui lui fut donnée. A supposer, comme nous en sommes fermement convaincu par la concordance de trois témoignages, que la version de Valentin fût la seule vraie, comme il avait enlevé le corps du Dauphin de la fosse commune la nuit qui suivit l'inhumation ou au plus tard la nuit d'après, les membres du comité révolutionnaire, si tant est qu'ils eussent fait exhumer une bière de la fosse commune dans le cimetière de Sainte-Marguerite, n'avaient certainement pas découvert celle du Dauphin, puisque, suivant le témoignage de Charpentier, leur opération nocturne n'avait eu lieu que trois jours après l'enterrement.

C'était donc aux indications certaines données par Valentin et Pelletan qu'il aurait fallu s'arrêter.

Plusieurs motifs très graves empêchèrent Louis XVIII de poursuivre les recherches jusqu'au bout. Comme il n'était rien moins que certain d'avoir fait transporter à Saint-Denis les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette dont un examen anatomique avait nié l'authenticité, dans le doute sur le lieu véritable où se trouvait le corps de Louis XVII, il ne voulut pas s'exposer encore à donner place à des reliques douteuses parmi les tombeaux de ses aïeux. En grand politique qu'il était, pour en finir avec les clameurs d'une opposition malveillante qui lui reprochait avec violence d'exhumer les spectres sanglants de sa famille, il jeta un dernier voile sur ces lamentables souvenirs. Toutefois, il avait ordonné qu'un service solennel en mémoire de son royal neveu serait célébré dans l'église

de Saint-Denis. Déjà l'on commençait à orner la vieille basilique de magnifiques tentures, d'emblèmes, de sentences religieuses, etc., lorsque des ordres venus du château vinrent interrompre subitement les derniers préparatifs. Louis XVIII venait d'apprendre qu'aux termes des anciens règlements de l'abbaye, il n'était permis d'y célébrer de services funèbres que pour les princes qui étaient enterrés dans les caveaux de cette église. Voilà pourquoi il ne jugea pas à propos de passer outre.

C'est uniquement pour les motifs que nous avons expliqués plus haut, et non comme on l'a absurdement prétendu parce que Louis XVIII n'aurait pas été certain de la mort de son neveu, que ce prince ne fit pas exécuter, dans l'église de la Madeleine, le mausolée de Louis XVII, confié à l'habile sculpteur Lemot, et qui, en vertu de ses ordonnances des 19 janvier et 14 février 1814, devait y trouver place à côté de ceux de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'église ne fut pas achevée, et aucun de ces monuments ne fut exécuté, pas plus celui du Dauphin que les deux autres.

Disons, pour en finir sur cette question, que, dans un excellent article sur *les Faux Louis XVII* [1], M. de la Sicotière constate que le buste du petit prince, sculpté par Desenne, fut placé, en 1814, dans la salle des séances de la Chambre des députés, à côté de ceux de Louis XVI et de Louis XVIII, dans l'hémicycle qui entourait le bureau, et ajoutons, de notre côté, que, sous Charles X, des services funèbres en mémoire du jeune roi furent annuellement célébrés aux Tuileries.

Après avoir développé sa thèse de l'évasion du Dauphin, en s'appuyant sur des documents dont nous avons démontré le peu d'authenticité, M. Louis Blanc, dans sa conclusion, ne se dissimule pas que, si cette évasion a eu lieu, se dresse une question difficile à résoudre. Pourquoi, à partir de cette époque, l'existence du jeune prince n'a-t-elle pas été reconnue? pourquoi son identité n'a-t-elle pas été solennellement constatée? La réponse est bien simple, pour peu qu'on ajoute foi à tous les documents authentiques qui prouvent l'identité et la mort du petit prince. A la nouvelle de sa mort, Charette, le 26 juin 1795, lance un manifeste dont l'authenticité n'a jamais été niée : *Nous avons appris*, dit-il, *que le fils infortuné de notre malheureux monarque*, *notre roi*, *avait été lâchement assassiné* [2], etc. Jamais les chefs vendéens ne crurent à l'éva-

[1] C'est dans les procès-verbaux authentiques de l'enquête ordonnée par Louis XVIII pour retrouver les restes du Dauphin que nous avons puisé notre récit.

[2] *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1882.

sion prétendue du Dauphin, et tous proclamèrent Louis XVIII[1]. Sur les bords du Rhin, au camp de Steinstadt, où commandait le prince de Condé, le 16 juin, huit jours après la mort du Dauphin, on célébra un service en son honneur, et, après cette cérémonie, Condé adressa à l'armée un discours qui se terminait ainsi : *Messieurs, le roi Louis XVII est mort, vive le roi Louis XVIII*[2]. Le *Moniteur universel* du 16 messidor an III (4 juillet 1795) donne en entier le texte de cette proclamation, et il la considère si bien comme authentique, qu'il consacre, en tête de ses colonnes, un article des plus acerbes pour attaquer le prince de Condé, à propos de cette proclamation. M. Louis Blanc, malgré tant de preuves, n'en persiste pas moins à supposer que le Dauphin, au moment où il se serait évadé, n'ayant que neuf ans, a pu être « livré sans défense *à toutes sortes d'embûches* ». Que faut-il entendre par là ? Que Louis XVIII, *qui avait le plus violent désir de régner, avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre dont les événements l'avaient enveloppée la destinée de son neveu; qu'après la restauration, qui mit sur le trône Louis XVIII, le fait de Louis XVII retrouvé, reconnu, aurait tout remis en question et créé des embarras incalculables; que, dans cette situation, un gouvernement peu scrupuleux a pu faire fléchir les considérations de famille devant les exigences de ce qu'on nomme la raison d'État, ou, s'il ignorait la vérité, s'étudier à ne pas la connaître!* Quel est le sens de l'avant-dernière proposition ? Que Louis XVIII a fait disparaître son neveu d'une manière ou de l'autre. Il serait impossible de le comprendre autrement.

IV

Or notez bien que toutes ces considérations et réflexions que M. Louis Blanc ne présente après tout que comme de pures hypothèses, que comme des faits contingents, deviennent une réalité absolue sous la plume de M. Nauroy [3]. Pour lui, non seulement le Dauphin s'est évadé du Temple, ce fait n'offre pas l'ombre d'un doute, mais, qui plus est, il a vécu jusqu'à nos jours, sous un faux nom, très obscurément, sans jamais confier son secret à personne, et

[1] M. de la Sicotière, dans son remarquable article *les Faux Louis XVII*, paru dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet dernier, a particulièrement fort bien réfuté l'hypothèse de l'évasion du Dauphin auprès des chefs vendéens.

[2] *Campagnes du corps sous les ordres de Son Altesse sérénissime Mgr le prince de Condé*, par M. le marquis d'Ecquevilly. Paris, 1818, 3 vol. in-8°, etc., etc.

[3] *Les Secrets des Bourbons*, par Charles Nauroy. Paris, Charavay, 1882, in-18. 2e partie.

il est mort à Savenay (Loire-Inférieure), en 1872, en gardant jusqu'à la fin le mot de l'énigme. Quoi! cette royale existence se serait écoulée et terminée au milieu de nous, en plein dix-neuvième siècle, sans que nul ne l'ait jamais su jusqu'à présent, si ce n'est l'historien qui nous fait cette révélation? Ne serait-ce pas surprenant, prodigieux, miraculeux au-delà de toute expression? Pour nous démontrer jusqu'à l'évidence la vérité d'une si lamentable histoire, de ce drame mystérieux s'il en fût, de cette monstrueuse usurpation de Louis XVIII, il faut, sans doute, que M. Nauroy se soit appuyé sur quelqu'une de ces preuves sans réplique, qui ne laisse aucun doute et qui s'impose à l'incrédulité la plus opiniâtre.

J'avoue très humblement qu'en lisant le début de l'étude de M. Nauroy, je fus en quelque sorte subjugué par le ton d'imperturbable assurance qui y règne, et que je m'attendais à une de ces découvertes devant lesquelles il n'y a plus qu'à s'incliner.

L'enfant qui mourut au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), dit M. Nauroy, était-il vraiment le Dauphin, fils de Louis XVI, connu dans l'histoire sous le nom de Louis XVII? Telle est la question, *insoluble jusqu'ici*, dont *une révélation inattendue*, se recommandant d'un nom que personne ne récusera, *celui de Desèze*, le défenseur de Louis XVI, nous permet de donner aujourd'hui la *solution*. L'histoire aura attendu longtemps, et la politique aussi; le secret a été bien gardé, il l'a été pendant quatre-vingt-six ans, c'est beaucoup pour un secret. Depuis les derniers historiens de Louis XVII, M. de Beauchesne et M. Louis Blanc, la question n'avait pas fait un pas. Pour M. de Beauchesne, quoique archiviste de son métier, sa crédulité fut sans bornes; *on verra ce qui reste de son livre après avoir lu ces pages.* Quand M. Louis Blanc publia, en 1862, dans le tome XII de son *Histoire de la Révolution*, son chapitre : *Mystères du Temple*, sa situation était bien autrement délicate que celle de M. de Beauchesne; *à l'aide d'inductions, qui ne sont pas toujours très sûres*, il arrivait à cette conclusion que Lous XVII n'était pas mort au Temple, mais il affirmait non moins énergiquement que les différents personnages qui se sont donnés pour Louis XVII à des époques très différentes étaient des imposteurs. Dans son système, qu'était-il devenu, s'il n'était pas mort au Temple? Louis Blanc ne le disait pas, il ne pouvait pas le dire, pour une bonne raison, *c'est qu'il ne le savait pas;* de la sorte il laissait le lecteur dans une situation d'esprit fort critique; et en France nous n'aimons pas les conclusions purement négatives, elles nous répugnent. Je me propose d'examiner les différents motifs qui portent *à réviser le jugement de l'histoire; puis je donnerai les documents inédits venant à l'appui, et je terminerai par ce que j'appellerai la révélation Desèze.*

Nous allons étudier, à notre tour, aussi brièvement que nous le pourrons, quelle est la valeur des documents produits par M. Nauroy à l'appui de sa thèse. Commençons par celle qu'il considère comme la plus essentielle, celle qu'il appelle la *révélation Desèze.* Quel est-il ce fameux secret qui doit faire une révolution en histoire, changer la face des choses en politique, faire des derniers rois de la branche aînée des Bourbons, de Louis XVIII et de Charles X, des usurpateurs sans pudeur comme sans pitié? Ce secret quel est-il? Eh bien! sachez-le, le Dauphin n'est pas mort au Temple! M. Nauroy nous affirme tenir le secret de son évasion « d'une personne qui tenait la vérité de M. Étienne Romain, comte Desèze, président de la cour d'appel de Paris, pair de France, mort le 22 avril 1862, lequel M. Desèze lui-même tenait la vérité de son père, le défenseur de Louis XVI, auquel elle avait été confiée *sous le sceau du secret* ».

Rien n'est plus dangereux que de faire parler les morts autrement qu'ils n'ont parlé de leur vivant, surtout lorsqu'ils ont des héritiers de leur nom qui ont, comme il semble, qualité mieux que personne pour savoir ce qui s'est passé dans leur propre famille. C'est ce que vient d'apprendre à M. Nauroy, en réponse à ses affirmations plus que hasardées, le comte de Sèze, l'arrière-petit-fils du défenseur de Louis XVI.

Permettez moi, écrivait M. de Sèze au *Paris-Journal*, le 22 février dernier, de venir protester contre cette assertion (de l'enlèvement du Dauphin), qui est absolument contraire à la tradition de notre famille. Dans toutes les occasions possibles, mon grand-père a manifesté sa croyance à la mort de Louis XVII, alors qu'il était encore enfermé au Temple (croyance qui était aussi celle de son père, le défenseur du roi Louis XVI), et il a toujours refusé de discuter même la possibilité de l'évasion du Dauphin. Mme la duchesse d'Angoulême pensait de même, et plusieurs fois elle a affirmé à mon grand-père qu'elle savait son frère mort au Temple, et que d'ailleurs jamais aucun de ceux qui se disaient Louis XVII n'avait osé se présenter devant elle, sûr d'être reconnu pour un imposteur.

N'est-ce pas jouer de malheur? C'était de cette prétendue révélation que M. Nauroy faisait la pierre fondamentale de sa découverte d'un Louis XVII inconnu. Au lieu de s'incliner, il a répondu à M. de Sèze que son démenti n'était qu'un *calcul légitimiste, facile à comprendre, et qu'une tactique.* Les autres documents que produit M. Nauroy présentent-ils plus d'autorité, et les inductions qu'il en tire sont-elles plus sûres que celles de M. Louis Blanc,

qui, pour lui, *ne sont pas toujours très sûres?* Nous ne le pensons pas, et nous allons essayer de le démontrer.

M. Nauroy dit que, pendant le temps qui s'écoula du 19 janvier 1794, jour du départ de Simon, jusqu'au 29 juillet de la même année, il n'y eut pas de gardien au Temple, et que, pendant ce temps-là, un enfant a pu être substitué au Dauphin. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de la surveillance qui fut alors exercée au Temple, et qui fut encore plus rigoureuse qu'avant et après cette époque. Qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit plus haut sur ce point, ainsi que sur Lasne et Gomin, que M. Nauroy prétend n'avoir point connu le petit prince avant sa détention au Temple. Nous n'ajouterons qu'un mot, c'est que, à supposer que le Dauphin ait pu être enlevé à cette époque, comment tous ceux qui le connaissaient ne se seraient-ils pas aperçus, de la substitution, dans leurs visites au Temple, depuis le 9 thermidor jusqu'à la mort de l'enfant qui lui aurait été substitué? Or, nous avons vu que le Dauphin, à partir du 9 thermidor, fut reconnu par plus de cinquante personnes.

M. Nauroy prétend que le Dauphin était en parfaite santé, lorsqu'il fut remis aux commissaires civils par les époux Simon, tandis que *l'enfant du Temple ne tarda pas à péricliter*, etc. Nous avons parfaitement démontré qu'un enfant sain et robuste, séquestré pendant six mois dans une chambre sans air et dans une atmosphère corrompue, devient nécessairement scrofuleux, et c'est ce qui arriva au malheureux Dauphin.

M. Nauroy, afin de prouver que Desault ne reconnut pas le prince dans la personne de l'enfant du Temple, invoque, comme M. Louis Blanc, le prétendu témoignage de la veuve Thouvenin, qui, fût-il authentique, ne prouverait absolument rien contre les déclarations si nettes et si formelles de Corvisart et de Bichat. Nous avons dit, d'ailleurs, que cette lettre, attribuée à Mme Thouvenin, a été publiée pour la première fois par le *baron* de Richemont, et que son authenticité n'est *garantie* que par cet habile faussaire. M. Nauroy, pour les raisons que nous avons données plus haut, ne nous semble pas plus heureux lorsqu'il prétend que l'enfant dont les chirurgiens firent l'autopsie au Temple n'était pas le Dauphin, attendu que le petit prince n'était pas *scrofuleux*, lorsqu'il sortit des mains de la veuve Simon. Pour M. Nauroy, les causes pestilentielles et morbides du cachot où fut enfermé, pendant six mois, le Dauphin n'ont jamais existé.

A l'appui de sa thèse de l'évasion, M. Nauroy cite encore une lettre d'un certain baron F. Thierry, qui aurait été publiée dans le *Times* du 4 décembre 1838, et dans laquelle celui-ci est censé dire :

Un des principaux agents qui se sont employés pour arracher le Dauphin du Temple fut le comte de Frotté, général vendéen, *à la famille duquel je suis allié :* ma sœur avait épousé son frère; j'ai eu, par conséquent, les moyens de m'assurer que le *comte de Frotté a été le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite en Vendée*, où quelque temps après il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

Cette lettre a paru dans les Mémoires (de Richemont), édition de 1846, et nous ne doutons nullement qu'elle ne soit de sa fabrique. Le *baron*, pour les besoins de sa cause, a semé, dans tous les journaux de son temps, un nombre infini de témoignages qui n'ont jamais existé que dans son imagination.

Les documents qui, aux yeux de M. Nauroy, ont le plus d'importance, avec la prétendue révélation de Sèze, sont les dépositions faites, en 1816, devant la police du duc Decazes, par la veuve Simon. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit plus haut de ces déclarations. La veuve Simon avait quitté le Temple, sans y jamais rentrer une seule fois, dix-sept mois avant la mort du Dauphin. Elle ne pouvait donc rien savoir par elle-même et de ses propres yeux sur tout ce qui s'était passé depuis, jusqu'à la mort du petit prince. Rien de plus contradictoire, d'ailleurs, que ses déclarations, qui sont tantôt présentées comme des hypothèses, tantôt comme une réalité. Tantôt elle dit qu'on a pu substituer au jeune prince un autre enfant; tantôt qu'elle a vu sortir de l'École de médecine (un enfant rachitique et contrefait) dans un panier qu'on avait chargé sur une voiture de linge sale, et qui devait être substitué au Dauphin. Nous ne reviendrons pas sur le jugement qu'a porté M. Louis Blanc lui-même sur les causes qui ont pu inspirer à cette femme le langage qu'elle tenait. Nous dirons seulement que M. Nauroy s'est beaucoup trop avancé, en déclarant, sans la moindre preuve, que Louis XVIII, pour faire croire que cette femme était folle, la fit enlever et enfermer à Bicêtre, *où elle est morte*, ajoute-t-il. Rien n'est moins exact, et la vérité nous fait un devoir de déclarer hautement que Louis XVIII ne se rendit jamais coupable d'une aussi méchante action. La veuve Simon fut admise aux Incurables, sur sa demande, sous le Directoire, et elle y est morte, sans être inquiétée, *le* 10 *juin* 1819. C'est ce que reconnaît fort bien M. Louis Blanc, et ce qui est consigné dans l'*Amateur d'autographes* du 16 février 1862, par M. Gabriel Charavay, l'éditeur de M. Nauroy. De plus, ce fait nous a été confirmé de la manière la plus absolue par une respectable sœur hospitalière qui, en 1830, a beaucoup connu la sœur Lucie, qui donnait spécialement des soins à la veuve

Simon. La Simon occupait le numéro 9 de la salle Sainte-Hélène, à l'hospice des femmes incurables de la rue de Sèvres, et elle mourut à l'infirmerie de cet hospice à la date indiquée ci-dessus.

Comme on le voit, Louis XVIII, en cette circonstance, afin d'étouffer le prétendu secret de la veuve Simon, ne commit aucun abus de pouvoir. S'il avait attaché quelque importance à ses déclarations, la première mesure qu'il aurait prise, sans doute, c'eût été de faire disparaître des Archives toutes les dépositions de cette femme. Leur existence dans ce dépôt prouve le peu de cas qu'il en a fait.

M. Nauroy, dans ses accusations contre ce prince, va beaucoup plus loin encore, et il lui attribue l'assassinat d'un nommé Caron, parce que, lui aussi, aurait possédé le secret de l'évasion du Dauphin.

Par une coïncidence remarquable, dit-il, un M. Caron, ancien employé au service de la bouche de Louis XVI, *qui avait informé la duchesse d'Angoulême de l'enlèvement de son frère* et touchait d'elle une pension depuis 1814, disparut le 4 mars 1820, après une audience de Louis XVIII et plusieurs visites du prince de Polignac; et sa famille a toujours fait de vains efforts pour le retrouver, ou même pour savoir ce qu'il était devenu. *Lui aussi avait parlé!* ajoute M. Nauroy.

Je demande bien pardon à M. Nauroy de lui donner un nouveau démenti, mais il a mis encore sur le compte de Louis XVIII un crime imaginaire, que ce prince non seulement n'a jamais commis, à supposer qu'il en fût capable, mais qu'il avait, au contraire, le plus grand intérêt à ne pas commettre.

A quelle source M. Nauroy a-t-il puisé ce prétendu document? A l'*Histoire de la révolution* de M. Louis Blanc. Celui-ci l'avait emprunté au livre de Suvigny (p. 149), le conseil et l'ami de *Richemont;* et Suvigny, aux Mémoires de son prince, édition de 1846.

Or nous sommes en mesure d'établir, pièces en main, que c'est une infâme calomnie du soi-disant *baron* de Richemont.

Caron, loin d'avoir révélé la prétendue évasion du Dauphin, n'a cessé de déclarer qu'il avait donné des soins au petit prince jusqu'à son dernier soupir. Ancien officier de bouche de Louis XVI aux Tuileries, le digne homme avait brigué comme un honneur de remplir au Temple la modeste fonction de garçon servant, et il n'en sortit qu'au départ de Madame Royale. Comment n'aurait-il pas reconnu au Temple l'enfant qu'il avait si souvent servi à table aux Tuileries? A supposer que Louis XVIII eût été un Tibère, n'eût-il pas été aussi insensé que cruel en faisant disparaître précisément un des témoins peu nombreux de la mort de son neveu au Temple, et qui disait

tout haut, à qui voulait l'entendre, qu'il avait assisté aux derniers moments du petit prince? Voilà comment on écrit l'histoire.

Poursuivons. M. Nauroy soutient que *la duchesse d'Angoulême savait la vérité et qu'elle ne voulait pas la dire.* Rien n'est moins exact. La princesse, dans ses Mémoires, a parlé de la mort de son frère au Temple en termes tels, que l'on ne peut supposer qu'elle ait eu le moindre doute sur ce point. Elle n'a cessé de tenir le même langage devant toutes les personnes avec lesquelles elle s'est entretenue de cette question. Affirmer le contraire, c'est soutenir que cette princesse, dont la haute vertu est reconnue par les hommes des opinions les plus diverses, était capable de commettre un faux. Toutes les anecdotes semées à ce sujet dans des Mémoires plus ou moins authentiques ne sont que des contes inventés à plaisir ou dans l'intérêt de la cause de quelques imposteurs. Entre leurs assertions et celles de la duchesse d'Angoulême, qui pourrait hésiter?

Parmi les pièces citées par M. Nauroy, il n'en est presque pas une dont il prenne soin d'indiquer la source, ce qui est une grave négligence lorsque l'on a l'honneur de tenir la plume d'historien. Les pièces que l'on cite n'ont de valeur qu'autant que l'on a soin d'en démontrer l'authenticité, et, sauf pour les lettres de la veuve Simon, c'est ce que n'a jamais fait M. Nauroy d'une manière satisfaisante, depuis le commencement de son travail jusqu'à la fin.

Sur quels documents, par exemple, s'appuie-t-il pour établir que la prétendue substitution du Dauphin eut lieu par les soins de M. de Frotté, qui l'emmena en Vendée? Absolument sur aucune pièce de quelque valeur. Toutes les histoires et les Mémoires sur les guerres de la Vendée non seulement sont muets sur ce chapitre, mais disent précisément tout le contraire. D'où cette supposition est-elle tirée? Nous craignons bien encore que ce ne soit des Mémoires de Richemont, édition de 1846, qui y raconte, en effet, qu'il fut sauvé du Temple dans un cheval de carton par ce même *M. de Frotté*, et par un nommé Ojardias! La belle autorité! Et puisque l'on repousse tous ces aventuriers, n'est-il pas piquant, pour ne pas dire plus, que la plupart des armes dont on se sert soient précisément tirées de leur arsenal? Mais ce qui est bien tout entier du propre fonds et de la création de M. Nauroy, c'est la dernière page de son livre, dans laquelle, sans la moindre preuve, bonne ou mauvaise, il nous révèle l'existence de son Dauphin, depuis la fuite du Temple jusqu'à sa mort arrivée, dit-il, en 1872. « *A quelle date exactement*, se demande M. Nauroy, fut-il enlevé par M. de Frotté? *C'est ce que je ne saurais dire*, ajoute-t-il. » (On serait embarrassé à moins.)

Ce qui *paraît* certain, poursuit-il, c'est qu'il y eut lutte à son sujet

entre les chefs de l'insurrection vendéenne et les princes émigrés. Les premiers eurent toujours à l'égard des seconds une grande liberté de langage et d'action. L'intérêt des princes émigrés n'était pas de proclamer Louis XVII qui les éloignait du trône; qu'on se rappelle les intrigues du comte de Provence contre Marie-Antoinette; et, quand l'enfant du Temple mourut, l'intérêt évident de ces mêmes princes était de proclamer Louis XVIII tout de suite, ce qui fut fait. Dès lors, *Louis XVII était mort pour l'histoire et ne pouvait plus être qu'un imposteur*. Les chefs vendéens craignirent une scission dans le parti royaliste et cédèrent. De plus, à cette époque de troubles, il était plus aisé de savoir ce qui se passait hors de France qu'en Vendée, et, en effet, l'obscurité plane sur nombre de faits de l'insurrection vendéenne. Enfin, des chefs vendéens *qui furent mêlés à l'évasion de Louis XVII*, Charette fut fusillé en 1796, Frotté en 1800, et Puisaye mourut déconsidéré en Angleterre (1827). Dès lors, *le malheureux Dauphin, plein d'inexpérience, repoussé par les siens*, n'avait plus que deux alternatives : ou l'obscurité, ou tenter de reprendre sa place de vive force, au risque de passer pour un imposteur. Mais il n'était pas de taille à jouer ce dernier rôle, *c'était, me dit-on, un homme fort ordinaire, et la lutte l'effrayait. Il préféra l'obscurité. Quand arriva la Restauration, sa sœur, la duchesse d'Angoulême veilla à ce qu'il fût abondamment pourvu du côté de la fortune.* Il vit donc défiler, sans mot dire, tous ceux qui se donnaient pour lui, jusqu'à Naundorff, son ancien valet de chambre, qui essaya d'exploiter son secret, qu'il avait surpris. *Il garda ce secret douloureux et dut souffrir cruellement.* Le pire est qu'il a souffert longtemps, car il est mort en 1872, à Savenay (Loire-Inférieure), sous le nom de La Roche;... il avait quatre-vingt-sept ans.

Si les Bourbons de la branche aînée ont supprimé ou annulé, d'une manière aussi barbare, le malheureux fils de Louis XVI, s'ils se sont rendus coupables de cette odieuse usurpation, il n'y a pas de flétrissure dont ils ne soient dignes devant la France et l'histoire. Mais si ces crimes ne sont qu'imaginaires, que penser de l'homme qui a pu les inventer? Car, enfin, nous ne voyons absolument dans tout son récit aucune de ces preuves authentiques et de bon aloi devant lesquelles on est forcé de s'incliner. Comme on vient de le voir, M. Nauroy ne cite absolument aucune pièce pour établir l'*existence* et la *mort* de son nouveau Dauphin. Nous craignons bien que tout ce qu'il nous raconte ne soit le fruit de son imagination et de ses haines politiques.

En voulez-vous une dernière preuve; relisez cette lettre, qui a fait évanouir sans retour le nouveau fantôme [1] :

[1] Elle fut adressée à la *Gazette de France*, en réponse à l'étrange nouvelle,

Saint-Nazaire, le 18 février 1882.

Monsieur le Rédacteur, le dernier numéro de la *Nouvelle revue* contient un article de M. Nauroy sur Louis XVII, qui, dit-il, serait mort en 1872 seulement, sous le nom de La Roche, aux environs de Savenay. Je viens de compulser avec le plus grand soin les registres de l'état civil déposés au greffe du tribunal de Saint-Nazaire, et puis certifier qu'il n'existe pas d'acte de décès de nommés *La Roche*, *Laroche*, *Roche*, ni en 1871 ni en 1872. Mes recherches ont porté non seulement sur Savenay, mais encore sur les trente communes les plus voisines de cette ex-sous-préfecture, etc. Signé : Gustave Bord.

A quelques jours de là, M. Bord écrit de nouveau à la *Gazette de France* que, durant le cours de ses recherches sur le prétendu *La Roche*, il a trouvé dans les registres de l'état civil de Savenay la mention du décès (9 janvier 1872), à l'hospice de cette ville, d'un vieillard sous le nom de *Louis-Philippe*. Quel pouvait être ce personnage, inscrit simplement sous deux prénoms dans les registres mortuaires? M. Bord le demande à la supérieure de l'hospice, qui lui répond aussitôt que ce vieillard, pendant la guerre de 1871, fut déposé par une main inconnue dans le corridor de l'hospice : qu'à toutes les questions qui lui furent adressées, il répondait invariablement par ces deux mots : *Louis-Philippe*. Tombé depuis longtemps en enfance et paralysé, il mourut au bout d'un an, et, faute de renseignement, on l'enterra sous le nom de *Louis-Philippe*.

Ainsi donc, poursuit M. Bord, plus de doutes possibles, il n'est mort, ni à Savenay ni dans les environs, aucun individu portant le nom de *La Roche* ou autre nom analogue; de plus, aucun vieillard, *pouvant être Louis XVII*, n'a fini ses jours dans ce même pays. En effet, sans parler de l'âge, il est inadmissible qu'un homme qui, de l'aveu de M. Nauroy, *aurait été abondamment pourvu du côté de la fortune par la duchesse d'Angoulême*, soit allé mourir misérablement dans un hospice, alors que ceux qui étaient les plus intéressés à cacher son existence devaient craindre l'indiscrétion qui aurait pu être la suite de l'abandon qu'on faisait de lui.

Vous croyez peut-être que M. Nauroy, touché, persuadé, convaincu, converti, anéanti par de telles preuves, renoncera à faire mourir son Dauphin à Savenay? Eh bien, détrompez-vous. Sans tenir compte le moins du monde de l'accablante découverte de

donnée par M. Nauroy, que le Dauphin était mort à Savenay, sous le nom de *La Roche*.

M. Bord, M. Nauroy, dans la petite brochure qui contient son article : *le Vrai Louis XVII*, paru d'abord dans la *Nouvelle revue* du 15 février 1882, maintient imperturbablement que son Dauphin est bien mort, en 1872, à Savenay, et sous ce même nom de *La Roche*.

Cependant, à la dernière page de son livre, pour détourner cette terrible épée de Damoclès, il se ravise tout à coup, il renonce à *La Roche*, car, à moins d'un aveuglement poussé à l'excès, il faut bien y renoncer; et, se cramponnant, bon gré mal gré, au cadavre de *Louis-Philippe*, il nous le donne pour celui du *vrai Dauphin*.

De M. Bord, pas un mot; et à lire M. Nauroy, on peut croire que *Louis-Philippe* est encore une de ses découvertes. « Le présent volume était imprimé, dit-il, quand ont été portés à ma connaissance les faits suivants », etc. Suit le texte de l'acte mortuaire de *Louis-Philippe*, que M. Nauroy discute en ces termes :

Cet acte est contraire à plusieurs prescriptions du code civil, il est à peine besoin de le faire remarquer. On l'a rédigé évidemment pour dissimuler l'identité du défunt. De plus, l'endroit où l'identité d'un mort, *surtout d'un pareil mort*, est le plus facile à dissimuler, est évidemment un hospice *dirigé par une religieuse supérieure* dans une humble ville de 2200 habitants. *Il y a bien des raisons de croire que nous sommes en présence de l'acte de décès de Louis-Charles de France, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, né à Versailles le 27 mars 1785.*

Encore un nouveau crime! Abandonné lâchement par les siens à sa dernière heure, le malheureux Dauphin a été déposé dans un hospice; c'est là qu'il est mort, n'en doutez pas; et si son état civil a été déguisé, dénaturé, falsifié de manière à ne plus laisser de trace parmi les vivants, ce ne peut être, entendez-vous bien, que par *une religieuse supérieure*, qui a prêté complaisamment les mains à cet abominable escamotage! Pour moi, dussé-je être accusé de royalisme, de cléricalisme, d'obscurantisme et autres crimes semblables, je ne puis croire à de telles horreurs, et je supplie très humblement M. Nauroy de vouloir bien me fournir des preuves plus solides et plus éclatantes pour me guider au milieu de son labyrinthe.

R. CHANTELAUZE.

ENVERS ET CONTRE TOUT[1]

SECONDE PARTIE

I

C'était le jour de la comtesse d'Orlandes; elle venait de rester seule, un moment, avec son amie, la marquise de la Frulaye, qui buvait d'un air mélancolique sa troisième tasse de thé, destinée à noyer un nombre respectable d'éclairs, lorsque le domestique de service annonça le baron d'Armeuil, petit vieillard conservé dans le cosmétique, et le gazetier attitré du « faubourg ».

— Enfin! dit la comtesse d'Orlandes, nous aurons une nouvelle aujourd'hui; nous voici tout oreilles.

— Donnez-moi un pain au foie gras, d'abord, chère amie, je meurs de faim. Mon coquin de neveu, qui ne doute de rien, m'a fait expédier mon déjeuner : une haute fantaisie de ce monsieur, et depuis midi je suis en campagne. Quelle calamité que les neveux! On ne se marie pas pour vivre en paix, et mesdames vos sœurs vous laissent par testament le soin de leur progéniture... Maintenant un baba, s'il vous plaît, et du thé.

— Nous sommes au petit feu, vous savez, dit la marquise de la Frulaye, du moment que votre neveu est en cause, nous attendons la nouvelle énorme.

— Voici la chose : ce maître fou, flânant hier, dans la moins pieuse des intentions, sur les marches de Sainte-Clotilde, en a vu sortir, au bras d'un homme à cheveux blancs, à façons de grand seigneur, une ravissante jeune fille blonde en demi-deuil; les deux inconnus sont montés dans un coupé attelé de deux bêtes superbes, et voilà mon gaillard tombé énamouré.

— Des chevaux?

— Pas encore, de la demoiselle. Il s'est renseigné près de celles de nos amies qui sortaient de la messe, personne ne connaissait ni le vieillard ni la belle enfant.

— Et vous êtes venu chez moi à la découverte?

— Nous arrivons tous plus ou moins de la campagne, vous avez

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1882.

six semaines d'avance sur nous, donc je me suis dit : Il n'y a que cette chère madame d'Orlandes qui puisse nous tirer d'affaire, surtout si ce sont des étrangers, son mari voyageant beaucoup.

— Apprenez, mauvaise langue, que depuis qu'on est en possession d'un rhumatisme et d'une gastralgie, on est fort bien pour moi.

— Touchant!

— Cependant il se pourrait que, au signalement, Gaston reconnût vos gens; il a été aux deux dernières soirées des Affaires étrangères, une fin de deuil pouvait se montrer là. Si je vois Gaston ce soir, comptez sur moi.

— Vous n'êtes pas sûre de le voir?

— Si son déjeuner a passé sans camomille, il dînera sans doute au cercle.

— Bon dos, le cercle! murmura Mme de la Frulaye, en prenant une tranche d'ananas.

— Seulement laissez-moi vous dire, ajouta la comtesse, que votre Renaud est un pitoyable amoureux, vingt, dans son cas, eussent hélé un fiacre, et suivi le coupé de la belle demoi...

— Eh mais, fit la marquise, si c'était la femme du monsieur?

— Trop jeune! D'ailleurs Renaud assure qu'ils se ressemblent.

— Voilà une précieuse indication que vous oubliiez. Des armoiries sur la voiture?

— Oui, non... Renaud m'a parlé de roses, c'est ce qu'il a le moins regardé, vous comprenez.

— De roses! oh! je crois qu'il va lui falloir en rabattre. A ce qu'il me paraît, vos inconnus sont ni plus ni moins le duc de Rosenthal, un Autrichien richissime, noble comme l'empereur, et sa fille, une merveille dont plusieurs de nos jeunes demoiselles, qui montent en graine, attendent l'apparition dans le monde avec une jaunisse. Enfin, c'est une chance à courir pour Renaud, il est joli garçon, suffisamment spirituel, et point méchant.

— Et nous étions à la Mansourah avec saint Louis, ma chère.

— Oui, bonne maison; plus cinquante mille livres de rentes pas trop écornées.

— Et l'oncle...

— Quel âge a-t-il à présent, Renaud?

— Trente et un.

— Pas possible! Mme de Noves, qui est son aînée, n'en a que vingt-sept.

— Et cinq ans de nourrice.

— Pour en revenir aux Rosenthal, reprit la comtesse, il circule que le duc est assez sévère sur le chapitre des « aimables folies » ; il me semble que Renaud...

— Oh! rien à tapage. Il a simplement purgé sa jeunesse de la gourme traditionnelle...

— Eh bien, l'oncle a dû se purger à fond autrefois, car il jouit d'une santé édifiante.

— Oui... oui... Voilà des voitures, je me sauve chez Mme de Lauragais, cousine de l'ambassadrice d'Autriche, pour qu'elle nous mijote une petite soirée tranquille où nous puissions rencontrer les Rosenthal.

Le baron d'Armeuil sortit, tandis qu'entrait une dame, mère de trois filles majeures. On lui conta aussitôt le « coup de foudre » de Renaud. N'ayant pas de fils, elle déclara qu'à son avis il était urgent de placer très vite cette millionnaire beauté, sans quoi tout l'hiver le bataillon soupirant resterait en suspens, et les « fillettes » ne s'écouleraient pas. La vie devenait intenable pour les mères de famille; le mariage n'était plus pour ces messieurs qu'un congé de convalescence, et encore que de peine pour leur faire prendre ce congé!

Un coup de timbre : autre visiteuse, dont le chapeau, œuvre d'art de la modiste en vogue, épuisa trente minutes d'admiration.

— Je croyais, ma chère, dit la marquise de la Frulaye, que vous étiez décidée à attendre le printemps avec vos trois « petits malheureux? »

— Oui, très décidée... Puis, je suis passé devant Flora... La chair est si faible! Ah! les modistes et les couturières seront bien punies dans l'autre monde!

Le timbre résonna de nouveau, et la charmante vicomtesse de Verrières, exquisement mise, et tout embaumée de violettes, fit son entrée la mine dolente.

— Qu'y a-t-il, Jeanne? Une de vos petites filles serait-elle malade? demanda Mme d'Orlandes, dont le seul bonheur était ses enfants.

— Grâce à Dieu! mes chères mignonnes sont bien... Il s'agit de ma cousine Bathilde.

— Est-ce que son mariage est rompu? s'écria la dame aux trois filles, pour laquelle il n'existait point d'autre catastrophe.

— Rompu, non.

— Mais du *tirage?*

— Plus que du tirage, il est sérieusement menacé.

— Racontez-nous cela.

— Il y a huit jours, M. de Nancey est invité à l'ambassade d'Autriche, en sa qualité d'apprenti diplomate; une soirée presque intime, en « demi-peau ». Avant, il dîne chez moi avec Bathilde, et paraît plus épris que jamais : un feu de Bengale vert tendre. Le lendemain, à mon cinq heures, je le vois arriver l'air jaune. A

peine assis, à propos du temps qu'il fait, le voilà qui part à fond sur la vie champêtre et ses délices : un joli nid, loin du monde, de ses mesquineries, de ses plaisirs malsains... Vous savez que Balthilde et son père ont la campagne en horreur, ils y passent juste les mois où il n'y a personne à Paris, la figure collée à un diorama des boulevards qu'ils ont installé dans leur parc; entre ces contemplations, ils s'asseyent le dos tourné aux fenêtres. Donc, vous devinez que j'interromps M. de Nancey au beau milieu de son idylle, et, mes yeux dans ses yeux, je lui dis :

— Ah ça! qu'est-ce qu'il y a?

Lui, mollement :

— Rien... rien... seulement je songe parfois avec appréhension à la différence de mes goûts avec ceux de...

— Depuis quand êtes-vous atteint de cette passion pour la campagne?

— Mais... depuis toujours.

— En ce cas, c'est une passion discrète, voilà le premier mot que j'en entends; nous ne nous connaissons cependant pas d'aujourd'hui. Bathilde passe quatre mois aux champs avec son père, qui y est d'une humeur noire, elle en passera bien six avec un mari aimable et gai. Je ne sais pas de plus long terme, ou alors c'est le suicide à petites journées. Il m'a répondu : « Oh! six mois, très bien » d'un froid! et s'est levé. Aussitôt la porte refermée, mon cousin de Pia, qui n'avait soufflé mot, nous écoutant avec un demi-sourire, m'a dit : « J'étais hier à la soirée de l'ambassade et je vais vous révéler le nom de l'amour de Jacques pour la campagne. Il s'appelle Mlle Wilhelmine de Rosenthal, fille et unique héritière d'un des plus grands seigneurs de l'Autriche, riche à ne pas savoir, jolie à miracle; de l'instruction, des talents, de l'esprit à revendre; une candeur d'enfant; de coquetterie, pas un atome, et raffolant de la campagne où elle a presque toujours vécu. Jusqu'à quinze ans, elle a porté dans ses médaillons des brins de laine de ses agneaux favoris. Une pastoure à nous changer tous en chiens de berger. »

— Autant le choléra qu'une semblable merveille! dit la dame aux trois filles.

— C'est à peu près ce que j'ai répondu à mon cousin. Mon seul espoir est qu'en dehors de son ambassade, où le duc va en vieil ami, Mlle de Rosenthal ne paraîtra dans aucun salon cette année. Elle veut la laisser passer encore entière sur le deuil de sa mère, qu'elle a perdue il y a quinze mois.

— Parfait! dit la marquise de la Frulaye; nous, pendant cette fin de réclusion, marions-la à Renaud de la Boissière.

— Comment !

— Il l'a vue, ma chère, et en divague.

Seconde édition du coup de foudre.

— De cette façon, ajouta la marquise, cette dangereuse étoile ne se lèvera dans son plein qu'accompagnée d'un satellite. Vous, pendant ce temps, vous aurez traîné les rétifs devant M. le maire. Je cours chez la duchesse de Lauraguais, pour que M. de Nancey ne soit pas de la soirée de présentation à l'ambassade, ni aucun célibataire trop frappant en dehors de Renaud. Nous irons toutes, et nous nous passerons Mlle de Rosenthal, avec le mot d'ordre : la Boissière. Ce sera une double bonne action. Nous ferons le bonheur de Renaud, que je crois très capable de faire celui de Mlle de Rosenthal. Sans cette conviction, je me garderais de me mêler de cela, et, jouissance délicate, nous « roulons » les volages et leurs coupables espérances.

— Je vous vote une statue, dit la vicomtesse de Verrières.

— Et moi, le socle ! s'écria la mère de famille.

Edme-Marie-Ferdinand Renaud de Matigny, marquis de la Boissière, grand jeune homme blond, élégant et beau, un des dessus de panier du high-life, était debout devant la cheminée du Jockey-Club, fort peu intéressé par les péripéties d'une partie de bésigue, engagée à quelques pas de lui ; son esprit était ailleurs. Il suivait son oncle, le baron d'Armeuil, et les progrès de sa nouvelle à sensation. Le lendemain, « tout Paris » le saurait épris d'une ravissante inconnue, qui, elle, l'apprendrait sûrement le surlendemain. Ainsi, avant d'être présenté, il aurait déjà fait un gentil bout de chemin dans la jolie tête de Mlle de Rosenthal. Il se répétait avec complaisance ce nom de six millions de dot, ce nom que son oncle cherchait. L'avait-il avalé son « canard » à la passion foudroyante ! avalé, l'air ému. Ces vieux jeunes conservaient des reliquats d'innocence « épatants » pour les jeunes vieux comme Renaud. Quant à l'usurier qui le mangeait, c'était décidément un brave homme dans l'espèce. Aussitôt que l'arrivée du riche duc autrichien avait été signalée dans le monde de l'argent, le père Mathieu, renseignements pris, avait pensé à son client pour enlever, haut la main, les millions de la demoiselle. Moyennant cette conquête, il refaisait une virginité à ses cinquante mille livres de rente pour la signature du contrat. Cette Wilhelmine de Rosenthal était vraiment d'une beauté idéale. A sa vue, Renaud avait senti tressaillir le coin de son cœur réservé à l'hyménée. Il était certain d'être amoureux de cette séduisante créature au moins deux ans, peut-être trois... une jolie partie de plaisir. Après, mari correct, plein d'amabilité, mais ne pouvant enfin vivre comme un ours.

— Tel était l'homme, ni mieux ni pire, haute gomme dans les tons doux. Depuis sa majorité, époque à laquelle il avait reçu de son oncle et tuteur la moitié de la fortune laissée par ses parents, un million, Renaud de la Boissière n'avait eu qu'un but : s'amuser avec le plus de tenue possible, pour se ménager agréable, dans son monde, ce qu'il appelait le quart d'heure de Rabelais : le mariage. Cette dette payée à la société et au nom de ses ancêtres, il estimait qu'il aurait assez mérité de la patrie, et pourrait retourner sans remords à ses petites distractions. Il se promettait, par exemple, d'agir en sorte que jamais aucun bruit fâcheux n'arrivât jusqu'à sa femme. Il voulait qu'elle fût heureuse, très heureuse ! Il était un si bon garçon !

II

Les premières voitures arrivaient à l'ambassade d'Autriche, pour cette soirée, triée sur le volet, qu'avait demandée la duchesse de Lauraguais à la requête du baron d'Armeuil et de ses amis. C'est si amusant de marier les autres ! L'ambassadrice, bonne et charmante femme, y allait de tout son cœur, trouvant Renaud de la Boissière accompli de physique et de façons, et n'ayant recueilli sur son compte que ces quelques « vétilles », sans lesquelles, assuraient ces dames, une homme fait un peu sourire.

Entre les flots de soie et de dentelles de la comtesse d'Orlandes et de la vicomtesse de Verrières émergeait le baron d'Armeuil, enthousiasmé de son neveu, qui était à merveille en « consumé ». Isolé dans un coin, le beau Renaud, les yeux attachés à la porte, l'air nerveux, s'était procuré pour ce soir-là une pâleur éloquente, révélant les progrès de l'incendie.

— Est-il assez empoigné ! murmurait le baron. Qui aurait cru qu'un pareil insouciant !... Moi je suis ravi, rajeuni, cinq pulsations de plus à la minute.

— Savez-vous, dit Mme de Verrières, qu'il nous a tout juste saluées à notre arrivée, cet ingrat ?

— Oui, oui, il est dans la note. Elle et moi, les autres, des atomes inconnus. C'est admirable !

— Il est certain que l'amour est le chef-d'œuvre du bon Dieu, fit la vicomtesse, qui en savait quelque chose.

— Mais que de caricaturistes ! soupira Mme d'Orlandes.

— Voilà, on les annonce, dit la marquise de la Frulaye.

Le duc de Rosenthal et sa fille entrèrent.

Le duc, les cheveux tout blancs, la taille voûtée, le visage amaigri, et empreint d'une tristesse qui rendait plus frappante sa

grande mine hautaine. Mlle Mina, encore voilée d'une mélancolie, sous laquelle on sentait que sa radieuse jeunesse allait bientôt recommencer à sourire.

Enveloppée dans les flocconnements vaporeux d'une robe de gaze blanche à peine décolletée, des muguets des bois tremblant à son corsage et couronnant sa tête blonde, sans un bijou, Mlle de Rosenthal, avec sa chaste et exquise beauté, marquée de la fière aristocratie de sa race, ressemblait à un lis royal. Lorsque, au bras de son père, elle traversa le salon pour venir saluer l'ambassadrice, il se dégagea d'elle je ne sais quelle douce splendeur. Des voix murmuraient : « Idéalement jolie! l'incarnation de la suavité... du satin blanc vivant. »

— C'est un succès de perle fine, dit la brune marquise de la Frulaye, résumant l'impression générale.

— Eh bien, l'oncle? ajouta-t-elle.

— Je cherche mon mot. Un chérubin armoirié en chair rayon de lune, qui me donne envie de me mettre à genoux pour faire ma prière. Je n'aurais jamais supposé Renaud capable d'apprécier une strophe de poésie lyrique.

— Poésie mêlée à une prose très savoureuse, à ce qu'il me semble, dit le comte d'Orlandes.

— Attendez, je commence à entrevoir sous ces flottements de gaze... Harnibieu! les beaux bras! le joli cou! et quelle taille! Ce serait vraiment dommage de ne leur faire que sa prière...

— C'est fort l'avis de Renaud. Regardez, une extase!

Le marquis s'approcha.

— Délicieuse! n'est-ce pas, mon oncle?

— Ah! tu nous reconnais... Oui, absolument délicieuse! j'en suis presque effrayé, je crains de rudes compétitions.

Renaud se pencha vers le baron et murmura :

— Vous n'ignorez pas qu'elle sait que je l'aime, ou du moins elle sait qu'un jeune homme qu'elle rencontrera ici ce soir est follement épris d'elle. C'est Mme de Lauragais qui a préparé ainsi la voie. « Si elle vous devine, a ajouté l'ambassadrice, ce sera un signe, et il n'y aura plus qu'à se laisser porter. » Maintenant, allons nous faire présenter au duc.

Mina s'est assise à côté de la duchesse de Lauragais, oppressée d'une délicieuse émotion. Celui qui l'aime est là... celui dont depuis un mois elle occupe toutes les pensées. C'en est fait, elle entre dans sa vie de femme, la première moitié de son existence descend dans le passé... Adieu l'aurore! Et paix à ce souvenir qui dort dans ton linceul rose... C'était trop tôt, Mina n'avait pas compris. Une petite fibre se brise silencieusement au fond de ce

cœur novice, adieu l'aurore, voici le jour. De ses grands yeux bleus, dont son émoi fait battre les paupières soyeuses, Mina suit ces hommes que l'ambassadrice présente à son père : Celui-ci est trop mûr, ce jeune est déjà chauve, cet autre est trop gros... Pas mal ce grand mince, mais l'œil vague...

— Patience! dit la duchesse, patience!

— Bien, celui-là, s'il n'était roux...

— Pas mal encore cet attaché d'ambassade, mais les vilains pieds!

— Le beau jeune homme avec ce petit vieux!

Le regard de Renaud s'égare à droite, et tombe brûlant dans les yeux de Mina. Elle rougit et murmure :

— Je voudrais que ce fût lui...

— C'est lui! petite sorcière...

— Vrai! oh! ce bonheur!

Derrière elle la vicomtesse de Verrières et la marquise de la Frulaye sourient :

— Partie gagnée! Nulle crainte à présent, Mina peut rencontrer des hommes d'une séduction plastique égale à celle de Renaud, elle ne les verra pas.

Les premières mesures d'une valse se font entendre.

— Monsieur le marquis de la Boissière, dit l'ambassadrice à Mlle de Rosenthal, tandis qu'incliné devant elle, Renaud formulait son invitation.

La jeune fille se leva toute rose, et s'abandonna à son cavalier avec sa grâce virginale. Cette valse fut pour eux un triomphe. Il circulait des : Comme ils vont bien ensemble! Quel joli couple! qui enchantaient le baron d'Armeuil, resté en conversation avec le duc. Celui-ci examinait Renaud et se disait :

— Pourquoi pas! Vieux nom bien porté et charmant homme... D'ailleurs il faut me hâter.

Depuis la mort de la duchesse, emportée par une pleurésie en plein de ce beau bonheur que nous savons, M. de Rosenthal se sentait frappé à mort. Miné par une incurable langueur, il avait quitté Vienne, à la prière de sa fille, pour venir s'établir à Paris. Mina espérait beaucoup d'un changement de lieu; elle-même, du reste, supportait difficilement le séjour de Rosenthal, où, à chaque pas, elle retrouvait quelque trace de la chère absente. Ce fut pour cette raison qu'elle ne voulut pas rentrer dans le monde viennois; elle n'y avait fait jusqu'alors que de courtes apparitions sous l'égide de cette mère bien-aimée. L'idée de danser dans ces salons où ses tendres regards l'avaient suivie la faisait fondre en larmes. De tels souvenirs ne sont doux qu'aux douleurs apaisées, et c'est avec

autant d'empressement qu'on les a fuis qu'on en revient goûter le charme mélancolique.

Avant la valse, la duchesse de Lauragais avait exactement rapporté les paroles de Mina à Renaud de la Boissière; aussi, lorsqu'il reconduisit la jeune fille à sa place, était-il dans un enivrement auquel les millions de l'héritière n'avaient plus aucune part. Cette âme, précocement mûrie et déflorée par des liaisons malsaines, eut, ce soir-là, un brillant regain de jeunesse, la femme fut tout, l'or, rien.

Quinze jours après, le duc de Rosenthal autorisait le marquis de la Boissière à faire sa cour à Mlle Mina, et fixait le mariage à trois mois de là, au commencement de juin.

Pendant cet intervalle, les fiancés se virent chaque jour. Pour Mina, ce beau jeune homme assis à ses genoux, dont les longs regards l'enveloppaient de caresses, c'était le poème enchanté de l'amour déroulant ses pages une à une. Qui peut savoir tout ce qu'y lisent ces yeux ravis d'innocente! tout ce qu'ils voient là qui n'y est pas... jusqu'à l'heure amère où ils effacent sous leurs larmes ces lignes d'illusion.

Le marquis, lui, goûtait pleinement le plaisir neuf d'un amour honnête et la joie non moins rare de pouvoir respecter ce qu'il aimait. Les saintes ignorances de ce cœur ingénu ajoutaient à sa passion un vague attendrissement qui lui rendait la saveur de la tendresse qu'il avait eue pour sa mère. Sous l'empire d'un tel sentiment, ce qu'il y avait de flétri dans ce jeune homme se raviva, ce qui n'était encore que menacé s'épanouit. Il se crut fermement né pour être à perpétuité le meilleur des maris, pour réaliser la vie de famille modèle dont sa charmante fiancée lui traçait les séduisants tableaux. Il s'endormait le soir, croyant de bonne foi avoir rêvé son ancien lui, et persuadé qu'il n'avait cessé d'être le Renaud tout blanc de sa vingtième année. Ce miracle opéré, Mlle de Rosenthal devint marquise de la Boissière: une rose-reine dans cent mille francs de dentelles. Paris parla huit jours des splendeurs de cette noce. Puis les nouveaux époux s'envolèrent vers une villa du lac de Côme, louée pour le lever de cette lune de miel, et le duc, qui avait eu la force de cacher jusqu'au bout à sa fille les progrès de sa maladie, retourna à Rosenthal pour y mourir.

III

Par une chaude journée de juillet, dans le grand parc agreste du château de la Boissière, en Bretagne, sous un berceau de clématites, deux femmes étaient assises. L'une, vêtue de percale blanche,

la tête couverte d'un chapeau de mousseline, aurait singulièrement rappelé une printanière apparition, datant de quatre ans déjà, à des yeux qui étaient bien loin, au fond de l'Orient, racontait le journal que tenait Mme de la Boissière, en rendant compte de la dernière œuvre d'André Bernard, que tous classaient déjà parmi les chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine.

— Un beau et pur talent, un noble caractère et un homme utile, fit Mlle Dumont avec une nuance de regret dans l'accent.

— Oui, répondit la marquise, tout ce que j'apprends, tout ce que je lis de lui, me confirme dans mon impression d'autrefois : c'est une nature d'élite.

La poitrine de la jeune femme se souleva, elle resta un instant la tête penchée, semblant écouter retentir en elle l'écho de ce soupir qui venait de lui monter aux lèvres. « Pourtant, pensait-elle, je suis heureuse; mon mari m'aime, il est parfait pour moi. Nous avons une famille aimable, des relations charmantes, j'ai bientôt l'espoir d'être mère... Je ne sais, en vérité, ce qui me manque, ce qui me serre le cœur parfois... cette sensation de vide... Il est certain que le bonheur, lorsqu'on le possède, car je le possède, enfin, ne ressemble pas du tout au bonheur qu'on se rêve, ni l'amour, ni rien. Même Renaud ne ressemble pas au Renaud que je me figurais. Il prétend que j'ai fait trop de voyages dans le bleu à Rosenthal... les jolis, avec mon damoiseau... mon pauvre damoiseau! Étions-nous pareils nous deux! C'est un artiste, lui, un poète, et comme il n'est pas marié, il peut continuer à vivre en vers... quand on est marié, il faut vivre en prose. J'aime Renaud, je l'aime de toute mon âme, et cependant s'il était possible d'avoir les chers bébés par un miracle du bon Dieu... eh bien, vrai, je crois qu'on ne se marierait pas... Si quelqu'un pouvait vous montrer, dans un miroir magique, vos radieuses visions de la veille le lendemain... Je me souviens, était-ce joli dans moi! Souvent j'en pleure... c'est depuis que j'ai dans le cœur ce grand trou... heureusement qu'on a l'enfant pour boucher ces trous-là! Je m'attriste quand cette divine joie m'attend! Vous êtes une sotte, madame, et une exigeante, et une ingrate envers le bon Dieu et votre mari. Cher Renaud! hier encore il me renouvelait cette assurance qui m'est si douce, que j'étais son premier amour. Lui aussi, il est mon premier... mais pour une femme, c'est tout naturel; tandis que pour un homme, il paraît que c'est très beau, affirme ce vilain comte d'Orlandes, si amusant. Est-ce étrange et triste, qu'on puisse aimer une femme sans avoir le désir ou la possibilité de l'épouser; et ces liaisons se nouent, non pas seulement dans cette société bizarre qu'on appelle l demi-monde, et où l'indignité des unes motive le peu

de scrupule des autres, mais aussi dans le monde bien... Que je ne me doutais guère de ces choses à Rosenthal! Que d'étonnements sans fin, et que Renaud s'en est diverti! un peu trop, à mon avis. A propos de demi-monde, il m'a avoué franchement y avoir commis deux plaisanteries assez vives. C'était il y a longtemps, et il a été très écœuré. Mon oncle d'Armeuil dit que les jeunes gens doivent faire là un petit stage, pour apprendre à aimer les honnêtes femmes... les ilotes de Sparte... c'est donc bien dur de nous aimer, bien difficile de nous préférer? Décidément, il y a des choses que je ne comprendrai jamais, même à cent ans. Peu importe, du reste, je connais le passé de mon cher mari, et le présent est à moi. »

Et la jolie marquise, toute souriante, reprit son aiguille. Elle travaillait à la layette de l'enfant attendu, et ne voulait pas que d'autres mains que les siennes touchassent à ce mignon trousseau. Mlle Dumont, seule, avait obtenu la faveur de broder un bonnet. A côté de la corbeille de jonc doré, doublée de satin blanc, qui se remplissait peu à peu pour le futur héritier des Rosenthal et des la Boissière, une autre corbeille semblable contenait des objets identiques, confectionnés tous également de la main de la marquise. Elle destinait cette seconde layette à un enfant trouvé, dont elle se proposait d'être la marraine et la protectrice, et auquel elle donnerait au baptême le même nom qu'à son enfant. Cela, assurait-elle, lui porterait bonheur.

— Y songez-vous, ma chère, lui disaient ses parentes et ses amies; ces dentelles, ces broderies, ces batistes, à un petit misérable! A cela, la jeune femme répondait que Notre-Seigneur étant dans chacun de ses pauvres, il n'y avait rien de trop beau pour lui. On souriait et on répétait ce mot de Renaud : Romanesque!

Plût à Dieu, dit un jour l'archevêque de Paris, auquel on racontait cette histoire, que toutes ces dames eussent dans la tête d'aussi bons romans que ceux de la marquise de la Boissière.

Le marquis, d'abord on ne peut plus épris à l'époque de son mariage, en était arrivé par degrés à avoir de sa femme l'opinion qui avait été l'impression première du baron d'Armeuil : « Un chérubin armoirié en chair rayon de lune. » Trop d'ange, disait-il à son oncle, je sens toujours les ailes. En se mariant, dans l'espèce de régénération que nous savons, il rêvait une grande passion, comme Mina rêvait un grand amour. Mais cette passion, de l'essence un peu inférieure qu'il était, ne put prendre langue avec l'amour de Mina; l'un cherchait un mets exquis à savourer; l'autre, une fleur divine à respirer. De là, entre eux, un abîme que Renaud, rendons-lui cette justice, ne cherchait pas à combler, et dont Mina, nous l'avons vu, avait conscience sans pouvoir le définir.

— Ta femme est de la nature de la mienne, disait le comte d'Orlandes au marquis; ces éthérées sont absolument impraticables ici-bas, elles ne devraient se marier qu'au paradis.

— En attendant, lui, se mariait fort ailleurs, et le cœur meurtri de la comtesse ne comptait plus ses blessures. De dix ans plus âgée que Mina, elle lui était devenue une précieuse amie. Elle était fort pieuse; c'est aux genoux du Dieu qui fut vendu, trahi, abandonné que les âmes brisées se relèvent. Mme d'Orlandes en plein déchirement, Mina en plein bonheur, se rencontrèrent dans ce premier lien : une piété ardente; sur cette assise, leur amitié devint impérissable.

La marquise de la Frulaye, la vicomtesse de Verrières et la comtesse de Noves, belle-sœur de Mina, faisaient, à des degrés divers, partie de cette intimité. Mme de la Frulaye se contentait philosophiquement d'un petit bonheur conjugal « à l'étuvée », sur lequel elle jetait, en tout bien tout honneur, les étourdissements de son existence mondaine et les succès de sa beauté orientale. Mais ses jolis pieds étaient aussi agiles à grimper l'escalier des mansardes qu'à courir les fêtes; aussi, à ces pieds-là, sera-t-il beaucoup pardonné.

La comtesse de Noves, mariée à un des pires viveurs de ce temps, sans enfants, d'une piété fragile qui s'éteignait peu à peu dans la tempête, était une pauvre désespérée menaçant à chaque instant de s'en aller à la dérive, et bien des convoitises se tenaient, hélas ! sur le chemin de ce naufrage.

Quant à la vicomtesse de Verrières, c'était la félicité vivante : mari charmant, enfants délicieux, beauté, santé, fortune, elle avait tout. Dans le monde, on désignait ainsi les cinq amies : les roses sans épines, et les épines sans roses. Mais comme les roses savaient se placer délicatement entre les épines.

Ce jour de juillet où nous retrouvons la marquise de la Boissière après deux ans de mariage, elle attendait le lendemain la comtesse d'Orlandes et la marquise de la Frulaye, qui venaient passer quelques jours près d'elle. Ces messieurs étaient aux courses. Renaud devenait un amateur passionné de sport; son écurie tenait depuis un an une place énorme dans sa vie. Mina se disait parfois, avec un peu de tristesse, qu'il était pour un gentilhomme de plus nobles loisirs. Cette fille, d'une race forte et chevaleresque, eût été fière d'un époux utile à son pays. Une fois elle aborda cette question avec Renaud, mais aux premiers mots il lui dit en riant qu'en ce temps de république être utile était fort mal porté. Puis il ajouta :

— Lorsque Monseigneur reviendra nous y songerons; jusque-là, hors le cas de guerre devant lequel s'effacent les partis, ne me demandez rien.

Il lui baisa la main avec grâce, et retourna à ses chevaux.

Sous le berceau de clématites, le lendemain, les trois amies et la bonne Mlle Dumont étaient réunies : Mina, entre ses deux corbeilles; Mme de la Frulaye et Mme d'Orlandes, avec une tapisserie. On causait gaiement de tout et de rien, une de ces vives conversations parisiennes qui se posent sur chaque sujet comme le papillon sur les fleurs, en prenant la fraîcheur, et s'envolent.

— Il me semble qu'on a sonné à la grille, Mina, dit tout à coup Mlle Dumont.

— Pourvu que ce ne soit pas pour moi, nous sommes si bien ainsi...

— Voyez donc, fit la marquise de la Frulaye, qui s'était penchée en dehors du berceau, c'est un enfant avec un petit paquet à la main; et là-bas, une vieille paysanne qui s'est arrêtée au bout de l'allée, et le regarde s'avancer :

— Quelque demande, dit Mina, faites-lui signe à ce petit, Isabelle.

L'enfant venait lentement, l'air confus, tout rouge sous ses boucles blondes emmêlées. C'était un joli garçonnet de six à sept ans, un peu frêle, à la physionomie intelligente, avec de grands yeux tristes, et qui n'avait rien de la rusticité des enfants des champs. Il portait une blouse de laine noire.

— Oh! le gentil mignon! s'écria Mina, en l'apercevant; approche-toi, mon petit homme, et dis-nous ce que tu veux.

— Vous êtes la dame du château? demanda l'enfant d'une voix un peu hésitante.

— Oui, c'est moi.

Alors lui, la tête basse, et en balbutiant :

— Maman est morte... on m'envoie chez vous, parce qu'on dit que je trouverai ici mon papa...

Et en disant ces mots, il tendait un paquet de lettres jaunies à la jeune femme.

Il y eut deux minutes d'un horrible silence, où on n'entendit que le bruit des respirations haletantes. Mina livide, l'œil hagard, constatait dans l'enfant immobile devant elle une ressemblance accablante avec son mari.

La comtesse d'Orlandes se remit la première, elle s'élança vers son amie et la prit dans ses bras en disant :

— Ma pauvre chère petite!

Ce mot rompit la tension des nerfs :

— Oh! mon Dieu! gémit-elle, oh! mon Dieu! Et elle éclata en sanglots convulsifs.

— Hélas! murmurait Mlle Dumont, quel désastre! quel écroule-

ment! Elle avait en lui une telle confiance pour le présent et le passé... Le fourbe! Comment n'a-t-il pas prévu...

— Interrogeons cette femme, dit la marquise de la Frulaye, voyant la vieille paysanne s'avancer avec hésitation à son tour.

Elle marchait vers le berceau, incertaine, embarrassée, roulant le bord de son tablier entre ses doigts flétris. Lorsqu'elle fut arrivée près de Mme de la Frulaye, elle dit :

— J'ai bien du regret, mais j'avais promis à la mère, sur mon salut, d'amener le petit... Nous n'avons pas pensé à la pauvre dame; vous savez, dans des moments pareils!... En v'la t'y des malheurs!...

L'enfant était venu reprendre la main de sa vieille compagne, et lui disait tout bas :

— Est-ce qu'elle va aussi mourir, la dame?

La paysanne s'approcha de Mina, les larmes aux yeux :

— Faut me pardonner, madame, et à cet innocent-là de même...

La marquise releva la tête, resta un instant les regards fixés dans le vide, puis, se tournant vers la vieille femme, dit avec effort :

— Je n'ai rien à vous pardonner, vous avez fait votre devoir en accomplissant une promesse sacrée... Est-ce qu'*elle* n'avait aucune famille?

— Aucune proche... mais elle sortait de gens bien, pour sûr... elle avait des petits portraits, qui sont dans le bagage de l'enfant, où les dames ont des figures blanches et des habillements comme v'là les vôtres, mesdames.

— Depuis quand la connaissiez-vous?

— Depuis deux ans. Elle arriva dans not' village — je suis du Loiret — avec une de mes nièces qui s'en revenait d'Orléans pour se marier. Ma nièce avait été au service de la parente chez laquelle Mme Louise, — c'est le nom qu'on lui donnait, — demeurait avant « le malheur ». Paraît qu'elle était méchante, c'te parente. C'est rapport à ça que la tête a tourné d'ennui et de chagrin à la demoiselle, si ben qu'un jour elle est partie pour Paris avec le comte de Matigny...

— Vous savez, Mina, dit à demi-voix la comtesse d'Orlandes, que trois ans avant votre mariage Renaud perdit son frère aîné dont il a repris le titre et le nom?

— Je l'avais oublié...

— Pour lors, reprit la paysanne, qui avait médiocrement compris l'explication, M. de Matigny avait promis à Mme Louise de l'épouser, sitôt qu'un oncle très vieux et très riche qu'il avait serait trépassé, parce que lui n'était pas riche du tout, et qu'y ne vivait que d'une rente que son oncle lui faisait...

Une rougeur ardente couvrit les joues de Mina, et un pli de dégoût creusa sa lèvre.

— Tout ça, continua la vieille, c'étaient des menteries, mais Mme Louise, qui vivait dans une petite maison près de Paris, osant à peine sortir, n'y allait pas voir. V'là deux ans, donc, M. de Matigny lui annonça qu'il allait partir avec son oncle pour un grand voyage, que pendant ce temps il lui parlerait d'elle et de l'enfant, et qu'il espérait peu à peu obtenir son consentement pour leur mariage. De ce consentement il ne pouvait se passer, sans quoi il serait déshérité. Il dit aussi que pour des raisons il n'écrirait pas directement; un ami qui était dans le secret enverrait ses lettres à Mme Louise et lui ferait parvenir les siennes. Au bout de cinq mois, v'la ce monsieur qu'arrive chez la pauvre enfant, et lui apprend que M. de Matigny est mort, je ne sais où, d'une mauvaise fièvre, sans avoir pu arranger ses affaires, et qu'il n'y a rien à espérer de l'oncle. Mme Louise en fit une maladie dont elle faillit mourir. Après, n'ayant presque plus de l'argent que M. de Matigny lui avait laissé, elle vint demeurer chez nous, où elle faisait des broderies et des tapisseries pour joindre les deux bouts.

Y a deux mois, ma nièce, qui est devenue veuve, s'en retourne se placer à Paris; pour le moment, elle est près de la mer, avec ses maîtres, dans un endroit où qu'on fait courir des chevaux. Là qu'elle rencontre vot' mari, qu'elle avait vu ben souvent à Orléans durant un été. Ne pouvant d'abord en croire ses yeux, elle dit à sa maîtresse que ce monsieur ressemblait tellement à un comte de Matigny qu'elle avait vu dans son ancienne place, que c'était quasi comme son revenant.

Sa maîtresse rit et répond :

— C'est lui en chair et en os, seulement il s'appelle à présent le marquis de la Boissière.

Ma nièce, qu'est fine, ajoute :

— Un beau monsieur à marier...

— A marier! il l'est depuis deux ans.

Le malheur, c'est que Micheline a écrit ça sans précaution à Mme Louise. V'là cette lettre qu'arrive. Seigneur, mon Dieu! Mme Louise est tombée par terre avec un cri! J'en ai encore la mort dans les os d'y songer. Quand elle est revenue, elle a demandé M. le curé, en disant:

— Dépêchez-vous, je sens que c'est fini...

C'est alors qu'elle m'a fait promettre sur mon salut d'amener l'enfant ici. Le soir, elle est morte. Quelque chose s'avait rompu dans son cœur, a dit le médecin.

Le corps affaissé, les mains convulsivement jointes, de grosses lar-

mes roulant sur ses joues pâles, Mina avait écouté, sans l'interrompre, cette douloureuse histoire, qui lui révélait toute l'indignité de ce mari qu'elle avait tant aimé, malgré les nuances que nous avons signalées. Et il ne s'agissait point là d'une « plaisanterie un peu vive » avec une de ses créatures banales qui ne comptent plus leurs aventures ; non, la victime était honnête, elle avait cédé à un sentiment vrai, à une promesse de mariage, sous la pression d'une existence pénible chez la parente qui l'avait recueillie. Les deux ans qu'elle avait passés à la campagne, élevant son enfant et travaillant pour vivre, témoignaient éloquemment en sa faveur.

— Pauvre ! pauvre femme ! murmura Mina.

Et attirant à elle le petit orphelin, dont la venue brisait sa vie, elle lui donna un baiser sans amertume au cœur. Sur le front de l'enfant, une aile d'ange recueillit ce baiser et l'emporta au paradis. S'adressant à la paysanne, la jeune femme ajouta :

— Quoi qu'il arrive, soyez sans inquiétude, je serai sa mère.

La vieille s'essuya les yeux :

— On m'avait ben dit, à l'auberge, que vous étiez une créature du bon Dieu, madame ; c'est beau, allez, ce que vous faites là ! Le bon Dieu vous bénira, pour sûr... La malle du petit est à l'auberge. Je vous salue ben révérencieusement, madame.

Elle embrassa l'enfant à plusieurs reprises, lui recommanda de ne pas oublier ceux de là-bas et s'en retourna au village.

IV

Le lendemain, quand le soleil se leva, Mlle Dumont, qui ne s'était pas couchée, enferma au fond d'une armoire les deux layettes commencées, tandis que la triste Mina pleurait ses douces espérances détruites. Ce jour même, la comtesse d'Orlandes écrivit au baron d'Armeuil, pour lui apprendre ce qui s'était passé, et l'inviter à retenir son neveu jusqu'au rétablissement de la marquise.

Ensevelie dans une morne prostration, celle-ci ne manifestait aucune volonté, et ne prononçait pas le nom de son mari. Elle comptait d'ailleurs sur ses amies pour assurer son repos pendant la crise qu'elle traversait.

L'arrivée, à l'auberge du *Coq d'or*, de la paysanne qui amenait « le petit de M. le marquis » avait été un gros événement dans le village. Les langues des commères en faillirent sécher, tant cette histoire fut contée et racontée de porte en porte. C'est ainsi que, par l'intermédiaire de sa gouvernante, elle arriva aux oreilles du vieux curé. Il en ressentit un vif chagrin. La marquise était la providence de ses ouailles ; partout où le malheur entrait, il était certain de la

rencontrer, de l'or plein les mains, de bonnes paroles sur les lèvres. Le coup qui frappait cette jeune et brillante existence fut donc très amer au digne prêtre, et dès que Mina put le recevoir, il se hâta de se rendre près d'elle. Ces hommes, qui sondent tant de douleurs ignorées, qui touchent à tant de plaies, ont des délicatesses et des habiletés merveilleuses pour manier les âmes.

Le curé trouva la marquise revenue du premier étourdissement et cherchant à se reconnaître. Elle constatait qu'elle n'aimait plus son mari ; elle essayait de se remonter, mais n'y parvenait pas.

— Du reste, dit-elle au vieux pasteur, *il* ne doit attendre de moi maintenant qu'une sorte de sentiment fraternel, inspiré par la charité chrétienne...

Elle ajouta :

— Je crois avoir le droit de dénouer l'intimité de nos liens... Je me suis trompée sur l'homme que j'ai épousé ; dès lors, il devient pour moi...

— Non, ma pauvre enfant, interrompit le digne prêtre, ne vous égarez pas dans des subtilités indignes d'une chrétienne telle que vous. Vous ne demandez pas la séparation qui consiste à s'en aller chacun de son côté, mais vous en voulez une à l'amiable, sous le même toit. Eh bien, l'Eglise ne la permet pas, et moi, en son nom, je vous la défends. Suivez mon raisonnement : Vous, l'offensée, le beau rôle, voilà que vous vous retirez. Vous avez Dieu, la charité, vos espérances éternelles qui soutiennent, fortifient et remplissent votre cœur. Tandis que ce coupable, auquel vous faites expier un passé indigne, je vous l'accorde, mais qui, enfin, ne vous appartenait pas et qui a été préparé par la mort prématurée de ses parents et la malheureuse insouciance de son oncle, ce coupable, qui vous a aimée uniquement depuis qu'il est votre époux, que deviendra-t-il? Vous n'espérez pas qu'il va s'enfermer dans sa chambre avec son livre de messe et pleurer ses péchés? Il retournera au désordre, au mal sous toutes ses formes, et s'il achève de se perdre, à qui en sera la faute? A lui? Non pas, à vous seule, mon enfant, qui n'avez pas su pardonner une désillusion fort cruelle, certes! mais que bien d'autres ont connue et connaissent avec vous. La volonté de Dieu n'est pas que nous nous aimions rien que pour nos perfections, il ordonne d'aimer ses frères tels qu'ils sont, si nombreux que soient leurs défauts. Vous vous êtes unie au marquis de la Boissière, dans la pensée que ce mariage devait être un long enchantement, la joie à pleine coupe, la tendresse à plein cœur, un coin du paradis, enfin. Voilà que vous retombez rudement sur la terre, où la loi commune est la souffrance, et vite vous la repoussez, ou du moins vous essayez

de l'alléger autant que faire se peut. Votre moyen est mauvais, moi je vais vous en donner un bon, digne de tenter une âme aussi généreuse que la vôtre. Lorsque votre mari sera de retour, quelles que soient vos révoltes intérieures, témoignez-lui la même affection, la même confiance... Gardez-vous de lui laisser soupçonner à quel point il est déchu dans votre estime; il est fier, les blessures d'amour-propre sont mortelles, vous l'éloigneriez, tandis que votre mission est de continuer à le sauver, car votre mariage a été pour lui un commencement de salut. Les premiers temps, il se peut que, malgré vos avances, la gêne de sa fausse situation l'entraîne au dehors; veillez-y, ce serait le péril. Soyez tendre et douce; servez-vous, pour le garder, des petits artifices avec lesquels d'autres pourraient vous le prendre. A la reconnaissance que vos procédés inspireront à votre mari, se joindra alors l'orgueil heureux de se croire encore assez aimé pour être ainsi retenu, presque disputé; vous le relèverez à ses propres yeux, et il vous en saura un gré extrême. Pour vous, durant ce bon combat, votre peine s'apaisera, et peu à peu s'engourdira jusqu'à la presque insensibilité, ne laissant subsister que la satisfaction d'avoir sauvé du mal, par votre bonté, celui que vous avez conquis par votre beauté. On s'attache à son œuvre; au sentiment exalté qui vient de périr en vous, en succédera un autre, sérieux et attendri, fait de l'abnégation de l'épouse et de la charité de la chrétienne. Puis vous aurez accompli un grand devoir, et mieux mérité ce royaume du ciel qui souffre violence. Allons, mon enfant, *sursum corda!* et que Dieu vous assiste!

Mina avait écouté ces graves paroles avec une attention profonde, ce n'était pas en vain qu'on faisait appel à sa généreuse nature. Au fur et à mesure que le vieux prêtre parlait, son charmant visage se rassérénait et des lueurs traversaient ses grands yeux battus. Après tout, Renaud l'aimait toujours, il ne l'avait pas trahie, elle... Si sa conduite passée révélait un moral inférieur, une conscience dévoyée, n'était-ce point la faute du vilain monde où il s'était fourvoyé si jeune? Orphelin à dix-neuf ans, et sous la seule direction de ce sceptique baron d'Armeuil, qui ne demandait à son neveu que de s'amuser avec de la tenue. Chez cette créature jeune et jusqu'alors si heureuse, l'horreur instinctive de l'irréparable installé à son foyer et y détruisant toute joie pour l'avenir aidait fort à ce raisonnement.

Oui, elle suivrait exactement les excellents conseils du digne curé, elle ne pourrait plus être pour son mari, dans son cœur, l'épouse qu'elle était; elle sentait son amour découronné de ses plus beaux fleurons; l'admiration, l'estime de ce qu'on aime,

l'inébranlable confiance, avaient péri à jamais; mais, de ce qui restait, elle ferait une compatissante affection d'ange gardien... Puis le bon Dieu lui enverrait un autre enfant, et cet amour-là, du moins, ne la tromperait pas; elle y pourrait jeter sans crainte toutes les poétiques tendresses de son être.

Après être restée absorbée ainsi dans ses réflexions, Mina tendit ses deux petites mains à son vieux pasteur.

— Merci! monsieur le curé, dit-elle, vous m'avez montré mon devoir, et en même temps vous m'avez rouvert sur mon existence, que je croyais vouée à un long deuil, des perspectives encore douces.

Le soir, la jeune femme raconta cet entretien à ses amies avec une animation qui ressemblait à de l'enthousiasme.

— Qu'elle est jeune! dit tristement la comtesse d'Orlandes, lorsque Mina se fut assoupie, et que ce bon prêtre est jeune aussi à force d'être saint!

— Qui sait? fit la marquise de la Frulaye, Renaud nous réserve peut-être des surprises?

Mlle Dumont secoua la tête en murmurant avec douleur :

— Pauvre Mina!...

V

Trois semaines s'étaient écoulées, dans un salon aux stores baissés, la marquise de la Boissière, pâle et amaigrie, enveloppée d'un peignoir de batiste, était étendue sur une chaise-longue. Assis près d'elle, Jean, l'enfant de Mme Louise, tenait ses beaux yeux caressants attachés sur son visage; de temps en temps, Mina, soulevant ses paupières, lui souriait ou passait dans ses boucles blondes ses doigts fins que chaque fois le doux petit baisait, en se demandant avec une tristesse naïve pourquoi lui n'avait que des mamans malades.

On attendait le marquis. Pour lui éviter la gêne de sa présence, la comtesse d'Orlandes, restée la dernière, était repartie la veille rejoindre ses enfants chez sa mère. Vers trois heures, une voiture roula dans l'avenue et s'arrêta devant le perron; Mlle Dumont sortit, laissant seuls Mina et Jean. Un instant après, Renaud de la Boissière entra, aussi cruellement embarrassé qu'on peut se l'imaginer, et dissimulant avec peine un sentiment qui, dans cette nature amoindrie, dominait tous les autres : une irritation furieuse contre cette désastreuse mort qui le jetait dans une pareille aventure. Depuis trois semaines, tous les bas-fonds de cette âme étaient remués par les mauvaises passions assoupies; l'orgueil, ce terrible orgueil des médiocres, l'excitait à se lancer dans quelque sottise éclatante, pour se délivrer, dès l'abord, du rôle humiliant qu'il

s'attendait à jouer près de sa femme, de cette confiante Mina, à laquelle il avait tant protesté qu'elle était son premier, son seul amour... et elle avait entre les mains les lettres ardentes écrites à celle qu'il avait séduite et perdue, puis tuée.

Malgré son courage et ses résolutions, un nuage passa sur les yeux de Mina tandis que son mari s'avançait; elle fit un effort, se leva et, poussant le petit Jean vers son père, dit :

— Mon ami, voilà *notre* fils aîné, embrassez-le.

Puis rapidement :

— Maintenant c'est fini, nous ne reparlerons jamais du passé.

— Vous êtes un ange, Mina! murmura Renaud, en baisant la main qu'elle lui tendait.

Il effleura froidement le front de Jean, et ajouta :

— Voulez-vous le renvoyer...

— Va jouer, mon enfant, dit la marquise, dont une vague appréhension serra le cœur.

Renaud s'assit.

— Je ne vous ai pas écrit depuis trois semaines, ma chère Mina, fit-il, puisque telle était votre volonté. Il m'a été très pénible, croyez-le, d'attendre jusqu'à ce jour pour me justifier devant vous. Vous m'avez sévèrement jugé sur les récits de la vieille paysanne qui vous a amené Jean. Je n'accuse pas cette femme, elle a répété de bonne foi, sans doute, des mensonges imaginés par une malheureuse qui voulait se venger d'un abandon trop mérité. Je vous respecte trop pour entrer dans les détails de l'événement qui a déterminé notre rupture, rupture si subite que vous n'avez pas dû en trouver trace dans mes lettres.

— Pouvez-vous supposer que je les aie lues!

— Pardon... dans de telles circonstances la délicatesse la plus... Je suis maître de la situation, ajouta-t-il mentalement.

— Pourquoi, dit Mina, cette fable de votre mort, puisque cette personne avait mérité votre abandon?

— Pour éviter précisément ce qui arrive aujourd'hui : d'être calomnié près de ce que j'aime le plus au monde.

— Mais l'enfant?

— Je doutais d'en être le père; ayant été trompé après, j'avais pu l'être avant.

— Pourtant, reprit Mina ébranlée, elle est morte, la malheureuse femme, en apprenant que vous étiez vivant et marié; je ne puis m'expliquer cela, étant donnés les torts que vous lui reprochez.

— Une nature vindicative! La colère, le dépit...

— Oh! Renaud! On ne meurt pas de dépit... c'est qu'elle vous aimait toujours.

Le marquis s'aperçut qu'il faisait fausse route.

— Il m'est difficile, dit-il, de parler avec calme d'une femme dont la trahison m'a tant fait souffrir, quoique l'amour que j'ai eu pour elle ne se puisse comparer à celui que je vous porte.

Mina avait appuyé sa tête sur sa main et restait silencieuse, écoutant une voix intérieure qui lui criait : Il ment! Si cette femme l'avait trompé, elle fût restée avec son complice, au lieu de s'en aller, jeune et belle encore, vivre, dans un village, de son travail. La marquise ouvrit la bouche pour formuler cette nouvelle objection, puis il lui répugna de pousser son mari dans cette voie; elle le jugeait assez coupable et assez lâche envers celle qui n'était plus.

— Mon ami, fit-elle, terminons sur ce triste sujet... Je vous demande de me retirer un instant chez moi, je me sens fatiguée...

— Je me suis mal défendu, murmura le marquis, en arpentant le salon après le départ de sa femme. Il faut demain que je replâtre cette situation... Si je ne réussis pas à convaincre Mina, à reprendre à ses yeux mon prestige d'autrefois, alors je casse les vitres... je n'accepterai jamais ce rôle de mari diminué, encore aimé par une sorte de condescendance...

Mina, réfugiée chez M[lle] Dumont, pleurait dans ses bras en répétant : « Menteur et lâche! »

Cette fois, il n'y avait plus à se leurrer d'aucune espérance; des débris du passé elle ne pouvait même pas édifier le plus modeste bonheur. Dans ce dernier écroulement, le devoir restait seul debout; l'affection par devoir, ce calvaire conjugal qu'il faut gravir le sourire aux lèvres, quand le cœur déchiré se soulève de dégoût et de mépris. Une vie finie, un horizon fermé, et cette jeune femme, élevée dans du duvet de cygne, en vue d'une existence de félicité que ne devait atteindre ni une douleur ni une souillure, avait vingt-deux ans.

Au point où en étaient les choses, le « replâtrage » tenté par le marquis fut la goutte qui fit comble cette coupe d'amertume. Mina croyait avoir payé sa dette à la destinée, lorsque, à deux ans de distance, sa mère et son père, pour lesquels elle était en droit d'attendre encore de longs jours, lui avaient été enlevés. A cette heure de désolation où nous sommes, elle se dit : « Voici seulement la mesure! » Hélas! la mesure qui la connaît? Quand les coupes sont pleines il leur reste à déborder.

Renaud de la Boissière, lui, garda de sa seconde explication avec sa femme la conviction que, à peu de chose près, il avait regagné ce qu'il appelait son prestige. En l'écoutant, pour ne pas laisser éclater son indignation, Mina se répétait le conseil du vieux curé :

« Votre mariage a été pour lui un commencement de salut, il faut continuer à le sauver. » Elle eut donc l'air de croire le coupable pour conserver le mari, lorsqu'elle eût tout donné pour en être séparée.

Au sujet de son fils, le marquis témoigna d'abord l'intention de le confier à un de ses fermiers sous prétexte de délicatesse de constitution, jusqu'à ce qu'il pût le placer dans un collège. Mina combattit ce dessein. Elle s'attachait chaque jour davantage à ce doux être qui, tendre et reconnaissant, la suivait partout comme un petit chien fidèle.

— Vous voulez cacher votre fils, dit-elle, abordant le dessous de la question, pourquoi? Cette histoire, connue à Trouville, connue ici et dans les châteaux environnants aura bientôt fait le tour de Paris. Le seul motif que vous auriez de dérober Jean serait mon ignorance de son existence; cette ignorance, vous ne pouvez l'alléguer. J'aime cet enfant, laissez-le-moi, il m'aidera à attendre que le bon Dieu nous en envoie d'autres.

Renaud objecta que c'était, en partie, dans cette prévision qu'il voulait éloigner Jean.

— Ce serait une injustice qui porterait malheur à ceux que nous espérons, répondit la marquise; pour eux, Jean sera l'enfant d'une première femme, et nous veillerons à ce qu'aucun éclaircissement ne leur arrive sur ce point.

— Du moment que c'est vous, ma chère Mina, vous la plus atteinte, qui réglez ainsi la situation, dit Renaud, je n'ai plus qu'à m'incliner et à vous remercier.

Lorsqu'il quitta sa femme après cet entretien, le marquis n'avait pas varié dans sa première résolution, qui était de ne jamais reconnaître le fils de Mme Louise. Il projetait, dès que Jean aurait atteint sa douzième année, de l'envoyer en Suisse, dans la famille de son ancien précepteur, avec une modeste pension, et de l'y oublier peu à peu. Il est bien rare que ces pères-là pardonnent aux enfants le mal qu'ils ont fait aux mères.

VI

Une après-dîner de la fin de janvier, Mina était seule avec la comtesse d'Orlandes, dans un boudoir de soie de Chine ivoire, brochée de grandes fleurs d'or, et dont un tapis de loutre couvrait le parquet. Tout ce qui entourait les deux jeunes femmes était d'une richesse exquise et merveilleuse; on ne pouvait rêver, pour y loger le bonheur, nid plus luxueux et plus charmant. Et cependant, ce n'était guère que pour pleurer près de sa fidèle amie que

la marquise se retirait là. Ce fardeau accepté de rester en apparence, pour ce mari qu'elle avait cessé d'aimer et qu'elle méprisait, l'épouse des deux premières années l'écrasait par moments à un tel point, qu'il lui paraissait impossible de pouvoir se relever.

— Je n'en puis plus! je n'en puis plus! répétait-elle ce jour-là à travers ses larmes, la tête appuyée sur l'épaule de la comtesse d'Orlandes, lorsque tout à coup la portière qui séparait le boudoir d'un petit salon s'écarta, et le marquis parut.

D'ordinaire, sorti après le déjeuner, il ne rentrait qu'une demi-heure avant le dîner. Ses soirées étaient consacrées à la marquise qu'il accompagnait partout, de quoi son beau-frère de Noves et son ami d'Orlandes le raillaient fort. Mais Renaud était encore épris de sa femme, ou pour mieux dire de sa beauté.

Arrêté sur le seuil du boudoir, il embrassa la scène que nous savons d'un coup d'œil; le sang lui monta au visage, et il mordit sa lèvre agitée d'un frémissement de colère. Ayant entendu l'exclamation découragée de Mina, il eut en une seconde la nette perception du rôle qu'elle jouait. L'espèce de vague sentiment qu'il en avait eu parfois, mais que toujours son orgueil rejetait, se changea à cette minute en la plus humiliante des convictions. L'attitude des deux jeunes femmes était d'ailleurs d'une si compromettante éloquence que, de leur côté, elles restèrent un instant interdites.

— Pardon, fit Renaud, reprenant contenance, je vous croyais seule, Mina.

Et avisant près d'elle, ouvert sur une table, un roman en vogue, il ajouta avec à propos :

— Ah! je vous surprends, mesdames les sages, mesdames les saintes, en plein attendrissement défendu!

— L'avez-vous lu ce livre, Renaud? demanda Mme d'Orlandes, saisissant la diversion.

— Oui, je l'ai parcouru... joli, mais trop quintessencié.

Ils échangèrent quelques impressions, et pendant ce temps Mina acheva de se remettre et parvint à sourire.

Alors le marquis, s'asseyant, lui communiqua une lettre que son homme d'affaires venait de lui envoyer au club, et à laquelle il fallait une réponse immédiate attendue par le correspondant de Vienne.

Mina donna son avis sur le mouvement de fonds proposé, et Renaud, saluant Mme d'Orlandes, d'un air aimable et dégagé de toute arrière-pensée, alla écrire dans son cabinet.

— Il n'a rien entendu! dit Mina avec un soupir de soulagement.

— C'est une chance! répondit la comtesse songeuse.

Les deux amies convinrent pour le lendemain d'un rendez-vous

chez de pauvres gens qu'elles assistaient en commun, et se séparèrent, Mme d'Orlandes préoccupée, Mina rendue plus prudente par la frayeur qu'elle avait eue, se promettant de s'observer rigoureusement à l'avenir.

Un mois s'écoula, les façons d'être de Renaud vis-à-vis de sa femme restaient exactement les mêmes, et Mme d'Orlandes pensait s'être alarmée à tort. Le marquis, lui, dans son orgueil blessé au vif, voulait que Mina crût qu'elle avait cessé d'être aimée, lorsqu'il la délaisserait. Il patientait donc pour se venger, craignant par trop de hâte de faire soupçonner à sa femme qu'il l'avait entendue et comprise.

Il procéda dans son détachement d'elle par une insensible gradation, qui fut pour Mina un supplice inverse du précédent; supplice qui, d'une part, eut les douceurs d'une délivrance, et qui, de l'autre, troubla si cruellement cette conscience de chrétienne, incapable d'un compromis, qu'elle en perdit toute paix.

C'en était fait, son mari s'éloignait d'elle, pour se jeter dans cette folle et coupable existence, où son beau-frère avait perdu sa dignité et presque son honneur. N'était-ce point sa faute à elle, Mina? Avait-elle su rester à la hauteur de son rôle et dissimuler assez sa tristesse? Pour garder son ascendant sur Renaud, n'aurait-elle pas dû devenir une de ces brillantes et joyeuses mondaines qui enveloppent leurs maris frivoles dans un tourbillon de divertissements sans cesse renouvelés, coquettes jusqu'à la limite où commence pour eux l'inquiétude, jamais le soupçon?

Mina, qui ne goûtait que les plaisirs simples, une existence intime, la campagne, les larges horizons, où la pensée grandit dans l'infini, se fût cependant résignée à se lancer dans le « mouvement » pour garder des dangereuses tentations de l'ennui un cher compagnon moins épris qu'elle d'un de ces foyers paisibles, où le bonheur, semblable à une liqueur précieuse, se savoure goutte à goutte, sous le manteau de la cheminée, la porte bien close, pour ne pas qu'un seul de ses parfums s'évapore.

Renaud n'était plus un cher compagnon, mais, pour Mina, il restait le devoir. Elle se décida donc, malgré ses répugnances, à faire de sa maison un séjour de fêtes continuelles. La comtesse d'Orlandes, qui avait eu un des salons les plus brillants de Paris, avant que son mari eût mangé la moitié de leur fortune, prêta à son amie le secours de son expérience, aidée dans l'organisation matérielle par Mlle Dumont, qui se rappelait l'ordonnance des splendides fêtes données à Vienne par le duc et la duchesses, les premières années de leur mariage. Le succès fut complet; on ne parla bientôt plus dans le « tout Paris » que des magnificences de l'hôtel de la

Boissière, de l'éclat des bals, du charme des soirées, des comédies et de mille divertissements ingénieux; du grand style des repas. Mais ce qui fit surtout sensation, ce fut la délicieuse beauté de la jeune marquise, mise en relief par la richesse des habillements et des pierreries incomparables. Mina n'aimait que les perles, les étoffes blanches et vaporeuses, les fleurs naturelles, tout ce qui cadrait avec sa fine et poétique nature. Renaud critiquait ces toilettes « angéliques ». On la vit en brocart, en velours, en damas. Un soir, à un bal costumé, elle apparut dans la reproduction de l'habit de noces de son aïeule, la duchesse Gisèle, dont les chroniques de sa maison avaient, nous le savons, conservé la description : brocart d'argent à traîne immense, brodé de roses de rubis, diadème semblable dans les cheveux, d'où descendait un long voile en vieux point de Venise, une merveille.

Lorsqu'elle se vit ainsi vêtue dans les grandes glaces de sa chambre, Mina se rappela ce récit qu'elle avait fait à son damoiseau dans la tour de l'ancien Burg, et une larme brûlante jaillit de sa paupière. Tout son doux passé se leva avec son cortège de pures joies, de chastes rêves, de naïves tendresses; puis peu à peu, du fond de ces souvenirs, la charmante et sympatique figure d'André Bernard émergea sur le reste et le couvrit. L'avait-il oubliée, lui? Le reverrait-elle jamais? S'était-il marié dans ces pays lointains? Sans doute, et il était heureux. Et elle, elle était seule, toute seule, près d'un mort vivant, pas même un enfant pour la consoler; sur cet amour flétri rien ne voulait plus fleurir. Ah! si elle avait su à Rosenthal... su et deviné! si elle avait prononcé une parole à propos, peut-être son père et sa mère ne lui auraient-ils pas refusé celui qui était « du monde » de son cœur et de son âme, car c'est sur les âmes que Dieu marque les quartiers. Soudain elle arrêta sa pensée par un violent effort, effrayée de l'ardeur avec laquelle elle s'élançait dans ce voyage au paradis perdu.

On devine l'intime et vaniteuse satisfaction du marquis, en présence de ce que tentait et réalisait sa femme pour l'attacher à sa maison et le ramener à elle. Il n'eut pas l'illusion d'un retour de tendresse, pas plus que, dans sa dégradation, il ne soupçonna l'héroïque mobile de ces efforts. Rapetissant Mina à sa mesure, il supposa que l'orgueil était seul en jeu chez elle. Et elle, pendant ce temps, songeait parfois à cette neige immaculée qui couvrait l'hiver les ruines du vieux Burg des Rosenthal, sur le sommet du Platbusch, et eût souhaité d'aller s'ensevelir dans ces blancheurs pour y mourir.

Sa vie s'écoulait ainsi. Crucifiée jusqu'au fond de l'âme, elle dansait, jouait la comédie, allait aux courses, suivait les chasses;

partout où un plaisir appelait son mari, on la voyait, un masque souriant sur ses larmes, animée, fiévreuse, paraissant n'avoir au monde qu'un souci : s'amuser. Ceux qui ne jugent que sur les apparences, enviant cette inépuisable fortune qui pouvait ne se rien refuser, disaient en voyant passer la jeune marquise dans son joyeux tourbillon : en voilà une heureuse!

Lorsque Renaud eut bien joui de ces sacrifices, lorsqu'il eut saturé Mina d'angoisses, semblant toujours sur le point de rompre avec elle, lorsqu'il eut donné à son orgueil la fête de voir cette femme si fière et si pure le disputer à de bas plaisirs, le marquis résolut de compléter sa revanche. Puisque Mina ne tenait à lui que par amour-propre, c'était dans ce sentiment qu'il la frapperait.

Brusquement, il partit pour l'Italie. Un court billet prévint Mina de ce voyage « d'affaires ». Les la Boissière avaient des parents en Lombardie, et depuis un an une succession fort embrouillée était ouverte; de laquelle succession Renaud s'inquiétait peu.

Ce vain prétexte ne put tromper la marquise; elle se sentit abandonnée. D'un autre côté, le baron d'Armeuil, qui ne pardonnait point à sa nièce de ne l'avoir pas pris au sérieux sous ses couches de fard, eut des doléances si habilement maladroites au sujet de ce voyage, que la pauvre Mina ne put conserver aucun doute.

Tant de luttes, d'efforts, de sacrifices, d'humiliations, pour sauver son mari du désordre, pour lui garder la dignité de sa vie, étaient perdus. Désormais, ayant tout tenté, Mina n'avait plus de secours à attendre que de Dieu. Lui seul pouvait tirer ce malheureux du gouffre où il s'enfonçait. A son retour, s'il revenait, sa femme ne serait plus que la sœur de Charité de son âme; étrangers sous le même toit, il ne devait plus attendre d'elle que ses prières et sa pitié. Ce dernier intérêt disparu, la marquise de la Boissière se trouva à vingt-cinq ans, dans tout l'éclat de sa beauté, maîtresse d'une fortune immense, seule dans la vie. Ni mari, ni enfant, ni espérance, rien; tout détruit, tout sombré. Et, grondant aux portes de son hôtel solitaire et splendide, le monde, si dangereux et si cruel aux abandonnées; le monde avec ses pièges et ses périls.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

André Gérard.

La fin prochainement.

MACHIAVEL

SES DOCTRINES ET SA MÉMOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX[1]

III. LE CONFLIT DES THÉORIES DE MACHIAVEL AVEC L'OPINION (*suite*).

III

Le *Prince* avait été une pilule amère. Il était hostile à la morale privée, à la vertu, — il confond la volonté avec la vertu, — au sens individuel. Les âmes fières l'avaient méprisé comme un conseiller de la tyrannie; les passions et les intérêts s'étaient conjurés contre lui. Quiconque a l'esprit assujetti « aux lois municipales » avait vu en lui l'Évangile de Satan. C'était un vice d'origine. Pour qu'il pût naître, il avait fallu que l'Italie, « sans lois et sans chefs », fût pillée, déchirée et asservie aux étrangers. Il avait poussé dans la haine et la vengeance, et il portait cette marque de provenance. Le fond du livre était un appel au principe d'autorité, auquel il permettait tout, par motif de salut public. « S'il a fallu, écrit Machiavel[2], que le peuple d'Israël fût esclave en Égypte, pour apprécier les rares talents de Moïse; que les Perses gémissent sous l'oppression des Mèdes, pour connaître toute la magnanimité et tout le courage de Cyrus; enfin, si les Athéniens n'ont vivement senti la grandeur des talents de Thésée que parce qu'ils avaient éprouvé les maux attachés à la vie errante et vagabonde, » il avait fallu aussi que l'Italie, mise à sac durant deux siècles par des routiers, troublée profondément dans ses croyances et dans ses mœurs par

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin et 10 juillet 1882.
[2] *Le Prince,* ch. XXVI.

l'enseignement des humanistes, fût en proie au désespoir, comme elle l'était, pour être accessible aux doctrines du *Prince*. Elle les avait acceptées, accueillies comme une formule de ce qu'elle pensait elle-même, parce que les événements lui avaient aigri le cœur et l'intelligence. Télémaque aurait dressé les cheveux, si Mentor lui avait dit : « On a demandé s'il valait mieux être aimé que craint, ou craint qu'aimé [1]. Je crois qu'il faut de l'un et de l'autre; mais comme ce n'est pas chose aisée de réunir les deux, quand on est réduit à un seul de ces deux moyens, je crois qu'il est plus sûr d'être craint que d'être aimé. Les hommes, il faut le dire, sont généralement ingrats, changeants, dissimulés, timides, âpres au gain. Tant qu'on leur fait du bien, ils sont tout entiers à vous. » Dès qu'on est menacé, qu'on a besoin d'eux, ils vous tournent le dos. Prenez-les, s'il est nécessaire, par la ruse et la terreur; soyez même cruel. Si vous êtes le plus fort, non seulement ils ne vous en voudront pas, mais ils vous excuseront. Ils diront que vous avez obéi à la nécessité; à l'occasion, ils vous baiseront les pieds. Vous jouirez du pouvoir, de leur obéissance et qui, plus est, d'une gloire immortelle : on aime bien qui châtie bien, et comme, de leur nature, les hommes sont méchants, vous n'obtiendrez d'eux la paix et l'obéissance aux lois que par le glaive. Le glaive a civilisé la terre; à l'état naturel, l'homme était un fauve. Afin d'obtenir de lui qu'il ne mangeât pas son voisin cuit sous la cendre, il n'y a pas eu d'autre moyen que la force, une police sévère, des tribunaux. Il n'y a qu'une chose qu'un prince doive respecter chez les sujets : c'est leur bien. « Ils oublient plutôt la mort de leurs parents que la perte de « leur patrimoine. »

Ce discours, agréé sans protestation au delà des Alpes, parce qu'on en comprenait les motifs *de visu*, avait fait horreur d'abord dans le reste de l'Europe. Il n'en était plus de même au début du dix-septième siècle; on commençait à y savoir aussi, par expérience, ce que Machiavel avait voulu dire, à quelles leçons il avait assisté. On sortait des guerres de religion; le sang avait coulé partout comme de l'eau. En Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en France, des ruines fumantes attestaient les colères de la veille et les excès auxquels peut être entraîné l'homme quand il est débridé, c'est-à-dire libéré de la coutume, des lois, des croyances, et aussi du sang-froid qui lui est ordinaire quand la paix règne dans son cœur et dans la rue. Lorsqu'il a la fièvre, il n'est pas bon; on venait de le voir et on n'était plus offusqué des noirs propos de Machiavel, témoin de la démocratie florentine,

[1] *Le Prince*, ch. XVII.

qu'on avait refusé d'écouter d'abord, parce qu'on n'avait pas vu de près, comme lui, la démocratie florentine à l'œuvre.

L'idée de la perversité native de l'homme laissé à lui-même et de la nécessité d'un pouvoir qui la contienne avait fait son chemin lentement, à grand'peine; désormais c'était une conviction acquise. Cette expérience est un fruit des commotions sociales; elle reparaît à la suite de chaque révolution. Elle s'est fait jour au lendemain de la révolution française, comme elle est de nouveau en train de se refaire parmi nous. A deux cent cinquante ans d'intervalle, la Fronde a l'air de n'avoir été presque rien, aux yeux de ceux qui la regardent aujourd'hui. Elle est venue, entre Richelieu et Louis XIV, compléter l'éducation politique commencée depuis la Renaissance, et dont Machiavel est un maître. Machiavel, sorti de la mêlée depuis l'issue de la Ligue, et devenu un écrivain comme un autre, qu'on lit et qu'on commente avec sérénité, redevient tout à coup, au temps de la Fronde, un belligérant. On en peut juger par l'*Apologie pour Machiavel* que nous aurons à discuter tout à l'heure, et qu'il y a lieu de croire sortie de la plume de Pascal. Les maximes de Machiavel ne sont pas nouvelles, dit l'auteur de l'*Apologie;* « elles sont aussi vieilles que le temps et les États. Il en cote les faits et les exemples. Outre que les histoires les plus approuvées et les livres les plus sacrés lui sont garants de la doctrine qu'il propose et de tout ce qu'il met en avant, il n'enseigne rien de particulier ni d'inouï, mais raconte seulement ce que nos prédécesseurs ont fait et que les hommes d'aujourd'hui pratiquent utilement, innocemment et inévitablement. Il fait plus voir la tromperie des grands qu'il ne l'augmente et ne l'approuve... Si la vertu était aussi puissante et aussi bien reçue que le vice et la mauvaise foi, il aurait sans doute changé de style et de langage; mais, parlant de la vie et des actions des méchants pour les décrire et les représenter comme elles sont, il n'a pu se servir d'autres moyens ni employer d'autres raisons que les leurs ».

Il étale les crimes d'autrui, il ne les autorise pas. On n'est pas coupable de montrer ce que les hommes ont fait, sans quoi tous les historiens le seraient. La plupart racontent cela sans commentaires, ou en tirent des conclusions qui sont fausses. Ils mettent les événements à leur taille, leur impriment le cachet de leur éducation; ils manquent de perspicacité. Faut-il faire un crime à Machiavel d'être plus perspicace, d'avoir l'audace de mettre du jour sur des actes qui en ont déjà par eux-mêmes, mais sur lesquels les historiens, dans un intérêt moral mal entendu, tâchent d'étendre un voile discret, qui trompent ainsi ceux qui les lisent, au lieu de les instruire? C'est un calcul niais, qui n'est pas propre

d'ailleurs au but qu'ils se proposent, qui est de procurer de l'expérience à ceux qui n'en ont pas. L'auteur de l'*Apologie* invoque l'autorité de Machiavel, qui, là-dessus comme dans tous les sujets qu'il traite, met tout de suite le doigt sur l'inconvénient qu'il y a à tromper ceux qu'on veut éclairer et former. « Plusieurs ont écrit des livres, dit-il, pour instruire un prince et l'amener à la perfection de toutes les vertus, comme a fait Xénophon en l'*Institution de Cyrus.* Il y a aussi plusieurs philosophes et autres qui, par leurs écrits, ont formé des figures et des idées de monarchies et de républiques dont il ne se vit jamais de modèles au monde, parce qu'il y a une très grande différence de la façon dont le monde vit à celle dont il devrait vivre. Qui donc se voudrait amuser aux formes de monarchies et de républiques des philosophes, en méprisant ce qui se fait et en louant ce qui devrait se faire, apprend plutôt sa ruine que sa conservation. Laissant donc en arrière tout ce qu'on a imaginé de la perfection d'un prince et m'arrêtant à ce qui est le vrai et sujet à être pratiqué par expérience, je dis, etc. » Il est ridicule, ajoute l'auteur de l'*Apologie*, de vouloir former des souverains imaginaires, d'instruire des fantômes, de construire des États chimériques, de projeter des lois qui n'ont aucune chance de pouvoir être mises en pratique. La perfection de nos actes « gît à être moins méchants que ceux qui nous regardent et qui le sont plus que nous ». Machiavel est né dans un pays corrompu, fertile en exemples de perfidie, de lâcheté, d'impiété et de désordres de toute sorte; il décrit les exemples qu'il a eus sous les yeux, plus soucieux de faire voir comment les choses se passent que d'imiter les précepteurs qui exhortent à la vertu un élève à qui ils ont à apprendre un métier. « Il connaît que le monde est un brigandage; il en découvre le mal et ne le flatte pas; il enseigne comment il faut vivre sur la terre pendant que notre misère nous y attache... Quantité d'esprits bourrus et délicats de leur propre faiblesse, ne pouvant supporter la naïveté de notre auteur, fâchés de leur laideur et de leurs défauts particuliers, prenant l'épouvante et s'alarmant d'eux-mêmes, se sont imaginé qu'ils cacheraient et couvriraient leur honte et leur difformité en tâchant de rompre et de casser le miroir et la glace qui les représentaient, et, pour ce faire, ont employé tous leurs efforts, tous leurs soins et toutes leurs veilles à condamner les écrits de ce grand homme, sans justice, sans raison et sans fondement quelconque. » Ce sont des accusés qui nient, ou des précepteurs qui ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions. Cacher le mal, ce n'est pas le supprimer; et s'étudier à laisser croire qu'il n'existe pas est un faux témoignage qui peut avoir des suites funestes.

Ainsi les circonstances amènent du secours à Machiavel du côté même où il pouvait s'attendre à en trouver le moins. Il a vécu dans un milieu corrompu, sans Dieu ni lois, livré aux hasards de la fortune et des passions. Ce milieu a contribué à son éducation. Il en a respiré l'air, bu le poison, et cela est revenu, sous son burin de pamphlétaire, en assertions tristes, en axiomes qui donnent le frisson, en un savoir qui fait peur, en mépris de la race humaine, concentré, érudit, appuyé sur une réflexion morose. Il a écrit le *Prince*, car il n'y a que le *Prince* qui soit en jeu; et si Machiavel ne l'avait pas écrit, il eût été considéré comme un publiciste vulgaire, et la postérité se fût contentée de le comprendre dans la nomenclature de Tiraboschi; il a écrit le *Prince* au moment où sa carrière, brisée par l'effet d'une guerre civile, a aigri son humeur et imbibé sa plume du venin de la vengeance. Eh bien, les événements ont justifié ses plus noirs pronostics; sa doctrine de la méchanceté naturelle de l'homme, comme motif de la légitimité du principe monarchique et autorisation de la règle que la fin justifie les moyens, a rencontré un crédit extraordinaire occasionné par les événements!

Hobbes, qui est le plus grand écrivain politique du dix-septième siècle, met en système philosophique ce qui, chez Machiavel, est une acquisition tout à fait empirique. On sait les conditions de tempérament et de famille dans lesquelles a vécu Hobbes. C'était un enfant malingre qui avait étudié la médecine dans l'intérêt de sa propre santé, que la médecine conduisit à la métaphysique, et celle-ci à Paris, où il trouva l'opportunité de donner des leçons au prince de Galles, plus tard Charles II, alors réfugié en France, d'où il assistait à l'épopée de Cromwell. Il n'y a pas de doute que le spectacle de la révolution d'Angleterre, joint à la fortune qu'il eut de prendre part à l'éducation de Charles II, n'ait eu une influence décisive sur la formation du système politique de Hobbes. Il était d'ailleurs mélancolique. Ceci est la genèse du livre *de Cive* [1].

L'auteur prélude par quelques principes de morale politique. La liberté est l'absence d'obstacle extérieur aux actes de la volonté. Le bien est l'objet de l'appétit. Le bien et le mal n'ont pas de règle dans la nature, mais seulement au sein de la société civile; c'est la loi qui fait le droit, et le juge qui fait la justice. L'homme de la

[1] Il est censé être de 1642; mais on en tira seulement quelques exemplaires à l'usage des amis de Hobbes. La première édition est celle de Hollande (1 volume petit in-12, Elzévir). Elle est de 1647, et fut publiée par les soins de Sorbière, qui traduisit bientôt l'ouvrage en français et le donna sous le titre de : *les Éléments de la politique*, 1 volume in-8°. Amsterdam, 1649, chez Blaeu.

nature n'a pas le sentiment du devoir, il n'est pas sociable; il n'a pas d'affection pour ses semblables. Au contraire, il les hait quand il obéit à son instinct : *homo homini lupus*. La formule est de Hobbes, et il insiste : Tout homme est le rival et l'ennemi naturel d'un autre homme. Les Grecs ont voulu définir l'homme, un animal politique; ils se trompent. S'il vit en société, c'est par calcul, non par l'effet d'une disposition naturelle. « Si les hommes s'entr'aimoient naturellement, dit Hobbes, traduit par Sorbière, c'est-à-dire en tant qu'hommes, il n'y a aucune raison pourquoi chacun n'aimeroit pas le premier venu comme étant autant homme qu'un autre. De ce côté-là, il n'y auroit aucune occasion d'user de choix et de préférence. Je ne sais aussi pourquoi on converseroit plus volontiers avec ceux en la société desquels on reçoit de l'honneur et de l'utilité, qu'avec ceux qui la rendent à quelque autre. Il en faut donc venir là, que nous ne cherchons pas des compagnons par quelque instinct de la nature, mais bien l'honneur et l'utilité qu'ils nous apportent. Nous ne désirons des (*sic*) personnes avec qui nous conversons, qu'à cause de ces deux avantages qui nous en reviennent. On peut remarquer à quel dessein les hommes s'assemblent, à ce qu'ils font, étant assemblés. Si c'est pour le commerce, l'intérêt propre est le fondement de cette société; et ce n'est pas pour le plaisir de la compagnie qu'on s'assemble, mais pour l'avancement de ses affaires particulières. S'il y a du devoir ou de la civilité dans cet assemblage, il n'y a pourtant pas de solide amitié, comme vous voyez dans le palais, où diverses personnes concourent et qui s'entre-craignent plus qu'elles ne s'entr'aiment; d'où naissent bien quelquefois des factions, mais d'où il ne se tire jamais de la bienveillance. »

Laissons là le français de Sorbière. Qu'on suppose une réunion où l'on a en vue de se divertir. Chacun s'y plaît aux choses qui font rire. On cherche à faire ressortir les ridicules d'autrui, afin de mettre en relief ses propres qualités. C'est une petite satisfaction, si l'on veut; mais ceux qui la recherchent cherchent la gloire et non la société. Dans ces réunions, on épluche les personnes absentes, on examine toute leur vie, — Hobbes allait à l'hôtel de Rambouillet, — leurs actions sont passées au crible. On en fait un objet de raillerie, on les juge, on les condamne. Les personnes présentes ne sont pas épargnées. Dès qu'elles ont tourné le dos, on agit à leur égard comme envers les absents. Il serait adroit d'arriver toujours le dernier. Telles sont les délices de la société polie. On y va volontiers; c'est un goût commun à l'homme et aux animaux. On s'en éloigne parce qu'on en a éprouvé quelque dommage, quelquefois afin d'obéir aux préceptes de la sagesse. C'est le cas d'un petit

nombre. Quand on n'est pas sur le dos du prochain, la conversation languit. Si quelqu'un raconte une histoire, tout le monde en veut raconter une. Si l'un des assistants a en poche une étrange aventure, tout de suite les autres ont des miracles à produire. Et puis, autant de personnes présentes, autant de docteurs : « Il n'y en aura pas un qui ne se sente capable et qui ne se veuille mêler d'enseigner les autres, et de cette concurrence naîtra une haine mutuelle, au lieu d'une amitié réciproque. »

Le fond de tout cela est que nous avons besoin les uns des autres ou que nous cherchons à nous faire valoir. Dans les réunions du monde, on poursuit l'utile, l'estime, l'honneur. Sans ces divers buts, on se tiendrait à l'écart les uns des autres comme des fauves. Eh bien, il en est de la société prise en général, comme des sociétés particulières. Sa fin est la gloire ou l'utile. « Je conclus donc derechef, dit Hobbes, que toutes les sociétés sont bâties sur le fondement de la gloire et des commodités de la vie, et qu'ainsi elles sont contractées par l'amour-propre plutôt que par une forte inclination que nous ayons pour nos semblables. » Encore la gloire, qui est un des ressorts de la société, n'est-elle qu'un but restreint. Elle dépend de la comparaison avec les autres; si elle se communique à tout le monde, elle n'est à personne! Elle est le lot de quelques-uns. On peut la négliger. Il ne reste que l'utile, comme but de la société. Tous y prétendent. C'est pourquoi l'état de nature est la guerre. Or les hommes sont égaux en force, en ce sens que le plus faible arrive à tuer le plus fort. Il y a donc avantage à renoncer à l'état de nature par un contrat social. Mais qui fera respecter le contrat? la force. Or Hobbes a en vue de démontrer que la monarchie pure est le meilleur outil social. Notez qu'il est le précepteur d'un prétendant à la couronne d'Angleterre, et qu'il a devant les yeux les têtes rondes de Cromwell et de Montrose qui s'entre-tuent.

Mais Hobbes, qui est systématique, va plus loin que le moyen de créer et de maintenir par la force la paix civile dans un État. S'il y a égalité virtuelle entre les individus, il n'y a pas d'égalité entre les nations. Les plus puissantes exterminent ou oppriment les petites. Hobbes voudrait que l'une d'entre elles obtînt la domination universelle. On retournerait ainsi à la paix romaine : *Pax romana.*

Il serait injuste de juger Hobbes d'une manière absolue. Il y a deux morales : la morale d'État et celle des moralistes, celle-ci interprète de la vie privée, l'autre de la vie politique. On en peut disserter à son aise; il n'est au pouvoir de personne d'empêcher qu'elles n'existent, ne soient une donnée de l'histoire à laquelle il est impossible d'échapper. Des raisons ne valent rien contre des faits qu'on ne peut pas ôter de la place où ils sont. Hobbes est l'in-

terprète de la morale d'État; il enseigne au nom de la morale d'État. De plus, il est dans le mouvement qui emporte les esprits vers les horizons monarchiques, c'est-à-dire dans le sens opposé aux pratiques du moyen âge, qui étaient celles de la liberté politique, le contraire de la liberté sociale, qui est la liberté moderne. D'autre part, bien qu'il soit un exilé volontaire, Hobbes est un proscrit. Quelques années après la publication de son livre *de Cive*, il obtiendra de Cromwell la permission de rentrer en Angleterre, et il ne sera pas molesté. Durant son séjour en France, il est effrayé de l'œuvre qui s'accomplit dans sa patrie. Les têtes rondes lui semblent des factieux, et leurs agissements une accumulation de ruines. Il ne prétend pas que la société britannique soit parfaite; mais, à son avis, il n'appartient pas à des individus sans mandat légitime de la détruire sous prétexte de l'amender. Ne soyez pas hommes de parti, dit-il, aux lecteurs de son livre, destiné à ses compatriotes; j'ai pensé que si vous écoutiez mon conseil, « vous aimeriez mieux supporter quelque incommodité en vos affaires propres et en vos familles, puisque les choses humaines ne peuvent pas en être tout à fait exemptes, que de troubler l'État et d'ébranler les fondements de la république; que, ne mesurant pas la justice de ce que vous entreprenez aux discours et aux conseils de personnes privées, mais aux lois du royaume, vous ne permettriez plus que quelques ambitieux prodiguassent votre sang pour en établir leur puissance; que vous vous résoudriez plutôt à jouir paisiblement de votre condition présente, quoiqu'elle ne fût pas des meilleures, que d'émouvoir une guerre en laquelle, si vous persistez, bientôt vous traînerez une vie misérable, et où vous n'auriez, parmi les malheurs d'une triste vieillesse, que cette faible consolation de penser qu'en un autre siècle, il y aura d'autres hommes qui verront la réformation de l'État et qui se prévaudront de vos misères. » Ils se fondent sur l'Écriture sainte : qu'ils accordent d'abord la paix à leur patrie.

Mais ce sont les politiques et les souverains, partisans de la raison d'État, qui acceptent Machiavel renouvelé par Hobbes. Ils ont des complices, il est vrai. Il y a la majorité qui a besoin de repos et de nourriture, à qui le pouvoir en donne, qui d'ailleurs a peu de besoins moraux, et ne sent pas de joug peser sur elle, du moment que ses intérêts matériels sont respectés, et ils l'étaient. La plupart des grands esprits du dix-septième siècle ne considèrent, de leur côté, que l'intérêt du plus grand nombre. Il y a parmi eux Bacon, Grotius, Descartes, Bossuet, tous hommes de pouvoir et de sens pratique, habitués à vivre d'autorité. Tous considèrent Machiavel d'un œil favorable, sans consentir à trop remuer sa doctrine ni à défendre sa mémoire.

Cependant il y a contre eux, et contre le régime dominant, ce qu'on peut appeler le courant moral du dix-septième siècle. Il se compose de quiconque tient à la liberté politique et à la liberté de l'âme. Il est, du reste, plus commode d'en indiquer les éléments que de les définir. Le plus en vue est l'élément réformé. Il ne hait pas seulement en Machiavel l'ennemi du libre examen et l'auteur du *Prince*, il le hait dans la raison d'État, au nom de laquelle on poursuit l'esprit réformé, car il aspire à former un État dans l'État. N'ayant pu réussir à s'emparer du royaume et à montrer qu'il aurait été bien plus intolérant que la raison d'État, s'il avait été le maître, comme il le fut durant soixante ans en Navarre, où il n'avait pas toléré l'exercice du culte catholique, il réclame contre Machiavel la liberté civile et la liberté de conscience. Puis il y a les politiques du siècle précédent, dont la graine a persisté. Ils prendront part à la Fronde; ils se recrutent parmi les gens de robe, et sont mêlés à Port-Royal, sans en être tout à fait. Ils bouderont le gouvernement de Louis XIV. Ils ne sont, au fait, que des officiers sans troupes. Mais il y a derrière eux une haute bourgeoisie, destinée à s'incarner longtemps après eux en la personne de M. Royer-Collard et dans l'école doctrinaire. La haute bourgeoisie existe de longtemps. Elle n'a pas de programme défini. En gros, elle est opposée à l'omnipotence royale et à l'omnipotence religieuse de la cour romaine. Elle touche aussi à Port-Royal, avec qui elle a des points communs. Sainte-Beuve, qui a étudié cette affaire de près, explique comment elle n'a été de Port-Royal que par accident. « On a dit, écrit-il [1], qu'au seizième siècle, le protestantisme, en France, fut une tentative de l'aristocratie ou, du moins, de la petite noblesse qui se montrait contraire en cela à la royauté de saint Louis et à la foi populaire : on peut dire qu'au dix-septième siècle la tentative de Saint-Cyran et des Arnauld fut un second acte, une reprise, à un étage moindre, mais aussi suivie et prononcée, d'organisation religieuse pour la classe moyenne élevée, la classe parlementaire, celle qui, sous la Ligue, était plus ou moins du parti des politiques. Port-Royal fut l'entreprise religieuse de l'aristocratie de la classe moyenne en France. Il aurait voulu édifier, resserrer et régulariser ce qui était à l'état de bon sens religieux et de simple pratique dans cette classe. Richelieu et Louis XIV, on le conçoit, n'en voulurent rien, et cette classe même, bien qu'en gros assez disposée, ne s'y serait jamais prêtée jusqu'au bout, trop mondaine déjà à sa manière, et trop dans le siècle, pour le ton chrétien sur lequel le prenait Saint-

[1] *Port-Royal*, t. Ier, p. 16 de la 4e édition (1878).

Cyran. » Au point de vue politique, comme au point de vue religieux, cette classe est hostile à Machiavel. Elle est individualiste, partisan du mérite personnel, de l'initiative personnelle, de la dignité personnelle, considérée comme un fruit de l'indépendance de l'âme. Elle répugne à l'obéissance non raisonnée dans l'Église et dans l'État. Cette obéissance, à son point de vue, n'a pas de valeur morale; elle broie la volonté. Celle-ci, afin de valoir quelque chose, a besoin de s'appartenir, de se conduire d'après ses propres maximes, sous sa responsabilité Elle est fière d'elle-même; elle n'entend pas être un outil manié par le pouvoir, à discrétion. La soumission passive est un outrage à la conscience. L'esprit parlementaire, appuyé sur la tradition évangélique, sur la philosophie ancienne, sur les pratiques des âges antérieurs, recueillies avec soin, refuse de concevoir la société comme un troupeau de moutons conduit par un berger. Ce serait une conception basse, née de l'impuissance à se conduire soi-même et d'une indigence spirituelle qu'il méprise.

Port-Royal est bien plus avant dans ces dispositions. En politique, il est opposé au principe d'autorité, par ses origines et la condition de ses membres. Ils n'ont pas grandi dans les cours. Ils n'estiment pas ce qui s'y fait. En matière de foi, ils veulent ramener, comme ils disent, la religion à son principe: ils pâlissent sur les Pères de l'Église, sur les souvenirs du christianisme primitif. Celui-ci n'était pas autoritaire. L'autorité à tous les degrés le persécutait; la société païenne ne vivait pas comme il vivait lui-même : il confondait l'autorité publique et la société païenne dans une haine commune. C'était l'ennemi, celui dont l'Apocalypse avait prédit la ruine imminente. Le souffle puisé par Saint-Cyran et ses adeptes dans l'antiquité chrétienne les anime, contre l'autorité politique de leur temps et les maximes plus ou moins machiavéliques qui la dirigeaient, d'une défiance sourde et tenace. Dans le langage mystique de la secte, c'était le monde avec ses compromissions nécessaires, la poursuite d'intérêts grossiers, une existence appropriée à son but inférieur; c'était le mépris pratique de Dieu et de la vie intérieure. Qu'importaient à Port-Royal la raison d'État et l'ensemble des doctrines que comporte la raison d'État! Quand même cette raison d'État et ces doctrines eussent été bonnes à la fin qu'elles recherchaient, cette fin était misérable. C'était la puissance, c'était la gloire humaine; c'étaient les richesses et les jouissances du luxe, tous instruments de péché, de souillure. C'étaient aussi des moyens d'action aux mains de l'ennemi. Est-ce que le christianisme primitif n'avait pas érigé en système qu'il fallait faire le vide autour de la société officielle du temps, la tuer par l'abstention, émigrer au

désert plutôt que de la servir? est-ce qu'il n'avait pas enjoint aux fidèles de fuir le pouvoir, les honneurs, les fonctions publiques, même le service militaire? est-ce que les récompenses de l'ambition avaient cessé d'être, dans la chaire, l'objet des colères de l'éloquence chrétienne? Et on citait Tertullien[1] : « Tous les signes de dignité et de puissance, tous les ornements attachés aux charges sont défendus aux chrétiens; Jésus-Christ a mis toutes ces choses entre les pompes du démon, en paraissant dans un état éloigné de toute pompe et de tout éclat. »

Dans l'antiquité, les fidèles de l'Église primitive n'avaient pas été seuls à prêcher cet idéal. Dans un autre sens et en vue d'autres résultats, Épicure avait dit : « Cache ta vie. » Épicure veut qu'on cache sa vie, afin d'échapper aux accidents de la fortune et aux sujétions de la vie mondaine. Les stoïciens avaient une doctrine adaptée aux exigences de la politique ; ils parlaient aux patriciens et aux hommes d'État, qu'ils exhortaient à ne craindre ni la mort ni l'adversité, parce que la mort et l'adversité frappent souvent ceux qui poursuivent la carrière des honneurs. Les épicuriens s'adressaient à la bourgeoisie qu'ils engageaient à n'être pas héroïque, parce que cela ne sert à rien, attendu que le pouvoir est instable et la gloire un vent qui souffle. Ces deux systèmes, le stoïcisme et l'épicurisme, qui sont des philosophies politiques à l'usage de classes différentes de la société, fait sans la connaissance duquel on les comprendrait mal, avaient permis à la prédication chrétienne de recommander la fuite des honneurs, sans exciter trop de surprise dans un état social où l'éloignement de la vie publique n'était pas une chose inouïe. Au dix-septième siècle, cela paraissait plus étrange, et c'est une des causes de l'échec subi par la tentative de Port-Royal.

Ce qui n'était pas étrange, c'était l'opinion, commune à Port-Royal et aux machiavélistes, que la nature humaine est mauvaise. On en tirait, il est vrai, des conclusions différentes. « L'homme est un loup, *homo homini lupus*, dit Hobbes ; qu'on lui mette des menottes. Sans un pouvoir absolu, il n'y a pas moyen de le gouverner. » « Non, répond M. Hamon[2], au nom de Port-Royal : le monde est un hôpital plein de maladies contagieuses; fuyez dans la solitude. »

Si Richelieu avait été bien sûr que Saint-Cyran, dans son entreprise de Port-Royal, ne poursuivait d'autre projet que celui de

[1] *De l'Idolâtrie*, ch. XVIII.

[2] M. Hamon, docteur en médecine et solitaire de Port-Royal, bas Normand d'origine, avait été précepteur d'Achille de Harlay, procureur général, puis premier président au parlement de Paris. M. Hamon a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus connu est le *Traité de la solitude*, plusieurs fois réédité au dix-huitième siècle.

gagner des âmes à la solitude, il n'aurait pas mis Saint-Cyran dans le cas d'écrire, quelque temps avant de mourir (1643), à la mère Angélique Arnauld : « Que la voie étroite l'avait obligé d'épouser une prison plutôt qu'un évêché, parce qu'il pouvait bien juger en ce temps-là que le refus de l'un conduirait nécessairement à l'autre, sous un gouvernement où l'on ne voulait que des esclaves. » Il s'agissait, en effet, de garder sa personnalité et de former des gens qui en eussent une également. Le sens personnel, des volontés désireuses de rester en possession d'elles-mêmes, c'étaient des témérités hostiles à la raison d'État. C'était précisément ce qu'entendait Richelieu. Un jour qu'il causait de Saint-Cyran avec le P. Joseph et l'abbé de Prières, voyant qu'ils faisaient des réticences et montraient une certaine réserve, il lui échappa de dire à propos de Saint-Cyran : « Il est Basque et a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament. Cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou des inspirations du Saint-Esprit. » Et puis c'était le moment (1638) où Richelieu songeait à se faire patriarche en France, toujours dans l'intérêt de la raison d'État : un seul esprit, un seul gouvernement, une nation marchant comme un seul homme sous la main d'un maître, à la fois souverain des corps et des âmes. Saint-Cyran lui faisait peur. L'inspiration de Saint-Cyran abandonna pourtant bientôt Port-Royal. Quarante ans à peine après Saint-Cyran, dans l'affaire de la régale, les jansénistes, en haine du Saint-Siège, se rangèrent derrière Louis XIV. Mais, du vivant de Saint-Cyran, si Richelieu avait exécuté son dessein de faire du roi le chef de l'Église gallicane, Port-Royal aurait défendu la cause du Saint-Siège, afin de faire échec à la raison d'État.

Il serait injuste de prétendre que Port-Royal fut hostile à la royauté, bien que l'opposition politique, vaincue avec la Fronde, se fût cachée derrière Port-Royal et la polémique religieuse, afin de continuer un semblant de résistance à l'autorité royale. Cependant il essaye formellement de combattre les théories de Machiavel, qu'on n'enseignait pas sous son nom, dont les discussions et les pamphlets du siècle précédent avaient ruiné le prestige, mais qui couraient dans le public sous le couvert anodin des *Institutions d'un prince*, dont le royaume était inondé. Celle de Nicole (1670), qui n'est pas exclusivement de lui, mais, à l'exemple de la plupart des écrits émanant de Port-Royal, une sorte de manifestation collective, est un réquisitoire contre le *Prince* et l'auteur du *Prince*. « Il n'existe que des gouvernants, » déclare Machiavel. Vous vous trompez, répond Nicole : « il n'y a proprement que des gouvernés; les

gouvernants n'existent qu'à leur usage. Le prince n'est pas la fin de la politique; il n'en est qu'un moyen. » Nicole ne s'adresse pas directement à Machiavel; c'est aux auteurs d'*Institutions d'un prince*, qui corrompent le prince et la nation en faisant de l'un une idole et de l'autre la collection des serviteurs de l'idole. Cet enfant qu'ils élèvent dans une idée fausse de son rôle ne sera pas apte au gouvernement. Qu'est-ce en définitive? Un enfant que la Providence destine à un emploi très important et très dangereux, un enfant qui sera en même temps l'instrument de la miséricorde divine et celui de sa colère. On doit faire consister son éducation dans l'étude de ses devoirs plutôt que dans celle de ses droits. Il appartient à l'État; ce n'est pas l'État qui lui appartient. Son éducation a en vue « le bien du peuple ». Tous les précepteurs ne sont pas bons à lui apprendre cela. Le choix de ce précepteur a de l'importance. Les historiens racontent mal l'histoire, qui n'est chez eux qu'un amas confus de faits. Leurs récits peuvent se résumer en quelques mots : mauvais modèles et maximes fausses. La tâche du précepteur sera surtout de ne pas verser dans l'entendement de son élève « les sottises des livres et les siennes propres ». Il sera inutile de lui enseigner beaucoup les sciences; elles ne lui seront guère utiles. Si on prend la résolution de lui en donner les éléments, il importera de lui montrer qu'elles sont, à tout prendre, « une curiosité assez vaine », et si on ne lui apprend pas cela, on le trompe. « Il vaut mieux ignorer ces choses que d'ignorer qu'elles sont vaines. » D'autant plus qu'il est impossible de lui enseigner tout; on fera mieux de lui indiquer l'*usage de tout* [1].

Quant à la morale, elle est la science de l'homme; un prince ne peut pas s'en passer. Ce serait être étranger à son office, puisqu'on ne gouverne pas les hommes sans avoir appris à quels mobiles ils obéissent dans leur conduite ordinaire. C'est donc là-dessus qu'il convient d'insister. Il faut inspirer au prince l'estime et l'amour de la connaissance des hommes. La plupart des grands vivent au hasard, ne savent ni ce qu'ils font ni où ils vont. Où ils vont? on ne le sait que trop : c'est à la chasse. Ils s'amusent dans l'intervalle ou bien pensent à l'agrandissement de leur maison, après quoi ils meurent.

Le tableau de Nicole n'est qu'une esquisse. Il l'accompagne de divers traités, d'abord d'extraits du traité de Sénèque sur la Brièveté de la vie, de quelques pensées sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, puis d'un discours sur la nécessité de ne pas se conduire au hasard et par des règles de fantaisie. Nicole termine

[1] Cet *usage de tout* doit être un mot puisé dans la conversation de Pascal.

par un traité *de la grandeur*, les trois discours de Pascal *sur la condition des grands*, enfin, après quelques réflexions *sur la civilité* par un discours où l'on fait voir combien la conversation des hommes est dangereuse. Ce dernier traité vise les flatteurs.

On voit que l'œuvre est faite de pièces et de morceaux. Nicole débute par des préceptes généraux que nous avons indiqués. Ils constituent une négation point par point des doctrines de Machiavel. L'homme de Port-Royal procède par paragraphes courts dont chacun ressemble au développement d'un aphorisme. Des préceptes généraux, il descend aux préceptes de détail. Les traités qui forment la troisième partie, car l'ouvrage est divisé en trois parties, n'ont pas l'air d'être des conseils donnés à un prince plutôt qu'à un autre homme. Mais c'est une ruse de guerre, à l'abri de laquelle Nicole est plus à l'aise. Il est d'ailleurs court d'haleine et ne possède point l'art de brasser une œuvre de quelque étendue, ce qui est le fruit d'une éducation acquise à lire Sénèque. Mais, en y revenant à dix fois et par des côtés différents, il a le don d'épuiser le sujet et de nourrir l'intérêt, ce qui est bien quelque chose. D'autre part, il trouve à agir ainsi l'art d'avoir un avis sur à peu près tous les points, sans effort ni rhétorique, avis qu'il exprime avec une bonhomie pénétrante et sans prétention. Il n'a ni le talent, ni la subtilité, ni surtout la hauteur de son maître Sénèque. Il y supplée par d'autres qualités, comme, par exemple, la moralité intime. Il y est aidé par son érudition, son entente des Livres saints et des saints Pères. En ce qui concerne l'institution d'un prince, le fond de son enseignement est contre l'idéal romain, contre les principes et les moyens de Machiavel, sans les attaquer en face. Il devine, s'il ne sait pas explicitement, qu'il y a dans la société deux forces opposées, également nécessaires à ménager : la raison d'État, qui broierait l'individu si elle régnait sans contre-poids ; et le sens individuel ou libéral, qui réagit et tient l'autre en échec, au profit de la noblesse et de la dignité de l'âme qui ne se laisse point asservir, fût-ce au nom des intérêts généraux. Il admet la légitimité sociale de la politique. « On admirerait, dit-il [1], un homme qui aurait trouvé l'art d'apprivoiser les lions, les ours, les tigres et les autres bêtes farouches, et de les faire servir aux usages de la vie. L'ordre politique fait cette merveille, car les hommes pleins de cupidité sont pires que des tigres, des ours et des lions. Chacun d'eux voudrait dévorer les autres ; et cependant, par le moyen des lois et des polices, on apprivoise tellement ces bêtes féroces, que l'on en tire tous les services humains que l'on pourrait tirer de la plus pure charité. L'ordre

[1] *Traité de la grandeur*, Ire partie, §§ 30, 31.

politique est une invention admirable que les hommes ont trouvée pour procurer à tous les particuliers les commodités dont les plus grands rois ne sauraient jouir, quelque nombre d'officiers qu'ils aient et quelques richesses qu'ils possèdent. Si cet ordre était détruit, combien faudrait-il qu'un homme, sans cette invention, eût de richesses pour se procurer simplement les avantages dont un bourgeois de Paris jouit avec 4000 livres de rentes? » Nicole fait l'inventaire de ce que la civilisation du dix-septième siècle offre de biens divers aux contemporains. Il parle des grands chemins et de la poste, comme aujourd'hui on parle des chemins de fer et de la navigation à vapeur. « Tout le monde travaille, le laboureur, l'artisan, l'architecte, l'homme de loi, le soldat, le commerçant. Le roi n'a pas à s'inquiéter d'eux. Il n'est point obligé de pourvoir à leurs nécessités; il n'est point chargé de faire leur fortune. » Ils s'en occupent eux-mêmes. La société politique est donc une chose merveilleuse. On ne lui en sait pas gré, comme on ne sait pas gré à la terre sur laquelle on marche de le permettre à tous. Tout de même l'homme est une fort vilaine bête qui a besoin d'être maintenue dans son devoir par la crainte.

La tyrannie n'a pas à se prévaloir de cette nécessité. Le pouvoir n'est légitime que dans la mesure des services qu'il rend. Il est utile; il n'est pas un droit qui appartienne à un maître... « Dieu ne communique point sa puissance aux hommes afin qu'ils assujettissent les autres à leur volonté, puisque cette domination de la volonté d'un homme sur celle d'un autre homme est naturellement et essentiellement injuste [1]. » Les princes ne sont pas la fin du pouvoir; ce sont des agents au service du bien public. « La grandeur est un ministère. » Bien plus, il n'y a pas une vertu chrétienne à laquelle l'état de prince ne soit en opposition. L'état d'innocence ne tolère pas d'inégalité. A son tour, l'état de péché ne tolère pas d'égalité; de sorte que la légitimité du pouvoir dérive du péché originel, de la chute de l'homme, du fait qu'il est un fauve, ce qui, en somme, revient à l'assertion de Machiavel, que l'homme est un être méchant et qu'afin de l'empêcher d'agir conformément à ce mauvais instinct, la politique est autorisée à tout faire sans autre souci que le but à atteindre, la fin justifiant les moyens.

Du reste, sur ce terrain, Nicole se sent un peu dépaysé; il invoque l'appui de Pascal. C'est le motif de l'insertion, dans son *Institution d'un prince*, des trois discours de Pascal sur la condition des grands.

[1] *Traité de la grandeur*, IIe partie, § 4.

IV

On connaît les trois discours de Pascal. Il y a en lui deux hommes également supérieurs, celui d'avant sa deuxième conversion (1654) et celui d'après. Celui d'avant a étudié la géométrie et la physique. Il a excellé dans cette étude. Il a étudié les sciences morales avec la même puissance. Si les sciences naturelles lui ont donné la certitude, une certitude spéciale, celle qui leur est propre, les sciences morales ne lui ont pas offert le même avantage. Elles l'ont à beaucoup d'égard laissé le disciple de Montaigne. Il aurait voulu se dérober à cet honneur. Il n'a pu, même après sa deuxième conversion qui fut une tentative faite par lui en vue d'obtenir la certitude morale. Il l'a acquise cependant dans le domaine de la foi. Dans celui de la politique, il n'y est parvenu à aucune époque de sa vie. Sa conversion ne la lui a pas donnée. Il y a lieu de supposer que les *Pensées* sont toutes postérieures à sa conversion. Si on veut voir ce qu'il pense de la justice il n'y a qu'à les consulter. Or la justice est un objet direct de la politique : « Comme la mode fait l'agrément, dit-il dans les *Pensées*, ainsi fait-elle la justice. » Cette assertion tient à une manière générale de considérer ce qui touche à la société. Celle-ci se conduit par la coutume. Encore la raison est-elle dans un cas analogue. Pascal n'est pas persuadé qu'elle ne soit une coutume plus ancienne que les autres. Quant à la justice, c'est une coutume, sans contredit. « La justice est, dit-il, ce qui est établi, et ainsi toutes nos lois établies seront nécessairement tenues pour justes, sans être examinées, puisqu'elles sont établies. » Machiavel considère la coutume et l'hérédité comme des moyens légitimes d'acquérir, sans en juger au fond. S'il en jugeait, il en ferait des appendices de la fortune. Pascal n'est pas loin d'être de son avis. Il ne conteste pas néanmoins cette justice. Si misérable qu'en soit le fondement, car « les seules lois universelles sont les lois du pays aux choses ordinaires, et la pluralité aux autres. De là vient que les rois, qui ont la force, d'ailleurs, ne suivent pas la pluralité de leurs ministres ».

De sorte que la coutume n'est pas seulement l'alliée de la force; elle en est une forme, une forme plus rapprochée de la justice, voilà tout. En pratique, elles vont ensemble. « Si l'on avait pu, on aurait mis la force entre les mains de la justice, mais comme la force ne se laisse pas manier comme on veut, parce que c'est une qualité palpable, au lieu que la justice est une qualité spirituelle dont on dispose comme on veut, on a mis la justice entre les mains

de la force, et ainsi on appelle juste, ce qu'il est forcé[1] d'observer. De là vient le droit de l'épée, car l'épée donne un véritable droit. De là vient l'injustice de la Fronde, qui élève sa prétendue justice contre la force. » Sans doute, il est juste que ce qui est juste soit suivi, mais il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi auparavant. La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est une tyrannie. On contredit la justice dépouillée de la force, parce qu'il y a des méchants ; on accuse la force dépourvue de la justice. Elles ne sont donc respectées que si elles sont dans la même main, « et, pour ce faire », il faut que « ce qui est juste soit fort et que ce qui est fort soit juste ».

Ces arguments ne satisfont pas entièrement Pascal. Ils ne sont qu'un commentaire de Machiavel, mais ce commentaire l'épouvante : Si Pascal partage les vues de Machiavel, il n'en a ni le caractère ni l'éducation. Afin de s'en tirer, il hésite, balbutie, distingue. La casuistique ne l'embarrasse pas, comme peuvent en témoigner les *Provinciales*. Ayant donc à distinguer la tyrannie de la justice, il s'exprime en ces termes : « La tyrannie est de vouloir avoir par une voie ce qu'on ne peut avoir que par une autre. On rend différents devoirs aux différents mérites : devoir d'amour à l'agrément, *devoir de crainte à la force*, devoir de créance à la science. » Ces devoirs sont légitimes. Il est injuste de les refuser, comme il est injuste d'en exiger d'autres. Il est injuste aussi de dire : « Il n'est pas fort, donc je ne l'estimerai pas ; il n'est pas habile, donc je ne le craindrai pas. »

En passant, Pascal règle le cas tant reproché à Machiavel, qu'il vaut mieux à un prince être craint qu'aimé. Pascal conclut en faveur de Machiavel : devoir de crainte à la force, et c'est ce qui arrive ordinairement. Les politiciens délicats le nient volontiers, mais, à l'occasion, ils connaissent l'art de s'accommoder au précepte.

C'est devant ces idées de Pascal sur la justice et la tyrannie que Sainte-Beuve a pu écrire de lui : « On s'assure que Pascal, en tant qu'il n'aurait pas été chrétien, serait bien près d'entendre le droit comme Hobbes et la politique comme Machiavel[2]. » Ailleurs[3], le même Sainte-Beuve cite ces paroles de Pascal : « L'art de fronder et de bouleverser les États, est d'ébranler les coutumes établies, en sondant jusque dans leur source, pour marquer leur défaut de justice. Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'État qu'une coutume injuste a abolies : c'est un jeu sûr

[1] On dirait aujourd'hui : ce qu'on est forcé d'observer.
[2] *Port-Royal*, t. III, p. 382 de la 4e édition.
[3] *Ibid.*, p. 433.

pour tout perdre; rien ne sera juste à cette balance. Cependant le peuple prête aisément l'oreille à ces discours. Il secoue le joug dès qu'il le reconnaît, et les grands en profitent à sa ruine et à celle de ces curieux examinateurs de coutumes reçues. » Sainte-Beuve ajoute : « Dans ces paroles et dans celles qu'on peut lire tout à côté, on tient la politique de Pascal; elle se rapporte à celle de Machiavel, prise au meilleur sens. C'est la politique la plus dépouillée du lieu commun. Que Pascal en son temps, comme Montaigne dans le sien, ait été royaliste, et qu'il l'ait été par souci même de l'intérêt du peuple et par mépris de l'ambition dépravée des grands, il n'y a pas lieu de s'étonner. » Non. La politique était à ses yeux une chose assez malpropre. Il avait été le témoin de la Fronde; il avait vu faire de la politique par des gens qui n'avaient ni principes ni souci de l'intérêt public, qui n'avaient que des passions et des intérêts, qui auraient détruit le royaume sans scrupule, pourvu que leur intérêt personnel fût satisfait. Ils l'avaient attristé, il avait gardé d'eux et de leur conduite une impression odieuse. Être royaliste, c'était désirer que leur règne eût une fin, que l'État cessât d'être mis au pillage, qu'il n'y eût plus de politique, en un mot, et il n'y en eut plus tant que Louis XIV vécut. Dans les *Pensées*, Pascal nargue ceux qui vont en chercher dans Aristote et dans Platon. Il écrit au sujet de Platon et d'Aristote[1] : « C'était — la politique — la partie la moins philosophique et la moins sérieuse de leur vie. La plus philosophique était de vivre simplement et tranquillement. S'ils ont écrit de la politique[2], c'était comme pour régler un hôpital de fous; s'ils ont fait semblant d'en parler comme d'une grande chose, c'est qu'ils savaient que les fous à qui ils parlaient, pensaient être rois et empereurs. » Pascal a des nerfs; ils lui inspirent souvent un langage différent suivant le temps et l'occasion, suivant aussi qu'il est dans l'une ou l'autre des deux périodes qui partagent les années de sa courte maturité. Il y a des jours de la seconde, celle où il est solitaire de Port-Royal, où la philosophie ne lui paraît pas plus sérieuse que la politique. L'examen des tourbillons de Descartes l'amène à cette conclusion : « Toute la philosophie ne vaut pas une heure de peine. »

Quand il était dans le monde, la politique lui répugnait moins. Il ne faisait rien à demi. S'étant mis à être homme du monde, il l'était jusqu'au bout. Or la politique était une occupation mondaine, et durant la Fronde en particulier, le gouvernement des choses du monde. On lit dans le fragment *sur les passions de l'amour*,

[1] *Pensées*, p. 95 de l'édition Havet (1852).
[2] Touchant la politique.

retrouvé par Victor Cousin : « Qu'une vie est heureuse quand elle commence par l'amour et finit par l'ambition ! Si j'avais à en choisir une, je prendrais celle-là ; la vie tumultueuse est agréable aux grands esprits. » Il est jeune alors ; il n'est pas encore hypocondre.

C'est qu'il y a une distance infinie entre le Pascal d'après 1654 et le Pascal mondain. Le Pascal de Port-Royal est le dernier et le plus grand, sinon le plus heureux. Celui du fragment sur les passions de l'amour ne dédaignait pas la politique.

Une circonstance extraordinaire et qui frappe tout de suite à la lecture des *Pensées*, est que Pascal, aux yeux duquel la politique est si peu de chose, y est profondément versé. Elle a donc été de sa part l'objet de longues réflexions. Il l'a plus cultivée qu'il n'en veut convenir. Dans les *Pensées*, chaque fois que le mot tombe de sa plume, il y accole une épithète malséante. Il semble qu'il ait contre elle une rancune. Ce n'est pas un politique, croit-on d'abord ; il n'a pris aucune part aux affaires de son temps. C'est la réputation qu'il a laissée, l'opinion qu'on a de lui. Quelques sentences profondes éparses dans les *Pensées* n'y font rien. On se dit : de quoi qu'il s'occupe, Pascal possède une intelligence tellement supérieure, qu'il va au fond de la question. Soit. Pourtant un fait qui n'est pas d'accord avec la tradition, ce sont ces trois discours sur la condition des grands, mis au jour par Nicole dans son *Institution d'un prince*. Celui qui a écrit cela n'est pas un novice qui a jeté sur la politique un regard distrait. Machiavel n'a pas un plus large sentiment de l'empire exercé par la fortune et du peu d'action qu'ont les hommes sur leur destinée : « Un homme est jeté par la tempête dans une île inconnue dont les habitants étaient en peine de trouver leur roi qui s'était perdu, et, ayant beaucoup de ressemblance de corps et de visage avec ce roi, il est pris pour lui et reconnu en cette qualité par tout ce peuple. D'abord il ne savait quel parti prendre, mais il se résolut enfin de se prêter à sa bonne fortune. Il reçut tous les respects qu'on lui voulut rendre et il se laissa traiter de roi. Mais, comme il ne pouvait oublier sa condition naturelle, il songeait, en même temps qu'il recevait ces respects, qu'il n'était pas le roi que ce peuple cherchait et que ce royaume ne lui appartenait pas. Ainsi il avait une double pensée, l'une par laquelle il agissait en roi et l'autre par laquelle il reconnaissait son état véritable, et que ce n'était que le hasard qui l'avait mis en la place où il était. Il cachait cette dernière pensée et il découvrait l'autre. C'était par la première qu'il traitait avec le peuple, et par la dernière qu'il traitait avec soi-même. Ne vous imaginez pas que ce soit par un moindre hasard que vous possédez les richesses dont vous vous trouvez maître — Pascal

s'adresse au duc de Roannez — que celui par lequel cet homme se trouvait roi. Vous n'y avez aucun droit de vous-même et par votre nature non plus que lui, et non seulement vous ne vous trouvez fils d'un duc, mais vous ne vous trouvez au monde que par une infinité de hasards. Votre naissance dépend d'un mariage, ou plutôt de tous les mariages de ceux dont vous descendez. Mais ces mariages, d'où dépendent-ils? d'une visite faite par rencontre, d'un discours en l'air, de mille occasions imprévues. »

Le bien qu'on hérite, ceux qui vous l'ont donné l'ont eux-mêmes obtenu par hasard, conservé par hasard. Ce n'est pas en vertu d'une loi naturelle qu'on hérite, c'est par une fantaisie du législateur, de la coutume. Si celle-ci avait prescrit que le bien des morts irait à l'État, on n'hériterait pas. Il n'y a pas de quoi en être fier. La nature ne nous a pas plus destinés à être ducs que bateliers. Les grands peuvent par là mesurer ce qui leur est dû. Il y a deux sortes de grandeur : la grandeur naturelle et la grandeur d'établissement. La grandeur d'établissement est précisément celle qui nous vient du hasard, c'est-à-dire de la naissance et des institutions. La grandeur naturelle est indépendante du hasard. C'est celle de Pascal, et il est indulgent pour elle. Ici, néanmoins, son raisonnement cloche : si le hasard ne lui avait procuré une position indépendante, une éducation distinguée, l'avantage de vivre au dix-septième siècle et parmi les hommes les plus éminents du dix-septième siècle; s'il avait eu d'ailleurs une autre santé, il n'aurait peut-être pas été Pascal; il ne pousse point de Pascal au Maroc. Quoi qu'il en soit, il estime qu'on doit des respects différents à ces deux sortes de grandeur, des respects d'établissement, c'est-à-dire d'étiquette à la grandeur d'établissement, et de l'estime à la grandeur naturelle : « Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime, mais il est nécessaire que je vous salue. »

Nicole a placé en tête des trois discours de Pascal sur la condition des grands une note que les éditeurs modernes des *Pensées* ont insérée sans réflexion. M. Havet, selon son habitude de prendre les choses par le petit bout, se borne à épiloguer sur le personnage à qui Pascal s'adresse et qui ne serait pas le duc de Roannez. La note de Nicole éclaire tout un côté des occupations de Pascal. La voici : « Une des choses sur lesquelles feu M. Pascal avait plus de vue, c'était l'éducation d'un prince que l'on tâcherait d'élever de la manière la plus proportionnée à l'état où Dieu l'appelle et la plus propre pour le rendre capable d'en remplir tous les devoirs et d'en éviter tous les dangers. On lui a souvent ouï dire qu'il n'y avait rien à quoi il désirât plus de contribuer s'il y était engagé, et qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour une chose si

importante. Et comme il avait accoutumé d'écrire les pensées qui lui venaient sur les sujets dont il avait l'esprit occupé, ceux qui l'ont connu se sont étonnés de n'avoir rien trouvé dans celles qui sont restées de lui, qui regardât expressément cette matière, quoique l'on puisse dire en un sens qu'elles la regardent toutes, n'y ayant guère de livres qui puissent plus servir à former l'esprit d'un prince que le recueil que l'on en a fait. Il faut donc ou que ce qu'il a écrit de cette matière ait été perdu, ou qu'ayant ces pensées extrêmement présentes, il ait négligé de les écrire. Et comme par l'une et l'autre cause le public s'en trouve également privé, il est venu à l'esprit d'une personne qui a assisté à trois discours assez courts qu'il fit à un enfant de grande condition, et dont l'esprit, qui était extrêmement avancé, était déjà capable des vérités les plus fortes, d'écrire, neuf ou dix ans, après ce qu'il en a retenu. Or, quoique après un si long temps il ne puisse pas dire que ce soient les propres paroles dont M. Pascal se servit alors, néanmoins tout ce qu'il disait faisait une impression si vive sur l'esprit, qu'il n'était pas possible de l'oublier. Et ainsi il peut assurer que ce sont au moins ses pensées et ses sentiments. »

Il résulte de là plusieurs faits intéressants. Le premier est que Pascal s'occupait habituellement de politique, puisqu'il songeait à utiliser son savoir à cet égard, dans l'éducation d'un prince. Pascal aurait-il pensé à devenir le précepteur du roi Louis XIV? A l'âge où il a pu nourrir cette ambition, c'est-à-dire durant la période de sa vie mondaine, de 1648 à 1654, Louis XIV était lui-même à l'âge d'avoir un précepteur. Pascal aurait sacrifié sa vie à ce dessein, affirme Nicole, qui était en mesure d'être bien informé. Voilà un incident de la vie de Pascal qui n'a pas été remarqué jusqu'ici et qui mérite qu'on s'y arrête. Il n'y en a pas de trace dans la *Vie de Pascal*, par Mme Périer, sa sœur; il n'y en a également pas de trace dans les papiers de Marguerite Périer, sa nièce. Est-ce une raison pour que le projet n'ait pas été conçu? Non; l'affirmation de Nicole est trop grave, et elle est appuyée par des circonstances qu'il est inutile d'exposer ici, mais que ce qu'on sait de Pascal est loin de contredire. On comprend, en ce cas, le cri du fragment sur les passions de l'amour, qu'il est beau de commencer par l'amour et de finir par l'ambition, que si Pascal avait à choisir une vie, il prendrait celle-là. Il suit encore du récit de Nicole, que Pascal avait dû se préparer à cette carrière. Il s'y était évidemment préparé, et la profondeur de ses aperçus politiques est une lumière à consulter. Maintenant il a dû écrire les pensées qui lui étaient venues sur cet objet. C'était son habitude, déclare Nicole. Or on n'a rien trouvé dans les papiers de Pascal

qui fût relatif à cet épisode. Est-ce que ses idées politiques étaient si présentes à sa mémoire, qu'il a négligé de les écrire ou qu'on les a supprimées? Nicole est surpris de l'événement.

Il paraît clair que les trois discours *sur la condition des grands*, comme le fragment *sur les passions de l'amour*, sont de la période mondaine de la vie de Pascal. Les conjectures abondent. Mais il se pourrait qu'il subsistât un autre témoin de cette période : ce serait l'*Apologie pour Machiavel.*

Pascal avait dépensé sa première jeunesse à cultiver les sciences naturelles et mathématiques, lorsque, en 1647, la Providence, dit Mme Périer, « ayant fait naître une occasion qui l'obligea à lire des écrits de piété, Dieu l'éclaira de telle sorte par cette lecture, qu'il renonça aux sciences ». Il n'avait pas été libre penseur, c'est-à-dire *libertin*, selon l'expression en usage au dix-septième siècle. Il avait cette obligation à son père, « qui, ayant lui-même un très grand respect pour la religion, le lui avait inspiré dès l'enfance ». Mais il ne pratiquait point, était étranger aux études théologiques. Les livres de piété, mentionnés par Mme Périer, étaient des livres jansénistes ou de polémique religieuse. Il n'ignorait pourtant pas auparavant « les décisions de l'Église contre les hérésies ». Les gens de condition avaient tous plus ou moins une éducation théologique. Pascal était déjà zélé, puisqu'à Rouen, où son père avait un emploi dans les finances, il intervint contre un professeur qui avait des doctrines hétérodoxes, et que « son amour de la perfection chrétienne » se répandait sur toute la maison de son père, dont il était en quelque sorte le directeur spirituel. Mais le délabrement d'une santé qui avait toujours été délicate le força d'interrompre ses travaux. Quels travaux? la théologie, l'étude de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église. Pascal avait une âme ardente; dès qu'il se mettait à quelque chose, il s'y mettait tout entier. On verra tout à l'heure que cette remarque n'est pas inutile.

Les médecins lui conseillèrent de renoncer au travail d'esprit. C'eût été difficile s'il avait continué de vivre dans la retraite. Des distractions étaient nécessaires. Le monde était la meilleure et la plus exigeante qu'on pût lui trouver. « Mon frère, dit Mme Périer, eut de la peine à se rendre à ce conseil, parce qu'il y voyait un danger. » Il se rendit enfin, persuadé que des divertissements honnêtes ne lui seraient pas nuisibles et contribueraient au rétablissement de sa santé. Ici encore la violence de sa nature se manifesta tout de suite. « Quoique, par la miséricorde de Dieu, avoue Mme Périer, il se soit toujours exempté des vices », néanmoins il se donna assez au plaisir et à la dissipation, pour que les instances de sa sœur Jacqueline, entrée depuis peu à Port-Royal, ne pussent le décider

à quitter le monde. Les Mémoires de Marguerite Périer sont plus explicites : « Dans le commencement, cela était modéré, mais insensiblement le goût — des divertissements — en revint; il se mit dans le monde, sans vice néanmoins ni dérèglement, mais dans l'inutilité, le plaisir et l'amusement. Mon grand-père mourut (septembre 1651); il continua à se mettre dans le monde, avec même plus de facilité, étant maître de son bien; et alors, *après s'y être un peu enfoncé*, il prit la résolution de suivre le train commun du monde, c'est-à-dire de prendre une charge et de se marier [1]. » A Clermont, où il fit un assez long séjour en 1649, il connut une demoiselle qui était la Sapho du pays. « M. Pascal, rapporte Fléchier (Mémoires), qui s'est depuis acquis tant de réputation, et un autre savant étaient continuellement auprès de cette belle savante. » La mort de son père, comme on a pu voir plus haut, n'eut d'autre effet que de l'*enfoncer* dans le monde; il y fréquenta le chevalier de Méré, Miton, le duc de Roannez.

M. François Collet, dans une esquisse intitulée *Un fait inédit de la vie de Pascal*, a signalé récemment un curieux incident du passage de Pascal dans le monde. C'est un fragment des œuvres du chevalier de Méré, où les personnages ne sont indiqués que par des initiales. Le duc de Roannez était gouverneur du Poitou. Dans un voyage qu'il fit dans son gouvernement, en compagnie de Miton et du chevalier de Méré, il avait emmené Pascal. Méré raconte qu'on ne s'ennuyait pas en route et qu'un moment Pascal fit les frais de l'amusement de la compagnie. « Le D. D. R. a l'esprit mathématique, et pour ne se pas ennuyer sur le chemin, il avait fait provision d'un homme entre deux âges [2], qui n'était alors que fort peu connu, mais qui depuis a bien fait parler de lui. C'était un grand mathématicien, qui ne savait que cela. Ces sciences ne donnent pas les agréments du monde, et cet homme, *qui n'avait ni goût ni sentiment*, ne laissait pas de se mêler en tout de ce que nous disions, mais il nous surprenait presque toujours et nous faisait souvent rire. Il admirait l'esprit et l'éloquence de M. du Vair, et nous rapportait les bons mots du lieutenant criminel d'O... Nous ne pensions à rien moins qu'à le désabuser; cependant nous lui parlions de bonne foi. Deux ou trois jours s'étant écoulés de la sorte, il eut quelque défiance de ses sentiments, et ne faisant plus qu'écouter ou qu'interroger pour s'éclaircir sur les sujets qui se présentaient, il avait des tablettes, qu'il tirait de temps en temps, où il mettait

[1] *Mémoires, lettres et opuscules* de Marguerite Périer, p. 452.

[2] Pascal était jeune, mais son mauvais état de santé lui donnait l'air d'être plus âgé.

quelques observations. Cela fut bien remarquable qu'avant que nous fussions arrivés à P. (Poitiers), il ne disait presque rien qui ne fût bon, et que nous n'eussions voulu dire, et sans mentir, c'était être revenu de bien loin ; et... depuis ce voyage, il ne songea plus aux mathématiques, qui l'avaient toujours occupé, et ce fut là comme son abjuration. »

Méré est un sot très impertinent, l'homme de cour qui a un bon tailleur, un langage à la mode, des manières polies, une suffisance précieuse, le petit-maître de Molière. Son récit, publié en 1677, est une réédition de *Tarte à la crème*. Méré croyait qu'il n'y avait que lui qui parlât bien notre langue, dit Mathieu Marais : « Il avoit un certain entêtement sur le *bon air* qu'il mettoit partout, et il ne trouvoit pas ce *bon air* dans Démosthène ni dans Cicéron. » Sa critique de Pascal n'en est pas moins instructive ni ce qu'il en raconte moins caractéristique. Pascal débute parmi les gens comme il faut. Il a une éducation de province et d'homme de cabinet. Les mathématiques lui ont raidi l'esprit ; mais, l'ayant très ouvert, il se met du premier coup au courant de la conversation polie, sans rancune. Il étudie, note sur des tablettes ce qu'il apprend, au fur et à mesure, comme des découvertes. Il découvre que les mathématiques ont un côté qui ne va pas avec sa nouvelle attitude d'homme du monde, « et, depuis ce voyage, il ne songea plus aux mathématiques qui l'avaient toujours occupé, et ce fut là comme une abjuration. » Quand Pascal change de route, il abjure ses idées de la veille. Le récit du chevalier de Méré, comparé avec les renseignements fournis par Mme Périer, donnent à peu près la date du voyage en Poitou. Il eut lieu vers 1648.

Qu'a fait Pascal pendant les six années qui vont de 1648 à 1654? Quelques détails insignifiants, glanés çà et là, le font connaître d'une manière insuffisante. Il a fait l'apprentissage de la nouvelle carrière qu'il avait choisie[1], avec l'âpre volonté qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait. Si l'insinuation de Nicole est vraie, qu'il avait conçu le dessein d'être, le cas échéant, un précepteur royal, il s'est mis au courant de cette fonction éventuelle, et les notes prises dans le voyage de Poitiers ressemblent fort au fait d'un homme qui prend des leçons, même par les chemins. Il trompe l'intention de la Faculté, qui lui ordonne de se distraire, d'abandonner tout travail d'esprit. Il a quitté son cabinet, mais n'a que changé de place. Après avoir étudié les sciences et la théologie, il apprend le monde. Son esprit n'est pas inoccupé ; il regarde ailleurs, voilà tout, avec autant d'efforts et sans doute de fatigue. Il étudie

[1] Celle d'homme du monde.

même l'art d'aimer, qui entre dans le programme, et il en disserte dans le fragment *sur les passions de l'amour*. Faut-il admettre, avec Victor Cousin, qu'il y a quelque personne derrière la dissertation? « En plus d'un endroit, écrit le chef de l'école éclectique[1], je crois sentir comme les battements d'un cœur encore troublé et, dans l'émotion chaste et tendre avec laquelle l'auteur peint le charme de ce qu'il appelle *une haute amitié*, je crois surprendre l'écho secret et la révélation involontaire d'une affection que Pascal aurait éprouvée pour une personne du grand monde. » Ce n'est pas nécessaire à supposer, quoique ce soit possible. Mais rien ne s'oppose à ce que Pascal *étudie*.

Chez lui, entre le solitaire de Port-Royal et le savant d'après sa première conversion (1647), il y a celui qui a voulu vivre de la vie commune, suivre le train ordinaire, prendre part aux goûts et aux passions de tous, par préoccupation de santé d'abord, puis attiré par la nouveauté du spectacle, sollicité par des instincts qui s'étaient éveillés à son insu, à moins qu'il n'ait conçu le projet, que lui prête Nicole, d'être précepteur royal, et par la connaissance du monde d'être à la hauteur de sa fonction, ce qui est plus vraisemblable. L'aventure du pont de Neuilly, où il était dans un carrosse à quatre ou six chevaux, témoigne qu'il avait aussi accepté une autre condition de son nouvel état, l'habitude du luxe. Marguerite Périer, à propos du carrosse à quatre ou six chevaux, annonce que « c'était là sa coutume ». Les agréments de sa personne lui promettaient d'ailleurs des succès, et il était disposé à se marier.

Allait-il dans les cercles où se réunissaient les beaux esprits et l'aristocratie? L'hôtel de Rambouillet n'existait plus, mais plusieurs réunions, formées de ses débris, lui avaient succédé. On a un billet de lui à Mme de Sablé. « En 1652, dit Cousin[2], Mme de Sablé, Mme de la Suze, Mme de la Fayette, Mme Scarron, Mme Cornuel, Mme de Coulanges, Mme de Sévigné, et dans les régions plus élevées mais voisines, Mme de Longueville, Mme de Guéméné, la Palatine, Mme de Lesdiguières, étaient ou dans l'éclat de la jeunesse ou très belles encore et passionnées pour la gloire en tout genre. » Il a pu aller chez elles; il avait vingt-neuf ou trente ans; il était dans l'épanouissement de sa jeunesse.

Quel était dans les salons de 1652 l'objet ordinaire de la conversation? l'amour et la politique. Pascal mondain n'a pu échapper à ces deux sujets. Tel qu'il ressort de ses œuvres, l'amour n'était

[1] *Revue des Deux-Mondes*, du 15 septembre 1843.
[2] *Ibid.*, *id.*

pas fait pour l'occuper longtemps. Son fragment est une concession à la mode. Il n'en est pas de même de la politique. Il n'y a pas joué de rôle actif. Pourtant les *Provinciales* sont de la politique; les *Pensées* y font allusion à chaque page. La politique, comme dans les trois discours *sur la condition des grands*, comme en divers endroits des *Pensées*, l'obsède. Si on ne la voyait pas dans les autres écrits de Pascal, Nicole a soin d'avertir qu'elle y est, que Pascal en était préoccupé toute la journée, qu'il aurait sacrifié sa vie au désir d'obtenir une éducation royale à diriger, c'est-à-dire à créer un homme d'État; Nicole se plaint qu'il ne reste rien des opinions de Pascal à cet égard, soupçonne qu'on en a détruit les vestiges. L'aveu de Pascal confirme ce qu'avance Nicole : commencer par l'amour, écrit-il dans le fragment *sur les passions de l'amour* et finir par l'ambition, telle est la vie qu'il choisirait, s'il avait à en choisir une. On a remarqué d'ailleurs combien les idées politiques de Pascal avaient de parenté, non avec les moyens, mais avec les principes de Machiavel.

Ces quelques remarques étaient indispensables à l'intelligence de ce qui va suivre.

Il existe à la Bibliothèque nationale [1] un manuscrit intitulé *Apologie pour Machiavelle*, *en faveur des princes et des ministres d'Etat*. Il était resté inconnu, lorsqu'il fut signalé à Artaud [2], vers la fin de la Restauration, par un M. Molini, sans doute employé au département des manuscrits. Depuis, Buchon l'a inséré en tête de la traduction qu'il a donnée des œuvres de Machiavel [3]. C'est un volume petit in-folio d'une centaine de pages. Ce manuscrit est inachevé. L'auteur anonyme y fait mention des barricades élevées dans les rues de Paris en 1648 et 1649, bien qu'il n'y ait guère eu de barricades à Paris en 1649, puis du pape Innocent X, comme régnant au moment où il écrit. Innocent X mourut en 1655. On lit à la page 57 : « Le pape d'aujourd'hui régnant, Innocent X. » L'ouvrage est précédé d'une préface étendue, après laquelle vient une sorte de table de matières avec le titre général de : *Maximes blasmées et condamnées par divers autheurs dans les Œuvres de Machiavelle*. Il y a un livre Ier, contenant celles qui sont dans les *Discours sur Tite Live*. Elles sont au nombre de treize, qui sont autant de titres de chapitres. Le deuxième livre contient celles qui sont dans le *Prince*. Il y en a dix. L'auteur anonyme n'a examiné que sept des

[1] Fonds français, nº 7109, 1 vol. in-folio relié en maroquin rouge, aux armes de la maison de Béthune (écu à trois bandes surmontées d'un lambel à trois dents).

[2] *Machiavel*, par Artaud, t. II, p. 336 et suiv.

[3] 2 vol. in-4º, Paris. Desrez, 1837.

maximes tirées des *Discours sur Tite Live*. Encore l'examen de la septième n'est-il pas terminé. L'examen des maximes tirées du *Prince* n'existe pas dans le manuscrit, où on ne lit que les titres.

Quel pourrait être l'auteur de l'*Apologie?* Au point de vue chronologique, ce pourrait être Naudé, mort en 1653, suggère Artaud. Il y a un obstacle : Naudé n'a pas l'ombre du talent qu'il faudrait. Retz l'aurait; mais, outre qu'alors des affaires plus pressantes l'occupaient, il n'a pas qu'on sache les opinions de l'*Apologie*. Il n'a pas non plus l'érudition théologique de l'auteur, et il écrivait une autre langue, manquait de cette élévation. Il a celle de la volonté ; il n'a pas celle de l'âme. Artaud insinue d'une manière incidente, qu'il ne voit que Pascal capable de ce style et de cette puissance. Il n'insiste pas, du reste, et personne n'a relevé la conjecture émise par lui. Le sens critique de Cousin et la connaissance approfondie qu'il avait des hommes et des choses de la Fronde auraient pu jeter quelque lumière sur la question. Il est probable que la communication faite à Artaud ne lui est point parvenue, ou il n'a pas soupçonné que cela pût regarder Pascal. Sainte-Beuve est dans un cas analogue. De fait, entre 1649 et 1655, on n'aperçoit que Pascal qui fût en état d'écrire l'*Apologie*. Il se trouve aussi que, durant ce laps de six années, il était dans les conditions voulues, mondain, amoureux de politique, imparfaitement converti, car le christianisme purement politique de l'auteur de l'*Apologie* convient à Pascal, homme du monde, mais ne convient plus à Pascal solitaire, à Port-Royal. Machiavel est à peu près dans le domaine de l'action ce que Montaigne est dans celui de la spéculation, un praticien. Montaigne et Machiavel se seraient entendus sans difficulté, s'ils avaient eu la même carrière. Ils s'entendent également dans Pascal, au moins en gros et la religion à part. Rien n'empêche donc que l'auteur de l'*Apologie* et l'auteur du fragment *sur les passions de l'amour* soient la même personne, mais ce ne serait pas une raison pour que Pascal eût écrit l'*Apologie*. Le style du fragment sur l'amour est plus jeune que le style des *Pensées*. Dans l'intervalle, il y a les *Provinciales* et une révolution intérieure chez Pascal. Il est aussi jeune dans l'*Apologie* que dans le fragment sur l'amour, avec des différences notables. Par exemple, il y a l'érudition de moins dans le fragment sur l'amour. Il est vrai que le sujet ne comporte pas d'érudition, et que le sujet de l'*Apologie* en exige, au contraire.

On comparerait plutôt l'*Apologie* aux *Provinciales*. Des deux côtés, il y a de l'érudition; il y en a même trop selon le goût d'aujourd'hui. Mais l'érudition est pour ainsi dire la charpente sur laquelle l'auteur construit. Elle sert de motif à l'éloquence. A l'aide

de l'érudition, l'auteur discute, raisonne, discourt, si l'on veut, avec les procédés de l'orateur qui est insinuant, demande, répond, attend l'avis du lecteur, avis que, plus tard, Pascal n'attend pas, parce qu'il professe, qu'il est en possession d'une conviction sûre d'elle-même, ou du moins d'un sentiment dont il refuse de changer, parce qu'il lui plaît de le garder et ne se soucie pas qu'on le partage ou qu'on le repousse. L'*Apologie* a le même ton et la même allure que les *Provinciales*. L'ironie et le mépris n'y sont pas prodiguées au même degré; mais la véhémence, le ton saccadé, la précision, une pensée compacte, dans laquelle il y a plus de sens que de mots, remplacent avec avantage une amertume bonne dans un morceau court qui n'est que de la polémique, et conviendrait moins dans un ouvrage de longue haleine, qui ne l'est pas, puisque l'auteur n'en a pas écrit un quart, mais qui ne l'est pas par une circonstance indépendante de son intention. Une objection qui a son poids est que, dans les *Provinciales*, on a fourni à Pascal son érudition théologique. Nicole était en effet son fournisseur de textes. Il en était fier, et le fait d'avoir procuré des textes à Pascal n'a pas augmenté l'estime qu'il avait gardée de la mémoire de Pascal, si l'on peut s'en rapporter à l'abbé de Saint-Pierre : « M. Nicole me dit un jour en me parlant de M. Pascal, lit-on, dans le recueil de ses œuvres [1], que c'était un ramasseur de coquilles. Je compris par ces termes qu'il fallait ou diminuer de l'estime que je faisais de M. Pascal, ou de l'estime que je faisais du discernement de M. Nicole. » C'était du discernement de Nicole qu'il convenait de se défier. Sainte-Beuve explique fort bien d'où venait à Nicole cette préoccupation de rabaisser le génie de Pascal. « Pascal, un ramasseur de coquilles [2]! Voilà comme on s'exprime en causant, nonobstant toutes les révérences obligées que l'on fait devant le monde à la mémoire du grand homme qu'on a connu. Ces seconds et disciples sont des traîtres; tout en vous adorant en public, ils vous jugent par le dessous et vous défont dans le privé tant qu'ils peuvent. Que voulez-vous? Nicole avait vu faire les *Provinciales* avec des notes ramassées de toute main et fournies par lui-même; il avait assisté, coopéré à la confection du livre des *Pensées* et les avait vues en déshabillé sur de méchants chiffons; il avait reconnu plus d'une coquille prise au capuchon de Montaigne, le bon pèlerin. S'il ne partageait pas l'admiration des lecteurs qui s'en tenaient à ce qui leur était offert, c'est qu'il avait trop été dans les coulisses de l'édition pour tout admirer. Et puis, en parlant de la sorte, il se jugeait lui-

[1] *Ouvrages de morale et de politique*, t. XII, p. 86.
[2] *Port-Royal*, t. III, p. 384 de l'édition citée.

même sans s'en douter et donnait sa propre mesure. » C'est évident.

Mais où Pascal, s'il est l'auteur de l'*Apologie*, a-t-il trouvé les notes d'érudition qui émaillent cette œuvre étonnante? Il n'avait pas encore Nicole à sa disposition. Peut-être exagère-t-on le manque d'érudition théologique de Pascal. Certes, on lui a fourni des textes quand il fit les *Provinciales*. Il le déclare lui-même : il n'a pas lu les casuistes. Mais il avait lu l'Écriture sainte et les principaux écrits des Pères de l'Église latine. Pourquoi veut-on qu'il manquât tout à fait d'instruction? On n'a pas le droit de le croire. S'il ne le savait pas, il devinait d'instinct que l'excès d'érudition enterre son homme. Il prisait peu l'habitude d'user sa vie à compulser des livres. L'activité de son esprit ne le lui aurait d'ailleurs pas permis. Cependant il était instruit sinon érudit. Les preuves de cette assertion abondent. L'auteur de l'*Apologie* connaît les Livres saints ; il les cite fréquemment, ainsi que les classiques, Tacite et Sénèque entre autres. Il importe de ne pas oublier qu'à partir de 1647, il avait quitté les mathématiques et les sciences naturelles, afin de se vouer à la théologie et aux sciences morales. Son savoir théologique et classique était tout frais à l'époque où l'on peut supposer qu'il aurait écrit l'*Apologie*. De 1652 à 1654, au fait, il avait des relations avec Port-Royal ; et puis, dans son entourage, il n'est pas impossible qu'il ait eu un aide.

L. Derôme.

La suite prochainement.

REVUE CRITIQUE

I. *La guerre d'Italie. Campagne de* 1859, par M. le duc d'Almazan. — II. *L'Angleterre et l'émigration française de* 1794 à 1801, par M. André Lebon. — III. *Mgr de Ségur. Souvenirs et récit d'un frère,* par M. le marquis de Ségur. — IV. *Vie de la Mère Thérèse de Jésus* (*Xavérine de Maistre*), par M. l'abbé Houssaye.

I

En ce moment où l'Italie nous témoigne, de la façon que l'on sait, sa reconnaissance pour les services que nous lui avons rendus, il est assez piquant d'en remémorer l'histoire et d'en mesurer l'étendue : outre qu'on oublie vite chez nous, on s'y fait souvent une opinion sur les choses sans les connaître bien exactement. Il y a donc autant d'intérêt que d'à propos dans l'histoire que M. le duc d'Almazan publie aujourd'hui de notre campagne de 1859 [1] en faveur de l'indépendance italienne. Ce n'est pas le tableau complet de tout ce que nous avons fait pour nos ennemis d'aujourd'hui, — est-ce bien d'aujourd'hui qu'il faut dire? — mais c'est le récit impartial et bien étudié du premier coup de main que nous leur avons donné, il y a vingt-quatre ans, et qui a décidé leur sort.

L'auteur prend les faits à leur source et avant les manœuvres de la guerre, il retrace celles de la politique et de la diplomatie qui en furent le prélude. Sur les unes et sur les autres, auxquelles il s'entend également, du reste, — sur les dernières, en particulier, il offre beaucoup de renseignements et d'éclaircissements nouveaux, dont naturellement ses jugements se ressentent. Rien du jeu des Italiens ne lui échappe; il montre notamment sous un jour qui n'a jamais été plus net et plus franc la physionomie du roi « galant homme » et de son ministre Cavour. « Sans se plaire aux affaires, Victor-Emmanuel, dit-il, en avait le sens; il cachait, sous une apparence de rusticité, une finesse, voire une astuce essentiellement italienne. » Avec ses façons de soudard, il n'était pas propre, au début de son règne surtout, à ramener les récalcitrants, et il le sentait. Heureusement, il trouva dans M. de Cavour le ministre qu'il lui fallait. « C'était un maître homme, simple, naturel, affable, pétillant d'esprit et de malice, charmant pour qui n'avait point

[1] *La Guerre d'Italie, Campagne de* 1859, par le duc d'Almazan, 1 vol. in-8°, avec cartes et plans. E. Plon, édit.

affaire à lui, dangereux au demeurant, sans foi, ni loi, ni vergogne; audacieux à l'excès, souvent chimérique, mais fertile en expédients; patient, persévérant, il savait ce qu'il voulait, n'en démordait pas et n'hésitait jamais sur le choix des moyens. En définitive, il se proposait, en succédant au ministère d'Azeglio, de jouer le même rôle italien, disait-il, mais avec plus d'art. On ne tarda pas à le reconnaître : il avait réellement de l'art. »

En face de ces deux portraits, plaçons celui de Napoléon III. « L'empereur se croyait appelé par le destin à changer la face de l'Europe, se proposait d'en répartir les territoires selon l'intérêt, non plus des rois, mais des peuples, et entendait ainsi affranchir la Pologne et l'Italie. Tel était le dernier mot de sa politique. Lors de la guerre d'Orient, il avait sollicité de ses alliés d'arracher la Pologne au joug de la Russie; s'étant vu abandonné de l'Autriche, il songeait depuis à l'Italie, mais ne se souciait pas d'engager l'affaire en ce moment (1857). Il ne fallait pas s'en étonner : l'homme était ainsi fait. En général, il se plaisait à ne rien précipiter, s'arrêtait aux moindres obstacles, songeait à les tourner plus qu'à les vaincre et poursuivait son dessein à travers mille pensées contraires, que son attitude flegmatique déguisait aux yeux du monde. »

Selon M. le duc d'Almazan, Napoléon avait sa diplomatie privée — son « Secret » — comme Louis XV. La démonstration d'Orsini l'ayant convaincu qu'il ne pouvait pas reculer devant ses anciens engagements avec les Italiens, il voulut, avant d'agir, s'entendre, mais en secret, avec Cavour. Aussi, vers le milieu du mois d'avril 1858, il lui dépêcha le sieur Bixio, un de ces personnages obscurs qu'il employait souvent à l'insu de ses ministres, pour l'inviter à venir, en juillet, le trouver à Plombières, où il devait prendre les eaux. « Les chancelleries, dit M. d'Almazan, ne furent pas mêlées à cette négociation. Le secret fut si parfaitement gardé, que le ministre des affaires étrangères, apprenant l'arrivée de M. de Cavour à Plombières, jugea opportun d'instruire l'empereur de cette circonstance. On s'en divertit. »

On sait ce qui fut convenu dans les entretiens en tête à tête que l'empereur eut, en phaéton, avec le ministre italien. Celui-ci dut partir content : il tenait Napoléon et le lui prouva bien; dès lors, il ne lui laissa plus de répit. « Le roi de Sardaigne, poussé par son ministre, semblait, en effet, prendre à tâche d'irriter les Autrichiens et d'amener ainsi la guerre. » L'expédient du congrès proposé par le prince Gortschakoff, et que Napoléon III avait accepté, ne délivra pas le malheureux de la pression qu'exerçait sur lui Cavour. « Ce terrible personnage voulait absolument assister au congrès; il voulait plus : il voulait la guerre. »

Il l'eut, cette guerre, et peu s'en fallut qu'elle ne se terminât à sa perte et à notre confusion. Nous n'étions pas plus prêts pour la campagne de 1859 que nous le fûmes pour celle de 1870. « Il nous faut, avait dit l'empereur, arriver avec la rapidité de la foudre. » Mais, satisfait de cette métaphore, cet esprit rêveur ne s'était pas occupé de savoir s'il avait les moyens de jouer ce rôle de Jupiter tonnant. Il comptait sur sa fortune et n'avait pas mis ses ministres dans son secret. Ne délibérant pas en conseil et demeurant confinés dans leur département, les ministres de Napoléon III ne savaient des affaires que ce que Sa Majesté daignait leur en apprendre, et Sa Majesté ne savait du jour au lendemain ce qu'elle voulait. Chez ses favoris, il n'y avait qu'aveuglement et incurie. M. d'Almazan en fournit mille preuves. On se troubla un peu dans ce monde-là, quand on en vint au fait et au prendre. Le maréchal Vaillant fut appelé. « Fort optimiste de son naturel, il rassura l'empereur, que le général Frossard avait un peu inquiété, disant que nous avions tout le temps de nous retourner et de nous mettre d'aplomb sur nos pieds. » Mais l'empereur lui-même, à peine entré en campagne, fut obligé de reconnaître que l'armée manquait de tout. « Nous avons, disait-il avec amertume au maréchal Randon, réuni en Italie une armée de 120 000 hommes avant d'y avoir réuni des approvisionnements : c'est le contraire de ce qu'on fait ordinairement... Il faut doubler le nombre des employés d'administration ; il faut envoyer au moins mille infirmiers de plus. L'administration de la guerre a été bien coupable ! Il y a des corps qui n'ont pas encore de marmites pour faire la soupe ! » Ce n'étaient pas seulement les marmites qui manquaient, c'étaient les souliers : « Mettez, je vous prie, écrivait encore l'empereur, toute votre attention à l'approvisionnement des souliers, car il y a beaucoup de corps qui en manquent... » absolument comme en 1870. Et sans doute on avait dit alors au souverain, comme on le fit neuf ans après : « Sire, il ne manque pas un bouton de guêtre ! »

Mais les hommes aussi faisaient défaut. « L'empereur, dit M. d'Almazan, tombait de surprise en surprise. Il s'attendait à trouver des régiments de 2500 hommes, et s'apercevait qu'il n'en était rien. « J'ai, disait-il, en moyenne, onze régiments d'Afrique et dont l'effectif est de plus de 2000 hommes ; mais j'ai trente-deux régiments venus de France qui n'ont en moyenne que 13 à 1400 hommes. »

Pour dire la vérité, il n'en allait pas mieux du côté de l'armée autrichienne. Pas plus d'un côté que de l'autre, on n'avait fait merveille, dit l'historien de la campagne de 1859. Mais, à la guerre, ajoute-t-il, il en arrive souvent de même : les fautes se compensent et le hasard décide.

Ces paroles résument assez bien l'impression que laisse le récit des

opérations militaires, récit vif, clair, animé, dramatique même parfois, mais que notre incompétence nous interdit de juger en lui-même et pour le fond. Disons seulement qu'il modifie sur plusieurs points l'opinion qu'avaient donnée de cette campagne et des hommes qui y jouèrent les premiers rôles et plusieurs des récits antérieurement publiés. Quelques généraux y perdent et d'autres y gagnent en renommée. Napoléon III, qui avait ouvert la campagne par une proclamation qui n'annonçait pas une connaissance bien pratique des procédés militaires, et qui, à ce titre, avait fait sourire les officiers supérieurs, put se convaincre personnellement que l'éducation par les livres ne suffit point à un soldat. Mais, du reste, et bien qu'il faillit se laisser surprendre plus d'une fois, il fit bonne figure et paya de sa personne, dans la mesure où le comportait sa position. Seul le moyen qu'il employa pour couper court aux intrigues des souverains, après Solférino, et amener l'empereur d'Autriche à traiter seul à seul avec lui, reste quelque peu louche et de loyauté douteuse. Mais après tout, à diplomate, diplomate et demi. Son plus grand tort, son crime, disons mieux, n'est pas là : il est dans la violation commise par lui-même, et par faiblesse envers Cavour, des stipulations du traité qu'il avait signé à Villafranca, et après les avertissements que lui avait donnés l'état de son armée lors de son entrée en campagne, d'avoir conservé à leurs postes les courtisans qui trompaient sa confiance et préparaient nos malheurs.

II

L'histoire de l'émigration française pendant la Révolution n'a pas été faite encore, au moins que nous sachions — son histoire politique, en particulier. On a sur la vie douloureuse, souvent misérable, à laquelle furent réduits la plupart de ses membres et souvent les plus illustres, des détails curieux et parfois navrants. On sait aussi, mais partiellement, les efforts que firent les principaux d'entre eux, notamment ceux qui avaient fui des premiers à l'étranger pour y organiser une contre-révolution générale ou, à son défaut, des soulèvements et des complots. Mais de tableau d'ensemble et de récit complet de ces diverses tentatives, il n'en existe pas, à notre connaissance. Malgré leur échec, l'histoire en serait intéressante et ne manquerait pas d'enseignements. Il y eut là trois périodes : l'une, antérieure à la mort de Louis XVI et à la proclamation de la république, durant laquelle les émigrés eurent pour objet la défense de l'autocratie royale contre l'établissement du régime constitutionnel; la seconde, qui s'étend de la mort de Louis XVI à la fin de la Convention, et embrasse la grande lutte de la coalition; la troisième, qui va jusqu'à la paix d'Amiens et qui est presque uniquement remplie par les manœuvres de l'Angleterre.

Sur cette dernière période, moins connue que les autres, M. André Lebon, ancien élève de l'*Ecole des sciences politiques*, vient de publier, sous ce titre : *l'Angleterre et l'Emigration française de* 1794 à 1802 [1], un recueil de documents entièrement inédits et pleins de révélations curieuses, recueillies dans les archives du *Foreing Office*, et du *Public Record Office*, de Londres.

Le jeu fut mené alors par l'Angleterre, seule décidée à ne plus se mettre en travers du courant qui avait brisé la coalition des souverains absolus, mais résolue à le gêner, à le faire dévier et, en tout cas, à l'exploiter à son profit particulier. Pitt voulait, à l'aide de la réaction qui croissait chaque jour à l'intérieur et des attaques extérieures de l'émigration qu'il subventionnait, renverser le gouvernement républicain et lui substituer un gouvernement monarchique constitutionnel, avec lequel il pût faire la paix avec quelque profit, car l'Angleterre était lasse de la guerre.

Les obstacles à la réalisation de ce projet étaient grands et nombreux. Il fallait d'abord convertir à l'idée d'une royauté limitée le parti exalté, « intransigeant » comme nous dirions aujourd'hui, de l'émigration, et en particulier y amener Louis XVIII, qui ne se montrait pas aussi bien disposé à cet égard qu'il le devint par la suite. Il fallait de plus soutenir, avec habileté la contre-révolution, qui allait grand train au dedans et s'assurer du concours, au moins tacite, des puissances intéressées au résultat poursuivi.

L'Angleterre employa à cette manœuvre un agent peu connu aujourd'hui, d'une activité et d'une persévérance sans égales, mais qui aimait trop les intrigues politiques pour y bien réussir. Wickham (c'était son nom) était un *dilettante* en fait de conspiration; il se passionna pour son œuvre, dit M. Albert Sorel, dans la préface du livre de M. Lebon, et sa passion l'aveugla aussi bien sur les moyens que sur les hommes. On l'envoya en Suisse. « La Suisse était alors l'asile, le rendez-vous et le laboratoire des intrigants, des conspirateurs et des diplomates. Les émigrés y tramaient leurs complots. C'était l'officine centrale des pamphlets et des faux assignats. Les espions du Comité y coudoyaient ceux de la coalition. Tous les faiseurs de l'Europe s'y rassemblaient. Les royalistes du droit divin, qui attendaient le salut d'un miracle, y rencontraient les royalistes constitutionnels qui continuaient de discuter sur la séparation des pouvoirs et le problème des deux chambres. »

Vickham était là comme l'araignée au centre de sa toile; mais il s'y empêtra ou, du moins, ne réussit pas à y envelopper la république et à la contraindre de se transformer en monarchie constitutionnelle. Les

[1] 1 volume in-8°. E. Plon, éditeur.

instruments sur lesquels il comptait lui obéissaient mal ou même résistaient. L'Autriche, qui avait ses vues et ses convoitises particulières, et voulait tirer pied ou aile de la France, en fait d'annexions territoriales, ne se prêtait pas aux desseins de l'Angleterre, qui, sans être plus désintéressée dans ses projets, recherchait des compensations d'un autre genre : « La cour de Vienne, écrit à Wickham un de ses émissaires, n'a pas confiance dans les princes français, et vous pouvez être assuré que ce cabinet est bien plus anxieux d'établir en France un gouvernement *quelconque*, avec lequel il puisse traiter à des conditions raisonnables, que de travailler à la restauration de la monarchie légitime, comme il le devrait... »

Les princes émigrés se prêtaient peu, d'autre part, aux plans du gouvernement anglais. Le prince de Condé, dont l'armée était à la solde de l'Autriche, était tout acquis à cette puissance et paraissait disposé à lui faire toutes les concessions qu'elle réclamerait. Louis XVIII, de son côté, s'abusait sur l'état de l'opinion en France, et admettait difficilement la nécessité des concessions que l'Angleterre regardait comme des préliminaires indispensables à la réintégration de l'autorité royale en France. De Vérone, dans les États vénitiens, où il résidait, il avait lancé un manifeste, où il se prononçait très carrément pour le rétablissement pur et simple de l'ancien régime. L'Angleterre en fut un instant découragée.

Nos lecteurs ont eu ici un récit développé de ces négociations de Vérone. Le livre de M. Lebon y ajoutera des détails d'un intérêt très vif et parfois même touchant; la position où ils nous montrent Louis XVIII inspire une sorte de pitié; on souffre de son dénuement, mais on est fier en même temps de la dignité qu'il sait néanmoins conserver. A la tristesse de son état misérable et précaire se joignaient les inquiétudes que lui donnaient les projets de la cour d'Autriche sur sa nièce, Madame Royale, qu'elle refusait de renvoyer, et qu'elle voulait marier à un archiduc, pour s'assurer l'éventualité de la succession au trône de France. Sur ces entrefaites, et pendant que le prince de Condé se concerte avec Pichegru, Louis XVIII est expulsé de Vérone, à la réquisition formelle du Directoire, inquiet des complots que les royalistes tramaient dans cette ville. En même temps Pichegru, devenu suspect, et sur qui comptaient, non sans raison, les royalistes, se voit retirer son commandement.

Après une année entière, pendant laquelle les intrigues politiques se déploient dans tous les sens avec des complications et des alternatives jusqu'ici peu connues, sinon totalement ignorées, la cause de la monarchie paraît sur le point de triompher, malgré ses divisions intestines. Sa situation se peint ici dans ses détails les plus intimes et les plus attristants; car, malgré les espérances qui semblaient lui

sourire, le parti royaliste était miné intérieurement. Le coup d'État du 18 fructidor fut un coup de foudre. L'Angleterre n'en continua pas moins la lutte et ne s'y épargna pas plus qu'auparavant, mais elle n'aboutit qu'à des échecs répétés, et cela, dit M. Lebon, par suite de la politique hésitante, — ajoutons grossièrement intéressée de l'Autriche, et par le fait aussi de l'aveuglement des royalistes, qui leur fit toujours méconnaître la réalité. Ce reproche que leur a déjà fait l'histoire, tout en reconnaissant les nobles qualités qu'ils montrèrent d'ailleurs, se dégage de nouveau, comme une grande leçon politique, des documents exhumés par M. André Lebon.

III

Il n'est personne, à Paris, qui n'ait vu, pendant les vingt-cinq dernières années, passer souvent un prêtre aveugle, appuyé sur le bras d'un domestique ou d'un autre prêtre, et marchant d'un air allègre et la figure souriante. Que si, remarquant la coupe un peu étrangère de son vêtement et le gland d'or de son large chapeau, vous demandiez son nom, on vous répondait : C'est Mgr de Ségur qui va à quelques-unes de ses œuvres. Tout le monde savait qu'il en avait de toutes sortes, de populaires surtout, dont il s'occupait avec zèle, et auxquelles il consacrait, avec son temps et ses soins, une bonne partie de sa fortune. En outre, on connaissait ses nombreux petits livres répandus dans les écoles, les ouvroirs, les patronages, les familles religieuses. Mais de sa personne, on ne savait qu'une chose, qu'il était d'une noble et ancienne famille du faubourg Saint-Germain, où il demeurait. Qu'avait-il été avant d'être prêtre, et l'était-il lorsqu'il devint aveugle? On l'ignorait généralement, même dans les établissements qu'il soutenait et où, par sa présence et sa parole, il portait un entrain charmant pour la vertu. Aujourd'hui encore que la mort l'a enlevé depuis un an, la seconde partie de sa vie est la seule que l'on sache un peu. Or les humbles travaux apostoliques dont elle a été remplie ne feraient pas soupçonner les débuts artistiques de la première et les hautes missions diplomatiques qui en marquèrent la fin. Il est vrai pourtant que le saint prêtre que nous avons vu, pendant un quart de siècle, mêlé tout particulièrement aux ouvriers, aux enfants du peuple, s'étudiant à s'en faire comprendre et goûter, avait suivi d'abord des instincts tout aristocratiques, cultivé avec succès les lettres et les arts, notamment la peinture, où il obtint une médaille à l'exposition de 1842, et que, devenu prêtre, il avait exercé de hautes fonctions près de la cour romaine et avait été chargé par Napoléon III des démarches les plus intimes auprès de Pie IX.

Tout cela est raconté avec les détails les plus curieux et les plus

attachants par M. le marquis de Ségur, dans le premier des deux volumes qu'il vient de publier sur la vie de son frère [1]. Le contraste qu'ils offrent avec les faits que nous apprend le second ennoblit encore singulièrement cette vie. Que de sacrifices faits durant le passage d'une période à l'autre, combien grandes ont dû être les souffrances dont le visage serein du prélat n'a jamais rien dit! Le beau talent qu'il possédait pour la peinture et qui lui eût assuré une place distinguée parmi les artistes; la caricature, dans laquelle il excellait et qui était pour lui un élément de succès dans le monde; la considération qu'il avait acquise dans la diplomatie; l'affection paternelle que lui portait le pape Pie IX; la haute confiance que lui témoignait l'empereur, tout lui ouvrait les plus brillantes perspectives. Et il lui fallut en faire le sacrifice complet quand la nuit vint tomber sur ses yeux! C'est une scène navrante, rendu plus saisissante encore par la simplicité du récit de M. le marquis de Ségur, que celle qu'amena dans la famille du malheureux prêtre l'invasion définitive du mal qu'on s'était toujours flatté de combattre. « Le 2 septembre (1864) — c'était un samedi, jour consacré à la sainte Vierge — toute la famille, après le déjeuner, sortit pour faire une promenade dans le parc. Il (l'abbé) marchait en avant assez loin de sa mère. Tout à coup il s'arrêta, et dit à un de ses frères qui lui donnait le bras : « Je suis « aveugle », ce fut tout. Il rentra au château, et demanda à ses frères et à ses sœurs immédiatement avertis qu'on n'en dît rien à sa mère, afin de lui laisser quelques heures de sécurité de plus. Plusieurs fois, dans l'après-midi, elle vint dans sa chambre et il causa avec elle si tranquillement et si naturellement qu'elle ne se douta de rien. Au moment du dîner, il descendit appuyé sur un bras et se mit à table. Sa mère ne soupçonnait pas encore la vérité. Il était, comme toujours, en face d'elle, son père étant retenu à Paris. Tout à coup elle aperçut que son fils ne se servait pas lui-même et qu'une de ses sœurs, assise auprès de lui, lui découpait sa viande. Elle le regarda fixement sans rien dire, changea de visage et comprit tout. Les sanglots longtemps contenus éclatèrent. Lui seul ne pleurait pas et souriait. Aucun de ceux qui virent le contraste de cette douleur humaine et de cette sérénité divine n'en perdront le souvenir jusqu'à leur dernier moment. Il consola sa mère, tous les siens avec une tendresse infinie; et nous pouvons lui rendre le témoignage que, dans cette première journée et tous les jours suivants, il montra la même tranquillité joyeuse qu'ont admirée en lui jusqu'à la fin de sa vie tous ceux qui l'ont connu. » Il ne faudrait pas croire pourtant, fait observer M. le marquis de Ségur, que, bien qu'il ait toujours parlé gaiement de sa cécité et en ait remercié

[1] *Mgr de Ségur. Souvenirs et récit d'un frère,* par le marquis de Ségur, 2 vol. in-12. Bray et Retaux, éditeurs.

Dieu, le malheureux aveugle aimât son infirmité, dans le sens naturel du mot, ni que sa résignation ne fût pas, pour lui, une vertu. « Il acceptait cette infirmité, il l'aimait, continue l'auteur du récit fraternel, comme Notre-Seigneur accepta le calice de l'agonie et aima la croix. »

La nouvelle de son malheur affligea vivement tous les amis de l'abbé de Ségur. Parmi les nombreuses lettres de condoléance qu'il reçut et dont son frère rapporte quelques-unes, nous en remarquons deux : une du pape Pie IX et une de l'empereur Napoléon III. Nous avons dit que Napoléon III aimait beaucoup l'abbé de Ségur, qu'il appréciait sa sagesse et sa discrétion, et l'avait chargé d'une mission confidentielle auprès du pape. Cette mission avait pour objet son couronnement par le Souverain Pontife, qu'il aurait voulu décider à le venir sacrer à Paris. Le récit des tentatives privées qui eurent lieu à ce sujet et qui s'appuie sur une correspondance authentique et inédite forme, dans l'ouvrage de M. le marquis de Ségur, un épisode de l'intérêt le plus piquant et le plus neuf — une vraie page d'histoire, qui manquait jusqu'ici aux annales de Napoléon III. On l'y voit, dès ce moment, courbé sous le poids d'un de ces péchés politiques de jeunesse qui gênèrent tout son règne et, au fond, amenèrent sa perte.

« Puisque Pie IX ne saurait vous venir couronner à Paris, comme Pie VII put le faire pour votre oncle, que n'allez-vous vous-même, lui dit, un jour, l'abbé de Ségur, vous faire couronner à Rome, comme le fit Charlemagne? — J'y ai mené une jeunesse trop peu édifiante pour y retourner sans donner lieu à des rapprochements désagréables et sans compromettre la dignité impériale et la majesté même du sacre, répondit l'empereur. »

M. de Ségur ne prit pas le change; il comprit que ce n'était point les traces peu édifiantes laissées à Rome par le fils de la reine Hortense qui gênaient l'empereur des Français, mais les engagements contractés par le carbonaro dans les *venti* italiennes.

Ce premier volume du *Récit d'un frère* fait naturellement penser au pieux et touchant *Récit d'une sœur*, dont il rappelle plusieurs situations et dont il a tout l'attrait. Le second offre un autre genre d'intérêt, en nous montrant ce que, malgré sa cécité, Mgr de Ségur (le pape lui avait conféré les honneurs de l'épiscopat) fit, durant les vingt-cinq ans qu'il vécut encore, de travaux apostoliques de tous genres, et particulièrement pour les innombrables œuvres catholiques qui existent à Paris. S'y associer et y concourir de sa fortune et de sa personne, dans la mesure où sa triste infirmité le permettait, avait été la pensée du prélat dès le jour où, convaincu qu'il ne pouvait plus continuer ses fonctions d'auditeur de Rote, il avait donné sa démission et s'était décidé à retourner en France. Il se disait que si Dieu, en lui ôtant la vue, lui avait laissé la faculté de confesser, de prêcher, d'exercer

enfin un certain ministère pastoral, c'était à Paris qu'il se devait, à Paris, qui avait eu les prémices de son apostolat et où ses apprentis, ses soldats, ses pauvres, qu'il avait quittés depuis quatre ans semblaient le rappeler. Ce fut à eux, en effet, que, revenu de Rome sur la fin de janvier 1856, et établi rue du Bac avec le personnel qui lui était indispensable et dont le choix fut providentiellement heureux, il consacra le reste de vie et de forces que Dieu lui réservait. Il y a, à le suivre dans cette nouvelle carrière, un grand charme; on fait connaissance, à sa suite, avec une foule d'établissements de piété, de charité, d'instruction, dont l'existence n'est pas même soupçonnée, parfois, hors des murs de notre capitale mal famée, ainsi qu'avec un nombre plus grand encore d'hommes de bien et de talent, ingénieusement et profondément dévoués aux existences et aux âmes délaissées. Il ajouta, pour son compte, à ces établissements et à ces associations, par des fondations nouvelles, inspirées par les nouveaux besoins, et notamment par l'Œuvre de Saint-François de Sales, créée pour être, selon le vœu et le mot de Pie IX, « une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur ».

C'est dans le *Récit* de M. le marquis de Ségur qu'il faut lire ce que coûta de fatigues au saint prélat l'organisation et la propagation de cette confrérie apostolique. Sa bourse, sa plume, sa parole, s'y épuisèrent pendant bien des années, et l'on admire que sa santé, qui ne fut jamais des plus fortes, y ait résisté si longtemps, surtout quand on songe à tout ce qu'il faisait d'ailleurs, à la quantité de retraites qu'il prêchait chaque année, d'instructions qu'il donnait, de réunions qu'il présidait, de confessions qu'il entendait, — sans compter ses nombreuses publications. Dieu nous garde de revenir, à l'occasion de ces brochures, sur les polémiques de circonstance auxquelles il prit quelquefois part : il y a trop à admirer dans sa vie pour songer, en lisant le tableau qui vient d'en être tracé, à autre chose qu'au bien immense qu'il a fait et aux grands exemples qu'il a donnés.

IV

Ce que les grandes familles ont aujourd'hui de leurs membres dans le sacerdoce, le cloître et les institutions religieuses est considérable. Et ce qui donne à ce fait une signification particulièrement remarquable, c'est qu'il est, de nos jours, le résultat d'un libre choix, l'effet d'un attrait supérieur, et qu'il témoigne ainsi d'un courant élevé d'idées dans la société. Nulle considération d'ordre humain n'a, en effet, éloigné du monde ces hommes et ces femmes qui y avaient, toute faite, une place distinguée, parfois éminente, et, en tout cas, exempte des premiers soucis de l'existence. C'est bien là un signe

du temps, et des meilleurs. Ce qui se passe là rappelle ces jours de l'empire des Césars, où — tous les documents en font foi — malgré les persécutions et le mépris dont elle était l'objet, l'humble foule des chrétiens comptait dans son sein de nombreux représentants de la noblesse romaine. Ils étaient tristes, ces jours, comme les nôtres, et cependant ils portaient une glorieuse semence. Il y a donc lieu aussi, pour nous, d'espérer à la vue du symptôme que nous constatons. De combien de noms propres on pourrait l'appuyer, malgré l'art avec lequel l'humilité monastique les dissimule. La mort seule, de temps en temps, les révèle. C'est ainsi qu'un édifiant volume, récemment publié [1], vient de nous apprendre que la vénérable religieuse morte, il y a quelque temps, en odeur de sainteté au Carmel de Poitiers, sous le nom de Mère Thérèse de Jésus, avait été, dans le monde, Marie-Xavérine-Joséphine-Ignace de Maistre, petite-fille de l'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. C'est un des types les plus élevés de ces religieuses sorties de grandes maisons, comme les communautés et les couvents en comptent beaucoup aujourd'hui chez nous. De l'instruction, de l'esprit, du caractère, une piété tendre et virile, de la beauté parfois, de la race toujours, voilà ce qui les distingue généralement.

Ces dons, Xavérine de Maistre les eut tous, mais naturellement avec des imperfections. Ses vertus, en effet, furent le prix d'énormes combats; sa haute instruction, en particulier, lui coûta de grands efforts. Nature vive et riche, imagination ardente, intelligence rapide, elle se pliait difficilement aux procédés méthodiques de l'étude; elle en arriva néanmoins promptement à posséder la connaissance et la pratique de cinq langues, y compris le latin; l'entente des affaires auxquelles des événements de famille l'obligèrent à s'appliquer, ainsi que la science exigeante du gouvernement domestique. Rien donc d'étonnant qu'ayant pris l'habit de sainte Thérèse, au Carmel de Poitiers, elle y soit arrivée assez jeune aux charges importantes de sous-prieure et de prieure, et que sa direction y ait eu le caractère aujourd'hui particulièrement remarquable que son historien signale en ces termes : « Respectant et aimant tout ce qui se fait dans la sainte Église, elle ne goûtait nullement l'importation au Carmel de dévotions nouvelles ou propres à d'autres ordres. L'austère et antique simplicité du Carmel lui plaisait, et elle la regardait comme un dépôt de grand prix, dont elle pensait à bon droit que Dieu lui demanderait compte. »

Mais comment, étant donné ce que nous savons d'elle, y compris « son caractère natif, un peu âpre par certains côtés », s'expliquer l'inclination qui, de bonne heure, la porta vers la vie religieuse, et,

[1] *Vie de la Révérende Mère Thérèse de Jésus* (*Xavérine de Maistre*), par l'abbé Houssaye. 1 vol. in-12. Librairie Oudin.

après une étude attentive de plusieurs ordres, lui fit choisir celui de sainte Thérèse? On ne le saurait naturellement. Il y eut là, comme l'implique le mot de « vocation », une sollicitation divine, un appel d'en haut. C'est un récit très attachant, même pour des lecteurs séculiers, que celui de ces invitations célestes murmurées à l'oreille de l'enfant, articulées plus haut à celles de l'adolescente, et devenues, pour la jeune fille qui se connaît, un ordre suprême mais librement accepté.

Ce récit, notre sympathique et regretté collaborateur, l'abbé Houssaye, l'avait commencé et conduit presque aux deux tiers avec la douce fermeté de style qui caractérise ses autres écrits, quand l'implacable maladie qui le minait depuis longtemps glaça un jour sa main. C'est à Mgr Gay, évêque *in partibus* d'Anthédon, que nous en devons l'achèvement. Nul ne pouvait mieux retracer les derniers jours de la Mère Thérèse de Jésus que le directeur du couvent où elle a achevé sa sainte vie et en mieux terminer le tableau que l'émule et l'ami du peintre qui l'avait commencé sous ses yeux.

P. DOUHAIRE.

LA JEUNESSE DE Mme D'ÉPINAY,

D'APRÈS DES LETTRES ET DES DOCUMENTS INÉDITS

Par Lucien PEREY et Gaston MAUGRAS [1].

Succès oblige. Le succès de l'excellente édition des *Lettres* de l'abbé Galiani à Mme d'Epinay et à divers, succès unanime auprès du public lettré, qu'une récompense académique a justement constaté et consacré, a encouragé les éditeurs à poursuivre leurs recherches dans cette riche mine de l'histoire intime du dix-huitième siècle où plus d'un filon, demeuré inexploré, attend l'investigation et ne l'attendra pas longtemps : car l'effort de la curiosité contemporaine, alléchée par de piquants appâts, se porte de ce côté avec une prédilection remarquable, que des découvertes annuelles ne font qu'exciter. Mais voyez ce que c'est que de bien choisir sa veine, que de se cantonner dans un bon endroit, un bon coin. Il arrive que la veine est féconde au point de paraître inépuisable, et le public, qui a récompensé les efforts de MM. Lucien Perey et Gaston Maugras par ses suffrages, est récompensé à son tour de sa bienveillance par un tribut de découvertes nouvelles. Et ici le tribut est si abondant, si choisi, si précieux, que le public est enchanté, et que le livre va avoir un succès encore supérieur à celui de son aîné. Si la qualité et la rareté

[1] 1 volume in-8°, avec un portrait de Mme d'Épinay. Calmann Lévy. 1882.

des découvertes résultant de ces exhumations entreprises par ces deux aimables et sagaces chercheurs est chaque fois en proportion de la faveur publique, nous nous demandons de quels trophées ils ne vont pas tarder à enrichir notre histoire littéraire, morale et sociale. Car leur nouvel ouvrage intéresse la critique à ces trois points de vue de l'histoire des mœurs, des passions, des idées, au siècle par excellence de l'évolution et de la révolution des passions, des idées et des mœurs en France.

Avec un bonheur dont ils sont dignes, car ce bonheur-là n'arrive qu'aux gens d'esprit, de tact et de goût, les éditeurs des lettres de Galiani, après avoir rendu tout son éclat à la physionomie un peu effacée du plus Français des Italiens passés, présents et futurs, ont concentré leur attention sur sa principale correspondante : Mme d'Épinay.

Mme d'Épinay est incontestablement la figure de femme la plus intéressante, sinon la plus importante de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Elle a, aux yeux de la critique, même de la critique dont la sévérité a résisté à ses charmes, et n'a pas été entièrement gagnée, entièrement conquise à l'indulgence, cette qualité, ce mérite rares d'être entièrement de son temps, d'en représenter, d'en personnifier exactement toutes les qualités, tous les défauts, tous les contrastes, toutes les contradictions : la hardiesse dans les idées et la timidité dans les actes, les vertus d'intention et les faiblesses de fait, les finesses critiques et les erreurs de sentiment, les goûts et les dégoûts, les aspirations idéales et les mœurs matérialistes, la passion pour la pédagogie et l'insouciance du mauvais exemple.

Ce qui fait qu'on pardonne beaucoup à Mme d'Épinay, c'est que ses erreurs et ses fautes semblent avoir moins été, chez elle, la conséquence de penchants vicieux que de principes faux ; elle les raisonne avec une bonne foi, elle les avoue avec une franchise, qui poussent à la plaindre plus qu'à la blâmer. Puis l'image est si complète, le témoignage si décisif, l'exemple si frappant chez elle des fautes où peut tomber, avec le goût de la vertu, une femme qui n'a pas la foi, qui n'a, pour échapper à la tentation que le pont tremblant, aux fragiles et vertigineux garde-fou, de la philosophie, qu'on se laisse aller à oublier ce que coûte une démonstration si irréfutable de l'insuffisance absolue de la morale laïque pour la conduite de la vie et la pratique du devoir. Mais la curiosité morale n'est pas seule excitée et satisfaite par le spectacle de cette vie typique dont les vicissitudes se déroulent pendant toute la seconde moitié du dix-huitième siècle, échappant, par une fin prématurée mais opportune, à la conséquence et à la leçon suprême de la Révolution.

C'est dommage : il eût été intéressant de savoir comment la correspondante de Galiani, la protectrice de Rousseau, la collaboratrice de Grimm eût pris l'ingratitude des événements, après celle des

hommes. Mais si ce vœu ne saurait être exaucé, puisque cette dernière épreuve fut épargnée aux illusions philosophiques et peut-être au repentir redevenu chrétien (nous avons quelque raison de le penser) de la veuve si spirituelle, si aimable, si malheureuse de ce fermier général indigne d'elle, indigne même d'une corporation chère, après tout, aux lettres et aux arts, qui dépensa 2 millions, selon le reproche de Diderot, sans avoir dit un bon mot ni fait une bonne action; si, disons-nous, il nous est impossible, et pour cause, de connaître l'opinion de Mme d'Épinay sur la Révolution, nous pouvons nous rassasier de renseignements neufs sur bien d'autres points, grâce aux recherches et aux découvertes de MM. Lucien Perey et Gaston Maugras. Ils nous permettent de reconstituer, dans tous ses détails, la première moitié de la vie de Mme d'Épinay, en comblant les lacunes de ces *Mémoires* qui sont non seulement l'histoire d'une âme et d'une *jolie âme*, après tout, pour parler comme elle, mais d'un monde, car c'est un monde, c'est le monde de la seconde moitié du siècle, qui parle, marche, rit, vit enfin dans ce salon, un des grands salons littéraires du siècle, dans cette famille de finance, où des alliances ont fait entrer toutes les variétés, tous les types de la haute société.

Et voilà précisément le principal attrait qui a assuré le succès de ce livre; il n'est plus un recueil de pièces ou de lettres avec commentaires : c'est un livre, un tableau aux touches discrètes et sobres, mais sûres, un récit suivi, d'un naturel qui n'est pas sans art, et dans lequel s'enchâssent les témoignages épistolaires; d'où résulte pour nous cette triple bonne fortune : l'histoire intime d'une âme que nous connaissions déjà par ses propres aveux, ses propres confessions, mais incomplets et tronqués; mais surtout, et c'est là le vrai ragoût, le vrai régal du livre, l'histoire d'une famille et d'une société, dans la période, particulièrement intéressante, qui précède et qui explique la Révolution.

Après avoir dit en quoi et comment ce livre est intéressant et piquant par son sujet, précieux et neuf par ses révélations, il importe de justifier brièvement cette appréciation. Nous aurons plus facilement exposé ce bilan des résultats de la lecture du livre, quand nous aurons appris au lecteur comment il a été fait, d'après ses auteurs eux-mêmes.

Les matériaux dont se compose l'ouvrage intitulé *la Jeunesse de Mme d'Epinay*, que suivra, à l'automne, la publication d'un second volume intitulé *la Vieillesse de Mme d'Epinay*, et de quelques-uns sans doute des chapitres de l'ouvrage en préparation sur Mme d'Houdetot, la cousine de Mme d'Épinay, ont été trouvés par les auteurs dans les papiers conservés par M. Édouard d'Épinay, arrière-petit-fils de Louis de la Live d'Épinay, fils de Mme d'Épinay, marié, à Fribourg, avec Mlle de Boccard, au château de Grandfey, et dans les documents

successivement communiqués par Mme Georges de Leyritz, mère de M. Édouard d'Épinay, le comte de Bueil, arrière-petit-fils de Mme d'Épinay (par sa fille Émilie de Belzunce), et par MM. Horteloup et Minorel, possesseurs de la correspondance de Saint-Lambert avec Mme d'Houdetot.

Mais le plus curieux des découvertes faites par MM. Lucien Perey et Gaston Maugras est peut-être ce qu'ils ont trouvé... aux Archives nationales tout simplement, où gisent les papiers saisis chez Grimm, lors des perquisitions révolutionnaires. Comment se fait-il que les éditeurs des *Mémoires* de Mme d'Épinay, en 1818, MM. Parisou et Brunet, et leur éditeur, en 1865, M. Paul Boiteau, aient ignoré l'existence de ce manuscrit, et par conséquent aient privé leurs lecteurs du contenu des trente premiers cahiers, c'est-à-dire du quart de ce manuscrit? Comment se fait-il que le dernier éditeur au moins, M. Paul Boiteau, n'ait pas recouru à une confrontation qui lui eût révélé, même dans les parties publiées, des lacunes considérables et regrettables?

MM. Lucien Perey et Gaston Maugras ont fait de nombreux emprunts à la partie inédite, dont la publication intégrale fournirait plusieurs volumes; ils ont comblé les lacunes signalées; ils ont profité des révélations des papiers de famille pour rendre leur vrai nom à des personnages des *Mémoires* dont le nom avait été travesti à dessein par Mme d'Épinay, ou pour ajouter d'utiles renseignements à ses indications, d'après les inventaires et documents authentiques.

C'est ainsi que, grâce aux efforts de ces deux hardis, persévérants et heureux chercheurs (ils sont évidemment heureux, ce qui est essentiel en tout, disait Mazarin, ils ont l'étoile), nous goûtons dans toute sa saveur piquante la bonne fortune d'entrer plus avant dans l'intimité non du cœur de Mme d'Épinay pendant sa jeunesse, il ne nous était que trop connu et ses confidences à ce sujet ont grand besoin, pour ne nous point paraître banales, de la pensée que bientôt la dignité de sa conduite dans l'âge mûr et ces qualités, ces vertus maternelles qui l'ennoblirent, jetteront un voile sur les erreurs passées. Mais ce qui nous intéresse dans ce tableau plus que Mme d'Épinay, dont la figure ou plutôt dont la physionomie gagne en clarté et en variété, par les reliefs et les contrastes qui résultent de la comparaison, quand on considère une femme dans son milieu, dans son décor, rendu animé et vivant par la conversation épistolaire, cette image de l'autre, au lieu du perpétuel et monotone tête-à-tête des *Mémoires;* ce qui nous intéresse plus que Mme d'Épinay, c'est son salon, c'est sa famille, ce sont ses amis, ses ennemis, ce sont ces personnages qui gravitent et s'agitent autour d'elle, et dont quelques-uns ont une valeur typique et tout à fait nouvelle pour nous.

Par exemple, nous savions certainement que la plupart des femmes

affiliées à cette religion de Rousseau, qui fut malheureusement l'unique religion de beaucoup de femmes de ce temps-là, étaient des femmes d'esprit, maniant la plume et la parole à faire envie, à faire honte aux gens du métier. Les lettres de la duchesse de Choiseul, les correspondances féminines publiées par M. Geffroy, historien de *Gustave de Suède*, avaient été pour nous de véritables révélations. De même nous connaissions le style des correspondantes de Rousseau, Mme de la Tour et Mme de Verdelin. Il en résultait pour nous cette conviction que jamais les femmes n'eurent une culture d'esprit plus raffinée et n'excellèrent plus dans la conversation et dans le genre épistolaire, leur habituel triomphe, que durant cette seconde moitié du siècle de Voltaire et de Rousseau.

Mais nous étions loin de nous attendre à trouver autour de Mme d'Epinay des femmes d'autant et même de plus d'esprit peut-être qu'elle, sinon d'autant d'instruction et de talents. Nous connaissions déjà Mlle d'Ette, mais son caractère et son esprit vipérins gagnent une étrange saillie aux documents publiés par MM. Perey et Maugras. Mais que dire de cette fantasque, pétillante, étincelante, étourdissante Mme de Maupeou, femme du futur chancelier courtisan de Mme du Barry, dont le nom est attaché fâcheusement à une première tentative, trop heureuse, d'asservissement de la liberté, d'abaissement de la dignité parlementaires? Les lettres de sa légère et amusante moitié sont un vrai feu d'artifice de gaieté, de malice, de tours heureux, d'expressions trouvées. Elle mourut jeune, rongée par le chagrin d'intimes déboires, et quitta le monde où elle avait ri de tout avec tant de verve, quand les repentirs, les regrets, les dégoûts, les remords lui donnèrent envie de pleurer. De même mourut jeune, brûlée par la fièvre de la passion, cette étonnante Mme de Jully, belle-sœur de Mme d'Epinay, dont l'apparente froideur cachait tant de cynique ardeur au plaisir. Dans cette gamme des erreurs, des folies, des fautes et des crimes de ce qu'on nommait alors le sentiment, nous avons ainsi, avec Mme d'Epinay et autour d'elle, toute une série de figures variées, toutes les notes enfin de ce faux clavier. Mme d'Épinay, Mme de Maupeou, Mme de Jully, Mme d'Houdetot, Mme de Courval, Mlle d'Ette, nous donnent toutes les variétés de la sensibilité, de la sentimentalité, de la galanterie féminine, tous les types d'erreur et de faute du sexe élevé et si mal élevé par Voltaire et par Rousseau.

Si nous examinons le livre à un autre point de vue, quels beaux types, quelles belles figures de fermier général il nous montre dans M. de Bellegarde et M. de Plémont (belles dans le sens artistique du mot, belles de réalité, de fidélité, de ressemblance, de vie)! quelles dignes, nobles, curieuses têtes de grande dame ou de grand seigneur que la marquise de Roncherolle, Mme d'Esclavelles, le comte d'Affry,

le comte de Preux! Quelle famille de bourgeoisie typique, caractéristique que les Chambou! Quels beaux spécimens de robins, d'intendants, de parvenus que M. de Maupeou, que le baron et la baronne Pineau de Lucé! MM. d'Épinay et de Jully représentent la nouvelle école des fermiers généraux, les dissipateurs, les prodigues, les dilettantes, ceux dont la révolution sera la dernière leçon. MM. de Bellegarde et de Plémont appartiennent à l'ancien type, économes, probes, minutieux, laborieux, le type fourmi avant le type cigale. M. de Bellegarde a de l'esprit, de la dignité, une majesté d'époux et de père à la Diderot, à la Sedaine, à la Greuze. Largillière, Vanloo, La Tour, Chardin, sont les peintres dont le pinceau ou le pastel étaient faits pour rendre éternellement vivants des marquises de Roncherolle, des comtes d'Affry, des comtes de Preux, des familles Chambou. Ce comte d'Affry, ce comte de Preux écrivent à merveille, avec une finesse, une gaieté, un *humour* tout à fait remarquables. Les lettres de ces deux gentilshommes de l'ancien ton, le testament du comte de Preux sont des bijoux, des chefs-d'œuvre sans le savoir. Et quelles scènes vivantes, caractéristiques, que la soirée de contrat de Mme de Lucé, la soirée de contrat de Mme d'Houdetot, les adieux paternels et la bénédiction solennelle à d'Épinay partant pour son premier voyage, la mort de Mme de Bellegarde, la lutte, contre les résistances de la famille, de l'inclination mutuelle de Louise d'Esclavelles et de d'Épinay, et cette scène charmante, du dialogue de d'Épinay et de sa fiancée, tous deux au clavecin, chantant un duo de *Thétis et Pelée* et profitant des intervalles et des pauses pour s'entretenir de leurs sentiments et de leurs espérances!

Tout cela, tous ces types si vrais, si justes, si fins de l'ancienne société (nous en avons oublié et des meilleurs, comme le droit et adroit, et en somme peu estimable et peu aimable Duclos, et le gracieux étourdi Francueil), tous ces tableaux, tous ces épisodes frappants, émouvants, amusants des anciennes mœurs, on les trouve dans ce livre (car c'est un livre où la part est grande de l'esprit, du goût et du tact des auteurs), le plus intéressant, à coup sûr, publié depuis dix ans sur cette société du dix-huitième siècle, qui, pour tant de raisons bonnes ou mauvaises, ne cessera jamais de nous intéresser.

M. de Lescure.

QUINZAINE POLITIQUE

24 août 1882.

La France se repose dans l'humiliation de son impuissance et de son isolement. Ce repos, c'est celui du silence. Après tout le bruit que son gouvernement et son Parlement ont fait pour rien, après tant de vaines disputes, après tant de discours trompeurs, après tant de dangereuses déclamations et de vœux utopiques, après tant d'interpellations abusives et de querelles égoïstes, elle semble au moins sentir une sorte de soulagement à ne plus entendre les inutiles ou violents débats de cette Chambre dont personne, même à gauche, ne pouvait plus espérer un seul service réel, ni pour aucun intérêt social ou politique, ni pour l'intérêt national. Tels étaient ici la fatigue, là le dégoût, qu'on aurait partout applaudi, si on l'avait pu, au décret qui, le 9 août, a prorogé les travaux de la Chambre. Le nouveau ministère n'avait pas seulement hâte de se débarrasser de cette foule obscure et irritable de curieux et d'interrogateurs, de critiques ignorants et de censeurs jaloux; il ne savait quel programme offrir à la majorité, quelles lois proposer, quels desseins énoncer : il fallait qu'on lui laissât le temps de s'inspirer, de se préparer, de se concerter. La majorité était dans une gêne non moins désagréable : elle craignait de se voir forcée, ne fût-ce que par accident, à détruire, dès les premiers jours, ce ministère fragile et provisoire que M. Grévy avait eu une peine si laborieuse à créer. Au surplus, la plupart des députés étaient comme honteux du spectacle que la Chambre et la république venaient de donner à la France, pendant cet interrègne ministériel qui n'avait pu finir que par la grâce de M. Duclerc : ils n'avaient aucun coup glorieux à exécuter, aucun miracle bienfaisant à opérer, pour réparer immédiatement le dommage de leur réputation parlementaire et le mal souffert par la république : ils préféraient quitter bien vite ce théâtre à la fois triste et ridicule de leurs promesses trahies, de leurs illusions déçues et de leurs travaux

avortés. Et puis, combien d'entre eux soupiraient après l'oisiveté des vacances! Combien avaient soif de l'air de la campagne ou de la brise de la mer! Pour toutes ces raisons, ministres et députés ont salué avec une joie égale cette journée du 10 août où la tribune a pu se taire enfin et où s'est fermé ce Palais-Bourbon qui ressemble si peu au temple de Janus. C'est maintenant à la nation, à la France, de demander leurs comptes à ces députés qui avaient juré dans leurs serments électoraux tant de réformes radicales et instantanées. Ils ont tout mis en question, ébranlé de leurs doutes et par leurs essais toutes nos institutions judiciaires et militaires, assailli de leurs menaces et alarmé par leurs préparatifs le clergé et les catholiques; mais, après tant de cris et tant d'agitation, les voilà partis, votant en quelques minutes les quatre contributions et n'emportant dans leur bilan législatif que le souvenir de trois ou quatre lois achevées, dont les deux principales changent l'investiture des maires de canton et suppriment l'adjonction des plus hauts imposés. Quels faibles titres à la reconnaissance des électeurs, parmi tant d'actes qui ont aliéné à la république la confiance de presque tous les honnêtes gens captés par on se rappelle quels sophismes!

Il serait téméraire ou injuste de porter aujourd'hui un jugement quelconque sur le nouveau ministère : il n'a rien fait ou rien dit encore; M. Duclerc n'a pas encore pu se révéler, et il faut reconnaître que, si l'occasion lui en a manqué, il ne paraît guère disposé à susciter l'occasion. M. Duclerc est fort indigné, paraît-il, contre les prophètes qui, dans les rangs mêmes de la gauche, ont annoncé que son règne durerait tout au plus la saison des vacances. Souhaitons au moins que, pour ravir l'admiration et provoquer l'enthousiasme, l'orgueil dépité de M. Duclerc ne l'induise pas à l'un de ces exploits aventureux, à l'une de ces entreprises soudaines dont le génie de M. Gambetta lui a fourni l'exemple : M. Duclerc pourrait ainsi étonner tout le monde; il est vraisemblable qu'il abrégerait encore la durée de son éphémère gouvernement. Nous aimons à croire qu'il sera prudent par habileté. On peut même croire qu'il ne pourra guère commettre d'imprudence. Ses moyens sont étroits, ses embarras sont graves. A l'intérieur comme à l'extérieur, il est presque condamné à l'inaction. M. Duclerc est un ami de M. Gambetta; il a été son négociateur familier dans plus d'une des intrigues secrètes de ce temps; il a le goût de « l'opportunisme »; il a introduit dans son ministère trois des courtisans et satellites de M. Gambetta. M. Gambetta lui doit donc sa faveur et il la lui témoigne dans ses journaux : quelles louanges les journalistes sur le papier desquels souffle l'esprit de

M. Gambetta n'ont-ils pas déjà décernés à M. Duclerc, à ce généreux ministre qui vient rétablir « la grande union intellectuelle et morale » du parti républicain! Que si M. Duclerc laisse trop paraître dans le gouvernement cette amitié de M. Gambetta, s'il accorde à la clientèle de M. Gambetta trop d'emplois et de dignités, s'il pratique trop ostensiblement la politique de M. Gambetta à un pôle ou un autre, aussitôt la majorité ombrageuse qui hait M. Gambetta pousse une clameur et avertit M. Duclerc qu'elle va le décapiter du pouvoir. Que si, au contraire, M. Duclerc résiste trop aux exigences de M. Gambetta, il suffit d'un geste de M. Gambetta pour que ses trois serviteurs, M. Fallières, M. Devès et M. Legrand, se retirent, suivant la tactique du général Farre, de M. Constans et de M. Cazot : le ministère s'écroule derrière eux. M. Duclerc aura donc à ménager ses protecteurs avec un égal amour, avec un égal respect. Il répartira, en financier intelligent, les biens de l'État et de la république entre chacun des groupes convoiteux qui composent le parti républicain; tant à un groupe, tant à un autre et à un autre. Mais comment les satisfaire vraiment par cette répartition? Il faudrait la balance de Thémis tenue par Mercure : chaque groupe veut que la distribution soit juste, à la condition qu'il obtienne la plus forte part. Telle est la fonction à laquelle M. Duclerc est réduit! Et il n'en aura pas d'autre, ce sera là tout son système, jusqu'au jour où, dans la Chambre, il lui plaira enfin de tenter la fortune par un vote, en essayant de rallier à soi, parmi ces groupes envieux et ennemis, un nombre suffisant de bonnes volontés reconnaissantes et dociles pour former une certaine coalition ministérielle. En attendant, il procède le mieux qu'il peut à l'apaisement des besoins parmi ces groupes souverains : il a complété son ministère en prenant comme ministre des travaux publics et comme sous-secrétaire d'État de ce ministre M. Hérisson, qui présidait naguère la gauche radicale, et M. Baïhaut, membre du groupe qui suit le panache ondoyant de M. Gambetta. A peine nommés, à peine installés, M. Hérisson et M. Baïhaut ont voulu proclamer dans des discours éloquents le principe de concorde et de fraternité qui les rapproche : ils sont allés au banquet de Vesoul, pendant la fête du concours régional de l'Est, affirmer l'un et l'autre que le ministère se voue à la tâche de réconcilier toutes les fractions du parti républicain. Plus de divisions! Plus de dissentiments! La concorde et l'amour! voilà l'exhortation suprême de M. Duclerc; ce sera la devise de son gouvernement. Soit. L'expérience nous apprendra, dans quelques mois, comment les républicains auront réussi à fondre en une seule doctrine toutes les opinions que chacune de leurs écoles et de leurs sectes professe sur

la meilleure manière de constituer la république, d'organiser l'État et d'administrer la France. Peut-être si M. Duclerc est un magicien vraiment doué du pouvoir de remettre l'unité dans les idées et dans les desseins du parti républicain, voudra-t-il exercer cette magie au sein des conseils généraux qui siègent depuis hier. Nous y serons attentifs. Ceux des conseils généraux républicains qui délibèreront sur les réformes dites « décentralisatrices » qu'avait préparées M. Goblet, seront-ils déjà sous le charme de M. Duclerc? N'exprimeront-ils qu'un seul et même avis? Oublieront-ils les dissidences et les hostilités de leurs groupes? Obéiront-ils à l'autorité bienfaisante de M. Duclerc et de son collaborateur M. Fallières, vingt-septième ministre de l'intérieur de la troisième république? C'est la question.

Pendant que le nouveau ministère se flatte ainsi de l'espoir, chimérique ce semble, d'apaiser et de discipliner le parti républicain, une bande de brigands et de fous, qui trouble pendant quatre jours Montceau-les-Mines, fait voir aux observateurs les moins sagaces le péril où la politique irréligieuse du gouvernement républicain peut mettre et met déjà la société. Cette bande s'assemble pour se ruer sur tout ce qui lui marque un dogme ou un service de la religion. Elle s'en va criant : « Vive la révolution sociale! Vive 93! Vive Robespierre! » et elle renverse les croix, elle essaie de détruire par la dynamite une statue de la Vierge, elle abat la porte d'une église, elle pille un autel, elle saccage le jardin d'une école de sœurs, elle maltraite des frères de la Doctrine chrétienne, elle cherche un prêtre qu'elle voulait tuer. Pendant trois nuits, elle assouvit impunément sa rage sacrilège; c'est le quatrième jour seulement qu'on réprime ses désordres. Quels étaient donc ces sauvages perturbateurs? On a inventé toutes sortes de fables pour détourner de la vérité l'opinion publique : on voulait, en la trompant sur le caractère des coupables, sur les raisons de leurs méfaits, la tromper sur la responsabilité même de la république. Certains ont dit que ces émeutiers, c'étaient « des étrangers » ; d'autres les ont soupçonnés d'être des policiers soudoyés par le gouvernement ou des agitateurs salariés par les bonapartistes. On a également accusé les catholiques d'avoir inconsciemment, indirectement, provoqué ces furieux : victimes du mal, les catholiques en auraient été les auteurs! Leurs économistes, rassemblés en congrès à Autun sous la présidence de Mgr Perraud, avaient étudié les moyens d'assurer la paix entre l'ouvrier et le patron, entre le fermier et le propriétaire, entre le pauvre et le riche, en guérissant les misères et les vices de notre société, autant que l'association et la liberté le permettent. Est-ce que la bande de Montceau-les-Mines, se sont écriés des journalistes

républicains, n'a pas voulu protester contre les doctrines du congrès d'Autun? Les administrateurs des mines de Montceau ont toujours eu jusqu'à l'excellence le souci et le soin du bien-être de leurs ouvriers, de leur instruction, de leur moralité, de leur avenir; on a célébré, on cite leurs œuvres de bienfaisance et de prévoyance; mais ce sont des administrateurs chrétiens, et quoiqu'on sache que leur catholicisme n'agit sur l'âme de leurs ouvriers que par la charité, quoiqu'on n'ait pas pu alléguer ni pendant ni après ces troubles un seul grief d'intolérance religieuse contre ces « cléricaux », il fallait bien qu'on leur imputât un tort quelconque : est-ce que la bande de Montceau, ont demandé sournoisement les mêmes journalistes, n'a pas voulu protester contre le « cléricalisme » de ces administrateurs? C'est trop d'hypothèses ingénieuses et d'excuses fausses. Depuis trois ans, la république a déclaré la guerre au clergé; depuis trois ans, elle n'est occupée qu'à forger contre le clergé des décrets dont elle le frappe et des lois dont elle le menace, sous les yeux du peuple; depuis trois ans, ministres, députés, préfets, maires, conseillers municipaux, commissaires, procureurs, publiscites et clubistes de la république, qu'ils s'appellent Jules Ferry ou Paul Bert, Constans ou Waldeck-Rousseau, Andrieux ou Dulac, Herold ou Dumarest, Gambetta ou Madier de Montjau, Jules Roche ou Labuze, Hovelacque ou Sigismond Lacroix, Ordinaire ou Rochefort, rivalisent à qui désignera le plus sûrement, le plus violemment, le clergé au mépris ou à la haine du peuple. A ce peuple qui s'étonne qu'en dépit de tant de promesses et de caresses, la république n'ait pas encore amélioré son sort, ils enseignent que, n'était le clergé, n'était son culte, n'était son Dieu, n'étaient les empêchements que « le cléricalisme » oppose au « progrès », la république aurait déjà réalisé tout le programme de ses félicités et de ses gloires. Comment le peuple resterait-il insensible à ces discours des républicains et aux exemples mêmes de la république? Un jour ou l'autre, des anarchistes, émissaires plus ou moins cosmopolites de telle ou telle société secrète qui a besoin de troubles, viennent entraîner ce peuple excité; ils racontent à sa bonne foi ignorante et crédule que « la révolution sociale » s'accomplit dans toute la France, et la foule aveugle se précipite derrière ses meneurs : elle démolit les emblèmes de la religion, elle court à l'assaut de l'église, du presbytère et des écoles catholiques : elle imite, avec sa logique féroce et son emportement instinctif, ceux qui ont enfoncé les portes des monastères, expulsé les congréganistes, fermé les chapelles, décroché les crucifix; elle imite ceux qui, hier encore, insultaient grossièrement les évêques ou qui nient Dieu et bafouent « les superstitions » du

clergé devant les enfants, en leur distribuant des prix. Eh bien ! il faut enfin que la république y prenne garde : les troubles de Montceau-les-Mines l'avertissent que ce peuple auquel ses hommes d'État ont communiqué cette fureur est incapable de leur modération savante dans l'excès : il commence à agir selon leur esprit, il devient révolutionnaire par ses actes comme ils le sont par leur langage. Il est temps que la république comprenne que cette violence irréligieuse se changera bientôt en violence sociale, en violence politique, et que ce sera le rapide commencement de cette fin qui lui a été prédite si haut, la semaine dernière, dans les banquets bonapartistes de la salle Wagram, au cri tout conditionnel de « vive le prince Victor ! » et dans le banquet royaliste de Challans, au cri si national et si nécessaire de « vive le Roi ! »

La France saura trouver son moyen de salut, celui du salut définitif. Tout semble devoir manquer à la république dans la crise fatale que ses fautes préparent. Que le génie de M. Gambetta pût suffire à la préserver, on a cessé de le croire. Sera-ce le génie de M. Grévy ? On ne le croit pas davantage et même on le croit moins encore. M. Grévy, au milieu de ces commotions et de ces troubles de la république, au milieu de ces embarras et de ces périls de la France, reste singulièrement placide. Ce n'est pas même un sphinx ; car, de la vie, le sphinx a au moins, dans sa fixité, l'air interrogateur. C'est une momie. Supposez-le mort et régnant sous l'apparence d'un mannequin, ou supposez-le mort et non remplacé, à peine la république pourrait-elle constater, à l'Élysée, que M. Grévy n'est plus là qu'en fantôme ou que son trône présidentiel est vide. A merveille il a démenti et trompé, par son mutisme et par son inertie, ces philosophes ou ces historiens républicains qui pensaient qu'un président de république devait agir et parler comme le représentant et le mandataire du parti même dont les suffrages l'avaient choisi pour appliquer au gouvernement ses doctrines et ses traditions. Certes, M. Grévy a gardé à l'Élysée sa vertu républicaine, il n'est point devenu monarchiste et n'a rien d'un monarque ; mais, entre les partis républicains qui se disputaient le gouvernement de la république et qui devaient en régler la destinée, il est demeuré neutre, comme s'il pouvait demeurer indifférent. Il a cette attitude fausse d'un homme qui n'est pas un roi constitutionnel et qui ne sait pas être un président de république. Il affecte la sérénité du premier, sans avoir, comme lui, ni la sûreté d'un titre qui ne se donne et ne se reprend pas dans une élection périodique, ni la majesté d'un pouvoir dont les partis saluent la suprématie permanente et reconnaissent l'arbitrage souverain. Quant au second, il en a revêtu le personnage sans en connaître les devoirs ou sans

avoir le courage ou la volonté de les remplir. A la vérité, s'il a pu croire que la présidence de la république consistait à ne rien diriger et qu'il suffisait d'occuper la place en s'abstenant d'aucun rôle, il s'est bien acquitté de cette tâche fainéante; sa nonchalance naturelle a dûment servi à lui faciliter son nonchaloir officiel. Jusqu'à à ce jour, évidemment, M. Grévy ne s'est efforcé d'exercer, avec le droit de tant faire, que la fonction de ne rien faire; on ne l'a pas même vu user de son « veto » : c'eût été un acte! On dirait qu'il a voulu vérifier et justifier par la pratique ce qu'il voulait établir par une loi en 1848 : l'inutilité d'un président de république. Il a quasi annulé en lui cette présidence en se réduisant, volontairement ou non, à une sorte de nullité, et nous pourrions citer des journaux républicains qui l'en glorifient. Heureuse condition que cette nullité pour un sage qui aime à jouir de sa quiétude et qui veut conserver sa magistrature comme une sinécure! Cette impartialité, cette insensibilité, cette immobilité assure à M. Grévy le moyen de se préserver de toute tentation d'abdiquer et de s'éviter tout risque de se démettre... Et puis, voyez l'avantage qu'en retire la république. La semaine dernière, un nouvelliste qu'on a un peu suspecté d'être un ami de M. Gambetta, annonça, sous le péristyle de la Bourse, que M. Grévy était fort malade, presque à l'agonie. M. Grévy se meurt! M. Grévy est mort! O la peu terrifiante nouvelle! La république n'aurait point à s'en émouvoir : elle a si peu besoin de lui; elle sentait si peu son règne, elle s'apercevait si peu de son existence : il était si nul, si simplement nul! Et il a rendu si aisé aux prétendants de la république le soin de lui succéder dans cette olympienne insignifiance!

Que M. Grévy annule en soi la présidence de la république et que la république annule en Europe le nom de la France, il y a bien des républicains pour s'y résigner. Hélas! notre patriotisme diminue sous cet empire du suffrage universel et peut-être certains statisticiens ont-ils raison de craindre que l'énergie vitale de notre race ne finisse par diminuer aussi. Au témoignage aujourd'hui authentique du recensement qu'on a opéré en 1881, la France a 37 672 048 habitants. En cinq ans, sa population ne s'est augmentée que de 766 260 âmes; elle est encore inférieure de 395 006 âmes à celle que la France possédait en 1866, avant que son territoire ne fût amoindri de l'Alsace et de la Lorraine, deux de nos provinces les plus abondantes en hommes et en soldats. L'accroissement est médiocre et notre patrie peut s'en plaindre. Encore est-ce surtout dans les villes, dans tant de ruches déjà trop pleines, qu'il s'est manifesté : sur les 766 260 habitants que la France compte en plus depuis 1876, les villes en ont gagné 568 568, et c'est dans

quarante et une villes, la plupart industrielles ou commerçantes, que se sont amassés ces habitants nouveaux. Le chiffre de la population rurale semble être resté le même; mais on continue à émigrer de la campagne; certains villages se dépeuplent, dans le voisinage des grandes cités où attire l'appât d'un meilleur salaire et d'un métier plus doux. Ainsi notre race, pourtant si active, si laborieuse, si vivante par ses goûts et qui prend tant de plaisir à la vie, a, depuis un siècle, des générations de moins en moins nombreuses, dans l'un des pays les plus fertiles et les plus agréables qu'il y ait au monde, sur le sol le plus varié et sous le ciel le plus divers que peut-être Dieu ait créé. Or, pendant que la race française est de plus en plus pauvre d'enfants, la race germanique, celle qu'on appelait déjà il y a quatorze siècles « une fabrique de nations », est si féconde qu'il lui suffira de cinquante années pour avoir doublé la population de l'Allemagne. Soit que, les armes à la main, elle presse nos frontières et déborde, multitude avide, foule irrésistible, avec ses bataillons innombrables; soit qu'en temps de paix, ses artisans, ses commis envahissent nos ateliers, nos comptoirs, comme en Belgique et en Hollande, dans certaines villes riveraines, cette race, en se multipliant avec sa fécondité prodigieuse, menace de pouvoir absorber avant un siècle ou deux une partie de la France. Quelle inégalité la France se prépare donc, par cette avarice de son sang, par cette restriction de son être, dans la lutte des peuples européens, parmi ces millions et millions d'Allemands, d'Anglais et de Russes qui se répandent comme d'une source inépuisable sur plusieurs continents! Et quel danger pour la force, pour la fortune, pour l'indépendance même de la France, à moins que Dieu, voulant nous sauver malgré nous, n'interrompe, par on ne sait quel changement de l'histoire et quel bouleversement de l'humanité, le règne des lois qui président actuellement à la procréation de ces peuples! Le mal qui stérilise de plus en plus notre vieille race, les économistes, les moralistes l'ont à l'envi signalé; les politiques pourraient, eux aussi, en indiquer plus d'une cause dans les troubles presque continus de la France, dans les phases inquiétantes de son état révolutionnaire. Si nos législateurs et nos ministres républicains veulent bien croire qu'il faut se préoccuper d'y remédier, ils auront à se rappeler tout ce que peut dans la vie domestique ce même catholicisme dont ils sont les ennemis si imprévoyants. Veulent-ils connaître par des exemples tout français le pouvoir qu'a sur le développement d'une race ce catholicisme qui prêche le mariage, qui bénit les enfants comme les époux et qui enseigne la famille à supporter ses charges, à aimer ses obligations et à se confier en la Providence? La plus catholique de nos provinces, la Bretagne, est

toujours celle où la population s'accroît le plus. Quant au Canada, la France, en le perdant, y abandonna soixante mille colons, en 1760; ils sont maintenant plus d'un million, toujours fidèles à leur religion et à la France...

Rien n'a sensiblement modifié en Égypte, durant ces quinze jours, la diplomatie des puissances européennes : sur le canal de Suez comme à Alexandrie, elles restent spectatrices des procédés hardis et des actes énergiques de l'Angleterre. La Conférence de Constantinople n'a pas renoncé, ce semble, à la fonction qu'elle tient de la confiance si imprudente et si bénévole de M. de Freycinet; mais on ne sait guère si elle délibère encore, tant ses délibérations sont rares et vagues, infructueuses, inutiles même. Elle avait bien décidé, sur la proposition de l'Italie, que toutes les puissances interviendraient ensemble pour la garde du canal de Suez; chacune devait envoyer, sur les rives du canal, un navire, qui promènerait çà et là ses canons, entre Port-Saïd et Suez, sans débarquer un seul soldat. On affirmait que M. Duclerc, fidèle à sa promesse de ne pas laisser la France descendre jusqu'à « l'abdication », avait consenti à cette intervention plus ou moins platonique; peut-être à l'heure où l'Angleterre faisait avancer ses vaisseaux dans le canal de Suez, était-ce, non seulement une résolution tardive, mais une démonstration compromettante qui ne pouvait qu'irriter l'Angleterre sans entraver son initiative, sans arrêter son audace. Mais l'Armada pacifique qui devait porter sur le canal de Suez le drapeau multicolore de l'Europe, n'y a point paru; l'Angleterre seule y a déployé le sien, superbement et souverainement. Le khédive, esclave, sinon captif du consul anglais, dans son palais à demi ruiné de Ras-el-Tyn, a autorisé l'Angleterre à occuper sur le canal tous les points stratégiques où elle jugerait bon d'établir ses armes; il a même invité ses sujets à obéir au commandant en chef de l'armée anglaise, qui vient, dit-il, restaurer l'ordre en Égypte. Le 20 août, pendant que certaines dépêches bruyantes de l'état-major anglais annonçaient, pour la journée, le bombardement d'Aboukir, pendant même qu'une brigade amusait par une attaque Arabi-Pacha dans son camp retranché de Kafr-Dawar, la flotte de lord Seymour quittait le port d'Alexandrie, emportant sir Garnet Wolseley et le gros de ses troupes, toute une division; elle s'arrêtait quelques heures sous les murs d'Aboukir; puis, après cette feinte, elle cinglait vers le soir dans la direction de l'est; elle entrait à Port-Saïd; elle s'en emparait, et, le lendemain, l'Europe apprenait que l'armée anglaise avait pris possession d'Ismaïlia, d'où elle n'a que trente lieues à franchir pour arriver au Caire. Ce canal qu'on prétendait être un passage neutre, mais dont aucun traité interna-

tional n'avait stipulé la neutralité, lord Seymour le fermait deux jours durant au commerce du monde entier, malgré la protestation de M. de Lesseps et malgré les plaintes des marins européens qui réclamaient à Port-Saïd la liberté du transit. Œuvre étrange de cette civilisation dont notre siècle est si fière! Il n'y avait là jadis que le sable, le désert, et cette frontière où furent ensevelis tant de conquérants était pour l'Égypte comme une défense invincible. On y creuse un canal, pour abréger au profit de l'humanité la communication de deux mondes, et ce canal devient une route d'invasion, la route la plus facile et la plus courte qui pût conduire un envahisseur au Caire! L'Angleterre a vu et saisi cet avantage. Son général en chef a ainsi tourné les positions où Arabi-Pacha le bravait à Kafr-Dawar; il s'acheminera vers le Caire, non par les dunes d'Aboukir, par les chaussées qui surnagent entre les plaines que le Nil a inondées, mais par Tel-el-Kébir et Zagazig. La division qu'il a conduite à Ismaïlia, celle du général Willis, s'y est rencontrée avec la division que le général Macpherson amenait de l'Inde. L'une a chassé les Égyptiens de Nefiche, l'autre de Chalouf où pourtant les soldats d'Arabi se sont assez vaillamment battus. Ces deux combats et les escarmouches continuelles de Ramleh où, dit-on, toute la division Hamley demeure pour protéger Alexandrie et peut-être pour pénétrer par la Basse-Égypte, sont-ils des préludes qui permettent de mesurer la force de résistance qu'Arabi-Pacha peut opposer à l'armée anglaise? Nous ne le pensons pas. Si, comme on l'affirme, Arabi-Pacha commande à plus de 45 000 hommes parmi lesquels il en aurait 30 000 de troupes régulières, et si, maître des chemins de fer, il sait concentrer promptement son armée, peut-être retardera-t-il par plus d'une journée sanglante la victoire que sir Garnet Wolsenet s'est déclaré sûr de célébrer au Caire le 15 septembre.

Quel que soit ce retard, l'Angleterre triomphe d'avance, et diplomatiquement et militairement. Ses partis rivalisent de patriotisme : les lords, en repoussant le bill qui réglait les fermages arriérés des tenanciers irlandais et que M. Gladstone avait lui-même habilement amendé devant la Chambre des Communes, auraient pu obliger M. Gladstone ou à se retirer, ou à consulter la nation dans des élections générales; malgré le conseil passionné de lord Salisbury, il leur a paru plus sage d'accepter ce bill; ils ont mieux aimé laisser le pouvoir à M. Gladstone, pendant qu'il pratique ainsi, en démentant ses propres principes, la politique des Palmerston et des Beaconsfield. L'Angleterre est fière de l'effort vigoureux au prix duquel elle a pu si aisément mettre en ligne, sur les bords du canal de Suez, une armée de 32 000 combattants. Elle félicite son gou-

vernement d'avoir pris le parti d'agir avec tant de feu, sans attendre ni la permission du sultan, ni cette convention militaire que Saïd-Pacha devait conclure avec lord Dufferin. Quant à sa diplomatie, elle a déjoué celle de l'Allemagne en jouant celle de la Turquie. Si, sérieusement, M. de Bismarck a voulu, avec l'assistance de la Turquie, contrecarrer la politique de l'Angleterre en Égypte comme celle de la France, il n'a pas eu avec lord Granville la même bonne fortune qu'avec M. de Freycinet : l'Angleterre, d'ailleurs confiante en soi jusqu'à l'orgueil, estimait que la France impuissante n'oserait pas rompre avec elle et se coaliser contre elle avec ses ennemis; elle a également calculé que, la neutralité de la France lui étant assurée, elle pouvait affronter sur les rivages de la Méditerranée et dans le canal de Suez toutes les marines des autres peuples; voilà pourquoi, voulant garantir et pouvant occuper en Égypte la route de cet empire de l'Inde où sa grandeur et sa richesse ont tant d'intérêts à entretenir et à défendre, elle n'a pas reculé devant l'Allemagne, devant la volonté plus ou moins dissimulée de M. de Bismarck. Que M. de Bismarck se contentât ou non d'avoir deux fois ruiné en Egypte les desseins de M. de Freycinet et d'avoir réduit à si peu le crédit et l'honneur de la France dans ce même pays où son influence et son prestige lui valaient naguère une sorte de domination, il a été contraint de dire à l'Angleterre : « Ni veto ni mandat »; le mandat, l'Angleterre pouvait s'en dispenser; le veto, elle ne le craignait pas : elle a donc agi librement, seule et pour son unique bénéfice. Tout n'est pas fini, à la vérité. L'Europe semble attendre à Constantinople, pour le jour où la paix sera rétablie en Égypte, le règlement de ces comptes orientaux et anglais. M. Gladstone a déclaré à la Chambre des Communes que l'Angleterre ne refuserait pas d'arranger alors avec l'Europe l'affaire d'Égypte et qu'elle respecterait au Caire aussi bien les droits de l'Europe que ceux du khédive. C'est une parole que l'Angleterre pourra interpréter en ce temps-là selon les besoins de sa cause. Et puis l'Angleterre s'effraiera-t-elle donc après sa victoire plus qu'avant le péril?... Tout est obscur dans l'avenir de l'Europe. Quels engagements les deux empereurs d'Autriche et d'Allemagne ont-ils pris dans leur dernier colloque, à Ischl? Quelles propositions le prince impérial et les ministres du roi Humbert ont-ils échangées, sur la frontière d'Italie? Quelle demande le prince Milan apportait-il à Vienne? Quel accord le tzar et M. de Giers viendront-ils, à Vienne aussi, préparer entre la Russie et l'Autriche, sous le regard et avec le consentement de l'Allemagne? Quelles combinaisons ces négociateurs royaux auront-ils tramées? Quels changements occasionneront de l'Orient à l'Occident ceux que l'Angleterre est en train d'opérer en Égypte? Parmi ces

mystères, l'imagination a beaucoup à deviner, beaucoup à supposer. Mais, derrière le voile nuageux de tant d'hypothèses, il y a déjà deux vérités historiques à entrevoir : l'une, c'est qu'en réalité l'Angleterre restera maîtresse de l'isthme de Suez et que l'Égypte sera la vassale, non plus du sultan, mais de la reine Victoria; la seconde, c'est que le coup frappé par l'Angleterre en Égypte est pour la Turquie un nouveau coup de mort et comme le signal d'un nouveau démembrement. La France a-t-elle à escompter une compensation quelconque, parmi ces éventualités? Hélas! non, selon toutes les conjectures du jour. O série funeste des calamités de 1870! O maux successifs de l'empire et de la république!

Auguste Boucher.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 10 AU 24 AOUT 1882

L'amélioration qui s'est produite, ces jours derniers, dans la tenue du marché doit être attribuée, en grande partie, à la fin de la crise ministérielle et surtout au soulagement éprouvé par le monde des affaires en apprenant le départ de nos députés. Pendant deux mois la Bourse sera débarrassée des intrigues politiques et des incidents parlementaires qui paralysent les transactions, inquiètent les intérêts et empêchent le retour de la confiance dont notre marché aurait tant de besoin pour réparer ses pertes.

Les tendances de la place ont été favorisées par les victoires diplomatiques du gouvernement anglais dont la décision et l'énergie ont déconcerté l'Europe. Les complications qui pour nous étaient à redouter semblent désormais écartées. Les cours cotés par l'Unifiée qui sert en ce moment de pierre de touche et en quelque sorte de mesure à la confiance générale démontrent clairement que le public financier s'attend à une prompte et satisfaisante solution de la question égyptienne.

On s'est, du reste, contenté à la Bourse d'apprécier les conséquences immédiates du vote de la Chambre, refusant les crédits au ministère Freycinet; on n'a vu, dans l'abstention que ce vote consacre, que la préservation des entraînements et des engrenages de l'inconnu. Le monde des affaires, n'ayant qu'une médiocre confiance dans l'habileté de nos diplomates improvisés, ne voyait pas sans de grandes appréhensions, malheureusement trop justifiées par l'incapacité de nos gouvernants, le pays s'engager dans la voie périlleuse d'une intervention effective. De ce côté les craintes de la Bourse ont disparu. Il n'en fallait pas davantage pour modifier, dans un sens favorable, les dispositions de la place.

La liquidation de quinzaine s'en est ressentie. Les reports ont été très modérés, ce qui indique l'abondance des ressources du marché. Il faut dire aussi que le peu d'étendue des engagements, pris par la spéculation, a singulièrement facilité le règlement de quinzaine.

Sous l'heureuse influence d'une liquidation facile et des nombreux achats du comptant, le marché a témoigné, pendant ces dernières séances, une grande fermeté. La reprise n'a pas porté seulement sur nos rentes, qui dans cette période ont progressé assez sensiblement : — le 3 0/0 va de 81,35 à 82,45, l'amortissable de 81,95 à 82,65, le 5 0/0 de 114,60 à 115,50, — elle s'est étendue à des titres de premier ordre qui dépréciés depuis longtemps verront bientôt des prix mieux en rapport avec leur valeur intrinsèque, comme les banques des Pays autrichiens et des Pays hongrois.

Nous devons désirer que le temps des vacances soit mis à profit pour consolider l'avance acquise, que les puissances financières, qui régentent les cours, ne poussent pas la hausse au delà de justes limites. La haute banque ferait œuvre de mauvaise spéculation en ne prévoyant pas ce qu'un enlèvement exagéré de la cote pourrait avoir de dangereux dans les circonstances actuelles. En allant trop vite en besogne on s'exposerait à fausser les ressorts encore mal assurés d'un marché qui n'est pas remis de ses récents désastres. Le moindre souffle défavorable ferait reperdre d'un coup le terrain gagné. Laissons à l'épargne le temps de remplir son rôle réparateur, il serait dangereux de jouer avec sa confiance renaissante.

On devra éviter aussi d'enrayer, par des imprudences nouvelles, la réaction qui s'opère dans l'opinion publique et à la Chambre en faveur des marchés à terme. Nous sommes déjà loin du moment où les excès de la spéculation semblaient devoir retarder encore la reconnaissance légale de ces marchés. Voici ce qu'écrit, à ce sujet, le rapporteur de la Commission chargée par la Chambre de l'examen du projet de révision de la loi de 1867 sur les Sociétés : « Les marchés à terme sont l'instrument spécial de la spéculation commerciale et industrielle. Si les Sociétés ne connaissaient que les marchés au comptant, argent contre marchandises ou contre effets publics — ce qui équivaudrait à la suppression du crédit — tout approvisionnement de ville ou d'État, toute constitution de grande Compagnie, tous travaux publics, tout commerce sérieux seraient supprimés. »

La spéculation est réhabilitée; son rôle, indispensable au développement de la richesse nationale, commence même à être mieux compris du public, pourtant peu familiarisé avec les lois économiques qui régissent la production et l'échange.

La Banque d'Angleterre vient d'élever de 1 0/0 le taux de son

escompte. Cette mesure est destinée à mettre obstacle aux derniers prélèvements d'or, que les contractants de l'emprunt Italien font en ce moment, pendant que les besoins de la circulation intérieure, habituels à cette époque de l'année, et les nécessités du service de la Trésorerie anglaise en Égypte, provoquent un drainage important. Comme elle opère sur une monnaie d'or, plus sujette à l'exportation que la monnaie d'argent, il est certain que la Banque d'Angleterre est celle qui, par ses besoins réels, est contrainte de garder le plus fort encaisse, par rapport au chiffre de ses billets en circulation. On sait, que depuis le fameux bill de 1844, émané de l'initiative de Robert Peel, la Banque d'Angleterre prétend régler ses émissions sur le cours des changes, augmentant son encaisse lorsque les changes étrangers sont contraires et son portefeuille lorsque les changes deviennent favorables. Le change américain reste, il est vrai, jusqu'à présent favorable à l'Angleterre et il n'y a pas lieu de s'attendre à de nouvelles mesures restrictives. Il est peu probable que la Banque de France dont le stock or monte à 999 millions ait à souffrir de la différence de 1 1/2 0/0 qui va exister maintenant entre la place de Londres et celle de Paris. Mais si la Banque d'Angleterre devait protéger plus énergiquement sa réserve de billets, peut-être la question se poserait-elle chez nous pour l'encaisse. Le taux des reports s'en ressentirait. Il est donc prudent, en dépit de tous les éléments de confiance qui peuvent exister, de compter avec un resserrement possible des conditions du Crédit.

L'Epargne doit continuer à employer ses économies, en choisissant des titres de tout repos, d'une solidité absolue, qui peuvent subir les fluctuations de la cote, mais, dont les revenus, suffisamment rémunérateurs, permettent d'attendre, sans préoccupation, la fin des incidents de nature à influer sur la tenue du marché. La qualité de la valeur et la régularité de l'intérêt sont, donc, les conditions essentielles de l'achat. Les actions du Crédit foncier ont attiré tout particulièrement l'attention des capitaux en quête d'emploi, elles s'échangent aujourd'hui au cours de 1510. La hausse ne s'arrêtera pas à ce prix. Elle est amplement justifiée par les avantages immédiats que la société retire de l'absorption de la Banque hypothécaire et par le développement croissant des opérations sociales. La somme des prêts hypothécaires réalisés par le Crédit foncier depuis le 1er janvier de cette année jusqu'au 12 août, s'élève à 200 490 000 fr. ; pour la même période correspondante de l'année 1881, cette somme était seulement de 149 millions de francs.

Le revenu du Crédit foncier est, à vrai dire, une rente progressive. 60 francs de rente 3 0/0, au cours de 81 francs, coûte 1620 francs, et cette rente aujourd'hui, comme dans dix années, sera toujours la

même. Quel sera le revenu d'une action du Crédit foncier à cette époque? 125 francs au moins et probablement plus encore. A 1510 francs, cours nominal, et si l'on déduit les 100 francs non encore versés, à 1410 francs; l'action est donc bonne à prendre et bonne à garder, dans le cas même où une hausse importante, qui paraît très probable, viendrait à se produire.

Les obligations foncières 4 0/0 remboursables à 500 francs et rapportant 4 0/0 sont délivrées au prix de 480 francs.

Si les événements d'Égypte ont l'issue favorable que nous espérons, si la paix s'établit sur une base durable, la Bourse ne tardera pas à recueillir les fruits de sa patiente réserve, car le terrain est admirablement préparé pour une extension sérieuse de la hausse qui se dessine. L'abondance des disponibilités est extrême. L'argent ne fait défaut nulle part, et les caisses d'épargne qui sont l'un des indicateurs les plus sûrs de l'accroissement ou de la diminution de la richesse générale, voient les dépôts augmenter dans des proportions importantes. Les bonnes nouvelles des récoltes nous viennent de tous côtés; les battages donnent, en France, un rendement supérieur aux prévisions. L'abondance est générale en Europe, l'Allemagne seule fait exception. L'Autriche-Hongrie est particulièrement favorisée; on compte que pour la Hongrie seulement les bénéfices de l'exportation s'élèveront de 325 à 350 millions de florins, soit à plus de 700 millions de francs. Les transports sur les voies ferrées prendront une extension considérable.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LE PAPE

DEVANT LES TRIBUNAUX ITALIENS

Les récentes manifestations du radicalisme révolutionnaire en Italie ont produit un résultat inattendu : le réveil de la question romaine. La diplomatie européenne semblait avoir pris son parti des conditions d'existence faites à la papauté par les événements de 1870; dans le monde politique, les faits accomplis n'étaient plus guère mis en question. Depuis un an, il n'en est plus ainsi : la situation du pape et les éventualités qui peuvent en surgir commencent à faire, de nouveau, l'objet des préoccupations des chancelleries et des études des publicistes les moins suspects de tendresse pour la cause du pontificat romain. Sans doute, nul ne saurait encore, à l'heure présente, prévoir ni les incidents ni les solutions de l'avenir. Il y a cependant comme un pressentiment que ces incidents pourront se produire et que ces solutions devront s'imposer, au risque de modifier singulièrement l'état de choses actuel.

L'Italie officielle, il est vrai, n'admet pas que l'Europe ait le droit de se préoccuper de cette question. La navigation du Danube ou la protection du canal de Suez peuvent bien exciter la sollicitude des gouvernements européens; mais, à entendre les politiques italiens, la question du pape ne les regarde pas. Dans la célèbre et naïve circulaire du 28 juillet de l'année dernière, par laquelle M. Mancini, ministre des affaires étrangères, cherchait à mettre sur le compte des « provocations cléricales » les désordres qui s'étaient produits à l'occasion des funérailles de Pie IX, il revendique la question de la liberté et de l'indépendance du Chef de l'Eglise comme une des « choses intérieures de l'Italie ». Toutefois, le langage singulièrement instructif de la presse officieuse allemande dut bientôt prouver au ministre italien que les plus « anticléricaux » des diplomates pourraient bien, à un moment donné,

ne point partager sa manière de voir. Dès aujourd'hui il est incontestable que l'opinion du monde politique dirigeant ne se résigne aucunement à ne voir, dans la question du pape, qu'une question purement italienne.

C'est là, dans la condition présente de l'Europe, un fait considérable. L'habile politique du pape Léon XIII peut, à juste titre, se prévaloir, en très grande partie, de ce résultat. Mais il faut bien le reconnaître cependant, le gouvernement italien, lui aussi, n'y a pas peu contribué par ses maladresses et ses mesquines hypocrisies politiques.

I

La conscience publique entrevoit, de plus en plus, combien est illogique, intenable et pleine de périls, la situation de l'Italie en face de la situation faite au pape. Des scènes comme celles de la nuit du 13 juillet 1881 peuvent révéler avec éclat la fausseté d'une semblable position; elles ne l'ont point créée, parce que les racines en plongent bien plus loin et plus profondément. Le gouvernement du roi Humbert n'a rien trouvé de mieux encore, pour dissimuler la piteuse figure qu'il avait faite en cette douloureuse circonstance, que de se prévaloir de l'existence d'une *loi des garanties*, par laquelle il ne sait ou ne veut rien faire garantir. « Une heureuse expérience de plus de dix ans, ne craignait point d'écrire le ministre Mancini, dans sa dépêche diplomatique du 27 juillet, a démontré avec quelle scrupuleuse loyauté et quelle entière efficacité le gouvernement italien a assuré la sécurité et l'indépendance du Souverain Pontife dans l'exercice de son autorité spirituelle... Un accident, artificiellement provoqué et exagéré par ceux-là même auquel aujourd'hui il sert de prétexte à récriminations, est une démonstration nouvelle que la souveraineté italienne est *la meilleure des garanties* pour l'indépendance spirituelle de la papauté. » La presse officieuse, à son tour, a fait écho à ce langage, en répétant, chaque jour, que la *loi des garanties* était et devait rester la solution définitive et plus que suffisante du problème. M. Bonghi lui-même, malgré les aveux significatifs par lesquels il reconnaissait que la situation du pape était, en effet, devenue intolérable[1], ne voyait de remède que dans une meilleure application de cette loi.

Cette *meilleure application* ne saurait, assurément, résoudre la question ni assurer cette « entière efficacité » dont se vantait

[1] *Nuova Antologia*, décembre 1881.

M. Mancini; mais du moins elle sauvegarderait, dans une certaine mesure, la loyauté et la dignité de la conduite du gouvernement italien. Lorsqu'aux revendications des catholiques et aux préoccupations des gouvernements, l'on oppose, en toute occasion, l'existence de cette loi, il serait au moins logique et habile de veiller à ce qu'elle soit observée et surtout de l'observer soi-même. Le respect le plus élémentaire de soi-même commanderait impérieusement un pareil souci.

Or c'est un principe absolument contraire qui semble inspirer l'attitude et les actes du gouvernement italien.

Les dispositions les plus saillantes de la loi des garanties reconnaissent au pape les prérogatives de la souveraineté, assimilant sa personne à celle de tous les autres souverains, et en particulier à celle du roi d'Italie. Les attentats, offenses et injures dirigés contre lui, de quelque façon que ce soit, notamment par la voie de la presse, sont censés devoir être punis de la même façon que les atteintes portées à la majesté du roi. La fiction de la loi considère le pape comme se trouvant, vis-à-vis du gouvernement italien, dans les mêmes conditions d'indépendance et d'inviolabilité internationale que tous les autres souverains [1].

Quiconque cependant est témoin du langage cyniquement outrageant que tient, chaque jour, la plus grande partie de la presse italienne, à l'endroit non seulement de la religion, de l'Église et de ses institutions, mais de la personne même du pape, finit par se demander, avec un sentiment d'indéfinissable dégoût, comment donc le gouvernement comprend et interprète sa loi. Toute liberté de langage à l'égard du roi est aussitôt réprimée : l'outrage au pape demeure absolument libre. Il ne vient à l'esprit de personne de poser l'hypothèse que l'injure envers l'empereur d'Allemagne ou le président de la Confédération suisse pourrait

[1] Art. 1er. La personne du Souverain Pontife est sacrée et inviolable.

Art. 2. L'attentat contre la personne du Souverain Pontife et la provocation à le commettre sont punis des mêmes peines que l'attentat contre le roi et provocation à le commettre; les offenses et les injures publiques commises directement contre la personne du Pontife, par des discours, ou par les faits et moyens visés par l'article 1er de la loi sur la presse, sont punis des peines statuées par l'art. 19 de ladite loi.

Ces faits sont d'action publique et de la compétence de la Cour d'assises.

Loi sur la presse, art. 19. Quiconque par l'un des moyens indiqués à l'art. 1er, se sera rendu coupable d'offenses envers la personne du roi, ou la famille royale ou les princes du sang, sera puni de la prison jusqu'à deux ans et d'une amende qui ne pourra pas être inférieure à 1000 francs ni dépasser 5000 francs, eu égard à la personne contre laquelle est dirigée l'offense, aux circonstances de temps et de lieu, et à la qualité et gravité du délit. — Cette disposition est conforme à l'art. 471 du Code pénal italien.

jouir d'une tolérance analogue à celle qui est si largement octroyée au droit d'insulte envers le pape. Devant la brutalité quotidienne de ce fait, les protestations d'un ministre des affaires étrangères venant parler à l'Europe de la « scrupuleuse loyauté » et de la « pleine efficacité » avec laquelle est exécutée la loi des garanties, trahissent une pensée singulièrement ironique.

Et comme pour s'interdire l'excuse qu'il y a là une simple indulgence commandée parfois par les circonstances, le gouvernement italien prend soin, de temps à autre, de commettre lui-même quelque acte positif et direct qui soit une violation bien caractérisée de cette commode loi des garanties. N'avons-nous pas appris, il y a quelques jours à peine, que ce gouvernement venait, par la voie de ses huissiers, de faire assigner, devant ses tribunaux, le secrétaire d'État et le majordome de Léon XIII, en leur qualité d'administrateurs des biens pontificaux, pour répondre aux réclamations d'un ancien employé du Vatican, qui prétend n'avoir pas eu ses services suffisamment payés?

Il s'est trouvé un ministre italien pour faire insérer cette singulière assignation dans la *Gazette officielle* et vouloir qu'un tribunal royal fasse comparaître à sa barre le premier ministre du pape auquel la loi des garanties reconnaît le caractère et les prérogatives de la souveraineté.

M. Mancini, dit-on, a reçu jadis à Heidelberg des leçons de droit international du professeur Bluntschli. Nous doutons fort qu'il ait appris de ce savant allemand que le prince de Bismarck, par exemple, ou son ministre des finances, pourraient être cités devant un tribunal italien, à la requête de quelque citoyen du royaume, réclamant au grand chancelier un supplément de gages, pour services rendus à l'empire d'Allemagne ou à la maison du roi de Prusse

Du moment que le pape, dans la personne de ses ministres, est ainsi déclaré justiciable des tribunaux du royaume d'Italie, comment ose-t-on venir dire à l'Europe que l'Italie assure à sa souveraineté pontificale « la meilleure des garanties »? Le gouvernement italien pourrait bien s'apercevoir un jour que cette insultante et gratuite violation d'une législation derrière laquelle il prétend s'abriter aura été la plus insigne des maladresses.

II

Le comble de l'art, a dit un ancien, c'est de le dissimuler : *ars summa, artem occultare!* Le gouvernement italien paraît s'inspirer de cette règle, en cherchant à dissimuler, sous une exécu-

tion apparente de la loi, la violation systématique de cette loi même. L'histoire de ces dernières années fournirait de cette tactique une remarquable abondance de preuves. La conduite qu'il tint à la suite des tristes faits du 13 juillet en est la plus significative. A ce titre, elle mérite d'être examinée de plus près.

Les cœurs catholiques et les esprits politiques se rappelleront longtemps encore les scènes odieuses qui, pendant trois heures, d'une extrémité de la ville de Rome à l'autre, sur un parcours de 5 kilomètres, s'étaient déroulées autour du cadavre de Pie IX porté à sa dernière demeure. Le fait caractéristique et particulièrement honteux, ce fut que la force publique ne se donna point la peine de rien empêcher ni de rien réprimer. Au moment où ces saturnales avaient déjà dépassé toute mesure et touchaient à leur terme, les agents de police, recevant eux-mêmes quelques-uns des coups destinés aux « cléricaux », avaient fini par arrêter cinq ou six des plus forcenés parmi les hurleurs.

Le ministre des affaires étrangères, pour calmer l'émotion profonde ressentie par toute l'Europe au lendemain de ces tristes excès, ne trouva rien de mieux que de soutenir, dans sa circulaire diplomatique, la thèse de la provocation. Il feignit d'ignorer que le gouvernement avait été averti non seulement par les organisateurs officiels du convoi mortuaire, mais notamment aussi par les délégués des associations populaires et catholiques. Le public ayant connu l'heure de la pieuse cérémonie par les indiscrétions de la presse officieuse elle-même, ces associations et confréries avaient résolu de participer au cortège funèbre, conformément aux usages de la population romaine. Mais en gens prudents et avisés, les chefs de ces sociétés avaient eu soin de s'assurer préalablement, auprès du préfet de police, que ce fonctionnaire n'avait point d'objection à faire. Cela n'empêcha pas M. Mancini d'écrire à ses agents des choses comme celles-ci : « Toute la faute fut du côté des sectaires cléricaux, qui osèrent profaner une pieuse cérémonie en la convertissant en une démonstration et une provocation politique clandestinement organisée... Le seul reproche qui pourrait être fait au gouvernement, c'est d'avoir opposé une tolérance excessive à l'audace des provocateurs...! Les machinations secrètes et les formes insolites de cette procession nocturne devaient revêtir le caractère d'une démonstration et d'une provocation politique, contre laquelle réagirent, par manière de protestation, quelques centaines de jeunes gens et d'hommes du peuple, afin d'attester que l'opinion de l'immense majorité de la population romaine était bien différente des sentiments qui animaient les provocateurs. »

Rarement un plaidoyer ministériel a reçu un démenti plus complet

et plus sanglant que cette incroyable circulaire de M. Mancini. Dès le lendemain, 28 juillet, la Cour d'appel examinait le jugement correctionnel qui avait condamné, peu de jours auparavant, les six perturbateurs arrêtés par les agents de police, à quelques semaines de prison. La sentence d'appel réduisait singulièrement cette peine déjà si insignifiante; par contre, elle constatait solennellement et juridiquement l'absolue fausseté de la thèse que le ministre des affaires étrangères essayait de faire accepter à l'Europe. Après avoir débuté par un récit qui, bien qu'incomplet, montre cependant toutes les provocations venues du côté des perturbateurs, ce jugement de la Cour d'appel se terminait par le considérant suivant : « N'est pas mieux fondée la thèse de la provocation, de la légitime défense, du sentiment national blessé, invoquée en faveur des accusés, à la fin de les décharger de toute responsabilité pénale. Abstraction faite de ce que, dans les délits contre l'ordre public, délits parmi lesquels sont compris les offenses à la religion, une excuse semblable ne saurait être admise juridiquement, des preuves recueillies il résulte que le cortège funèbre avait traversé la place de Saint-Pierre avec ordre, et une tranquillité parfaite, place Rusticucci, lorsque, une troupe de jeunes gens, se mêlant au cortège, entonnèrent les premiers, un chant incompatible avec les prières religieuses, troublèrent le recueillement des assistants et donnèrent ainsi origine aux désordres ultérieurs... C'est en vain donc qu'on a recours au prétexte de la provocation, parce que la première excitation au désordre provenait d'individus étrangers à la cérémonie, et parce que la forme de la soi-disant réaction contre une prétendue démonstration politique de la part des cléricaux était un outrage à la cérémonie sacrée. Du reste, quelque éclatante et considérable que cette cérémonie pût paraître, rien cependant, dans les actes de ceux qui y prirent part, ne s'écartait des conditions d'une cérémonie pieuse. »

Nous ne croyons pas que le tribunal, en faisant aussi complète justice des assertions d'un ministre chez lequel l'avocat d'autrefois rendait un mauvais service au diplomate novice, connût le texte de la circulaire de M. Mancini : le démenti qu'il lui infligeait était déjà bien assez cruel.

Mais il nous semble que le ministre des affaires étrangères a dû regretter singulièrement de n'avoir pas attendu au 29 juillet pour signer et expédier sa dépêche du 27. Elle aurait été rédigée, sans doute, en termes quelque peu différents.

III

Cette sentence, prononcée par la Cour d'appel, le 28 juillet, donnait satisfaction, dans une certaine mesure, au sentiment des catholiques. L'on ne fit guère attention, dans le premier moment, ni aux irrégularités de la procédure, ni à la douceur dérisoire des peines décernées contre les coupables : l'on se contentait trop volontiers de voir, dans les considérants, la vérité historique si péremptoirement vengée des mensonges de la presse officieuse et des hardiesses de langage de la chancellerie officielle.

D'autre part, tout en blessant peut-être l'amour-propre personnel de M. Mancini, cet acte judiciaire rendait service au gouvernement. Il tendait à faire croire en effet que ce dernier avait suffisamment fait son devoir et tenu une conduite correcte, de nature à calmer les susceptibilités de l'Europe. De fait, déjà M. Mancini, dans la même circulaire, faisant allusion au premier jugement du tribunal correctionnel, écrivait avec une assurance remarquable : « L'autorité a fait tout son devoir, en arrêtant ceux qui avaient pu excéder dans leur façon de protester contre la provocation des cléricaux et en obtenant qu'ils fussent, par procédure immédiate, jugés et condamnés à des peines que l'opinion publique a trouvées excessives.

Le ministre pouvait espérer en imposer ainsi à l'Europe, dans la persuasion qu'à l'étranger on ne s'aviserait pas de regarder de trop près aux détails de la procédure. Lorsque, au sénat espagnol, le ministre Sagasta fut interpellé à ce sujet, l'archevêque de Salamanque insista pour savoir de quelle façon son gouvernement comptait rappeler à l'Italie les devoirs qu'elle a assumés, vis-à-vis des catholiques du monde entier, par rapport à la papauté. Le ministre espagnol s'empressa de faire la réponse que lui suggérait M. Mancini, et annonça que le gouvernement italien avait déjà donné une satisfaction convenable en déférant, aussitôt, les perturbateurs à la justice. Force fut au parlement espagnol de se contenter de cette réponse.

Et cependant elle aurait été bien loin de paraître satisfaisante, si l'on avait pu soupçonner que, dans cette action judiciaire, tout avait été habilement calculé et combiné pour éluder les véritables conditions juridiques et les exigences de la légalité.

Dans l'explosion de l'émotion universelle qu'avaient provoquée ces coups de pierres lancées contre le cercueil d'un pape dont le souvenir demeurait particulièrement vénéré, aux échos des cris sauvages dont avait retenti cette nuit lamentable : LE PAPE A L'EAU ! LE PAPE A

l'égout! buttatelo al fiume! al tevere la carogna! hommes politiques et jurisconsultes se demandaient avec curiosité ce qu'allait faire le gouvernement. Les uns rappelaient les dispositions nettes et précises de la loi des garanties : « Les attentats, les offenses et les injures publiques contre la personne du Souverain Pontife sont punis des mêmes peines que les crimes commis contre la personne du roi » (art. 2). Les autres faisaient remarquer que le Code pénal qualifiait et caractérisait nettement comme crimes les actes dont Rome venait d'être témoin : « Quiconque se sera rendu coupable d'insultes aux cadavres ou de violation de tombes sera condamné à la détention jusqu'à cinq ans, à la prison ou à l'amende jusqu'à 500 francs, suivant le degré de gravité du cas » (art. 519).

La procédure était donc clairement tracée : d'accord avec toutes les législations, le Code italien de procédure pénale pose le principe que « l'action pénale est essentiellement publique », notamment en matière criminelle. Au surplus, la loi des garanties détermine expressément que « les attentats contre le Souverain Pontife sont d'action publique et de la compétence des Cours d'assises » (art. 2).

L'on était ainsi en droit de s'attendre à ce que l'on se conformerait aux prescriptions du Code de procédure pénale, disposant que, « pour tous les cas où la requête de la partie lésée n'est point nécessaire pour provoquer l'action pénale, les poursuites s'exercent d'office et suivant la voie ordinaire, sur l'initiative des officiers du ministère public fonctionnant près des Cours d'assises et d'appel ainsi que des autres tribunaux » (art. 2). Ce que le Code italien appelle procédure par voie de *citation directe*, faite aux prévenus sur la simple requête du ministère public, n'est admissible que dans certains cas clairement définis, contre ceux qui se trouvent accusés d'un simple *délit*, jamais contre les prévenus accusés d'un *crime* et arrêtés en flagrant délit.

L'ordre judiciaire exigeait, par suite, la procédure qu'indiquent les lois italiennes pour la *forme ordinaire* des procès criminels, l'intervention du juge d'instruction et la sentence préalable de la chambre d'accusations, en un mot, tous les actes requis par le Code pour le débat d'une cause à traiter devant la Cour d'assises. Avant tout, le ministère public, le procureur général, le procureur du roi, leurs substituts, avaient l'obligation rigoureuse de provoquer d'office les enquêtes et provisions nécessaires pour que tous les coupables, notamment les principaux promoteurs et organisateurs, fussent recherchés, arrêtés et déférés à la seule juridiction compétente en pareille matière, la Cour d'assises. L'honneur du gouvernement exigeait impérieusement qu'en un cas semblable, surtout, la justice eût son cours plein et régulier.

Au lieu de cela, le ministère public demeura passif : l'on évita avec soin toute recherche des vrais coupables, bien que la voix publique les désignât avec netteté et insistance. L'on se contenta de déférer, dès le lendemain 14 juillet, par citation directe, au tribunal correctionnel les six pauvres hères qui, évidemment, n'avaient aucune part à la responsabilité principale, qui avaient hurlé comme tant d'autres et ne devaient leur arrestation qu'au hasard de s'être trouvés à proximité de quelques-uns des rares agents de police présents à ces scènes. L'on aurait dit que le gouvernement faisait figurer ce menu fretin avec d'autant plus d'empressement qu'il laissait échapper volontiers les gros poissons. Aucun des coupables principaux ne figura dans cette parodie d'action judiciaire.

La comédie se dénoua comme on pouvait s'y attendre. Arbitrairement saisi d'une prévention qui relevait de la Cour d'assises, le tribunal correctionnel, passant par-dessus son évidente incompétence, condamna quatre des accusés à un mois de prison et 100 francs d'amende et les deux autres à trois mois de prison et 250 francs d'amende. L'attentat si révoltant contre le cadavre d'un pape était puni au titre d'un simple et vulgaire délit correctionnel.

Et voilà ce qui donnait à M. Mancini le courage de dire à l'Europe : « L'autorité a fait tout son devoir; elle a fait condamner les coupables à des peines que l'opinion publique a jugées excessives! »

IV

Ce qui surtout caractérise la singulière procédure qui vint aboutir à cette étrange sentence, c'est l'omission systématique et calculée du fait principal. Avec un soin assurément louable, le jugement de la Cour d'appel, confirmant la sentence du premier juge, met en relief le *délit* de trouble apporté à la paix publique et à une cérémonie religieuse. Nulle allusion n'est faite à l'article 519 du Code pénal visant les insultes contre les cadavres; l'esprit des juges n'est préoccupé que de l'article 183, « dont les dispositions, disent-ils, pour la sauvegarde de l'ordre et de la paix publique défendent et punissent toute voie de fait, de nature empêcher ou troubler les fonctions et cérémonies de la religion de l'État, tant à l'intérieur qu'au dehors des églises[1]. »

[1] Art. 183. Quiconque, par violences, voies de faits, menaces ou tumultes, aura empêché, interrompu ou troublé les fonctions ou cérémonies de la religion de l'État, au dedans ou en dehors des églises, sera puni de la prison jusqu'à six mois et de l'amende jusqu'à 500 francs.

Plus loin, ce point de vue est accentué davantage encore : « La pieuse et sainte cérémonie funèbre, est-il dit, ayant été troublée d'une façon violente... et le cortège faisant partie intégrante de la cérémonie religieuse, l'on est mal fondé à soutenir que le transport du cadavre du pontife n'avait point le caractère d'une fonction ou cérémonie religieuse. L'accompagnement des défunts à leur dernière demeure, en usage chez tous les peuples, est un des rites les plus sacrés du culte catholique. L'accomplissement de ce devoir est nécessairement un exercice du culte que la loi protège... il revêt, sans aucun doute, le caractère d'une fonction religieuse alors que le prêtre intervient dans le cortège funèbre. L'on ne saurait donc, en aucune façon, refuser au transport du corps du pontife le caractère d'une fonction religieuse, étant donné surtout le fait que le char mortuaire, orné d'emblèmes du culte, se trouvait suivi des chanoines de la basilique et de dignitaires ecclésiastiques en habits sacerdotaux. »

Il n'y aurait que des éloges à décerner à ce langage si respectueux pour la sauvegarde des cérémonies de la « religion de l'État », s'il n'avait pour but trop visible de masquer une préoccupation absolument étrangère. Si nous ne voulions éviter toute énergie de langage, nous serions tentés de dire que, à son hypocrisie politique, le gouvernement italien tenait à ajouter une hypocrisie judiciaire.

Certes, il y avait là le *délit* de perturbation d'une cérémonie religieuse; mais il y avait plus : il y avait le *crime* d'insultes à un cadavre, au cadavre d'un pape. Le délit était le fait accessoire, le crime demeurait le fait essentiel, celui qui devait avant tout provoquer l'action de la justice. Or c'était celui-là, précisément aussi, que le gouvernement italien et ses tribunaux tenaient à laisser impuni.

L'on se demande quelle jurisprudence appliquerait le gouvernement si, par hasard, semblables faits venaient à troubler un de ces enterrements purement civils dont Rome, malheureusement, doit subir de plus en plus fréquemment l'écœurant spectacle. Nul doute que l'on saurait bien poursuivre et réprimer, non seulement la simple perturbation de l'ordre public, mais aussi l'insulte faite au cadavre. Voudrait-on insinuer, par hasard, qu'il est défendu d'insulter non point le cadavre du pape, mais bien celui du premier libre penseur venu?

Il y a plus : les adhérents des cultes dissidents sont mieux partagés que les fidèles du Chef de l'Eglise. Sur le passage d'un convoi funèbre israélite, un nommé Antonio Parenti, accoudé à une fenêtre, avait eu l'idée de proférer une parole beaucoup plus triviale

que méchante[1]. Il se vit condamner, le 4 octobre 1879, à une amende de 100 francs et à la peine de la censure publique. Ce ne fut point la perturbation de la cérémonie religieuse, mais bien l'insulte — fort légère du reste — au cadavre, qui était punie, et cela avec une sévérité qui contraste étrangement avec la douceur dont on a usé envers les sinistres héros de la nuit du 13 juillet. Faut-il donc croire que les catholiques et le Chef auguste de leur religion peuvent moins compter sur la protection des lois italiennes que les citoyens israélites?

L'on a voulu prétendre que les dispositions de la loi des garanties ne trouvaient point, dans l'espèce, leur stricte application. Si cette loi, a-t-on dit, prévient les insultes au pape vivant, elle ne vise point celles faites au cadavre du pape mort. Étrange exception à laquelle personne, sans doute, n'aurait songé si des attentats semblables s'étaient produits contre le cadavre de Victor-Emmanuel, alors qu'il fut transporté du Quirinal au Panthéon. Nous doutons fort que, en ce cas, les coupables eussent encouru une simple condamnation à *six jours* ou *un mois* de prison. Et cependant, en pareille matière, le pape est assimilé au roi d'Italie : « L'attentat contre la personne du Souverain Pontife est puni comme l'attentat contre le roi! »

La vérité est que les lois humaines ont le droit de ne pas prévoir certains forfaits d'une horreur extrême. Les codes de la Grèce antique n'avaient point voulu nommer, dans la série des crimes, celui du parricide. Ce silence de la loi devait, en quelque sorte, exclure l'idée même de la possibilité d'une telle scélératesse. Les auteurs de la loi des garanties, eux aussi, ne pouvaient prévoir des scènes comme celles de la nuit du 13 juillet. Peut-on, pour cela, leur faire l'injure de supposer qu'ils aient voulu les excepter des « attentats contre la personne du Souverain Pontife? » Personne ne le croira.

Du reste, l'outrage au pape défunt, comme le remarquait Léon XIII, dans son allocution du 4 août 1881, impliquait nécessairement l'outrage au pape vivant. Celui-ci, du moins, tombait bien clairement, ce nous semble, sous le coup de la loi des garanties. Mais le gouvernement italien tenait à ne pas s'en apercevoir.

Eût-on voulu, au surplus, écarter la loi des garanties, était-ce une raison de ne pas appliquer le droit commun du Code pénal? Le caractère particulièrement grave, que le sens général de la loi des garanties donne à des manifestations du genre de celles qui déshonorèrent les funérailles de Pie IX, ne constituait-il pas un motif plus

[1] « I somari portano gli altri somari al fossaccio. »

impérieux encore d'exécuter les prescriptions de ce Code dans leur plus grande rigueur?

L'article en question laisse au juge un champ très large, tant pour l'appréciation de la gravité du fait que pour l'application de la peine. Contre les insultes aux cadavres, il indique notamment une triple sanction et, par conséquent, un triple degré de gravité : deux simples peines correctionnelles : l'amende de 50 à 500 francs ou la prison jusqu'à cinq ans; une peine criminelle : la détention jusqu'à cinq ans. En même temps, cependant, il assigne le principe d'appréciation qui doit guider et éclairer l'esprit du juge, en lui laissant la latitude de se décider « selon la plus ou moins grande gravité des cas ».

Or, d'après la doctrine générale du droit comme d'après les dispositions expresses de la législation italienne, un double criterium doit déterminer le degré de cette gravité : les égards et le respect dus à la personne ou à la dignité outragée; l'ensemble des circonstances matérielles constituant le fait insultant [1].

La décision, en ces conditions, devenait particulièrement claire et facile. La personne et la dignité outragée était celle que le droit public italien élève à la hauteur de celle du roi, que la conscience catholique universelle et le droit public international placent au-dessus de toute autre. Quant à la gravité matérielle du fait et de ses circonstances, y a-t-il moyen d'en imaginer une plus grande, lorsqu'on se rappelle ces débordements d'une rage sectaire : ces tentatives furieuses et violentes, au milieu des ténèbres de la nuit, pour arrêter et disperser le cortège des funérailles; ces chants obscènes étouffant les prières des fidèles; ces coups de pierres lancées contre le cercueil, ces coups de bâtons, ces outrages, ces violences inouïes contre les fidèles et les dignitaires ecclésiastiques qui le suivaient; ces coups de sifflets, ces cris sauvages et ces huées poussées contre le convoi mortuaire et spécialement contre le cadavre; ces menaces bruyantes de jeter celui-ci à l'eau; ces efforts pour mettre en pièces le char funèbre, ce char enfin, assailli tantôt par une horde de forcenés, tantôt abandonné à lui-même et à l'instinct des chevaux effrayés et entraînés dans une course rapide et indécente, sous les coups de fouet des agents de police qui n'avaient plus d'autre moyen de prévenir les indignités et les profanations suprêmes. Qui donc voudra nier qu'il y eût là la gravité extrême des outrages contre la

[1] L'article 19 de la loi sur la presse, spécifiant le délit d'outrages au roi et à sa famille, ajoute que la peine sera déterminée « eu égard à la personne contre laquelle est dirigée l'offense, aux circonstances de temps et de lieu, à la qualité et gravité du fait ».

personne et la dignité la plus auguste? Y avait-il moyen d'hésiter à appliquer le *maximum* de la peine édictée par le Code?

Eh bien! de tout cela, les tribunaux italiens n'ont rien vu, rien poursuivi, rien puni. Un jugement dérisoire visant quelque délit secondaire, et consacrant, officiellement, en quelque sorte, l'impunité du crime principal par une méconnaissance scandaleuse de la loi, voilà ce que l'on offre à l'Europe, en lui disant avec une ironie tout italienne : « Le gouvernement et l'autorité judiciaire ont fait tout leur devoir! » Franchement, nous eussions préféré qu'ils ne se dérangeassent pas pour si peu.

V

Les légistes de l'Italie moderne se targuent volontiers, parfois, d'être les héritiers des traditions et de l'esprit des vieux maîtres du Droit romain. Personne n'ignore avec quelle rigueur et quelle sollicitude les codes romains consacraient le respect aux cadavres. La loi Julienne punissait de mort toute tentative de troubler des funérailles : *Qui cœtu, conversu, turba, seditione fecerit quominus sepeliatur, quo magis funus diripiatur, distrahatur...* Aucune circonstance atténuante n'était admissible : *Ne sit contaminata religio defunctorum, omnia piacula quæ possent admitti, pœna ultimi supplicii cohiberi præcipimus* (Cod., lib. XIX, tit. 19, l. 5). Aussi le crime d'insulte aux cadavres avait-il sa sanction spéciale : *Cum sit injustum et nostris temporibus alienum, injuriam fieri reliquiis defunctorum, auctores injuriæ penitus amputari volumus.* (*Ibid.*, l. 6).

L'on aurait donc pu espérer que la Cour d'appel, s'inspirant de cet esprit traditionnel et soucieuse de voir respectée la lettre du droit italien moderne, s'empresserait de réformer la sentence si mal assise du premier tribunal. Les illégalités de procédure et le vice radical de compétence constituaient déjà un motif largement suffisant, pour rappeler l'observation des prescriptions fort nettes de l'article 419 du Code de procédure pénale : « Si la Cour d'appel reconnaît que le fait imputé constitue un crime ou un délit de la compétence de la Cour d'assise, elle en fera la déclaration et transmettra les actes à la Cour de cassation, qui résoudra la question de compétence. Si le tribunal correctionnel a procédé par voie de citation directe, la Cour annulera la sentence et ordonnera de procéder suivant les formes ordinaires. »

Du reste, la nature du jugement imposait, en quelque sorte, la nécessité de le réformer. Non seulement le crime principal y était

absolument passé sous silence, mais le délit visé n'y était nullement épuisé. A la perturbation d'une cérémonie religieuse, l'unique charge relevée d'après l'article 183 du Code pénal, s'ajoutaient tous les délits spécifiés par les articles suivants : offenses et outrages publics à la religion et à l'un des cultes reconnus (art. 185, 188); coups et blessures portés à l'occasion de ces perturbations de l'ordre religieux (art. 186); insultes, outrages, et violences contre les ministres de la religion, dans l'exercice de leurs fonctions (art. 187). La réalité juridique de tous ces délits réunis ressortait clairement des dépositions des témoins, soit agents de la sûreté publique, soit compagnons et amis des six individus arrêtés et accusés. C'était là toute une série de faits qui, même dans l'hypothèse étroite où s'était arbitrairement placé le tribunal, auraient exigé l'observation des prescriptions du Code pénal, relativement aux accusés prévenus de plusieurs délits à la fois (art. 110, 111, 112).

De quelque côté que l'on envisageât la question, il y avait ainsi plus d'illégalités qu'il n'en fallait pour amener et commander une révision radicale de la sentence du premier juge.

Eh bien, sous l'empire d'un parti pris inexplicable, la Cour d'appel n'en fit rien. Elle ne voulut s'apercevoir ni de l'omission des délits connexes au délit secondaire qu'on punissait seul, ni de la suppression du crime principal d'insultes à un cadavre, ni de la prétérition du caractère spécial que lui imprimaient la loi des garanties et les dispositions du droit public du pays, ni de la douceur excessive de la peine, ni des irrégularités de procédure, ni des vices d'incompétence de juridiction. Toutes ces lacunes si graves furent habilement couvertes du manteau d'un jugement diffusément formulé et motivé, qui semble n'avoir été rédigé que pour mieux donner le change, masquer toutes les nullités de la sentence correctionnelle et étouffer, de son mieux, l'importance et le retentissement de l'affaire.

Pour être juste cependant, il faut reconnaître que la Cour d'appel ne ratifia point purement et simplement le jugement correctionnel : elle l'*atténua*.

Le premier juge, tout en ne reconnaissant l'existence du délit si soigneusement choisi qu'à son moindre degré de gravité, n'avait point admis, néanmoins, les circonstances atténuantes. La Cour d'appel les y introduisit, sous le prétexte que la notoriété et aussi le grand concours de la cérémonie funèbre, avaient pu exciter les esprits des délinquants. C'était assurément un point de vue singulièrement contradictoire avec le considérant qui repoussait l'excuse d'une provocation venue du côté des « cléricaux ». Mais cela

permettait de réduire à un nouveau *minimum* la peine déjà si restreinte. En effet, de par le jugement d'appel, celle-ci se trouva réduite, pour deux prévenus, à un mois de prison avec 100 francs d'amende; pour trois autres, à six jours de prison et. 51 francs d'amende. Le dernier fut renvoyé absous.

C'était là, tout le monde le comprit, une sentence absolument dérisoire.

La Cour, cependant, fit plus encore : elle déclara que la prison préventive serait déduite de la peine, si bien que la plupart des accusés furent aussitôt mis en liberté. De fait, les honteuses scènes de la nuit du 13 juillet demeuraient ainsi impunies.

En face d'une pareille sentence, toute réflexion ultérieure, tout commentaire devient inutile.

Seulement, quand on se rappelle, au souvenir de la circulaire Mancini, quel point de vue avait adopté officiellement le gouvernement et quel intérêt il devait avoir à ce que ce point de vue ne fût pas trop ouvertement contredit par l'autorité judiciaire, l'on se demande involontairement si la Cour a voulu rendre *un arrêt* ou *un service!*

« Les intentions, a-t-on dit, se trahissent souvent dans les plus petites choses. » Y a-t-il rien de plus mesquin que ces tortueuses hypocrisies de procédure? Et cependant rien ne découvre mieux la façon dont le gouvernement italien traite le pape. Certes, la haine inepte et brutale des sectes révolutionnaires et démagogiques peut faire craindre aux amis de la papauté les excès les plus désastreux. Mais elle excite moins d'indignation et de dégoût que cette astuce sans dignité comme sans profit dont le gouvernement italien tisse la trame quotidienne de sa politique à l'égard du Saint-Siège. Il est bon cependant que l'opinion publique en Europe connaisse peu à peu et pénètre les procédés de cette politique de Pilate.

L'Italie avait une magnifique occasion de prouver à l'Europe qu'elle prenait au sérieux le rôle qu'elle avait feint d'assumer vis-à-vis d'elle par sa loi des garanties. Rien ne lui aurait été plus facile que d'empêcher les faits du 13 juillet. Un simple ordre donné à ses agents de police, moins encore peut-être, aurait suffi pour cela. Le gouvernement a voulu se donner le malin plaisir de laisser faire et puis de s'en laver les mains. Il n'a point su prévoir qu'il aurait à expier ce mauvais sentiment. Dès le lendemain, il n'y eut qu'une voix parmi les diplomates et les hommes politiques les plus sympathiques à l'Italie nouvelle : « Quelle maladresse, quelle faute, quelle occasion perdue! »

Du moins le gouvernement du roi Humbert aurait-il pu réparer encore, en partie, cette faute, en laissant à la justice son cours régulier et rigoureux. Il aurait ainsi montré que, s'il ne savait pas faire respecter la loi des garanties, il avait au moins le loyal désir de l'observer lui-même. Il n'a point voulu fournir cette démonstration, et l'Europe l'a compris. C'est là une faillite politique dont l'Italie ne se relèvera plus. Sans doute, la foule a été moins frappée des détails techniques du procès que nous venons d'analyser que des scènes tumultueuses qui le provoquèrent. Mais les esprits politiques, ceux qui ont l'habitude de ne pas s'arrêter à la surface des choses, en ont d'autant mieux saisi et la signification et la portée. Cela suffit : il y a là un germe de défiance qui portera ses fruits.

Certes, les faits du 13 juillet ont affecté douloureusement les catholiques du monde entier. Il eût été difficile de les blesser plus profondément dans leurs sentiments les plus intimes. Il n'y a personne parmi nous qui n'ait ressenti amèrement cette injure faite aux restes vénérés du Chef auguste de l'Église.

Au point de vue politique cependant, l'on est presque tenté de s'en féliciter. Bien des yeux se sont ouverts, bien des préjugés sont tombés. Les plus indifférents commencent à comprendre quelle situation est faite au pape; les plus confiants entrevoient enfin que la conduite du gouvernement italien à son égard manque et de sincérité et de loyauté.

Le jour où le bon sens public aura compris pleinement le véritable état des choses, la question de la liberté et de l'indépendance du Souverain Pontife sera bien près de recevoir une solution plus satisfaisante.

***.

L'ENSEIGNEMENT CIVIQUE

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

I. — L'HISTOIRE

I

Dans quelques semaines la loi du 28 mars sera mise en vigueur : l'enseignement sera devenu obligatoire, les programmes nouveaux seront appliqués.

Quel sera cet enseignement? quel esprit l'animera? que seront et comment seront interprétés ces programmes?

La question est des plus graves, puisqu'il s'agit de nos enfants et de l'avenir qu'on prétend leur faire.

Quand nous disons nos enfants, il est bien vrai que l'expression est trop générale. Tous les enfants ne supporteront pas dans une égale mesure les conséquences de la loi nouvelle. Les familles riches pourront avoir chez elles un précepteur, ou placer leurs enfants, au risque de les envoyer au loin, dans des établissements de leur choix. L'auteur de la loi du 28 mars a pris soin de faire entendre, — étrange précaution sous un régime démocratique, — que c'était surtout contre les enfants du peuple qu'étaient dirigées les prescriptions de cette loi et ses pénalités.

« Et surtout, a dit au sénat M. Jules Ferry, vous pouvez vous mettre dans l'esprit que l'arme légale que nous demandons n'est nullement dirigée contre l'éducation des châteaux et des familles bourgeoises, que nous n'avons nul dessein d'intervenir entre vos enfants et vous. »

A quoi un sénateur a répliqué, non sans raison : « C'est la pauvreté que vous mettez en prison [1]. »

[1] Séance du Sénat du 15 juin 1881.

Ce sont donc les classes les moins fortunées, c'est l'ouvrier, c'est le paysan qu'on veut principalement atteindre. On proclame la liberté d'enseignement, mais il est entendu que pour le pauvre cette liberté n'existera point, soit parce que, l'école privée n'étant pas gratuite, il ne pourra en payer les frais, soit parce que, dans le plus grand nombre des communes, il n'y aura pas d'école privée : « Dans la plupart des cas, a dit M. Paul Bert, avec cette crudité qui lui est habituelle, l'enseignement obligatoire sera l'école obligatoire. »

Un programme est imposé par l'État ; des livres destinés à le propager sont introduits dans les écoles publiques, et la plupart des familles, en fait, seront tenues d'envoyer dans ces écoles leurs enfants, ce programme fût-il contraire à leurs croyances, ces livres fussent-ils la négation de tous les principes qu'elles veulent, les ayant reçus de leurs pères, maintenir à leur foyer.

Voilà ce qu'on ose annoncer ; voilà l'audacieuse prétention qu'on ose publier et ériger en loi.

Y a-t-il en France un père, une mère, qui n'y doive être sensible? Et s'il s'agit de parents, à qui leur situation permet de mettre à l'abri de cette tyrannie ceux qui leur sont chers, peuvent-ils, sans compassion, sans inquiétude, songer qu'à côté d'eux, cette tyrannie s'exercera impunément sur des milliers de familles! Si cet enseignement est dangereux, s'il est, en effet, distribué de façon à pervertir les instincts de l'enfant, à le nourrir de préjugés, de rancunes et d'orgueil, à faire de lui l'ennemi insolent et ignorant de toutes les croyances qui ont jusqu'ici, en tout pays civilisé, sauvegardé l'innocence du jeune âge et soutenu la vertu de l'âge mûr, suffira-t-il à ces hommes du monde de se dire que, du moins, ils ont pu soustraire leurs enfants à cette contagion? Mais ces enfants, si bien élevés qu'on les suppose, sont-ils donc destinés à vivre dans la solitude? N'auront-ils pas des amis, des compagnons, des concitoyens? Quel sera leur sort, leur avenir, leur sécurité, s'ils grandissent au milieu d'une génération formée à renier le Dieu qu'ils adorent, à mépriser les préceptes et les vertus qu'il ont appris à respecter et à pratiquer? Et quelle sera la destinée de la France, si, au milieu des nations chrétiennes, en présence de ce mouvement qui, par l'excès même des agressions démagogiques, rapproche les esprits éclairés et prévoyants de la foi religieuse et des vieilles lois sociales, elle apparaît comme un peuple né hier, rompant avec tout ce qui l'a précédé, dédaignant les souvenirs séculaires, qui devant l'étranger avaient fait sa gloire, et blasphémant le Dieu, dont une antique devise avait dit magnifiquement que ses desseins s'accomplissaient par le bras de la France, *gesta Dei per Francos!*

L'intérêt des familles, l'avenir de notre jeunesse, l'honneur

national, la solidarité chrétienne et française, tout nous fait donc un devoir de veiller sur l'enseignement qui se prépare et sur les œuvres qui l'annoncent.

II

Nous n'avons pas à reprendre les débats qui ont précédé le vote de la loi du 28 mars. Si l'on avait pu concevoir quelques doutes sur la pensée qui dirigeait les promoteurs de l'enseignement obligatoire, cette discussion les aurait complètement dissipés. Il est trop évident que cette pensée était bien moins de développer l'instruction publique que de ruiner l'enseignement religieux. Pousser de force les enfants dans des écoles d'où l'on eût banni Dieu, c'était là le vrai mobile de ces bruyants programmes.

Non pas que ceux qui s'en inspiraient l'aient avoué dès le premier jour; à part quelques indiscrétions de langage, jamais dessein plus obstinément suivi ne s'est plus résolument répudié lui-même. M. Ferry a réussi, mais au prix de quels travestissements! Il s'est avancé pas à pas, désavouant la veille, comme une calomnie, le projet qu'il devait proposer le lendemain, s'étonnant de la surprise de ses adversaires, et s'indignant qu'on lui rappelât les engagements auxquels il avait manqué, après s'être indigné qu'on supposât qu'il y manquerait.

De même que, dans le débat sur les congrégations religieuses, le gouvernement avait déclaré bien haut que les tribunaux prononceraient sur l'existence des lois invoquées, et qu'à peine les tribunaux saisis, il s'était hâté de leur enlever par des arrêtés de conflit les questions dont il avait promis de les faire juges; de même, dans la discussion sur les attributions des conseils de l'instruction publique, le ministre s'est défendu, comme d'un outrage, du soupçon d'appliquer jamais aux établissements tenus par des congrégations non autorisées le terme d'*immoralité*, dans le sens fixé par la loi de 1850. Et c'est précisément ce terme dont M. Ferry s'indignait que les conseils académiques pussent être accusés de vouloir faire usage, qu'ils ont employés, aux applaudissements du ministre, pour frapper et fermer ces établissements.

Ce n'est pas à une autre tactique qu'a eu recours M. Jules Ferry, dans la préparation de la loi du 28 mars. N'en donnons qu'un exemple. Comment est-il arrivé à faire exclure l'instruction religieuse des programmes de l'enseignement primaire? En affirmant que cette instruction serait donnée, en dehors des heures de classe, par le prêtre ou par l'instituteur lui-même, dans les locaux scolaires.

Il ne s'est pas contenté de l'affirmer; il s'est élevé avec fracas contre ceux qui avaient pu lui attribuer une autre pensée :

« Si le Sénat vote la loi, disait-il, le 11 juin 1881, à la Chambre des députés, est-ce que, du jour au lendemain, il ne sera plus donné d'enseignement religieux aux enfants des écoles? On le croirait, à vous entendre. Mais non, l'enseignement religieux sera donné le dimanche d'abord, ensuite le jeudi et les jours de congé, enfin même les jours de classe, mais à condition que ce soit en dehors des heures de classe. Il sera donné par qui? Par le ministre du culte, soit dans les bâtiments consacrés au culte, s'ils sont convenablement appropriés à cet usage, *soit dans les locaux scolaires*... Il pourra être donné par l'*instituteur lui-même*, s'il s'y prête librement, en dehors des heures de classe. »

La déclaration était formelle; on était de mauvaise foi, on faisait injure au ministre en n'y croyant pas. Lisez maintenant la suite des débats : l'article qui garantissait cette faculté si péremptoirement promise a disparu de la loi; le même ministre qui se révoltait de la supposition qu'elle n'y serait pas inscrite l'a fait effacer. « Votre loi n'est pas franche, disait un jour M. Royer-Collard, ce qu'elle fait, elle n'ose pas le dire... Je repousse ces inventions législatives où la ruse respire. La ruse est sœur de la force et une autre école d'immoralité. »

Si jamais loi mérita cet arrêt, c'est bien la loi du 28 mars. La ruse, cette « école d'immoralité », prend ici un caractère d'autant plus odieux qu'elle a choisi pour sujet une loi d'enseignement.

Ce que cette loi fait, elle n'ose pas le dire; ce qu'elle fait, il faut le chercher dans quelques aveux échappés à d'imprudents complices; ce qu'elle fait, M. Schœlcher, président de la commission du sénat, l'a laissé entendre par ces paroles : « Je suis athée. » Ce qu'elle fait se trahit dans ce cri, vainement expliqué ensuite, de M. Corbon, répondant « oui! » à M. Buffet, qui demandait si les parents seraient obligés d'envoyer leurs enfants dans une école « où l'instituteur donnerait un enseignement moral civique contraire à la conscience des familles catholiques[1] »; ce qu'elle fait éclate avec évidence dans ces manuels que le ministre, sans oser se les approprier, n'a jamais désavoués, et dont il a déclaré que jamais il ne songerait à les interdire.

Rendre l'école obligatoire, après y avoir supprimé l'enseignement religieux, et ne poursuivre l'obligation que pour arriver à cette suppression, c'est là le but qu'on voulait atteindre. M. Ferry, tout en déguisant sous des mots de convention le fond des choses, a dû lui-

[1] Séance du Sénat du 17 mars 1882.

même le reconnaître. Il a dû avouer que, si l'enseignement n'avait pas été rendu laïque, on n'aurait pas pu le rendre obligatoire. Il avait reculé d'abord devant cette conséquence; il aurait voulu ajourner la « laïcité », en décrétant sans retard l'obligation. Il s'est aperçu que la « laïcité » manquant, l'obligation ne serait pas votée. Obliger les enfants à s'instruire, cela touchait peu les législateurs, s'il n'était en même temps établi que cette instruction exclurait Dieu. « La commission ayant insisté et ayant démontré, ce qui est vrai assurément, a dit M. Ferry, qu'entre le principe de la laïcité et le principe de l'obligation il y a un lien étroit, qu'il pourrait se rencontrer des consciences faciles à alarmer qui refuseraient de voter le principe de l'obligation, tant que l'enseignement religieux ferait partie des matières obligatoires, j'ai admis sans difficulté que le principe de la laïcité portant sur le programme fût inséré dans la loi de l'obligation[1]. »

III

Quoi donc! Laïque est-il synonyme d'athée, et n'y a-t-il d'enseignement religieux que l'enseignement donné par des ecclésiastiques? Loin de nous de le prétendre. Nous n'apportons aucune prévention contre l'enseignement laïque; nous savons combien, à côté des admirables frères des écoles chrétiennes, il y a de maîtres excellents parmi les instituteurs de nos communes, et nous nous souvenons avec reconnaissance des leçons que nous ont données, dans ce collège Stanislas, dont la gloire rajeunie met l'orgueil au cœur de ses anciens, des professeurs de l'Université, à la fois savants et croyants.

Mais ce que nous ne disons pas, ce que nous refusons de penser de l'enseignement laïque et de l'Université, beaucoup commencent à le proclamer et travaillent à le faire croire.

On s'inquiète de l'avenir des établissements religieux et l'on a raison, car il est certain qu'une conspiration est ourdie pour les supprimer. Mais, pour peu qu'ils regardent au-delà de l'heure présente, les amis de l'enseignement laïque devraient concevoir de bien autres alarmes. Les établissements religieux sont en péril parce que la force est contre eux ; mais la force n'a qu'un temps, et ses excès engendrent tôt ou tard une réaction dont profitent les causes qu'elle a opprimées, dont souffrent et quelquefois périssent les causes qu'elle a exaltées. Il est plus difficile de vaincre le soulè-

[1] Chambre des députés, séance du 24 décembre 1880.

vement des consciences que de surmonter le cours des événements.

A ce titre, le vrai et profond danger menace l'enseignement laïque et l'Université. Et ce danger, qui le suscite contre eux? Ceux-là mêmes qui se posent comme leurs défenseurs. Qu'ils s'en rendent compte ou non, le premier résultat de leurs paroles, de leurs écrits, de leurs entreprises, c'est d'identifier l'enseignement laïque et l'enseignement athée; c'est d'imprimer dans l'esprit public cette conviction qu'Université et incrédulité sont même chose; c'est de montrer dans l'Université une caste exclusive, envieuse, intolérante, animée contre les établissements rivaux d'une jalousie qui ne connaît pas de scrupules et vis-à-vis du pouvoir d'une complaisance qui ne connaît pas de frein. Faire de l'Université une école d'irréligion et un bureau de police, un agent de propagande antichrétienne et d'asservissement politique, tel est le rôle auquel le régime actuel tend à réduire cette grande corporation.

Nous savons quelles répugnances soulèvent parmi ses membres ces détestables trames. Quelques hommes, dont elle s'honore, ont tenu à s'en faire les interprètes devant le pays. Un plus grand nombre ont épanché leur douleur dans des confidences intimes.

Cependant, à n'envisager que les dehors, la masse de l'Université paraît s'abandonner au courant. On voit des conseils académiques supprimer des établissements qui les gênent, sous des accusations dont le bon sens se révolte autant que l'honneur; on voit des inspecteurs, et parmi eux plus d'un dont le zèle adulateur a déjà obsédé et compromis l'empire, prostituer leurs fonctions au service du radicalisme et s'efforcer d'imposer aux instituteurs égarés ou intimidés la honte de leurs exemples. Que ce mouvement se développe, que ces exemples se multiplient, que les établissements libres tombent sous les coups portés par des mains universitaires, que les instituteurs laïques soient partout mis en campagne contre le catéchisme, la prière, les crucifix, et dans notre pays qui procède par bonds et par sauts, qui connaît peu les nuances et, sous l'empire d'émotions contraires, acclame et renverse tour à tour les divers pouvoirs, il s'élèvera un vent de colère et d'indignation qui emportera dans sa fureur l'Université elle-même.

On parle de la réaction de 1850. Mot absolument injuste, en ce qui touche le caractère de la loi d'enseignement; car cette loi, née de l'accord des partis opposés, fut une œuvre de concorde et de paix. Mais, à supposer qu'une réaction l'eût produite, les faits qui motivèrent ce changement des esprits, ne devraient-ils pas être aujourd'hui un avertissement?

Si les symptômes, constatés à cette époque dans les écoles publiques, ont pu décider à voter la loi de 1850 des hommes tels que

M. Thiers, M. Molé, M. Odilon Barrot, M. de Lamartine, comment ne pas prévoir que des résultats semblables produiront, sur des observateurs étrangers aux préoccupations purement religieuses, des impressions pareilles? Et combien ces impressions seront-elles plus vives et plus générales, si l'on compare les temps et les hommes! Déjà en 1850, aux yeux de M. Thiers, l'instituteur n'était trop souvent qu'un *anticuré*[1], et pourtant cet instituteur s'était formé sous un régime qui avait mis à la tête de l'instruction publique les Guizot, les Cousin, les Villemain, les Salvandy, sous un régime dont le principe, en cette matière, était le respect des croyances et des consciences. La loi de 1833 était en vigueur; elle avait inscrit, au premier rang des articles de son programme, l'*instruction morale et religieuse*, instruction dont le rapporteur, M. Renouard, avait démontré en ces termes, dans l'intérêt même de l'État et de son enseignement, la nécessité : « L'instruction religieuse se mêle, comme la morale, aux plus simples paroles qu'on adresse à l'enfance. Nous voulons tous le succès des écoles... Croyez bien qu'une partie considérable de la population, mue par un sentiment digne de nos respects, reculerait loin de nos écoles, si... l'on n'y redisait jamais quelques-unes de ces prières et de ces leçons que les pères et les mères ont eux-mêmes entendues dans leur enfance, et qu'ils se regarderaient comme coupables de ne pas mettre au-dessus de tous les autres enseignements... Il est facile de comprendre *quelle redoutable concurrence et quelle défaveur s'élèveraient contre les écoles publiques, dans lesquelles l'instruction religieuse serait prohibée.* »

Si même sous une telle loi et avec de tels hommes, on a pu voir se produire des faits qui ont soulevé contre le système dominant, non seulement ses anciens adversaires, mais encore ses plus éminents défenseurs, quelle ne sera pas la réaction, lorsqu'on aura éprouvé, sous des ministres tels que M. Ferry ou M. Paul Bert, une législation dont le principal objet est d'évincer Dieu de l'enseignement officiel!

Veut-on un autre témoignage emprunté à une bouche que ne peuvent suspecter les ennemis de la religion et à des temps qui ressemblent aux nôtres? Qu'on relise le rapport adressé par Fourcroy aux consuls, en l'an IX, sur sa mission dans les départements de la 14e division militaire :

« ... Les institutrices n'ont plus la confiance des habitants, non plus que la grande majorité des instituteurs. Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'ivrognerie de beaucoup de ces derniers, il paraît certain que le *défaut d'instruction sur la religion est le*

[1] *Les Débats de la commission de* 1849, par H. de Lacombe. Paris, 1879, p. 83.

motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles; on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers que l'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures, et *des principes de religion auxquels on tient beaucoup*[1]... »

Bien aveugle celui qui ne reconnaîtrait pas dans ces souvenirs du passé les présages certains de l'avenir.

IV

Essayons maintenant de démêler dans les publications qu'il a déjà inspirées ce que nous prépare l'enseignement nouveau.

Mais, avant d'aborder ce chapitre, il nous est agréable de signaler deux excellents manuels, tout récemment parus pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 28 mars : l'*Essai d'enseignement civique*[2] et l'*Instruction civique*[3]; le premier, destiné aux écoles des frères des écoles chrétiennes; le second, écrit par M. Audley, bien connu et apprécié des lecteurs du *Correspondant;* celui-ci, tour à tour dialogue et récit, enjoué, grave, ému, piquant; celui-là, d'allures plus sévères, aux leçons nettes, précises, complètes dans leur brièveté, tous deux animés du même esprit de sagesse, de modération d'impartialité, tout pénétrés des sentiments de religion, de famille, de patrie et ne séparant jamais les devoirs du citoyen de la foi du chrétien. C'est un repos que de lire ces pages, après avoir feuilleté les haineux pamphlets dont on veut désormais empoisonner l'enfance. Nous ne ferons à nos auteurs qu'une critique : leurs livres manquent d'images. L'image est une arme puissante pour le bien, comme pour le mal; d'autres la mettent au service du mensonge historique et de l'incrédulité. Il ne faut pas en laisser le privilège à leurs écrits; l'image captive les enfants, et n'est pas sans attirer les parents; elle en dit souvent plus que de longues réflexions, et, en tout cas, les résume en les personnifiant. Pourquoi M. Audley n'ajouterait-il pas ce complément à ces récits, où il parle si bien de d'Assas, de Bayard, d'Oberlin, de la sœur Monique? Et M. Bernard, l'instituteur, et le curé, qui, par une aimable fiction, vient faire la classe le jour où il s'agit d'apprendre aux élèves tout ce qu'ils doivent à leur vieux maître, pourquoi ne pas les faire vivre par quelques *illustrations* sous les yeux des enfants? Nous

[1] Rocquain, *État de la France au 18 brumaire.* Didier in-12, p. 194.
[2] *Essai d'enseignement civique,* par F. I. C. Mame et Poussielgue frères.
[3] *L'instruction civique à l'usage des écoles primaires,* par C. F. Audley, directeur de l'*Éducation,* journal des écoles primaires. Poussielgue frères.

insistons d'autant plus sur ce point, que plus vif est notre désir de ne voir manquer aucun élément de succès à des livres qui en sont si dignes.

Ce n'est pas cependant à ces écrits que nous demanderons nos points de comparaison avec les publications qu'on nous donne comme les types de l'enseignement nouveau.

Pour bien juger la séparation qui se fait, ou plutôt l'abîme qui se creuse entre l'école d'hier et celle de demain, nous ne nous adresserons pas aux œuvres de l'enseignement catholique et congréganiste; c'est à des laïques, c'est à des universitaires que nous demanderons ce qu'était l'école d'hier; c'est aux partisans déclarés de la loi du 28 mars que nous demanderons ce que sera l'école de demain.

Voici, par exemple, divers ouvrages publiés sous le régime de la loi de 1850 par des laïques, professeurs de l'Université ou membres de l'enseignement libre : *les Grandes époques de la France* [1], par MM. Hubault et Marguerin; M. Marguerin, ancien directeur de l'école Turgot, M. Hubault, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Voici encore, de M. Hubault : *Notre histoire en cent pages* [2]; et *la Première année d'histoire de France* [3], par M. Ernest Lavisse, maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

Faisons-le remarquer en passant, et comme une preuve de l'émulation loyale et pacificatrice que la loi de 1850, contrairement aux dires de ses adversaires, avait créée entre les divers enseignements : ces livres écrits par des universitaires, ce n'est pas à des universitaires que nous devons de les connaître. Nous les avons trouvés dans des établissements tenus par des ecclésiastiques, et jusque dans ces écoles congréganistes qu'on prétend fermées aux traités de l'enseignement laïque et moderne.

En revanche, nous déclarons ces ouvrages logiquement inadmissibles dans les écoles soumises au régime nouveau ; car ils respectent Dieu, la religion, le passé de la France. Mettez-les en présence des manuels de M. Paul Bert, de M. Compayré, de M. Pierre Laloi, ils sont avec ces manuels en contradiction absolue. Il est impossible d'introduire dans les mêmes écoles ces deux ordres de publications; les premières réfutent et condamnent les autres, comme si elles les avaient prévues.

J'ouvre les *Grandes époques de la France*, ce livre admirable

[1] Delagrave et Paul Dupont. — Ouvrage couronné par l'Académie française.

[2] Librairie Delagrave.

[3] Librairie classique d'Armand Colin.

dans sa modestie, et qu'a si justement couronné l'Académie française. Comment ses auteurs définissent-ils la mission et les devoirs de l'historien ?

« ... C'est dans l'étude de la vie des grands hommes que l'histoire nous offre ses meilleurs enseignements. En même temps qu'elle propose à notre admiration les dons particuliers qu'ils ont reçus de Dieu, elle nous apprend que ces dons eussent été inutiles sans le travail, sans la persévérance, sans le dévouement, et que les vertus qui sont notre honneur et notre force dans la vie privée font encore le mérite et le succès de l'homme d'État dans la vie publique. »

Ainsi le nom de Dieu est d'abord prononcé; en même temps qu'elle est déclarée nécessaire dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, la vertu est montrée comme le développement des dons que nous avons reçus du Créateur. Toute la morale est dans ces prémisses.

Voici maintenant comment les mêmes écrivains entendent l'étude de l'histoire :

« ... En cherchant dans ce rapprochement des diverses époques de notre histoire le plus utile des enseignements, nous nous sommes gardés d'apprendre aux générations présentes à mépriser celles qui les ont précédées. D'une part, l'intelligence de chacun des âges de la vie d'un peuple, de l'autre, le sentiment sacré de l'amour de la patrie, nous défendent un dénigrement coupable. C'est, d'ailleurs, faire injure à la France démocratique que de l'entretenir, par d'injustes et fausses déclamations, dans le dédain et la haine du passé. »

Tel est aussi l'avis de l'auteur de la *Première année d'histoire de France*, M. Ernest Lavisse : « L'école, dit-il, repousse ceux qui disent : « Négligez ces vieilleries; que nous importent Mérovingiens, « Carlovingiens, Capétiens même? Nous datons d'un siècle à peine. « Commencez à notre date. » Belle méthode pour former des esprits solides et calmes, que de les emprisonner dans un siècle de luttes ardentes où tout besoin veut être assouvi et toute haine satisfaite sur l'heure. Méthode prudente que de donner la révolution pour un point de départ, et non pour une conclusion; que d'exposer à l'admiration des enfants l'unique spectacle des révoltes, même légitimes, et de les induire à croire qu'un bon Français doit prendre les Tuileries une fois, au moins, dans sa vie, deux fois si c'est possible, si bien que les Tuileries détruites, il ait envie, quelque jour, de prendre d'assaut, pour ne pas démériter, l'Élysée ou le Palais-Bourbon [1] ! »

[1] *L'Enseignement historique en Sorbonne* (*Revue des Deux-Mondes,* 15 février 1882).

On ne saurait mieux dire; mais ce ferme et judicieux langage, qu'est-ce autre chose que la condamnation des manuels nouveaux? Ce dénigrement coupable que nous interdit, comme l'expriment si bien MM. Marguerin et Hubault, le sentiment sacré de l'amour de la patrie; cette haine et ce dédain du passé, qu'on ne peut entretenir, comme ils le disent encore, sans faire injure à la France démocratique; cette manie de dater de la Révolution notre histoire, et de ne présenter que des révoltes à l'admiration de la France, manie dont M. Lavisse relève avec esprit l'injustice et la folie, c'est précisément, et à des degrés divers, l'inspiration des livres de MM. Paul Bert, Laloi, Compayré. Supprimer Dieu de la morale, la France monarchique des annales de la France, faire du passé de notre pays un objet d'horreur et un sujet de honte, et transporter à la révolution les hommages qu'on refuse à la Divinité, c'est tout l'esprit, c'est tout le but de l'enseignement qu'on réserve à nos successeurs.

IV

Voulez-vous savoir comment ces maîtres qui prétendent détruire les préjugés, qui ne veulent donner à l'enfant que des « idées claires et exactes », qui se posent en hommes de science, de lumière et d'impartialité; voulez-vous savoir comment ces maîtres résument pour l'enfant l'histoire de France?

Écoutez ce récit :

« Tiens, petit, dit le père de Georges, en lui présentant un livre, voici l'histoire de tes ancêtres. Tu aimes à lire, tu liras l'histoire du paysan français..., tu verras dans cette histoire que ton grand-père et tous ceux dont tu descends ont appartenu à des seigneurs qui les traitaient comme des brutes..., tu verras aussi comment la Révolution s'est faite pour établir parmi nous la liberté, l'égalité et la fraternité... »

Et, en quelques pages, le père de Georges fait une épouvantable peinture de ce qu'était, avant la Révolution, ce pays de France. Le peuple opprimé, torturé, assassiné, est au désespoir. A qui s'adresserait-il? Le roi ne pense qu'à ses plaisirs; la justice n'existe pas; le clergé fait cause commune avec les seigneurs; les évêques se font *pillards de grande route.* « Le seigneur n'entendait pas raillerie... Cet *homme est à moi*, disait-il de Jacques Bonhomme, *j'ai le droit de le bouillir et de le rôtir*[1]! »

[1] *Éléments d'instruction morale et civique,* p. 35 à 40.

Sur ces mots que l'auteur a pris soin de souligner s'achève le récit. « Garde longtemps ce livre, dit encore le père de Georges, je suis sûr qu'il te plaira plus que l'histoire du roi Saül ou celle du prophète Jonas. »

Mille traits, dans le cours du livre, viennent confirmer cette impression. Ainsi il est avéré, d'après l'auteur, qu'avant la révolution il n'y avait point en France de familles, à proprement parler. Les parents n'aimaient pas leurs enfants, témoins Montaigne, qui écrivait : « J'ai perdu *deux ou trois* enfants en nourrice »; et le marquis de Mirabeau, dont l'infernal ménage est donné comme le type des mariages d'autrefois [1].

D'ailleurs, comment aurait-on pu s'aimer? On ne se tutoyait pas, signe assuré de désaffection. L'auteur en est si convaincu, qu'il pose ces deux questions : « Pourquoi, dans certaines familles, est-il encore d'usage que les enfants disent *vous* à leurs parents? Pourquoi est-il permis de croire que le tutoiement vaut mieux? »

Ce sont ces pauvretés que l'on met en « exercices scolaires ». Nous revenons au tutoiement obligatoire des beaux jours de 93, où l'on s'aimait tant, comme chacun sait, et voici qu'en attendant, l'enfant, rentrant le soir de l'école, pourra dire à sa mère qu'il tient de son instituteur qu'elle ne l'aime point, puisqu'elle ne lui permet pas de la tutoyer. Faut-il donc poser ici une règle absolue, et la tendresse des parents en est-elle à dépendre du choix qu'ils auront fait à cet égard? L'auteur croit-il que le *vous* suppose nécessairement une origine aristocratique? Ignore-t-il que, dans nos campagnes, bon nombre de familles, et non pas des moins respectables ni des moins unies, n'autorisent pas le tutoiement chez les enfants, et qu'elles trouveraient fort déplacé que l'instituteur vînt apprendre à ceux-ci que, parce qu'ils leur disent *vous*, ils ne sont pas aimés de leurs parents?

Mais M. Compayré ne s'arrête pas en si beau chemin. Son petit Georges a fait un mauvais rêve; son père et sa mère ne lui parlent qu'avec dureté. « Il ne pouvait plus les aborder familièrement, les appeler : « Mon père! ma mère! » Il lui fallait se tenir à distance en leur disant : « Monsieur, madame! » Son frère aîné avait toutes les

[1] *Éléments d'éducation civique et morale* (degré moyen et supérieur), p. 6 et 7. — Où l'auteur a-t-il vu que Montaigne ne se rappelait pas le nombre des enfants qu'il avait perdus? Nous l'ignorons. Au chap. VIII du livre II des *Essais* (*sur l'affection des pères aux enfants*), Montaigne dit de ses enfants : « Ils me meurent tous en nourrice; mais Léonore, une seule fille qui est échappée à cette infortune, a atteint six ans et plus sans qu'on ait employé à sa conduite et pour le châtiment de ses fautes puériles, l'indulgence de sa mère s'y appliquant aisément, autre chose que paroles, et bien douces. »

caresses : « A table, dans les récréations, partout, il n'y en avait que pour lui. Il traitait ses frères comme des domestiques [1]. »

Le pauvre enfant se lève tout en larmes et va raconter l'affreux cauchemar à son père : « Ce que tu as rêvé, mon fils, lui dit son père, a été autrefois la réalité. »

Vous le voyez donc, et il était de toute importance d'en pénétrer nos enfants : avant la Révolution, on ne s'aimait pas. Montaigne, qui pourtant ne se piquait pas de sensibilité, a bien écrit : « Le bon père que Dieu me donna, qui n'a de moi que la reconnaissance de sa bonté, mais certes bien gaillarde. » Il a bien raconté les soins infinis que mit ce père pour l'élever, pour l'instruire, pour lui apprendre à « me railler », dit-il, avec le peuple, à « m'adonner aux petits » et à regarder plus tost vers celuy qui me tend les bras que vers celuy qui me tourne le dos [2] ». Mais il est entendu que Montaigne n'a jamais su ce que c'est que d'être aimé de son père. On avait bien cru jusqu'ici, sur la foi de quelques lettres dont le souvenir s'est conservé, que Mme de Sévigné aimait sa fille ; mais c'était une erreur des anciennes méthodes, l'école scientifique en a fait justice. Mme Périer avait bien rapporté que Pascal n'avait jamais eu d'autre maître que son père, et que ce père, pour se consacrer à l'éducation de son fils, avait tout quitté. Pascal lui-même, s'entretenant avec sa sœur de la mort de son père, avait dit : « Si je l'eusse perdu il y a six ans, je me serais perdu [3]. » Visions du grand penseur ; le père de Pascal n'aima jamais ses enfants. Racine n'aimait pas davantage ses fils et ses filles, lui qui s'excusait auprès d'eux, en termes si touchants [4], de n'avoir pas fait plus pour améliorer leur fortune ; lui dont son plus jeune fils, Louis Racine, écrivait : « Il était né tendre... il le fut, depuis son mariage et jusqu'à la fin de ses jours, pour sa femme et pour ses enfants, sans prédilection ; il l'était pour moi-même, qui ne faisais que de naître quand il mourut, et à qui ma mémoire ne peut rappeler que ses caresses [5]... »

Oserons-nous encore citer le chancelier d'Aguesseau? Il semblait avoir aimé son fils, bien que ne le tutoyant pas ; et lui-même, parlant de ses parents, s'était plu à redire à l'ombre de quelle affection et de quelles vertus il avait grandi : « Mon père nous menait presque toujours avec lui dans ses fréquents voyages ; son carrosse devenait une espèce de classe, où nous avions le bonheur de travailler sous un

[1] *Éléments d'éducation civique et morale*, p. 8.

[2] *Essais* de Michel Montaigne, liv. III, chap. XIII. *De l'Expérience*.

[3] *Lettre sur la mort de son père*.

[4] *Lettre à son fils* (J.-B. Racine), 16 juin 1698.

[5] *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Jean Racine*, par Louis Racine édition Lefèvre, 1833, p. 2.

aussi grand maître ; après la prière des voyageurs, par laquelle ma mère commençait toujours sa marche, nous expliquions les auteurs grecs et latins... La règle ordinaire de mon père et de ma mère étaient de réserver pour l'exercice continuel de leur charité la dîme de tout ce qu'ils possédaient. Ils regardaient les pauvres comme leurs enfants. »

Et le maréchal de Belle-Isle, prétendrez-vous qu'en sa qualité d'aîné, il était dur pour son frère ? demandez à son historien, M. Camille Rousset, ce qu'il en pense ; il vous dira quel attachement unissait les deux frères, quel dévouement le chevalier avait pour le maréchal, et de quelle douleur celui-ci fut atteint quand ce frère lui fut enlevé. Demandez-lui encore si le maréchal n'aimait pas son fils, le comte de Gisors, jeune héros, élevé avec tant de soin par son père et sa mère, « vrai modèle d'un parfait militaire et l'exemple des plus rares vertus », pleuré de l'ennemi comme de ses compagnons d'armes, et à qui son illustre père adressait, pour ses débuts dans le commandement, ces admirables instructions dont nos faiseurs de *manuels civiques* n'atteindront jamais la hauteur et l'accent... « Soyez accessible, affable, poli, prévenant, mais encore davantage avec vos inférieurs qu'avec vos égaux : la politesse avec ses égaux n'est souvent que l'effet d'une politique adroite, celle dont on use avec ses subalternes est une preuve de la bonté du cœur... Faites en sorte que les vieux officiers conçoivent pour les jeunes la tendresse qu'un père a pour ses enfants ; faites que les jeunes officiers aient pour les anciens la condescendance et le respect que des enfants tendres et bien élevés ont pour leur père... »

Belle-Isle, d'Aguesseau, Racine, Pascal, Montaigne, Mme de Sévigné, voilà des noms, voilà des exemples empruntés aux ordres divers de la société d'autrefois. Ces exemples n'étaient pas le privilège de la race ou de la gloire, et comme l'attestent ces *Livres de raison*, parvenus jusqu'à nous, que signale avec à-propos M. Audley, les plus humbles familles peuvent retrouver dans leurs souvenirs des traits analogues. Serait-ce faire tort aux jeunes générations que de les offrir à leur imitation? Ne peut-on rendre justice aux familles de notre temps, sans calomnier en masse celles de l'ancienne France?

V

Ce n'est pas, dans l'*Instruction civique à l'école*, de M. Paul Bert, qu'on trouvera la réfutation d'un pareil enseignement.

[1] *Le comte de Gisors*, par Camille Rousset, de l'Académie française, p. 29. Il faut lire en entier cette instruction.

Loin de l'atténuer ou de le contredire, il ne prend même pas les précautions de langage dont s'entoure parfois M. Compayré; il ne s'oublie pas, comme lui, à citer un mot de l'Évangile ou le nom de Blanche de Castille; et le cynisme avec lequel il outrage dans le passé non pas seulement la vérité, mais encore la vraisemblance, rend peut-être son exposition moins dangereuse, sans la rendre moins détestable.

Nous laissons de côté, pour le moment, les opinions de l'auteur en matière religieuse; on connaît la fureur dont il est animé : c'est un délire, c'est une *possession*, avec laquelle le raisonnement n'a rien à démêler.

Mais l'auteur se proclame patriote; il a pris pour devise : *Par l'école pour la patrie.* Il prétend faire aimer la patrie à ses élèves. Quelle est donc sa manière de la faire aimer, et comment comprend-il le respect et l'honneur de la France?

Nous avions cru jusqu'ici que le moyen de développer dans de jeunes cœurs le patriotisme, c'était de les nourrir dans l'admiration des hauts faits et des gloires de leur pays; c'était de leur montrer, à travers les abus, les souffrances, les préjugés, les excès, les crimes des temps, la personnalité de la patrie se dégageant peu à peu sous l'effort de ses grands hommes, son territoire formé et étendu, ses provinces reliées les unes aux autres, son unité fondée par la main vigoureuse et souple de ses chefs, son génie éclatant dans les armes, les sciences, les lettres, les arts, et dominant le monde par ses inspirations et par ses œuvres.

Ainsi l'avaient compris Rome et Sparte; ainsi le comprennent encore les peuples étrangers, berçant leurs enfants du récit des exploits de leurs ancêtres, les intruisant à connaître, à aimer leur pays jusque dans ses plus lointaines origines, les entourant, dans les collèges et les universités, des images des hommes illustres, poussant même, par une injustice blâmable sans doute, mais non pas sans excuse, l'exaltation du patriotisme jusqu'à dénigrer les nations rivales et à contester en elles une gloire dont leur jalousie se trouve importunée.

Pour M. Paul Bert, pour l'école dont il est un des chefs, pour les docteurs de l'*Instruction civique*, il en est autrement. Leur manière à eux d'inspirer aux enfants le patriotisme, c'est de leur apprendre à mépriser leur patrie.

Oui, la mépriser! Et quel autre sentiment éprouver pour une nation qui s'est laissé conduire par les bourreaux dont M. Compayré a retracé les forfaits? Oui, la mépriser! Car de quel nom flétrir le peuple dont M. Paul Bert raconte le passé?

Il s'est rencontré en Europe, en regard de l'Allemagne, de l'Angle-

terre, de l'Italie, de l'Espagne, un peuple qui, pendant dix siècles, a vécu sans lois, sans justice, sans honneur national; un peuple, chez lequel le sentiment de la patrie n'existait pas; un peuple, dont on a résumé l'histoire religieuse, lorsqu'on a décrit l'existence égoïste et paresseuse de quelques moines qui tenaient leur abbaye des générosités d'un brigand; un peuple, qui, durant dix siècles, a porté honteusement le joug de seigneurs abrutis et méchants, dont toute la jouissance, au retour de leurs chasses, était de faire donner les étrivières aux paysans, après avoir dévasté leurs champs et déshonoré leur foyer; un peuple, où les mendiants étaient ramassés par bandes et envoyés aux galères; un peuple, où les princes volaient, où les nobles se refusaient au service militaire et s'entendaient avec l'ennemi; un peuple, où la lâcheté, l'iniquité, la spoliation, l'assassinat, ont été, pendant dix siècles, la loi commune.

Un tel peuple s'est rencontré, et ce peuple c'est la France. C'est après avoir ainsi présenté les annales de la patrie que M. Paul Bert vient dire à l'enfant : « Tu dois chérir ta patrie, qui est la grande famille, plus que ta famille elle-même. »

Mais qui ne rougirait, grand Dieu! d'une famille pareille? Qui ne songerait à se cacher, en reconnaissant dans un pareil tableau l'histoire de ses ancêtres! C'est donc ainsi que vous comprenez le culte de la patrie; c'est en montrant à l'enfant, dans le passé, une France méprisée, abaissée, avilie, que vous le formerez à la chérir et à en être fier. Ce langage que vous osez tenir aux enfants de la France, auriez-vous le courage de le tenir, en parlant de la France, devant les enfants des autres nations? Que penseriez-vous, que pourriez-vous répondre, si les instituteurs étrangers s'emparaient de votre livre, s'ils le faisaient lire dans les écoles de l'Alsace-Lorraine, s'ils le faisaient apprendre par cœur à leurs élèves, s'ils disaient à ces enfants qu'ils entretiennent sans cesse des gloires de leur pays, non pas seulement de leurs gloires récentes, mais de leurs plus antiques souvenirs, s'ils leur disaient : « Tandis que vous, vous n'avez, en tous les temps, qu'à vous enorgueillir de votre patrie, voilà, de l'aveu des maîtres français, voilà ce qu'a été la France! »

Nous voudrions, pour la confusion de l'auteur, qu'il fût condamné à lire tout haut son manuel dans une école de Londres, de Berlin ou de Rome. Nous osons croire qu'il lui resterait assez de patriotisme pour que, au moment de commencer sa lecture, il comprît l'énormité de son acte et sentît la parole expirer sur ses lèvres. Et, s'il n'avait pas cette tardive pudeur, si l'audace lui venait de répéter devant des étrangers ce qu'il a écrit de son propre pays, c'est dans le regard de ces étrangers eux-mêmes qu'il en trouverait le châtiment.

Quoi! il n'y avait en France ni lois ni justice! C'est dans le royaume de saint Louis et des rois justiciers, c'est dans le pays des parlements, c'est dans la patrie des Molé, des Harlay, des l'Hôpital, des d'Ormesson, des Pasquier, des Séguier, des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Cujas, des Domat, des Pothier, des Montesquieu, qu'on ose écrire ceci : « A dire le vrai, il n'y avait pas de justice du tout... Et pouvait-il y avoir justice quand il n'y avait pas de lois? On en avait barbouillé beaucoup et de quoi ruiner les plaideurs, mais à quoi cela servait-il[1] ! »

Quoi! la noblesse n'allait qu'« en rechignant » à l'armée; elle se dérobait au combat! Un autre découvrira que Bouvines fut une défaite; un autre viendra nous dire : « Les nobles avaient fui des champs de bataille de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt[2]. » Mais ils ne savent donc rien; ils n'ont donc rien lu; ils ignorent donc que c'est de sagesse et de prudence que manqua la noblesse, mais non pas de bravoure, et que sa valeur sur tous les champs de bataille est demeurée proverbiale[3]! Ils n'ont donc jamais entendu parler de cette scène épique de la journée de Poitiers : le roi Jean, entouré de morts, blessé au visage, le front en sang, luttant avec sa hache contre l'ennemi, s'efforçant d'éloigner du péril Philippe, son fils de quatorze ans; mais l'enfant, échappant à ses gardes pour rejoindre son père et, comme ses propres blessures l'empêchent de tenir une arme, prévenant de ses cris le roi quand l'ennemi s'approche : « Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-vous à gauche! » les Anglais eux-mêmes, tellement émerveillés de l'intrépidité de Jean, qu'ils le proclament le premier des chevaliers, et que le prince de Galles, son vainqueur, se tient debout devant lui et veut le servir à table, honorant dans la personne du monarque prisonnier l'héroïsme de la France!

Est-ce en France qu'on taira ces choses, et faudra-t-il que nos enfants aillent les apprendre en Angleterre?

« Pour les nobles, dit encore M. Bert, il n'y avait point de patrie. » Il n'y en avait, d'ailleurs, à l'entendre, pour aucune classe; car, ajoute-t-il, — et, cette fois encore, les mots sont soulignés, — « l'IDÉE DE LA PATRIE date de la RÉVOLUTION[4]. »

Ainsi, dans le pays de Jeanne d'Arc, on ne connaissait point la

[1] *L'Instruction civique à l'école*, p. 154 et 156.

[2] *La Première année d'instruction morale et civique*, par Pierre Laloi, p. 149.

[3] « Tout expire (à Crécy), rois, princes, chevaliers, hommes d'armes, communiers. Au milieu de ce massacre, Philippe ne cherchait lui-même que le coup qui devait mettre fin à sa vie... » (Chateaubriand.) Voy. tout le récit d'après Froissart. *Etudes historiques*, Ledentu, in-12, t. IV, p. 96.

[4] *L'Instruction civique à l'école*, p. 153.

patrie! Du Guesclin, Dunois, Crillon, Bayard, Fabert, Condé, Tourville, Jean Bart, Turenne, Catinat, Duquesne, Vauban, Luxembourg, Villars, tant d'autres capitaines, glorieux aînés de ceux qui, depuis 89, ont illustré nos armes, auraient eu besoin d'apprendre de M. Bert comment on se bat et comment on meurt pour la France! Nos rois n'avaient pas de patriotisme! Henri IV ne se doutait point de ce qu'était la patrie, lui qui écrivait : « Nous ne sommes pas seulement nés pour nous, mais pour servir surtout la patrie [1] » ; lui qui conviait avec tant de passion les partis à tout sacrifier *au bien de la France, leur mère* [2]! L'amour de la patrie, célébré par Corneille,

L'amour de la patrie,
Pour qui vont les grands cœurs jusqu'à l'idolâtrie,

n'était pas soupçonné de Louis XIV et de son siècle! De Turenne et de Condé, les élèves de M. Bert ne sauront qu'une chose, c'est « que les nobles avaient encore moins de patriotisme que de bravoure [3] », et que, par exemple, « TURENNE et CONDÉ (ainsi soulignés) se sont mis avec les Espagnols contre la France, suivant leurs intérêts. » De Mme de Sévigné, il ne leur parlera que pour leur dire que la marquise « s'amuse » à voir pendre des « ROTURIERS ».

Tous ces noms, tous ces hommes, toutes ces lois, toutes ces gloires, qui ont fait si longtemps, aux yeux de l'Europe, la grandeur de la France, on les laissera désormais ignorer aux enfants de la France, ou, si on les en entretient, ce sera pour leur apprendre à les insulter. Et M. Bert s'élève contre le crime de Bazaine! Mais quelle pire trahison, quel crime plus noir envers la France que de travailler à éteindre, dans l'âme de ses enfants, tout ce qui peut les porter à s'enorgueillir de son passé, que d'allumer en eux tout ce qui peut les animer les uns contre les autres, et les instruire à voir des ennemis dans leurs concitoyens?

Car tel est le double effet de cet enseignement : l'enfant qui en aura été imbu ne pourra en recueillir que deux impressions : honte du passé de la France et haine implacable contre ceux dont le nom lui rappellera ce passé. Mettez-le en présence d'un Anglais ou d'un Allemand; tandis que ceux-ci lui vanteront leurs gloires de tous les temps, que dira-t-il de sa propre histoire? Entendez comment, au siècle dernier, un citoyen de la Grande-Bretagne, rappelant le respect des Anglais pour leurs vieilles annales, jugeait déjà la conduite des

[1] *Lettres missives*, t. II, p. 463.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 456.
[3] *L'Instruction civique à l'école*, p. 153.

révolutionnaires français renversant avec une joie sauvage les monuments de leur patrie :

« En glorifiant nos ancêtres et en agissant comme si nous étions sous leurs yeux, l'esprit de liberté, qui de lui-même tend aux excès, est tempéré par une gravité respectueuse. Cette idée d'une transmission glorieuse nous inspire le sentiment d'une dignité natale et habituelle, qui garantit de cette basse arrogance si commune et si avilissante que l'on remarque chez les nouveaux parvenus.

« Par ce moyen, notre liberté devient noblesse ; elle a sa généalogie et ses ancêtres illustres ; elle a ses supports et ses armoiries ; elle a sa galerie de portraits, les inscriptions de ses monuments, ses archives, ses preuves et ses titres... Vous auriez pu, si vous aviez voulu, profiter de notre exemple, et, en recouvrant votre liberté, lui donner un caractère digne d'elle... En respectant vos ancêtres, vous auriez appris à vous respecter. Vous n'eussiez pas préféré de regarder le peuple de France comme n'étant né que d'hier, comme une nation de misérables... comme une bande d'esclaves marrons, tout à coup échappés de la maison de servitude [1]... »

VI

Ce n'est pas pour la guerre étrangère que cet enseignement aura formé l'élève, c'est pour la guerre civile.

Vous figurez-vous les enfants de nos ateliers, de nos campagnes, nourris de ces mensonges ! On leur a persuadé que l'histoire de la France n'avait été qu'un long martyre, que ses rois étaient des monstres, ses magistrats des brigands, ses prétendus grands hommes des scélérats et des traîtres. Jetez-les maintenant dans le monde, conduisez-les dans nos villes, ils voient des statues, des édifices, des images, rappelant ces personnages historiques dont on ne leur a prononcé le nom qu'avec horreur. Quelle sera leur impression, sinon de briser, de renverser, d'incendier ces odieux vestiges ? Comme cette « bande d'idiots » que M. Renan nous montrait, dans un récent discours [2], profanant le tombeau de Richelieu, ils voudront anéantir ces monuments élevés aux bourreaux de leurs pères.

Mais ce n'est pas assez de s'attaquer aux pierres : ces enfants ont appris que rois, nobles, clergé, s'étaient entendus pour opprimer le peuple. Partout où ils rencontreront la robe du prêtre, ils se diront :

[1] Burke, *Réflexions sur la révolution en France*.

[2] Réception de M. Cherbuliez. — Séance de l'Académie française du 25 mai 1882.

« Voilà les successeurs de ces paresseux qui affamaient nos parents. » Partout où ils rencontreront le descendant d'une vieille famille — et pour eux bientôt tout riche, tout propriétaire, tout rentier, sera le noble — ils se diront : « Voilà l'héritier de ceux qui fuyaient devant l'ennemi. » Peut-être celui dont ils parleront ainsi devra-t-il, au contraire, à la vaillance de ses aïeux une renommée toute militaire ; peut-être aura-t-il laissé un père, un fils, un frère dans nos derniers combats ; peut-être y aura-t-il lui-même, engagé volontaire, signalé son courage. N'importe, M. Bert, qui s'était enrôlé pendant ce temps-là dans les bureaux de la préfecture de l'Yonne, M. Bert a appris à ces enfants que « pour les nobles il n'y avait point de patrie », et comment voulez-vous qu'à une pareille école ces enfants ne se sentent pas au cœur le démon de la haine et de la vengeance !

C'est après les avoir ainsi trompés, irrités, exaspérés, que vous leur dites, comme les hommes de 93 devant l'échafaud : « Fraternité ! » Non ; vous étiez plus sincère, il y a quelques jours, lorsque, renouvelant devant un auditoire choisi vos abominables leçons, vous ajoutiez : « Alors, nous dit-on, c'est la haine que vous enseignez ! Soit [1]... »

Assurément, cette façon d'écrire l'histoire n'est pas sérieuse, et nous comprenons qu'en d'autres temps on se fût contenté de hausser les épaules à ces récits. Mais ce qui est sérieux, c'est qu'on veut apprendre cela à nos enfants ; ce qui est sérieux, c'est que cela s'enseigne dans les écoles publiques ; ce qui est sérieux, c'est que cela est adopté, prôné, recommandé, encensé par des municipalités, des inspecteurs et des recteurs ; ce qui est sérieux, c'est que cela a été écrit par un ministre de l'instruction publique, et que lorsqu'un autre ministre ne l'écrit pas lui-même, il le couvre de sa tolérance avouée : « Quant à user d'une façon vraiment surannée d'un droit de censure absolument disproportionné avec les circonstances auxquelles vous voulez l'appliquer, je vous déclare que je ne m'y résoudrai jamais [2]. »

A ces paroles et à ces écrits des ministres de notre temps, à cette façon impudente et impie de scinder et d'outrager, pour l'enseignement des enfants, l'histoire de la France, nous n'opposerons que deux souvenirs.

En 1820, en pleine Restauration, sous le gouvernement de ces vieux rois qui ont fait la France, la commission de l'instruction publique s'adressait aux professeurs d'histoire, et c'est en ces termes,

[1] Conférence sur *l'Éducation civique*, 6 août 1882.

[2] Séance du Sénat du 14 mars 1882. Paroles de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.

reproduits et loués par l'auteur de la loi de 1833, par M. Guizot, qu'elle leur traçait leurs devoirs : « ... Le professeur ne doit chercher d'autres sources d'intérêt que dans la simple exposition des faits historiques et dans la liaison naturelle qu'ils ont entre eux. Il devra surtout éviter tout ce qui pourrait *appeler les élèves dans le champ de la politique et servir d'aliment aux discussions de parti* [1]. »

Vingt-neuf ans plus tard, en 1849, sous la seconde république, un ministre, sorti des rangs des catholiques et des royalistes, faisait entendre sa parole à la jeunesse des collèges, réunie sous les voûtes de la Sorbonne pour la distribution des prix du concours général. Il entretenait ces jeunes gens de la France et de sa grandeur dans tous les temps : « ... La France est accoutumée à servir de modèle ou de leçon aux autres peuples ; la civilisation avance par ses progrès ou recule par ses fautes. Les grands événements d'Europe en rendent eux-mêmes témoignage.

« C'est la France qui, la première, a défendu la communauté des races chrétiennes, contre les invasions barbares ; c'est de son cœur qu'est parti ce mouvement de représailles et de salut qu'on appelle *Croisades*. Durant ce long duel, l'épée de la France jette de tels éclairs, le caractère français inspire tant de sympathies, que jusqu'aux extrémités de l'Orient, c'est le nom de *Franc* qui devient le synonyme d'*Européen*; et le chantre inspiré de cette grande chevalerie du christianisme consacre à chaque page la prérogative *del popolo franco*.

« Plus tard... lorsque l'Europe se replie sur elle-même, la monarchie française devient le type des monarchies qui l'environnent. En 1715, l'empereur Charles VI tenait un conseil à Vienne ; on lui remet une dépêche pressée, il l'ouvre et s'écrie : « Ah ! messieurs, le roi est mort ! » Nul ne s'avisa de lui demander lequel : tous comprirent que Louis XIV avait fermé les yeux.

« Puis, enfin, lorsque la monarchie elle-même doit expier les torts du passé, lorsque fermentent les premiers éléments de la société nouvelle, la France garde son initiative. Plus d'une commotion politique avait averti déjà les rois et les peuples ; chacune d'elles se caractérise par une date ou par un nom propre. Il n'en est pas de même de cet immense cycle intellectuel qui s'ouvre par Mirabeau, qui se ferme par Bonaparte : quand on parle d'une complète rénovation sociale, d'une de ces crises qui traversent le monde tout entier, qui font époque pour tous les peuples, horizon pour tous les avenirs, personne ne se méprend sur ce dont il s'agit.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, t. III, p. 175.

L'Europe dit encore aujourd'hui la *Révolution*, comme jadis elle disait le *Roi*.

« Ayez donc toujours présents, chers élèves, ces souvenirs et les devoirs qu'ils imposent. Pensez-y avec un profond respect... Ayez l'austérité et non la puérilité du patriotisme. Héritiers d'une grandeur ininterrompue, d'un génie indivisible, c'est sur vos têtes que la France place sa destinée [1]... »

Celui qui parlait ainsi était l'auteur même de la loi, qui devait s'appeler la loi de 1850. Il mettait dans son langage l'équité dont s'inspiraient ses actes. Nous le demandons à tout juge impartial : entre ce langage et les enseignements dont nous venons de donner quelques extraits, où est la justice? où est la vérité? où est le vrai patriotisme? où est la vraie manière d'honorer la France, de prendre en elle, à toutes les époques, ce qu'il y a eu de glorieux et de grand, et d'apprendre aux enfants à la servir et à l'aimer? M. Bert en convient, lui et les siens enseignent la haine, et, par ce trait, il a marqué la différence entre les deux législations.

Loi de 1882, œuvre de haine et de guerre. Loi de 1850, œuvre d'union et de paix.

Nous dirons quelques mots, dans une prochaine étude, de la morale que nous réserve l'*enseignement civique*.

Charles DE LACOMBE.

[1] *Discours et mélanges politiques*, par le comte de Falloux, t. II, p. 319, 13 août 1849.

D'OBOCK AU TONG-KIN

A TRAVERS MALACCA

> Le peuple qui colonise le plus est le premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.
>
> PAUL LEROY-BEAULIEU.

Le rapide progrès économique, qui est la marque de notre temps, semble condamner à une irrémédiable déchéance les nations qui ne disposent point de vastes colonies, soit à proximité de leurs frontières, soit par-delà les océans. A quelque point de vue que l'on se place pour apprécier le développement des pays neufs, on est frappé de la puissance économique qu'ils manifestent et de la prépondérance décisive qu'assure leur possession. En veut-on un exemple entre mille? La production de la laine qui a augmenté, en cinquante ans, de 250 0/0 en Europe, s'est accrue en Australie de 5800 0/0. On en dirait autant des divers éléments de la production agricole, et l'on ne sait que trop quelle révolution commence à produire sur nos marchés l'arrivage des blés et des viandes d'Amérique. Avec la transformation des voies de communication, il en sera ainsi pour les contrées neuves tant que le sol ne sera pas occupé par une population à peu près aussi dense que celle du vieux monde. Le Manitoba, à lui seul, a reçu l'an dernière près de 30 000 émigrants; et le Nord-Ouest, dans « les solitudes sans bornes », que décrivait avec enthousiasme lord Beaconsfield, contient au moins 200 millions d'acres de terres arables [1]. Les « quelques arpents de neige », dont la perte, en 1763, égayait Voltaire, sont ainsi le noyau d'un immense empire qui s'appuie aux deux océans [2]. C'est à ses magnifiques joyaux des mers de la Sonde

[1] L'acre vaut 41 ares.

[2] *Le Nord-Ouest*, par Élie Tassé. Ottawa, 1882. — *Notes sur le Canada*, par Paul de Cazes, 3e édit. Québec, 1882.

que la Hollande doit son rang en Europe; et si les Allemands, dans les grands efforts qu'ils font pour s'assurer aussi un domaine colonial, ont été jusqu'ici mal inspirés, il est certain que, d'un jour à l'autre, ils sauront déverser sur une terre devenue allemande le flot de leurs émigrants. L'Angleterre, par les vigoureux essaims de ses familles riches et fécondes, prend possession du monde que notre race instable et stérile ne peut plus lui disputer. Au traité de Westphalie, elle n'avait pas 7 millions d'habitants; elle en comptait, avec la population européenne de ses colonies, 17 millions à la paix d'Amiens, et 43 millions en 1878. Quelques milliers d'Anglais gouvernent dans les Indes 250 millions de sujets. C'est encore la race anglo-saxonne qui, aux États-Unis, absorbe les autres éléments fournis par l'émigration. Bientôt il sera vrai de dire qu'il n'y a plus que deux nations, l'une qui parle anglais, l'autre qui emploie divers idiomes. Avant un demi-siècle, la Russie comptera 120 millions d'habitants disposant encore d'énormes territoires ; 60 millions d'Allemands, avec 30 millions d'Autrichiens, domineront l'Europe centrale; l'empire chinois, qui forme à lui seul le quart de la population du globe, aura recouvré une vie nouvelle. « A côté de ces géants, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, que sera la France? Du grand rôle qu'elle a joué dans le passé, de l'influence souvent décisive qu'elle a exercée sur la direction des peuples civilisés, que lui restera-t-il? Un souvenir, s'éteignant de jour en jour. » Et l'éminent économiste se hâte d'ajouter que notre pays n'a qu'un moyen d'échapper à cette terrible déchéance, c'est de coloniser, en travaillant à la fondation d'un grand empire en Afrique et d'un moindre en Asie [1].

Le continent africain, que nous abordons par tant de points, est en effet par excellence le champ ouvert à notre légitime expansion : la Tunisie, à côté de l'Algérie; le Soudan, qu'il nous faut atteindre soit par le Sénégal et le haut Niger, soit à travers le Sahara; le centre, enfin, où nous pénétrons par un fleuve tout français. En remontant encore une fois l'Ogooué, M. Savorgnan de Brazza a fondé Franceville, non loin de l'Alima, qui descend au Congo; puis, par une expédition toujours pacifique, il a acquis à notre drapeau le respect et l'amitié des peuples noirs jusqu'à Brazzaville sur le grand fleuve; et, revenant à la côte atlantique à travers la vallée du Niari, il vient d'ouvrir au commerce de l'intérieur, par des bassins secondaires, un débouché que le bas Congo, embarrassé

[1] *De la Colonisation chez les peuples modernes,* par Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'*Economiste français,* 2e édition, 1882.

de cataractes, ne pouvait fournir. Puissions-nous nous hâter d'en tirer parti !

En Asie, le domaine où notre activité peut se déployer n'offre sans doute pas la même immensité mystérieuse. Au milieu du siècle dernier, la France, un moment, a pu croire qu'elle recueillerait l'héritage du Grand Mogol : l'aventureux Dupleix avait commencé, avec une poignée d'hommes, ce que l'Angleterre a si bien su continuer [1]. Ces rêves sont évanouis; mais, à côté de l'empire des Indes et aux portes de la Chine, nos possessions de l'extrême Orient semblent aujourd'hui promettre le plus riche avenir. Une mission récente permet d'en mieux apprécier les ressources. C'est sur ce sujet seulement que nous voudrions insister, après avoir rappelé que la colonisation est pour la France moderne une question de vie ou de mort, mais nous examinerons d'abord, au point de vue de notre colonie asiatique, deux problèmes qui l'intéressent à un haut degré. C'est, en premier lieu, la création d'Obock, qui, mieux située qu'Aden, remplacerait pour notre commerce cette escale obligée au sortir de la mer Rouge, et pourrait en outre devenir plus tard le principal marché de l'Afrique orientale. C'est, en second lieu, le percement de l'isthme de Malacca, dont l'ouverture abrégerait la route de l'Indo-Chine et affranchirait nos vaisseaux du passage forcé à Singapour. Telles sont les divisions naturelles de cette étude.

I

OBOCK ET LE COMMERCE DE L'AFRIQUE ORIENTALE

Il y a quarante ans, — c'était en 1843, — le roi du Choa, Salhé Sallossi, sollicita l'alliance de la France. Déjà les travaux de Rochet d'Héricourt, trop peu remarqués malgré leur importance, ainsi que les longues explorations de M. A. d'Abbadie, avaient attiré sans la fixer l'attention de nos compatriotes sur ces régions de l'Afrique orientale. Dès 1858, notre vice-consul à Aden, M. H. Lambert,

[1] Victime dans sa patrie des intrigues de ses contemporains, oublié de leurs descendants, Dupleix, du moins, a été honoré par les Anglais : ils lui ont élevé une statue, et toujours ils ont rendu hommage à son puissant génie. « Bien supérieur à nos agents en talents politiques, dit l'écrivain Campbell, s'il avait trouvé les mêmes ressources, le même appui qu'eux dans la mère patrie, il est plus que probable que l'empire des Indes appartiendrait aujourd'hui à ses compatriotes. » (H. Bionne, *Dupleix*, 1881. — Voy. aussi Tibulle Hamon, *Dupleix*, 1881, et surtout *Histoire des Français dans l'Inde*, par le lieutenant-colonel Malleson, 1874.)

avait rêvé de faire dans la baie d'Obock, non seulement un port de relâche, mais surtout un centre commercial. Malheureusement, il mourut victime de ce patriotique dévouement, assassiné cette année-là même à bord d'un caboteur, et l'entreprise naissante fut délaissée. Cependant l'amiral Fleuriot de Langle, en 1861, ne se borna pas à punir les meurtriers : il saisit cette occasion pour nouer d'utiles relations avec les Danakils, par l'intermédiaire d'un notable de Zeila, Abou-Bekre, dont le prestige est aujourd'hui encore plus puissant dans toute cette région que l'influence des gouverneurs égyptiens. Bientôt le percement de l'isthme de Suez allait donner à la mer Rouge le transit du commerce européen avec les Indes, la Chine, l'Australie, l'Afrique orientale. L'importance d'Obock fut mieux comprise; et, l'année suivante, la France acheta régulièrement, au sultan Dini et aux autres chefs Danakils, pour 10 000 thalaris (environ 50 000 fr.), le port et un territoire étendu. Dini repoussa loyalement les offres de surenchère que firent les Anglais, qui venaient de lui enlever sans indemnité l'île de Périm, où il aimait à pêcher les tortues. Après la ratification des traités, la prise de possession eut lieu solennellement le 23 mai 1862. Les projets remis à l'étude n'eurent pas un meilleur sort, malgré les travaux consciencieux et le rapport si favorable du lieutenant Salmon, après la campagne du *Surcouf*. L'heure n'était pas venue, et les désastres de 1870-71 ne pouvaient que la retarder encore. Depuis douze ans, notre perpétuelle instabilité et nos révolutions politiques, plus terribles même que les malheurs de la guerre, ont rendu impossible toute pensée suivie. A quelle œuvre d'avenir pourraient se dévouer des ministres de passage? Quelle tâche pourrait être menée à bien, quand le génie de nos hommes d'État s'use dans les luttes mesquines des ambitions personnelles, quand les plus graves intérêts sont journellement à la merci d'un faiseur d'ordres du jour, ou d'un obscur avocat parlementaire? En vain l'initiative privée s'est courageusement manifestée par l'établissement de la maison Rabaud à Cheik-Saïd, sur la côte arabe du détroit, par d'incessantes demandes de concession, par les efforts si persévérants de M. Denis de Rivoyre. En vain le roi Ménélik, fidèle aux traditions de sa famille, cherchait depuis longtemps dans notre protectorat une garantie contre la tyrannie du négus Joannès. Comprenant le beau rôle de nos missionnaires en Éthiopie et l'avantage des rapports commerciaux avec l'Europe, il a écrit, en 1878, au président Grévy, pour resserrer des relations d'amitié et de commerce entre le Choa et la France. L'administration de la marine était portée à abandonner tout droit sur Obock. Le département des affaires étrangères y mit obstacle, mais ce fut tout; et le seul

encouragement que notre gouvernement ait alors accordé fut un avis inséré au *Journal officiel* [1]. Dans cet étrange document, l'administration coloniale constate à la fois que les demandes de concession sont *fréquentes* et que le département de la marine *n'a rien fait* depuis 1862 pour assurer notre souveraineté sur cette contrée; qu'en conséquence « il ne peut que laisser aux personnes qui tenteraient de fonder un établissement à Obock *toute la responsabilité du choix de l'emplacement* à occuper par elles, sous la réserve que cette occupation, *essentiellement précaire et révocable*, devra cesser à la première réquisition; il est bien entendu, d'ailleurs, qu'*aucune indemnité* ne serait due aux intéressés en cas de déplacement pour cause d'utilité publique ou d'intérêt militaire ». Qu'on ne vienne plus nous vanter les mérites des Anglais, leur initiative et leur ténacité que le gouvernement, chez eux, se hâte toujours de suivre et de protéger. Nos compatriotes ont fait ici bien plus que leurs émules : ils ont accueilli sans murmure cet aveu d'incurie; ils n'ont point protesté contre cet arbitraire bureaucratique; et, menacés par ceux qui avaient mission de les défendre, ils ont continué à servir les intérêts de notre commerce et l'influence de la France. C'est ainsi, entre autres, que, de 1879 à 1881, le représentant d'une maison de Lyon, M. Pinchard, parti d'Aden, aborda à Zeila, pour visiter, dans l'Harar, Mgr Touvier et ses missionnaires. Puis, parcourant un pays boisé et houiller, il se rendit à Ankovber, près du roi Ménélik, qui lui fit la plus cordiale réception. Retenu pendant cinq mois par les pluies à Finfiny, il retrouva d'autres Français faisant de ce côté, non sans succès, le commerce du sel. Il vint ensuite chez la reine du Kaffa, dont le territoire bien arrosé offre de belles cultures, et dont les sujets sont hospitaliers et loyaux. Traversant les tribus guerrières des Moummeys, qui nourrissent de nombreux troupeaux et chez lesquels le caféier croît à l'état sauvage, il atteignit enfin le terme de son voyage chez les Aroussis, qui veulent entrer en rapport avec nos négociants et obtenir du cuivre et de la verroterie, des étoffes blanches ou des indiennes bariolées en échange du café, de l'ivoire et de la poudre d'or. En 1881, la compagnie franco-éthiopienne de Marseille envoyait une petite expédition de douze personnes, sous les ordres de M. Arnoux, auquel ses relations déjà anciennes avec le roi Ménélik semblaient promettre le succès. Il s'agissait d'abord de prendre possession, à 40 kilomètres d'Obock, d'un territoire acquis autrefois du roi Ménélik, auquel quelques présents étaient apportés au nom du président de la république. Les débuts étaient des plus

[1] *Journal officiel,* 25 décembre 1880.

encourageants et faisaient prévoir de fructueux échanges avec le Choa; malheureusement, une vengeance particulière provoqua le meurtre de M. Arnoux, au printemps dernier. De son côté, M. Paul Soleillet, l'aventureux explorateur d'In-Çalah, moins éprouvé jusqu'ici dans l'Afrique orientale que dans sa récente tentative de Saint-Louis à Tombouctou, représente la compagnie fondée par M. Godin, et sa factorerie a maintenant bonne apparence. Déjà des échanges sont en voie de s'établir avec le Choa et avec les petites souverainetés de la côte. Le 8 mai 1882, est arrivée à Obock la première caravane venue des États de Ménélik. D'autre part, celui qui s'est dévoué avec le zèle le plus éclairé à l'extension de l'influence française en ces parages, M. Denis de Rivoyre, a fait plus encore : développant des rapports réguliers avec le golfe Persique, il a renoué en outre les relations avec Abou-Bekre; il a surtout obtenu que désormais un service de steamers de la compagnie Mesnier touchera périodiquement à Obock. Enfin, en février dernier, le commandant Delagrange, ancien capitaine de frégate, connu par sa compétence sur les matières coloniales, est allé à Obock reconnaître dans quelles conditions la compagnie Mesnier pourrait fonder et entretenir un dépôt de charbon, création indispensable pour faire de notre établissement une escale de la navigation et un centre commercial rivalisant avec Aden. Les résultats de sa mission ont été complètement favorables et confirment l'importance que cette possession doit prendre dans l'avenir.

Mais que feraient, hélas! les efforts persévérants de quelques maisons et de quelques pionniers, si aucun appui officiel ne venait, à bref délai, les soutenir? L'absence de toute autorité provoque les indigènes à d'incessants méfaits. Nos propres vaisseaux, ne pouvant aborder à Obock, contribuent chaque jour à accroître l'importance d'Aden; et le commerce de l'Afrique orientale, au lieu de venir à nous, se fraye des chemins plus longs par Berberah, Zeila et Tadjoura, pour atteindre les marchés anglais. En même temps, la maison Bienfield et Cie, de Trieste, envoie une expédition au Choa, et l'Italie attire les produits de l'Éthiopie vers la baie d'Assab dont la possession vient enfin de lui être reconnue par l'Angleterre et l'Égypte [1]. Enfin, les troupes khédiviales, qui occupent depuis dix ans la côte jusqu'au cap Guardafui, poussent, de Zeila

[1] Il n'est pas sans intérêt de mentionner aussi les efforts de la Société d'exploration commerciale en Afrique, qui a son siège à Milan. Avec les subsides du gouvernement italien, elle va établir un poste à Haraa pour faciliter à ses nationaux le commerce de l'Afrique orientale. (*L'Exploration*, 28 juillet 1882.)

et de Berberah vers l'intérieur, des postes militaires et des communications télégraphiques.

A tarder davantage, ne risque-t-on pas de voir prendre par d'autres plus pressés la place qui était préparée pour nous? Sans doute, de temps immémorial l'entrepôt de la mer Rouge était à Aden, l'antique comptoir des Tyriens au dire d'Ézéchiel et d'Isaïe, l'*Arabice imperium* de Ptolémée et de Strabon. Son déclin date de la découverte du cap de Bonne-Espérance, et sa prospérité renaissante du percement de l'isthme de Suez. Saisie, dès 1839, par les Anglais, elle est aujourd'hui un des points stratégiques les plus considérables du monde. Et pourtant que de motifs connus depuis longtemps, mais confirmés par la récente mission de M. Delagrange, militent en faveur de la création d'Obock. Tandis qu'Aden se dresse, comme une formidable forteresse, sur un roc calciné, dépourvu d'eau et de végétation [1], difficile d'accès, sans relations possibles avec les contrées environnantes, notre petit territoire offre une anse fermée par des récifs de coraux, enserrée au sud par le cap Obock, dominée au nord par les falaises du Raz-Bir. L'ancrage est sûr dans la baie qui, abritée par trois bancs accores, forme deux ports distincts. Sur la côte apparaît une verte oasis dont les bouquets d'acacias tranchent sur ce rivage ordinairement aride, et dont les taillis de mimosas, de ricins et d'euphorbes recèlent en abondance perdrix, lièvres et gazelles. L'eau y est en effet moins rare qu'ailleurs; elle est même abondante dans le sol qui la cache, et les puits, creusés dans le principal torrent, commencent à cent pas de la plage. La chaleur, toujours sèche, est

[1] Dans cet amoncellement de roches brûlées, s'étagent neuf gigantesques citernes reliées par des canaux, travail magnifique attribué par la tradition à Salomon et restauré avec soin par les Anglais. Un seul orage suffit à assurer pour deux années l'approvisionnement d'eau. Malheureusement la pluie est rare : depuis douze ans, il n'a plu, dit-on, que trois fois à Aden. Aussi, raconte le P. Charmetant, dans le charmant volume consacré à ses *Souvenirs d'Afrique*, auquel nous avons fait plus d'un emprunt : « Pour boisson on n'a que de l'eau de mer dessalée, car tout ce territoire ne renferme ni une source, ni un puits, ni une mare même fangeuse, où l'homme et ses bestiaux puissent se désaltérer. Il faut demander à l'Océan son onde amère. Un vaste établissement a été créé où, à l'aide de la vapeur et de puissants appareils distillatoires, cette eau est rendue presque potable; chaque matin, on la vend à prix d'or aux malheureux habitants de la ville. Un exemple pris sur les lieux en donnera une idée : l'hôtel où nous sommes descendus en consomme pour 400 fr. par mois, environ 5000 fr. pour l'année; les PP. Capucins d'Aden, — ils sont quatre, — pour 60 fr. par mois. Dans certaines parties de la France, le vin est moins cher que l'eau tiède et malsaine d'Aden. » (*D'Alger à Zanzibar*. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1881.)

plus aisée à supporter pour les Européens, qui, d'ailleurs, pourront s'installer de fraîches demeures dans la montagne. La périodicité des pluies, qui tempère l'ardeur du climat, entretient les pâturages sur les coteaux et dans les vallons; aussi la culture maraîchère est-elle aisée dans la « vallée des jardins ». Le combustible minéral, cet élément presque indispensable aujourd'hui à toute prospérité, affleure près de la côte. Tout le pays élève un nombreux bétail et nourrit une population intéressante. Déjà les bateaux indigènes font relâche dans la baie; le commerce des grains entre Bassorah et le golfe d'Aden, que M. de Rivoyre s'applique à développer en prenant Obock pour dépôt, va donner une grande activité à cette navigation locale. Quelques travaux relativement faciles, — une jetée d'un petit relief sur les bancs, un ou deux fortins, — feraient de ce havre naturel, à la sortie de la mer Rouge, le port le plus sûr et le plus fréquenté par les navires de tout pavillon. Le commerce échapperait au monopole onéreux des entrepôts d'Aden, et nos vaisseaux de guerre trouveraient enfin dans ces parages, en dehors des ports anglais, un lieu de ravitaillement et de refuge. La sécurité de nos possessions d'extrême Orient y est trop visiblement intéressée pour qu'il soit utile d'insister; la nécessité de cette garantie d'indépendance s'impose d'ailleurs avec plus d'urgence à mesure que se développent nos colonies de l'Indo-Chine.

Mais Obock ne sera pas seulement une station précieuse entre Suez et Ceylan : ce sera avant tout le marché obligé de l'Afrique orientale. Déjà, chaque année, quand arrive la saison des pluies, de longues caravanes viennent de l'intérieur aux misérables bourgades du golfe d'Aden. Malgré la rapacité des petites garnisons égyptiennes qui n'ont d'autre solde que leur butin, Zeila, Berberah et Tadjoura voient alors cent mille voyageurs et dix mille chameaux camper autour de leurs murailles effondrées [1]. Ils viennent de 300 ou 400 lieues, du pays des Gallas, des déserts des Çomalis, du Kaffa, de l'Enareah, pour échanger, contre des étoffes ou des outils, les productions de leur pays : ivoire, plumes d'autruche, musc, cire, laine, peaux, tabac, huile, beurre fondu, miel, myrrhe, safran, séné, etc., sans compter la gomme et le café. N'est-ce pas en effet de l'Éthiopie que la gomme vient à Aden pour être exportée dans le monde entier sous le nom de *gomme arabique.* De même, c'est aux ports du golfe que les caravanes apportent aujourd'hui pour Aden, comme jadis pour Moka, les excellents cafés du Kaffa et de l'Enareah, qui sont expédiés comme *mokas* à tous les marchés

[1] Denis de Rivoyre, *Mer Rouge et Abyssinie.*

de l'univers. Les cafés d'Arabie n'ont pas, sur place au moins, la préférence; ils doivent, au contraire, subir un mélange avec ceux d'Abyssinie pour acquérir les qualités qui les font rechercher[1]. Au reste, les juges les plus compétents, et entre autres M. A. d'Abbadie, qui a séjourné onze ans chez les Éthiopiens, regardent le café comme originaire, non point de l'Arabie, mais du Kaffa où il pousse sans culture et dont il aurait pris le nom. L'exploitation de cette précieuse denrée suffirait seule à assurer la prospérité du port d'Obock. En outre, le trafic avec les Çomalis serait facile à établir. Le récent voyage de M. G. Révoil, de Guardafui à la mer Rouge et jusqu'aux montagnes qui rejoignent l'Abyssinie, a montré que partout les relations avec la France sont désirées. Ces régions souffrent de famines fréquentes, et leurs populations voudraient obtenir des provisions alimentaires en retour de leurs parfums, de la gomme, de l'indigo ou des plumes. Enfin et surtout le commerce du Choa et de l'Éthiopie méridionale, dont les richesses naturelles n'ont encore aucun débouché, se porte déjà vers la côte; le roi Ménélik s'efforce de mettre sa capitale Ankober en communication avec les rivages maritimes. D'année en année, le mouvement des affaires devient plus considérable. Le laisserons-nous passer en d'autres mains? Hésiterons-nous longtemps à faire pour Obock ce que l'Italie fait pour Assab? Ne saurons-nous toujours que remettre au lendemain? L'initiative privée, comme le voulait le gouvernement, a pris les devants; à lui maintenant d'accomplir son œuvre. Il suffit de le vouloir; au prix du résultat à obtenir, qu'est-ce, après tout, que d'exécuter les travaux indispensables à la sécurité du port, de délimiter le terrain que peuvent réclamer les services généraux ou les intérêts militaires, et d'instituer une autorité publique qui fasse respecter les personnes et les propriétés? N'y aurait-il pas incurie véritable à refuser encore d'achever aujourd'hui ce qu'une politique prévoyante a commencé il y a vingt ans?

II

LES ROUTES DE L'EXTRÊME ORIENT ET L'ISTHME DE MALACCA

Si maintenant encore Aden est, au sortir de la mer Rouge, entre l'Arabie et l'Afrique, le seul marché pour le commerce, le seul entrepôt de houille, le seul port de refuge, pour les mêmes motifs, Singapour, au sortir de la mer des Indes, dans la passe étroite

[1] P. Charmetant, *ouvr. cité*.

entre Sumatra et Malacca, commande tout le transit des îles de Sonde, de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon. Aucun bâtiment de commerce, aucun vaisseau de guerre ne peut atteindre ces parages sans contourner péniblement la longue presqu'île, pour passer sous les canons des forts anglais. Affranchir de cette dangereuse dépendance les relations avec l'extrême Orient; éviter le péril des brouillards (*sumatras*), le long de cette côte frangée de récifs; abréger de trois à quatre jours au moins la durée du trajet vers le Céleste-Empire ou la Cochinchine : tels sont les avantages que procurerait l'ouverture d'un canal maritime à travers l'isthme étroit de Malacca.

Peu connue encore est la péninsule malaise. Partagée au nord entre le royaume de Siam et la province britannique de Tenasserim, au sud entre des États indigènes presque déserts et les possessions anglaises de Penang, Malacca et Singapour, elle comprend au centre divers pays moins dépeuplés, tributaires du roi de Siam. Cette suzeraineté était fort disputée par la domination birmane dont l'Angleterre a hérité en 1825. La cour de Bangkok, malgré les abandons faits à ses puissants voisins, régit encore la partie moyenne; mais, au-delà de la province de Tayoung, sa suprématie n'est guère que nominale. Quelques routes conduisent, par de rares défilés, de l'océan Indien au golfe de Siam. La plus courte, qui est aussi la voie stratégique qu'ont toujours suivie les Siamois, mène en deux jours et demi de Krau, sur le Pakchan, à Tsompeon sur le fleuve de ce nom. C'est, en effet, la partie la plus étranglée de cette presqu'île montagneuse, qui n'a en ce point que 70 kilomètres de largeur.

Un autre rétrécissement existe plus au sud dans la province de Tayoung, à la hauteur de l'île Tantalam. Les reliefs, encore mal relevés, semblent s'aligner à peu près parallèlement aux côtes, et atteignent fréquemment 2000 mètres d'altitude. D'après ce qu'on sait de la constitution géologique des îles voisines ou de quelques points des rivages, il est vraisemblable que les schistes paléozoïques dominent au centre, recouvrant les gneiss et les granites du sud, et plongeant sous les grès dévoniens reconnus vers le nord. Aussi les rivières, nombreuses et peu profondes, ont-elles des estuaires encombrés de vases argileuses. Les pluies sont très abondantes, surtout au nord; la hauteur d'eau annuelle n'est pas moindre de 4 mètres dans les provinces anglaises. La température varie de 13 à 33 degrés. Sauf la variole, qui fait de terribles ravages, le climat est salubre dans les parties montueuses, mais la fièvre sévit dans les forêts basses et inondées. Quoique la population soit difficile à évaluer, on ne peut guère l'estimer à plus de

vingt mille âmes pour la région centrale. Là, si l'on excepte quelques rizières sur le bas Tsompeon, bien peu de cultures interrompent l'exubérante forêt variée en essences : santal, ébène, camphre, sapin, teck, acajou, bambou, rotin, mûrier... Près des côtes prédominent les palmiers, puis les mangliers, dans les jungles des rivages. Le riz, la canne à sucre, le tabac, le coton et une foule d'autres produits naturels pourraient donner la richesse, mais les indigènes rapportent de la forêt, sans travail, du miel, du gibier et des fruits abondants, tandis que sur les plages où les attire la recherche des perles, du corail et de l'ambre, ils trouvent des œufs de tortue et d'innombrables alcyons.

Quelques voyageurs anglais sont presque les seuls explorateurs de la presqu'île malaise. De bonne heure, en effet, les maîtres du Tenasserim ont cherché à traverser l'isthme par canal ou par chemin de fer, pour abréger la route de la Chine. Bien des publications ont été faites aux Indes à ce sujet, et plus d'une exploration a été entreprise depuis celle du capitaine Tremenheere, en 1843. Aujourd'hui on commence chez nous à se préoccuper de cette question, qui intéresse la prospérité de notre Cochinchine, l'avenir de Saïgon et le développement des relations du Tong-Kin avec l'empire chinois. Depuis longtemps, un habile ingénieur, M. Léon Dru, a étudié le percement de l'isthme de Malacca, et discuté, avec une compétence spéciale, les documents anglais ou les projets proposés [1]. D'autres, moins préoccupés peut-être d'éclairer l'opinion par la publication de renseignements exacts que désireux d'assurer le succès de l'affaire par d'habiles combinaisons financières et diplomatiques, ont cherché et atteint, disent-ils, une solution. Chacun, il est vrai, se croit en possession du monopole; et la contradiction de ces assertions prolonge le doute. D'ailleurs, la lenteur bien connue des cours asiatiques ne permet guère de penser qu'une concession de cette importance ait été, à Bangkok, légèrement accordée. La question est donc des plus *actuelles*, et mérite qu'on s'arrête un moment à son examen.

Le premier projet fut élaboré par les capitaines Fraser et Forlong, à la suite de leur voyage de 1861. Ils montrèrent qu'entre le Pakchan et le Tsompeon il était facile d'établir un chemin de fer. La dépense kilométrique restait même inférieure à la moyenne propre aux voies ferrées des Indes, et le devis de construction ne

[1] A l'occasion du congrès géographique international de Venise (1881), M. Dru avait résumé ses études en une brochure, à laquelle il a ajouté récemment d'importants compléments. (*la Péninsule malaise,* par Léon Dru; in-8°. Paris, Chamerot, 1881. — *Communications à la Société des ingénieurs civils et à la Société indo-chinoise,* par le même; *id* , 1882.)

dépassait guère 8 millions. D'après le trafic de Ceylan à Hongkong, ils estimaient que le travail par cette route réaliserait une économie annuelle de 1 250 000 fr., soit l'intérêt de 25 millions. En faisant même fort large la part de l'imprévu, l'écart restait assez grand pour que l'affaire parût excellente. Pourtant, il était peu vraisemblable que le commerce eût un intérêt considérable à recourir ainsi à une voie ferrée qui nécessite de nombreux transbordements, et la solution véritable est la création d'un canal à grande section qui permette le passage sans rompre charge. La ligne la plus simple s'éloigne peu du tracé Forlong. On utiliserait, en effet, sur la mer des Indes, le Pakchan, qui présente une large embouchure et des fonds de 9 à 18 mètres. Pour le canaliser sur 34 kilomètres, les dragages n'auront d'abord à enlever que des alluvions meubles; puis ils devront approfondir le lit, en attaquant les grès et les schistes durs vers le confluent de la Namoy. De là s'ouvrirait la tranchée en berge, longue de 11 kilomètres, et se dirigeant vers Tasan, sur le Tayoung, à travers le faîte de partage vraisemblablement peu élevé, mais composé des mêmes roches résistantes. S'infléchissant brusquement à l'est, le Tayoung, sous le nom de Tsompeon inférieur, gagne le golfe de Siam, côtoyant, à partir de Phai, un autre fleuve du même nom, qui descend des montagnes du nord. Dès le village de Tasan, le fleuve coule sur 60 mètres de largeur, entre des berges hautes de 10 mètres et recoupées par d'innombrables ravins. Ce sont des alluvions épaisses et fertiles que les excavateurs enlèveront sans rencontrer beaucoup de pointements rocheux. On ne compte que 36 à 38 kilomètres de Tasan à l'embouchure. C'est à 12 kilomètres de la mer, sur le Tsompeon supérieur, qu'est la ville la plus importante de la contrée, Tsompeon, qui compte cinq cents maisons et où réside le gouverneur. En cet endroit le fleuve est large de 160 mètres, avec des fonds de 4 à 5 mètres. On pourrait donc, sans difficulté réelle, creuser le chenal, en utilisant, à partir de Tasan, le réseau naturel des rivières du golfe. Tel est le projet le plus en faveur aux Indes, celui qui est le plus souvent cité [1], celui aussi que M. Dru discute longuement, avec les nombreuses variantes qu'il comporte.

[1] C'est aussi celui qu'indique en quelques lignes un jeune diplomate, M. F. Deloncle, à la suite d'une élégante réduction des descriptions anglaises de la presqu'île de Malacca. (*Revue de géographie*, mai 1882.) L'auteur, se retranchant derrière le secret professionnel, nous promet plus tard des renseignements complets que les nécessités politiques lui défendent encore de faire connaître. On aurait tort de croire qu'il s'agit ici d'un de ces diplomates qui, au dire de Figaro, s'enferment même pour tailler des plumes : M. Deloncle a bravement quitté le quai d'Orsay, pour aller lui-même reconnaître ces régions inexplorées et traiter avec le roi de Siam. Tout en

Bien des raisons, en effet, peuvent modifier ce premier aperçu. Ainsi on a proposé de remonter plus haut le Pakchan, en se servant, au-delà de Krau, de la rivière qui arrose ce village pour franchir dans une prairie le faîte très peu élevé en ce point; mais par là on allonge le canal de 12 kilomètres. En outre, dans ces régions, où les pluies torrentielles sont fréquentes et amènent toujours d'énormes crues, il y a un grand inconvénient à utiliser les lits des rivières. C'est un des motifs qui, à partir de Tasan, font hésiter entre plusieurs directions. Peut-être faudra-t-il laisser la rivière et la remplacer, au moins jusqu'à Phai, par une tranchée parallèle; peut-être conviendra-t-il, à partir de cette ville, d'adopter le Tsompeon supérieur, en réservant les lits abandonnés pour y décharger les eaux des crues. Ce ne sont là que des détails dans le projet de Krau, et nous ne les citons que pour montrer combien un pareil problème garde d'incertitude tant qu'une exploration technique, pourvue de tout le matériel nécessaire, n'a pas été faite pour déterminer la topographie de la région, la constitution géologique du sol, la nature des terrains en profondeur, le régime des eaux, etc.

D'autres objections, d'un caractère plus général, peuvent être opposées au tracé de Krau. Le canal serait situé par 10° 30′ et le cap Cambodge est environ par 8° 30′. Il faudrait donc pour contourner l'Indo-Chine redescendre au sud après être remonté au nord. En outre, toute la première partie, tout le cours du Pakchan, serait dans les eaux anglaises. Ce double motif appelle une sérieuse attention sur les autres directions qui traversent l'isthme, en profitant des dépressions de la chaîne centrale. L'une pourrait suivre à peu près la route de Chai-Ya à Ponga. Une autre, à Talung, correspondrait à un rétrécissement de la presqu'île et mettrait à profit les rivières des deux versants. Le débouché sur le golfe serait protégé contre les terribles coups de vent qui jettent les navires à la côte, par un cordon de petites îles formant une sorte de gigantesque jetée. En outre, ce tracé est par 7° 30', et il ne traverse que des territoires plus ou moins soumis au roi de Siam. Il est donc avantageux par sa situation géographique comme au point de vue politique. Aussi, sans oser le dire préférable, doit-on, ainsi que le recommande avec raison M. Dru, rechercher quelles seraient de ce côté les difficultés que présentent l'orographie et la nature du sol, ou les facilités que peuvent offrir les dépressions

souhaitant à cette mission personnelle le plus brillant succès, on peut croire que l'intérêt général, qui domine les convenances privées, gagnera sûrement à ce que tous les éléments de ce problème international soient soumis à une discussion large et sans réticences.

et les cours d'eau. De toute façon, on en revient à la nécessité d'une mission d'étude et de recherche, qui seule permettra un choix judicieux entre tous les tracés proposés.

C'est surtout lorsqu'on veut envisager les conditions économiques de l'entreprise qu'il faut se rappeler combien les appréciations sont forcément incertaines et les évaluations grossièrement approximatives. Deux éléments sont à considérer : d'une part, le coût des travaux et le capital à engager; de l'autre, les avantages de ce trajet direct pour le transit et, par suite, le montant présumé des droits de péage, c'est-à-dire la rémunération du capital.

Le chiffre de la dépense, évidemment bien supérieure aux 8 millions du projet Forlong et Fraser, dépendra naturellement du tracé adopté. Si l'on applique à celui de Krau, pour lequel les données d'observation sont moins vagues, les valeurs numériques fixées pour le canal de Panama, soit une largeur moyenne de 42 mètres au plan d'eau, de 22 mètres au plafond, une profondeur de 8 mètres, des talus de 8 ou 10 sur 1 dans les roches, de 2 sur 1 dans les terrains friables, enfin des courbes de 2 à 3 kilomètres de rayon pour les rectifications de rivières, le cubage varie de 32 à 38 ou même 50 millions, selon celle des variantes que l'on considère. La discussion d'un grand nombre de documents a conduit les commissions du congrès du canal interocéanique[1] à fixer le prix moyen d'extraction à 3 fr.60 le mètre cube dans les rochers, et 2 fr.50 dans les sols tendres. Il est permis de penser qu'on restera au-dessous de ces moyennes, en raison de l'abondance exceptionnelle de la main-d'œuvre sur les chantiers de Malacca, et des facilités spéciales du dragage des vases molles à l'embouchure des fleuves. La dépense serait ainsi au plus de 80, 100 ou 120 millions. Il conviendrait toutefois d'augmenter ce chiffre pour y comprendre le coût des travaux accessoires, tels que portes de marée, garages, barrages, ports, jetées, etc.

Le rendement est plus compliqué à évaluer. En compulsant les statistiques les plus précises de Hong-Kong, Bangkok, Yokohama, Saïgon..., on arrive à supputer qu'en 1878 le tonnage du détroit a été de 464 000 tonnes, dont 321 000 pour l'Angleterre, et 143 000 pour la France. C'est à peu près ce qu'indique le tonnage général de Singapour, où l'Angleterre a transité 313 000 tonnes, et la France, 140 000, soit en totalité 453 000 tonnes. Les rapports déjà cités du congrès de l'isthme de Panama[2] estiment que le tonnage

[1] *Congrès du canal interocéanique de l'isthme de Panama.* Paris, 1878.

[2] Voy. notamment le rapport fait, au nom de la première commission, par M. E. Levasseur, de l'Institut.

des autres marines européennes est égal à celui de la France, mais les transports considérables pour la Chine doivent faire majorer le chiffre à 200 000 tonnes. Enfin, les mêmes rapports permettent d'attribuer au commerce de l'Amérique avec les Indes un tonnage de 173 000 tonnes. Le total, évalué pour 1878, serait ainsi de 837 000 tonnes. Et si, avec les mêmes autorités, on estime à 5 0/0 par an l'accroissement jusqu'en 1890, époque présumée de l'achèvement des travaux, le tonnage qui pourrait alors transiter par le canal serait de 1 350 000 tonnes en chiffres ronds. Nous sommes restés, avec M. Dru, auquel nous empruntons la plupart des éléments de cette discussion, au-dessous de toutes les évaluations, car des juges fort compétents n'hésitent pas à les élever à 1 500 000 et même 2 millions de tonnes. Quelle serait l'économie procurée à ce commerce par l'ouverture de l'isthme, et dès lors quel droit de péage consentirait-il à payer? On peut s'en faire une idée approximative, en prenant pour exemple le service mixte (voyageurs et marchandises) des *Messageries maritimes* et du *Peninsular and Orient Steam*. Ces deux compagnies font ensemble, aller et retour, 104 traversées du détroit par an. On doit évaluer à 45 tonnes par vingt-quatre heures la consommation de houille, au prix moyen de 55 francs, soit par jour 2475 francs [1]. Gagner trois jours et demi, c'est réaliser chaque fois une économie de 8662 francs sur le combustible seul, et de 16 000 francs environ si l'on compte 7 à 8000 francs pour les frais accessoires : service du bâtiment, entretien des passagers, usure du matériel, amortissement du capital, etc. Avec un droit de péage de 3 francs la tonne à travers le canal, un grand transport jaugeant 2470 tonnes ne payerait que 7410 francs et réaliserait ainsi un bénéfice supérieur à 50 0/0 en évitant le détour de Singapour. Ce prix de 3 francs la tonne, qu'il ne paraît pas impossible de relever, suffirait déjà à porter le rendement annuel à 4 ou 6 millions, c'est-à-dire à rémunérer un capital de 80 à 120 millions.

On peut rappeler d'ailleurs que la navigation est toujours périlleuse dans le détroit, que souvent les bâtiments sont réduits à chercher refuge plus ou moins longtemps dans les ports, et que la durée du trajet est alors fréquemment prolongée. Dans le golfe de Siam, au fort de la mousson du nord-est, les voiliers mettent près de vingt jours pour aller de Singapour à Bangkok. On fait valoir, en outre, que la progression du tonnage sera bien plus rapide

[1] Les bâtiments des *Messageries nationales* consomment en moyenne 45 000 kil. par jour. Le prix de la houille, dans les mers de la Chine, varie de 50 à 60 fr.; il s'élève parfois à 70 ou 75 fr. pour les navires de guerre qui brûlent des houilles françaises.

que nous ne l'avons calculée, en raison de la prospérité incessante du port de Hong-Kong, de l'ouverture graduelle de la Chine au commerce européen [1], de la substitution définitive de la marine à vapeur transitant par Suez aux bâtiments à voiles encore nombreux qui arrivent en Chine par le Cap et le détroit de la Sonde; en raison aussi de l'augmentation certaine du trafic du Tong-Kin avec le Yunnan, du développement continu de la Cochinchine française et de l'accroissement journalier des relations avec le Japon, etc. Toutes ces considérations militent en faveur de l'entreprise que les calculs précédents tendaient déjà à faire envisager comme suffisamment rémunératrice pour les capitaux engagés.

Le royaume de Siam, dirigé par un gouvernement éclairé, a cherché plus que tout autre État asiatique, à l'exception du Japon, à nouer d'étroites relations commerciales avec l'Europe. Il a souvent brillé à nos expositions universelles. Il profiterait aussi plus que tout autre du percement de Malacca. Le port de Bangkok surtout, dont le mouvement a compris, en 1879, près de 1500 navires jaugeant plus de 520 000 tonnes, aurait fort à y gagner. « Le commerce de Bangkok, écrivait récemment, au retour de l'extrême Orient, le capitaine Guiseppe Rossi, serait en communication directe avec l'Inde et l'Europe; tout le trafic entre la Chine et l'Europe et inversement devrait s'accumuler sur cette côte, soit à Bangkok, soit à une nouvelle cité que les nécessités feraient naître, et le plus grand avantage en résulterait pour le pays de Siam [2]. »

Tel est, dans ses traits généraux, avec les avantages qu'on y entrevoit et les dépenses qu'il paraît comporter, le projet du percement de l'isthme de Malacca. Qu'on l'exécute ou qu'on l'abandonne, tous ceux qui ont contribué à l'élucider, et M. Dru plus qu'un autre, ont fait œuvre utile dont on leur doit savoir gré. Nous l'avons exposé avec quelque détail, à titre de problème géographique et parce qu'il préoccupe l'opinion. Quant aux conditions financières de l'entreprise, nous tenons à rappeler qu'en l'absence de données précises, toute estimation de dépense ou de bénéfice ne peut être qu'aléatoire et réclame le contrôle de recherches techniques. Restent les conséquences économiques et l'importance politique de la question. Quelle que soit la solution qu'elle recevra prochainement, sans doute, la France ne peut y rester indifférente. Est-ce à dire pourtant qu'il lui faut revendiquer l'entreprise comme

[1] Canton et Changaï ne sont accessibles à notre commerce que depuis 1861, et la Chine n'a pas encore créé de chemins de fer pour développer l'exploitation de ses richesses minérales et de ses productions naturelles.

[2] *Rivista marittima*. Roma, 1881.

sienne? Dans ces contrées, notre marine ne dépasse guère, nous l'avons vu, le tiers du tonnage de la marine anglaise. Après avoir eu la glorieuse initiative des deux grands percements de Suez et de Panama qui importent au monde entier, notre patrie doit-elle, sur des proportions bien moindres, il est vrai, s'engager dans une affaire qui intéresse avant tout le commerce anglais? Affranchir du passage de Singapour nos relations avec la Cochinchine paraît un avantage considérable; mais il resterait illusoire si la neutralité du canal n'était pas garantie avec efficacité par une entente loyale des puissances. Est-ce possible? Ce serait folie assurément de croire que la France puisse avoir aujourd'hui l'influence qu'elle exerçait dans le passé, après Sébastopol et Solférino. Comme ces fils de famille qui gaspillent jeunesse et fortune dans de basses orgies, elle met son plaisir à s'abaisser sans cesse dans des révolutions qui la tuent, et plutôt que d'abandonner les luttes misérables de sa politique, elle préfère renier les grandeurs de son histoire et se condamner à l'effacement dans le monde. Dès lors, au milieu des complications dont l'extrême Orient peut être le théâtre, la force des choses, en l'absence de la France défaillante, n'amènera-t-elle pas les maîtres de l'Inde à protéger eux-mêmes la sécurité de leurs intérêts si visiblement prépondérants? On peut au moins se demander s'il n'est pas opportun de leur laisser le soin d'exécuter des travaux dont les conditions sont encore incertaines, dont le succès les intéresse bien plus que nous, et dont la possession risque fort de leur revenir un jour.

III

LE TONG-KIN ET L'AVENIR DE L'INDO-CHINE

Hier, la question d'Orient était à Constantinople, aujourd'hui elle est à Suez, demain elle sera en Chine. « Le moment approche, écrivait, il y a cinq ans, un officier de marine, plein de cœur et de talent, que la mort a enlevé avant l'heure à la science et à la patrie, Henry Bionne, le moment approche où la question d'Orient déplacée va se reporter dans l'extrême Orient, où la puissance, la civilisation, l'industrie européennes viendront, comme une mer montante, battre et jeter à bas les murailles qui enferment l'immense empire de la Chine. Alors s'ouvrira à l'activité des peuples d'Europe un champ nouveau, illimité, au milieu de cette population de 450 millions d'âmes, sans cesse croissante; et une influence bien grande appartiendra aux États européens qui auront su, en entourant la

Chine, se créer une entrée chez elle [1]. » C'est un monde que semblent devoir se partager les deux grands empires qui déjà pèsent sur l'occident de notre continent [2]. L'Angleterre, sur une longue frontière, par les Indes et les pays tributaires, confine aux provinces méridionales de la Chine. La Russie enserre de tous côtés le Céleste-Empire, par ses vastes établissements du bassin de l'Amour, par la Sibérie, par le Turkestan, par ses nouvelles conquêtes dans la vallée de l'Oxus (Amou-Daria). Entre ces deux puissantes rivales, la France pourrait encore, si elle ne laisse point passer l'heure, se créer un domaine qui ne comprendrait rien moins que la presqu'île de l'Indo-Chine presque entière. Qu'elle s'inspire de ses traditions glorieuses, qu'elle étudie la politique de Richelieu, de Colbert et de Dupleix, et qu'elle sache profiter des leçons de son histoire, comme des enseignements de la science économique. Il est temps pour elle d'étendre peu à peu son influence sur le Tong-Kin, l'Annam et le royaume de Siam, soit par des traités d'alliance, soit par des protectorats. Au milieu de ces populations pacifiques et de leurs gouvernements cauteleux, le recours aux armes et à la force est bien moins nécessaire qu'une habileté souple et prudente, qui sache marcher méthodiquement au but avec énergie et ténacité. Toute la vie de Dupleix en témoigne hautement, ainsi que le renom toujours respecté dans l'Inde entière de son illustre femme, Jeanne de Castro, célèbre par ses talents diplomatiques sous le nom de Johanna Begum (la princesse Jeanne). Puisse la France, plus soucieuse de l'avenir, reprendre bientôt cette œuvre féconde!

Pour garantir la sécurité de nos relations commerciales, bien plus encore que pour préparer l'extension de notre influence politique, il importait de ramener les autorités annamites à l'observation du traité de 1874, et de faciliter à notre trafic l'accès du Tong-Kin. Il n'est pas besoin de rappeler les explorations courageuses de M. Dupuis et l'ouverture de la route du fleuve Rouge, non plus que l'expédition, si brillante au début, si malheureuse à la fin, de l'infortuné Francis Garnier. Ces événements d'hier sont présents à la mémoire de tous; mais ce qu'on connaît moins, ce sont les anciennes relations de la France avec l'Indo-Chine, notamment avec le Tong-Kin, que la fertilité de son sol, l'abondance de ses productions, l'industrie de ses habitants et le voisinage de la Chine, ont signalé à l'attention des Français dès leur arrivée dans l'extrême Asie.

A peine reconnue par les Portugais, la côte annamite reçut

[1] Henry Bionne, *le Régime colonial de la France* (*l'Exploration,* 8 février 1877).

[2] Le Play, *la Constitution essentielle,* ch. v.

quelques-uns de ces hommes éminents, versés dans la science du monde, comme le voulait saint François Xavier, et qui furent si souvent, surtout en Asie, les pionniers de la vraie civilisation [1]. Le P. Alexandre de Rhodes y arriva en 1624; quatre ans après, il était au Tong-Kin. Observateur sagace, il en fit, dans la relation générale de ses voyages, une description exacte et savante. De 1658 à 1661, le P. Tissanier visitait aussi le Tong-Kin et préconisait, à son tour, l'établissement des Français dans l'Indo-Chine orientale. En même temps se fondaient les Missions étrangères. Non moins que la Compagnie de Jésus, elles eurent souci de l'extrême Orient. Mgr Lamothe-Lambert évangélisait la Cochinchine, et Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, l'un des plus éclairés parmi les colonisateurs du dix-septième siècle, fut vicaire apostolique du Tong-Kin. Ce n'est pas sans surprise que, dans ses lettres à Colbert, on le voit pressentir, en 1669, la puissance de la Russie, et conseiller une alliance avec le czar, pour exploiter le commerce de la Chine, à la fois par des caravanes de Pékin à Moscou, et par des relations directes de Pékin avec le Tong-Kin, où nous aurions dès lors établi nos comptoirs et assis notre domination. La compagnie des Indes, elle aussi, eut souvent en vue le bassin du fleuve Rouge. Blot, directeur de la factorerie de Surate, voulait y faire un établissement. Le fondateur de Pondichéry, François Martin, y envoya des émissaires. De 1680 à 1686, Bonneau-Deslandes allait à la cour de Siam; Duplessis, au Pégou; Le Chapellier puis Verret, au Tong-Kin. Malheureusement, les longues guerres qui assombrissaient les dernières années du règne de Louis XIV firent délaisser les expéditions d'outre-mer. Elles reprirent avec succès au dix-huitième siècle jusqu'à la catastrophe de Law. C'est à cette époque que Lenoir et Renaudy vantaient les bénéfices du commerce avec le Cambodge. En 1737, les projets relatifs au Tong-Kin furent repris plus sérieusement que jamais par le gouverneur Dumas, en même temps que Mgr de la Baume négociait, à Hué, la cession de Tourane. Mais l'invasion des Mahrattes et le premier siège de Pondichéry ajournèrent encore toute exécution. Dupleix, au milieu de ses luttes héroïques, envoya divers agents en Cochinchine. Par ses soins, Poivre renouvela, en 1750, le traité de commerce avec l'Annam; et l'abbé de Saint-Phalle, missionnaire à Hanoï, donnait de ce pays, où les choses varient peu, une description des plus curieuses, qui est encore un tableau fidèle des mœurs et des travaux des Tong-Kinois. Malgré la chute de Dupleix et

[1] Voy. l'intéressante communication faite, le 18 juillet 1882, à la Société de géographie commerciale de Paris, par M. Castannet des Fosses.

ses conséquences désastreuses pour nos espérances coloniales, une compagnie de négociants s'était formée pour l'exploitation du commerce de l'Annam, et elle eût eu grande chance de succès sans la guerre d'Amérique. Aussitôt après la conclusion de la paix, un traité signé avec le roi de Cochinchine, par l'entremise de nos évêques, nous concédait, avec de grands privilèges, le port de Tourane et les îles Poulo-Condor. La révolution ruina pour longtemps toutes ces entreprises. En vain l'Empire, puis la Restauration voulurent reprendre des projets d'établissement que le temps ne leur permit pas de mener à bien. Le second Empire fut plus heureux. A la suite de la guerre faite, en 1858, avec l'Espagne, au roi Tu-Duc, pour la protection des chrétiens, nous avons acquis, par divers traités, la basse Cochinchine, détachée de l'Annam, et fait passer sous notre protectorat le royaume du Cambodge.

Pendant que nous nous établissions ainsi au sud de l'Annam, dans le bassin du Mékong, d'éminents missionnaires n'ont pas cessé d'évangéliser le Tong-Kin et d'attirer sur ses ressources l'attention de nos compatriotes. Enfin, en 1872, M. Dupuis découvrait à nouveau cette route oubliée du Song-Thao ou fleuve Rouge, qui, par une voie navigable, met plusieurs des riches contrées de la Chine en communication directe avec la côte maritime, à travers une vallée fertile et populeuse. Le Tong-Kin, en effet, dont le fleuve Rouge est la principale artère, occupe à lui seul, à la partie septentrionale du royaume d'Annam, une superficie égale aux deux cinquièmes de la France; il est divisé en dix-sept provinces et comprend au moins 8 millions d'habitants. Au nord, il confine aux provinces chinoises de Yunnan et de Quang-Si; à l'est, aux États du Laos, tributaires des Birmans ou des Siamois; au sud, à l'ancien royaume de Cochinchine. C'est seulement, en 1802, qu'après une longue séparation sous des dynasties nationales, les deux États ont été de nouveau réunis par le roi cochinchinois Gia-Long. Mais soumis aux exactions des mandarins annamites qui le traitaient en pays conquis, à maintes reprises le Tong-Kin a voulu restaurer les héritiers plus ou moins authentiques de ses princes légitimes. Ce désir toujours vivace chez ces populations les a portées, en 1873, à regarder Francis Garnier comme un sauveur qui les délivrerait à la fois de l'oppression des autorités annamites et du pillage des *pavillons noirs*[1]. Si la vaillante petite troupe eût été quelque peu

[1] On sait que les derniers débris des Taïpings, passés au Tong-Kin, rançonnaient fort les habitants à la manière des *grandes compagnies*. Sur la demande de la cour de Hué, le gouvernement chinois envoya pour les chasser d'autres bandes qui firent cause commune avec les premières. Pavillons noirs et pavillons jaunes exploitent le pays de concert, et surtout

soutenue par ceux qui l'avaient envoyée, si son chef infortuné ne s'était pas laissé prendre aux pièges que lui tendaient les pirates chinois et les officiers du roi Tu-Duc, le succès était dès lors acquis. Malheureusement notre complète défaillance devant les crimes des uns et les fourberies des autres, le funeste abandon dans lequel nous avons laissé alors ceux qui s'étaient compromis pour nous, les représailles dont nous n'avons pas su garantir les chrétiens et les partisans de l'ancienne dynastie, l'insouciance avec laquelle nous avons toléré trop longtemps que les clauses du traité de 1874 fussent éludées, toutes ces fautes accumulées ont fort atteint notre prestige [1]. Néanmoins notre intervention est toujours attendue, et si elle sait habilement s'appuyer sur le sentiment national, elle est certaine d'être bien accueillie, car, sous la protection de la France, le Tong-Kin retrouvera, avec la sécurité publique, une juste autonomie.

C'est une double condition qui paraît aujourd'hui indispensable à la prospérité de cet industrieux pays. Quelque bien doté qu'il soit pour ses produits naturels, quelque extension que puissent y recevoir l'agriculture et le commerce, la statistique de ces dernières années n'indique qu'un progrès très lent, et les meilleurs juges n'hésitent pas à en accuser le mauvais régime économique [2]. Le mouvement du port de Haïphong, qui n'a été ouvert au commerce européen qu'en 1875, est à cet égard fort instructif. Les petits ports situés plus au sud font peu d'affaires, sauf quelques exportations de poisson salé expédié sur des jonques chinoises. Les quatre cinquièmes du commerce du Tong-Kin sont concentrés à Haïphong, qui n'est, à vrai dire, que le point de transbordement entre la navigation maritime et la navigation fluviale. Nam-Dinh et surtout Hanoï sont les entrepôts véritables, sans cesse reliés à Haïphong par d'innombrables jonques et par beaucoup de petits vapeurs malheureusement mal construits pour ce service. D'après les relevés de la douane franco-annamite pour 1880, les importations ont été de 5 500 000 francs, les exportations de 7 500 000 francs, soit pour le mouvement total 13 millions ; mais les déclarations faites à la douane et acceptées sans contestation sont notoirement au-des-

la navigation du fleuve Rouge. Pendant les années dernières, les droits perçus par eux, à la frontière de la Chine, représentaient en moyenne le tiers de la cargaison ; en outre, une fois la taxe payée suivant le bon plaisir du chef, les commerçants ont encore à craindre de voir leurs barques rançonnées suivant les besoins de la bande.

[1] Romanet du Caillaud, *Histoire de l'intervention française au Tong-Kin.*

[2] De Kergaradec, consul de France à Haïphong, *le Commerce de Haïphong, en* 1880.

sous de la réalité; en outre, l'opium et le numéraire ne sont pas compris dans ces évaluations. La valeur du mouvement annuel doit donc être estimée à 20 millions. Les échanges se font surtout avec Hong-Kong (79 pour 100), ou Saïgon (16 pour 100); le cabotage ne compte dans l'ensemble que pour 5 centièmes. Les 114 000 tonneaux de jauge totale sont répartis ainsi entre les divers pavillons : anglais, 35 pour 100; américain, 20; chinois, 23 (sans compter 205 jonques avec une jauge de 9600 tonneaux); allemand, 11; hollandais, 5,5; français, 5. Le pavillon britannique tend à perdre de l'importance, pendant que grandit une puissante compagnie chinoise, *the Chinese Merchants steam-navigation Company*, dont les vapeurs sont commandés par des capitaines anglais. La France, qui n'a dans ces parages que de rares bâtiments à voile, n'est guère représentée que par le vapeur subventionné par l'administration de la Cochinchine.

Parmi les articles d'exportation, le riz forme les trente-neuf centièmes de la valeur totale. Il constitue, en effet, la principale culture du pays, et donne deux moissons dans les plaines irrigables. Très estimé sur le marché de Hong-Kong, il rivalise avec les meilleurs grains de Siam; mais le gouvernement, sous prétexte de maintenir la vie à bon marché, interdit l'exportation, sauf quelques autorisations rares et précaires accordées depuis cinq ans sur nos instances. Ainsi en 1880, c'est en trois mois que quatre provinces seulement ont expédié sur Hong-Kong 1 500 000 francs de riz. Il est certain que déjà dans les bonnes années la récolte faite sur les 1 500 000 hectares de rizières dépasse d'un quart environ la demande locale, et il est non moins évident que la production serait singulièrement stimulée le jour où aucun obstacle n'arrêterait plus l'exportation. A propos des cultures, citons encore la canne à sucre et le coton. La canne est partout : il est peu de maisons qui n'en aient quelques pieds pour la consommation domestique; et dans plusieurs provinces, la culture se fait en grand. Mais l'espèce est dégénérée, la fabrication défectueuse, et la production serait, comme en Cochinchine, fort accrue, si l'on acclimatait la canne violette de Java. Le coton, qui réussit fort bien, est déjà un produit important dont la quantité exportée s'accroîtra par la suppression des métiers indigènes devant l'arrivée des cotonnades européennes. Après le riz, comptent pour 20 0/0, parmi les exportations, les soies grèges et les tissus de soie, ces derniers principalement expédiés à Saïgon sous forme d'une sorte de satin noir qui sert à la confection des pantalons de femmes. Pour le dévidage des cocons comme pour la fabrication des tissus, de grands progrès pourraient être réalisés, qui augmenteraient dans une rapide proportion la valeur de cet

article. Quant à l'étain, qui forme les seize centièmes de l'exportation, il provient exclusivement du Yunnan; le rendement des mines était près de dix fois plus considérable avant l'insurrection musulmane en Chine. La valeur actuelle est, sans doute, de 1 600 000 fr., et remonterait aisément à 2 millions sans les exactions des pavillons noirs. L'huile à laquer est ensuite le produit le plus important, elle figure pour plus de 450 000 francs. Enfin, l'huile de badiane, extraite de l'anis étoilé, mérite aussi d'être mentionnée en raison de son haut prix et de sa rareté, car, ailleurs, on ne la trouve que dans quelques distrits du Yunnan, du Japon ou des Philippines.

Les articles d'importation montrent aussi combien pourrait être rapide le développement de la consommation intérieure, s'il y avait un meilleur régime et partant plus d'aisance. Les trente-quatre centièmes de la valeur des importations sont représentés par les fils et les tissus de coton, tous de fabrication anglaise et venant de Hong-Kong. Les qualités de choix sont toujours les plus demandées, car les Annamites sont fort difficiles sur la finesse des étoffes. L'opium, qualité Bénarès, vient également d'Hong-Kong. Les droits sont perçus, non par la douane mixte, mais par le gouvernement de Hué, et sont fort réduits par la contrebande. Après les *médecines chinoises*, assez analogues sans doute à celles qui arrivent dans notre colonie, viennent le tabac et le thé, importés tous deux de Chine. L'arrivage du tabac, notamment, qui est destiné presque exclusivement au Yunnan, a doublé en trois ans. Le thé ne figure que pour 545 000 francs, parce que les indigènes ne font usage du thé de Chine que pour les réceptions et les fêtes. Dans la vie ordinaire, ils se contentent du thé du pays, dit *thé de Hué*, ou du thé noir du Yunnan, de qualité fort inférieure. Notre Cochinchine, cinq fois moins peuplée, importe maintenant pour 1 860 000 francs de thé de Chine. Avec plus d'aisance, la consommation du Tong-Kin s'accroîtrait dans la même proportion.

Ainsi, avec un meilleur régime économique, production et consommation prendraient un large essor. Avec plus de sécurité, l'exploitation des richesses naturelles soit végétales, soit minérales, serait susceptible d'une progression rapide. Indépendamment du bambou qui croît de tous côtés, dont les jeunes pousses fournissent un aliment et qui sert à tous les usages, puisqu'on en fait des murs, des charpentes, des cordages, du papier, des pipes, des chapeaux, des boîtes laquées, des barques, les immenses forêts des montagnes contiennent de superbes essences : le *lim* ou bois de fer, avec ses quatre espèces différemment nuancées; le *thac* rouge, veiné de noir; le sapin, etc. Notons, en passant, le *calambac*, bois odorant, surtout lorsqu'il est vieux et vermoulu, et si parfumé qu'enfoui à

5 pieds sous terre, il exhale encore son odeur suave. Toujours fort recherché, il atteint des prix très élevés : au dix-huitième siècle, les Japonais le payaient couramment 200 ducats la livre. Le téosinte (*Reana luxurians*), graminée gigantesque de l'Amérique centrale, importée par M. Romanet du Caillaud, a donné des résultats magnifiques et serait facile à acclimater à la place du maïs, qui est peu avantageux. Parmi les végétaux dont la culture serait très productive, citons encore l'herbe de vie, l'Y-dsi (*Coix exaltata*); c'est une graminée qui est très analogue à la larme de Job (*Coix lacryma*), originaire de l'Inde, et qui est douée de propriétés médicinales des plus précieuses; — l'Hoang-Nan (*Strychnos Gautheriana*), poison violent, qui semble être un remède efficace contre la rage, la paralysie et l'inoculation des virus [1]; — l'indigo, abondant mais mal préparé; et le faux gambier (*Cu-nau*), sorte de tubercule qui sert à préparer la teinture violet fauve la plus répandue; — enfin le poivre, qui réussirait aussi merveilleusement qu'en Cochinchine; — et surtout la cannelle dont la qualité supérieure se vend jusqu'à 80 et 100 francs l'once. Les richesses minérales sont considérables. Les montagnes au nord du Tong-Kin, et celles de l'Yunnan, dans le haut bassin du fleuve Rouge, abondent en métaux dont l'exploitation a été et pourrait redevenir beaucoup plus productive. Au septième siècle, sous la domination chinoise, la plupart des provinces donnaient en tribut de l'or et de l'argent. M. Dupuis a retrouvé des placers aurifères sur les rives du Song-Thao, comme M. Dévéria au Quang-Si, et M. Cooper au Yunnan. Les préjugés religieux, aujourd'hui fort dissipés, en ont arrêté longtemps la mise en valeur, car l'or, comme tout ce qui est jaune, est consacré au grand Lama. Le cuivre, quoique peu exploité, est commun au Tong-Kin : il est surtout répandu au Yunnan. Un grand nombre de mines étaient en exploitation avant l'insurrection, et quelques-unes ont encore un rendement élevé, bien qu'il ait été plus fort au dix-huitième siècle. Le zinc du Tong-Kin s'exportait autrefois au Japon, celui du Yunnan, en Chine. M. Dupuis signale aussi de riches gisements de plomb. Enfin, le fer est partout, notamment près du fleuve Rouge, qui lui doit la coloration de ses eaux. Sans parler des marbres, qui sont fort beaux et très variés, ni du sel, dont l'exportation au Laos donne d'importants bénéfices, arrivons au plus utile élément du travail et de la richesse, au combustible. Un savant professeur de l'École des mines, M. l'ingénieur en chef Fuchs, dans la récente mission dont il a été chargé, vient de

[1] L'abbé Lesserteur, directeur aux Missions étrangères. Paris, Challamel, 1879; — Docteur Barthélemy, *Bulletin général de thérapeutique,* 15 août 1881.

reconnaître au Tong-Kin trois bassins houillers placés dans des conditions favorables pour l'exploitation. Un seul, celui de Hon-Gaô, a pu être l'objet d'études complètes ; et le cubage du combustible, tant au-dessus du niveau des eaux qu'au-dessous de ce niveau, jusqu'à une profondeur de 100 mètres seulement, est évalué à plus de 5 millions de tonnes. Ce chiffre ne peut donner qu'une faible idée des ressources, car le bassin se développe, du nord-est au sud-ouest, bien au-delà des limites entre lesquelles ont porté les recherches de M. Fuchs. Comme les houilles de Queensland, ces combustibles, par les empreintes végétales qu'ils contiennent, semblent se rattacher à l'époque du lias plutôt qu'à l'époque carbonifère. Tous, cependant, sont anthraciteux, maigres, assez purs de cendres, et ne fournissent pas de coke. Essayé dans une locomotive, un des échantillons a donné à peu près les mêmes résultats que celui d'Anzin (fosse Denain). Sûrement, en profondeur, la qualité s'améliorerait, car près des affleurements les produits volatils disparaissent spontanément. De toute façon, et c'est là le résultat capital de la mission de M. Fuchs, il est certain que le Tong-King renferme des masses considérables de combustible, d'une bonne qualité, et dont le voisinage de la mer rend l'exploitation facile.

Les éléments d'une prospérité durable ne font donc point défaut à cette partie de l'Annam. D'ailleurs, ce que nous avons dit, chemin faisant, de l'Yunnan, dont le fleuve Rouge est la voie commerciale la plus naturelle, permet de prévoir ce que deviendra le trafic de cette région, le jour, désormais prochain, il faut l'espérer, où les pavillons noirs auront disparu. Alors les richesses minières pourront être exploitées, et les caravanes reviendront nombreuses à Lao-Kay, aussi bien du Yunnan que du Quang-Si, du Set-Chuen, du Laos septentrional et même du Thibet. Incontestablement, des contrées aussi populeuses (le Yunnan à lui seul avait quinze millions d'habitants avant l'insurrection, et reprend rapidement son ancienne prospérité), privées de toute autre communication avec la mer, alimenteront un mouvement d'échange considérable, soit par des bateaux à vapeur qui sillonneraient le fleuve navigable jusqu'en Chine, soit par un chemin de fer qui descendrait la vallée, de la frontière à Haïphong. En outre, les données semblent suffisantes pour apprécier avec quelque exactitude ce que serait le Tong-Kin sous l'administration française. M. de Kergaradec estime, non sans raison, que les Annamites du Nord, ayant les mêmes goûts et les mêmes besoins que ceux de notre Cochinchine, consommeraient, s'ils avaient une égale aisance, la même proportion de marchandises importées. Or la douane de Saïgon accuse une valeur de 30 millions

par an de produits destinés aux seuls indigènes. La population cinq fois plus considérable du Tong-Kin comporterait donc une importation de 150 millions. Les sorties pourraient atteindre un chiffre équivalent. Malgré la densité plus grande de la population, une culture bien dirigée fournirait, si le commerce était libre, une exportation de riz supérieure en quantité et surtout en qualité à celle de la Cochinchine. Puis viendraient, comme nous l'avons fait pressentir, la production de la soie et du sucre, dont l'extension semble presque indéfinie; le tabac, moins chargé de nicotine qu'à Saïgon, et analogue à celui des Philippines; l'abaca ou chanvre de Manille, les huiles, les métaux, les combustibles, etc. Aussi est-on autorisé à prédire qu'Haïphong entre nos mains verrait, dans un avenir peu éloigné, son mouvement commercial (entrées et sorties) s'élever à 300 millions, ce qui assignerait à ce port un rang intermédiaire à ceux qu'occupent aujourd'hui Changaï et Hankow, dont le trafic total est respectivement de 380 et de 250 millions[1].

Voilà le but qu'une habile prévoyance devrait se proposer d'atteindre. « Mais jusqu'ici, dit fort justement M. Leroy-Beaulieu, nous n'avons eu dans l'Indo-Chine qu'une politique hésitante. Il faudrait occuper militairement le Tong-Kin, ce qui serait aisé, peut-être même l'Annam entier. Quelques corps de troupes, sept ou huit mille hommes, suffiraient à cette tâche : nous nous créerions dans ces régions un domaine colonial de 10 millions d'âmes, susceptible de beaucoup de richesses... Si nous ne savons pas nous établir aussi solidement dans tout l'Annam que les Anglais le sont dans l'Inde, nous aurons manqué encore une fois à notre mission colonisatrice, alors qu'il est si facile de la remplir. D'autres, plus perspicaces ou plus persévérants, viendront, qui feront la récolte où nous aurons semé[2]. » Malheureusement il est fort à craindre que, cette fois encore, l'intervention votée par le parlement se borne à des démonstrations sans grand effet. La citadelle d'Hanoï a été démantelée, quelques fortins seront construits pour protéger nos petites garnisons, et les autorités annamites, restaurées après une panique d'un jour, continueront à ne guère respecter les clauses de nos traités. Nous ne pensons pas que l'amour des demi-mesures puisse restreindre nos justes revendications au-dessous du minimum suivant, indiqué par notre consul : 1° Suppression radicale des douanes intérieures qui surchargent les produits et empêchent que l'exportation en demeure avantageuse; 2° dispersion des pavillons noirs, conformément aux

[1] De Kergaradec, *Rapport cité*.
[2] Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut, *de la Colonisation*, 2e édit., p. 416-417.

traités existants, et ouverture aux Européens du marché de Lao-Kay, où serait placé un bureau de la douane mixte; 3° ouverture de la ville de Nam-Dinh aux Européens; 4° établissement d'un tarif de droits calculés à raison de 5 pour 100 du prix ordinaire, ainsi qu'il a été fait en Chine après le traité de Tien-Tsin; 5° acheminement progressif vers la liberté du commerce des grains; 6° enfin réglementation et contrôle des concessions de mines. Ces conditions, si l'exécution loyale en était sérieusement assurée, marqueraient, du moins, un premier effort vers un avenir meilleur.

L'essor rapide que la Cochinchine a pris entre nos mains est pourtant des plus encourageants. D'après la chambre de commerce de Saïgon, le commerce extérieur, qui était de 79 millions en 1866, s'est élevé à 155 en 1879. La colonie, avec son budget de 19 millions et demi, paye ses dépenses, sauf celles du corps d'occupation, construit ses chemins de fer, répare ses canaux et subventionne la navigation fluviale. Si le Cambodge avait été, comme les six provinces, soumis à notre influence directe, il eût progressé comme la Cochinchine, et aujourd'hui notre utile protection s'étendrait sur les États du Laos et sur le royaume de Siam. Déjà nous devrions avoir un résident auprès du vice-roi du Yunnan, comme les Anglais en ont à Bhamo. Enfin, pour le Tong-Kin, auquel la route de Chine donne une si haute importance, et qui, par ses ressources naturelles, serait bien vite aussi en mesure de se suffire à lui-même, il est temps d'exiger, avec prudence mais avec énergie, l'exécution des traités existants. Si les autorités annamites continuaient à en rendre les clauses illusoires, il faudrait savoir faire respecter nos droits acquis et, pour les défendre, organiser, sous forme de protectorat ou d'occupation, une administration régulière qui assurerait à la fois le développement des richesses du pays et l'amélioration du sort des populations. La Cochinchine n'aura rien à y perdre, au contraire; et tandis que Haïphong ou Hanoï deviendra l'entrepôt du Yunnan et du Tong-Kin, Saïgon attirera tout le commerce du Cambodge et du Laos. L'influence française rayonnera sur toute l'Indo-Chine, et notre patrie, à défaut de l'empire des Indes qu'elle a perdu, retrouvera dans la presqu'île transgangétique une des plus belles dépendances qu'une puissance européenne possède sur le continent asiatique.

Au terme de cette étude, après avoir voyagé si loin de la mère patrie, peut-être avons-nous trop oublié, dans ces préoccupations d'avenir, l'impuissance douloureuse à laquelle la condamnent depuis si longtemps ses erreurs révolutionnaires. Mais nous sommes de ceux qui ne peuvent croire que le bon sens et la vérité tarderont.

beaucoup à reprendre leur empire sur les esprits encore affolés. Bien des réformes alors seront possibles, qui permettront enfin de suivre de vastes pensées et de nourrir de longs espoirs. L'une des plus aisées, que de récents événements ont déjà indiquée, consisterait à suivre l'exemple des nations qui ont d'importantes possessions d'outre-mer, à supprimer l'inutile représentation parlementaire de nos colonies, et à constituer pour elles un ministère spécial, maintenu autant que possible en dehors des fluctuations de la politique journalière. Dans nos grandes écoles de commerce, une sollicitude éclairée fait les plus louables efforts pour développer le goût des entreprises lointaines et pour former un personnel capable de les bien conduire; tout cela est excellent et mérite d'être vivement encouragé. Mais s'il importe de donner à notre action colonisatrice une direction habile, il est surtout urgent d'en stimuler les éléments. Là, comme dans la plupart des questions économiques, on a trop souvent considéré l'individu et perdu de vue la vraie unité sociale, la famille. Les exemples de l'Angleterre cependant, aussi bien que les témoignages de nos vieilles archives domestiques, sont faits pour nous rappeler sur quelle base solide une race vaillante doit fonder sa liberté au dedans comme sa puissance au dehors. Un des penseurs qui ont scruté avec l'esprit le plus pénétrant les ressorts intimes de la constitution sociale de l'Angleterre, M. Le Play, après avoir rappelé, comme Montalembert, que la stabilité de la famille et de la propriété, garantie par le droit de tester librement, est le palladium de la liberté anglaise[1], ajoute aussitôt : « C'est dans l'existence de chacune de ces familles que se trouve l'explication du trait dominant de l'activité nationale. Si l'Angleterre, malgré ses étroites limites, envahit une grande partie du monde, c'est que ces familles souches produisent, sur leurs divers domaines, d'innombrables rejetons : c'est que ceux-ci, formant un courant continu d'émigration, fournissent à toutes les mers et à toutes les parties de l'empire britannique, des marins, des soldats, des marchands et des colons[2]. » Chez nous, ce ne sont ni les qualités personnelles ni les capitaux qui nous font défaut : ce sont des émigrants laborieux, aussi bien que des maisons stables et durables. C'est la mauvaise organisation de la famille, c'est le partage forcé des successions, — on commence à le reconnaître sans trop oser y porter remède[3] — qui entrave si misérablement l'essor de la population, qui détruit périodiquement les fortunes naissantes et arrête l'esprit d'entreprise par la certitude d'un

[1] Montalembert, *de l'Avenir politique de l'Angleterre*, p. 122.
[2] F. Le Play, *la Constitution de l'Angleterre*, liv. II, ch. VII; et liv. V, ch. XIV.
[3] Voy. la *République française*, nº du 10 février 1880. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1882.

lambeau d'héritage à disputer. Alors, pas de colons nombreux pour les territoires à peupler, pas de jeunesse active pour les comptoirs à fonder, pas de maisons durables pour les exploitations lointaines. Déjà, en 1875, plusieurs de nos chambres de commerce, notamment celles de Paris et de Bordeaux, répondant à un questionnaire officiel, ont déclaré de la manière la plus explicite que notre régime de succession place la France dans une situation notoire d'infériorité, au point de vue du commerce d'exportation. Aussi ont-elles indiqué, l'une, *comme un objet d'étude digne du législateur*, l'autre, *comme une nécessité nationale*, la restitution au père de famille du droit de disposer de ses biens [1]. M. Lecesne, dans un remarquable rapport présenté au parlement sur la marine marchande, est arrivé à la même conclusion [2]. C'est ce mal qu'il faut guérir par une réforme bienfaisante qui, abrogeant les décrets de la Terreur, replace enfin notre patrie dans la tradition de tous les peuples libres, de la vieille Angleterre comme de la jeune Amérique, en y restaurant l'autorité paternelle dans sa dignité et sa responsabilité. Alors seulement, la France pourra créer, en Afrique et en Asie, cet empire colonial que la science et l'histoire lui montrent nécessaire au maintien de son prestige, et que la destruction périodique de ses familles la rend, hélas ! impuissante à constituer.

A. Delaire.

[1] Le comte de Butenval, *les Lois de succession devant les Chambres de commerce*. Paris, Guillemin, 1875.

[2] « Le Code civil a rendu les déplacements le plus souvent impossibles. Avec lui, l'égalité des droits pour l'enfant, en divisant les héritages, l'attache irrémédiablement au sol. — Si mince que soit sa part, il sait qu'elle lui est assurée, il l'attendra, et dans cette attente disparaîtra ce qu'il peut avoir de force, d'initiative et de volonté ; son horizon ainsi borné sera plus tard celui de ses enfants et déjà il se prépare en *mesurant* leur nombre... La population se fait ainsi deux fois stationnaire sur les lieux et dans les chiffres. » (*Journal officiel*, 3 et 5 octobre 1876.)

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AU XVIII[e] SIÈCLE ET DE NOS JOURS

Le programme d'instruction secondaire imposé depuis 1880 à l'Université, par M. Ferry et son conseil, ne pouvait manquer d'être vivement discuté et de soulever des résistances dans les rangs mêmes des professeurs de l'État. Que de fois n'a-t-on pas changé, depuis plus de cent ans, les méthodes d'enseignement, sans réussir, je ne dis pas à satisfaire tout le monde, mais même à conquérir à ses réformes cette majorité imposante de suffrages qui seule peut donner de la stabilité à un système d'études. D'ordinaire, pendant que les uns refusent d'avancer, les autres veulent marcher trop vite. Tandis que les partisans superstitieux du passé crient au sacrilège à la moindre innovation, les hommes de progrès affichent trop souvent un dédain méprisant pour ce qu'ils appellent les vieilles routines, frappent d'une même condamnation toutes les traditions pédagogiques de nos pères, et affirment qu'il faut ouvrir à la jeunesse des voies inconnues, pour lui procurer plus rapidement et plus sûrement une éducation scientifique et littéraire digne du dix-neuvième siècle.

Ici, certains sceptiques, — soit qu'ils aient quelque parenté avec les réactionnaires ; soit qu'il leur en coûte d'avouer qu'étant disciples ils ont été mal élevés par leurs professeurs, ou qu'étant professeurs ils ont mal élevé leurs disciples ; soit plutôt qu'ils aient le sentiment du danger qu'on fait courir aux études classiques, — ne peuvent s'empêcher de sourire devant ce bel enthousiasme des novateurs. Ils savent que les révolutions politiques, que les transformations sociales, que l'accroissement successif du trésor des connaissances humaines, que les variations mêmes de l'esprit public, si mobile dans notre France, remettent en question les méthodes d'enseignement à chaque génération qui se lève. Ils ont vu par l'histoire combien de systèmes d'éducation, prônés par leurs auteurs comme le salut de la patrie, ont été acclamés et abandonnés tour à tour. Tout

en avouant qu'il y avait des réformes à faire, des progrès à accomplir dans l'instruction secondaire, ils trouvent que les rédacteurs du programme de 1880 ont dépassé le but et que son exécution rigoureuse ferait courir un grave péril aux études classiques. Du reste, ils ne paraissent pas autrement effrayés des conséquences de ce coup d'Etat pédagogique. L'Université, sans avoir des promesses d'immortalité, croit avoir le temps d'attendre que nos révolutions de palais aient emporté les membres des grands comme des petits ministères. Les faits semblent lui donner raison. Il y a quelques mois à peine, M. Paul Bert disait, à la députation venue pour saluer son arrivée au pouvoir, qu'il faut laisser à l'Université le temps de « digérer » les nouvelles méthodes. Il est tombé avant que la digestion fût complète, et un non moins grand malheur vient de nous priver de M. Ferry.

Notre pensée n'est pas de prendre ici fait et cause pour ou contre ces deux *grands maîtres* de l'Université. Nous n'avons l'intention ni d'attaquer ni de défendre le programme d'instruction secondaire imposé à nos lycées. Au lieu d'aborder de front ces questions que tant d'écrivains ont depuis dix ans traitées devant nous et résolues en sens divers, nous voudrions montrer que le même problème s'est posé au dix-huitième siècle. Cette évocation du passé peut éclairer d'une vive lumière les discussions du présent et indiquer l'origine, la filiation de méthodes pédagogiques qu'on pourrait croire nouvelles. Dans un sujet si délicat, si important, qui touche de si près aux plus graves intérêts d'une jeunesse appelée à passer ses plus belles années sur les bancs du collège, dont enfin la solution, selon qu'elle sera prudente, sagement progressive ou décidée par je ne sais quel besoin d'innovation, je ne sais quel dédain de la tradition, peut faire fleurir ou ruiner pour longtemps les études classiques dans notre pays et amoindrir par là même son influence séculaire sur le monde, il ne faut, croyons-nous, négliger aucune des leçons que nous donne l'histoire. Dans cet exposé, nous rencontrerons d'ailleurs sur notre route, nous aurons l'occasion de juger les différents systèmes d'éducation spécialement prônés par les auteurs du nouveau programme.

I

On n'est pas peu étonné, en étudiant de près les théories pédagogiques du dix-huitième siècle, de voir agiter dès cette époque les réformes mêmes qu'on réclame aujourd'hui avec tant d'ardeur. Certaines questions sur les méthodes, sur les programmes d'enseignement secondaire, que nous pourrions croire nées d'hier, ont été

posées il y a plus de cent ans. Elles ont été traitées par une foule d'écrivains dont la plupart sont restés obscurs[1], dont plusieurs eurent dans leur temps une véritable réputation et qui tous s'accordaient à demander une modification profonde dans le système d'instruction publique.

Cette époque, qui remua tant d'idées, qui appela au tribunal de ses littérateurs, de ses philosophes, de ses économistes, de ses politiques les institutions, les mœurs, le gouvernement, la religion, ne pouvait manquer de parler éducation. Il en parla, en effet, il en parla à satiété. Il fit de ce grand mot qui remplit toutes les bouches, qui résonne à toutes les oreilles, qui se rencontre dans toutes les plumes, un thème à déclamations faciles. Il apporta, sous les discussions de ce sujet si délicat et si complexe, cette témérité hardie, ce souffle plus destructeur que fécond, cette ardeur intempérante et généreuse qui devait être à la fois la source de quelques progrès, de tant d'erreurs et de tant de violences.

Ce qui frappe tout d'abord en abordant ce sujet, c'est que l'histoire de l'instruction secondaire, au dix-huitième siècle, s'ouvre en quelque sorte par la glorification des lettres et se termine par leur proscription. Rollin, dans le *Traité des études*, expose les règles de l'éducation classique avec l'expérience d'un maître consommé qui a un véritable culte pour son art, et moins de quatre-vingts ans plus tard, dans les *écoles centrales* votées par la *Convention*, organisées par le *Directoire*, les sciences ont chassé les lettres des programmes d'enseignement. Comment s'est accomplie cette révolution? Par quel revirement d'opinion est-on arrivé à brûler ainsi ce qu'on avait adoré, par quels changements de l'esprit public en est-on venu à un bouleversement complet de l'ancien système d'études? L'histoire pédagogique du siècle nous fournit la réponse.

Au moment même où l'Université pouvait se croire, grâce à l'expulsion des Jésuites, maîtresse de l'éducation en France, elle se vit tout à coup obligée de défendre son enseignement, et en quelque sorte son existence même, contre une nuée d'assaillants qui l'accusaient de routine, qui attaquaient ses méthodes, ses programmes, qui voulaient à tout prix porter la révolution dans les collèges comme dans les autres branches de l'administration publique. Nous allons assister sur ce point à une lutte acharnée générale, qui va se poursuivre jusqu'à la fin du siècle, et dont le

[1] Ce qui peut, croyons-nous, donner quelque intérêt et quelque nouveauté à cette étude, c'est qu'au lieu de nous borner à exposer les idées des principaux écrivains, comme Rollin, Rousseau, le président Rolland, nous nous sommes attaché à montrer le mouvement de réforme qui devait amener une révolution complète dans le domaine de l'instruction secondaire.

résultat sera de discréditer d'abord dans l'opinion, de détruire ensuite dans les lois, le système d'études qui depuis près de trois siècles servait à élever la jeunesse française. Il nous faut d'abord entendre la voix de ceux qui demandaient, avec le plus d'ardeur et le plus de véhémence, la réforme de l'instruction secondaire.

Quand on parle de révolution dans l'enseignement au dix-huitième siècle, la pensée se reporte immédiatement à l'*Émile* de Rousseau. Néanmoins cet ouvrage, qui eut une action si considérable sur l'éducation physique et morale de l'enfance, n'exerça que très peu d'influence sur l'instruction proprement dite. Rousseau, plein d'un profond mépris pour « ces ridicules établissements qu'on appelle collèges », ne prit pas la peine de rebâtir d'après un nouveau plan un édifice que, d'après lui, il fallait commencer par détruire de fond en comble. Grand partisan de l'éducation négative, il livre son Émile à la nature, sous prétexte que l'enfant doit tirer sa science de lui-même, de ses réflexions personnelles et du travail solitaire de son esprit. L'enseignement direct qu'il se décide à lui donner de douze à quinze ans se réduit à peu près à rien. « Je hais les livres, s'écrie emphatiquement Rousseau, ils n'apprennent qu'à parler de ce qu'on ne sait pas [1]. » Dès lors défense à Émile d'ouvrir un seul écrit, à l'exception de *Robinson Crusoé*. A quinze ans, il n'a fait connaissance ni avec les historiens, ni avec les orateurs, ni avec les poètes; il n'a aucune idée des langues et des littératures anciennes. C'est tout au plus si, à dix-huit ans, on lui permet de lire Plutarque. Un peu de géographie qu'il a dû apprendre par ses voyages plutôt que par des leçons et des cartes, un peu d'astronomie, quelque teinture des sciences physiques considérées surtout au point de vue de l'utilité qu'elles présentent, l'apprentissage d'un métier manuel, tel est le bilan de l'éducation intellectuelle que Rousseau a donnée à son Émile. Ce programme avait le mérite de la nouveauté, mais il ne pouvait faire fortune, même au dix-huitième siècle. L'homme qui professait un tel dédain pour l'instruction proprement dite, qui aurait donné, disait-il, « l'académie des sciences pour le moindre pâtissier », ne pouvait vraiment pas avoir la prétention de supplanter Rollin dans les collèges.

Le véritable danger vint d'ailleurs. On n'avait pas attendu l'apparition de l'*Émile*, pour ouvrir contre l'enseignement officiel une campagne, à laquelle l'expulsion des Jésuites vint communiquer une nouvelle ardeur. « A l'époque où les Jésuites quittèrent leurs collèges, dit l'abbé Proyart [2], on s'écria de toutes parts que le moment était venu où l'éducation publique, dirigée par les lumières de la philo-

[1] *Émile*, liv. III.

[2] *De l'éducation publique*, 1785. In-12, p. 98-99.

sophie, allait prendre l'essor et s'élever au plus haut degré de perfection. Cette idée fermenta dans certaines têtes et fit des enthousiastes. Bientôt nous vîmes éclore les projets d'éducation les plus plus propres à satisfaire les goûts les plus bizarres. »

Ces projets d'éducation, ces plans bizarres dont parle l'abbé Proyart, commençaient tous par attaquer, par rejeter l'ancien système d'études. En 1762, au lendemain de l'expulsion des Jésuites, un écrivain apprécie de la manière suivante l'enseignement de son temps. « Fabriquer, dit-il, du mauvais latin en prose et en vers, copier et étudier du mot à mot des cahiers que le professeur rougirait de voir imprimés, enfin soutenir avec grand appareil des thèses où l'on n'entend rien, voilà à quoi ces professeurs ennuyés occupent leurs écoliers rebutés [1]. » De pareils compliments arrivaient de tous côtés aux anciens maîtres. En 1763, un Doctrinaire, le R. P. Navarre, dans un discours couronné par l'académie des Jeux Floraux, attaquait hautement le « plan d'études tracé par nos pères », auquel, disait-il, le Français avait paru longtemps aussi attaché que « le musulman à sa religion ». Trouvant enfin un appui dans l'opinion devenue favorable aux réformes et déchargeant en quelque sorte comme un grand poids qui depuis longtemps pesait sur sa conscience, le P. Navarre s'écriait avec enthousiasme : « Il nous est enfin permis de frapper le fondement de notre institution littéraire et de proposer à la France un nouveau plan d'études à l'abri de toute révolution. Que tout bon philosophe qui aime sa patrie autant que les lettres applaudisse à une entreprise aussi utile ; plus instruits et plus philosophes que nos pères, rallumons dans nos collèges le flambeau de la véritable science qui n'y a jeté encore que de faibles étincelles [2]. »

Des voix plus retentissantes que celle du P. Navarre portaient les mêmes plaintes jusqu'aux extrémités de la France. Dans la même année 1763, La Chalotais signalait « la mauvaise routine des collèges... Notre éducation, disait-il, se ressent partout de la barbarie des siècles passés. A l'exception d'un peu de latin qu'il faut étudier de nouveau si l'on veut faire quelque usage de cette langue, la jeunesse est intéressée à oublier, en entrant dans le monde, presque tout ce que ses prétendus instituteurs lui ont appris. Est-ce là le fruit que la nation devrait retirer de dix années de travail le plus assidu [3]? »

[1] *Essai sur la manière de remplir les places dans les collèges que les Jésuites occupaient ci-devant*, 1762. In-12, p. 17.

[2] P. Navarre, *Discours qui a remporté le prix par le jugement de l'Académie des Jeux Floraux sur ces paroles : Quel serait en France le plan d'études le plus avantageux?* 1763. In-12, 72 pages.

[3] La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, 1763, p. 7-14.

En remontant le cours du siècle, nous retrouvons les mêmes attaques contre l'enseignement des collèges. Tantôt c'est Condillac[1], tournant en ridicule ces pauvres universités qui ont tant perdu, dit-il, « de leur considération », qui s'obstinent à enseigner des « choses frivoles », qui, peu « faites pour se corriger », comme tout ce qui est vieux, persistent dans leurs antiques routines. Tantôt c'est d'Alembert, qui, du haut de l'*Encyclopédie*[2], porte contre l'éducation de son temps la condamnation la plus absolue, la plus bruyante, celle qui eut le plus de retentissement dans le siècle, et porta à l'*alma mater* la plus cruelle blessure. L'académicien philosophe reproche à l'Université de borner les humanités à savoir « tant bien que mal composer en latin », la rhétorique, à « étendre une pensée, circonduire et allonger des périodes ». Après avoir ainsi perdu « sept ou huit ans à apprendre des mots et à parler sans rien dire », on passe en philosophie. Cette science, ramas de questions subtiles et de discussions stériles, rappelle à d'Alembert les leçons que Molière fait donner au *Bourgeois gentilhomme*. Ces souvenirs lui arrachent un cri de douleur. « Je ne puis, dit-il, penser sans regret au temps que j'ai perdu dans mon enfance. C'est à l'usage établi et non pas à mes maîtres que j'impute cette perte irréparable, et je voudrais que mon expérience pût être utile à ma patrie. *Exoriare aliquis.* »

En remontant plus haut encore, on trouve de nouvelles attaques contre l'Université. Dans un livre publié en 1731, un professeur du collège du Plessis, Gaullyer[3], se plaint amèrement des « charlatans », des « aventuriers de la littérature » qui, *depuis environ vingt ans*, prétendent que les méthodes d'enseignement sont vicieuses et qu'on peut arriver au but par un chemin beaucoup plus court. De sorte que les hostilités contre le système d'études alors en usage remontent vingt ans au-delà de l'époque où écrivait Gaullyer, c'est-à-dire au commencement même du dix-huitième siècle. Le dix-huitième siècle lui-même avait subi l'influence des âges précédents. Nous le voyons citer fréquemment non seulement

[1] Condillac, *Cours d'études*, t. XV, liv. II, ch. XIV. « Quand nous sortons des écoles, nous avons à oublier beaucoup de choses frivoles qu'on nous a apprises, à rapprendre des choses utiles qu'on croit nous avoir enseignées et à étudier les plus nécessaires sur lesquelles on n'a pas songé à nous donner des leçons. » Condillac se montre plus sévère encore pour les congrégations que pour les universités.

[2] En 1751, au mot *Collège*. L'abbé Leroy, qui, vingt-cinq ans plus tard, dans l'ouvrage cité ailleurs, réfute cet article, comme le feront l'abbé Proyart, en 1785, l'abbé Gosse, en 1788, l'attribue à d'Alembert.

[3] *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines*, par M. le Fèvre de Saumur, avec des notes par Gaullyer, 1731.

Port-Royal, mais encore le *Traité du choix des études*, par Fleury, et surtout Locke, et à côté de Locke, Montaigne si largement mis à contribution par le philosophe anglais.

II

En quoi consistait donc cette réforme de l'instruction secondaire que cent bouches réclamaient à l'envi durant tout le cours du dix-huitième siècle? Dans la pensée des écrivains que nous venons de citer, elle avait un double objet : elle devait toucher à la fois aux méthodes et aux programmes d'éducation, aux méthodes qu'il s'agissait de simplifier, de perfectionner, aux programmes qu'il s'agissait d'élargir.

Dans la question des méthodes proprement dites, le premier, le grand changement à opérer se rapportait à l'enseignement du latin. Au milieu des attaques qui s'élevaient de toutes parts, la principale accusation portée contre les maîtres, c'est qu'ils consacraient trop de temps et donnaient trop d'importance à l'étude de cette langue [1]. Helvétius prétendait qu'on n'apprenait dans les classes qu'à « faire des vers latins ». *Du latin et des sottises*, voilà aux yeux de Voltaire tout ce que l'élève emportait du collège. Pauvre latin, c'est lui le grand coupable, c'est sur lui que vont porter tous les anathèmes, c'est lui qu'on va rendre responsable de tous les crimes de l'éducation.

On connaît la place que cette langue avait occupée jusqu'alors dans l'instruction secondaire. Pendant des siècles le latin avait été la base des études classiques. Les statuts donnés à l'Université en 1598, consacrant définitivement le mouvement de la Renaissance, avaient transporté aux lettres l'importance que le moyen âge accordait universellement à la philosophie. C'est avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine qu'on élevait les générations nouvelles, c'est en étudiant le latin qu'on apprenait à écrire en français ; et Bossuet lui-même pouvait dire au cardinal de Bouillon : *J'ai peu lu de livres français et ce que j'ai appris de style en ce sens, je le tiens des livres latins et un peu des grecs* [2]. Cette tradition classique fut la seule partie des statuts de 1598, appelée

[1] « Généralement parlant, nos nouveaux spéculateurs sur l'éducation paraissent faire très peu de cas de la langue des Romains, avec lesquels nous apprenons si bien à réfléchir et à penser. Ils ne demandent qu'une étude très légère de cette langue et par là même inutile. » (L'abbé Proyart, *De l'éducation publique*, 1785, p. 99.)

[2] Lettre au cardinal de Bouillon, *sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur*. (Œuvres, édit. Vivès, t. XXVI, p. 108.)

à survivre aux vicissitudes des événements. Les différents maîtres purent enseigner le latin par des méthodes diverses appropriées à leur génie ou au progrès des temps; mais, chez tous les instituteurs de la jeunesse, à l'Oratoire, à Port-Royal, dans l'Université, comme chez les Jésuites, chez Bossuet, chez Fénelon, comme chez Rollin, nous retrouvons la conviction que les langues anciennes devaient servir d'instrument, de base à l'éducation littéraire.

Sans doute, ce rôle du latin ne sera pas sérieusement contesté, du moins en théorie, pendant le dix-huitième siècle; mais, au fait, nous allons voir les écrivains se plaindre amèrement de l'importance qu'on attachait à l'étude de cette langue et du temps qu'on consacrait à l'apprendre. Il est facile de signaler les causes de cette réaction.

La première était l'importance même, l'autorité toujours croissante du français depuis plus de cent ans. L'éclat jeté par notre littérature au dix-septième siècle, en marquant définitivement la prise de possession de la langue nationale, avait par là même réduit et presque supprimé l'usage des langues anciennes. L'admiration se partageant désormais entre les nouveaux et les antiques chefs-d'œuvre, certains esprits ne craignant pas de comparer les grands écrivains, les grands poètes français, aux écrivains, aux orateurs, aux poètes de la Grèce et de Rome, on assistait à la querelle des anciens et des modernes. La langue française, définitivement formée et consacrée par d'immortels écrits, achevait de supplanter la langue des Romains, et la Bruyère pouvait écrire, vers 1680 : « Nous avons enfin secoué le joug du latinisme. » Cette observation ne pouvait échapper aux réformateurs du dix-huitième siècle. L'abbé Gedoyn, qui place la révolution dont nous parlons « vers la fin du règne de Louis XIV [1], » fait remarquer que depuis cette époque « les questions les plus savantes, les plus épineuses, les plus abstraites, même celles de la religion, ne se traitaient plus qu'en français, et quiconque écrirait aujourd'hui en latin trouverait à peine des imprimeurs et des lecteurs ».

Le dix-huitième siècle en était déjà arrivé, d'après le même auteur, à ne pouvoir supporter dans un ouvrage des citations

[1] On sait que François Ier, consommant une révolution déjà commencée par Charles VIII (ord. de 1490) et par Louis XII (ord. de 1512, art. 47), avait, par son ordonnance de Villers-Cotterets (art. 11), en 1539, définitivement introduit la langue française dans la procédure judiciaire. L'ordonnance de 1562 (art. 35) acheva de chasser le latin, qui dut aussi disparaître des tribunaux ecclésiastiques de par l'ordonnance de 1629 (art. 7). Il était temps de donner place à la langue nationale. Malherbe venait de mourir, Corneille faisait ses débuts, dans *Mélite*, l'Académie française allait être fondée, en 1635.

latines [1], rejetant même cette fleur d'érudition dont parle Quintilien, *sumptam ex conversatione doctorum tacitam eruditionem*, qui peut donner de l'agrément et de l'autorité au discours.

Au moment même où le latin est en décadence, où il passe définitivement au rang des langues mortes, les progrès de la civilisation développent une foule de connaissances nouvelles auxquelles on ne saurait fermer plus longtemps les portes des collèges. La langue nationale, qui, depuis l'éclat jeté par la littérature française, s'impose aux nations de l'Europe, demande à être étudiée par elle-même et par principes. Les relations de la France avec les contrées voisines posent la question des langues vivantes. La réforme philosophique opérée par Descartes a eu pour conséquence de battre en brèche la scolastique. Enfin, l'histoire, la géographie, les sciences mathématiques, les sciences naturelles, par les progrès même qu'elles viennent d'accomplir, forment un trésor qu'il est impossible de fermer aux générations qui se lèvent.

Qui est-ce qui payera les frais de ces nouvelles études? C'est le latin, ce grand coupable qu'il s'agit de punir de sa longue domination, en le réduisant à la portion congrue. Ce n'est pas sans douleur, sans colère, que ces réformateurs de l'enseignement pensent aux usurpations séculaires d'une langue qui avait eu jusqu'alors l'audace de régner sans rivale dans l'éducation publique. Tantôt, c'est M. de Crousaz, qui déplore le temps passé par la jeunesse « presque uniquement dans l'étude de la langue latine [2]; » tantôt c'est l'abbé Gedoyn, qui s'indigne de voir retenir dix ans les enfants au collège pour leur apprendre « quelque peu de latin [3]; » c'est la Condamine, qui s'apitoye sur ce pauvre écolier qu'on applique neuf heures durant à s'instruire « d'un peu de latin, lire le grec et rien de plus », au point de le faire sortir du collège, profond peut-être sur la formation du supin et du gérondif, mais plus neuf sur toutes les matières de la conversation qu'une pensionnaire quittant son couvent [4].

La conclusion s'impose d'elle-même. Puisqu'on n'a plus le temps d'occuper durant tant d'années la jeunesse au latin, et qu'on ne veut pas cependant complètement abandonner l'étude de cette

[1] On ne citait aucun texte à l'appui de ses affirmations. Comme l'a fait remarquer M. Egger (*de l'Hellénisme en France*), Condillac a pu, dans son *Cours d'études*, écrire trois volumes sur l'histoire et la philosophie grecques, sans renvoyer une seule fois aux textes anciens et sans nous laisser voir s'il savait un mot de grec. C'est ce que M[me] de Staël appelait le *pédantisme de la légèreté*, par opposition à l'ancien pédantisme des savants.

[2] Crousaz, Traité de l'éducation des enfants, 2 vol. in-12, 1722.

[3] Gedoyn, *op. cit.* Œuvres diverses, 1745.

[4] *Lettre critique sur l'éducation*, attribuée à la Condamine, 1751.

langue, il faut l'apprendre plus vite, en transformant les méthodes. Pourquoi, disait l'abbé Gedoyn, les professeurs « ne changeraient-ils pas leur ancienne manière d'enseigner[1] ? » Ce serait le moyen de gagner du temps.

Gagner du temps en simplifiant, en perfectionnant les méthodes, telle est la grande question que vont agiter les réformateurs de l'instruction secondaire au dix-huitième siècle. Il était plus facile de la soulever que de la résoudre. Maintenir dans les programmes les langues anciennes et cependant trouver le moyen d'y donner place aux connaissances variées dont il importe d'avoir puisé quelques notions au collège; à cette fin et pour aller vite, suivre dans l'étude du grec et du latin un système qui permette d'apprendre rapidement ces langues, sans pourtant en donner une science superficielle et imparfaite, sans compromettre surtout le grand résultat qu'on attend de cet enseignement, qui est de développer le jugement, d'éveiller le goût, de former l'esprit et le cœur, voilà le grand problème qui se posait alors, et que nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir résolu après cent cinquante ans d'efforts.

III

Le dix-huitième siècle avait eu cependant la bonne fortune de rencontrer dans l'université de Paris un homme qui, joignant à une longue expérience un esprit à la fois sage et progressif, respectueux de la tradition, mais partisan des réformes utiles, venait de donner, dans le *Traité des études*, la solution vraiment pratique aux questions relatives à l'étude des langues anciennes. Nous voulons parler de Rollin.

Certes, il serait bien téméraire d'affirmer qu'avant Rollin on ne savait pas enseigner le latin. Tel écrit de Bossuet, comme sa lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin, et son commentaire sur le *Cantique des cantiques*, tel devoir donné par Fénelon au duc de Bourgogne, tel traité de théologie écrit par Thomassin dans une langue dont nous avons perdu le secret, prouvent surabondamment que si, au dix-septième siècle, on mettait longtemps à apprendre le latin, du moins on l'apprenait bien. Néanmoins l'Université était restée effacée et en quelque sorte immobile dans ses vieilles routines durant la plus grande partie du règne de Louis XIV. Vers la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, on la vit, sous l'action de causes diverses, en particulier sous l'influence des méthodes de Port-Royal, secouer sa torpeur

[1] *Op. cit.*, p. 40-41.

et, comme le prouve le projet de statuts soumis au régent en 1721, élargir le cadre de son enseignement. Si quelques professeurs, à l'exemple de Gibert [1], le futur adversaire de Rollin, voulaient maintenir aveuglément toutes les traditions du passé, des maîtres illustres, comme les Hersan, les Pourchet, les Dagoumer, les Demontempuys, faisaient dans leurs leçons une large part aux réformes utiles. Aussi Rollin pouvait dire avec vérité, dans la dédicace latine adressée au recteur de l'Université, en parlant de l'ouvrage qui a immortalisé son nom : « Ma première vue a été de mettre par écrit la manière d'enseigner et la méthode usitée depuis longtemps parmi vous. »

On sait de quel esprit s'inspira Rollin dans le *Traité des études*. Port-Royal s'était donné la mission de simplifier l'enseignement du latin en rédigeant toutes les grammaires en français, en donnant à la version l'importance attribuée jusqu'alors au thème, en réduisant les compositions et les devoirs écrits pour accorder plus de temps à la lecture des auteurs, en plaçant entre les mains des élèves des traductions françaises mises en regard du texte, en rendant enfin les vers latins facultatifs [2]. Comme Port-Royal, Rollin demande que la grammaire latine soit rédigée en français [3]. Comme Port-Royal, il veut simplifier les règles grammaticales, les éclairer par l'usage, donner enfin à la version, à l'explication des auteurs plus d'importance, plus de temps qu'au thème et à la composition. Si, à la différence des illustres solitaires, il conserve les vers latins, s'il se refuse à permettre aux élèves l'usage des traductions, il réclame l'enseignement de la langue française par principes, ce dont n'avait pas parlé Port-Royal.

Les réformateurs actuels de l'instruction secondaire déclarent que dans l'enseignement des langues anciennes « le but principal est la version », que « le thème doit être surtout considéré comme moyen de vérification »; ils recommandent « le thème oral fait en classe sous la direction et la participation du maître »; ils conseillent enfin « de restreindre sensiblement l'usage des dictionnaires [4] ». Rollin, aussi,

[1] Gibert combattit Rollin dans ses *Observations adressées à M. Rollin, sur son traité de la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, 1727, 476 p. Il dit que la méthode de Rollin « pèche contre le bon goût, le bon sens, la raison, tend à gâter le goût des jeunes gens, à les jeter dans des erreurs de grande conséquence ».

[2] On trouvera sur ce sujet, dans l'*Histoire de Port-Royal*, par Sainte-Beuve, les détails que nous ne pouvons pas donner ici.

[3] « Parce qu'en toute science, dit-il, en toute connaissance il est naturel de passer d'une chose connue et claire à une chose qui est inconnue et obscure. » (*Traité des études*, t. I, p. 183.) Nous citons cet ouvrage d'après l'édition Didot, 3 vol. in-12.

[4] *Plan d'études pour l'enseignement secondaire*, 1880, p. 6 et 7.

voit dans les thèmes des basses classes le moyen pour les élèves de « mettre en pratique les règles qu'on leur a souvent expliquées de vive voix ». Lui aussi connaît nos fameux *extemporalia* et fait faire quelquefois « des thèmes en classe..... de vive voix »; lui aussi, trouvant que « l'habitude de feuilleter » les dictionnaires entraîne « une perte de temps considérable », cherche dans l'explication des auteurs, « comme un dictionnaire vivant, une grammaire parlante », et dans les thèmes oraux faits en classe un excellent moyen d'habituer les élèves « à se passer de dictionnaire[1] ».

L'homme qui simplifiait ainsi la grammaire, réduisait l'usage du dictionnaire, donnait le pas à la version sur le thème, conseillait les thèmes oraux, faisait une large part à la traduction des auteurs, initiait enfin l'élève à l'intelligence des chefs-d'œuvre antiques, en lui prodiguant les conseils de sa longue expérience, en lui présentant toujours, dans les cours d'humanité et de rhétorique, comme dans les classes de grammaire, plus d'exemples que de préceptes, moins de raisonnements que de lectures, un tel homme était bien digne d'être accepté comme le législateur incontesté de l'enseignement secondaire au dix-huitième siècle.

Il y avait sans doute des lacunes dans le *Traité des études*. L'histoire de France, l'histoire moderne, les sciences physiques et mathématiques n'y occupaient pas la place qu'auraient dû leur donner leur importance et leurs progrès. La nécessité d'élargir les programmes allait donc s'imposer plus impérieusement de jour en jour. Néanmoins, au point de vue particulier de l'enseignement classique, Rollin avait exposé la vraie méthode, méthode que nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir beaucoup perfectionnée depuis cent cinquante ans[2].

On a pu plaider la cause des lettres avec plus de verve et d'éloquence, mais nul n'en a parlé avec plus de compétence, plus d'amour; nul n'a tracé d'une main plus habile les règles de cette éducation classique qui, par une progression lente mais sûre, éveille la pensée de l'enfant, forme son jugement, développe son goût et le conduit par une ascension constante au plein épanouissement de toutes ses facultés.

C'est pourtant cette méthode d'enseignement que les réformateurs du dix-huitième siècle vont abandonner comme trop lente. Tandis que certains professeurs, à la suite de Gibert, se cramponnent fermement à toutes les traditions d'un autre âge, traitant presque Rollin

[1] *Traité des études*, t. I, p. 183, 196, 198.

[2] C'est en ce sens que M. Villemain a pu dire avec vérité qu'« on n'a pas fait un pas » depuis Rollin, et M. Nisard, que, « dans les choses de l'éducation, le *Traité des études* est le livre unique, c'est le livre ».

de révolutionnaire, tandis que la plupart des maître de l'Université adoptent le *Traité des études* comme le code de l'éducation, les novateurs, trouvant ce livre trop timide, vont tenter d'ouvrir à la jeunesse des écoles des voies inconnues. Rollin n'a-t-il pas dit, en parlant du latin : « C'est l'étude de cette langue qui fait proprement l'occupation des classes et qui est comme le fond des exercices du collège où l'on apprend non seulement à entendre le latin, mais encore à l'écrire et à le parler [1]. » Un siècle qui se dégoûtait du latin ne pouvait accepter une telle importance donnée à une langue morte. D'ailleurs, le vent était à la réaction : il fallait des changements à tout prix. Curieux temps, étrange pays, qui prennent tout à coup en pitié toutes les vieilles institutions, et où il va être de mode de condamner le passé parce qu'il est le passé. Nous avons vu les écrivains qui faisaient l'opinion, qui distribuaient la renommée, oubliant que la France devait à son système d'éducation deux siècles de gloire littéraire, tourner leurs armes contre ce sein de l'*alma mater* qui les avait nourris, et se servir, pour combattre les collèges, de cet art d'écrire dont ils avaient fait l'apprentissage au collège. Suivons-les dans leurs projets de réforme; peut-être vont-ils inventer, en particulier, pour l'étude des langues anciennes, quelque méthode nouvelle dont auraient pu profiter leurs contemporains, dont pourrait profiter notre siècle.

IV

Ce qui frappe tout d'abord, en voyant les théories émises au dix-huitième siècle sur l'instruction secondaire, c'est la contradiction flagrante où tombaient les promoteurs de la réforme. Après avoir proclamé que le latin était une langue morte et bien morte, qu'il ne fallait plus songer à la parler ou à l'écrire, ils veulent la faire enseigner comme une langue vivante. On apprend l'anglais et le français à l'enfant, avait dit Locke, par la pratique, par l'usage, « sans faire autre chose que lui parler cette langue [2] ». Pourquoi ne suivrait-on pas la même marche dans l'étude du latin. Cette idée fit fortune [3], et nous la voyons reproduite, développée avec complaisance par une foule d'auteurs. Cependant, comme on ne pouvait vraiment pas avoir la prétention d'entourer chaque élève, ainsi qu'on l'avait fait

[1] *Op. cit.*, t. I, p. 182.

[2] Locke, *De l'éducation des enfants*, 1695, traduit de l'anglais par Coste, p. 296. Nous citons l'édition de 1737.

[3] Locke n'en était pas l'inventeur, puisque déjà Nicole, dans le livre, *de l'Éducation d'un prince*, avait cru devoir condamner le système de Montaigne, consistant à « montrer le latin aux enfants par l'usage, comme les langues vivantes ».

pour Montaigne [1], de maîtres et de domestiques parlant latin, comme d'ailleurs l'habitude de parler cette langue se perdait de jour en jour dans les collèges et était même condamnée par les amis du progrès, on crut arriver au but à force de lire et de traduire du latin, puisqu'on ne pouvait plus le parler. « Qu'on ne dise pas, s'écriait l'abbé Pluche, que les auteurs anciens étant enterrés depuis des siècles avec leurs langues, essayer de s'en servir comme interlocuteurs, c'est vouloir faire parler les morts; puisqu'on les lit, on les écoute encore [2]. »

Cette prétention d'enseigner une langue morte comme une langue vivante était une grande erreur pédagogique, et Rollin, qui voyait se produire déjà de son temps ces théories nouvelles, avait eu soin d'en avertir ses contemporains [3]. Depuis la constitution définitive de la langue française, le latin, passant pour toujours au rang des langues mortes, est devenue le pivot de l'éducation intellectuelle. La notion qu'on acquiert de cette langue ouvre sans doute la porte d'une admirable littérature, mais il y a ici un résultat plus important encore. L'écolier qui a consacré plusieurs années à apprendre le latin sait, il est vrai, en sortant du collège, une langue de plus, mais ce qui est bien plus précieux que cette connaissance même, c'est que la langue latine a été entre les mains du maître un admirable instrument pour former le jugement et le goût, pour développer toutes les facultés de l'élève. De tout temps, les nations civilisées ont cherché en dehors de la langue nationale une science vraie ou artificielle qui, servant de thème à l'enseignement pédagogique, éveillant l'esprit par la comparaison, par l'analyse, ou l'aiguisant par la discussion, servît, en quelque sorte, de gymnastique intellectuelle. Les anciens, n'ayant pas à apprendre de langues mortes, Aristote, Cicéron, Quintilien, inventèrent ou plutôt codifièrent cette rhétorique si scolastique, si subtile que les modernes ont dû tant simplifier. Le moyen

[1] En 1750, la Condamine ne proposait rien moins que de « fonder une ville où l'on recevrait tous les enfants d'Europe et où l'on ne parlerait que latin ». En 1818, l'abbé Mangin (cité par Gabriel Compayré, dans son chapitre sur Montaigne) proposait de fonder un certain nombre de collèges qu'il appelait *maisons de sevrage des Français*, où « deux ou trois maîtres ne sachant pas un mot de français et ne parlant que latin suffiraient, avec des professeurs français, pour apprendre les deux langues à une infinité d'enfants ».

[2] Pluche, *Mécanique des langues et l'art de les enseigner*, 1751. In-12, édition de 1811, p. 43. — Pour apprendre le latin, disait également l'abbé de Radomilliers (voy. ses *Œuvres*, 1807, 3 vol. in-8, t. I, p. 47-48), « la conversation serait sans contredit le moyen le plus naturel et le plus sûr, mais je ne puis pas l'employer, vu qu'on ne parle plus cette langue. J'y substituerai la lecture qui en approche beaucoup. Un auteur parle dans ses écrits. » (*Item*, Guyton de Morveau, *op. cit.*, p. 134 et seq.

[3] *Traité des études*, t. I, p. 228.

âge, dédaignant la rhétorique, transporta la scolastique sur le terrain de la logique et de la métaphysique. La *Renaissance*, en réveillant l'amour des langues anciennes, a rendu à l'instruction secondaire cet admirable instrument du latin qui, depuis trois cents ans, est le véritable levier de l'éducation intellectuelle. Le dix-huitième siècle, oubliant ce rôle du latin, qui, en sa qualité de langue morte, doit rester moins un but qu'un moyen, essaya de bouleverser cet enseignement, au point de lui enlever son utilité première. Il sera plus facile encore au lecteur de s'en convaincre, en étudiant les conséquences que les novateurs voulurent tirer de cette fausse conception.

Sous prétexte que le latin devait s'apprendre désormais par routine, par l'usage, ils commencèrent par supprimer la grammaire. Il s'était produit sur ce point une véritable révolution dans l'esprit public. Les difficultés des anciennes grammaires écrites en latin les avaient fait prendre en dégoût par les étudiants et par les maîtres. On accusait les Despautère, les Sanctius d'avoir été trop longtemps les bourreaux de l'enfance. Bien que la *Méthode latine*[1] de Port-Royal fût rédigée en français, les vers barbares et souvent les obscurités de ce livre n'étaient pas de nature à inspirer l'enthousiasme [2]. La Grammaire latine de Lhomond ne devait paraître qu'en 1779. Le dix-huitième siècle n'avait pas le temps d'attendre.

Persuadés que les langues anciennes devaient s'apprendre presque exclusivement par la pratique, comme les langues vivantes, les réformateurs en conclurent qu'une langue morte pouvait se passer de grammaire, la grammaire n'étant utile qu'à ceux qui veulent « entendre cette langue en critiques, ce qui n'appartient, disait Locke, qu'à un savant de profession [3] »? Vainement Port-Royal avait-il déjà condamné, au dix-septième siècle, les prétentions de « montrer le latin aux enfants par l'usage comme les langues vulgaires » et de « leur épargner toutes les épines de la grammaire »; vainement avait-il fait remarquer que la suppression de la grammaire, « loin de soulager les enfants, les charge infiniment plus que les règles, puisqu'elle leur ôte une lumière qui leur facilitait l'intelligence des livres et qu'elle *les oblige d'apprendre cent fois ce qu'il suffirait d'apprendre une seule* [4] »; vainement Rollin vint-il protester à son tour contre cette assimilation des langues mortes et des langues vivantes, affirmant que si « l'usage seul peut suffire pour les langues vivantes, il n'en

[1] *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*, par Lancelot, 1644.

[2] Jean-Jacques Rousseau ne pouvait pardonner à Lancelot les tourments qu'il avait imposés à son enfance.

[3] *Op. cit.*, p. 302-303.

[4] Nicole, *de l'Éducation d'un prince*.

est pas ainsi de celles qui sont mortes, qu'on ne peut bien apprendre que par le secours des règles et par la lecture des auteurs [1] », l'opinion paraissait se prononcer de jour en jour plus ouvertement contre l'ancienne méthode. Plus de grammaire, plus de règles, l'usage, la routine, comme disait Dumarsais [2], voilà désormais la seule marche à suivre pour arriver rapidement et sûrement à l'intelligence de la littérature antique.

Les novateurs, en proposant ainsi de supprimer la grammaire latine, sous prétexte de gagner du temps, oubliaient que cette étude, par la comparaison nécessaire qu'elle établit avec la langue française, contribue puissamment à former l'intelligence et le jugement de l'enfant, en développant en lui l'esprit d'observation et d'analyse. « Le profit inestimable qui réside dans l'étude d'une langue morte, a dit M. Bréal, c'est qu'elle dépayse l'esprit et l'oblige à entrer dans une autre manière de penser et de parler. Chaque construction, chaque règle grammaticale qui s'éloigne de l'usage de notre langue, doit être pour l'élève une occasion de réfléchir [3]. » A ce point de vue, les thèmes de règles en usage dans les basses classes ont une tout autre importance, un tout autre résultat que les exercices d'analyse logique faits par les enfants appliqués seulement au français. Pour retirer un tel fruit de l'étude de la grammaire, il ne suffit pas, sous prétexte d'épargner à l'élève l'aridité de la science, de l'enseigner uniquement d'une façon discursive, expérimentale, et lorsque l'occasion s'en présente dans l'explication des auteurs. Ce procédé, qui avait la préférence des novateurs du dix-huitième siècle, qui conserve de nos jours de nombreux partisans, ne permet pas d'apporter dans l'enseignement grammatical cette clarté, cette suite, qui sont les conditions du succès, et, comme le disait Port-Royal, il oblige les élèves à « apprendre cent fois ce qu'il suffirait d'apprendre une seule ». On peut conclure de ces considérations qu'il y avait une grande erreur à fermer à la grammaire la porte des collèges [4]. Notre époque tombe, je le

[1] Rollin, *op. cit.*, t I, p. 228.

[2] Dumarsais, *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*, 1722, p. 49.

[3] Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique*, p. 164.

[4] Ici encore, Rollin n'avait-il pas raison en demandant au maître « d'enseigner à fond ce que l'on a à enseigner, de bien inculquer aux enfants les principes et les règles », de leur faire « appliquer toutes les règles » qu'ils ont vues à mesure qu'ils avancent dans une explication, « de ne pas trop se hâter de les faire passer à d'autres choses plus relevées et plus agréables, mais moins proportionnées à leurs forces », se souvenant qu'il « en est de ces principes, comme des fondements d'un édifice; s'ils ne sont solides et profonds, tout ce qu'on bâtit dessus est ruineux. » (Rollin, *op. cit.*, t. I, p. 184-185.)

crains, dans l'excès contraire, en donnant aux enfants des grammaires trop compliquées et trop savantes; mais l'exclusion dont le dix-huitième siècle voulut frapper les études grammaticales enlevait à l'élève l'un de ses moyens d'éducation intellectuelle, et supprimait en quelque sorte la première assise de l'instruction secondaire.

V

Après avoir supprimé la grammaire, les réformateurs de l'enseignement voulurent abolir toute espèce de composition latine, toujours sous prétexte d'abréger l'étude des langues anciennes. Rollin, tenant un « sage milieu » entre la version et le thème, ne voulait pas qu'on se livrât « totalement à une seule de ces méthodes »; il les unissait « toutes deux ensemble, tempérant l'une par l'autre », de façon néanmoins à consacrer « plus de temps, même dans les commencements, à l'explication des auteurs qu'à la composition des thèmes [1] ». On reconnaît ici le maître consommé qui, dans l'étude du latin, donnait la première place à la version, parce qu'il s'agissait avant tout de comprendre cette langue, mais qui n'excluait pas le thème, parce qu'il fallait quelquefois savoir l'écrire [2].

Le dix-huitième siècle n'accepta pas ce partage. Donner au thème le second rang, c'était encore lui faire trop d'honneur. Le latin étant une langue morte et bien morte, pourquoi s'attarder à des exercices d'un autre âge. Voudrait-on par hasard faire assaut de beau style avec les auteurs anciens? « Je crois, disait d'Alembert, qu'on devrait se borner à les entendre, et que le temps qu'on emploie à composer en latin est un temps perdu. » Laissons donc, « ajoutait-il, le soin d'écrire en latin aux pédants qui s'admirent, parce que leur style est cicéronien [3] ». Cet arrêt porté par d'Alembert du haut de l'*Encyclopédie* allait être ratifié par son siècle. Pendant plus de cinquante ans, nous assistons à une véritable croisade contre cette malheureuse composition latine qu'on rend responsable de tous les crimes de l'éducation. C'est à qui trouvera dans le passé des autorités en faveur des nouvelles méthodes et la condamnation des anciennes.

On n'avait garde d'oublier ici l'exemple de Port-Royal, qui avait reproché à « l'Université la multiplicité des devoirs écrits [4] » et

[1] Rollin, *op. cit.*, t. I, p. 184.

[2] *Ibid*, t. I, p. 182. — « On apprend non seulement à entendre le latin, mais encore à l'écrire et à le parler. De ces trois parties la première est la plus essentielle. »

[3] D'Alembert : mot *Collège*, dans *Encyclopédie* et *Mélanges de littérature*, t. V, p. 542.

[4] *Règlement des études*, par Arnauld.

supprimé complètement le thème dans les basses classes [1]. Le nom le plus souvent cité, après les illustres solitaires et celui de Tanneguy le Fèvre [2], le père de Mme Dacier, qui, vers la fin du dix-septième siècle, en évitant à son fils les difficultés de la grammaire et les lenteurs de la composition, pour l'appliquer tout de suite à la traduction, avait fait faire à cet enfant de tels progrès, qu'à quatorze ans il savait l'*Énéide* de Virgile, Térence, Phèdre, les *Métamorphoses* d'Ovide, et avait lu deux fois l'*Iliade* d'un bout à l'autre. On invoque avec complaisance l'autorité de Locke et de Dumarsais. La question de la prééminence de la version sur le thème est à l'ordre du jour. L'ouvrage de l'abbé Pluche : *la Mécanique des langues* [3], est une longue glorification de la version, laquelle voit en quelque sorte surgir chaque jour de nouveaux panégyristes. En 1774, Sabbathier, dans son *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques*, établissait une véritable thèse pour prouver que la version devait enfin chasser le thème de l'enseignement classique [4]. Trois ans plus tard, le principal du collège de Langres, Mathias, reprenant, à son tour, le même sujet, affirmait que « tous les auteurs de quelque réputation qui ont eu occasion de parler de l'étude des langues se sont unanimement décidés pour la traduction [5] ». Remontant alors deux cents ans en arrière, il invoquait le nom des écrivains qui depuis cette époque avaient traité avec le plus d'éclat de l'éducation. Montaigne, Lancelot, le P. Lami (de l'Oratoire), Locke, Boileau lui-même avec Rollin, Dumarsais, Le Batteux, d'Alembert, La Chalotais, Condillac, le président Rolland, l'abbé Coyer, venaient successivement, quelques-uns malgré eux, témoigner en faveur de la version et couvrir de honte ce malheureux exercice de la composition latine.

Aux autorités invoquées contre le thème on s'efforçait d'ajouter

[1] « Nous réserverons de faire composer nos élèves de français en latin, lorsqu'ils seront déjà fort avancés. » Arnauld disait, dans son *Règlement d'études* : « Les médecins, les jurisconsultes, les prêtres, les officiers, les gens d'affaires, n'ont pas besoin de savoir faire des thèmes, des vers et des chries au lieu qu'ils ont besoin d'entendre le latin. »

[2] En 1731, Gaullyer, professeur au collège du Plessis, publia l'ouvrage de Tanneguy le Fèvre, sous ce titre : *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines*, par M. le Fèvre de Saumur. Tout le secret de le Fèvre était d'appliquer immédiatement l'élève à l'explication d'un auteur facile. Avec cette méthode dont nous avons peine à comprendre le retentissement au dix-huitième siècle, « le progrès, dit-il (p. 23), sera tel, qu'on fera plus en trois mois qu'en deux ans selon *la routine des collèges* ».

[3] Voy. p. 36-96.

[4] Sabbathier, *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques*, 1766 et seq., 37 vol. in-8, t. XVI, mot *Études*.

[5] Mathias, *de l'Étude des langues en général et de la langue latine en particulier*, 1777, p. 3.

des raisons. Le thème, disait-on, a pour but d'apprendre à l'élève à écrire en latin ; mais le latin étant une langue morte, il n'aura pas occasion d'en faire usage. Puisqu'on a renoncé dans les collèges la triste habitude « de parler un mauvais latin », pourquoi ne pas abandonner « la coutume également nuisible de composer plusieurs années de suite un latin défectueux et d'en faire, qui pis est, la première habitude de notre enfance[1] »? Alors même, ajoutait-on, que l'élève dût savoir écrire en latin en sortant du collège, il n'importerait pas moins de l'appliquer exclusivement à la traduction durant les premières années; car « composer c'est produire, et l'enfance n'est destinée qu'à recevoir[2] ». Quel tourment pour un enfant de falloir écrire dans une langue dont il n'a pas les termes, quel temps perdu à feuilleter un dictionnaire durant des heures entières, quelle erreur d'attendre un latin passable d'un élève qui n'a pas fait provision d'expressions et de tournures par la traduction et la lecture des auteurs. Vos vieilles méthodes le dégoûtent, en le forçant à appliquer dans quelques phrases barbares je ne sais quelles règles qu'il ne comprend pas. Avec votre système, il sortira du collège sachant très peu de latin, incapable de comprendre les auteurs qu'il n'a pas expliqués; au lieu qu'en l'appliquant tout de suite à la traduction, il aurait parcouru dans le cours de ses études « quatre fois plus de latin qu'on n'en peut voir par la méthode vulgaire[3] », sans compter d'autres matières qui doivent nécessairement faire partie du programme d'instruction secondaire. N'est-ce pas la traduction qui a formé des latinistes tels que les Budé, les Scaliger, les Turnèbe, les Passerat; si on a donné autrefois aux professeurs le nom de lecteurs, n'est-ce pas à cause des lectures qu'ils faisaient ou faisaient faire à leurs élèves. Comment enfin eût-il été possible, il y a deux cents ans, de forger les thèmes qu'on fabrique de nos jours à grands coups de dictionnaire, puisque les dictionnaires n'existaient pas.

Nous venons de résumer en quelques mots les longs arguments, les amples dissertations de cent auteurs demandant à l'envi la proscription du thème et le règne presque exclusif de la version. Il faut convenir que ces écrivaiens avaient gagné leur cause devant l'opinion publique. Le thème était battu, démodé, perdu de réputation et en quelque sorte honteux de se produire. Un défenseur des méthodes de l'Université écrivait, en 1777, à un religieux : « Vous êtes peut-être étonné, mon cher prieur, de m'entendre parler ici de

[1] Pluche, *Mécanique des langues*, p. 60.
[2] Coyer, *Plan d'éducation publique*, p. 189 et seq.
[3] Sabbathier, *op. cit.*

thèmes. Ose-t-on aujourd'hui pour ainsi dire en prononcer le mot sans s'exposer à se faire moquer, tant la prévention contre cette espèce de composition est devenue générale, on n'examine pas même si elle est fondée. On ne veut connaître que la traduction, et on en débite avec enthousiasme tant de merveilles, que des hommes de lettres, faits pour éclairer le public, s'y laissent éblouir et nous assurent que cette manière d'enseigner la langue latine est une démonstration manifeste que l'ancienne méthode est la plus mauvaise qu'on ait pu imaginer[1]. »

Quelques auteurs, comme La Chalotais[2], permettent l'exercice du thème aux élèves qui ont deux ou trois ans de latin ; d'autres, à la suite de Port-Royal et même de Rollin, nous l'avons vu, conseillent les thèmes oraux. « Les disciples, disait Crousaz, mettront leurs thèmes en latin sous les yeux de leur maître[3]. » L'un des plus ardents apologistes de la version en ce siècle, l'abbé Pluche, se dit à son tour « fort éloigné de souhaiter qu'on supprime la composition des thèmes » ; mais il n'accepte guère que les thèmes oraux. Il veut que le professeur propose, « tantôt à l'un, tantôt à l'autre, de remettre de vive voix une ou plusieurs phrases françaises en latin ». On pourra quelquefois demander à toute la classe de rétablir, séance tenante, sur la traduction française, le texte d'un auteur qu'on vient d'expliquer. Les thèmes à faire « au logis » doivent être rares, courts et choisis de manière à pouvoir se passer de dictionnaire[4]. Voilà tout ce que ce siècle pouvait supporter en fait de thèmes. Cette prévention contre un exercice qui jusqu'alors avait tenu tant de place dans l'éducation classique ne fait que grandir jusqu'à la révolution française. En 1789, un *plan d'éducation nationale*, résumant un grand nombre de *Mémoires*, nous apprend qu'ils s'accordaient tous à proscrire « l'usage des thèmes dans les classes inférieures[5] », permettant seulement les thèmes oraux dans les classes supérieures.

Cette maigre concession une fois faite et encore de mauvaise grâce, il est difficile de comprendre avec quelle violence on s'élevait contre l'ancienne routine des thèmes, qui « coûte partout, disait

[1] Leroy (l'abbé), *Lettre d'un professeur émérite de l'université de Paris sur l'éducation publique*, 1777. In-8, p. 38.

[2] *Op. cit.*, p. 76. — Mais cet auteur a soin de donner une très grande prépondérance à la version : « C'est par l'explication, dit-il, qu'il faut commencer et continuer l'étude des langues. » (*Ibid.*, p. 75.)

[3] Crousaz, *op. cit.*, t. I, p. 259-263.

[4] Pluche, *op. cit.*, p. 157-159, 174-175. — L'ouvrage de Pluche, quoiqu'un peu hardi, abonde en aperçus ingénieux, et serait aujourd'hui encore lu avec profit pour l'enseignement des langues anciennes.

[5] *Plan d'éducation nationale*, etc., 1789, in-8°, p. 41-44.

Pluche, tant d'années et tant d'angoisses [1] », avec quelle énergie on voulait désormais, en substituant la traduction à la composition, épargner aux enfants, selon le mot de Radonvilliers, « les dégoûts, les tourments, les larmes que leur coûte le rudiment [2] ». Cette colère contre les vieux errements fit un jour explosion, paraît-il, en pleine Académie des sciences. Dans une séance à laquelle assistait Mathias, proviseur du collège de Langres, on rendit compte d'un ouvrage qui attaquait « la méthode des thèmes », en usage dans l'instruction secondaire. La lecture à peine finie, Vaucanson s'écria : « Oh que cet homme a bien raison! n'est-il pas étrange que, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, on suive des routines des siècles de la plus profonde ignorance, et qu'on nous tourmente [3] pendant les dix plus belles années de notre vie, pour nous apprendre une langue qu'on ne nous apprend pas et qui, après tout, ne mérite pas ce sacrifice? On ferait cent fois mieux de nous laisser gambader, du moins notre corps se fortifierait... Je ne sais, messieurs, si vous avez été plus heureux, mais pour moi, ajouta-t-il textuellement, j'avoue franchement que je suis sorti du collège plus âne que je n'y étais entré, car on m'y avait farci la tête de beaucoup d'inepties qu'il a fallu oublier. » Cette exclamation, dit Mathias, trouva dans l'assemblée une approbation unanime. « Chaque membre regretta ses premières années » et se mit à déplorer une éducation qui pourtant ne l'avait pas empêché d'entrer à l'Académie [4].

On pouvait prévoir qu'aucun raisonnement ne serait capable d'arrêter ici un mouvement d'opinion qui tendait à se généraliser de jour en jour. La conviction d'un grand nombre d'esprits sur le vice de l'ancien système d'études était telle, qu'on se demandait

[1] Pluche, *op. cit.*, p. 41.

[2] Radonvilliers, *op. cit.*, traite cette question, t. I, p. 171-188.

[3] C'était un lieu commun dans ce siècle de rappeler ces tourments. Le Sage, dans *Gil Blas* (édit. Charpentier, p. 612), fait dire au jeune Scipion, auquel on avait voulu apprendre le latin : « Je m'assis au pied d'un grand arbre; là, pour m'amuser, je tirai mon rudiment que j'avais dans ma poche et le parcourus en badinant; puis, me souvenant des férules et des coups de fouet qu'il m'avait fait recevoir, j'en déchirai les feuillets, en disant avec colère : — Ah! chien de livre, tu ne me feras plus répandre des pleurs. — J'assouvissais ma vengeance, en jonchant autour de moi la terre de déclinaisons et de conjugaisons. » Les princes de Lorraine, fils du duc Léopold, étaient élevés au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson. Il paraît que les études les avaient à ce point rebutés, que le jeune prince Clément, à qui une très pauvre femme, vieille, aveugle et estropiée, vint un jour demander l'aumône, lui parlant de sa misère, qu'elle prétendait être la plus grande du monde, répondit vivement à cette malheureuse : *Eh quoi! ma bonne, par hasard, apprendriez-vous le latin?* De combien d'anathèmes était chargé le rudiment.

[4] Mathias, *op. cit.*, p. 54.

avec stupéfaction comment une méthode si contraire « aux procédés de la nature, à la marche de l'esprit humain, à la pratique des gens raisonnables » était encore debout. On ne trouvait à ce fait d'autre explication que la puissance de la routine. « Tu veux savoir, s'écriait Mathias, pourquoi on maintient le thème, la composition dans les collèges, malgré le cri général des gens de lettres? Tu le demandes, ô homme-machine, toi qui n'agis aujourd'hui d'une certaine manière que parce que tu agis hier ainsi, et qui n'auras demain d'autre motif d'agir de même [1]? »

La composition latine paraissait donc condamnée sans retour. C'est par la version, par la traduction qu'on va désormais initier l'enfance à l'intelligence des langues anciennes; mais ici de quelle traduction s'agit-il? L'élève sera-t-il placé en présence d'un texte latin avec le devoir d'en pénétrer le sens et de chercher ensuite dans sa propre langue l'expression correspondante, ou bien mettrez-vous dans ses mains un texte français, de façon à lui épargner les difficultés de la version après lui avoir épargné celles du thème? Il suffit d'ouvrir une seule des méthodes préconisées par les réformateurs de l'enseignement à cette époque pour voir qu'ils adoptèrent presque universellement ce dernier parti. Le dix-huitième siècle, en quête de procédés expéditifs pour apprendre le latin, vit surgir une foule innombrable de systèmes [2] qui, dans leur diversité même,

[1] Mathias, p. 55.

[2] Nous pouvons citer, entre autres écrits sur cette matière :

Dumarsais, *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*, 1722; Crousaz, *Traité de l'éducation des enfants*, 2 vol. in-12, 1722; Saint-Pierre (l'abbé de), *Projet pour perfectionner l'éducation*, 1728; Bonneval (de), *les Éléments de l'éducation; Progrès de l'éducation*, 1743; Gedoyn, *Œuvres diverses*, 1745; la Condamine, *Lettre critique sur l'éducation*, 1751; Pluche, *Mécanique des langues et l'art de les enseigner*, 1751, in-12; *Supplément à la Mécanique des langues*, 1753; Encyclopédie, mots *Études, Langue, Inversion* et surtout *Méthode*; Condillac, *Cours d'études*, 1755, 13 vol. in-8°; Chompré, *Moyens sûrs d'apprendre les langues et principalement la latine*, 1757; Vanière (Ign.), *Cours de latinité ou méthode nécessaire aux personnes qui désirent apprendre la langue latine en peu de temps*, 1759, 2 vol. in-8°; Valart (l'abbé), *varia*; Rivard (Fr. D.), *Méthode pour apprendre aisément le latin*, 1762, in-12; La Chalotais, Guyton de Morveau, *op. cit.*; Rolland d'Erceville, *Plan d'éducation*, 1768; Radonvilliers, *Manière d'apprendre les langues*, 1768, in-8°; Mathias, *Étude des langues en général et de la langue latine en particulier*, 1777, in-8°; Vandelaincourt, *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine très facilement et en très peu de temps*, 1775 et 1783, in-8°; Adam (Nicolas), *la Vraie manière d'apprendre une langue quelconque vivante ou morte par le moyen de la langue française*, in-8°, 1787.

Le lecteur aura remarqué, par le seul titre de la plupart de ces ouvrages, l'ambition qu'avaient leurs auteurs de donner une méthode nouvelle et plus courte pour apprendre le latin.

offrent invariablement un point commun, à savoir : mettre entre les mains de l'élève, dès son entrée au collège, un livre latin avec traduction interlinéaire qui lui permette de placer sans effort, sans recherche, sous chaque mot latin, le mot français correspondant. De sorte que les novateurs, après avoir sacrifié le thème à la version, ne tarderont pas à remplacer la version écrite elle-même par l'explication verbale.

VI

Le lecteur peut voir maintenant toute la gravité des modifications que les novateurs parlaient d'introduire dans le système d'études. C'était une véritable révolution dans l'enseignement classique. Sous prétexte de conduire plus rapidement l'élève à la connaissance du latin, ils voulaient le lui apprendre comme une langue vivante, supprimant presque complètement la grammaire, les exercices de mémoire, le thème, la composition, ne conservant que l'explication des auteurs, explication facilitée le plus souvent par des traductions interlinéaires. Que faut-il penser de ces innovations dont plusieurs rencontrent aujourd'hui encore tant de partisans et de défenseurs?

Nous avons montré plus haut l'erreur où tombaient ces écrivains, en assimilant l'étude des langues mortes à celle des langues vivantes, en supprimant presque totalement la grammaire, au lieu de se contenter d'en simplifier les règles et de les éclairer par l'usage. La proscription du thème, de toute composition latine, n'avait pas de conséquences moins graves au point de vue de l'enseignement littéraire. Comme tout ici est une affaire de mesure, la condamnation absolue d'une méthode qui, pendant si longtemps, avait servi à élever les générations dans la connaissance des langues anciennes, compromettait évidemment pour l'avenir le succès des études classiques. Dire qu'on ne doit pas abuser des thèmes, qu'il faut, autant que possible, comme le demandait Rollin[1], les prendre dans l'auteur même expliqué aux élèves; qu'on peut quelquefois remplacer le thème écrit par le thème oral fait en classe avec le concours du professeur, qu'il faut donner plus d'importance, plus de temps à la version et à l'explication des auteurs, rien de mieux; mais poser en principe la suppression du thème, c'est porter un coup mortel à l'enseignement du latin. Sans thèmes, l'élève est

[1] « Il serait à souhaiter que les thèmes fussent pour l'ordinaire composés sur l'auteur même qu'on leur aurait expliqué, qui leur fournirait des expressions et des locutions déjà connues dont ils feraient l'application selon les règles de leur syntaxe. » (*Op. cit.*, t. I, p. 196.)

incapable de retenir une seule règle de grammaire ; vous n'arriverez même pas, j'en appelle à votre expérience d'écolier ou de professeur, à fixer définitivement dans sa mémoire les conjugaisons et les déclinaisons. Si vous ne l'obligez pas à employer quelquefois les mots qu'il a rencontrés dans l'explication des auteurs et à se les rendre ainsi familiers par un travail de son esprit, par un effort de sa mémoire [1], comment voulez-vous qu'il ait jamais à sa portée cette abondance d'expressions sans laquelle on ne peut pas se vanter de savoir une langue? N'est-ce pas parce que nous avons fait assez de thèmes latins et pas assez de thèmes grecs, que nous emportons du collège une vraie connaissance de la première de ces langues et une notion trop souvent éphémère de la seconde?

Quand on a supprimé le thème dans les basses classes, il serait difficile de conserver la composition latine dans les classes supérieures; aussi les réformateurs de l'enseignement, au dix-huitième siècle, traitaient-ils avec le plus profond dédain, nous l'avons vu, la narration, le discours, les vers latins et, en général, toute sorte d'amplification. C'était dépasser la mesure. Il serait évidemment puéril de vouloir faire des élèves autant de Cicérons et de Virgiles; mais à force de prétendre qu'on peut, dans l'étude du latin, supprimer tout exercice de composition, puisqu'il s'agit, non de le parler ou de l'écrire, mais simplement de le comprendre, ne s'expose-t-on pas à compromettre même ce minimum de connaissance? Est-il bien sûr qu'on puisse savoir une langue sans s'exercer quelquefois à l'écrire? Est-il possible, en particulier, de garder longtemps l'intelligence d'une langue morte dont la conversation ne vient jamais nous rappeler l'usage, puisqu'on n'a jamais l'occasion de la parler, si le thème dans les basses classes, si la composition dans les classes supérieures n'ont souvent demandé à l'esprit, à la mémoire, ce travail de recherche, cet effort de production qui gravent dans l'âme une science, en raison même de la peine qu'il a fallu se donner pour l'acquérir?

Il y a d'autres considérations qui devraient faire hésiter les novateurs à condamner sans appel tout exercice de composition latine. Sans parler ici du plaisir qu'on goûte à apprécier en connaisseur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, de l'exquise jouissance qu'on éprouve à saisir la parfaite correspondance du vrai et du beau litté-

[1] Rollin, tout en donnant plus d'importance à la version, fait observer que la composition des thèmes oblige les enfants à « mettre en pratique les règles qu'on leur a souvent expliquées de vive voix et d'en faire eux-mêmes l'application, ce qui les grave bien plus profondément dans leur esprit. Elle leur donne occasion d'employer tous les mots et toutes les phrases qu'on leur a fait remarquer dans l'explication des auteurs ». (*Ibid.*)

raire avec leur expression sensible, — plaisir et jouissance qui ne sont accordés avec plénitude qu'à ceux qui se sont exercés dans ces langues, — n'y a-t-il pas un grand profit pour l'esprit à pénétrer par l'imitation dans les habitudes de pensée et de style d'écrivains parfaits qui ne livrent, en quelque sorte, le secret de leur génie qu'à ceux qui les interrogent avec persévérance? Et lorsque ces auteurs ont écrit dans la langue mère de la langue française, comment supprimer sans hésitation des exercices qui ont conduit les grands écrivains du dix-septième siècle, Bossuet [1] en particulier, de ce style d'abord chargé de latinismes, à cette forme achevée où sa pensée a su trouver une expression digne de son génie?

Il y aurait ici quelque courage à défendre la partie la plus attaquée, la plus décriée aujourd'hui de la composition latine, les vers latins. Faut-il ne voir dans cet exercice défendu par Rollin, abandonné par Port-Royal et par tous les novateurs du dix-huitième siècle, qu'une perte de temps? N'a-t-il pas le sérieux avantage d'éveiller l'imagination de l'élève tout en la contenant, d'habituer son oreille au nombre et à l'harmonie, de lui faire goûter la saveur de la poésie antique, de faire passer enfin sous ses yeux une grande abondance de mots et d'épithètes entre lesquels il doit choisir, et qui avancent d'autant l'étude d'une langue? C'est acheter trop cher ce résultat, nous dira-t-on, à une époque où le temps consacré à un tel exercice serait mieux employé à acquérir des connaissances plus utiles. Ici, comme en toutes choses, la solution de la difficulté est dans la juste mesure. Sur ce point, Sainte-Beuve nous semble l'avoir gardée lorsque, après avoir rapporté l'opinion d'Arnauld et de Port-Royal, au sujet des vers latins, il ajoute : « Pour moi, je les ai beaucoup aimés ; j'en ai fait avec un goût décidé, je l'avoue, et j'ai cru par là pénétrer plus avant dans le secret de la muse antique; mais ce qui est vrai, c'est qu'il ne faudrait pas imposer à tous, *au même degré*, ce qui est la vocation et la curiosité seulement de quelques-uns. »

Il y a enfin une dernière critique que nous adressons aux promoteurs des nouvelles méthodes. Le lecteur a pu remarquer que la tendance des réformateurs de l'enseignement au dix-huitième siècle, et la même tendance est nettement accusée à notre époque, était de faciliter le travail à l'élève [2]. Le but est louable; le maître ne doit pas faire porter au disciple tout le poids de l'éducation, à condition

[1] On connait ces paroles de Bossuet : « J'ai peu lu de livres français, et ce que j'ai appris de style en ce sens, je le tiens des livres latins et un peu des grecs. »

[2] « La plupart des maitres, contents de présider aux écoles, rejettent absolument tout le travail sur les élèves. » (Guyton de Morveau, *op. cit.*, p. 312.)

que le disciple ne se décharge pas, à son tour, sur le maître ; or on donnait tête baissée dans ce dernier excès. Nous avons vu les novateurs ne nous parler que de version, d'explication des auteurs ; mais la version, la traduction qu'ils nous vantent, n'est pas cet exercice, où l'élève, placé en face d'un texte latin, s'efforce d'en pénétrer le sens, cherche dans sa langue le terme propre pour rendre mot par mot, pour reproduire l'énergie de l'expression et la nuance même de la pensée. Un tel travail est plus important, plus fécond en résultats que n'importe quelle composition française. La composition ne place l'élève qu'en présence des idées qu'il peut tirer de son pauvre fond, tandis que la version le met de bonne heure en lutte avec un maître dans l'art de penser et d'écrire.

Mais pour tirer avantage d'un pareil exercice, pour éclairer son esprit, pour échauffer son âme au foyer d'un grand écrivain, il faut que l'élève s'identifie en quelque sorte avec le modèle qu'on lui présente, qu'il le tourne, qu'il le retourne en tout sens, qu'à force de chercher dans sa langue le mot qui rend le mieux l'idée de l'auteur antique, il se pénètre, il s'imprègne, en quelque sorte, de sa pensée et de son génie.

Épargnez à l'enfant cet effort, mettez-lui en main ces traductions [1] qui peuvent être quelquefois utiles pour prendre rapidement connaissance d'un ouvrage ou d'une littérature, mais auxquelles on ne saurait sacrifier l'usage de la version, de l'explication tel que l'ont entendu nos pères ; dispensez-le d'interroger patiemment tel texte, de poursuivre telle solution qui se dérobe, vous aurez réussi peut-être à lui rendre le travail agréable, mais vous ne lui aurez pas appris à travailler seul. Comme les journalistes de Trévoux le faisaient observer à Dumarsais, trop faciliter, trop aplanir la carrière des lettres, n'est pas le moyen d'accélérer les progrès, « parce que l'esprit, naturellement paresseux, ne trouvant rien qui l'arrête, passe légèrement et sans réflexion sur un voyage qui lui coûte si peu ». Devant sa répugnance native à vaincre la difficulté, le seul moyen de marquer sur l'esprit de l'enfant une empreinte durable était de le soumettre patiemment à un effort proportionné à son âge. Agir autrement, n'est-ce pas, comme on l'a dit, s'amuser à caresser une âme

[1] Rollin (t. 1, p. 175), parlant des auteurs grecs traduits par les élèves, dit : « On ne doit jamais leur permettre d'ouvrir des gloses interlinéaires, qui ne sont propres qu'à entretenir l'esprit dans une espèce d'engourdissement, en leur présentant l'ouvrage tout fait, et ne laissant rien au travail ni à la réflexion. » L'ambition qu'on avait au dix-huitième siècle, qu'on a de nos jours, de faire expliquer aux élèves le plus d'auteurs possible est parfaitement légitime, à condition que le maître réserve à côté de cette traduction courante, et par conséquent plus négligée, certaines pages que l'élève aura préparées et sur lesquelles on s'arrêtera avec plus de soin.

que Montaigne nous demande de forger? n'est-ce pas oublier, selon un mot de M[me] de Staël, « que l'éducation faite en s'amusant disperse la pensée, que la peine en tous genres est un des grands secrets de la nature, et que l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance? »

Le prétexte mis en avant pour réduire, pour supprimer presque complètement les devoirs écrits, les exercices de mémoire, la version et l'explication telles qu'on les avait entendues jusqu'alors, c'est qu'il importe de former, avant tout, le jugement de l'enfant, et qu'on y arrive d'une manière plus sûre, plus rapide, par les nouvelles méthodes. Il y avait quelque audace à venir affirmer que l'ancien système d'études laissait la raison inculte et n'apprenait que des mots, après deux siècles qui avaient produit tant de penseurs et tant d'écrivains.

L'éducation classique, telle qu'on l'a comprise jusqu'à notre époque, développe toutes les facultés de l'élève, son intelligence, son imagination et sa sensibilité, sa pénétration, sa mémoire, son goût, son esprit et son cœur. Elle l'habitue à réfléchir sans fatigue; elle est pour lui un cours de logique graduée, qui forme, en quelque sorte, son jugement sans qu'il s'en doute. Prenez, par exemple, la traduction telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à nos jours. Outre les habitudes d'ordre et de netteté que l'élève retirera de cet exercice, n'est-il pas pour lui la véritable école de l'écrivain et du penseur? Traduire, c'est comparer, c'est réfléchir, c'est choisir; or est-il possible d'établir ainsi une comparaison entre deux langues, de discuter la portée des mots, d'écarter l'un pour admettre celui qui rend le mieux le sens de l'auteur, la nuance ou la force du texte; est-il possible de se livrer longtemps à un pareil travail, sans faire acte de jugement, sans développer l'intelligence par la nécessité où on est de donner de la précision et de la clarté à ses idées, sans demander à la sensibilité, à l'imagination de fournir comme un vêtement à la pensée qu'il s'agit d'exprimer, enfin sans former le goût, sans éveiller le sentiment du beau par cette longue intimité entre un jeune esprit et un écrivain parfait? N'est-ce pas ce qui explique pourquoi on trouve souvent dans des élèves de seconde et de rhétorique, qui ont fait leur principale occupation de la traduction et de l'explication des auteurs un art d'écrire, je ne sais quelle maturité de pensée et de style qui pourraient tout d'abord paraître au-dessus de leur âge[1]?

[1] Rollin, *op. cit.*, t. I, p. 163 : — « Rien ne peut être plus utile aux jeunes gens pour leur apprendre les règles et les beautés de la langue française que de leur faire traduire de pareils endroits d'auteurs. » On sait que

Qu'on ne dise pas que la traduction seule n'amène pas l'élève à produire; en l'habituant à penser, à réfléchir, en éveillant, en échauffant, comme un soleil de printemps, toutes les facultés de son âme, elle a assez fait pour décider, s'il y lieu, de sa vocation d'écrivain. Vous pouvez, d'ailleurs, aider ce travail de la traduction par tous les exercices de l'éducation classique, et, comme vous avez en main une littérature parfaite qui a des modèles pour tous les âges; qui, après avoir adressé à l'enfant le langage qui lui convient, sait élever le ton avec l'homme; qui, avec ses écrivains, ses philosophes, ses poètes, ses orateurs, peut parcourir en quelque sorte toute la gamme des sentiments humains, parler à l'imagination comme à la raison, exciter l'enthousiasme, faire vibrer, en un mot, toutes les cordes de l'âme, n'est-ce pas avec justice que, empruntant l'expression de Cicéron, on désigne d'un « nom admirable et admirablement vrai », a dit Guizot, du mot *humanités*, *humaniores litteræ*, un enseignement qui forme manifestement tout l'homme? Un système d'études « où les plus grands écrivains des plus grands siècles comparaissent devant la jeunesse de nos écoles et lui apportent ce qu'ils ont donné au monde[1] », n'est donc pas, comme le proclamaient les novateurs du dix-huitième siècle, comme on le répète de nos jours, un vain apprentissage de mots, et c'est le cas de répéter, avec Portalis, que, si mots il y a, « les mots grecs et latins sont gros de choses ». Les amis des lettres peuvent invoquer sur ce point l'expérience de trois siècles, et nous comprenons qu'un des plus illustres parmi eux ait, dans l'énergie de sa conviction, dans son irritation de voir attaquer l'enseignement séculaire, écrit ces paroles qu'il n'est pas inopportun de rappeler : « Les études classiques, a dit M. Cousin, maintiennent la tradition sacrée de la vie intellectuelle et morale de l'humanité. Les affaiblir serait, à mes yeux, une barbarie, un attentat contre la vraie civilisation, et, en quelque sorte, un crime de lèse-humanité. »

A. Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

Cicéron voulut donner plus de maturité à son génie, en traduisant les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque.

[1] Paroles de M. Cousin.

VICTOR HUGO AVANT 1830[1]

SEPTIÈME PARTIE

LA PRÉFACE DE *CROMWELL*. — *AMY ROBSART*. — VICTOR HUGO ET SAINTE-BEUVE.

I

Le chapitre qui, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, suit immédiatement celui où il est parlé de l'*Ode à la Colonne*, a pour titre *Cromwell* et débute ainsi :

M. Taylor était *alors* commissaire royal à la Comédie-Française. Il demanda à M. Victor Hugo pourquoi il n'écrivait pas pour le théâtre.

— J'y pense, dit M. Victor Hugo. J'ai même commencé un drame sur Cromwell.

— Eh bien, finissez-le et donnez-le-moi. Un Cromwell fait par nous ne peut être joué que par Talma.

Pour engager l'affaire, il réunit le poète et le tragédien dans un dîner au *Rocher de Cancale*.

Le dîner était nombreux, mais MM. Victor Hugo et Talma, placés l'un à côté de l'autre, purent causer à leur aise.

Talma avait alors soixante-cinq ans; il était fatigué et malade; il mourut quelques mois après[2].

M. Victor Hugo place sa rencontre avec Talma à l'époque de la publication de l'*Ode à la Colonne*, qui est du mois de février 1827. En faisant mourir l'illustre tragédien *quelques mois après*, il le fait mourir deux fois. Talma, en effet, était déjà mort l'année précé-

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 25 mai, 10 juin, 25 juillet et 10 août 1882.

[2] *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie,* t. II, p. 158.

dente, le 19 octobre 1826. Mais ne nous arrêtons pas à ce petit détail et assistons à la scène entre le grand acteur et le grand poète, telle que ce dernier nous la retrace. Talma, qui a trouvé son chemin de Damas au *Rocher de Cancale*, est converti au romantisme, et il confesse sa foi nouvelle avec l'ardeur d'un néophyte :

— L'acteur n'est rien sans le rôle, s'écrie-t-il, et je n'ai jamais eu un vrai rôle. Je n'ai jamais eu de pièce comme il m'en aurait fallu... Un personnage qui eût la variété et le mouvement de la vie, qui ne fût pas tout d'une pièce, qui fût tragique et familier, un roi qui fût un homme. Tenez, m'avez-vous vu dans Charles VI ? J'ai fait de l'effet en disant : *Du pain! Je veux du pain!* C'est que le roi n'était plus là dans une souffrance royale, il était dans une souffrance humaine. C'était tragique et c'était vrai; c'était la souveraineté et c'était la misère; c'était un roi et c'était un mendiant. La vérité! voilà ce que j'ai cherché toute ma vie. Mais que voulez-vous? Je demande Shakespeare, on me donne Ducis [1].

Lorsque nous entendons Talma débiter cette tirade, toute retentissante du cliquetis des antithèses, nous sommes tentés de nous demander si le tragédien n'a pas ici un souffleur, — et quel souffleur? M. Hugo lui-même! Mais écoutons la suite :

— Personne, continue Talma, personne ne sait ce que j'aurais été si j'avais trouvé l'auteur que je cherchais. Je mourrai sans avoir joué une seule fois. Vous, monsieur Hugo, qui êtes jeune et hardi, vous devriez me faire un rôle. Taylor m'a dit que vous faisiez un Cromwell. J'ai toujours eu envie de jouer Cromwell... Qu'est-ce que c'est que votre pièce? Çà ne doit pas ressembler aux pièces des autres.

— Ce que vous rêvez de jouer, dit M. Victor Hugo, c'est justement ce que je rêve d'écrire.

Et il exposa au tragédien quelques-unes des idées dont il allait faire la Préface de *Cromwell :* le drame substitué à la tragédie, l'homme au personnage, le réel au convenu, la pièce libre d'aller de l'héroïque au positif; le style ayant toutes les allures, épiques, lyriques, satiriques, graves, bouffonnes; la suppression de la *tirade* et du *vers à effet* [2].

Sur les instances de Talma et des autres convives, Victor Hugo récite deux scènes de son *Cromwell*, celle où Milton adjure le Protecteur de renoncer à se faire roi et celle où Cromwell interroge Davenant sur son voyage.

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 160.
[2] *Ibid.*, *loc. cit.*

Cette fois, ajoute M. Victor Hugo, on était loin de la tragédie! A chaque détail local, à chaque touche de réalité franche, Talma applaudissait :

— A la bonne heure! c'est cela, c'est ainsi qu'on parle!

Et la scène finie, il tendit la main à l'auteur en lui disant :

— Dépêchez-vous de finir votre drame, j'ai hâte de le jouer.

Quelque temps après, Talma était mort. M. Victor Hugo n'ayant plus d'acteur ne se pressa plus, et put donner à son drame des développements que n'aurait pas comportés la représentation [1].

Ne se pourrait-il pas que la mémoire de M. Victor Hugo ait été, ici encore, involontairement infidèle?

Mme de Staël disait de Talma : « Il peut être cité comme un modèle de hardiesse et de mesure, de naturel et de dignité. Il possède tous les secrets des arts divers; ses attitudes rappellent les belles statues de l'antiquité; son vêtement, sans qu'il y pense, est drapé dans tous ses mouvements, comme s'il avait eu le temps de l'arranger dans le plus parfait repos. L'expression de son visage, celle de son regard, doivent être l'étude de tous les peintres. Quelquefois il arrive les yeux à demi ouverts, et tout à coup le sentiment en fait jaillir des rayons de lumière qui semblent éclairer toute la scène. Le son de sa voix ébranle dès qu'il parle, avant que le sens même des paroles qu'il prononce ait excité l'émotion... D'autres ont besoin de temps pour émouvoir, et font bien d'en prendre; mais il y a dans la voix de cet homme je ne sais quelle magie, qui, dès les premiers accents, réveille toute la sympathie du cœur [2]. » Et l'homme dont Mme de Staël parlait avec un tel enthousiasme, Talma, aurait dit : *Je mourrai sans avoir joué une seule fois! — Je n'ai jamais eu un vrai rôle*, aurait-il dit encore, lui qui, dans les rôles d'Œdipe et d'Oreste, d'Achille et de Cinna, de Manlius, de Macbeth, d'Othello et d'Hamlet, s'était élevé jusqu'au sublime! Tout cela, il le faut avouer, n'est guère vraisemblable. J'ai peine à croire aussi que Talma ait parlé avec dédain de son vieil ami Ducis, pour le talent duquel il professait, au contraire, une grande estime : « On peut trouver, dit Mme de Staël, beaucoup de défauts dans les pièces de Shakespeare adaptées par Ducis à notre théâtre; mais il serait bien injuste de n'y pas reconnaître des beautés du premier ordre. Ducis a son génie dans son cœur, et c'est là qu'il est bien. Talma joue ses pièces *en ami du beau talent du noble vieillard* [3]. » — Quant à la conversion de Talma au romantisme, elle cadre difficilement avec les témoignages des contemporains et des

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., tome II, p. 161.
[2] *De l'Allemagne*, Ire partie, ch. XXVII.
[3] *De l'Allemagne*, loc. cit.

amis du grand acteur. Le financier Ouvrard, étroitement lié avec lui depuis plus de trente ans et qui recevait fréquemment ses visites dans la prison où il passa cinq années, afin d'être dispensé de payer à son associé Seguin une somme de 5 millions, raconte ce qui suit, au tome III de ses *Mémoires :*

Au mois de septembre 1826, Talma se trouvant à la Conciergerie avec plusieurs personnes, à la fin du dîner la conversation tomba sur le théâtre.

— Que pensez-vous du romantique? demanda l'un des convives à Talma.

— J'aime le romantique, répondit-il vivement, mais *surtout celui de Racine.* Nos auteurs vivants ne vont pas si loin que ce maître dans le genre. Racine! Racine! [1]...

Il est un point du moins sur lequel il semble que M. Victor Hugo n'ait pu se tromper, c'est lorsqu'il nous dit que son drame de *Cromwell* avait été commencé par lui en vue de la scène, qu'il en destinait le rôle principal à Talma, et que c'est seulement après la mort de ce dernier que, *n'ayant plus d'acteur*, il s'était décidé à donner à sa pièce des développements que n'aurait pas comportés la représentation. Eh bien! même sur ce point, je suis condamné à contredire M. Victor Hugo. J'ai sous les yeux une lettre qu'il écrivait à son ami Adolphe de Saint-Valry, le 11 octobre 1826, *avant la mort de Talma*, et j'y trouve ce passage relatif à *Cromwell.*

Quant à moi, mon ami, je travaille à force à ce que vous savez. J'ai fait *deux actes de quinze cents vers chacun* depuis votre départ. Je vis dans une retraite profonde, n'ayant d'entretien qu'avec les personnages imaginaires que je ressuscite pour mon plaisir. Je voudrais bien que ce fût aussi pour le vôtre.

Deux actes de quinze cents vers chacun, cela fait trois mille vers, si Barême n'est pas trompeur; — presque le double d'*Andromaque* et de *Phèdre* réunies. Les cinq actes d'*Andromaque* n'ont que seize cent quarante-huit vers, et les cinq actes de *Phèdre* seize cent cinquante-quatre. Si Victor Hugo, du vivant même de Talma, donnait à son drame des développements aussi démesurés, si dès ce moment il donnait à chaque acte de sa pièce les proportions d'une pièce entière, il est de toute évidence qu'il ne l'écrivait pas en vue du théâtre et pour être jouée par Talma. Et alors que reste-t-il de la

[1] *Mémoires de C.-J. Ouvrard,* t. III, p. 352. Paris, 1827.

scène entre le tragédien et le poète? Le dîner au *Rocher de Cancale* n'est-il pas pour faire le pendant du souper chez Mlle Duchesnois [1]?

II

Cromwell parut au mois de décembre 1827, accompagné d'une longue préface qui nous montre Victor Hugo en pleine possession de son talent de prosateur. Verve, éclat, netteté, vigueur, les plus rares et les plus brillantes qualités de style se rencontrent dans ce morceau, resté l'un des chefs-d'œuvre de l'auteur, et qui, attaqué avec violence par les tenants du *classicisme*, fut accueilli avec enthousiasme par les adeptes de l'école romantique. « La préface de *Cromwell*, a dit Théophile Gautier, rayonnait à nos yeux comme les Tables de la loi sur le Sinaï, et ses arguments nous semblaient sans réplique [2]. »

Aujourd'hui que la poussière du combat est tombée et que les questions soulevées par la célèbre préface de 1827 ne sont plus de celles qui passionnent les esprits, nous pouvons les soumettre à un examen calme et impartial.

Le manifeste de Victor Hugo débute par des considérations générales sur la poésie et sur l'art.

D'après lui, aux trois âges successifs de la société, — les temps primitifs, les temps antiques et les temps modernes, — correspondent trois états différents de la poésie.

Aux temps primitifs, quand l'homme s'éveilla dans un monde qui venait de naître, sa première parole fut un hymne. L'ode fut toute sa poésie. Ce poème, cette ode des temps primitifs, c'est la *Genèse*.

Au second âge de la civilisation, aux temps antiques, lorsque la tribu devint nation, lorsque l'histoire commença, la poésie chanta les siècles, les peuples, les empires. L'ode fait place à l'épopée; à la *Genèse* succède l'*Iliade*.

Avec le christianisme, une autre ère commence pour le monde et pour la poésie. La religion chrétienne, « qui est complète, parce qu'elle est vraie, enseigne à l'homme qu'il a deux vies à vivre; l'une passagère, l'autre immortelle; l'une de la terre, l'autre du ciel. Elle lui montre qu'il est double comme sa destinée, qu'il y a en lui un animal et une intelligence, une âme et un corps; en un mot qu'il est le point d'intersection, l'anneau commun des deux chaînes d'êtres qui embrassent la création, de la série des êtres matériels et de la série des êtres incorporels; la première, partant

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1882.
[2] *Histoire du romantisme*, par Théophile Gautier, p. 5.

de la pierre pour arriver à l'homme ; la seconde, partant de l'homme pour finir à Dieu[1] ». La muse purement épique des anciens n'avait étudié la nature que sous une seule face, rejetant sans pitié de l'art tout ce qui, dans le monde soumis à son imitation, ne se rapportait pas à un certain type du beau. Le christianisme amène la poésie à la vérité. Comme lui, la muse moderne accepte et fond dans une unité suprême ces deux natures de l'homme si disparates et si unies, l'âme et les sens, l'esprit et la chair, l'immortel et le périssable. Elle ne dédouble pas l'homme et le prend tout entier ; elle ne dédouble pas non plus la création au sein de laquelle le laid existe à côté du beau, le difforme près du gracieux, le grotesque au revers du sublime. Estimant qu'il ne lui appartient pas de rectifier Dieu, elle essaye, dans l'humble mesure de ses forces, de faire comme lui, et elle mêle, elle aussi, dans ses œuvres « l'ombre à la lumière, le grotesque au sublime, en d'autres termes le corps à l'âme, la bête à l'esprit ; car le point de départ de la religion est toujours le point de départ de la poésie. Tout cela se tient[2].

L'introduction dans la poésie d'un type nouveau, le *grotesque*, voilà, d'après M. Victor Hugo, le trait caractéristique et profond qui distingue l'art moderne de l'art antique ; là et non ailleurs se trouve la différence fondamentale qui sépare la littérature *romantique* de la littérature *classique*[3].

De ce principe découlent de nombreuses et importantes conséquences.

Ce type nouveau, le grotesque, donne en effet naissance à une forme nouvelle, la comédie. Mais de même qu'il serait impossible, sans mutiler l'homme, de mettre l'âme d'un côté et le corps de l'autre, de même le but suprême de l'art ne peut être atteint qu'à la condition de ne pas circonscrire le beau et le sublime dans la tragédie, le laid et le grotesque dans la comédie. L'équilibre ne s'établit que si ces principes rivaux, le grotesque et le sublime, le terrible et le bouffon, la tragédie et la comédie, se fondent ensemble, sous un même souffle, dans une même œuvre, qui est le drame. Le drame est le caractère propre de la troisième époque de poésie, de la littérature moderne : il peint, tels qu'ils sont et sous tous leurs aspects, l'homme, la vie, la création ; il unit les qualités les plus opposées, il est tout à la fois plein de profondeur et plein de relief, philosophique et pittoresque.

« Les temps primitifs, dit M. Victor Hugo, résumant lui-même la première partie de son manifeste, les temps primitifs sont lyriques,

[1] Préface de *Cromwell*, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 12.

les temps antiques sont épiques, les temps modernes sont dramatiques. L'ode vit de l'idéal, l'épopée du grandiose, le drame du réel. Cette triple poésie découle de trois grandes sources : la Bible, Homère, Shakespeare [1]. »

Ces considérations générales sur l'histoire de la poésie ont pour elles d'être présentées, dans la préface de *Cromwell*, avec une originalité de style et avec un éclat d'images qui peuvent faire un instant illusion au lecteur ; mais elles ont contre elles quelque chose de plus puissant que le talent et que le génie lui-même, elles ont contre elles les faits.

Aux temps primitifs, d'après M. Victor Hugo, *l'ode est toute la poésie.* « Ce poème, cette ode des temps primitifs, c'est la *Genèse.* » Mais la *Genèse* commence par un récit ; les premiers livres de la Bible, le *Pentateuque*, *Josué*, les *Juges*, les *Rois*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, à ne les considérer qu'au point de vue littéraire, le seul auquel nous devions nous placer ici, sont d'admirables épopées et c'est à bon droit que Chateaubriand les a rapprochés des poèmes d'Homère, dans ces beaux chapitres du *Génie du christianisme*, où il a ouvert et préparé la voie à la critique moderne [2]. La Bible ne devient lyrique qu'avec David et les prophètes, c'est-à-dire à une époque qui n'appartient déjà plus aux temps primitifs et qui touche à celle que M. Victor Hugo réserve à l'épopée.

Et de même qu'il s'est trompé en affirmant que les temps primitifs n'avaient pas connu d'autre poésie que la poésie lyrique, de même il se trompe encore en affirmant que la poésie des temps antiques, — la poésie grecque, — est exclusivement épique, qu'elle n'est ni lyrique ni dramatique. C'est le contraire qui est vrai. Le génie lyrique, après Homère et pendant plusieurs siècles, n'a cessé d'être cher à la Grèce et d'y produire d'innombrables chefs-d'œuvre. Les noms ici se pressent en foule, qui donnent un démenti au système de M. Victor Hugo : Pindare, Archiloque, Alcée, Sapho, Callinus, Tyrtée, Stésichore, Anacréon, Simonide, Callimaque [3]. Et à côté de ces noms, au-dessus d'eux, ne sied-il pas de placer ceux des trois grands tragiques de la Grèce et de rappeler l'élévation lyrique d'Eschyle, les chœurs majestueux de Sophocle, les hymnes gracieux d'Euripide ?

Après avoir dit, bien à tort, nous venons de le voir, que la poésie grecque n'était pas lyrique, M. Victor Hugo ajoute qu'elle n'était pas dramatique : assertion non moins erronée que la précédente et

[1] Préface de *Cromwell*, p. 18.

[2] *Génie du Christianisme*, 2e partie, liv. Ve : *la Bible et Homère.*

[3] Voy. le beau livre de M. Villemain, *Essai sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique.*

que M. de Rémusat réfutait, en 1828, dans un excellent article du *Globe*. « La tragédie antique, écrivait-il, offre mille traits qui la distinguent de l'épopée. Si elle n'est pas dramatique, ce n'est pas au moins faute de situations fortes, de déchirantes émotions; le théâtre d'Athènes retentissait de cris de douleur, et jamais, peut-être, la terreur tragique ne fut poussée plus loin que sur la scène ensanglantée par les fils de Pélops et de Laïus [1]. »

On a vu, tout à l'heure, dans notre analyse de la préface de *Cromwell*, quel est, aux yeux de M. Victor Hugo, le rôle immense du grotesque; c'est sur lui que repose tout le système de l'auteur. Qu'il soit démontré que le grotesque et la comédie ont été connus des anciens, et le système s'écroule tout entier. L'auteur le comprend si bien, qu'après avoir avancé que « l'antiquité avait rejeté sans pitié de l'art presque tout ce qui ne se rapportait pas à un certain type du beau », il ajoute : « La comédie et le grotesque n'étaient pas absolument inconnus des anciens... mais le grotesque antique est timide et cherche toujours à se cacher. » Eh quoi! le grotesque antique cherche à se cacher, et il est partout : dans l'Olympe, avec Vulcain; dans l'*Iliade*, avec Thersite; dans l'*Odyssée*, avec Irus et avec les compagnons d'Ulysse métamorphosés en pourceaux; dans l'*Énéide*, avec Cacus et Polyphème; dans Horace, avec la sorcière Canidie! Il cherche à se cacher; et afin, sans doute, de n'être pas vu, il se réfugie... au théâtre, où le *Drame satyrique* met en scène les silènes ventrus, les pans aux pieds de chèvre, les satyres à la tête de bouc. Dans ces concours, où les Eschyle et les Sophocle se disputaient la palme, il fallait produire une trilogie (trois tragédies tirées d'une fable commune) et un drame satyrique s'y rattachant d'une façon plus ou moins directe. L'*Orestie* d'Eschyle, cette admirable trilogie, formée d'*Agamemnon*, des *Choéphores* et des *Euménides*, était accompagnée d'un drame satyrique qui avait pour titre *Protée*. Pratinas de Phlionte, Aristias son fils, Chœrile, Xénoclès, Philoclès, Morsimus, Achœus, Astydamas le fils, Jophon, Platon lui-même, composèrent des drames satyriques. Eschyle en fit représenter cinq; Sophocle, sept ou huit; Euripide, cinq, parmi lesquels le *Cyclope*, qui nous a été conservé et dont les principaux personnages sont, avec Ulysse, Polyphème et Silène, un grotesque, s'il en fût [2].

Une fois lancé sur la pente du paradoxe, M. Victor Hugo ne s'arrête plus et il ne craint pas d'écrire ceci : « La comédie passe presque inaperçue dans le grand ensemble épique de l'antiquité... »

[1] Les articles de M. Charles de Rémusat sur *le Cromwell de M. Victor Hugo* ont été reproduits au tome Ier de ses *Mélanges*, p. 249.

[2] Le *Cyclope* d'Euripide a été traduit en vers par Joseph Autran, de l'Académie française. (*Œuvres complètes* de J. Autran, t. VI.)

Ne lui objectez ni Plaute ni Aristophane : il ne s'en embarrasse guère, en effet. « Que sont, dit-il, Aristophane et Plaute? Homère les emporte avec lui, comme Hercule emportait les Pygmées, cachés dans sa peau de lion. » L'image est belle, mais ne prouve qu'une chose, c'est qu'il est plus facile à M. Victor Hugo de trouver des images que des raisons. On ne supprime pas ainsi d'un trait de plume les comédies de Plaute ou celles d'Aristophane, ce génie prodigieux, que Rabelais n'a pas égalé, que n'a pas surpassé Molière, dont les bouffonneries étaient « le charme de la canaille », dont la poésie était « le mets des plus délicats », et à qui Platon a fait cette épitaphe : « Les Grâces, cherchant un sanctuaire indestructible, trouvèrent l'âme d'Aristophane. »

Si l'antiquité — et rien n'est plus incontestable — a connu la comédie; si elle n'a pas rejeté de sa littérature le bouffon et le grotesque, la théorie de M. Victor Hugo s'écroule par sa base, puisque cette théorie repose tout entière sur ce fait : que le grotesque est un principe étranger à l'antiquité, un type nouveau introduit dans la poésie par les modernes.

Dans la seconde partie de sa préface, l'auteur de *Cromwell* examine les règles de composition du drame moderne.

Il admet l'unité d'action, mais il rejette l'unité de temps et l'unité de lieu. Il a certes raison sur ces trois points, mais il ne venait ici qu'après Guillaume de Schlegel, qui, dès 1808, dans son *Cours de littérature dramatique*, avait renouvelé la face de la critique et armé de toutes pièces le romantisme naissant [1]; — après Mme de Staël, qui, dans un des chapitres les plus spirituels de son beau livre sur l'*Allemagne*, publié en 1813, avait battu en brèche les unités de temps et de lieu, qu'elle appelait l'unité de cadran et l'unité de salon [2]; — après Manzoni, qui, en 1820, dans une *Lettre* écrite en français *sur les unités de temps et de lieu*, avait trouvé contre l'arbitraire des règles relatives à ces deux unités des raisons aussi piquantes que décisives; — après Stendhal, enfin, qui, en 1823, avait épuisé le sujet dans la première de ses deux brochures sur *Racine et Shakespeare*.

Victor Hugo, il est vrai, ne se borne pas à répudier les unités de temps et de lieu, il s'élève contre la distinction des genres; il veut que le drame soit un miroir où se réfléchisse la nature; il veut que l'art interroge les chroniques, s'étudie à reproduire la réalité des

[1] Les *Leçons d'art dramatique et de littérature*, professées à Vienne, en 1808, par Guillaume de Schlegel, ont été traduites en français par Mme Necker de Saussure et publiées par elle sous le titre de : *Cours de littérature dramatique*.

[2] *De l'Allemagne*, IIe partie, ch. XV.

faits, surtout celle des mœurs et des caractères, qu'il mette le beau à côté du laid, le vulgaire à côté du sublime, qu'il ne recule pas devant le mot vrai et ne rougisse ni de la *poule au pot* ni du *ventre-saint-gris* d'Henri IV. Ici encore, Victor Hugo a raison; mais, ici encore, il s'en faut bien qu'il vienne le premier.

Est-ce que Mme de Staël n'avait pas dit ces mêmes choses, avec moins d'images sans doute, mais en termes excellents? Est-ce qu'elle n'avait pas écrit dans le chapitre sur l'*art dramatique* que je rappelais tout à l'heure :

Pour peindre les caractères, il faut nécessairement s'écarter du ton majestueux exclusivement admis dans la tragédie française; car il est impossible de faire connaître les défauts et les qualités d'un homme, si ce n'est en le présentant sous divers rapports; le vulgaire, dans la nature, se mêle souvent au sublime, et quelquefois en relève l'effet... Si l'on voulait risquer en France, dans une tragédie, une innovation quelconque, aussitôt on s'écrierait que c'est un mélodrame; mais n'importe-t-il pas de savoir pourquoi les mélodrames font plaisir à tant de gens? En Angleterre, toutes les classes sont également attirées par les pièces de Shakespeare; nos plus belles tragédies, en France, n'intéressent pas le peuple; sous prétexte d'un goût trop pur et d'un sentiment trop délicat pour supporter de certaines émotions, on divise l'art en deux; les mauvaises pièces contiennent des situations touchantes mal exprimées, et les belles pièces peignent admirablement des situations souvent froides à force d'être dignes; nous possédons peu de tragédies qui puissent ébranler à la fois l'imagination des hommes de tous les rangs...

Rien dans la vie ne doit être stationnaire, et l'art est pétrifié quand il ne change plus. Vingt ans de révolution ont donné à l'imagination d'autres besoins que ceux qu'elle éprouvait quand les romans de Crébillon peignaient l'amour et la société du temps... La tendance naturelle du siècle, c'est la tragédie historique. Tout est tragédie dans les événements qui intéressent les nations; et cet immense drame que le genre humain représente depuis six mille ans fournirait des sujets sans nombre pour le théâtre, si l'on donnait plus de liberté à l'art dramatique. Les règles ne sont que l'itinéraire du génie; elles nous apprennent seulement que Corneille, Racine et Voltaire ont passé par là; mais si l'on arrive au but, pourquoi chicaner sur la route? Et le but n'est-il pas d'émouvoir l'âme en l'ennoblissant?...

Il serait donc à désirer qu'on pût sortir de l'enceinte que les hémistiches et les rimes ont tracée autour de l'art; il faut permettre plus de hardiesse, il faut exiger plus de connaissance de l'histoire; car si l'on s'en tient exclusivement à ces copies toujours plus pâles des

mêmes chefs-d'œuvre, on finira par ne plus voir au théâtre que des marionnettes héroïques, sacrifiant l'amour au devoir, préférant la mort à l'esclavage, inspirées par l'antithèse dans leurs actions comme dans leurs paroles, mais sans aucun rapport avec cette étonnante créature qu'on appelle l'homme, avec la destinée redoutable qui tour à tour l'entraîne et le poursuit [1].

Mais c'est surtout Stendhal qui, pendant plusieurs années et bien avant la préface de *Cromwell*, a guerroyé, suivant le mot de Sainte-Beuve, pour faire place nette et pour conquérir au talent toutes ses franchises [2].

Dans une série de lettres et de brochures, où il se montre également prompt à l'attaque et à la riposte, il mène la campagne contre les tragiques suivants d'Aristote, et il pose tout d'abord la question sur son véritable terrain :

Eh ! monsieur, dit-il, dans sa *Cinquième Lettre d'un romantique à un classique*, qui a jamais parlé de siffler Voltaire, Racine, Molière, génies immortels dont notre pauvre France ne verra peut-être pas les égaux d'ici à huit ou dix siècles? Qui même a jamais osé concevoir la folle espérance d'égaler ces grands hommes? Ils s'élançaient dans la carrière chargés de fers, et ils les portaient avec tant de grâce, que des pédants sont parvenus à persuader aux Français que de pesantes chaînes sont un ornement indispensable dès qu'il s'agit de courir.

Voilà toute la question. Comme depuis cinquante ans nous attendons en vain un génie égal à Racine, nous demandons à un public qui aime à voir courir dans l'arène de souffrir qu'on y paraisse sans chaînes pesantes... Nous demandons que l'on ne continue pas à imposer aux poètes nouveaux l'armure gênante portée jadis avec tant de grâce par Racine et Voltaire [3].

Il établit que « le *romanticisme* est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible ; que le *classicisme*, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus grand plaisir possible à leurs arrière-grands-pères [4] ». Il s'élève contre « le langage noble » et plaide la cause du mot propre et du terme précis. « La pensée ou le sentiment, dit-il, doit, avant tout, être énoncée avec clarté

[1] *De l'Allemagne*, IIe partie, ch. xv.
[2] *Causeries du lundi*, par C. A. Sainte-Beuve, t. IX, p. 253.
[3] *Racine et Shakespeare*, IIe partie.
[4] *Ibid.*, Ire partie, ch. iii.

dans le genre dramatique, en cela l'opposé du poème épique. » — « Ce qu'il y a d'antiromantique, dit-il encore, c'est M. Legouvé, dans la tragédie d'*Henri IV*, ne pouvant pas reproduire le plus beau mot de ce roi patriote : « Je voudrais que le plus pauvre « paysan de mon royaume pût au moins avoir la poule au pot le « dimanche[1]. »

M. Victor Hugo aime à rappeler qu'il a le premier fait sonner l'heure vraie au cadran du théâtre et qu'il a ouvert le second acte de *Cromwell* par ce vers :

DON LUIS DE CARDENAS, *à un de ses pages* :

— Page, quelle heure est-il?

LE PAGE, *regardant à une grosse montre* :

— Minuit.

Il n'a fait en cela que se conformer aux indications de Stendhal, écrivant à propos du *Cid d'Andalousie*, de Pierre Lebrun, en 1825 :

Un roi arrivant, la nuit, dans une maison ennemie dit à son confident : *Quelle heure est-il?* Eh bien! l'auteur du *Cid d'Andalousie* n'a pas osé faire répondre : *Sire, il est minuit.* Cet homme d'esprit a eu le courage de faire deux vers :

La tour de Saint-Marcoz, près de cette demeure,
A, comme vous passiez, sonné la douzième heure[2].

En résumé, la préface de *Cromwell* comprend une esquisse de l'histoire de la poésie depuis ses origines jusqu'à nos jours, et un exposé du système de composition qui convient au drame moderne. Les idées de M. Victor Hugo sur l'histoire de la poésie lui appartiennent, et elles sont fausses. Ses idées sur les règles de composition du drame sont justes, mais elles ne lui appartiennent pas.

Au mois de juillet 1822, un homme d'esprit, J. T. Merle, qui fut depuis le mari de Mme Dorval, avait eu l'idée de faire représenter, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, dont il était le directeur, les principales tragédies de Shakespeare, jouées par des acteurs anglais. La troupe d'outre-Manche débuta par *Othello*, qui fut outrageusement sifflé. « Les jeunes libéraux, écrivait à cette occasion Stendhal, excités par le *Constitutionnel* et le *Miroir*, ont chassé les acteurs anglais du théâtre de la Porte-Saint-Martin, et

[1] *Racine et Shakespeare*, p. 35.
[2] *Ibid.*, p. 221.

privé d'un plaisir fort vif les Français qui, à tort ou à raison, aiment ce genre de spectacle. On sait que les sifflets et les huées commencèrent avant la pièce anglaise, dont il fut impossible d'entendre un mot. Dès que les acteurs parurent, ils furent assaillis avec des pommes et des œufs; de temps en temps on leur criait : *Parlez français!* Quelques calicots crièrent : *A bas Shakespeare! c'est un aide de camp du duc de Wellington!* En un mot, ce fut un beau triomphe pour l'*honneur national*[1] ! »

Après une seconde représentation (2 août 1822), non moins orageuse que la première, le théâtre de la Porte-Saint-Martin fut obligé de renoncer à sa tentative. C'est le moment que Stendhal choisit pour entrer en lice et pour publier sa première brochure sur *Racine et Shakespeare.*

Le théâtre de l'Odéon entreprit, au mois de septembre 1827, de renouveler l'épreuve qui avait si mal réussi à la Porte-Saint-Martin. Il donna l'hospitalité à une troupe de comédiens anglais, dont les premiers sujets n'étaient rien moins que Charles Kemble et miss Smithson. *Othello*, cette fois, fut accueilli avec des transports d'enthousiasme, ainsi que *Roméo et Juliette* et *Hamlet.* Miss Smithson était particulièrement admirable dans le rôle d'Ophélia[2]. La partie était gagnée; le public se prononçait pour Shakespeare : Victor Hugo choisit ce moment pour écrire sa Préface, qui porte en effet la date d'*octobre* 1827. Chose remarquable! ce *novateur* a toujours marché derrière le succès. Si le retentissement de son manifeste a été si considérable, c'est précisément parce que ce manifeste venait à son heure; c'est parce que l'auteur avait mis son admirable talent d'écrivain au service d'idées acceptées déjà par presque toute la jeunesse lettrée et applaudies chaque soir au théâtre. M. Victor Hugo, dans la préface de *Cromwell*, a eu l'honneur de *sonner la victoire;* mais d'autres avant lui, Stendhal en tête, avaient *sonné la charge.*

III

Alors que la préface de *Cromwell* était applaudie comme une scène d'*Hamlet* ou du *Roi Lear*, jouée par Ch. Kemble ou par

[1] *Racine et Shakespeare*, p. 214.

[2] *Histoire de l'Odéon*, par Paul Porel et Georges Monval, t. II, p. 98. — M. Charles Magnin publia, dans le *Globe* du 18 septembre 1827 au 19 juillet 1828, sur les représentations des acteurs anglais, une suite d'articles excellents, recueillis par leur auteur, en 1843, au tome II de ses *Causeries et méditations historiques et littéraires.*

Macready, le drame lui-même n'obtenait guère qu'un succès d'estime.

Les cinq actes de *Cromwell* n'ont pas moins de six mille cinq cents vers! On connaît le mot de Michaud sur un poème épique, le *Philippe-Auguste* de Parseval-Grandmaison, je crois, qui avait douze chants de mille vers chacun : « Douze mille vers! Bon Dieu! mais, pour les lire, il faudrait six mille hommes! » Dieu me garde de comparer les vers de M. Victor Hugo à ceux de M. Parseval-Grandmaison; mais la vérité est qu'on ne lit pas beaucoup plus *Cromwell* que *Philippe-Auguste*.

Après avoir, dans sa Préface, jeté feu et flamme contre les unités de temps et de lieu, M. Victor les observe toutes les deux dans sa pièce, ou peu s'en faut. Elle commence le 25 juin 1657, à trois heures du matin, et finit le 26, à midi : Voilà pour l'unité de temps. Elle ne sort pas de Londres, et trois actes consécutifs, le second, le troisième et le quatrième se passent à White-Hall : Voilà pour l'unité de lieu. Quant à l'unité d'action, l'auteur s'y conforme si rigoureusement, que son drame réalise l'idéal de ce qu'Aristote appelle le drame *simple*. La pièce tout entière se réduit à une seule idée, à une seule situation. Cromwell se fera-t-il proclamer roi? Et cette situation unique ne se dénoue même pas au cinquième acte, puisque le dernier mot de la pièce est celui-ci :

CROMWELL.

Quand donc serai-je roi?

C'est le privilège des romanciers, dit Walter Scott au premier chapitre de *Kenilworth*, de placer le début de leur histoire dans une auberge. M. Victor Hugo, qui avait tiré un drame de ce roman de Walter Scott, ainsi que nous le verrons bientôt, place le début de son *Cromwell* dans une taverne, la taverne des *Trois grues*,

Près de la halle au vin, à l'angle des deux rues.

Royalistes et républicains, cavaliers et têtes-rondes y sont réunis pour aviser ensemble aux moyens de se débarrasser du Protecteur, alors à l'épopée de sa puissance. Ils conspirent avec un tel fracas, que le fils de Cromwell, attiré par le bruit, entre dans l'auberge, se proclame royaliste et boit *A la santé du roi Charles!* Cependant le complot est formé. Les puritains ont décidé qu'ils assassineraient Cromwell; les cavaliers feignent d'entrer dans leur dessein, mais, pour se conformer aux ordres du roi, ils se réservent de faire prendre un narcotique au Protecteur, de l'enlever et de l'amener vivant au fils de Charles I[er]. Lord Rochester s'introduira auprès

de Cromwell, en qualité de chapelain, et lui versera le narcotique.

Rochester s'introduit le plus facilement du monde à White-Hall et s'acquitte d'abord à merveille de son rôle de chapelain; mais s'étant avisé de tomber amoureux de lady Francis, la plus jeune des filles du Protecteur (ce qui était d'autant plus mal de sa part qu'il n'avait pas encore dix ans, puisqu'il était né en 1648, et que le drame se passe en 1657) [1], il glisse dans la main de lady Francis un papier sur lequel il a écrit certain madrigal, qu'il promène depuis le commencement de la pièce et dont il inflige la lecture à tous les gens qu'il rencontre. Le malheur veut qu'il se soit trompé de poche et qu'au lieu de contenir son madrigal, le maudit papier soit un avis adressé par Rochester à lord Ormond pour l'informer que tout va bien, que le poste de White-Hall est acheté et que, le soir même à minuit sonnant, il remettra entre ses mains Cromwell endormi. Lady Francis donne le billet à son père, qui fait boire au faux chapelain le narcotique préparé, se déguise en soldat, se met en faction à la poterne, laisse entrer les cavaliers et les prend comme dans une souricière. Le complot ainsi déjoué, il ne lui reste plus qu'à s'asseoir, dans la grande salle de Westminster, sur le trône où le Parlement l'invite à prendre place. Milton lui crie, comme le devin à Jules César : *Crains les ides de mars!* Cromwell repousse la couronne que l'orateur du Parlement lui présente, et pendant que les conjurés puritains jettent leurs poignards, il descend du trône en murmurant : *Quand donc serai-je roi?*

Telle est l'*action* qui occupe, sans les remplir, les cinq actes de *Cromwell*, actes démesurément longs et singulièrement vides; en dépit des emprunts que l'auteur a faits à Corneille et à Shakespeare, à Molière et à Regnard, à Beaumarchais et à Lemercier. Au troisième acte, Cromwell discute avec ses conseillers la question de savoir s'il doit ou non prendre la couronne. C'est la situation d'Auguste délibérant avec Maxime et Cinna sur le même sujet [2]. Rien ne montre mieux que la comparaison entre ces deux scènes, quelle distance sépare M. Victor Hugo, malgré son incontestable génie, de celui que Mme de Sévigné appelait *notre vieil ami Corneille.* — Au cinquième acte de *Cromwell*, les scènes dans lesquelles l'auteur essaye de peindre le mouvement et les agitations de la foule sont imitées des scènes de *Jules César*, qui ont pour théâtre les rues et pour acteurs les citoyens de Rome [3]. M. Victor

[1] *ROCHESTER* (John Wilmot, comte de) a laissé des satires et des poésies légères qui ne manquent ni de grâce ni d'esprit. Né en 1648, il mourut en 1680.

[2] *Cinna*, acte II, scène I.

[3] *Jules César*, acte I, scènes I et II.

Hugo y reste aussi loin de Shakespeare qu'il était resté loin de Corneille, dans la scène imitée de *Cinna*.

Fidèle, cette fois, à sa théorie, qui veut que, dans le drame, le grotesque ait sa place à côté du sublime, la comédie à côté de la tragédie, après avoir demandé des inspirations à Corneille et à Shakespeare, il en demande à Regnard. Au moment où lord Rochester se hasarde à parler d'amour à la fille de Cromwell, il prélude par cet *aparté* :

D'abord, tournons la place avant de l'attaquer,
Une fille est un fort, j'ai pu le remarquer.
Les clins d'yeux qu'on lui fait, la mise recherchée,
Les petits soins, les mots galants, sont la tranchée
Qui s'avance en zigzag; la déclaration,
C'est l'assaut; le quatrain — capitulation [1] !

Et maintenant écoutons Crispin, dans les *Folies amoureuses* :

Il faut d'abord savoir si, dans la forteresse,
Nous nous introduirons par force ou par adresse...;
Quand on veut, voyez-vous, qu'un siège réussisse,
Il faut premièrement s'emparer du dehors,
Connaître les endroits, les faibles et les forts.
Quand on est bien instruit de tout ce qui se passe,
On ouvre la tranchée, on canonne la place,
On renverse un rempart, on fait brèche aussitôt,
On avance en bon ordre et l'on donne l'assaut...
C'est de même à peu près quand on prend une fille [2].

Dans la même scène, M. Victor Hugo passe de Regnard à Molière, et, après avoir mis à contribution les *Folies amoureuses*, met à profit l'*École des Femmes*. Pour séduire lady Francis, mylord Rochester recourt aux mêmes moyens, se sert des mêmes mots que la vieille femme emploie auprès d'Agnès pour la décider à recevoir Horace. Et lady Francis, qui tient sans doute à montrer qu'elle aussi connaît son Molière, fait les mêmes réponses qu'Agnès et presque dans les mêmes termes.

Vous vous rappelez l'entrée de Figaro au premier acte du *Barbier de Séville* : *Figaro, une guitare sur le dos, attachée en bandoulière avec un large ruban; il chantonne gaiement, un papier et un crayon à la main. — il chante*, puis il *met un genou en terre*

[1] *Cromwell*, acte III, scène VII.
[2] *Les Folies amoureuses*, acte I, scène VII.

et écrit en chantant. — Au premier acte de *Cromwell*, lord Rochester ne fait pas autrement son entrée : *Lord Rochester entre gaiement, un crayon et un papier à la main.* — *Il se met à écrire sur son genou* et *il chante.*

Dans sa rage d'imitation, l'auteur de *Cromwell* va jusqu'à emprunter à Népomucène Lemercier le procédé dont celui-ci s'était servi, dans la *Panhypocrisiade*, pour rendre le mouvement d'une foule sur le passage de François Ier.

VOIX DANS LA FOULE

Rangez-vous! place! place! — Holà, ciel! — Je rends l'âme!
Au voleur!... — Insolent! respectez une femme!...
— On m'étouffe! — Poussons! enfonçons! — Je le vois!
Vivat! — Je suis rompu, mais j'ai bien vu le roi [1].

M. Victor Hugo rend, par les mêmes moyens, le mouvement de la foule sur le passage de Cromwell :

VOIX DANS LA FOULE

Dieu me protège!
J'étouffe! — Attention! Voici que le cortège
Débouche dans la place. — Enfin. — Ah!. . . . . .
— Qu'il fait chaud! — Qu'on est mal! — La foule encore augmente.
— On m'écrase!. . . . .
— Ah! le voilà! — C'est lui! — Voyons! — Lui-même! — Ah! — Oh!

Cela n'a pas empêché M. Victor Hugo, après avoir ainsi pillé ce pauvre Népomucène Lemercier, de devenir son successeur à l'Académie :

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Est-ce donc là dire que *Cromwell* soit une œuvre sans mérite? Nous sommes bien loin de le penser. Si l'intérêt dramatique est faible ou plutôt à peu près nul, étouffé qu'il est, d'ailleurs, par la multiplicité des détails, la longueur démesurée des scènes, l'abus incessant des *tirades;* si l'auteur est entièrement dépourvu du génie de l'invention, il possède en revanche le génie du style, et sa pièce est, à ce titre, une admirable étude pleine de vers énergiques, simples et naturels, d'une grande et ferme allure. Dans une note, M. Victor Hugo s'élève contre les *beaux vers* au théâtre : « Ce sont les beaux vers, dit-il, qui tuent les belles pièces »; soit; mais s'ils

[1] *La Panhypocrisiade, ou le spectacle infernal du seizième siècle,* comédie épique, par N. Lemercier, 1819.

tuent les belles pièces, ils font vivre les mauvaises, — et c'est justement là ce qui empêchera celles de M. Victor Hugo de périr.

Je terminerai par une dernière remarque ces observations, trop longues peut-être, sur *Cromwell*.

Nous avons vu, dans un précédent chapitre, que l'auteur de *Torquemada* faisait dater les opinions qu'il professe aujourd'hui de l'année 1827, *époque où il a eu âge d'homme*[1]. *Cromwell* étant de la fin de 1827, il y a donc intérêt à rechercher si, lorsqu'il écrivait ce drame, qui avait pour héros un régicide, M. Victor Hugo avait cessé d'être royaliste. Bien loin qu'il en soit ainsi, son drame n'est qu'une longue satire contre la république. Il représente les puritains comme des pédants, des bouffons et des hypocrites. De Cromwell, leur chef, il fait un personnage grotesque, un rêveur bavard, un bouffon cruel. « Le *Cromwell* de M. Hugo a, presque à chaque scène, écrivait dans le *Globe* M. Charles de Rémusat, un *aparté* pour ses remords. Et quels remords! ceux d'un régicide!... M. Hugo paraît s'être trop souvenu de ses propres opinions. Il a vu le régicide en royaliste. » Ce républicain dont Bossuet avait parlé du haut de la chaire chrétienne, devant le cercueil de la veuve de Charles Ier, avec une si admirable modération, M. Victor Hugo lui prête, dans son drame, toutes les hypocrisies et tous les ridicules; il le montre dissertant gravement sur le point de savoir s'il faut brûler ceux qui disent *siboleth* au lieu de *schiboleth*, ou si, au contraire, il n'est pas préférable de les pendre.

CROMWELL, *méditant*.

La question est grave et veut être mûrie.
Prononcer *siboleth*, c'est une idolâtrie.
Crime digne de mort, dont sourit Belzébuth.
Mais tout supplice doit avoir un double but,
Que pour le patient l'humanité réclame.
En châtiant son corps il faut sauver son âme.
Or quel est le meilleur de la corde ou du feu
Pour réconcilier un pécheur avec Dieu?
Le feu le purifie. . . . .
Daniel s'épura dans le brûlant triangle.
Mais la potence a bien son avantage aussi;
La croix fut un gibet [2]!

On le voit, l'idée de mettre en scène un homme qui envoie les

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juillet 1882.
[2] Acte III, scène II.

hérétiques au bûcher, pour sauver leurs âmes, ne date pas d'hier chez M. Victor Hugo; elle remonte à 1827. Seulement cet homme alors ne s'appelait pas *TORQUEMADA*, il s'appelait *CROMWELL*.

IV

Le drame de *Cromwell* était précédé de cette dédicace :

A MON PÈRE

Que le livre lui soit dédié
Comme l'auteur lui est dévoué.

V. H.

Le livre avait paru depuis quelques semaines seulement, lorsque le général Hugo mourut subitement, frappé d'une apoplexie foudroyante, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1828. « Il habitait rue Plumet », lisons-nous au tome II de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*[1]. La rue Plumet, située au faubourg Saint-Germain, entre la rue de Babylone et la rue de Sèvres, joue un grand rôle dans le roman des *Misérables*. Le livre III[e] de la IV[e] partie a pour titre : *la Maison de la rue Plumet*. Pour être tout à fait exact et sans attacher d'ailleurs à cette petite rectification plus d'importance qu'il ne convient, je dois dire que le général Hugo habitait, non la rue Plumet, mais le n° 9 de la rue de Monsieur[2]. — M. Paul Foucher, beau-frère du poète, a dit du général Hugo, dans son livre *les Coulisses du passé* : « Le général aimait à rire et ne haïssait pas le propos leste. C'était un homme excellent, — au physique, replet et coloré, et qui rappelait tout à fait d'encolure Abel Hugo, son fils aîné, mort comme lui d'apoplexie[3]. »

Ses obsèques eurent lieu, le 31 janvier, à l'église des Missions-Étrangères[4]. A peine avait-il conduit son père à sa dernière demeure, que les hasards, souvent cruels, de la vie littéraire, condamnaient Victor Hugo à surveiller sur un théâtre les répétitions d'un drame en cinq actes et en prose dont il était l'auteur.

Balzac écrivait un jour à sa sœur, M[me] Laure Surville : « Je t'engage à lire *Kenilworth*, le dernier roman de Walter Scott; c'est la plus belle chose du monde[5]. » Victor Hugo, qui partageait

[1] Page 173.
[2] *Moniteur* du 31 janvier 1828.
[3] *Les Coulisses du passé*, p. 367.
[4] *Moniteur*, loc. cit.
[5] *Correspondance de H. de Balzac*, t. I, p. 44.

sans doute l'enthousiasme de Balzac, avait entrepris, de concert avec son ami Soumet, d'extraire une pièce de ce roman. Il se chargea d'écrire les trois premiers actes, et Soumet les deux derniers. Toujours le premier prêt, il lut ses trois actes à son collaborateur; mais des difficultés s'étant élevées entre eux, chacun reprit son manuscrit et termina sa pièce à sa façon. Soumet porta la sienne au Théâtre-Français, où elle fut jouée, le 1er septembre 1827, sous le titre d'*Emilia*. Emilia, c'était Amy Robsart, l'héroïne du *Château de Kenilworth*. Comme Walter Scott, Soumet lui avait bien donné le nom d'*Amy;* mais aux répétitions, lorsque Mlle Mars était arrivée à cette phrase : « J'étais Amy (elle disait Émy suivant la prononciation anglaise), j'étais *Amy* quand il m'aimait », un éclat de rire général avait fait renoncer à Amy, qui fut remplacée par *Emilia*. Grâce au talent de Mlle Mars et à l'intérêt du sujet, la pièce de Soumet réussit.

Deux autres théâtres représentèrent des pièces tirées du roman de Walter Scott. Tandis qu'à la Porte-Saint-Martin, on jouait un gros mélodrame intitulé, comme le roman lui-même, *le Château de Kenilworth*, l'Opéra-Comique donnait *Leicester*, paroles de Scribe et musique d'Auber.

Victor Hugo hésitait à jouer sa première partie au théâtre avec une pièce dont le sujet ne lui appartenait pas et avait été déjà porté plusieurs fois à la scène. A la fin de 1827, cependant, il se décida à tenter l'aventure; mais dans la crainte d'un échec, il fit présenter son drame à l'Odéon par son beau-frère Paul Foucher, âgé de dix-sept ans à peine et frais émoulu du collège [1]. Le directeur du théâtre, Thomas Sauvage, sachant parfaitement quel était le véritable auteur, reçut la pièce et s'empressa de mettre ses meilleurs acteurs à la disposition... du beau-frère du jeune Paul Foucher. Rien ne fut négligé pour assurer le succès; les costumes furent dessinés par Eugène Delacroix, et le 13 février 1828 l'affiche du second Théâtre-Français annonça : *AMY ROBSART, drame en cinq actes et en prose, tiré du CHATEAU DE KENILWORTH, roman de sir Walter Scott.*

Voici quelle était la distribution des rôles :

Leicester.	*MM.*	*Lockroy.*
Varney.		*Provost.*
Alasco.		*Thénard.*

[1] Paul Foucher, né le 21 avril 1810, mort le 24 janvier 1875. Sorti au mois d'août 1827 du collège Henri IV, en même temps que son ami Alfred de Musset, il débuta seulement en 1830 par un drame en quatre actes et en vers intitulé : *Yseult Raimbauld.*

Sir Robsart.	*MM.*	*Auguste.*
Flibbertigibbet. . . .		*Doligny.*
Sussex.		*Paul.*
Foster.		*Ménétrier.*
La reine Élisabeth. . .	*MMmes*	*Charton.*
Anna.		*Anaïs.*
Jeannette		*Dorgebray.*

On lit, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, que Bocage jouait dans *Amy Robsart*[1]. C'est une erreur.

La représentation, qui dura près de cinq heures, fut des plus orageuses. « Le lutin en cage avec la colombe tombée dans la serre du vautour; — la brebis lancée dans la fosse aux loups; — le tigre se donnant tout entier, sang et cervelle, etc., etc. » Ces phrases et bien d'autres provoquèrent des rires et des sifflets[2]. Le bruit alla grandissant d'acte en acte, et la pièce se termina au milieu d'un tumulte indescriptible.

La Réunion, journal des spectacles, disait le lendemain : « L'auteur de ce drame barbaro-amphigouri-romantique a mis une fois de plus le roman du *Château de Kenilworth* en pièce, mais il s'est arrangé de façon à le rendre méconnaissable. »

Le *Journal des Débats* écrivait de son côté :

On a joué hier à l'Odéon un drame historique en cinq actes, intitulé : *Amy Robsart*, sujet emprunté au *Château de Kenilworth*, de sir Walter Scott, et qui, déjà traité sur trois théâtres différents, reparaissait pour la quatrième fois sans autre avantage que d'avoir été allongé outre mesure et déparé par une foule de locutions triviales. Les sifflets et les éclats de rire ont fait justice de cette vieille nouveauté[3].

Même note dans le *Moniteur :*

On avait prédit à ce drame un succès extraordinaire ou une chute complète. Ce n'est point la première prédiction qui s'est vérifiée. L'opposition s'est manifestée dès le premier acte; et à la fin de la représentation le nom de l'auteur n'a pu être prononcé ou du moins entendu. Ce succès de l'école *shakespearienne* n'est pas de nature à enhardir les imitateurs, on peut même rendre grâce à l'auteur qui, sans le savoir, a rendu un service réel au bon goût. Au reste, que parlait-on d'originalité, d'inventions, de hardiesses? Quel mérite d'originalité y a-t-il à prendre un roman, à le couper en actes et en scènes, à s'emparer des parties

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 178.
[2] *Histoire de l'Odéon*, par Paul Porel et Georges Monval, t. II, p. 104.
[3] *Journal des Débats* du 15 février 1828.

les plus remarquables du dialogue et à se tromper au point de croire que tout ce qu'un romancier écossais a pu mettre dans la bouche de ses personnages peut être entendu sur la scène française? Quelle hardiesse que celle qui consiste à réunir l'affectation de l'enflure à la prétention, à la recherche de la trivialité? Est-ce là le naturel qu'on nous promet, la vérité qu'on prétend avoir trouvée? Encore si de ce système il naissait des impressions vives, des émotions profondes; mais ce qu'il y a eu de profond à cette représentation, c'est un ennui de quatre heures, dont la dernière est employée à contempler des tableaux que commence à dédaigner le monde du mélodrame. Plaignons le talent qui volontairement s'égare de la sorte; nous aimerions à le reconnaître, à le suivre, à le seconder dans une autre direction [1].

Le *Figaro* est de tous les journaux celui qui donne le plus de détails sur la soirée du 13 février 1828.

A quoi devait s'attendre, écrivait-il, un auteur qui venait répéter, mot pour mot, un roman qui est dans la mémoire de tout le monde? Que pouvait faire un spectateur repoussé par ses souvenirs mêmes, et qui ne se rappelait pas sans regret les moments délicieux passés, au coin de son feu, à lire les malheurs d'Amy Robsart, les infamies de Varney, les fureurs d'Élisabeth, et tant de délicieuses et idéales descriptions, tant de saillies spirituelles, tant d'aventures pleines d'intérêt et de charme, qui disparaissaient tout entières pour la plupart ou qu'on revoyait privées de leur coloris, de leur charme, à peu près comme ces plantes exotiques qui perdent toute leur beauté dans les serres de nos amateurs?...

Si l'auteur n'a pas eu de succès, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même. La pièce a été montée avec un soin extrême... Rien n'est beau, rien n'est exact comme les costumes. Les acteurs ont fort bien joué pour la plupart. Nous devons surtout des éloges au jeune Lockroy [2], à Provost, acteur plein d'intelligence et d'esprit [3], à Doligny, qui est fort bien d'un bout à l'autre; enfin à Mlle Anaïs [4], qui méritait, sans nul doute, un destin plus heureux.

Mlle Charton [5], qui avait rempli avec beaucoup d'âme et de feu le

[1] *Moniteur* du 15 février 1828.

[2] *Lockroy* (Joseph-Philippe *Simon*, dit), né à Turin le 17 février 1803, avait débuté, le 11 octobre 1827, par le rôle de Lorédan, dans les *Vêpres siciliennes*.

[3] Provost, né à Paris en 1798, sociétaire de la Comédie-Française, mort le 24 décembre 1865.

[4] Mlle Anaïs Aubert, née en 1802, sociétaire de la Comédie-Française, morte en 1871.

[5] Victime d'un acte de vengeance et défigurée par l'eau-forte, Mlle Charton

rôle d'Élisabeth, s'est trouvée sérieusement indisposée à la fin de la pièce. Le cinquième acte, terminé par un coup de théâtre d'un bel effet, avait un peu désarmé la rigueur du parterre. Le tumulte a pourtant empêché Provost de livrer au public le nom de l'auteur. C'est un très jeune homme qui donne des espérances. M. Victor Hugo n'est pour rien dans la composition de cet ouvrage. Ceci soit dit à l'adresse des gens qui se réunissaient hier pour lui imputer l'œuvre nouvelle [1].

Le *Figaro*, qui n'a jamais passé pour naïf, même quand il était jeune, croyait-il vraiment que M. Victor Hugo n'était pour rien dans la composition d'*Amy Robsart?* Il y était, au contraire, pour tout. Paul Foucher n'en avait pas écrit une seule ligne; nous en fournirons la preuve tout à l'heure. Puisque sa pièce était tombée, M. Victor Hugo ne devait pas souffrir que les soupçons s'égarassent sur un autre nom que le sien; il devait avouer hautement son œuvre; telle était la seule conduite qu'il eût à tenir. Est-ce là celle qu'il a tenue?

Lorsque la toile se releva, après le cinquième acte, l'un des acteurs, Provost, s'avança sur la scène et annonça que le drame que l'on venait de représenter était... de M. Paul Foucher.

Le tumulte était tel, que personne n'entendit le nom. Il importait cependant de faire taire « les gens » qui se permettaient d'attribuer *Amy Robsart* à l'auteur de *Cromwell*. Aussi, dès le matin du 14 février, les affiches du second Théâtre-Français indiquaient-elles M. Paul Foucher comme auteur de la pièce sifflée la veille. « Le nom de l'auteur, inutilement proclamé, disait le *Journal des Débats*, serait encore un mystère, si l'affiche de ce jour ne trahissait son *incognito*. Il s'appelle M. Paul Foucher [2]. »

Cette fausse indication ne pouvait être le fait du directeur de l'Odéon, lequel avait tout intérêt à mettre sur ses affiches le nom de *VICTOR HUGO*, car, avec ce nom déjà illustre et qui passionnait alors les esprits, il était assuré d'avoir un certain nombre de représentations, bruyantes peut-être, mais fructueuses. Pour qu'il se fût résigné à remplacer le nom de l'auteur véritable par celui d'un collégien à peine sorti des bancs, le nom de Victor Hugo par celui de Paul Foucher, il fallait évidemment qu'il y eût un ordre exprès venu de Victor Hugo lui-même. Ce dernier adressait d'ailleurs à tous les journaux, ce même jour, 14 février, la lettre suivante :

disparut rapidement de la scène, vécut pauvre, oubliée, et mourut le 27 juillet 1872. (*Histoire de l'Odéon*, t. II, p. 115.)

[1] *Figaro* du 14 février 1828.

[2] *Journal des Débats* du 15 février 1828.

Paris, le 14 février 1828.

Monsieur le rédacteur,

Puisque la réussite d'*Amy Robsart*, début d'un jeune poète dont les succès me sont plus chers que les miens, a éprouvé une si vive opposition, je m'empresse de déclarer que je ne suis pas absolument étranger à cet ouvrage. Il y a dans ce drame quelques mots, quelques fragments de scènes qui sont de moi, et je dois dire que ce sont peut-être ces passages qui ont été le plus sifflés.

Je vous prie, monsieur, de publier cette réclamation dans votre numéro de demain et d'agréer, etc.

Victor Hugo.

P. S. L'auteur a retiré sa pièce [1].

Comment douter, après cette lettre et devant des affirmations aussi précises, que la pièce ne fût effectivement l'œuvre de M. Paul Foucher, et que M. Victor Hugo n'y fût pour rien ou presque rien : « quelques mots » seulement et « quelques fragments de scènes? » Et cependant la vérité est que ce pauvre Paul Foucher était *absolument étranger à cet ouvrage*, dont il n'avait pas écrit un traître mot, et qui était tout entier de Victor Hugo seul. Ce dernier l'a reconnu, un peu tard, il est vrai, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* [2] ; et, de son côté, Paul Foucher, — à qui son illustre beau-frère avait fait jouer, en cette occasion, le rôle de ces menins du Dauphin qui, s'il faut en croire la légende, recevaient le fouet quand Monseigneur avait commis quelque sottise, — est revenu sur cet épisode dans son livre intitulé : *les Coulisses du passé*, et il l'a fait en ces termes :

Amy Robsart fut accueillie par des tempêtes dans son unique représentation à l'Odéon. On sait que le *véritable auteur* me fit l'honneur (je sortais à peine du collège) de m'attribuer ce drame pour lequel Eugène Delacroix, grand ami des romantiques, avait dessiné de très beaux costumes... Si j'ai reparlé de cette chute célèbre, ce n'est pas par amour-propre d'auteur, *je ne fis que la signer;* c'est pour un simple avis au public.

Le manuscrit a été égaré, et n'a jamais pu se retrouver ni à l'Odéon ni au Ministère. On dit pourtant qu'il est quelque part. Dans ce cas, j'adjure le détenteur de se déclarer. Qui sait? Il y aurait peut-être quelque intérêt à remonter l'ouvrage aujourd'hui... L'idée peut être bonne ou mauvaise ; dans tous les cas, *pour ma part*, *elle est complètement désintéressée* [3].

[1] *Journal des Débats* et *Figaro* du 15; *Moniteur* du 17 février 1828.
[2] *Victor Hugo raconté,* etc., t. II, p. 175.
[3] *Les Coulisses du passé,* p. 245.

Suivant M. Paul Foucher, *Amy Robsart* n'a eu qu'une seule représentation. D'après M. Victor Hugo, au contraire, elle en aurait eu plusieurs. Il dit en effet, dans son autobiographie, à propos de sa lettre aux journaux, — que d'ailleurs il ne reproduit point : « Ce fut pour la pièce une réclame involontaire. Les jeunes gens, qui ne s'étaient pas dérangés pour une pièce non avouée, accoururent alors; ils applaudirent, les sifflets redoublèrent, l'agitation du parterre s'étendit dans le quartier latin : le gouvernement intervint et interdit la pièce [1]. » Ces représentations dont on ne nous dit pas le nombre, la jeunesse des écoles qui prend feu pour *Amy Robsart*, le quartier latin qui s'agite, le gouvernement qui prend peur et qui interdit le drame, tout cela est du roman pur. Le gouvernement n'interdit point la pièce; elle fut *retirée par l'auteur lui-même*, dès le 14 février, ainsi que l'établit la lettre de M. Victor Hugo, que nous avons citée tout à l'heure. Elle ne fut jouée qu'une fois : d'accord avec M. Paul Foucher, MM. Porel et Monval, dans leur *Histoire de l'Odéon*, le constatent pièces en mains [2].

V

M. Victor Hugo n'était pas pour rester longtemps sur son échec. Au mois d'août 1828, il publia l'édition définitive des *Odes et ballades*.

A cette édition, qui comprenait toutes les pièces publiées dans les trois volumes de 1822, 1824 et 1826, moins cependant l'*Hymne oriental* [3], l'auteur avait ajouté dix pièces nouvelles, sans compter *l'Ode à la Colonne de la place Vendôme*.

Voici la liste de ces dix pièces, avec la date de leur composition :

Premier soupir (décembre 1819).

La demoiselle (mai 1827); *A madame la comtesse A.-H.* et *A mon ami S.-B.* (décembre 1827).

La chasse du burgrave (janvier 1828); *le Pas d'arme du roi Jean* (avril 1828); *Fin* (mai 1828); *Pluie d'été*, *Rêves* et la *Légende de la Nonne* (juin 1828).

Ainsi complétées, les odes étaient au nombre de soixante-douze, et les ballades, au nombre de quinze.

Dans l'édition de 1828, restée le modèle de toutes les éditions suivantes, ces soixante-douze odes sont divisées en cinq livres. Les trois premiers contiennent les odes politiques, partagées elles-mêmes

[1] *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 178.
[2] *Histoire de l'Odéon*, t. II, p. 105.
[3] Voy. le *Correspondant* du 25 juillet 1882.

en trois groupes, allant, le premier de 1818 à 1822, le second de 1822 à 1824, le troisième de 1824 à 1828.

Le quatrième livre est consacré aux sujets de fantaisie et le cinquième, à des traductions d'impressions personnelles.

Ce dernier livre, où se trouvent ces admirables pièces, *Encore à toi*, *Son nom*, *Actions de grâces*, *l'Ombre d'une enfant*, *le Portrait d'un enfant*, *A une jeune fille*, forme un poème délicieux, le plus achevé qui soit sorti de la plume de M. Victor Hugo. Il a fait depuis de plus beaux vers, plus puissants, plus éclatants et plus sonores; il n'en a pas écrit de plus doux, de plus frais et de plus purs; il s'est montré depuis plus grand artiste, jamais il n'a été plus poète.

Quelques-unes des pièces publiées pour la première fois dans cette édition nous arrêteront un instant.

Dans celle qui a pour titre : *Fin*, et qu'il écrivit au mois de mai 1828, pour servir d'épilogue à ses odes politiques, M. Victor Hugo affirme une fois de plus ses principes royalistes et sa haine de la révolution. Une des strophes commence ainsi :

Des révolutions j'ouvrais *le gouffre immonde.*

L'ode *A madame la comtesse A.-H.* fut composée par le poète, à l'occasion du mariage de son frère Abel avec Mlle Julie Duvidal de Montferrier :

Ah ! puisse dès demain se lever sur tes jours
Un bonheur qui jamais ne s'éclipse, et toujours
Brille plus beau qu'un rêve même !
Vers le ciel étoilé laisse monter nos vœux.
Dors en paix cette nuit où nous veillons tous deux,
Moi qui te chante, et lui qui t'aime !

L'ode *A mon ami S.-B.* consacrait l'amitié ardente, enthousiaste, qui unissait, à la fin de 1827, Victor Hugo et Sainte-Beuve. Viens, disait au chantre de *Joseph Delorme* le poète des *Odes et ballades*,

Viens, joins ta main de frère à ma main fraternelle ;
Poète, prends ta lyre ; aigle, ouvre ta jeune aile ;
Étoile, étoile, lève-toi !

Les deux amis n'habitaient plus la rue de Vaugirard [1] ; ils étaient venus, au printemps de 1827, demeurer tous les deux rue Notre-Dame-des-Champs, Victor Hugo au n° 11, Sainte-Beuve au n° 19. Leur intimité, à ce moment, était telle, qu'ils se voyaient deux fois le jour.

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juillet 1882.

C'était l'époque où Sainte-Beuve écrivait et publiait dans le *Globe* les articles sur *la Poésie française au seizième siècle*, qui parurent en volume l'année suivante, au mois de juin 1828 [1]. Nul doute que le jeune et savant critique, tout en subissant sur plus d'un point la domination de celui qu'il appelait *notre grand Victor* [2], avait exercé sur lui, à son tour, une influence considérable. Il le fit pénétrer dans l'intimité des poètes de la pléiade et en particulier de Ronsard. Il est remarquable, en effet, que Victor Hugo n'essaya des formes poétiques nouvelles, ne substitua au vers régulier la césure mobile et le libre enjambement qu'à partir de 1827, c'est-à-dire après sa liaison avec Sainte-Beuve. *La Chasse du Burgrave*, *le Pas d'armes du roi Jean*, sont de 1828. N'est-il pas permis de conjecturer que ces pièces, où l'auteur se crée à plaisir des difficultés dont il triomphe avec une étonnante souplesse, ont été écrites après une conversation où le critique lui avait montré, chez les poètes dont il faisait son étude journalière, de semblables jeux de rime? Dans *la Chasse du Burgrave*, par exemple, Victor Hugo répète la syllabe finale du vers, de façon à produire l'effet d'un écho :

Mon page, emplis mon escarcelle,
Selle
Mon cheval de Calatrava;
Va!

Un des poètes de la pléiade, Joachim du Bellay, avait dit de même, en parlant des douleurs que lui causait l'amour :

Qu'étais-je avant d'entrer dans ce passage?
Sage.
Et maintenant que sens-je en mon courage?
Rage.
Qu'est-ce qu'aimer et s'en plaindre souvent?
Vent. Etc., etc.

En même temps que du Bellay, chanoine de Notre-Dame de Paris, Victor Hugo, dans *la Chasse du Burgrave*, imitait encore l'auteur du poème de *Magdeleine au désert de la Sainte-Baume en Provence*, le père Pierre de Saint-Louis, religieux carme. Dans ce poème, Magdeleine avait avec l'écho de longues conversations, dont voici un spécimen :

[1] Ces articles parurent dans le *Globe*, à partir du 7 juillet 1827 et durant les mois suivants.

[2] Pour être aimés toujours de notre grand Victor...
(*Les Consolations*, XIX.)

Quels furent donc mes yeux à ceux des regardants?
Ardents.
De qui suivait les pas autrefois Madeleine?
D'Hélène.
Que me fera l'époux dans sa cour souveraine?
Reine.
Et que donne le monde aux siens le plus souvent?
Vent.
Que dois-je vaincre ici sans jamais relâcher?
La chair.
Qui fut cause des maux qui me sont survenus?
Vénus.

Après s'être ainsi continué longtemps, le dialogue se termine par ces vers :

Pourrais-je quelque jour aller tout droit à Dieu?
Adieu.

Lorsque les jeunes romantiques de 1828 allaient répétant *la Chasse du Burgrave* et, se pâmant d'admiration devant ces rimes redoublées, y voyaient une innovation merveilleuse, qu'auraient-ils pensé si on leur eût dit que le maître ici n'était lui-même qu'un écho, — l'écho d'un chanoine et d'un père Carme?

VI

Les relations de Victor Hugo et de Sainte-Beuve, en ces dernières années de la Restauration, forment un des épisodes les plus intéressants de l'histoire du romantisme, et il convient d'en dire encore quelques mots.

Les deux poètes, à cette date de 1828-1829, au lendemain des *Odes et ballades* et de *Joseph Delorme*, à la veille des *Consolations* et des *Feuilles d'automne*, n'étaient pas seulement deux amis se voyant chaque jour, échangeant leurs pensées et leurs vers, se célébrant l'un l'autre avec un enthousiasme lyrique, c'étaient deux frères vivant ensemble au même foyer et, s'ils n'avaient pas même génie, ayant même âme et même cœur. Si étroite était leur union, qu'après deux jours passés à la campagne loin de son ami, Sainte-Beuve lui écrivait, en même temps qu'à Mme Victor Hugo :

Vous dont j'embrasse en pleurs et le seuil et l'autel,
Êtres chers, objets purs de mon culte immortel,
Oh! dussiez-vous de loin, si mon destin m'entraîne,
M'oublier, ou de près m'apercevoir à peine,

Ailleurs, ici, toujours vous serez tout pour moi;
— Couple heureux et brillant, je ne vis plus qu'en toi [1].

Il s'associait, avec une tendresse, avec des effusions de cœur dont son recueil des *Consolations* porte la trace à chaque page, à toutes les joies et à tous les deuils de cette famille, devenue véritablement la sienne, comme le prouvent les détails qui vont suivre.

Le poète des *Odes et ballades* avait deux enfants, une fille, Léopoldine, née en 1824 [2], et un fils Charles-Victor, né en 1826 [3]. Un second fils lui naquit, le 21 octobre 1828, et reçut les noms de François-Victor [4]. J'ai sous les yeux la lettre de faire part de sa naissance, et je la reproduis ici.

M.

Madame la baronne VICTOR HUGO est heureusement accouchée d'un garçon.

Monsieur le baron VICTOR HUGO a l'honneur de vous en faire part.

La mère et l'enfant se portent bien.

Paris, 21 octobre 1828.

Ce billet nous montre M. Victor Hugo prenant le titre de *baron*, en attendant qu'il prenne, à partir de 1836, le titre de *vicomte*.

Çà, mon frère,
Viens, rentrons
Dans notre aire
De barons [5].

Notons, en passant, que le général Hugo, qui tenait son titre de comte, non de l'empereur Napoléon, mais du roi Joseph, ne s'est jamais prévalu de ce titre en France, ainsi que l'établissent de nombreux documents en ma possession. J'en citerai deux. Le premier est la lettre que le général fit *imprimer* en 1821, peu de jours après la mort de sa première femme, et qu'il adressa à tous ses amis :

M.

Monsieur le général Léopold HUGO a l'honneur de vous faire part qu'il vient de faire légaliser par-devant M. l'officier public de *Chabris* (Indre), les liens purement religieux qui l'unissaient à Madame veuve D'ALMÉ, comtesse de SALCANO.

Saint-Lazare, près Blois.

[1] *Les Consolations*, XII.
[2] Morte tragiquement à Villequier (Seine-Inférieure), le 4 septembre 1843.
[3] Mort le 13 mars 1861.
[4] Mort le 26 décembre 1873.
[5] *Odes et ballades : le Pas d'armes du roi Jean*.

Le second de ces documents est la lettre de faire part envoyée par le général, à l'occasion du mariage de son fils Victor. En voici le texte.

M.

Monsieur le général LÉOPOLD HUGO, et Madame la comtesse A. DE SALCANO, son épouse, ont l'honneur de vous faire part du mariage, à Paris, de Monsieur VICTOR-MARIE HUGO, leur fils et beau-fils, avec Mademoiselle ADÈLE-JULIE-VICTOIRE-MARIE FOUCHER, fille de M. le chevalier FOUCHER, chef de bureau au ministère de la guerre, et de Madame ANNE-VICTOIRE ASSELINE, son épouse.

Saint-Lazare, près Blois, le 15 novembre 1822.

On n'aura pas l'honneur de recevoir.

Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 21 octobre 1828, Sainte-Beuve, à l'occasion de la naissance du fils de son ami, le *baron* Victor Hugo, composait la pièce suivante :

LA VEILLÉE

A mon ami V. H.

Minuit, 21 octobre.

Mon ami, vous voilà père d'un nouveau-né ;
C'est un garçon encor : le Ciel vous l'a donné
Beau, frais, souriant d'aise à cette vie amère ;
A peine il a coûté quelque plainte à sa mère.
Il est nuit; je vous vois;... à doux bruit, le sommeil
Sur un sein blanc qui dort a pris l'enfant vermeil,
Et vous, père, veillant contre la cheminée,
Recueilli dans vous-même et la tête inclinée,
Vous vous tournez souvent pour revoir, ô douceur!
Le nouveau-né, la mère, et le frère et la sœur,
Comme un pasteur joyeux de ses toisons nouvelles,
Ou comme un maître, au soir, qui compte ses javelles.
A cette heure si grave, en ce calme profond,
Qui sait, hors vous, l'abîme où votre cœur se fond,
Ami? qui sait vos pleurs, vos muettes caresses ;
Ces trésors du génie épanchés en tendresses ;
L'aigle plus gémissant que la colombe au nid ;
Les torrents ruisselants du rocher de granit,
Et comme sous les feux d'un été de Norwège,
Au penchant des glaciers mille fontes de neige?
Vivez, soyez heureux, et chantez-nous un jour
Ces secrets, plus qu'humains, d'un ineffable amour!

Cette amitié des deux poètes était devenue plus profonde encore un an plus tard. Sainte-Beuve, dédiant à Victor Hugo son recueil des *Consolations*, lui disait :

Que sont devenus ces amis du même âge, ces frères en poésie, qui croissaient ensemble, unis, encore obscurs, et semblaient tous destinés à la gloire? Que sont devenus ces jeunes arbres réunis autrefois dans le même enclos? Ils ont poussé, chacun selon sa nature; leurs feuillages, d'abord entremêlés agréablement, ont commencé de se nuire et de s'étouffer; leurs têtes se sont entre-choquées dans l'orage; quelques-uns sont morts sans soleil; il a fallu les séparer, et les voilà maintenant, bien loin les uns des autres, verts sapins, châtaigniers superbes, au front des coteaux, au creux des vallons, ou saules éplorés au bord des fleuves. La plupart des amitiés humaines, même des meilleures, sont donc vaines et mensongères, ô mon ami...

En écrivant ces lignes attristées, Sainte-Beuve entendait bien que son amitié pour Victor Hugo était de celles que la lassitude ne peut atteindre, que les passions mauvaises ne peuvent briser et qui sont plus fortes que la mort. « L'amitié que mon âme implore, ajoutait-il, et en qui elle veut établir sa demeure, ne saurait être trop pure et trop pieuse, trop empreinte d'immortalité, trop mêlée à l'invisible et à ce qui ne change pas; vestibule transparent, incorruptible, au seuil du sanctuaire éternel; degré vivant, qui marche et monte avec nous et nous élève au pied du saint trône. Tel est, mon ami, le refuge heureux que j'ai trouvé en votre âme. »

Comment donc s'est-il fait, ô poète, que, moins de huit ans après, vous ayez écrit ces vers qui scellaient à jamais dans la tombe votre amitié morte?

Quand, de la jeune amante, en son linceul couchée,
Accompagnant le corps, deux amis d'autrefois,
Qui ne nous voyons plus qu'à de mornes convois,
A cet âge où déjà toute larme est séchée;

Quand, l'office entendu, tous deux silencieux,
Suivant du corbillard la lenteur qui nous traîne,
Nous pûmes, dans le fiacre où six tenaient à peine,
L'un devant l'autre, assis, ne pas mêler nos yeux,

Et ne pas nous sourire, ou ne pas sentir même
Une prompte rougeur colorer notre front,
Un reste de colère, un battement suprême
D'une amitié si grande et dont tous parleront;

Quand, par ce ciel funèbre et d'avare lumière,
Le pied sur cette fosse où l'on descend demain,
Nous pûmes jusqu'au bout, sans nous saisir la main,
Voir tomber de la pelle une terre dernière,

Quand, chacun, tout fini, s'en alla de son bord,
Oh ! dites ! du cercueil de cette jeune femme,
Ou du sentiment mort, abîmé dans notre âme,
Lequel était plus mort ?

Cette pièce est du mois d'avril 1837. Publiée d'abord sans titre et sans commentaire dans les *Pensées d'août* (septembre 1837), elle a paru, en 1862, dans l'édition définitive des poésies de Sainte-Beuve, avec ce titre : *En revenant du convoi de Gabrielle*, et accompagnée de cette note : « Gabrielle Dorval, fille de la célèbre actrice de ce nom... A son convoi, je me trouvai avec V. H. dans la même voiture. »

Tout était si bien fini entre eux que, lorsque Sainte-Beuve se présenta à l'Académie française, au mois de mars 1844, sa candidature eut pour adversaire celui qui semblait devoir en être, au contraire, l'introducteur et le patron, celui qu'il avait célébré en tant de rencontres, auquel il avait dit :

C'est assez, c'est assez : jusqu'à l'heure où mon âme,
Secouant son limon et rallumant sa flamme
A la nuit des tombeaux,
Je viendrai, le dernier et l'un des plus indignes,
Te rejoindre, au milieu des aigles et des cygnes,
O toi l'un des plus beaux [1] !

On lit, dans une note de Sainte-Beuve, écrite par lui quelques jours avant l'élection : « Mes fonds, qui étaient très bons, semblent baisser depuis quelques jours. Le chancelier (M. Pasquier), mon grand appui, est malade et ne pourra aller voter et influer par sa présence. J'ai contre moi *HUGO*, Thiers, très peu pour moi Lamartine; si j'arrive, ce sera laborieux; si je manque, ce sera, je le crains, définitif; il me faudra prendre quelque grand parti de travail et de plan de vie [2]. » Sainte-Beuve fut élu, le 14 mars 1844, par 21 voix contre 15 données à M. Vatout et au comte Alfred de Vigny.

« M. Sainte-Beuve séchait sur pied, écrivait M. Doudan le lendemain du vote, et il eût fallu être bien méchant pour ne pas lui

[1] *Poésies de Joseph Delorme : A mon ami V. H.*
[2] *La Vie de Sainte-Beuve,* par Jules Troubat, p. 56.

donner sa voix. Ces méchants se sont rencontrés en assez grand nombre, quoique heureusement en minorité [1]. »

M. Victor Hugo, qui avait voté contre Sainte-Beuve, fut condamné, comme directeur de l'Académie, à lui souhaiter la bienvenue, dans la séance du 27 février 1845. Les choses se passèrent avec une courtoisie parfaite, et le directeur ne ménagea pas au récipiendaire les éloges accoutumés. Il parla avec une gravité éloquente, ne laissant apparaître, à la surface de son discours, unie et calme comme un beau lac, qu'une âme apaisée et un cœur serein. Mais j'imagine que Chateaubriand, qui assistait à la séance, n'aura pu entendre ce discours sans se rappeler les paroles qu'il avait placées autrefois dans la bouche de Chactas : « Le cœur le plus serein en apparence ressemble au puits naturel de la savane Alachua : la surface en paraît calme et pure; mais quand vous regardez au fond du bassin, vous apercevez un large crocodile que le puits nourrit dans ses eaux [2]. »

Voilà beaucoup de notes et de digressions. Le lecteur me pardonnera, sans doute, s'il veut bien se souvenir que je l'ai averti au début de cette étude, — un lecteur bien averti en vaut deux, — et s'il est disposé, comme moi, à dire avec l'abbé Delille :

Le détour me rit plus que le chemin lui-même.

Aussi bien, je me suis surtout proposé, dans ce travail, de réunir des documents précis, des informations exactes pour servir à l'histoire du romantisme. Un des élèves les plus obscurs de David, nommé Lavoipière, sollicitant du prince Louis-Napoléon, en juillet 1852, une place de conservateur des musées, faisait ainsi valoir le plus mémorable de ses titres : « Je fus aussi chargé par David de lui ébaucher le javelot de Tatius, dans le tableau des *Sabines*. » Je ne prétends pas, je l'avoue, à une autre gloire que celle de ce brave Lavoipière, et il me suffira d'avoir *ébauché le javelot de Tatius* pour celui des successeurs de Sainte-Beuve qui, avec un talent à la hauteur du sujet, fera un jour le tableau de la Poésie française au dix-neuvième siècle.

Edmond Biré.

La fin prochainement.

[1] *Lettres de X. Doudan*, t. II, p. 44.
[2] Chateaubriand, *Atala*.

ENVERS ET CONTRE TOUT[1]

TROISIÈME PARTIE

I

Un des premiers jours d'avril de l'année suivante, chez la vicomtesse de Verrières, un joli bal intime mettait sa fine note dans le joyeux concert des *alleluia* de Pâques. Les belles pénitentes du carême avaient quitté les robes sombres et apparaissaient dans de fraîches toilettes, toutes fleuries par le printemps. Il y avait, cependant, ce soir-là, une plus grande attraction que leur beauté dans les salons de Mme de Verrières : un voyageur, un artiste, un savant, de retour d'Orient, d'où il rapportait des toiles merveilleuses, de ravissantes mélodies d'un charme puissant et original, et un ouvrage scientifique d'un rare mérite qui, joint à des travaux précédents, allaient lui ouvrir les portes de l'Institut.

Malgré la couche de hâle qui dore son teint brun, et une légère expression de tristesse où s'est un peu noyée la flamme du regard, nous reconnaissons vite André Bernard, en plein épanouissement de ses brillantes facultés. Nulle part plus qu'à Paris, le talent n'est lettres de noblesse; et bien des mères de la rive gauche, dont les aimables filles, faute d'une grosse dot, commençaient en tapinois à épingler la coiffe de sainte Catherine, se seraient fort accommodées pour gendre de ce jeune homme riche de gloire et d'argent, d'un charmant physique, et bien apparenté en bonne bourgeoisie. Mais, d'après un mot du vicomte de Verrières, ancien camarade de collège d'André et resté un de ses plus fidèles amis, le bruit courait que ce remarquable personnage était un affreux polygame : il avait épousé les neuf Muses et déclarait vouloir s'en

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 août 1882.

tenir là. Les romanesques décidèrent que les neuf sœurs cachaient quelque grande passion, et le prestige d'André s'augmenta de tout l'attrait d'un mystère.

Quel nom donner à ce sentiment idéal voué par l'artiste au souvenir de cette Mina, qu'il se représentait mariée et heureuse dans la poétique contrée où il l'avait connue? Sept années avaient passé sur cet amour sans lendemain, mais il en était resté dans l'âme d'André, comme une fleur suave qui la parfumait toute. Fleur de tendresse et de mélancolie, dont ses yeux ne voulaient point se détourner pour se fixer sur le séduisant parterre qui les appelait. Le rêve de sa jeunesse s'était trouvé vivant sur son chemin, il avait dû le fuir, mais il gardait son deuil. Épris d'art et de science ainsi qu'il l'était, travailleur infatigable, sa vie se trouvait d'ailleurs si remplie, qu'il en sentait moins, dans le vide intérieur, cette petite brisure par où son cœur pleurait.

Le bal était à l'apogée de son entrain. Debout dans l'embrasure d'une fenêtre, André Bernard causait de l'Orient avec le père de la vicomtesse de Verrières. A un moment, celui-ci s'interrompit et dit à sa fille qui passait :

— Est-ce que Mme d'Orlandes et Mme de la Boissière sont déjà parties?

— Non, mais elles se sont presque aussitôt éclipsées dans mon boudoir, où Madeleine s'efforce de réconforter un peu notre pauvre amie. C'est sa première sortie mondaine depuis l'aventure de son indigne mari. S'il n'était point revenu, je doute qu'elle se fût décidée à quitter sa retraite, mais il l'accuse de se poser en victime parce qu'il a fait sans elle un ennuyeux voyage d'affaires.

— Il sait bien qu'elle n'ignore rien.

— Sans doute; il a découvert cet argument pour se refuser à une séparation à l'amiable, bien persuadé que sa femme ne voudra jamais affronter le retentissement d'un procès, ce qui est vrai. Les voilà donc de nouveau sous le même toit, mais aussi dûment séparés que s'ils avaient entre eux l'Océan.

— Nous avons fait une fameuse sottise en nous mêlant de ce mariage.

— Aussi je vous assure, mon cher père, que rien ne pourrait me décider maintenant à patronner ces messieurs en pareille occurrence, me les apportât-on dans leur robe de baptême... vous entendez, monsieur Bernard le sage? A propos, ajouta-t-elle, en votre qualité de peintre, je vous permets d'aller rôder aux entours du boudoir qui est grand ouvert; vous ferez mine d'admirer, dans la pièce qui précède, un *Ruysdaël*, et de là vous verrez la plus jolie femme de Paris, et à peu près la plus malheureuse.

Mina, en effet, après être restée quelques instants dans un des salons, s'était réfugiée dans le boudoir avec Mme d'Orlandes. Elle ignorait le retour d'André, ayant vécu depuis un an à la campagne, où elle n'avait pas ouvert un journal. Elle s'y était exclusivement occupée, de concert avec Mlle Dumont, de l'éducation du fils de Mme Louise. Le pauvre petit, cause première de tant de désastres, semblait chercher à se les faire pardonner à force d'affection. Doux, sage et un peu triste, comme les enfants qui sentent peser sur eux quelque mystérieux malheur, il était pour Mina, dans son état d'esprit, la meilleure distraction qui fût. D'une précoce intelligence, ses rapides progrès émerveillaient la bonne Mlle Dumont, qui, elle aussi, s'attachait à cette dernière épave de tant de naufrages.

Le retour du marquis à Paris y rappela sa femme, qui tenait à sauver de leur situation au moins les apparences. C'est pourquoi elle accepta sans protester les explications fantaisistes qu'il plut à Renaud de lui donner devant la famille. Mais dès qu'ils furent seuls, elle lui dit que, pour des raisons qu'il devait suffisamment comprendre, elle lui interdisait de passer le seuil de son appartement. Comédie ou regain de sa passion grossière, ravivée par l'absence, il lui fit une scène de sentiment dont elle s'échappa soulevée de dégoût et n'ayant pas fléchi.

Réinstallée dans son hôtel, Mina comprit qu'elle ne pouvait y continuer son train de recluse, et qu'elle devait à peu près reprendre, non son existence agitée et bruyante d'un an avant, mais celle des commencements de son mariage.

Ce soir de bal, chez la vicomtesse de Verrières, elle portait une robe de gaze mauve, relevée par des grappes de lilas blanc ; des améthystes claires et des perles entouraient son cou et ses bras. La magnifique fraîcheur de sa première jeunesse, effacée sous les larmes, avait fait place à une pâleur transparente à peine rosée ; ses beaux yeux, un peu creusés, paraissaient plus grands et plus profonds ; sa jolie bouche sans sourire, la pose abandonnée du corps amaigri, achevaient de donner à toute sa personne un cachet d'inquiétante langueur. De cet ensemble se dégageaient ce charme attendri et pénétrant, cet « achevé » qu'ajoute l'infortune aux jeunes vies.

En revoyant ainsi brusquement, à quelques pas de lui, celle qu'il croyait si loin entourée de toutes les joies de ce monde, André étouffa un cri de saisissement et de douleur. La comtesse d'Orlandes, qui parlait à son amie, s'interrompit ; Mina leva la tête et aperçut, dans le salon voisin, André qui la regardait.

— Ah ! fit-elle en se dressant, mon damoi... monsieur Bernard !...

André s'élança vers elle, si ému qu'il ne put d'abord prononcer une parole. Mina aussi restait muette; ils se pressaient les mains et se contemplaient les yeux humides. Dans cet échange de regards, ils semblaient mutuellement se dire : « Le bonheur, c'était vous! — Moi, je ne l'ai pas compris. — Moi, je l'ai fui, n'osant y prétendre... maintenant, c'est trop tard. »

Ils racontèrent enfin à Mme d'Orlandes, fort intriguée, comment ils s'étaient connus, et comment en se revoyant si soudainement, après sept années d'une séparation qu'ils avaient crue devoir être éternelle, leur frais et innocent roman de *damoiselle à damoiseau* s'était réveillé en eux avec le souvenir de cet heureux temps d'alors. Et tous deux évoquaient les radieuses journées de cet été à Rosenthal, leurs chasses et leurs courses dans les grands bois, le vieux Burg, l'île déserte, la bibliothèque, et leur collaboration à l'*Interrègne*. Fleurs de joies effeuillées sur l'irréparable malheur du présent, bouquet sur une tombe.

Ils s'oubliaient dans cette conversation où palpitait sous leur tristesse le bonheur de ce revoir inespéré, lorsque la vicomtesse de Verrières parut et dit en riant :

— Décidément, monsieur Bernard, vous êtes un vrai peintre, vous étudiez la nature de près... mais trop longtemps; on m'accuse là-bas de vous avoir confisqué au profit de ces dames qu'on réclame aussi de tous côtés... Mais vous vous connaissez donc?

— De vieux amis! ma chère, dit Mme d'Orlandes d'un ton enjoué, pour diminuer l'importance d'un incident qu'elle sentait grave dans la situation de Mina; un frais petit poème daté de Rosenthal, nous vous conterons cela à loisir.

— Je suis chez moi tous les jours à deux heures pour mes très intimes, dit Mina à André, et vous en êtes de droit, mon damoiseau, ajouta-t-elle avec son sourire d'autrefois.

— Alors, après-demain, murmura-t-il en serrant la main qu'elle lui tendait.

Jusqu'à la fin du bal, ils ne se parlèrent plus.

Vers une heure, le marquis de la Boissière et le comte d'Orlandes, en joyeuse humeur de joueurs en veine, firent leur entrée. Sa femme, qui causait avec un prince russe, lui jeta un regard de souverain mépris. Dans la façon dont elle reporta ensuite ses beaux yeux sur ceux qui l'entouraient, il y eut comme un défi : Qui oserait me condamner? paraissaient-ils dire.

André pâle, les tempes moites, les lèvres serrées, contemplait M. de la Boissière, incliné vers Mina avec une affectation d'amabilité insolente, et résistait à une furieuse envie de lui lancer son gant au visage.

Le marquis perdait chaque jour quelque vestige de ce « beau Renaud » que nous avons connu. Il épaississait, rougissait; des plaques violettes marbraient le dessous de ses yeux fatigués; ses cheveux tombaient; et, par moments, on voyait ses traits se détendre dans une sorte d'hébétude.

André remarquait que Mina, au fur et à mesure que son mari se penchait davantage pour lui parler, se rejetait en arrière avec une expression de dégoût peu dissimulée.

Cette créature exquise à laquelle, depuis sept ans, son cœur servait d'autel, dont il osait à peine, dans ses rêves, effleurer la pureté du plus chaste baiser, il la retrouvait la femme d'un tel homme, éclaboussée de toutes ses souillures. Cette virginale innocence, dont il n'eût entr'ouvert les voiles qu'à genoux, il la voyait dépouillée tout entière, flétrie, ayant plongé, pour tenter de l'en arracher, jusqu'au fond du vice où cet homme était tombé.

Cette profanation de sa chère idole remplissait l'âme d'André d'amertume et de colère. Puis il songeait à ce bonheur perdu que représentait Mina, bonheur qu'un autre avait laissé échapper, et auquel lui n'avait pas le droit de toucher. Il fallait que cette femme, son unique amour, continuât à s'étioler dans un lent désespoir devant son impuissance; il fallait que, si jeune et si belle encore, elle vécût comme une religieuse à l'ombre de son cloître, la tentation de toutes les joies de l'existence sous les yeux.

En revoyant son « damoiseau », Mina avait enfin compris ce « vague étrange et doux » ressenti jadis. Sur les ruines de ce qu'elle avait appelé son amour pour Renaud, l'autre, le vrai, resté vivant dans le secret de son être qui ne le devinait point encore, se dressa, ce soir-là, triomphant. Elle n'eut pas une minute de doute, ce n'était plus la charmante ignorante d'autrefois. « Celui qui n'a pas souffert que sait-il? Elle avait souffert, elle savait! Elle se dit avec une entière certitude : « Je l'aime... Je l'aimais! » Deux larmes montèrent à ses paupières. « Mon Dieu! murmura-t-elle, ayez pitié de moi! »

La comtesse d'Orlandes, avec la clairvoyance de sa tendresse, lisait le drame sous ce beau front penché.

— Pauvre ange qui voit le ciel et qui est en enfer! pensait-elle.

II

Le surlendemain, à deux heures, lorsque André Bernard se présenta chez la marquise de la Boissière, ce fut Mlle Dumont qui le reçut.

— Mina va venir dans un moment, dit-elle. Jean est souffrant, et elle est avec le médecin près de lui.

— Son fils! elle a un fils!

Mlle Dumont raconta la triste histoire.

— Oh! que je la reconnais bien là! fit André.

— Ceci a été le commencement de tout. Quelle vie nous menons! Moi, ça ne compte pas, mais elle! Il n'y avait pas six mois qu'elle était mariée, que je m'apercevais qu'elle s'était trompée. Elle avait habillé du roman de son cœur et de son imagination un être... Enfin n'en parlons plus; j'ai assez manqué de charité pour aujourd'hui. Savez-vous à quoi j'ai songé depuis que Mina m'a appris votre rencontre? A la sauver de cette horrible langueur qui la mine, en lui rendant son goût si vif pour les arts.

— Elle était très remarquablement douée...

— Elle a tout abandonné, mais je compte sur vous pour la remettre dans cette voie; vous lui donnerez des leçons, les occasions de vous voir deviendront ainsi toutes naturelles, vous reprendrez votre bonne camaraderie d'autrefois... On m'a dit que vous n'étiez point marié, que vous ne vous marieriez pas?

— Jamais. J'ai donné ma vie à l'art et à la science.

— Et la gloire vous a épousé... Tant mieux, vous serez plus à nous. Il s'agit du salut de Mina. Le médecin est frappé de son dépérissement. — « Prenez garde, m'a-t-il dit hier, de ces mélancolies-là on en meurt. A l'âge de la marquise, le cœur a besoin d'être rempli par un sentiment exclusif, c'est dommage que n'ayant pas d'enfants, elle ne puisse trouver un dérivatif honnête. Jean ne suffit pas, puis il lui rappelle trop de choses pénibles. » J'étais bouleversée, et lorsqu'elle fut partie pour ce bal chez les Verrières, je me suis jetée aux pieds de Dieu, et je l'ai supplié de nous venir en aide. Il m'a entendue, puisqu'Il vous a envoyé; votre amitié sera ce dérivatif sauveur. Vous savez quelle vive sympathie vous aviez inspirée à Mina. En rentrant, elle a beaucoup pleuré, votre vue avait ravivé en elle tant de souvenirs! C'est alors que m'est venue l'idée que je vous communique; je l'ai exposée à Mina, elle m'a embrassée en disant : « Oh! oui, ce sera un rayon dans mon noir. » Depuis hier, elle est déjà tout autre; malgré la fatigue de la nuit, elle s'est occupée une partie de la journée, avec son ancienne ardeur, des arrangements d'une grande pièce qui donne sur le jardin, et dont elle veut faire son atelier; on y a mis aussi un piano.

En écoutant Mlle Dumont, André avait peine à cacher, sous un air de satisfaction tranquille, la joie profonde que lui causaient ces projets. Leur cher passé allait être ainsi renoué au pré-

sent sans trouble et sans secousses, sous la plus sainte des égides : le travail. Vivre dans l'intimité de celle qu'il aimait, remplacer dans son cœur, Mlle Dumont le laissait clairement entendre, les tendresses perdues, devenir tout pour elle comme elle était tout pour lui… Ce qui, la veille encore, lui paraissait un rêve si téméraire était une proche réalité. André sentait tressaillir en lui toutes les ardeurs de sa jeunesse, mais il sentait aussi que cette passion, il aurait la force de l'envelopper dans le respect qu'on a pour une sœur. Il rejeta bien loin la possibilité que la jeune femme, dans un de ces jours d'affreuse lassitude où tous les ressorts de l'être le mieux trempé, détendus sous l'effort répété d'une lutte sans fin, semblent prêts à se briser, pût oublier qu'elle ne s'appartenait plus. Cette pensée, qui ne fit que traverser son esprit, y causa même une sensation douloureuse : Mina déchue, cet ange tombé à terre, cette douce martyre découronnée, il n'aurait pas assez de toutes ses larmes pour pleurer sur elle, et lui, le complice, il se ferait l'effet d'un sacrilège. C'était un grand amour renaissant dans un grand cœur.

— Craignez-vous, reprit Mlle Dumont, que vos travaux ne souffrent du temps que nous vous demanderons?

— Oh! nullement. J'accepte, bien heureux et bien touché de votre confiance.

— J'ai appris à vous connaître pendant cinq mois à Rosenthal, et ce que je sais de votre noble et laborieuse existence me laisse sans une arrière-pensée…

— Merci!

On voit que l'excellente demoiselle n'était pas encore aussi *vieille* qu'elle le croyait; heureusement, pour son inexpérience des passions, elle avait affaire à deux êtres d'élite, prêts à tous les courages.

— J'ai envie, reprit André, de faire aborder la sculpture à notre chère *damoiselle*, ce sera de l'inconnu, et l'attrait sera plus vif.

Une portière s'écarta dans un coin du salon, et Mina parut.

— J'ai beaucoup entendu et un peu écouté, dit-elle en s'avançant souriante…

Puis, tendant une main à André, et l'autre à Mlle Dumont :

— Mes bons amis, mes seuls amis! fit-elle d'une voix attendrie.

Et voyant des larmes dans les yeux d'André :

— Ah! quelle vie manquée! ajouta-t-elle; si elle pouvait n'être qu'un vilain cauchemar! si nous étions là tous trois dans le salon de Rosenthal! Mais que la volonté de Dieu soit faite, et qu'Il soit béni pour vous avoir ramené à moi à cette heure de détresse, monsieur André. J'ai souvent regretté de n'avoir pas de frère, vous

serez ce frère. Nous nous entendions si bien, nous avions si bien les mêmes goûts. Sous votre direction je veux devenir une artiste, une vraie, jeter dans l'art tous mes pauvres rêves, tout ce qui m'étouffe là... J'en mourais dévorée, je vais revivre; mais il fallait vous pour ce miracle; un autre, un étranger, quel que fût son talent, eût été impuissant; car, près de vous seul, je puis redevenir la Mina de là-bas, oublier ma chaîne. Vous souvenez-vous que, le soir de votre arrivée, je vous ai joué dans la serre les plaintes d'une captive? Eh bien, me voici captive... Il vous faut délivrer mon âme, mon esprit, mon cœur, enfermés dans une douleur si grande, si grande, qu'il me semble parfois qu'elle va jusqu'au ciel, et qu'elle me le cache.

— Depuis sept ans, dit André d'une voix que l'émotion brisait, j'ai fidèlement, tendrement gardé votre souvenir. Vous avoir revue, entrer intimement dans votre vie, est pour moi un bonheur tel, que les mots me manquent pour l'exprimer. De ce jour, je me donne à vous, je vous appartiens de toute la force d'une affection que Dieu pourra bénir, croyez-le.

Elle lui prit la main, et la serrant doucement :

— Cela est digne de vous, fit-elle; puis elle ajouta : allons voir l'atelier.

C'était une pièce vaste et claire, située au second étage, et ouvrant sur le jardin de l'hôtel deux grandes fenêtres. André déclara le jour excellent. Dans un coin il reconnut le piano du petit salon blanc de Mina, à Rosenthal; il l'ouvrit et laissa courir ses doigts sous l'inspiration. Ce que sa bouche devait taire toujours à son amie, il le lui dit là avec une intensité de passion et de douleur qui secoua d'un frisson Mina, accoudée toute pâle au bord du piano. Lorsqu'André s'arrêta, Mlle Dumont s'essuya les yeux.

— Quel admirable talent ! dit-elle, et que vous avez gagné depuis là-bas, où près de vous, cependant, nous paraissions déjà deux écolières... Tous les bons génies étaient donc autour de votre berceau?

Mina, elle, resta muette, mais de quel regard elle enveloppa le cher artiste! Ils convinrent ensuite des heures de leçons, pendant lesquelles, excepté pour Mme d'Orlandes, la porte de la marquise resterait rigoureusement fermée.

— Mon petit Jean, dit Mina, commence à dessiner avec goût, je désire qu'il soit ici, travaillant entre nous... Il ne faut pas que celui qui habite avec moi cette maison puisse nous atteindre d'un soupçon.

— Je vous approuve entièrement, mon amie.

C'est ainsi que des hauteurs de leur amour, immolé au devoir, ils se reprirent pour l'éternité.

III

Ce fut pour eux, malgré tout, une époque charmante que celle qui suivit.

Quand arriva l'été, Mina, qui ne voulait pas revoir la Boissière, loua sur les hauts de Meudon une coquette maison enfouie dans la verdure, un vrai nid plein de chants d'oiseaux et de parfums. André s'installa tout près dans un chalet, où Jean, dès le matin, venait le chercher pour faire, avec Mina et M[lle] Dumont, de longues promenades dans les bois. Un joli petit âne, chargé du déjeuner, suivait, guidé par le fils du jardinier. A deux heures, on rentrait, et chacun se remettait au travail jusqu'au dîner; les soirées étaient consacrées à la musique et à la lecture. Au sein de cette heureuse paix, Mina reprenait rapidement ses forces et sa fraîcheur. Tout ce qui avait souillé sa pensée, lorsqu'elle vivait avec son mari, et qu'espérant le sauver elle le disputait à ses écarts, s'en était éclipsé. Elle disait à André :

« — Que je suis bien dans ce bain blanc ! »

Lui, moins pur, l'aimant de tout son être, étouffait un soupir. Mais jamais, quelle que fût la violence de la lutte intérieure, il ne montrait à son amie qu'un visage serein. Il comprenait que, chez elle, ce calme des sens provenait d'un déflorement de l'amour physique dont cette chaste nature ne se pouvait remettre. Un jour qu'elle parlait de son mari, elle y fit allusion en disant :

« — Il m'a tout défleuri si vite ! »

Le matin quand son ami arrivait, et qu'elle venait à lui sous un rayon de soleil, riante dans sa robe de toile rose, et lui disait : « J'ai dormi comme un petit enfant. » André bénissait cette quiétude, en songeant à ses cruelles insomnies, durant lesquelles lui apparaissait, à toute son infranchissable distance, cette félicité qu'il touchait de la main.

Tandis que ceci se passait à Meudon, le marquis de la Boissière et son beau-frère de Noves couraient les plages en la compagnie qu'on devine.

L'indifférence avec laquelle Renaud paraissait accepter sa situation vis-à-vis de sa femme, et l'indépendance de son existence à elle, ne laissaient pas que de préoccuper la comtesse d'Orlandes; moins confiante que ses amis, elle craignait quelque piège. Cette crainte approcha de la certitude, un matin que, pendant sa saison à Dieppe, elle se trouva avec Renaud sur la plage dans un groupe de leur monde. Quelqu'un parla de Mina; à ce nom, il jaillit des

yeux du marquis un tel éclair de colère et de haine, que Mme d'Orlandes en fut épouvantée. Avant de retourner à la campagne, elle s'arrêta à Meudon, et raconta à Mlle Dumont cet incident; elle lui recommanda de ne jamais laisser Mina seule avec André, le soir, pour éviter tout prétexte à esclandre, dans le cas où Renaud se serait ménagé des intelligences autour d'eux, afin de paraître à point.

La comtesse d'Orlandes ne s'était pas trompée dans ses prévisions. Un habile espionnage de jour et de nuit fut organisé contre ses amis, à l'aide de gens de leur propre service, gagnés à prix d'or. Tandis que Renaud était à Dieppe ou ailleurs, pour mieux endormir les défiances, une baronne louche, une de ces aventurières comme Paris seul en possède, dirigeait de Paris la campagne et recevait les rapports.

IV

L'été s'écoula sans que le reporter de la baronne pût lui signaler le moindre indice qui fît prévoir un dénouement prochain. Cet homme, du petit nombre des gens que la marquise avait emmenés de Paris, épiait et faisait épier Mina et André à toute heure. Mais jamais on ne les voyait qu'avec Jean et Mlle Dumont dans les appartements. Lorsqu'ils se promenaient ensemble soit au jardin, soit dans les bois, où un espion les suivait sous le couvert, ils marchaient côte à côte, à une courte distance, ne se donnaient jamais le bras, et causaient sans le moindre mystère. Le plus souvent André faisait la lecture; si quelque passage avait trait à leur situation, ils échangeaient un rapide regard, parfois d'un œil humide, et c'était tout. A quoi bon d'ailleurs se dire qu'ils s'aimaient, ne le savaient-ils pas? Puis tous deux sentaient que ce mot d'amour, prononcé entre eux, jetterait un trouble profond à la calme surface de leur intimité. Ils sentaient aussi que tant qu'ils seraient muets, ils resteraient forts et il fallait rester forts.

Le marquis, lui, trouvait le temps long; il avait assez savouré sa vengeance en expectative, il lui tardait d'en arriver à la réalisation. Dans ce cerveau surexcité, brûlé par les fièvres du jeu, cette idée de voir Mina à sa merci, de voir déshonorée de fait ou en apparence cette femme qu'il avait vue pleurer de la douleur de lui appartenir, cette idée fixe devenait terrible. Comme il allait l'humilier, l'écraser à terre, quelles railleries il lui jetterait au visage! Mais que c'était long.

Un soir d'octobre, chez sa baronne véreuse, il soulagea sa mauvaise humeur. La baronne l'écoutait songeuse.

— Au bout de six mois, en être encore à cette allure paisible, fit-elle, c'est inexplicable. Ce serait à croire à quelque lacune dans les rapports qu'on nous fait...

— Comment, ils ne se compromettront pas une fois !

— On pourrait les y forcer, dit la baronne, en regardant Renaud fixement.

— Par quel moyen?

— Ne m'avez-vous pas dit que Mlle Dumont va tous les ans, aux environs de la Noël, passer une huitaine en Anjou chez une vieille parente?

— Jusqu'à présent elle n'y a pas manqué.

— Assurez-vous si sa qualité de porte-respect lui permettra cette année de s'absenter; si oui, tout marchera à souhait; j'ai un plan que je vous communiquerai alors.

Novembre était arrivé; dans les bois déjà enveloppés de brumes, sur les jonchées de feuilles mortes, Mina et André faisaient leur dernière promenade, tristes et silencieux. Ce retour à Paris, où ils devaient cependant se voir souvent, leur semblait, après cette existence presque commune, comme une séparation. Puis Mina allait se retrouver sous le même toit que son mari, être de nouveau mêlée à lui dans tous les détails de la vie extérieure. Se sentir l'un pour l'autre le bonheur suprême, vibrer à l'unisson jusqu'aux plus secrètes fibres, être intimement unis de cœur et d'esprit, et rester séparés par cet homme devenu dans sa maison un étranger, mais qui est le mari, ô ironie amère !

Enfin on rentra. La marquise reprit ses relations mondaines, qu'elle n'osait négliger dans la crainte que son goût pour le travail et la retraite ne fût attribué au seul désir de voir l'éminent artiste dont on lui enviait si fort les leçons. Malgré cette précaution, quelques bonnes âmes commençaient à le penser, mais on ne le disait point encore. Déjà les hommes, en parlant à la jeune femme, derrière laquelle manquait désormais la protection du mari, avaient des façons plus libres, des mots plus verts, des regards plus expressifs. Mina, sans trop se rendre compte de ces nuances, en éprouvait pourtant un vague malaise, qui achevait de la détacher de ces vains plaisirs, et lui rendait plus cher cet atelier où, soit seule, soit près d'André, elle passait ses meilleurs moments. Elle faisait d'ailleurs de si rapides progrès, qu'il n'était pas douteux pour le maître que sa charmante élève n'arrivât à posséder un véritable talent.

Ainsi qu'avant ses malheurs, les premières heures de sa journée étaient consacrées aux pauvres. Sa bonté et sa générosité naturelles s'étaient comme affinées par la souffrance; elle ne donnait

pas plus d'or, mais ayant appris à pleurer, elle donnait aussi des larmes. Le vieillard qui s'en allait de ce monde, après soixante ans de misère, haineux et blasphémant, s'arrêtait étonné en voyant penché sur lui cette délicieuse femme, couverte de velours et de fourrures, qui lui disait :

— Je suis bien jeune, et j'ai déjà souffert moralement tout ce qu'on peut souffrir.

— Où donc est le bonheur alors? demandait le vieillard.

Et elle, le doigt levé vers la lucarne par où on voyait un coin du ciel, répondait :

— Là! je vais vous aider à y aller.

Et avec des mots vainqueurs elle fondait les glaces de ce cœur ulcéré, une à une elle pansait ses cuisantes blessures, et dans cette conscience pleine de ténèbres faisait descendre les rayonnantes lumières de la foi.

Aux orphelins, aux petits abandonnés, elle trouvait des mères; aux déchus, le travail, qui peu à peu rend l'honneur. Il n'était pas une infortune qui criât vers elle sans qu'elle répondît. Dans toutes ses bonnes œuvres, André voulait être de moitié; c'était entre eux une sainte lutte. Ils comptaient dans les plus vaillants, parmi les pionniers de cette admirable charité parisienne qui est comme le paratonnerre de la grande ville.

On approchait de la Noël, et Mlle Dumont, quoi qu'il lui en coûtât de quitter Mina à une époque où on sent si vivement le besoin de la vie de famille, n'osait se dérober au devoir affectueux qui la ramenait chaque année près de sa vieille parente. Elle partit pour une quinzaine, bien remise des craintes que l'ouverture de la comtesse d'Orlandes lui avait fait concevoir. Mina et André étaient, du reste, la prudence même; ils ne se voyaient que dans la journée, à l'atelier, et toujours Jean dessinant ou faisant ses devoirs entre eux. Mme d'Orlandes passait souvent aussi l'après-dîner avec ses amis. Elle revenait de ses appréhensions en présence de l'indifférence si bien jouée du marquis. Puisque depuis près d'un an il supportait qu'André Bernard vînt chez lui presque chaque jour, il n'y avait pas de raison pour qu'il ne le supportât point indéfiniment.

Le lendemain du départ de Mlle Dumont, Renaud, en déjeunant, annonça à sa femme qu'un de ses gardes lui signalait l'apparition de deux loups dans ses bois; en conséquence il allait partir avec son beau-frère et quelques amis, pour se donner le plaisir d'une chasse émouvante.

Mina resta donc seule avec Jean. Lorsqu'elle ne sortait pas le soir, la jeune femme avait l'habitude de se retirer à neuf heures

chez elle. Là elle mettait en ordre les notes qu'elle avait prises le matin dans ses courses de charité, sur les misères à secourir, et écrivait des lettres relatives à ses protégés. Vers dix heures et demie, elle sonnait pour son coucher.

Une après-dîner qu'elle se disposait à se rendre chez la vicomtesse de Verrières, dont c'était le jour, M[lle] Aglaé, sa femme de chambre, lui dit :

— Madame la marquise veut-elle me permettre de lui demander si elle sortira le soir cette semaine?

— Non, pourquoi?

— C'est que des gens de mon pays viennent d'arriver ici voir leurs enfants; on m'a invitée à dîner pour le jour qui conviendrait le mieux à madame.

— Eh bien, ce sera quand vous voudrez.

— Je remercie beaucoup madame; je serai rentrée à dix heures pour son service.

— S'il vous est agréable de rester plus longtemps avec vos amis, je vous en dispense; pour une fois, je puis me déshabiller seule.

Un éclair de satisfaction brilla dans les yeux de la femme de chambre.

— Madame la marquise est bien bonne, dit-elle, et je suis très contente, on m'avait proposé d'aller au théâtre et j'avais refusé à cause du coucher de madame.

Aussitôt M[lle] Aglaé s'élança dans une antichambre où attendait le reporter de la baronne.

— Ça y est! fit-elle, et tout marchera sur des roulettes!...

V

Mina, en déshabillé devant son feu, suivait d'un œil distrait la marche des aiguilles sur le cadran de la pendule; dix heures allaient sonner. Selon sa coutume, la jeune femme avait enlevé les épingles qui retenaient ses lourdes nattes pour se reposer la tête. Une à une elle retirait ses bagues, regardant attendrie celles que sa mère avait portées, lorsque la porte s'ouvrit discrètement.

— Monsieur André Bernard, annonça un valet.

Mina eut un brusque mouvement de surprise.

— Comment! fit-elle, à pareille heure!

Et allant vers André, resté près de la porte, l'air interdit, elle lui dit avec un mélange d'inquiétude et de reproche :

— Que signifie cela, mon ami? Que vous arrive-t-il donc?

André pâlit.

— Mais, dit-il, c'est vous qui m'avez écrit à six heures de venir à dix pour une pressante communication.

Mina retomba sur son fauteuil.

— Moi! Je vous ai écrit à six heures!

— Ah! cria André, nous sommes perdus! c'était un piège! On a imité votre écriture à s'y méprendre...

— Mon ami, cette lettre! donnez-la...

— Elle est restée chez moi, sur ma table de travail... un mot sans conséquence quant à la forme...

— Courez la chercher!

— Vous l'aurez dans un instant, j'ai gardé ma voiture...

Il mit la main sur le bouton de la porte. A ce moment, celle-ci, brutalement poussée du dehors s'ouvrit, et le marquis de la Boissière entra, suivi du comte de Noves.

— Trop tard pour fuir, mon cher monsieur, dit le marquis en ricanant; veuillez vous rasseoir, et vous aussi, madame... Mes compliments, vous êtes très belle en Madeleine échevelée... Il paraît que le bon Dieu ne peut suffire toujours, même aux saintes, et qu'elles sont soumises, ainsi que nous autres pécheurs, aux « humiliations de la chair ». Le mot est de vous, du temps de vos prêches...

Frappés de stupeur par cette apparition, Mina et André restaient sans voix, comme pétrifiés.

— Je commence, continua le marquis, par vous donner des explications sur mon prompt retour : Je me disposais à me mettre en chasse, quand un joli billet, pas signé, me fut remis ; on me prévenait charitablement que vous profitiez de mon absence pour recevoir monsieur dans... l'intimité...

— C'est une lâche calomnie et un complot! s'écria Mina d'une voix tremblante d'indignation; M. Bernard, de son côté, a reçu...

— Laissez-moi achever, d'abord, fit le marquis l'interrompant; il est évident que vous allez vous arranger pour sortir de là tous deux blancs comme des colombes...

— Ah! murmura André, c'est à devenir fou!

— Eh bien! reprit Renaud, si je suis revenu si vite, madame, ce n'est pas tant pour vérifier la vérité de l'avertissement, — depuis votre villégiature à Meudon, je n'ai plus rien à apprendre et peu m'importe! mais c'est pour profiter d'une occasion unique peut-être de... flagrant délit, j'adoucis les expressions, vous voyez.

— Misérable!

— Flagrant délit constaté par témoins : de Noves et le valet de service, pour demander une séparation entre nous devant les tribunaux.

— Un tel scandale, quand je...

— A qui la faute, madame? Tant que le public est resté dans l'ignorance, je me suis tu. Je ne vous aimais plus, vous vous en consoliez avec monsieur, rien de mieux; j'ai les idées larges, moi... Je saisis même la circonstance pour assurer à Monsieur Bernard, qui a l'air de vouloir me foudroyer, que je ne lui en veux nullement. Je vous ai laissée, il vous a prise, cela ne constitue de lui à moi aucune offense; on ne commet point un larcin, en s'installant dans une propriété volontairement abandonnée par l'ancien possesseur.

André, livide de colère, s'enfonçait les ongles dans la chair, mais restait muet, obéissant aux gestes suppliants de Mina, qui voulait d'abord la fin de cette horrible explication.

— Donc, continua Renaud, je vous ai laissés fort tranquilles, vous le reconnaissez, tant que rien n'a transpiré dans le public. L'avis que j'ai reçu, en me démontrant qu'on en sait fort long, m'a décidé à agir. Ne pouvant, par égard pour la morale, exposer à chacun mes théories sur la liberté dans le mariage, et ne voulant point, d'autre part, passer pour un... sot, je m'arrête au parti d'une demande en séparation.

— Monsieur, dit Mina frémissante, je ne sais quel rôle vous jouez dans l'odieuse comédie dont M. Bernard et moi sommes les victimes, mais vous connaissant je suis certaine que c'est le plus odieux!...

— Merci!

— Je ne m'abaisserai pas à vous démontrer l'infamie et le ridicule de vos accusations, il n'y a que les coupables qui se défendent; je ne relèverai pas davantage vos insultes, elles sont au-dessous de moi; seulement, lorsque vous déposerez au parquet votre demande en séparation, qui n'est pour vous qu'un moyen de me déshonorer, je produirai, moi, la lettre que M. Bernard a reçue ce soir, lettre dans laquelle mon écriture est parfaitement imitée, et qui le pressait de se rendre près de moi, à dix heures, pour une communication urgente... Je ne vous apprends rien, sans doute... Or, si M. Bernard était pour moi ce que vous prétendez, cette lettre n'aurait aucun sens; vous absent, il n'en avait nul besoin pour venir; d'autant que nous voyant trois ou quatre fois par semaine à l'atelier, il nous était facile de convenir verbalement des jours et des heures de rendez-vous.

— J'avoue, dit le marquis, de son même ton ironique, que si vous pouvez produire cette fameuse lettre, les apparences seront pour vous. Peut-on la voir?

— Oh! comédien! fit Mina. Puis se retournant vers André :

— Monsieur Bernard, ayez l'obligeance d'aller chercher cette lettre, on pourrait nous accuser de l'avoir fabriquée après coup...

on pourrait même vous accuser dès maintenant, M. de Noves va vous accompagner.

Toisant son beau-frère d'un regard de mépris, elle ajouta :

— Il paraît, monsieur, que vous êtes de toutes les boues...

Involontairement le comte baissa la tête et se hâta de sortir.

Une demi-heure s'écoula. Renaud était debout devant la cheminée, à quelques pas de sa femme, assise en face de lui; ils n'échangeaient pas une parole; on ne pouvait imaginer rien de plus poignant que ce silence. Enfin un roulement de voiture retentit, et un instant après André et le comte de Noves rentrèrent.

André alla rapidement vers Mina.

— Impossible de retrouver cette lettre! dit-il d'un accent désespéré, ceux qui ont ourdi cette trame me l'auront fait enlever, c'était une preuve trop précieuse pour nous. Ils pensaient bien que convaincu qu'elle venait de vous, et n'étant, quant à la teneur, d'aucune importance, je n'y prendrais pas garde...

— Ah! fit Mina accablée, la Providence nous abandonne :

Le marquis se rapprocha d'eux triomphant.

— Vous qui traitez les autres de comédiens, dit-il, il me semble que vous venez de jouer là une assez jolie scène!...

— Lâche, insolent! cria André la main levée.

Mais cette main retomba dans le vide. Renaud s'était prestement dérobé et avait gagné la porte qui retomba sur lui au bruit de ces paroles :

— Je ne veux pas d'un duel avec vous, mon cher monsieur, vous m'inspirez trop de sympathie.

Le marquis était de première force aux armes, il l'avait prouvé: son refus de se battre était donc pour Mina et André la plus sanglante injure.

Ivre de douleur et de rage, celui-ci s'apercevant que M. de Noves faisait aussi un mouvement pour se retirer s'élança devant la porte, et de là lançant ses gants au visage du comte, lui cria :

—Et vous, vil complice! refuserez-vous de vous battre avec moi parce que je vous inspire trop de sympathie?

— Non, monsieur, car vous me déplaisez fort; demain, à deux heures, je vous enverrai mes témoins.

Dès qu'il fut parti, André se jeta aux genoux de Mina, qui, à bout de force, sanglotait.

— Et s'il vous tue! balbutiait-elle, s'il vous tue! Puis, comme égarée, elle ajoutait :

— Moi, déshonorée! moi, perdue!

André pleurait avec une indicible amertume. Il eût souffert mille morts pour éviter à Mina les flétrissants soupçons qu'allaient faire

naître, même dans les esprits les plus bienveillants peut-être, une pareille aventure. Leur chaste bonheur à jamais brisé, la possibilité d'être tué le lendemain, la nécessité de ne plus se voir s'il survivait, tout s'effaçait devant cette affreuse pensée d'un déshonneur public pour Mina, pour cet ange de vertu et de bonté qui eût mérité qu'on baisât la trace de ses pas. Il se disait bien qu'il y aurait parmi les honnêtes gens de vives protestations, sinon une complète incrédulité, la marquise serait ardemment défendue par ses amis, mais les autres, les envieux, les méchants, les femmes qui jalousaient la beauté de Mina, sa fortune, sa réputation sans tache... Puis cette valetaille de l'hôtel, encore sur pied, par laquelle tout le quartier saurait le lendemain ce qui s'était passé. Et les commentaires, les réflexions dont ces révélations seraient accompagnées... Dans quel piège sans issue, dans quel savant réseau de perfidies leur honnête et confiante nature les avait jetés! Combien ils maudissaient leur imprudente sécurité!

Il fallut enfin se séparer, se séparer pour toujours! Qu'André vécût ou qu'il mourût, l'extrémité restait la même. A cette suprême minute le courage faillit manquer à Mina.

— Fuyons à l'étranger, dit-elle, allons loin, bien loin, où nous vivrons comme frère et sœur sous l'œil de Dieu!...

— Mon amie, répondit André, si vous ouvriez tout à coup à un damné la porte du paradis, il ne pourrait ressentir un plus immense bonheur que celui qui serait le mien, si je pouvais me rendre à votre désir! Mais pour vous, pour vous seule, je refuse de l'accomplir!... Cette fuite, vous le comprenez, donnerait raison à nos ennemis, et, sauf Mme d'Orlandes, vos meilleurs amis vous sachant partie vous jugeraient coupable... Il faut rester pour lutter, pour sauver votre honneur qui m'est plus cher que vous-même... Croyez qu'il m'en coûte de refuser! ajouta-t-il d'une voix étouffée. Je suis si malheureux, que s'il ne me restait le devoir et la consolation de veiller sur vous de loin, je me ferais tuer par ce misérable de Noves...

— Adieu donc! dit Mina défaillante, adieu, mon unique ami!...

André lui baisa longuement les mains et sortit sans oser se retourner.

Pendant ce temps le marquis de la Boissière et le comte de Noves soupaient chez Mme d'Ysaurin, en se félicitant de leur réussite. La baronne rayonnait; après cet éclat scandaleux, quoi qu'il advînt, Renaud était à elle. Il ne pouvait plus vivre sous le même toit que sa femme. La campagne avait coûté cher, mais le succès était si beau!

Le lendemain, à neuf heures du matin, lorsque la comtesse d'Orlandes arriva, selon son ordinaire, prendre son amie pour visiter

leurs pauvres, elle fut frappée de l'air étrange et narquois des domestiques rassemblés chez le concierge.

Seuls, un valet de pied et la lingère, qui avaient été au service du duc, à Paris, paraissaient consternés.

Au premier étage, la comtesse rencontra Mlle Aglaé, qui lui dit que sa maîtresse n'avait pas encore sonné.

— Elle est donc rentrée bien tard?

Mme la marquise n'est pas sortie, mais elle a été debout une partie de la nuit.

— Malade!

— M. le marquis est revenu tout à coup, madame avait M. Bernard et... ça a fait un événement, ajouta Mlle Aglaé, en baissant pudiquement les yeux.

Mme d'Orlandes pâlit et entra rapidement dans la chambre de Mina.

Affaissée sur le tapis, la tête appuyée à un fauteuil, le visage livide, marbré de taches rouges, la jeune femme dormait d'un sommeil fiévreux qui l'avait surprise au milieu de ses larmes.

— Mme d'Orlandes, toute tremblante, s'agenouilla près d'elle et la souleva.

— Mina!... mon enfant, dit-elle, c'est moi... qu'est-ce qu'il y a eu?

La marquise ouvrit brusquement les yeux, reconnut son amie, et, se pressant contre elle avec une sorte de terreur, murmura :

— Perdue! perdue! Et lui, on va me le tuer... je veux mourir!

— Seigneur, mon Dieu! qu'est-ce que tout cela? quelle fatalité que Mlle Dumont soit partie! Voyons, ma pauvre chérie, essayez de parler avec suite, j'ai une angoisse terrible!

Alors, d'une voix brève, haletante, Mina fit le tragique récit.

Mme d'Orlandes resta un moment terrifiée, puis se remettant après une minute de réflexion :

— Allons! reprit-elle avec énergie, ne vous laissez pas abattre, il ne faut point, par votre découragement, aider au triomphe de ces misérables.

D'abord, vous allez vous mettre au lit, vous brûlez la fièvre. Moi, je vous quitte, je reviendrai à cinq heures, puis à huit. Je vais envoyer une dépêche à Mlle Dumont; elle sera ici demain matin.

Il faut qu'avant trois heures j'aie vu le duc de Lauragais, le vicomte de Verrières, le marquis de la Frulaye, M. de Nancey, enfin nos plus sûrs amis, et qu'ils soient au courant; après je les envoie au club, pour atténuer l'effet de l'histoire que de Noves va certainement y aller conter en annonçant son duel. Il faut sauver la première impression, en prenant les devants. Si nous laissons arriver

la version que va faire circuler votre mari avant d'avoir parlé, elle causera certainement un effet très pénible, même à ceux qui croient à votre vertu comme à la lumière du jour. A tantôt, ma chérie, et courage!

— Merci! répondit Mina, mais s'il est tué j'en mourrai!

— Il ne sera pas tué, il y a une justice de Dieu!

VI

Le duel eut lieu le lendemain, à neuf heures, dans le bois de Vincennes. La comtesse d'Orlandes, la marquise de la Frulaye et la vicomtesse de Verrières en attendaient l'issue chez Mina. C'était le vicomte de Verrières, un des témoins d'André, qui devait venir annoncer le résultat. La veille, Mme d'Orlandes lui avait dit : « S'il est tué, vous monterez déganté; s'il y a blessure grave, vous ne garderez qu'un gant. Devant Mina, dans ces deux premiers cas, vous direz peu de chose, des ni oui ni non vagues, et vous partirez. Je n'aurai que le temps de la préparer, car elle se fera monter les journaux du soir dès qu'ils paraîtront.

Dans le boudoir de la marquise, où les quatre amies étaient réunies, onze heures sonnèrent lentement. Mina se leva et s'approcha de la fenêtre; il neigeait et des rafales de vent faisaient tourbillonner les blancs flocons sous le ciel sombre.

— Écoutez! dit tout à coup Mme d'Orlandes.

D'en bas, on entendit une voix crier : « Porte, s'il vous plaît! et une voiture roula. D'un même mouvement, la comtesse d'Orlandes, la marquise de la Frulaye et la vicomtesse de Verrières furent debout, respirant à peine; Mina, prête à s'évanouir, se soutenait de ses mains crispées au dossier d'un fauteuil.

La portière du boudoir s'écarta, et le vicomte de Verrières, très pâle, parut. Il avait un gant, mais ce gant n'était mis qu'à moitié; les trois amies de la marquise échangèrent un regard d'angoisse, cela signifiait sans doute : blessure mortelle.

— Eh bien! dit Mina d'une voix étranglée.

— Blessé... fit le vicomte, un coup d'épée entre les côtes, on en revient... l'an dernier, Nancey a été enferré de la sorte... Ce cher André a toute sa connaissance, il est maintenant chez lui... Le médecin ne le quittera pas qu'il ne soit fixé sur le degré de gravité...

— Paraît-il inquiet?

— Vous le connaissez, dans tous les cas un peu sérieux, il est

impossible de lui arracher une parole avant vingt-quatre heures... mais il a sa figure ordinaire.

Tout cela fut dit très vite, de façon à éviter les interruptions. Puis le vicomte reprit son chapeau :

— Vous me permettez de retourner près de notre ami, ajouta-t-il; de deux heures en deux heures j'enverrai des nouvelles chez moi, et Jeanne, qui va rentrer, vous les fera transmettre aussitôt par sa femme de chambre. Vous savez qu'on peut compter sur celle-là.

La nuit tombait. Un domestique apporta dans le boudoir une lampe et des journaux. Sur la table où il les posa, les billets de la vicomtesse de Verrières étaient ouverts; le dernier ne contenait que ces deux lignes :

« Le poumon droit est décidément atteint, il faut s'attendre à un malheur. »

Droite dans son fauteuil, les yeux secs, Mina regardait fixement devant elle avec une navrante expression d'égarement. En vain Mme d'Orlandes et Mlle Dumont lui prodiguaient les plus tendres témoignages d'affection, elle semblait ne pas les entendre, et restait muette dans son effrayante insensibilité. Cette agonie dura sept jours, pendant lesquels l'infortunée Mina n'eut pour distraire sa pensée que la lecture des journaux. Après le récit du duel, cette note : « On assure qu'une jeune et jolie marquise, appartenant par sa naissance à une des vieilles familles princières de l'Autriche, serait la cause de cette rencontre dont la fatale issue va sans doute priver la France d'un des hommes les plus supérieurs de ce temps. » Puis venaient les on dit, on croit, quelqu'un a raconté... des colonnes entières de coups de poignard.

Le huitième jour, dans la matinée, le vicomte de Verrières se fit annoncer chez Mina.

Le docteur reprend espoir, dit-il; il y a maintenant quatre-vingt-dix chances sur cent pour que notre ami en revienne, grâce à sa vigoureuse constitution.

Alors seulement Mina put pleurer. Cette crise retrempa ses nerfs si horriblement tendus; rassurée désormais sur André, elle se mit en devoir de seconder ses amis dans la lutte entreprise pour empêcher le procès d'aboutir. Le marquis avait déjà déposé sa plainte. L'été passé à Meudon, dans la société presque continuelle d'André, était un des chefs d'accusation principaux; de celui-là, ce qui avait eu lieu le 23 décembre, paraissait naturellement découler. Renaud comprenait son avantage, et il ne négligeait de fournir aucune preuve; preuves ne reposant que sur des apparences et recueillies pendant des mois par la baronne avec une féroce pa-

tience. La lettre du garde annonçant au marquis l'apparition de deux loups dans ses bois fut produite, et Renaud prouva qu'il était réellement parti. Lui voulait d'abord feindre ce départ, mais l'habile baronne, qui voyait loin, l'avait décidé à l'effectuer. Ceci, en effet, leur fut encore très favorable.

— Si j'avais eu l'intention d'espionner ma femme et de jouer l'odieuse comédie qu'on me prête, dit le marquis à son avocat, je me serais caché à Paris, au lieu de m'en aller tranquillement chasser avec cinq de mes amis; ces messieurs sont témoins de la brusque façon dont je les ai quittés après avoir reçu le billet anonyme. Pour celui qui aurait été apporté à M. Bernard de la part de la marquise, c'est une jolie fable; vous savez, mon cher maître, que, lorsqu'il s'agit de sauver l'honneur d'une femme aimée, on a l'esprit inventif.

Il ne resta bientôt plus à l'avocat de la défense, battu ainsi à l'avance sur le terrain des faits, que l'argument des certitudes morales, pour le jour de l'ouverture des débats. Tout ce que purent obtenir les amis de la marquise de la Boissière, désolés de voir de simples imprudences devenir d'aussi écrasantes charges, fut un de ces indéfinis « remis à huitaine », qui en lassant l'attente du public éteignent de beaucoup sa curiosité.

Pendant ces longs pourparlers, André Bernard, déclaré hors de danger immédiat, — la poitrine restait menacée, — fut envoyé en convalescence en Algérie. Désespéré de son impuissance à défendre Mina, et de sa faiblesse physique qui ne lui permettait pas de la venger de son indigne mari, il partit le cœur brisé sans avoir revu son amie. Mme d'Orlandes et Mlle Dumont exigèrent d'eux ce sacrifice, et celui plus cruel encore de ne pas s'écrire.

L'hiver s'acheva, le printemps vint, puis l'été, puis l'automne, puis un autre hiver. Tombée de chute en chute, de bonheur perdu au fond de la suprême douleur, Mina vivait, c'est tout ce que nous en pouvons dire. Mais quelle vie! A la surface, les agitations du monde où il lui avait fallu rentrer pour n'avoir pas l'air de le craindre, et où elle portait l'humiliation de sa vertu découronnée; à l'intérieur le néant. Espérer quoi? Désirer quoi? Projeter quoi de possible? Elle ne travaillait plus. Le piano était muet, l'atelier fermé comme une tombe, Jean enlevé par son père.

Mlle Dumont, devenue toute blanche en un an, pleurait en silence sur cette infortune consommée.

Un jour elle entra chez Mina :

— Votre avocat est au salon, lui dit-elle, voulez-vous le voir c'est pour demain.

Une faible rougeur monta à ses joues pâles :

— Allons! murmura-t-elle, que la volonté de Dieu soit faite, puisqu'Il n'a pas permis que je meure avant cette honte.

André Bernard n'avait pas quitté l'Algérie; quoique toujours souffrant, il avait repris ses travaux, mais un invincible découragement de vivre paralysait désormais son talent. A chaque nouvel effort, il constatait que le feu sacré s'éteignait de plus en plus en lui; sa seule consolation était de penser que l'homme ne survivrait pas longtemps à l'artiste. Ce que son ami, le vicomte de Verrières, lui écrivait du rapide dépérissement de Mina, lui donnait l'espoir qu'ils seraient bientôt réunis dans la mort, puisqu'on ne leur laissait que ce refuge.

Un matin d'avril qu'il songeait ainsi, accoudé à la fenêtre de son atelier, en suivant du regard deux palombes qui s'élevaient d'un vol égal dans le ciel bleu, il entendit derrière lui un léger bruit; la porte venait de s'ouvrir et sur le seuil se tenait Mina.

— Délivrée! dit-elle, et elle se jeta dans ses bras.

L'intensité de leur joie effraya un instant Mlle Dumont. Éperdu, suffoqué, André restait sans voix, de grosses larmes plein les yeux. Lorsqu'il les arrêta sur la robe de deuil de son amie, il comprit enfin l'immense bonheur que Dieu leur envoyait dans sa justice. Le marquis, en effet, était mort au cours du procès, emporté par une apoplexie foudroyante qui l'avait frappé au jeu, dans l'émotion d'une perte considérable.

— Maintenant, dit Mina après ces explications, il faut nous mettre énergiquement à vivre, nous avons l'air de nos ombres. J'ai voulu venir moi-même commencer votre guérison, mon cher ami; demain il me faudra repartir... Les convenances m'obligent à porter un an, loin de vous, le deuil de ce malheureux... mais nous nous écrirons chaque semaine. Je retourne à Rosenthal, où je vous attends le printemps prochain... Nos chers amis de là-bas viendront alors, j'ai leur promesse, car, moi, je ne veux plus revoir cette France où j'ai tant souffert.

— Et Jean? demanda André.

— Il est en Suisse, je vais le prendre en passant. Madeleine d'Orlandes et moi avons déjà comploté de marier un jour le cher enfant à sa seconde fille. J'ai reçu de lui, au moment de m'embarquer, une lettre déjà toute fière et toute virile, où il me dit qu'il refuse absolument l'abandon que veut lui faire sa tante de Noves, des débris de la fortune de ce père qui n'a pas voulu le reconnaître.

— Je l'approuve.

— N'est-ce pas? Cela m'a causé un grand plaisir. Dès à présent, il va porter le nom d'une terre que je lui donnerai en dot, et dont le

revenu est de soixante mille livres. Il n'en sait rien encore et je me réjouis de sa surprise; c'est, du reste, le désintéressement même. A nous deux nous ferons de cet enfant un homme qui vous ressemble, mon ami, et de là-haut sa pauvre mère nous bénira.

La journée s'écoula ainsi en doux entretiens, coupés d'élans ravis vers l'avenir. Le soir venu, Mina reprit le chemin d'Alger, d'où elle repartit le lendemain.

. . . .

Nous sommes au vieux Burg, par une charmante après-dîner de mai, dans cette chambre de la duchesse Gisèle, où « revient » Conrad le Rouge. Une fraîche jeune femme, en habit de cheval, est assise devant la table sur laquelle est posé le coffre aux archives. En face d'elle, André Bernard la regarde en souriant. Entre eux un plateau, chargé de gâteaux dorés et de cerises, témoigne que, malgré ses quatre-vingts ans, Fritz n'est pas loin, quoiqu'il ne soit plus besoin des consignes de M. le duc.

— Mon ami, dit Mina, voici votre désir réalisé, rien ne manque plus à cette mise en scène qui nous ramène à dix ans en arrière... Ne croirait-on pas les mêmes gâteaux, les mêmes cerises, les mêmes nous?...

— C'est ici, répond André, c'est ce jour-là que j'ai commencé à vous aimer, ma chérie, tandis que vous me contiez les malheurs de votre aïeule. Je voudrais retrouver toutes mes impressions d'alors, voulez-vous me redire cette histoire?

— La fin est si triste!

— Ne craignez rien, je vous arrêterai à un bon endroit.

Mina commença le naïf récit. Lorsqu'elle arriva à ce passage de la vieille chronique : « C'eût été grand miracle vraiment, si Gisèle et Wolfrang ne se fussent point aimés. Les âmes s'en viennent mariées de là-haut, les malheureuses sont celles qui se perdent, les heureuses celles qui se retrouvent. »

— Envers et contre tout, ajouta André.

Et il attira sa femme sur son cœur...

André GÉRARD.



LA QUESTION DE L'ANIMISME

EN PHYSIOLOGIE ET EN BIOLOGIE

AVEC SES CONSÉQUENCES[1]

VIII

On a pu voir précédemment ce qu'a été la doctrine de l'animisme et ce qu'elle est de nos jours, dans une restauration dernière Il nous reste à dire quelles sont ou seraient ses conséquences, car il importe d'en tenir compte pour décider de sa légitimité.

Si une âme est la cause de la vie, si une âme est nécessaire pour produire la vie, il y en a une non seulement dans l'homme, dans l'éléphant, dans le lion, mais pour les infusoires, pour les amibes et pour chaque brin d'herbe. Cette conséquence, qui aurait pu faire reculer les animistes, ne les a pas arrêtés. Que l'on jette un regard sur tout le monde organisé répandu dans les eaux, sur le sol, dans l'air; sur le nombre, la variété infinie des espèces vivantes, et que l'on se fasse une idée de cette chose identique, ayant même nom, qui se distribue et s'éparpille partout, en des proportions si inégales. Chaque parcelle de vie a sa parcelle d'âme. Il y en a pour les monères, les microbes, les bactéries, les aérobies, les anaérobies que découvre sans cesse le microscope de M. Pasteur, et pour tout ce que l'on découvrira encore. Tout cela aurait une âme, plus petite que celle des mammifères, mais de même nature, ayant le même pouvoir de produire l'unité de la vie et de l'entretenir. Cela fait comprendre qu'en glissant d'un pas, on ait attribué une âme (insensible et inconsciente) aux minéraux, au moins aux parties du cristal. Et ces âmes innombrables, quelle est leur destinée?

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août 1882. — ERRATA. — A la page 667, en note, dernière livraison, au bas de la page, au lieu de : Pidoux, *Spiritualisme organique,* lisez : Em. Chauffard, *la Vie, études et problèmes de biologie générale.* — A la page 663, en note, même correction.

De se détruire, de se dévorer les unes les autres, car, on le sait, les animaux se nourrissent de végétaux ou d'autres animaux. De sorte que la nature, qui aurait créé ces âmes, aurait établi pour première loi cette destruction réciproque, incessante et infinie.

Et cet animisme, qui a été la croyance primitive et universelle, a enfanté la métempsycose. Dans des pays où la terre, les fleuves et le soleil s'unissent pour produire des animaux et des plantes qui naissent partout en un instant, l'homme, ému devant ces richesses de la vie, disposé par instinct à transporter au dehors ce qu'il aperçoit en lui-même, de la volonté, a attribué une âme à tout ce qui a vie et mouvement [1]. Puis, frappé des changements qui s'accomplissent sous ses yeux, quand une chenille devient papillon, quand mille larves arrivent à l'état parfait, il a constaté que la vie subit des métamorphoses; et comme il avait en lui-même cet autre instinct de ne vouloir pas mourir, il s'est mêlé à la nature et a cru qu'il participait à la migration des âmes, formant un anneau de la grande métempsycose. Dans ces régions heureuses de l'Égypte et de l'Asie, où les besoins matériels sont vite satisfaits, on se laisse aller à des rêves que favorisent la paresse et la langueur; on se nourrit de peu; on se prive de chair, et l'on est conduit à honorer des animaux, même des plantes, à les adorer comme des dieux. La demi-civilisation qui a paru en ces climats, dès les premiers temps historiques, y est demeurée avec ses croyances et sa philosophie, immobile comme la nature elle-même.

Il est une autre conséquence bien plus grave encore, que déjà Leibniz avait signalée.

Si l'animisme est vrai, soit celui de Stahl et de M. Bouillier, soit celui de M. Pidoux et de Chauffard, *les faits organiques et la pensée reconnaissent une seule et unique cause.* Chauffard le dit expressément, même en affirmant que cette cause est identifiée avec l'organisation. « On ne viendra plus nous accuser, dit-il, de superposer à l'organisme une entité métaphysique surnaturelle : nous sommes plus ennemis de ce genre de superstition que nos adversaires eux-mêmes, car ces entités superposées sont la négation absolue de la cause vivante, telle que nous la comprenons. » Or en quoi une telle opinion diffère-t-elle des affirmations de l'école positiviste, de ce que l'on appelle la biologie avancée qui conduit au *transformisme?* Comment se peut-il que des animistes

[1] Un sauvage, venu des Orcades, île dépourvue d'arbres, en Angleterre, voyant un chêne agité par le vent, se mit à genoux pour l'adorer. — L'on trouve au chapitre II de la *Descendance de l'homme,* de Darwin, un fait exactement pareil, qu'il rapporte pour rapprocher les facultés mentales des animaux de celles de l'homme.

qui sont spiritualistes, même chrétiens, n'aient pas aperçu que le *naturalisme* allait combattre et ruiner leurs plus chères croyances? Le combat n'a pas manqué. Il a eu à sa tête A. Comte, qui, étant surtout mathématicien, avait appris un peu de biologie près de Blainville; il a été continué par M. Littré, qui, avec des connaissances étendues et profondes, a été le porte-voix des idées nouvelles : puis, enfin, il se prolonge par Darwin et ses découvertes, par ses continuateurs, qui se servent d'une logique que rien n'arrête.

Ici est une lutte vraie et capitale. Des deux côtés l'on dit : la vie et la pensée reconnaissent une même cause; mais tandis que les animistes soutiennent que cette cause est une âme, les autres affirment qu'il n'y a pas d'âme et que les seuls organes suffisent.

M. Littré, qui a pris parti pour la seconde conclusion, a dit ceci : « La science postérieure à Descartes a reconnu que, puisqu'il n'existe aucune différence anatomique absolue entre le cerveau de l'homme et le cerveau des bêtes, par rapport aux facultés, les phénomènes sont de même ordre, et qu'une psychologie qui nie ce fait, une philosophie qui se fonde sur cette psychologie, sont avortées... » Il a dit encore : « Vint la science positive qui démontra que les manifestations intellectuelles et morales sont, à la substance nerveuse, ce qu'est la pesanteur à toute matière, c'est-à-dire un phénomène irréductible, et qui, dans l'état actuel de nos connaissances, est à soi-même sa propre explication. »

Cela est clair. La pensée et les actes moraux appartiennent à la vie, et, comme la vie, dépendent de l'organisation, des seules propriétés organiques. Rappelons encore une phrase déjà citée : « ... Descartes se débarrassa de l'obstacle en le niant, soutint que les animaux étaient des machines, fut conséquent, révolta le sens commun et ne douta pas que la vérité suprême, qu'il croyait tenir, n'emportât tôt ou tard l'exception gênante et inexplicable qui se rencontrait dans la nature des bêtes. Il en est arrivé tout autrement et c'est l'*exception qui a emporté le principe.* » Cette dernière phrase signifie que non seulement les animaux ont de l'intelligence et de l'affection comme l'homme, mais que ces qualités sont, chez lui, l'accroissement de ce qu'elles sont chez eux, et que, pour s'en assurer, il suffit de les comparer.

En même temps que cette pensée dirigeait, comme une méthode, un groupe de savants, on faisait une étude approfondie des actes du système nerveux; on s'efforçait de porter le plus loin possible la dynamique des fonctions cérébrales. C'est surtout M. le docteur Luys qui a fourni des éléments à ce travail. Comme chez les animaux élevés et l'homme, le cerveau est le centre des instincts et des facultés qui se manifestent, soit après des sensations externes,

soit après des sensations intérieures, on a cherché à suivre la marche et le trajet des courants sensitifs, et leur transformation en idées. Toutes nos pensées se rapportent ou à des facultés mentales telles que attention, association des idées, jugement, etc., ou bien à des sentiments qui embrassent toutes les nuances morales, depuis le plaisir et la douleur jusqu'au beau, au juste, au bien. Or les idées de l'un ou de l'autre de ces groupes naissent toutes, — dit-on, — après des impressions sensorielles, et ces impressions viennent de deux provenances : 1° des sens externes; 2° des sens internes ou des viscères. Les premières sont l'origine des idées de l'esprit; les secondes, des idées morales. Les unes et les autres impressions arrivent à la *couche optique*, immergent dans l'amas de substance grise de cette couche; de là, à travers les fibres cérébrales qui rayonnent vers la péripherie, elles gagnent la substance grise corticale des circonvolutions. Ici, les impressions reçues dans les cellules unipolaires ou multipolaires, qui forment un immense réseau à la surface du cerveau, y subissent une élaboration, et, au moyen de mouvement vibratoire, se transforment en idées, jugement, volonté, etc. Le résultat de cette élaboration est triple : intellectuel, esthétique, moral. Et voici la conclusion de ces travaux, donnée comme un commentaire par M. Littré. « Constitution de la substance corticale des hémisphères du cerveau par un nombre immense de cellules, dont la propriété de transformer les impressions en perceptions et en idées *est aussi irréductible que l'est la gravitation pour les molécules matérielles* [1]. »

Cette conclusion résume tout, affirme tout. Avec elle, l'âme est inutile, aussi bien celle des animistes, remplacée par la propriété des cellules nerveuses, que, et à plus forte raison, celle des spiritualistes, laquelle ne trouve pas plus d'emploi qu'elle n'a d'existence.

Mais on peut croire et dire que cette opinion n'est pas démontrée; et, en effet, elle est une simple assertion. Jamais on n'a démontré comment une impression externe, venue des sens, est transformée en idée par les cellules cérébrales, ou, venue des viscères, se change en un sentiment moral ou autre. Ceux qui croient cela et le disent ne le prouvent pas; il est même vraisemblable que, s'ils l'affirment, c'est parce qu'ils ont décidé, au préalable, qu'il n'y a ni âme ni esprit.

Toute leur démonstration repose : 1° sur ce que les facultés des animaux et de l'homme sont produites par le système nerveux, spécialement par le cerveau, et que leur développement est paral-

[1] Littré, *De la méthode en psychologie* (*Revue de philosophie positive*), 1867, p. 367.

lèle et proportionnel à celui du cerveau; 2° sur ce que les facultés et les sentiments sont « de même ordre » dans l'homme et dans les animaux. Ces deux propositions demandent à être examinées.

La première est à peu près exacte, est vraie d'*une manière générale*. Il y a un développement et un accroissement à peu près proportionnels entre le système nerveux, le cerveau, d'une part, les facultés et les instincts, d'autre part, mais cette proportion *n'est pas rigoureuse*. Les abeilles, les fourmis, avec un système nerveux comparativement bien plus faible, avec un simple ganglion céphalique tenant lieu de cerveau, ont plus d'instinct, d'habileté, de sagacité et même d'intelligence que tout l'ordre des poissons et des reptiles, plus que certains ruminants qui ont un cerveau développé. Dans une même classe, des espèces sont plus intelligentes que d'autres, avec des lobes cérébraux moindres. On se rappelle cette anecdote de Leuret, qui, montrant deux cerveaux, l'un de chien, l'autre de mouton, demandait à ses visiteurs : lequel conduisait l'autre? on ne manquait pas de désigner le cerveau du mouton.

Aujourd'hui presque tout le monde croit et dit que les actes de la volonté, les facultés intellectuelles ont leur siège et leur centre d'élaboration dans la substance grise corticale du cerveau, qui est le véritable *sensorium commune* [1]. On admet que, chez les mammifères supérieurs, chez l'homme en particulier, les *circonvolutions*, qui sont formées par le tassement et les plis de la couche corticale, ont pour effet de multiplier sa surface et, par conséquent, son étendue d'action. Cette opinion, nettement avancée d'abord par Desmoulins, est vraie encore d'*une manière générale*, mais non sans de notables exceptions. Les cerveaux du bœuf, du mouton ont plus de circonvolutions que celui du chat et celui du chien, et, ainsi que l'avait déjà reconnu et constaté Galien, celui de l'âne en a davantage aussi. Les rongeurs, qui sont peu intelligents à la vérité, manquent de replis, excepté le cabiai ou cochon d'Inde; pourquoi celui-ci en a-t-il? Il y a des exceptions jusque parmi les singes : les ouistitis ont le cerveau tout à fait lisse; les saïmiris ont à peine quelques replis. Cependant ces singes sont à peu près aussi intelligents que les autres, et le sont plus que les ruminants [2].

On a fait d'immenses recherches pour établir que, chez l'homme

[1] Luys, *le Cerveau*. Germer Baillière, 3e édition, 1878.

[2] Au rapport de Galien, les circonvolutions auraient été vues et décrites par Érasistrate, médecin de l'école d'Alexandrie, celui qui, à la cour de Seleucus-Nicator, reconnut que son fils, le prince Antiochus, ne mourait pas de maladie, mais d'amour.

et dans les races humaines, le volume, le poids du cerveau, sont en proportion avec l'intelligence. L'anthropologie rassemble toutes ses forces pour éclairer la question. Cette science prétend jouer dans la connaissance de l'homme le rôle qu'a rempli la chimie dans l'étude de l'organisation. Quoique nouvelle, elle est déjà avancée; surtout elle est cultivée avec une ardeur extrême, on pourrait dire, en la comparant encore à la chimie, avec une ardeur entreprenante; puissent ses résultats devenir aussi féconds et aussi certains que ceux de son aînée! Jusqu'ici ses travaux, quoique nombreux, n'ont pas fourni beaucoup de vérités définitives. Sur des points importants elle montre des probabilités, des approximations, mais plutôt des vues générales que des conclusions tout à fait incontestables. Si l'on suit attentivement les discussions qui ont eu lieu au sein de la *Société d'anthropologie de Paris* [1], tenant compte des affirmations avancées par les uns, des doutes soutenus par les autres, on trouve qu'il est impossible d'arriver à une formule précise sur la valeur exacte du poids, du volume ou des proportions du cerveau, même des hémisphères cérébraux, soit dans les animaux, soit dans les races humaines, et surtout entre les individus d'une même race.

Il semble vrai toutefois et il est établi que le cerveau proprement dit, c'est-à-dire les hémisphères cérébraux, sont le centre des opérations intellectuelles; que les lobes antérieurs ou frontaux sont le siège de ce travail; que dans les populations indo-européennes, dans la race caucasique, le développement frontal et antérieur est plus grand que dans la race éthiopienne où la région occipitale a plus d'ampleur. Comme règle générale, cela est la vérité. Mais si l'on quitte cette vue d'ensemble pour descendre dans les particularités de la question, on rencontre des objections fortes qu'il est impossible d'écarter. Par exemple, en examinant les crânes d'une même race, et en tenant compte des influences de l'éducation, des habitudes, de tous les milieux, on constate des différences, même des oppositions qui ne s'accordent pas avec la règle générale sus énoncée. Cela peut se vérifier sur les individus d'une réunion nombreuse, sur les membres d'une même corporation, d'une académie. On trouve des aptitudes mentales plus grandes, avec un développement frontal moindre que chez d'autres dont l'intelligence est inférieure. Et pourtant, si la règle est vraie, si surtout elle a l'importance et la valeur d'une démonstration rigoureuse, eu égard au problème qui est ici en question, on ne doit pas pouvoir y rencontrer d'exceptions, au moins d'exceptions notables. Or ces exceptions existent.

[1] Bulletins et mémoires.

Voici comment s'exprime sur ce point le regrettable anthropologiste Broca, dont la bonne foi était égale à la compétence. « On a dit que, dans la série animale, il n'y avait pas un rapport constant entre le volume de l'encéphale et le développement de l'intelligence. Cela est parfaitement vrai; et alors même qu'on compare, au lieu des volumes absolus, les volumes relatifs, on trouve qu'*il est impossible d'arriver à une loi générale, applicable sans exception, à tous les vertébrés et même à tous les mammifères* [1]. » Pour expliquer les variations d'intelligence qui ne sont pas toujours en rapport, chez l'homme lui-même, avec le développement crânien ou frontal, on invoque une condition, non de volume ou de quantité, mais de *qualité*, dans la substance cérébrale. Broca reconnaît que des hommes très différents par l'intelligence peuvent avoir des cerveaux égaux en poids *et réciproquement;* qu'un homme supérieur pourra avoir un cerveau moins lourd qu'un homme ordinaire. Et à ce propos, il dit : « A côté de la question de masse, il y a la question de *structure*, de *qualité :* par exemple, la vigueur des muscles n'est pas toujours proportionnelle à leur volume [2]. » Une telle remarque permet de se rendre compte des exceptions. Mais elle introduit dans la question une inconnue dont, premièrement, il est impossible de constater et de vérifier la réalité, dont, secondement, on ne peut mesurer la vraie influence. Si la qualité et la perfection de la substance cérébrale et des cellules qui la composent permettent de tout expliquer, elles ne peuvent point être appréciées.

La source des incertitudes vient donc des exceptions, des faits particuliers qui contredisent les faits considérés en masse. Et, on doit le reconnaître, il en est souvent ainsi dans les questions d'histoire naturelle, où tant de vues, tant de systèmes ingénieux, ont été conçus et se tiennent debout plus ou moins, sans s'établir tout à fait et absolument.

Il est donc nécessaire de déterminer ce que vaut la seconde partie de la démonstration, c'est-à-dire : que les sentiments et les facultés de l'homme et des animaux sont « de même ordre » ou, ce qui est la même chose, car il n'y a pas à s'y méprendre, sont de même nature.

[1] *Bulletins de la Société anthropologique de Paris,* t. I, p. 188, 1861.
[2] *Ibid.*, p. 147.

IX

Les animaux et l'homme ont beaucoup de choses en commun. Ils ont du mouvement, de la sensibilité, de la volonté et des mouvements volontaires, des sensations. Tous ont des instincts ; l'homme en a moins que l'animal et de moins impérieux. Tout cela est commun, depuis le bas de l'échelle zoologique jusqu'à nous. Les deux qualités dominantes ou maîtresses sont la sensibilité et le mouvement, d'où même les animaux ont pris leur nom (de *anima* venant d'ἄνεμος). Toujours le mouvement existe, même lorsqu'il s'accomplit sans muscles, à l'aide des cils vibratiles. Dans les animaux tout à fait inférieurs, la sensibilité n'est que de l'irritabilité, laquelle est une sensibilité insensible du tissu cellulaire ou musculaire. Sur ces points, il n'y a aucun doute possible. A leur égard, l'homme est un animal.

Comme aucun animal ne serait vivant s'il n'accomplissait pas des actes, tous ont en eux, pour exécuter ces actes, une impulsion ou besoin organique, qui est l'*instinct*. Celui-ci existe seul d'abord ; et à mesure que la vie monte, l'instinct se diversifie, se multiplie, suivant les modes de vivre et tous coexistent avec les sensations, les mouvements volontaires que même ils dirigent.

Puis, quand la vie s'est enrichie encore, à partir des oiseaux et des mammifères, certains instincts se transforment ou, au moins, sont mêlés à du *sentiment*. Ainsi la poule non seulement couve ses œufs, mais soigne ses petits, les surveille, et a pour eux une certaine affection. Ici le sentiment est placé à la suite de l'instinct, d'où même il dérive ; puis, il y a des animaux qui ont de l'attachement entre eux, à titre de compagnons ; il y en a qui s'attachent à l'homme, lui obéissent et l'aiment. Le chien a ces sentiments à un haut degré. Au premier abord, l'attachement du chien pour nous semble être comparable à l'attachement humain. Il lui est comparable sans être le même. Sa cause est en partie dans l'habitude qui, à ce que l'on affirme, est la source de la plupart des instincts ; et il est un retour pour un bienfait reçu. On ne voit pas de chiens qui s'attachent à d'autres hommes qu'à ceux qui les ont élevés, qui ont contribué à leur bien-être physique, par le gîte et la nourriture : par conséquent, leur reconnaissance dérive de leur instinct de conservation. Il faut ne pas oublier cela, et se dire en outre que l'affection des animaux pour leur progéniture est passagère, dure seulement le temps qui est nécessaire à l'existence des petits, et cesse après, de telle sorte que les

parents ascendants ou descendants ne se connaissent plus. La chienne elle-même, qui nous frappe par la durée et l'intensité de son attachement pour nous, ne connaît pas ses enfants grandis. Si le chien s'attache moins à d'autres chiens qu'à l'homme, n'est-ce pas par l'habitude de vivre avec lui et par l'attente de tout ce qui est utile à sa vie?

On voit que les animaux ont quelque sentiment. Ont-ils de l'intelligence? Si l'on met deux plats devant un chien, il les flaire, va de l'un à l'autre, et, ayant fait un choix, mange l'un et ensuite va au second. Si un chien placé dans une pièce entend son maître qui rentre, ou entend un autre chien aboyer dans la rue, il va à la porte de la pièce et, s'il l'a trouve fermée, va à la fenêtre qui est basse et entr'ouverte : d'une patte il écarte le châssis et saute dehors. Lorsque son maître, vêtu pour la chasse, le détache, il est plein d'une joie qui s'exprime de toute façon soit à cause de la liberté qu'on lui donne, soit aussi par l'attente du plaisir de la chasse. Regardez un chat jouant avec un enfant qui lui tend un bouchon au bout d'un fil; pour atteindre ce jouet, qu'on lui avance et qu'on lui retire, il a des ruses infinies. Et notez que ce chat sait qu'il s'agit d'un simple jeu, qu'aucun de ses instincts ne va être satisfait.

Évidemment dans ces cas et d'autres, il y a de la volonté, de la comparaison, un jugement et des raisonnements; par conséquent, il faut, pour les accomplir, de l'intelligence; et ce don appartient surtout à quelques animaux, aux carnassiers, au chien qui le possède peut-être à un degré plus marqué que le singe, et très peu à d'autres groupes voisins, pachydermes, solipèdes, ruminants, sans que l'on aperçoive bien, par le cerveau, la cause de ces différences. Que chacun se rappelle ce qu'il a constaté par sa propre expérience, les chasseurs surtout; il n'est pas douteux que des animaux sont *intelligents;* de tout temps on l'a dit, tantôt en exagérant la ressemblance, qui est, sous ce rapport, entre l'animal et l'homme, tantôt la diminuant, suivant le point de vue ou la conclusion que l'on préférait.

Car, en effet, il est difficile de marquer le vrai degré de similitude qui existe. Nous tâcherons de le faire; mais auparavant, nous voulons montrer comment Darwin a apprécié ce sujet.

Le chapitre II de son ouvrage sur *la descendance de l'homme* a pour titre : *Comparaison entre les facultés mentales de l'homme et celles des animaux* [1].

[1] *Traduct. franç.*, par M. Moulinié. Paris, 1873, chez Reinwald, et deuxième *traduction franç.* sur la 2e édition anglaise de 1874, annotée et

Darwin commence par reconnaître « que la différence est immense entre le singe le mieux organisé et le sauvage le plus infime (un fuégien, par exemple), qui n'a point de mots pour indiquer un nombre dépassant quatre, qui ne sait employer aucun terme abstrait pour désigner les objets les plus communs ou pour exprimer les affections les plus chères; que cette différence resterait encore immense si l'on comparait le sauvage même le plus inférieur à un des singes supérieurs amélioré, civilisé, amené par l'éducation à occuper, par rapport aux autres singes, la position que le chien occupe aujourd'hui par rapport à ses parents primordiaux, le loup, le chacal [1]. » Cette déclaration, pleine de réserve autant que de vérité, est digne d'être notée. Peut être y a-t-il plus de parti pris, en vue d'un but à atteindre dans le reste de l'exposition? On va en juger.

L'auteur fait remarquer que l'on trouve chez les animaux aussi bien que chez l'homme l'*émotion*, la *peur*, la *joie;* il dit avoir observé chez des chiens, que Renger a vu chez des singes, les signes de la *gaieté*, de l'*ennui*. Tous les animaux éprouvent de l'*étonnement;* plusieurs ont de la *curiosité*. Ils sont capables d'*imitation*, soit entre eux, soit pour les actions de l'homme; ils ont de l'*attention*. Ont-ils de l'imagination? « Comme les chiens, les chats, les chevaux et probablement tous les animaux supérieurs, même les oiseaux, sont sujets au rêve, et comme le prouvent leurs mouvements et leurs cris pendant le sommeil, nous devons admettre qu'ils sont doués de quelque puissance d'imagination [2]. » Tout le monde sait qu'ils ont de la mémoire.

Ont-ils de la *raison*, « qui est la première de toutes les facultés de l'esprit humain » ? (Darwin.) L'auteur montre et rappelle par des exemples qu'ils font des raisonnements : « On les voit constamment s'arrêter, délibérer, prendre un parti. » « Voici, dit-il, qui prouve *qu'ils ont quelque degré* de raison. La première fois que Renger donna des œufs à des singes américains, ils les écrasèrent si maladroitement qu'ils laissèrent échapper une grande partie de leur contenu; mais ensuite ils avaient imaginé de frapper dou-

corrigée par Darwin. Paris, 1881, Reinwald. — Les extraits cités ici sont les mêmes dans les deux traductions ou éditions. On a eu soin d'indiquer les deux paginations. La dernière publication de l'auteur est un peu plus développée, renferme des exemples et des faits nouveaux, mais les conclusions y sont les mêmes.

[1] T. I, p. 35. — 2e édition en 1 vol. Paris, 1881, p. 67. Le chapitre II de la première édition est devenu le chapitre III dans la deuxième.

[2] *Ibid.*, p. 48. — Et nouvelle traduction avec additions sur la dernière édition anglaise. Paris, 1881, p. 78.

cement une de leurs extrémités contre un corps dur, puis enlevaient les fragments de coquilles à l'aide de leurs doigts. — Après s'être coupés avec un instrument tranchant, ils n'osèrent plus y toucher et ne le manièrent qu'avec le plus grand soin. — Renger ayant quelquefois substitué une guêpe vivante à un morceau de sucre dans un papier, ils avaient été piqués en le déployant vite, si bien qu'ensuite ils eurent soin de toujours porter le paquet à leur oreille pour s'assurer si quelque bruit se produisait au dedans... Si de pareils faits, et chacun peut en observer de pareils chez le chien, ne suffisent pas pour convaincre qu'un animal peut raisonner, je n'en saurais ajouter de plus convaincants. » Tout le monde doit accepter cela : le chien fait des *raisonnements ;* mais le raisonnement est-il la raison? non, puisqu'elle lui est supérieure, puisqu'elle le contrôle et décide s'il est juste.

Darwin continue son parallèle. « On a affirmé, dit-il, que l'homme seul est capable d'amélioration progressive, que seul il se sert d'outils, du feu, réduit les animaux à la domesticité, a le sentiment de la propriété, et emploie le langage; qu'aucun autre animal n'a conscience de lui-même, ne se comprend, ne jouit de la faculté de l'abstraction ou possède des idées générales; que l'homme seul a le sentiment du beau, est sujet au caprice, éprouve la reconnaissance, est sensible au mystère, croit à Dieu, ou est doué d'une conscience. » Ce tableau des dons de l'homme est exact et presque complet. Après l'avoir tracé, quel parti va prendre l'auteur? Il dit : « Je hasarderai quelques remarques sur ceux de ces points qui sont les plus intéressants [1]. »

Lorsque, dit-il, le chimpanzé se sert d'une pierre pour briser un fruit à coque dure, il s'en sert comme d'un *outil*. Un singe, à qui Renger avait ainsi appris à ouvrir des noix de palme, s'en servit pour ouvrir des fruits et même des boîtes. — Un singe à qui on avait montré à ouvrir le couvercle d'une grande caisse avec un bâton se servit ensuite d'un bâton comme d'un levier pour remuer des corps pesants. — Les singes se servent de pierres et de bâtons comme d'armes. — Un singe du *Zoological Gardens*, dont les dents étaient faibles, ouvrait les noisettes avec une pierre, et, après s'en être servi, la cachait sous la paille et s'opposait à ce qu'aucun autre singe y touchât. « Il y a là, dit Darwin, une idée de *propriété*, mais cette idée est commune à tout chien ayant un os, et la plupart des oiseaux possèdent un nid. »

Voilà pour les outils et la propriété. Quant au *feu*, dont l'homme seul se sert, on peut supposer, avec Lubbock, qu'en brisant des

[1] P. 51, 1[re] édition. 2[e] édition (1881), p. 83.

silex par hasard, des étincelles ont pu se produire, et, en les aiguisant, de la chaleur se dégager, « d'où l'origine possible des deux méthodes usuelles pour se procurer du feu ». — Au moins, est-il vrai que les animaux n'ont point trouvé cela.

Si l'on songe que l'orang se couvre la nuit avec des feuilles de pendannus; que Brehm a eu un singe qui avait l'habitude de s'abriter de la chaleur du soleil, en se couvrant la tête d'un paillasson, « on peut voir dans les habitudes de ce genre un premier pas vers quelques-uns des arts les plus simples, notamment l'architecture grossière et l'habillement, tels qu'ils ont dû se produire chez *les premiers ancêtres de l'homme* [1]. »

Quant au *langage articulé* que nous possédons, à l'exclusion des animaux, même de ceux qui vivent en troupes et en associations, l'on est réduit, puisque les muscles phonateurs et articulateurs sont pareils chez les animaux et l'homme, à dire qu'il tient à une faculté de l'organe cérébral dont l'homme seul est doué [2]. Dans ses réflexions, Darwin fait remarquer que le rossignol et le corbeau ont des organes vocaux pareils, et le dernier, cependant, ne fait entendre que des croassements, il dit « qu'il n'y a pas plus d'improbabilité à ce que les effets de l'usage continu (chez l'homme) des organes de la voix et de l'esprit soient devenus héréditaires, qu'il n'y en a à ce que l'écriture, qui dépend à la fois de la structure de la main et de la disposition de l'esprit, soit aussi héréditaire; or il est certain que la faculté d'écrire se transmet par hérédité ». Ceci n'est-il pas contestable, à voir la peine à peu près uniforme qu'ont nos enfants à apprendre à faire leurs lettres? En conclusion, Darwin dit : « La faculté du langage articulé n'est pas non plus une objection insurmontable à la croyance que l'homme descend d'une forme inférieure [3]. »

Continuant sa comparaison, il aborde la *conscience de soi*, l'*individualité*, l'*abstraction*, les *idées générales*, etc. « Personne ne suppose qu'un animal se demande d'où il vient et où il va, pense à la mort ou à la vie, et ainsi de suite; mais sommes-nous bien sûrs qu'un vieux chien ayant une excellente mémoire et quelque imagination, comme le prouvent ses rêves, ne réfléchisse jamais sur ses anciens plaisirs à la chasse? Ce serait là une forme de *conscience de soi*. — Le fait que les animaux conservent leur individualité mentale est au-dessus de toute contestation. Si, dans

[1] P. 56, édition de 1873. — Édition française de 1881, p. 87.

[2] Les recherches du docteur Broca ont prouvé que la troisième circonvolution antérieure du lobe gauche est le centre des associations musculaires du langage.

[3] P. 66, édition française de 1873. — P. 97, édition française de 1881.

l'exemple de mon chien (après une absence), ma voix évoque toute une série d'anciennes associations dans sa pensée, il doit avoir conservé son individualité mentale, quoique chaque atome de son cerveau ait dû se renouveler plusieurs fois pendant un intervalle de cinq ans[1]. »

Le *sentiment du beau* existe chez les oiseaux, dont les mâles développent leurs ailes devant les femelles éblouies. « Il est évident qu'aucun animal ne serait capable d'admirer une belle nuit étoilée, un beau paysage, ou une musique savante : mais ces goûts relevés dépendent de l'éducation et de l'association d'idées complexes, et ne sont appréciés ni par les barbares ni par les personnes dépourvues d'éducation. »

Enfin, en ce qui est de la *croyance en Dieu*, de la *religion*, il y a des peuplades sauvages qui ne croient ni à un ni à plusieurs dieux, qui n'ont dans leur langue aucun mot pour exprimer l'idée de la Divinité. Pour la croyance à des agents invisibles et spirituels, qui est plus générale, Darwin la compare à ce qu'il a observé sur un chien. « Mon chien, animal assez âgé et fort raisonnable, était couché sur le gazon. Un jour que le temps était très chaud et très lourd, à quelque distance de lui se trouvait une ombrelle ouverte que la brise agitait; il n'eût certainement pas fait attention à ces mouvements de l'ombrelle, si quelqu'un eût été auprès. Or, chaque fois que l'ombrelle bougeait, si peu que ce fût, le chien se mettait à gronder et à aboyer avec fureur. Un raisonnement rapide, inconscient, devait dans ce moment traverser son esprit (*sic*); il se disait, sans doute, que ce mouvement sans cause apparente indiquait la présence de quelque agent étranger, et il aboyait pour chasser l'intrus, qui n'avait aucun droit à pénétrer dans la propriété de son maître. »

Et enfin, on trouve à la fin du chapitre ceci, à propos du sentiment de la *dévotion religieuse :* « Nous remarquons quelque analogie, bien faible, il est vrai, entre cet état d'esprit et l'amour profond qu'a le chien pour son maître, amour auquel se joignent une soumission complète, un peu de crainte et peut-être d'autres sentiments. La conduite du chien, lorsqu'il retrouve son maître après une absence, et, je puis l'ajouter, celle du singe vis-à-vis un gardien qu'il adore, sont fort différentes de celles qu'ils tiennent vis-à-vis de leurs camarades. Dans le dernier cas, les transports de joie paraissent être moins intenses, et toutes les actions manifestent plus d'égalité. Le professeur Braubach va jusqu'à admettre que le chien *regarde son maître comme un dieu*[2]. »

[1] Le fait anatomique de ce renouvellement peut être contesté.

[2] P. 73, traduction française de 1873. — P. 102 de la traduction de 1881

Que l'on nous pardonne encore ces extraits. En un pareil sujet et avec un homme tel que Darwin, il faut avoir une exactitude absolue. Ce grand naturaliste, aussi remarquable par sa sagacité que par son savoir, est le chef et le vrai promoteur de toute la théorie du transformisme, qui comprend l'origine de l'homme. Si, au début de ses travaux (1859) dans l'*origine des espèces*, il exprimait avec modération la conséquence de ses idées, il a élargi bientôt la portée de son œuvre, soit qu'il découvrît la vue entière de la vérité qui s'offrait à lui, soit qu'il fût entraîné par des disciples, la plupart moins savants, tous plus hardis que lui-même. Il semble ne plus hésiter aujourd'hui, et par cette comparaison dont on vient de voir des extraits, ainsi que par tout l'ensemble de son traité *de la descendance de l'homme*, il tend à conclure et même conclut que nous sommes la suite et le développement, par évolution, d'une espèce animale.

Il serait inutile de consulter d'autres naturalistes sur ce sujet. Presque tous se répètent. — Aucun des partisans de la doctrine ne serait plus savant ni même peut-être aussi réservé que Darwin. Nous nous bornons à citer un écrivain français, qui, récemment, vient d'approuver et de résumer ces idées. Il dit ceci : « Pour mettre l'homme à part dans la nature, on n'invoque point de véritables différences physiologiques entre lui et les animaux; on s'appuie seulement sur de prétendues différences psychologiques : la raison, la parole, la moralité, la religiosité. Or la psychologie comparée renverse ces barrières artificielles que la théologie seule s'efforce de maintenir; et elle explique toutes ces facultés prétendues divines par l'évolution des faits psychologiques les plus simples, communs à l'homme et aux animaux. La théorie du transformisme et de la descendance se vérifie ainsi dans la psychologie comme dans la physiologie [1]. »

Un peu plus loin, nous essayerons de dire ce qui nous semble être la vérité. Auparavant nous voulons exposer brièvement les idées de M. Ernest Haeckel, éminent naturaliste de la faculté d'Iéna. On y verra un nouvel exemple de la variété, de la richesse et peut-être de l'incertitude des points de vue, d'où l'on peut regarder la nature, cette grande inconnue, qui attire sans cesse l'esprit de l'homme, en le passionnant.

[1] M. Alfred Fouillée, *le Règne social en histoire naturelle et la Classification des organismes sociaux.* (*Revue scientifique,* 3 juillet 1880. Paris, chez Germer Baillière.) — M. Alfred Fouillée est maître de conférences à l'École normale supérieure, et a publié une *Histoire de la philosophie*. Paris, 1875, chez Delagrave.

X

D'après Haeckel, la vie serait sortie du monde général, par génération spontanée à travers des millions ou milliards de siècles; elle se serait élevée depuis le degré le plus infime, la *monère* ou la cellule primitive, jusqu'à l'homme, en traversant les stades organisés que l'on connaît ou qui ont disparu. Et cela étant, tout le monde organisé étant provenu d'un point initial et imperceptible, on doit trouver dans chaque être vivant les mêmes éléments et les mêmes aptitudes. Quels sont ces éléments et ces propriétés? Des *cellules* et des *âmes*. Tout organisme est formé au moins d'une cellule (unicellulaire) ou de plusieurs (polycellulaire). Tout organisme réalise le double travail de l'assimilation et de la désassimilation, condition indispensable de la nutrition et de l'entretien. Pour cela, il est doué d'une certaine sensibilité, d'un certain mouvement. La sensibilité et le mouvement constituent l'âme. Dans les protistes (les amibes, les infusoires), il n'y a qu'une cellule. Plus on s'élève, plus l'animal est polycellulaire, avec des tissus, des organes qui se différencient : mais la première base de formation est toujours la cellule, et l'ensemble de toutes forme l'individu, l'homme lui-même.

Puisqu'au début de l'animalité, même au commencement de la vie dans un animal supérieur, lequel, on le sait, provient de la cellule du germe, les dons de la vie existent, savoir sensibilité et mouvement, il suffit de connaître la cellule ou même un être unicellulaire pour connaître la vie entière. Car, dans les animaux élevés, les cellules se groupent pour les organes, et la sensibilité, jointe au mouvement, devient la source du sentiment, de la volonté, de la conscience. A mesure que l'organisme monte des degrés inférieurs aux supérieurs, il devient complexe. Les cellules se diversifient, se spécialisent en tissus musculaire, nerveux, etc. Il y a des variétés de formes, mais le fond reste le même. Et, parallèlement, pour les aptitudes, propriétés ou facultés, il y a accumulation. La volonté, la raison, la conscience, ce que dans l'homme on appelle l'esprit, sont *un agrandissement par évolution* de ce qui est dans les protistes, les infusoires, les unicellulaires.

Telle est la première partie de l'exposition de Haeckel[1]. La seconde partie s'appuie sur ceci. Puisque les philosophes, les métaphysiciens appellent *âme* ce qui est notre entendement, notre raison, nos facultés mentales, on peut donner le même nom à ce

[1] *Essai de psychologie cellulaire*. Traduit par Jules Soury. Chez Germer Baillière. Paris, 1880.

qui est dans les cellules, puisque celles-ci ont du sentiment et de la volonté. Il y a, ainsi, une âme pour la cellule unique de l'animal unicellulaire; un assemblement d'âmes, qui se subordonnent comme les individus dans un État, pour les cellules unies et accumulées qui constituent les animaux élevés. Par conséquent, on peut et on doit faire la *psychologie de la cellule*. Et en effet, tel est le nom de l'essai de M. Ernest Haeckel. Si l'on voulait aller jusqu'à une analyse extrême, on pourrait dire que les éléments même de la cellule ont leur âme : la *plastidie*, la *plastidule*, qui sont les éléments du plasma composant la cellule. Il y aurait donc une âme de la plastidule. Ce détail extrême importe peu à notre exposition. Mais il convient de citer des extraits de Haeckel, afin de bien exprimer sa pensée fondamentale.

Il dit : « La volonté et la sensation, les signes les moins douteux et les plus généraux de la vie psychique, existent dans les animaux inférieurs, de même que chez les supérieurs. On rencontre, chez la plupart des infusoires (organismes unicellulaires), des mouvements volontaires et une sensation consciente (de pression, de chaleur, de lumière, etc.). » — « Les fonctions psychiques sont accomplies, chez les infusoires, par la matière plastique non différenciée de la cellule (il n'y a pas de tissu nerveux encore), par son protoplasma et peut-être par son noyau. »

— « L'âme n'est rien de plus que la somme d'un nombre d'activités ou de fonctions cellulaires spéciales. Parmi les plus importantes de ces activités, sont la perception sensible et le mouvement volontaire; à elles se joignent, chez les animaux supérieurs et l'homme, les fonctions complexes des cellules ganglionnaires (du cerveau), que l'on comprend sous les notions de pensée, d'intelligence, de raison. »

Cela suffit. Voilà donc le mot âme employé par les transformistes modernes, même parmi les plus avancés. Ce mot, évidemment, ils l'ont emprunté à la métaphysique, à la philosophie. Comment l'entendent-ils, quel sens exact, s'il est possible de le déterminer, lui attribuent-ils?

En étudiant soit les expositions des transformistes, soit certains traités de psychologie allemands et anglais, on voit que, pour eux, le mot âme désigne, comme autrefois, les actes ou la collection des actes que l'on comprend plus ou moins sous le nom de facultés mentales : volonté, mouvements volontaires, qu'ils nomment aussi *actes psychiques*. Mais, en donnant ce nom à l'ensemble de ces facultés, comment en considèrent-ils la nature? L'âme, pour eux, et acceptée ainsi par eux, qu'est-elle?

On peut le savoir, à l'aide d'un différend qui s'est élevé entre

M. Haeckel et M. Virchow (de Berlin), aussi célèbre en politique que par ses travaux de médecine. Ce différend est survenu en 1877, au congrès scientifique de Munich. Le professeur de Berlin a parlé hautement contre Haeckel, son ancien disciple. « Pour nous, a dit Virchow, il est hors de doute que la somme entière des phénomènes psychiques ne se rencontre que dans certains animaux, non dans l'ensemble de tous les êtres organiques, pas même chez tous les animaux. Cela, je l'affirme sans hésiter. Rien ne nous autorise à dire que les animaux les plus inférieurs possèdent des propriétés psychiques; nous ne rencontrons celles-ci que chez les animaux supérieurs, et même, d'une façon certaine, que chez les plus élevés. » Puis, dans un autre passage de son discours, il dit : « Si l'on assimile l'attraction et la répulsion (organiques) à des phénomènes spirituels, à des phénomènes psychiques, on jette tout simplement Psyché par la fenêtre. Psyché, alors, cesse d'être Psyché. » Réflexion aussi piquante que juste.

Dans une réponse à Virchow, publiée sous le nom de : *les Preuves du transformisme* [1], le naturaliste d'Iéna reproche à son maître d'avoir déserté ses anciennes croyances scientifiques, celles de 1859, où il (Virchow) enseignait, à Wurtzbourg, « que l'activité psychique de l'homme et des animaux était réductible à des processus mécaniques de l'organisme; que les organes de l'âme étaient, comme les autres, constitués par des cellules, et que l'activité des organes n'était rien de plus que la somme des activités de toutes les cellules constituantes ».

Quant à lui, Haeckel, il n'hésite pas à dire quelle est sa pensée sur l'âme de la cellule, et sur l'âme totale résultant de l'union des âmes cellulaires. En les définissant, il expose sur l'univers une conception générale, qu'il nomme *progenèse* ou évolution, et qu'il propose comme une hypothèse légitime. « Il existe dans la nature entière, dit-il, un grand *processus évolutif*, un, continu, éternel; et tous les phénomènes de la nature, sans exception, depuis le mouvement des corps célestes et la chute d'une pierre, jusqu'à la croissance des plantes et à la conscience de l'homme, arrivent, en vertu d'une seule et même loi de causalité : *tout est réductible à la mécanique des atomes*. Conception mécanique ou mécaniste, unitaire ou *moniste*, du monde et d'un seul mot : *monisme* [2]. » Et si l'on demande un développement et un complément à cette opinion, le voici. « La nature de l'homme, comme celle de tout autre organisme, ne doit être conçue que comme un tout unique.

[1] Traduit par Jules Soury. — Paris, 1879. Chez Germer Baillière.
[2] P. 16.

Le corps et l'esprit sont inséparables, et comme tous les autres phénomènes de la vie, les phénomènes de la vie psychique reposent sur des mouvements matériels, sur les changements mécaniques (physico-chimiques) des cellules. » Et enfin : « Ce que l'on appelle esprit, âme, est le fonctionnement, ou plutôt la somme des fonctionnements des cellules cérébrales. »

En conséquence, l'âme est dans la monère, dans un protiste, ou tout être unicellulaire. Elle est dans chaque cellule d'un organisme polycellulaire. Dans l'homme, elle est l'ensemble des âmes, comme dans une société l'État est l'ensemble des individus. Et de plus, cette âme et ces âmes peuvent être ramenées à des mouvements d'atomes matériels. Telle est la pensée vraie du naturaliste d'Iéna.

Il n'est pas besoin d'un grand effort pour découvrir la parenté qui existe entre cette conception et l'animisme dont elle est en réalité une *quatrième forme*, à ajouter à celles qui ont été indiquées précédemment. Au fond, si l'animisme était vrai, pourquoi ne pas accepter les idées des transformistes, qui, tout en se servant du mot âme et en en plaçant partout, la font naître d'un rudiment, pour grandir et s'élever jusqu'à l'homme? Tandis que les animistes ordinaires, qui sont plus métaphysiciens que naturalistes, prennent d'abord la grande âme humaine pour l'étendre et la distribuer en parcelles dans tout le monde vivant; eux, les transformistes, suivant un chemin inverse, la font naître d'un infiniment petit, pour la faire grandir jusqu'à celle de l'homme. Toutefois, il y a cette différence entre les deux théories : dans l'une, l'âme est spirituelle, même immortelle; dans l'autre, elle est organique et un simple mouvement matériel.

Dr Debrou.

La fin prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Astronomie : Le déplacement de l'axe du monde. — Variations diurnes et semi-diurnes. — Conséquences pour les positions apparentes des étoiles circumpolaires. — Physique : Photographie de la trajectoire d'une pierre. — Enregistrement photographique des mouvements ; une signature tracée dans l'espace avec un bâton, reproduite sur la plaque sensible. — Chimie : Les vins de vendange et les vins de marc. — Analyses et conclusions de M. Aimé Girard. — Médecine : Guérison du diabète sucré. — 15 cas authentiques. — Le bromure de potassium. — Production de l'ophthalmie purulente à l'aide des graines de la liane à réglisse. — Archéologie préhistorique : Les animaux antédiluviens du bassin de Paris. — Les mammouths de Billancourt. — Technologie : Les roues en papier. — Avantages sur les roues en fer. — Locomotion sur les routes; la roue paradoxe de M. Huxley. — Récréations scientifiques : La gravure magique.

M. Folie, de l'Académie des sciences de Bruxelles, vient de découvrir par le calcul un fait important. L'axe du monde, comme on sait, n'a pas dans l'espace une direction fixe. Hipparque s'est aperçu le premier qu'il tourne autour de l'axe de l'écliptique. Dix-huit cents ans plus tard, Bradley prouvait à son tour qu'en dehors de ce mouvement, il en existait un second; l'axe du monde oscille aussi autour de sa position moyenne en dix-huit ans. Le premier balancement est connu sous le nom de phénomène de précession; le second, sous celui de nutation. Il en résulte des déplacements de position qui rapprochent ou éloignent le pôle boréal de l'*étoile polaire*. L'étoile polaire ne marque donc pas, comme on le répète sans cesse, la vraie position du pôle. En ce moment, il est vrai, elle est à 1 degré 1/2 à peu près du pôle, et s'en est rapprochée depuis des siècles; et dans deux cent quarante ans, elle n'en sera plus qu'à 1/2 degré ; mais à partir de là elle s'en éloignera, et après douze mille neuf cent trente-quatre ans elle sera à une distance de 47 degrés du pôle. C'est l'étoile *wéga* qui se trouvera indiquer le pôle ; il y aura à peu près coïncidence.

M. Folie a repris l'étude du mouvement de l'axe du monde déterminé par les actions combinées du soleil et de la lune; il existe un déplacement diurne et semi-diurne de cet axe. M. Folie a pu intégrer complètement sous forme finie les équations différentielles du mouvement diurne; et, en traduisant les formules en nombre, il a été fort surpris de trouver des déplacements qui peuvent devenir

sensibles à l'observateur pour les étoiles circumpolaires, même en admettant que la terre soit complètement solidifiée à l'intérieur. M. Folie démontre que, dans cette dernière hypothèse, la nutation diurne, dont la période est de six heures, peut aller jusqu'à affecter de 0″ 8 l'ascension droite de la polaire, et que de la précession diurne, dont la période est de trois heures seulement, il peut résulter dans l'ascension droite de λ de la Petite-Ourse une variation 0″ 5.

Ces mouvements, négligés par Laplace et Poisson, mouvements, qui peuvent être encore amplifiés si la terre est fluide à l'intérieur, rendraient compte des discordances constatées entre les positions des astres données par la *connaissance des temps* et les autres éphémérides. Dans tous les cas, il nous a paru bon d'appeler l'attention des astronomes sur les résultats calculés par l'astronome de Bruxelles.

On a très souvent besoin, pour l'étude des problèmes de la balistique, de la mécanique animale, de pouvoir enregistrer les positions successives et les vitesses d'un mobile, d'un corps quelconque en mouvement : par exemple, les déplacements du pied, de l'aile d'un oiseau, de la jambe d'un cheval, etc. La méthode mécanique et graphique d'enregistrement avait été jusqu'ici seule employée; M. Marey, de l'Institut, vient d'indiquer une méthode très ingénieuse. Il est parvenu à photographier le mouvement, plus exactement la trajectoire d'un corps en mouvement.

Il suffit pour cela de l'éclairer vivement et de le mettre en mouvement devant un écran noir. Par exemple, une pierre est enveloppée dans du papier blanc et lancée en plein soleil devant un écran noir. L'appareil photographique est ouvert pendant la durée du trajet de la pierre. On retrouve ensuite sur la plaque sensible la trajectoire parcourue par la pierre, c'est-à-dire la double parabole décrite par le projectile.

Ou bien encore, M. Marey attache une pierre blanche à un fil, et, le faisant tourner comme une fronde, il obtient l'image du cercle parcouru et dessiné par la pierre. Ou bien il prend un bâton noir terminé par une boule blanche et il trace successivement dans l'espace toutes les lettres d'un mot, son propre nom, si l'on veut. La signature apparaît distinctement reproduite sur la plaque photographique ! Voilà pour l'inscription du mouvement. Rien de si simple ni de si certain.

Quant à l'indication des vitesses, c'est l'appareil qui les fournit; un mécanisme produit une courte obturation au bout de temps égaux. Ces éclipses se traduisent par des interruptions de la courbe photographique, et celle-ci apparaît formée de points ou de traits juxtaposés, selon la vitesse du mouvement. Ainsi, dans la trajectoire d'une pierre qu'on lance, la ponctuation est très serrée à la partie supérieure de la

courbe, c'est-à-dire quand la vitesse est minimum; puis ces points s'allongent et se transforment en traits de longueur croissants à mesure que s'arrête la chute de la pierre.

Enfin, il y a lieu de déterminer le synchronisme de plusieurs mouvements simultanés; par exemple, dans la marche, la jambe et le bras d'un même côté exécutent des mouvements de sens inverse; il est utile de connaître la vitesse de ces mouvements coordonnés. Pour cela, M. Marey fait à intervalles égaux l'obturation un peu plus accentuée; les points de repère qui en résultent se marquent sur les courbes, et l'on a ainsi des points de comparaison et des estimations exactes du synchronisme des mouvements. Il n'est pas douteux que, par cette méthode, on ne puisse maintenant aborder des questions de cinématique animale qu'il eût été autrement bien difficile d'élucider.

Des divers procédés auxquels l'art de faire le vin peut recourir pour combler, par le sucrage, le déficit de nos récoltes, le plus simple, celui que le vigneron emploie le plus naturellement, consiste à reprendre le marc de la vendange, à le recouvrir d'eau sucrée et à abandonner ce mélange à la vinification. Des quantités considérables de vins ont été obtenues en 1881 par ce procédé, dont Petiet a été l'initiateur. Il est vraisemblable que cette année la méthode prendra encore plus d'extension. Il était utile de savoir, à ce propos, si la composition chimique de ces vins de marc était comparable à celle des vins ordinaires; les opinions sont, en effet, très partagées sur la valeur de ces vins de seconde main. M. Aimé Girard, professeur au Conservatoire des arts et métiers, s'est livré à cet égard à des recherches nombreuses, et ce sont les conclusions de ses études que nous allons très brièvement faire connaître. M. Girard a souvent préparé lui-même les vins de marc qu'il a analysés.

Voici quelques analyses comparées :

	Alcool en volume.	Extrait dans le vide à froid.	Crème de tartre.	Tannin et matière colorante.	Intensité de la coloration.
Vin de Bordeaux (haut Médoc).					
Vin de vendange. . . .	124	29 80	2 400	3 620	100 »
Vin de marc.	110	18 13	1 980	1 480	23 8
Vin de Bourgogne.					
Vin de vendange. . . .	106	24 10	2 680	2 730	100 »
Vin de marc.	104	17 40	1 770	0 413	17 5
Vin de l'Hérault.					
Vin de vendange. . . .	85	24 70	2 560	1 060	100 »
Vin de marc.	110	11 30	1 600	0 390	55 »
Vin de l'Isère.					
Vin de vendange. . . .	95	25 30	2 415	2 660	100 »
Vin de marc.	91	15 70	1 890	1 200	51 5

De ces chiffres et d'autres que nous ne citons pas, on peut conclure que :

1° Les vins obtenus de la première fermentation du sucre, en présence des marcs, fournissent tous, quand ils titrent de 9° à 11° d'alcool, une quantité d'extrait moindre que celle fournie par les vins de la vendange correspondants : cette quantité varie entre 50 et 75 pour 100 du poids de celle-ci ; elle ne s'abaisse guère au-dessous de 14 grammes par litre et s'élève rarement au-dessus de 18 grammes, si la fermentation est complète.

2° La proportion de tartre y est toujours inférieure à ce qu'elle est dans le vin de vendange; très voisine de 2 grammes par litre, elle ne s'abaisse pas au-dessous de 1 gr., 600.

3° Les proportions de tannin et de matière colorante y sont également inférieures à ce qu'elles sont dans le vin de la vendange; mais, dans ce cas, la diminution varie considérablement suivant la nature du marc ; quelquefois elle n'est que de moitié, quelquefois elle atteint les quatre cinquièmes.

4° L'intensité de la coloration est toujours moindre que celle des vins de vendange et la diminution de cette intensité, souvent très grande, varie de 50 à 75 pour 100.

M. Girard a voulu essayer si, en doublant la quantité de marc employée, on réaliserait surtout pour les vins peu colorés un gain sensible en tannin et en matière colorante. L'avantage n'est pas très appréciable. La méthode ne serait à recommander que dans le cas où le vin de vendange ayant été obtenu avec du raisin égrappé, le vigneron ajouterait au marc, avant de le recouvrir d'eau sucrée, les rafles mises en réserve. Dans ces conditions, la proportion de tannin peut monter jusqu'au chiffre qu'elle a dans le vin de vendange.

M. Aimé Girard formule les conclusions suivantes : « Les vins obtenus par la fermentation du sucre en présence des marcs de vendange [1], vins auxquels il convient, à mon avis, de donner le nom de *vins de marc*, ont une composition assez régulière pour qu'on puisse les considérer comme un produit commercial défini; que la composition de ces vins leur assigne des qualités alimentaires et hygiéniques équivalentes aux deux tiers, à la moitié, dans les cas les plus défavorables, des qualités des vins ordinaires; que cette composition est telle, enfin,

[1] M. Girard ne parle en ce moment que des vins obtenus par une première cuvaison du marc; ceux que quelques personnes conseillent de préparer en versant, à la suite de cette première cuvaison, de nouvelles quantités d'eau sucrée sur le résidu qu'elle a laissé, sont trop pauvres en produits caractéristiques du vin, notamment en tannin et en matière colorante, pour que la fabrication, à son avis du moins, en soit avantageuse dans les conditions actuelles.

que, préparés avec soin à la richesse de 9 à 10 pour 100 d'alcool, ces vins de marc constituent une boisson éminemment utile et recommandable, dont le prix de revient ne dépasse pas actuellement 20 à 22 fr. l'hectolitre, et s'abaisserait à 17 ou 18 francs, s'il était possible de réduire, au grand bénéfice de notre agriculture, l'impôt du sucre à 25 francs les 100 kilogrammes.

M. le docteur Félizet vient d'appeler l'attention sur un nouveau médicament qui guérirait le diabète sucré, affection considérée jusqu'ici comme à peu près incurable. Les recherches de M. Félizet remontent à 1877; il a obtenu déjà quinze cas de guérison.

L'auteur n'a pas été conduit par le hasard dans ses recherches, il a été au contraire guidé par des vues théoriques; il s'est inspiré des expériences mémorables de Claude Bernard. L'illustre physiologiste a montré, en 1849, comment l'irritation d'une zone déterminée du bulbe rachidien exagère la fonction glycogénique du foie et produit finalement la glycosurie. Bernard donnait à volonté aux animaux le diabète sucré.

M. Félizet a pensé que puisque l'irritation du bulbe provoquait la glycosurie, on parviendrait à la faire disparaître en calmant cette irritation. Et il s'est mis aussi à donner aux animaux le diabète et à le guérir au moyen du bromure de potassium.

Le bromure, par son action sélective de sédation sur le bulbe, supprime la cause du mal. Après avoir réussi sur l'animal, M. Félizet a essayé sur l'homme, et l'expérience a été suivie de succès. Ce qui tend à prouver qu'il existe bien un lien étroit entre la glycosurie artificielle, le diabète intermittent et le diabète invétéré, et que ce lien, c'est l'irritation du bulbe rachidien.

Le bromure de potassium, en effet, supprime les effets d'irritation du bulbe avec une rapidité parfois surprenante; par doses excessives et soutenues, il guérit le diabète.

Ce n'est pas en marquant la maladie par la soumission aux sévérités d'un régime exempt de pain, de féculents, de sucre, etc..., dit M. Félizet, qu'on arrive à s'en débarrasser; mais c'est en tarissant la source même de la production du sucre, c'est-à-dire en supprimant l'irritation du bulbe rachidien. Donc, d'après M. Félizet, plus de régime spécial, plus de pain de gluten, plus toutes ces précautions illusoires, tout bonnement du bromure de potassium!

Le remède préconisé par M. Félizet est bien simple à essayer. Il reste à savoir s'il donnera entre toutes les mains des résultats satisfaisants.

Un oculiste bien connu, M. L. de Wecker, vient aussi de signaler à l'Académie des sciences une propriété curieuse des graines de la liane à

réglisse. Au Brésil, depuis des siècles, on se sert dans le traitement des ophthalmies de l'infusion de cette graine plus connue dans le pays sous le nom de *lequirity*. La liane à réglisse (*Alerus precatorius*) appartient à la famille des légumineuses. C'est un arbrisseau de l'Afrique et de l'Asie tropicale, transplanté en Amérique. Les graines rouges corail, à hâle noir, très luisantes et très dures, servent à confectionner des chapelets et des colliers très répandus en Orient.

Avec ces graines réduites en poudre, on prépare une infusion à froid. Appliquée en lotion, cette infusion détermine rapidement une ophthalmie purulente, qui peut devenir aussi énergique que l'ophthalmie inoculée.

Cette ophthalmie factice se dissipe naturellement au bout de dix à quinze jours. On conçoit que cette propriété des graines de la liane à réglisse puisse être mise à profit dans certaines affections des muqueuses. C'est évidemment à l'ophthalmie factice que les oculistes auront recours désormais pour le traitement des granulations, du pannus, de la dipéthro-conjonctivite, etc.

Notre confrère M. le docteur Rivière a communiqué à l'Académie des sciences le résultat de ses persévérantes investigations archéologiques à travers le sous-sol de toute la région de Paris, comprise entre la Seine, Billancourt et le parc des Princes. Ces études ont exigé plus de sept années d'exploration au milieu des sablières en exploitation. M. Rivière a recueilli de nombreux ossements d'animaux, et il a pu caractériser la faune quaternaire de Billancourt; sa collection, déjà importante, comprend des os d'*Elephas Primigenius*, de *Rhinoceros Tichorinus*, d'*Equus*, *Bos primigenius*, *Bos Cervus Megaceros*, *Cervus Tarandus*, *Cervus Elephas*, etc. Les silex sont peu nombreux; M. Rivière n'a découvert que deux pièces authentiques. D'accord avec M. Albert Gaudry, du Muséum, qui a parcouru avec lui les terrains de Billancourt, le savant archéologue considère ces caractères comme représentant le diluvium des bas niveaux de Grenelle et de Levallois-Perret, dans lesquels MM. Martin et Reboux ont trouvé aussi l'*Elephas Primigenius* et le *Rhinoceros Tichorinus*.

L'âge de pierre, l'âge de fer et de bronze ont fait place, à notre époque, à l'âge du papier! Le papier est, certes, une des caractéristiques les plus saillantes du temps. L'imprimerie a révolutionné le monde. Mais le papier semble aussi vouloir pénétrer de vive force dans l'industrie. Les Américains ont inventé les roues de papier, qui commencent à faire concurrence aux roues en fer et en fonte. Les Allemands s'en servent déjà sur une assez grande échelle. Il n'est donc pas superflu d'indiquer à grands traits les avantages des nouvelles roues.

A vrai dire, il n'y a que le corps de la roue qui soit en papier, et

encore ce papier est du carton, mais c'est l'élasticité et la résistance de ce carton comprimé qui donne au matériel roulant sa véritable valeur. Le bandage est en excellent acier Krupp, et toutes les surfaces latérales sont recouvertes de tôle de fonte.

En deux mots, voici comment se fabrique la nouvelle roue. On découpe des feuilles de carton de paille collées trois par trois à la grandeur de la roue à obtenir. On superpose ces triples de façon à former des blocs de plus de 1 mètre d'épaisseur. On les soumet dans la presse hydraulique à une pression énorme; le bloc s'amincit au point de ne plus mesurer qu'une épaisseur de 10 à 15 centimètres. On dessèche dans une étuve à 50° pendant une semaine. Puis on recommence à superposer ces planches, à les comprimer et à les dessécher; cette manipulation dure au moins six semaines. Après quoi, on cercle le disque de carton, devenu dur comme du bois, avec le bandage d'acier, introduit de force à la presse hydraulique. On ajuste par le même procédé le moyeu. On recouvre les jantes de la roue avec de la tôle maintenue par des boulons; on peint en brun, et la roue est prête.

On emploie pour les roues de $1^{m},10$ de diamètre jusqu'à 170 feuilles triples de carton, et 100 pour les roues de 70 centimètres. Le poids total de la roue atteint 567 kilogr., qui se répartit ainsi : carton comprimé, 92 ; bandage en acier, 280; moyeu, 70; boulon, 25; tôle pour les surfaces latérales, 100.

Les premières roues en papier remontent à 1869, elles ont été fabriquées par M. Richard Norton Allen, dans l'État du Vermont. Aujourd'hui elles sortent des ateliers de M. Pullmann (de Chicago). On en fabrique jusqu'à 30 par jour, en moyenne 700 à 750 par mois.

Une roue en papier de 80 centimètres de diamètre coûte 400 francs; une roue en fer identique, seulement 75 francs. Il y a cependant économie à employer la roue de papier, car elle a une durée qu'on n'a encore pu apprécier. Quand le bandage est usé, il suffit en effet d'en mettre un neuf; le papier comprimé est resté intact. Le bandage résiste lui-même bien plus longtemps que dans une roue en fer. On s'explique cette résistance, en remarquant que le papier fait matelas et amortit les chocs et les trépidations, toujours est-il qu'une roue ordinaire est hors d'usage après un parcours de 160 000 kilomètres, tandis que la roue en papier conserve son bandage pendant un parcours de 640 000 kilomètres. Depuis dix ans que les roues élastiques sont employées par la Pullmann Palace-Car-Company, on n'a jamais eu à constater la moindre rupture. Les essais entrepris en Allemagne ont paru aussi extrêmement satisfaisants.

Signalons, à propos de roue, la roue dite paradoxe, de M. Huxley;

nous ne saurions rien préjuger au sujet de son avenir; mais elle est si neuve de conception, qu'elle vaut la peine d'être brièvement décrite. Cette roue, au lieu d'être rigide, est au contraire souple, se déforme et s'aplatit à chaque rotation, comme si la charge venait agir sur la partie supérieure du bandage. Elle est constituée par une lame d'acier trempé à la façon des ressorts de montre. Les rais, au lieu d'être fixes et rectilignes de la circonférence au moyeu, sont formées de deux bras à peu près égaux qui pivotent à leur jonction autour d'axes, comme les branches d'une paire de ciseaux. Cette disposition a pour but de permettre aux rais de se plier, ou de se relever en raison des déformations de la roue.

Pourquoi cette combinaison originale? Parce que, répond l'inventeur, la roue, en se déformant, s'étale sur le sol, y prend une grande surface d'appui, et le tirage sur la route est réduit à la valeur du tirage sur rails. La voiture roulerait en quelque sorte comme un tramway. C'est, du moins, l'opinion de M. Huxley.

Les roues ordinaires agissent sur les routes comme un couteau, pulvérisant chaque année une quantité énorme d'empierrements et de métal des jantes, ce qui en définitive absorbe un travail inutile. La nouvelle roue évite ces mouvements; elle dispense, en outre, de l'emploi de ressorts et supprime, par cela même, le bruit, les cahots, les trépidations; le mouvement de la voiture devient d'une douceur surprenante. Bref, selon l'inventeur, la nouvelle roue serait susceptible d'amener une révolution dans la locomotion sur route.

Cette appréciation est sans doute très optimiste. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant d'examiner d'un peu près ce système singulier, qui peut avoir du bon, et d'expérimenter en France la roue paradoxe.

Une récréation scientifique pour finir! Voici une glace, un carré de verre; on n'y distingue rien. Vous soufflez dessus de manière que l'haleine recouvre la surface d'une légère buée; aussitôt apparaît un portrait, un chiffre, un nom!

Les traits s'effacent comme par enchantement aussitôt que la buée s'évanouit. On trouve dans le commerce, en Angleterre, de ces petites glaces à gravures magiques; il n'en existe pas en France, que nous sachions; mais on peut les préparer sans difficulté.

On prend un morceau de glace quelconque, transparent, étamé ou argenté. D'autre part, on place dans une capsule en porcelaine un peu de spath-fluor en poudre, que l'on humecte avec quelques gouttes d'acide sulfurique du commerce, de façon à former une bouillie demi-liquide. On trace les caractères, ou les traits que l'on désire voir se reproduire, avec une plume d'oie préalablement imbibée de la boue de spath-fluor.

On laisse cette encre mordante attaquer le verre pendant plusieurs minutes, cinq, six, selon les cas, mais pas davantage. On lave à l'eau et l'on sèche. Le verre est prêt. Il suffit, en effet, de faire agir l'humidité de la respiration, pour que le dessin se montre. L'explication est simple. L'acide sulfurique, en se combinant à la chaux du fluorure de calcium, met en liberté l'acide fluorhydrique qui attaque le verre; si on laisse le mordant ne graver que d'une manière insensible, l'œil n'aperçoit rien sur le verre, mais la buée de l'haleine en se déposant de préférence sur la partie attaquée rend les caractères visibles. Tel est tout le secret de la gravure magique. Ce procédé de gravure occulte peut avoir son utilité, car il offre un moyen de contrôle; il est clair que si l'on avait intérêt à avoir une marque connue seulement en cas de nécessité, il suffirait de la graver sur les pièces en verre, de manière à ne la rendre apparente que par l'intermédiaire de l'humidité de l'haleine. Cette récréation scientifique trouvera, sans doute, quelques applications utiles.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 septembre 1882.

Il s'est formé, à Paris, une « Ligue des patriotes » que M. Gambetta inspire, dit-on, et qui voudrait ranimer l'amour de la patrie parmi nos ignorantes ou égoïstes générations d'électeurs. Peu s'en est même fallu que cette Ligue, à peine créée, ne provoquât par la vivacité de son patriotisme une querelle nationale. Une lettre d'invitation, qui s'était égarée d'adresse en adresse, avait induit ses chefs à croire qu'une société de gymnastes allemands, suspects d'abuser de notre hospitalité dans ses chants et dans ses jeux, la bravait ironiquement. Nos « patriotes » étaient venus, prêts à la bataille, se ranger devant la porte du local où ces gymnastes s'assemblent. Heureusement, pour empêcher un conflit, la police avait fermé cette porte et interdit aux gymnastes leur réunion. La « Ligue des patriotes » s'est contentée d'occuper elle-même la salle et d'y dîner bravement : exploit inoffensif, mais, ce semble, un peu ridicule, auprès des exploits terribles et néfastes que l'histoire de 1870 nous rappelle durant toute cette période. Certes, la « Ligue des patriotes » aurait eu un service plus noble et plus utile à rendre à la France en ce moment : c'était d'apprendre à la république que la date du 4 septembre est de celles qu'un grand peuple sérieux, viril et qui sent ses blessures, respecte par le silence. Hélas! cette année encore, il se sera trouvé des républicains pour banqueter le 4 septembre, à l'heure maudite où toute une armée française gisait captive ou mourante sur cette terre de Sedan trop étroite pour un tel désastre. Quelle fureur de fêter la république aux dépens de la France! Quelle folie de célébrer cette triste naissance de la république, le jour où l'Allemagne célèbre sa triomphale victoire de Sedan! Quel oubli cynique de la patrie que de boire ce jour-là, avec les larmes et le sang de la France, en l'honneur de la république! Non, vraiment, le bonheur

de posséder ce gouvernement stérile de la république ne peut compenser, le 4 septembre, la perte de notre force et de notre gloire, la perte de notre sécurité, la perte de cette Alsace-Lorraine que nos pères avaient su garder à travers deux siècles de guerres et de révolutions. Et puis, pour exploiter ce funèbre souvenir d'une journée où la république n'a dû son règne qu'à une fatale faveur de l'ennemi, du conquérant, elle choisit mal son temps, en 1882. Car n'est-ce pas hier que ses tribuns et ses hommes d'État eux-mêmes nous avouaient qu'après une ère de douze années, elle n'avait encore pu ni réaliser ses pompeuses promesses de réformes, ni pacifier son propre parti, ni assurer son lendemain? N'est-ce pas hier que l'Europe voyait la république honteusement annihiler, en Orient, le peu de puissance et de crédit dont la France affaiblie jouissait encore dans le monde? Quelles palmes, quels lauriers, les républicains qui se donnaient des banquets, le 4 septembre, ont-ils donc pu mêler aux fleurs de la table? Seraient-ce les palmes de Dulcigno? Seraient-ce les lauriers d'Alexandrie?

Dans l'un de ces banquets, à la Bourse, M. Floquet devait parler; il devait faire, presque à la barbe du nouveau ministre de l'intérieur, une harangue où il revendiquerait « les droits de Paris », notamment son droit fameux de la « mairie centrale » : cette harangue, toutes les trompettes de la Renommée l'avaient annoncée pendant huit jours. M. Floquet a eu la sagesse de se contenter de quelques mots insignifiants; depuis qu'il est un personnage et que, portant un panache, il en ambitionne un plus haut encore, ce capitaine Fracasse de nos démocrates parisiens devient prudent, presque habile. Il a bu, brièvement, simplement, « à l'union des républicains », puis « à ceux qui sont morts, avant et après le 4 septembre, pour la défense de la patrie. » Boire « à l'union des républicains », c'était le toast obligatoire et banal de la saison. S'unir! On n'a guère entendu que cette devise, ce souhait, ce serment, dans les conseils généraux. « Nous nous sommes divisés dans la victoire, s'est écrié M. Henri Martin devant les conseillers généraux de l'Aisne; sur les conséquences à en tirer, nous nous sommes livrés à d'âpres débats, nous nous sommes traités en adversaires... Il faut s'unir! » Même langage dans la bouche de vingt ou trente présidents républicains de nos conseils généraux. Dans l'Yonne, M. Lepère se plaint « qu'il existe des divisions » parmi « la majorité républicaine ». M. Parent, dans la Savoie, constate que « les dissensions que chacun sait ont produit sur les populations une pénible impression. » M. Bon dit aux conseillers généraux du Var : « Une majorité stable n'a pas encore pu se constituer dans la Chambre des députés... De là ces luttes personnelles, ces tiraille-

ments intérieurs qui impriment à l'opinion générale du gouvernement l'incertitude et l'instabilité dont les conséquences ont failli être si fatales à la France. » Dans les Landes, M. Loustalot lui-même déplore « la récente crise ministérielle qui a profondément ému l'opinion, les trop fréquentes mutations de cabinets survenues dans ces dernières années, les divisions momentanées de la majorité gouvernementale dans la Chambre. » Il n'est pas jusqu'au maire de Mont-sous-Vaudrey qui, recevant M. Grévy à l'entrée de son village, ne laisse échapper, avec une honnêteté mélancolique autant que naïve, cet aveu et ce soupir : « La discorde tend à s'introduire dans nos rangs et à produire un sensible mouvement de désagrégation, qui nous inspire une inquiétude sérieuse et jette le trouble dans l'esprit de ceux qui portent un intérêt sincère à nos institutions républicaines. Nous comptons sur vos hautes capacités et sur votre vieille expérience en matière politique pour faire disparaître ce malaise nuisible aux intérêts de la république et rétablir l'harmonie de nos forces républicaines. » Ce doit être aussi le sentiment de M. Grévy. Il a répondu, sans malignité, par cette sentence proverbiale : « Chacun doit y mettre du sien. » Soit donc! Voilà le programme du gouvernement : « L'union de toutes les nuances de l'opinion républicaine »; M. Duclerc n'a pas dédaigné de l'écrire à M. Salneuve, président du conseil général du Puy-de-Dôme, et M. Baïhaut, sous-secrétaire d'État, l'a également affirmé devant ses convives, au banquet d'Héricourt : « Le programme de ce cabinet consiste dans l'union des républicains et dans la marche en avant. » Il ne nous reste plus qu'à voir comment s'opérera cet accord fraternel; comment on effacera les outrages, comment on apaisera les haines; comment on satisfera les ambitions des importants; comment on fusionnera les groupes; comment on pactisera pour établir de concert ce que M. Henri Martin appelle « les conditions nécessaires du gouvernement républicain. » Si M. Duclerc a le pouvoir miraculeux de réconcilier M. Marcou, M. Langlois ou M. Germain Casse avec les électeurs qui viennent de les « flétrir »; si M. Duclerc a l'art souverain de combiner et d'assortir dans des lois exactes ou par des décrets proportionnels les principes de M. Grévy et de M. Gambetta, les doctrines de M. Ribot et de M. Barodet, les volontés de M. Devès et de M. Clémenceau; si M. Duclerc met heureusement fin à toutes ces discordes naturelles et continuelles du parti républicain, la république pourra le bénir pour l'éternité : il n'y aurait que Dieu qui pût être un plus grand magicien!

Il est une entreprise pour laquelle les républicains, de quelque secte qu'ils soient, gardent toujours unis leurs esprits et leurs

cœurs; c'est leur guerre au clergé, au catholicisme, à Dieu. Ils vont dans quelques semaines appliquer la loi du 28 mars, cette loi qui sépare de l'enseignement primaire l'enseignement religieux et qui prohibe le nom même de Dieu sur les lèvres de l'instituteur. S'il faut en juger déjà par l'interprétation que le ministre, les préfets et les maires donnent diversement à l'article 7 de cette loi, pour la déclaration imposée au père de famille, rien ne sera plus propre à l'arbitraire et plus fécond en vexations. Que de querelles, de luttes, d'excès on peut prévoir! Nos amis observeront fidèlement, dans leur résistance légale et progressive, les avis si rationnels de la Société générale d'éducation et ces sages conseils du vénérable archevêque de Paris et des évêques, que Léon XIII vient de sanctionner de son approbation par la lettre qu'il a écrite à Mgr Guibert. Selon les événements, ces avis et ces conseils pourront se modifier : il faut procéder à la résistance avec autant de mesure que de fermeté. Il est à craindre, malheureusement, que les instituteurs stimulés par tant d'exhortations et d'exemples, n'aident que trop nos législateurs républicains à faire de cette loi un instrument de haine impie et d'oppression irréligieuse. Combien on en pourrait citer qui déjà rivalisent publiquement avec M. Paul Bert en athéisme, en matérialisme! Combien qui injurient les « curés », comme cet instituteur de Montlair si justement puni par le préfet de l'Aude pour avoir insulté dans un vrai club d'instituteurs l'évêque de Carcassonne, fonctionnaire « mitré et truffé » de la république! M. Jules Ferry lui-même s'est alarmé de l'indiscipline et de l'audace qui commencent à régner parmi eux; il s'est cru obligé de leur rappeler sévèrement leurs devoirs dans le discours qu'il a prononcé en inaugurant l'école supérieure de Thaon : « L'instituteur, a-t-il dit, ne doit être en guerre avec personne; il ne doit être un obstacle ou un rival ni pour les chefs spirituels de la commune, ni pour les pouvoirs civils. » Admonestation tardive et, ce semble, impuissante, après tant de mal et parmi tant de fureurs! Le gouvernement lui-même livre les écoles de Paris à la prédication de l'athéisme et du matérialisme, le jour où les prix s'y distribuent. Ce n'est pas seulement M. Roques de Fillol niant la tradition biblique sur l'origine de l'homme et glorifiant le péché originel comme une « révolte de la raison »; ni M. Schmidt adjurant les familles de « haïr ce cosmopolitisme religieux qui place au-dessus de la patrie terrestre une patrie hypothétique, perdue dans la voûte céleste »; ni M. Garcin déclarant que « l'enseignement religieux plonge fatalement l'homme dans un abîme de funestes superstitions »; ni M. Levraud souhaitant, avec Condorcet, que

l'heure sonne bientôt « où les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments n'existeront plus que dans l'histoire ou sur les théâtres ». C'est M. Royer assurant que le nom de Dieu n'appartient « qu'au bienfaiteur, au héros de l'humanité », comme chez les païens; c'est M. Cattiaux affirmant que « Dieu n'existe pas ». Quant au gouvernement, il ne veut pas qu'on le suspecte d'être neutre : pendant que le maire de Douai « laïcise » une école où les Sœurs de la Providence enseignaient depuis deux siècles avec un dévouement irréprochable, le préfet de l'Yonne les expulse, au Mont-Saint-Sulpice, d'une maison qui leur appartient et qui leur servait d'école depuis soixante ans. Qu'on s'étonne donc si les socialistes de Montceau, laissés libres dans leurs violences du 5 août au 11 et au 17, comme l'atteste une lettre aussi juste qu'éloquente de Mgr Perraud, aient eu déjà des imitateurs, aux environs de Montluçon et de Commentry, où, pendant la nuit du 30 août, on a renversé et brisé huit croix. Ces actes de vandalisme ont leur logique sous ce régime; et ce n'est pas en vain que les socialistes de Paris « considérant que le joug clérical est un effet du joug capitaliste ou patronal qui pèse sur la classe entière des salariés », ont félicité, dans leur assemblée de la salle Graffard, « les anarchistes de Saône-et-Loire ». Les socialistes ont la même haine de la religion et du « capital »; ils exercent leur vindicte contre le clergé, faute de pouvoir l'exercer contre le capitaliste; par un essai ou par un autre, ici ou là, ils mettent en train leur révolution. Prenez garde, M. Grévy, vous que les tribuns de la salle Graffard ont appelé « cuistre et pillard! » Prenez garde, consuls de la république! Le socialiste Jules Guesde pourrait ne s'être pas trompé quand, parmi les cris féroces de : « Vive la révolution sociale! » et « Vive la commune! » il s'écriait le 30 août, dans cette même salle : « Prochainement la chaudière éclatera... »

A l'extérieur, la république est muette et inerte. On ignore toujours quelle est ou quelle sera la politique de M. Duclerc en Orient. Au surplus, la diplomatie de toutes les puissances, sauf celle de l'Angleterre et de la Turquie qui avaient à conclure leur convention militaire, semble ajourner ses desseins et réserver ses moyens pour l'époque où l'armée anglaise aura ramené le khédive au Caire. La conférence a interrompu ses délibérations, à Constantinople. Après de nombreux pourparlers, pendant lesquels lord Dufferin, tantôt énergique avec toute la vivacité brutale du diplomate anglais, tantôt temporisant avec toute la lenteur rusée du diplomate oriental, n'a rien négligé pour fatiguer le mauvais vouloir du Sultan ou pour l'intimider, la Turquie a fini par consentir à la convention militaire que l'impérieuse et défiante Angleterre

lui proposait : le contingent turc sera de deux à trois mille hommes ; il débarquera, non pas à Alexandrie, ni à Aboukir ou à Rosette, mais à Port-Saïd ; il sera commandé par Dervisch-Pacha et par un ancien officier anglais, Baker-Pacha ; l'un et l'autre devront avertir sir Garnet Wolseley de tous leurs projets et mouvements. En outre, le Sultan fera publier en arabe un manifeste qui déclare rebelle Arabi-Pacha ; le Sultan excommunie ce faux prophète ; il met son complice d'hier au ban de l'empire ; on espère à Londres que ce manifeste aura la vertu de détourner ou de séparer d'Arabi-Pacha un certain nombre de ses plus fervents sectateurs. Que le Sultan s'humilie en envoyant ce peu de troupes à la suite des Anglais, comme de simples auxiliaires et sous une si soupçonneuse surveillance, dans cette même Égypte dont il est le calife et le souverain, il n'aura pas su le dissimuler : il a toutefois préféré ce rôle, tout indigne qu'il soit de son rang, à une neutralité qui aurait annulé tous ses droits. Quant à l'Angleterre, elle a maintenant besoin de cette assistance, si faible que ce secours paraisse : sir Garnet Wolseley confiera au contingent turc la garnison de Port-Saïd et il appellera à lui la brigade de highlanders qui s'y trouvait immobilisée. Il avait trop méprisé son ennemi ; il avait cru faciles en Égypte les triomphes qu'avec une poignée de soldats il avait obtenus chez les Ashantees et dans le Zoulouland : il sait aujourd'hui, par l'expérience de trois combats, qu'il ne parviendra pas au Caire, en quelques étapes, et qu'il ne finira pas cette campagne d'Égypte, pour la date du 15 septembre, comme il s'en targuait naguère avec quelque jactance. Le 24 août, les Égyptiens attaquaient son avant-garde, qui longeait, sur la voie ferrée, le canal d'eau douce. C'était à Mahuta, à trois lieues d'Ismaïlia. De part et d'autre, on se maintenait dans ses positions. Le lendemain, sir Garnet Wolseley arrivait avec sa première division d'infanterie, la brigade de cavalerie du général Lowe et seize canons : les troupes d'Arabi-Pacha se débandent, effrayées par une charge des cavaliers de Lowe qui les ont tournées. Enhardi, Wolseley pousse jusqu'à Mahsamah. Le 26, il s'avance encore ; il vient à Kassassin prendre possession des écluses du canal d'Ismaïlieh ; de là, par la rive qui est à sa gauche, il pourra remonter vers Tel-el-Kebir où Arabi-Pacha s'est retranché. Mais, le 28, pendant qu'il s'affermit à Kassassin, les Égyptiens qu'il pensait avoir déjà démoralisés, prennent l'offensive ; ils forcent à reculer le général Graham qui n'a que deux mille hommes et cinq canons à leur opposer. Voici le soir ; le champ de bataille s'obscurcit. Les Anglais vont succomber, quand enfin la cavalerie de Lowe accourt haletante à travers des tourbillons de sable : elle se jette sur le flanc de l'ennemi, le disperse, le sabre et le pour-

suit dans le désert tout couvert d'ombre. Depuis ce combat, sir Garnet Wolseley s'est montré prudent. Il s'occupe à organiser son service de ravitaillement et à consolider sa base d'opérations; il a demandé en Angleterre des renforts et deux trains de siège; il a déjà sous ses ordres une trentaine de mille hommes, à Kassassin, à Ismaïlia, à Suez, à Port-Saïd, à Alexandrie; il en comptera bientôt trente-six mille. De son côté, Arabi-Pacha a, dit-on, rassemblé sous son étendard rebelle plus de 44 000 fantassins et 30 000 bédouins, avec 143 canons; ses points de concentration sont à Tel-el-Kebir, à Salihieh, à Damiette et à Kafr-Dawar; il est maître de cinq lignes de chemins de fer. A moins qu'il ne soit abandonné de ses troupes ou qu'il ne se soumette au Sultan, il peut rendre fort coûteuse et même assez sanglante la victoire que, tôt ou tard, sir Garnet Wolseley remportera certainement sur lui.

La question d'Égypte deviendra-t-elle une question d'Orient? On le désirerait peut-être à Saint-Pétersbourg. La Russie, sans être prête à forcer la fortune, observe les événements et se dispose à favoriser certains hasards : elle a augmenté son armée dans le Caucase; pour se consoler des acquisitions que l'Angleterre va faire en Égypte, elle choisirait volontiers une compensation quelconque dans cette Arménie où vient de rentrer le cheik kurde Obeidullah, qui s'est enfui de sa prison de Constantinople. Il ne faudrait pas s'étonner qu'Obeidullah aidant, l'Arménie ne fût bientôt troublée et que la Russie ne jugeât bon de la pacifier comme l'Angleterre pacifie l'Égypte, au gré ou non du sultan. La Grèce est encore plus impatiente que la Russie de tourner à son profit quelques-unes des difficultés où la Turquie se débat. On voudrait bien, à Athènes, hâter un nouveau partage de l'empire Ottoman. La Grèce ne se sent pas satisfaite d'avoir acquis, sans coup férir et par ses seules réclamations, la Thessalie et plusieurs districts de l'Épire; elle se croit assez forte pour conquérir ce qu'on ne lui a pas cédé; elle arme; elle a même déjà guerroyé avec le Turc. Malgré deux ans de négociations subtiles et de disputes acharnées, la possession de quatre bourgades était restée incertaine sur la frontière de la Thessalie. La Turquie refusait surtout d'évacuer Karali-Derven, qui commande la route de Platamona à Salonique. Un beau matin, le général Grivas, ce brouillant Achille de l'armée grecque, s'est précipité sur Karali-Derven. Vain assaut. On s'est battu deux jours; les Turcs ont repoussé toutes les attaques des Grecs. Sur les conseils des puissances alarmées de ces hostilités intempestives, le roi Georges et le sultan ont ordonné à leurs troupes de cesser la lutte : on a déclaré neutre, provisoirement, le territoire de Karali-Derven. Evidemment, M. Tricoupis, qui

préside au gouvernement de la Grèce, a eu là une velléité belliqueuse; il s'est souvenu d'avoir « flétri » M. Coumoundouros, coupable ne n'avoir pas obtenu par sa diplomatie tout l'Épire; il a prétendu témoigner par ce coup de Karali-Derven la vigueur de sa politique; il a espéré y gagner une victoire pour son ministère, sous le bouclier du général Grivas; il n'a pas craint un conflit de la Grèce et de la Turquie. A quelle instigation M. Tricoupis a-t-il pu agir? De quelle puissance attend-il le secours? Si la Grèce était libre de susciter ainsi une autre guerre d'Orient, il n'est pas douteux que la paix de l'Europe presque tout entière n'y fût bientôt en péril. Et jamais, depuis un siècle, l'Orient n'aurait été en proie à des commotions plus terribles. De la Crète à la Bulgarie, de Beyrouth à Damas, des sables de la Libye et de la Tripolitaine aux bords du Nil et à ceux de l'Euphrate, des montagnes mêmes de l'Hindoustan au littoral de l'Asie-Mineure, le monde de l'Islam est tout frémissant; son fanatisme entend toutes sortes de prophéties qui lui promettent une revanche décisive. Plaise à Dieu, pour le bien de la France comme pour celui de la chrétienté, que toutes ces fureurs n'éclatent pas!

Des hommes d'imagination, qui négligent un peu de se remémorer les vraies causes et les raisons présentes de notre faiblesse nationale, prédisent déjà que, si la république le veut, elle pourra bientôt servir d'arbitre entre l'Allemagne et l'Angleterre, pour le règlement de l'affaire d'Égypte; ils annoncent, conséquemment, que la république pourrait bien réparer quelques-uns de nos désastres de 1870, sans même avoir besoin de porter la main à la garde de son épée. Qui de nous ne féliciterait la république de tant de vertu, de tant de génie, d'un tel bonheur? Mais soyons modestes ou plutôt ne soyons pas si chimériques. Bornons nos visées et tirons des événements le peu qu'ils peuvent nous donner avec sûreté. Pendant que l'Angleterre essaie d'établir sa domination en Égypte, l'heure est propice pour qu'au moins la France compense ailleurs, sur tel ou tel rivage de l'Afrique, tout ce qu'elle va perdre de crédit et de force au Caire et sur l'isthme. L'Angleterre ne saurait, certes, tout convoiter, tout saisir; il est juste que la France lui indique sa part dans la conquête de l'Afrique. Or la France peut et doit vouloir que, dans ces complications d'Égypte où sa diplomatie et ses armes seront restées neutres, l'Angleterre ne lui conteste pas le droit d'assurer ses intérêts sur les deux ou trois points de l'Afrique où nous avons des avantages immédiats à nous procurer. La république pourrait et devrait, alléguant les entreprises de l'Angleterre et profitant des circonstances, lui demander de renoncer, en Tunisie, aux privilèges judiciaires et financiers

dont elle y jouit ; rien de plus opportun : tant que ces privilèges de l'Angleterre y prévaudront, l'Italie y invoquera ses propres droits, et, tant que l'une et l'autre y maintiendront leurs prétentions, il sera réellement impossible à la république de réorganiser l'administration judiciaire et financière de la Tunisie. Au Maroc, l'Angleterre encourage contre la France la jalousie et la rivalité de l'Espagne. Le temps n'est pas loin où le représentant de la reine excitait le gouvernement marocain à nous interdire par ses menaces l'accès de cette région de Figuig où nos généraux voulaient poursuivre les agitateurs et les dévastateurs de la province d'Oran. Qu'à la prière de la république, l'Angleterre voulût bien s'engager à ne plus exercer contre nous, au Maroc, l'autorité de sa diplomatie, si demain un incident quelconque forçait nos troupes à marcher jusqu'à Figuig, serait-ce donc une exigence si violente ? De même, l'Angleterre aurait à nous concéder quelque chose, dans la Gambie : la France possède là des comptoirs dont il faudrait élargir l'espace, des territoires où il faudrait supprimer certaines enclaves ; avec un peu de bonne grâce et moyennant quelques échanges, l'Angleterre nous fournirait, sans trop se nuire à elle-même, le moyen de nous constituer en Gambie l'empire colonial que nos espérances et nos découvertes y ont, pour ainsi dire, dessiné. L'Angleterre pourrait-elle nous le refuser aujourd'hui ? Et pourquoi, quand la France s'abstient en Égypte, l'Angleterre s'obstinerait-elle à gêner l'action de la France sur les bords du Niger ou dans cette vallée du Congo, que M. Savorgnan de Brassa nous a si vaillamment ouverte ?

Quant à Madagascar, une occasion s'offre à la France d'y relever son drapeau, d'y affermir ses titres et d'y étendre son pouvoir. Nous avons des droits antiques, des droits réels, à Madagascar : ils datent du temps où Louis XIII y faisait construire le fort Dauphin, siège commercial et abri militaire de la Compagnie d'Orient ; Louis XIV les attesta et les consacra souverainement, en face de l'Europe, par l'ordonnance où il déclarait que l'île entière était désormais une dépendance de sa couronne, et Napoléon III ne les a nullement abandonnés quand il a ratifié le pacte de M. Lambert et du roi Radama II. Ces droits, que les Hovas voudraient abolir, l'Angleterre nous les dispute indirectement, secrètement. Sous le nom de la reine Ranavalo, le maître qui gouverne en ce moment Madagascar, c'est le consul anglais, M. Packenham, assisté de ces missionnaires méthodistes, qui, à la fois trafiquants et apôtres, sont à Madagascar, comme jadis à Taïti, les commis-voyageurs et les agents politiques de la puissance anglaise. Deux faits ont récemment averti la France de l'hostilité de Ranavalo. Les Hovas, après avoir voulu corrompre les petits princes avec lesquels nous avions

traité, ont envahi le territoire qui nous avait été vendu sur la côte nord de Madagascar et sur lequel notre protectorat veille depuis 1840. Il a fallu que le chef de notre station navale, le commandant Le Timbre, ordonnât aux matelots du *Forfait* d'abattre à coups de hache les mâts sur lesquels les Hovas avaient arboré leurs pavillons, dans les villages du territoire français. De plus, la reine Ranavalo a décrété que tout Malgache qui vendrait des terres à un Européen serait puni de mort. Ce décret est contraire à toutes les conventions signées par la France avec les prédécesseurs de Ranavalo. Notre consul, M. Baudais, a protesté, et, notre drapeau ayant été insulté à Tananarive, le chancelier du consulat s'est retiré à Tamatave. Le commandant Le Timbre est devant Tamatave en observation avec cinq navires. Quels ordres M. Duclerc et l'amiral Jauréguiberry lui adresseront-ils? Nous souhaitons que ce soient des ordres énergiques autant que prévoyants. Il faut que la république conserve tous les titres que nous avons sur cette grande île que nos pères appelaient « la France Orientale ». L'Angleterre est disposée à nous en déposséder, dès qu'elle le pourra. Prenons des gages pour confirmer nos droits. N'attendons pas que l'Angleterre soit délivrée de ses labeurs et de ses soucis en Égypte. Elle est âpre et tenace : souvenons-nous-en à Madagascar; nous l'avons trop oublié au Caire et à Suez.

Auguste Boucher.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 24 AOUT AU 9 SEPTEMBRE 1882

La liquidation des opérations engagées à la Bourse pendant le mois d'août s'est opérée avec la plus grande facilité, et cette fois encore l'argent est venu à bout des vendeurs à découvert, qui ont contribué, à la dernière heure, par leurs rachats forcés, à relever les cours pendant que, pour conserver leurs positions, une partie d'entre eux faisaient baisser les reports à des prix dérisoires. Le mois d'août a été un mois de hausse, et la seconde quinzaine ayant confirmé les avances acquises, les acheteurs ont réalisé des bénéfices importants. Les cours de compensation du mois de juillet avaient été fixés à 81 fr. 20 sur le 3 0/0 consolidé; à 81 fr. 40 sur l'amortissable, et à 114 fr. 10 sur le 5 0/0. D'un mois à l'autre le 3 0/0 a donc gagné 1 fr. 80; l'amortissable 1 fr. 75, et les acheteurs de 5 0/0 ont bénéficié de 2 fr. 15.

Depuis la liquidation, les rentes et les valeurs ont encore progressé, et le mouvement ne s'est arrêté que le 7 et le 8 septembre. Des réalisations considérables ont montré alors qu'il serait imprudent de ne point laisser le temps consolider les cours et que des prix plus élevés suspendraient les achats du comptant et provoqueraient même des ventes qui pourraient devenir dangereuses.

La haute banque et les établissements de crédit avaient prévu la possibilité de la reprise depuis le moment où la retraite des dépôts dans les établissements de crédit avait cessé. Dès que la progression, qui coïncidait avec le remboursement des avances faites aux intermédiaires à la liquidation du mois de janvier avait commencé d'une façon régulière, la crise était terminée, et, dans un délai plus ou moins rapproché, on pouvait espérer voir les affaires se ranimer et l'Epargne, revenue de ses frayeurs, chercher de nouveau un emploi pour ses économies. Au 30 avril, l'ensemble des dépôts et des comptes courants dans les sept grands établissements de crédit; Banque de France, Crédit foncier, Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir d'escompte, Crédit industriel, Dépôts et Comptes courants, s'élevait à 1 892 200 000 fr.; au 31 juillet, il était de

1 995 400 000 fr., en augmentation de 103 200 000 fr. Sans les inquiétudes causées par les événements d'Orient et le désarroi de la situation intérieure, le mouvement se serait produit plutôt, et il a fallu alors la puissance des ressources dont la haute banque et les établissements de crédit disposaient, pour résister à la secousse qui s'était brusquement produite sur le marché; mais, quand l'on a vu que les incidents égyptiens et la conférence de Constantinople n'amèneraient pas une conflagration européenne, et l'affirmation de la volonté de l'Angleterre de mener jusqu'au succès, et quoi qu'il arrive, les affaires d'Égypte, la confiance est revenue. Pendant ce temps, le vote de la Chambre avait renversé le ministère de M. de Freycinet et rendu la France simple spectatrice de ces luttes. Le nouveau ministère une fois constitué, la Chambre avait pu prendre ses vacances, et, pendant deux mois, la Bourse n'avait point à se préoccuper des agitations stériles des coteries politiques : la situation devenait donc favorable et les alternatives que présentait l'exécution des opérations anglaises et la diversité des interprétations, en créant une contre-partie et un découvert, rendaient plus facile l'exécution des manœuvres habiles qui ont forcé les vendeurs à se racheter et à devenir les principaux instruments de la hausse.

Des difficultés pourraient cependant se produire d'ici au mois d'octobre sur les marchés monétaires internationaux, et cette éventualité impose une certaine réserve. A cette époque de l'année, l'encaisse de la Banque d'Angleterre doit pourvoir à des demandes considérables d'or pour l'Écosse et pour l'Irlande; et il faut toujours un certain temps pour que cet or revienne dans ses coffres; d'un autre côté, il est probable que, par suite des achats de grains en Amérique, les changes vont redevenir défavorables, et il faut en outre satisfaire aux derniers versements de l'emprunt italien et aux envois d'or réclamés par l'expédition anglaise en Egypte. Il est donc difficile que d'ici à la fin du mois les directeurs de la Banque ne soient pas obligés d'élever le taux de l'escompte; Amsterdam et Berlin viennent de le faire; et si un resserrement général se produisait, la solidarité qui unit maintenant toutes les places et surtout les rapports quotidiens établis entre Londres et Paris, pèseraient sur notre marché malgré le chiffre considérable de l'encaisse or de la Banque de France, qui dépasse maintenant un milliard. La haute banque et les établissements de crédit sont trop habiles pour ne point tenir compte de cette éventualité, et ils se garderont de compromettre, par une imprudence, la reconstitution du marché au moment où le grand succès que vient d'avoir la souscription des 250 000 obligations du canal de Panama prouve tout à la fois l'abon-

dance des disponibilités, le désir des petits capitalistes de sortir de leur abstention et la certitude que toute entreprise sérieuse, présentée avec l'autorité indispensable et donnant un revenu rémunérateur, trouvera toujours un accueil favorable.

La souscription, en effet, qui n'a été ouverte qu'un seul jour, le 7 septembre, a présenté un caractère très particulier. Tous les actionnaires ont usé du privilège qui leur avait été réservé, et le public a souscrit par petites fractions et dans une proportion très considérable. Un des grands établissements de crédit a remis à lui seul une liste de 16 000 souscripteurs demandant 137 000 obligations, et la plupart des autres ont remis jusqu'ici des demandes variant entre 45 et 50 000 obligations, réparties par quantité de 1 à 25 obligations. L'État général n'a pu être établi encore, les banques et les agences n'ayant pas pu envoyer tous les bordereaux, mais l'on est déjà certain que pour satisfaire les unités on devra opérer de larges réductions.

Les Isthmes, au reste, continuent à préoccuper l'opinion, et l'abréviation des distances, qu'elles viennent de la rapidité du parcours ou de la diminution des parcours, est toujours le but cherché par tous les peuples. Voici maintenant que l'on commence à parler de l'exploration de l'isthme de Malacca, dans la mer des Indes. Son tour viendra, et quand le percement sera achevé, les paquebots à vapeur gagneront quatre jours pour se rendre en Chine. En attendant, la compagnie du canal de Suez ayant fait reconnaître ses droits par le gouvernement anglais et assuré l'observation de ses règlements, les événements d'Égypte lui donnent, quoi qu'il arrive, des garanties nouvelles. Les cours des actions s'en sont ressentis. La flotte de guerre et de transport doit dès maintenant plus de 5 millions dont le payement est déjà en partie effectué. Le compte n'est pas près d'être clos, et il s'accroîtra par la continuité des transports qui sont obligés d'entrer dans le canal pour approvisionner l'armée anglaise, dont la base d'opérations s'étend de Port-Saïd à Suez avec Ismaïlia pour centre. Les frais de la Compagnie ne subissent aucune augmentation, car elle n'est point obligée, comme les chemins de fer, de doubler ou de tripler son matériel et ses dépenses de traction pour subvenir aux exigences du trafic. Elle aura donc, de ce chef, une nouvelle et considérable source de bénéfices. La fermeté des actions s'en est ressentie.

Malgré le dissentiment survenu sur une question d'interprétation du traité intervenu entre la Banque hypothécaire et le Crédit foncier, qui a remis à une époque ultérieure la libération des actions du Crédit foncier, comme le dissentiment ne touche en rien à la validité même du traité, et que la situation du Crédit foncier est

de plus en plus prospère, le cours des titres est en nouveau progrès. On recherche également les obligations qui rapportent 4 0/0 et, par la fixité de la cote, donnent la certitude de pouvoir toujours les échanger au prix d'achat, si l'on veut s'en défaire, quand on ne préfère point toucher les 80 0/0 que la Banque de France avance en cas de besoin sur ces titres. Signalons aussi les bonnes tendances des Magasins généraux de France et d'Algérie et de la Compagnie foncière de France et d'Algérie, dont la situation s'améliore chaque jour.

Après de longues années d'interruption, le gouvernement ottoman, conformément à la convention qu'il a conclu l'année dernière avec ses créanciers, va reprendre, sous une forme bien modeste encore, mais constituant pourtant une première réparation, le service de sa dette. D'après l'avis du conseil d'administration de la dette publique ottomane, le 13 septembre un acompte de 0 fr. 33 1/2 par 5 francs de rentes turques, soit 355 francs par 5000 francs de rente, sera payé. L'emprunt 1863-64 recevra 2 fr. 54 par obligation, celui de 1865, 2 fr. 37; de 1869, 2 fr. 08; de 1872, 3 fr. 59; de 1873, 1 fr. 84; de 1858, 3 fr. 10; de 1860, 2 fr. 10; de 1862, 2 fr. 48. Le coupon sera payé sur la présentation des titres au guichet des établissements de crédit désignés sous les différentes catégories, et, l'on apposera une estampille indiquant l'adhésion du porteur à la convention. Le titre sera immédiatement rendu.

Les nouvelles de l'exportation des blés dans le midi de la Russie et en Autriche-Hongrie constatent une activité extraordinaire. Les recettes des chemins de fer de l'État (Staats-Balm) en Autriche-Hongrie et des Lombards (Sud-Balm) ont pris un développement considérable, et la spéculation s'est empressée de faire monter les titres. L'exagération des prix est déjà importante, et pourtant il est probable qu'elle ne s'arrêtera pas là. Les porteurs d'actions doivent suivre attentivement la cote, et, quand elle aura fait de nouveaux progrès, réaliser le bénéfice acquis.

Grande fermeté sur les fonds internationaux, sans grandes affaires, à l'exception des rentes italiennes que le syndicat s'efforce toujours de ranimer. L'abondance de numéraire amené en Autriche-Hongrie par la vente des blés à l'étranger a déjà exercé son action sur les fonds de l'Autriche-Hongrie. Ce n'est qu'un commencement.

L'un des gérants : **JULES GERVAIS.**

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

L'ENSEIGNEMENT CIVIQUE

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES[1]

II. LA MORALE

I

Nous nous demandions, à la fin de notre précédente étude, quelle morale nous réservait l'enseignement civique.

La réponse à cette question se trouve dans l'histoire récente de la république. Les vicissitudes qu'a traversées la république, depuis qu'elle est aux mains des républicains, attendent la morale qu'elle prétend fonder. C'est en vain que les promoteurs de l'enseignement laïque s'écrient qu'il n'y a qu'une morale, comme ils affirmaient qu'il n'y a qu'une république. La morale n'est pour eux, comme la république, qu'une étiquette sous laquelle se cachent d'innombrables divisions; et le caractère des partis qui se poussent successivement au gouvernement nous donne l'idée des opinions qui seront successivement appelées à prévaloir dans l'enseignement de la morale civique. Autant de sectes républicaines, autant d'écoles de morale; dans l'ordre moral, aussi bien que dans l'ordre politique, l'école la plus modérée est la moins écoutée. Son nom figure encore sur quelques façades; ses doctrines, en fait, sont déjà mises de côté; et, sans qu'elle ose élever de protestation, des voix officielles, dans des discours publics, nient ce qu'elle affirme, et livrent à la risée des enfants ce qu'elle recommande à leur respect.

On voit assez ce que cette marche des opinions, dans l'ordre politique, a produit de résultats néfastes pour la sécurité et l'honneur de la France. Qui peut envisager sans frémir ce qu'elle pro-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 septembre 1882.

duirait, dans l'ordre moral, pour l'avenir de nos jeunes générations!

Mirabeau disait souvent, au milieu de ses triomphes oratoires : « Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique! » Son exemple prouve, en effet, ce que peut sur le sort d'un pays l'éducation d'un seul homme. Le cours de la révolution aurait peut-être été changé, et l'on n'eût peut-être recueilli, dans l'accord d'un tel homme avec le roi, que les bienfaits du grand mouvement de 1789, conclusion régulière des réformes progressives de la monarchie, si une éducation morale et religieuse avait développé, dans cette puissante intelligence, les instincts généreux, les dons admirables que, même en déplorant ses erreurs, lui reconnaissaient ses amis. Mais quel fléau épouvantable (et comment en admettre seulement la pensée?), si une génération tout entière se formait en dehors de toute croyance; si, un jour, contemplant, devant la grandeur croissante des États européens, ses propres destinées perdues par les leçons d'une démagogie athée, la France pouvait dire, elle aussi : « Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique! »

Essayons donc de mettre en lumière ce que peut être la morale sous l'enseignement nouveau.

II

Deux ordres de documents, publiés presqu'en même temps, résument les deux grandes écoles de morale qui déjà se disputent l'enseignement civique : ce sont, d'une part, les programmes rédigés par le Conseil supérieur de l'instruction publique; d'autre part, les discours prononcés devant les écoles communales de Paris, à l'occasion de la distribution des prix.

Un arrêté ministériel du 27 juillet a tracé le plan d'études des écoles primaires, et publié, sous forme de programmes, les instructions du Conseil supérieur, relatives à l'enseignement de la morale [1].

Ce qui nous frappe tout d'abord dans la rédaction fort embarrassée de ces instructions, c'est qu'elles démentent les principes qui ont inspiré la loi du 28 mars, et qu'elles sont elles-mêmes journellement violées, dans les paroles et dans les écrits, par les maîtres à qui elles s'adressent.

Le principe avoué de la loi du 28 mars, c'était la neutralité de l'enseignement. Il semblait, à entendre les promoteurs de cette

[1] *Journal officiel* du 2 août 1882.

loi, que le plus grand nombre des familles subissaient à regret l'enseignement religieux, et que le respect de leur libre volonté commandait de le supprimer. C'était à ce point, on se le rappelle, que M. Jules Ferry avait associé, dans le même projet, la « laïcité » à l'obligation, voulant rassurer les consciences « qui refuseraient de voter le principe de l'obligation, tant que l'enseignement religieux ferait partie des matières obligatoires ».

Que fait maintenant le Conseil supérieur? Il part d'une supposition toute contraire : loin d'admettre cette contrainte prétendue des familles, il pose en fait que le plus grand nombre d'entre elles ont donné à leurs enfants l'enseignement religieux, et cet enseignement, loin de le combattre, il n'a lui-même en vue que de le compléter : « L'immense majorité des enfants, dit-il, arrive ayant déjà reçu ou recevant un enseignement religieux qui les familiarise avec l'idée d'un Dieu, auteur de l'univers et père des hommes, avec les traditions, les croyances, les pratiques d'un culte chrétien ou israélite... » Et un peu plus loin : « L'instituteur prend ces enfants, tels qu'ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de la famille, et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité. »

Ainsi le Conseil supérieur ne connaît pas d'enfants entrant à l'école sans croyances; il les suppose tous imbus d'un enseignement religieux; c'est dans cet enseignement qu'il montre à l'instituteur les premiers éléments de son enseignement moral.

Cependant la loi du 28 mars avait été faite sous le prétexte d'affranchir les familles qu'on disait soumises, malgré elles, à l'enseignement religieux; et ce Dieu, dont la notion est, pour le Conseil supérieur, le principe incontesté de l'enseignement moral, ce Dieu, « auteur de l'univers et père des hommes », M. Ferry avait refusé d'admettre son nom dans le texte de la loi. « Devoirs envers Dieu, mais quel Dieu [1] ! » s'était-il écrié en réponse à l'amendement de M. Jules Simon; il allait jusqu'à menacer le sénat de la révision[2], si cet amendement était adopté.

Où est donc la vérité? Si la loi du 28 mars a pour but de soustraire les familles au joug de l'enseignement religieux, comment le Conseil supérieur affirme-t-il que « l'immense majorité » d'entre elles tient à cet enseignement? Et si l'assertion du Conseil supérieur est fondée, s'il a raison de faire entrer dans son programme

[1] Séance du sénat du 4 juillet 1881.
[2] *Ibid.*, du 12 mars 1882.

« les devoirs envers Dieu », quel n'est pas le mensonge, quelle n'est pas la tyrannie d'une loi qui commence par effacer de son texte le nom de Dieu, et par prohiber dans l'école un enseignement réclamé des familles!

L'inconséquence est grande, d'ailleurs, dans les déclarations du Conseil supérieur. Tiraillé entre le sentiment de la réalité et les prescriptions de la loi, il est tour à tour amené à reconnaître l'efficacité de l'enseignement religieux sur l'éducation morale de l'enfant et à priver l'instituteur du secours de cet enseignement; il dit de l'instituteur : « Il ne se substitue ni au prêtre ni au père de famille; il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme »; et en même temps il interdit à l'instituteur l'invocation de ces croyances qui, pour le père de famille comme pour le prêtre, sont le plus ferme appui de l'honnêteté et de la vertu. Comme un lutteur à la course qui, pour se donner des ailes, prendrait le parti d'aller à cloche-pied, comme un ouvrier qui, pour faciliter son travail, s'interdirait l'usage de la main droite, l'instituteur devra renoncer aux moyens qui, en tout pays, sont jugés indispensables pour former le moral des enfants.

Le Conseil supérieur, voulant prêcher d'exemple, se met lui-même visiblement à la torture; il se bat les flancs, si l'on peut dire, pour arriver à enchaîner une série de maximes dans lesquelles nous défions qu'un instituteur puisse démêler l'indication d'une méthode pratique et claire.

A peine publiées, les instructions du Conseil supérieur ont été mises en pièces. Le *Journal officiel* n'avait pas encore eu le temps de les porter sur tous les points du territoire, que des voix, aujourd'hui autorisées, les répudiaient devant les maîtres, les familles et les enfants rassemblés dans les écoles communales de Paris et de plusieurs villes de France.

« Le maître, avait dit le Conseil supérieur, devra éviter, comme une mauvaise action, tout ce qui, dans son langage et dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins... » Voici comment les délégués du Conseil municipal de Paris ont appliqué ce programme : « L'enseignement religieux, dit l'un [1], a toujours cherché à voiler de ténèbres épaisses l'esprit des élèves..., il plonge fatalement l'homme dans une nuée obscure et dans un abîme de funestes superstitions... » — « ... Pour les filles, dit un autre [2], il leur appartiendra de guider les premiers

[1] M. Garnier, adjoint au maire du XIX[e] arrondissement.
[2] M. Schmitt, adjoint au maire du XIV[e] arrondissement.

pas des citoyens des générations à venir..., de leur faire haïr ce cosmopolitisme religieux qui place au-dessus de la patrie terrestre une patrie hypothétique, perdue dans la voûte céleste; de les éloigner de cette humilité mal comprise qui pousse les hommes à s'agenouiller devant d'autres qui, quoi qu'ils en disent, ne sont pas plus infaillibles que nous... »

Le Conseil supérieur avait constaté que les enfants arrivaient à l'école « familiarisés avec l'idée d'un Dieu, auteur de l'univers et père des hommes », et il avait inscrit « les devoirs envers Dieu » dans le programme de l'enseignement de la morale. Voici en quels termes les élus du Conseil municipal, délégués par le gouvernement devant les écoles, leur confirment ces instructions : « On vous a dit que nous avions chassé Dieu de l'école, c'est une erreur; on ne peut chasser que ce qui existe, or Dieu n'existe pas[1]. »

Cela s'est dit publiquement, officiellement, solennellement. Quelques feuilles républicaines, bien plus au point de vue de l'opportunité que sur le fond des choses, ont timidement insinué des réserves[2]. La plupart ont applaudi à ce langage, et l'on en est encore à se demander ce qu'en pense le gouvernement. Tout occupé, dans l'Yonne, à expulser les religieuses de Mont-Saint-Sulpice, le gouvernement reste muet. Pourtant le titulaire actuel du département de l'instruction publique était le sous-secrétaire d'État du ministre qui a dit : « Si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant, contre les croyances religieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de batire ses élèves ou de se livrer contre leurs personnes à des sévices coupables[3]. »

Comment l'instituteur hésiterait-il à donner cet enseignement outrageant et hostile, quand ce sont les représentants de l'autorité qui viennent, au nom du gouvernement ou avec sa tolérance, lui en fournir le texte et l'exemple?

Quelque dégoût, quelque honte qu'inspirent ces manifesta-

[1] M. Cattiaux, conseiller municipal.

[2] Citons cependant ces réflexions du *Parlement* : « Nous pensions que ces allocutions devaient toujours, avant d'être prononcées, être soumises à l'examen des inspecteurs de l'Université. Si cette règle existe, que ne l'applique-t-on? Si elle n'existe pas, il faut l'introduire. De toute façon, il importe de couper court à ces harangues révoltantes ou ridicules dont nous sommes inondés depuis quelques jours, et dont tous les hommes raisonnables sont à la fois indignés et honteux. »

[3] Séance du sénat du 16 mars 1882.

tions, nous ne savons si, dans les circonstances présentes, on doit les regretter.

Elles démasquent l'hypocrisie, mettent en demeure les consciences et tuent les illusions. Elles placent en face de leur œuvre les hommes qui, pénétrés comme nous des périls de cette loi, ont consenti à la voter, en s'abandonnant, pour colorer leurs défaillances, à des promesses fallacieuses par lesquelles, pas plus que nous, ils ne se sentaient, au fond, rassurés. Elles éclairent enfin les parents dont les mêmes promesses auraient peut-être endormi les craintes et qui, sur la foi de quelques égards extérieurement conservés, auraient pu croire la conscience de leurs enfants respectée dans les écoles publiques.

Un inspecteur primaire écrivait naguère aux instituteurs de son ressort, en leur enjoignant, de la part de ses chefs, de ne pas enlever encore les emblèmes religieux qui pourraient se trouver dans leurs écoles : « Une semblable mesure aurait peut-être pour conséquence d'irriter les populations et de multiplier les difficultés que présentera dans le pays l'application des lois nouvelles. Laissons au temps le soin de compléter notre œuvre et de dissiper les préjugés que des mesures violentes ne feraient qu'enraciner dans des esprits trop fortement enclins à écouter les ennemis de toute lumière et de tout progrès [1]. »

Telle est la pensée qui se cache sous les apparences qu'en plusieurs départements on s'astreint à garder. Les emblèmes religieux ne sont provisoirement conservés que pour ne pas éloigner les élèves. On n'emprunte à ceux qu'on appelle « les ennemis de toute lumière et de tout progrès » leurs symboles que pour tromper les familles et préparer, sous la protection d'images qu'elles vénèrent, la ruine des croyances qu'elles veulent maintenir.

III

Les manuels civiques n'ont pas encore atteint le diapason des harangues municipales, mais on peut prévoir qu'ils y arriveront. En réalité, leur tendance est la même; avec des gradations diverses, volontairement ou sans s'en rendre compte, comme ces politiciens, qui, en quelques années, nous ont ramenés aux théories et aux hommes de la Commune, leurs auteurs préparent dans l'école l'avènement des doctrines que les conseillers de Paris proclament dans les distributions de prix.

[1] Lettre circulaire de l'inspecteur primaire de Brioude, 17 juin 1882.

Chose curieuse et qui peint le désordre de ce temps! Des trois manuels que nous avons déjà examinés, manuels adoptés dans la plupart des écoles publiques, aucun ne remplit les conditions prescrites par le Conseil supérieur. Pour trouver ces conditions réalisées, il faut prendre le manuel destiné aux écoles des frères, ou l'*Instruction civique*, de M. Audley; car, s'ils ont le tort, aux yeux du Conseil, d'être ouvertement chrétiens, ces livres, du moins, ne disent rien qui puisse inquiéter les consciences, et ils respectent l'idée de Dieu.

Des manuels de MM. Paul Bert, Laloi et Compayré, au contraire, deux suppriment la notion de Dieu, un seul la maintient, mais non sans blesser les croyances religieuses.

C'est un enseignement bien stérile et bien vague que les quelques réflexions consacrées par M. Compayré à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. En ce temps-ci, néanmoins, il faut lui en tenir compte; mais sous cette pâle invocation de la Divinité se trahit une hostilité insidieuse et suivie contre le culte. De la lecture des livres de cet écrivain, l'enfant sera insensiblement amené à conclure que la prière est inutile, que l'histoire sainte est surannée, que les cérémonies religieuses, les dogmes, les sacrements, sont choses accessoires ou superflues.

On jugera de la nature et de l'effet de cet enseignement par la manière dont l'auteur traite le chapitre du mariage.

La sœur de Georges va se marier. On se rend d'abord à la mairie, au grand étonnement de Georges, qui s'était persuadé que l'on commencerait par l'église. La cérémonie civile est longuement décrite; une image, glissée à propos, la rend plus saisissante, et jusqu'à « la voix grave » du maire, rien n'est omis pour faire de cet acte le véritable mariage. Le petit Georges en est tellement frappé, qu'il se demande si l'on va en rester là. « Est-ce que nous n'irons pas à l'église? » dit-il à sa sœur. « Mon petit beau-frère, repartit le mari, qui avait entendu la question de Georges, nous irons à l'église pour demander à Dieu de bénir notre union; mais, dès à présent, nous sommes bel et bien mariés. M. le curé ne voudrait pas nous recevoir à l'église que cela ne nous empêcherait pas d'être unis pour la vie. N'est-ce pas, madame? » dit-il en appuyant sur le mot. « Et la jeune femme, en souriant, fit signe qu'elle n'avait aucune envie de se dédire [1]. »

Ceci est extrait du manuel dit : *du Degré élémentaire*. Nous connaissons un département (et, sans doute, il n'est pas le seul), où l'inspecteur d'académie remit ce livre entre les mains des ins-

[1] *Éléments d'instruction morale et civique* (Degré élémentaire), p. 84.

tituteurs et des institutrices, y compris les congréganistes, en les chargeant de l'étudier et de lui en rendre compte. Se figure-t-on des frères des Écoles chrétiennes, des religieuses de l'Instruction, apprenant aux enfants qu'on peut se passer de la bénédiction de M. le curé, et qu'il n'y a de nécessaire que le mariage civil? Est-ce là ce que le Conseil supérieur estime ne pas blesser les croyances des parents? Ce qu'on aura fait dire aux enfants du mariage religieux, ils seront logiquement conduits à le dire du baptême, de la première communion, de la sépulture religieuse. Et l'on voudrait que les familles fussent tenues d'envoyer leurs enfants chercher ces leçons à l'école publique!

Le livre d'où nous les tirons est cependant au nombre des modérés. Il se rapporte, en quelque sorte, à la période des ménagements, à celle où l'on gardera le crucifix sur les murs, où l'on prononcera encore le nom de Dieu, tout en travaillant à détruire, sous ces apparences respectées, l'enseignement chrétien.

L'*Instruction civique*, de M. Paul Bert, marque une seconde étape. A vrai dire, l'auteur traite peu de la morale; son grand souci est d'apprendre à ses élèves les devoirs et les droits du parfait républicain. Mais il entend la morale comme l'histoire, et le peu qu'il en dit est énoncé de façon à ne laisser debout aucune croyance. « Vous pouvez aller ou ne pas aller à l'église, changer de religion ou même n'en avoir aucune [1] », dira-t-il à l'élève. « Nous devons, d'abord, dans l'école, dira-t-il encore, former des hommes et des femmes dont l'âme fortement trempée ne subordonne pas l'idée de la morale aux croyances religieuses [2]. » Et comme si le 10 août, le 31 mai, le 18 fructidor, le 18 brumaire et autres coups de force avaient été l'œuvre de cerveaux égarés par la dévotion, de gens qu'aurait affolés la foi aux miracles : « Quand l'enfant ne croira plus aux miracles, ajoutera-t-il avec ce sens historique qui le distingue, il n'attendra plus rien du coup d'État, venant du pouvoir ou venant de la rue [3]. »

S'il ne s'étend pas dans son manuel sur l'enseignement de la morale, M. Bert en a, du moins, tracé le programme dans ses discours et dans ses rapports. Venant d'un homme qui a été ministre de l'instruction publique, qui, même hors du pouvoir, convoque et régente à son gré les instituteurs, et dont la Chambre des députés, en matière d'enseignement, a fait son interprète accrédité, ce programme a un caractère à peu près officiel.

[1] L'*Instruction civique à l'école,* p. 116.
[2] *Ibid., Avant-propos,* p. 5.
[3] *Ibid,* p. 9.

Or il se trouve que le programme de M. Paul Bert est en opposition flagrante avec celui du Conseil supérieur.

Parlerons-nous des outrages qu'il adresse à l'Église et à ses ministres? Quand M. Bert s'écrie, dans un toast fameux : « Je bois à la destruction des phylloxeras... Pour le premier, nous avons le sulfure de carbone; pour le second, l'article 7 de la loi Ferry... Si cet article ne répond pas à notre attente, nous n'hésiterons pas à rechercher un autre insecticide plus énergique pour sauver la France. » Quand M. Bert s'abandonne sans péril à ces joyeusetés homicides, il n'a même pas le mérite de l'invention. Avant lui, Legendre, réclamant, au club des Jacobins, la peine de mort contre les prêtres, avait dit : « Quand le cultivateur trouve une chenille, il la met sous ses pieds. »

Il est vrai que l'énergumène, si féroce contre de pauvres prêtres, devait, avec tant d'autres de ses pareils, s'évanouir de peur au jour du danger, et ramper lui-même comme « une chenille » aux pieds de Robespierre, pour se faire pardonner son intimité avec Danton : leçon que feraient bien de méditer ceux que tentent de tels exemples.

Mais, pas plus que la religion, la philosophie ne trouve grâce devant M. Bert : « La morale, dit-il, est aussi indépendante des hypothèses de la métaphysique que des dogmes contradictoires des diverses religions... Les vérités morales peuvent être enseignées sans qu'on ait besoin d'avoir recours ni aux obscurités de la métaphysique ni aux éclairs du Sinaï[1]. » Et, prenant avec les instituteurs une forme plus familière, il les prépare, en ces termes, à l'enseignement que leur recommande le Conseil supérieur : «... Ce qu'on a fait pour les sciences physiques, nous le ferons pour les sciences morales, et les métaphysiciens continueront pendant l'éternité cet étrange jeu qui ressemble à un jeu de bilboquet dont la boule n'aurait pas de trou[2]. »

M. Bert, cependant, est de ceux qui affichent le plus haut le respect de la neutralité. Comment donc la comprend-il? Attaquer les croyances religieuses ou les doctrines philosophiques, ce n'est pas toucher à la neutralité; c'est la violer que de les professer.

Parlant, dans un de ses rapports à la Chambre des députés, des attributions du directeur de l'enseignement primaire (fonction dont il propose la création), M. Bert le suppose en conflit avec le conseil départemental. Un instituteur a commis une faute; le conseil est

[1] *Journal officiel* du 10 février 1880. Rapport sur la proposition de M. Barodet, relative à l'instruction primaire.

[2] Discours prononcé au banquet des instituteurs, 18 septembre 1881.

pour l'indulgence, le directeur pour la sévérité. Le directeur doit avoir le dernier mot. Quel est donc le cas supposé? Quel est l'attentat dont l'instituteur s'est rendu coupable? Aurait-il oublié la dignité de sa profession? Se serait-il enivré, comme ses prédécesseurs de l'an IX? Aurait-il commis quelque acte d'improbité?

Cela ne serait rien,

vous dira M. Bert, comme Philaminte chassant Martine, qui a manqué aux règles de Vaugelas.

Voudrais-je *le* chasser et vous figurez-vous
Que, pour si peu de chose, on se mette en courroux?
— Qu'est-ce à dire? L'affaire est donc considérable?

Écoutez ce noir récit : « ... Supposons qu'au mépris de la loi, un instituteur persiste à exiger de ses élèves les exercices religieux; après avertissements et réprimandes, le directeur départemental le traduit devant le conseil et réclame une punition efficace. Mais, s'il arrivait que la majorité du conseil, composée de conseillers généraux et d'autres membres élus, fût hostile en principe à la laïcité de l'enseignement et refusât de donner tort à l'instituteur ou, du moins, de le frapper, dans quelle situation serait le directeur, s'il était lié par cet avis[1]? »

Ainsi, qu'un instituteur dise à ses élèves : « Vous êtes libres d'aller ou de ne pas aller à la messe, de changer de religion ou même de n'en avoir aucune. » Qu'il leur dise : « Les commandements de l'Église... vous savez ce que cela est; ils consistent dans l'injonction de rites et de cérémonies dont, si nous étions sectateurs de Mahomet, de Bouddha ou de Fo, nous aurions le droit de rire. » Qu'il leur dise : « Les religions n'ont pas qualité pour parler de la morale, car elles reposent sur des bases fausses, sur des hypothèses injustifiables[2]... » M. Bert ne pourra l'en blâmer, car c'est cela même qu'il enseigne aux maîtres d'école dans ses discours et dans son manuel. Mais qu'un instituteur se hasarde à faire le signe de la croix, qu'il ose dire la prière au commencement de la classe, tout est perdu : la *laïcité* est atteinte; point de grâce possible.

Quoi! vous ne trouvez pas ce crime impardonnable!
..... Je voudrais bien que vous l'excusassiez!

[1] *Journal officiel* du 10 février 1880. — Rapport sur la proposition de M. Barodet.

[2] *Conférence* au Cirque d'hiver, 28 août 1881.

IV

Nous arrivons au livre de Pierre Laloi, pseudonyme sous lequel se cache apparemment quelque pédagogue officiel.

La *Première année d'instruction morale et civique* est inscrite sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la ville de Paris aux écoles communales. On la répand dans les écoles publiques de la province. C'est proprement le manuel de la morale indépendante, manuel bientôt dépassé, sans doute, par une école plus radicale. Pierre Laloi ignore la religion et la métaphysique. De Dieu, de l'âme, de l'immortalité, en dépit des instructions du Conseil supérieur, il ne dit pas un mot.

Son abord est placide, on pourrait dire paterne; ses préceptes sont corrects :

« Vous devez aimer vos parents, qui vous aiment, vous nourrissent et vous élèvent.

« Aimez vos frères et vos sœurs, ces amis donnés par la nature... Aimez et respectez le père et la mère de votre père, le père et la mère de votre mère, qui sont vos grands-parents... Aimez vos oncles, vos tantes et toute votre famille...

« Vous devez aimer votre instituteur, lui obéir, le respecter, lui être reconnaissant. L'instituteur ne représente pas seulement vos parents; il représente aussi la patrie, qui l'a chargé d'élever ses enfants... »

Voilà des paroles innocentes. M. Prudhomme n'eût pas mieux trouvé. L'instituteur s'est peut-être fait une part privilégiée; il a pour lui tout un chapitre; mais il fallait bien que quelqu'un prît la place du bon Dieu, et il semble que le maître n'a pu mieux faire que de se l'attribuer.

Mais qui donc nous disait que le caractère de la morale indépendante, étrangère à toute idée de récompenses ou de peines au delà de cette vie, était d'être absolument désintéressée? Je ne vois ici qu'appâts pour l'égoïsme, maximes utilitaires, conseils fondés sur une bonne hygiène morale et physique.

« L'hygiène commande le BON AIR : aérez votre lit, votre chambre et tous les endroits où vous travaillez.

« L'hygiène commande d'éviter le PASSAGE BRUSQUE DU CHAUD AU FROID : quand vous êtes en sueur, ne vous couchez pas sur le sol, ne vous exposez pas aux courants d'air...

« Vous voulez qu'on vous soit reconnaissant du bien que

vous faites : soyez reconnaissants envers ceux qui vous font du bien.

« Vous voulez qu'on garde vos secrets : ne divulguez jamais les secrets qu'on vous confie.

« Vous n'aimez pas qu'on se mêle de vos affaires : ne vous mêlez pas des affaires d'autrui.

« Si vous êtes malheureux, vous aimez à être secourus : secourez donc les malheureux... »

Sans doute, nous le répétons, ces instructions sont bonnes, et aucun raisonnement n'est à dédaigner pour apprendre le bien et la prudence aux enfants. Cela suffit-il pourtant? Est-ce avec des arguments de ce genre que vous aurez créé des âmes viriles, des consciences fortes, des hommes de dévouement, de sacrifice, des patriotes? Ce peuple de France, qui, dans sa longue histoire, à travers ses égarements, a brillé par ses qualités généreuses, par ses élans chevaleresques, à qui appartiennent ces nobles maximes : « Les grandes pensées viennent du cœur... Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas... Fais ce que dois, advienne que pourra... », est-ce à cette morale calculatrice, hygiénique, égoïste, que vous allez le réduire?

Que l'Académie se prépare donc à fermer le concours des prix de vertu! La source à laquelle se puisent les dévouements qu'elle couronne chaque année sera bientôt tarie.

Ouvrons un catéchisme et comparons les deux langues. Le catéchisme n'a pas de chapitre sur les bons placements, sur la Caisse d'épargne, sur les compagnies d'assurances; il ne va pas, comme Pierre Laloi, jusqu'à donner le nom et l'adresse de la compagnie de son choix; toutes choses qui ont, sans doute, leur utilité, mais qui, pour des enfants de six à neuf ans, sont peut-être prématurées. Non, le catéchisme enseigne simplement les premiers principes de toutes les vertus; et ne fût-ce qu'au point de vue esthétique, entre ce qui suit et ce qu'on vient de lire, où est la supériorité?

« Quelle est la première vérité que nous devons croire?

« La première vérité que nous devons croire, c'est l'existence de Dieu.

« Pourquoi croyez-vous en Dieu?

« Je crois en Dieu, parce qu'il nous a révélé lui-même son existence.

« La raison ne nous dit-elle pas aussi qu'il y a un Dieu!

« Oui, la raison nous dit qu'il y a un Dieu, parce que, s'il n'y avait pas de Dieu, le ciel et la terre n'existeraient point...

« Où trouvez-vous encore une autre preuve de l'existence de Dieu?

« Je trouve encore une autre preuve de l'existence de Dieu dans ma conscience, qui me dit que je serai récompensé par lui si je fais le bien, et puni si je fais le mal...

« Qu'est-ce que l'âme?

« L'âme est un esprit créé à l'image de Dieu, pour être uni à un corps, et qui ne mourra jamais.

« En quoi notre âme est-elle créée à l'image de Dieu?

« Notre âme est créée à l'image de Dieu, en ce qu'elle est capable de connaître, d'aimer et d'agir librement...

« Pourquoi sommes-nous obligés d'aimer notre prochain?

« Nous sommes obligés d'aimer notre prochain parce que Dieu nous l'ordonne expressément, et que tous les hommes sont frères, rachetés comme nous par le sang de Jésus-Christ... »

Quel langage! et quelles natures différentes sortiront de ces deux enseignements!

D'un côté, et en portant les choses au mieux, un moraliste de comptoir, honnête homme dans le sens le plus abaissé du mot, préoccupé d'assurer son bien-être, calculant ce que lui rapporteront ses vertus, content de soi à bon marché, sans principes d'ailleurs pour soutenir ses résolutions, sans vues supérieures pour se défendre contre les tentations de la vie; de l'autre côté, un homme qui demeurera sujet, sans doute, aux misères de la condition mortelle, mais qui, du moins, s'il tombe, entendra, en dehors de tout intérêt matériel, le cri de sa conscience le préservant à la fois de l'endurcissement et du désespoir, le poussant à s'humilier devant Dieu et à chercher auprès de lui son pardon; qui, s'il fait son devoir, ne croira jamais l'avoir assez rempli, voyant toujours au-dessus de lui un idéal infini, vivant et personnel, vers lequel il doit s'élever, un Dieu qui s'est offert pour le salut du monde et dont il doit dans sa vie, jamais exempte d'épreuves, de souffrances et de deuils, à quelque condition qu'il appartienne, invoquer les mérites et reproduire le sacrifice.

Quelle sanction une morale sans Dieu donne-t-elle à ses préceptes? Sur quel principe les peut-elle appuyer? Vous dites à l'enfant qu'il *doit* faire telle chose. Au nom de qui le lui dites-vous? Et quel est le titre de votre autorité? Du moment que vous lui ôtez sa divine origine, la morale ne vaut que ce que vaut l'homme qui l'enseigne; elle soumet cet homme au jugement de l'enfant, et vous en êtes au fond si pénétrés que vous êtes obligés d'attribuer, à ceux pour qui vous revendiquez le respect et l'amour de votre élève, les perfections que vous retirez à la Divinité.

Assurément vous avez raison de lui rappeler ce qu'il doit à ses parents et à ses maîtres; mais, si la réalité ne répond pas à vos

éloges, si ces maîtres, si ces parents, n'ont pas été pour l'enfant tels que vous les lui représentez, allez-vous le déclarer dégagé de ses devoirs envers eux? Il peut le croire, puisque vous ne lui avez donné d'autre motif de ses obligations que des mérites dont il ne reconnaît pas l'existence. La religion ne limite pas à ces frêles arguments les obligations de l'élève ou du fils; elle lui enseigne à respecter, à aimer ses maîtres et ses parents, non pas seulement pour le bien qu'ils lui ont fait, mais parce que, même dans une image défectueuse, ils représentent à ses yeux l'autorité d'en haut; elle lui commande, en toutes choses, de rendre le bien pour le mal, et elle va jusqu'à imprimer dans la conscience de chaque homme qu'il est, dans une certaine mesure, responsable de l'âme d'autrui. C'est pourquoi l'on a vu plus d'une fois, dans tous les rangs, au moment de la première communion, par exemple, des enfants porter dans leur jeune cœur la résolution de ramener à Dieu un père égaré ou incrédule, et arriver à dominer, par l'invincible charme de leur tendre vertu et le respect qu'elle inspirait, des existences vieillies dans le désordre ou dans l'irréligion.

Mais ceux qui ne croient pas en Dieu, qui ne calculent le devoir qu'en proportion de l'avantage qu'ils en tirent ou des services qu'on leur rend, sur quoi se fonderont-ils, si ces précaires appuis viennent à leur manquer? Les feuilles judiciaires racontaient naguère, et presqu'au même jour, l'histoire de deux criminels, convaincus, l'un d'avoir tué son père, l'autre d'avoir tué son enfant. Celui-ci alléguait que la pauvre créature, souffrante et plaintive, l'*agaçait* par ses cris; celui-là, que le vieillard, abandonné à l'ivrognerie, le *dégoûtait* par ses excès. Évidemment la religion n'avait point parlé à ces monstres; mais on ne voit pas bien quelle prise aurait eue sur eux une morale qui, pour les calmer, se serait bornée à invoquer que le bien le père avait fait à l'un, ou la joie que l'autre recevait de l'enfant.

Ne l'oublions point, en effet : dans l'ordre nouveau qu'on nous prépare, il ne s'agit pas d'une société tout imprégnée de christianisme et qui s'en inspire au moment où elle le nie. Il s'agit d'une société dans laquelle aura disparu, non seulement tout vestige de christianisme, mais encore toute idée métaphysique, toute notion de Dieu, de l'âme et de l'immortalité.

Ce que serait, si elle était possible, une telle société, aucun précédent n'en peut donner l'idée. L'antiquité, avec ses esclaves, ses enfants exposés, son mépris des prisonniers, ses massacres et ses orgies, ne peut aider à la concevoir. Car, dans tout ce qu'elle comptait de génies et de grands cœurs, l'antiquité portait l'aspiration vers la vérité totale et comme le pressentiment de l'Évangile.

De tout ce qu'il y avait en elle de bien, de beau, de vrai, le christianisme n'a rien détruit, rien répudié; il a tout recueilli, tout couronné, tout complété, et en même temps, sans secousse, sans violence, par l'action continue de ses enseignements et de ses exemples, il a fait tomber, comme d'elles-mêmes, en minant les vices qui les soutenaient, les coutumes immorales et barbares des siècles païens.

C'est l'œuvre contraire que l'on entreprend aujourd'hui. Toutes les aspirations de l'antiquité, toutes les vérités, non pas seulement de la révélation, mais de l'ordre naturel, les doctrines d'un Socrate, d'un Platon, d'un Cicéron, aussi bien que les croyances d'un saint Augustin, d'un saint Thomas, d'un Bossuet, tout est refoulé, tout est anéanti. Par une conséquence logique, les principes qui avaient produit et entretenu les vertus des vieux âges étant renversés, ce sont ces vertus qui vont tomber; ce sont les vices et les crimes opposés qui vont renaître, triomphant sur les ruines confondues de la religion et de la philosophie.

Admettez que cette société nouvelle dure, non pas dix-huit siècles, mais un demi-siècle, et vous verrez ce que deviendront la conscience, la raison, l'honneur, la famille, la liberté, l'art, la poésie, la pudeur, le dévouement, le patriotisme, le respect de la vie humaine, de l'innocence et du malheur.

Un jour, M. Cousin — le récit est de M. Guizot parlant, au temple de l'Oratoire, sur la nécessité de la religion dans l'éducation [1] — M. Cousin s'entretenait avec un de ses disciples de la place et de la valeur morale de la religion dans les âmes. Il vit passer une pauvre vieille femme, misérable, décrépite, l'air presque idiot : « Regardez, dit-il à son interlocuteur; ôtez à cette femme ses croyances religieuses, sa foi chrétienne, elle tombera au-dessous du singe. »

Que de fois nous avons retrouvé cette réflexion du philosophe dans la bouche du simple villageois! Que de fois nous avons entendu d'humbles cultivateurs préoccupés, celui-ci d'obtenir une église pour sa commune, celui-là de réconcilier avec Dieu son fils mourant, non pas toujours des plus fervents, ni des plus assidus aux offices de la paroisse, mais gardant au fond de leur âme les sentiments de leur enfance, que de fois nous les avons entendus nous dire, en forme de conclusion : « Après tout, nous ne sommes pas des animaux! »

Pour l'ignorant comme pour le savant, pour le laboureur comme pour le métaphysicien, tout est là; chacun répète, à sa manière, le mot de Descartes : « Je connais que je suis une chose imparfaite

[1] Discours prononcé au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, 20 avril 1872.

et dépendante d'autrui, qui tend et qui aspire sans cesse à quelque chose de plus grand et de meilleur que je ne suis [1]. » Le signe distinctif de l'homme, le trait de sa grandeur, la raison de ses devoirs, c'est sa divine origine et l'immortalité qui l'attend.

« Il n'y a de Dieu que l'homme », disent nos sophistes. Pascal leur a d'avance répondu : « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. »

V

Dieu et l'autre monde étant supprimés, la perfection est de droit humain. Elle n'existait nulle part sous l'ancienne loi ; elle va régner partout sous la nouvelle. Avant la révolution, on l'a vu, il n'y avait rien : ni société, ni famille, ni justice. Tout date de son avènement : « Tout ce que je vous ai enseigné jusqu'ici, dit M. Bert à ses élèves, tout ce que je vous ai appris à aimer, à admirer, c'est la révolution qui l'a fait [2]. »

Autrefois, par exemple, les rois faisaient les lois « à leur fantaisie ou suivant leurs intérêts », et quels rois ! « La plupart n'avaient guère de sagesse ni de science », et leur fils pouvait être « le dernier des imbéciles [3] ». Aujourd'hui c'est bien différent : « Le président de la république... est, nécessairement, le plus digne, le plus capable de gouverner l'État, celui dont les sentiments et les idées sont le plus conformes aux sentiments et aux idées de la nation [4]. » Autrefois ce n'étaient que guerres désastreuses, dilapidations, vols, assassinats; aujourd'hui, plus de guerre engagée contre le vœu du pays, plus de prodigalités, plus de préoccupations personnelles : « le souverain, c'est vous, c'est moi, ce sont tous les citoyens [5]. » La république « supprime toutes les dépenses inutiles [6] ». Sous son règne, « la guerre ne peut être déclarée que si elle est conforme à l'intérêt de tous ». Les députés sont les hommes les plus sages, les plus désintéressés, les plus éclairés : « Nos députés ne nous demandent évidemment que ce qui est nécessaire pour assurer les services généraux du pays [7]. »

Donc, l'âge de fer sous la monarchie; l'âge d'or sous la répu-

[1] Descartes, *Méditation troisième.*
[2] *L'Instruction civique,* p. 137.
[3] *Ibid.,* p. 77 et 83.
[4] Compayré, *Éléments d'instruction civique et morale,* p. 164.
[5] *Ibid.,* p. 165.
[6] *Ibid.,* p. 163.
[7] *Ibid.,* p. 183.

blique. Plus de Dieu, plus de religion, plus de culte; mais, pour la révolution, des autels. « Que son nom soit béni ! » s'écrie M. Bert, empruntant pour une fois les formules de l'Église. Il va si loin dans son transport, qu'il résume, en deux images expressives, le contraste entre la monarchie et la république. D'un côté, la campagne désolée, aride, ensevelie sous les neiges, le paysan en haillons et transi de froid : c'est la monarchie. De l'autre côté, la rue large et bien aérée, la lumière du jour éclairant et réchauffant les heureux citoyens : c'est la république [1]. Moins compatissant que le Dieu de l'Évangile, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, M. Bert, l'homme de science, l'homme des faits positifs, l'ennemi des légendes et des fables, n'accorde son soleil qu'aux républicains, comme il ne promettait de secours, étant ministre, qu'aux communes républicaines.

Quoi qu'il en soit, reprenons la supposition que, à propos de l'enseignement de l'histoire, nous avons déjà faite. L'enfant a été formé par cette nouvelle morale; on lui a persuadé que tout, hommes et choses, conspirait désormais pour son bonheur. On lui a dit solennellement : « Nous vivons dans un temps heureux où la justice règne [2]. » On lui a tout à la fois fermé le ciel et livré la terre. Il a grandi; il est entré dans le monde; il a entendu, écouté, regardé autour de lui; il a dévoré les journaux dont ses maîtres, en dépit de son grand-père, lui ont recommandé la lecture [3], et de cette enquête avide et confiante qu'a-t-il recueilli?

Cette république dont on lui a célébré les bienfaits, elle est attaquée, décriée, insultée par ceux-là même qui prétendent représenter sa cause; cette constitution qu'on lui a donnée comme une œuvre de sagesse faite « pour assurer son bonheur », elle est rejetée comme une contrefaçon de monarchie, c'est-à-dire, d'après les principes inculqués à l'enfant, comme la pire chose du monde. Ce président de la république, « l'homme nécessairement le plus digne et le plus capable », il est signalé par des journaux républicains, les seuls dont un élève si bien instruit puisse faire usage, par les journaux dont son maître, M. Paul Bert, est le collaborateur, comme se livrant, dans un intérêt égoïste, à des trames souterraines, à des violations clandestines de la constitution. On lui avait affirmé que jamais, sous la république, une guerre ne serait engagée contre le vœu du pays, et que désormais tout se ferait à ciel ouvert; et il voit chaque jour des républicains montrer dans

[1] *L'Instruction civique,* p. 163.
[2] *Ibid.,* p. 163.
[3] *Ibid.,* p. 70. « ... Votre grand-père avait tort, mon enfant, mais il est très vieux... »

la guerre de Tunisie une surprise faite à la nation, il les entend attribuer à d'indignes spéculations les expéditions préparées dans l'ombre par le gouvernement, déclarer « qu'il faut remonter aux années les plus sombres de Napoléon III, pour retrouver une époque où la France ait été si peu informée des desseins de ses gouvernants [1] », s'écrier mélancoliquement : « Dans quelle fosse nauséabonde, dans quel abîme de tristesse et de honte sommes-nous tombés!... Si nous regardons hors de chez nous, il nous semble que nous n'avons plus qu'à nous cacher pour fuir la risée et les sarcasmes de l'Europe [2]. »

On lui avait vanté enfin les lumières, les vertus, le désintéressement de ses députés, et voici que de tous les points s'élève contre leur vulgarité, leurs intrigues, leur nullité, leurs mesquins et honteux calculs, un concert d'invectives et de malédictions [3] : « Cette Chambre est déjà morte ; elle est plus que morte, elle est pourrie [4] », dira l'un. « Il y a quelque chose de pourri dans notre pays de France, écrira l'autre. Une lente décomposition mine notre état politique, qui s'affaisse morceau par morceau. La représentation nationale, produit incohérent de toutes les ambitions, de toutes les vanités, de tous les appétits, de toutes les passions d'une démocratie sans boussole, ne sait plus ni ce qu'elle veut ni ce qu'elle fait [5]. »

Que voulez-vous que devienne votre élève au milieu de ces révélations? Vous ne lui aviez laissé d'autre croyance, d'autre règle, d'autre point d'appui que sa foi dans les institutions et les hommes de la république. Que fera-t-il en voyant ces misérables idoles brisées par ceux qui les avaient élevées?

S'il se replie sur lui-même, s'il interroge sa propre condition, le contraste sera plus criant encore entre vos assurances et la réalité. Vous avez suscité en lui toutes les ambitions, tous les orgueils, toutes les espérances, en les enfermant dans l'étroit horizon de ce monde. Vous lui avez promis la justice, la liberté, la fraternité, le bien-être, et en même temps, lui retirant les freins qui auraient pu modérer ses convoitises, lui enlevant les croyances

[1] *République française,* 27 juillet 1882.

[2] *Le XIX*e *siècle,* 30 juillet.

[3] « L'opinion publique ne règne ni ne gouverne. Ce qui règne et gouverne aujourd'hui, aussi bien au congrès de Washington qu'à la Chambre des députés de Paris, c'est la vulgarité des appétits, l'étroitesse des esprits, la banalité et la complaisance des consciences. L'opinion publique n'est qu'une simple spectatrice de la partie jouée par les politiciens; c'est toujours le public qui paye les frais. » (*Paris,* août 1882.)

[4] *Le XIX*e *siècle,* 30 juillet 1882.

[5] *National,* 29 juillet 1882.

qui l'auraient fortifié contre les misères présentes en lui en promettant, dans un autre monde, la réparation, vous vous êtes engagés à lui donner, dès cette vie, satisfaction.

Or quel spectacle, quelles destinées l'attendent! Dans ce monde où « la justice règne », où « il n'y a plus ni faveurs ni privilèges », il voit dénoncés par les organes de votre parti, se montrant au doigt et *s'exécutant* les uns les autres, l'iniquité, le privilège, le scandale des fortunes soudaines, l'ignorance pérorant dans les assemblées, l'incapacité ou l'immoralité au pouvoir, le luxe effronté de ceux qu'ont enrichis nos désastres, et, en regard de leur insolente opulence, pour son propre partage, le travail âpre et pénible, souvent infructueux, les privations, les humiliations, l'amertume des espérances trompées; peut-être, sans parler des grandes douleurs morales, la maladie, les chômages, les infirmités, la ruine.

Que pensez-vous opposer à ses plaintes? Quels refuges, quelles ressources, quelles consolations lui tenez-vous en réserve! Sous l'empire de cette religion que vous lui avez appris à détester, d'autres, à leurs frais, bâtissaient des écoles ou des hôpitaux; d'autres vendaient leurs biens pour secourir les pauvres et les encourager par l'exemple de leur indigence volontaire; d'autres se dévouaient au soulagement des malades et quittaient honneurs, famille, fortune, pour s'enrôler parmi les filles de Saint-Vincent de Paul ou les frères de Saint-Jean de Dieu; d'autres, comme Bourdaloue, le jésuite Bourdaloue, faisaient retentir, en plein dix-septième siècle, le tonnerre de leur parole contre les mauvais riches, leur rappelaient, en termes foudroyants, leurs rigoureuses obligations « Les richesses que vous possédez ne sont pas proprement à vous; vous n'en êtes, par rapport à Dieu, que les dépositaires et les dispensateurs [1] »; et, en même temps, sans aigrir le pauvre, sans l'exciter à la révolte, ils le relevaient en lui montrant le ciel : « *Tua, Pater, Providentia gubernat!* Oui, Seigneur, quelque sévère que semble d'ailleurs votre conduite envers le pauvre, il est évident qu'il y a dans le ciel une Providence qui pense à lui, qui veille sur lui, qui travaille pour lui [2]! »

Arrière ces enseignements, ces espérances, ces œuvres, ces fondations! Soit! Mais qu'avez-vous mis à la place?

Au malheureux qui s'irrite de l'inégalité des conditions, qui ne peut comparer, sans colère, l'abondance du riche avec sa détresse, que répondez-vous? « ... C'est encore une maladie de cervelle... Il tombe sous le sens qu'ON DOIT FAIRE CE QU'ON VEUT DE CE QU'ON

[1] Bourdaloue, Sermon sur les richesses.
[2] *Ibid.*, Sermon sur l'aumône.

A GAGNÉ. » Vous lui dites encore qu'il est aussi naturel « qu'il y ait des enfants riches et des enfants pauvres, qu'il est naturel qu'il y en ait de grands et de petits, de forts et de maladifs, de bêtes et de spirituels ». Et, tout triomphant, vous concluez, en soulignant chaque mot : « *Ça n'empêche pas l'égalité dans la société* [1]. »

Et vous comptez que cela suffira pour lui fermer la bouche! C'est là ce que vous avez à lui offrir pour le défendre du désespoir et combler les désirs que vous avez vous-mêmes excités : « Sans doute, ajoutez-vous, l'homme riche a plus de chances que le pauvre d'être nommé député, et son fils a plus de facilités que le fils du pauvre pour devenir ingénieur, général ou millionnaire. Mais tout cela n'est pas grand'chose. »

Tout cela n'est pas grand'chose. Vous en parlez à votre aise, répliquera-t-il, du sein de votre bien-être. Mais pour lui qui souffre, qui n'a jamais entendu parler des béatitudes du sermon sur la montagne; pour lui que vous avez empêché de se retourner vers le Dieu qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine et qui êtes chargés, je vous soulagerai »; pour lui, membre délaissé de cette foule opprimée et gisante (*vexati et jacentes* [2]) sur laquelle le Sauveur jeta un regard de compassion, pour lui qui, grâce aux préjugés dont l'a enveloppé votre impitoyable sollicitude, n'a jamais senti la douceur de ce divin regard, avez-vous cru que ce serait assez de lui dire : « Tout cela n'est pas grand'chose »?

Vous avez, il est vrai, un autre argument : « Si nous voyons encore quelque chose de mal, car tout n'est pas parfait, tant s'en faut, au lieu de se plaindre et de se fâcher, il faut travailler à corriger ce qui est mal, afin que ceux qui nous suivront disent à leur tour de nous : « C'étaient de braves gens, de bons patriotes, « de vrais Français [3]. »

Pauvre ressource pour vos élèves, tels que vous les avez formés, avec des appétits positifs et sans vues sur l'autre monde, que cette renommée posthume, dans leur misère présente! Vous oubliez d'ailleurs que ces « braves gens », ces « bons patriotes », ces « vrais Français », dont vous leur proposez l'exemple, ont eu précisément pour trait caractéristique de manquer de patience, de « se plaindre et de se fâcher », de procéder par coups et par meurtres. Vos héros, vos « grands morts », ce sont les hommes de la

[1] Paul Bert, *L'Instruction civique,* p. 123.
[2] Saint Matthieu, ch. IX, ℣. 36; évangile du jour de *la fête de saint Vincent de Paul.*
[3] *L'Instruction civique,* p. 163.

Convention, du Comité de salut public, de la prise de la Bastille, du 10 août, de 93, ce sont les hommes de l'émeute et de l'échafaud. Pourquoi vos élèves, tout pénétrés par vous de leurs mérites, n'agiraient-ils pas comme eux?

Vous leur dites, je le sais, que les révoltes, autrefois légitimes, ne le sont plus aujourd'hui. Langage habituel des parvenus du pouvoir, jamais écouté de ceux qui veulent y arriver.

Pas plus qu'au scepticisme, on ne fait à la haine sa part. Vous avez semé la haine, imaginant qu'elle n'irait qu'à vos ennemis; elle se dressera contre tous ceux qui feront obstacle à vos élèves, devenus des hommes, contre tous ceux dans lesquels ils croiront voir les complices de leurs déceptions, contre tous ceux dont la fortune insultera à leur infortune, et d'autant plus terrible contre eux que ceux-ci leur devaient ici-bas le bonheur dont ils les ont déshérités au delà.

Il y a longtemps que, dans des pages prophétiques, Chateaubriand a annoncé ce dénouement inévitable des nouvelles doctrines : « Un État politique où des individus ont des millions de revenus, tandis que d'autres individus meurent de faim, peut-il subsister, quand la religion n'est plus là, avec ses espérances hors de ce monde, pour expliquer le sacrifice?... Essayez de persuader au pauvre lorsqu'il saura bien lire et ne croira plus, lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède mille fois le superflu : pour dernière ressource, il vous faudra le tuer. »

Et le grand écrivain, renouvelant, au déclin attristé de ses jours, la profession de foi qui avait accompagné l'éclatant lever de sa gloire, concluait en ces termes : « Je ne vois de solution à l'avenir que dans le christianisme et le christianisme catholique [1]. »

VI

La force est le dernier recours des systèmes qui prétendent se passer de la religion. Aux éléments d'insurrection qu'ils ont déchaînés dans l'homme, ils n'ont finalement qu'une réponse : le Code pénal.

Oui, le Code pénal! Pères et mères, qui lisez ces lignes, vous étiez-vous jamais avisés, quand vous donniez à vos enfants les premières notions du bien et du vrai, quand vous les instruisiez

[1] *Mémoires d'outre-tombe*. Ed. Dufour. Paris, 1861, t. VI, p. 359 à 371.

à aimer la vertu, à détester le mensonge, à ceindre dès leurs jeunes années la noble armure de l'honneur, vous étiez-vous jamais avisés de leur faire entrevoir au bout de chaque leçon, comme une démonstration suprême, l'amende, la prison, le bagne, l'échafaud? Aviez-vous cru nécessaire, pour élever leur âme, d'inspirer à vos enfants cette basse terreur? Vous était-il entré dans l'esprit de leur faire apprendre par cœur, pour les mieux pénétrer de leurs devoirs, les articles du Code pénal?

Eh bien, ce sera là désormais l'enseignement nouveau, ce sera le couronnement de l'éducation civique. Autrefois, dans les écoles où régnait le Christ, on écrivait sur les murs, on traçait dans les modèles d'écriture, on gravait dans la mémoire des enfants quelque verset des saints livres, quelque prière, quelque pensée d'un grand saint ou d'un grand moraliste, quelque belle maxime d'un saint François de Sales ou d'un Fénelon. Désormais on leur mettra en formules les articles du Code pénal.

Nous n'inventons rien. Dans la *Première année d'instruction morale et civique* de Pierre Laloi, vous trouvez, au-dessous de l'énoncé de chaque devoir, l'article du Code pénal qui punit l'infraction. Ainsi, correspondant au précepte d'aimer et de respecter ses parents, figure, dès les premières pages, cette note : « Loi : Un père a le droit, lorsque son enfant a commis une faute grave (vol, coups et blessures à ses parents, faux en écriture, débauche), de le faire arrêter et emprisonner pour une durée de six mois [1]. »

Plus loin, dans une section que l'auteur intitule *Supplément*, sont prescrits les devoirs de l'élève : « Lire et copier les articles suivants : Travaux forcés (p. 731), réclusion (p. 169), effraction (avec vol) (p. 180), chantage (p. 156), faux en écriture (p. 162), recel (p. 169), récidive (p. 169)... [2]. »

C'est là ce qu'ils ont substitué au *sursum corda* des chrétiens! C'est leur manière d'émanciper les esprits et d'élever les cœurs! Ne nous en étonnons pas : rien n'est plus logique. Qui supprime le prêtre doit appeler le gendarme; qui ferme les églises doit ouvrir les prisons; qui repousse l'Évangile n'a de ressource que le Code pénal. *Initium sapientiæ timor Domini*, disait l'Écriture; le commencement de la sagesse, c'est la crainte des travaux forcés, dira la loi nouvelle. Mais formez donc des citoyens à une pareille école! Autant dire qu'il n'y a que les maisons de correction pour faire d'honnêtes gens, et les compagnies de discipline pour enfanter des héros.

[1] *La Première année d'instruction morale et civique*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 39.

VII

Il y a une conclusion pratique à tirer de cet examen.

La France serait perdue, si l'on pouvait admettre qu'elle fût livrée à un tel enseignement. Peuple sans histoire et sans Dieu, sans passé et sans avenir, ivre tout à la fois d'orgueil et de haine, stupidement immobile dans la morgue des découvertes physiques, et rendue incapable de les continuer par l'extinction graduelle de ce sens moral et de cette culture intellectuelle, sans lesquels le jugement ne se soutient pas, et la science elle-même tombe avec la conscience; dévorée de luttes intestines que feraient inexpiables, dans cette fureur sauvage pour le combat de la vie, l'insensibilité des uns et le désespoir des autres; mûre pour la tyrannie et pour la conquête, elle deviendrait — que notre patrie nous pardonne ce blasphème dont personne, plus que nous, ne répudie l'outrage — elle deviendrait l'horreur et la risée du monde.

Il appartient à chacun de nous de la sauver de cette ignominie. La loi du 28 mars doit succomber. Mais, tant qu'elle durera, il y a, pour en atténuer les effets, une œuvre offerte au concours de tous; c'est l'œuvre des écoles libres. Établie, sous des formes variées, dans les divers départements [1], cette œuvre ne se propose pas seulement de fonder ou d'entretenir des écoles chrétiennes, quoique ce soit son premier but. Elle a un autre objet : c'est la surveillance des écoles publiques. A tout prix, il faut arracher l'enfant aux leçons perfides, aux affreux manuels qui se préparent contre lui. Ces manuels, nous l'avons montré, sont en opposition formelle avec le texte de la loi du 28 mars et les instructions du Conseil supérieur. Ils prêchent la haine entre concitoyens; et cette haine, prélude des guerres civiles, est un crime de lèse-patrie. Ils nient Dieu ou omettent son nom, et le Conseil supérieur fonde sur la notion de Dieu l'enseignement de la morale. Ils blessent les croyances religieuses; et le Conseil supérieur interdit, « comme une mauvaise action », tout ce qui peut offenser ou inquiéter les consciences.

Il faut donc éclairer les parents sur le danger de cet enseignement, en même temps que le dénoncer aux pouvoirs publics. C'est en vain que l'auteur de la loi du 28 mars, effrayé des protestations que révélait contre son entreprise la composition d'un grand nombre de commissions scolaires, s'est efforcé, par une interprétation abu-

[1] La plupart des Comités formés, dans cette vue, sont entrés en relations avec la *Société générale d'éducation et d'enseignement,* dont on a chaque jour l'occasion d'apprécier les éminents services et la haute compétence.

sive, de limiter leurs attributions. Il y a, du moins, un droit que M. Ferry n'a pu leur contester : c'est celui de juger souverainement de la validité des excuses. Toute excuse, fondée sur l'emploi des livres analogues à ceux que nous avons cités, doit être admise, et cette admission passée en jurisprudence, il faudra se résoudre ou à voir les écoles publiques désertées par les familles ou à bannir de ces écoles des ouvrages et des leçons que répudient les familles.

Il y va de l'honneur et de l'existence de notre pays.

« Quand, sous Louis XIV, rapporte M. Hubault, nous reprîmes possession de Dunkerque, un Anglais dit aux nôtres : — Messieurs, nous reviendrons. — Non, répondit un officier français, vous ne reviendrez pas tant que Dieu sera plus content de nous que de vous [1]. »

N'en déplaise aux maîtres du jour, les officiers de notre temps n'ont pas désavoué le langage de leurs devanciers. Les soldats sont bons juges en fait d'honneur et de devoir national ; ce n'est pas dans les rangs de ceux qui versent leur sang pour leur pays qu'on trouve le mépris de Dieu. Comment ne pas prononcer ici le nom de cet héroïque Ducrot, si humble chrétien et si fier patriote? Comment ne pas rappeler les paroles testamentaires de cet ancien ministre de la guerre, le savant et estimé général Berthaut? « De tous les sentiments qui élèvent le cœur de l'homme, le plus puissant est incontestablement le sentiment religieux, où le soldat puise l'espérance qui le soutient et le fortifie... Plus qu'aucun autre, l'homme de guerre se sent sous la main de Dieu et a besoin de croire à une autre vie pour accepter virilement l'idée du sacrifice [2]... »

Cette année même, tandis que, devant les écoles communales de Paris, des conseillers municipaux débitaient leurs insanités sacrilèges, quels accents bien différents faisaient entendre les généraux, appelés à présider dans quelques-uns de nos lycées la distribution des prix ! « Nos enfants, disait, au lycée de Tours, le général Schmitz, commandant en chef le 9e corps, nos enfants, en entrant dans la vie, doivent s'y présenter armés de toutes pièces. L'esprit doit être sain, les facultés préparées à acquérir l'équilibre nécessaire à la lutte, l'âme exempte de la terreur des ténèbres et ouverte aux nobles aspirations. *Les respects pour Dieu, la famille, la patrie sont inséparables de la vie de l'homme, du citoyen et du soldat.* »

Et, à Paris, s'adressant aux élèves du lycée Charlemagne, un officier que ne suspectera pas le monde officiel, le général Pittié

[1] *Notre histoire en cent pages,* par M. Gustave Hubault, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, p, 106.

[2] *Principes de stratégie,* ouvrage posthume, 1882, Baudoin et Dumaine, p. 392 et suiv.

terminait ainsi son discours : « Vous vous montrerez les fermes descendants de ceux qui vous ont enfantés, et les mainteneurs résolus de la séculaire devise paternelle : *Gesta Dei per Francos.* »

Témoignage plus solennel! On sait avec quel patriotisme la commission de l'armée, instituée par l'Assemblée nationale, a rempli sa tâche. Appartenant à toutes les opinions, ses membres n'ont fait qu'un cœur et qu'une âme pour assurer la défense et le service de la France. Eh bien! qu'on lise le rapport sur la loi du recrutement, présenté par cette commission à l'Assemblée nationale : il émane d'un soldat et d'un républicain, le général Chareton. Dans ce document tout militaire, où l'on ne se prépare à entendre qu'un bruit d'armes et de guerre, retentit, à plusieurs reprises, le nom de la Providence, et voici par quelles graves réflexions s'achève le rapport : « Si, après tant de jours d'honneur et de gloire, sont venus pour l'armée les jours de revers, c'est que la Providence voulait lui faire comprendre mieux encore l'étendue de ses devoirs envers le pays. Elle saura les remplir tous, messieurs, car elle sera l'armée de la nation, de la loi, du droit, et, grâce à elle, nous pouvons concevoir encore l'espérance que la France n'a pas cessé d'être le soldat de Dieu. »

Ainsi, au dix-neuvième siècle comme au dix-septième siècle, dans la pensée de ces vaillants, qui, bravant la mort pour la France, ont, plus que tout autre, le droit de parler en son nom, la première condition de sa grandeur, c'est sa fidélité à ses vieilles croyances.

Unissons-nous donc pour les maintenir, pour les développer, pour les défendre, et pour conserver à nos enfants, pour perpétuer dans les générations à venir ce qu'une voix auguste appelait, il y a quelques jours, « le tempérament à la fois religieux et magnanime de la nation française[1] ».

Charles de Lacombe.

[1] Lettre de S. S. le pape Léon XIII à S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, 14 août 1882.

DANS LES FORÊTS

V Liesakh razckazano Andreem Petcherskim, Moskva, 1875 [1].

Sur la rive gauche du Volga, entre Ribinsk et Makariev, se trouve la vieille Russie, celle des légendes, des forêts mystérieuses et des marais enchantés. Là, on vit en liberté, et le paysan est adroit, habile et sensé. Au lieu de s'obstiner à demander à la terre froide et stérile un pain insuffisant pour sa nourriture, au lieu d'émigrer comme ses voisins, il tire de son pays non seulement des moyens d'existence, mais la richesse. Sous ses doigts diligents, la laine des agneaux se transforme en chapeaux et en bottes de feutre et il forge des cognées, des clous, des fléaux de balance pour la Russie entière. Tout ce qui se peut faire en bois, vaisselle, instruments de culture, engins de navigation, son tour le fabrique avec les arbres de la forêt, que, sous diverses formes, il fait transporter à Astrakan, par le courant du Volga. S'il n'avait pas d'autre travail, il pourrait tirer la corde sur le chemin de halage, mais

[1] Paul Ivanovitch Melnikov, qui se cache parfois sous le pseudonyme de Petcherski, naquit à Nijni-Novgorod, en 1819. Après avoir passé par l'université de Kasan, il fut quelque temps employé au ministère de l'intérieur à traiter les affaires des Raskolniks. Il possède de curieux manuscrits concernant les diverses sectes, a sérieusement étudié leur foi et leurs coutumes, et son rare talent d'écrivain prête du charme aux nombreux travaux qu'il leur consacre. — L'un des plus célèbres est le roman en quatre volumes in-8°, dont nous publions ici la rapide esquisse. L'empereur Alexandre III, alors Césarevitch, accepta la dédicace de : *Dans les Forêts*. Des renseignements nouveaux sur la rive gauche du Volga, d'originales peintures de mœurs, rachetaient un peu de confusion dans le plan de l'ouvrage, un peu de désordre dans la marche des événements. Pour nous, le principal intérêt de ce livre, c'est de faire connaître les couvents raskolniks dont on ne s'est point occupé jusqu'ici, et de prouver une fois de plus qu'en dehors de l'Église catholique, il n'existe pas de monastères vraiment dignes de ce nom.

c'est la dernière de ses ressources, car un proverbe assure qu'il vaux mieux mendier que haler.

Qu'elles sont propres les chaumières blanches pentagones de la rive gauche du Volga! Un beau poêle les chauffe, et le paysan s'y endort, chaque soir, rassasié de bonne nourriture, car, soit dans les ports, soit dans les bazars, il obtient facilement le salaire de son travail. Aussi y a-t-il, pour employer une expression du pays, maint *richard* [1] sur les bords du Volga ; encore ne sont-ils pas tous connus, ces richards qui enfouiraient plus volontiers leur argent dans la vieille cachette de leurs grands-pères qu'ils ne le confieraient aux banques et aux sociétés financières.

Au milieu du village d'Osipovka s'élevait la maison d'un de ces *richards*, Patap Maximitch Tchapourine. Cette maison, construite sur des assises de pierre, avait six fenêtres de façade du côté de la rue; au-dessus des murs peints à l'ocre, courait une galerie sculptée, ornée de deux barques et d'un bateau à vapeur en miniature, qui se détachaient sur le rouge écarlate du toit. A l'intérieur, on se serait cru chez de grands commerçants. Le plancher du salon était ciré; aux fenêtres pendaient des rideaux de calicot garnis d'une frange de coton rouge; un poêle de faïence hollandaise étalait ses chaudes couchettes; deux glaces encadrées d'acajou et une demi-douzaine de tableaux ornaient les murs. Les chaises et l'immense divan étaient en acajou et en velours rouge. Près des fenêtres, des serins s'ébattaient dans des cages. D'autres cages, soigneusement couvertes, meublaient les angles de la pièce; là chantaient les rossignols qu'aimait le maître du logis. Sur le devant de la maison se trouvait l'appartement de Tchapourine. De l'autre côté, l'oratoire, avec l'iconostase en triptyque et la chambre d'une chanoinesse [2], chargée de prier sans cesse pour les morts de la famille. Les deux filles de la maison habitaient une aile en retour sur la cour. Au rez-de-chaussée, on voyait la cuisine, et une pièce réservée aux ouvriers et ouvrières.

Tchapourine avait huit ateliers de tourneurs et deux moulins. Ses bateaux parcouraient le Volga, apportant le froment et emportant la farine. Il louait deux boutiques au marché de Makariev, l'une pour vendre du bois, l'autre pour vendre de la farine; et l'on disait dans la ville : « Ce n'est pas une seule centaine de mille roubles que possède ce *richard.* »

[1] Le *richard* possède plus de 100 000 roubles. Ce mot est employé dans un sens analogue à celui de millionnaire.

[2] Beaucoup de schismatiques entretiennent chez eux une novice ou une religieuse d'un couvent de leur voisinage. Elle porte le titre de chanoinesse.

Tous respectaient Tchapourine; personne ne le rencontrait sans le saluer. Les paysans, qui ne voyaient jamais les propriétaires fonciers, l'appelaient volontiers : notre maître. Quoiqu'il fût partisan zélé de la *Vieille Foi*[1] et curateur de la chapelle de Gorodetz, Tchapourine n'avait rien du fanatique. Il frayait avec tout le monde; et si, dans ses voyages, il préférait l'hospitalité des schismatiques[2] à celle de ses autres amis, c'est que chez eux il vivait plus tranquille. Sa famille se composait de sa femme et de ses deux filles, Anastasie et Prascovie, âgées l'une de dix-huit, l'autre de dix-sept ans. Une orpheline qu'il avait jadis adoptée était mariée à un *richard* du voisinage.

Anastasie et Prascovie venaient de rentrer sous le toit paternel après une absence de près de cinq années. Elles avaient été élevées par la sœur de leur père, l'abbesse Manetha, supérieure d'un des couvents schismatiques de Komarov, et savaient lire les saintes Écritures, chanter l'office, enluminer les manuscrits et travailler aux ouvrages d'aiguilles qui conviennent à des filles riches, destinées à se marier richement. Leur père n'avait rien négligé pour les bien installer, et souvent il allait les voir dans leurs chambres. Un jour des vers, de regret passionné pour le couvent, qu'Anastasie écrivait avec de l'or et du cinabre lui tombèrent sous les yeux : « Aksinia, dit-il à sa femme, surveille tes filles; à Komarov, le mal est près du bien, et on y reçoit maintes visites. » Aksinia s'était jadis enfuie du monastère afin d'épouser Tchapourine. Elle cracha en signe de mécontentement et quitta la chambre. Son mari ne se fâcha pas. Sur les choses temporelles, Aksinia n'osait le contredire en rien, mais le couvent rentrait dans le domaine du spirituel, et les bonnes femmes conduisent le schisme depuis qu'on a retrouvé, dans un ancien texte, que « le mari ne fléchit pas la justice divine pour sa femme, mais bien la femme pour son mari ».

Cependant la pensée d'Anastasie obsédait Tchapourine. Une fille est un trésor qui appartient à autrui, se disait-il; puisqu'il faut s'en séparer, pourquoi tarder? Sniejkov m'a laissé entendre ses vues pour

[1] Comme le savent la plupart de nos lecteurs, le schisme (*raskol*) russe commença au dix-septième siècle, quand le patriarche Nikone entreprit de purger la liturgie d'erreurs introduites par les copistes. La principale des milliers de sectes de ce schisme est celle des vieux-croyants ou vieux-ritualistes. Malgré les ordonnances de Pierre-le-Grand, ils conservèrent leurs livres, leurs rites, leurs icones, leur costume et leur barbe qu'ils considèrent comme un péché de raser, parce qu'on détruit ainsi la ressemblance de l'homme avec Dieu.

[2] Sous le nom de schismatiques, nous désignons les diverses sectes qui se séparent de l'Église orthodoxe grecque et qu'on nomme en russe Raskolniks. C'est par millions qu'on compte ces schismatiques.

son fils; pourquoi pas? Ce sont des gens craignant le Seigneur; ils ont du bien, le jeune homme est honnête, intelligent; nous en causerons au bazar de l'Épiphanie.

La veille de l'Épiphanie, les étoiles se levèrent brillantes dans un ciel clair, et tandis que les vieillards et les matrones dessinaient des croix à la craie sur les portes de leurs maisons pour éloigner les esprits impurs, la jeunesse remuait la neige afin d'y chercher des présages d'avenir. Chacun sait que si, la veille de l'Épiphanie, une jeune fille trouve une bûche sous un tas de neige, elle se mariera dans l'année. Anastasie et Prascovie, demandèrent à leur mère la permission de sortir.

— Y songez-vous! que dirait votre père? s'écria Aksinia en les envoyant préparer l'autel pour matines.

De loin on entendait les joyeuses chansons de la jeunesse. Tout à coup, au milieu du chœur, retentirent des accents rauques et avinés. Reconnaissant la voix de son frère, Aksinia se précipita vers la porte de la cour.

— Ne laissez pas entrer Nicéphore, cria-t-elle aux ouvriers.

Les arbres d'un traîneau faisaient craquer la neige, les chevaux s'arrêtèrent : c'était Tchapourine qui revenait du bazar. A l'instant, sa femme le débarrassa de sa pelisse, ses filles l'entourèrent, caressantes comme de jeunes chattes. La chanoinesse entra. Tchapourine lui remit une bouteille d'écorce de bouleau, en disant :

— C'est l'eau de l'Épiphanie.

Dans l'attente de l'eau sainte, aucune des femmes n'avait mangé depuis le matin. Elles en burent quelques gouttes, et Eupraxie, la chanoinesse, emporta le reste.

— C'est le nouveau pope qui l'a bénite, dit Tchapourine à sa femme.

— Par qui ce pope a-t-il été nommé?

— N'as-tu pas entendu dire que nous avions notre propre épiscopat [1]?

— Ah! les Autrichiens! ils ont été baptisés par infusion, il faut s'en défier.

[1] Le réformateur Nikone n'avait trouvé dans l'épiscopat qu'un seul opposant, Paul de Kolomna, resté fidèle à l'ancienne liturgie. Ce prélat mourut sous les verrous sans avoir consacré de prêtres. Les *vieux-croyants* ne purent donc pas remplacer les popes défunts, et ils se trouvèrent sans sacerdoce, privés des sacrements. Alors ils se divisèrent en deux sectes, les *gens sans prêtres* et les *gens avec prêtres*. Ces derniers accueillirent les popes interdits par l'Église orthodoxe, et ses transfuges, jusqu'au jour où ils se rangèrent à l'obédience d'un certain évêque grec déposé, nommé Ambroise, qui s'installa en Bukovine, au point de jonction de la Russie, de l'Autriche et de la Turquie. Ambroise sacra des évêques et forma des diocèses.

— Trêve de sottises, repartit Tchapourine.

Anastasie se mêla à l'entretien.

— On les reçoit dans tous nos monastères, dit-elle.

— Effectivement, la différence entre nous est peu de chose, continua son père, mais en voilà assez, buvons notre thé!

Patap Maximitch Tchapourine était de l'humeur joyeuse d'un homme qui a bien vendu sa marchandise. Il avertit Aksinia de se préparer à recevoir des hôtes nombreux.

— Qui donc? demanda-t-elle.

— Skorniakov, Ivan et Grounia [1], Dioukov, Daniel Tikhonitch Sniėjkov et son fils.

— Sniėjkov?

— C'est un homme riche avec lequel je suis en relations d'amitié et d'affaires; son capital s'élève à 104 000 roubles argent, et il possède une usine où l'on fond du suif que l'on envoie ensuite à Piter [2].

— Est-ce un chrétien comme nous?

— Certes, de père en fils, les Sniėjkov sont de *vieux-croyants*. Il faudra préparer un beau repas pour ta fête, Aksinia. Allons, doctes jeunes personnes, et vous, madame la chanoinesse, dites-nous si, cette année, la fête tombe un jour gras ou un jour maigre.

— C'est le mercredi d'une semaine grasse, répondit aussitôt Anastasie.

— Bien! Alors on pourra donner de la viande et aussi du poisson. Attends-tu quelqu'un des monastères, Aksinia?

— Mère Manetha a promis de venir et d'amener Marie et Floenouchka.

— Cette dernière est de trop, on n'en dit point de bien, et son effronterie...

— Oh! papa, s'écria Anastasie, ardente à défendre son amie, Floenouchka est une excellente fille; s'il en était autrement, mère Manetha ne l'aimerait pas comme elle l'aime.

— Tais-toi, et qu'elle vienne. Remplis la théière de thé frais. Pour mes hôtes j'achèterai du thé de fleurs. Tout ce que j'ai, je le leur donnerais, même mes filles.

Les femmes protestèrent.

— Bast, dit Tchapourine, on rôtira Nastia, et avec la grosse Paracha [3] on fera du schi [4].

Aksinia envoya Nastia et Paracha dans la chapelle avec la cha-

[1] Diminutif d'Agrippine.
[2] Nom populaire de Saint-Pétersbourg.
[3] Diminutifs d'Anastasie et de Prascovie.
[4] Soupe composée de choux fermentés, de crème, etc.

noinesse, puis elle s'approcha de son mari et lui dit à voix basse :

— Mon frère Nicéphore est ici, je l'ai entendu chanter; chasse-le de ta maison.

— Je ne commettrai point ce péché; quoiqu'un vaurien, il est ton frère. Nous ne pouvons pas garder ici cet ivrogne, mais je l'enverrai surveiller mes affaires dans les montagnes, à 40 verstes de tout cabaret.

— Fais ce que tu voudras, tu es le maître. Je sais que tu agis par pitié pour moi; à cause de Nicéphore, je me sens coupable envers toi. Que n'est-il dans son linceul!

— La sœur ne saurait être responsable des méfaits du frère, dit Tchapourine. Mais parlons d'autre chose. Ce n'est pas sans motif que j'ai excité la curiosité des enfants. Sniėjkov et moi, nous avons parlé du mariage de Nastia.

— Elle est jeune; pourquoi tant se hâter?

— Elle entre dans sa dix-neuvième année; d'ailleurs, le mariage n'aurait pas lieu avant la Saint-Michel.

— A quoi bon, alors, ces promptes fiançailles?

— Il n'est pas question de fiançailles, on se verra, voilà tout. Ne dis rien à Nastia.

Comme Tchapourine sortait du salon un homme se précipita à ses pieds.

— Patap! tu es bon comme le bon Dieu! Donne-moi un abri et un morceau de pain.

— Relève-toi, Nicéphore, va dormir, demain nous causerons.

Nicéphore descendit au rez-de-chaussée, et Tchapourine alla dire matines avec sa famille, ses ouvriers et les plus pieux d'entre ses voisins. Dès l'entrée de son mari dans l'oratoire, Aksinia en était sortie furtivement pour recommander à un serviteur dévoué de bien fermer toutes les portes, afin qu'on ne fût pas surpris dans la célébration de l'office. Tchapourine n'avait pas voulu acheter par des présents la tolérance du pope orthodoxe de Sviblovo, et celui-ci lui faisait mille menaces.

Huit jours environ après l'Épiphanie, Tchapourine quittait l'atelier situé en face de sa maison, quand un grand jeune homme d'une vingtaine d'années, aux membres vigoureux, au teint frais et délicat, l'aborda. Ce jeune homme tenait son chapeau à la main, et ses épais cheveux blonds cendrés lui encadraient le visage comme une auréole. Tchapourine reconnut un de ses voisins, Alexis Lokhmatii, et il comprit aussitôt quelle requête on allait lui adresser. Peu auparavant, d'habiles voleurs avaient enlevé les chevaux du vieux Lokhmatii; la veille, un incendie détruisait son atelier de tourneurs et presque tout ce qu'il possédait. C'était de l'ouvrage

qu'il fallait à Alexis. Tchapourine l'accueillit avec une simplicité et une bonté touchantes. Tout en lui conseillant d'imiter la résignation de Job, il lui offrit du travail pour jusqu'à la Saint-Nicolas, lui paya d'avance la moitié de l'année, et l'envoya proposer à son père un prêt de 200 à 300 roubles.

Au moment où Alexis et Tchapourine se séparaient, une voix appela *papa*, en annonçant que le samovar bouillait. Au même instant, Nastia parut sur le seuil de la porte. Elle était vêtue d'un sarafane [1] d'indienne bleue aux larges manches blanches, sur la jupe duquel s'étendait un ample tablier blanc; un mouchoir de soie ponceau retenait ses cheveux. Alexis jeta les yeux sur elle et se troubla; Nastia devint plus rouge que la fleur des coquelicots. On se salua, et Alexis partit.

— Quel était ce jeune homme? demanda Nastia à demi-voix.

— Un ouvrier que je viens d'embaucher, répondit Tchapourine avec indifférence.

Cependant Alexis se dirigeait vers Poromovo, village situé non loin d'Osipovka. Il ne songeait pas à la joie que l'argent donné et l'argent promis par Tchapourine causerait à sa famille, il ne songeait pas non plus à la douleur de se séparer de ses parents et du toit paternel; la seule image de Nastia flottait devant lui sur le sentier étroit et neigeux.

Mère Manetha arriva la première pour la fête d'Aksinia. Elle amenait deux novices, Floenouchka et Anafrolia; mais la jeune et riche veuve, Marie Gavrilovna Maslanikova, qui vivait au couvent comme une sorte de dame pensionnaire, n'avait pu les accompagner.

Floenouchka était jolie, vive, ardente et spirituelle. Au couvent, où elle avait été recueillie peu après sa naissance, on la traitait en enfant gâtée et elle était la favorite de l'abbesse; mais elle ne ressemblait guère à une future nonne. Pourtant, si elle ne restait pas au monastère, le seul parti qu'elle eût à prendre, c'était de le quitter un beau soir avec son amoureux, Pierre Samokvasov, et de se faire marier par un pope orthodoxe, car jamais les popes *vieux-croyants* ne bénissaient l'union d'une novice.

Ces sortes de mariages, dits *à la dérobée*, étaient, au reste, très fréquents. Le monastère en éprouvait bien quelque honte, mais on pardonnait, on élevait les enfants, et si l'ex-novice devenait veuve on la recueillait avec sa famille. Floenouchka savait tout cela, mais elle savait aussi que mère Manetha avait, sur ces matières, des idées autres que celles du vulgaire, et elle se disait qu'en se mariant ainsi elle pourrait bien faire mourir de chagrin sa bienfaitrice.

[1] Vêtement des femmes russes.

Mère Manetha but un peu de thé, avec du sucre et des raisins secs, nourriture permise les jours de grand jeûne, puis elle parla aussitôt à la chanoinesse du schisme causé dans les monastères par les évêques. Les uns acceptaient ces prélats, les autres les repoussaient, et réciproquement on se traitait d'hérétiques. Mère Manetha croyait avant tout à la nécessité de la discipline. Les supérieurs de Moscou[1], Kasan et autres lieux, reconnaissaient les évêques autrichiens; il fallait les imiter.

Cependant Nastia et Paracha demandaient à Floenouchka des nouvelles du couvent.

— Quelle vie! disait la pauvre novice. Elle se résume en un mot : Tristesse! Le matin, on se lève, on prend son thé et on récite les heures; l'après-midi, on dîne et on récite les canons réglementaires des vêpres; le soir, on se réunit pour filer, on est grondé des folies qu'on dit ou qu'on chante, et jusqu'au souper on ne cesse de parler de cette affaire; enfin on se couche en rendant grâces à Dieu de ce que la journée est finie. Quand Dounia Smolokourova et vous étiez à Komarov, on pouvait encore se divertir quelque peu, on nous le permettait à cause de vous autres laïques. Maintenant c'est défendu. Puis les affaires des évêques autrichiens causent des querelles avec les autres monastères. Notre seule distraction est de recevoir des visites.

— Oui! celle de Pierre?

— Non, répartit Floenouchka, c'était se préparer des souffrances. Peut-être choisirai-je un autre amoureux? Chibaev, par exemple?

— Qui est-ce, Chibaev?

Floenouchka éclata de rire.

— Comment, tu as déjà oublié ses beaux sacs de bonbons! Ingrate! tu en aimes un autre!

Nastia rougit. Floenouchka multiplia alors ses questions, auxquelles Nastia répondit par des larmes.

— Son nom? répétait la curieuse novice.

— Alexis, articula enfin Nastia, en sanglotant.

Le lendemain on causait avec animation autour de la table à thé. Manetha parlait de ses orphelins[2], de ses pauvres, de ses vieilles religieuses, et recevait une riche aumône du généreux Tchapourine. Celui-ci, désireux d'éblouir Sniějkov, combinait un banquet plus splendide et plus nombreux encore que celui qu'il donnait, pour la

[1] Moscou est la capitale ecclésiastique des schismatiques.

[2] Les *gens sans prêtres* ne célébraient plus de mariages. De là une foule de désordres et d'enfants abandonnés qui ne connaissaient ni le nom de leur père ni celui de leur mère. On désignait ces infortunés sous le nom d'orphelins.

Trinité et pour la Saint-Michel, à une centaine d'ouvriers. Seule, Nastia se taisait. L'expression rêveuse de son pâle visage frappa Tchapourine. Croyant répondre à un désir qu'elle n'osait exprimer, il lui dit en plaisantant :

— Attends un fiancé.

Nastia éclata en sanglots.

— Je ne l'épouserai pas, dit-elle, et elle cacha son visage sur l'épaule de Tchapourine.

— Si ton père te l'ordonne, tu l'épouseras, répondit celui-ci d'une voix sévère.

Elle s'éloigna de lui, releva son tablier sur sa tête et pleura amèrement.

Aksinia s'efforça de la calmer.

— Voyons, Nastia, ne te désole pas, ton père ne veut que ton bien.

La jeune fille s'essuya les yeux avec son tablier, puis elle le laissa retomber. Ses parents la regardèrent avec étonnement. Ce n'était plus leur Nastia, c'était une toute autre personne. Elle releva la tête, marcha avec solennité vers Tchapourine et, d'une voix ferme, soutenue, qui martelait chaque mot, elle lui dit :

— Écoute-moi, papa, tu peux me tuer, mais je n'épouserai pas le fiancé que tu m'as choisi. J'ai un fiancé que j'ai choisi moi-même, je ne serai point à un autre.

Tchapourine, violemment agité, se leva du divan où il était assis.

— Un fiancé ? — Qui? Je le...

— Tu ne pourras pas atteindre mon fiancé, papa, continua Nastia.

— Nomme-le-moi du moins, criait Tchapourine, en montrant le poing à l'inconnu.

— C'est le Christ, roi des cieux, répondit Nastia. Je me suis engagée à lui, j'irai dans un cloître.

Tchapourine s'adressa à sa sœur :

— Voilà ton œuvre, lui dit-il. C'est toi qui lui as rempli la tête de ces pensées.

— Jamais je n'ai parlé à Nastia d'entrer au couvent, répliqua froidement Manetha, je ne le lui conseille pas, je ne bénis pas son dessein. D'ailleurs elle est beaucoup trop jeune pour que nous l'admettions.

— Cependant, continua Nastia, si, debout à la porte du monastère, je demande qu'on m'ouvre au nom du Christ, mon fiancé, vous ne pourrez pas me laisser dehors.

— C'est vrai, articula comme à regret Manetha.

— Manetha, reprit Tchapourine, écumant de colère, tu sais que

tes congrégations vivent de mes bontés, qu'à Pétersbourg on a donné des ordres sévères, qu'on aspire à détruire vos maisons dont je suis le seul protecteur. Comprends-moi bien : si dans l'un de vos couvents on accueille ma fille, ce sera votre ruine générale. Quant à toi, Nastia, souviens-toi de ne plus prononcer devant moi de semblables paroles.

Il sortit en tirant violemment la porte derrière lui.

Quelques instants après, Floenouchka disait à Nastia :

— Je sais où travaille ton bien-aimé, as-tu pour lui un message?

— Tais-toi! sais-je seulement s'il m'aime?

Pourtant Floenouchka transmit à Alexis, de la part de Nastia, un aveu d'amour auquel le jeune homme répondit par une brûlante déclaration. Elle rassura même Alexis sur l'avenir.

— Le riche Tchapourine ne donnera pas sa fille à un pauvre ouvrier, disait l'amoureux. Et Anastasie Patapovna consentira-t-elle à se perdre en m'épousant?

— Nos semblables se perdent pour ceux qu'elles aiment, même sans les épouser, répondit Floenouchka. Ne te tourmente pas, si nous ne vous marions point régulièrement, nous le ferons *à la dérobée*. Je m'occupe de l'affaire, elle réussira.

Cependant les ouvriers parlaient entre eux du banquet. On se doutait bien qu'une entrevue pour Nastia en était la cause. On nommait même le fiancé. Alexis entendit ces bavardages et pour la première fois de sa vie, il gâta l'objet qu'il tournait. Tandis que ses camarades dînaient, il guetta Floenouchka.

— Tu t'es jouée de moi, lui dit-il; maintenant il ne me reste qu'à me mettre une pierre au cou et à me jeter à l'eau.

Un éclat de rire lui répondit.

— Puisque tu doutes de moi, ajouta gaiement la novice, c'est Nastia que tu verras.

Alexis resta incrédule, et, rapide comme la flèche qui traverse l'air, il s'enfuit sur la neige glacée.

Après son entretien avec sa famille, Nastia s'enferma dans sa chambre, où l'on envoya Floenouchka pour la distraire. Par tous les moyens en son pouvoir, la novice protestait contre les larmes qu'elle voyait répandre.

— Il ne s'agit pas de songer au cloître, disait-elle vivement, il faut se révolter, menacer de se tuer.

Et comme Nastia, qui aimait son père, refusait de l'affliger, Floenouchka employa un argument irrésistible : la douleur d'Alexis.

— L'as-tu vu? s'écria Nastia.

— Oui; et bientôt tu le verras toi-même.

Instruite par sa trop persuasive compagne, Nastia put jouer une

parfaite comédie; elle arriva même à donner à Tchapourine des scrupules de ce qu'il trafiquait du cœur de sa fille comme d'une marchandise.

— D'ici à Noël, dit-il à Nastia, personne, je te le promets, ne te parlera mariage.

Ce qui n'empêcha pas l'élève docile de Floenouchka de répéter que si on voulait la marier de force, elle entrerait au couvent, et que si on l'en faisait sortir, elle se tuerait ou épouserait *à la dérobée* le premier venu.

La dernière menace de Nastia pouvait ne pas paraître une vaine parole. Ces mariages *à la dérobée*, dans lesquels la jeune fille s'enfuyait avec son fiancé, étaient presque une coutume du pays, coutume, due à la résistance que mettaient les parents à se priver de bonnes ouvrières, en mariant leurs filles. La jeune personne prenait alors son petit avoir et partait avec celui qu'elle aimait. Parfois elle était ressaisie et cruellement battue, mais le plus souvent on s'arrangeait. La famille du mari ouvrait les bras à une travailleuse de plus, et quand le jeune ménage allait faire amende honorable chez les parents de la femme, les coups et les malédictions n'étaient guère qu'une formalité d'usage, à laquelle succédait le plus entier pardon. Souvent même ces mariages *à la dérobée* étaient une comédie convenue entre les familles qui désiraient ne pas faire les frais de la noce. Néanmoins ils restaient une arme entre les mains des jeunes filles, et Tchapourine s'en effrayait au sortir de la chambre de Nastia.

Floenouchka, qui écoutait à la porte, entra chez son élève.

— Je te complimente sur tes progrès dans l'art de dissimuler, lui dit-elle.

Mais les remords de Nastia étaient si grands, qu'il fallut de nouveau parler d'Alexis.

— Tu l'épouseras *à la dérobée;* dès demain je l'amène ici.

— Tu es folle! et mon père?

— C'est ton père lui-même qui te l'enverra.

— Tu plaisantes, et moi je n'ai pas envie de rire, soupira Nastia. Grâce à tes leçons, j'ai obtenu de mon père une année de répit... et après?...

— Dès le printemps, tu prieras ton père de te laisser venir au monastère, et nous te marierons *à la dérobée.*

— Non, Floenouchka, j'aime mieux profiter d'un moment de tendresse de mon père et obtenir son consentement.

— Ce que tu obtiendras, c'est que ton père fera prendre Alexis comme soldat.

Nastia fondit en larmes. Je ne suis née ni pour le bonheur ni

pour le plaisir, répétait-elle, tandis que Floenouchka, espérant l'égayer, lui chantait de joyeux refrains.

Les deux amies se doutaient peu que Tchapourine, fort satisfait d'Alexis, lui proposait en ce moment-là de devenir son intendant, avec un gros salaire. Il conseillait au jeune homme d'aller demander à son père l'autorisation de s'engager pour quelques années, quand Floenouchka apparut. Elle semblait en proie au plus vif chagrin. Il s'agissait d'un métier cassé, et par suite l'impossibilité de finir un travail désiré par l'abbesse Manetha.

Après quelques pourparlers, on convint qu'Alexis irait réparer l'objet. La novice lui montra gravement le chemin, s'arrêta devant une porte où elle resta en faction et le poussa dans la chambre de Nastia. Alexis aperçut la jeune fille travaillant au métier. Son regard, jadis si lumineux, s'était voilé; ses lèvres semblaient desséchées, ses couleurs avaient passé, et pourtant Nastia parut merveilleusement belle à Alexis. Malgré son trouble, il salua par trois fois les saintes images, puis il s'inclina devant la fille de Tchapourine. Tous deux ils se taisaient.

Nastia reprit enfin quelque empire sur elle-même.

— Que veux-tu, dit-elle?

— Ton père m'envoie ici, répondit Alexis.

— Mon père! et Nastia releva la tête... Pourquoi t'envoie-t-il chez moi?

— Afin de raccommoder un métier.

— Voilà donc pourquoi Floenouchka l'a cassé, pensa Nastia, qui s'éloigna en disant à Alexis : Raccommode-le, puisqu'on t'envoie le faire.

Alexis retourna le métier sans trouver la cassure. Ses yeux ne voyaient pas, son cœur battait vite. Nastia avait le visage en feu et respirait péniblement. La porte s'ouvrit.

chka : Vous ai-je réunis pour que vous vous taisiez, cria Floenou-

— Écoute, mon beau garçon, cette fille t'aime et n'ose pas te le dire; et toi, Nastia, sache que cet Alexis qui t'aime a peur de te l'avouer.

Elle poussa Nastia vers Alexis et disparut.

— Est-ce vrai? demanda Alexis d'une voix qu'on entendait à peine.

Des sanglots lui répondirent. Il fit un pas et saisit la main de Nastia, qui se cachait le visage avec son tablier. Rapidement elle laissa tomber ce voile et sourit, puis elle regarda Alexis et se jeta dans ses bras.

Cette entrevue ne fut pas la seule. Bientôt Floenouchka en ménagea une autre aux amoureux, entrevue où il s'échangea plus

de soupirs et de baisers que de paroles, et dont Nastia sortit pâle et attristée, tandis qu'Alexis s'éloignait triomphant.

Cependant Tchapourine pensait aux apprêts de son festin; il allait faire ses provisions au chef-lieu du gouvernement et comptait ramener d'un village voisin la célèbre cuisinière Daria Nikiticha.

Cette Nikiticha avait une histoire connue de toute la contrée. Restée orpheline à cinq ans, peu nourrie, beaucoup battue, elle était pourtant devenue une habile ouvrière, et les parents qui l'avaient repoussée dans son enfance l'eussent volontiers accueillie dans sa jeunesse; mais elle savait la valeur de leurs sentiments, et elle préféra épouser un pauvre paysan qui l'aimait. Six mois elle fut heureuse avec son *faucon* [1], puis l'officier de recrutement le lui prit, et, quelques semaines après, il sortait de l'hôpital dans son cercueil. Une veuve de dix-neuf ans, belle, travailleuse, sans enfants, se remarie facilement, Nikiticha n'y songea pas. Elle habitait chez son beau-père, qui bientôt lui fit la cour; sa belle-mère lui conseilla d'obéir en toutes choses au chef de la famille, et il fallut les quitter. Nikiticha entra alors au service d'un riche seigneur, ou plutôt à celui de son cuisinier qui, bien que serf, était un *grand homme*. Un jour où le seigneur avait du monde à dîner, le grand homme, aidé, dit-on, dans sa fuite par les monastères *vieux-croyants* [2], quitta brusquement ses casseroles. Quel désespoir dans la maison! Nikiticha pourvut à tout et hérita non seulement de la place, mais de la réputation du fugitif. Trente ans après, elle se retirait dans une belle maison payée de ses deniers. Si les *richards* allumaient leurs fourneaux de gala, ils l'appelaient. Difficilement Tchapourine la décida à le suivre, parce qu'elle était souffrante, mais elle faisait pour lui ce qu'elle n'eût pas fait pour d'autres.

Enfin la maison Tchapourine fut prête à recevoir ses hôtes. Le salon était orné de fleurs, et, selon l'usage, Nastia et Paracha avaient étalé sur des étagères les riches cadeaux que leur père leur faisait sans cesse. Tout ce qui peut se manger dans la création bouillait et rôtissait. Des bonbons, aussi variés que ceux d'un habile confiseur, étaient dressés sur d'innombrables assiettes, et dans des carafons au long cou brillaient les vins les plus rares, depuis le chaud madère jusqu'au champagne glacé. — Chacun avait mis ses habits de fête. Nastia surpassait tout le monde par la richesse

[1] Terme de tendresse du peuple russe.

[2] Né environ cinquante ans après l'établissement du servage, le schisme a toujours protégé les serfs, et ceux-ci étaient d'autant plus zélés pour la *Vieille Foi*, que les seigneurs appartenaient à l'Église orthodoxe.

de son ajustement. Elle portait un sarafane de soie ponceau, fermé par des boutons d'or et d'argent. Un collier de grosses perles fines lui ornait le cou; de larges rubans bleus, nattés avec ses longs cheveux, pendaient presque jusqu'à terre. Elle était si belle, qu'on ne pouvait se lasser de la regarder, et cependant ses parents n'y trouvaient aucun plaisir. L'expression de son visage semblait dure, méchante même. Son silence, son agitation nerveuse, ses réponses bizarres quand on l'obligeait à parler, n'avaient rien qui appelât la sympathie.

Deux alertes chevaux gris, attelés à un léger traîneau, s'arrêtèrent au perron. C'était Ivan Zaplatine, le riche fabricant de chapeaux et de paletots, et sa jeune femme Grounia, la fille adoptive de Tchapourine.

Ce ménage ne s'était point marié comme on se marie d'ordinaire. Un soir, Ivan, veuf depuis quelques mois, avait raconté devant Grounia la désolation de son intérieur, les souffrances de ses enfants négligés et battus par ses domestiques. Grounia le laissa partir; puis, les yeux pleins de larmes, elle dit à Tchapourine :

— Grâce à toi, je n'ai pas su longtemps ce que c'était que d'être orpheline, mais enfin je l'ai su. J'ai pitié des enfants d'Ivan, et je donnerais ma vie pour eux, ne pourrais-je pas être leur mère?

— Comment! s'écria Tchapourine, tu épouserais ce vieux?

— Oui, s'il est bon, repartit hardiment Grounia. Qu'importe qu'il soit jeune ou vieux; ce qui m'importe, ce sont les enfants.

— Ah! Grounia! ma Grouniouschka chérie! J'ai vécu longtemps, je connais la vie, et jamais je n'ai vu un tel amour du prochain, une telle pitié de ses peines!

Le jour suivant, Tchapourine partit de grand matin pour aller chez Ivan, qu'il trouva fort en courroux. Un de ses enfants avait été cruellement battu, et l'autre s'était brûlé avec l'eau bouillante du samovar. Quand Tchapourine lui parla des dispositions de Grounia, il crut qu'on se moquait de lui, et il fallut lui rapporter chacune des paroles de la jeune fille.

— La sainte âme! l'ange de Dieu! dit-il profondément ému.

Puis il appela ses enfants, qui accoururent :

— Priez Dieu, leur dit-il; répétez avec moi : « Seigneur, ayez pitié de votre servante Agrippine, gardez-la de tout mal, rendez-lui le bien pour le bien, Dieu tout-puissant! »

— Papa, qui est cette Agrippine?

— Une sainte qui vous aime, votre mère, mes enfants.

L'*entrevue* des fiancés ne fut pas selon la coutume. Dès qu'Ivan aperçut Grounia, il la salua jusqu'à terre et éclata en sanglots.

— Sois la mère de mes enfants, lui dit-il.

— Oui, je serai leur mère, répondit Grounia en souriant.

Quinze jours après, un pope errant [1] unissait Ivan et Grounia dans la chapelle de Tchapourine. Ce dernier, non content de remettre à sa pupille 5000 roubles argent qu'elle tenait de ses parents, lui donna 30 000 roubles de dot et un beau trousseau. Il prétendait qu'en venant chez lui [1] elle y avait apporté non seulement les bénédictions spirituelles, mais les prospérités temporelles, et il la traitait comme ses propres filles. Grounia fut la mère des orphelins, et lorsqu'ils eurent des frères et des sœurs, elle ne fit aucune différence entre les enfants de son mari et les siens.

L'arrivée du ménage Zaplatine à Osipovka était une joie pour tous. Après qu'ils eurent salué les saintes images, on les accabla de caresses. Deux tables étaient préparées : sur l'une bouillait le samovar, sur l'autre s'étalaient, avec toutes sortes de caviars, de poissons secs et salés, de bonbons, de fruits et de confitures, des bouteilles entourées de gobelets d'or et d'argent. A Nikiticha, qui lui conseillait de supprimer cette seconde table, fort passée de mode, Tchapourine avait répondu qu'il ne comptait pas recevoir le chef du gouvernement, mais des *vieux-croyants*, fidèles à leurs habitudes. Ivan but à la santé de ses hôtes, Grounia l'imita; et tandis que les hommes mangeaient, les femmes bavardèrent. Aussitôt Aksinia ouvrit son cœur à sa fille adoptive, qui remarquait l'air bizarre de Nastia. Rêveuse, étrangère à tout ce qui se passait près d'elle, la jeune fille se disait : « Me voici, parée, dans ce salon plein de lumières, au milieu de mes parents et de mes amis, et lui, mon pauvre bien-aimé, est dehors dans les ténèbres; il n'ose pas entrer! » Distraite, elle répondit par monosyllabes à Grounia, et elle répondit encore moins quand elle entendit son père faire à Ivan l'éloge d'Alexis.

— Il mangera ici et sera comme un des nôtres, disait Tchapourine, je vais le faire appeler.

Alexis parut, et, à la rougeur de Nastia, Grounia devina leur amour.

La première mission que reçut le jeune intendant fut de surveiller Nicéphore, afin qu'il ne causât point de scandale en s'enivrant. C'était un triste sujet que ce Nicéphore. Dès sa jeunesse, il donnait des soucis à ses parents, et, après leur mort, il avait rapidement dissipé leur bien. Toujours il était ivre, sauf quand un incendie ou un naufrage mettait à réquisition les hommes de bonne volonté. Alors il se montrait héroïque. Un jour, à la sortie du cabaret, il se laissa conduire chez un pope errant et marier à une *soldatka* [2] qu'il

[1] Pope interdit qui n'exerce plus ses fonctions légalement et passe au schisme.

[2] Femmes ou veuves de soldat. Elles ont une fâcheuse renommée.

ne connaissait que trop. L'ivresse passée, le *vieux-croyant* Nicéphore admit que ceux que le pope avait unis ne pouvaient point se séparer. Il se contenta de battre sa femme soir et matin et de la tenir sous clef. Ce n'était point là ce qu'avait prévu la *soldatka*. Elle rentra donc dans la foi orthodoxe, déclara nul le mariage célébré par un schismatique et délivra d'elle Nicéphore. Alors celui-ci se fit *loup*. Au-delà du Volga, on nomme *loups* les voleurs de vaches, de moutons et de chevaux [1]. Les efforts de Tchapourine pour corriger Nicéphore avaient été maintes fois renouvelés, et il confiait à Alexis une tâche ingrate.

L'arrivée de nouveaux hôtes suivit celle des Zaplatine. L'un d'eux, Dioukov, amena un inconnu habillé de noir, qui dit aussitôt :

— Vous ne pouvez pas me reconnaître, mais vous vous souviendrez sans doute de Joachim Stoukolov.

— Cher ami ! est-il possible que ce soit toi ! s'écria Tchapourine, nous ne te comptions plus au nombre des vivants !

Chacun entoura Stoukolov en lui souhaitant la bienvenue. Il était âgé d'environ soixante ans ; sa vigueur physique semblait soutenue par une indomptable énergie, et l'on devinait facilement qu'il connaissait au moins aussi bien les tempêtes de l'âme que les difficultés de la vie.

— Où as-tu passé tant de longues années? lui demanda Tchapourine.

— J'ai vu presque toutes les villes et presque tous les peuples du monde, répondit-il ; je me suis prosterné dans nombre de sanctuaires et de pèlerinages, j'ai même visité l'empire secret.

— L'empire secret? répéta Tchapourine avec surprise.

Le pèlerin [2] ne répondit pas. Après un moment de silence, Tchapourine le pria de raconter ses voyages, et Aksinia envoya chercher l'abbesse.

— Qui est cette abbesse? dit Stoukolov.

— Matreona, la sœur de mon mari, répondit Aksinia.

— Comment ! elle a pris l'habit religieux !

— Oui, depuis plus de vingt ans. Maintenant elle est abbesse d'un des couvents de Komarov.

La porte s'ouvrit, Joachim regarda l'abbesse qui entrait, et d'une voix un peu troublée il lui dit :

[1] Les voleurs de chevaux existent peu. On n'en avait jamais entendu parler avant que le gouvernement n'envoyât des commissions chargées de la répression de ce délit. Les *loups* voulurent alors leur fournir quelque raison d'exister.

[2] Les pèlerins forment une secte divisée en deux classes : les voyageurs et ceux qui les hébergent.

— Me reconnaissez-vous, ma mère, ou avez-vous oublié Joachim Stoukolov?

— Joachim! s'écria mère Manetha, en jetant sur le pèlerin un regard où brillait tout l'éclat de la jeunesse.

Puis d'un geste rapide elle abaissa sur son visage son long voile de crêpe noir. Alors elle ajouta avec plus de calme.

— Je ne croyais pas te revoir.

Manetha s'assit. Les grains de son chapelet glissèrent sous ses doigts, ses lèvres murmurèrent une prière, et Tchapourine pria le pèlerin de commencer son récit :

— Il y a vingt-cinq ans, dit Joachim, j'étais si malheureux, que maintenant encore mon cœur se brise en y songeant et je quittai ma patrie dans l'espoir de ne jamais la revoir.

La tête de Manetha s'inclina sur sa poitrine; ses lèvres pâles s'agitaient avec une rapidité croissante, son chapelet tremblait dans sa main.

— Qui t'avait offensé? demanda Tchapourine au pèlerin.

— Seule une âme le sait. En dehors d'elle, nul ne le saura jamais.

Puis se tournant vers l'abbesse, il ajouta :

— Écoutez, ma mère, le récit de mon pèlerinage à la recherche de la paix. D'abord je m'arrêtai au monastère de Saint-Laurent [1]. En cinq ans, j'y acquis, avec la science des Écritures, celle du pardon. Puis tout à coup l'ennui me saisit; comme l'oiseau captif qui se débat, je voulus fuir, fuir, afin d'aller à la rencontre de la mort. Le saint abbé Arcade arriva chez nous à temps pour arrêter l'exécution de mon coupable dessein. Il nous entretint d'un lieu sur les bords de l'Euphrate, où la foi des *vieux-croyants* se conserverait pure si on n'était pas, faute de popes, contraint de s'associer aux Nikoniens [2]. A cette voix, nous fûmes quinze à répondre. D'abord nous allâmes au monastère de la Gloire, chez les Cosaques du Don nommés Nekrasovtzi, qui ont gardé la foi et payent au sultan le seul tribut du service militaire. Là, notre phalange s'accrut et nous nous mîmes en marche quarante; mais quand nous arrivâmes à l'Euphrate, nous n'étions plus que vingt; les autres avaient succombé aux fatigues de la route. L'Euphrate, la frontière turque et la frontière persane étaient sous nos yeux, pourtant nous cherchâmes en vain notre colonie. Il fallut revenir à Constantinople. Les pèlerins qui mouraient en chemin regrettaient la patrie et nous priaient de couvrir leur

[1] Afin de ne pas fatiguer la mémoire du lecteur, nous traduisons les noms russes quand le sens le permet.

[2] Sous ce nom, les *vieux-croyants* désignent les pravo-slaves ou orthodoxes.

visage d'une poignée de terre russe que chacun, moi seul excepté, portait sur soi. J'ensevelis ainsi le dernier de mes compagnons et retournai à Saint-Laurent raconter notre inutile voyage.

— Il part d'autres pèlerins par la route de Jérusalem, suis-les, me dit l'abbé.

J'obéis sur l'heure. Je vis la terre sainte et le Nil, mais je ne trouvai point de colonie slave. En la cherchant, nous fûmes surpris par la peste, qui m'épargna ainsi qu'un autre novice, et nous rendîmes compte de notre mission à l'abbé. Il m'envoya alors au-delà de la Sibérie m'entendre avec les évêques[1] d'établissements russo-assyriens. Je trouvai bien ces frères *vieux-croyants*, mais ils vivaient sans être régis par des évêques et enfermaient les moines qui leur arrivaient, sachant que c'était le seul moyen de les garder. Cependant je parvins à m'évader, et je vivais dans les bois de baies et de racines quand la rencontre d'un forçat en rupture de ban me donna un guide pour retrouver nos frontières.

— N'es-tu jamais retourné à ton monastère? dit Tchapourine.

— Non, je sus qu'il avait été fermé; mais, après mille périls, je rejoignis Arcade et lui exposai mes doutes sur la pureté de cette source grecque d'où coule notre croyance. Il les dissipa et me prouva l'orthodoxie de nos évêques.

Manetha s'était levée, elle vint à Joachim.

— Je remercie Dieu des miracles qu'il a faits pour toi, lui dit-elle, puis elle quitta le salon.

— Pourquoi sors-tu de ton diocèse? demanda Aksinia.

L'évêque m'a envoyé à Moscou.

— Et aussi de ce côté du Volga? continua Tchapourine.

— Oui, mais je ne puis parler devant des femmes de l'affaire qui m'amène ici.

Aussitôt Aksinia, ses filles et ses amies disparurent.

— On m'ordonne de chercher l'huile d'or, dit alors Stoukolov.

— Qu'est-ce que c'est que cette huile-là?

— En voici.

Et le pèlerin désigna les anneaux d'or de Tchapourine.

— Moi, j'ai vu tirer cet or de la terre de Sibérie, et vous en avez bien près de vous. Sofronius, l'évêque de notre diocèse l'a su; il a acheté les terres d'un seigneur et en a fait éprouver le sable aurifère, qui est plus riche que celui des mines sibériennes. Voyez! l'or coule de la terre.

Parlant ainsi, le pèlerin versa d'un sac qu'il tenait à la main

[1] Les *vieux-croyants* cherchèrent longtemps par tous pays un évêque de leur foi.

un long filet de sable étincelant. Tous l'entouraient. Palpitant, avide, Alexis respirait à peine.

Ce furent ces hommes préoccupés que les Snièjkov trouvèrent en entrant, au lieu de la jolie fiancée qu'on leur avait dépeinte. Tchapourine allait leur montrer le sable d'or, quand le pèlerin l'en empêcha.

Nastia parut. Tchapourine fit les présentations et lui amena le jeune Sniėjkov qui était vêtu à la dernière mode, habit et gilet noirs, gants blancs, et le reste à l'avenant. Les Sniėjkov appartenaient à cette classe civilisée de *vieux-croyants* qui, fixée dans les villes, croit superflu de garder l'ancien costume et les anciennes mœurs et ne s'imagine pas pécher en se rasant, en dansant, en fumant, en montant à cheval et en allant au théâtre.

Le vieux Sniėjkov vanta son fils, leur installation à la ville, les plaisirs de ses filles, qui vivaient comme les aristocrates et s'habillaient, comme elles, en robes décolletées et en amazones.

La consternation de Tchapourine à ces récits fut encore augmentée par les regards triomphants de Nastia. Le reste de l'auditoire cacha mal son indignation. Quant au pèlerin, il se leva brusquement et sortit.

Tchapourine courut après lui. Hélas! ce n'était pas son ami d'enfance qu'il poursuivait. C'était l'or, l'or que Stoukolov emportait avec lui.

— Où vas-tu, lui criait-il, vois ces tourbillons de neige soulevés par le vent.

— Qu'importe, répondait le pèlerin, j'aime mieux rester sans vie sous la neige glacée, que de me souiller les oreilles en écoutant de semblables discours.

Tchapourine ne put garder son ami qu'à la condition qu'il ne le mettrait plus en présence de Sniėjkov.

Le souper fut splendide et servi sur une table étincelante de cristaux et d'argenterie.

— Vous faites donc venir un cuisinier de la ville, demanda Sniėjkov, surpris d'un pareil repas chez des campagnards.

— Non, répondit simplement la maîtresse de la maison, c'est Nikiticha, la marraine de ma fille et mon amie, qui a préparé ces mets.

On mangea, on but surtout presque jusqu'au jour. Pourtant, rentré chez lui, Tchapourine ne put pas dormir. Les yeux rougis par les larmes, Aksinia entra furtivement dans la chambre de son mari et le regarda marcher de long en large.

— Allons, calme-toi, lui dit-il après un moment d'impatience, ce mariage n'aura pas lieu!

Soudain, Tchapourine entendit des pas légers près de sa porte,

qu'il ouvrit. Manetha, en costume de voyage, descendait l'escalier, un cierge à la main.

— Où vas-tu? dit Tchapourine étonné.

— Je retourne à Komarov.

— Comment! tu pars, ainsi qu'une voleuse, sans un mot d'adieu?

— Je me sens souffrante.

— Alors couche-toi.

Et lui tournant le dos, il s'adressa aux novices :

— Si vous recommencez cette équipée, je vous battrai de manière à vous en faire souvenir.

L'abbesse dut céder et passer la nuit sous le même toit que Joachim.

L'apparition inattendue du pèlerin avait ému Manetha, au point que, dès sa sortie du salon, elle enjoignait à Floenouchka de tout préparer pour leur départ, et elle allait en attendre l'heure à la chapelle. Là, Manetha avait voulu prier; la prière expira sur ses lèvres. Elle avait voulu lire; ses yeux, pleins de larmes, s'y refusèrent. Son passé tout entier se dressait devant elle. Elle n'était plus l'abbesse de Komarov, mais bien la belle Matreona Tchapourine, fière, insensible aux hommages, rebelle à tout autre amour qu'à celui de Joachim. Elle les revoyait les claires nuits d'été durant lesquelles elle errait avec son bien-aimé dans la forêt qui ne voit pas, sur les prés qui n'entendent pas. Puis son père refusait de la marier à Joachim et l'envoyait réfléchir au couvent de Komarov. Toute palpitante, Manetha revivait une nuit d'indicibles angoisses. Sa tante, la révérende Platonide, lui montrait l'enfer ouvert sous ses pieds, si elle n'expiait pas à jamais dans le cloître la faute qu'un enfant allait attester. Il résonnait encore à son oreille le vœu qu'elle avait articulé au moment même où elle donnait le jour à Floenouchka. Quelle chaîne que ce vœu! Son père ignorait sa faute; et plutôt que de la laisser au couvent, il offrait de la donner à Joachim. Joachim lui-même paraissait à ses yeux. Hélas! hélas! il était trop tard; Manetha avait expié toute sa vie le péché de Matreona. Était-ce en vain? Pour la première fois depuis vingt ans, l'abbesse le crut. Cette paix qu'elle avait mis une vie entière à acquérir, un seul moment la lui faisait perdre; l'édifice si péniblement construit était ébranlé par un regard du bien-aimé de sa jeunesse! Sauvez-moi! cria-t-elle à Dieu dans un suprême effort en tombant devant l'image du Sauveur!

Charmés de la beauté de Nastia, orgueilleux de l'effet qu'elle produirait à la ville, les Sniėjkov voulurent faire leur demande. Tchapourine répondit évasivement. Ils pressentirent un refus et c'en fut fait de leur amitié pour les habitants d'Osipovka.

Cependant Tchapourine ne songeait qu'au sable aurifère.

— D'abord, dit Stoukolov, il faut des capitaux : 5000 roubles argent qu'on peut obtenir par des cotisations.

Tchapourine se récriait; il ajouta :

— On émettra des actions dont on donnera cinquante à l'évêque Sofronius.

— Comment! gratis? dit Tchapourine, et pourquoi?

— Parce que c'est à lui qu'on doit d'avoir découvert les gisements d'or.

Après divers pourparlers, il fut convenu que Tchapourine, qui se croyait déjà un Demidov, partirait avec Stoukolov et Dioukov, sans dire que les rives du Vetlouga étaient le but du voyage. Il laissait ses affaires entre les mains d'Alexis. A sa femme, qui demandait en grâce que le jeune homme ne fût pas l'hôte de la maison pendant l'absence du maître, il répondit qu'il avait ses vues sur son nouvel intendant. Si Nastia les eût devinées, elle n'aurait pas, nuit et jour, pleuré son péché.

Les traîneaux dans lesquels s'installèrent les voyageurs étaient tirés chacun par trois chevaux attelés à la file. On n'aurait pas pu passer autrement sous bois, près de dangereuses fondrières et de marais couverts de plantes. Les aventures ne manquèrent pas aux chercheurs d'or; l'une d'elles eût été la dernière, si Stoukolov n'avait pas mis en fuite une troupe de loups avec des pieux enflammés. Sans des ouvriers qui exploitaient la forêt, ils se seraient même perdus. Cette rencontre fut l'occasion d'une vraie étude de mœurs pour Tchapourine, qui apprit à connaître les lois de la corporation des bûcherons. Elle fournit aux voyageurs un guide désigné par le sort à des conditions fixées par ses *anciens*.

A Vetlouga, Tchapourine acheta du sable aurifère et parla de le faire examiner par un ami qu'il avait au chef-lieu du gouvernement. Le pèlerin l'en détourna, sous prétexte de ne pas ébruiter la découverte, et l'emmena au monastère de Beau-Rivage, chez un abbé fort versé, disait-il, dans ces matières.

Le jour tombait quand Tchapourine aperçut, sur les bords de l'Ousta, le couvent qui ressemblait fort à une prison, tant il était défendu par des grilles et des palissades. Il fallut mille formalités pour se faire admettre; mais lorsque les portes s'ouvrirent, on reçut le pieux *richard* avec une telle pompe, on lui rendit si complètement les honneurs ecclésiastiques chers à sa vanité, qu'il trouva les moines de vrais anges terrestres.

La table abbatiale dépassait encore en splendeur celle d'Osipovka. On y resta jusqu'au chant du coq. Déjà la tendresse était grande entre l'abbé et le voyageur, qu'on rassura par mille détails sur les

mines, et qui s'endormit bercé par des rêves d'or. Lorsqu'il se réveilla, on le conduisit au bain. Les bancs, les boiseries de tilleul, le linge, tout était sans tache. Deux robustes novices, faisant l'office de baigneurs, attendaient Tchapourine, armés de verges de bouleau. Dans de larges écuelles de cuivre moussait le savon parfumé; de l'orifice d'autres vases s'échappait la fumée bouillante du kvass et celle de diverses plantes balsamiques. Un immense tas de neige était préparé afin qu'on pût s'y rouler en sortant de la vapeur bouillante. Trois fois Tchapourine passa avec délices de l'extrême chaleur au froid intense, et les novices renouvelèrent, autant qu'il le voulut, leurs verges de bouleau. Jamais il n'avait pris un auss agréable bain.

Pendant que Tchapourine goûtait ce plaisir, le pèlerin se glissa furtivement dans l'antichambre où l'on suspendait les habits et prit le sable de Vetlouga, qu'il remplaça par le sien.

En partant, le *richard* paya d'une généreuse aumône l'hospitalité du couvent. A son vif déplaisir, il dut y laisser Stoukolov, qui se disait fort malade. Quelle n'eût pas été la colère de Tchapourine, s'il avait pu assister à la scène qui, au moment où il s'éloignait de Beau-Rivage, se passait entre le prétendu malade et l'abbé.

— Imbécile, criait Stoukolov, pourquoi le laisses-tu aller au chef-lieu du gouvernement, il fallait l'en empêcher à tout prix. S'il était parti avec le sable de Vetlouga, sais-tu que je perdais le fruit de mes peines.

— Pardonne-moi, répondait humblement l'abbé.

— Allons, reprenait Stoukolov, apporte ici ce qu'il t'a donné et rembourse-moi le sable aurifère que j'ai mis dans son sac.

Le vieillard se débattit en vain, il fallut payer.

— Maintenant assieds-toi, père, et causons.

L'abbé obéit.

— Nous tirerons 5000 roubles de Tchapourine.

— C'est périlleux, il connaît les autorités.

— Dieu est miséricordieux! Nous travaillerons.

— Par les faux billets de banque?

— Non, cela, c'est impossible. Combien en avez-vous fabriqué?

— Deux mille bleus et trois mille cinq cents rouges.

— Paresseux!

— Il y a du danger, nous recevons beaucoup de passants.

Joachim se fit apporter nombre de faux billets qu'il paya à ce qu'il appelait leur cours.

Cependant Tchapourine portait le sable aurifère à son filleul André Kolichkine, riche marchand de la ville. Celui-ci s'écria aussitôt :

— Voilà du sable lavé.

— C'est impossible! répondit Tchapourine.

— L'as-tu vu tirer de terre?

— Non.

— Alors tu as affaire à des fripons.

— Des fripons, cria Tchapourine; moi, je traite avec des fripons!

— Allons, ne te fâche pas! on te trompe; ceci est évident. Qu'as-tu payé ce sac?

— 40 roubles.

— C'est peu, je te fais mon compliment; tes voleurs sont des gens sérieux qui disposent de quelques avances. Les simples larrons ne jettent pas ainsi l'argent à la rivière.

— Comment?

— Oui, il y a là près d'une livre d'or pur.

Peu à peu Tchapourine se convainquit qu'il s'était laissé duper comme un enfant, mais il ne voulut pas croire que l'abbé de Beau-Rivage fût le complice du pèlerin. André chercha vainement à ébranler sa confiance, en lui racontant que des novices du monastère avaient mis de faux assignats en circulation et fait condamner au bagne un innocent marchand de la ville. En tous cas, Tchapourine résolut de suivre les choses avec soin et de tromper les trompeurs. Il dit donc à Dioukov que le sable aurifère était parfait, puis il retourna chez lui.

Aussitôt après la fête de sa belle-sœur, l'abbesse avait regagné son couvent.

C'était une véritable ville que l'ermitage de Komarov, ainsi appelé du nom de son fondateur. Cinq ou six vastes chaumières à deux étages, séparées par des passages que couvrait un toit de planches et d'écorce jeté sur l'ensemble des bâtiments, formaient une congrégation; chaque congrégation possédait des chambres chauffées, luxueusement meublées, des pièces fraîches pour l'été, des greniers et des mansardes. On entrait par de hauts perrons et de grandes portes. Devant la demeure de l'abbesse se trouvait la chapelle carrée, ornée de deux ou trois rangées de fenêtres surperposées et surmontée d'un clocher sans cloches, les schismatiques les ayant bannies et remplacées par des marteaux de bois. Une dizaine de congrégations, entourées de leurs dépendances, cours, écuries, hangars et cimetières, formaient un couvent. L'ermitage de Komarov ne comptait pas moins de quarante de ces couvents habités par environ deux mille personnes des deux sexes. Sous l'habit religieux il ne restait plus que des femmes. Les hommes, amenés vers la fin du dix-septième siècle dans ces parages, par l'intervention miraculeuse de la Vierge de Kasan, s'étaient

retirés après avoir évangélisé les populations, composées de barbares, de criminels et de condamnés politiques.

Bien que, lors de l'invasion française, une novice fût partie, emportant les trésors confiés aux cachettes de la demeure abbatiale par de riches marchands, le couvent de Manetha était l'un des plus considérés de Komarov. Dès qu'elle y fut arrivée, elle se fit rendre des comptes sur le spirituel et sur le temporel. On lui lut des lettres de laïques qui envoyaient des dons, en se recommandant aux prières du couvent, eux, leurs défunts, leurs enfants et leurs affaires. Plusieurs de ces lettres étaient d'une rare naïveté. On allait jusqu'à dire aux sœurs, que puisqu'elles avaient prié « on ne peut mieux » et fait réussir la vente du poisson, on leur réservait une part dans les bénéfices.

Après la célébration de l'office, Manetha distribua aux pauvres les dons de Tchapourine. Les affaires était terminées, les bavardages commencèrent. Floenouchka s'était échappée de la grande chaumière qui contenait la cuisine, le réfectoire et la salle où toutes les novices de Komarov se réunissaient à des jours déterminés pour travailler. Elle avait entraîné dans son joli appartement Mariouchka [1], la première chanteuse du chœur. Là, elle racontait avec entrain les fêtes d'Osipovka, dépeignant Nastia, son sarafane de soie bleue garni de dentelles d'or, son bandeau de perles et sa longue pelisse de velours rouge bordée de zibeline. Parler de l'amour d'Alexis, corrompre Mariouchka par des cadeaux pour qu'elle se fît la complice du mariage, consola Floenouchka de sa rentrée à Komarov.

— Ici, on est parfois tenté de se tuer, disait Floenouchka à son amie, qui ne la comprenait que trop.

Mais, avec la légèreté de la jeunesse, les novices parlèrent bientôt du temps qu'elles passeraient avec leurs amoureux.

La pauvre orpheline Mariouchka avait peu d'espoir d'être épousée; quant à Floenouchka, elle savait que si elle n'était pas encore la femme de Pierre Samokvasov, c'est qu'elle n'avait pas voulu causer une pareille douleur à sa chère abbesse.

Mère Manetha, cependant, écoutait des bavardages d'une nature fâcheuse. Le départ de Tchapourine en compagnie de Dioukov et de Stoukolov, véritables faux-monnayeurs, assurait-on, lui était raconté avec de tels commentaires par une vieille religieuse, que la pauvre abbesse tombait sans connaissance sur les dalles de sa cellule.

Durant trois semaines on disputa à la mort mère Manetha, qui ne revint à la vie que pour regretter d'avoir échappé au tombeau.

[1] Diminutif de Marie.

— C'est si lourd de vivre, répétait-elle. Sa première question fut pour demander des nouvelles de son frère. On lui apprit les détails du voyage, et ces informations lui causèrent un tel ébranlement, qu'elle retomba malade. Alors on songea à faire venir ses nièces. Floenouchka, qui prévoyait des obstacles, engagea Marie, la dame pensionnaire du couvent, à offrir l'hospitalité aux filles de Tchapourine. Quand l'habile novice eut réussi dans sa négociation, elle se mit à danser et à chanter. Au chevet de mère Manetha, elle semblait à demi morte de douleur, et ses compagnes s'étonnèrent d'une telle mobilité d'esprit.

La requête de Marie, en se dirigeant vers Osipovka, ne se dirigeait pas vers une maison heureuse. Triste et préoccupée, Aksinia errait comme une ombre. Le *loup* Nicéphore ne quittait plus les cabarets. En silence les deux sœurs brodaient au métier. Paracha n'avait jamais su que dormir, et Nastia était d'autant plus troublée, qu'Alexis, uniquement occupé du sable aurifère, fuyait la maison.

Un soir, le jeune intendant rêvait, non point à Nastia, mais à la richesse et à la richesse pour soi, car sa famille et Nastia elle-même n'avaient aucune part dans ses espérances. Il entendit frapper contre son plafond. Un petit billet blanc, attaché à un fil comme les oiseaux captifs, descendit de la fenêtre de Nastia à la sienne. Il ouvrit le billet, écrivit : « Viens », et renvoya la réponse par la voie qui lui apportait le message.

Quelques secondes après, Nastia toute en pleurs se jetait à son cou.

Il la reçut tendrement, et pourtant ce n'était plus la tendresse d'autrefois.

— N'es-tu pas heureux de me voir ?

— Comment n'en serais-je pas heureux, Anastasie Patapovna ?

— Anastasie Patapovna ! Suis-je pour toi Anastasie Patapovna ? répéta-t-elle avec colère.

— Ma chérie, ne te fâche pas ! et Alexis l'embrassa.

— Tu ne m'aimes plus, continua Nastia en s'éloignant de lui.

Il la retint.

— Que dis-tu, ma bien-aimée ? Pense à ce que tu dis.

— Il est inutile de penser, je vois.

— Nastia !...

— Tais-toi, dit-elle sévèrement.

— Nastia, tu déraisonnes.

— Tais-toi ! répéta-t-elle.

Son œil brillait ; elle frappa la terre du pied.

— Tais-toi, homme sans conscience. Peut-être crois-tu que je vais mourir de chagrin ? Non, mon garçon, je ne suis pas de ces filles-là !

Elle lui lança un regard de mépris et sortit. Alexis demeura stupide, la tête basse et les bras pendants.

Ce fut le lendemain même de cette scène qu'on sut, à Osipovka, la maladie de mère Manetha. Que n'aurait pas donné Nastia pour aller à Komarov. Fuyons, se disait-elle, et cependant, elle le savait, on n'échappe pas à sa destinée. Les plus cruelles perplexités agitaient Aksinia. Partir? Rester? Où était le devoir? Elle s'indignait qu'on eût appelé un médecin pour soigner sa belle-sœur et se demandait à quel saint du ciel s'adresser, puisqu'on ne lui avait pas dit le nom de la maladie. Chaque saint a sa spécialité, et il faut savoir ce qu'on fait. Aux prières de Nastia, qui la suppliait de l'envoyer à Komarov, elle opposait des refus dictés, non par ses propres sentiments, mais par la crainte de déplaire à Tchapourine. D'un œil inquiet, elle regardait sa fille dont le changement l'effrayait.

Les yeux brillants de larmes, les lèvres fiévreuses, les mains étroitement serrées l'une contre l'autre, Nastia méditait des projets de vengeance contre Alexis. Le jeune intendant la trouva ainsi dans le salon, au lieu d'Aksinia qu'il cherchait.

— Que viens-tu faire ici? lui dit-elle en se redressant de toute la hauteur de sa grande taille. Ma mère dort.

Le jeune homme tournait avec embarras son chapeau dans ses mains; Nastia regardait par la fenêtre le lever du soleil. On n'entendait d'autre bruit que les battements cadencés de la pendule. Alexis s'approcha.

— Sors, lui dit impérieusement Nastia, en étendant la main vers la porte.

Il saisit cette main et, l'appuyant contre son visage, il la couvrit de larmes. Sans une parole, ils étaient réconciliés. Nastia prit son anneau d'or, détacha le ruban de sa natte et, selon la coutume, elle les lui donna en signe de fiançailles. Mais, même pendant cette minute de joie, le cœur d'Alexis ne battait pas à l'unisson de celui de Nastia; déjà l'intendant songeait à la colère de son maître.

— Si j'avais de l'or plein mes mains, ce serait autre chose, disait-il.

Et il commençait à raconter l'histoire merveilleuse du sable aurifère, quand il fut interrompu par l'entrée de Nicéphore. Pour punir l'ivrogne, Alexis l'enferma et le tint au pain et à l'eau.

Restée seule, Nastia s'interrogea sur ses sentiments, qu'elle ne comprenait plus. Toute sa colère contre Alexis avait cédé, et devant quoi?... devant des larmes. Elle croyait son bien-aimé l'un de ces héros des légendes, supérieurs aux hommes en vigueur et en énergie, et voilà que, semblable à une vieille femme, ce héros pleurait, non seulement d'amour, mais encore de crainte. Comme les ser-

vantes de la maison, il tremblait devant le maître. Pauvre héros! aux yeux de Nastia, il n'était plus qu'un être faible dont elle avait pitié. L'expression avide du visage d'Alexis, au souvenir de l'or, n'avait point non plus échappé à la jeune fille. L'aimait-il? Aimait-il sa dot? Avec un tel mari je languirai, je ne vivrai pas, se répétait-elle amèrement. Ah! Floenouchka! Floenouchka! Dieu te jugera.

Bientôt les entrevues des deux amoureux ne furent plus pour eux une joie. Les premiers instants passés, ils ne savaient que se dire. Parfois Nastia se surprit à bâiller. Quant à Alexis, il était fort perplexe. S'il craignait Tchapourine, il désirait ardemment hériter de lui; tantôt il songeait à abandonner Nastia, tantôt il voulait l'épouser à tout prix. Après quelques semaines de séjour à Osipovka, il était presque aussi changé que la jeune fille.

Tchapourine, pourtant, ne remarqua rien au moment de son retour. Il raconta les péripéties du voyage à Alexis, et celui-ci, éclairé depuis la veille sur la réputation de Dioukov et de Stoukolov, excita ses défiances. Ils convinrent donc que, sous prétexte de visiter Beau-Rivage, Alexis irait causer avec l'abbé et s'efforcerait de découvrir s'il était le complice du pèlerin ou sa dupe.

— A ton retour, Alexis, je t'apprendrai quelque chose qui te causera une grande joie, dit Tchapourine.

L'intendant contrista fort son maître en demandant à passer dans sa famille les fêtes de Pâques. Mais Tchapourine se soumit.

— Les parents l'emportent sur tout, répondit-il simplement; si le Seigneur m'avait donné un fils tel que toi, je l'en remercierais.

Son regard, plein d'une paternelle tendresse, rencontra celui d'Alexis, qui se troubla. Dès sa première entrevue avec Tchapourine, le jeune ouvrier avait cru entendre une voix mystérieuse lui dire à l'oreille : Cet homme te perdra. Depuis, l'avis s'était répété, et à ce moment encore il l'entendait distinctement. Tchapourine avait quitté son cabinet et il y rentra tenant à la main un œuf rouge.

— Puisque nous ne nous verrons pas demain, Alexis, c'est aujourd'hui que je te dis : le Christ est ressuscité.

— En vérité, il est ressuscité, répondit Alexis, que Tchapourine embrassa en lui remettant l'œuf de Pâques plein d'or. Demain, ajouta-t-il, je voulais te parler de quelque chose, j'attendrai.

Un peu avant matines, Tchapourine appela sa femme; c'était afin de l'entretenir du mariage de Nastia avec Alexis. L'extrême surprise d'Aksinia fut un véritable blâme. Désappointé, Tchapourine s'accota contre la fenêtre et regarda la terre sombre étendue sous le ciel étoilé; puis il poussa un profond soupir.

— Te souviens-tu, Aksinia, de la première Pâque que nous avons faite ensemble? Le ciel et la terre étaient en liesse, et nous, nous pleurions sur un petit cercueil.

Le souvenir de son premier-né fit couler les larmes d'Aksinia.

— Il serait maintenant de l'âge d'Alexis et porterait le même nom, continua Tchapourine; n'est-ce pas Dieu qui nous envoie ce fils au lieu de l'autre?

A ces mots, les larmes d'Aksinia cessèrent de couler. Timidement, elle parla de la résistance probable de Nastia. Tchapourine répondit avec humeur à sa femme, mais il promit de ne point instruire sa fille de ce nouveau projet. D'ailleurs, la maladie de Manetha l'en distrayait. Komarov se trouvait sur la route de Beau-Rivage; Alexis fut chargé de la réponse de Tchapourine, qui acceptait l'invitation de Marie, la dame pensionnaire du couvent.

La nouvelle du départ pour Komarov rendit quelque gaieté à Nastia. Aksinia surprit ce sentiment chez sa fille et en éprouva de la tristesse, qu'elle manifesta. D'abord Nastia se raidit contre les reproches, mais lorsque Aksinia lui dit que peut-être elle ne la retrouverait pas au retour, c'en fut trop pour la pauvre enfant. Tout en larmes, elle se jeta au cou de sa mère.

— Qu'il est dur de vivre, répétait-elle. O maman, ma peine est trop lourde.

— Parle, mon enfant, l'amour maternel excuse tout.

Aksinia couvrait de baisers la tête de son enfant.

— Maman, ne m'embrasse pas.

— Aimes-tu... quelqu'un?

Une plus étroite étreinte lui répondit :

— Au couvent?

Nastia fit un signe de tête négatif, puis elle alla s'asseoir près de la fenêtre.

— Où donc? reprit Aksinia.

— Ici, dit la pauvre fille avec effort.

— Serait-ce Sniějkov? Est-ce possible?

De nouveau Nastia secoua la tête.

— Serait-ce l'intendant?

Nastia se précipita aux pieds de sa mère et articula péniblement :

— Je suis coupable!

— Allons trouver ton père, il sera heureux de cet amour.

— Je préfère me mettre une pierre au cou et me jeter dans le puits. Si tu parles à mon père, il le tuera. Je n'ai pas tout dit.

— Pas tout? répéta Aksinia, sans comprendre.

— J'ai perdu l'honneur, balbutia la malheureuse enfant d'une voix expirante.

Et comme l'une ces belles fleurs, que l'impitoyable faux du moissonneur coupe dans les prés, elle tomba sur le sol.

Cependant tout ressuscitait pour Pâques. La terre sortait du sommeil de l'hiver et parait ses champs de verdure, ses bois de feuillage frémissants. Au dire du peuple, les morts eux-mêmes quittaient leurs bières afin de se réjouir du réveil de la nature.

Manetha avait plus l'air d'une morte que d'une vivante, quand, le matin de la fête, elle alla porter l'œuf béni sur la tombe de sa devancière, en disant :

— Mère Catherine, le Christ est ressuscité!

Et pourtant le printemps , ce roi à l'empire duquel le cloître ni la vieillesse ne sauraient nous affranchir, faisait sentir son pouvoir à l'abbesse et la pénétrait, malgré elle, du souvenir de Joachim. La prière fut impuissante contre cette obsession; alors Manetha trouva du secours dans les affaires, qui ne manquaient jamais à Komarov.

En ce moment même on lui annonçait la visite du premier chantre de Rogojski [1]. Ce jeune homme, nommé Basile, lui était envoyé, comme une sorte d'ambassadeur, par divers monastères, afin de l'entretenir de choses fort graves. On venait de convaincre l'évêque Sofronius, jadis aubergiste à Moscou, de fraudes et de simonie; de plus, il était accusé de faire de la fausse monnaie avec un certain Stoukolov. — Ici, Manetha baissa son voile. — Et quoique l'évêque eût fort à propos anathématisé ses ouailles, afin de leur ôter le pouvoir de déposer contre lui, le métropolite [2] l'avait envoyé en disgrâce à Simbirsk et lui nommait un successeur.

— Voici des lettres du nouvel évêque qui vous demande de le reconnaître, dit Basile en remettant un pli à l'abbesse.

— Restez ici quelques jours. Je réfléchirai, répondit-elle.

Quoique Basile baissât souvent les yeux, et dit à tout propos : Quelle tentation! il n'était pas sans avoir regardé les belles novices de Komarov. Avant même d'être reçu par l'abbesse, il s'était mêlé à leurs chœurs, et sa voix de ténor, pleine et timbrée, avait chanté avec elles les accablantes douleurs de la terre et les incompréhensibles félicités du ciel. Près de telles compagnes, le cloître avait des charmes, et le chantre de Moscou promit à mère Manetha de rester à Komarov autant qu'elle le jugerait opportun. Sur cette parole, il

[1] A l'époque de la grande peste de Moscou, l'impératrice Catherine II autorisa les Raskolniks à établir deux hôpitaux et deux cimetières à Moscou. Ceux de Rogojski, qui appartiennent aux *gens avec prêtres*, et ceux de la Transfiguration (Préobrajenski), qui sont aux mains des *gens sans prêtres*.

[2] Le Russe Cyrille, nommé après la mort d'Ambroise.

quitta la cellule de l'abbesse. Celle-ci tomba la face contre terre, et songeant au faux-monnayeur, elle répétait :

— Floenouchka ! ma Floenouchka ! heureusement, tu ne sais pas à qui tu dois la vie !

Presqu'en même temps que Basile, Alexis arrivait à Komarov. Il sonna à la porte de la coquette maison de bois qu'habitait Marie, et remit à une jolie servante la lettre de Tchapourine.

Marie était née à Kasan. Là, comme dans d'autres villes russes, on fait une sorte de bazar de filles à marier. Après les avoir parées avec soin, on les conduit au grand marché de Makariev, où les jeunes gens viennent les regarder. Marie avait seize ans quand elle y parut pour la première fois. Sa beauté frappa les regards d'un jeune marchand de Moscou, Eugraf Maslanikov. Le père d'Eugraf se déclara satisfait de la dot, et le mariage fut décidé. Les deux enfants s'aimaient et se le disaient, tandis que la ville de Moscou s'étonnait des fêtes que l'avare Maslanikov prodiguait à sa future belle-fille. On s'étonna bien davantage quand, le jour des fiançailles, le vieillard déclara qu'il voulait Marie non pour fille, mais pour femme.

De dot, il n'était plus question. Maslanikov offrait, au contraire, de payer Marie très cher et de lui assurer l'héritage de tout son bien. Le père de Marie eut peut-être résisté aux roubles du vieillard. Il ne résista pas à un bateau à vapeur sur le Volga. Eugraf fut envoyé traiter de lointaines affaires jusqu'au jour où la fièvre aida le chagrin à le tuer ; quant à Marie, elle passa huit ans sous les verrous, tyrannisée et battue par le méchant vieillard. Mère Manetha lui fut un soutien. Maslanikov croyait qu'en donnant de l'argent aux monastères, les marchands pouvaient voler impunément, sans crainte de l'enfer. Il accueillit donc l'abbesse et toléra l'amitié qu'elle témoignait à sa femme. Lorsqu'enfin il mourut, Marie était trop épuisée de corps et d'âme pour pouvoir jouir de sa liberté et de ses grands biens. Rien ne l'appelait à Kasan, rien ne la retenait à Moscou ; elle se fit donc construire une maison près de la congrégation de mère Manetha. Ne plus souffrir lui suffit tout d'abord, mais bientôt elle sentit le vide de sa vie. Ses affaires d'argent, qu'elle confiait à Tchapourine, l'occupaient peu, et son amitié pour les jeunes filles qui entouraient l'abbesse ne remplissait pas tout son cœur. Mélancoliquement elle revenait sur le passé et revoyait le temps où, au milieu des fleurs, elle errait avec Eugraf.

Le lendemain de son arrivée à Komarov, Alexis sortit à l'aurore. La brume qui précède le lever du soleil estompait les lignes de la maison de Marie et lui prêtait une rare poésie. Tout à coup des rideaux s'ouvrirent, et dans la lumière indécise la belle jeune femme lui apparut enveloppée d'un long peignoir blanc. Marie aspira l'air

frais du matin, puis, d'une voix d'autant plus vibrante de passion qu'elle était plus grave et contenue, elle chanta :

De ma douleur amère
Jamais ne parlerai,
Et dans mon âme fière,
Toujours l'enfermerai.

« Quelle douleur peut avoir cette femme? » se dit Alexis, profondément troublé.

Très bas, avec une tristesse et une douceur pénétrantes, Marie continua :

Seul mon cœur sait ma peine,
Il pleure en la chantant.
Hélas! celui que j'aime
Ne voit ni ne m'entend.

Soudain Marie aperçut Alexis. Le rideau retomba. Eugraf! était-ce Eugraf? La jeune femme crut que le fantôme de son bien-aimé errait autour d'elle.

Ce fantôme, Marie le sut bientôt, n'était autre que l'intendant de Tchapourine. Pourtant lorsque Alexis entra chez elle, il lui causa une vive émotion.

— Voulez-vous revenir chercher ma réponse, qui n'est pas prête? lui dit-elle.

Alexis oublia son voyage à Beau-Rivage. Fasciné par la douce beauté de Marie, il balbutia qu'il reviendrait.

— Au revoir donc, dit la jeune veuve.

Sortir de la maison de Marie le cœur plein d'elle, et rencontrer Floenouchka, quelle épreuve pour Alexis! Afin d'échapper aux questions de la clairvoyante fille, il se plaignit d'une terrible migraine, mais bientôt Floenouchka pénétra ses secrets.

— Tu veux abandonner Nastia, lui cria-t-elle; eh bien! que je meure si tu n'expies pas ton crime sous la casquette rouge du soldat!

Floenouchka était fort irritée; et on ne sait ce qui serait advenu, si mère Manetha n'avait point interrompu l'entretien afin de presser le départ d'Alexis pour Beau-Rivage.

Résister à l'abbesse, il n'y fallait point songer. Le jeune homme lança un dernier regard vers les fenêtres de Marie, frappa les bons chevaux de son maître et partit. Chemin faisant, il songeait à Nastia. Si je l'épouse, se disait-il, je devrai tout à ma femme et

elle saura me tenir sous le joug. Malgré les affectueuses paroles de Tchapourine, son futur beau-père l'effrayait; de nouveau, la voix mystérieuse lui répétait : « Cet homme te perdra. » Le souvenir de l'amour de Nastia n'excitait en lui ni remords ni tendresse, mais la seule terreur des aveux que la pauvre fille pouvait faire. Marie était plus jolie! puis elle était libre et maîtresse de son argent.

Si Alexis avait quitté Komarov quelques instants plus tard, il y aurait appris la maladie de Nastia. Tchapourine faisait demander des prières au couvent, et en même temps il suppliait Marie de lui envoyer un médecin.

Dans cette chambre où, quelques semaines auparavant, Alexis pénétrait à la suite de Floenouchka, Nastia était pâle et sans connaissance. D'un côté du lit se tenait la bonne et attentive Grounia, de l'autre, Aksinia, accablée par le chagrin. Immobiles et silencieuses, Nikiticha et Paracha étaient assises dans un coin. Tchapourine ne pouvait rester longtemps au chevet de sa fille bien-aimée. Dès qu'il la regardait, ses lèvres frémissantes n'étouffaient plus le bruit de ses sanglots. Enfin le médecin parut.

— Sauve mon enfant, et volontiers je te donne 1000 roubles, lui cria Tchapourine, en tombant à ses genoux.

Le docteur l'écarta doucement, puis il s'approcha de la malade, fit allumer un samovar et prépara des remèdes.

— Mourra-t-elle? ne cessait de répéter le malheureux père dont le front ruisselait de sueur froide.

— Priez Dieu, il peut faire un miracle !

— Avez-vous des enfants? demanda Tchapourine au docteur.

— Oui.

— En avez-vous perdu?

— Jamais, grâce à Dieu!

— Que le Seigneur vous garde d'un tel malheur! Les larmes des parents sont les plus brûlantes des larmes.

Tchapourine gagna en chancelant la chapelle, où la chanoinesse récitait des prières pour la malade, d'une voix lente et calme.

— Eupraxie, dit-il, je ne suis pas en état d'écrire, fais venir un pope, afin que ma fille se confesse.

Cinq jours se passèrent. Tchapourine changeait au point que nul ne l'aurait reconnu; sa barbe était blanche comme celle d'un vieillard. Le sixième jour, le médecin dit tristement :

— Les forces déclinent, je ne puis qu'employer un remède suprême. Je lui donne du musc.

— Du musc? répéta machinalement Tchapourine.

— Oui, elle reprendra connaissance. Ensuite, à la volonté de Dieu.

Le soleil n'était pas levé depuis longtemps. Par les fenêtres

ouvertes entraient les doux zéphyrs printaniers et les senteurs embaumées des fleurs naissantes. Sauf la respiration haletante de la malade, on n'entendait que le chant des oiseaux et le bruissement des jeunes feuilles. Les yeux de tous étaient fixés sur Nastia. Voilà qu'une rougeur fugitive couvre les joues de la jeune fille, sa poitrine se soulève, elle ouvre ses grands yeux secs et brillants comme des miroirs. Grounia lui fait prendre une nouvelle cuillerée de potion; elle reconnaît ceux qui l'entourent.

— Maman, je me sens bien, je ne souffre plus!

L'éclat de son regard augmente, son sourire devient joyeux, tout à coup elle baisse les yeux. Le sourire s'efface.

— Maman!

Aksinia se penche sur le lit.

— Pour l'amour de Dieu, pardonne-moi, je ne suis plus une habitante de la terre.

— J'ai tout oublié, répond très bas Aksinia.

— L'as-tu dit à mon père?

— Oui.

— Et à qui?

— A personne autre.

— Je voudrais rester seule avec vous deux, balbutie Nastia.

Sa voix a les douces intonations d'une voix d'enfant. Elle ferme ses grands yeux fatigués.

Tous sortent. Alors Nastia regarde son père; des larmes brillent sous ses cils.

— Pardonne-moi, mon père, j'ai péché contre toi.

— Oublie ta faute et guéris, mon enfant; Dieu pardonne.

— Embrasse-moi, papa, embrasse-moi comme tu m'embrassais quand j'étais toute petite.

— Ma chérie! mon trésor! et Tchapourine l'embrasse en sanglotant.

— Ne pleure pas, mon cher père, dit Nastia avec un sourire, et promets-moi d'exaucer ma dernière prière. Pardonne-lui!

Un feu sombre anime le regard de Tchapourine. Il ne répond pas.

— Père, est-ce que tu ne peux pas? Au moins ne lui fais pas de mal! Que Dieu soit avec lui!

Même silence de Tchapourine.

— Papa, reprend tristement Nastia, quand demain tu regarderas ta fille couchée dans son cercueil, tu regretteras de n'avoir pas exaucé sa dernière prière.

— Ma chérie! s'écrie Tchapourine vaincu, je ne lui ferai aucun mal. Que Dieu soit avec lui!

— Tout est bien maintenant, dit la malade. Où est-il?

— En voyage.

— Dieu soit loué !

Un amer sourire contracte ses lèvres.

— Mon père, ma mère, bénissez-moi pour la mort.

— Nastia, tu guériras, Dieu est miséricordieux !

— Voici venir la mort, mon père, ma mère, bénissez-moi et ouvrez les portes, je veux dire adieu à tout le monde.

D'une voix un peu chantante, Nastia adresse de tendres paroles à ceux qu'elle aime et les charge de doux messages pour les personnes et même pour les lieux qu'elle ne doit plus revoir. Nicéphore se précipite près d'elle avec une telle violence, qu'il se fend la tête contre le bois du lit.

— Mon oncle, tu ne boiras plus, dit-elle tout bas.

Il le jure.

— Maintenant, cher oncle, bénis-moi pour la mort.

— Non, Nastia, c'est toi qui me béniras pour une vie meilleure.

La jeune fille fait sur lui le signe de la croix.

— Mon cher père, une fois encore disons-nous adieu.

Tchapourine et Aksinia bénissent leur enfant. On met un cierge devant les saintes images et un verre d'eau près de la fenêtre ouverte, afin que l'âme puisse se laver en quittant le corps.

— Voilà les anges qui viennent la chercher, dit Nikiticha.

Eupraxie lit les canons pour le départ de l'âme.

Nastia respire avec effort, puis très doucement, et le souffle expire sur ses lèvres entr'ouvertes.

Comtesse DE FLAVIGNY.

La suite prochainement.

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AU XVIII[e] SIÈCLE ET DE NOS JOURS[1]

LES SCIENCES SUBSTITUÉES AUX LETTRES COMME BASE DE L'ENSEIGNEMENT. — PROGRAMME ENCYCLOPÉDIQUE. — INSTRUCTION UTILITAIRE ET PROFESSIONNELLE. — RÉDUIRE LE NOMBRE DES COLLÈGES. CRÉER L'ÉDUCATION PHYSIQUE.

I

Nous avons montré que les réformateurs de l'enseignement au dix-huitième siècle, obéissant à un mouvement de réaction exagéré contre les anciennes méthodes, compromettaient le succès des études littéraires dans notre pays. Quand on examine de près l'état de l'opinion à cette époque relativement au sujet qui nous occupe, on s'aperçoit bien vite que les attaques lancées contre le vieux système d'éducation littéraire étaient dirigées de fait contre toute éducation littéraire en général. Au milieu des déclamations qui s'élèvent de toutes parts contre l'importance et le temps consacrés jusqu'alors au latin, au milieu des théories nouvelles qui, dans leur diversité même, ont pour but constant de simplifier, d'abréger, d'expédier en quelque sorte cette partie de l'enseignement, perce l'aveu implicite que l'étude des langues anciennes doit faire place à des connaissances plus utiles, et, parmi ces connaissances, on place avant tout les sciences, appelées désormais à partager d'abord avec les lettres l'empire de l'éducation et à les détrôner ensuite.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 septembre 1882.

Chaque âge, en élargissant de génération en génération le patrimoine intellectuel de l'humanité, oblige, par là même, les instituteurs de la jeunesse à étendre le cadre de leur enseignement, et remet ainsi en question les institutions pédagogiques du passé. Le dix-septième siècle, où cependant les sciences naturelles comptèrent des représentants illustres, où Descartes, Pascal, firent faire un grand pas aux sciences mathématiques, où surtout l'astronomie accomplit d'immenses progrès qu'allait couronner l'immortelle découverte de Newton sur la gravitation, le dix-septième siècle fut un grand siècle littéraire plutôt qu'un grand siècle scientifique. On comprend dès lors que la royauté des lettres s'y soit exercée paisiblement dans l'éducation de l'enfance. C'est à peine si un homme dont le génie était fait pour percer l'avenir, si Richelieu conçoit le projet de faire enseigner toutes les sciences dans le collège royal qu'il voulut établir dans sa ville natale [1], c'est à peine si nous entendons quelques plaintes de l'abbé Fleury et de Louis XIV sur la part prépondérante, exclusive, faite à l'enseignement classique aux dépens des connaissances plus immédiatement utiles à la pratique de la vie.

Au dix-huitième siècle tout change. Les sciences mathématiques, les sciences naturelles, n'intéressent plus seulement les savants : elles attirent déjà l'attention de la nation, elles frappent vivement par l'éclat de leurs découvertes l'opinion publique. On se pique d'unir la science à la littérature. Fontenelle s'amuse à entourer les connaissances scientifiques des charmes de son esprit et de l'intérêt de ses fictions. Maupertuis et d'Alembert sont des premiers à donner l'exemple de la culture des lettres alliée à celle des sciences exactes. C'est le temps où les calculs de Newton sont propagés par Clairault, d'Alembert, et trouvent dans Voltaire un interprète qui se charge de les faire comprendre à toute la nation. Un siècle, qui voyait ainsi les sciences exactes exposées par la plume d'un d'Alembert et d'un Condorcet, les sciences naturelles enseignées par Buffon, avec toute la magie de son style, devait s'éprendre d'une belle passion, d'un bruyant enthousiasme pour des connaissances qui semblaient lui apparaître pour la première fois. On vit cette époque curieuse, inquiète, avide de savoir, à laquelle les sciences, l'économie sociale, la politique, le ciel et la terre venaient de se révéler en quelque sorte, se porter avec une ardeur frébrile vers ce monde nouveau qu'elle croyait avoir découvert, applaudir, en particulier, avec orgueil au grand ouvrage de l'*Encyclopédie*, qui, dans une com-

[1] Voy. Caillet, *de l'Administration en France sous Richelieu.*

pilation heurtée, inégale, souvent incohérente, indigeste, mais plus complète, plus universelle, plus hardie que tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, lui présentait le vaste et vivant tableau de toutes les connaissances humaines. Aussi avec quel enthousiasme les réformateurs de l'enseignement parlent des progrès accomplis dans toutes les sciences; avec quelle reconnaissance on prononce le nom des hommes qui ont élevé le monument de l'*Encyclopédie.* Ils ont beau être, pour la plupart, des philosophes ennemis de la religion, on ne veut voir en eux que des savants dignes de la reconnaissance de la nation pour avoir augmenté le patrimoine intellectuel de l'humanité.

Cet engouement scientifique de la nation devait avoir son contre-coup dans l'enseignement secondaire. L'intérêt qu'excitaient les nouvelles découvertes, les discussions qu'elles soulevaient, ne se renfermaient pas dans l'enceinte de la capitale. Le mouvement s'était communiqué de Paris aux provinces. Dans les principales villes où s'élevaient des académies, en particulier à Lyon, à Rouen, à Dijon, à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier, on voyait ces corps savants encourager les travaux scientifiques, fonder des bibliothèques publiques, des musées, des jardins de botanique, des cabinets d'histoire naturelle, établir des cours de dessin, de physique, de chimie, d'hydrographie et d'antiquités. On vit souvent aussi les états provinciaux seconder cette impulsion de tout leur pouvoir?

Ce mouvement général ne pouvait manquer de se communiquer aux collèges, et alors allait se poser une grave question encore pendante de nos jours, celle du partage à établir entre l'enseignement scientifique et l'enseignement littéraire. Pouvait-on espérer que le dix-huitième siècle résoudrait ce problème avec le calme nécessaire? Pour qui connaît ses ardeurs intempérantes et généreuses, la confiance téméraire avec laquelle il discuta toutes les idées, l'impatience fébrile avec laquelle il aborda toutes les réformes, il est évident qu'il se préparait sur le point qui nous occupe une révolution complète. Il est facile de pressentir que les mêmes novateurs qui condamnaient naguère les vieilles méthodes avec une hauteur dédaigneuse vont donner désormais aux sciences, dans les nouveaux programmes, l'importance qu'on avait jusqu'alors accordée aux lettres.

II

Jusqu'au dix-huitième siècle, l'éducation littéraire absorba la plus grande partie du temps consacré à l'instruction secondaire. On reléguait l'enseignement des sciences dans les hautes classes;

et de même que l'étude de l'histoire faisait partie du cours d'humanités, de même les sciences étaient comprises dans le cours de philosophie. Lorsqu'on ouvre un des nombreux traités de philosophie parus à cette époque, on s'aperçoit qu'à côté de la philosophie proprement dite, ordinairement divisée en logique, métaphysique et morale ou éthique, ils comprenaient une dernière partie qui, sous le nom de physique, physique générale, physique particulière, embrassait l'ensemble des sciences, qui, avec la philosophie spéciale, devaient occuper exclusivement les deux dernières années de collège. L'enseignement de la philosophie renfermait donc celui des différentes sciences, à l'exception des mathématiques qui, après avoir été placées, par Rollin et même par des auteurs venus vingt ou trente ans plus tard, sous la rubrique générale de philosophie, avaient fini par être l'objet d'un cours séparé.

Le dix-huitième siècle ne pouvait manquer d'appeler sur ce point une réforme complète. L'usage de rapporter l'enseignement des sciences à l'étude générale de la philosophie avait deux inconvénients : il ne permettait guère de donner à l'exposition de chacune d'elles une étendue en rapport avec leur importance, et, à ce point de vue, on demandait pour chaque science spéciale un enseignement distinct ; le second danger était de ne pas appliquer à l'étude des différentes sciences la méthode qui pouvait leur convenir, en particulier de faire appel, dans l'étude des sciences naturelles, plutôt au raisonnement qu'à l'expérience. On demandait enfin aux maîtres de se servir de la langue française dans cette partie de l'enseignement. Où trouver, en effet, dans le latin des expression pour décrire d'une façon claire, intelligible, intéressante, des instruments nouvellement inventés, des découvertes récentes? L'usage du français paraissait, d'ailleurs, le moyen le plus sûr pour chasser toute « ergoterie » de l'exposition des sciences. « La physique, disait Guyton de Morveau, est, de toutes les parties de la philosophie, celle qui a le plus besoin de réforme. Dès que l'on sera d'accord de l'enseigner en langue vulgaire, il n'y aura plus à craindre que l'on perde un temps assez considérable à la physique générale, étude vraiment digne du temps où l'on croyait que la nature ne pouvait agir que selon les principes d'Aristote. »

Après avoir ainsi assuré à chaque science, avec son indépendance, la méthode et la langue qui pouvaient le mieux lui convenir, il s'agissait de déterminer quelles sciences devaient entrer désormais dans les programmes d'instruction secondaire. A cette question, les réformateurs de l'enseignement répondaient : toutes. L'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la mécanique, la physique expérimentale, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle,

devaient trouver place dans l'éducation, à côté de la littérature, de la philosophie, de la géographie, de l'histoire et des langues vivantes. Telle est la demande formulée par presque tous les écrivains qui agitent cette question durant la seconde partie du dix-huitième siècle. Quelques auteurs, trouvant ce programme insuffisant, veulent même qu'on donne « des notions de médecine » aux enfants de quatorze à quinze ans, et qu'on mette entre leurs mains les « principes de chirurgie de M. de la Faye ».

Manifestement, ce siècle, enorgueilli de ses découvertes scientifiques, se grise de ses lumières et ne peut contenir son enthousiasme à la vue des progrès accomplis. Dans son impatience de faire partager tant de trésors à la jeunesse, de préparer à la France des générations au savoir encyclopédique, on le voit dédaigner la forte culture classique qui avait donné à la France deux siècles de gloire littéraire, et afficher la prétention d'initier l'enfance à des études qui avaient paru jusqu'alors appartenir à un âge plus avancé. « C'est un préjugé de notre siècle, disait Guyton de Morveau, en 1764, de vouloir faire à quinze ans des mathématiciens, des physiciens, des moralistes, des orateurs, tandis qu'on le devient à peine à quarante. » Les années ne firent que développer la prétention de faire des élèves autant d'encyclopédistes. L'abbé Proyart, principal du collège du Puy, décrit agréablement ces éducations ambitieuses, où des enfants de quinze ans devaient se montrer « d'assez bons agriculteurs, des naturalistes instruits, de prudents économes, des commerçants entendus, des politiques éclairés, de profonds métaphysiciens, des géomètres prodigieux; et tout cela sans préjudice des arts et métiers, de la chimie, de l'écriture et du dessin, de la géographie universelle, de l'histoire tant ancienne que moderne; sans préjudice de la langue française, quelquefois même des langues anglaise et allemande et d'un peu de latin; sans préjudice encore de la musique et du blason, de la danse et de l'escrime, du manège et surtout de la natation ».

Au milieu de cette universalité de connaissances qu'on veut faire entrer désormais dans les programmes d'instruction secondaire, chaque réformateur montre une prédilection pour quelque science particulière. Le naturaliste veut que l'élève sache, dès la sixième, « l'histoire des insectes, qu'il ait lu, en cinquième, Pline et Columelle ». Le partisan de l'instruction civique l'initie dès cette époque à la « politique ». Le géomètre attend « des prodiges » de l'étude des mathématiques. Survient Condillac, qui va traiter son élève par la psychologie, comme d'Alembert le traitait naguère par les mathématiques. D'après lui, on peut faire suivre à un enfant de sept ou huit ans, « par une série d'observations, le fil

des connaissances humaines ». Pourquoi, disait Condillac, l'enfant, « qui a les mêmes facultés dans l'âme que l'homme fait, ne pourrait-il pas les observer comme lui? »

Dans ce cortège de sciences auxquelles on ouvrait désormais toute grande la porte des collèges, l'opinion publique en distinguait une entre toutes, pour laquelle elle professait une prédilection pleine de tendresse. Je veux parler des mathématiques. Ce ne sont qu'éloges enthousiastes et éternels dithyrambes. Dès l'année 1715, J. P. de Crouzar, après avoir montré que l'étude des mathématiques est nécessaire à la physique, qu'elle donne à l'esprit de la pénétration, de la solidité et de la justesse, s'écriait en finissant : « Je suis persuadé que la vie humaine doit au secours des mathématiques une partie de ses ornements. » Nous avons vu ailleurs Rollin parler des mathématiques avec la même faveur. L'engouement pour cette science va grandissant avec le siècle. Tandis que Diderot, qui aima tant de choses, déclare « qu'il a toujours aimé avec fureur » les mathématiques, La Chalotais, Guyton de Morveau et la plupart des réformateurs de l'enseignement établissent en leur honneur de véritables thèses auxquelles nous renvoyons le lecteur. En tête de ces panégyristes se plaçait l'abbé Coyer, dont l'âme sensible ne pouvait penser à la géométrie sans un véritable attendrissement. « Tous les prestiges de l'éloquence, disait-il, tous les sophismes de la chicane, tous les fantômes des imaginations ardentes, tous les projets mal concertés s'évanouissent devant l'esprit géométrique. Il n'y a que la vérité qui reste. Dans la bouche de l'abbé Coyer, l'éloge de la géométrie est d'un bout à l'autre un chant de triomphe. Le siècle partageait cet enthousiasme pour les mathématiques que Proyart nous montre, en 1785, comme étant « la science à la mode. On ne voit partout, dit-il, que des apprentis mathématiciens. Ceux même qui n'ont pas la plus légère idée de cette science ne tarissent pas sur ses avantages ». Elle leur apparaît comme une sorte de voile magique qui cache l'ignorance de tout le reste, au point, ajoute l'abbé Proyart, que les parents, en nous confiant leurs enfants, font bon marché des autres connaissances, pourvu que nous les appliquions aux mathématiques.

Les faits qui précèdent nous montrent clairement la prétention des novateurs de prendre désormais les sciences comme base de l'éducation. C'est le premier éclat d'une longue querelle entre les lettres et les sciences, querelle à laquelle a souvent assisté notre siècle et que réveilleront plus d'une fois nos descendants. Le problème posé était grave, et nous ne croyons pas que les vrais amis de la jeunesse lui donnent la même solution que certains réformateurs de l'enseignement au dix-huitième siècle.

Ces derniers voulaient remplacer les lettres par les sciences, et parmi ces sciences, nous l'avons vu, ils plaçaient en tête les mathématiques. Mais est-il bien sûr que les mathématiques, qui sont avant tout une science de raisonnement, puissent convenir à un âge qui est peu capable de raisonner? Les premières facultés qui s'éveillent dans l'enfant sont l'imagination, la mémoire, une certaine sensibilité, une certaine curiosité intellectuelle. Chez lui, la réflexion est faible, le jugement peu développé, l'idée abstraite encore absente. Comment voulez-vous dès lors appliquer au pur raisonnement un être habitué à donner à toutes ses conceptions une forme concrète. Avant de le jeter dans les entités mathématiques, ne valait-il pas mieux développer les facultés de son âge, lui apprendre tout d'abord à penser et à parler? En supposant même que cette science fût plus qu'elle ne l'est à la portée de l'enfance, serait-ce une raison pour lui sacrifier les lettres? Le but de l'éducation est de développer toutes les facultés de l'âme, et nous avons montré plus loin avec quelle certitude on atteint un tel but par les études classiques. Arriverez-vous au même résultat par les mathématiques? L'enfant n'est pas seulement esprit, il est cœur, il porte en lui des facultés qui ont leur foyer dans la sensibilité. Il a je ne sais quelle fleur d'imagination et de sentiment que je crains de voir se flétrir au milieu des abstractions auxquelles vous voulez prématurément le soumettre. Il y aurait en effet quelque audace à prétendre que les mathématiques entretiennent, développent la sensibilité, l'imagination; et si ces facultés résistent à l'épreuve d'une pareille formation, on a tout à craindre du défaut d'équilibre d'une sensibilité, d'une imagination, servies par l'esprit géométrique. Au point de vue particulier de l'intelligence elle-même, l'éducation par les mathématiques est incomplète, puisqu'elles ne s'adressent qu'à une partie et à la partie la moins haute de l'intelligence, à l'intelligence raisonnante, si je puis ainsi dire. Alors même qu'on arriverait par l'étude des mathématiques à donner de la force et de la vigueur à l'esprit, ne serait-ce pas aux dépens de la délicatesse et de la grâce? L'art de raisonner, de calculer, n'est pas tout en ce monde. Il y a des vérités qu'on ne saurait atteindre par des opérations algébriques; et, selon un mot de Bonald, n'est-ce pas fausser la pensée que de l'habituer à « soumettre au compas et au calcul ce qui doit n'être que jugé et senti »? On connaît le passage célèbre où Pascal raille les « géomètres qui ne sont que géomètres », lesquels « étant, dit-il, accoutumés aux principes nets et grossiers de géométrie et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et manié leurs principes, se perdent dans les choses de finesse où les principes ne se laissent pas ainsi manier », qui par là « se rendent ridicules »,

en voulant « traiter géométriquement les choses fines ». N'est-ce pas la même pensée qui faisait dire à Arago qu'il y a « quelque chose d'incomplet, d'inachevé » chez ceux qui n'ont pas fait « des études littéraires? » Dès lors fermer à l'enfant l'enseignement classique pour le plonger dans les abstractions mathématiques [1], dans les quantités numériques et géométriques, dans les figures et les chiffres, n'est-ce pas mutiler le développement de son esprit, paralyser une partie de ses facultés, rétrécir les autres, compromettre, en un mot, sa formation intellectuelle, parce que, au lieu de placer en leur temps l'étude des sciences, on a voulu, en fait d'éducation, substituer des théories nouvelles aux lois de la nature et à l'expérience des siècles [2]?

Ici, hâtons-nous de le dire, les sciences naturelles ne peuvent pas nous donner ce que nous avons vainement demandé aux sciences mathématiques. Sans doute, elles conviennent mieux à l'enfance, dont elles éveillent et satisfont la curiosité, dont elles peuvent enrichir la mémoire; mais qui est-ce qui pourrait songer à les prendre pour base de l'éducation? Si vous vous contentez, tout d'abord, d'enseigner les éléments de ces sciences, d'en exposer simplement les données, les résultats, vous réservant de montrer, dans un âge plus avancé, la liaison et, en quelque sorte, la philosophie des faits, en quoi, je vous le demande, cette connaissance des faits minéralogiques, botaniques, zoologiques, est-elle apte à assurer le développement normal, gradué, durable des facultés de l'âme? Si vous conservez à l'exposition des sciences naturelles, même dès le début, leur appareil scientifique, vous retombez dans les mêmes inconvénients, dans les mêmes impossibilités que nous signalions naguère pour les sciences mathématiques. Dans tous les cas, comment ces connaissances qui ne s'adressent guère qu'à une faculté, la mémoire, qui dispersent l'attention de l'esprit sur une foule de minutieux détails, qui épuisent sa force dans des nomenclatures stériles, pourraient-elles nous rendre les avantages d'un forte culture classique? Aussi vous pourrez rencontrer, dans les siècles où les sciences sont exclusivement cultivées, des savants de premier ordre qui interrogent la nature et lui arrachent ses secrets, mais vous demanderez en vain, à ces époques ou ces gé-

[1] Chateaubriand compare quelque part le maître chargé de former l'intelligence des enfants par les mathématiques à un valet occupé à ranger une chambre vide.

[2] Voltaire a dit que la géométrie laisse l'esprit où elle le trouve. Gœthe a écrit : « Je vois de plus en plus clairement ce que j'avais, à part moi, remarqué depuis longtemps : c'est que la culture donnée par les mathématiques est au plus haut degré exclusive et restreinte. » (Lettre à Zelter.)

nérations, l'art d'écrire, le goût, la délicatesse, la grâce, la philosophie, la poésie, l'éloquence, tous ces chefs-d'œuvre de la pensée et du style qui ont porté si haut la gloire de l'esprit français.

III

Le dix-huitième siècle, qui dut sa grandeur bien moins à ses découvertes scientifiques qu'à l'épanouissement du génie national, à la contagion des idées, à l'action irrésistible d'une civilisation qui, après avoir ébloui l'Europe, allait éveiller, chez tous les peuples, le besoin de nous imiter, sembla ignorer le secret de sa puissance. Prenant en pitié une éducation qui, depuis deux cents ans, avait préparé au pays tant de penseurs, tant de philosophes, tant d'écrivains immortels, il se prit à dire qu'un enseignement qui avait suscité tant de chefs-d'œuvre dans tous les domaines de la littérature et de l'art n'apprenait que *des mots*, et il se mit à réclamer *des choses*.

On comprend l'importance qu'une partie de l'opinion attache, de nos jours, à ce qu'il est convenu d'appeler les *leçons de choses*. Lorsque l'idéal vient à baisser dans l'âme d'un peuple, lorsqu'il se détourne des jouissances et des travaux de l'esprit pour se jeter à la recherche de la richesse et du plaisir, lorsque, dans ses ardeurs à poursuivre l'utile, il en arrive à perdre l'amour et le goût du beau, cet abaissement du sentiment public a son contre-coup dans l'éducation de la jeunesse. A force de ne chercher que ce qui donne un résultat immédiat, de ne vanter que ce qui rapporte, de n'attacher de prix qu'à ce qui est palpable, on en arrive à traiter de poésie et de chimère la culture classique telle que l'entendaient nos pères. On se vante de sortir, avec les méthodes nouvelles, du domaine de l'abstraction pour entrer dans la *réalité*, comme si un enseignement qui développe toutes les facultés de l'âme, comme si une éducation qui a donné à la nation cet instinct du beau, cet amour de l'art, ce sens du fini, du délicat, de l'exquis, cette dextérité de main, qui ont si longtemps distingué ses œuvres, n'avait pas un résultat *réel*. Mais cette réalité impalpable ne saurait suffire à notre siècle. Oh ! pour le satisfaire, donnez aujourd'hui à l'élève des *leçons de choses*. Prenez occasion de la maison qu'il habite, des vêtements qu'il porte, des aliments qui le nourrissent, de tous les objets qui l'entourent, de tout ce qui peut tomber sous ses yeux ou sous sa main, pour l'initier de bonne heure à ce que vous appelez les réalités de la vie ; à un siècle positif, préparez des hommes pratiques.

L'engouement pour les *leçons de choses*, qui ne saurait nous surprendre dans le temps où nous vivons, nous étonne davantage dans ce dix-huitième siècle qui se montra si peu pratique, qui remua tant d'idées, qui se laissa entraîner à tant de généreux enthousiasmes. Cependant le discrédit où était tombé l'enseignement littéraire dans une partie de l'opinion, l'admiration pour les découvertes scientifiques auxquelles on avait hâte d'initier la jeunesse, et puis, disons-le, certains instincts utilitaires, le désir d'opposer, pour la première fois, les études professionnelles au développement, peut-être exagéré, de l'instruction classique, la prétention de se défier de l'empire des mots à une époque qui abusa des mots plus qu'aucune autre, tout cet ensemble de circonstances avaient préparé le siècle à accueillir avec empressement les leçons de choses, à s'efforcer de substituer, comme on dit de nos jours, le *réalisme* au *verbalisme*.

Le grand crime qu'on impute alors à l'éducation, c'est d'enseigner des mots et non des choses. « *Les choses*, *les choses*, s'écrie Rousseau, je ne dirai jamais assez que nous donnons trop de pouvoir aux mots. Avec notre éducation babillarde, nous ne faisons que des babillards. » Il ne faudrait pas voir dans ces paroles la simple boutade d'un esprit chagrin et paradoxal; cette opinion n'est pas particulière à l'auteur de l'*Émile*. « Presque toute notre philosophie et notre éducation, dit La Chalotais, ne roulent que sur des mots; ce sont les choses mêmes qu'il importe de connaître. » Il est donc entendu que les anciens maîtres n'enseignaient que des mots. Diderot, dont nous connaissons d'ailleurs la prédilection pour les sciences, veut-il essayer quelque part de défendre l'instruction classique, voici tous les arguments qu'il fait valoir en faveur des langues mortes : « Il faut, dit-il, appliquer à la science des mots l'âge où l'on a beaucoup de mémoire et peu de jugement. Si l'étude des langues exige beaucoup de mémoire, la mémoire s'étend en s'exerçant. Les enfants ne sont guère capables d'une autre occupation. » C'était faire affirmer, en trois propositions, par le défenseur même de l'éducation classique, qu'elle n'est qu'une étude de mots et un exercice de mémoire [1].

[1] Diderot disait textuellement (*Œuvres*, t. III, p. 421) : « En général, dans l'établissement des écoles, on a donné trop d'importance et d'espace à l'étude des mots : il faut lui substituer aujourd'hui l'étude des choses. » Quelques auteurs cherchèrent à s'autoriser des paroles suivantes de la Bruyère (*Caractères*, ch. XIV) : « L'on ne peut guère charger l'enfance de la connaissance de trop de langues... Si l'on remet cette étude à un âge plus avancé, c'est borner à la science des mots un âge qui veut déjà aller plus loin et qui demande des choses. »

Les défenseurs de la tradition auraient pu répondre à Rousseau, à La Chalotais, à Diderot, qu'un enseignement où toutes les puissances de l'âme sont assurées d'un développement graduel, où la mémoire, l'imagination, le jugement, le goût, la faculté de penser, d'analyser, de comparer, sont successivement ou simultanément éveillés et stimulés, ne peut pas être accusé de n'apprendre que des mots, et que, si mots il y a, c'est le cas de redire, avec Portalis, que « les mots grecs et latins sont gros de choses [1] ». Mais ce siècle ne pouvait plus se contenter d'une fin de non-recevoir; il réclamait les leçons de choses telles qu'on les entend aujourd'hui.

Ne dirait-on pas que La Chalotais a écrit de nos jours les paroles suivantes : « Les premiers objets dont on doit l'occuper (l'enfant) depuis cinq ou six ans jusqu'à dix sont : l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, les récréations physiques et mathématiques. S'il est vrai que ces objets soient la base et les matériaux de nos idées, le fondement de notre vie civile, de toutes les sciences et de tous les arts, sans exception, il est évident que c'est par là que doit commencer l'instruction. » Développant alors le programme qu'il vient de tracer, La Chalotais montre ce qu'on peut enseigner aux enfants en fait de physique, de chimie, d'astronomie, à quelles observations pratiques on peut les conduire relativement aux objets qui les entourent, qui se rencontrent chaque jour sous leurs yeux et sous leurs mains. L'idée de La Chalotais fut reprise et d'autant plus exagérée que l'enivrement du siècle pour l'étude des sciences allait croissant avec les années. En 1770, Coyer veut apprendre aux enfants de quatre à cinq ans les trois règnes de la

[1] Vers la fin du siècle qui avait vu s'élever ces attaques contre l'éducation classique, un écrivain qui avait été l'ami des plus ardents réformateurs de l'enseignement se chargeait, dans une page de ces mémoires où il rappelle ses souvenirs de collège, de montrer comment l'instruction classique, sous le couvert des mots, développe la pensée et toutes les facultés de l'élève. « Le choix des mots et leur emploi, dit Marmontel, en traduisant de l'une en l'autre langue, même déjà quelque élégance dans la construction des phrases, commencèrent à m'occuper; et ce travail qui ne va point sans l'analyse des idées me fortifia la mémoire. Je m'aperçus que c'était l'idée attachée au mot qui lui faisait prendre racine, et la réflexion me fit bientôt sentir que l'étude des langues était aussi l'art de démêler les nuances de la pensée, de la décomposer, d'en former le tissu, d'en saisir avec précision le caractère et les rapports; qu'avec les mots autant de nouvelles idées s'introduisaient et se développaient dans la tête des jeunes gens, et qu'ainsi les premières classes étaient un cours de philosophie élémentaire bien plus riche, plus étendu et plus réellement utile qu'on ne pense, lorsqu'on se plaint que, dans les collèges, on n'apprenne que du latin. » (Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, t. I.)

nature. L'année suivante, il leur parle « de l'anatomie extérieure du corps humain, des aliments, des vêtements, des meubles, des ustensiles, des édifices ». Il les initie avec soin aux arts utiles, en plaçant sous leurs yeux « armoire, table, bois de lit, marteau, scie, rabot, etc. »

Voilà bien nos leçons de choses. Voilà des maîtres qui se préoccupent dans l'enseignement de montrer des faits avant de chercher à faire naître des idées, qui comprennent l'importance de substituer, dans l'éducation de l'enfant, le concret à l'abstrait, de parler à ses sens, de lui donner de bonne heure des notions de physique expérimentale et d'histoire naturelle, parce que ces sciences, comme disait Diderot, « sont un exercice continu des yeux, de l'odorat, du goût et de la mémoire ».

Après l'exposé qui précède, il est difficile de ne pas trouver étrange qu'on nous donne aujourd'hui comme nouveaux des procédés vieux d'un et même de trois siècles, qu'on nous représente comme d'origine allemande des méthodes qui ont vu le jour en France. On nous vante les leçons de choses comme une des grandes inventions de la pédagogie moderne, et parce que Pestalozzi[1] a dit quelque part : « Les choses avant les mots, l'éducation par les choses et non l'éducation par les mots », on nous assourdit des noms de Pestalozzi, de Basedow et de Frœbel. Les écrivains français dont nous venons d'exposer les idées réformatrices connaissaient pourtant les leçons de choses; et en remontant plus haut encore, jusqu'au seizième siècle, on retrouverait ce fameux système dans Rabelais, lorsque Gargantua et son gouverneur Ponocratès devisent joyeusement, « parlant, pour les premiers mots de la vertu, propriété, efficace et nature de tout ce qui leur était servi à table : du pain, du vin, de l'eau, du sel, des viandes, poissons, fruits, herbes, racines et de l'apprêt d'icelles ».

Il y a une autre invention dont ont fait grand bruit de nos jours les réformateurs de l'enseignement, c'est la *méthode intuitive*, à laquelle on associe encore le nom de Pestalozzi, et dont on fait honneur à l'Allemagne. Connaissez-vous la méthode intuitive? Si vous l'ignorez, je vous plains. Voulez-vous être digne du grand nom de pédagogue, hâtez-vous de vous initier à la méthode intuitive tant qu'elle constitue les bons maîtres, de même qu'en médecine il faut se hâter d'employer les remèdes en vogue pendant le

[1] Pestalozzi, né à Zurich en 1746, mort en 1827, s'occupa successivement d'écoles primaires, d'asiles de charité, d'instituts agricoles, d'enseignement professionnel et de collèges classiques, à Neuhof, à Stanz, à Berthoud, à Yverdon.

temps qu'ils guérissent. Le malheur est que nous n'avons trouvé nulle part une définition nette de ce qu'on entend ni par méthode intuitive ni par leçon des choses. La pensée qui a donné naissance à ces systèmes appartient au dix-huitième siècle. On sait que Rousseau, dans l'éducation d'Émile, a pour grand principe de le livrer à sa nature. La Chalotais disait aussi : « Les principes pour instruire les enfants doivent être ceux par lesquels la nature les instruit elle-même. *La nature est le meilleur des maîtres.* » Or, comme les premières facultés que la nature met en exercice dans l'enfant, ce sont les sens, il faut s'attacher avant tout à développer ces sens. « Exercer les sens, disait Rousseau, c'est apprendre, pour ainsi dire, à sentir. » La Chalotais rappelait, à son tour, que « l'homme ne commence à avoir des connaissances que lorsqu'il commence à faire usage de ses sens. La première sensation est sa première connaissance... Ainsi le principe fondamental de toute bonne méthode est de commencer par ce qui est sensible pour s'élever par degrés à ce qui est intellectuel, par ce qui est simple pour parvenir à ce qui est composé, de s'assurer des faits, avant de rechercher les causes ». Dans ce siècle qui ne connut que la philosophie de la sensation, ce fut un lieu commun de glorifier les sens et en ouvrant un ouvrage du P. Corbin, paru à la veille de la révolution, on trouve des propositions comme celles-ci : « Les sens sont autant de sentinelles qui avertissent l'âme de tout ce qui peut l'intéresser au dehors... ; l'étendue et la finesse du discernement de l'homme dépendent, en grande partie, de la plus grande ou de la moindre perfection des sens, etc. [1]. »

Élever l'enfant d'après les lois de la nature et, dans ce but, s'attacher tout d'abord à exercer ses sens, voilà deux axiomes de pédagogie au dix-huitième siècle. Par le fait même, la *leçon des choses*, qui a pour fin d'exercer les sens de l'enfant, de développer en lui l'esprit d'observation en lui faisant remarquer le monde qui l'entoure, les objets qui se trouvent sous sa main ou viennent frapper sa vue ; — la *méthode intuitive* qui, en l'habituant à regarder au dedans de lui-même, *intueri*, en mettant son esprit en mouvement, en le conduisant par une réaction incessante du connu à l'inconnu, des notions déjà acquises à des notions nouvelles, assure le développement normal et gradué de toutes ses facultés, la leçon de choses et la méthode intuitive étaient trouvées.

On connaît l'action que les écrivains français exercèrent sur la pensée allemande, au dix-huitième siècle. Basedow [2], Pestalozzi,

[1] P. Corbin, *Traité d'éducation civile, morale et religieuse*, 1788, p. 105-107.

[2] Basedow, né à Hambourg en 1723, mort à Magdebourg en 1790. — Frœbel, continuateur de Pestalozzi, né en Saxe en 1778, mort en 1852.

Frœbel, Kant lui-même, subirent l'influence des idées pédagogigues de Rousseau, et se chargèrent d'ériger en système les théories que nous venons d'exposer. Basedow poussa la passion des leçons de choses jusqu'au ridicule, en faisant imiter les différents métiers par ses élèves jusqu'à l'inconvenance, en ne craignant pas de les faire assister, au moyen d'images, aux scènes de l'accouchement. A l'exemple de Rousseau, Pestalozzi, qui, cependant, n'admettait pas l'éducation négative, voulait élever l'enfant d'après les lois de la nature, et en s'aidant, surtout dès le jeune âge, de tout ce qui peut frapper les sens. C'est le procédé que Kant a baptisé du nom de méthode intuitive et que nous accueillons aujourd'hui avec d'autant plus d'empressement et de respect qu'elle se présente à nous comme une importation allemande. Notons ici, cependant, une différence notable. L'Allemagne fait du mot *méthode intuitive* le synonyme de connaissance sensible et empirique; les pédagogues français, ne pouvant se résoudre à n'user dans l'instruction que de l'intuition sensible ou physique, c'est-à-dire de l'enseignement par l'aspect et par les yeux, distinguent à côté d'elle l'intuition intellectuelle. Dès lors, dans leur pensée, appliquer à l'éducation la méthode intuitive, c'est prendre « l'habitude générale de faire agir, de laisser agir l'esprit de l'enfant en conformité avec ce que nous appelons les instincts intellectuels[1] ». C'est aider l'élève moins par les livres que par l'élève même, en avançant, avec lui et par lui, c'est suivre en tout la nature, ou du moins ne rien faire contre elle.

Le lecteur trouvera peut-être que ce n'était pas la peine d'emprunter à l'Allemagne une expression vague, dont nous avons de la peine après tant d'explications à déterminer le sens, pour caractériser un procédé d'enseignement vieux comme le monde. Qu'il faille dans l'éducation prendre l'enfant tel qu'il est, faire appel à tous ses sens, à toutes ses facultés pour arriver plus rapidement et plus sûrement au résultat qu'on veut atteindre, ne pas contrarier sa nature, mais la réveiller, lui donner en quelque sorte un enseignement en action, aller du connu à l'inconnu, aider, comme on l'a dit, sa logique naturelle par la logique de la réflexion, l'amener, par des questions bien posées et d'une difficulté graduée, à tirer la vérité de son propre fond, à trouver lui-même ce qu'on veut lui montrer; que, dans ce but, le maître exerce une action constante sur l'élève, qu'il tienne toutes ses facultés en éveil, qu'il mette en branle toutes les puissances de son âme, qu'il soit, s'il a le génie de l'éducation, ce *grand excitateur* que M. Renan avait trouvé dans l'abbé Dupanloup, au petit séminaire

[1] Voyez, dans les *Conférences pédagogiques faites aux instituteurs* (1880), la conférence de M. Buisson, sur la *méthode intuitive*.

de Saint-Nicolas, rien de mieux; mais ce procédé d'enseignement n'est pas nouveau. Il y a quelques mille ans, paraît-il, que Socrate employait cette méthode qu'on a appelée de son nom, la méthode socratique. Et sans remonter au déluge, sans même sortir de la France, nous trouverions des éducateurs qui, avec La Chalotais, viendraient nous rappeler que « la nature est le meilleur des maîtres », qui, avec Fénelon, se préoccupaient de cultiver de bonne heure cette nature, « de remuer promptement tous les ressorts de l'âme de l'enfant pour le tirer de cet assoupissement[1] », où il semble engourdi dans les premières années, et qui savaient y réussir.

On se demande, dès lors, si, pour désigner un procédé d'enseignement vieux comme le monde, il était bien nécessaire de créer un mot nouveau, mot vague, obscur, exclusif, et d'ailleurs, philosophiquement inexact. Vous voulez appliquer dans l'éducation la méthode socratique, vous préférez l'induction à la déduction, l'analyse à la synthèse : libre à vous ; à condition, bien entendu, que vous n'ayez pas la prétention, ce qui serait absurde, de supprimer complètement la déduction et la synthèse. Pour nous marquer vos préférences, servez-vous des appellations anciennes et on vous comprendra. Il est vrai qu'en conservant la terminalogie de la vieille école, on ne pourrait pas prendre les pensées d'un inventeur, se donner l'allure d'un réformateur, ni se vanter, auprès d'un public qui n'y voit goutte, d'apporter sous sa toge de grand maître les bienfaits de la méthode intuitive.

IV

Cette méthode n'est donc pas un procédé nouveau de pédagogie ; ce qui est nouveau, c'est l'importance qu'on devrait y attacher de nos jours. Or il y a dans cette direction de l'opinion un véritable danger. A force de dire qu'il faut procéder par intuition dans l'enseignement, on paraît supprimer le travail de l'élève et attacher peu de prix à l'effort solitaire et patient de son activité personnelle. Le mot d'intuition qui indique l'acte par lequel l'âme saisit la vérité spontanément, sans réflexion, sans intermédiaire, par le premier et le plus simple regard de l'esprit, de même que l'œil n'a qu'à s'ouvrir pour apercevoir les objets extérieurs, le mot intuition, appliqué à la pédagogie, semble exclure toute recherche, toute difficulté, toute fatigue. Nous comprenons qu'on tienne à épargner à l'enfant une peine inutile, qu'on cherche par tous

[1] Fénelon, *Traité de l'éducation des filles.*

les moyens à lui faciliter l'apprentissage parfois si dur de la littérature et des sciences, que, dans le jeune âge, en particulier, on frappe les yeux par les images, qu'on aide par les sens le développement de l'intelligence; mais prétendre qu'on peut faire l'éducation en se jouant, orner en riant son esprit de toutes les connaissances, suppléer par des tableaux, par des conversations amusantes, par je ne sais quelle *vision intuitive* au labeur persévérant, obstiné de l'élève, parcourir, en un mot, la carrière des études sur un chemin de fleurs, c'est se bercer et bercer l'enfance d'une dangereuse chimère.

Ces théories auront du succès auprès des écoliers dont elles flattent les secrets instincts de paresse et la dure résistance au travail. Ils aimeront mieux certainement se promener avec vous à la campagne, visiter un musée, apprendre en curieux les éléments des sciences, assister dans un atelier à une leçon de choses, se livrer, en un mot, à des études de pure récréation où il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir et les oreilles pour entendre, que d'aller peiner sur une version, sur un exercice d'orthographe, sur un problème d'arithmétique dont la solution se dérobe. Oh! vantez l'éducation en action, qui fut donnée à Montaigne; déclamez, avec l'auteur des *Essais*, contre la *science livresque;* supprimez l'appareil effrayant de l'éducation ancienne, que tout soit gai, souriant dans les études, couronnez de fleurs ces jeunes têtes que Tacite nous demande quelque part de poser sur l'enclume : *in incude studiorum positus*, vous ferez certainement apprécier par les élèves les agréments de la méthode intuitive, mais je doute que vous en fassiez de bons élèves. Un père de famille, tout en accordant une admiration ironique aux nouveaux systèmes de pédagogie, se plaignait naguère, dans une lettre rendue publique, que son fils ne sût pas l'orthographe. Le même effet se produisit au dix-huitième siècle. A l'exemple d'Émile et d'après les préceptes de Rousseau, le véritable inventeur de la méthode intuitive, « les enfants de la première jeunesse, dit Mme de Genlis, dans ses *Mémoires*, furent livrés à la nature; et comme la nature n'apprend pas l'orthographe et encore moins le latin, on vit paraître tout à coup dans le monde des jeunes gens de l'ignorance la plus surprenante ».

Si les systèmes tant vantés présentent ainsi le danger de diminuer l'effort personnel de l'élève, effort qui est, nous l'avons vu, la condition nécessaire de tout progrès durable dans les études, du moins elles ont, nous dira-t-on, l'avantage de l'habituer à observer et à réfléchir. Jusqu'ici le grand but de l'éducation a paru être d'apprendre la grammaire, les langues, la poésie, l'histoire,

les sciences exactes, autant de connaissances qui développent l'imagination, la mémoire, la réflexion abstraite, mais qui, ajoute-t-on, ne préparent en rien l'élève à l'observation de la nature. Rien de mieux, j'en conviens, que de développer chez les enfants l'esprit d'observation; et comme, dans un âge encore tendre, ils ne remarquent, ils ne comprennent que ce qu'ils voient, que ce qu'ils touchent, les leçons de choses, l'intuition physique, sont évidemment un moyen très efficace pour orner leur jeune intelligence de connaissances utiles et agréables. De tout temps et à tout âge, l'esprit d'observation a demandé une éducation véritable. Que d'hommes voient sans cesse les mêmes choses sans les observer. La Bruyère le constatait, au dix-septième siècle. Rousseau disait, au dix-huitième : « Nous ne savons ni toucher, ni voir, ni entendre que comme on nous l'a appris. » Si en montrant aux enfants le monde qui les environne, on peut à la fois développer en eux l'esprit d'observation et leur donner, comme en se jouant, des connaissances qui leur seront utiles pour le reste de la vie, quel est celui qui pourrait récuser un pareil bienfait.

La leçon de choses ainsi comprise, renfermée dans ces limites, présente de sérieux avantages, mais elle n'a pas pris naissance dans notre siècle. Il y a plus de cent cinquante ans que Rollin l'a recommandée, sous le nom de *physique des enfants*, aux instituteurs de la jeunesse. Qu'on lise la page suivante du *Traité des études*, et qu'on nous dise si sur ce point, comme sur tant d'autres, nous pouvons nous décerner un brevet d'invention.

« J'appelle ainsi, dit Rollin en parlant de la *physique des enfants*, une étude de la nature qui ne demande presque que des yeux et qui, pour cette raison, est à la portée de toutes sortes de personnes et même des enfants. Elle consiste à se rendre attentif aux objets que la nature nous présente, à les considérer avec soin, à en admirer les différentes beautés, mais sans en approfondir les causes secrètes, ce qui est du ressort de la physique des savants. Je dis que les enfants mêmes en sont capables, car ils ont des yeux et ils ne manquent pas de curiosité. Ils veulent savoir, ils interrogent. Il ne faut que réveiller et entretenir en eux le désir d'apprendre et de connaître, qui est naturel à tous les hommes. Cette étude, d'ailleurs, si l'on doit parler ainsi, loin d'être pénible et ennuyeuse, n'offre que du plaisir et de l'agrément; elle peut tenir lieu de récréation et ne doit ordinairement se faire qu'en jouant. Il est inconcevable combien les enfants pourraient apprendre de choses, si l'on savait profiter de toutes les occasions qu'eux-mêmes nous en fournissent. Un jardin, une campagne, un palais, tout cela est un livre ouvert pour eux, mais il faut qu'ils aient appris et qu'on les ait accoutumés à y

lire. Rien n'est plus commun parmi nous que l'usage du pain et du linge; rien n'est plus rare que de trouver des enfants qui sachent comment l'un et l'autre se préparent, par combien de façons et de mains le blé et le chanvre doivent passer avant que de devenir du pain et du linge. Il en faut dire autant des étoffes de laine qui ne ressemblent guère à la toison des brebis dont on les forme, non plus que le papier à ces chiffons de linge qu'on ramasse dans les rues. Pourquoi ne pas instruire les enfants de ces ouvrages merveilleux de la nature et de l'art, dont ils font usage tous les jours sans y faire réflexion... Il n'est pas nécessaire que je fasse remarquer, ajoute Rollin, combien ces observations physiques et une infinité d'autres pareilles sont capables d'orner et d'enrichir l'esprit d'un jeune homme, de le rendre attentif aux effets de la nature qui sont sous nos yeux et qui se présentent à nous presqu'à chaque moment, sans que nous y fassions réflexion; de lui apprendre mille choses curieuses qui regardent les sciences, les arts, les métiers, comme la chimie, l'anatomie, la botanique, la peinture, la navigation, l'imprimerie, etc.; de lui donner du goût pour le jardinage, pour les arbres, pour la campagne, pour la promenade, ce qui n'est pas une chose indifférente; de le mettre en état de fournir agréablement à la conversation et de n'être pas réduit à y garder le silence ou à ne savoir y parler que de bagatelles. J'ai appelé cette physique *la physique des enfants*, parce qu'en effet on peut commencer à la leur apprendre dès l'âge le plus tendre... Il est incroyable combien ce petit exercice, continué régulièrement depuis l'âge de six ou sept ans jusqu'à l'âge de douze ou quinze ans, mais continué sous l'idée et le nom de divertissement et non d'étude, remplirait l'esprit des jeunes gens de connaissances utiles et agréables, et les préparerait à l'étude de la physique qui est propre aux savants[1]. »

[1] *Traité des études,* t. III, p. 187, 188, 204. — Fénelon avait déjà dit : « La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction; ne manquez pas d'en profiter. Par exemple, à la campagne, ils voient un moulin et ils veulent savoir ce que c'est, il faut leur montrer comment se prépare l'aliment de l'homme; ils aperçoivent des moissonneurs, il faut leur expliquer comment ils font, comment on remue le blé et comment il se multiplie dans la terre. A la ville, il voient les boutiques où s'exercent plusieurs arts et où l'on vend diverses marchandises; il ne faut jamais être importuné de leurs demandes, ce sont des ouvertures que la nature nous offre pour faciliter l'instruction; témoignez-y prendre plaisir, par là vous leur enseignerez insensiblement comment se font toutes les choses qui servent à l'homme et sur lesquelles roule le commerce. Peu à peu, sans étude particulière, ils connaitront la bonne manière de faire toutes ces choses qui sont de leur usage et le juste prix de chacune,

Le lecteur nous pardonnera la longueur de cette citation, parce qu'elle renferme la meilleure exposition et la meilleure apologie qu'on ait faite de la leçon de choses. Seulement Rollin évite d'employer ce mot qui semble indiquer des instincts réalistes et une tendance trop utilitaire. L'enfant placé au milieu du monde qui l'environne aperçoit une foule d'objets qui excitent sa curiosité et frappent son imagination. Vous pouvez satisfaire cette curiosité de deux manières, ou en lui donnant la raison des phénomènes qui se présentent à lui, en lui expliquant les faits qu'il voit et les lois qui y président, ou en cherchant, avant tout, à développer en lui les goûts positifs et l'esprit pratique. Or je crains que les leçons de choses, telles qu'on les comprend de nos jours, ne conduisent directement et presque exclusivement à ce dernier résultat. Avec Rollin, ce danger n'existait pas. Tout en demandant au maître « d'enrichir l'esprit de son élève d'un grand nombre de connaissances utiles et agréables », il lui recommande de songer « en même temps à lui former le cœur et à le conduire par la nature à la religion ». Et alors, dans de longues pages, ce grand chrétien lui montre comment, en décrivant à l'élève les fleurs, les plantes, les fruits, les arbres, les oiseaux, les poissons et les différentes races d'animaux, il peut élever l'âme de l'enfant de l'aspect de la création à l'amour du Créateur [1].

Avec de tels maîtres il n'y avait point à craindre que l'élève en vînt à perdre de vue ou à mépriser l'idéal. Avons-nous la même garantie aujourd'hui au milieu de la faveur qui accueille les leçons de choses. Avec le vent de positivisme qui souffle jusque dans l'éducation, on donnera ces leçons de manière à montrer à l'enfant moins ce qui est beau que ce qui est utile. Le grand mal, nous dira-t-on, de préparer ainsi à la nation des hommes pratiques. Les leçons de choses représenteront, dans l'instruction secondaire et classique, la part qu'il convient toujours de faire à l'enseignement professionnel, et peut-être assureront-elles aux arts utiles des vocations qui se seraient égarées dans la carrière des lettres. Cette réponse ne saurait nous rassurer. Qu'on habitue les enfants à observer, qu'on éveille, qu'on satisfasse leur curiosité, en leur apprenant à connaître le monde qui les environne, en mettant dès le jeune âge entre leurs mains des livres de lecture, où les notions de choses seront exposées d'une façon agréable; qu'on prenne occasion d'un passage d'auteur, d'une promenade à la campagne, d'une visite à tel musée pour enrichir leur esprit, leur mémoire de

ce qui est le vrai fondement de l'économie. Ces connaissances ne doivent être méprisées de personne. » (Fénelon, *Traité de l'éducation des filles,* ch. III.)

[1] *Traité des études,* t. III, p. 188-203.

connaissances faciles, qui seront pour eux autant une récréation qu'une étude, rien de mieux. Mais faire des leçons de choses une partie déterminée de l'enseignement, leur réserver telle heure dans la journée scolaire, au lieu de les donner lorsque l'occasion s'en présente et un peu à propos de tout, — nous paraît indiquer une tendance manifeste à parquer l'esprit de l'enfant dans la contemplation de l'utile, dans la recherche du pratique, au risque de comprimer les premiers élans de son imagination qui a besoin d'un certain mystère, de tuer en lui l'idéal, de matérialiser sa pensée naissante, d'en faire, en un mot, cet être positif qui, d'après le nom même des leçons qu'il aura reçues, n'accordera d'importance dans la vie qu'aux *choses* qu'on voit et qu'on palpe.

En abaissant ainsi l'idéal de l'enfant, aura-t-on du moins réussi, comme on le prétend, à préparer par les leçons de choses comme une provision à son esprit : pas davantage. Au dix-huitième siècle, La Chalotais voulait appliquer de bonne heure l'élève à la géographie, à l'histoire, à « des récréations physiques et mathématiques », parce qu'il voyait dans « ces objets la base et les matériaux de nos idées ». Il y a là une erreur pédagogique. L'éducation donne moins des idées qu'elle n'apprend à en avoir. Son but est moins de fournir à l'esprit je ne sais quelles formes intellectuelles toutes faites que d'éveiller, d'aiguiser, de fortifier, d'assouplir cette intelligence, même par les divers exercices auxquels la soumet l'enseignement classique. Et ici, comme il est facile de retourner contre les novateurs l'objection qu'on fait à l'instruction littéraire ! On accuse volontiers l'étude des langues de remplir le jeune écolier de connaissances indigestes, et on triomphe, en disant, avec Montaigne, qu'on aime mieux des têtes *bien faites* que *bien pleines*. Mais quelle sera, je vous le demande, la tête la mieux faite et la moins pleine de celle où vous aurez entassé, par vos leçons de choses, c'est-à-dire par des descriptions inévitables, par des nomenclatures stériles, des notions souvent prématurées et toujours superficielles sur les objets qui viennent frapper le regard d'un enfant, ou de celle qu'on aura confiée à des maîtres qui, respectant sa faiblesse, se seront moins occupés de remplir un cerveau, qu'un rien fait déborder, qu'à façonner, qu'à armer pour la pensée toutes les facultés naissantes.

A. Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

PARTI !

I

L'hôtel Astorg, situé au centre de la rue de Varennes, entre cour et jardin, n'offrait à l'œil ni apparence de grand luxe ni cachet d'ancienneté ; il était simplement *confortable.*

Pendant plusieurs mois, un écriteau portant : *Pavillon à louer*, était resté suspendu au-dessus de la porte cochère ; mais, depuis quelques jours, on l'en avait enlevé, sans que ni voisins ni locataires se fussent rendu compte quelle sorte de gens habitaient présentement le pavillon du jardin. Seul, un domestique nègre, ni jeune ni vieux, avait été vu circulant aux alentours, ce qui achevait de faire travailler les cerveaux amateurs de situations mystérieuses.

Le jeune baron Astorg aurait bien pu dire qu'une tête idéalement blonde se montrait parfois à côté des cheveux crépus du nègre ; mais il paraissait peu loquace sur ce sujet-là, qui, par contre, intéressait au plus haut point sa mère.

La baronne Astorg, petite, élégante et encore jolie, était douée d'un grand cœur, d'un esprit vif, futile et réfléchi à la fois, mais peu pénétrant. Cet ensemble était dominé par une activité vraiment dévorante : dame de charité, patronnesse de concerts, zélatrice d'une masse d'œuvres, elle atteignait à tout, et, au bout de sa journée, trouvait encore le temps d'accompagner son fils unique dans les salons les plus *fashionables* du faubourg. Veuve fort jeune d'un mari peu aimable, elle avait jugé prudent de ne pas recommencer un second essai de la vie conjugale. Cette charmante baronne n'avait qu'un défaut, elle était curieuse comme une vraie fille d'Ève.

Or, ce soir-là, en février 1877, Mme Astorg, assise dans son petit salon Louis XVI, au coin de la haute cheminée en marbre rose, accusait une certaine impatience, qu'on devinait au mouvement

précipité de son pied microscopique, appuyé à demi sur un coussin armorié.

— Enfin, Lionel, dit-elle, selon toi, il est tout simple que les dames du pavillon restent près de trois semaines sans nous faire leur visite d'arrivée?...

— D'abord, ma mère, il y a tout au plus quinze jours...

Et le jeune homme se replongea dans la lecture de son journal.

— Des gens qui ne sortent pas, qui ne voient personne, qui ne disent rien... un nègre qui ne parle pas davantage : c'est assez singulier!... — Et le petit pied allait toujours. — Tu me diras que ce sont des femmes qui se cachent... Mais pourquoi se cachent-elles?... C'est étrange... et ce n'est peut-être pas honnête!...

— Oh! quant à cela, ma mère, le doute n'est pas possible.

Et la figure aristocratiquement pâle de Lionel se colora légèrement.

Ils furent interrompus par l'entrée du valet de chambre, qui déposa deux cartes sur un guéridon.

La baronne lut :

Mme Lévy de la Marcière.
Mlle Geneviève Herbel.

— A quelle heure ces dames sont-elles venues, Jacques? interrogea-t-elle.

— Je ne saurais dire à madame la baronne, nous n'avons pas même entendu sonner. Les cartes ont été glissées sous la grande porte du vestibule.

— C'est bien, Jacques.

Le domestique se retira.

— Evidemment elles ne veulent pas être reçues... J'irai dans la semaine, se dit-elle intérieurement.

— Elle s'appelle Geneviève... pensa Lionel, c'est un joli nom.

Les jours parurent des siècles à la petite Mme Astorg, jusqu'à l'heure où, dans une toilette à la fois très simple et très élégante, elle sonnait à la porte du pavillon.

— Messaoud!... dit une voix à l'intérieur.

Messaoud n'y était probablement pas, car, l'instant d'après, une grande jeune fille blonde ouvrait elle-même; et Mme Astorg, qui se connaissait cependant en jolies femmes, en eut comme un éblouissement.

— Mademoiselle Herbel... je pense?...

— Oui, madame, veuillez entrer et vous asseoir.

Ce fut dit froidement, et la conversation s'en ressentit, une de

ces conversations extérieurement banales, sorte de paravent derrière lequel l'âme s'agite, derrière lequel se débat tout ce *moi* intime qu'on tient à cacher. Mme Astorg y déploya autant de fine curiosité que Mlle Herbel de prudente réserve. Quoi qu'il en soit, à la fin de la visite, la baronne était un peu plus avancée qu'avant. Elle savait que Mlle Herbel était la nièce ou pour mieux dire la fille adoptive de Mme de la Marcière, et qu'elle se consacrait à sa tante, atteinte depuis plusieurs années d'une maladie nerveuse à la tête et à l'estomac. Aucun traitement n'avait pu guérir les atroces migraines de Mme de la Marcière, et entre chaque crise son affaissement était tel, qu'elle ne pouvait ni sortir ni recevoir personne. La baronne apprit encore que ces dames possédaient dans le haut Cantal, non loin de Saint-Flour, un vieux château qu'elles habitaient fort rarement. Messaoud, né au Sénégal, mais placé à Alger depuis l'enfance, était l'ancienne ordonnance du colonel Lévy de la Marcière, tué à Reischoffen...

— Tout cela est bel et bon... se disait la baronne en remontant dans son appartement; mais il y a *une anguille sous roche*, j'en mettrai la main au feu!...

Légèrement intriguée, elle ne s'avouait pas encore le sympathique intérêt que Mlle Geneviève Herbel avait inspiré à son excellent cœur.

— On ne peut pas affirmer qu'elle soit jolie, dit-elle, le soir, à son fils... elle a pourtant des airs de reine... Je veux dire de reine offensée!... La bouche est assurée et ne rit pas, c'est peu gracieux...

— Mais l'œil est très doux, maman, il ressemble au vôtre... Quand on a cet œil-là, on ne peut qu'être absolument bonne...

Et entourant d'un bras la taille frêle de sa mère, il la haussa tendrement jusqu'à ses lèvres.

— Grand Dieu! Lionel... lui dit-elle dans un sourire de mère heureuse, où donc as-tu vu d'assez près les yeux de Mlle Herbel, pour savoir qu'ils ressemblent aux miens, quand moi j'ignorais encore si cette grande fille était brune ou blonde?...

Il se mit à rire franchement. Et l'entraînant de force, il la conduisit dans son cabinet de travail dont il entr'ouvrit la fenêtre.

Un vrai nid d'artiste, de sportman et... d'oisif. Lionel Astorg n'était certes pas le premier venu, il écrivait dans plusieurs journaux à la mode, notamment le *Triboulet* et la *Vie parisienne*. Il jouait du piano fort agréablement et composait même d'assez jolies romances. A vingt-deux ans, beau, riche et brillamment doué, il aurait pu se faire une réputation, mais son dégoût d'un travail continu et sérieux, joint à sa passion pour les équipages excentriques, lui nuisait. Sa pensée s'y absorbait nuit et jour. Il avait des attelages de toutes les grandeurs, de toutes les formes, de tous les

prix. Ses deux dernières fantaisies étaient l'effrayant *tilbury télégraphe*, rapide et léger comme une machine aérienne, et la rustique *charrette anglaise*, en osier noir, rasant la terre comme un traîneau. Lorsqu'il rentrait du Bois, après avoir entendu un ami s'écrier : « Regardez donc Astorg dans son panier à salade !... » il avait du plaisir jusqu'au lendemain. Charmante nature, d'ailleurs, un peu enfantine peut-être, mais généreuse et noble. La mère et le fils s'adoraient.

La fenêtre du cabinet de travail s'ouvrait sur les grands arbres du jardin, et tout à côté le pavillon offrait sa façade blanche et verte, sous des traînées de glycine, de vigne vierge et de lierre d'Irlande. Soudain, les croisées du salon s'éclairèrent, et des sons harmonieusement voilés arrivèrent aux oreilles de la baronne et de son fils. M[lle] Herbel jouait de la harpe. Ses admirables cheveux blonds, divisés en deux nattes, s'étaient déroulés et tombaient à flots sur sa longue robe de drap vert. Ses traits délicats et mobiles reflétaient une foule d'impressions contraires. Était-ce des larmes de douleur qui tombaient une à une sur ses joues pâles?... Était-ce un souvenir du passé qui crispait sa lèvre? Une vision de l'avenir qui faisait si tendre et si étoilé son œil gris de mer?... La harpe seule aurait pu le dire. Appuyé amoureusement sur l'épaule de la jeune fille, l'instrument doré caressait les cheveux d'or, et savait sans doute les secrets de l'âme. Le poétique tableau se détachait en teinte lumineuse sur le fond plein d'ombre du salon.

— C'est une Sapho!... s'écria la baronne tout émue, il n'est pas encore sept heures, j'ai envie d'aller l'inviter à venir jouer demain tout à fait dans l'intimité... Cette jeune fille est sauvage, il ne faut pas l'effaroucher... plus tard nous la civiliserons, mais nous n'aurons demain que les des Rieux, le marquis, et M[me] Revel, qu'en dis-tu?

— Quelle excellente idée, ma mère!... répondit Lionel dont le visage s'illumina.

M[me] Astorg ne mit pas trois minutes à poser son chapeau sur ses bandeaux frisés; mais toutes ses instances échouèrent quant à la soirée du lendemain. Poussée à bout, M[lle] Herbel promit de jouer pour la mère et le fils « seulement ».

Elle tint parole, et, pendant deux mois, le petit salon Louis XVI eut le secret de délicieuses soirées à trois. Cette jeune fille, qui avait peut-être beaucoup souffert, s'abandonna, malgré elle, avec l'entrain d'une convalescente, au charme dangereux de ces réunions intimes.

On jouait les duos de harpe et piano avec un ensemble parfait, grâce au petit pied de l'excellente baronne qui battait complai-

samment la mesure... on chantait avec expression les romances de Lionel; puis, dans les premiers soirs d'avril, on alla au balcon regarder les étoiles filantes, pour se reposer un peu les doigts, tandis que le thé trop chaud fumait joyeusement dans les tasses de vieux sèvres...

Ce chapitre doux et puritain de roman anglais dura le temps que nous avons dit : au moins six semaines.

Lionel, qui l'éditait à ses frais d'imagination et de cœur, ne s'apercevait pas que sa blonde héroïne le lisait distraitement, comme quelqu'un qui s'y repose, mais oubliait toujours d'y créer son rôle.

Bientôt les soirées intimes ne suffirent plus au jeune baron Astorg, il se mit à arpenter le jardin, à tout instant du jour, il avait même l'ingénieuse idée d'offrir à Mlle Herbel de l'y promener en *charrette anglaise*, ou en *tilbury télégraphe*... mais le moyen de maintenir un *pur-sang* dans ce dédale de massifs?...

Un matin qu'il s'y trouvait de meilleure heure, après avoir songé, toute la nuit, à tourner cette grave difficulté, il aperçut, derrière les charmilles, une femme en deuil, qui marchait d'un pas inégal, tantôt lent ou précipité, cherchant d'un œil inquiet, soit une issue pour sortir du jardin cependant ouvert, soit une personne attendue et n'arrivant pas...

Lionel n'avait fait qu'entrevoir Mme de la Marcière derrière les carreaux de vitres de sa chambre; il reconnut pourtant la taille un peu raide et, sous les bandeaux d'un châtain grisonnant, le visage meurtri mais toujours noble de la mystérieuse malade.

Un fichu de laine noire glissait, tombé de ses cheveux, sur ses épaules, où il ne tenait qu'imperceptiblement.

— Voici votre fichu, madame, dit tout à coup Lionel, qui venait de le ramasser à terre.

— Merci!... répondit-elle sans le regarder, et elle continua sa promenade.

Insister eût été contraire à tous les usages; le jeune homme s'appuya contre un arbre et observa. Mme de la Marcière fit quelques pas à droite et à gauche, puis, se retournant, elle l'aperçut de nouveau et vint droit à lui.

— Parti!... lui dit-elle d'un air égaré, parti!... parti!... et, jetant dans l'air un cri strident, plein d'une douleur indicible, elle se mit à parcourir encore le jardin en tous sens, suivi de Lionel, qui avait emboîté résolument le pas derrière elle.

— Messaoud!... Saoud!... appela une voix de femme.

Le nègre avait déjà pris le bras de Mme de la Marcière, au moment où elle allait passer dans la cour, et de là dans la rue.

— Allons, madame, lui dit-il durement, il faut rentrer chez nous! Mademoiselle est malade, et quand elle sera guérie, nous *le* chercherons tous les trois!...

— Geneviève est malade?... malade... Geneviève? répétait faiblement Mme de la Marcière, en passant sur son front sa main effilée.

— Si elle est malade, je le crois bien, la chère demoiselle, elle ne cesse d'appeler madame : « Messaoud, où est ma tante? Messaoud, je veux ma tante! »

— Elle d'abord... et puis... *lui!* murmura la pauvre femme, se laissant entraîner vers le pavillon avec la docilité d'un enfant.

Profondément ému, Lionel s'arrêta devant la fenêtre où la jeune fille natait ses cheveux au moment où elle avait appelé Messaoud. Il l'interrogea du regard... Elle fut touchée de cette pitié immense qui s'y lisait, et se penchant sur le balcon :

— C'est une femme qui a été cruellement frappée, lui dit-elle. Quelquefois... elle est un peu exaltée, comme ce matin... nous sommes obligés de la surveiller beaucoup... Dieu fasse qu'une joie la guérisse! Je donnerais ma vie pour voir cette heure!

Une sorte d'enthousiasme sombre l'entraînait, elle le sentit, et changeant de ton :

— En attendant, je la soigne, ma pauvre tante! elle m'a servi de mère, je lui dois bien cela!

— Depuis combien de temps?

La voix de Lionel tremblait. Elle eut le sourire amer qui faisait dire à Mme Astorg : « Il y a quelque chose là-dessous. »

— Bientôt cinq ans... répondit-elle.

— O Geneviève! vous êtes une sainte!... et je vous...

Elle ne lui laissa pas le temps d'achever, sans un mot, sans un regard, pâle comme si elle allait se trouver mal, elle referma brusquement la croisée.

II

Quinze jours après la scène du jardin, Lionel Astorg était assis devant son élégant bureau de Boule, le front dans ses mains; mais il ne pouvait rester cinq minutes en place, il se levait, se rasseyait, consultait sa montre ou se penchait à la croisée, regardant au dehors avec des mouvements d'anxiété ardente.

Enfin la porte s'ouvrit, et la baronne entra. Elle avait l'air contraint et triste. La mère et le fils se regardèrent.

— O maman, que je suis malheureux! sanglota Lionel.

— Mon pauvre enfant! fit-elle avec un sourire voilé de larmes.

Et appuyant sur son épaule la tête brune de son fils, elle s'assit près de lui sur le divan.

Elle savait que ce n'était pas la première fois que Lionel avait aimé et pleuré, et que sûrement ce ne serait pas la dernière... mais elle était un peu blessée et le laissa voir : « Geneviève avait moins de cœur qu'elle lui en avait supposé, elle aurait dû se trouver très heureuse, très honorée d'une démarche qui lui assurait un avenir brillant, un avenir de choix... Au lieu de cela, elle s'est raidie contre toute émotion, et refuse obstinément de se marier, avant que sa tante soit guérie. »

Lionel releva la tête :

— J'attendrai, dit-il résolument.

— Tu attendras!... c'est beau à dire, mais si, comme l'ont fait craindre la plupart des médecins consultés, ce doit être une maladie invétérée qui peut durer toute la vie?...

— Qu'importe?... j'attendrai.

Mme Astorg trouva la voix de son fils moins ferme et en augura bien.

Au fond, la petite baronne désirait peu cette union qu'elle venait de solliciter, poussée à bout par les instances de son enfant chéri. Elle aimait, appréciait cette jeune fille sérieuse et charmante, cette âme d'artiste au cœur généreux. Mais Lionel, avec sa fortune et son blason, pouvait prétendre à une duchesse; tandis que Geneviève, quoique riche et bien alliée, n'était après tout qu'une demoiselle Herbel. Si parfaits qu'aient été les renseignements venus de Saint-Flour, on y faisait allusion à je ne sais quel malheur, supporté avec grand courage, et Mme Astorg était lasse de voir se tendre de plus en plus entre elle et Geneviève le voile mystérieux qu'elle ne pouvait percer.

Un bruit de roues la fit tressaillir; Lionel s'en aperçut et, soudainement impressionné, courut à la fenêtre. Un fiacre venait de s'arrêter à l'entrée du jardin, et un mouvement inusité avait lieu dans le pavillon. On descendait des malles dans le vestibule.

— Geneviève part! s'écria-t-il; et avant que sa mère eût pu le retenir, il était déjà dans le jardin, et de là sur la porte d'un salon d'été, où Mlle Herbel, en costume de voyage, s'était assise un instant pendant qu'on bouclait ses malles.

Elle le vit et vint droit à lui.

— C'est vrai, je pars... lui dit-elle en évitant de le regarder, pourquoi êtes-vous ici?...

— Parce que je ne veux pas que vous partiez.

— Vous... ne voulez pas... que je parte?... de quel droit, monsieur?

— Du droit qu'a tout malheureux d'arrêter la main qui le frappe! Pourquoi ne m'avez-vous pas repoussé plus tôt, si vous deviez ensuite me déchirer le cœur?...

Elle rougit faiblement :

— J'ai été loyale, monsieur Lionel, je vous ai repoussé à partir de l'instant même où un aveu formel sortait de votre bouche; voilà quinze jours que, pour ne pas venir le soir, je vous donne le prétexte du redoublement des crises de ma tante... Quand votre mère est venue, j'allais partir, et je pars à cause de vous. Cependant, j'ai été imprudente, pardonnez-moi, je suis femme... et ma vie est si sombre... personne ne m'a aimée!

— Mais je vous aime, moi! s'écria Lionel.

— Vous? dit-elle, avec un sourire triste. J'ai vingt-six ans, monsieur, et vous en avez vingt-deux à peine...

— Eh! qu'importe nos âges! Est-ce que cela empêche le bonheur?... Je serai votre petit mari... votre ami... votre serviteur... votre page, si vous aimez mieux!...

— Mademoiselle ne part plus! cria-t-il à Messaoud, qui ouvrait la porte.

— Mais si; je pars... êtes-vous fou?

Sans se soucier de l'apostrophe, il avisa son domestique dans le jardin, et l'interpella de la fenêtre :

— Vincent, dites au cocher de décharger les malles.

— C'est insensé! s'écria Geneviève; et courant à Messaoud, elle lui parla à voix basse...

L'instant d'après, le fiacre partait au petit trot, emportant le nègre et les malles dans la direction de la gare d'Orléans.

— Nous prendrons le train de nuit, voilà tout,... reprit la jeune fille, vous y aurez gagné de m'avoir compromise aux yeux de vos gens, c'est un beau succès!

— Vous êtes dure, mademoiselle, murmura Lionel d'une voix tremblante. Allez!... vous pouvez partir... mais je vous suivrai!... Je vous suivrai, reprit-il, voyant que la tête penchée sur sa poitrine, elle ne répliquait pas. C'est le seul moyen que je puisse employer pour savoir enfin le véritable obstacle qui s'oppose à notre mariage. L'obstacle ne vient pas de vous, j'en suis certain... je le sens là dans mon cœur, où votre image s'est gravée, je le vois dans votre œil si doux, qui me regarde sans colère... Est-ce vrai? dites... Est-ce vrai que quelque chose qui n'est pas vous anéantit seul mon bonheur? Au moment de nous quitter, pour toujours peut-être, vous ne mentirez pas?... vous n'avez jamais menti, Geneviève!...

Elle n'osait pas répondre, elle sentait que, dans sa vie brisée, Lionel Astorg avait été un charme moral qui l'avait distraite et soutenue... Ce charme, elle devait, elle voulait le rompre à tout prix, et refoulant deux larmes qui étaient montées brûlantes de son cœur à ses yeux :

— Vous m'avez dit, reprit-elle avec effort, que vous me suivrez si je ne vous révélais pas mon secret... je vous défends de me suivre... Malgré cela, est-ce que vous me désobéirez?... répondez sur l'honneur, monsieur le baron?

— Sur l'honneur, je vous désobéirai, mademoiselle.

— Eh bien, monsieur, conduisez-moi devant votre mère, et là, vous saurez, je vous le jure, les raisons douloureuses qui me déterminent à ne jamais me marier.

Quoique très sincèrement émue de la gravité de l'entretien qu'on lui annonçait, la petite baronne était secrètement satisfaite, elle allait enfin savoir.

— Ma chère Geneviève, dit-elle à la jeune fille qui frémissait malgré elle, asseyez-vous là, tout près de moi... et n'ayez nulle crainte, nous sommes vos meilleurs amis.

— Merci, répondit-elle, je le sais et je le crois... Sans cela, Dieu m'est témoin que je n'aurais jamais voulu parler de ces choses...

« Je suis orpheline depuis l'âge de neuf ans. Mme de la Marcière avait eu deux sœurs, l'une ma mère, veuve très jeune, puis toutes deux mortes, en lui léguant une fille. Le père de ma cousine Hélène d'Évrard était un armateur fort entreprenant ; il perdit deux navires, ne sut pas réparer les brèches faites à sa fortune, et quand il se vit sans ressources, il se tua. Presqu'à la même époque, la guerre nous enlevait mon oncle, le colonel de la Marcière.

« C'est étrange, cette suite de malheurs, décimant une famille, mais c'est vrai. Sa veuve nous adopta. Dieu sait avec quelle tendresse elle nous a élevées ! Jamais elle n'a laissé paraître aucune différence extérieure d'affection entre nous et un fils unique, pourtant adoré.

« Pendant ces premières années d'enfance, je m'étais plu à considérer mon cousin Bertrand comme un frère aîné, qui consentait à partager mes jeux. Plus tard... un jour noté sur mon carnet de jeune fille... je compris qu'il voulait... qu'il pouvait devenir plus qu'un frère pour moi !... Hélas ! chère madame, que de souvenirs doux et amers me rappelle ce temps passé !... mais à quoi bon vous raconter ma jeunesse? Cette union était le rêve le plus chèrement caressé de ma tante ; j'avais vingt et un ans, et Bertrand, vingt-sept ; il était lieutenant aux chasseurs d'Afrique, et demandait à changer

de garnison pour se rapprocher de sa mère et de moi. Nous fûmes fiancés, et notre mariage fixé à trois mois de là... J'étais si heureuse, que je croyais rêver!... Je ne cherchais pas à analyser mes sentiments intimes et, moins encore, ceux de mon cousin Bertrand; je sentais que s'il m'avait demandé ma vie, je la lui aurais donnée avec joie! »

Le pauvre Lionel courba la tête, et son visage se contracta.

Elle reprit, visiblement contrainte :

« Ma cousine Hélène devint ma petite confidente. Elle avait à peine seize ans, mais il me semblait qu'elle était assez intelligente des choses du cœur pour me comprendre. Après Bertrand et sa mère, Hélène était ma plus chère affection. Tout enfant moi-même, j'aimais à balancer son berceau, car nous habitions toutes les deux Marseille, et nos mères ne se quittaient pas. Plus tard, j'aimais encore à la porter dans mes bras, et quand nous fûmes à la Marcière, elle était à peine jeune fille que je songeais déjà à son avenir. J'aurais voulu le lui faire aussi heureux que le mien!...

« Sous le charme d'un séduisant caractère, Hélène dissimulait trop bien, hélas! une volonté passionnée et un cœur égoïste.

« Elle était brune, petite et fort jolie, d'un type entièrement opposé au mien. Elle riait d'un rire perlé, un peu aigu, qui amusait extraordinairement Bertrand. Quand il était en congé, elle l'accompagnait souvent à la chasse; puis ils allaient ensemble pêcher les écrevisses au bord d'un étang enfoui dans les hautes herbes, assez loin du château, et si perdu sous des ombrages pleins de fourrés inextricables, qu'on ne voyait plus de là ni horizon ni chemin tracé; nous l'avions surnommé le *Bout-du-monde*.

« Naturellement indolente et peu marcheuse, je ne suivais pas toujours ces promenades, surtout à l'époque où les préparatifs de mon mariage absorbaient tout mon temps. Les jours s'écoulaient rapides, ne m'apportant que des visions de bonheur! Bertrand me paraissait, il est vrai, inégal et préoccupé, mais il était très doux et parfaitement bon pour moi. Il me semblait que cette tendresse un peu paternelle, que je sentais en lui, répondait à mes aspirations les plus nobles, les plus idéales... Le moindre de mes désirs était un ordre, et ma corbeille de noces, une merveille. Nous l'étalâmes avec mon trousseau dans une chambre, appellée *Chambre du nord*, la plus jolie pièce de notre appartement futur... »

Elle s'arrêta véritablement, suffoquée.

— Voulez-vous remettre à demain, mon enfant?... lui dit la baronne, les larmes aux yeux.

Elle secoua tristement la tête :

— Demain?... ce serait trop tard... il vaut mieux finir tout de suite... d'ailleurs, j'abrège...

« L'avant-veille de mon mariage, on m'apporta ma robe blanche. Je voulus essayer la toilette complète, et en faire la surprise à Bertrand.

« J'appelai Hélène, pour m'aider à m'habiller; elle n'était pas dans sa chambre. Depuis quelque temps, du reste, je la voyais peu, elle me fuyait... Hélas! j'étais trop heureuse pour en souffrir... Ma tante voulut m'aider elle-même. Des bougies d'un rose vif furent allumées aussitôt; les tentures de l'appartement et mes écrins ouverts étincelèrent. Il me semblait que le vieux château devenait un palais de fée, et que j'avais dormi cent ans dans le grand lit à courtines rouges. Ma toilette s'acheva dans cette étrange hallucination.

« Ma tante répondit sans s'en douter à mes pensées intimes.

« — Maintenant, dit-elle, il faut prévenir le prince Charmant...

« — Ma mère, lui demandai-je, avec une coquetterie mal dissimulée... Bertrand n'aime que les femmes brunes, croyez-vous qu'il m'aimera, je suis si blonde?...

« — Plus que sa vie... plus que tout au monde... bien plus que moi! répondit-elle en souriant, malgré des larmes qui tombèrent sur mon front, les seules amères que je lui ai fait verser... la chère malheureuse femme!

« C'est alors que la porte s'ouvrit brusquement, et que Messaoud, le nègre que mon oncle avait ramené d'Afrique, le serviteur fidèle qui aimait le fils comme il avait aimé le père, entra effaré et presque blanc sous son masque noir.

« Il posa, sans mot dire, trois lettres sur la table : l'une adressée à Mme de la Marcière, l'autre à moi, et la troisième à lui-même.

« C'était l'écriture de Bertrand. »

— Le misérable! s'écria Lionel.

— Les misérables!... rectifia la baronne.

— Ne dites pas cela!... reprit Geneviève, le front haut et l'œil en feu... il avait une âme noble et faite pour le bien, jamais cœur plus généreux n'avait battu dans une poitrine d'homme.

« Elle eût été bonne aussi... Mais le sang brûlé de son père courait dans ses veines... elle se serait peut-être tuée comme lui!... je l'ai vue regarder l'étang, fatalement attirée vers l'eau dormante, à l'endroit le plus profond... Ils ont beaucoup lutté, je le sens... je le sais! Il nous le disait dans ses lettres, à sa mère et à moi, nous léguant l'une à l'autre, comme un devoir sacré, comme la dernière volonté d'un mourant. Il savait que sa mère lui pardonnerait et consentirait à son mariage. Les mères pardonnent toujours... Mais

il trouvait odieux de vivre avec Hélène, à côté de ma vie brisée; et voyant que j'étais seule, comprenant que j'aurais voulu quitter la Marcière, s'ils y étaient restés, il ne voulait pas que je sois sans asile... Il savait bien que je ne me marierais jamais... C'était donc un adieu presque sans espérance, mais un adieu déjà plein de remords déchirants. Dans la troisième lettre, il nous recommandait à son nègre Messaoud : « Que ton service, lui écrivait-il, dont j'ai « éprouvé en Afrique le sincère dévouement, soit pour toutes les « deux une ressource et une consolation!... »

« Dès la première ligne je compris tout :

« — Parti!... m'écriai-je avec un gémissement aigu de douleur inexprimable, puis il me sembla que j'allais mourir.

« Messaoud m'a raconté que je m'étais affaissée d'abord sur les genoux, puis couchée dans ma robe blanche... tandis que la malheureuse mère restait debout, frappée de stupeur, regardant tantôt moi, tantôt la lettre qu'elle tenait dans sa main crispée.

« Morte!... murmura-t-elle; puis, tout à coup s'échappant de la chambre, elle courut dans le château, redisant cent fois de suite le même cri de désespoir et le même mot qui s'était échappé de mes lèvres. Parti!... Parti!... elle le répéta souvent depuis cette soirée terrible... Ce fut le début de sa maladie nerveuse. »

Il y eut un moment de silence, Lionel pleurait.

La baronne Astorg le regarda longuement, les lèvres serrées, le cœur en lutte.

— Ma chère enfant, dit-elle enfin, c'est une mère qui vous prie, consentez à devenir ma fille, vous serez aimée et heureuse, nous nous chargerons de votre tante, et nous vous aiderons à la soigner.

— Vive les mères!... s'écria Lionel, subitement remonté par l'attitude rêveuse et presque attendrie de la jeune fille. Vous serez ma femme, Geneviève; ne dites pas non, je vous en supplie!

Elle tressaillit comme quelqu'un qui se réveille, la vision d'avenir s'enfuyait de nouveau, et sa physionomie redevint froide.

— Je ne serai pas votre femme, Lionel, dit-elle sérieusement, parce que je ne serais jamais la femme d'aucun homme. Faut-il vous dire, chère madame, si vous ne l'avez pas déjà deviné. Mme de la Marcière est folle... Depuis cinq ans, toutes les célébrités de la science qui l'ont examinée l'ont considérée comme inguérissable. Seul, le docteur Gerbaud m'a fait espérer que le retour de son fils pourrait peut-être opérer un ébranlement salutaire dans ce pauvre cerveau obscurci. D'autres disent qu'elle ne le reconnaîtrait même pas. Moi seule, qu'elle voit à tout instant, aie sur elle une singulière influence qui me permet de diriger ses actions et, par une surveillance active, de la préserver d'une maison de santé... Mon refus,

ajouta-t-elle avec un triste sourire, vous sauve de garder une folle enfermée chez vous, plus tard vous me remercierez.

Mme Astorg soupira sans répondre.

— De tous ces obstacles, murmura Lionel d'un ton découragé, pas un n'est réel !

— Ce qui est réel, monsieur, je vais vous le dire : c'est que ma vie a un but, et un but tout à fait incompatible avec les devoirs d'une femme mariée, je me suis juré de n'appartenir à personne avant d'avoir retrouvé ces malheureux qui se cachent.

— Mais n'avez-vous donc aucune indication sur le lieu de leur refuge? demanda la baronne.

— Aucune, madame, mon cousin a écrit, il est vrai, à sa mère, quelques rares lettres que je suis forcée de décacheter, des lettres où il ne parle pas de revenir, mais où on voit qu'il souffre... Elles nous arrivent le plus souvent de Paris, envoyées sans doute par un intermédiaire, ami de Bertrand, que nous ne pouvons découvrir. Mon but, vous le voyez, est terriblement difficile, je veux rendre ce fils à sa mère, lui rendre, si Dieu le permet, la raison avec le bonheur ! J'ai des agents qui explorent les principales villes de France et de l'étranger. Quelquefois, sur de simples indices, je suis obligée de partir seule, avec ma femme de chambre, pour m'assurer par moi-même de l'identité des individus découverts, avec nos signalements, et pour revenir, hélas!... le cœur chargé d'une déception toujours plus lourde. Vous comprenez combien une vie pareille est coûteuse, et nos revenus suffisent à peine.

Lionel voulut répliquer, elle l'arrêta :

— Oui, je sais tout ce que vous allez dire, je sais tout ce dont est capable votre cœur généreux... mais je ne puis accepter votre dévouement. Je ne puis être votre femme...

Elle rougit beaucoup et ajouta avec une sorte de colère désolée :

— Parce que... parce que..., ni vous ni d'autres, je ne pourrai jamais aimer personne; quand ceux que je cherche seront retrouvés, le Sacré-Cœur, où j'ai passé deux ans, m'ouvrira ses portes, je n'appartiendrai qu'à Dieu !

— C'est beau, cela, murmura Mme Astorg.

Lionel poussa un sourd gémissement.

Elle vint à eux les mains tendues :

— Adieu, chère madame; adieu, monsieur Lionel, leur dit-elle de sa voix triste et ferme, je garderai le souvenir de vous deux. Il m'aidera à supporter une lourde croix.

Il sentit que c'était fini et que le rêve s'envolait. Dans cette nature un peu enfantine la lutte ne pouvait durer, il devint très pâle et appuya de nouveau sa tête sur son refuge habituel : l'épaule de sa mère.

— Mon pauvre enfant, dit-elle une seconde fois; ma chère Geneviève, est-ce que nous ne vous reverrons plus?

La jeune fille enveloppa d'un sourire douloureux le joli groupe de la mère et du fils étroitement embrassés.

— Adieu! dit-elle pour toute réponse.

III

Il est neuf heures du soir, tout est calme au château de la Marcière, mais au dehors l'orage gronde, la pluie et le vent font rage.

— Est-ce que mademoiselle aurait peur toute seule? demanda Messaoud, entr'ouvrant la porte de la salle voûtée où Geneviève travaille, faut-il appeler Mme Vanay?

— C'est inutile, je n'ai pas peur, dis à Vanay d'aller se coucher.

— Et ce ne sera pas trop tôt, ajouta le nègre avec un juron.

— Encore!... fit Geneviève sévèrement.

— Excusez, ma lieutenante, c'est une vieille habitude d'Algérie.

En fait de vieilles habitudes d'Algérie, celle de dire « ma lieutenante » à Geneviève n'avait pu complètement passer à Messaoud.

Quant à Mme Vanay, c'était la femme de charge, peu aimée du nègre, comme on le voit sans peine.

Un éclair éblouissant, suivi d'un coup de tonnerre sourd et prolongé, déchira le ciel noirâtre; presqu'au même moment la cloche suspendue au balcon de la tour s'ébranla d'un coup vigoureux.

— C'est peut-être quelqu'un en détresse, dit la jeune fille avec commisération; si tu allais voir, Messaoud?

— Ou quelque va-nu-pieds qui a soif, marmotta le nègre en s'éloignant; bois-en donc un peu de l'eau du bon Dieu, animal!... Est-ce que les honnêtes gens sont dehors par un temps pareil?

Le touriste qui traverse le plomb du Cantal pour se rendre aux eaux pittoresques de Chaudesaigues ne peut passer devant le vieux château de la Marcière sans être véritablement impressionné. L'architecture n'a par elle-même rien de remarquable, mais au-dessous la route se creuse, un rocher aigu la surplombe, et tout au bord, une tour carrée, lourde, imposante, ayant, la nuit, des aspects de fantôme, présente, au milieu de meurtrières et d'ogivales, une seule fenêtre à balcon de pierre, auquel est suspendue une cloche d'alarme.

Tout voyageur égaré et malade peut la mettre en branle au moyen d'un câble descendant de la cloche au rocher et du rocher à la route. Cette singularité moyen âge ne devrait guère surprendre lorsqu'on se trouve à trois heures de Saint-Flour, sur le plateau de la Planaise, miroir immense où le soleil d'été se reflète dans des

neiges qui ne fondent jamais; terre unie et brillante comme le diamant d'une bague enchâssé entre les points sombres du plomb du Cantal. Dans cette miniature de Sahara, le château de la Marcière s'élève comme une oasis. Il a, d'un côté, le pauvre hameau des Ternes et, de l'autre, un parc de 8 hectares, bordé de sapins toujours verts et de marronniers d'Inde, sous lesquels se voile mystérieusement l'étang du *Bout-du-monde.*

Après un quart d'heure d'attente, Messaoud reparut, tenant par la main un petit garçon habillé simplement et dont les vêtements dégouttaient de pluie.

— Pauvre enfant! s'écria Geneviève, il faut lui ôter sa veste et la plier dans mon châle bleu.

— Papa!... Je veux papa! gémit le petit garçon.

— Il va venir ton papa. Voyons, il ne faut plus pleurer. Est-ce que cet enfant était seul, Messaoud?... Mon Dieu!... Saoud, qu'as-tu donc?

Le nègre venait de prendre, sur un meuble, le châle bleu que demandait la jeune fille, et sous la lumière de la lampe, elle le vit si bouleversé, si tremblant, qu'un sentiment de terreur et d'émotion inexplicable la saisit à son tour.

— Qui est le père de cet enfant?... Où est-il?... Il faut que je le voie... Mais parle donc, tu me fais mourir!

— Le père?... balbutia Messaoud, le père?... Cré nom de nom!... Il se porte mieux que moi, le père... Ils ont eu un cheval fourbu, c'est le cocher qui a sonné la cloche, les autres ont fait le tour par le portail. Ah! sans la cloche, ma lieutenante, je n'y serais pas allé... je ne vous aurais pas crié : Gare!... et vous auriez reçu le coup de canon dans le cœur!...

Et comme pour répondre à l'appel, l'orage gronde plus fort. Geneviève devint très pâle.

— Bertrand!... murmura-t-elle en joignant les mains.

— Vous connaissez papa, madame? dit le petit garçon, qui s'arrêta de pleurer.

— C'est fait!... mon lieutenant, vous pouvez monter... Tonnerre de sort!... C'est un beau jour tout de même...

Et Messaoud s'éloigna discrètement, n'entendant plus la grêle qui fouettait les vitres et enlevait les récoltes.

Geneviève n'avait pas eu la force de se lever; elle serra l'enfant contre son cœur sans savoir ce qu'elle faisait, et cacha son front moite sous ses boucles brunes. C'est à peine si elle entendit une voix tremblante, qui murmurait à ses pieds des mots sans suite qu'une émotion surhumaine entrecoupait.

— Pardon!... pardon!... pour le mal atroce que je vous ai fait...

Pardon, pour votre vie si triste, pour votre cœur trahi... pour ces longues années d'amertume... M'entendez-vous, Geneviève? Vous ne pouvez pas me regarder... C'est moi, pourtant, celui que vous aimiez autrefois, que vous haïssez aujourd'hui, et c'est justice!... c'est moi, le proscrit... l'exilé... le traître... Vous ne me verrez plus... je vous promets de repartir... mais un mot de pardon... un seul... Geneviève!... Geneviève!

Elle leva sur lui son œil doux et, sans répondre, elle mit sa main dans la sienne. Le cœur du malheureux se fondit, et un flot de larmes inonda la main délicate sur laquelle il avait incliné son front. L'enfant, étonné d'abord, puis effrayé de cette scène étrange qu'il ne comprenait pas, se mit à pousser de tels cris, que Geneviève, revenue au sentiment de la réalité, rapprocha brusquement le petit visage du sien et le regarda un instant avec une fixité douloureuse :

— Comme il lui ressemble, murmura-t-elle, et, le repoussant, elle fit un geste qui voulait dire : « Emportez-le! »

Bertrand de la Marcière se redressa, et, grave, il saisit l'enfant, le courba sur les deux genoux aux pieds de la jeune fille.

— Maintenant, Gérard, lui dit-il d'une voix sévère, répète ce que je t'ai appris ce matin.

— Tante Geneviève, bégaya le petit tout tremblant, je vous demande pardon pour l'âme de pauvre maman Hélène!

— L'âme... d'Hélène?... interrogea la jeune fille en tressaillant.

— Morte! répondit Bertrand à voix basse, morte avec votre nom sur les lèvres, en vous suppliant!...

De ses deux mains elle se voila le visage, mais de grosses larmes ruisselaient entre ses doigts.

— Il y a cinq ans que j'ai pardonné!... dit-elle enfin. Pauvre Hélène!...

— Oui, pauvre et malheureuse!... j'avais cru l'aimer plus que vous. Peut-être a-t-elle deviné un jour que je m'étais trompé; car elle a resserré plus étroitement sa chaîne... Mais sa vie s'est usée au contact de mon caractère aigri et cruel. Oui... torturées toutes les deux... brisées toutes les deux... toutes les trois!... ajouta-t-il avec désespoir en songeant à sa mère, c'est à croire que je suis maudit!

Elle le regarda encore de son œil miséricordieux.

— Vous pouvez être béni, Bertrand!... lui dit-elle, croyez et obéissez, dans le bien, à toutes les forces d'âme que Dieu a mises en vous.

Et reprenant l'enfant dans ses bras, elle présenta sa tête bouclée aux baisers de son père.

— Nous allons faire connaissance avec M[me] Vanay, ajouta-t-elle avec une ombre de sourire; puis lorsqu'il sera dans mon lit bleu... vous

savez? celui que j'avais quand j'étais petite... je reviendrai vous chercher... Au revoir, mon cousin!

— Au revoir, fée du pardon... répondit le jeune homme, les yeux humides. Et la suivant jusqu'à la porte, il contempla en soupirant le gracieux tableau de femme blonde et d'enfant brun, qui disparaissait comme une vision dans les longs corridors du château.

Quand elle revint un quart d'heure après, elle le retrouva sur le fauteuil qu'elle avait quitté, affaissé plutôt qu'assis, le front appuyé dans ses mains blanches et nerveuses, des mains de gentilhomme.

— Vous êtes changé, Bertrand, lui dit-elle, on voit que vous avez souffert, mais l'air natal vous remettra. Messaoud vous a-t-il parlé de votre mère?... Quand vous avez dit : « toutes les trois! » j'ai compris que vous saviez... c'était si dur pour moi de vous le dire!...

Il répondit seulement:

— Quel misérable je suis... et se voila de nouveau le visage.

— Coupable, oui. Mais pas misérable; toujours noble, toujours généreux, même dans la cruauté! C'est à cause de moi que vous n'avez pas voulu revenir... Vous saviez que je partirais le jour où vous reviendriez... et que mon seul but était pourtant de vous chercher jusqu'à la mort! Certes, vous me connaissiez bien... et sachant tout cela, vous avez préféré vous cacher, vivre pauvre... exiler votre bonheur...

— Mon bonheur? fit-il avec un geste de suprême dénégation.

Une faible rougeur monta au front de la jeune fille.

— Bertrand, dit-elle tristement, ce soir j'ai pleuré Hélène, ne parlons jamais des morts que pour les regretter.

— Quel adorable cœur vous avez, Geneviève!... Et j'ai pu rejeter ce trésor que Dieu me donnait?... le briser... le fouler aux pieds... J'ai pu, il y a cinq ans, pendant ces derniers mois de troubles violents, de tromperies odieuses, j'ai pu regarder en face votre œil si bon, votre œil désarmé, et trouver pour vous des paroles de tendresse qui vous abusaient... pour vous et pour la malheureuse qui est ma mère?... Celle-là, je pouvais la tuer du coup, elle avait déjà bien souffert... J'étais son orgueil... sa passion... toute sa vie!... j'ai fait plus que la tuer!...

Le malheureux jeune homme s'arrêta étouffé de remords.

Geneviève s'approcha de lui, et releva d'une main son grand front pensif et découragé.

— Bertrand, lui dit-elle d'un ton très doux, il y a espoir de guérir votre mère.

Il l'interrogea du regard, anxieusement...

— Oui; un espoir très faible, mais très réel... C'est aussi dans

cette espérance que je vous faisais chercher partout, en France et à l'étranger, où étiez-vous donc cachés?...

— En Piémont, chez des paysans riches; nous leur avions loué une petite maison, tout près d'Aoste.

— Et à la même époque, je faisais explorer minutieusement Turin, sans songer un instant à la jolie vallée d'Aoste... J'aurais dû me souvenir que vous étiez poète, Bertrand.

— Poète?... je ne l'étais plus. Qu'importe le site, qu'importe la vie extérieurement heureuse, quand les regrets, le remords, entrent au cœur et le peuplent de souvenirs navrants?... Que de fois, j'ai voulu revenir, mais vous le savez, Geneviève, à cause de vous je n'osais pas!... D'ailleurs à quoi bon?... Je serais parti seul, malgré elle... en la désespérant, et sa santé était si délicate... Hélène était orgueilleuse, elle vous avait tout pris... elle ne voulait plus vous revoir.

Geneviève frissonna.

— Ne parlons pas des morts... dit-elle pour la seconde fois.

Puis se levant, elle prit sur la cheminée un flambeau de bronze, et fit signe à Bertrand de la suivre...

Elle monta le grand escalier et se dirigea du côté de la tour; là, élevant sa lumière de toute la hauteur de son bras :

— Regardez? lui dit-elle.

La porte à ogive de la *Chambre du nord* était entièrement murée. Il baissa la tête, accablé par ses souvenirs.

— Les jours qui suivirent votre départ, reprit-elle, ma tante entrait instinctivement dans cette chambre, et sans se rendre compte de ce qu'elle éprouvait, elle y a eu des crises terribles. J'ai dû en faire murer la porte. Vous êtes dans la chambre à côté avec votre petit Gérard. Messaoud vous y a servi une collation, et vous allez y rester enfermé jusqu'à demain au soir; il le faut absolument. Je vous ai dit que j'avais mon projet, prenez patience et secondez-moi.

Mais Bertrand, toujours absorbé dans le passé, semblait ne pas entendre.

— A quoi pensez-vous? donc lui demanda-t-elle.

— Je pense, Geneviève, que j'aurais, par-dessus tout, désiré passer là, et son doigt désignait la porte murée, ma première nuit de retour. Là, au milieu de tout ce qui vous a appartenu, là, où vous avez laissé un peu de votre âme... de votre parfum... quelque chose de vous... là, à côté de votre robe blanche!...

Un geste fier l'arrêta subitement. Elle le regardait, son sourire amer aux lèvres :

— Sitôt?... lui dit-elle, sitôt?.... là, où j'ai laissé des lambeaux

de tous mes rêves... de toutes mes illusions?... de tout mon bonheur?... Dans cette chambre... Vous?... Est-ce que vous oseriez y rentrer?

Un profond silence suivit ces paroles. La lueur du flambeau de bronze éclairait la taille haute et les grands traits un peu irréguliers de Bertrand de la Marcière. L'exil, la fougue des passions et la désespérance d'une vie manquée, avaient creusé un pli au front chauve et dégarni de cheveux blonds de cette tête de poète et de soldat. A cette heure, de plus en plus découragé, il la baissait tristement sur sa poitrine. Geneviève comprit ce qu'il souffrait, et sentit se réveiller le sentiment fidèle qui reposait au fond de son cœur.

— J'ai eu tort, Bertrand, lui dit-elle, je m'étais juré de ne vous faire aucun reproche... dormez sans crainte, sans ressouvenir amer du passé... dormez! ajouta-t-elle, d'un ton d'autorité douce, dormez... dormez... redit encore sa voix, qui se répercutait en s'éloignant dans les sonorités du corridor.

Il s'inclina sans répondre, mais de toute la nuit il ne dormit pas.

Vers cinq heures du matin, il entendit des coups sourds qui ébranlaient le mur de sa chambre, comme si on démolissait; cela dura deux heures, puis le silence se fit.

Dans la matinée, Messaoud apporta le déjeuner, des livres et des journaux.

Il paraissait désespéré.

— Comme cela, mon lieutenant, lui dit-il, vous avez donné votre démission?...

— Que veux-tu, mon pauvre Saoud? quand on brise tout autour de soi, on brise aussi sa carrière, c'est logique.

— Cré nom de nom!... C'est ça que vous appelez des *logiques?* Sauf le respect que je vous dois, mon lieutenant, c'est ça que j'appellerai des bêtises... Si vous ne vouliez plus revenir ici, vous n'aviez qu'à rester au régiment; après ce coup de sabre que vous aviez empoigné à Beaune-la-Rolande, et qui vous a valu la croix, vous seriez aujourd'hui chef d'escadron, plus tard général, et nous aurions couru les garnisons ensemble, avec ma lieutenante que vous auriez *reépousée* une fois veuf!... C'est une fière femme celle-là... et bonne!... Au lieu de ça, tonnerre!... Vous allez vous promener cinq ans dans l'*Oste*, en Piémont!...

— Ces cinq ans ne t'ont pas changé, mon pauvre vieux!..... répondit le jeune homme avec un sourire mélancolique.

Il avait à peine entendu la sortie de Messaoud, et on voyait que sa pensée était ailleurs.

« Laissons les êtres accomplir leur destinée!... ajouta-t-il, comme se parlant à lui-même. »

Cette phrase indiquait, à elle seule, l'ensemble moral de Bertrand de la Marcière, cœur doux et noble... âme silencieuse et obstinée; il avait, pourtant, cette manière d'aimer des Orientaux, nonchalante, farouche et surtout fataliste. Quand il s'était dit : « cela doit être », il fallait que cela fût, n'importe ce que lui ou d'autres pourraient en souffrir. Philosophe romanesque, il s'endurcissait le cœur à l'aide de maximes dont l'aridité égoïste lui apprenait à voiler sous la glace extérieure le volcan intérieur, mais non à le maîtriser : croyant naïf et sceptique railleur, il se moquait de l'idéal, bien qu'il le vît en toute chose; pendant la guerre, il s'était battu comme un lion, en médisant du patriotisme. Il priait Dieu à deux genoux... puis, l'œil en feu, la bouche amère, il l'appelait « fatalité! » — Et tout ce malheur... toutes ces souffrances dont il était cause... encore et toujours, fatalité!

Supérieurement intelligent, il avait en lui tout ce qui peut flatter un homme et le placer en dehors du monde banal. Mais son découragement habituel et ses idées souvent fausses se mettaient au travers de tout succès. On l'aimait facilement, mais quand on le connaissait, on avait peur... Sans doute, parce qu'il y avait du fauve et de l'agneau en lui. Cependant, après les douleurs de l'exil et d'une union peu assortie, après la sévère leçon de l'expérience, Bertrand de la Marcière avait laissé en Piémont la peau du tigre. C'était l'agneau qui revenait.

Mais, alors, pourquoi dire, comme autrefois, cette phrase désespérément triste : « Laissons les êtres accomplir leur destinée! »

VI

Le soir de ce même jour, Geneviève Herbel suivait pensivement le sentier détourné qui conduisait du village des Ternes au château.

Le soleil couchant dorait le paysage désolé et splendide... Sous ses gais rayons, la Marcière perdait de son aspect sombre, et la verdure du parc étageait ses nuances, comme autant de teintes douces, sur le fond d'un tableau riant.

La jeune fille contempla, d'un œil mélancolique, ce désert illuminé, placé loin des villes, au sommet des hauteurs.

— Nous aurions pu être si heureux, là!... murmura-t-elle, sans oser ajouter : Est-ce que nous pourrions l'être encore?...

L'âme de Geneviève, âme exaltée et romanesque, était bien faite pour comprendre celle de Bertrand; mais elle avait été trop naïve, trop croyante pour la deviner. Depuis l'heure du désenchantement

inattendu, la raison froide et courageuse avait remplacé le roman; Geneviève ne rêvait plus, elle combattait.

Elle eut d'abord à vaincre l'opinion publique des gens du pays. Pour y arriver, elle dit qu'Hélène s'était vue obligée de se remettre immédiatement chez une parente, amie de sa mère qui se mourait. Quant à Bertrand, il avait été rappelé en Afrique bien avant la fin de son congé, pour y étudier une nouvelle situation stratégique de son régiment. Plus tard, elle assura qu'elle avait voulu rompre elle-même son mariage; tout le monde n'en fut pas dupe, mais pour le plus grand nombre le prestige de son cousin fut sauvegardé. Et pourtant, que ces difficultés furent peu de chose à côté du combat inouï et quotidien de la raison contre la folie?... Grâce à des précautions incessantes et aux intermittences des crises, presque personne ne sut la véritable maladie de Mme de la Marcière. Geneviève agissait d'après son cœur et l'avis d'un médecin célèbre; le contact avec des fous eût achevé d'obscurcir les faibles lueurs qui brillaient encore dans ce cerveau presque éteint, tandis qu'en le laissant vivre dans un cercle d'objets familiers et d'horizons connus, tels que Paris où elle était allée souvent, et la Marcière où elle avait vécu, tout cela, sauf la vue de la *Chambre du nord*, préparait son esprit, par un repos bienfaisant, à la secousse décisive. Mais que de luttes, que de souffrances!... quelle force surhumaine il avait fallu déployer pendant près de cinq ans! Quoique toujours fidèle au but tracé, la pauvre Geneviève était lasse, horriblement lasse... quand elle se trouva, presque malgré elle, dans le charmant intérieur de l'hôtel Astorg, où son cœur blessé et déjà sceptique s'adoucit et se rasséréna. Elle n'avait pas songé un instant que ce jeune homme élégant et faible pût être un jour le soutien sérieux auquel elle confierait sa vie, mais elle subissait le charme mouvementé qu'une nature vive et poétique mettait autour d'elle. Le jour où elle se rendit compte de son imprudence, elle descendit au fond de son cœur et se dit non sans un peu trembler :

— Lionel... mon mari... est-ce que ce serait possible? Non, ce n'était pas possible, car il fallait alors comparer la supériorité incontestable de Bertrand de la Marcière, malgré sa cruelle et déloyale conduite, sur le type essentiellement parisien auquel appartenait le jeune baron Astorg, type charmant du reste, mais un peu vide pour une femme très sérieuse.

Le cœur de cette jeune fille était un miroir fidèle, qui ne pouvait refléter qu'une seule image; mais autour de cette image tout était ruine. Elle regretta cependant l'hôtel de la rue de Varennes, c'était le dernier lieu vraiment cher qui la rapprochait du monde; elle le rompit courageusement, trouvant qu'il y avait assez d'elle

pour souffrir; et reprenant seule le fardeau de sa vie sans soleil, elle retourna à la Marcière.

Aujourd'hui, le fiancé coupable revient de son volontaire exil, la lettre qu'il avait écrite pour annoncer, pour solliciter son retour, n'était pas arrivée à son adresse à cause des fréquents changements de domicile à Paris, des deux malheureuses femmes.

Depuis la veille tout était chaos dans le cœur de Geneviève; la vue de son cousin lui causait une joie immense et une amertume indicible... Pourra-t-elle, d'ailleurs, s'habituer à cet enfant qui est le vivant portrait d'Hélène? pourra-t-elle aimer le père et le fils comme elle avait aimé autrefois?...

— Tout va se décider ce soir... se dit-elle, en songeant à la terrible entrevue qui se préparait. Mon Dieu, donnez-moi la force!... et au moment de toucher au but unique de sa vie, elle avait peur, elle frissonnait!...

Arrivée à la grille du parc, une voix d'enfant la fit tresssaillir.

— Tante Geneviève?... c'est toi, tante Geneviève?... et le petit Gérard se cramponnait au bas de sa robe.

— Pourquoi es-tu sorti? lui dit-elle d'un ton brusque.

— Papa était triste et ne voulait pas jouer, il a dit : « Va voir si tante Geneviève ne revient pas. » Alors j'ai trouvé l'*homme noir* qui se promenait avec une dame... ils se sont mis à me poursuivre. Cette dame avait l'air méchant... méchant...; l'homme la tenait...; mais, moi, j'avais bien peur... et j'ai toujours couru, jusqu'à ce que je t'ai vue, tante, sur le chemin.

Geneviève pensait :

« Pourquoi l'a-t-elle poursuivi? pourquoi avait-elle l'air méchant? Est-ce qu'une lueur de raison l'en aurait fait saisir la ressemblance? Ah!... ces yeux d'encre... ces yeux de feu... c'est le regard d'Hélène!... »

Effrayé de ce silence, l'enfant se mit à pousser des cris de désespoir :

— Je veux retourner chez nous!... là-bas!... là-bas!... avec les petits de la maison... avec Jeannilla et Marcello... Ici tout le monde est méchant!... plus rester ici... plus du tout... du tout...

Geneviève le calma à grand'peine, grâce à l'argument victorieux de quelques sucreries, achetées pour lui au village.

— Écoute, Gérard, lui dit-elle, cette dame qui t'a fait peur, c'est ta bonne maman.

— La maman de papa? dont il me parlait toujours dans la voiture?

— Oui, la maman de papa. Elle est bien malade, il faut prier le bon Dieu de la guérir.

A la porte du parc, comme devant toutes les demeures perdues dans le plomb du Cantal, une croix de fer s'élevait sur son piédestal de pierre moussue.

Elle y entraîna Gérard, et se mettant à genoux, un bras passé autour de sa taille, elle croisa ses petites mains l'une contre l'autre.

— Dis, comme moi : « Mon Dieu, je vous prie, guérissez grand'-mère ! »

— Mon Dieu... je vous prie, guérissez grand'mère... répéta docilement l'enfant.

— « Et faites que tante Geneviève m'aime toujours. »

Il hésita, comme si quelque chose tourmentait sa précoce imagination.

— Et faites que Gérard aime toujours tante Geneviève ! dit-il tout d'un trait.

— Tu te trompes, ce n'est pas cela !...

— Si, c'est ça !

— Mais non...

— Mais si...

Geneviève ne put réprimer un mouvement d'impatience.

— Pourquoi tu n'aimes pas Gérard ?... fit-il tout à coup avec une explosion de larmes.

Il y avait un tel accent de douleur naïve dans le cri de ce pauvre enfant sans mère, à genoux près d'elle, que le cœur aimant de la jeune fille en tressaillit. Une miséricorde immense, une tendresse irraisonnée, y montèrent comme un flot envahissant.

— Je t'aime !... je t'aime !... lui cria-t-elle en couvrant de baisers ses cheveux tombants, et l'enlevant de terre, elle le porta dans ses bras jusque sur les marches de l'escalier.

Quand elle entra dans la chambre de son cousin, Bertrand de la Marcière était debout, en costume de voyage, plus pâle et plus abattu que la veille.

— Eh bien ! Geneviève, qu'avez-vous décidé ?... lui demanda-t-il presque froidement.

— Je reviens des Ternes, Bertrand ; mais j'ai trouvé notre vieil ami le docteur Journiac, dans un de ses accès de goutte, il est bien heureux de votre retour... je vous assure... et me conseille d'agir immédiatement, suivant l'avis du docteur Gerbaud.

— Croyez-vous que nous puissions nous passer de médecin ?

— Je le crois, bien que j'en sois désolée, mais qu'y faire ?.., M. Journiac est seul dans le secret, avant que de Saint-Flour ou de Chaudesaigues un autre puisse venir, il se passera du temps, et nous ne pouvons vous garder ainsi enfermé... or vous exposer à une rencontre serait, je le crains, nous ôter toute espérance. A Paris,

on m'a assuré qu'il n'y avait d'autre danger pour le corps qu'un peu d'accablement fiévreux très facile à calmer. Il faut tenter l'épreuve ce soir, êtes-vous prêt?

— Je suis prêt, mais je n'espère plus!... je suis tout à fait découragé... l'avenir est sombre, et je n'y vois luire rien d'heureux! Quoi qu'il arrive, Geneviève, je repartirai demain.

— Partir?... fit-elle non sans un léger frisson et où voulez-vous aller, Bertrand?

— Je ne sais... là où me poussera ma destinée misérable!...

— Mais, mon Dieu! que voulez-vous dire?

— Je veux dire qu'hier j'ai été fou... fou de croire que vous oublieriez le passé, que vous pourriez m'aimer encore... aujourd'hui je suis dégrisé...

Geneviève ne répondit pas.

— Souvenez-vous de vos paroles, continua Bertrand, là, devant cette *Chambre du nord*, toute pleine des souvenirs d'autrefois... Ne m'avez-vous pas dit avec mépris et colère, vous si douce! « Est-ce que vous oseriez y entrer? » Ah! Geneviève!... de cette minute, seulement, date le véritable, le plus cruel châtiment de ma faute envers vous!... De ce crime, d'avoir reconnu trop tard, que je vous aimais comme ma sœur chérie, et non, je le croyais du moins, comme la femme qu'on épouse! aujourd'hui je vous aime toujours... depuis longtemps... mais d'une façon si différente!.,. Et j'ai le courage de repartir, de m'exiler de nouveau... Comprenez-vous, Geneviève?... comprenez-vous que vous êtes bien vengée?

Sa voix était si altérée, qu'il détourna la tête, et fut s'appuyer sur la fenêtre entr'ouverte pour lui cacher son émotion.

— Enfin!... Enfin!... dit-elle tout bas.

Et un sourire lumineux, réprimé aussitôt, éclaira son visage bouleversé.

— Vous déraisonnez, Bertrand, reprit-elle d'un ton très doux, et nous avons besoin de tout notre calme. Venez... nous allons entrer ensemble dans la *Chambre du nord*. Viens... aussi, mon Gérard, tu vas t'amuser avec de belles choses...

Et l'enfant, tout joyeux, vint se suspendre à la main qu'elle lui tendait.

— Mon Dieu!... je rêve..., se dit Bertrand.

Trois heures plus tard, la *Chambre du nord*, dont la porte murée avait été rouverte le matin même, présentait un étrange et séduisant spectacle.

Un lustre, garni de bougies roses, éclairait les tentures cramoisies des rideaux et des meubles; les jardinières, garnies de fleurs, se montraient, çà et là, à moitié recouvertes de dentelles blanches et

noires; sur la table, des écrins de toutes grandeurs, de toutes formes s'entr'ouvraient, laissant deviner des merveilles; et sur le lit à baldaquin, blanc, rose et rouge sombre, s'étageaient des robes de soie de toute nuance et de toute façon. Dans l'armoire ouverte, on pouvait voir des piles de linge parfumé, chaque pile attachée avec des faveurs roses... Cette chambre, remplie de fleurs, de parfums, de lumières et de bijoux, avait l'air d'un palais d'Orient.

Elle était vide... mais, dans le petit salon contigu, des respirations oppressées prouvaient que l'appartement n'était pas désert. Soudain une femme en deuil, poussée par des mains invisibles, entra dans la chambre, et la porte se referma sur elle. C'était Mme de la Marcière. Un sanglot étouffé partit du salon voisin. Elle regarda autour d'elle, d'abord étonnée... éblouie... puis se tordant les mains!

— Parti!... Parti!... cria-t-elle avec une sorte de rugissement lamentable, et se jetant sur les dentelles qui se trouvaient à sa portée, elle allait les mettre en pièces, lorsqu'elle s'arrêta immobile, écrasée de stupeur!...

Geneviève venait d'entrer aussi blanche que sa robe de mariée à longue traîne. Elle marcha lentement, l'œil rivé sur l'œil égaré de la pauvre folle. A mesure qu'elle avançait, Mme de la Marcière reculait. Quand elle fut au bout de la chambre adossée au mur :

— Ma mère, lui dit la jeune fille, voulez-vous m'aider à mettre mon voile et ma couronne?...

— Les morts reviennent?... répondit-elle sourdement.

— Je n'étais pas morte!... l'heure est venue de vous souvenir!... et s'inclinant devant elle, elle lui présenta les deux objets blancs.

D'un mouvement lent et automatique Mme de la Marcière les posa sur les beaux cheveux de Geneviève, qui déchirait sous ses doigts crispés son mouchoir en point de Venise. Ensuite elle étreignit son front de ses deux mains :

— J'ai mal à la tête... murmura-t-elle avec une expression intense de douleur physique.

— Ma mère, continua la jeune fille, du même ton incisif et calme, Bertrand n'aime que les femmes brunes, croyez-vous qu'il m'aimera?...

Elle ne répondit pas un mot, mais son œil affolé fixa de nouveau Geneviève avec une angoisse si poignante, que celle-ci détourna son regard, se demandant, avec effroi, si véritablement elle pourrait aller jusqu'au bout.

— Courage! murmura tout bas une voix haletante. Courage!...

Elle allait refaire cette même question du passé, lorsque la porte s'ouvrit à deux battants, et Bertrand, en uniforme d'officier de chasseurs d'Afrique, parut sur le seuil.

Mme de la Marcière se dressa pâle et roidie, comme un cadavre, où les yeux seuls vivaient. Elle ne dit qu'un seul mot et ne jeta qu'un seul cri :

— Mon fils!... et retomba, brisée, sur son fauteuil.

Bertrand, agenouillé devant sa mère, lui baisait les mains, en sanglotant :

— Pardonnez-moi, ma mère... Pardonnez-moi!...

Elle enveloppa d'un regard affaibli, mais encore passionné, ce fils adoré que Dieu lui rendait, et posant ses mains amaigries sur ce front déjà chauve :

— Je te bénis! lui dit-elle.

Amour généreux, amour de mère, qui ne voulait pas avoir à dire : « Je te pardonne! »

Il l'entoura de ses bras, appuya cette pauvre tête lasse sur son épaule et en baisa, à plusieurs reprises, les cheveux gris.

— Je suis bien... bien heureuse..., balbutia-t-elle faiblement.

Puis, après un instant de silence :

— Geneviève! appela faiblement Mme de la Marcière, viens plus près de moi, mon enfant chérie... Que Dieu te rende le bonheur que tu m'as donné!...

Et sans attention apparente, instinctivement comme une caresse, la mère réunit dans ses mains tremblantes deux mains qui tremblaient aussi.

— Je donnerais ma vie pour en effacer cinq ans!... dit Bertrand à voix basse.

— Cinq ans?... répondit Geneviève en détournant la tête, je ne m'en souviens plus!...

Il crut que le paradis s'entr'ouvrait!

Depuis un an Mme de la Marcière jouit de toute la plénitude de sa raison, mais sa santé décline; elle ne s'en aperçoit pas, elle est si heureuse!

Gérard grandit en sagesse plutôt qu'en taille; il demande tous les jours à la croix de la grille de lui envoyer une petite sœur, demande qui a tout l'air de ne pas lui être refusée. Ses parents disent qu'il sera prêtre... si toutefois on peut juger sitôt de la vocation d'un enfant.

A plusieurs époques de l'année, il va tantôt seul, tantôt accompagné de son père, s'agenouiller sur une tombe en marbre blanc, qui orne, depuis peu, l'humble cimetière des Ternes. Il dit chaque fois : « Bon Dieu! je vous prie pour l'âme de pauvre maman Hélène. »

La baronne Astorg est toujours aussi active que par le passé. Elle joint à ses occupations deux lettres par an, adressées aux châtelains de la Marcière, pour les engager à venir de nouveau occuper le pavillon du jardin, réparé à neuf.

Mais Bertrand et Geneviève ont fait prisonnier le bonheur, *cet oiseau de passage*, dont parle le poète, et ils estiment que, pour le conserver toujours, il faut lui donner Dieu pour gardien, et la solitude pour demeure. Cependant ils lui permettent d'aller de temps à autre visiter l'hôtel de la rue de Varennes. Mais le bonheur, qui a des ailes, revient vite au nid préféré.

Lionel Astorg a pourtant une charmante femme, qui aime, comme lui, les attelages excentriques, et une adorable petite fille blonde, qu'il a voulu appeler Geneviève.

M. des Arneaux.

LA QUESTION DE L'ANIMISME

EN PHYSIOLOGIE ET EN BIOLOGIE

AVEC SES CONSÉQUENCES[1]

XI

D'après tout ce qui a été exposé précédemment, on reconnaîtra que, au point de vue historique, la question de la vie a toujours été mêlée à celle de l'âme et l'est encore aujourd'hui ; qu'elle est difficile, obscure, complexe.

Son obscurité et sa difficulté tiennent à deux causes :

1° A la signification indécise des mots que l'on emploie pour en parler et, par suite, à des abus de langage;

2° A la complexité de la question elle-même.

Il ne suffit pas d'envisager, d'un côté, l'organisation vivante et, de l'autre, l'âme : toutes deux sont jointes, unies dans l'homme, et s'influencent réciproquement, ce qui constitue vraiment le nœud de la question. Il faudrait donc connaître le fond, la nature des choses, autrement l'essence de la vie, ce que l'on ignore; l'essence de l'âme, ce que l'on ne sait pas mieux.

1° Les mots, disons-nous, ont contribué à obscurcir la question. Le mot *âme* (en latin, *anima* et *animus*) vient du grec ἄνεμος, qui veut dire vent, mouvement, et dérive lui-même de la racine sanscrite *an*, respirer, d'où *anila*, souffle, vent. *Esprit* provient de *spiritus*, souffle respiratoire. Le mot ψυχή a pour racine ψῦχος, froid, ou ψυχίς, réfrigération, par allusion au rôle que l'on faisait jouer à l'air dans la respiration, celui de rafraîchir le sang. A l'origine, par conséquent, ces mots ont désigné une chose physique, concrète; et quand le langage s'est étendu par le besoin de la pensée, on leur a attribué un sens figuré. Ils ont alors désigné une chose abstraite, mal définie, comme le font les mots de ce genre. On doit reconnaître, toutefois, que la signification du mot âme, équivalent de ψυχή, lui a été donnée et imposée par Aristote, qui a fait sur ce sujet un traité complet et magnifique, dans lequel il comprend

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 août et 10 septembre 1882.

la vie tout entière, en en traçant les grandes lois avec une ampleur et une justesse admirables.

Le mot *conscience* est peut-être encore plus difficile à définir. Il veut dire, au sens propre, connaître en soi, avec soi, ou soi-même. Lorsqu'un animal guette une proie, la manque et recommence, il a une conscience qu'il n'a pas atteint son but. Darwin dit que le chien, en rêvant, a une conscience des choses passées; cela peut être vrai, mais la conscience en ces cas est réduite à peu. Il y en a une autre, évidemment, qui est la vraie, que n'ont pas les animaux, que tout homme a en lui et sent au fond de lui-même, avec laquelle non seulement il voit ce qu'il fait comme le voit un animal, mais avec laquelle il juge, décide, s'approuve ou se blâme. Cette conscience est en lui comme un phare qui éclaire, qui découvre ce qui est le bien et le mal, qui donne de la force pour vaincre; elle est un œil qui voit, un juge qui condamne ou absout. Telle est la conscience vraie, la seule qui soit, et il est fâcheux que l'on ait étendu le même mot à la connaissance que l'animal possède. Mais il y a eu un tel abus, qu'on parle d'une conscience *inconsciente;* on la met au nombre des actions cérébrales, de même qu'on parle d'une liberté qui n'est pas libre. Sans doute, il y a des entraves, des obscurités ou des ombres dans l'exercice de la liberté et de la conscience; mais là où elles ne sont pas entières, elles ne sont pas. La liberté vraie, la vraie conscience, sont pures, comme le cristal, au fond du moral de l'homme. Et la liberté, que l'on discute plus encore, parce qu'en l'ébranlant on entraîne et on ruine la conscience, est indépendante à ce point, qu'elle peut faire le mal, sachant qu'elle le fait. La liberté et la volonté sont libres, même quand elles obéissent.

Peut-on dire exactement ce que représente le mot *intelligence?* On le comprend d'une manière générale, comme on entend les mots : raison, folie, santé; mais qui pourrait dire où est la limite entre la raison et la folie, entre la maladie et la santé? Ce qui est certain, c'est que l'intelligence n'est qu'une partie de l'homme, et ne comprend ni tout son esprit ni tout son moral. On conçoit alors que certains animaux, le chien, le singe, puissent en avoir un degré.

Dans tous les traités de physiologie et à présent en philosophie, on parle d'*actions réflexes*. Lorsque l'action réflexe, qui consiste en des mouvements non volontaires, exécutés par des muscles de la vie volontaire ou animale, a été découverte par le médecin viennois Proschaska (en 1800), et ensuite par Marschal-Hall (1833-1837), on avait placé son centre dans la moelle épinière; on l'étendit plus tard au bulbe rachidien; et enfin Müller, Cl. Bernard, l'ont

fait intervenir dans le cerveau, pour rendre compte des actions cérébrales involontaires et inconscientes. M. Lhuys a donné sur ce sujet, et sous le nom d'*automatisme dans l'activité psycho-intellectuelle* [1], des développements remarquables et du plus haut intérêt. Il attribue les actes accomplis par l'habitude, comme ceux d'écrire, de donner rapidement des signatures, de jouer d'un instrument, etc., à l'impression de cellules nerveuses qui mettent en mouvement d'autres cellules ayant précédemment vibré avec elles. Un tel ébranlement produit des actes psychiques automatiques, involontaires, et des associations d'actes, par rappel d'ébranlement, dans une zone des cellules cérébrales conjuguées et associées. Ces explications très ingénieuses peuvent et doivent être vraies. Seulement, il faut faire ici une remarque générale. Certainement, il y a des actes psychiques qui se produisent sans conscience, par habitude; mais on ne doit pas dire pour cela qu'il y a une conscience inconsciente ou un acte involontaire de l'esprit. La volonté n'est, en ces choses, absente que d'une manière apparente. C'est elle qui a créé l'usage et l'habitude; ce qui s'accomplit aujourd'hui sans elle, elle l'a déterminé et commandé à l'origine; elle est comme un maître qui, retiré en sa demeure, a des esclaves qui agissent tantôt sur des ordres actuels, tantôt sur des ordres antérieurs. Les actes, en apparence inconscients et non voulus, sont l'effet de la dynamique cérébrale, celle que Descartes attribuait à la glande pinéale et aux esprits animaux, et que l'on sait mieux, aujourd'hui, appartenir au rapprochement et à la conjugaison des cellules. Mais il n'en résulte point que ces actes s'accomplissent par eux-mêmes et fondamentalement sans conscience. Si la volonté n'est pas actuellement présente, c'est que, en quelque sorte, cachée derrière la toile, elle laisse agir les acteurs en vertu d'ordres antérieurs et appris. Il n'en résulte pas que la conscience soit inconsciente, que la volonté ne soit pas libre. Telle est la signification vraie de l'action réflexe cérébrale; et jamais, il faut qu'on le sache, ni la liberté ni la conscience, éclairées par l'esprit présent et agissant, ne sont anéanties. Une physiologie incomplète seule peut le dire.

Le mot *déterminisme*, que Cl. Bernard a mis en circulation, a fait une fortune étrange; il est usité aujourd'hui en philosophie avec autant de faveur qu'en science. Non seulement on lui donne la valeur d'une méthode, mais il semble avoir la vertu d'un fait nouveau qui serait la clef de tout. En réalité, le déterminisme n'est pas une méthode. L'expérience, qui est la grande et vraie méthode scientifique, a deux branches : l'observation et l'expérimentation; toutes

[1] *Le Cerveau*, par le docteur Lhuys, p. 142, 3e édition, 1878. Chez Germer Baillière.

les deux ont pour but de faire connaître les faits, de les vérifier, de *déterminer* leurs conditions et leurs lois. Bernard, qui pratiquait l'expérimentation avec une habileté incomparable, a fait de grandes découvertes en déterminant les conditions et les lois de beaucoup de fonctions organiques. Mais en montrant la portée de l'expérimentation et en en traçant les règles [1], il eût mieux fait de ne pas introduire dans le langage scientifique le mot déterminisme, qui était inutile et qui, s'il est compris des savants, embarrasse les métaphysiciens qui voient en lui, comme dans l'action réflexe, une sorte de fantôme.

L'*Évolution* a donné lieu à des abus plus grands encore, et ces abus vont croissant chaque jour. Le mot, au sens propre, veut dire déroulement (de *evolvere*, *evolutio*), et, par extension, développement. De bonne heure, on l'a appliqué à ce qui se passe dans les êtres vivants. C'est par évolution qu'une graine mise en terre devient une tige, un arbuste, un arbre; que l'œuf humain, déposé dans l'utérus, devient un embryon, un fœtus, un enfant, puis un homme. Ces phases naturelles de la vie *qui se déroule* sont l'effet d'une force, que, dès la fin du dix-huitième siècle, Blumenbach avait nommé *nisus formativus*. Darwin a montré la puissance de cette loi de l'organisation; mais bientôt, par imitation des procédés suivis dans les sciences, ceux qui étudient les actions de l'homme, la société, la morale, ont transporté l'évolution dans l'humanité, et ont étendu son influence à tout. L'on étudie et l'on décrit, à présent, une *morale évolutive* [2]. La raison humaine serait un déroulement, une évolution de la *raison animale :* car l'on décrit et l'on expose la *raison animale*. Les sociétés humaines, les civilisations suivent la même loi; et aussi, à côté des sociétés fondées par l'homme, on décrit les *sociétés animales*, dans des traités spéciaux [3]. Et afin de ne rien omettre dans ce tableau de comparaison entre les animaux et nous, entre l'organisation et l'humanité, on trouve qu'il y a eu et qu'il y a des sociétés à tempérament nerveux, d'autres à tempérament sanguin, etc.

Il ne faut pas hésiter à dire que cette intromission dans la connaissance morale de l'homme, de l'histoire naturelle avec ses procédés, ses mots et surtout ses lois, est une méthode fausse. M. Littré persiste jusqu'à la fin [4] à appliquer l'évolution aux actions de l'homme et aux sociétés. On ne saurait nier, à coup sûr, qu'il

[1] *Introduct. à l'étude de la médec. expériment.* Paris, 1865.

[2] *Evolution of morality*, par Stanisland Waxe.

[3] *Les Sociétés animales*, par M. Espinas.

[4] Voy. le numéro de septembre-octobre 1880 de la *Revue de philosophie positive*.

y ait une marche dans les efforts et pour les acquisitions de l'esprit humain. Le contester serait nier l'évidence; mais ces efforts infinis, qui, de l'homme inculte, dénué de tout, sachant à peine se couvrir, s'abriter, se nourrir, l'ont changé en l'habitant des villes que nous voyons, ces efforts ne sont pas le produit d'une loi d'organisation, d'une loi d'histoire naturelle. Considérez, en effet, quel est le caractère de ces lois. Étendues aux plantes, qui ne sentent pas, aussi bien qu'aux animaux, elles agissent avec une majesté lente, pour ainsi dire éternelle, uniformément, d'une façon en quelque sorte fatale; rien ne les arrête, rien ne les dérange dans leur marche croissante, d'un début vers une fin. Si un obstacle survient, il amène la maladie, une difformité ou la mort. Considérez ensuite ce qui se passe dans l'homme, que l'on veut soumettre en *tout* à l'évolution. Son organisation est restée fixe; on suppose que les sauvages ont de moindres lobes cérébraux, moins de circonvolutions. Mais, quoique cela soit à peu près vrai dans tous les problèmes étudiés par l'anthropologie, il y en a peu d'éclaircis. L'organisation de l'homme a à peine ou peu changé, au moins dans une même race. Et voyez ce qui est arrivé pour ses actes. Il s'est tout appris à lui-même, il a tout inventé, s'est transformé, car il y a loin d'un Fugien, d'un Alfourou, à un Européen de nos villes. Ses sens sont restés les mêmes, mais il les a prolongés à l'aide d'instruments, de microscopes, qui font voir l'invisible, de télescopes qui découvrent ce qui est dans le soleil. Il a élargi ses affections instinctives; il a embrassé tous les hommes, ses frères, dans son amour; il s'est demandé d'où il vient, a conçu l'idée d'une cause qui lui est supérieure, s'est élevé à elle par un culte. Il a étudié la nature qui l'entoure, a fait sur elle des conquêtes infinies, est devenu le roi et le maître du monde, après celui qui a tout créé. Ces efforts, ces luttes, ces conquêtes ont suivi aussi une marche, en se développant d'un point initial à un état de triomphe. Le triomphe a été la civilisation pleine, vraie, et la domination de la terre. Puisqu'il y a eu une marche croissante, quelle a été la loi de cette marche? Ce n'est pas l'évolution : c'est la *loi du progrès*, la loi de l'esprit humain, car quoique des savants fassent des réserves sur la réalité du spiritualisme, on peut appeler *esprit humain* l'ensemble des facultés affectives et mentales de l'homme.

Or cette loi du progrès n'est pas en contradiction avec celle de l'évolution, qui est une loi organique; elle en est différente parce que, après tout, l'homme n'est pas un animal seulement, et qu'il a en lui deux lois : celle de son organisation et celle de son esprit[1].

[1] M. Alfred Fouillée vient de dire récemment : « L'évolution, chez les

Et tandis que la loi d'évolution marche lentement et sûrement vers son but, celle de l'esprit humain est sujette à des fluctuations, à des secousses; tantôt elle pousse l'homme rapidement vers la perfection, par l'intervention d'un esprit puissant, par exemple, d'Aristote, qui a été le précepteur du genre humain; de Charlemagne, de Bacon, de Newton, de Descartes; de Lavoisier, qui, en créant la chimie, a donné un immense moyen de connaître; tantôt elle reste stationnaire ou même recule, comme chez les Arabes. Et elle se comporte ainsi à cause de son essence, à cause de sa source qui est l'esprit humain dont le caractère est la spontanéité, la liberté. On conçoit de la sorte comment les civilisations ont pu être inégales dans l'espace et dans le temps, selon que l'esprit humain a été libre, actif ou comprimé, immobile. La loi d'évolution organique persistait chez les peuples civilisés qui sont retombés dans l'ignorance, au sein des populations de l'Italie et du midi des Gaules, lorsque les hordes venues d'Asie et ayant traversé la Germanie ont envahi l'empire d'Occident: ici les conquérants étaient de même race, du même type crânien que les vaincus. Et les peuples de l'Italie écrasée n'ont pas été détruits, mais sont restés sur le sol, mêlés aux vainqueurs, parcourant comme autrefois leur évolution organique? Pourquoi ce long temps d'ignorance du moyen âge? Croit-on que cela tient à ce que le crâne et le cerveau des Italiens a perdu quelques millimètres, pour revenir au niveau de la tête des Hérules, des Gètes ou des Huns? Croit-on absolument que c'est l'évolution cérébrale organique qui a été suspendue, arrêtée durant le moyen âge, pour reprendre sa marche, lentement d'abord, puis rapidement après l'arrivée des savants, chassés de Constantinople par Mahomet II? Et à l'esthétique faut-il appliquer la même loi, car elle est une forme et une manifestation du moral de l'homme? Puisque notre temps est si civilisé, ayant accumulé le *summum* des perfections acquises par hérédité, par évolution, pourquoi l'art est-il actuellement au-dessous de l'art italien ou français de la Renaissance, surtout de l'art grec? Pourquoi même l'art est-il si inégalement réparti entre des nations également civilisées et de même race?

On n'a pas assez réfléchi sur la signification de l'art dans l'étude de ces questions. L'art n'existe et ne se manifeste que par

êtres intelligents et sensibles, ne peut pas ne pas paraître comme un progrès, puisque le progrès n'est, au fond, que l'*évolution même de l'intelligence* et de la sensibilité vers un maximum qui serait leur état-limite, en d'autres termes, la variation dans le sens d'un accroissement de la pensée et du bonheur » *Revue scientif.*, 3 juillet 1880). Pour nous, le mot évolution n'est pas ici à sa place.

la présence de l'esprit. Les objets dont il s'empare sont dans la nature comme les mots dans une langue, ou les lettres dans un alphabet. C'est l'idée qui, par le choix des mots, leur arrangement, leur disposition, fait naître le style, l'éloquence, la poésie. De même c'est l'idée, c'est-à-dire l'esprit, qui transforme une simple image en produit de l'art. La nature est l'objet, l'esprit est le sujet qui, prenant les choses, les idéalise en s'y mêlant et leur donne la forme. Un chef-d'œuvre est le produit de l'union de la matière et de l'esprit. Dans tout art vrai, il y a un idéal, une forme métaphysique, et l'on peut dire en ce sens que le spiritualisme est le principe de l'art tout entier. L'art est le résultat de l'union de la nature et de notre esprit, de même que l'homme résulte de la jonction de notre esprit et de notre corps; toujours à côté du concret il y a l'idée : les deux sont nécessaires, mais sans l'idée que seraient les choses? Que serait la poésie avec une langue sans le souffle, que serait l'homme sans l'idée, qui est proprement l'esprit, que serait la nature elle-même s'il n'y avait pas en elle quelque chose que le monde ancien avait senti, en disant : *mens agitat molem?*

Il en est de la religion comme de l'art, et c'est avec surprise que l'on voit le professeur de l'*histoire des religions* appliquer à cette histoire cette même évolution que l'on fait intervenir en tout[1]. N'y a-t-il pas ici le comble de l'abus des mots? Après avoir adoré d'abord les éléments naturels, puis des monstres ou des génies malfaisants, l'homme est parvenu à concevoir un Dieu unique et créateur, ce qui était déjà au temps de Moïse. Cela a été presque toute la marche de l'esprit humain. Le reste a été une affaire entre les religions diverses, dont la source et l'origine ont été différentes. Comment peut-on, avec des variations de croyances et de dogmes, faire une évolution comparable à loi organique? M. Réville ne craint-il pas, en s'appuyant sur cette loi, de se confondre avec ceux qui la proclament, et qui, ayant à leur tête les philosophes de l'école positiviste, pensent que les religions s'occupent de fantômes, attendu qu'il n'y a pas de créateur dans le monde, ni dans l'homme d'âme pour l'adorer?

Une autre différence entre la loi vraie de l'évolution et celle de l'esprit est celle-ci. Tandis que la première agit à de grandes distances, et par la seule hérédité qui accumule lentement les produits et les acquisitions d'une race, l'esprit agit directement sur lui-même et hors de lui sur ses pareils. Là est la source du pouvoir énorme de l'enseignement, de l'éducation, de l'instruction ; et là est la cause

[1] Cours professé au Collège de France, par M. Alb. Réville. (*Revue politique et littéraire*, dirigée par M. Yung, 13 novembre 1880.)

de la marche des civilisations qui se peuvent hâter de manière à tenir presque dans la vie d'un homme, ou au moins dans une fraction des temps historiques. Toujours ici est cette opposition qu'il faut sans cesse remettre sous les yeux. D'une part, la nature emprisonnée dans ses lois immuables et procédant avec une lenteur uniforme; d'autre part, l'esprit de l'homme spontané et libre ralentissant ou hâtant sa marche presqu'à son gré, n'est-ce pas là une différence fondamentale? Et quand tout demeure identique, la race, le sol, le climat, tous les milieux naturels pour les peuples de l'Inde ou de l'Égypte, comment expliquer les variations prodigieuses entre leur passé et leur présent, si ce n'est par l'activité de l'esprit sur lequel agissent et réagissent le gouvernement, la religion, les mœurs! Pourquoi une telle distance entre un prêtre, un grammate du temps de Chéphren II et un Égyptien actuel, si ce n'est parce que la culture intellectuelle s'est, depuis lors, engourdie, assoupie?

On n'a pas la prétention ni même l'espérance d'arrêter un mouvement qui est devenu général. Cela serait impossible; on avertit seulement que, en science et en tout, la signification des mots a une importance de premier ordre, si l'on veut conserver la notion et la précision des idées.

Aujourd'hui, sous le nom de *sociologie*, on embrasse tout ce que représente et contient la civilisation. Mieux eût valu ne pas tant compromettre le mot *politique* et le réserver pour la vie de l'homme en société. Aristote avait raison de dire que l'homme est un *animal politique* (de πόλις ville, État, équivalent de *civitas*); il est fait pour vivre en société, en état de civilisation. Et c'est en vain que l'on s'efforce de trouver des sociétés parmi les animaux. Quelques-uns se réunissent par groupement, par *associations*, si l'on veut, ce qui n'est pas la même chose qu'une société. Cependant on rencontre un commencement de société avec une direction, une sorte de gouvernement, dans les fourmis et les abeilles. Mais, dans ces deux familles d'insectes, leurs lois, qui ne sont que des instincts, sont immobiles. Et de plus, il faut les citer comme une exception aux règles ordinaires du règne animal, puisque, étant plus intelligentes, plus habiles que de nombreux groupes de vertébrés, les poissons, les amphibiens, etc., elles ont cependant un système nerveux moins développé. Elles offrent donc le curieux exemple, en histoire naturelle, où il y en a tant d'autres, d'une double exception difficile à expliquer.

De tout temps on a remarqué l'influence qu'exercent sur le moral de l'homme les conditions extérieures, ce que l'on appelle les *milieux*. Les médecins qui aiment l'histoire de leur art sont heureux d'avoir trouvé parmi les livres d'Hippocrate un modèle de cette

sorte d'études : le traité *de l'Air, des Eaux et des Lieux*. On sait que les climats, le sol, les aliments agissent sur la constitution physique, puis sur les habitudes, les mœurs. La philosophie du dix-huitième siècle avait exagéré un peu cette influence et déclarait que si la polygamie était une règle religieuse en Orient, cela tenait à la latitude. Ce qui se passe un peu sous nos yeux dans nos villes et la durée déjà longue du *mormonisme* montrent que tout est possible à l'homme, parce que la loi de son esprit le livre à toutes les fantaisies d'une liberté sans frein, qui va tantôt vers le bien, tantôt vers le mal. Toutefois l'action des milieux existe et est incontestable; mais, on devait s'y attendre, avec l'entraînement qui pousse vers la science et vers les explications physiologiques, on a abusé de cette action. Par exemple, on croit pouvoir rendre compte de la nature des hommes célèbres. On indique leur filiation, le pays, les qualités du sol, les spectacles qui ont frappé leurs yeux, et de cela mêlé à une part d'éducation, de temps et de gouvernement, on fait un ensemble qui explique tout, le caractère, le talent, la vie et les œuvres.

Il y a un peu de vrai en cela, comme en bien des choses indécises. Mais quel tact, quelle sûreté de main il faut avoir pour discerner le vrai et le faux dans l'action des éléments des milieux ! Encore, si ces éléments ont une part grande dans la formation des hommes de second ordre, de talent, qui éclosent au hasard des circonstances, pour les hommes supérieurs, pour ceux qui ont du génie, qui oserait dire et faire la part entre ce qui est venu du dehors et ce qui a été un premier foyer interne, une force donnée d'emblée comme d'en haut? Croit-on que Pascal s'explique tout entier par sa naissance, son pays même d'Auvergne, sa jeunesse et ce qui l'a entouré? N'avait-il pas en lui un centre inné qui le faisait grand, qui le faisait produire des travaux éclatants, puis ensuite se cacher pour en préparer d'autres, au sein d'un trouble profond et immense, comme ses *pensées ?* Et il est mort à trente-neuf ans, ce qui prouve que les milieux n'ont pas agi longtemps sur lui.

On a tenu compte aussi de la physionomie, des traits du visage. Un écrivain estimé, en étudiant les bustes et les médailles à Rome, a refait une histoire de l'empire romain. Un autre, plus célèbre, a cru pénétrer dans l'âme des héroïnes de la Fronde, en analysant leurs portraits ; comme s'il n'y avait pas d'erreur possible dans l'attribution de telle image antique à tel personnage, ou si l'on pouvait affirmer que tout peintre du dix-septième siècle a exactement reproduit la figure qu'il avait sous les yeux. Que l'on examine attentivement, au Louvre, le portrait de Descartes, par Frans Hals, image faite en Hollande et dans le temps où le philosophe était célèbre. Le

front est large, quoique couvert en partie de cheveux retombants, la tête a de l'ampleur. Il y a dans les traits de la fermeté, une résolution calme. Si l'on voulait mettre un nom sur ce visage, ne le connaissant pas, on désignerait un théologien, un huguenot des guerres de religion, ou un millier de personnes, sans penser à l'homme unique qui a renouvelé la philosophie et la science [1].

Une telle manière de faire de l'histoire avec de la physiologie, ou de la physiologie avec l'histoire, est pleine, à la fois, d'illusions et de fantaisie.

XII

2° La question, avons-nous dit, est complexe et difficile, dans le fond et par la nature des choses.

Il est digne de remarque qu'Aristote ait compris dans un même

[1] Ce portrait a été gravé par Edelinck et est reproduit en tête de *la Vie de Descartes*, par Bailliet, qui note que notre grand philosophe était de petite taille, avait la tête forte pour son corps et portait ses cheveux tombant sur le front. — On possède peut-être le crâne de Descartes. Avec une lettre datée de Stockholm, le 6 avril 1821, le chimiste Berzelius adressa à Cuvier, à Paris, un crâne que l'on considérait, en Suède, comme celui de Descartes. Gratiolet en a parlé, en 1861, à la *Société d'anthropologie*; et, voulant soutenir, contre Broca, que l'intelligence n'est pas en raison du *volume* du cerveau, il dit que le crâne de Descartes n'a pas une grande dimension. Gratiolet se trompe, car ce crâne, mesuré depuis, a une capacité de 1700 *centim. cubes*; capacité très ample, si l'on note que, d'après la collection de Morton, à Philadelphie, la capacité moyenne des crânes de la race anglo-saxonne est de 1572,95 cent. cubes. L'Académie des sciences a essayé d'établir l'authenticité du crâne envoyé par Berzelius. On a conservé des doutes. Toutefois, l'auteur de *Mémoires* sur le règne de Christine (4 vol. in-4. Amsterd., 1751-1759) dit « que le professeur Hof, de Skar, en Westro-Gothie, a déclaré que l'officier de garde qui reçut l'ordre de l'ambassadeur de France, Terlon, de lever le corps de Descartes, pour l'envoyer en France, en détacha la tête qu'il garda soigneusement jusqu'à sa mort ». Cet officier se nommait Isaac Plastrôm; et on voit son nom écrit sur le crâne. Sur le bas de l'os frontal, on lit en suédois : « Pris et gardé soigneusement par Is. Plastrôm, en 1666, lors de l'envoi du cadavre en France, et depuis ce temps gardé en Suède. » Au-dessus de cette inscription, il y a : *Cartesii Shall*. Et plus haut, dessous la suture fronto-pariétale, on lit (toujours écrit à l'encre, et *en latin*) :

Parvula Cartesii fuit hæc calvaria magni,
Exuvias reliquas Galliæ busta tegunt,
Sed laus ingenii toto diffunditur orbe
Mixta quæ Cælicolis mens pia semper erit.

Cette épitaphe a été écrite par Hof.

Le crâne est déposé, avec d'autres de personnages célèbres, Gall, la Fontaine, Boileau, Gresset, etc., dans le laboratoire d'anthropologie du Museum d'histoire naturelle de Paris, où M. Hamy, reçoit ceux qui le visitent avec une grande obligeance.

traité la vie et les facultés de l'homme. Il a déclaré, à la vérité, que la partie de l'âme comprenant la raison est indépendante du corps, et il lui a consacré d'autres traités spéciaux. Mais il reste vrai que, dans sa conception, qui doit avoir été celle de son temps, la vie et la pensée sont non seulement jointes dans l'homme, mais sont comprises sous le même nom et, probablement, remontent à une source commune. Il reconnaît que l'entéléchie est différente de la matière, et c'est tout au plus si elle en est inséparable ou inséparée. La science ayant depuis lors marché et ayant aujourd'hui ramené la vie à des propriétés organiques, la question est de savoir si le moral de l'homme a subi le même processus, c'est-à-dire s'il dépend de l'organisation.

Cela doit être vrai, si l'homme ne possède que des dons de la vie, si on ne trouve en lui que ce qui est dans les animaux. Et nous arrivons, en ce point, à finir le parallèle que nous avons commencé avec Darwin.

Nous devons montrer ici, non pas ce qui est commun aux animaux et à l'homme, mais ce qui appartient à l'homme seul. Lorsqu'en naturaliste, on étudie le monde organisé, on voit dans tout le règne des aptitudes graduées qui font une chaîne; et lorsque le savant, dans son cabinet, essaye, par analyse ou par synthèse, de déterminer les différences et les ressemblances qui existent, il ne sait où poser la limite. Il a de la peine aussi, dans le domaine de la vie, à marquer la séparation entre le règne végétal et l'animal. Mais si, se plaçant à un autre point de vue, on considère l'homme tel qu'il est, et les animaux, même les plus élevés, alors on aperçoit une différence énorme, un hiatus, grand comme un abîme. A quoi cela tient-il, quand on se rappelle que le chien, le singe, raisonnent et ont de l'intelligence? A quoi tient cette rupture? On dit que c'est parce que l'homme a les facultés d'abstraire, de parler : pourquoi les bêtes ne parlent-elles pas? Et en vérité, il a d'autres dons encore, il est capable de bien et de mal, par conséquent, il est responsable. Il est *une personne*, au sens vrai du mot. Non seulement il a de l'affection pour ses petits, mais il aime ses enfants grandis, et persiste à les aimer quand ils sont ingrats. Si l'instinct du sexe le porte à prendre une femme, il en préfère une, veut et peut lui être fidèle; et qui ne sait combien l'amour, qui a une racine physique, s'ennoblit et s'élève jusqu'à un degré sublime? Et il aime son semblable, le servant encore s'il ne reçoit que du mal en retour; car il connaît le dévouement, le sacrifice, ce qui est la vertu. Il connaît la haine, les passions, même les mentales, plus funestes encore que celles qui sont sorties des instincts. La civilisation n'est-elle pas composée de tout cela : un mélange de bien et

de mal, d'extrême bien et d'extrême mal, quand elle est vieillie, épuisée, quand elle a usé les énergies, les volontés, et qu'elle a perverti jusqu'aux instincts les plus corporels, en dénaturant l'amour dans ses actes, en remplaçant les besoins de boire et de manger par des habitudes ou des besoins factices qui sont plus impérieux que la faim et la soif? Tout cela est à l'homme et dans l'homme, et l'animal, qui a des défauts et des qualités, n'a pour ainsi dire pas de vertus ni de vices.

Ce n'est pas tout encore. L'homme a tout inventé. Jeté nu sur le globe, plus dépourvu que n'importe quel animal, il a créé l'habitation, l'habillement, les moyens de vivre, et, à la suite, les arts, et, ce qui rend l'esprit fort et orné, les sciences, les lettres, la poésie, etc. Et cela non par une évolution, mais par un progrès qui est le fruit et la mise en œuvre de sa liberté, de sa spontanéité. Que l'on compare à la vigilance d'une poule, qui dure quinze à vingt jours, l'amour inépuisable d'une mère pour ses enfants, qu'elle aime plus tard avec son cœur, quand l'instinct de ses entrailles est apaisé; que l'on contemple l'homme dans sa beauté morale, dans la gloire de son génie, et que l'on dise, après, que les animaux et l'homme sont de même nature; qu'il y a entre eux la différence d'un point imperceptible; que ce qui fait cette différence est que l'*homme a conduit son évolution plus loin.*

Si l'évolution avait la portée qu'on lui attribue, au double point de vue du développement physique et du progrès intellectuel et moral, pourquoi le perfectionnement de l'homme n'irait-il pas jusqu'à l'infini? On veut prouver que le temps et la civilisation ont produit le grossissement de l'encéphale et du crâne, en vertu de cette loi physiologique : que l'usage et l'exercice font développer l'organe. Cela admis, pourquoi y aurait-il une borne, un arrêt dans les acquisitions de l'homme, sous le rapport physique, sous le rapport moral?

L'école de l'évolution, du transformisme, ne croit pas qu'il y ait eu de création avec des plans, des desseins. Elle suppose que les forces générales, telluriques et cosmiques, ont fait naître une parcelle de vie qui, sous l'action de ces mêmes lois, pendant des temps immensément longs, s'est multipliée, agrandie et a produit sur le globe tout ce qui existe de vivants; que dans l'état actuel les mêmes influences continuent d'opérer des transformations, invisibles pour notre durée éphémère; que ce qui suffit pour cela, c'est le temps, immense à la vérité, et l'évolution. Les termes mêmes de cette proposition ou de cette doctrine montrent qu'elle n'est pas vérifiable, eu égard à notre existence. D'ailleurs, on ne veut pas et on ne peut pas examiner ici, à fond, un tel problème. Voici une

seule remarque de détail. Le cheval, le chien, même l'âne, ont été domestiqués par l'homme dès la plus haute antiquité, peut-être dès que l'homme a habité la terre ; tous les trois ont vécu constamment dans sa compagnie, pouvant profiter de ses qualités : Darwin dit que c'est à cause de sa vie avec nous que le chien est devenu intelligent comme il l'est. Pourquoi donc les deux autres ont-ils si peu gagné? Quand on les compare, et même en y ajoutant les espèces bovine et ovine, domestiquées aussi, ne paraît-il pas que s'il y a entre eux des différences, celles-ci ne tiennent pas aux conditions extérieures, aux milieux, mais à une destination établie d'avance, suivant un plan, pour chaque espèce, ou, si l'on veut effacer ce mot, pour chaque groupe?

Ce qui est incontestable, c'est que l'homme seul a un langage articulé, se sert du feu, des outils, et se perfectionne. L'anthropologie a montré qu'il a commencé par s'abriter dans des cavernes, à n'avoir pour instruments que des pierres, d'abord éclatées, puis usées, taillées, des os. Cela a fait dire que les premiers hommes étaient voisins de la brute. On ajoute que les sauvages actuels sont encore à ce niveau. Un transformiste, cité par Darwin, a écrit : « Comment la femme, surmenée par le travail, d'un sauvage australien, qui n'emploie presque pas de mots abstraits et ne compte que jusqu'à quatre, pourrait-elle exercer sa conscience et réfléchir sur sa destinée [1]? » Le même naturaliste dit encore ceci, qui est plus grave : « Les faits les plus concluants établissent que les races inférieures de l'humanité, races beaucoup plus voisines de l'animal que de cet être humain inventé par Bischoff, non seulement sont inaccessibles à la culture, mais encore périssent lorsqu'on veut les y soumettre. » Cela tend à faire croire que le genre humain ne forme pas *un tout*, qu'on y trouve des groupes qui sont un intermédiaire entre la race caucasique et le genre des primates. Or cela, comme tant de propositions de même genre, est avancé sans preuves. Puisque tous les hommes vus, approchés, ont un langage, comptent, se servent du feu, ont une sorte de société, personne ne peut affirmer qu'ils sont absolument incivilisables, réfractaires à tout perfectionnement [2]. De plus, tous font partie d'une même

[1] Louis Büchner, *Conférence sur le darwinisme*, traduit en français, par Aug. Jacquot, Paris 1869.

[2] Voici une preuve de cette perfectibilité, empruntée à Darwin lui-même. Il dit (p. 67, de sa 2e édition, 1881) que trois Fuégiens, qui sont les sauvages les plus inférieurs, embarqués sur le vaisseau le *Beagle*, et qui avaient vécu quelques années en Angleterre et parlaient un peu la langue anglaise, « nous ressemblaient, dit Darwin, d'une manière surprenante, au point de vue du caractère et de la plupart des facultés intellectuelles ». Voilà, assurément, un témoignage décisif. Or voici comment Darwin atténue cette

espèce, puisque les sauvages alliés et croisés avec les civilisés se reproduisent et donnent lieu à des races qui se continuent.

La caractéristique de l'animal est dans le mouvement et la sensibilité, comment donc trouver celle de l'homme?

Si l'on croyait et voulait rendre la question moins difficile, en disant que le chien, le singe, ont une âme de qualité moindre et d'un rang au-dessous de la nôtre, on est forcé d'en admettre une pour le bœuf, le mouton, la tortue, le poisson, la chenille, etc., qui tous ont des mouvements volontaires, des sensations, et font un choix pour leur nourriture, leur gîte; même il faut qu'il y en ait une, encore diminuée, dans les fougères et toutes les plantes, car elles respirent, se nourrissent. Et alors on adopte pleinement cet animisme dont nous avons essayé de prouver la fausseté. Non, il n'y a pas d'âme pour la vie. Si toute science n'est pas vaine, la biologie a démontré que la vie tout entière est l'emploi et l'exercice de propriétés organiques vitales; et cette démonstration est acquise, restera vraie et doit être acceptée. Non, et à plus forte raison, il n'est pas vrai que le singe, le chien et autres ont une âme, parce que s'ils en avaient une, ils seraient libres, par conséquent responsables, et l'on ne pourrait pas soutenir que leur âme n'est pas spirituelle et immortelle.

Qu'y a-t-il donc? Il y a ceci, que, chez l'animal, c'est le système nerveux (le cerveau chez les vertébrés, des ganglions dans la fourmi, l'abeille) qui est la *source de la sensation*, des *mouvements volontaires* et *des volontés*, de la *mémoire* et *des raisonnements simples*. Par conséquent, il faut reconnaître et déclarer que le cerveau, dans l'homme, est la cause des mêmes actes.

Cela étant, voici où est le nœud. Puisque le cerveau humain est la cause de cela, pourquoi ne serait-il pas la cause de tout le reste, de l'entendement, de la conscience, de la raison? Que répondre à cela?

sorte de démonstration qui se passait sous ses yeux. « Si aucun être organisé (l'homme excepté) n'avait possédé quelques facultés de cet ordre, ou que ces facultés eussent été, chez ce dernier, d'une nature *toute différente* de ce qu'elles sont chez les animaux inférieurs, jamais nous n'aurions pu nous convaincre que nos facultés sont *le résultat d'un développement graduel.* Mais on peut facilement démontrer qu'il *n'existe aucune différence fondamentale de ce genre.* Il faut bien aussi admettre qu'il y a un intervalle infiniment plus considérable entre les facultés intellectuelles d'un poisson de l'ordre le plus inférieur, tel qu'une lamproie ou un amphyoxus et celles de l'un des singes les plus élevés, qu'entre les facultés intellectuelles de celui-ci et celles de l'homme; cet intervalle est cependant comblé par d'innombrables variations. » Voilà un exemple frappant de la manière de raisonner et de parvenir à établir la *descendance de l'homme,* de Darwin et de ses disciples.

C'est le lieu de rappeler les paroles de Leibniz : « ... Après avoir établi ces choses, je croyais entrer dans le port, mais lorsque je me mis à méditer sur l'union de l'âme avec le corps, *je fus comme rejeté en pleine mer*, car je ne trouvais aucun moyen d'expliquer comment le corps fait passer quelque chose dans l'âme, ou *vice versa*, ni comment une substance peut communiquer avec une autre substance[1]. » On sait que le grand philosophe substitua l'*harmonie préétablie* à la théorie des *causes occasionnelles* de Malebranche. La substance occupait alors une grande place en métaphysique, et l'on était arrivé à croire que les substances sont entre elles *incommunicables*. Aujourd'hui cette difficulté a disparu. Même celui qui croit à l'existence de l'esprit, le voyant uni au corps, dit simplement que cela est, est vrai comme un fait indéniable. Et si même il veut aller plus loin dans sa recherche, il constate que c'est par le moyen du système nerveux que le corps et l'esprit se joignent et agissent réciproquement l'un sur l'autre. Le système nerveux *est le trait d'union*, un véritable pont *placé comme un intermédiaire* entre notre esprit et nos organes. Et Descartes ne faisait pas autre chose que consacrer ce fait, en mettant l'âme dans la *glande pinéale* (au centre du cerveau), et même en lui donnant pour ministres les esprits animaux, qui représentaient l'influx nerveux.

Donc on est certain de cela aujourd'hui. Mais, après ce que nous avons accordé et établi ci-dessus, le spiritualiste ne doit-il pas redire avec Leibniz : « ... Je suis rejeté en pleine mer... »

Que l'on tienne compte des termes que nous avons posés. La croyance à l'esprit de l'homme, et par conséquent le spiritualisme, dépendent d'une question d'histoire naturelle et de zoologie : savoir *si dans l'homme il y a autre chose que ce qui est dans les animaux*. Quelle différence avec le problème tel qu'il était posé au dix-septième siècle! Alors on croyait à l'esprit d'emblée; on en était plus certain, ou au moins autant, que de l'existence du corps; puis, la méthode scientifique s'étant étendue, l'école positive a regardé l'âme comme un mot qui ne représente rien, parce que cette chose ne peut être soumise aux sens ni vérifiée. Et, afin de combler le vide que produisait l'annulation de l'âme, elle a ajouté que l'homme était un animal, avec un cerveau plus gros, pourvu de plus de cellules. Nous-mêmes, nous déclarons que le système nerveux donne des sensations et une certaine part d'intelligence aux animaux. Que reste-t-il pour l'âme vraie?

Il faut déclarer hardiment que le mot âme est malheureux, compromis même de tout temps, parce qu'il représente invinciblement

[1] *Système nouveau de la nature* et de la communication des substances, aussi bien que de l'union de l'âme et du corps. § 12. *Harmonie préétablie.*

quelque chose de la vie et des organes. Et il faut dire avec une hardiesse égale, en préférant νοῦς à ψυχή, que l'*esprit est autre chose que l'âme*. Voilà la vérité, sans laquelle le spiritualisme périt.

Si cette vérité est inattendue, elle n'est pas nouvelle. Que l'on réfléchisse à toute la démonstration de Descartes, à l'effort puissant qu'il a fait pour anéantir, pour supprimer la vie, à sa théorie contraire au sens commun de l'*automatisme des bêtes*. Son but unique était d'effacer dans les animaux tout ce qui ressemble à ce qui est en nous. Il était avant tout un métaphysicien; il n'était naturaliste et physiologiste que par occasion, dans le but d'affermir ses idées. Ce qu'il voulait d'abord, c'était balayer de la philosophie les âmes fausses qui l'encombraient; et afin de placer la vraie hors d'atteinte et en quelque sorte de souillure, il la sépara de tout lien avec la matière et avec le corps. Sa conception était exagérée sans doute, mais dans ce qu'il appelait « la pensée, la chose qui pense », il voyait l'esprit, le pur esprit avec ses facultés supérieures.

Leibniz a mêlé les idées d'Aristote sur l'âme avec les croyances de son temps. Il dit, comme Aristote, que l'âme qu'il appelle *monade* est *la première entéléchie d'un corps organisé et vivant*. Il reconnaît plusieurs monades : une pour les plantes, une pour les animaux, une pour l'homme. Celle de l'homme se distingue des autres et doit se nommer *esprit*. « Le raisonnement véritable, dit-il, dépend des vérités nécessaires ou éternelles, comme sont celles de la logique, des nombres, de la géométrie, qui font la connexion indubitable des idées et les conséquences immanquables. Les animaux où ces connaissances ne se remarquent point sont appelés *bêtes;* mais ceux qui connaissent ces vérités nécessaires sont proprement ceux qu'on appelle *animaux raisonnables;* et leurs âmes *sont appelées esprits*. Ces âmes sont capables de faire des actes réfléchis et de considérer ce que l'on nomme moi, substance, monade, âme, esprit, en un mot, les choses et les vérités immatérielles [1]. »

Il dit encore : « La connaissance des vérités nécessaires et éternelles est ce qui nous distingue des simples animaux et nous fait avoir la raison et les sciences, en nous élevant à la connaissance de nous-mêmes et de Dieu; et c'est ce que l'on appelle en nous âme raisonnable ou *esprit* [2]. »

Évidemment donc, pour Leibniz comme pour Descartes, et même pour Aristote [3], il y a dans l'âme une région plus haute, qui

[1] *Monadologie*, n° 5.
[2] *Ibid.*, n° 29.
[3] *Traité de l'âme.* Plan général et liv. I, ch. IV, § 13, 14. Traduc. de Barthélemy Saint-Hilaire.

est le lieu de la réflexion, de la liberté, de la conscience; et à cette région, qui n'est pas sans communication avec le corps, qui est présente au corps, sans y être autant mêlée que le domaine de la sensibilité, on doit donner et réserver le nom d'*esprit*. Voilà ce qui est de l'homme et à l'homme seul. C'est cet esprit qui transforme les instincts, les élève et les anoblit, faisant l'amour de ce qui est un besoin physique, l'amour maternel de ce qui est un cri des entrailles. C'est lui qui conçoit Dieu et désire s'en approcher. Tout le reste appartient au département organique que forment le système nerveux et la sensibilité. L'esprit est dans le corps *comme le nocher dans un navire :* il est présent, il contient ce que nous avons indiqué ci-dessus. L'autre partie, organique et nerveuse, et qui n'est pas une âme, est non seulement présente au corps, mais lui est mêlée, incorporée, de même que, selon une autre comparaison du grand Stagyrite, dans une figure de cire la cire est mêlée à l'empreinte. Et c'est en elle que l'on trouve les mouvements volontaires, les sensations, des raisonnements faits en vue d'avantages corporels; on y trouve la mémoire, qu'il est bon de considérer un instant, parce qu'elle peut servir à éclairer ce point de la question. La mémoire est classée chez l'homme parmi les facultés de l'esprit. Ouvrez sur ce point tous les traités de philosophie. Mais elle existe très développée dans le chien, le chat, le cheval, etc. Les oiseaux reviennent au lieu où on leur a jeté du grain... les chenilles retournent aux mêmes feuilles. Donc cette faculté est en dehors de l'esprit, est simplement zoologique et dépend du système nerveux. Aussi Willis n'a pas manqué de l'attribuer, avec l'imagination ou *phantaisie*, à l'âme sensitive et au cerveau. Ce qui rend compte de l'erreur de classement pour cette faculté et autres, comme la sensation, la perception, c'est que, chez nous, l'esprit s'y ajoute, s'y mêle, et, à un examen superficiel, on n'aperçoit pas la différence qui est entre elles et lui. Mais, à l'opposé de la conscience, du sentiment moral, qui sont de l'esprit, les autres dons sont du corps, du système nerveux; et l'esprit, en s'y associant et s'en servant, les transporte en nous au delà de ce qu'ils sont chez l'animal.

Si les réflexions qui précèdent sont justes, acceptées, on voit par où l'homme diffère de l'animal, et qu'il n'appartient pas tout entier à l'histoire naturelle, à la zoologie; on aperçoit comment il est possible de conserver la croyance au spiritualisme vrai. Mais il ne faut pas se dissimuler que le grand ébranlement de la doctrine spiritualiste n'est pas à sa fin. La science qui le combat avance chaque jour. A la vérité, on l'a déjà vu, il y a plus d'assertions et d'affirmations que de démonstrations dans sa manière de procéder et de conclure. Son assurance et sa force viennent, d'une part, de

ce qu'elle s'appuie sur un ensemble de possibilités; d'autre part, de la faiblesse avec laquelle on défend le spiritualisme.

XIII

Le cerveau est un organe empli de mystères. Depuis le temps de la 80ᵉ olympiade, où Démocrite l'examinait et le disséquait à Athènes [1], on a appris sur lui peu de choses certaines. Il est l'aboutissant des nerfs sensitifs, le centre des sensations; il est le point de départ des nerfs moteurs, le siège de la volonté. De plus, il est indispensable à l'exercice et à la manifestation de tous les actes intellectuels et moraux. On croit, et cela est à peu près sûr, que ces actes sont élaborés dans la couche grise corticale par les cellules des circonvolutions. On croit que les cellules excito-motrices sont plus grandes que celles de la sensibilité [2]. Mais que de choses inconnues, que de résultats même embarrassants, se contredisant, soit dans les expériences sur les animaux, soit dans les faits pathologiques! Tantôt la lésion d'un point étroit et limité abolit tout; tantôt une lésion étendue, considérable, laisse les fonctions intactes ou peu atteintes.

Il semble vrai que l'intelligence ait son siège dans les lobes antérieurs des hémisphères. Mais on ne voit pas en quoi le tissu cérébral ou les cellules diffèrent dans la substance grise, d'un lobe à l'autre, par exemple entre les lobes antérieur, moyen ou postérieur. On ne voit pas mieux les différences qui devraient exister entre la substance ou les cellules des animaux supérieurs et de l'homme [3]. Les formes du cerveau sont presque semblables chez l'homme et le singe; leur composition est identique : pourquoi les actes et le fonctionnement ne sont-ils pas pareils? Le grand naturaliste Huxley a écrit ceci : « Quelque système d'organes que l'on considère, l'étude des modifications dans la série simienne conduit à un seul et même résultat, savoir que les différences anatomiques séparant l'homme du gorille, du chimpanzé, sont plus faibles que celles qui séparent le gorille des singes inférieurs. »

[1] Entre 460 et 470 avant Jésus-Christ.

[2] On trouve des cellules plus grandes (pyramidales, géantes) dans la circonvolution frontale ascendante et la circonvolution pariétale descendante. Dans les lobes postérieurs, les grandes cellules sont plus rares. (Gerlach, Charcot.)

[3] Le docteur Lockart n'a pu découvrir aucune différence entre les cellules des circonvolutions chez l'homme et chez le singe. Le docteur Herbert-Mayo, ayant étudié les cellules du Babouin Chacina, trouve aussi que leurs caractères s'accordent avec ceux des cellules du cerveau humain. (Voyez Maudsley.)

Pourquoi, alors, y a-t-il plus de distance mentale et morale entre le chimpanzé et l'homme qu'entre ce singe et le ouistiti? Tout cela n'est-il pas contradictoire?

Nous voulons faire voir par ces remarques (et il y en aurait bien d'autres) que la démonstration scientifique de la production entière des facultés mentales par le cerveau est loin d'être faite.

L'ouvrage si remarquable et si fortement composé de M. Henri Maudsley [1] est l'effort et le résumé le plus complet que l'on ait donné sur ce point. Mais cet ouvrage aussi bien que celui de Lhuys, et autres, expose, dit et avance des choses sans les prouver. Toute leur démonstration consiste à assimiler la *force mentale* aux forces physico-chimiques ou à la force vitale, et à conclure en affirmant ceci : que l'impression sensorielle, conduite au cerveau par les nerfs sensitifs, y est recueillie par un ganglion central qui la transforme en sensation et que cette sensation, par le travail des cellules de la couche corticale, devient *idée*, *pensée*. Là est la formation des idées, le centre de l'*idéation*. Or qui a vu, constaté ce changement d'une impression venue du dehors en idée? Qui a démontré, vérifié le mode de l'élaboration cérébrale, du travail des cellules? Dire que l'acte sensitif produit la pensée, ou que la volonté née spontanément, la réflexion, la conscience, sont le fait du seul travail interne des cellules cérébrales, c'est avancer une chose qu'on ne sait pas, et que l'on affirme, si on l'affirme, parce que l'on a admis, au préalable, que l'esprit n'est point et que le cerveau seul fait la pensée.

Voilà des objections contre ceux qui ne veulent point admettre le spiritualisme. Mais ceux qui veulent le soutenir, en se servant des travaux scientifiques, ne sont pas plus souvent à l'abri de reproches. Un mémoire très estimable, publié récemment [2], donne le

[1] *Physiologie de l'esprit,* traduit de l'anglais par Al. Herzen. Paris. Reinwald, 1879. On trouve à la p. 119, cette profession de foi. « Le physiologiste est arrivé à la profonde conviction que l'esprit n'existe pas dans la nature indépendamment du cerveau; toutes les fois qu'on a observé cet esprit, on l'a trouvé lié au cerveau exactement comme dans toutes les observations, on trouve la gravitation liée aux corps pesants. Jamais on n'a rencontré l'affinité chimique sans substance, la vie sans la matière organique, la pensée sans tissu nerveux. L'esprit n'est donc autre chose (pour le physiologiste) qu'un terme général indiquant ce que la conscience perçoit pendant ces diverses formes de fonctionnement du cerveau, que l'on désigne habituellement sous les mots : pensée, sentiment, volonté. Essayer d'envisager l'esprit comme une force sans matière, n'est pas moins insensé que de considérer l'électricité ou la gravitation comme des forces séparées de la matière. »

[2] *Le Cerveau et la Pensée,* par M. le docteur Surbler, dans *le Correspondant,* n° du 10 avril 1881.

témoignage de leur insuffisance. L'auteur, le docteur Surbler, se servant des expériences de MM. Fristch, Hitzig et Ferrier, montre qu'il y a, dans la couche corticale grise des circonvolutions, des points ou des régions qui sont *centres de mouvement* (à la partie moyenne et postérieure des lobes antérieurs, dans les lobes pariétaux ou moyens); qu'il se trouve aussi des *centres de sensibilité* (dans la partie postérieure des lobes pariétaux et dans les occipitaux). Et il en conclut que, puisque les circonvolutions ont cet usage, il faut leur retirer celui qu'on leur attribuait généralement, d'accomplir les actes intellectuels; d'où suit, comme conséquence, que c'est l'esprit qui est la cause de ces actes. Et il considère sa conclusion et les faits expérimentaux sur lesquels il l'appuie comme tellement importants, qu'il donne à son mémoire le titre de *Révolution dans la science*, croyant ainsi établir ou rétablir le spiritualisme par voie scientifique.

Mais, en premier lieu, les résultats expérimentaux de MM. Fristch, Hitzig et Ferrier, viennent d'être contestés et très atténués par M. Courty, d'après des expériences nombreuses pratiquées à Rio-Janeiro, non seulement sur des quadrupèdes, mais sur des singes, faciles à trouver en ce pays [1]. M. Courty expose dans ses recherches qu'il n'y a *aucun rapport constant ou même habituel entre le siège de la lésion* (faite par expérience) *et la nature des troubles périphériques*. Il croit, comme M. Brown-Sequart, que les troubles de mouvement ou de sensibilité obtenus, en mutilant les surfaces du cerveau, ou y faisant passer des courants électriques, « sont produits par une action à distance, variable de forme et de siège, suivant l'individu »; que toute excitation ou lésion du cerveau modifie les centres sous-jacents, le bulbe rachidien, la moelle, qui, seuls, ont des rapports directs avec la périphérie; que la simple mise à nu des circonvolutions, chez des singes, produit des paralysies très complètes parfois, tandis que des destructions assez considérables restent sans effet... On voit donc l'incertitude et la contradiction qui existent dans les expériences sur lesquelles on s'appuie.

En second lieu, quand elles seraient rigoureusement exactes, en quoi la présence de centres moteurs et sensitifs à la surface des hémisphères (car on ne peut expérimenter que sur la face supérieure des lobes) empêcherait-elle tout le reste, incomparablement plus étendu des circonvolutions, de servir aux facultés mentales et morales? Que l'on songe à l'immense surface de la substance grise corticale, repliée en mille sens, à l'énorme quantité de cellules répandues en ces couches, et l'on conviendra sans peine que, si

[1] Voy. *Bulletin de la Société de biologie*, mars-avril, 1881; et *Revue scientifique*, 7 mai 1881. Chez Germer Baillière.

quelques-unes sont destinées à des mouvements et à la sensibilité, il en reste d'innombrables disponibles pour d'autres actes. Il est certain, dit M. Maudsley[1], « que, dans un centimètre cube de circonvolutions, on trouverait, si on pouvait les compter, plusieurs centaines de millions de cellules et de fibres, et que, dans l'ensemble des circonvolutions, les cellules sont plus nombreuses que les étoiles du ciel ». — Au rapport du docteur Beale, une portion grande comme une très petite tête d'épingle, prise dans la substance grise corticale, contient des parties de milliers de fibres nerveuses, dont les ramifications périphériques peuvent se trouver dans des parties très distinctes et séparées du corps. — D'après un calcul de Meynert, on pourrait estimer à 600 millions environ les cellules de la substance grise corticale des circonvolutions.

En troisième lieu, en admettant, dans les hémisphères et à leur surface, des points moteurs et d'autres sensibles, la faculté mentale, loin d'être exclue de ces points, y est présente soit pour sentir, soit pour déterminer le mouvement qui, venant de ces régions, est toujours volontaire. Par conséquent, l'esprit est au moins présent à ces actions. Et cela est tellement certain et inévitable, que les expérimentateurs allemands et anglais ont désigné ces points sous le nom de *psycho-moteurs*, se servant d'un mot dont on peut contester la justesse, mais qui indique le caractère double de l'acte exécuté.

Pour ne pas abandonner la question et ce qui touche le cerveau, nous allons parler de l'une des preuves que les partisans de l'esprit invoquent en sa faveur, et qui n'a ni l'importance ni la signification qu'on lui attribue.

On dit généralement, en biologie et physiologie, que toutes les parties de notre corps sont dans un mouvement continu d'entrée et de sortie, par assimilation et désassimilation, de façon que tous nos tissus se renouvellent sans cesse. Cela étant ainsi, dit-on, comment comprendre et croire que nos idées, notre pensée, notre conscience, demeurent ce qu'elles sont, permanentes et fixes, au sein d'une telle mobilité? Le maintien de notre moi, de notre personne morale, immobile au milieu de notre corps qui change, ne démontre-t-il pas absolument l'existence et l'indépendance de l'esprit? Cet argument, on le sait, est connu de tout le monde, et est regardé comme concluant, même à lui seul. Cependant, il n'est pas décisif et n'a point la solidité qu'on lui accorde.

D'abord, il n'est pas certain que toutes les parties de notre corps se renouvellent par un mouvement inévitable. Cela a été prouvé

[1] *Physiologie de l'esprit,* p. 110.

pour les os, les cartilages, mais non pour tous les organes et tous les tissus. Probablement, les tissus musculaire et nerveux ne sont pas soumis à cette loi, bien que Darwin, l'empruntant à la croyance générale, l'invoque en parlant de son chien qui l'a reconnu, lui, après cinq ans d'absence, et malgré le changement des molécules de son cerveau. Mais quand bien même cette prétendue loi serait exacte, vraie pour tous les organes, et spécialement pour le tissu nerveux, dans la question elle ne prouverait rien, et voici pourquoi. Dans le corps entier, pendant la vie normale et en santé, toutes les fonctions s'exécutent de même, semblablement. La digestion stomacale, la sécrétion biliaire, la respiration, etc., s'accomplissent de manière uniforme, que l'on admette ou non le renouvellement des parties de l'estomac, du foie, des poumons. Cette régularité, cette permanence est une loi organique, une modalité de l'organisation. Ceux qui avancent que c'est le tissu cérébral qui est le seul agent de la pensée peuvent donc rapprocher son fonctionnement de celui de tous les autres organes. Et pour faire mieux saisir la capitale importance de cette loi, on peut rappeler que ce n'est pas seulement la fonction et l'action de l'organe qui persistent dans cet ensemble admirable qui est un être organisé : la forme et le type de l'individu se maintiennent autant que la fonction. Par conséquent, il y a même quelque chose de corporel et de matériel qui demeure fixe au sein et à travers la mobilité des parties.

On veut faire une dernière remarque sur cette question de l'intelligence et du cerveau, qui est aussi inépuisable qu'elle est difficile.

Si l'on parvenait à prouver, ainsi que les anthropologistes, et à leur tête Broca, cherchent à l'établir, que le crâne et le cerveau se développent et s'accroissent par l'usage de la civilisation et par la culture intellectuelle [1], cela ne suffirait pas pour démontrer que les facultés de l'esprit humain sont produites par le cerveau seul. En effet, pour la locomotion, dans l'exercice des mouvements, les os et les muscles sont indispensables; et même les uns et les autres *sont développés en proportion exacte* de la puissance des mouvements. Cependant, ils ont au-dessus d'eux une cause réelle et efficiente, qui est le système nerveux, l'action des cellules nerveuses. Car, si le nerf est coupé, si la moelle ou un point du cerveau ont subi une lésion, le mouvement est empêché malgré l'intégrité des os et des muscles. Donc, dans l'exécution de certains faits, de certains actes, il y a une association de causes graduées. Cela étant, pourquoi l'esprit, si d'ailleurs des considérations supérieures font croire à son existence, ne se servirait-il pas du

[1] Broca, « Capacité des crânes parisiens de diverses époques, » *Bullet. de la Sociét. anthropol. de Paris*, t. II, p. 102, 116 (1862); et 2e série, t. III, p. 187 (1868).

cerveau, de l'intermédiaire du cerveau, pour produire les facultés intellectuelles, de même que le système nerveux emploie les os et les muscles pour l'exécution des mouvements? Sans doute on dira : mais en ce qui regarde le mouvement, on ne peut rien nier; l'action nerveuse se constate, se voit, se mesure, se touche presque, tandis que l'on ne saisit rien de l'esprit qui est simplement une conception, une chose, un être métaphysique.

Là est la difficulté. D'une part, des corps tangibles; de l'autre, ce qui est intangible. Autrefois, dans ce dix-septième siècle, dont nous avons conservé le culte littéraire avec un soin religieux (notre religion à son égard est réduite à cela), on se soumettait à ce partage de Descartes : Ce qui pense, *res cogitans;* ce qui est étendu, *res extensa.* Mais on est loin de cette ancienne soumission; à peine si ce qui est en dehors de la physique obtient un examen. Et pourtant, la physique elle-même ne se comprend pas sans des causes invisibles, comme le sont les lois naturelles, l'électricité, le calorique, etc., ou au moins sans le mouvement et la vibration des molécules de l'éther, si l'on veut ramener tout à cette vibration. Que sont les forces admises en physique, en chimie, en biologie, sinon des conceptions, des suppositions intangibles et pourtant nécessaires à la science, afin que celle-ci se fonde et marche? Ainsi que le fait remarquer Haeckel, qui a vu, touché les atomes? Et toute la théorie chimique repose sur eux; les chimistes en parlent « comme s'ils les avaient vus sur une table de dissection ! »

C'est qu'il faut croire à ce qui est nécessaire. Les sciences admettent des forces, parce que sans elles on ne comprend rien aux phénomènes du monde. Par conséquent, ce qui importe à *déterminer*, suivant le langage de Cl. Bernard, c'est si l'on peut se passer de l'esprit, pour comprendre l'homme tel qu'il est. L'histoire naturelle a placé l'homme en haut de la zoologie, et cette place doit être conservée à tout ce qui, en lui, est du domaine de l'organisation. Mais, a-t-il autre chose, que ce qui est de l'organisation et de l'animal? Là est la question entière. Eh bien oui, l'homme a en lui autre chose, et l'étude elle-même absolument sincère de la zoologie l'atteste. Entre les singes supérieurs et lui il y a un vide, une lacune non comblée. On dit que des groupes nombreux d'animaux ont disparu, que la géologie n'a pas retrouvé encore tout ce qui a existé, qu'il y a eu peut-être, ou probablement, entre les primates et nous, des espèces aujourd'hui éteintes et sans traces, qui avaient des aptitudes mentales et morales plus élevées que n'en ont les singes actuels, et qui comblaient l'hiatus qui semble exister aujourd'hui entre eux et nous.

Dire cela, c'est comme si l'on voulait disserter sur des hommes

qui seraient dans la lune, dans Saturne ou dans une planète quelconque. Avec une chaîne de possibilités ou de suppositions indéfinies, on ne construit rien, surtout on n'édifie pas la science; on se débat dans une puérile fantaisie; et déjà on a pu voir dans tout notre exposé assez de témoignages de l'imagination des naturalistes, pour ne pas vouloir consentir à faire un pas de plus dans cette voie.

XIV

Il y a donc dans l'homme, tel qu'il est, une chose ou une force, qui n'est pas le produit de sa seule organisation. Avec Leibniz et Descartes, qui est le créateur du grand mouvement du dix-septième siècle, on peut continuer d'appeler cela : l'Esprit.

Mais comme la science moderne est puissante, féconde, qu'elle a remué toutes les idées et a fait pénétrer partout une analyse incisive et rigoureuse, peut-être la démonstration cartésienne n'est-elle plus ou n'est-elle pas suffisante? A ceux qui reprochent à l'esprit d'être invisible, on ne peut pas fournir de sa présence une démonstration tangible et visible. De là l'incertitude de la doctrine, son chancellement et l'indifférence qui l'entoure, au point que les purs métaphysiciens eux-mêmes semblent ne plus faire d'efforts pour la soutenir. Ils regardent du côté des sciences naturelles, sont étourdis par le bruit qui s'en élève, et restent presque désarmés, comme si l'on devait attendre de quelque part un mot de salut, au moins de ralliement.

Ce mot ne viendra pas du dehors; la métaphysique est réduite à se suffire; mais elle doit et peut se suffire, parce qu'elle est capable, elle aussi, d'atteindre à la vérité.

Pour y parvenir sur l'homme, il faut étendre son regard sur le monde et l'élever jusqu'à la création. A part un petit nombre de personnes, les unes bien hardies, les autres aimant à ne pas penser, bien peu croient que la nature s'est faite elle-même. Ce grand spectacle des choses, si riches, si variées, si ordonnées, qui marchent sans se heurter et avec une harmonie merveilleuse; quelqu'un l'a produit, l'a créé et le dirige! Non seulement tous les récits de l'homme, depuis qu'il pense et qu'il essaye de parler, racontent qu'il y a eu un créateur, mais notre raison, qui est une lumière aussi vraie que l'expérience, nous l'affirme, affirme qu'un créateur, que Dieu est. Cependant, on ne le voit pas : on ne saurait dire où il est, ni sa demeure, ni ses attributs, hors ceux de l'existence et de la puissance. Et qui cependant, non d'un léger sourire, mais en descendant au fond de sa pensée et avec

une sincérité droite, voudrait soutenir qu'il n'existe pas? Il est parce qu'il est nécessaire. Il est nécessaire pour expliquer le monde, parce que sans lui on ne peut comprendre ni ce monde ni la nature.

Il en est de même de l'esprit. Sans lui, en usant de toutes vos analyses, inductions, comparaisons et synthèses, vous ne comprenez pas l'homme. Il y a en lui un animal, mais votre étude la plus attentive et la plus exacte de la zoologie ne peut le ramener tout entier à cela. Que chacun descende en soi encore, au fond de soi, et décide s'il n'a pas une flamme pure qui est autre chose que son corps. Donc, l'esprit existe; il est parce qu'il est nécessaire. Sans doute, il n'est pas Dieu, mais il est de même ordre, et la preuve de son existence est de même nature : sa nécessité. Voilà par où il faut, non pas établir, car il se tient seul, mais soutenir le spiritualisme. Vous savez bien que la science ne peut pas le renverser ni le fonder. Elle est neutre à son égard. Il faut dire, répéter qu'elle est neutre sur ce point, et nous espérons qu'on ne nous accusera pas d'avoir diminué ses droits. Et enfin, quand même aucune autre preuve métaphysique que celle de sa nécessité ne serait claire et décisive, celle-là, seule, suffit.

Il est bon de se résumer ici. A la science, on doit croire et se soumettre, quelles que soient ses conséquences. Elle n'a pas d'autre but que la vérité et la vérité s'impose. Mais il faut que la vérité soit établie. La qualité et le nombre des témoignages, sur une question, importent peu. Il faut une démonstration absolue, c'est-à-dire que la vérité, soit claire et visible. Or il y a dans la science ou dans les sciences des points difficiles, restés obscurs. Les efforts, la persévérance, joints à la sincérité, n'ont pas suffi pour écarter tous les nuages, pour effacer tous les vides qui sont entre les preuves. Il arrive, alors, que l'on comble les vides avec la tendance de son esprit, avec les préjugés de son éducation, avec le désir secret et inavoué de préférer telle conclusion à une autre.

Cela explique pourquoi, sur des sujets, il y a divergence entre des hommes également laborieux, compétents et de bonne foi. Et pour n'en citer qu'un exemple, choisi parmi les savants qui sont morts, il y a divergence scientifique entre Gratiolet et Broca, sur la signification des volumes du cerveau.

Cependant, tout n'est pas resté obscur.

Il y a trois questions fondamentales :

1° La qualité spéciale de la vie, savoir si elle est de nature *sui generis;*

2° La descendance de l'homme;

3° Savoir si l'esprit humain est une chose particulière ou bien

un fonctionnement du cerveau; ou autrement, faut-il remplacer le spiritualisme par le zoologisme ou par l'animalisme, car ces deux mots sont synonymes?

1° Malgré de persévérants et puissants efforts, on n'est point parvenu à prouver que la vie est une émission, une prolongation des forces générales, mécaniques, physiques et chimiques, soit à l'origine de chaque corps vivant, soit pendant la durée de chaque individu. Il est croyable, vrai même, au contraire, qu'une propriété ou force de vie est la condition ou la cause de l'organisation et de ses actes. Et malgré l'ensemble de ces actes, malgré l'unité apparente des individus, on ne doit pas recourir, pour expliquer la vie, à un principe, à une âme quelconque. Tout le travail scientifique, commencé depuis longtemps, aujourd'hui achevé, aboutit à écarter une âme de la vie, âme qui n'est qu'un souvenir du temps où tout avait, pour agir, besoin d'une âme ou d'un principe. Ce qui fait vivre est une force analogue à ce qui est dans le monde général, mais différente et d'un rang plus élevé. Ce point est actuellement et scientifiquement éclairci.

2° La seconde question est loin d'être aussi avancée, au moins pour tout le monde. Elle traite de la provenance ou, suivant l'expression de Darwin, « de la descendance de l'homme », ce qui veut dire : l'homme est-il ou n'est-il pas, tout entier, une partie de la série zoologique? Ou encore, car les mots, quand ils sont clairs, servent à faire comprendre les choses : au spiritualisme, faut-il substituer le *zoologisme?*

Nous croyons avoir fait voir l'insuffisance des preuves de ceux qui avancent ou soutiennent que l'homme n'est pas autre chose qu'un animal. Dans le tableau qu'ils tracent des dons de la vie, avec des couleurs chatoyantes comme celles du prisme, ils ont employé une ardeur et une passion qui ne sont pas les compagnes ordinaires de la simple et austère vérité. En attribuant tout à l'*évolution*, ils n'ont rien démontré au sens exact de ce mot, et même le choix et l'espèce de leurs preuves font entrevoir et croire que jamais l'homme ne parviendra à une démonstration sur ces choses, vu le temps illimité et incommensurable qui serait nécessaire pour vérifier les lois qu'ils proclament. Ils ne sortent pas du cercle des possibilités (même impossibles), des suppositions : cela est manifeste pour tout esprit, même pour tout savant impartial[1].

3° Reste donc la question de savoir si l'homme a en lui quelque chose de plus que l'animal. Et si l'on veut une excuse à notre manière d'envisager et de traiter la question de la vie, en y faisant

[1] Littré doit être rangé parmi ces derniers.

entrer comme conséquence l'acceptation ou le rejet du spiritualisme, on trouvera cette excuse dans le mélange qui a existé depuis la philosophie antique jusqu'à nos jours, entre les deux questions de l'âme et de la vie, mélange dont nous avons essayé, ici-même, de retracer l'histoire. La science actuelle prouve qu'il n'y a point d'âme pour la vie. Que démontre-t-elle pour les facultés mentales et morales de l'homme?

Malgré la poursuite ingénieuse des analogies et des ressemblances, elle ne démontre ni l'identité ni même la ressemblance absolue ou prochaine, entre l'animal et l'homme. Il y a un vide, un hiatus, un abîme, quand on regarde le chimpanzé et l'homme, tel que l'a fait la civilisation. Cela suffit pour faire croire et dire que l'esprit existe. Pourquoi, alors, les savants transformistes ont-ils du dédain, de l'arrogance jusqu'à l'hostilité, pour ceux qui restent fidèles au spiritualisme. On ne les trouble pas dans la marche de leurs incomplètes démonstrations, dans leur espoir qu'un temps bien lointain leur apportera des preuves nouvelles. Ils devraient respecter une croyance qui, ayant traversé des temps difficiles, reposera toujours, pour l'honneur de l'humanité et son bonheur, sur cette dernière vérité.

Dans le monde, les animaux vivent sans le voir, sans le connaître, sans s'interroger sur eux ni sur ce qui les entoure. L'homme connaît la nature et se connaît soi-même. Il a la science et la conscience. Voilà par où il diffère de l'animal, en quoi il est une personne et un esprit.

Pascal n'a pas dit autre chose dans cette grande pensée : « ... Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage qu'il a sur lui, l'univers ne le sait pas. »

Et cette croyance n'est pas seulement un témoignage de la noblesse de l'homme. Elle est la source où il puise son élévation et sa grandeur. C'est par elle qu'il est artiste. Interrogez les peintres et les sculpteurs lorsqu'ils parlent ou écrivent. Tous disent que leur art repose dans l'idéal, que la nature sans lui ne livre que des images vulgaires. Probablement le grand élan de la renaissance italienne a puisé une part de sa force dans le sentiment religieux qui, alors, pénétrait tous les esprits. Et l'art est mêlé à ce point à l'idée et imprégné d'elle, qu'il couvre comme d'un vêtement la nudité des statues grecques, dont les formes pures ne laissent voir et n'inspirent que la chasteté.

Dr Debrou.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La fin de la saison. Réouverture des théâtres. Les succès interminables. Pièces nouvelles. Gaîté : *la Criminelle* et le revolver au théâtre. *Tue-le.* Odéon : *l'Écran du roi*, le *Mariage d'André, Rotten-Row.* Comédie française : *les Corbeaux,* par M. Henri Becque. Vaudeville : *Tête de linotte,* ouvrage posthume de Th. Barrière. — Le roi des Zoulous. Les employés de la maison Jordan et l'oncle du Mikado. Les Galibis. Les sauvages et la civilisation. Un état pathologique inquiétant. Vent de fièvre et d'orage. Discordes intestines, duels et suicides. Les frères ennemis. — Un mage du boulevard. Henri Delaage. Frédéric Gaillardet. Les deux pères de *la Tour de Nesle.* Edmond Morin. Membrée. — Concours pour les prix de Rome. Exposition de l'Union centrale des arts décoratifs. Le mobilier français, les costumes et les papiers peints.

I

La saison d'été est finie, si l'on peut dire d'une saison qu'elle finit lorsqu'elle n'a pas commencé. Les vents et la pluie ont rabattu plus vite qu'à l'ordinaire sur Paris les émigrés des villes d'eaux et de bains. Quel autre qu'un chasseur pourrait persister aux champs par ces demi-frimas qui anticipent sur l'hiver? Toutes les industries hypothéquées sur la chaleur et qui ont besoin pour vivre de 25 à 30 degrés au-dessus de zéro, comme les vers-à-soie, se plaignent d'avoir été ruinées par les caprices de cette nature inconstante qui semble s'amuser à jouer aux quatre coins avec les mois de l'année, et qui, après nous avoir donné le mois d'août au mois de mars, nous a rendu le mois de mars au mois d'août. La flotille des bains froids sur la Seine, mise en déroute et désemparée, a repris mélancoliquement le chemin du Point-du-Jour, où elle va attendre un été meilleur. Les bals champêtres ont eu tout le loisir de préparer leur bilan, et l'on sentait des larmes dans la voix joyeuse du comique qui, sur l'estrade du café-concert à la belle étoile, devant un public clairsemé et grelottant, chantait la nouvelle facétie à la mode : *Il n'a pas d'parapluie.*

En revanche, les théâtres qui ont été assez heureusement inspirés pour ne point fermer leurs portes ont réalisé des recettes dignes du mois d'octobre. Les autres se sont empressés, pour la plupart, de devancer l'époque habituelle de leur réouverture. Du reste, ils ne

se sont pas mis en grands frais. Les affiches des colonnes Morris, à deux ou trois exceptions près, sont absolument les mêmes qu'avant les vacances; vous y lisez encore partout : les *Contes d'Hoffmann*, *Serge Panine*, la *Mascotte*, *Madame le Diable*, le *Jour et la Nuit*, *Michel Strogoff*. Seulement *Michel Strogoff* a passé du Châtelet à la Porte-Saint-Martin. Après avoir duré trois cent quatre-vingt-six jours au premier théâtre, — juste une année bissextile, — il recommence une nouvelle carrière sur le second, après quoi il n'y a pas de raison pour qu'il n'aille pas en fournir une troisième au Vaudeville et une quatrième à la Gaîté. On en viendra à exploiter ainsi l'une après l'autre chacune des régions de Paris, sans en excepter la banlieue, comme il y a, depuis plusieurs années, des troupes qui exploitent les diverses villes de France, n'emportant dans leur tournée que la pièce en vogue pour tout bagage.

Certains théâtres, tels que le Châtelet, ont pris l'habitude d'engloutir des centaines de mille francs dans les décors, les costumes et les machines d'une pièce. Ce sont des joueurs qui mettent leur fortune entière sur une carte, mais après avoir fait de leur mieux pour s'assurer un atout. Le moindre grain de mil, c'est-à-dire le moindre drame, la moindre comédie en habit noir ou même en blouse blanche, avec une action développée logiquement et des caractères étudiés d'après nature, ferait bien mieux notre affaire; mais c'est qu'on ne fabrique pas une comédie ou un drame comme une pièce à trucs et à grande mise en scène : il y faut du talent, et le résultat est chanceux, tandis qu'il ne l'est guères avec un spectacle comme les *Pilules du Diable* ou les *Mille et une Nuits*. Les diverses couches de public parisien et provincial sur lesquelles on peut compter en pareil cas sont presque inépuisables, sans parler de ce flot d'étrangers renouvelés sans cesse, qui viennent à Paris pour s'amuser, que ces magnificences émerveillent et qui ne comprennent pas le français, mais qui comprennent parfaitement le langage universel du maillot, du ballet, du changement à vue et du *grand spectacle*. Malgré la prodigalité des semailles, les risques sont moindres pour la moisson. Mais pour qu'une pièce où l'on a jeté deux cent mille francs rapporte un bénéfice rémunérateur, il faut qu'elle tienne l'affiche trois à quatre cents fois. Elle s'éternise des années entières, au détriment de l'art dramatique, relégué au troisième plan par les machinistes; des acteurs, réduits à l'état de compères ou de comparses; du public, dont on abaisse de plus en plus le goût, en le réduisant au plaisir des yeux.

Après la féerie et la pièce à grand spectacle, c'est certainement l'opérette qui jouit de la longévité la plus surprenante. Sans

remonter à *la Grande duchesse* ni à *la Belle Hélène*, combien de fois a-t-on joué la *Fille de Mme Angot*, la *Timbale d'argent* et les *Cloches de Corneville? La Mascotte* en est aujourd'hui à sa 531e représentation. *Lili* promet d'égaler, ou peu s'en faut, cette glorieuse carrière; mais les Variétés avaient une excuse pour ne pas renouveler leur affiche : elles donnaient au public la première représentation de la lumière électrique dans un théâtre parisien. C'est la petite salle du boulevard Montmartre qui aura eu l'honneur d'ouvrir la voie et de prendre avant ses grands confrères l'initiative de ce nouveau progrès. Que nous voici loin des chandelles qui éclairaient la rampe au temps de Molière et qu'on mouchait dans les entr'actes! Et si l'art dramatique avait fait les mêmes progrès, quels chefs-d'œuvre nous aurions!

Du moins la Gaîté, le Vaudeville et l'Odéon ont rouvert avec des pièces nouvelles. A la Gaîté, *la Criminelle*, par MM. Delacour et Lermina, est une grosse et forte histoire, charpentée à la Dennery, comme on en conte dans les romans-feuilletons des journaux à un sou. Le *clou* de la pièce, pour employer le jargon du jour, est la scène où l'honnête femme (*honnête* selon le code moral du théâtre, qui n'est pas des plus rigoureux), attirée dans un guet-à-pens par un ignoble coquin à qui elle a eu le malheur d'écrire des lettres d'amour très compromettantes, dont il entend bien se servir, lui reprend ces lettres et, poursuivie par lui autour d'une table, traquée, acculée, renversée, la main droite broyée entre les poignets du bandit qui la lui ouvre de force pour s'emparer de la correspondance, rencontre de la main gauche un pistolet laissé sur la table, le saisit et fait feu. Telle est la scène, réglée avec beaucoup d'art (il y a des arts de tous les genres et de tous les degrés), menée avec une précision de mouvements et une vérité d'allures à faire illusion, qui a assuré le succès du drame.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le pistolet fait son apparition et joue son rôle au théâtre. Mais, généralement, c'était l'homme qui tirait et qui tuait : voyez le *Mariage d'Olympe* et la *Femme de Claude*. Avec le *Serge Panine* de M. Ohnet, une nouvelle série a commencé, et le *Tue-le* a succédé au *Tue-la*. Comme Mme Desvarenne, du Gymnase, Mme Dolé, de la Gaîté, venge d'un coup de feu la morale publique, — et pendant ce temps, à quelques cent pas de là, sur la scène du Château-d'Eau, dans un drame dont le titre est d'une brutalité toute naturaliste, une autre justicière exécute absolument la même opération d'assainissement en déchargeant un revolver sur le misérable par qui elle s'est laissée jadis séduire. En vertu de la morale particulière au théâtre, rien de tel pour racheter une faute que d'y ajouter un crime. Cette morale a d'ailleurs une

tendance de plus en plus prononcée à se répandre en dehors de la scène : on la voit de temps à autre comparaître en Cour d'assises, où elle n'est pas toujours aussi bien accueillie qu'au parterre de la Gaîté. Est-ce les héroïnes de la scène qui se sont inspirées des héroïnes de la Cour d'assises? Est-ce, au contraire, les héroïnes de la Cour d'assises qui se sont inspirées des héroïnes de la scène? C'est un cercle vicieux, où il est difficile de démêler nettement les effets et les causes.

A l'Odéon, les choses se sont faites suivant toutes les règles. D'abord le petit acte en vers d'un débutant, *l'Écran du Roi*, par M. Ernest Boysse, à qui l'histoire dramatique doit des recherches intéressantes sur le *Théâtre des Jésuites*. On connaît l'histoire de Poinsinet le mystifié, dont la crédulité invraisemblable est restée légendaire. Une société de persifleurs s'était emparée de lui pour l'accabler de ridicule, en lui faisant accroire les bourdes les plus extraordinaires. Un jour, en particulier, on lui persuada d'acheter la charge d'écran chez le roi, qui allait être vacante, et on le fit griller pendant quinze jours, au mois d'août, devant des feux à rôtir un bœuf, sous prétexte de le dresser à bien remplir son emploi. M. Boysse s'est emparé de ce trait, seulement; afin d'en sauver l'invraisemblance, il a fait appel aux masques de l'ancienne comédie, qui nous transportent tout de suite dans le domaine de la farce. Le mystificateur, c'est Scapin; le mystifié, c'est le bonhomme Géronte. Nous avons écouté avec plaisir cette agréable bluette, œuvre d'un lettré qui connaît bien le style des maîtres du genre et l'imite parfois à s'y méprendre jusque dans ses tournures les plus archaïques. Comme pastiche, ce nouvel acte des *Fourberies de Scapin* est parfait, et l'on pourrait croire que l'on a sous les yeux quelque petite pièce de Regnard, d'une verve moins joyeuse et moins éclatante. Nous attendons maintenant M. Boysse à une œuvre originale.

Le *Mariage d'André*, dont les quatre actes forment le corps du spectacle, est signé H. Lemaire et Philippe de Rouvre. Dans sa brochure sur le *Supplice d'une femme*, M. Alexandre Dumas, expliquant la différence qui existe, au théâtre, entre une situation et une idée, s'exprimait ainsi :

« Tout le monde peut trouver une situation dramatique; mais il faut la préparer, la faire accepter, la rendre possible, la dénouer surtout. Un jeune homme demande une jeune fille en mariage. On la lui donne. Il va à la mairie et à l'église avec sa fiancée; il rentre chez lui avec elle. Au moment de l'emmener, il apprend catégoriquement qu'il a épousé sa sœur. Voilà une situation, n'est-ce-pas? et des plus intéressantes.

« Sortez-en ; je vous le donne en mille, et je vous donne la situation si vous voulez. Celui qui fera une bonne pièce avec ce point de départ sera le véritable auteur de la pièce : je ne lui réclamerai rien. »

On dirait que les deux auteurs du *Mariage d'André* ont pris l'idée de leur pièce dans ce passage et ont voulu répondre à ce défi. Il est même évident qu'ils l'ont calquée sur le programme tracé par Dumas et qu'ils se sont piqués d'honneur à résoudre un problème qu'il déclarait insoluble. Le sculpteur André Sirvel, le plus loyal des hommes et, en outre, un homme de génie en sa qualité de fils naturel, a demandé la main de Mlle de Reuilly, et on la lui a accordée malgré l'irrégularité de sa naissance. Il la conduit à la mairie et à l'église, puis rentre chez lui avec elle. Au moment de l'emmener, toujours conformément au programme, il apprend à n'en pouvoir douter, par une histoire de salon que lui répète un ami, que M. de Reuilly est son père et que, par conséquent, il vient d'épouser sa sœur. La situation paraît bien sans issue. Les auteurs en ont trouvé une pourtant. Après avoir noué ce nœud gordien, ils le dénouent par un procédé analogue, en sacrifiant Mme de Reuilly comme ils avaient sacrifié son époux. Puisque M. de Reuilly est le père d'André, que personne ne croyait son fils, il faut absolument qu'il ne soit plus le père d'Adrienne, que tout le monde croit sa fille. Pour sauver les deux jeunes gens, la mère s'immole elle-même : elle confesse la faute unique qu'elle a commise, à l'époque où son mari la négligeait. La sœur d'André n'est plus sa sœur. Ils peuvent maintenant être heureux ; j'espère du moins qu'ils ne suivront pas l'exemple de leurs parents.

Les auteurs ont dépensé un incontestable talent de combinaison dramatique pour un sujet ingrat qui ne pouvait les récompenser suffisamment de leur effort. Les deux premiers actes sont les meilleurs, parce que c'est à la fin du deuxième seulement qu'éclate la révélation terrible. A partir de ce moment, la situation devient tellement pénible, que le spectateur a peine à la supporter. Les monologues d'André, foudroyé par ce que qu'il vient d'apprendre ; la scène avec son beau-père, qui est son père ; la scène avec sa femme, qu'il veut, qu'il doit fuir aussitôt, sans pouvoir lui dire pourquoi, dont il repousse les caresses, tout en lui jurant qu'il l'aime ; la scène avec la belle-mère, l'humiliation de celle-ci, sa faute libératrice, ce salut si chèrement acheté, cette honte dont on n'ose se réjouir et qu'il faut bénir pourtant, tout cela traîne l'esprit du spectateur à travers une succession d'idées et de situations qui n'ont rien d'aimable. Ce n'est jamais sans répulsion, même au théâtre où l'on a de larges tolérances, qu'on sent une

odeur d'inceste. Il répugne de voir cette jeune fille payer son bonheur au prix de la honte de sa mère, et André réduit à être heureux de ce qui devrait le plonger dans le désespoir. Quelle position que celle de ce couple dont le mari a pour père M. de Reuilly et dont la femme a Mme de Reuilly pour mère! Quel chassez-croisez dans la situation de ce beau-père d'André, qui tout à coup devient le père de son gendre, mais n'est plus que le beau-père de sa fille. Et quelle drôle de famille va composer ce quatuor formé d'un bâtard et d'une fille adultérine, d'un père illégitime et d'une femme infidèle, ce qui ne les empêche pas d'ailleurs, d'être tous des modèles de droiture et de vertu!

La pièce est bien jouée par les trois acteurs principaux : M. Chelles, dont la voix aux cordes graves, émouvantes et pathétiques, sait aller au cœur; Mlle Hadamard, une très habile comédienne à qui il ne manque qu'un peu plus d'ingénuité pour être une parfaite ingénue, et Mlle Tessandier dont la beauté étrange, les yeux noirs, l'organe dramatique produisent toujours leur effet, mais dont le succès a failli être compromis par les extravagances d'une coiffure véritablement peu séante pour une si honnête femme, qui n'a trompé qu'une fois son mari.

L'Odéon vient d'adjoindre au *Mariage d'André* une pièce nouvelle que nous n'avons pu voir encore qu'à la répétition générale, mais dont le succès ne semble pas douteux. *Rotten-Row* — c'est le nom de la grande allée d'Hyde-Park réservée aux cavaliers, — est une comédie très honnête qui met en jeu, dans le cadre d'une action sentimentale, l'aristocratie de naissance, l'aristocratie commerciale et l'aristocratie intellectuelle de Londres; une pièce délicate et fine, élégante et distinguée comme une aquarelle de Bonington, comme le premier roman de quelque jeune miss qui s'apprête, de loin, à marcher sur les traces de Currer-Bell. M. Porel en joue fort bien le rôle principal, quoi qu'il soit aussi peu anglais que possible. L'auteur a souhaité garder l'anonyme; conformons-nous à ses intentions.

La Comédie-Française a donné, le 14 septembre, la première représentation des *Corbeaux*, pièce en quatre actes, en prose, de M. Henri Becque. M. Becque n'était encore connu au théâtre que par un petit nombre d'œuvres dont les hardiesses et les brutalités réalistes ne semblaient pas le prédestiner à notre première scène. Son nom, pour ceux qui se souvenaient de *Michel Pauper*, joué jadis à la Porte-Saint-Martin, et de la *Navette*, représentée plus récemment au Gymnase, le titre même de la pièce, enfin les bruits qui couraient surtout après la répétition générale, tout annonçait une œuvre discutable, pleine de détails pénibles et scabreux.

Les corbeaux, on l'a déjà deviné, ce sont les gens d'affaires véreux qui s'abattent autour d'un cadavre pour s'arracher ses dépouilles. Mais il y a bien d'autres corbeaux que les gens d'affaires et les gens de loi dans l'ouvrage de M. Becque, comme vous allez voir. Nous sommes dans la famille Vigneron, au moment où vont se célébrer les fiançailles de la troisième fille de la maison avec M. Georges de Saint-Genis, un jeune homme à qui la particule tient lieu de dot. Tout le monde est heureux : le père, un gros brave homme, très vulgaire, fort loquace, mais qui a fait une belle fortune dans l'industrie, qui adore ses filles, qui adore sa femme, qui adore son mauvais sujet de fils et lui fourre par force de l'argent dans sa poche pour se livrer à ses ébats, en lui recommandant seulement de ne pas se fatiguer et de se bien tenir devant ses sœurs; la mère, flattée dans sa petite vanité bourgeoise de la particule de son gendre; Mlles Judith et Marie, qui adorent leur cadette et ne sont point du tout jalouses de la voir passer avant elles; Blanche enfin, qui adore son fiancé et le met à une distance incommensurable au-dessus de tous les autres hommes. Tout le monde s'adore dans cette famille de l'âge d'or. Patience! patience! Cela ne va pas durer. L'auteur s'attarde un peu dans cette idylle bourgeoise. Avant de sortir pour aller prendre l'air, car il a le sang à la tête, Vigneron prolonge et recommence ses adieux; sur le moment, on trouve le bonhomme prolixe et l'on s'écrie *in petto* : « Quand aura-t-il tout dit? » Mais après coup on comprend l'intention de l'auteur, et on regrette ce frais tableau d'intérieur, encore qu'il ne soit pas peint d'une main très fine et très légère, car la finesse et la légèreté ne sont point les qualités maîtresses de M. Becque.

Enfin le père Vigneron est parti pour sa promenade. Déjà les premiers invités arrivent. Voici son associé dans la propriété et l'exploitation de l'usine, M. Teissier, un vieux renard, ou plutôt un vieux loup-cervier, car il ne se donne même pas la peine d'être hypocrite; le notaire Bourdon, qui a la réputation d'être fin, très fin et même un peu trop habile, réputation usurpée, comme il nous le prouvera bientôt, en se contentant d'être un un simple coquin, brutal et cynique à souffleter; le professeur de musique de Mlle Judith, qui est l'artiste de la famille. Mais que devient donc Vigneron? Il n'arrive pas. Tout à coup la porte s'ouvre. Un médecin paraît et apprend à Mme Vigneron que son mari vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

A partir de ce moment, nous n'allons plus sortir des impressions lugubres. M. Becque vous prend le cœur dans un étau, et à chaque scène il serre la vis de plus en plus, au risque de vous faire crier.

Il paraît qu'il n'y avait absolument de braves gens au monde que les membres de la famille Vigneron, et leur bonne que j'oubliais. Tous les autres, tous sans exception, sont des gredins et des infâmes. Teissier et le notaire Bourdon commencent par s'associer comme larrons en foire pour ruiner cette veuve et ses enfants. L'héritage se compose d'une moitié de l'usine, — il en est question sans cesse de cette usine, sans qu'on nous dise jamais de quelle usine il s'agit, — et de terrains sur lesquels le père Vigneron était en train de faire bâtir, admirable matière à tripotage malhonnête et frauduleux. Les femmes s'embrouillent bien vite dans ces affaires ténébreuses; on les effraie, on leur persuade qu'il faut vendre pour éviter une ruine complète. Vigneron comptait avoir une fortune de 600 000 francs pour le moins, et il se trouve que, s'il leur en reste 50 000, tous frais payés, elles devront s'estimer bien heureuses. L'architecte vient mêler sa note discordante au concert de l'industriel et du notaire : il prétend qu'il ne faut pas vendre, mais continuer à bâtir; il laisse clairement entendre que le notaire est un coquin, à quoi celui-ci répond qu'il en est un autre; puis il disparaît et on n'en entend plus parler.

On pouvait espérer que M. Becque aurait épargné les arts dans la personne du professeur de musique, pianiste et compositeur distingué, mais il n'a point de ces complaisances. Ce professeur est un pique-assiette, impertinent et lâche, qui se hâte de *filer*, comme il dit, du moment qu'il n'y a plus rien à tirer de la maison et qui, plus tard, appelé en consultation par son ancienne élève pour lui apprendre les moyens d'utiliser son talent au profit de sa famille, tourne tous ses projets en dérision avec la gouaillerie d'un pied-plat n'ayant plus de ménagements à garder. Quant à Mme de Saint-Genis, flairant un désastre et bien décidée, en ce cas, à rompre le mariage de son fils, elle a commencé par aller s'enquérir auprès de l'associé, auprès de l'architecte, auprès du notaire; chacun d'eux raconte à Mme Vigneron cette visite dans les mêmes termes, et chacun lui assure qu'elle a été reçue de manière à ne pas avoir envie de revenir : « Soyez tranquille, madame, je lui ai fait descendre l'escalier plus vite qu'elle ne l'avait monté. » Voyez-vous d'ici cet architecte et ce notaire, ce *fin* notaire, ce notaire *trop habile*, recevant une dame de la sorte et la jetant dans l'escalier parce qu'elle vient lui demander un renseignement ! Qu'aurait-il donc fait, s'il n'eût été si fin? Il l'aurait probablement jetée par la fenêtre.

Une fois bien certaine de son fait, Mme de Saint-Genis signifie à la famille que ce mariage ne peut plus se faire. Mme Vigneron a sa fierté et elle accepte la rupture; les sœurs aussi exhortent Blanche à s'y résigner. Mais celle-ci croit ardemment

en son fiancé : il n'est pas capable d'une lâcheté pareille ! Et ce mariage est devenu nécessaire... Elle le dit à Mme de Saint-Genis elle-même, dans une scène atroce, la plus pénible de toute la pièce, qui a soulevé de violents murmures, où toutes les pudeurs de la jeune fille et toutes celles de la mère sont sacrifiées à la fois, où à l'enfant qui se traîne à ses genoux, les mains jointes, et lui confesse tout, l'horrible femme répond : « Je le savais », en parlant comme elle le ferait à une fille perdue. Fille perdue ! elle prononce le mot, et se dérobe devant le désespoir de Blanche et les sifflets de la salle. Blanche devient folle : tant mieux ! elle n'apprendra pas du moins le mariage de son adoré, digne fils de madame sa mère.

Comment allons-nous sortir de cet étouffoir? De la façon la plus imprévue assurément pour le lecteur, mais non pour le spectateur, qui a vu se préparer et se dessiner le dénouement peu à peu. Ou plutôt nous n'en sortirons que pour entrer dans un autre, qui pourrait fournir à M. Becque le sujet d'une nouvelle pièce, non moins agréable que celle-ci. Ce misérable Teissier a remarqué parmi les filles de Mme Vigneron la seconde, Mlle Marie, qui est la plus *entendue* de la maison, la plus grave, celle qui a le plus d'ordre. Elle lui plaît par ses qualités pratiques, en même temps qu'elle le séduit par sa grâce sérieuse et réservée. Il lui fait la cour avec la délicatesse d'un hippopotame qui conterait fleurette à une gazelle, et il la demande... comment vous dire?

Est-ce pour mariage, ou bien pour autrement?

Eh bien, c'est pour autrement, car il était écrit que M. Becque n'épargnerait rien de ce qui peut choquer le public le moins susceptible. L'indignation de la jeune fille devant ses propositions équivoques le met en fuite, mais en même temps pique au jeu son désir de vieillard. Maintenant, au moins, il est sûr qu'elle est honnête. Elle ne le trompera pas, et elle tiendra bien sa maison, en soignant ses rhumatismes. Un riche douaire et moitié de la fortune assurée après le décès du conjoint, c'est le salut de la famille. Marie hésite, et il y a de quoi ; sa sœur la détourne, sa mère ne l'exhorte pas, mais le notaire, chargé de la négociation, ne ménage point les arguments. Et quels arguments ! Et en quel style ! Un style à donner à une femme, voire à une jeune fille, la force de le traiter comme il a traité Mme de Saint-Genis. Ce *fin*, cet *habile* notaire accumule là comme à plaisir toutes les notes brutales et cyniques faites pour révolter celle qu'il veut convaincre. Il parle de *marché*, de *spéculation* avantageuse ; il lui fait valoir la vieillesse de l'époux, et le peu de temps qu'elle aura à attendre.

Elle est trop raisonnable pour croire à une bêtise comme l'amour, et elle sait bien qu'il n'y a qu'une question au monde, la question d'argent!... Pourtant elle ne le pousse pas dehors et elle finit par se rendre. Il court chercher Teissier, qui attendait en bas, tant il était sûr de son fait! Il monte, embrasse sa fiancée sur les deux joues, et la toile tombe. Il est sinistre ce dénouement. Il nous semble que c'est vraiment payer trop cher le rachat de la ruine et qu'il est à la fois injuste et cruel d'en faire porter tout le poids à cette innocente et douce Marie, en la jetant à l'affreux Minotaure. Mais M. Becque n'appartient pas à l'école des dénouements heureux, pas plus qu'à celle des pièces aimables et attrayantes. Il a prétendu rester jusqu'au bout dans le ton et la moralité de sa pièce.

Que deviennent Blanche, et Judith, et Gaston? Vous m'en demandez trop. Tirez les conclusions comme vous voudrez ou comme vous pourrez. Il est probable que ce dénouement ne tourne aussi court que par suite de coupures faites au dernier moment. La trace de ces coupures est bien visible en d'autres endroits, et particulièrement dans le rôle écourté du jeune Vigneron. Il faudrait tout au moins une phrase finale pour résumer la pièce et en tirer la philosophie. M. Becque n'aime point à suivre les sentiers frayés; il doit craindre la banalité et le lieu commun, même pour les dénouements; mais cependant il y a ici quelque lacune pratiquée sans doute à coups de ciseaux.

La répétition générale avait démontré à M. Becque lui-même que certaines atténuations étaient indispensables; la première représentation a prouvé qu'elles n'étaient point suffisantes; et le lecteur ne retrouverait pas sans doute aujourd'hui dans *les Corbeaux* quelques-unes des audaces et des crudités qui ont soulevé le plus de protestations. La pièce n'est point sans de réels et sérieux mérites : elle a des qualités d'observation, de la vigueur, de l'esprit à l'emporte-pièce, de l'originalité. C'est l'œuvre de *quelqu'un*. Certains caractères sont bien étudiés, comme ceux de la famille Vigneron, et en particulier celui de la mère, parfaitement rendu par Mme Pauline Granger dans son mélange de tendresse et de positif, d'ignorance et de jugement, d'obstination et de faiblesse, de vulgarité et d'émotion sincère. Comme il faut que M. Becque exagère en tout, il l'a poussé un moment à la caricature, et a failli la gâter en lui faisant aborder chaque nouveau personnage, après la mort de son mari, par la même phrase larmoyante qui ressemble à une parodie d'un sentiment respectable et vrai. Ce qui lui manque toujours, c'est la mesure et la délicatesse. L'auteur est un excessif, un violent, mais un violent à froid, avec sécheresse et dureté, non avec emphase. Il n'est pas déclamatoire, il est âprement iro-

nique. Il a tellement peur de paraître naïf, qu'il n'ose pas l'être quand il le faudrait. Par haine des teintes fondues et *blaireautées*, de la miniature léchée et fade, il emploie des teintes heurtées et sans harmonie. L'horreur du poncif le pousse à un pessimisme amer, et il ne s'aperçoit pas qu'on peut être aussi faux en voyant tout en noir qu'en voyant tout en rose. C'est l'erreur des petits jeunes gens qui font profession de mépriser les femmes, parce qu'ils n'ont connu que des soupeuses de Mabille et des blanchisseuses émancipées. Devant certaines scènes, on en est réduit à se demander : « Est-ce gaucherie, maladresse, inexpérience du théâtre; ou est-ce système et parti pris? » C'est à la fois l'un et l'autre. M. Becque, comme il arrive toujours, s'est fait une théorie dramatique à l'usage de son tempérament. Il a l'air de croire que l'habileté serait de la faiblesse. Non, pas plus que la brutalité n'est de la force. C'est un bruit que les maladroits font courir. La force ne dispense pas du tact. On peut être un chirurgien et même un vivisecteur hardi, comme il s'en flatte, sans recourir aux cruautés toutes gratuites d'un tortionnaire. Cette pièce à la manière noire, où tous les personnages, en dehors du ménage Vigneron, sont peints sans nuances dans la même gamme sombre, antipathique, odieuse, a été sauvée en partie par l'excellent jeu des acteurs. Thiron est parfait sous les traits de Teissier. On n'eût pu soutenir plusieurs scènes, d'une crudité révoltante, sans Mlles Baretta et Reichemberg qui, même dans les recoins les plus noirs du drame, introduisent un élément de grâce, de charme et de tendresse.

Tête de Linotte, par Théodore Barrière, qui va faire pendant longtemps les beaux soirs du Vaudeville, ne demande pas une appréciation aussi détaillée. Si nous voulions nous engager dans l'analyse de cette intrigue toute pleine de complications et de quiproquos, nous n'en sortirions jamais, et nous risquerions fort de n'être ni aussi clair ni aussi divertissant que la pièce. Il suffit d'indiquer le point de départ de l'imbroglio. *Tête de Linotte* tient à la fois de l'*Etourneau* par le caractère du personnage principal, des *Pattes de mouche*, par le sujet de la pièce, qui est la recherche d'un paquet de lettres compromettantes, du *Procès Veauradieux*, des *Dominos roses* et de toutes les pièces de M. Hennequin, par les enchevêtrements d'une action machinée comme une boîte à surprises Le deuxième acte surtout peut passer pour un chef-d'œuvre du genre. Il y a là un escalier et une chambre de garçons où tous les personnages de la comédie viennent défiler tour à tour, courant les uns après les autres ou se cachant les uns des autres, se prenant les uns pour les autres, se substituant les uns aux autres en une mêlée d'ahurissements,

en une cascade de méprises comiques réglées avec une précision et se succèdant avec une rapidité qui rappellent les procédés de la pantomime anglaise. Ce n'est point là, assurément, du grand art; c'est du métier fait de main de maître. Jamais l'esprit du spectateur ne se fatigue ou ne s'embrouille à suivre les entrecroisements de ce fil ténu, les capricieux festons de cette broderie dramatique.

Non content d'avoir donné environ soixante-dix pièces, seul ou en collaboration, pendant le cours d'une carrière qui ne fut pas des plus longues, il paraît que Théodore Barrière a laissé encore quelques ouvrages posthumes. On a trouvé dans ses tiroirs le plan de celui-ci. Mais sa part doit se borner au *scenario*, quoiqu'il soit seul nommé sur l'affiche. S'il eût écrit la pièce lui-même, sa plume nerveuse eût appuyé davantage, et il lui eût donné un caractère différent; elle n'aurait pas eu cette gaieté franche et sans amertume, cette aimable et vive allure où nous reconnaissons la touche légère et l'ingénieuse dextérité de M. Gondinet. L'excellente troupe du Vaudeville, Mlle Legault et M. Parade en tête, ont alertement enlevé ces trois actes, qu'on voudrait seulement nettoyer de quelques grivoiseries un peu fortes.

II

Paris n'avait point attendu la réouverture des théâtres pour avoir ses spectacles et ses spectateurs, car le rideau de cette grande scène n'est jamais entièrement baissé. Nous espérions Cettiwayo : on nous l'avait promis, et les badauds se préparaient à faire le pied de grue sur les boulevards, comme jadis au passage du bœuf gras. On sait que le roi des Zoulous, accompagné de son fidèle ministre et cousin Ungobozane et d'Unkosana, le vainqueur d'Isandula, est allé visiter l'Angleterre, causer politique avec M. Gladstone et présenter ses hommages à la souveraine du Royaume-Uni. Jugurtha ne produisit pas plus de sensation à Rome. Sa maison de Melbury-Road a été durant tout un mois entourée d'une foule compacte, qui le suivait dans la rue et se précipitait jusque sous les roues de sa voiture. Les photographes se disputaient son portrait. Les *reporters* qui ne parvenaient pas à joindre Sa Majesté sauvage corrompaient à prix d'or son valet de chambre, car Cettiwayo a un valet de chambre dont la livrée consiste en une fente pratiquée dans l'oreille, — l'oreille fendue signifiant chez les Zoulous tout juste le contraire de chez nous, où cela veut dire qu'on a quitté le service. Les journaux donnaient le programme de ses journées et le menu de ses repas. Quand Pierre le Grand vint en France, ce qui frappa le plus les Parisiens, ce fut l'extraordinaire capacité de

buveurs que déployèrent le tzar et ses compagnons. De même l'appétit de Cettiwayo a plongé nos voisins dans une admiration mêlée d'envie. John Bull croyait n'avoir point d'égal au monde pour l'art de broyer en quelques minutes, sous ses dents de crocodile, un rosbif qui ferait reculer deux Français. Il a dû baisser pavillon devant les exploits des formidables molaires de Cettiwayo, qui ont failli faire hausser le prix du bœuf dans la Grande-Bretagne.

Maintenant que le monarque africain a atteint le but de son voyage à Londres, que ne s'embarque-t-il pour la France en retournant prendre possession de ses États? Quel effet il produirait à l'Odéon, dans l'ancienne loge impériale, ou bien au Château-d'Eau! Quel succès aux samedis du Cirque ou aux mardis de la Comédie-Française! Et quelle ovation dans les réunions publiques! Les collectivistes, les anarchistes, les radicaux, les socialistes, les révolutionnaires, porteraient en triomphe l'homme qui a débarrassé la république du prince impérial. Il s'assiérait au bureau entre Joffrin, Guesde et Labusquière. Louise Michel lui pardonnerait d'être roi et serait capable de l'embrasser, malgré ses prédications en faveur de la grève des femmes. On lui offrirait un grand banquet par souscription, où il pourrait tout à son aise se gorger de veau et de charcuterie : j'espère même qu'on irait jusqu'à lui servir du bœuf, car que refuser au chef des Zoulous? Et en écoutant les orateurs et les interrupteurs, il se croirait encore au milieu des siens. S'il entendait ces messieurs et ces dames se traiter réciproquement de mouchards, de chenapans, d'escrocs, de lâches, de « porcs gras numérotés », et ne s'accorder entre eux que pour jurer de tout mettre à feu et à sang le jour où ils seront les maîtres, de massacrer le bourgeois, de l'*étriper*, de le couper en morceaux, il se retrouverait en famille, presserait les orateurs dans ses bras et enverrait des baisers à l'assistance, en s'écriant : « Français, vous êtes dignes d'être Zoulous! »

Allons, qu'il vienne et ne craigne point de compromettre sa dignité. Il ne sera pas le premier souverain qui favorisera la république de sa présence : n'avons-nous pas eu déjà le sultan de Zanzibar, et même le roi de Grèce? S'il ne profite pas de cette occasion unique pour venir voir Sarah Bernhardt et le musée Grévin, il donnera à penser qu'il méprise la république, ce qui serait bien dur.

Faute de Cettiwayo, nous en avons été réduits aux trente employés de la maison Jordan de New-York et au prince Tarounito-Arisongawa, oncle du Mikado. Compensation insuffisante! Mon prince, je ne voudrais pas vous dire de choses désagréables; mais le Japonais est bien usé, bien usé! Je ne vois guère que le Mikado

en personne qui pourrait se flatter encore d'intéresser sérieusement les Parisiens, si jamais il se montrait sur les boulevards. Mais simplement son oncle! On ne s'est pas même retourné dans la rue pour le voir passer. Les commis de la maison Jordan ont eu plus de succès. Ils voyageaient en caravane; ils se montraient partout; le télégraphe jouait sur leur passage. Chaque jour, New-York, Paris, toutes les capitales de l'Europe et tous les lecteurs de journaux apprenaient que les employés de la maison Jordan avaient visité la veille le musée du Louvre, assisté à une séance de la Chambre, fait une excursion à Versailles, qu'ils avaient été reçus par le président de la république, qu'ils l'avaient harangué, que M. Grévy avait répondu, — ah! c'est un si bon homme! — qu'ils étaient allés ensuite chez Victor Hugo, et que la plus charmante miss de la troupe avait offert un bouquet à la petite Jeanne. Je n'ai pas ouï dire qu'ils soient allés voir M. Gambetta, qui s'est pourtant constitué le patron des commis voyageurs, et ce signe de déchéance m'a paru significatif. L'illustre Gaudissart de la politique ne saurait plus se le dissimuler après un trait pareil ; sa fortune a baissé.

Nous avons à Paris de grands magasins de nouveautés, qui se vantent volontiers d'être les plus vastes et les plus riches du monde. Il en est qui ont chez eux des galeries de tableaux, un buffet gratuit ouvert à tout venant, des salles de lecture où tous les grands journaux, toutes les revues, tous les magazines illustrés des divers pays de l'Europe et même de l'Amérique sont étalés sur les tables, qui offrent à leurs clients des concerts, qui font donner à leur personnel des leçons de langue, d'escrime et de musique. Mais ni le *Bon Marché* ni le *Louvre* n'avaient encore imaginé d'organiser des tours du monde à l'usage de leurs employés, sous prétexte de les mettre au courant des divers procédés et perfectionnements du commerce, et d'occuper le télégraphe de leurs faits et gestes, comme s'il s'agissait d'un voyage de souverains. L'exemple d'une réclame aussi gigantesque, aussi originale, aussi magistrale, devait nous venir du pays de Barnum.

J'allais oublier les Galibis du Jardin d'acclimatation. Chaque année, M. Geoffroy Saint-Hilaire exhibe dans un parc de ce vaste jardin, où l'univers entier figure par ses plus curieuses espèces zoologiques, quelque spécimen de peuplades et de tribus peu connues. C'est comme une exposition anthropologique se faisant par séries successives et isolées, et qui met sous nos yeux des types d'une authenticité absolue. Peut-être ces exhibitions, où des malheureux enlevés à leur patrie, à leurs habitudes, souvent à leurs familles, sont étalés à des regards d'une curiosité indiscrète et

féroce, dans le voisinage des singes, et comme eux, pourrait-elle donner lieu à quelques réflexions chagrines. Il me semble qu'elle témoigne d'un respect insuffisant de la dignité humaine. On raconte que Cettiwayo, visitant les docks de Londres, fut tellement irrité de ce que deux ou trois spectateurs des premiers rangs avaient pris la liberté de lui toucher l'épaule au moment où il marchait devant eux que les instincts anthropophages de sa race parurent se réveiller en lui, à la façon dont il leur montra les dents, et qu'ils auraient passé un mauvais quart d'heure s'il les eût tenus seuls, à portée de sa zagaie. J'imagine que les Galibis ne nourrissent pas de sentiments beaucoup plus tendres à l'égard des badauds qui leur jettent des sous et des cigares, en riant de leurs figures et de leur démarche, et qu'ils doivent bien mépriser une civilisation qui ne leur apparaît chaque jour que sous la forme d'une masse de curieux s'écrasant le nez, durant des heures, contre le grillage de leur parc, pour les voir dormir étendus sur le ventre, et les excitant à grands cris, comme l'ours Martin, pour les faire marcher.

Le nom des Galibis, placardé sur tous les murs, a plus intrigué encore les Parisiens que celui des Gauchos ou des Fuégiens. Sauf les membres de la Société de géographie, tout le monde s'est demandé : « Qu'est-ce qu'un Galibis? » Nous devrions pourtant le savoir, puisque ce sont des Indiens de la Guyane française. Quant à moi, sans être membre de la Société de géographie, je les connaissais bien, pour me rappeler ce que j'en avais lu tout simplement dans le *Génie du christianisme*, que j'ai su par cœur en ma prime jeunesse :

« Le père Creuilli, jésuite, fonda les missions de Cayenne. Ce qu'il fit pour le soulagement des nègres et des sauvages paraît au-dessus de l'humanité. Les PP. Lombart et Ramette, marchant sur les traces de ce saint homme, s'enfoncèrent dans les marais de la Guyane. Ils se rendirent aimables aux Indiens *Galibis* à force de se dévouer à leurs douleurs, et parvinrent à obtenir d'eux quelques enfants, qu'ils élevèrent dans la religion chrétienne. De retour dans leurs forêts, ces jeunes enfants civilisés prêchèrent l'Évangile à leurs vieux parents sauvages, qui se laissèrent aisément toucher par l'éloquence de ces nouveaux missionnaires. Les catéchumènes se rassemblèrent dans un lieu appelé *Kouron*, où le P. Lombard avait bâti une case avec deux nègres. La bourgade augmentant tous les jours, on résolut d'avoir une église. Mais comment payer l'architecte, charpentier de Cayenne, qui demandait 1500 francs pour les frais de l'entreprise? Le missionnaire et ses néophytes, riches en vertus, étaient d'ailleurs les plus pauvres des hommes. La foi et la charité sont ingénieuses : les

Galibis s'engagèrent à creuser sept pirogues, que le charpentier accepta sur le pied de 200 livres chacune. Pour compléter le reste de la somme, les femmes filèrent autant de coton qu'il en fallait pour faire huit hamacs. Vingt autres sauvages se firent esclaves volontaires d'un colon pendant que ses deux nègres, qu'il consentait à prêter, furent occupés à scier les planches du toit de l'édifice. Ainsi tout fut arrangé, et Dieu eut un temple au désert.

« Quand le P. Lombard jetait, il y a plus d'un siècle, les fondements de sa mission chez les Galibis, il ne savait pas qu'il préparait les déserts d'une nouvelle Thébaïde à la religion persécutée. Quel sujet de réflexion! Billaud-Varennes et Pichegru, le tyran et la victime, dans la même case à Synnamary, l'extrémité de la misère n'ayant pas même uni les cœurs; des haines immortelles vivant parmi les compagnons des mêmes fers; et les cris de quelques infortunés prêts à se déchirer se mêlant aux mugissements des tigres dans les forêts du nouveau monde. »

Les Galibis du Jardin d'acclimatation sont peut-être des descendants de ceux qu'évangélisa le P. Lombard et qui se firent esclaves pour être rachetés par le Christ. Ils auraient pu trouver de plus sauvages qu'eux à Paris, et leur mépris de la civilisation eût redoublé si, parmi les badauds collés contre la grille et s'amusant de leur vue, on leur avait montré quelques-uns de ces députés et de ces conseillers municipaux qui font la chasse aux crucifix, expulsent les religieux, ferment les chapelles et veulent détruire l'église du Sacré-Cœur. Peut-être leurs pères ont-ils vu ce couple d'amis dignes l'un de l'autre : Billaud-Varennes, inflexible et haineux jusqu'au bout, gardant sa sombre insouciance au milieu des malédictions, et, tandis qu'on le couvrait de huées, agaçant du bout du doigt, avec un haussement d'épaules, le perroquet perché sur son poing; Collot-d'Herbois, l'atroce cabotin, pâle, effaré, ivre de rhum, suant d'angoisse et de peur, cachant sa figure livide comme s'il eût craint d'y laisser voir les éclaboussures des massacres de septembre et du sang des Lyonnais; Collot, qui allait mourir comme un réprouvé, dans les tortures du remords et du désespoir, hurlant, vomissant, blasphémant, les entrailles brûlées, le corps tordu, râlant les noms de Dieu et de la Vierge au milieu des hoquets de l'agonie : effroyables épaves d'une civilisation révolutionnaire et athée qui avait dépassé les horreurs de la barbarie.

Non, la civilisation sans Dieu n'a pas le droit de se montrer fière et dédaigneuse à l'égard des Galibis, elle qui a fait des communards de la rue Haxo une horde de sauvages cent fois plus féroces que ceux qui dansent autour du prisonnier attaché au poteau de mort et qui aujourd'hui, dans ce qu'on appelle un état de paix et de

calme, sous l'égide d'un gouvernement parlementaire, produit des jacqueries comme celle de Montceau-les-Mines. Si l'auteur des *Lettres Persanes* était encore de ce monde, quel livre piquant ne pourrait-il pas écrire en promenant ces bons sauvages à travers toutes les merveilles de la civilisation actuelle, depuis les réunions publiques dont je parlais tout à l'heure jusqu'aux séances du conseil municipal et même jusqu'à certaines séances de la Chambre! Figurez-vous les *Galibis* lisant les feuilles révolutionnaires, assistant aux mêlées furieuses de ces loups qui se mangent entre eux et à ces exécutions comparables aux mitraillades de Collot-d'Herbois, qui ne s'attaquent pas seulement à des opportunistes tels que les citoyens Spuller et Langlois, mais n'épargnent ni Clémenceau ni Marcou, culbutent Germain Casse sur Lissagaray, Henri Maret sur Tony Révillon, et Benjamin Raspail par-dessus Léo Taxil; disent son fait à Barbès, qui n'était qu'un bourgeois, suspectent Clovis Hughes d'être un jésuite et un mouchard, et ne laissent debout dans cette extermination réciproque que la seule Louise Michel, la Vierge rouge, Notre-Dame du pétrole, désignée de plus en plus pour devenir la présidente de la république future! Qu'on se les imagine allant voir fonctionner les presses à vapeur de la rue d'Aboukir et tombant dans les bureaux du *Citoyen* envahi par une bande armée, parmi les compositeurs couchés en joue comme dans une gorge de la Calabre, devant le secrétaire de rédaction forcé, le revolver sur la tempe, d'insérer une note rectificative!

J'en passe, et beaucoup. Les révolutionnaires, d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, ne sont pas les seuls qui aient mené grand tapage dans ces dernières semaines. Je ne sais quel vent de fièvre et d'orage souffle de partout. La vie parisienne, suspendue pendant l'été, a repris en ce mois de septembre avec une sorte de furie, indice d'un état pathologique inquiétant. La discorde est au camp bonapartiste comme au camp radical. Tandis que les anarchistes, sous des noms divers, se jettent à la tête de pleins baquets d'injures et s'abordent le pistolet au poing, les rédacteurs en chef d'un journal *jéromiste* et d'un journal *victoriste*, puisqu'il faut créer ces mots barbares pour exprimer les mille et une nuances de nos dissensions politiques, se battaient en duel dans le jardin d'un confrère, et l'un d'eux, après avoir blessé trois fois son adversaire, tombait transpercé d'un coup mortel, sans pouvoir prononcer une parole. C'était un duel de famille, entre frères ennemis. Le champion du fils a tué le champion du père. Est-ce un présage? Il n'a rien dont le père, ni le fils, ni les partisans de l'un ou de l'autre puissent se réjouir. A la première représentation du *Mariage d'André*, un poète patriote, au cœur chaud et à la main

prompte, M. Paul Deroulède, souffletait le rédacteur en chef de la *Lanterne*, en le traitant de Prussien, et le drame de la salle faisait tort au drame de la scène. Quelques jours plus tard, une jeune actrice d'origine exotique qui avait débuté à la Comédie-Française l'hiver dernier, dans la *Quenouille de Barberine*, et dont l'étrange beauté, sinon le talent, avait fait sensation, se tirait au cœur un coup de revolver dans l'hôtel du jeune duc de... Mora.

D'où sortait Mlle Feyghine? Est-ce du fond de la Russie, comme on l'a dit d'abord, ou du fond de l'Auvergne, comme on l'a dit ensuite? Nous croirions plutôt que c'était du fond de la Bohème. Ces pauvres filles ont toutes plus ou moins du sang de gitana dans les veines, et la folle du logis règne en maîtresse absolue dans leur esprit sans règle et sans principes, dans leur cervelle mal équilibrée, aussi prompte aux violents désespoirs qu'aux ivresses du rêve. Celle-ci semblait refléter encore le ciel d'*Égypte* dans son regard énigmatique et profond. Avec sa voix brève et presque rauque, son air farouche, sa beauté dédaigneuse, sa longue chevelure d'un blond fauve, elle ressemblait à quelque reine des Gypsies. On l'eût rencontrée sans surprise dans un château gothique, sous les traits d'une jeune suivante turque, enlevée par les pirates. Elle ne savait ni marcher ni parler, et pourtant elle incarnait si naturellement en elle la création de Musset, que Kalékairi demeurera inséparable de Mlle Feyghine, pour quiconque l'a vue dans ce rôle unique. On dit qu'elle était restée frappée au cœur de la dureté des critiques, et qu'elle avait juré de se tuer sur la scène, à son second début, dans l'*Étrangère*, si on lui faisait encore l'affront de la trouver trop belle pour lui reconnaître un autre talent. Elle l'eût fait comme elle le disait, il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui, et quel spectacle pour les grands blasés de la vie parisienne! Puis elle croyait, la *sauvage* créature, que les amours, — les amours d'actrice, — n'ont point de fin. Peste soit de la petite Barbaresque, comme dit le beau Rosemberg.

III

C'étaient des figures originales aussi en leur genre que celles d'Henri Delaage, de Frédéric Gaillardet, d'Edmond Morin, de Membrée, que la mort a frappés depuis notre dernière causerie. Henri Delaage, l'auteur du *Monde occulte*, du *Monde politique*, de l'*Eternité dévoilée*, des *Ressuscités au ciel et dans l'enfer*, etc., fut à la fois un Parisien pur sang et une espèce de mage Chaldéen, un boulevardier et un philosophe hermétique du seizième siècle, un catholique et un sectateur des sciences occultes, un homme

du monde et un homme d'études. Il alliait en lui les goûts les plus divers et les plus bizarres disparates. Il fréquentait les premières représentations, il connaissait tout Paris, il envoyait des saluts à des centaines de spectateurs dans la salle, et il vous tenait au foyer des conversations pendant lesquelles vous leviez instinctivement les yeux pour voir si son chapeau ne s'était pas changé en un bonnet pointu orné de signes cabalistiques. C'était l'homme qui connaissait le mieux les mystères d'Eleusis et l'âge de toutes les comédiennes. Très doux, très serviable, très répandu, on le rencontrait partout, le cœur ouvert, la main tendue. Je ne pense pas qu'il ait jamais eu un ennemi. Delaage était la conciliation faite homme : il entretenait des relations dans les camps les plus divers; il accordait Home et Bossuet, saint Augustin et les frères Davenport, Lacordaire et Allan-Kardec; il prétendait même trouver dans les phénomènes du magnétisme la démonstration du surnaturel chrétien et demandait à la Kabale et à l'astrologie des preuves en faveur du catholicisme. Il se vantait d'être mystique et il courait les coulisses des petits théâtres. Il se flattait de tout savoir, depuis les secrets d'Apollonius de Tyane jusqu'aux recettes pour rajeunir les membres et rafraîchir le teint; depuis la signification des figures symboliques gravées sur les monuments de l'antiquité ou du moyen âge jusqu'à la date exacte de la naissance de Mlle Schneider, et le nombre des diamants de Mlle Duverger. Mais il n'aura pas profité de ses secrets pour se procurer une longue vie, car il n'a pu même atteindre sa cinquante-huitième année.

M. Frédéric Gaillardet en avait soixante-quatorze, lorsqu'il est mort, un peu oublié de la génération actuelle. Il y avait juste un demi-siècle qu'il avait signé la *Tour de Nesle*, un des drames les plus fameux de l'école romantique, par son succès d'abord, puis par les débats retentissants auxquels il donna lieu entre les deux écrivains de mérite très inégal qui s'en disputaient la paternité.

On a raconté des milliers de fois cette histoire : comment le directeur légendaire de la Porte-Saint-Martin, Harel, sur le point de faire faillite, reçut d'un jeune homme inconnu — c'était en 1832, et M. Gaillardet n'avait alors que vingt-quatre ans — un grand drame dans lequel il trouva des qualités éclatantes mêlées par malheur à une inexpérience qui le rendait injouable; comment il porta d'abord cette pièce à Jules Janin, qui la rendit plus injouable encore, puis à Alexandre Dumas, qui aussitôt retroussa ses manches et la transforma, en la marquant de sa forte empreinte.

Le succès fut prodigieux. Le nouveau collaborateur avait stipulé lui-même que son nom ne paraîtrait pas sur l'affiche. M. Gaillardet fut donc seul nommé, mais Harel, trouvant que l'absence du nom

glorieux de Dumas lui était préjudiciable, et ne pouvant néanmoins contrevenir au traité, imagina pour tourner l'obstacle un de ces moyens ingénieux dont son esprit fécond en ressources n'était jamais à court. Dès le lendemain, l'affiche portait : LA TOUR DE NESLE, par MM*** et Gaillardet. On ne pouvait mieux dire tout bas au public ce qu'on s'était interdit de lui dire tout haut. Seulement le jeune auteur ne l'entendait pas ainsi. Après avoir vivement réclamé dans la presse, il réclama devant le tribunal de Commerce, qui, du consentement même d'Alexandre Dumas, ordonna que les étoiles prendraient désormais place sur l'affiche après le nom de M. Gaillardet.

Ce ne fut là que le premier épisode de la lutte, et j'en ai réduit le récit à sa plus simple expression. Elle devait renaître plus vivement deux années plus tard. On en trouvera les pièces principales dans un recueil pacifique où l'on ne s'attendrait guère à les rencontrer. Dans les deux premiers volumes du *Musée des Familles*. M. S. Henry Berthoud, directeur de ce magasin du foyer, avait demandé à M. Gaillardet une notice sur le monument qui a donné son nom pour titre à la pièce, et celui-ci, au début de son article, racontait comment un soir, par un beau coucher de soleil, sur le pont des Arts, une note de *l'Hermite* de M. de Jouy, qu'il tenait à la main, lui avait appris qu'il existait jadis tout près de là une tour « du haut de laquelle, suivant les chroniqueurs, plusieurs reines ou princesses faisaient précipiter dans la Seine les malheureux qu'elles y avaient attirés. » Cette note réveilla en lui le souvenir de ce qu'il avait lu jadis dans Brantôme. L'impression fut vive et profonde. « A l'heure et aux lieux où j'étais, elle m'étreignit des pieds à la tête. Pour la première fois, je devinai le drame, et mon premier, mon meilleur drame fut fait. »

En lisant ces lignes, Dumas ne put se contenir. Il adressa au *Musée des Familles* une longue réponse, écrite de sa meilleure plume. « Puisque M. Gaillardet, disait-il, a cru devoir vous raconter comment il a fait son drame, je vais vous raconter à mon tour comment j'ai fait le mien. » Sa naissance a été moins poétique : ce n'est point sur le pont des Arts, le soir d'un beau jour d'été, vis-à-vis l'Institut, qu'il en a conçu l'idée, et voilà pourquoi sans doute sa *Tour de Nesle*, à lui, est si peu académique. C'était à l'époque où le choléra venait d'envahir Paris. Dumas, effleuré par le fléau, entrait en convalescence lorsqu'il reçut la visite de Harel, qui lui demandait un drame dans les huit jours pour relever son théâtre; il avait réalisé une recette de 9000 francs pendant tout le mois d'avril : « Si votre tête est aussi vide que ma salle, lui dit-il, je suis un homme perdu. » La tête d'Alexandre Dumas n'était jamais vide, mais Harel ne lui donnait que huit jours, et il fallait aux idées

qui le hantaient alors une gestation plus longue pour venir à bon terme. Harel lui proposa donc de refaire l'une des trois ou quatre centspièces qu'il avait dans ses cartons et dont le sujet allait admirablement à son genre de talent. C'était une Marguerite de Bourgogne. Il y a des moments où certains sujets sont dans l'air. Peu de jours auparavant, un ami de Dumas était déjà venu lui proposer de mettre Marguerite de Bourgogne à la scène, et Roger de Beauvoir écrivait sur ce thème son *Écolier de Cluny*. Pressé par Harel, qui lui garantissait qu'il était propriétaire absolu de l'ouvrage par un bel et bon traité, si bien même qu'il s'était adressé d'abord à Jules Janin, Alexandre Dumas finit par se décider : « Eh bien, dit-il sur un ton d'indifférence superbe, envoyez-moi demain toutes ces paperasses. »

Le lendemain, en effet, Harel apporta son manuscrit, — celui de Janin, car l'autre était illisible. « Ma foi, mon cher, fit le grand Dumas, vous arrivez trop tard; votre drame est fait. Que votre secrétaire vienne ce soir : je lui donnerai le premier tableau. Y a-t-il, du reste, quelque chose à prendre dans ce que vous m'apportez là? — Mais oui, dans le premier acte. — Je verrai cela quand j'aurai écrit ma pièce. »

Après le départ de Harel, sa tête avait travaillé sur le sujet, et, dans l'état de fièvre où il se trouvait, il avait arrêté le caractère de Marguerite de Bourgogne, tracé le rôle de Buridan et combiné une partie de l'intrigue.

Le secrétaire vint à dix heures, et Dumas lui remit le tableau de la Taverne, en lui donnant rendez-vous pour le lendemain à quatre heures, où il emporta le second tableau. Les trois premiers actes terminés, on les lut aux comédiens : selon les conventions, le nom de Dumas ne fut pas prononcé, et Harel remplaça l'auteur présumé, qui était absent de Paris. Au bout de huit jours, le drame se trouva complètement terminé. Dans l'intervalle, Dumas avait ouvert le manuscrit. Ce qui le frappa tout d'abord, c'est que le héros principal s'appelait Anatole, nom absolument dépourvu de couleur locale. Il trouva une indication de scène, dont il profita, puis « des choses admirables de style ». On se souvient que c'était le manuscrit refait par Janin. « Je n'en pris cependant, ajoute-t-il, que la tirade des *grandes dames*. » Ce passage n'est pas tout à fait d'accord avec une note de son article, où il dit que, après avoir achevé le drame, il se servit du travail de Janin comme d'une poudre d'or pour le sabler. Et cette métaphore pittoresque elle-même paraît un peu en contradiction avec cet autre endroit : « La magie du style me fit lire jusqu'au bout, mais la lecture achevée, je posai là le manuscrit, et ne le rouvris plus. »

Sur ces entrefaites, le jeune homme revint à Paris, trouva chez lui ses billets de répétition, courut à la Porte-Saint-Martin, entra au moment où l'on commençait le deuxième acte, qu'il écouta assez tranquillement, ainsi que le troisième; mais enfin, perdant patience après la scène de la prison, il demanda si l'on n'allait pas commencer bientôt la répétition de sa pièce à lui. On se mit à rire, et le jeune homme vit qu'il avait dit une légèreté. La ressemblance des noms aidant, il finit par s'apercevoir que c'était bien sa pièce qu'on répétait : « Vous allez voir *votre* cinquième acte, lui dit Bocage, et je suis sûr qu'il vous fera plaisir. » Le jeune homme vit son cinquième acte et déclara en effet qu'il était de son goût. Il regrettait seulement le beau nom d'Anatole. Enfin, le jour de la représentation arriva, et le nom du jeune homme fut seul jeté au public, trépignant d'enthousiasme. En sortant, Dumas l'aperçut au centre d'un groupe, qui recevait les félicitations d'un air modestement vainqueur, et il s'en alla au bras de Janin en riant. Plus tard, tandis qu'il s'occupait de la publication de ses œuvres complètes, le jeune homme lui écrivit : « J'ai appris avec le plus grand étonnement votre prétention de comprendre mon drame parmi vos ouvrages. » Dumas lui répondit en substance : « Monsieur, si vous continuez à me rompre la tête avec vos balivernes, j'imprimerai votre pièce dans la préface de la mienne. »

On juge bien que M. Gaillardet ne laissa point passer tranquillement l'article d'Alexandre Dumas. Dans le numéro suivant du *Musée*, il répliqua par une immense lettre où il est loin de montrer la verve éclatante et la belle humeur goguenarde de son illustre collaborateur, mais où il n'a pas de peine à le prendre en flagrant délit d'erreur sur plus d'un détail. Le fond de son argumentation consiste à soutenir que son manuscrit primitif contenait déjà les bases essentielles du drame tel qu'il a été joué, sa moelle, sa substance, sa charpente, mais que de plus, en dehors de ce premier manuscrit, le seul dont parle son adversaire, il avait bâti un second plan, qui se rapprochait plus encore du drame joué, et que M. Dumas a eu également entre les mains, quoiqu'il affecte de ne pas l'avoir connu. On a profité de son absence forcée, tandis qu'il était retenu en province par suite de la mort de son père, pour organiser un complot contre lui, pour le duper et le spolier. Ce à quoi Alexandre Dumas, à qui la lettre avait été communiquée, riposta dans le numéro même, en se bornant à reproduire des lettres signées par Janin, par Harel et son secrétaire, etc., qui attestaient l'exactitude de son récit. Et le *Musée des Familles*, en insérant toute cette virulente polémique, ajoutait avec mélancolie cette réflexion, qui part d'un bon naturel :

« Un seul espoir affaiblit le regret que nous éprouvons de servir d'organes à une si triste révélation des mœurs littéraires de notre époque. L'immense publicité que lui donne le *Musée des Familles* éclairera, nous l'espérons, cette foule de jeunes hommes qui, trompés par leur imagination, aspirent à quitter leur province, leur famille, leur foyer, leur profession modeste et lucrative pour les échanger contre la gloire et le bien-être de la vie littéraire et artistique de Paris. Qu'ils regardent de près quelle est cette gloire, quel est ce bien-être ! »

La querelle ne s'arrêta pas là. Dumas a raconté dans ses *Mémoires* le duel terrible, le duel à mort, qui pourtant ne tua, ni même ne blessa personne, dont furent suivis ces premiers débats. M. Gaillardet avait une façon de prouver mieux que par des articles de discussion qu'il était le véritable auteur de la *Tour de Nesle* : c'était d'en refaire une autre. Il n'y réussit pas, et les pièces qui suivirent ne vinrent point à l'appui de ses revendications. Après avoir encore tenté à diverses reprises la fortune littéraire, il s'en alla fonder un journal français aux États-Unis. C'est là que le succès l'attendait. Il avait fini par se réconcilier avec son adversaire. Il est mort au moment où la Gaîté préparait une nouvelle reprise de ce drame populaire dont il sera curieux de juger l'effet à cinquante ans de distance et à une époque où le romantisme n'est plus à la mode.

Quelques jours après Frédéric Gaillardet, un dessinateur élégant, d'un talent tout parisien dans sa fantaisie charmante, où il savait si bien mêler l'allégorie à la réalité, Edmond Morin, mourait à l'âge de cinquante-huit ans. Ce que Morin a publié de dessins, dans les journaux ou dans les livres, est incalculable. C'était un chroniqueur du crayon, alerte, toujours prêt, plein de brio et d'entrain. Il laisse inachevée une curieuse série qu'il avait entreprise dans le *Monde illustré* et où il avait eu l'idée assez piquante de représenter *les Dieux tombés* : Hercule, sous les traits d'un fort de la halle; Cérès en porteuse de pain; Mars en vieil invalide à jambe de bois, affaissé sur un banc, sa tabatière à la main et sa béquille entre les jambes. Quoique le coup de crayon s'y montre un peu alourdi, ces compositions résument assez bien la manière ingénieuse de cet artiste fécond.

Le compositeur Edmond Membrée est mort subitement sans avoir pu prendre sa revanche du guignon persévérant qui le poursuivait. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier, dit un vieux proverbe qui semble avoir été fait tout exprès pour M. Membrée. Il avait débuté par un coup d'éclat dans la romance. Nous nous rappelons le temps où *Page, Écuyer, Capitaine* était sur

tous les pianos. On se disait : « Il est né un successeur à Hippolyte Monpou. » Mais M. Membrée rêvait mieux que cela, et tous ses amis également le croyaient né pour de plus hauts destins. On lui avait prédit une brillante carrière; il a fait faillite à ces pronostics flatteurs. L'un de ses opéras, *l'Esclave*, attendit vingt et un ans, dans les oubliettes de l'Opéra, le jour de la représentation, et lorsqu'il vit enfin le jour, au milieu des changements produits par une nouvelle école musicale, on trouva que ce nouveau-né avait de la barbe et ressemblait à un revenant. Après cinq tentatives qui furent cinq échecs, et à l'âge de plus de soixante ans, Edmond Membrée n'en passait pas moins encore pour un compositeur d'avenir, qui n'avait pas donné toute sa mesure.

IV

Le concours des prix de Rome est maintenant un souvenir déjà bien lointain. Les sculpteurs avaient à représenter *Saint Sébastien percé de flèches*, sujet académique s'il en fut, et si souvent traité que la seule énumération des Saint Sébastien connus remplirait la fin de cet article. Les concurrents ont montré qu'ils savaient modeler un corps d'homme, un torse, des biceps, et on ne leur en demandait pas davantage. Mais quelques-uns ont donné au martyr une tête, — prise toute simplement sur les épaules du modèle, — qui sentait vraiment trop son type de barrière.

Le sujet de peinture était *Mathathias refusant de sacrifier aux idoles*. Encore un thème clérical! Décidément l'Institut est toujours arriéré. Lorsque le gouvernement, la Chambre, le préfet de la Seine et le Conseil municipal s'appliquent à tout laïciser, l'École des beaux-arts va encore chercher ses sujets de concours dans la Bible et dans la *Vie des saints!* Qu'on rogne le budget de cet établissement obscurantiste. MM. Jules Roche et Madier-Montjau y songent. Et puis qu'est-ce que Mathathias? Les rédacteurs des feuilles radicales jurent en haussant les épaules qu'ils n'en ont jamais entendu parler, et nous les en croyons sur parole. Il est certain que Mathathias est moins connu sur le boulevard que Sarah Bernhardt et Mlle Feyghine. Toujours des anciens! Toujours du *poncif!* Quand donc l'Académie fera-t-elle au naturalisme des concessions sérieuses? Quand se décidera-t-elle à cultiver l'art moderne, vivant, actuel, — au lieu de continuer à vivre avec les momies? Ne pourrait-on donner à ces jeunes gens quelque thème puisé dans les entrailles de la vie contemporaine, tel que : l'*Entrevue de M. Duclerc et de M. de Blowitz*, l'*Enterrement civil de M. Dréo*, le *Blocus du* Citoyen *par les compagnons anar-*

chistes, Marin Fenayrou signant son pourvoi, M. Cattiaux haranguant les élèves d'une école laïque et leur jurant sur l'honneur qu'il n'y a pas de Dieu. Voyez quel riche choix de sujets intéressants. On pourrait même, au besoin, aller jusqu'à l'allégorie, si quelque reste de préjugés académiques l'exigeait absolument, par exemple : *Louise Michel terrassant l'Opportunisme, M. Floquet voyant la Mairie centrale lui apparaître en songe, Lutte du Conseil municipal contre l'hydre du Fanatisme.*

Paris ne chôme jamais d'exposition. Au Salon des beaux-arts a succédé, dans le palais des Champs-Elysées, l'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs. L'Union centrale est une société nouvelle formée par la fusion de deux sociétés analogues qui ont voulu grouper leurs efforts. Elle publie une revue mensuelle et a organisé une bibliothèque déjà fréquentée par un certain nombre d'ouvriers d'élite. Plusieurs de nos lecteurs connaissent sans doute le Musée des arts décoratifs installé dans une aile du Palais de l'industrie : son ambition est de rivaliser avec celui de South-Kensington, afin de soutenir, de raviver, de perfectionner le goût national, en lui fournissant des sujets d'étude et d'excellents modèles. C'est dans ce but que le gouvernement a autorisé l'Union centrale à entreprendre une loterie de 14 millions : par malheur, on a beaucoup abusé des loteries dans ces derniers temps, et s'il faut en croire les bruits qui courent, il est à craindre que ces quatorze millions de billets, offerts à un public déjà saturé, ne soient d'un placement bien laborieux et bien lent.

La nouvelle société vient de débuter avec éclat dans la voie des expositions annuelles, dont elle veut faire un de ses principaux moyens d'action, — car si l'exposition ouverte en ce moment est la septième de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, elle est la première de la société définitive formée par la fusion de cette dernière avec celle du Musée des arts décoratifs. Elle comprend les industries artistiques, ou, si vous l'aimez mieux, les arts industriels du bois, des tissus et du papier. La grande nef est consacrée à la partie contemporaine : quel que puisse être son intérêt, nous ne nous y arrêterons pas : elle nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à jeter un coup d'œil sur quelques salles du premier étage, qui renferme l'exposition rétrospective, d'un attrait beaucoup plus vif pour l'historien et même pour le chroniqueur. car elle se renferme dans les spécimens assez précieux et significatifs pour avoir survécu, et elle est entièrement dégagée de ces éléments qui font toujours ressembler plus ou moins à un grand bazar une exposition d'industrie contemporaine.

L'histoire du mobilier français en constitue la section la plus

remarquable. En montant l'escalier installé au fond de la grande nef, on arrive d'abord, après avoir traversé les salles de la photographie, à un vaste salon, qu'il faudrait tout un jour pour examiner en détail. L'objet le plus antique qu'on y trouve est un tabouret dont les montants, figurés par deux chats d'un dessin primitif, au corps très allongé, datent de deux mille trois cents années avant l'ère chrétienne. Ce siège royal de la dix-septième dynastie égyptienne est un hors-d'œuvre qui ne figure ici qu'à titre de curiosité archéologique, et à la suite duquel il faut faire un saut de trente siècles pour arriver aux temps mérovingiens. Le moyen âge et la Renaissance sont représentés par des multitudes d'objets, statues et groupes de bois colorié, ivoires, bas-reliefs, rétables, bahuts, crédences, armoires, portes, coffres sculptés, et, dans des vitrines, des objets de toilette parmi lesquels j'ai remarqué des peignes aussi monumentaux en leur genre et donnant une aussi haute idée de la stature de nos pères que les épées et les armures des chevaliers dont nos petits fantassins regardent les dimensions avec ébahissement dans les musées.

A la suite de ce grand salon, l'histoire du mobilier français se déroule méthodiquement en deux galeries parallèles, dont celle de droite est réservée aux objets sortant du Garde-Meuble, celle de gauche aux envois des collections particulières. Cette dernière offre peut-être plus de variété amusante et pittoresque. Mais l'autre renferme les principaux types des différents styles et les chefs-d'œuvre de chaque période. En entrant dans la première salle, consacrée à l'époque de Louis XIV, on éprouve une impression de richesse, de grandeur et de goût. La noblesse se joint à la magnificence pour saisir le regard et le frapper d'une sorte de respect. Entre les murs recouverts d'incomparables tapisseries des Gobelins, d'après Lebrun et Van der Meulen; sur un beau tapis de pied de la Savonnerie, décoré aux armes et au chiffre du Roi, des consoles en bois sculpté et doré, une chaise à porteurs ornée de peintures qui représentent des scènes marines, un cabinet en bois d'ébène, avec marqueterie d'étain et de cuivre sur fond d'écaille, des commodes, des gaînes, des bureaux de Boule en marqueterie d'écaille et de cuivre, avec des ornements de bronze ciselés, une très précieuse horloge astronomique, des pendules, des cartels, des torchères des girandoles, des vases, des flambeaux provenant des palais de Versailles, de Trianon, de Fontainebleau et de Saint-Cloud, offrent toutes les variétés des belles formes et de la décoration pompeuse, si bien qu'on peut dire de ces meubles du Roi-Soleil ce que dit Ovide, en ses *Métamorphoses*, du palais du Soleil lui-même : *Materiam superabat opus.*

Le changement est sensible dès qu'on pénètre dans la salle de Louis XV, encadrée par les tapisseries des Gobelins d'après Claude Audran, qui représentent les Éléments et les Saisons, et les tapisseries de Beauvais, d'une coquetterie et d'un charme exquis, d'une imagination riante et fertile, d'après les scènes mythologiques de Boucher, qui décoraient le salon du conseil à Compiègne. Ici l'élégance se raffine, la grâce s'exagère, les lignes flamboient, les pieds des meubles se tordent ; toutes les formes, tous les plans suivent des courbes molles et séduisantes. C'est un art ondoyant et divers. La rocaille et le rococo apparaissent. Tables et bureaux, secrétaires et chiffonniers en marqueterie de bois de rose, de citronnier et d'amarante, avec pieds à griffes, montants contournés, figures de femmes, ceintures à rinceaux et à moulures, ornements de bronze ciselés ; buires et potiches en porcelaine de Chine, écritoires, lanternes, candélabres, brûle-parfums, cartels où Vénus, les Nymphes et les Amours se jouent autour des Heures, tout cela est si joli, qu'on aurait l'air d'un pédant à vouloir froncer le sourcil.

L'époque de Louis XVI est peut-être plus intéressante encore. Le centre de la salle est occupé par l'ample lit de Marie-Antoinette, large de 2 mètres, vis-à-vis duquel se dresse sa magnifique armoire à bijoux, d'une ornementation riche, savante et un peu compliquée, qui était à Trianon et que nous avions déjà pu voir au musée des Souverains. Si les pendules sont d'une invention bizarre, si l'application de l'or sur l'albâtre et sur la pâte tendre de Sèvres y produit un mélange dépourvu d'agrément et d'harmonie, en revanche, la plupart des meubles proprement dits allient une grâce incontestable à une élégance moins précieuse et moins chiffonnée que sous le règne précédent. Le goût est devenu plus sage, mais aussi plus froid. On sent, à une foule d'indices, que le temps de David approche. Beaucoup de ces meubles sont signés. Les noms les plus illustres sont ceux de Gouttières et de Riesener. Nul n'a mieux travaillé le bronze que ces deux excellents artistes. Leprince et Ch. Coypel ont fourni les sujets des Gobelins qui encadrent la très riche exposition des deux salles Louis XVI.

La Révolution n'est pas représentée et ne pouvait l'être. On avait bien le loisir alors de fabriquer et d'acheter de beaux meubles ! L'art de l'ébéniste était aristocrate comme tous les autres. La série se continue et s'achève par le style empire. Voici le lit de Napoléon Ier à Fontainebleau, en bois sculpté et doré, avec pieds à feuilles, pans à branches de laurier, colonnes cannelées à chapiteaux, dossiers couverts d'abeilles avec frontons à son initiale surmontée de cimiers, que couronnent des figures couchées représentant le Commerce et l'Agriculture, l'Industrie et les Arts, — aux

angles, des casques, et sur les côtés, des diadèmes ; le berceau du roi de Rome, dessiné par Prud'hon, avec son dossier arrondi portant deux couronnes de laurier concentriques, sa Victoire ailée sur une sphère et ses bas-reliefs allégoriques ; puis des commodes, des secrétaires, des fauteuils, des guéridons, des consoles, des jardinières, des toilettes, etc., etc., généralement en acajou, d'une raideur de ligne et d'une pauvreté d'invention tout à fait caractéristiques. On y voit reparaître partout les mêmes motifs : la lyre, les feuilles de laurier, les femmes et les sphinx ailés, les haches, les aigles, les lions, les cygnes, les Victoires. Un *bonheur du jour*, affecte la configuration d'un tombeau. Les formes sont tantôt géométriques, tantôt lourdement prétentieuses. La sagesse qui s'annonçait dans les salles précédentes est devenue de la froideur et de la sécheresse. Sous prétexte de revenir à la simplicité imposante de l'art grec, tout est raide et guindé. Par réaction contre la ligne onduleuse de l'époque Louis XV, on ne sort plus de la ligne droite. Chaque meuble ressemble, en son genre, au *Serment des Horaces* de David, ou à l'*Hector*, de Luce de Lancival.

Telles sont les principales étapes de l'industrie artistique en France, jusqu'au moment où le mobilier n'a plus de style propre, et c'est ainsi qu'on y peut suivre pas à pas les variations, les progrès et la décadence du goût. Les galeries du mobilier aboutissent à un nouveau salon carré où sont exposés les tissus de l'extrême Orient, du Japon surtout. Dans les salles suivantes, je me bornerai à signaler une collection éblouissante de coiffures et chapeaux de femme alsaciens, hongrois, bohémiens, allemands, d'une richesse et d'une originalité singulières, que je voudrais engager nos modistes à aller visiter, si je pouvais nourrir l'illusion d'être lu par les modistes; puis une piquante collection d'estampes où revivent, sous la forme de tableaux de mœurs et de scènes pittoresques signés Debucourt, Moreau jeune, Carle Vernet, les modes de la fin du dix-huitième siècle et des premières années du dix-neuvième ; le bal de l'Opéra et le bal sur l'emplacement de la Bastille, Frascati, Paphos et ses escarpolettes, le lancement d'une montgolfière à Tivoli, les promeneurs de la galerie et du Jardin du Palais-Royal, la fête donnée par le général Berthier, en 1801, pour célébrer la paix, les danses de l'hôtel d'Ogny, le Jardin Turc, le Mariage et le Divorce républicains, plusieurs vues du Salon de l'an VIII, avec la foule de ses visiteurs, des scènes de jeu, de salons et de rues. M. Victorien Sardou a particulièrement envoyé sa collection de costumes du Directoire que nous avions vue jadis en chair et en os, — ou du moins sur des personnages en chair et en os, — dans cette pièce des Variétés : *les Merveilleuses*, qui n'était guère qu'une

galerie de figures de cire animée et défilant sous nos yeux, avec de spirituelles légendes.

Une caricature d'outre-Manche représente une famille française, — *a French Family*, — dans l'exercice de ses fonctions habituelles telles qu'on se les figurait chez nos voisins : le mari dansant avec la femme, tous deux coiffés à la dernière mode, par Léonard ou l'un de ses émules, le frère dansant avec la sœur, et le petit garçon lui-même dansant avec le chien, à défaut d'un autre partenaire. Il fut un temps où l'on nous définissait volontiers : une nation de garçons coiffeurs et de maîtres de danse. C'était l'époque où les futurs vainqueurs d'Arabi se montraient persuadés que nous vivions exclusivement de grenouilles, tandis que nous étions convaincus, de notre côté, qu'ils ne pouvaient prononcer deux mots de suite sans dire *goddam* et que les Cosaques se nourrissaient de chandelles.

Il n'est pas un coin de cette exposition rétrospective qui ne pût prêter matière à quelque chronique amusante. Ainsi on a installé dans les galeries extérieures, qui prennent jour sur la grande nef, une série de papiers peints à sujets. Cela ne vous dit rien peut-être, et pourtant on peut y suivre les transformations de la mode et du goût plus aisément et plus nettement encore que dans les costumes et le mobilier. Certains produits artistiques d'une nature relativement infime traduisent mieux que d'autres, parce qu'ils les grossissent avec une exagération naïve dans leur petit milieu, les tendances et les idées du jour. Une réunion des principales romances en vogue dans le cours de ce siècle, avant que le genre ne fût tué par l'opérette et la chanson de café-concert, depuis celles de Plantade, de Dalvimare, de la reine Hortense, de Blangini et de Romagnesi, jusqu'à celles de Monpou, de Th. Labarre, de Loïsa Puget, de Paul Henrion, de Crevel de Charlemagne, qui vient de mourir nonagénaire, — avec les lithographies sentimentales dont elles sont décorées à la première page, — serait plus rapidement instructive à ce point de vue que toutes les poésies lyriques, de Parny et Fontanes à Théodore de Banville. Le papier peint est la romance décorative, si je puis ainsi dire. Par malheur, l'exhibition des Champs-Élysées n'embrasse qu'une période assez restreinte. Mais dans ces limites, elle nous fait passer en revue tous les goûts, toutes les modes et toutes les passions de nos pères.

Des grisailles reproduisent les divers épisodes de l'histoire de Psyché d'après les dessins de Laffitte, et les tableaux célèbres de Guérin ou de Girodet. Çà et là aussi des figures allégoriques, avec des draperies sévères et les attributs consacrés. Nous sommes sous la révolution et sous l'empire. Au contraire, des papiers peints aux couleurs éclatantes, parfois crues et criardes, déroulent les

scènes des *Incas* et de *Paul et Virginie*, l'arrivée de Télémaque dans l'île de Calypso avec Mentor, son récit à la Nymphe, son départ; et les moindres détails de ces compositions, le costume de Calypso et de ses compagnes, celui du jeune héros, le style pompeusement académique de l'architecture et de la végétation elle-même, tout caractérise l'époque et date ces tableaux. On dirait que les compositions des *Incas* ont été dessinées et coloriées par Marmontel lui-même. Regardez encore ces scènes d'Orient, l'Orient de Mme Cottin et de Malek-Adhel; puis ces paysages historiques dans le style de Bidault; ces idylles sentimentales, comme le *Retour du Messager d'amour*, ces *Barberi* qui nous montrent les petits chevaux du Corso si étrangement pomponnés et se cabrant dans des attitudes si naïvement extravagantes; ces courses plates ou au clocher, qui remontent aux premières années du Jockey-Club et où les modes portées par les spectateurs ne sont pas la partie la moins curieuse du tableau !

Le romantisme a accompli sa révolution jusque dans le papier peint, qui a eu, lui aussi, ses Chateaubriand, ses Hugo et ses Delacroix. Mais c'est à peine s'il apparaît aux Champs-Elysées. De même le papier politique n'y est guère représenté que par une effigie de Louis-Philippe tenant le drapeau tricolore et prononçant les mots : « La Charte sera désormais une vérité. » Aujourd'hui le papier peint à sujets ne se retrouve plus guères qu'en province, dans les auberges du temps des diligences et dans quelques vieilles maisons qui sont restées fidèles aux traditions décoratives d'autrefois. A Paris il a été remplacé successivement par le papier représentant des bouquets et des corbeilles de fleurs, des serres, des oiseaux, des fouillis de végétation, dont le Palais de l'Industrie nous montre plusieurs spécimens tout à fait séduisants, puis par le papier simulant des étoffes changeantes, des velours frappés, des tapisseries. C'est désormais le domaine sans partage de la banalité. Il n'a pas plus de caractère et de style que notre mobilier. Je regrette le vieux papier peint : il était amusant. Mais, s'il revenait, il substituerait peut-être aux figures de Marmontel et de Mme Cottin celles de M. Zola; mieux valent encore Mathilde et Malk-Adhel que Nana, Lantier et Coupeau.

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *La vie vaut-elle la peine de vivre?* Études sur la morale positiviste, par Hurrel Mallock, traduit de l'anglais par le P. Forbes, S. J. — II. *Moïse et Darwin*, par M. le docteur Constantin James. — III. *Racine : la critique idéale et catholique*, par Auguste Charaux. — *Études littéraires sur le théâtre de Corneille, Racine et Molière*, par Gustave Merlet. — *Les grands écrivains de la France*, Molière, t. VII. — IV. *Notice historique sur le château de Feugerolles et les familles qui l'ont possédé;* — *Isabeau de Crémaux, baronne de Feugerolles*, par Mme la comtesse de Charpin-Feugerolles.

I

Le positivisme, formule dernière du matérialisme contemporain, a été l'objet de bien des réfutations, dont plusieurs sont remarquables de science et de logique, mais auxquelles leur caractère chrétien pour la plupart peut ôter un peu d'autorité auprès de certains lecteurs prévenus. Il n'en saurait être ainsi de celle qui a paru, il y a un an, croyons-nous, en Angleterre, sous le titre littéralement intraduisible de : *Is Life worth living!* qu'une plume habile vient de faire passer en français sous cet autre : *La vie vaut-elle la peine de vivre* [1]? C'est une œuvre purement rationaliste et qui, à ce titre, enlève au positivisme le droit de récuser les arguments qu'elle lui oppose et d'appeler de la condamnation dont elle le frappe avec autant de vigueur que d'esprit; car l'auteur n'est mû d'aucun zèle religieux et ne se pose en défenseur d'aucune Église. Il n'emploie contre ses adversaires que les armes qu'il trouve dans leur arsenal; seulement il est, — nous ne voulons pas dire plus loyal, — mais plus logique qu'eux et leur fait spirituellement sentir leurs contradictions. La connaissance de son livre, qui a excité d'assez vives

[1] *La vie vaut-elle la peine de vivre? Études sur la morale positiviste*, par M. Hurrell Mallock, ouvrage traduit de l'anglais avec une introduction et des notes, par le P. James Forbes, S. J. — Pedone-Lauriel, éditeur.

controverses à l'étranger, nous arrive un peu tard en France; en revanche, nous en avons aujourd'hui deux traductions, mais dont, à dire vrai, une seule, celle du P. Forbes, peut réellement compter. Elle est d'un homme compétent sous tous les rapports, sachant l'anglais, que son émule attardé ne comprend pas toujours, et s'entendant manifestement mieux aux questions débattues dans l'ouvrage. Ces questions, l'auteur anglais les traite en homme de savoir et d'esprit, qui sait les élever et les dépouiller de l'ennui qu'elles ont la réputation d'engendrer, et dont l'argumentation, tout en s'épanchant, selon nous, trop en images, et en s'écartant en circuits trop longs, revient toujours habilement au but.

Le but, c'est la démonstration de l'inanité philosophique et de la malfaisance morale du positivisme. Ce n'est pas autant néanmoins en elle-même et dans ses principes, que dans ses applications pratiques et ses conséquences sociales, que l'auteur étudie cette fameuse doctrine. En prétendant se substituer à toutes celles qui ont précédemment régné et qui règnent encore sur le monde, elle a dû prendre, dit M. Mallock, l'engagement de répondre à une question que l'humanité s'est toujours faite et se répète toujours : Que vaut la vie? N'est-ce pas une vanité, une illusion, une tromperie amère? N'a-t-elle d'autres compensations aux peines constantes qu'elle donne que les passagères jouissances qu'elle procure?

Les positivistes auraient bien voulu écarter ce problème; mais force leur a été de l'accepter. Le christianisme en avait donné depuis longtemps une solution de nature spirituelle, mais philosophiquement admissible toutefois. Quelle est celle que les positivistes nous offrent à la place? « La vie, disent-ils, n'a rien perdu, avec nous, de sa dignité; nous n'avons pas ouvert la porte au relâchement; le bien est toujours le moyen obligé pour atteindre au but de la vie, et ce but, c'est le bonheur. » Mais en quoi consiste ce bonheur? Les réponses des positivistes, sur ce point, sont d'un vague désespérant. Les pressez-vous? Ils vous disent que ce bonheur est le bonheur social, le bien-être de l'humanité. Soit, répond M. Mallock; mais, observe-t-il, le bonheur général est chose trop vague pour déterminer les volontés individuelles, tenir en échec les passions et inspirer les sacrifices. Il faut, pour qu'il ait cette efficacité, que le bonheur, but de l'homme, soit chose positive, et surtout procure à l'homme une jouissance personnelle. Nous ne sommes pas, en effet, par nature, assez désintéressés de nous-mêmes pour que l'espoir que d'autres jouiront puisse nous affecter beaucoup.

Si de pareilles choses se sont vues, s'il y a eu des immolations gratuites au bien général, au bonheur d'autrui, le motif n'en a pas été tout humain. L'inspiration de semblables actions venait de plus

haut, elle était toute religieuse. « L'école positiviste, quand elle parle de la vie et des ressources qu'elle nous offre, affecte toujours, dit M. Mallock, d'en écarter l'influence religieuse, qui, pour elle, n'existe pas. Elle affecte de *déréligioniser* la vie avant de s'en occuper; mais, dans cette entreprise, elle ne fait qu'étaler aux yeux de tous son ignorance étrange. Déréligioniser la vie! c'est bientôt dit... Il ne suffit pas pour cela de fulminer contre les *credo* et d'abolir la prière. La vérité est que la religion à pénétré chez l'homme tous les sentiments, tous les actes, et a formé avec eux des composés d'une nature à part. »

M. Mallock part de cette idée pour examiner successivement tout ce que les positivistes donnent pour base à leur théorie sur le but de la vie; et, au fond de chaque chose, il retrouve l'idée religieuse, qui en est comme l'âme, le ressort, l'intérêt. « Il est donc démontré, conclut-il, que dans cet amour du vrai, comme dans l'amour proprement dit et dans l'étude passionnée de la nature, où le positivisme se retire comme en un dernier retranchement, l'élément religieux entre en proportion plus forte encore que dans tout ce qu'il allègue d'ailleurs pour faire l'honneur et le charme de la vie. »

Le positivisme voit ainsi disparaître et lui échapper toutes les ressources sur lesquelles il comptait pour remplacer le principe religieux. Sa conception n'est, partant, qu'une idiote imagination, et l'idée qu'il se fait du progrès de l'humanité, une véritable fantasmagorie. Le positivisme accuse le ciel chrétien d'être une vaine illusion; mais l'idéal que lui-même se forme de l'avenir de la vie est-il mieux fondé? « Les positivistes demandent aux chrétiens de leur dire quel bonheur ils espèrent trouver au ciel. Mais, à leur tour, les chrétiens peuvent demander aux positivistes en quoi consistera le bonheur qu'ils nous promettent ici-bas, et ils le feraient avec beaucoup plus de droit, puisque ce bonheur doit être tout matériel. Les chrétiens, eux, peuvent avouer qu'ils ne sauraient répondre, puisque le ciel où ils espèrent aller est de nature spirituelle; mais il n'en est pas ainsi de la félicité que le progrès doit procurer aux positivistes. Si donc ils ne peuvent dire en quoi elle consistera, ils doivent convenir, pour être logiques, qu'ils n'en savent rien, qu'ils sont de purs songe-creux, et que le progrès dont ils nous rebattent les oreilles est une simple utopie. « Le moyen âge n'a jamais été témoin de divagations aussi puériles, s'écrie M. Mallock. Le paradis terrestre que certains hallucinés de cette époque croyaient avoir trouvé valait bien le paradis rêvé par nos penseurs positivistes... Je ne vois pas, ajoute-t-il plaisamment, pourquoi Georges Elliot, qui croit à celui-ci, ne frète pas un navire pour aller à la recherche de l'autre? »

A propos de ce progrès tant annoncé, tant promis, à l'approche duquel tant de sots ont foi, disons tout de suite que M. Mallock n'y

croit que tout juste, et que, selon lui, si quelque chose y met obstacle et en compromet l'avènement, c'est précisément et avant tout le positivisme. « Tous les résultats pratiques que peut amener la foi au progrès, nous les avons sous les yeux; et si les positivistes y regardent de près, ils verront — ce qui n'est pas de nature à les enflammer — que leur système ne peut ajouter à ces résultats obtenus que pour les compromettre. Comment les positivistes prétendent-ils ajouter à la jouissance de la vie? Par l'idée que le monde progresse et que moi je contribue à ce progrès? Eh bien, c'est une illusion. Prenez le monde tel qu'il est; la conscience qu'il contribue au progrès général peut flatter peut-être un homme d'État, un homme influent; mais, sur tout autre, cette idée n'est d'aucun effet. On peut trouver dans ce sentiment un attrait de plus pour suivre une inclination, on n'y trouvera jamais la force de dompter une passion. Au contraire, la conviction que tout va bien et tend à s'améliorer doit le plus souvent produire, chez l'homme, au lieu de l'effort, une indifférence qui pousse au repos. » Un crétinisme sentimental serait pour l'humanité, dans la pensée de M. Mallock, le résultat final du positivisme, s'il parvenait à s'établir. — Le beau prix que vaudrait alors la vie!

Déjà, selon M. Mallock, ce triste résultat, « cette dépression morale », comme il dit énergiquement, se fait très manifestement sentir et inquiète tous ceux qui pensent et observent. Aussi la grande question du moment, pour lui, est celle-ci : La foi renaîtra-t-elle? Il n'ose rien présumer à cet égard; mais ce qu'il affirme bien haut, c'est que si la foi religieuse est destinée à revenir parmi les hommes, elle devra, pour opérer le salut social, être quelque chose de plus explicite et de plus efficace que le théisme des philosophes ou le christianisme dit réformé des protestants, lequel n'est plus qu'un déisme inconscient ou soigneusement dissimulé. Les ressources que s'attribue l'Église romaine pour opérer le relèvement de la société sont, déclare M. Mallock, les seules sérieuses, les seules admissibles.

Il faut lire tout au long, dans son livre, l'étude qu'il fait du catholicisme, à ce point de vue, et à laquelle il a tenu à n'apporter, comme il le déclare lui-même, « que son bon sens et son naturel sentiment de l'équité ». Cette étude, où se reconnaît particulièrement l'esprit anglais, couronne la seconde partie de l'ouvrage, celle où M. Mallock combat les difficultés tirées de l'ordre moral que le positivisme fait valoir contre les croyances religieuses en général et contre le christianisme en particulier. Ces pages sont remarquables de force et souvent d'éloquence. « Mais, admirable dans l'attaque, M. Mallock, dit le R. P. Forbes, dans l'introduction critique dont il a fait précéder sa traduction, est faible dans la défense. Très habile à démolir, très pénétrant, très pressant, très logique, quand il s'agit de découvrir l'erreur et de la tra-

quer dans ses faux-fuyants, il est impuissant quand il s'agit de construire. C'est qu'il n'a pas de philosophie rationnelle complète : il lui manque la vue des principes qui éclairent tout ; il n'a que des demi-lumières. Tant il est vrai qu'en dehors du christianisme, l'esprit, même le plus distingué, reste court par beaucoup d'endroits. » Son ouvrage n'en est pas moins d'un curieux intérêt ; il nous donne sur l'état des idées de l'ordre religieux, à l'étranger, des renseignements très nouveaux et très importants. C'est, avec cela, la meilleure réfutation de la morale positiviste qui ait paru jusqu'ici. Grand a été le bruit que ce livre a fait à l'étranger, et très dures les attaques dont l'auteur a été l'objet, de la part des incrédules et plus particulièrement des protestants. Après ce qu'il a dit de l'état présent de la Réforme, cela s'explique. N'est-ce pas aussi ce qui fait que les revues rationalistes de chez nous, toutes en bons termes avec le protestantisme, en ont si peu parlé? Or, indépendamment de sa valeur propre, ces circonstances, il faut l'avouer, sont bien un peu de nature à nous le recommander.

II

Il y a cinq ou six ans, au moment où s'épanouissait chez nous la doctrine plus radicalement ou, du moins, plus crûment matérialiste de M. Darwin, un des plus célèbres médecins de Paris, M. le docteur Constantin James, en esquissa une réfutation dont la compétence et la courtoisie furent hautement reconnues par le savant Anglais, mais ne le décidèrent pas, pour autant, à entrer en discussion avec son contradicteur français. Prétextant qu'ils ne pouvaient réciproquement se comprendre, M. Darwin répondit à M. James : « Ce qu'il y a de mieux à faire, selon moi, c'est de laisser le public juger la chose, sans chercher à l'influencer. »

M. James n'a pas incidenté, mais il a pensé que, « sans chercher à influencer le public », on pouvait loyalement chercher à l'instruire et à l'éclairer sur des questions aussi graves que celles qui venaient d'être soulevées. C'est dans cette pensée et dans ce but qu'il a repris et refondu son premier travail : *du Darwinisme*, et en a fait l'ouvrage plus étendu et plus complet qui a paru, il y a quelques mois, sous ce titre : *Moïse et Darwin. — L'homme de la Genèse comparé à l'homme-singe*[1]. Voulant, cette fois, mettre le sujet à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs, M. James a dû le reprendre d'un peu loin et l'éclairer souvent par des notions élémentaires indispensables à son exacte intelligence. Ainsi, avant d'aborder la comparaison entre l'histoire que nous fait M. Darwin des longues évolutions par lesquelles

[1] 1 vol. in-12. Bloud et Barral, éditeurs, rue de Madame.

l'homme a passé, selon lui, pour arriver à son état présent, et le récit que Moïse nous donne de sa création à l'état complet, un peu de géologie était indispensable.

C'est, en effet, par là que le livre débute avec clarté, mais un peu trop sommairement, ce nous semble. La concordance exactement établie des données les plus certaines de cette science et des faits contenus dans le récit de la *Genèse* permet à l'auteur de reconstituer scientifiquement l'œuvre de la création de la terre et de celle de l'homme, et de détruire, même dans ce qu'elles paraissent avoir parfois de plus plausible, les objections tirées des études d'aujourd'hui contre le texte des livres saints. Au cours de cette exposition, M. le docteur James touche à quelques hypothèses et à quelques problèmes qui frappent ou ont plus particulièrement frappé l'attention publique : les *créations successives* de Cuvier, la *pluralité des mondes habités*, la *période glaciaire*, le *déluge*, etc., qu'il réduit à leur juste valeur ou résout en passant.

Ce n'est qu'après ces espèces de prolégomènes que l'auteur aborde directement les théories darwiniennes. Il procède à l'égard du savant Anglais comme il l'a fait avec Moïse, exposant dans son ensemble et ses détails sa genèse de l'homme, et la soumettant de même au contrôle de la science. Ici passent sous nos yeux, résumés sous une forme vive et piquante, les plus célèbres débats scientifiques de nos jours : les *générations spontanées*, le *transformisme*, le *combat pour la vie*, la *pluralité des races humaines*. Le premier mérite du livre de M. James est d'en donner une idée claire, même aux lecteurs les moins au courant des études auxquelles ces sujets se rattachent, et d'en bien faire sentir l'intérêt. Cet intérêt n'est pas seulement religieux, bien que ce soit là le point de vue sous lequel l'auteur le présente plus particulièrement : il est philosophique aussi ; le darwinisme est non seulement la négation de Dieu, c'est la négation de tout ce qui constitue la dignité de l'homme, son origine distincte, sa liberté et, par suite, sa moralité. Le développement qu'a pris, chez nous, cette honteuse doctrine, que l'enseignement laïcisé va répandre dans les écoles, donne un grand prix à la réfutation que vient d'en faire M. le docteur James. Elle est savante sans obscurité, précise sans sécheresse, complète sans longueur. L'esprit chrétien qui l'inspire n'a rien d'âpre ou de morose ; des citations bien choisies l'avivent, et une ironie sans amertume y répand même, çà et là, quelque gaieté. Ce petit volume a toutes les conditions d'un bon livre à recommander, dans ce temps où tant de gens parlent de choses graves qu'ils ne savent pas ou — ce qui est pire — qu'ils savent mal.

III

Royer-Collard répondait à ceux qui lui demandaient son avis sur les nouveautés du jour : « Je ne lis plus, je relis. » C'était sa manière, à lui, de rechercher du nouveau. Le fait est qu'on en rencontre beaucoup dans les écrivains d'autrefois, quand on les reprend aujourd'hui, les grands surtout. Nous nous en convaincrions tous, si nous avions assez de temps et de liberté d'esprit pour en tenter un peu en grand l'expérience, c'est-à-dire pour les étudier en dehors de toute préoccupation et dans toute la largeur des points de vue que le temps nous a ouverts. C'est ce que viennent de faire, pour les poètes dramatiques du dix-septième siècle, deux écrivains de talent, qui ont brillé dans les chaires de l'Université : l'un, M. Charaux, qui a quitté l'enseignement de l'État pour celui de l'Institut catholique de Lille; l'autre, M. Gustave Merlet, qui, de professeur de rhétorique, est devenu, croyons-nous, proviseur d'un lycée de Paris, — tous deux connus déjà, du reste, par des livres de critique remarquables et dont il a été ici parlé. Plus étendus et d'intelligence littéraire plus élevée, plus riches surtout d'aperçus nouveaux sont ceux qu'ils publient aujourd'hui. Leur sujet est le même : Corneille, Racine, Molière, autrement dit, le théâtre au grand siècle, dans ses deux phases et dans son double esprit, voilà le sujet sur lequel ils nous ramènent et dont ils ont su rajeunir l'intérêt. Complet chez M. Merlet, qui lui a donné le simple titre d'*Études littéraires* [1], il n'en est encore qu'à la seconde partie chez M. Charaux. Ses études sur Corneille et Racine ont seules paru encore [2]. Nous avons même le regret de ne connaître que la seconde.

Cette dernière, dans les deux volumes dont elle se compose, comprend une suite de dix-sept leçons faites à l'Institut libre de la ville de Lille, à l'époque, croyons-nous, où cet établissement avait la réalité de la qualification qu'on lui a enlevée et s'appelait l'Université catholique. Cinq de ces leçons sont exclusivement biographiques en apparence, mais n'en font pas moins corps avec les douze autres, dont l'appréciation des œuvres du poète est l'objet. C'est que, chez Racine plus que chez tout autre, l'homme explique l'écrivain; on ne comprendrait pas bien la manière dont il a conçu le drame, le caractère si différent de celui de Corneille qu'il lui a imprimé, la nature particulière et les nuances délicates et profondes des sentiments qu'il y a mis en jeu, si l'on n'avait vu d'où il sortait, entre quelles mains il avait eu le bonheur de passer à la mort prématurée de ses parents et le milieu où

[1] Vol. in-8°, librairie Hachette.
[2] Lille et Paris, librairie Lefort, 4 vol. in-12.

s'était épanouie sa jeunesse. Nul n'est plus que lui dans ses œuvres, et pourtant — voilà la merveille — tous ses personnages ont une forte et distincte personnalité. Il les laisse au dehors tels à peu près que l'histoire nous les donne; c'est l'intérieur qu'il transforme, ou plutôt qu'il idéalise, chez eux, sous l'influence du sentiment religieux qui n'éprouva jamais en lui de défaillance. Certes, on ne saurait dire que Corneille n'est pas un poète chrétien. Combien pourtant Racine ne l'est-il pas davantage!

A ce titre, son étude s'imposait au professeur de littérature française de l'université catholique de Lille. Il importait là surtout de montrer ce qui, dans la gloire du poète, revient légitimement au catholicisme, en même temps que ce qui a pu naître d'une autre inspiration. C'est, ce nous semble, ce que s'est proposé M. Charaux. Il ne faut donc point chercher ici une œuvre de rhétorique. L'auteur s'en explique lui-même en très bons termes : « Sans mépriser l'étude des beautés particulières, nous préférons, dit-il, examiner et apprécier en elles-mêmes les tragédies de Racine, pénétrer avec lui dans les profondeurs du cœur humain, observer les caractères, chercher la leçon du poème, faire ressortir la vivacité naturelle de l'action et ce tout achevé qui semble se cacher pour nous laisser tout notre plaisir. C'est dans les régions élevées que nous prétendons rester, en descendant au détail, après avoir esquissé les grandes lignes du drame, que pour en faire mieux admirer la beauté morale, et prouver, toujours prouver que ce beau a, pour notre cœur, notre esprit, notre imagination, son type le plus élevé en Dieu, son type le plus sensible dans le Dieu de la croix, ses exemples les plus frappants, après Jésus-Christ dans l'histoire et dans l'immolation de la nature au devoir. »

On comprend, après cela, que M. Charaux passe, sans y regarder, sur *Alexandre* et la *Thébaïde*, et arrive immédiatement à *Andromaque*. Tout d'abord, il répond au reproche qu'on a fait à Racine, en même temps, du reste, qu'à Corneille, d'avoir fait de l'amour leur principal moyen tragique. « En cela, dit-il, ils ont suivi leur génie, leur siècle, le goût de tous les siècles modernes. » Que si l'antiquité, ajoute-t-il, n'a pas fait parler l'amour, c'est qu'elle ne le connaissait point et tenait la femme pour une esclave. Et puis est-il exact de dire que Racine a été le peintre exclusif des sentiments tendres et du triomphe de la passion? N'a-t-il pas été le poète non seulement de la pitié et des égarements de l'amour, mais aussi, dans son intention du moins, celui du sacrifice? De préférence, il a mis le dévouement dans le cœur de la femme, témoins Junie, Iphigénie, et, dans un ordre plus élevé, Clytemnestre, Josabeth, Andromaque.

On a dit de cette dernière, en particulier, que, pour l'élévation du

sentiment maternel qu'il lui met au cœur, Racine l'avait faite presque chrétienne. Selon M. Charaux, si cela est vrai, ce n'est que par endroits. Le caractère « si chrétiennement païen » qu'il lui avait donné d'abord, le poète n'a pas su le lui conserver jusqu'au bout. Racine n'a pas osé un de ces heureux anachronismes que ne redoutait point Corneille. Est-ce que la veuve d'Hector devait à son fils de se suicider, à son époux de s'immoler pour lui rester fidèle? Non.

Où Racine a osé davantage, selon M. Charaux, c'est dans *Iphigénie*. L'Iphigénie d'Euripide, si touchante, si noble, si vraie, n'est que naturelle : « L'Iphigénie de Racine est surnaturelle; c'est une chrétienne vêtue à l'antique; elle surpasse son modèle de toute la supériorité du catholicisme sur la religion des païens. »

Et ainsi de toutes les pièces, le critique cherchant et relevant partout les traces de l'inspiration chrétienne, constatant la part qui lui revient dans la beauté de chaque œuvre, en montrant que les parties faibles sont précisément celles où elle fait défaut. Ces parties « faibles » ne le sont, à dire vrai, la plupart du temps, que relativement à l'idéal, qui en détermine la mesure; car il y a des beautés de différents degrés. M. Charaux est loin de le méconnaître, et ses préférences constantes pour celles de l'ordre religieux ne le rendent pas, malgré une sévérité grande, insensible à celles de l'ordre purement humain. Ce qui le préoccupe surtout dans l'étude de ces créations séduisantes, c'est leur effet moral. Le célèbre vers de la Fontaine :

> Que le bon soit toujours camarade du beau.

serait, à notre avis, la véritable épigraphe de ce commentaire.

Il ne serait pas déplacé non plus en tête de celui de M. Gustave Merlet, bien que le souci des résultats moraux y soit moindre ou moins accusé. Relever les cœurs, grandir les âmes et les armer pour la lutte du bien contre le mal, paraît évidemment aussi, à l'auteur des *Etudes sur le théâtre du dix-septième siècle*, une des conditions essentielles du drame. C'est par leur vertu, à cet égard, que lui plaisent surtout ceux de Corneille; il fait partout ressortir l'esprit d'héroïsme qu'ils respirent et la sublimité qu'il atteint quand la religion s'y allie. Son admiration pour Polyeucte va jusqu'à l'indignation contre l'insolente ironie avec laquelle Voltaire en parle : « Outre, dit-il, que l'auteur d'*Alzire* devait être plus respectueux pour des beautés qu'il imita lorsqu'il fit aussi paraître un chrétien, Guzman, touché tout à coup de la grâce, et cédant celle qu'il aime à son ennemi, à son assassin, à un idolâtre, il ne nous convient pas, j'imagine, d'être plus exigeants

que Sévère, admirant l'enthousiasme religieux d'un cœur assez maître de lui pour ne pas envier à l'amant de Pauline un bonheur dont il sait tout le prix. Si dédaigner un trône est un effort qui passe l'ordinaire et ravit les applaudissements, que dire de celui qui remporte une semblable victoire sur ses plus chères tendresses?...... Si l'on aime des vertus plus qu'humaines, l'avantage reste encore à celles qu'inspire la charité chrétienne; car, entre elles et les autres, il y a la même distance qu'entre les exemples de Plutarque et les leçons de l'Évangile. »

Du reste, ce n'est pas plus spécialement par ce côté que par tout autre que M. Merlet envisage le théâtre chez Corneille et chez Racine; l'étude qu'il en fait en embrasse toutes les faces. Après un coup d'œil d'ensemble sur la vie et le génie des deux poètes, il prend leurs pièces et les analyse comme un botaniste ferait d'une fleur, non point tant pour en détailler les beautés que pour montrer par quels développements successifs et sous quelle influence elle est arrivée à son épanouissement. En cela, le procédé du spirituel professeur diffère totalement de celui des maîtres d'autrefois, de la Harpe, en particulier. Aussi est-ce, si nous osons le dire, moins de la critique que de la physiologie littéraire. La recherche des origines, des antécédents, des contacts, des états d'atmosphère sociale sont, pour chaque pièce, le prélude des jugements dont elle est l'objet; souvent même M. Merlet s'abstient de ces appréciations finales, en façon de résumés de cour d'assises, qui sont d'usage dans les livres de ce genre, et se borne à préparer le lecteur à juger par lui-même.

Ses études, avons-nous dit, embrassent, dans les œuvres de Corneille, de Racine et de Molière, le tableau complet de l'art dramatique du dix-septième siècle. De Corneille, M. Merlet a cru suffisant de revoir les huit à dix grandes tragédies. Ces chefs-d'œuvre, sur lesquels on aurait pu croire qu'il n'y avait plus rien à dire, offrent encore, dans la façon nouvelle dont il les envisage, bien des beautés inobservées, notamment ce vif et profond sentiment de l'histoire qui se révèle dans le *Cid*, où brille l'idéal chevaleresque du moyen âge; dans *Horace*, où respire l'esprit de la vieille aristocratie romaine; dans *Cinna*, qui montre une si intime connaissance de la société de Rome au temps d'Auguste; dans *Polyeucte*, enfin, qui pose si nettement en face l'une de l'autre les deux sociétés païenne et chrétienne, et fait si bien éclater ce qu'il y avait d'inconciliable entre elles. — Remarquons, à cette occasion, que M. Merlet est loin de partager l'opinion des écrivains qui, de nos jours, ont voulu voir dans la décadence des croyances païennes une transition à la foi chrétienne. « Une guerre à mort existait, dit-il, entre elles. »

Tout saisi qu'il soit d'admiration pour Corneille, M. Merlet incline de préférence vers Racine. En cherchant à se rendre compte à lui-même

ainsi qu'à expliquer à ses lecteurs cette différence d'attraction, il fait, de ces deux poètes une comparaison qui, pour la pénétration, l'élévation, la finesse des aperçus, laisse bien loin les classiques parallèles de l'ancienne école. « Entre Corneille et Racine, il y a, dit-il, la distance d'un idéal à un autre, des contemporains de la Fronde à ceux de Louis XIV, de la politique à la passion, de l'esprit d'intrigue, d'aventure et d'ambition à une société pour laquelle les principales affaires seront celles du cœur et non celles de l'État... Autant les deux générations étaient différentes, autant il devait y avoir désaccord entre les deux poètes qui les représentèrent, et antagonisme entre les doctrines dont l'un et l'autre se sont inspirés... Ne visant plus à peindre des exceptions, mais se rapprochant de la vie réelle autant que Corneille s'en était éloigné, et soucieux avant tout d'observer le cœur humain tel qu'il s'offre à nous partout et toujours, Racine rechercha, comme il le dit dans sa préface de *Britannicus*, « une action simple », chargée de peu d'incidents, s'avançant par degrés vers sa fin, et « soutenue seulement par les intérêts, les sentiments ou les passions des personnages ».

Ce que doit être, dans chaque pièce, le commentaire de ce poète préféré, on le pressent. Nous ne saurions suivre l'auteur dans les détails; constatons pourtant que, sans se préoccuper spécialement, comme M. Charaux, de l'action des croyances religieuses de Racine sur ses conceptions dramatiques, M. Merlet l'y suit d'assez près et en tient très grand compte.

Reste son étude sur le théâtre de Molière. Elle est du même genre et dans la même forme; un portrait biographique et psychologique, destiné à faire ressortir la physionomie de l'homme et du poète, sert d'introduction à l'appréciation des quatre principales pièces : le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, l'*Avare* et le *Tartufe*. Nous n'avons à y relever aucun aperçu un peu neuf; tout ce qu'il y a là sur l'occasion, sur l'idée fondamentale, sur les caractères et la conduite de chaque pièce, a été dit un peu partout, seulement avec un peu moins d'art et d'esprit peut-être. Cela est vrai, en particulier, de cette défense du *Tartufe*, à titre d'œuvre morale et innocente d'intention, que nous sommes un peu étonnés de trouver ici, après l'avoir vu condamner, de ce même chef, par des écrivains peu suspects de complaisance pour les « dévots » — les « cléricaux », dirait-on de nos jours — tels, entre autres, que feu Despois, à qui la littérature doit les premiers volumes du Molière de la belle collection des *Grands écrivains de la France*.

Cette monumentale édition de Molière, arrêtée quelque temps par la mort de M. Despois, a été reprise par M. Paul Mesnard, qui la pour-

suit sur le plan arrêté pour toute la collection, avec l'active lenteur que commande un travail de ce genre. Elle est arrivée au septième volume, qui vient de paraître [1]. Ce volume ne contient que trois pièces, mais dont les deux premières, l'*Avare* et *M. de Pourceaugnac* sont des œuvres parfaites dans leur genre respectif. La pièce des *Amants magnifiques*, qui vient à la fin, n'a d'intérêt que par la place qu'elle tient dans l'histoire anecdotique de la cour de Versailles. Le sujet en fut donné à Molière par le roi lui-même, cela n'est pas contestable; mais ce qui est fort douteux, c'est que Louis XIV ait voulu, comme on l'a prétendu, livrer aux moqueries de la cour sa cousine, la Grande Mademoiselle, dont les tendres sentiments pour Lauzun étaient dès lors manifestes pour tous. A part les différentes objections que soulève cette tradition accueillie par tous les éditeurs, le caractère du roi y contredit, et cela doit suffire pour la faire rejeter.

L'*Avare* et *M. de Pourceaugnac* sont précédés chacun, dans cette édition, d'une introduction historique et critique, très étendue, très savante, ainsi que de jugements littéraires très sains. Dans la première, M. Mesnard, examinant les emprunts que Molière a pu faire à des pièces antérieures, françaises et étrangères, montre que, à l'exception de ce qui, dans sa pièce, revient à l'*Aulularia* de Plaute, il n'y a pas contracté de véritables dettes, et que c'est là le cas d'appliquer le mot qu'on lui prête : « Je prends mon bien où je le trouve. » Quant à la comparaison obligée entre l'avare français et l'avare latin, elle ne saurait être plus délicate et plus juste. Dans l'introduction à *M. de Pourceaugnac*, pleine de particularités curieuses, M. Mesnard incline à croire que Molière poursuivit, dans cette pièce, un personnage connu et son ennemi, probablement; mais il établit que ses traits contre les Limousins n'étaient pas destinés à ceux de son temps, les naturels de cette province étant, depuis longtemps, un thème à plaisanteries. Inutile d'ajouter que, dans ce volume comme dans les autres, le texte des pièces a été l'objet de la plus scrupuleuse et de la plus intelligente révision. Signalons toutefois deux appendices qui intéressent les amateurs de curiosités et de bibliographie : l'un sur une tapisserie célèbre dont il est question dans l'*Avare* et qui existe encore; l'autre sur les partitions de musique de Lulli.

IV

La grande armée des pionniers de notre histoire locale — contrôle jusqu'ici trop négligé de l'autre — vient de s'augmenter d'une recrue

[1] *Les Grands écrivains de la France.* — Œuvres de Molière, t. VII, librairie Hachette.

comme elle n'en fait guère. Une femme du monde, une châtelaine à quartiers, vient d'entrer dans ses rangs avec deux aristocratiques volumes de recherches sur le manoir patrimonial qu'elle habite, presque toute l'année, au fond des montagnes du Forez. Ces deux volumes ornés de belles eaux-fortes et signés *comtesse de Charpin-Feugerolles*, ont pour titre, l'un : *Notice historique sur le château de Feugerolles et les familles qui l'ont possédé ;* l'autre : *Isabeau de Crémaux, première femme de Gaspard Capponi, baron de Feugerolles.*

Le nom de cet Italien, seigneur feudataire en France, éveille naturellement l'attention et augmente notablement la curiosité qui est faite, pour inspirer, par elle-même, l'histoire du vieux château tombé entre ses mains. Par ce côté, cette modeste histoire de Feugerolles se rattache à celle de la république de Florence, où les Capponi, qui ont encore aujourd'hui, dans cette ville, un représentant distingué dans les lettres, jouèrent un grand rôle au moyen âge et disputèrent longtemps la prépondérance aux Médicis, moins braves mais plus heureux. Mme de Charpin a fait sur ce point une excursion un peu longue peut-être, mais remplie de détails piquants et, par certain côté, en rapport direct avec son sujet. En effet, si le Capponi qui acquit Feugerolles, vers le milieu du seizième siècle, était fils d'un riche banquier de Lyon, il n'en faudrait pas conclure qu'il fût étranger par le sang aux célèbres rivaux des Médicis; car non seulement la noblesse, à Florence, pouvait faire le commerce sans déroger, mais il fut même un temps, nous dit Mme de Charpin, « où la noblesse fut tellement asservie par le peuple, que les nobles prenaient souvent des noms et des insignes qui les pussent faire paraître appartenir à une race plébéienne... On se faisait inscrire sur la liste des *Popolani*, et cela s'appelait : s'élever au rang des plébéiens. Une chose certaine, c'est que les Capponi appartenaient à la corporation des cardeurs de laine ». Du reste, celui qui acheta Feugerolles de la famille de Lévis avait reçu des lettres de noblesse en France. Ce fut un royaliste fidèle qui guerroya courageusement contre la Ligue, menée, dans le Forez, par les Durfé, dont rien alors ne faisait présager la renommée bucolique. De la physionomie de ces guerres civiles sur les bords fleuris du Lignon, Mme de Charpin donne une idée qui n'est pas faite pour nous surprendre; elles ne furent passionnées qu'entre les gentilshommes, dit-elle; « les citadins, qui ne furent belliqueux en aucun temps, se réfugièrent alors dans le parti des *politiques*, catholiques timides, toujours prêts à la paix ou à renforcer le parti le plus fort ». Le seigneur de Feugerolles ne fut pas heureux dans cette lutte, son château fut pris et ravagé par les seigneurs; mais ce qu'il y a d'assez particulier, c'est que ce château et la seigneurie qui y attenait passèrent, moins d'un siècle après, par mariage, dans la famille d'un de ses plus rudes adversaires politiques,

le vieux ligueur Charpin-Génétyne, dont le descendant épousa la dernière héritière des Capponi, qui lui apporta en dot la baronnie de Feugerolles, restée depuis dans sa famille : preuve de l'heureuse facilité qu'ont à s'éteindre, chez nous, dans la paix, les haines politiques!

Ce que terres et château devinrent à partir du moment où ils passèrent entre les mains de Pierre-Hector de Charpin (1676), l'auteur de cette notice le raconte avec une complaisance dont elle ne se cache pas, parce que, comme elle le dit, « ce petit livre est, tout entier, une œuvre domestique, faite pour récolter les souvenirs, les traditions du foyer. Je m'adresse donc, d'abord, à ceux qui ont le droit et le devoir de s'y intéresser, et je leur promets, ajoute-t-elle en plaisantant, de ne leur faire grâce d'aucuns détails ». Puis d'un ton un peu plus malin : « Si l'amitié m'amène d'autres lecteurs, je suis sûr que ces pages seront accueillies avec bienveillance; que si elles tombent entre les mains d'un indifférent, je le prie, avant de sourire, de faire un retour sur lui-même et de se demander si, quelquefois, il n'a pas fouillé dans les souvenirs de ses aïeux. J'aime à espérer pour lui qu'il répondra *oui*. Il peut donc continuer. »

Nous avons, quant à nous, continué jusqu'au bout et, de plus, passé à un second volume renfermant d'abord une notice riche de documents inédits sur l'une des plus vertueuses châtelaines de Feugerolles, puis une sur la vie et les missions de saint François Régis, apôtre du Vélay et du Forez, *étude* qui, entre autres mérites, a, sur les anciennes Vies du saint apôtre, celui d'être, ainsi que l'a pensé l'auteur, plus appropriée au temps où nous vivons. Mais ayant aperçu au verso du titre (ce qui nous avait échappé d'abord) que ces deux volumes n'ont pas été imprimés pour le public, et ne sont qu'une copie faite à la presse pour la famille et quelques amis, nous avons hésité à en parler plus longtemps à nos lecteurs hors d'état de se les procurer. Espérons qu'en publiant réellement ces deux volumes, l'auteur lèvera bientôt le scrupule qui nous retient aujourd'hui.

P. Douhaire.

QUINZAINE POLITIQUE

24 septembre 1882.

Sir Garnet Wolseley a été, pour sa gloire, plus qu'un heureux prophète ; non seulement la fortune n'a pas démenti la prédiction qu'il avait osé faire si haut en quittant le rivage même de l'Angleterre, elle en a hâté d'un jour l'accomplissement : le 14 septembre, l'armée anglaise entrait triomphalement au Caire. Maintenant sir Garnet Wolseley attend au palais d'Abdin le faible khédive qu'il avait laissé parmi les ruines d'Alexandrie. Il a reconquis le royaume de Tewfick, et de nouveau les cheiks, les pachas, les ulémas se prosternent devant Tewfick. Arabi-Pacha, vaincu à Tel-el-Kébir, abandonné et peu s'en faut lapidé au Caire par cette folle populace dont il était naguère adoré, est en prison. L'armée égyptienne n'existe plus : on n'aura pas besoin de la licencier; elle s'est dispersée. Voilà donc l'Égypte pacifiée ; il n'aura fallu que trois mois aux forces de l'Angleterre pour abattre cette rébellion qui menaçait d'agiter et de soulever, d'Afrique en Asie, toute une partie du monde oriental. Il ne reste plus à l'Angleterre qu'à rétablir le gouvernement du khédive et à réorganiser l'administration de l'Égypte, sans léser les intérêts ou sans violer les droits des puissances qui, avant la guerre déjà, étaient ses rivales au Caire, ses concurrentes à Alexandrie. Or c'était d'avance la question difficile; c'est à ce problème compliqué que va s'exercer subtilement et hardiment la diplomatie de presque tous les hommes d'État de l'Europe, y compris M. Duclerc.

La victoire de Tel-el-Kébir a certes déconcerté bien des conjectures. On ne doutait pas que sir Garnet Wolseley ne parvînt au Caire, ni que son armée ne mît en fuite celle d'Arabi-Pacha,

la première fois qu'elle lui livrerait une grande bataille. Mais l'armée anglaise a plus que défait son ennemi; elle l'a comme anéanti, et sa victoire ne l'a pas seulement menée en une étape de Kassassine à Tel-el-Kébir; elle est allée en une chevauchée de Tel-el-Kébir au Caire, sans plus férir un seul coup. Le 9 septembre, les troupes d'Arabi-Pacha attaquaient par surprise les Anglais, à Kassassine; durant une heure, l'infanterie anglaise fut en danger, ont eux-mêmes raconté les historiographes assermentés que sir Garnet Wolseley a bien voulu admettre dans son camp. La cavalerie du général Lowe avait enfin pris l'offensive; elle s'était précipitée sur la gauche de l'armée égyptienne et l'avait contrainte à reculer; l'infanterie avait suivi : les troupes d'Arabi-Pacha avaient dû se replier sous les murs de Tel-el-Kébir; le soir, les Anglais avaient leurs avant-postes en vue des retranchements si vantés de cet autre Plewna. Mais sir Garnet Wolseley ne veut plus être attaqué; à son tour, il veut frapper; il ira même assaillir Arabi-Pacha dans sa forteresse de Tel-el-Kébir, audacieusement, de front, à la manière antique. Il emploie deux jours à ses derniers préparatifs. Le 13, avant l'aube, il donne le signal. Sa petite armée s'avance sourdement sur le sable, sous une nuit sans étoiles. A droite, par un mouvement assez large, la cavalerie indienne, accompagnée des régiments écossais, tourne Tel-el-Kébir. Les soldats d'Arabi dorment, sous la garde mystique du prophète; quand, au matin, le canon les éveille, les Anglais sont déjà devant les redoutes. Seuls les artilleurs d'Arabi-Pacha et ses bataillons nègres se défendent courageusement. Tout le reste s'enfuit, aussitôt qu'apparaissent sur les retranchements, au centre, les fantassins du 46ᵉ et du 60ᵉ, à l'extrême gauche, les fusiliers irlandais, là-bas les highlanders qui s'élancent au son de leur cornemuse. Le combat dure à peine une demi-heure. L'armée anglaise n'aura perdu que quelques centaines d'hommes sur 13 000 hommes. Sa cavalerie n'a plus qu'à sabrer çà et là des bandes éparses. Le lendemain, sir Garnet Wolseley occupe Belbeïs, Zagazig, puis Benha-el-Assal, et son avant-garde arrive au Caire. Déjà les habitants du Caire ont député au khédive leurs notables pour lui offrir les hommages de leur fidélité repentante. Le général Lowe pénètre paisiblement dans les rues du Caire, au milieu d'une foule qui s'incline en silence; les troupes qu'Arabi y avait amassées dans les casernes déposent les armes; Arabi lui-même se soumet et se rend sans conditions. A Kafr-Dowar, devant Alexandrie, les rebelles cessent leur résistance; ils capitulent; ils désertent leurs formidables retranchements. Partout les villes ouvrent leurs portes; même Aboukir, même Damiette, où Arabi-

Pacha avait ses complices les plus énergiques; et, bien que, depuis le 15, quelques désordres aient troublé Mansourah et Demanhour, sir Garnet Wolseley ne s'est pas trompé quand, à cette date, il a du Caire même télégraphié ces mots à son gouvernement : « La guerre en Égypte est finie. »

En 1801, l'Angleterre forma dans les Indes, sous le commandement du général Baird, une armée destinée à combattre la nôtre en Égypte. Cette armée vint de Bombay débarquer à Kosséir. De là elle descendit à Kéneh, atteignit le Nil, et, cheminant le long de ses rives ou naviguant sur ses eaux, elle se dirigea en partie vers Alexandrie, en partie vers Rosette. Elle traversa l'Égypte sans combattre. L'Égypte fut évacuée par nos troupes. Cependant cette expédition, toute pacifique qu'elle fut, coûta environ 75 millions à l'Angleterre. Il y a quatorze ans, l'expédition d'Abyssinie lui fut bien plus onéreuse. L'armée que le général Napier avait organisée à Bombay et qu'il conduisit contre le roi Théodoros, à l'assaut de Magdala, comptait 14 500 combattants, parmi lesquels 4500 Anglais, 9500 Hindous. C'était une armée vraiment asiatique, quasi semblable à celles des conquérants perses ou indiens. Ces 14 500 soldats avaient derrière eux une suite de 27 000 serviteurs. L'artillerie de campagne était transportée par 6000 chameaux et 44 éléphants. En outre, 7000 bœufs attelés ou chargés de bagages, 1800 ânes, 1600 chevaux de bât, 2000 chevaux de selle ou de trait, 16 000 mulets. Cette expédition, qui ne dura que quatre ou cinq mois, coûta à l'Angleterre plus de 250 millions. Sir Garnet Wolseley aura eu sous ses ordres, dans cette campagne d'Égypte, plus de 33 000 hommes; il a traîné, lui aussi, un cortège innombrable de serviteurs derrière ses troupes indiennes; il a dû nourrir plus de 20 000 animaux de selle, de trait ou de bât. Son expédition n'a pas eu, il est vrai, la rapidité prodigieuse de celle de Bonaparte. Relisez dans les *Commentaires* ce bref récit, ce glorieux bulletin de Bonaparte devenu Napoléon : « En 1798, l'escadre française arrive devant Alexandrie le 1er juillet, à dix heures du matin. L'armée opère le même jour son débarquement. Elle est, le lendemain, maîtresse d'Alexandrie. Le 10, elle arrive à El-Rhamanieh, sur le Nil; le 13, elle donne une bataille; le 21, elle en donne une autre; le 23, elle entre au Caire. Les mamelucks sont détruits. Toute la Basse-Égypte et la capitale sont soumises en vingt-trois jours. » Pour avoir mis plus de temps à une expédition où l'armée anglaise n'a pourtant pas rencontré des adversaires qui valussent les mamelucks de Mourad-Bey, sir Garnet Wolseley n'en a pas moins poussé avec beaucoup de célérité cette guerre d'abord si hésitante devant

Alexandrie. Combien coûtera-t-elle à l'Angleterre? Qui en paiera les frais? Comment les indemnités dues pour le bombardement d'Alexandrie se régleront-elles? Ce sont des comptes que l'Angleterre, on le sait, n'a pas l'habitude de négliger, à quelque prix qu'elle estime la gloire.

L'Angleterre peut, à juste titre, être fière de cette victorieuse expédition, faite si vite sous les yeux de puissances qui doutaient de sa force militaire. Non que cette force n'eût semblé s'épuiser d'avance, puisque sir Garnet Wolseley avait dû prendre avec lui une partie de la garde royale et que les camps de l'Angleterre ont été presque dépeuplés de toutes leurs troupes. De même, il est certain que l'armée d'Arabi-Pacha, sauf quatre ou cinq régiments disciplinés et braves, n'était guère composée que de fellahs timides et gauches, conduits par des officiers peu virils et aussi ignorants dans leur métier qu'Arabi lui-même dans l'art de la guerre : une armée turque n'eût pas laissé sir Garnet Wolseley débarquer si aisément à Ismaïlia; elle eût détruit peut-être toute une brigade de l'armée anglaise, au second combat de Kassassine; elle aurait, pendant un mois au moins, retenu les drapeaux anglais devant les retranchements de Tel-el-Kébir. Il est également sûr que les généraux anglais n'ont guère appris, depuis la guerre de Crimée, à se garder avec vigilance. Enfin on aura pu constater que l'armée anglaise n'est pas assez mobile et que les services de son intendance sont défectueux. Mais elle a été bien commandée. Quoi qu'en aient pu dire à Berlin des critiques un peu hautains et pédants, la stratégie de sir Garnet Wolseley a été habile autant que prévoyante, quand, pour tourner les défenses du Delta, pour se rapprocher du Caire et pour assurer sur le canal de Suez les communications de son armée avec le contingent indien, il a transporté subitement d'Alexandrie à Ismaïlia la base de ses opérations. Qu'à Ismaïlia, il ait paru agir lentement, on a pu le lui reprocher, parce qu'il avait négligé de se munir de toutes ses ressources et de toutes ses provisions pour marcher immédiatement vers Tel-el-Kébir. Cependant il ne faut pas oublier les difficultés de la voie, ni combien le soleil d'Egypte accablait de sa chaleur, au milieu du désert, ces troupes venues d'Angleterre ou d'Écosse. Si sir Garnet Wolseley a un peu aventuré à Kassassine une de ses brigades, on aura aussi à se rappeler qu'il lui fallait s'emparer promptement des écluses de Kassassine pour préserver le canal d'eau douce qui devait alimenter son armée. Sir Garnet Wolseley a été prudent, à Ismaïlia; il l'a été avec une ténacité imperturbable; il a su y préparer le coup décisif, sans rien livrer à la trahison du hasard; ses apprêts

achevés, il a été hardi, vif, impétueux, dans l'attaque; vainqueur, il s'est montré alerte, il a profité résolument de sa victoire : ce sont d'assez beaux mérites. Quant au soldat anglais, il a été là tel que l'histoire l'a toujours connu : patient, docile, vigoureux, intrépide. Dans le second combat de Kassassine, il s'avançait sous le feu, sans s'arrêter, comme à une parade; il a escaladé les redoutes de Tel-el-Kébir avec le même sang-froid, sans regarder au péril de ces assauts donnés à des positions que protège la mousqueterie rapide, meurtrière, foudroyante, de nos nouveaux fusils. Peut-être sera-t-il bon que nos généraux étudient certains exemples de l'armée anglaise, dans cette campagne d'Égypte : notamment ceux de son infanterie montée et ceux de la vaillante cavalerie que le général Lowe a si utilement employée. Peut-être même faudra-t-il que nos législateurs considèrent attentivement tout ce qu'a pu faire, avec ses vieilles troupes et avec ses auxiliaires indiens, cette armée où le recrutement ressemble si peu au nôtre et où la qualité n'est pas sacrifiée à la quantité.

Diplomatiquement, la victoire est mauvaise conseillère. Si le gouvernement anglais n'écoutait aujourd'hui que certains journalistes de Londres, qui ont l'air de porter au front tous les lauriers de sir Garnet Wolseley, l'Angleterre, maîtresse de l'Égypte, ne daignerait consulter personne en Europe; elle dicterait ses lois, non seulement au khédive et au sultan, mais à toutes les puissances intéressées dans les affaires d'Égypte; seule à la peine et à l'honneur, elle serait seule au profit. Qu'elle prenne, sous un nom ou sous un autre, même sans nom aucun, le protectorat de l'Égypte; qu'elle occupe en permanence Alexandrie et Port-Saïd ou Suez; qu'elle organise en Égypte une simple gendarmerie, une police forte; qu'elle châtie sévèrement Arabi-Pacha et tous les importants du parti rebelle; qu'elle restitue à Tewfick toute son autorité, ses attributions orientales, sans nul souci des doctrines parlementaires qui avaient commencé leur querelle aux bords du Nil: qu'elle déclare à quiconque voudrait maintenir le *condominium*, rétablir le *statu quo ante bellum*, que ce sont là des prétentions surannées, des vœux chimériques, des demandes vraiment « monstrueuses » : tels sont les avis de ces journalistes superbes et tranchants. A supposer que le gouvernement anglais perde volontairement la mémoire du procédé auquel il eut recours contre la Russie après la signature du traité de San Stefano, il n'est guère probable qu'il ait la présomption de changer tout le régime de l'Égypte sans en délibérer avec aucune des puissances qui siégeaient à la conférence de Constantinople; encore moins le voudra-t-il et l'osera-t-il sans ménager

leurs intérêts et sans leur offrir des garanties satisfaisantes. Il y a trois points sur lesquels l'Angleterre ne saurait avoir une liberté absolue : c'est l'administration financière de l'Égypte, son administration judiciaire et la protection du canal de Suez. L'Europe a là des droits ou des biens qui lui sont communs avec l'Angleterre; l'Angleterre ne peut usurper les uns ou les autres, elle ne peut les tourner en privilèges pour elle-même qu'au risque d'irriter ou de blesser quatre ou cinq grands peuples. Elle ne constituerait ainsi pour son propre usage qu'un état de choses précaire. Elle affronterait l'inconnu. Par sa faute et à son détriment même, la question d'Égypte deviendrait peut-être une nouvelle question d'Orient. Le gouvernement anglais aura la sagesse de peser toutes ces raisons avec un peu plus de soin que les matamores des journaux de Londres. Naguère M. Gladstone, aux applaudissements de la Chambre des Communes, a solennellement promis que l'Angleterre n'abuserait pas de sa force en Égypte; il jugera politique pour son pays comme pour son ministère d'observer cette promesse de modération. Nous ignorons si M. Gladstone consentirait à répéter ces mots de lord Palmerston : « Quand bien même l'Angleterre obtiendrait la plus large part dans la succession de l'Homme malade, elle perdrait encore dix fois plus qu'elle ne pourrait y gagner. » Ce qui est sûr, c'est que du même coup dont elle a abattu la rébellion d'Arabi-Pacha en Égypte, l'Angleterre vient d'ébranler l'empire du sultan dans le monde oriental tout entier. Grâce aux menaces et aux ruses de lord Dufferin, elle a pu ajourner au delà de sa victoire de Tel-el-Kébir la convention militaire qui devait permettre aux soldats du sultan de paraître en Égypte, ne fût-ce que sur le rivage : la Turquie n'aura ni pacifié l'Égypte ni même assisté de loin à la pacification. L'Angleterre a discrédité, presque dépossédé le suzerain ; elle commande au vassal. Peut-être doit-elle prendre garde à ruiner demain ce qui reste de pouvoir et de dignité à ce calife qu'il n'est pas encore temps de désespérer.

Quoi que puisse méditer le ministre qui donna spontanément les îles Ioniennes à la Grèce et qui a rendu au successeur de Yacoub la ville de Candahar, aux Boërs du Transvaal leur frontière et leur autonomie ; quoi que fasse l'Angleterre, quoi que propose l'Europe, il ne servira de rien que la France, dans la situation fatale où l'ont mise les désastres de l'empire et les fautes continuelles de la république, s'abandonne aux plaintes déclamatoires d'une colère toute sentimentale : le langage vain d'une irritation qui se sait impuissante et qui se console en injuriant la fortune, en la calomniant même, ne convient pas plus à l'intérêt qu'à l'honneur de la France.

Il faut, hélas! le reconnaître, l'Angleterre domine aujourd'hui l'Égypte souverainement; elle prend au Caire la première place; elle aura là le bénéfice matériel de sa victoire comme elle en aura dans tout l'Orient le bénéfice moral; c'est à elle qu'appartient maintenant en Égypte, chez ce khédive qu'elle s'assujettit par les services et chez ce peuple qu'elle aura terrifié par ses armes, la position « prépondérante et privilégiée » dont M. de Freycinet, vaniteusement et imprudemment, prétendait, il y a quelques mois, voir la France assurée au Caire. Certes, il ne se peut que tout bas notre patriotisme ne gémisse du changement qui livre plus ou moins à l'Angleterre ce pays où nos pères avaient si brillamment marqué leur gloire et où la civilisation est presque tout entière française d'origine. Où sont désormais les titres que la monarchie nous avait acquis, sous ses derniers règnes, à la reconnaissance et au respect de l'Égypte? Quels avantages indirects pourront en compenser la perte et valoir celui que l'Angleterre va posséder sur cette terre où communiquent l'un avec l'autre deux continents, deux mondes? Sera-ce l'avantage d'obtenir à Alexandrie un moyen de délier les capitulations qui enchaînent à Tunis l'autorité de la France? Sera-ce l'avantage de sentir un peu d'apaisement, de nos confins du Maroc à ceux de la Tripolitaine, dans toutes ces régions où les prophéties belliqueuses, qui suivaient ou qui avaient précédé l'étendard d'Arabi-Pacha, remuaient les cœurs des populations musulmanes? Ce sera peu, bien que nous n'ayons rien à dédaigner. Mais quoi! la France peut-elle, d'une part, briser avec l'Angleterre, après cette expédition d'Égypte, une amitié, sinon une alliance, qu'elle n'a pas voulu rompre avant l'entreprise, alors même qu'on en prévoyait tous les succès, tous les effets? Et, d'autre part, peut-elle ameuter les puissances contre l'Angleterre? Peut-elle susciter contre l'Angleterre une coalition dont elle serait l'âme? Peut-elle seulement songer à un rôle si dangereux pour elle? Au surplus, la république s'est ôté, par sa diplomatie même et par les votes de la Chambre, le droit d'accuser l'Angleterre d'avoir frustré la France. Qu'il fut ou non désireux de conduire seul une expédition d'Égypte, le gouvernement anglais avait demandé à la république sa coopération, et, si un secret arrangement a été conclu, si des combinaisons ont été faites, ce n'est pas le gouvernement anglais qui a résilié le pacte : M. de Freycinet ne le sait que trop, lui qui avait si mal calculé les diverses sortes d'impossibilités, où il aurait à se débattre. Quel autre parti la république laisse-t-elle donc à la France, au milieu de ses regrets stériles et parmi tant de nécessités supérieures? Un seul, celui d'une résigna-

tion sage, adroite et honorable, qui, tout en supportant ce qu'on n'a ni pu empêcher ou voulu prévenir, s'efforce de diminuer le sacrifice en retenant tout ce qu'on peut préserver par un peu de dextérité et de fermeté.

La république n'a, par malheur, en M. Duclerc, ni un de Talleyrand, ni un duc de Richelieu. Si, pour atténuer le mal, pour réparer les erreurs commises depuis quatre ans par ses ministres des affaires étrangères, elle se confie au pouvoir et au talent de M. Duclerc, nous avons peur qu'elle n'aggrave encore sa responsabilité, loin de la restreindre. Il ne nous semble pas que la diplomatie de M. Duclerc soit fort habile, à l'intérieur, parmi tous les groupes discordants de ce parti républicain, dont il veut unir tous les personnages, sans toutefois pouvoir unifier toutes les doctrines. M. Duclerc n'a pas publié le programme de la conciliation qu'il veut opérer. Par quels principes, par quelles lois pense-t-il accorder tant d'opinions contradictoires, tant de prétentions contraires? On l'ignore; lui-même l'ignore aussi peut-être. Mais, s'il se tait devant la nation, s'il garde au secret mystérieux de son cabinet les traités de paix distincts qu'il a signés avec les chefs du parti républicain, s'il dissimule tous les desseins législatifs qu'il a conçus pour assortir dans le Parlement toutes leurs traditions et tous leurs vœux, du moins a-t-il de graves colloques avec le correspondant du *Times* et adresse-t-il à M. Bastid une lettre fort pathétique. Le correspondant du *Times* raconte à l'univers, avec une indiscrétion dont M. Duclerc croit ingénieux de se servir, que M. Duclerc a sauvé l'État d'un accident, d'un embarras terrible, en acceptant la présidence du Conseil au moment où M. Grévy, découragé, dépité, allait se démettre de la présidence de la république. Il nous informe que M. Duclerc, qui ne veut périr que d'un seul coup, ne livrera qu'une bataille pour son ministère et qu'il évitera ou refusera toutes les autres. Il nous apprend que M. Duclerc pronostique pour le lendemain de son départ le commencement du déluge de la république, la dissolution de la Chambre. Quant à M. Bastid, M. Duclerc lui écrit, en citant à la fois l'Écriture sainte et Salluste, que, si le parti républicain reste divisé, il anéantira la république elle-même, « à bref délai ». Cette dernière vérité a paru dure au parti républicain; il s'est récrié; il en a voulu à M. Duclerc d'avoir émis une sentence, à demi religieuse et par là « cléricale », qui pourrait agir sur l'imagination de la foule; il aurait préféré à ces maximes funèbres une liste des conditions et des concessions moyennant lesquelles M. Duclerc se flatte de pouvoir rétablir l'ordre parmi la gauche et prolonger la durée de la république. Mais le mot de

dissolution a surtout offensé et inquiété le parti républicain : cette prédiction comminatoire lui a semblé impertinente, partant des lèvres de M. Duclerc; elle lui a semblé blessante pour sa liberté; il s'est même plaint qu'elle troublât les électeurs; enfin il a jugé que c'était trop vite prévoir que la majorité serait ingouvernable, médire d'avance de la Chambre et, par conséquent, prêter un argument de plus à ceux qui dénoncent déjà les vices du gouvernement républicain. M. Duclerc s'est ainsi aliéné plus d'un ami et il a fourni des griefs à ses ennemis. On le suspecte d'avoir été inspiré par M. Gambetta, quand il a parlé de la dissolution au correspondant du *Times*. Peut-être M. Grévy aurait-il souhaité qu'il ne parlât point de sa démission. A l'Élysée, plusieurs ministres ont reproché à M. Duclerc d'avoir prononcé un peu étourdiment le nom de M. Grévy, dans ce colloque retentissant. Voilà plus d'une maladresse fâcheuse. M. Duclerc s'est déjà rendu bien difficile sa tâche de pacificateur. Il est temps qu'il procède à son œuvre par des moyens plus sûrs et plus efficaces.

Que M. Duclerc pacifie, s'il le peut et comme il pourra, le parti républicain! Ce n'est pas la république qui pacifiera la France par cette loi du 28 mars que le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Duvaux, commence à exécuter. « La loi du 28 mars ne menace pas seulement les traditions de l'Évangile, les intérêts de l'enfant et les droits des parents; elle est encore un grave danger, nous pourrions ajouter un mal irréparable, pour les instituteurs, pour l'enseignement de l'État et l'avenir du pays. » Mgr l'évêque de Limoges le démontrait éloquemment, l'autre jour, dans une lettre pastorale dont le langage est aussi généreux, noble et doux, que juste et sensé. L'expérience à son tour va le démontrer. On peut même assurer que les exécuteurs de cette loi ont comme le pressentiment du mal qu'elle doit faire. M. Duvaux a voulu en tempérer la première obligation, et, par cette velléité même, il donnait raison aux protestations et religieuses et libérales de nos amis. Dans une circulaire datée du 7 septembre, il reconnaissait aux pères de famille le droit de se dispenser de toute déclaration personnelle, à la condition que l'instituteur libre, à qui leurs enfants seraient confiés, inscrivît dûment le nom de l'élève sur le registre de son école et présentât ce registre à la commission scolaire. Or, le 30 août, dans une circulaire contre-signée par son sous-secrétaire d'État, M. Duvaux avait déclaré inadmissible toute espèce de déclaration collective, quelle qu'en fût la forme. C'était une contradiction choquante. On devait avoir en outre le spectacle de l'arbitraire le plus étrange, dans cette même interprétation de la loi. M. Floquet, jaloux

de corriger par sa sévérité démocratique le libéralisme apparent de M. Duvaux, avertissait aussitôt les maires, qu'il régente, que la mesure indiquée par le ministre dans sa circulaire du 7 septembre n'était pas « applicable » dans les écoles de Paris. Tour à tour, les maires de Lyon, de Caen, de Montpellier, de Béziers, imitaient M. Floquet. C'était une scandaleuse anarchie. M. Duvaux a dû, par une note de l'Agence Havas, désavouer ces interprètes licencieux, tout en proclamant légitime le régime exceptionnel que le tout-puissant préfet de la Seine a institué pour sa bonne ville de Paris. En attendant que M. Duvaux justifie devant le Sénat ou à la Chambre cette pratique anormale de la loi, il importe que les pères de famille n'oublient pas qu'ils ont le choix entre la déclaration personnelle et la déclaration collective. A notre sens, la déclaration personnelle est la meilleure. Il faut le moins possible impliquer l'instituteur libre dans les rapports du père de famille et de la commission scolaire, sous l'empire de cette loi perfide autant que violente. Que les catholiques soient aussi prudents que courageux dans la résistance progressive qu'ils opposent à la loi du 28 mars! La Société générale d'éducation et d'instruction, cette société dont M. Chesnelong a rappelé si dignement les grands services dans une lettre adressée à l'*Univers*, n'a pas cessé de bien régler cette résistance, d'accord avec les évêques et sous la haute approbation de Léon XIII. Nous continuerons de l'avoir comme guide. C'est pour nous un devoir de confiance et de discipline.

La république a-t-elle amélioré sa destinée, pendant ce repos parlementaire que M. Duclerc avait promis d'employer si aimablement, si heureusement, à la conciliation du parti républicain? Non, à en croire les discours de ce parti lui-même et à interroger les présages qui traversent le ciel de la république. Quoi de plus mensonger que la concorde de ces groupes qui, dans leurs clubs, s'injurient avec tant de violence, ou qui, devant les électeurs, préconisent des lois si différentes les unes des autres? Comment avoir foi dans la paix de ces groupes dont l'un redemande les réformes que le « grand ministère » prétendait accomplir, tandis que l'autre proteste qu'il refusera toujours son suffrage à cet impérieux et fantasque programme de M. Gambetta? Les mots de guerre, les cris de combat sonnent de toutes parts dans le pays sur les pas des chefs républicains ou de leurs lieutenants : ici, c'est le scrutin de liste qu'on réclame; là, on annonce et on souhaite la dissolution de la Chambre; ailleurs on déclare qu'il faut reviser la Constitution, et ceux-ci veulent la révision totale, ceux-là une révision partielle. Le règne de M. Duclerc n'a rien pu, jusqu'à ce jour, pour mettre un

peu d'harmonie dans les idées de ce parti qui, de M. Grévy à M. Barodet, a vingt façons diverses d'imaginer un gouvernement vraiment républicain. Le maire d'un petit village des Landes qui s'appelle Pouillon écrivait, la semaine dernière, à M. Duclerc qu'à l'heure où il apparut à l'Élysée, ses rameaux d'olivier et de myrte à la main, les habitants de Pouillon étaient en train de trembler pour le sort de la république : « Nous voyions, dit ce maire candide et franc, le navire de l'État sans direction, sans pilote, sans boussole, aller à la dérive et menacer de tomber au milieu des écueils si facilement accumulés par les partis extrêmes. Nous commencions, ici comme partout ailleurs, à nous demander si nous n'allions pas à quelque grande catastrophe. » Ces doutes, ces défiances, cet effroi, sont un signe funeste, quand il devient populaire. Que les consuls de la république y prennent garde ! Prochaine ou non, il est de plus en plus visible à tout le monde que la « grande catastrophe » de la république est devenue possible.

Auguste Boucher.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 9 AU 24 SEPTEMBRE 1882

Le grand événement de la quinzaine qui vient de finir s'est accompli en Egypte. L'Occident a livré bataille à l'Orient sur les bords du Nil, et le succès de l'armée anglaise assure de nouveau la victoire de la civilisation sur la barbarie. Arabi-Pacha et les rebelles d'Égypte formaient l'avant-garde des révoltés du monde musulman prêt à se dresser contre l'Europe. Si les soldats de sir Garnet Wolseley avaient éprouvé un échec, on aurait vu alors les massacres succéder aux massacres, et nous aurions peut-être assisté à l'une des convulsions les plus terribles dont l'histoire ait jamais fait mention. Le triomphe écrasant de l'Angleterre a détourné le péril; la force s'est appesantie dans toute sa puissance sur l'Égypte, et la nouvelle s'en est répandue avec la rapidité, et si l'on pouvait employer pareille expression, avec l'autorité de la foudre. Tous les fronts se sont aussitôt inclinés, les sourdes colères restent et demeurent, mais elles n'oseront point se manifester. La fatalité a parlé; l'empire turc entre dans une période nouvelle et va subir, cette fois, l'ascendant économique de l'Europe. La situation générale, avant peu d'années, sera complètement modifiée par la transformation de la position privilégiée des gens de l'Occident dans ces grands pays. Les immunités d'impôt et les juridictions que chaque nation possède maintenant ne peuvent être conservés sans nuire au progrès général et au mouvement des affaires. De l'Égypte, ces réformes s'étendront dans tout l'empire turc et prépareront l'invasion pacifique qui ne saurait tarder à se produire dans la Turquie d'Europe.

Les chefs des grandes maisons de banque et des établissements de crédit avaient compris la portée de la lutte qui s'engageait en Égypte, et, dès qu'ils avaient vu l'Angleterre décidée à pousser l'action jusqu'au bout, confiants dans le succès, ils s'étaient mis résolument à la hausse. La Bourse les avait suivi; mais, comme la spéculation n'embrasse jamais dans ses appréciations que la période

d'une liquidation à une autre, elle s'est, suivant la coutume ordinaire, arrêtée devant le fait accompli et, tout en confirmant les cours acquis, a suspendu ses achats, laissant venir les événements et craignant surtout les effets de la contraction monétaire qui se produisait sur les marchés européens. Les besoins d'or manifestés en ce moment, sont habituels à cette époque de l'année, et, si l'abaissement des réserves de la banque d'Angleterre leur donne un caractère plus sérieux, tout fait espérer que les difficultés seront surmontées sans trop de peine. La raréfaction de l'or, à la banque d'Angleterre, vient surtout en effet des demandes des comtés, de l'Écosse et de l'Irlande, des retraits d'or faits par les contractants de l'emprunt italien et des envois d'or en Égypte pour le service de la trésorerie de l'armée anglaise. On redoute également les payements importants, conséquence des achats de blé et de coton en Amérique, et l'on croit à une vive reprise des exportations et surtout des transactions avec l'Égypte, qui demanderont des envois de numéraire. Toutefois les nouvelles d'Amérique sont plutôt favorables jusqu'à présent. Le bilan des banques associées de New-York constate que l'encaisse est supérieure à celle qui existait l'année dernière à pareille époque, et, comme les achats en Europe ont été très considérables, il est fort possible que, pendant quelque temps encore, les envois d'or, d'Angleterre en Amérique, ne soient pas indispensables. Un délai suffirait pour faire face sans encombre à ces expéditions, si elles devenaient nécessaires. Sur le continent, il y a détente en Hollande et en Allemagne, et, jusqu'à présent, la formidable encaisse or de la Banque de France n'a été que légèrement entamée, La Banque peut sans aucun inconvénient abandonner une fraction de cette encaisse et rendre ainsi, à l'avantage du commerce et des échanges internationaux, le mouvement général des affaires plus facile : l'intérêt européen doit à certains moments servir de règle aux décisions de la Banque, lorsqu'il est commun aux intérêts en quelque sorte spéciaux du pays. Ce qui se passe maintenant permet d'apprécier une fois de plus les changements produits par les facilités de communication que donnent les chemins de fer et le télégraphe. Ces tendances nouvelles s'affirmeront chaque jour davantage, les événements d'Orient sont appelés à l'accentuer encore, et la Banque ottomane en donnera bientôt une preuve nouvelle.

Banque d'État en Turquie, avec le privilège d'émettre des billets, faculté dont elle n'a point fait usage jusqu'ici, mais qui pourra servir avant peu pour mener à bien la fécondation, en quelque sorte, des richesses naturelles de ces beaux pays. La Banque ottomane constitue, par ses comités de Londres

et de Paris et ses alliances intimes avec les puissances financières de l'Allemagne, une véritable banque internationale, s'appuyant sur les grands centres financiers de l'Europe. Intermédiaire naturel de toutes les affaires qui vont être entreprises en Orient, l'avenir, garanti par la sagesse habile qui a toujours présidé à sa direction, lui appartient. La hausse de ses titres est donc très normal, et ils atteindront un cours plus élevé encore. La reprise des fonds turcs concordant avec le paiement d'un acompte sur les produits des revenus concédés est aussi très naturelle, mais l'on comprend moins la grande hausse de l'Unifiée, qui devra probablement supporter une diminution d'intérêt, pour faire face soit au nouvel emprunt, soit à des avances dont les conséquences seraient identiques pour le trésor égyptien. Elle ne peut s'expliquer que par l'intérêt des grandes maisons de banque, détenteurs d'un stock très considérable de titres, à soutenir artificiellement les cours afin de les vendre au public, séduit par le mirage de la hausse et des conséquences que doit avoir pour l'Égypte la protection de l'Angleterre. Les conséquences seront heureuses à coup sûr, mais, avant qu'elles aient eu le temps de se produire, la période de transition ménagera probablement plus d'une surprise, et il est prudent d'attendre.

Les victoires de sir Garnet Wolseley ont enlevé les actions du canal de Suez. Dorénavant, la route des Indes et de l'extrême Orient est libre, et les actionnaires du canal voient les bénéfices se multiplier dans une proportion plus grande encore que le passage des navires, puisque l'accroissement des frais est toujours dans une proportion inégale à celle de l'accroissement des recettes. Un point noir paraît cependant à l'horizon ; — le creusement d'un nouveau canal. Nous l'avons déjà signalé, il y a plusieurs mois; les hommes techniques parlaient de la facilité de construction d'un canal qui partirait d'Alexandrie, et les gens d'affaires comprenaient les avantages qui en résulteraient. Voilà le point noir devenu politique. Le *Times* a soulevé la question. L'Angleterre à Alexandrie et tenant sous sa surveillance la tête du canal; à quoi bon le reste de l'Égypte. Pour compléter sa domination sur la route des Indes, en ce moment même, elle vient, assure-t-on, d'acheter le territoire d'Oman, situé à l'est d'Aden. La principauté d'Oman, qui compte 1 500 000 habitants s'est soustraite depuis longtemps à l'autorité religieuse du khalife. Elle peut fournir 75 000 soldats, et possède d'abondantes ressources.

Que doit faire l'épargne? Voilà ce dont il importe de se rendre compte. La réponse ne saurait être douteuse. Elle doit acheter sans hésiter de bonnes valeurs et ne pas se laisser aller aux appréhensions qui paralysent toute initiative. La situation moyenne est bonne, on

ne peut demander davantage aux choses humaines, et, en mettant dans son portefeuille les titres de nos grandes lignes des chemins de fer, action ou obligation, les titres de quelques établissements de crédit et du Crédit foncier, quel risque peut-on courir? Les actions du Crédit foncier, dont les prêts dépassent maintenant 30 millions par mois, commencent chaque année l'exercice, avec un revenu assuré qui s'accroît des bénéfices nouveaux, se soldant au minimum par une somme de 8 francs par titre. Quant aux obligations; immuables dans leurs cours comme dans leurs revenus, elles sont recherchées par les pères de famille et méritent de l'être. Ceux qui veulent tenter les chances d'une majoration presque assurée peuvent choisir les actions de la Compagnie foncière de France et d'Algérie ou des Magasins généraux de France et d'Algérie. La situation de ces sociétés est excellente.

Les recettes des chemins de fer français continuent à être bonnes, et celles des chemins étrangers se maintiennent, à l'exception des Lombards, que les trombes d'eau tombées pendant la dernière semaine ont ravagés. Interruption du trafic d'une part et de l'autre grandes dépenses de réfection, voilà qui doit donner à réfléchir. Vendre serait prudent, se garder d'acheter est tout au moins fort sage.

Parmi les fonds internationaux, l'Italien seul donne lieu à des mouvements parfois assez brusques. Le syndicat formé pour faciliter l'émission se dissoudrait, assure-t-on, et serait remplacé par un second syndicat destiné à écouler le solde des titres qui seraient fort nombreux. Jusqu'ici l'entente n'est point établie.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT VINGT-HUITIÈME

(QUATRE-VINGT-DOUZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article ; — C. R., compte rendu.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1882.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT VINGT-HUITIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-DOUZIÈME DE LA NOUVELLE SERIE

(CENT VINGT-HUITIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1882

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1882

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1882

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1882

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1882

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1882

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.


GETTY CENTER LINRARY